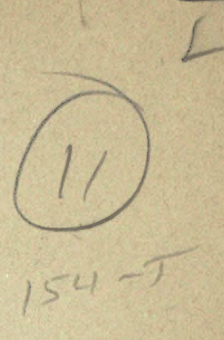

3 1761 06391514 4



DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DE

LA DROME

J. BRUN-DURAND
Membre non résidant du Comité des Travaux historiques

DICTIONNAIRE
BIOGRAPHIQUE
ET
BIBLIO-ICONOGRAPHIQUE
DE
LA DRÔME

Contenant des Notices sur toutes les personnes de ce Département qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs travaux avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits

Tome II — H à Z



GRENOBLE
LIBRAIRIE DAUPHINOISE
H. FALQUE ET FÉLIX PERRIN
1901





DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DE

LA DRÔME

H

HAUTERIVES (Le Bienheureux Amédée d') à qui l'on donne généralement pour auteurs Siboud de Clermont et une sœur du dauphin Guigues Ier, que les uns appellent Adélaïs et d'autres Pétronille d'Albon, appartenait en tout cas à une famille ayant une origine commune avec la maison de Clermont. On peut, du moins l'induire de ce fait que le *Cartulaire de Saint-André-le-Bas* appelle tour à tour *Sotfredus de Claromonte* et *Soffredus miles de Alta Ripa* un personnage de la fin du XIe siècle, qui avait des biens dans les environs d'Hauterives et qui était, croyons-nous, l'oncle de notre bienheureux. Mais ce n'est pas une raison pour appeler celui-ci Amédée de Clermont d'Hauterives, comme le fait Rochas, attendu qu'il n'a jamais porté que le dernier de ces deux noms de terre et que ses successeurs dans la seigneurie d'Hauterives n'en portèrent pas d'autre non plus jusqu'en 1321, date à laquelle Ponce ou Poncet d'Hauterives, fils d'un autre Amédée, étant mort sans enfants, le régent du Dauphiné adjugea la terre d'Hauterives à Geoffroy de Clermont, proche parent du défunt.

Cela dit, rappelons que le Bienheureux Amédée d'Hauterives, qui était, ainsi que nous l'avons rapporté, neveu du Dauphin et, par cela même, cousin de l'empereur Conrad-le-Salique, naquit à Hauterives, dans le canton du Grand-Serre ; qu'il avait, outre la seigneurie de ce lieu, celle de quantité d'autres terres disséminées dans le Viennois, jusqu'aux portes de Vienne, et qu'il était marié et père de famille lorsqu'il abandonna tout à coup le

monde en 1119. Accompagné de son fils encore enfant et de nombreux gentilshommes ses vassaux, parmi lesquels étaient les seigneurs de Moirans et de Rives, il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, qui venait d'être fondée, pendant que sa femme et cellés de ses compagnons, suivant son exemple, allaient fonder, non loin de là, l'abbaye de Laval-Bressieux, qui fut transférée ensuite à La Côte-Saint-André. Il paraît même que l'abbé de Bonnevaux, qui était alors S. Jean, plus tard évêque de Valence, ne voulut pas d'abord l'admettre parmi ses religieux, lui faisant observer que la règle ne distinguait pas le seigneur et même le prince du serf, mais que le seigneur d'Hauterives insista, promettant de se charger des plus humbles travaux; et, de fait, le dauphin Guigues Ier, son oncle, étant venu le visiter dans sa retraite, le trouva nettoyant les chaussures des moines et les enduisant d'une infecte drogue composée de lait de chèvre sauvage, de graisse de porc, de suif et de cendre, ce dont ce prince fut tellement touché qu'il embrassa son neveu en implorant sa bénédiction.

Dans les commencements de sa vie religieuse cependant, Amédée eut un mouvement de révolte. Ayant pu se convaincre que son fils ne recevrait pas une instruction suffisante à Bonnevaux, il s'enfuit avec lui à Cluny, la grande abbaye bénédictine, qui était alors un foyer de science, en même temps qu'un foyer de sainteté; mais, y étant arrivé, il ne tarda pas à être saisi de remords et, s'étant alors séparé de son fils, qu'il envoya à la cour de l'empereur d'Allemagne, son parent, il revint aussitôt à Bonnevaux, pour s'y consacrer plus que jamais aux œuvres de pénitence. Et c'est là qu'il mourut en odeur de sainteté, environ l'an 1150, le 14 janvier, suivant certains auteurs, le 19 suivant d'autres; il avait contribué pendant sa vie à la fondation des quatre premières abbayes filles de l'abbaye de Bonnevaux, celles de Mazan en Vivarais, de Léoncel dans les montagnes du Royans, de Montpeyroux en Auvergne et de Tamié en Tarentaise.

Quant à son fils, qui s'appelait également Amédée et mérita aussi le titre de bienheureux, envoyé, comme nous l'avons dit, à la cour de l'empereur d'Allemagne, il la déserta pour se faire moine à Clairvaux, devint ensuite abbé d'Hautecombe (1139), puis évêque de Lausanne (1144), et mourut en 1158 ou 1159, ayant été en outre tuteur d'Humbert III, comte de Savoie, et peut-être chancelier de l'empereur Frédéric Ier.

Rochas, qui fait mourir le B. Amédée d'Hauterives le 14 octobre, dit que la vie que l'on a de lui par un moine de Bonnevaux, fut composée en 1185, sur l'ordre de Burnon de Voiron, abbé de ce monastère; or, il n'y a pas eu d'abbé de Bonnevaux de ce nom, mais seulement un archevêque de Vienne, qui siégeait en 1215-1219 et qui était auparavant doyen de cette église. Ajoutons que cette vie a été insérée par Manrique, dans ses *Annales cisterciennes*, et qu'on en trouve une traduction dans l'*Histoire de plusieurs saints des maisons des comtes de Tonnerre et de Clermont* (par le président Louis Cousin) et dans l'*Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux* par D. Le Nain.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Vie du vénérable Amédée de Clermont d'Hauterive, seigneur d'Hauterive, de Clermont, de Saint-Geoire, etc., moine de l'abbaye de Bonnevaux.* S. l. n. d., in-fol. de 12 pp. (Publié par d'Hozier, d'après la copie mss. de Fr. Rolinon, prieur de Bonnevaux.)

— *Biog. Dauph.*, I, 254. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 33. — Manrique, *Laurea Evangelica*, ch. 3. — Henriquez, *Menolog.*, 355. — Lacroix, *Notice sur Hauterives*, 15 et suiv. — Moréri, *Dict.*, au mot *Amédée*. — *Hist. littér. de la France*, XII, 575. — Nadal, *Hagiol.* 2e édit., 98. — *Cart. de Bonnevaux*, 313. — Etc.

HAUTEVILLE (Jacques d'), qui vivait en 1360, était un des savants de son siècle, suivant Guy Allard, qui ajoute: « Il estoit d'une famille d'au« près Romans, qui n'est plus. » Or il y

avait, en effet, à Vaunes, petit village du canton de Tain, dès le XIe siècle, une famille d'Hauteville qui a donné deux doyens à la cathédrale de Valence : Reymond, en 1245, et Guillaume, ensuite ; une abbesse au monastère de Soyons, en 1285 ; un abbé de Saint-Thiers de Saoû, en 1295, et quantité d'autres personnages, notamment Jean d'Hauteville, bailli de l'Embrunais en 1343, et son frère Aymar, chanoine de Lyon et conseiller du dauphin Humbert II ; ce qui nous fixe sur la famille de notre savant, famille qui finit au XIVe siècle avec Alix d'Hauteville, femme de Pierre Aubergeon, et Florence d'Hauteville, femme de Gilles du Puy, qui hérita du fief ; mais là s'arrêtent nos renseignements.

Guy Allard, *Bibl.*, 125 ; — De Gallier, *Essai sur Clérieu*, 146.

HERCULAIS (D'). Voir : **VALERNOD** (MARIE DE), dame D'HERCULAIS.

HORTAL (LOUIS-BERTON), fils de Louis et d'Eléonore Forquet, né à Montélimar en 1725, appartenait à une famille ayant pour auteur un capitaine Honorat Hortal, qui s'empara du fort de Saoû, sur les protestants, en 1589, et dont le petit-fils, Antoine Hortal, était conseiller de ville à Crest en 1653. D'abord avocat à Valence, il devint, en 1770, assesseur de la commission du conseil établi en 1733, dans cette ville, « pour juger souverainement et sans « appel ni sursis les contrebandiers et « les faux-sauniers », tribunal d'exception qui condamna Mandrin à la roue ; et, bien que ce tribunal jouît d'une assez mauvaise réputation puisque Voltaire en parle comme de l'un des fléaux de l'humanité, dans son roman de l'*Homme aux quarante écus*, il y acquit au contraire lui une telle considération, que les Valentinois l'élurent, à la Révolution, membre du conseil municipal. Or cette considération ne fit que s'accroître au cours des tristes événements du 10 mai 1790 ; car, si le vicomte de Voisins, commandant de l'école d'artillerie et de la citadelle de Valence fut alors assassiné par la populace, qui l'accusait de vouloir faire bombarder la ville, ce ne fut que malgré Hortal, qui fit non seulement le possible pour sauver le malheureux officier, mais exposa même sa vie pour cela. Vingt et un jours après, on le récompensait de cette conduite en l'élisant membre du directoire du district, assemblée administrative au sein de laquelle il fut chargé des délicates fonctions de procureur-syndic ; et ces fonctions, il les remplit de telle sorte que l'assemblée électorale du département ayant été appelée, dix mois plus tard (mars 1791), à faire choix d'un juge pour le Tribunal de cassation, ses suffrages se portèrent sur Hortal. Seulement, tel était dès ce moment-là l'état de santé de l'ancien assesseur de la commission du conseil, qu'il ne put être installé dans sa nouvelle charge que le 16 mai suivant et ne fit en quelque sorte que passer sur les sièges de la Cour suprême ; il mourut, en effet, six mois après son installation, laissant, entre autres enfants, un fils qui fut élu juge au tribunal du district de Valence, le 14 novembre 1792, et devint ensuite substitut du procureur général près la cour d'appel de Grenoble.

De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 296. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 728. — A. Rochas, *Mém. bourg. de Valence*, I, 39, 41, 270. — Etc.

HOSTUN (JEAN D'), maître des machines de l'armée delphinale, — *Magister machinarum et machinatorum exercituum Dalphinalium*, — c'est-à-dire quelque chose comme le directeur des engins de siège de cette armée, pendant le siège du château de la Perrière, où périt le dauphin Guigues VIII, était du village de son nom, dans le

canton du Bourg-de-Péage, et d'une famille qui, possédant la plus grande partie de cette terre dès le milieu du XIIIe siècle, obtint, au mois de mars 1712, son érection en duché-pairie. Ajoutons que le maréchal de Tallard, un des grands hommes de guerre de la fin du règne de Louis XIV, était un d'Hostun et que cette famille, dont les armoiries étaient *de gueules à la croix engrelée d'or*, a fini en 1739, avec le petit-fils de ce maréchal.

Valbonnais, *Hist. Dauph.*, I, 51 — P. Anselme.

HOSTUN (Guillaume d'), petit-fils du précédent, est le Guillaume d'Autun capitaine châtelain de Châteauneuf-de-Mazenc, qui joua un rôle considérable dans la reprise du château de Grignan, en 1395, et de qui de curieuses lettres, se rapportant à ce fait de guerre, ont été plusieurs fois publiées. Il était le fils aîné de Jean II d'Hostun, seigneur de ce lieu, et de Miracle de Montélier; et, devenu châtelain de Châteauneuf, quand Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné, se fut emparé de cette place pour le roi-dauphin, au mois de nov. 1394, il l'était conséquemment depuis quelques mois, quand deux chefs de routiers, Amblard de Sédat et Guillaume Ponton dit Normand, s'emparèrent de nuit et par surprise du château et du seigneur de Grignan. Appelé alors aux armes par un capitaine Talabard, « chambellan de Mgr le roy » et du duc de Berry, que l'on croit être Amédée de Brotin dit Talabard, commandeur du Poët-Laval, non loin de Châteauneuf-de-Mazenc, Guillaume d'Hostun contribua puissamment à la reprise de Grignan, et il paraît même qu'il fut chargé de garder les prisonniers après la capitulation dont les clauses ne furent point respectées, ce qui donna lieu à une correspondance des plus curieuses entre Guillaume Ponton dit Normand et lui, le capitaine de routiers prétendant ne s'être rendu que parce que d'Hostun avait promis de lui « payer bien et loyalement la somme « de 3,250 francs et cinq chevaux ou « 500 francs pour la valeur, et deux « draps de soye et les droyts que se « porroyent apertenir pour le connes- « table », et d'Hostun le niant. Ajoutons que les soldats de Ponton ayant été massacrés, bien qu'on leur eût promis la vie sauve, c'est à d'Hostun encore que Ponton s'en prit de ce manque de parole, se déclarant prêt à soutenir le fait devant « le roy, son soveyran et « le sien, ou davant ung de nous sei- « gneurs, ou devant mons le cones- « table, ou devant l'un de nous sei- « gneurs les marescals. »

Comment ce différend se termina-t-il? Aucun document ne le dit; mais il y a tout lieu de croire que ce fut à l'avantage de Guillaume d'Hostun, car on le voit nommé, derechef, capitaine-châtelain de Châteauneuf-de-Mazenc, le 6 janvier 1398, puis chargé tout spécialement de veiller à la défense de cette place, que menaçaient les troupes du comte d'Armagnac allant en Italie; et, s'il fut remplacé, comme châtelain, au mois de juin 1400, remarquons bien que c'est par le duc Louis de Bourbon, oncle du roi, auprès de qui Guillaume d'Hostun était incontestablement « un pauvre homme », ainsi que le disent les lettres patentes, qui furent adressées, pour cet effet, au gouverneur du Dauphiné, le 8 octobre suivant.

Sortant de Châteauneuf, Guillaume d'Hostun passa du reste au service de Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, qui le fit chevalier et gentilhomme de sa chambre, ce que notre Dauphinois était lorsqu'il mourut au mois de mai 1409, ayant fait, quelques jours auparavant, un testament par lequel il instituait pour héritier Antoine d'Hostun, son frère puîné, sénéchal du Valentinois, attendu qu'il n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Falconne de Baboye.

Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, II, 54 et IV, 203. — Arch. Isère, B., 3143; — *Bull. d'archéol.*, III, 353. — *Revue du Dauph.*, III, 363. — P. Anselme. — Etc.

HOSTUN (Charles d'), seigneur de Claveyson, Hostun, Mercurol et Mureils, controversiste et poète, généralement connu sous le nom de Charles de Claveson, appartenait à la branche aînée de la famille d'Hostun, celle qui acquit, vers 1440, les seigneuries de Claveyson, Mureils et Mercurol, par le fait du mariage de Jacques d'Hostun avec Béatrix de Claveyson. Fils aîné de Pierre d'Hostun, seigneur des mêmes terres que lui, et de Madeleine de Monteynard, il naquit à Claveyson, le 30 mars 1547, et eut pour parrain Charles de Tournon, évêque de Viviers. Catholique ardent, qui se surnommait *Vieux Papiste* et *Philostaure*, c'est-à-dire *L'Ami de la Croix*, il ne semble pas avoir pris une grande part aux guerres dites de religion, bien que les titres de chevalier de l'ordre du roi et de gentilhomme de sa chambre, qu'il obtint au cours de ces guerres, puissent être considérés comme une récompense de ses services militaires; mais il écrivit beaucoup, en revanche, pour la défense du catholicisme. A l'exemple de ses amis, les Jésuites de Tournon, qu'il hébergea trois mois durant chez lui, pendant la peste de 1586, et qui lui dédièrent, par contre, plusieurs de leurs ouvrages, par exemple l'*Universitatum totius orbis et Collegiorum libellus* du P. François Cattinius et *L'Antimoine* du P. Jean Hay, il ne se contenta pas, en effet, de composer des prières en vers et de mettre la morale en sonnets, mais se jeta à corps perdu dans les querelles théologiques. Ainsi fut-il l'instigateur d'une dispute publique qui eut lieu au château de Triors, le 16 juillet 1584, entre le jésuite Bouclier et Pierre Agard, ministre de la Jonchère, commune de Beauregard, dispute dont le compte rendu est évidemment de lui; et l'on ne connaît certainement pas tous les écrits de controverse émanés de sa plume, bien que le catalogue de la bibliothèque de l'abbé de Leissins, récemment publié, en fasse connaître plusieurs ignorés de Rochas. Car, sa principale occupation fut d'écrire et l'on peut même croire que c'est pour s'y livrer plus à son aise que, le 22 novembre 1599, il émancipa Florisel d'Hostun, son fils aîné, et lui abandonna, en même temps, la possession de ses biens.

Retiré alors à Romans, Charles d'Hostun-Claveyson y vécut jusqu'à sa mort arrivée en 1623 au plus tôt, bien que son testament soit en date du 16 septembre 1621; car, c'est à la première de ces dates que le religieux carme Albert Julia lui dédia, deux ans après, une thèse de philosophie soutenue devant l'université de Tournon. Marié : 1° Le 30 juin 1574 avec Elisabeth de Beauffremont, fille de Nicolas, baron de Sennecey, grand prévôt de France, 2° le 28 juillet 1591, avec Renée du Peloux, fille de Nicolas, gouverneur d'Annonay, il n'eut pas moins de dix-sept enfants de ses deux mariages; mais il n'y en a guère que quatre qui lui survécurent.

Il s'était fait cette épitaphe qui prouve qu'il était aussi mauvais poète que bon catholique.

Cy gist le bon et vieil papiste,
Charles d'Hostun de Claveyson,
Dieu l'aima tant, qu'en sa maison
N'y eut jamais de calviniste.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Conférence sur certains points controversés..., entre M. Julien Bouclier, de la compagnie de Jésus en l'Université de Tournon, et M. Pierre Agard, ministre de la religion prétendue réformée à la Ionchière, pays de Dauphiné, tenue publiquement au chasteau de Triors.., en présence de plusieurs gentilshommes et autres, le 16 juillet 1584. Recueillie fidèlement et presque mot à mot, par un des principaux qui s'y trouvèrent présents.* A Lyon, pour François Dupuys à Aix en Provence. MDLXXXIV, in-8° de 4 ff. + 138 pp. et 3 ff.

II. *Le coq à l'asne av lieu de responses faict par un ministre Calvinien aux demandes de messire Charles de Claveson..., ensemble les repliques dudict seigneur.* Lyon, J. Pillehotte, MDLXXXVII, in-8° de 8 ff. et 140 pp.

III. *Les œuvres meslées de messire Charles de Claveson, chevalier de l'ordre du Roi et soubz lieutenant de sa Majesté ès terres et seigneuries de Claveson, Mercurol et Mureil. Au Roy.* Tournon, A. Michel, 16 15, in-8°.

IV. *Oraison pour les festes de l'année, faict par Monsieur de Claveson.*

V. *Le Viel Papiste.*

VI. *Les trois centuries des sonnets du vieux Papiste.* Ces trois derniers ouvrages, qui pourraient bien n'être que des publications partielles des *Œuvres meslées*, ne nous étant connus que par le catalogue de la bibliothèque de l'abbé de Leissins, arrière-petit-fils de Charles d'Hostun, nous ignorons leur format, leur date et le lieu où ils furent imprimés.

Biogr. Dauph., I, 250. — P. Anselme, *Hist. gén. des gr. off.* — Gouget, *Bibl.*, XV, 89. — *Bull. d'archéol.*, XVI, 234. — De Gallier, *Essai sur Clérieu*, 193. — Cyp. Perrossier, *Un collect. dauph.*, 73. — Chaper, *Thèses dauph. illust.*

HOSTUN (Charles d'), fils du précédent et de Renée du Peloux, sa seconde femme, naquit à Hostun, le 27 mars 1597, et devint seigneur de Claveyson, Mercurol, Mureils, etc., par le fait du décès de Florisel, son frère aîné, le 24 décembre 1610, Claude, le cadet, étant mort un peu auparavant. Il acheta en 1624, de M. de St-Ferréol, la charge de gouverneur de Romans, qui rapportait, chaque année, 400 écus « très bien payés », et s'y conduisit si bien, dans une circonstance difficile, que le cardinal Mazarin lui écrivit, le 22 janvier 1644, pour lui déclarer « qu'on ne peut que louer « son zèle dans la dernière élection « des consuls, où il a tenu la main à « l'exécution des arrêts du Conseil. » Mais ce qui nous intéresse surtout en lui, c'est qu'on lui doit un livre qui, à défaut d'autre mérite, a celui d'être rare. Elève du P. Donyol, qui eut avec le ministre Pierre Marcha une dispute publique, il prit la défense de son professeur dans un écrit intitulé : *Marcha, ministre de Boffre, atteint de faux et au fait et au droict en l'escrit qu'il a publié pour paroistre au monde un glorieux battu, par Charles d'Hostun, jadis disciple du P. Donyol, jésuite, Régent en Philosophie, que le ministre a calomnié sur la dispute tenue à Desagne, le 27 de may 1613.* « Virga in « dorso ejus qui indiget corde. » Proverb. 10, vers. 13. — A Tournon, pour Gabriel Roy. — In-8° de 104 pp., sans la dédicace de l'auteur à son père, M. de Claveson, chevalier de l'ordre du Roy, l' « épistre au lecteur catholique « et l'advis aux ministres de la préten- « due. »

Charles d'Hostun mourut le 25 mars 1656, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Madeleine Frère, fille de Claude, premier président au parlement de Grenoble, et de Madeleine Plovier, et, par le fait d'un testament en date du 7 mai 1650, tous ses biens passèrent à Sébastien de Lionne, son neveu, fils aîné de sa sœur Laurence, Humbert de Lionne, autre fils de celle-ci, l'ayant remplacé dès 1650 comme gouverneur de Romans.

P. Anselme. — *Bull. d'archéol.*, XVII. — *Lettres de Mazarin*, I, 883. — *Rev. du Dauph. et du Vivarais*, I, 221. — Etc.

HOSTUN (Antoine d'), seigneur de la Baume-d'Hostun et de Saint-Nazaire-en-Royans, baron de Charmes, de Margès, de St-Donat et de Baternay, personnage de la même famille que les précédents, mais d'une autre branche qu'eux, de qui il est assez souvent question dans l'histoire du Dauphiné et du Lyonnais au temps d'Henri IV, était fils aîné de Jean d'Hostun et de Claude ou Claudine de Grammont-Vachères. Vraisemblablement né à la Baume-d'Hostun, le 13 février 1558, il était à la tête d'un régiment lorsqu'il se prononça pour la Ligue, après la mort d'Henri III, et venait de ravager les environs de Montélimar, pour le compte de ce parti, quand La Valette, l'ayant rencontré non loin de Beaurepaire, le battit si complètement qu'il eut 80 hommes tués et le reste de son régiment « si bien dissipé, « qu'il ne resta que deux capitaines au- « près du colonel », suivant Chorier. Cela ne l'empêcha pas de reprendre bientôt après la campagne et de s'emparer, dix-huit mois plus tard (11 janvier 1587), du bourg de St-Jean-en-Royans.

L'an suivant, la Baume-d'Hostun, comme on l'appelait, contribuait à la prise de St-Agrève, dans le Haut-Vivarais, par Saint-Vidal (novembre 1588), et peu de temps après on le voit intervenir, au nom des Etats du Dauphiné, dans le traité que d'Ornano, lieutenant du roi dans cette province fit avec Lesdiguières, le 28 mars 1589. L'année suivante (30 janvier 1590), il fut un des deux mandataires de la ville de Grenoble chargés de négocier avec Lesdiguières la soumission de cette ville au roi Henri IV, et ces négociations n'ayant pas abouti, c'est probablement alors qu'il abandonna la Ligue pour entrer dans le parti royaliste. En tout cas, après avoir été des premiers à se rendre auprès d'Henri IV pour le saluer, lorsqu'il vint à Lyon, au mois de janvier 1594, il fut maréchal de camp de l'armée que d'Ornano mena contre les Ligueurs de Bourgogne, au mois de juin de cette même année 1594, armée qui s'empara de Brancion, après avoir échoué contre Tournus; et, le 11 octobre suivant il fut blessé d'un coup de pique au ventre, en voulant entrer par surprise dans Vienne, assiégée par d'Ornano et défendue par le duc de Nemours. Enfin, les guerres civiles étant terminées, il servit vaillamment sous Lesdiguières contre le duc de Savoie, ainsi que le prouve la défaite qu'il infligea, le 8 septembre 1597, à 500 chevau-légers savoisiens marchant sur Grenoble. Malgré cela, il ne put obtenir, après la découverte de la trahison du comte de la Roche (octobre 1597), le gouvernement de la ville de Romans, qu'il ambitionnait, si l'on en croit Eustache Piémond. De plus, on s'empressa alors de licencier son régiment, sans lui donner de compensation, une fois la paix conclue, paix dont les articles furent cependant solennellement présentés au duc de Savoie, par la Baume-d'Hostun lui-même, accompagné de son beau-père Bothéon et suivi de 150 gentilshommes (juillet 1598). Il était peut-être de trop grande maison pour ne pas porter ombrage dans sa province; mais, en revanche, Guillaume de Gadagne, baron de Bothéon, dont il avait épousé la fille, étant décédé en 1601, il lui succéda aussitôt dans la charge de sénéchal de Lyon et, fixé alors dans cette ville, il y devint, en 1611, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et, le 26 juin 1614, maréchal des camps et armées. Enfin, nommé chevalier des Ordres du roi, le 5 novembre 1612, il allait être reçu, lorsqu'il mourut en 1616, ce qui donna lieu à l'opuscule suivant : *Regrets funèbres sur la mort de... Antoine d'Autun, seigneur de la Baume...*, par C. Flessard. Lyon, 1616, in-8° de 7 pp.

De son mariage avec Diane de Gadagne, qu'il avait épousée le 22 mai 1584, Antoine d'Hostun laissa quatre filles et un fils, qui fut l'aïeul du maréchal de Tallard.

P. Anselme, *Hist. des gr. off.*, v, 266. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 713. — Eustache Piémond, *Mém.*, édit. Brun-Durand, 199, 202, 229, 333, 347, 350, 432, 529. — *Corresp. de Lesdiguières*, I, 87, 111, 307, 373. — Etc.

HUGUES, légat du St-Siège au XIe siècle, naquit à Romans, suivant la plupart des biographes et ainsi qu'on peut l'inférer de la qualification de *Romanus et filius ecclesie Viennensis* que lui donne le pape Grégoire VII, dans une lettre du 9 mars 1075 aux chanoines de Romans. De plus, il était neveu du duc de Bourgogne, Hugues Ier, qui se fit moine sur la fin de sa vie; et l'on sait, enfin qu'ayant embrassé lui aussi la vie religieuse, il était chamarier de l'église de Lyon, après avoir été prieur de St-Marcel de Châlon-sur-Saône, lorsqu'il fut élu évêque de Die dans des conditions peu ordinaires. Etant allé dans l'église de cette dernière ville, alors qu'il se rendait à Rome par la vallée de la Drôme et la voie des Alpes, et y ayant trouvé le clergé et le peuple assemblés pour l'élection d'un évêque, en remplacement de Lancelin déposé comme simoniaque, il fut en effet élu

aussitôt presque malgré lui, bien que n'étant encore que simple clerc. Il ne se rendit donc à Rome que pour y recevoir successivement, de la main du pape, tous les ordres sacrés, jusques et y compris l'onction épiscopale, qui lui fut donnée le 16 mars 1074. Huit jours après, le nouvel évêque de Die reprenait le chemin de son diocèse, où il trouva le plus grand désordre, ce qui l'obligea à lutter beaucoup, et contre les seigneurs qui s'étaient emparés des biens ecclésiastiques, et contre son clergé lui-même, et ce n'est qu'après avoir un peu remédié à toutes choses qu'il retourna à Rome, pour le concile qui s'y tint du 24 au 28 février 1075, concile dans lequel le pape Grégoire VII porta le célèbre décret relatif aux investitures.

Etant revenu de ce concile avec le titre et les pouvoirs de légat en France et en Bourgogne, l'évêque de Die fut, pendant six ou sept ans, l'arbitre des affaires de l'église de France, car on le voit, pendant cet espace de temps relativement court, déposer plusieurs prélats prévaricateurs, en nommer d'autres et présider au moins treize conciles. A en juger par certaines de ses lettres à Grégoire VII et par quelques-unes de ce pontife, il paraît même que celui-ci dut lui recommander, plus d'une fois, moins d'ardeur dans la défense des droits de l'Église et la répression des abus. Néanmoins, le pape, qui voulait un vrai soldat du Christ pour archevêque de Lyon, ayant appris que ce siège était devenu vacant par la mort de Géboin, recommanda Hugues au clergé et au peuple de cette ville, qui l'élurent au mois d'octobre 1082. Malheureusement, si importante que fût cette double charge d'archevêque de Lyon et de légat du St-Siège, elle ne satisfit pas l'ambition de l'ancien évêque de Die qui, désigné, concurremment avec Didier, abbé du Mont-Cassin, par Grégoire VII mourant, comme susceptible d'occuper le siège apostolique après lui, ne vit pas sans dépit l'élection de Didier, qui fut le pape Victor III, protesta contre cette élection et alla même jusqu'à refuser obéissance au nouveau pape. Cette conduite s'explique un peu par la crainte qu'il avait que ce dernier, homme de mœurs douces et de caractère pacifique, qui resta lui-même plus d'un an sans vouloir accepter le souverain pontificat, ne fût pas à la hauteur de sa tâche ; mais un concile, réuni pour cela à Bénévent, n'en condamna pas moins le fougueux archevêque de Lyon, qui fut en outre excommunié.

Victor III étant décédé le 16 sept. 1087, son successeur, Urbain II, rendit bientôt à Hugues les pouvoirs de légat, et, pendant douze ans encore, ce dernier se trouva être l'arbitre de tout ce qui intéressait l'Eglise en deçà des Alpes ; ainsi le voit-on présider un concile à Verdun, dès les premiers jours de l'année 1088; un à Autun, en 1094 ; puis, trancher les différends de l'abbé de Cluny avec l'abbé de la Chaise-Dieu ; obtenir le remplacement de l'archevêque de Sens, Richier, par Daimbert, parce qu'il ne voulait pas reconnaître la primatie de l'église de Lyon ; assister le pape dans la tenue du concile de Tours (1096) ; enfin, contribuer à la fondation de la célèbre abbaye de Cîteaux, par saint Robert, abbé de Molesme (1098) ; et il en fut ainsi jusqu'à la mort d'Urbain II. Mais, avec le successeur de ce pontife, les choses changèrent, car Pascal II ne nomma que des Italiens comme légats, et l'archevêque de Lyon en fut tellement outré que non seulement il refusa d'assister au concile tenu à Valence, le 30 septembre 1100, mais qu'il engagea ses suffragants à faire de même et blâma la conduite des légats ses successeurs. Après cela, il convoqua lui-même un concile à Anse, où l'on décida qu'il devait faire le voyage de Terre Sainte, voyage qu'il fit en compagnie de l'évêque de Die, saint Ismidon, et d'où il ne revint qu'en 1103. Enfin, c'est en se rendant au concile de Guastalla, où il avait été appelé par le pape, qu'il mourut à Suse, de la fièvre, le 6 octobre

1106 ; il avait été l'un des plus grands hommes de son temps, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en lisant ce qu'ont écrit de lui S. Anselme de Cantorbéry, Guigues le Chartreux, S. Hugues, évêque de Grenoble, Yves, évêque de Chartres, Guillaume de Malmesbury et quantité d'autres de ses contemporains.

Il reste de ce prélat trente et une lettres, qui ont été prises par Migné dans différents recueils, tels que les *Miscellanea* de Baluze et les collections des conciles, puis publiées dans le tome CLVII de sa *Patrologie latine*, et dont on trouve une assez longue analyse dans le *Dict. de Patrologie* de l'abbé Sevestre, art. « Hugues de Lyon » (t. II, 394-403).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Recherches sur Hugues de Die, légat du pape saint Grégoire VII*, par l'abbé Jules Chevalier. Montélimar, Bourron, 1880, in-8° de 34 pp.

Biogr. Dauph., I, 443.— *Cart. de Romans.*, I, 12. — Mabillon, *Ann. ord.*, S^ti^-*Bened.*, V, 440.— *Hugo Flavig.*, *Chron.* II.— *Gall. christ.*, XVI, 516.— *Hist. litt. de la Fr.*, IX, 303.— Columbi. *Opuscula*, 282. — J. Chevalier, *Hist. de Die*, I, 137. — *Bull. archéol.*, XVI, 69, 137, 241, et XXII, 278. — C. Perrossier, *Év. orig. de Valence*, 157. — Etc.

HUGUES (Saint), évêque de Grenoble et l'un des prélats dont l'histoire est le plus liée avec celle du Dauphiné, naquit à Châteauneuf-d'Isère, vers 1053. Il était le fils du seigneur de ce lieu, Odilon de Châteuneuf qui, après avoir été témoin de la donation du lieu de Silhac à l'abbaye de Romans, par Guigues de Chalamon, vers 1081, consentit à la cession des églises de Clérieu à la même abbaye, par Guillaume de Clérieu. Avec cela, on lui donne pour frères Guinisius, chanoine de Romans, qui céda à cette église les droits qu'il avait sur le lieu de Voirasier ; Humbert, qui vivait encore en 1163, date à laquelle il fut garant d'une donation faite aux abbayes de Saint-Ruf et de Léoncel ; Guigues, cousin des Eynard de Domène; Raymond, de qui nous parlerons plus loin *(Voir ce nom)*, et Berlie, religieuse à Vernaison; mais il y a de grandes raisons de croire que ce devaient être plutôt ses neveux. En tout cas, appartenant à l'une des familles les plus puissantes de la contrée, il fut pourvu, à 22 ans, d'un canonicat en l'église cathédrale de Valence et, quatre ans plus tard, l'évêque de Die, Hugues, légat du Saint-Siège, s'attachait le jeune chanoine qui, se trouvant avec lui au concile d'Avignon en 1080, fut alors demandé pour évêque par les députés de l'église de Grenoble, bien que n'étant pas encore prêtre. Par suite, il dut recevoir, coup sur coup, les ordres mineurs et majeurs, après quoi ne voulant pas être sacré par son métropolitain, qui était accusé de simonie, il alla recevoir à Rome l'onction épiscopale des mains du pape Grégoire VII, ce dont la fameuse comtesse Mathilde le récompensa en lui donnant une crosse et des livres de théologie et payant tous les frais de son sacre.

Or, arrivé à Grenoble, le nouvel évêque trouva toutes choses dans le plus déplorable état, le clergé ayant secoué toute discipline et la plupart des biens de l'église étant aux mains d'intrus laïcs qui en disposaient comme de leur propre bien. Voulant réformer le tout, il rencontra donc autant d'opposition de la part de ceux qui devaient être ses auxiliaires que de celle des seigneurs du pays, et tellement, qu'abreuvé de dégoûts il s'enfuit, au bout d'un an, à l'abbaye de la Chaïse-Dieu (1082). Seulement, il revint ensuite, sur l'ordre du pape, et étant alors parvenu à ramener son clergé à plus de régularité, il eut, en 1084, la consolation de contribuer à la fondation de la Grande-Chartreuse par saint Bruno, en obtenant, de l'abbé de la Chaise-Dieu et de quelques seigneurs, la cession de la solitude dans laquelle s'éleva le nouveau monastère. Mais, en revanche, quelles difficultés ne rencontra-t-il pas lorsqu'il voulut récupérer les biens de son église? D'abord, son métropolitain, l'archevêque de

Vienne, qui était alors Guy de Bourgogne, plus tard pape sous le nom de Calixte II, avait étendu son autorité épiscopale sur l'église de St-Donat et sur le comté de Salmorenc, et c'est pour établir les droits de son siège sur cette église et ce comté que l'évêque de Grenoble fit faire le précieux recueil de chartes connu sous le nom de *Cartulaires de saint Hugues*, ce qui n'empêcha pas le litige, pour la solution duquel le pape Urbain II vint à Romans en 1095, de durer jusqu'au 2 août 1107, date à laquelle il fut tranché par le pape Pascal II. Ensuite, il dut lutter contre le comte d'Albon, Guigues III, qui, non content de s'être approprié des biens ecclésiastiques et de lui faire la guerre pour les conserver, fomentait des divisions entre ses vassaux et ceux du prélat; mais il finit, quand même, par l'amener à résipiscence.

Quant aux autres actes importants de l'épiscopat de saint Hugues, épiscopat qui ne fut pas de moins de cinquante-deux ans, puisque c'est le 1er avril 1132 qu'il mourut, ils sont fort nombreux. Rappelons la fondation de l'abbaye de Chalais, non loin de la Grande-Chartreuse, en 1108; la réforme du monastère d'Agaune, dans le Valais, et, pour ce qui regarde particulièrement la ville de Grenoble, dont notre saint évêque était seigneur temporel et spirituel, la construction du premier pont de pierre qui ait relié les deux rives de l'Isère dans cette ville, celle d'un hôpital, l'organisation de corporations ouvrières et, finalement, la remise qu'il fit aux habitants d'une partie du droit de leyde, en 1116. Il fut canonisé au concile de Pise, le 12 avril 1234, et l'église attenante à la cathédrale est sous son vocable; quant à ses reliques, elles furent conservées dans cette église jusqu'en 1562, que les huguenots les détruisirent. Disons en outre que la fête de saint Hugues est, depuis quelque temps (1889), une occasion de pèlerinage à Châteauneuf-sur-Isère, son lieu de naissance.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, suivie de la vie de Hugues II, son successeur; d'un extrait d'une biographie de saint Hugues, abbé de Léoncel, et d'une notice chronologique sur les évêques de Grenoble*, par Albert du Boys. Grenoble, 1857, in-8°. — II. *Notice historique sur saint Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble*, par l'abbé Aristide Bouloumoy. Valence, 1892, in-8°. — III. *Vita sancti Hugonis Gratianopolitani episcopi auctore Guigone Cartusiensi priore.* Hanc editionem novam... Carolus Bellet. Monstrolii, 1889, in-8°, avec photo-grav.

Biogr. Dauph., I, 440. — *Cart. de l'égl. de Grenoble*, 136. — *Cart. de Romans*, ch. 120, 190. — *Cart. de Léoncel*, 12. — Catellan, *Antiq. de Valence*, 220. — *Gall. chr.*, XVI., 230. — *Officia propria sanct. eccles. Gratianopolitanæ.*, 33. — *Bull. d'arch.*, XX, 199, 322, 421; XXII, 177; XXVII, 123.

HUGUES, abbé de Léoncel, puis de Bonnevaux, que les hagiographes qualifient tour à tour saint et bienheureux, sans dire s'il a été canonisé ou seulement béatifié, était un des fils de Raymond *(Voir ce nom)*, seigneur de Châteauneuf-d'Isère, et, conséquemment le neveu du précédent. Etant à Lyon, pour y terminer son éducation, parce qu'un autre de ses oncles, le chanoine Guérin, était abbé séculier du monastère de Saint-Just dans cette ville, il suivit un jour à l'abbaye du Miroir un religieux cistercien, qui lui avait inspiré le goût de la vie monastique, et y était depuis bien des années, donnant à tous l'exemple de toutes les vertus de son état, quand Burnon, abbé de Léoncel, son parent, l'attira auprès de lui. La plupart des historiens disent que c'est en 1139, alors que ce ne dut être qu'en 1160 ou 1162, attendu que ce n'est qu'en 1156 que Burnon devint abbé de Léoncel et que son prédécesseur s'appelait Falques.

En tout cas, ce Burnon étant mort au commencement de l'année 1163, Hugues de Châteauneuf, dont le père avait donné, peu de temps auparavant, à cette abbaye, de grands biens sur Alixan, fut élu abbé à sa place, et, comme les évêques de Valence et de

Die étaient alors en contestation touchant le monastère de Léoncel, que chacun d'eux prétendait être dans son diocèse, l'un et l'autre revendiquèrent, par suite, le droit de bénir le nouvel abbé. Seulement celui-ci, après avoir attendu assez longtemps, trancha lui-même la difficulté, en allant se faire bénir à Montpellier par le pape Alexandre III, qui lui accorda en même temps (15 juillet 1165), une bulle confirmant à son abbaye la possession de certains domaines ; c'est aussi en revenant de Montpellier que, rencontrant à Beaucaire le comte de Toulouse, Raymond V, il obtint de lui, pour ses religieux, l'exemption de tout droit de péage dans ses terres. Quelques jours après, Odon, évêque de Valence, confirmait une donation de terres à Léoncel et l'on peut se faire une idée, par ces prémisses, de ce que dut être pour cette abbaye l'administration d'un prélat qui avait des liens de parenté avec la plupart des grandes familles de la contrée, notamment avec les seigneurs de Chabeuil et de Clérieu, et qui jouissait avec cela d'une grande réputation de sainteté.

Or, même après qu'il fut devenu abbé de Bonnevaux, ce qui arriva en 1167, Hugues de Châteauneuf ne cessa pas de s'occuper de l'abbaye de Léoncel, qui était du reste une fille de celle de Bonnevaux ; car, indépendamment de ce qu'il intervint dans les accords que les religieux de sa première abbaye firent avec ceux de Saint-Félix de Valence, au mois d'octobre 1169, et en 1190 avec les chartreux du Val-Sainte-Marie, c'est à sa prière que Guillaume de Clérieu unit le monastère de la Part-Dieu à celui de Léoncel en 1194. Il ne fut pas moins utile à l'abbaye de Bonnevaux, ainsi que le prouvent quantité d'actes, notamment une bulle du pape Alexandre III en faveur de cette abbaye (17 avril 1170) et la confirmation de certaines donations, par Falques, évêque de Valence, en 1194 ; mais là encore ne s'arrêta pas son action. Aussi considéré des grands qu'il était aimé des petits, il fut, par exemple, en 1191, un des négociateurs du traité par lequel Guillaume de Clérieu reconnut la suzeraineté du Dauphin, et, quatorze ans auparavant (1177), un des deux ambassadeurs que l'empereur Frédéric I[er] envoya au pape Alexandre III, lorsqu'il voulut se réconcilier avec lui, ce qui peut donner une idée de la réputation dont il jouissait de son vivant. Etant décédé le 1[er] avril 1194 et non en 1183, comme le disent ses biographes, — attendu qu'on a de lui quantité d'actes postérieurs à cette date, — ses restes furent pieusement conservés dans l'abbaye de Bonnevaux jusqu'en 1576, qu'ils furent détruits par les huguenots. On établit même, tout d'abord, en son honneur, une fête qui, supprimée ensuite, se célèbrerait encore chez les Bernardins d'Italie.

L'*Essai sur l'histoire de Cîteaux*, de Pierre Lenain, contient une vie de cet abbé que M. Albert du Boys a reproduite dans sa *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble*, pp. 303-322, et il y a dans les Bollandistes, à la date du 1[er] avril, une *Vita sancti Hugonis, auctore monacho Cisterciensi*.

Biogr. Dauph., I, 442. — *Bull. d'archéol.*, XXVII, 126. — *Cart. de Léoncel*, ch. 11, 13, 14, 44, 53. — *Cart. de Bonnevaux*, ch. 3, 66. — De Gallier, *Ess. sur Clérieu*, 37. — Nadal, *Hist. hagiol.*, 291. — Etc.

HUGUES DE LA GARDE (Joseph), président en la Chambre des comptes du Dauphiné, suivant lettres en date du 10 octobre 1783, et l'un des premiers membres de la société des Sciences et Arts de Grenoble, était le fils d'un riche armateur de Marseille qui, après avoir acquis, à beaux deniers comptants, les titres d'écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en la chancellerie près le parlement de Bretagne, acheta, des Villeneuve-Vence, la terre et seigneurie de la Garde-Adhémar, 672,000 livres, en 1784.

Devenu lui-même seigneur de cette terre l'année suivante, Joseph d'Hugues s'y conduisit en grand seigneur libéral; car, on le voit écrire, le 6 octobre 1784, aux habitants de la Garde, qu'ils font « une partie intéressante « de sa famille », et cette terre ayant été érigée en marquisat pour lui, le 24 janvier 1789, il déclara, le 3 septembre suivant, à ses vassaux assemblés, que l'abolition des droits féodaux qui venait d'être votée par l'Assemblée nationale ne remplissant pas tous ses vœux, il leur abandonnait, « tant en général qu'en particu- « lier tous les droits universels, réels « et personnels, fixes et casuels, éta- « blis par les anciens titres et ter- « riers..., sans aucune indemnité ni « prix de rachat. » Cet acte donna lieu à une manifestation des plus touchantes, la population ayant décidé, sur-le-champ, de prier son bienfaiteur « d'agréer l'inauguration de son « portrait, dans la chapelle, à l'église, « dans une salle du château et à la mai- « son de ville, et la dédicace d'une « fête solennelle au retour de Mme la « marquise. » Or, cette fête eut lieu les 23, 24 et 25 septembre suivants et, qui plus est, on en fit imprimer à 500 exemplaires le récit ou procès-verbal, dans lequel furent insérées plusieurs pièces de circonstance, dans l'une desquelles se trouvent ces vers :

De nos liens, Hugues qui nous dégage,
Double ses droits, car il a tous nos cœurs.

Cela n'empêcha pas que, cent trente-cinq jours après, M. d'Hugues fut contraint de renoncer au commandement de la garde nationale de la Garde-Adhémar et vit ensuite la plus grande partie de sa terre confisquée et vendue au profit de la nation, sans protestation de la part des habitants, dont il implora plus tard, mais en vain, la charité.

Rappelons encore qu'à l'occasion de la fête de ce grand seigneur bienfaisant, on joua chez lui, en 1785, une pièce qui, après avoir été composée pour la circonstance, par une Mme de Linant, fut imprimée sur les lieux-mêmes par P. Guillet, imprimeur du Bourg-St-Andéol, qui n'en tira que quelques exemplaires. Cette rarissime plaquette, qui forme une brochure in-8° de 22 pages, a pour titre : *Le plaisir du village. Divertissements pour la fête de St-Joseph, fête de M. le Président d'Hugues, marquis de la Garde-Adamar, représentée par sa famille, au château de la Garde, le 19 mars 1785, dédiée à MM. les châtelains, consuls, notables et habitants du bourg de la Garde-Adhémar.* Imprimé au château.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre des officiers municipaux de la Garde-Adhémar, à Monsieur le marquis de la Garde, à Marseille, du 13 août 1789, suivie de la réponse du marquis de la Garde, du 17 août, et de la délibération de la communauté de la Garde-Adhémar, du 3 septembre* 1789. S. l. n. n. n. d., in-8° de 15 pp.

II. *Renonciation au rachat des droits féodaux par M. Hugues, président de la chambre des comptes du Dauphiné, en faveur de la communauté des habitants de la Garde-Adhémar, et extrait des registres des délibérations de la communauté de la Garde-Adhémar, du 3 septembre* 1789. S. l. n. n. n. d., in-8° de 18 pages.

III. *Procès-verbal de ce qui s'est passé à la Garde-Adhémar les 23, 24 et 25 septembre* 1789. *Publié au désir et aux frais de la communauté et suivi de vers et chansons composés à cette occasion.* S. l. n. n. n. d., in-8° de 29 pp.

Inv. des arch. de l'Isère, II, 85. — *Bull. acad. delph.*, I, 7 ; — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, IV, 80, 88. — Vaschalde, *L'impr. dans le Vivarais*, n° 14. — Etc.

HUMBERT, dit de Romans et de Bourgogne, un des plus illustres chefs de l'ordre de Saint Dominique, naquit, dit-on, à Romans, dans les commencements du XIII[e] siècle, d'une famille assez riche pour l'avoir envoyé faire ses études à Paris. Or, à Paris, il rencontra le dominicain Hugues de Saint-Chef, autre dauphinois, qui, après lui avoir enseigné la théologie et le droit canon, le fit entrer dans un couvent de son ordre, celui de la rue St-Honoré,

suivant certains biographes, qui vont jusqu'à préciser le jour où il y entra disant que ce fut le 30 déc. 1224. Quoi qu'il en soit, ayant pris l'habit de religieux, il professa l'histoire sainte dans différentes maisons de Dominicains, notamment à Lyon, où l'on croit qu'il remplit aussi les fonctions de prieur, puis à Toulouse, où il fut élu provincial en 1242 ; et partout il se fit une si grande réputation de science et de sainteté que, la charge de provincial de France étant devenue vacante, en 1244, par le fait de l'élévation d'Hugues de St-Chef au cardinalat, il fut appelé à lui succéder, et que, dix ans plus tard (1255), le chapitre général de l'ordre, assemblé à Bude, ayant à remplacer Jean le Teutonique comme supérieur général, fit choix de sa personne. Seulement, telle était son humilité qu'ayant gouverné avec la plus grande sagesse l'ordre de Saint-Dominique pendant neuf ans, il voulut redevenir simple religieux, ce qu'il fut ensuite jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 14 juillet 1279.

Il avait été le parrain de Robert, fils du roi saint Louis, et avait refusé le patriarcat de Jérusalem que lui avait offert le pape Urbain IV. Soixante et onze ans après, le dauphin Humbert II, qui se disposait à prendre l'habit de dominicain, « fit déterrer « le corps de Humbert de Romans, « cinquième général de l'ordre des « Frères prêcheurs, à qui il fit faire « une bière magnifique, pour être ré- « véré comme un saint, » raconte Guy Allard. Un fac-simile de son épitaphe se trouve dans les *Etudes d'anaglyptique*, de M. Didelot (p. 18).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Aqua sapientiæ ordinis sacri FF. Predicatorum, seu beatæ memoriæ venerabilis F. Humberti* V, *magistri ord. præd.* Montibus, Waudrei, 1645-1646, deux vol. in-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Epistola de tribus votis religionis substantialibus*, Hagenoæ, 1508 in-4°; ouvrage réimprimé avec les *Sermones*, en 1603, et dont il y a une traduction en français par W. Caoult. Douai, 1604, in-16.

II. *Expositio regulæ Sancti Augustini.* Hagenoæ, 1505, in-4° ; commentaire auquel on a joint un traité sur le même sujet, par Hugues de St-Victor, et dont il y a une autre édition sous ce titre : *Regula D. Augustini, Ugonis de sancto Victore et Humberti V, ord. Prædic. gen. magistri commentariis doctissimis illustrata. Opus ut antiquum ita diu desideratum omnibus que religiosæ vitæ institutis valde accommodatum...* Dilingæ, 1581, in-4°. Autres édit. de Côme, 1605, et de Mons, 1645.

III. *De modo prompte cudendi sermones circa omne hominum et negotiorum genus.* Hagenoæ, 1508, in-4° ; ouvrage réimprimé sous le titre de : *Sermones B. Humberti Burgundi Prædicatorum ordinis magistri quinti...* Venetiis, 1603, in-4° ; et derechef, avec des additions considérables sous ce titre : *De cruditione prædicatorum.* Barcinone, 1607, in-4°. Ouvrage que Trithème appelle la *Somme des prédicateurs.*

IV. — *Liber de institutione officialium ord. prædic.* Imprimé en 1505 à la suite d'un traité cité par Echard.

On attribue encore à Humbert de Romans le *Liber eruditionis Religiosorum in quo quidquid utile Religiosorum instructionibus continetur* ; mais bien qu'imprimé plusieurs fois sous son nom, notamment en 1512, à Paris, par Henri Estienne, cet ouvrage est de Guillaume Pérault. Quant à une histoire abrégée de la vie de saint Dominique et une petite chronique de son ordre, de l'an 1208 à 1254, travaux dont on lui fait également honneur, ils sont de Gérard Frachet, de Limoges ; et, pour ce qui regarde le *Dies iræ* qui lui est encore attribué, il est peut-être du cardinal Malabranca, neveu du pape Nicolas III. Par contre, notre savant dominicain a laissé un certain nombre d'ouvrages qui sont restés manuscrits :

1° *Officium ecclesiasticum universum tam nocturnum quam diurnum ad usum ordinis prædicatorum*, qui était autrefois dans la bibl. des Dominicains de la rue St-Jacques, à Paris ; 2° *Expositio super constitutiones ord. fr. prædic.*, ouvrage achevé ; 3° *Liber de prædicatione Crucis*, ouvrage ayant pour objet la prédication d'une croisade contre les Sarrasins et dont le mss. était, au XVIIe siècle, chez les Dominicains d'Anvers ; 4° *Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando*, programme de questions devant être traitées dans le concile de Lyon (1274) qui, après avoir fait partie de la bibl. de Christine de Suède, est passé dans celle du Vatican ; 5° *Libellus septem gradibus contemplationis*, ouvrage que les Franciscains attribuent à saint Bonaventure.

Biogr. Dauph., I, 445. — Moreri, *Dict.* — Touron, *Hist. des hom. illust. de l'ord. de St-Dominique.* I, 320. — Echard, *Script. ord. prædic.*, II, 989. — Michaël Pius *De vir. ill. ord. præd.*, l. 5. — Du Pin, *Bibl. des aut. ecclés. du XIIIe siècle.* — *Hist. litt. de la France*, XIX, 340. — Théoph. Reynaud, *Hagiol. Lugdunense*, 105. — Etc.

J

JACOMIN (Jean-Jacques-Hippolyte), membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, né à Nyons ou dans les environs de cette ville, le 13 août 1764, d'une famille de notaires, fut d'abord administrateur des biens des religionnaires fugitifs et s'intitulait « homme de loi », lorsqu'il entra dans la vie publique en qualité de membre de l'assemblée électorale du 25 août 1791. Quinze jours après, il devenait administrateur du département, et, dix mois plus tard (2 juillet 1792), sur la nouvelle que 500 fédérés marseillais marchant sur Paris devaient, par suite, passer à Valence, on l'envoya à leur rencontre, pour leur faire observer que leur marche était contraire à la loi et leur adresser toutes les « représentations que le civisme et « l'amour du bien public et de la cons- « titution peuvent suggérer »; ce qu'il fit, paraît il, avec succès. Aussi, les membres du directoire départemental, ses collègues, s'empressèrent-ils de lui confier une autre mission du même genre, le 14 août suivant. Comme il était question, disait-on, de rassembler à Valence les compagnies franches de trente départements, ce qui épouvantait les habitants de cette ville, on le dépêcha au général en chef de l'armée du Midi, pour lui représenter que les Valentinois étaient incapables de recevoir un aussi grand nombre d'hommes, et, cette fois-ci, Jacomin put dire à son retour, que le général n'ayant jamais ordonné ce rassemblement, n'avait pas de contre-ordre à donner. Enfin, il fut chargé dans le même temps, conjointement avec Aymé, Payan et le président Bérenger, d'élaborer la réponse à faire à une sorte de mise en demeure des Marseillais qui, après avoir inutilement demandé à l'Assemblée législative d'armer le peuple, pour achever l'œuvre de la Révolution, voulaient l'y contraindre en provoquant un mouvement dans ce sens, dans les départements du Midi. Or, tout en étant flatteuse pour les Marseillais, qu'il fallait ménager, cette réponse fut en réalité un refus.

Elu membre de la Convention, le huitième sur neuf et par 261 suffrages, contre 152 donnés à Payan, le 10 septembre suivant, Jacomin y vota la mort de Louis XVI, sans expliquer son vote, et, envoyé en mission dans le département de l'Oise, au printemps de l'année 1795, pour y prendre des mesures en vue d'assurer l'approvisionnement de Paris, il faillit y être mis en pièces par la foule. Elu au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire suivant (15 oct. 1795), il composa avec quatre autres députés obscurs, dont son compatriote Martinel, la commission dite des Inspecteurs, après la journée du 18 fructidor, ce qui l'amena deux fois à la tribune : la première, le 4 vendémiaire an VI, pour y lire différentes pièces se rapportant à la révolte de Brémond de St-Christol et à celle de Duclaux de Bésignan (*Voir ces noms*); la seconde, le 17 ventôse sui-

vant (19 fév. 1798), pour faire connaître une dénonciation des administrateurs du département de la Loire contre le député Duguet et en rendre compte. Réélu le 23 germinal an VI (12 août 1798), il entra au Corps législatif lors de sa formation, mais passa ensuite tout à fait inaperçu jusqu'à la dissolution de cette assemblée, en 1804. Devenu alors directeur des droits réunis à Besançon, il le resta jusqu'à ce que, frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il dut s'expatrier et se réfugia croit-on, à Deux-Ponts en Bavière, où il mourut.

On a de lui : *Projet de résolution présenté... au nom d'une commission spéciale, sur un message du Directoire exécutif du 25 ventôse dernier, relative à la formation d'un sixième arrondissement dans la Drôme*. Impr. nat., floréal an VII, in-8°.

Biogr. Dauph., I, 448. — Delacroix, *Stat.*, 576. — Rochas, *Journ. d'un bourg.*, 135, 165, 177, 179. — Villard, *Ann. Valent.*, 196, 200. — Réimpr. du *Moniteur*, XV, 220 ; XXVIII, 799 ; XXIX, 16, 159, 178.

JAY (Joseph-Laurent), jurisconsulte né à Pierrelatte, le 19 juill. 1806, et décédé à Paris en 1875, étudia le droit, prit le grade de licencié et s'établit avocat dans cette dernière ville ; mais il plaida beaucoup moins qu'il ne s'occupa de publications périodiques et autres, toutes se rapportant à la pratique du droit. Ainsi rédigea-t-il, à partir de 1861, les *Annales des Juges de paix*; dès 1843, le *Journal des commissaires-priseurs*, et dès 1859, le *Bulletin spécial des décisions des juges de paix et des tribunaux de simple police*.

Outre cela, il est l'auteur des ouvrages suivants :

I. *Commentaire sur les ventes publiques de marchandises neuves, d'après la loi du 25 juin* 1841. Paris, Joubert, Cone et Delamotte, 1842, in-8°.

II. *Manuel des greffiers des justices de paix*. Paris, Joubert, 1843, in-18.

III. *Traité des conseils de famille*. Paris, Joubert, Delamotte, 1843, in-18. — 2e éd. 1846, in-8°. — Autre édition, Paris, 1854, in-8°.

IV. En collaboration avec Lehir, *Manuel théorique et pratique de l'arbitre*. Paris, Joubert, 1843, in-18.

V. *Traité des commissaires-priseurs, d'après la loi du 18 juin* 1843. Paris, Joubert, 1843, in-18.

VI. *Traité des scellés en matière civile, commerciale et criminelle..., suivi d'un formulaire complet*. Paris, Delhomme, 1846, in-8°.

VII. *Lois des commissaires-priseurs*... Batignolles, Hennuyer, 1846, in-12.

VIII. *Guide des huissiers en matière civile, commerciale et criminelle...*, Paris, Delhomme, 1847, in-8°. — 2e éd., Batignolles, 1849, in-8°.

IX. *Nouveau traité de la compétence judiciaire des juges de paix,...* Paris, Delhomme, 1848, in-8°.

X. *Annales et répertoire général de la science des juges de paix*... 1re série. S. l., Videcoq, 1850, 5 vol. in-8°.

XI. *Bulletin des lois des justices de paix. Recueil des édits, décrets..., depuis* 1563, *jusqu'en* 1852. S. l., Durand, 1852, 3 vol. in-8°. C'est le complément de l'ouvrage précédent.

XII. *Formulaire et manuel de la procédure des justices de paix*. S. l., Videcoq, 1850, 2 v. in-8°. — 2e éd. en 1854.

XIII. *Nouveau traité de bornage*. S. l., 1850, in-8°.

XIV. *Des pensions civiles*. S. l., 1853, in-12.

XV. *Dictionnaire général et raisonné des justices de paix*... S. l., A. Durand, 1855, 4 vol. in-8°. — 2e éd., 1859. — 3e éd., 1869, 5 vol. in-8°.

XVI. *Traité des contraventions*. S. l., 1856, 2 vol. in-8°

XVII. *Traité de la compétence générale des tribunaux de simple police*. S. l., A. Durand, 1855, in-8°.

XVIII. *Formules à l'usage des juges de paix*. S. l., A. Durand, 1860, in-8°.

XIX. *Recueil des actions possessoires*. S. l., 1863, in-16.

XX. *Traité de la vaine pâture*. S. l.,

Durand, 1863, in-8°, en collab. avec Alex. Beaume.

XXI. *Des tarifs de la taxe des actes de justice de paix.* S. l. 1863, in-8°, en collab. avec Girardot.

Vapereau. — Otto Lorentz, *Cat. gén.* — Bourquelot et Maury, *Litt. fr.* — Etc.

JEAN II, évêque de Sisteron, que le *Livre vert* de cet évêché dit avoir été un très saint homme, fort riche et de race sénatoriale, — *Johannes, vir sanctissimus et valde nobilissimus, et opibus et rebus plenissimus, et senatoria stirpe progenitus,* — appartenait à une famille de la vallée de l'Eygues, dont les possessions comprenaient la plus grande partie de la vallée de Bodon et notamment le territoire sur lequel s'élevait autrefois l'abbaye de ce nom, fondée par saint Marius vers 506 et ruinée au VIII[e] siècle par les Sarrasins. Devenu évêque de Sisteron en 805, suivant Columbi, en 812, suivant M. Isnard, il fit relever, dans cette contrée, douze églises et cette abbaye, à laquelle il donna, en 851, les dîmes d'Ubrieux *(Lambricis),* sur le territoire du Buis ; les dîmes et l'église de Saint-Alban sur Remuzat et les églises de Sainte-Jalle et d'Autane. C'est également lui qui fonda l'abbaye de Lurs, auprès du château de ce nom, qui lui fut, dit-on, donné par Charlemagne; c'est, enfin, de son temps que la vallée de Ste-Jalle, appelée aussi le Valbenoit ou le Petit-Diocèse, que les évêques de Die et de Vaison revendiquaient tous les deux, fut confiée à l'évêque de Sisteron, en attendant la solution du litige, qui n'était pas encore tranché en 1790. Ce prélat mourut en 852.

Columbi, *Opusc. var.*, 107. — Isnard, *Hist. de l'abb. de Bodon.* — Perrossier, *Evêques orig. du dioc. de Valence.* — Etc.

JOHANYS (Pierre-Ferdinand), professeur et bibliothécaire, né à Romans, le 7 janvier 1795, appartenait à une famille que l'on trouve établie dans cette ville dès 1669, date à laquelle un maître chirurgien de ce nom y était poursuivi par ses confrères, pour avoir tenu sa boutique ouverte le jour de la Pentecôte, contrairement aux statuts de la corporation. Elève de l'Ecole polytechnique en 1814, il se distingua alors dans la défense de Paris, puis habita Saint-Denis; après quoi étant venu à Valence, il y dirigea d'abord la banque *L'Unité*; puis fut professeur de physique et de chimie au collège. Nommé enfin, en 1833 (1[er] oct.), bibliothécaire de cette ville, avec charge de « faire rentrer tous les livres et autres « objets qui appartiendraient à la ville « et se trouvent soit à Grenoble, soit « à la préfecture, soit chez des particu- « liers », c'est-à-dire de former la bibliothèque, il s'acquitta si bien de sa mission que, le 9 juin de l'année suivante, cette bibliothèque fut ouverte au public. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il conserva ensuite avec un soin jaloux le dépôt qu'il avait formé ? En tout cas, c'est ce qu'il fit jusqu'en 1872, date à laquelle il fut mis à la retraite, à cause de son grand âge, et nommé conservateur honoraire. Il est décédé à Guilherand (Ardèche), le 25 août 1875.

Organisateur de la société de statistique et des arts utiles fondée à Valence en 1836, P.-F. Johanys fut ensuite une des chevilles ouvrières de cette société, dont le bulletin contient plusieurs travaux de lui, notamment : *Rapport du comité d'histoire naturelle* (I, 97-106); *Détermination des caractères spécifiques des roches, appliquée particulièrement aux départements de la Drôme et de l'Ardèche,* article accompagné d'un tableau méthodique des roches qui est une sorte de catalogue d'une collection par lui donnée au musée de Valence (II, 73-87); *Notices sur les altérations qu'éprouvent les cocons par les agents atmosphériques et sur leur rendement en soie* (id., 110-125). L'on a encore de lui : *Discours sur l'établissement des cours publics de géométrie et de mécanique appliquée aux arts dans*

le département de la Drôme, pour l'ouverture de ces cours à l'Hôtel de Ville de Valence, le mardi 10 mars 1829. Valence, Marc Aurel, in-8° de 32 pp.

Et. civ. — Arch. Drôme, B, 1726. — Rochas, *La bibl. de Valence.* — Notes de MM. V. Colomb et Perrossier.

JOUBERT (Joseph), écrivain et prédicateur de la C[ie] de Jésus, que Rochas dit être né à Donzère, le 24 oct. 1688, dut naître beaucoup plus tôt, bien que les registres de la paroisse de Donzère mentionnent à cette date le baptême d'un enfant de ce nom, fils d'autre Joseph Joubert et de Françoise Varages ; car il résulte d'un passage de *La philosophie des images*, par le P. Ménestrier (p. 20), que « le P. Joubert, l'an 1672, à l'occasion de la « solennité de la canonisation de Saint « François de Borgia que l'on faisoit à « Avignon, publia quatre-vingt et dix « devises sur la vie et les belles actions « de ce saint et les accompagna d'épi- « grammes latines et françoises. » Or, nous savons en outre, par une lettre que ce religieux adressa, de Montélimar, à M. de Soufize, de Donzère, le 2 juillet 1701, qu'il venait alors de prêcher un panégyrique, et que sa mère, qui vivait encore, habitait Donzère. Reste à savoir, comme on l'a avancé, s'il y eut deux jésuites du même prénom et de la même famille, l'oncle et le neveu? Mais l'écrivain ne saurait être en tout cas le neveu, c'est-à-dire celui qui naquit le 24 oct. 1688, attendu qu'il y a d'autant plus raison de croire que l'auteur des « Devises et Epigrammes » est celui du *Dictionnaire françois et latin*, publié en 1709, qu'à cette date le neveu n'avait guère plus de vingt ans et que ce n'est pas un aussi jeune homme qui aurait pu faire un semblable travail. En un mot, nous n'hésitons pas à admettre, avec le P. de Backer, que l'écrivain qui nous occupe naquit le 22 oct. 1640 et, pour le surplus, qu'étant entré chez les Jésuites le 3 nov. 1656, il y enseigna pendant dix ans les humanités et fut ensuite pendant trente ans, préfet des études au collège de la Trinité, à Lyon, où il mourut le 20 fév. 1719.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Solennité faite dans la ville d'Avignon par les Pères de la Compagnie de Jésus, à l'occasion de la canonization de Saint François de Borgia, troisième général de la mesme Compagnie.* En Avignon, chez P. Offray, 1672, in-4° de 42 pp. Publication anonyme dont l'auteur nous est connu par ce qu'en dit le P. Menestrier.

II. *Ad Serenissimum Burgundiæ ducem epigrammata.* S. l. n. d., in-4° de 2 pp. signé « J.-J. S. J. » et faisant partie d'un recueil du collège des Jésuites de Lyon, en 1701.

III. *Dictionnaire françois et latin, tiré des auteurs originaux et classiques de l'une et de l'autre langue. Dédié à Son Altesse Royale le prince des Asturies.* A Lyon, chez Louis Declaustre, s d., mais de 1709; in-4° de 1318 pp. dont quelques exemplaires portent la date de 1710. — Seconde éd. *Ibid., id.*, 1718, in-4°. — Troisième éd. Lyon et Paris, Barbou frères, 1725, in-4°. — Quatrième éd. Lyon, Louis et Henry Declaustre, 1738, in-4° de 4 ff. + viii + 1315 pp. — Autre. *Ibid.*, 1745, in-4°. — Autre. *Ibid. id.* 1754, in-4° de viii + 1315 pp. — Autre. *Ibid.*, André Périsse, 1757, in-4° de 1296 pp. — Autre, Amsterdam, 1757, in-4°. — Autre. *Ibid.* s. d., in-4° de xii + 1180 pp.; dans la préface il est dit que les 24,000 exemplaires des six premières éditions se sont bien vendus.

IV. Enfin, le P. Joseph Joubert aurait laissé quelques panégyriques imprimés sous un autre nom que le sien, suivant le P. de Colonia, qui remarque, à ce propos, que ce religieux, qui excellait dans le choix des mots et de la phrase, avait un assez mauvais style.

Biogr. Dauph., I, 451. — Arch. de Donzère, GG, 8. — P. Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus.* — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 391. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, III, 353. — P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, II, 730. — Feller, *Dict.* — Etc.

JOUBERT (Laurent), célèbre médecin qui mourut à Lombers (Tarn), en 1582, naquit à Valence en Dauphiné, le 6 décembre 1529. Il était un des vingt enfants que Jean Joubert, juge mage ou bailli épiscopal de cette ville et chevalier du St-Sépulcre, eut de son mariage avec Catherine de Genas, fille de noble Guillaume et de Madeleine Rabot; et si, Rochas le dit fils d'un simple marchand, jaloux de cacher sa roture, c'est qu'il a confon-

du le père de notre médecin avec son grand-père. Car, celui-ci, également appelé Jean, était, en effet, marchand à Valence en 1481, date à laquelle il acheta de Francois de Picon, 50 setiers de froment de cense annuelle et perpétuelle à prendre à Crest, et encore en 1521, autre date à laquelle il se prétendait exempt des tailles en «qua« lité de roi des arquebutiers. » — D'où l'on peut conclure qu'il ne descendait pas, comme le prétend Guy Allard, d'un Jacques Joubert, habitant de Pierrelatte anobli en 1447, attendu que s'il en eût été ainsi, sa noblesse n'aurait pas été discutable. Quant au père de notre médecin, qui naquit en 1485 et se trouva au siège de Rhodes, il était qualifié noble et chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, dès 1528, dans un échange de biens à Crest.

Ayant commencé à étudier la médecine à l'université de sa ville natale, Laurent Joubert continua sa préparation à Montpellier (1550), où il obtint le diplôme de bachelier au bout d'un an ; après quoi il pratiqua quelque temps son art à Aubenas, puis à Montbrison, et visita les grandes universités de la Haute-Italie ; enfin, après avoir suivi pendant quelque temps, à Paris, les cours de Jacques Sylvius, il retourna à Montpellier en 1558, pour y prendre le grade de docteur. Trois ans plus tard (1561), il professait la médecine à Valence, à ce que nous apprend Bonnefoy, dans sa dédicace des *Paradoxes;* seulement, il ne fit guère qu'y passer pour aller une troisième fois à Montpellier, où il était attiré par de nombreux amis, entre autres par le célèbre Guillaume Rondelet, qui avait été, tout à la fois, son maître et son hôte. Or, il acquit si promptement une réputation dans cette ville, qu'on l'y chargea de l'organisation et de la direction du service sanitaire pendant les troubles de 1562 et encore en 1567, pendant le siège du fort Saint-Pierre, par les troupes huguenotes du baron d'Acier. C'est lui-même qui le raconte dans la dédicace de son *Traité des arcbvsades*, où il dit qu'il fut alors exempté de toute autre charge à cause de cela et qu'il y eut « tant de blessés et si à coup, que sans « l'ordre qu'il y mit, la moitié des ma« lades aurait été négligée. » A la dernière de ces deux dates, Joubert était d'ailleurs, déjà titulaire de la chaire d'anatomie, auparavant occupée par Guillaume Rondelet; car, c'est le 22 mars 1567 que cette chaire lui fut adjugée, à la suite de quatre jours de lutte contre plusieurs concurrents; tandis que le siège du fort Saint-Pierre n'eut lieu qu'aux mois d'octobre et de novembre suivants. Deux ans et quelques mois plus tard (1er janvier 1570), il datait du camp de « Colonge-Layr« royan, en Poitou », son *Traité des arcbvsades*, ce qui veut dire qu'il était attaché en qualité de chirurgien à l'armée du duc d'Anjou, à qui ce traité est d'ailleurs dédié. Devenu le roi Henri III, ce prince appela Joubert à Paris, pour le consulter sur la stérilité de la reine (1578), car homme de grand savoir, notre Valentinois était aussi bon médecin que bon chirurgien, et la réputation dont il jouissait, — qui lui valut de devenir chancelier de l'université de Montpellier en 1573, — en avait fait pendant quinze ans un homme que l'on appelait de tous côtés pour des opérations ou des consultations. Ainsi le voit-on, pour cela, à Blois, en 1569 ; à Lyon, en 1571 ; à Beaucaire, en 1573 ; à Agen, en 1577 ; et c'est du reste en se rendant à Toulouse, où il était appelé, qu'il mourut à Lombers, de la dysenterie, le 29 octobre 1582.

Non content d'être un grand opérateur et d'avoir contribué, comme médecin, à détruire quantité de préjugés et d'erreurs, Laurent Joubert fut un audacieux dans d'autres domaines. Il a, par exemple, été un des premiers à soulever cette question de la réforme de l'orthographe qui préoccupe encore de nos jours certains esprits ; et, pour ce qui regarde ses croyances religieuses, il est de toute vraisemblance qu'il ne fût pas un

catholique fervent. Mais il y a toute raison de croire aussi qu'il n'embrassa jamais ouvertement la Réforme ; car, indépendamment de ce que les frères Haag n'hésitent pas à reconnaître qu'il ne laisse rien percer dans ses écrits pouvant nous fixer sur ce point, la dédicace de la *Chirurgie* de Chauliac à sa mère et les excellents rapports qu'il eut toujours avec son frère François, qui était un catholique passionné, prouvent qu'il resta au moins toujours dans la neutralité.

De son mariage avec Louise Guichard, Laurent Joubert laissa, entre autres enfants : Isaac, qui fut comme lui chancelier de l'université de Montpellier et, avec cela, conseiller au présidial de cette ville ; Laurent, capitaine-châtelain de Frontignan, et Pierre, seigneur de Montalègre.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice hist. et bibliogr. sur la vie et les ouvrages de Laurent Joubert, chancelier en l'université de médecine de Montpellier, au* XVIe *siècle*, par P.-O. Amoreux. Montpellier, Tournel, 1814, in-8°, avec portrait.

II. *Notice sur Laurent Joubert, professeur et chancelier de l'université de médecine de Montpellier*, par Broussonnet. Montpellier, s. d. (1829), in-8° de 16 pp., avec portrait.

ICONOGRAPHIE. — I. Gravure sur bois, in-8°. Buste de 3/4 à G., coiffé d'une toque, dans un ovale autour duquel on lit :

L. JOVBERT VAL. DELPH. MONSP. MEDICVS.
AN. DO M. D. LXVI. ÆT. XXXVI.

et au-dessous :

IN EFFIGIEM DISTICHON.

Corporis hic picta est Iouberti, lector, imago :
Ingenii libris fama perennis erit.

Ce portrait se trouve encore avec huit vers latins au bas.

II. Grav. sur bois, in-8°. Buste de 3/4 à G, tête nue, dans un ovale de 0,069/0,055, au-dessous duquel est écrit sur une tablette : L. IOVBERT. AN. DO. 1570. ÆT. SVÆ. 40., et plus bas : ALEXIS GAVDINI. MEDICI. *Regii et Reginæi archiatri.*, plus un distique latin.

III. Grav. sur bois, in-8°. Buste en contre partie du précédent, dans un ovale de 0,039 de L., entouré d'ornements et autour duquel on lit : L. IOVBERT. VAL. DELPH. MONSP. MEDICVS. AN. DO. M.D.L.XX. ÆT. SVE. XL. et au bas, le même texte que dans le n° II.

IV. Grav. sur bois de 0,173/0,136. Buste de 3/4 à D., coiffé d'une toque, avec cette légende : LAVR. IOUBERT. MEDIC. ET PROF. REG. ACAD. MONSPESS. CANCELLARIVS. AN. DO. M.D.LXXIX. ÆT. XLIX. et au-dessous :

Effigiem cernis Jouberti : cernere mentem
Si vis, divina nunc monumenta lege.

V. Gr. sur cuivre. Copie du précédent, dans un ovale de 0,110/0,088, autour duquel on lit : L. IOUBERT. MED. ET. PROF. REG. ACAD. MONSP. CANCELLARIVS. AN. DO. M. D. LXIX, et au bas, deux vers grecs avec la traduction en vers français. C'est une copie de ce portrait, dans un ovale de 0,095 de H. qui se trouve en tête de la notice d'Amoreux. On en connaît encore une copie grossière, au bas de laquelle on lit ces vers :

Le peintre et le graveur représentent fort bien
De ta face les traits; mais tu sçais encor mieux
Par ta plume, exprimer et mettre sous nos yeux
L'image de ton âme où il ne manque rien.

VI. Gr. sur bois. Buste de 3/4 à D., coiffé d'une toque, dans un ovale de 0,071 de H., autour duquel on lit : LAVR. IOVBERT. VAL. DELPH. MEDIC. ET. PROF. REG. ACAD. MONSP. CANCELLARIUS, au-dessous, sur une tablette : ANN. DOM M.D.LXXIX. ÆT. SUŒ. XLIX, et plus bas, les quatre vers donnés ci-dessus.

VII. Buste de 3/4 à G., dans un médail. rond de 0,03, sur le titre des *Œuvres pharmaceutiques dv sieur Jean de Renov*, traduites par Louis de Serres. Lyon, Nic. Gay, 1637, in-fol. Enfin, on trouve encore le portrait de notre médecin en tête des deux notices historiques que l'on a sur lui, et dans la *Chronologie Collée.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Traité du ris, contenant son essance, ses cavses et mervelhevs effais, curieusement recerchés, raisonnés et observés, par M. Lavr. Jovbert, conseiller et médecin du Roy et du Roy de Navarre, premier docteur régeant, chancelier et juge de l'université an médecine de Montpellier. Item. La cause morale du Ris de Démocrite, expliquée et témoignée par Hipocras. Plus, un dialogue sur la cacographie fransaise avec des annotations sur l'orthographie de M. Ioubert.* Paris, Nic. Chesneau, 1579 ; in-8° dédié à « Marguerite de France, reyne de « Navarre », en tête duquel se trouve un portrait de Joubert, à 49 ans. Suivant Desgenettes, la première partie de ce traité fut d'abord publiée en latin, à Lyon, en 1558 ; puis traduite en français par le fils du jurisconsulte Papon, qui la fit imprimer à Lyon encore, en 1560, dans le format in-8°. Joubert ayant composé plus tard les deux autres parties, elles furent traduites en français par un de ses élèves, Jean-Paul Zangmeister, et le tout fut imprimé à Lyon toujours, en 1567, 1574 et 1579. Le second mémoire contenu dans ce volume n'est pas de

Joubert, mais de son beau-frère Guichard, et le *Dialogue sur la cacographie*, de Zangmeister lui-même avec des annotations par Christophe de Beauchastel, neveu de Joubert.

II. *Paradoxarum demonstrationvm medicinalium Lavr. Iovberti, philosoph. et medi. Monspeliensis, Decas prima. Accessit eiusdem Iovberti declamatio, quà illud paradoxe interpretatur, quod vulgo aiunt, nutritione vincere naturam, ex Platonis Timæo. Paradoxarum capita*... Lugduni, Lud. et Car. Pesnot fratres, 1561, in-4° de 16 ff. non num. et 287 pp. C'est la première décade des *Paradoxes* publiée par Ennemond Bonnefoy (*Voir ce nom*), qui l'a dédiée à Cujas et dont il y a une édition de Lyon, 1565, in-4°, et une de 1566, in-8°. Elle a été réimprimée avec une seconde décade, sous le titre de : *Paradoxa medica, seu de febribus*. Ludg., 1566, in-8° de 532 pp. Joubert y soutient, entre autres choses, que la putréfaction ne saurait avoir lieu dans le corps d'une personne vivante et que la bile a la plus grande part dans la production de toutes les affections fébriles, ce qui était hardi pour le temps ; mais celui de tous ses paradoxes qui fit le plus de bruit est incontestablement le 2e de la première décade qui a été traduit en français, par son fils Isaac, sous le titre de : *Qu'il y a raison que quelques-uns puissent vivre sans manger*. Il est dédié à « Jean Papon, lieutenant général « au bailliage de Forest »; et, le 2e de la seconde décade, également traduit par son fils, sous le titre de : *Si on peut limiter que les poisons ne peuvent estre balliés à certain jour, ne faire mourir à certain tams*, est dédié au médecin Pierre Perreau le jeune. A la suite du 10e paradoxe de la première décade, on trouve le discours que l'auteur prononça en recevant le bonnet de docteur et qui est intitulé : *Declamatio quà illud paradoxe interpretatur nutritionem vincere naturam ex Platone*.

III. *De Peste liber unus. Ad. Clariss. D. Henricvm Stapedivm Agrippinatem, medicum sapientissimum. Accesserunt duo tractatus : unus de quartana febre, alter de paralysi, in quibus scitu dignissimæ qvestiones aliquot explicantur, eodem avthore. Lugduni, apud Johannem Frellonium*, 1567. In-8°, avec deux dédicaces, l'une à *Henrico Stapedio Agrippinati*, médecin, l'autre aux personnes qui ont soin de leur santé, l'une et l'autre datées de Montpellier, le jour des calendes de mai 1566. Cet ouvrage a été traduit en français par Guill. des Innocents, sous le titre : *Traité de la peste, composé en latin par M. Lavrent Iovbert... Plus une qvestion de la paralysie et deux paradoxes de la Revvlsion du mesme autheur*. Genève, Jacob Stoer, 1581, in-8° de 188+90 pp.

IV. *Traicté des arcbvsades, contenant la vraye essence dv mal et sa propre curation, par certaines et methodiques indications ; avec l'explication de divers problemes touchant ceste matière*. Paris, l'Huillier, 1570, petit in-8° de 12+66 ff., dédié au duc d'Anjou. Cet ouvrage, qui donna lieu à des polémiques, a été réimprimé plusieurs fois sous différents titres, et la troisième édition (Lyon, J. de Tournes, 1581, in-12 de 8 ff.+372 pp.), contient de plus que les précédentes : *Brief discovrs tovchant la cvration des arcbvsades*, (qui avait été déjà réimprimé à part, Paris, 1570, in-8° de 5 ff. + 26 pp. + 5 ff.); *Epitome de la thérapevtique des arcbvsades; Des brvslures soyent de fer commvn, ov avtre, et quelconqve chose brvslante; Le régime des blecés; Apologie de Nicolas Poget... contre M. Joseph Duchesne*, (mémoire imprimé à part en 1578); *Sentence de devx belles qvestions sur la cvration des arcbvsades et avtres playes*, (traité déjà imprimé à part, Genève, J. Stoer, 1577, in-12 de 30 pp.); *Censvre de devx opinions touchant les escrevisses et du nœud qu'on fait bouillir*; enfin, *Question des huiles*, (mémoire imprimé à part, en 1578).

V. *Opuscula olim discipulis suis publice dictata, quæ nunc Johan. Posthius typis excudenda curavit, ad sereniss. Dvcem Fran. Montmorencim Franciæ Parem*... Lvgdvni, apud Salamandram, 1571, in-8° de 31 ff.

VI. *De affectibvs pilorvm et curis, præsertim capitis et de cephalalgia tractatus unus. De affectibvs internis partium thoracis, tractatus alter*. Genève, 1571, in-8°. Ouvrage dont il y a une autre édition de Lyon, 1575, in-8°, et une autre de Lyon encore, 1578, in-16.

VII. *Isagoge therapeutices methodi. Ejusdem de affectibus pilorum et cvris*... Lugduni. 1599, in-16 de 12+32+9 ff.; ouvrage réimprimé dans la 3e éd. du précédent.

VIII. *Erreurs popvlaires av fait de la médecine et régime de santé. Corrigées par M. Laur. Jovbert... Cette cy est de toulte l'œuvre la première partie contenant cinq livres, avec l'indice des matières qui seront traitées ez autres*. A Bourdeaus, par S. Millanges, 1578, in-16 de 28 ff. + 603 pp. + 3 pp. A la fin de cet ouvrage se trouve un mémoire intitulé : *Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais oui parler*, dans lequel il est traité : 1° de la médecine et des médecins ; 2° de l'acte venérien, conception et génération ; 3° de la grossesse ; 4° de l'enfantement et gessine ; 5° du lait et de la nourriture des enfants. La dédicace est à Marguerite de Navarre, « l'une des plus « chastes et des plus vertueuses princesses du « monde »; seulement, comme elle donna lieu à des réclamations et même à de violentes attaques, étant donné ce qu'il y avait d'inconvenant à dédier un livre qui traite de matières aussi scabreuses à une femme, Joubert supprima cette dédicace dans sa quatrième édition, qui est de Bourdeaux, 1579, (in-8° de 56 + 648 pp.), et la remplaça par une autre au « seigneur de Pibrac, chance- « lier de la très illustre reyne de Navarre. » Cette quatrième édition renferme, en outre, les traités suivants que l'on dit y avoir été mis à l'insu de l'auteur par un de ses élèves : 1° *Qu'un sourd de naissance est muet*

nécessairement ; 2° Consultation touchant un breuvage de Monseigneur le maréchal d'Anville, (donnée à Beaucaire, le 10 août 1573) ; 3° *La santé du prince ; 4° Le serain qu'est-ce, et s'il tombe sur nous*. La seconde édition est d'Avignon, 1578, in-8°; la troisième, de Paris, 1578, in-16; on en trouve une d'Avignon, 1586, in-12 de 4 ff. + 614 pp., et il y en a probablement plusieurs autres.

Cette première partie du traité des *Erreurs populaires* a été traduite en italien, par Abb. Lucchi (Florence, Giunti, 1592, in-4°), et en latin, par Borghesius, qui y a ajouté des notes et dont le travail, imprimé à Anvers, en 1600, forme un volume in-8°.

IX. *Segonde partie des erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, refutés ou expliqués par M. Laur. Joubert... avec deus catalogues de plusieurs autres erreurs ou propos vulgaires qui n'ont été mancionnés an la première et segonde édition de la première partie. Item, deus autres petis traités, concernans les erreurs populaires, avec deus paradoxes du maime auteur. Plus l'apologie de son orthographie diuisée an quatre dialogues.* Paris, Abel l'Angelier, 1579 ; in-8° de 54 + 287 pp. et 2 ff., dont quelques exemplaires portent l'adresse de *Lucas Breyer, tenant sa boutique au segond pillier de la grand'salle du palais*. Cette seconde partie est moins l'œuvre de Joubert que celle de Barthélemy Cabrol, chirurgien ordinaire du roi, qui la publia, avec le consentement du médecin valentinois et l'a dédiée à Antoine de Clermont, baron de Montoison. Elle contient 25 chapitres sur différentes questions, plus 333 propos vulgaires, et on y a joint les écrits suivants de Jean Imbert, compagnon apothicaire : 1° *Explication de quelques phrases et mots vulgaires touchant les maladies principalement ; 2° Remèdes métaphoriques et extravagans ; 3° Remèdes superstitieus ou vains ou cérémonieux ; Propos fabuleux.*

Les deux parties ont été réunies sous le titre : *La première et seconde partie des erreurs populaires, touchant la médecine et le régime de santé..... avec plusieurs autres petits traictez...* Paris, Claude Micard, 1587, 2 part. in-8°. L'ouvrage entier devait comprendre six parties divisées en 30 livres, suivant le plan qu'en avait tracé Joubert ; mais, dégoûté par les attaques dont il fut l'objet, à la suite de la publication de la première partie, notre médecin y renonça.

X. *Question des huiles traictée problématiquement... Item, censure de quelques opinions touchant la décoction pour les arquebuzades.* S. l. (Genève), Jacob Stoer, 1578, in-12 de 36 pp., à la fin duquel il y a : *Censure de deux opinions touchant les escrevisses et du nœud qu'on faict bouillir.* De cet ouvrage qui a été reproduit dans la troisième éd. du *Traité des arcbusades*, il y a une éd. de Lyon, 1588, in-16 de 90 pp,

XI. *Pharmacopea... edente J. Paulo Zangmaistero.* Lugduni, Michael, 1579, in-8° ; ouvrage dont il y a une traduction française, avec notes marginales, intitulée : *La pharmacopée de M. Laur. Joubert... Ensemble les annotations de Iean-Paul Zangmeisterus, conseiller de ladite université, mises en marge. Le tout mis de nouveau en françois* Lyon, Ant. de Harsy, 1581, in-4° de 16 ff. + 377 + 13 pp. Il y a de cette traduction, deux autres éd., toutes les deux de Lyon : l'une de 1588, in-12 ; l'autre de 1592, in-16.

XII. *Oratio de præsidiis futuri excellentis medici, habita in celeberr. academiâ Valentinâ cum D. Christophoro Schillingo Silesio, et D. Danieli Galarsio Parisiensi, supremum dignitatis in arte medica gradum conferret, postridie cal. decemb. anno Christ.* MDLXXIX. Genève, 1580, in-8°,

XIII. *Operum latinorum tomus primus et secundus.* Steph. Michael, 1582, deux vol. in-fol. de 554 et 312 pp., réimprimés à Francfort, en 1599 et 1645, et à Francfort ou Bâle, en 1668. Indépendamment des ouvrages de Joubert dont il a été question, ce recueil en comprend d'autres, notamment : 1° *Gulielmi Rondeleti vita, mors, epitaphia, cum catalogo scriptorum ab eo relictorum, quæ ad D. Jouberti manus pervenerunt ; 2° De gymnasiis et generibus exercitationum apud Antiquos celebrium, liber unus.— De Balneis Antiquorum tum Græcorum, tum Romanorum, liber alter* ; deux livres qui avaient été publiés, dit-on, à son insu, par son frère François Joubert, juge mage de Valence, du temps que leur auteur était auprès de la reine femme d'Henri III, et que Sallengre a insérés dans son *Nov. Thes. Antiq. Roman.* ; 3° Des réponses aux attaques que lui avaient suscitées des opinions émises dans ses Paradoxes et dont une est intitulée : *Disputatio de iterandâ sæpius phlebotomiâ eodem in morbo ; 4° De variolâ magnâ sive crassâ Gallis dictâ, liber prior, qui veram et perfectam hujus morbi theoriam complectitur,* mémoire dont la première partie avait été déjà publiée par les soins d'un médecin « Marc de la « Croix », et dont la seconde est restée à publier.

XIV. *La grande chirurgie de maistre Guy de Cauliac, médecin très fameux de l'Université de Montpellier, composée l'an de grâce* MCCCLXIII, *restituée à sa dignité par Laurent Joubert.* Lyon, Estienne Michel, 1579, in-8°. Cet ouvrage dont la dédicace à « très vertueuse « et honorable dame Catherine Genas, veufve « de feu messire Iean Ioubert, chevalier du « St-Sépulchre de Jérusalem », est en date du 1er août 1578 et dont Laurent Joubert donna ensuite une traduction en latin (Lugduni, 1580, in-8°) à laquelle son fils Isaac ajouta : *Interpretatio dictionum D. Guidonis, de Cauliaco, cum figuris instrumentorum chirurgicorum in ejus memoratorum mutuatis ut plurimum ex operibus D. Parei...* a eu un nombre considérable d'éditions ; car Amoreux en fait connaître dix-sept et il n'est pas complet. Enfin, tout ce que L. Joubert a ajouté à l'œuvre de Chauliac a encore été imprimé à part sous le titre : *Annotations de*

M. Lavrent Iovbert svr tovte la chirurgie de Guy de Chauliac, avec l'interprétation des langues dudict Guy (c'est-à-dire l'explication de ses termes les plus obscurs) divisee en quatre classes, la chascune estant rengée selon l'ordre de l'alphabeth. Tournon, Claude Michel, 1598, in-8° de 32 + 403 pp. et 3 ff.

XV. *Traicte des eaux de M. Lavrent Iovbert, docteur et professeur en médecine, en l'Université de Montpellier.. A. M. Pappon, lievtenant général au bailliage de Forêts.* Paris, 1603, in-12 de 49 pp

XVI. *Réflexions sur l'idée outrée qu'on donne de la contagion de la peste,* par M. J... Grenoble, Giroud, 1721, in-8°.

Quant à la traduction française de *l'Histoire entière des poissons,* par Guill. Rondelet, bien que généralement attribuée à Laurent Joubert, elle est de Du Moulin, le traducteur de l'*Hist. des plantes*, de Dalechamp.

Biogr. Dauph., I, 452. — Castellanus, *Vitæ illustr. medic.* — Moreri. — Astruc, *Mem. sur la Facul. de Montpellier*, 243. — Desgenettes, *Dict. des sc. médic.* — Haag, *France prot.* — Barjavel, *Dict. Vaucluse*, I, 373. — *Bull. d'archéol.*, XI, 445. — Inv. Ch. des Comptes de Grenoble v° Crest. — Ed. Maignien, *Mém. de Fr. Joubert*, 5. — Etc.

JOUBERT (François), frère puîné du précédent, né à Valence, le 15 novembre 1534, étudia le droit, prit le grade de docteur en l'université de cette ville et fut d'abord juge des appeaux, autrement dit juge du second degré, dans les terres de l'évêché de Valence ; puis, cette charge ayant été supprimée, il devint juge mage ou bailli épiscopal, du 15 novembre 1568 à 1587, qui est la date de sa mort. Mais ce n'est pas tout ; car, indépendamment de son rôle de magistrat, il fut de très bonne heure un des hommes les plus mêlés aux affaires de sa ville natale. Ainsi il n'avait pas encore vingt ans lorsqu'on le chargea tout à la fois, étant à Paris, de s'assurer des dispositions du nouvel évêque de Valence, Jean de Monluc, à l'endroit de l'université de cette ville, et de recruter quelques professeurs en renom pour cet établissement, — double mission dont il s'acquitta fort bien, à ce que nous apprend une de ses lettres du 4 juin 1554, portant que le prélat est des mieux disposés en faveur de l'Université, qu'il estime être « la plus belle « rose » que les Valentinois aient « à « leur chapeau », et qu'il espère obtenir de Ferrerius et de Coras, deux fameux professeurs du temps, qu'ils enseignent alternativement le droit à Valence ; ajoutant qu'en cas de refus, il aura « moyen d'y faire venir M. Go- « veanus, homme de grand bruict et « sçavoir », ce qui arriva en effet. Il insiste surtout, dans cette lettre, sur ce qu'il faut faire bon accueil au nouvel évêque, conséquemment laisser dormir certain procès pendant au sujet de la leyde et du péage, attendu que ce prélat « homme bien entendu et débon- « naire..... de grand crédit et pou- « voir », veut être non le seigneur des habitants de Valence, mais leur « bon père et bon amy. » D'où l'on peut conclure que notre jeune homme fut séduit au premier abord par l'habile Monluc. Seulement, il faut remarquer aussi que, même après qu'il fut devenu un des premiers officiers de l'évêque, François Joubert ne craignit pas de rendre ce dernier responsable des troubles que les divisions religieuses amenèrent à Valence, en 1560, disant que tout cela provient « de ceux qui ont ordonné la chière à « M. Fillo, auquel il a ouy prescher « propos hérétiques, qu'il veut soubs- « tenir. » Et une autre remarque à faire, c'est que, tout en étant un adversaire intraitable des nouvelles idées religieuses, il fut toujours un défenseur résolu de l'Université, soutenant à l'encontre de la municipalité valentinoise, qui en voulait suspendre les cours, parce que des « escoliers s'es- « toient par le passé meslés parmy les « huguenots », que « la faulte des « troubles n'est pas provenue des es- « coliers », et qu'on remettrait toutes choses au point, en décidant que « les « escoliers qui viendraient après se « matriculeroient et jureroient de vi- « vre selon les constitutions de l'es- « glise catholique, apostolique, romai- « ne et ordonnances royaux sur ce « faictes, aultrement seroit défendu « aux hostes de les loger. »

C'était le 22 mai 1560, et, dix-huit mois après (2 décembre), notre valentinois se rendait auprès du roi, pour le prier de faire exécuter les édits interdisant l'exercice du culte réformé, voyage d'où il revint le 27 février de l'année suivante, « non sans estre pru-« demment estonné des misères de ce « siècle. »

Enfin, bien qu'il ne le dise pas dans ses mémoires, nous savons qu'il retourna encore à Paris, au mois d'avril 1571, pour obtenir du roi quelque soulagement à propos d'un impôt de 8,000 livres mis sur la ville de Valence. Mais, ce qui nous intéresse bien plus encore, ce sont ses mémoires, qui ont été si souvent cités par Chorier et qui semblaient perdus, lorsqu'ils ont été mis au jour par M. Ed. Maignien ; car on y trouve quantité de renseignements pour l'histoire des guerres dites de religion, que l'on chercherait vainement ailleurs.

Pour ce qui le regarde personnellement, François Joubert y apprend, entre autres choses, que le 6 avril 1569, « arriva dans la ville de Vallence M. « Denis Paléologue, prélat grec, ar-« chevesque de Rico, venant de Ro-« me et allant en France, qui logea au « logis du Mouton et avoit un mandat « du Roy aux consuls des villes, pour « lui fournir vivres et chevaux pour « fere son voyage, car il avoit esté « vollé des brigans et avoit esté chas-« sé par les Turcs, de ses terres, et « faict prisonnier un an. Et pour ce « qu'il estoit procureur général du pa-« triarche de Hiérusalem, avec puis-« sance d'instituer chevalliers du St-« Sépulchre, il feist cest honneur au « sieur François Joubert, juge de Val-« lence, de le fere chevallier du Saint-« Sépulchre, comme avoit esté sieur « Jean Joubert, son père, et lui en « bailha lettres patantes, luy mettant « la croix d'or de son père au col, la-« quelle ledict sieur Jean Joubert « avoit portée plus de cinquante ans, « et après luy bailha l'espée nue en la « main, pour deffendre la foy de Jé-« sus-Christ, et luy mit à la main gau-« che la chandelle ardente, pour ser-« vir de lumière. »

De Pernette de Laube, sa femme, François Joubert n'eut qu'une fille appelée Jeanne, qui épousa noble Etienne de Lafont.

Ses *Mémoires*, qui furent vraisemblablement commencés par son père, puisqu'ils partent de 1512, et que continua jusqu'en 1644 Salomon de Mérez, ont été publiés sous le titre de : *Mémoires de divers événements en Dauphiné, notamment pendant les guerres de religion*, par M. Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble. Grenoble, 1888, in-16 de 95 pp.

Arch. Valence, AA, 10 ; BB, 6 et 7. — Guy Allard, *Bibl. du Dauph.*, 132. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 364, 557. — Etc.

JOUVE (Esprit-Gustave), ecclésiastique, archéologue et musicien, né au Buis, le 1[er] juin 1805, se destina d'abord au barreau et étudia le droit à Aix, puis y renonça pour entrer au séminaire d'Avignon. De là, il alla à St-Sulpice, et c'est enfin en 1829 qu'il fut ordonné prêtre à Valence. Nommé alors vicaire de la paroisse Saint-Jean de cette ville, il devint, peu de temps après, secrétaire particulier de l'évêque, Mgr de la Tourette, qui le fit chanoine titulaire de sa cathédrale à trente-quatre ans (1839), et il semblait destiné à de plus hauts postes encore, quand la mort de ce prélat le fit renoncer à l'administration diocésaine, dont il s'était jusque-là occupé.

Tout en restant chanoine de Valence, il s'adonna à la prédication et parut avec succès dans les chaires de Saint-Eustache de Paris, de Lyon, de Genève, d'Arles, d'Avignon et d'autres villes ; mais c'est encore de musique et d'architecture qu'il s'occupa le plus ; et, pour étudier l'une et l'autre, il visita non seulement toute la France, mais encore l'Italie, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne du

Nord. En musique, il était « pour la « défense des mélodies grégoriennes « et des grands principes qui, depuis « le XVIe siècle, ont maintenu la suc- « cession des compositeurs de musi- « que religieuse » ; en architecture, il appartenait à l'école dite gothique et, comme presque tous les hommes qui ont vécu seuls, « il était absolu dans « ses vues et systématique sur bien des « points. Car, ainsi que le remarque « judicieusement un de ses biogra- « phes, avant la fondation de la Société « d'archéologie et de statistique de la « Drôme, dont il fut vice-président, « l'abbé Jouve remplit à lui seul l'of- « fice d'une société savante dans notre « département, étant, en même temps « que l'un des membres les plus im- « portants de l'Institut des provinces « et correspondant de l'Académie del- « phinale, inspecteur régionnaire de « la Société archéologique de France « pour la conservation des monuments « historiques, et membre de la Com- « mission de la bibliothèque et du mu- « sée de Valence et du Conseil dépar- « temental des bâtiments civils, et « partout se dévouant sans mesure. » Pendant vingt-cinq ans au moins, on le vit « étudiant et signalant nos mo- « numents, compulsant nos bibliothè- « ques et nos archives, recherchant « et publiant les titres et les débris de « notre passé » avec une véritable passion, sans obtenir toujours des résultats proportionnés à ses efforts. On peut s'en convaincre en lisant les procès-verbaux du Congrès archéologique tenu à Valence, sous la présidence de M. de Caumont, en 1857, et dont il fut l'âme. Son grand mérite, sous ce rapport, est donc d'avoir été plutôt un précurseur.

Ajoutons que son *Dictionnaire d'esthétique* « un des plus savants et des « plus remarquables ouvrages qui « aient été publiés à notre époque sur « les arts », suffirait pour fixer sa réputation, et que plusieurs autres de ses écrits ont une incontestable valeur.

Il est décédé à Valence, le 20 février 1872, étant alors depuis trois ans et demi doyen du chapitre cathédral.

ICONOGRAPHIE. — Portrait, lith., in-4°, buste de 3/4 à G. *A. Lecoq, d'après phot. P. Petit.* E. Repos, éditeur.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Biographie de l'abbé Jouve, chanoine de la Cathédrale de Valence*, par Louis Roger. Paris, s. d., grand in-8° de 15 pp., avec portrait, plus 3 pp. de musique. — II. *Notice bio-bibliographique sur M. l'abbé Jouve...*, par M. Cyprien Perrossier. S. l. n. d., in-8° de 40 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Quelques mots sur la Cathédrale de Valence et sur les travaux de restauration qui ont été exécutés dans cette église depuis* 1835. S. l. n. d. (1839), in-4° de 4 pp. Autre édit. considérablement augmentée, sous ce titre : *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Valence (Dauphiné).* Paris et Caen, 1848, in-8° de 40 pp.

II. *Aperçu historique sur l'origine et l'emploi des vitraux peints dans les églises.* Aix, 1841, in-8°.

III. *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, considérés en eux-mêmes et dans leur application au régime actuel de l'Eglise de France ; suivie d'un appendice sur les concordats intervenus depuis 1801 entre le Saint-Siège et divers états de l'Europe.* Paris et Lyon, Périsse, 1850, un vol. in-8°. Ce livre fut accueilli avec faveur par l'école libérale, à laquelle l'auteur était cependant loin d'appartenir, mais donna lieu par contre à un *Mandement de Monseigneur l'évêque de Valence, portant condamnation d'un livre intitulé : Exposition canonique des droits et des dévoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, considérés en eux-mêmes et dans leur application au régime actuel de l'Eglise de France, par M. l'abbé Jouve.* Valence, 1852, in-4° de 72 pp. ; mandement qui ne reçut pas de publicité et fut même supprimé, l'abbé Jouve ayant accepté sa condamnation et retiré son livre.

IV. *Guide valentinois, ou description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs, avec l'indication raisonnée de ses établissements publics, religieux, scientifiques et industriels.* (Anonyme). Valence, Marc Aurel, in-12 de VIII-134 pp.

V. *Du chant liturgique. Etat de la question. Quelle serait la meilleure manière de la résoudre.* Avignon, 1854, in-8° de 162 pp.

VI. *Dissertation critique sur la basilique de Saint-Pierre de Rome.* Nîmes, 1854, in-8° de 90 pp.

VII. *Etudes historiques et philosophiques sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen âge, de 1350 jusqu'à la première moitié du* XVIIe *siècle.* Rennes, 1855, in-8° de 23 pp.

VIII. *Philosophie du chant liturgique, ou modes ecclésiastiques*. Rennes, 1855, in-8° de 16 pp.

IX. *Question d'esthétique. Peinture chrétienne. Dissertation historique et critique sur les écoles de peinture en Italie durant le moyen âge*... Nîmes, 1855, in-8° de 39 pp.

X. *Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de Saint-Restitut*. Paris et Caen, 1855, in-8° de 15 pp.

XI. *Rapport sur un antiphonaire mss. de Sainte-Tulle (Provence)*. Paris et Caen, 1856, in-8° de 16 pp. Il résulte de ce rapport que le chant du *Lauda Sion* était appliqué à d'autres proses, cent ans avant saint Thomas d'Aquin à qui l'on attribue ce chant.

XII. *Dictionnaire d'esthétique chrétienne, ou théorie du beau dans l'art chrétien, l'architecture, la musique, la peinture et leurs dérivés, établie par deux dissertations préliminaires, l'une, sur le beau idéal humain, l'autre, sur le beau idéal surnaturel ou divin; confirmée par la description ou l'analyse de plusieurs des chefs-d'œuvre respectifs de l'architecture, de la musique, de la peinture et de la sculpture, et par l'histoire philosophique de chacun de ces quatre arts libéraux; suivie d'un résumé analytique, logique et chronologique des matières contenues dans l'ouvrage et d'une table générale alphabétique de tous les noms d'auteurs ou d'artistes qui y sont cités et dont il y est fait mention*. Paris, Migne, 1856, in-4° de 1292 col.

XIII. *Lettre sur le mouvement liturgique romain en France dans le* XIX*e siècle*. Paris, 1858, in-8° de 40 pp. Brochure dont il y a une seconde édition complètement refondue sous le titre : *Du mouvement liturgique en France durant le* XIX*e siècle*. Paris, s. d., in-8° de 58 pp.

XIV. *Esthétique chrétienne. Musique. Style libre ou idéal. De son emploi dans la composition des messes, psaumes, motets et autres textes liturgiques*. Paris, 1859, in-8° de 45 pp.

XV. *Rivarol, sa vie et ses œuvres, par M. Léonce Curnier, ancien député, receveur général du Gard. Compte rendu de cet ouvrage, ou coup d'œil historique et philosophique sur les dernières années du* XVIII*e siècle*, Valence, 1859, in-8° de 36 pp.

XVI. *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Apt*. Paris, s. d., in-8° de 14 pp.

XVII. *Du théâtre et de ses diverses conditions durant le moyen âge*. Paris, s. d., in-8° de 22 pp.

XVIII. *Notes archéologiques sur quelques églises nouvellement bâties ou actuellement en construction dans le diocèse de Lyon et dans les environs*. Lyon, 1864, in-8° de 14 pp.

XIX. *Du réalisme dans la littérature et dans les arts. Discours prononcé en séance publique dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Troyes, le 5 août 1864. durant la* XXXI*e session du Congrès scientifique de France*. Valence, 1864, in-8° de 16 pp.

XX. *Notice historique et descriptive sur l'ancienne église cathédrale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)*. Caen, 1865, in-8° de 23 pp.

XXI. *Statistique monumentale de la Drôme, ou notices archéologiques et historiques sur les principaux édifices de ce département*. Valence, 1867, un vol. in-8° de XII-331 pp., avec 6 lith.; ouvrage qui donna lieu à une polémique entre M. l'abbé Perrossier et l'auteur et pour lequel celui-ci préparait un supplément lorsqu'il est mort.

XXII. *Troisième Congrès général des catholiques à Malines (Belgique). Septembre 1867. Discours sur l'hypocrisie du vocabulaire libéral et révolutionnaire*. Valence, 1870, in-8° de 40 pp.

XXIII. *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique considérés en eux-mêmes et dans leur application au régime actuel de l'Eglise de France; avec diverses pièces justificatives*. Valence, 1872, un vol. in-8° de VII-389 pp. C'est une réédition de l'ouvrage indiqué sous le n° III, soigneusement expurgée de tout ce qui l'avait fait condamner et qui peut, à cause de cela, être considérée comme un ouvrage nouveau. L'abbé Jouve étant mort avant d'avoir pu faire imprimer ce volume, c'est par les soins de son successeur dans le Chapitre, M. l'abbé Bron, qu'il fut imprimé.

ŒUVRES MUSICALES.

XXIV. *Première messe à trois parties, avec accompagnement d'orchestre ou d'orgue*. Lyon, 1843, in-4° obl.

XXV. *Deuxième messe en ré, à trois voix égales*. Paris, 1855, in-4° obl.

XXVI. *Recueil de motets, hymnes et antiennes au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge, et sur différents autres sujets, à trois voix égales ou inégales, avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium, ad libitum*. Paris, 1861, un vol. grand in-8°.

XXVII. *Recueil de cantiques à trois voix égales*. Paris, 1861.

XXVIII. *Album de chant pour distribution de prix*. Paris, 1861. — *Premier quatuor en fa, pour piano, violon, alto et violoncelle*. Paris, 1862, grand in-8° de 36 pp.

XXIX. *Quatuor en sol majeur*. Paris, 1862.

XXX. *Troisième messe en si bémol, à trois voix égales*... Paris, 1863.

Indépendamment de cela, l'abbé Jouve publia beaucoup d'autres articles dans des journaux et bulletins et fournit d'utiles renseignements pour les guides Joanne.

Biogr. Dauph., I, 458. — *Semaine relig. de Grenoble*, 7 mars 1872. — *Bull. d'archéol.*, VI, 201.

JULIEN (PAUL), violoniste, né à Crest, le 13 février 1840, de François Julien, ouvrier régleur, et d'Aline-Au-

gustine Roux, manifesta dès sa tendre enfance de telles dispositions pour la musique, que ses parents voulurent, à tout prix, en favoriser le développement. C'est ainsi qu'à peine âgé de cinq ans il fut mené à Marseille, où son père se fit ouvrier du port, pour lui permettre de prendre des leçons de violon, et où il dut bientôt gagner le pain de la famille, en jouant dans les cafés et les cercles. Trois ans après, on se mettait en route pour Paris, grâce au produit d'un concert donné au profit du jeune artiste, qu'on appelait le petit Paganini ; mais, à Lyon, il fallut s'arrêter faute de ressources et ce n'est qu'après une longue attente et grâce à une représentation donnée au grand théâtre de cette dernière ville, qu'on put enfin atteindre Paris au mois de mai 1849.

Là, M. Allard, professeur au Conservatoire, frappé des merveilleuses aptitudes du jeune Julien, offrit de se charger de lui ; seulement, il fallait vivre et les économies de la famille ayant été bien vite épuisées par le fait d'un accident, on entreprit une tournée en Normandie, où la Providence mit sur les pas de notre artiste et de sa famille une grande dame anglaise, qui les fit rentrer à Paris en s'engageant à pourvoir à tous leurs besoins. Entré au Conservatoire au mois de décembre 1849, Paul Julien en sortit au mois de juillet suivant avec le premier prix. Obtenir un premier prix du Conservatoire à neuf ans étant chose tenant du prodige, les journaux s'occupèrent alors à qui mieux mieux de notre violoniste, dont on publia le portrait et qui eut ses biographes. En un mot, il fut célèbre à l'âge où les enfants sont encore et pour longtemps à l'école ; mais cette célébrité n'eut malheureusement pas pour lui les résultats qu'il était en droit d'espérer, car, trop jeune pour pouvoir être engagé d'une manière sérieuse par quelque grand théâtre de Paris, il donna des concerts dans la plupart des villes de France, puis alla aux Etats-Unis, ensuite au Brésil et à Montevideo, où il se maria ; enfin, il se rendait en Australie, lorsqu'il mourut du choléra, à Maurice, en 1867.

ICONOGRAPHIE. — I. Lith. in-4°. Impr. Bertaut. *Paul Julien, 1er prix du Conservatoire de* 1850 *(élève d'Alard). Né à Crest (Drôme), le 13 février 1841* (sic). De 3/4 à droite, coiffé d'un chapeau, son violon étant à gauche sur une table. — II. Lith. grand in-fol. E. Cœdès, 1851. Impr. Lemercier. Presque en pied, de 3/4 à D., 0,305/0,150. — III. Grav. sur bois. Buste de 3/4 à G, les bras croisés, dans l'*Illustration*. — IV. Autre grav. dans le même journal, année 1863.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Paul Julien (dit de la Drôme). Sa biographie*, par Martin (d'Angers). S. l., 1851, in-8°, avec portrait.

Etat civil de Crest. — *L'Illustration*, année 1863.

JULLIEN (Amédée-Louis), dit Raymond **LAIRE**, écrivain, né à St-Paul-Trois-Châteaux, le 2 décembre 1848, fit de brillantes études au petit séminaire de Valence, entra dans l'Université et fut professeur d'histoire au collège de Vienne. Seulement, il ne tarda pas à abandonner l'enseignement pour devenir, tout à la fois, directeur de l'imprimerie Savigné et rédacteur au *Journal de Vienne*, feuille dans laquelle il avait déjà publié quelques articles et quelques pièces de vers. *La Revue du Dauphiné et du Vivarais* ayant été fondée en 1877, il fut également attaché à sa rédaction et y publia, entre autres articles: *Ponsard inconnu, Gabriel de Castagne, Léon Grandet, Mlle Agar*, tous travaux qui lui promettaient un avenir comme homme de lettres, lorsqu'il mourut le 27 avril 1879.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Melpomène au tombeau de Ponsard*. Vienne, Savigné, s. d., in-8° de 4 pp.

II. *Macéda, épisode de la famine en Prusse, en 1868*. Vienne, Savigné, in-32 de 20 pp. Pièce de vers dédiée à Coppée.

III. *Etudes et portraits, Léon Grandet*. Vienne. Savigné, s. d., in-8° de 8 pp.

IV. *Mlle Agard, de la Comédie Française*. Vienne, Savigné, s. d., in-8° de 16 pp.

V. *Etat des biens du monastère de Sainte-Colombe-lez-Vienne...* Vienne, Savigné,

1874, in-8° de 12 pp. Cette dernière brochure est donnée sous le nom véritable de l'auteur : A.-L. Jullien.

Journal de Vienne du 4 mai 1879, art. de Jules Saint-Rémy. — *Rev. du Dauph. et du Vivar.*, III, 286, art. de M. A. Lacroix. — Etc.

JULLIEN (MARC-ANTOINE), dit **JULLIEN DE LA DROME**, était du Bourg-de-Péage, où il naquit le 18 avril 1744, et l'aîné des quatorze enfants qu'autre Marc-Antoine Jullien, chirurgien de ce lieu, eut de son mariage avec Claire Lerat. Etant allé à Paris à l'âge de 18 ans, il y suivit, bien que n'ayant encore fait alors que des études rudimentaires, le cours de rhétorique du docte Lebeau, et cela avec un tel succès qu'il obtint, en fin d'année, le prix d'amplification française. Quelque temps après, le dauphinois Mably, dont le père fut seigneur du petit fief de Condillac, dans les environs de Romans, le faisait entrer, en qualité de précepteur, chez la duchesse d'Anville, qui lui confia l'éducation d'un de ses petits-fils; et les connaissances qu'il fit, les relations qu'il se créa, pendant qu'il était chez cette grande dame, le mirent ensuite à même de se faire une situation honorable dans l'enseignement et dans les lettres. Hantant surtout les philosophes, il prit une large part au mouvement d'idées qui devait amener la Révolution, correspondant pour cela avec la plupart des instigateurs de ce mouvement en Dauphiné, notamment avec l'avocat général Servan *(Voir ce nom)*; puis, la Révolution ayant éclaté, il s'attacha à passionner les esprits pour elle, dans la contrée de Romans, en entretenant fréquemment ses compatriotes des événements de Paris. Enfin, revenu au Bourg-de-Péage dès le 27 avril 1791, date à laquelle il déclarait vouloir exercer dans cette ville « ses droits de citoyen actif », il ne négligea rien de ce qui pouvait précipiter la marche du courant révolutionnaire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en lisant le discours plus que violent, contre le roi et la royauté, qu'il fit, le 30 août 1791, à la Société des Amis de la Constitution de Romans, dont il avait été l'organisateur, discours qui fut ensuite imprimé et distribué.

Ayant ainsi attiré l'attention sur lui, Marc-Antoine Jullien fut élu député suppléant à l'Assemblée législative, le 5 septembre de cette même année 1791, et, le 5 septembre de l'année suivante, député à la Convention, le premier, par 395 suffrages sur 488 votants, dans une assemblée dont on lui avait d'abord donné la présidence et qu'il remercia en déclarant qu'il préférait les aristocrates aux modérés, attendu que, « la liberté est une vierge délicate et « fière qui préfère être haïe qu'être « aimée faiblement. » Et de fait, ayant pris place sur les bancs les plus élevés de la Convention, il se fit toujours remarquer par ses violences, applaudissant, le 6 octobre 1792, à la destitution du général de Montesquiou, parce qu'il avait vu en Dauphiné certains de ses soldats qui le considéraient comme un traître; demandant, le 12 décembre, celle du capitaine Caffarelli, accusé d'incivisme; soutenant, quatorze jours après, aux applaudissements des tribunes, que ceux qui proposaient de faire juger le roi Louis XVI par un tribunal voulaient dissoudre la République, et qu'on devait « arracher « la sonnette » au président de l'Assemblée qui s'était montré favorable à cette proposition. En un mot, il fut un des principaux auteurs de la mort de Louis XVI, qu'il vota sans appel ni sursis, disant que « Hercule n'inten- « tait pas de procès aux brigands qu'il « poursuivait, mais en purgeait la « terre, et la terre bénissait son libé- « rateur. » Et malgré cela, ce qui ressort peut-être plus encore de ses discours que sa haine de la royauté, c'est sa haine de l'aristocratie à laquelle il devait cependant beaucoup, puisque c'est, en grande partie, grâce à elle qu'il arriva de bonne heure à une honorable aisance et qu'en 1792 encore,

son fils aîné se rendant à Londres pour y terminer son éducation politique y alla muni de lettres de recommandation du duc de La Rochefoucauld et de Condorcet pour lord Stanhope, avec qui il se lia sous ces auspices. Tous, en effet, sont imprégnés de cette haine ; tandis qu'il fut, au contraire, toujours plein d'indulgence pour les excès de la populace, allant jusqu'à traiter Lanjuinais de calomniateur dans la triste séance du 2 juin 1793, parce qu'il se plaignait de ce que la Commune de Paris, dont les soldats encombraient, à ce moment-là, jusqu'aux couloirs de l'Assemblée, voulait lui dicter ses votes. Par contre, il prit un jour (2 septembre 1793), il est vrai, la défense d'un nommé Baudin, membre du comité contre-révolutionnaire de Lyon, qu'il avait connu, disait-il, bon patriote à Romans et qui n'en fut pas moins livré au Comité de sûreté générale ; mais ce n'est là qu'un fait sans portée dans la vie de Jullien, qui faisait décréter, quelques jours plus tard (19 septembre 1793), que le département de la Drôme avait bien mérité de la patrie, parce qu'à la suite d'une réunion des délégués des sociétés populaires de douze départements du Midi, à Valence, un membre de la Société populaire de cette ville était venu prier la Convention de rester à son poste tant que la patrie serait en danger et lui demander le prompt jugement de Marie-Antoinette. Il défendit ensuite Dubois-Crancé contre Couthon (6 juillet 1794), mais, remarque à faire, ne rencontra pas lui-même de défenseur au sein de la Convention, quand Tallien lui reprocha, au lendemain du 9 thermidor, d'être de ceux qui ont, « sous le manteau, la physio-« nomie et l'empreinte de l'aristocra-« tie », ayant « mis à la tête de l'Ins-« truction publique son fils aîné, jeune « homme de dix-neuf ans, que son « âge appelait à la défense de la patrie « aux frontières » ; puis d'avoir envoyé ce même fils en mission dans le Midi où « il a exercé un pouvoir révol-« tant, fait couler le sang pour s'ap-« plaudir ensuite de ses actes arbitrai-« res auprès de Robespierre. » Et l'on passa dédaigneusement à l'ordre du jour, lorsqu'il supplia l'Assemblée de l'entendre, maintenant que ce « n'était plus la tyrannie qui régnait « mais la justice. »

Ainsi abandonné, Jullien se vengea quelque temps après de Carrier, qui avait alors prêté son concours à Tallien, en appuyant sa mise en accusation, parce que sa « conduite à Nan-« tes avait été barbare, tyrannique et « par cela même révolutionnaire. » Il profita même de la circonstance pour parler encore de son fils, « qui « délivra Nantes de l'oppression de « cet homme et qui, dans cette occa-« sion comme dans tout le cours de sa « vie révolutionnaire, servit bien la « patrie, la justice et l'humanité ». Mais cette tentative ne réussit pas, malgré le soin qu'il eut d'appeler Robespierre un « conspirateur », et, voyant cela, il se tint dès lors à l'écart de tous les débats ; puis, la Convention ayant pris fin, il renonça à la vie publique. Revenu avec sa famille au Bourg-de-Péage, où sa présence nous est attestée par une lettre qu'il écrivit au préfet de la Drôme, le 29 germinal an IX (18 avril 1801), pour se plaindre de l'omission de ses deux fils sur la liste des électeurs, il retourna bien ensuite à Paris ; mais là, comme ailleurs, il ne s'occupa plus que de littérature et surtout de poésie, dont il publia de nombreux morceaux empreints d'une grande mélancolie, dans *Le Mercure de France* qui avait, alors, pour principaux rédacteurs : Fontanes, Chateaubriand et Bonald! Et c'est probablement là ce qui, joint à son refus d'accepter l'Acte additionnel pendant les Cent-Jours, le mit à l'abri de la loi du 12 janvier 1816. Alors que bon nombre d'autres régicides furent exilés, par application de cette loi, il ne fut, en effet, qu'interné à Barcelonnette et pour très peu de temps ; car, il se retira bientôt dans une maison de campagne qu'il avait sur le territoire de Pisançon, non loin du Bourg-

de-Péage, et c'est là qu'il mourut, le 15 septembre 1821, d'un accident suivant les uns, d'un suicide selon d'autres, en tombant d'une fenêtre. Son tombeau porte une inscription qui se termine par : *Priez pour lui* ; il se voit encore dans le cimetière de Pisançon, près de la porte de l'église.

De son mariage avec Rosalie Ducrolay, Jullien (de la Drôme) eut au moins deux fils, l'un également appelé Marc-Antoine, connu sous le nom de Jullien (de Paris), et de qui nous n'avons pas à nous occuper, attendu qu'il naquit à Paris, le 10 mars 1775, et ne joua pas de rôle dans notre département, et celui qui suit.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Réglement de la Société des Amis de la Constitution de Romans. Du 14 août 1791.* S. l., in-8°.

II. *Discours adressé à l'Assemblée électorale de la Drôme, séante à Valence et prononcé dans une assemblée des Amis de la Constitution de ladite ville, le 30 août 1791.* Valence, in-12 de 12 pp.

III. *Discours prononcé à l'Assemblée électorale du département de la Drôme, les 4 et 5 septembre 1792. L'an quatrième de la Liberté, et de l'Egalité le premier.* Valence, s. d., in-4° de 4 pp.

IV. *Opinion sur le jugement de Louis XVI.* S. l. n. d. (Paris, décembre 1793), in-8° de 4 pp.

V. *Appel aux véritables amis de la patrie, de la liberté et de la paix.* Paris, 1801, in-8°.

VI. *Essai général de l'éducation physique, morale et intellectuelle ; suivi d'un plan d'éducation pratique pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse,* par M.-A. J. Paris, F. Didot, 1808, in-4° de XII + 308 pp.

VII. *Essai sur l'emploi du temps, ou méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux...,* par M. M.-A. J. Paris, Didot, 1808 ; in-8° de XVIII + 112 + 348 pp., dans lequel se trouve (p. 296), une épitre en vers ayant pour titre : *De l'influence des femmes*, signée M.-A. J., qui est, dit-il, la faible copie d'un élève.

VIII. *Opuscules en vers*, par l'auteur de la *Nouvelle Ruth.* Paris, 1807, in-8° de 107 pages. C'est un recueil de poésies ayant déjà paru dans les journaux littéraires et parmi lesquelles se trouve le poème de la *Nouvelle Ruth.*

IX. *Un dernier mot sur les élections, adressé à la conscience de chacun des électeurs du département de la Seine*, par un membre d'un collège électoral. Paris, août 1815, in-8° de 15 pp.

X. *Contes pour l'éducation*, ouvrage dont on connaissait plusieurs copies au moment de la mort de M.-A. Jullien.

Biogr. Dauph., I, 462. — Et. civ. — Rochas, *Journal d'un bourg.* — *Procès-verbal de l'Ass. élec. de 1792*, 9. — Mahul, *Ann. nécrol. pour* 1821. — Réimpr. du *Moniteur*, XIV, 138, 730, 851 ; XVI, 552, 707 ; XXI, 355 ; XXII, 594. — Boileau d'Auxi, *Not. sur Julien (de Paris)*, 4. — Notes de M. Lacroix. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 206, 1227, 1492, 1493, 1558. — Etc.

JULLIEN (AUGUSTE-ETIENNE), fils puîné du précédent, né au Bourg-de-Péage, le 15 septembre 1779, commença par être secrétaire du citoyen Dejean, ministre de la République française à Gênes, puis entra, en qualité de traducteur de journaux, dans les bureaux du général Bonaparte, et fut ensuite secrétaire des généraux Victor et Suchet. Commissaire des guerres en 1804 et sous-inspecteur aux revues en 1808, il devint sous-intendant militaire en 1820 et le fut successivement à Bastia et à Besançon, jusqu'à sa mise à la retraite en 1842, date à laquelle il se retira à Metz, où il mourut le 22 février 1845, étant officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

On a de lui : I. *Essai sur l'ordre.* Paris, Baudoin, 1848, in-8°.

II. *Considérations sur l'ordre, aperçu sur la science et les découvertes.* Paris, 1843, in-8° de 63 pp.

III. *Considérations sur l'ordre (suite) avec dates politiques et littéraires.* Metz, 1843, in-8° de 35 pp.

IV. *Considérations sur l'ordre (2e suite). De la nécessité d'universaliser le bien.* Metz, s. d., in-8° de 48 pp.

V. *Considérations sur l'ordre (3e suite). Propriété d'invention, application aux journaux et aux discussions des chambres.* Metz, 1844, in-8° de 40 pages.

VI. *Considérations sur l'ordre (4e suite). Théorie de l'ordre et du progrès. Applications diverses.* Metz, 1844, in-8° de 59 pp.

VII. *Considérations sur l'ordre (5e et dernière suite). Grand-Livre ou*

résumés généraux. Metz, in-8° de 31 pp. Les six derniers numéros ont été réunis en un volume. Paris, Bertrand, 1844, in-8°.

VIII. *Obéron, poème héroïque, par C.-M. Wieland*. Traduction entièrement nouvelle... précédée d'une notice et suivie de notes. Paris, Margain, 1843, grand in-18.

Biogr. Dauph., I, 463. — Quérard, *R. litt.* — Lorentz. — Saint-Maurice Cabany, *Nécrol. un.*, X, 35. — Etc.



L

LABAREYRE (Jean-Henri-Louis-Eugène **GARNIER**, baron de), officier général, né à Valence le 30 novembre 1799, était le fils aîné d'Alexandre-Laurent, aide de camp des généraux Dumouriez et de Dampierre, puis inspecteur des gardes nationales, à qui l'on attribue un *Exposé succinct des événements qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Bonaparte jusqu'au 7 avril* (Paris, 1815, in-8°), et de Françoise-Eugénie Dubessé. Ayant obtenu, à 16 ans, un brevet de sous-lieutenant aux dragons de l'Hérault, il alla ensuite à l'école de cavalerie de Saumur et venait d'être nommé lieutenant lorsqu'il fit la campagne d'Espagne. Promu capitaine le 28 septembre 1827, il fut attaché en qualité d'instructeur au 10ᵉ de dragons et, devenu chef d'escadrons au 2ᵉ de chasseurs, le 28 juillet 1840, il fut décoré de la Légion d'honneur 21 mois après (24 avril 1842). Quatre ans plus tard, il passait lieutenant-colonel au 10ᵉ régiment de la même arme, poste qu'il échangea, le 17 janvier 1850, contre celui de colonel du 12ᵉ de dragons, régiment à la tête duquel il joua, dit-on, un rôle, lors du coup d'Etat de décembre 1851. En tout cas, huit jours après, le colonel de Labareyre recevait la rosette d'officier de la Légion d'honneur et, les étoiles de général de brigade lui ayant été données le 7 juin 1854, il avait d'abord commandé la subdivision de l'Isère et des Hautes-Alpes, puis une brigade de cavalerie de l'armée de Lyon, lorsqu'il fit la campagne d'Italie à la tête des lanciers du 3ᵉ corps. Revenu de cette campagne commandeur de la Légion d'honneur et du Mérite militaire de Savoie, à cause de sa brillante conduite à Solferino, le général de Labareyre commandait la subdivision de la Drôme et de l'Ardèche, lorsqu'il passa dans le cadre de réserve, le 1ᵉʳ décembre 1861. Retiré alors à Thodure, lieu de sa naissance, faisant maintenant partie de la commune de Saint-Marcel-lès-Valence, il y remplissait paternellement les fonctions de maire, lorsqu'il mourut le 24 juin 1867, « ayant toujours eu pour devise : « Honneur et loyauté », suivant l'expression d'un de ses compagnons d'armes.

Arch. guerre. — *Mon. de l'arm.* du 16 sept. 1867.

LA BAUME (François de), comte de Suze et de Rochefort, baron de Lers, seigneur d'Heyrieux, Montfrin, Rochegude, Plaisians et autres places, un des grands capitaines catholiques du xviᵉ siècle, appartenait à une famille des environs de Grenoble, à qui la terre de Suze-la-Rousse advint en 1426, par le mariage de Louis de la Baume, un des combattants de Verneuil, avec Antoinette de Saluces-

Piasco, dame de cette terre. Bertrand de la Baume, fils de Louis, ayant trouvé le lieu de Suze presque inhabité, y attira des habitants, en leur concédant des terres sous la seule réserve du 8e des récoltes et leur accordant, en outre, par acte du 10 mars 1452, droit de pâquerage et de pêche et droit de prendre dans ses forêts le bois nécessaire pour se chauffer et pour construire leurs demeures. Pierre, fils de Bertrand, élargit le cercle des franchises de ses vassaux, et Guillaume, son fils, mari de Catherine d'Albaron, fut le père de l'homme de guerre qui a donné lieu à cet article et qui est connu dans l'histoire sous le nom de comte de Suze.

Vraisemblablement né à Suze-la-Rousse, en 1526, François de la Baume était donc âgé d'environ trente-six ans quand le fameux baron des Adrets, pour qui il devait être un adversaire souvent malheureux mais toujours redoutable, leva l'étendard de la révolte au nom de la Réforme ; et, remarque à faire, il n'avait pas encore été question de lui lorsqu'il apparut tout à coup comme le chef du parti catholique dans le Bas-Dauphiné. C'était au mois de juin 1562. Les huguenots d'Orange qui, après s'être rendus maîtres de leur ville, avaient pris une large part au saccagement de Barjols en Provence (6 mars 1562), menaçant de plus en plus la région environnante, le commandant militaire du Comtat-Venaissin, Fabrice Serbelloni, Sommerive, chef des catholiques provençaux, et le seigneur de Suze réunirent leurs forces et, s'étant emparés d'Orange, le saccagèrent. Leurs soldats « mirent le feu au chas- « teau tout le premier et, après, par « toute la ville, meurtrissant beau- « coup de gens de bien, sans avoyr « esgard ny aux papistes que hugue- « naulx », dit un témoin oculaire, qui nous apprend encore que cela se fit aux cris de : « Tue ! tue ! paga Bar- « jol ! »

Instruit de cela, des Adrets, qui se trouvait alors à Valence, accourut avec des troupes et, joint aux huguenots orangeais, s'empara, quelques jours après, de Pierrelatte, dont la garnison, composée de 300 soldats du seigneur de Suze, fut massacrée aux cris de : « Paga Aurenjo ! » et il en fut de même de Bollène, où Suze avait une maison qu'on démolit ; après quoi le farouche baron, rappelé dans le Graisivaudan, laissa à Montbrun le soin de continuer la lutte. Seulement celui-ci, après avoir inutilement tenté de prendre le château de Suze-la-Rousse, fut battu, le 5 juillet, entre Causans et Beauregard, et s'il s'en vengea en faisant massacrer, trois jours après, la garnison de Mornas, puis démolir une maison que Suze avait à Montdragon, ce dernier riposta en s'emparant de Valréas, poste d'où il menaçait Nyons et les Baronnies. Par contre, étant revenu sur ces entrefaites, des Adrets lui fit essuyer, le 25 juillet, devant cette ville une défaite qui coûta aux catholiques un très grand nombre d'hommes et trois pièces d'artillerie, dont une de gros calibre. Ainsi battu, mais non découragé, Suze se dirigea du côté de Carpentras, que menaçaient les huguenots, qui étaient eux-mêmes assiégés dans Sisteron par le comte de Sommerive, et, après avoir contraint des Adrets à abandonner le siège de la capitale du Comtat-Venaissin, il battit, non loin de Lagrand, Montbrun qui allait au secours de Sisteron et à qui il reprit les canons que des Adrets lui avait enlevés à Valréas (2 sept.). Deux jours après, Sisteron était occupé par Sommerive, et la Provence et le Comtat étaient sauvés de des Adrets, à qui son parti ne pardonna pas cet échec.

On trouve ensuite le seigneur de Suze au combat de St-Gilles (27 sept. 1562), où il fut mis en pleine déroute par Grille ; puis avec Damville qu'il accompagna à Avignon, quand ce dernier y alla traiter de la paix avec le légat, au mois de nov. 1563 ; et c'est dans ce temps-là que le roi Charles IX, jaloux de se l'attacher, le fit capitaine de 50 hommes d'armes et membre de

son Conseil privé. L'an suivant, le même prince, descendant avec la reine sa mère dans le Midi, s'arrêta, le 21 septembre, au château de Suze, où il fut parrain, sa mère étant marraine, d'une fille du seigneur, « qui leur feit « présent d'une fort belle collation de « toutes sortes de confitures», dit Abel Jouan, et les accompagna ensuite jusqu'à Orange; mais François de la Baume ne resta pas moins toujours dans un pays dont il était considéré comme le chef et dont il le devint tout à fait en 1567, le pape l'ayant alors nommé général de ses troupes dans le Comtat, Quelques jours après (19 novemb. 1567), il marquait la prise de possession de cette charge en s'emparant sur les huguenots de la citadelle de Pont-St-Esprit, qu'il lui fallut bientôt abandonner par crainte d'y être bloqué, mais qu'il reprit ensuite, s'étant emparé dans l'intervalle d'un assez grand nombre de places, telles que Jonquières, Courthezon, Tulette, Vinsobres et Mirabel, c'est-à-dire s'occupant autant des affaires du Roi, dans la contrée avoisinant le Comtat, que de celles du pape dans ce dernier pays; et c'est pour l'en récompenser que Charles IX érigea, pour lui, au mois de sept. 1572, la terre de Suze-la-Rousse en comté.

Dix-huit mois plus tard (mars 1574), Henri III mandait au comte de Suze, encore à ce moment-là « à Avignon, pour « secourir cest Estat-là », de se rendre auprès de Damville, en Languedoc, « pour l'y servir en ce qui s'y présen- « tera»; et, le 1er juin 1578, le maréchal de Retz ayant dû se démettre du gouvernement de la Provence et de la charge d'amiral des mers du Levant, pour raisons de santé, c'est notre dauphinois qui fut nommé à sa place. Seulement, les Provençaux, qui lui préféraient le comte de Carcès, parce qu'il était du pays, lui firent une opposition tellement vive que, le comte de Suze ayant jugé sage de mener avec lui des troupes Corses lorsqu'il alla prendre possession de son gouvernement, de Vins, beau-frère de Carcès, qui tenait la campagne à la tête de 2,000 hommes de pied et quelques cavaliers, menaça de l'attaquer, et il ne fallut rien moins que toute la diplomatie de Catherine de Médicis pour empêcher un conflit armé. Cela dura jusqu'à ce que les habitants d'Aix, — qui s'en prenaient à Suze de ce qu'un capitaine huguenot du nom de Laverdière, qui s'était emparé d'un petit fort voisin, poussait des pointes jusques à leurs portes, — prenant les armes dans la nuit du 14 janvier 1579, l'obligèrent à s'éloigner de leur ville; de telle sorte que Suze, après s'être retiré à Marseille, ville où il ne rencontrait pas d'opposition, finit par donner sa démission, sur la promesse qui lui fut faite, par la reine-mère, de la charge de général des galères. Mais cette promesse n'ayant pas été tenue, il revint probablement sur la démission donnée; car, bien que le cardinal d'Armagnac eût été installé à sa place, le 20 avril 1579, il ne cessa pas de se dire gouverneur de Provence, au moins jusqu'en 1581, date à laquelle il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Seulement, comme il n'en avait que le titre, les Provençaux n'ayant pas voulu l'accepter parce qu'il était étranger à leur province, le vieux capitaine prit d'autant plus sa part de toutes les actions de guerre dont notre région fut le théâtre; et c'est ainsi qu'étant allé au secours des catholiques, qui assiégeaient le château de Montélimar, après s'être emparés de cette ville, et les protestants étant accourus, de leur côté, au secours des leurs, il s'ensuivit une mêlée, dans laquelle il fut tué d'un coup d'arquebuse, le 22 août 1587, et une telle déroute de ceux qu'il voulait secourir, qu'il en périt plus de la moitié. C'était, dit-on, la cinquante-quatrième fois qu'il se battait pour la cause catholique.

Un vieux tableau, qui se trouvait encore, il y a peu d'années, chez un des descendants du comte de Suze, a donné lieu à une légende. Le vieux guerrier y étant représenté blessé et porté

dans une litière, que suit son cheval de bataille, au dessus duquel on lit : *Allons, la Grise, allons mourir à Suze*, on en a conclu qu'ayant été seulement blessé au siège de Montélimar, il alla mourir dans son château ; tandis qu'il est établi que son corps ayant été transporté de Montélimar à Viviers, après le siège, y fut d'abord caché dans les ruines de la cathédrale, puis embaumé et porté à Suze. Peut-être n'y a-t-il également qu'une légende dans l'anecdote rapportée par St-Foix et suivant laquelle le comte de Suze, ayant provoqué des Adrets en duel et l'ayant terrassé, lui demanda ce qu'il ferait s'il le tenait comme lui au bout de son épée. « Je t'achèverais » aurait répondu le baron. — « Eh bien, sache « que je ne tuerai jamais un ennemi à « terre » riposta Suze. Mais, en admettant même que cette anecdote ne soit pas rigoureusement vraie, elle n'a rien d'invraisemblable, « ces hom- « mes, dont la dureté allait jusqu'à la « férocité dans certaines circonstan- « ces, ayant avec cela des mouve- « ments d'une générosité sans pa- « reille. »

Marié, le 16 juin 1551, avec Françoise de Lévis, fille de Gilbert, comte de Ventadour, François de la Baume eut cinq filles et quatre fils, dont le suivant.

Biogr. Dauph., II, 1. — Arch. Drôme, E, 106. — Anselme, *Gr.,off.* IX, 71. — Brizard, *Gén. de Beaumont*, I, 306. — *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, 286; VI, 371. — Papon, *Hist. de Prov.*, IV, 173, 212, 216. — Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, VI, 187; VIII, 106. — *Hist. des guerr. dans le Comtat*, II, 12, 14, 122. — Ed. de Barthélemy, *Lettres du comte de Suze*. — Etc.

LA BAUME (Rostaing de), comte de Suze et de Rochefort, deuxième fils du précédent et son héritier, par suite de la mort de son frère aîné au siège d'Issoire (1577), était à la tête d'une compagnie dès 1585, bien que n'ayant pas alors plus de vingt à vingt-deux ans. On le trouve avec son père au siège de Montélimar (août 1587), où il fut fait prisonnier, pendant que celui-là y était tué, et il dut payer, par suite, 10.000 écus, soit environ 200.000 fr. de nos jours, pour sa rançon. Encore les vainqueurs ne lui permirent-ils de se rendre à Suze pour y consoler sa mère et chercher les 10.000 écus, qu'à la condition expresse qu'il reviendrait en prison, si le roi de Navarre, chef suprême du parti huguenot, ne trouvait pas la somme suffisante, ce qui n'arriva pas, mais prouve en tout cas l'importance du prisonnier et celle de sa fortune. Cette version est celle du chanoine de Bannes, tandis que Videl raconte, au contraire, que le comte de Suze ayant été emmené prisonnier à Orange trouva moyen d'acheter un caporal, par l'entremise duquel il convint, avec le légat d'Avignon, de faire surprendre la ville par des soldats déguisés en marchands, complot qui n'aboutit qu'à faire pendre le caporal devant la porte qu'il devait livrer aux soldats du vice-légat. Seulement, il se pourrait bien que Rostaing de la Baume ait tramé ce complot après avoir été mis en liberté.

Huit mois après, il était, avec deux compagnies, dans les environs de Montélimar, faisant la chasse à des maraudeurs huguenots, l'avènement d'Henri IV à la couronne de France ayant ensuite réuni royalistes et huguenots, il se trouva avec Lesdiguières à la prise de Gap, à celle de Tallard (août 1589) et à beaucoup d'autres sièges ou combats, tant en Dauphiné qu'en Provence. Enfin, il se conduisit si bien, un peu partout, qu'il ne tarda pas à être fait maréchal des camps et armées du roi ; il était, avec cela, bailli des montagnes du Dauphiné.

Il mourut vers 1626, ayant été marié deux fois: la première, le 23 octobre 1583, avec Madeleine de Lettes des Prez, qui lui donna un fils et une fille; la seconde, avec Catherine de Grolée-Meuillon, qui le rendit père de douze autres enfants, dont le suivant.

Biogr. Dauph., II, 2. — De Coston, *Hist. de Mont.*, II, 489. — Videl, *Hist. de Lesd.* I, 154. — Etc.

LA BAUME (Louis-François de), deuxième fils de Rostaing, comte de Suze, et de Catherine de Grolée-Meuillon, né à Suze en 1604 ou 1605, devint évêque de Viviers dans des conditions qui méritent d'être rapportées. Le premier comte de Suze, son aïeul, qui, tout bon catholique qu'il était, ne croyait pas que les bénéfices et dignités ecclésiastiques pussent être mieux employés qu'à doter des cadets de famille, ayant jeté son dévolu sur l'évêché de Viviers, avant même d'avoir un fils en âge d'y être nommé, ne trouva rien de mieux, ce siège épiscopal étant devenu vacant par le fait de la mort du titulaire, en 1572, que d'en faire pourvoir le précepteur de ses enfants, Jean de l'Hostel, celui-ci s'étant préalablement engagé à donner sa démission au temps voulu. Puis, craignant que le nouveau prélat ne tînt pas sa parole, il le retint en chartre privée dans son château de Suze, faisant percevoir lui-même les revenus de l'évêché ; et il en fut ainsi pendant environ douze ans, au bout desquels Jean de l'Hostel ayant trompé la surveillance de ses gardiens s'enfuit à Viviers, où il se fit reconnaître. Seulement, comme il avait tout intérêt à ne pas indisposer par trop son puissant voisin, il s'engagea ensuite à donner 4.000 livres par an au troisième fils du comte de Suze, Antoine de la Baume, alors abbé commendataire de Mazan, et enfin, trente ans après (1618), étant dans un âge fort avancé, il consentit à prendre pour coadjuteur, non le fils du comte, de qui il n'était plus question depuis longtemps, mais un de ses petits-fils, Louis-François de la Baume, dont le père, Rostaing de la Baume, était précisément celui que le vieux comte destinait à l'épiscopat, avant que son fils aîné n'eut été tué au siège d'Issoire, en 1577, ainsi que nous l'avons dit.

Sacré évêque de Pompéiopolis, le 14 mai 1618, suivant quelques auteurs, le 25 décembre, selon d'autres, en tout cas, trois ans après avoir été accepté comme coadjuteur par Jean de l'Hostel, bien qu'il n'eût pas alors plus de 14 ans, il devint évêque de Viviers, par le fait de la mort de ce prélat, le 6 avril 1621, et le fut jusqu'à sa mort, arrivée au Bourg-St-Andéol, le 5 septembre 1690, autrement dit pendant soixante-neuf ans, étant à ce moment-là le doyen des évêques de la chrétienté, et en outre abbé commendataire de Mazan et de St-Jean-d'Orbestier. En tant qu'évêque, il voulut travailler personnellement à la conversion des protestants de son diocèse, puis se remit de ce soin aux missionnaires dirigés par S. Jean-François Régis, dont il réclama le concours, et loin de s'associer pour cela aux trop fameuses dragonnades, ne voulut jamais employer que la persuasion. Indépendamment de cela, ayant fixé sa résidence à Bourg-St-Andéol, il fonda dans sa maison de Viviers un séminaire dont il confia la direction aux Sulpiciens en 1653, et c'est également lui qui chargea le jésuite Columbi d'écrire l'histoire des évêques de Viviers. Aussi cet auteur n'a-t-il pas manqué de dire que notre prélat était d'une piété aimable, d'une gravité sans raideur et que son affabilité toujours digne lui attirait tout le monde. En tant que membre des états du Vivarais, il eut avec la noblesse de ce pays de longs et vifs démêlés touchant la présidence de cette assemblée, qu'il prétendait lui appartenir d'une manière permanente, tandis que le Conseil d'Etat décida qu'il ne devait la présider qu'à son tour, en qualité de baron de l'Argentière. En tant que prieur et prince de Donzère, titres unis à l'évêché de Viviers, il insista, en 1662, pour qu'on y maintînt un instituteur. En tant que la Baume-Suze, il sauva non seulement les biens de cette maison en se les faisant donner par le roi, après qu'ils eurent été confisqués à la suite du duel de son neveu, Bermond de Suze, avec Timoléon de Vesc, seigneur de Saint-Montau (15 juin 1646) ; mais, peu conséquent avec lui-même, il se fit également donner les biens du

baron de Bouzols, confisqués pour le même motif, ce qui est d'autant plus surprenant qu'il se prononça pour Gaston d'Orléans et le duc de Montmorency lors de leur révolte. Pour le surplus, il se conduisit de telle sorte que les habitants de Suze-la-Rousse firent célébrer, après sa mort, un service pour le repos de son âme, « à « cause des bons offices qu'il avait « rendus à la communauté. »

A propos de l'héritage du fils unique de son frère aîné, tué en duel, ce prélat eut, avec la mère de ce jeune homme, un procès qui donna lieu à l'écrit intitulé : *Factum concernant la succession de Bernard de la Baume, marquis de Villard, pour la comtesse de Suze, héritière dudit deffunct, son fils...* S. l. n. d., in-folio de 5 pages. Dans ce factum, celle-ci l'accuse, lui et un autre de ses frères, d'avoir fait assassiner son fils, ce qui est tout simplement un trait des mœurs procédurières de l'époque.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. in-8°. *N. Auroux, del. et sc.*— II. Id. in-f°. *Nanteuil*, 1656, in-8°. — III. Grav. sur cuivre, in-f°. Buste de 3/4 à D, dans un ovale de 0,280/0,235 autour duquel on lit : *Ludovicus de Suze episcopus et comes Vivariensis princeps Dunzeræ ;* au bas, les armoiries du prélat.

BIBLIOGRAPHIE. — *Sanctorale sev officivm sanctorvm peculiarium sanctæ et insignis ecclesiæ cathedralis B. Vincentii et diœcesis Vivariensis...* Anicii, Delagarde, 1674. In-12 de 19 ff. + 323 pp.

II. *Instructions sur les matières de controverses... pour les nouveaux convertis de son diocèse,..* Lyon, Valfray, s. d. ; in-12 de 20 ff. + 396 pp. qui est en réalité de 1685 et dont il y a une seconde édition.

P. Anselme, *Grands off.*, IX. 71.— *Gall. Christ.* XVI, 585.— De Bannes, *Chron. des év. de Viviers*, mss.— De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 156.— Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, II, 345 ; IV. 101.— *Bull. d'archéol.* XVIII, 382. — *Revue du Vivarais*, année 1893, 536.— Etc., etc.

LA BAUME (Rostaing de), grand-oncle du précédent et deuxième fils de Pierre, seigneur de Suze et d'Heyrieux, et de Françoise Allois, entra dans les ordres, fut pourvu de l'abbaye de Mazan, environ l'an 1538, et transigea, deux ans après, avec les religieux de cette abbaye. Devenu évêque d'Orange, le 12 juin 1543, il le fut jusqu'à sa mort, arrivée le 24 juillet 1556, étant alors abbé commendataire d'Aniane depuis dix ans.

Moreri, *Dict.*, v° Suze.— *Gall. Christ.*, I, 783.— *Chron. not. Orange*, 34, 37 47, 67, 79, 93. — Etc.

LA BAUME-SUZE (Armand-Anne-Tristan de), neveu du précédent et le troisième fils d'Anne, comte de Suze et de Rochefort, et de Catherine de la Croix Chevrières, naquit vers 1640 et, étant entré dans les ordres, après avoir pris le bonnet de docteur de Sorbonne, fut aussitôt pourvu de l'abbaye de N.-D. de Quarante au diocèse de Narbonne. Attaché ensuite à l'ambassade du duc de Chaulnes, lorsqu'il alla à Rome pour l'élection du pape Clément X, les services qu'il rendit pendant son séjour dans la capitale de la chrétienté, le firent nommer, à son retour (1675), évêque de Tarbes, poste qu'il échangea, au bout de peu temps (1677), contre celui de Saint-Omer, dans lequel il rendit de bien plus grands services encore ; car le diocèse de Saint-Omer étant alors tout nouvellement passé sous la domination française, notre prélat, qui se trouvait être président né des Etats d'Artois, « trouva « moyen de concilier l'autorité et les « intérêts du Roy avec ceux des peu- « ples, en s'accommodant à leurs « mœurs et à leurs usages », dit une lettre du temps. Indépendamment de cela, il ne négligea, dans ce poste, aucun de ses devoirs d'évêque et, somme toute, se conduisit de telle sorte que, l'archevêché d'Auch, qui avait une grande importance, étant devenu vacant par le fait de la mort d'Henri de la Motte-Houdancourt, le 24 février 1684, il y fut aussitôt nommé. Seule-

ment, ce ne fut qu'au bout de huit ans (1er janvier 1692) qu'il obtint ses bulles, à cause des démêlés que le cabinet de Versailles avait alors avec la cour de Rome. Enfin, archevêque d'Auch, A.-A.-T. de la Baume-Suze, s'attacha à convertir les protestants de son diocèse par la persuasion plutôt que par la force, mit la dernière main à l'établissement d'un séminaire pour toute la province ecclésiastique d'Auch, établit, conformément aux règles fixées par le concile de Trente, un concours pour la nomination aux cures, et se fit remarquer par la manière dont il défendit les intérêts de la religion dans plusieurs assembléee générales du clergé de France. Il mourut le 4 mars 1703, à Paris, où il fut inhumé dans l'église Saint-Paul; et, dès qu'ils furent instruits de cette mort, les consuls de Suze-la-Rousse firent célébrer un service pour le repos de son âme.

Ce prélat, qui publia pour la province ecclésiastique d'Auch, un *Rituel*, œuvre du dauphinois Paul de Chaulnes, alors son vicaire général et, plus tard, évêque de Sarlat, a laissé des *Statuts synodaux*, imprimés à Toulouse, en 1700.

On a de lui un portrait in-fol., à la manière noire (*De Troy pinxit, Bernard, sc.*, 1690).

Moreri. — Chorier, *Est. pol.*, III, 88. — *Mercure galant* d'avr. 1705. — Lelong, *Bibl.*, III, 31859. — Arch. Dr., E, 7713. — Hugues du Tems, *Clergé de France*, I, 412. — Etc.

LA BAUME-PLUVINEL (Louis de), ecclésiastique et magistrat dont il est fréquemment question en Dauphiné et surtout dans le Diois, au XVIIe siècle, était le deuxième fils de Gabriel de la Baume, habitant de Crest, qui devint, en 1619, conseiller-maître en la Chambre des comptes de Dauphiné, et de Catherine de Pluvinel. Né en 1610 il ne fut baptisé audit Crest que le 15 août 1613. Etant ensuite entré dans les ordres, il devint aussitôt chanoine de la collégiale St-Sauveur de sa ville natale, puis chanoine de la cathédrale de Die, et fut nommé, le 4 août 1633, conseiller clerc au parlement de Grenoble, charge dont il prit possession le 9 septembre suivant. Onze ans après, il était doyen du chapitre de Die et prévôt de celui de Crest, et, non content de cela, il obtint successivement ensuite l'abbaye de Valcroissant, près de Die, et les prieurés d'Aurel, d'Eurre, de Saint-Vallier et de Rives. Mais ce qui nous plaît surtout en lui, c'est qu'il était « savant « dans l'histoire des Médailles, » à ce que nous apprend Guy Allard ; qu'il avait le goût des lettres et qu'il fut le protecteur de David Rigaud (*Voir ce nom*), qui lui a dédié ses *Avtres œvvres poétiqves*, autrement dit son deuxième recueil de vers ; enfin, qu'après avoir employé pendant sa vie la plus grande partie de ses revenus en bonnes œuvres, notamment à réparer les églises de Crest et de Die, il voulut faire de partie de son bien un usage qui honore le prêtre. Par testament en date du 21 septembre 1676, c'est-à-dire six jours avant sa mort, il donna, en effet, sa maison de Crest à la Congrégation de l'Oratoire, à la charge pour celle-ci d'y « entretenir trois ou quatre prêtres « d'icelle résidant dans ladite ville de « Crest, qui seroient tenus d'instruire « les ecclésiastiques du diocèse de « Dye, catéchizer le peuple, procurer « autant que leur sera possible la con- « version de ceux de la R. P. R. » ; et s'il n'en fut pas ainsi, c'est que les Oratoriens transigèrent ensuite avec Louis-Joseph de la Baume-Pluvinel, héritier de notre abbé dont les descendants vendirent plus tard cette maison aux Grammont-Vachères (1737).

Bien que décédé à Grenoble, en sa maison de la rue Très-Cloîtres, Louis de la Baume-Pluvinel fut inhumé à Crest.

On lui doit la publication suivante : *Proprium sanctorum insignis ecclesiæ cathedralis Diensis, ad formam Breviarii Romani, ex decreto sacrosancti*

Concilii Tridentini restituti redactum et ex antiquis ejusdem ecclesiæ Breviariis excerptum impensis DD. Ludovici de la Baume-Pluvinel... Gratianopoli, Galle, 1669, in-8° de 148 pp.

Et. civ. — Brun-Durand, *Notes hist. dioc. de Die*, et *Dict. ecclés. du Dauph.* mss. — J.-J.-A. Pilot, *Inv. archiv. de l'Isère*, 23, et B, 3338 et 3530. — G. Allard, *Bibl. Dauph.*, 24. — Ed. Maignien, *Arm. et généal. Dauph.* et *L'Imprimerie à Grenoble*, 242. — *Bull. d'archéol.*, XIX, 102. — Etc.

LABORDE (Pierre-André-Léopold, dit Léo de), homme politique que les biographes font généralement naître à Avignon, en 1808, naquit en réalité à Valence, le 12 floréal an XIII, de Jean-Gabriel de Laborde, inspecteur des contributions directes, et de Marie-Marguerite-Victoire Delolle. Seulement, son père étant ensuite retourné dans le département de Vaucluse l'emmena naturellement avec lui et, là, Léo de Laborde fut un des plus ardents champions du parti légitimiste sous le gouvernement de Louis-Philippe, auquel il fit une guerre acharnée dans un journal d'Avignon. Aussi fut-il un des candidats de son parti à la représentation nationale après la Révolution du 24 février 1848 et, par cela même un ennemi irréconciliable du parti républicain dans ce département; ce qui lui valut d'avoir quantité de duels, un entre autres, qui fit grand bruit, avec Alphonse Gent, qu'il blessa grièvement. Elu à l'Assemblée législative (1849) par 27,530 suffrages sur 58,830 votants, il se fit encore remarquer là, par sa fougue en même temps que par l'originalité de certaines de ses propositions, par exemple, celle de faire désigner par le sort la place que chaque membre devait occuper dans cette assemblée, ou bien encore celle de mettre les places aux enchères dans l'intérêt des pauvres. Outre cela, il déclara, en 1850, que, bien que le gouvernement républicain n'eût pas ses sympathies, il en désirait la consolidation, ne pouvant avoir ce qu'il voulait; il vota d'ailleurs presque toujours avec la majorité.

Le coup d'Etat du 2 décembre mit fin à sa carrière parlementaire; car, s'étant présenté comme candidat de l'opposition légitimiste, il n'obtint que 3,977 voix contre 18,577 données au candidat officiel et, derechef candidat en 1871, il échoua encore, quoique avec un nombre beaucoup plus considérable de voix.

Il mourut à Avignon, le 15 décembre 1874.

ICONOGRAPHIE. — Lith. in-4°. Buste de 3/4 à D., avec les insignes de représentant du peuple. *Lith. d'après nature, par Desmaison.* Impr. Lemercier et Cie.

On a de Léo de Laborde : *Note à consulter à propos des circulaires de M. Martin (du Nord).* Paris, 1841, in-8° de 12 pp.

LABRETONNIÈRE (Esprit-Nicolas), homme politique né à Etoile, le 6 mars 1770, et décédé à Crest, le 6 janvier 1851, était maire de la petite commune de Montclar, à 12 kilomètres de cette dernière ville, et s'occupait d'agriculture et d'élevage dans son château de Vachères, ancienne résidence des Grammont-Caderousse, acquise de ceux-ci par son oncle paternel et beau-père, qui s'était enrichi dans le commerce des grains, lorsqu'il fut élu pour la première fois député de la troisième circonscription de la Drôme, avec l'appui du gouvernement, par 128 voix contre 122 données à Michel-Louis Rigaud de l'Isle, candidat de l'opposition. C'était le 4 nov. 1820. Ayant pris place à la Chambre sur les bancs du centre, il fut décoré peu de temps après et nommé ensuite président de son collège électoral, qui le réélut député, le 25 février 1824, par 173 voix contre 32 au général Blancard, gendre de son premier concurrent, et derechef le 7 novembre 1827. Seulement, la Révolution de 1830 mit fin à sa carrière politique en renversant le gouvernement dont

il avait été l'un des plus fidèles et des plus dévoués serviteurs.

Et. civ. — *Dict. des parlem.*

LACHEISSERIE (Marie-Louis-Charles de **TRÉMOLET DE**), homme politique, né à Valence le 8 novembre 1800, d'Antoine, docteur en médecine, et de Marie-Mélanie Mésangère, appartenait à une famille du Vivarais, connue dès le xiiie siècle. Entré dans la magistrature, en 1823, et devenu substitut à Largentière (Ardèche), deux ans après, il donna sa démission, au mois d'août 1830, et, s'étant alors retiré dans sa ville natale, où il fut aussitôt un des chefs de l'opposition légitimiste, il s'y fit en très peu de temps une large place ; grâce à ses capacités administratives et à sa grande honorabilité.

Elu conseiller municipal, le 6 juin 1837, et conseiller général, le 1er août 1843, il ne cessa pas d'être réélu jusqu'au 4 septembre 1870, ayant été maire de Valence de 1862 à 1863 et, en outre, député de la 1re circonscription électorale de la Drôme au Corps législatif de 1859 à 1863. Avec cela, il était encore président du comité de l'Assistance publique depuis sa création, vice-président de la Société d'agriculture et décoré de la Légion d'honneur; mais, rentré alors dans la vie privée, il s'y confina jusqu'à sa mort, arrivée à Lemps (Ardèche), en 1885.

Et. civ. — *Arm. Languedoc*, i, 508. — *Dict. parl.* — Tisseron, *Le Corps législatif et le Conseil d'Etat*, 268.

LA COLOMBIÈRE (François de), seigneur de Peyrins, trésorier-receveur général des finances, bien que n'étant pas en réalité une illustration, mérite d'être mentionné à cause de la médaille que l'on a de lui. Cette médaille, dont on ne connaît qu'un exemplaire faisant partie du Cabinet de France, est en bronze, de 0^{m}055 de diamètre, et porte, d'un côté, le buste d'un homme à longue barbe, coiffé d'une sorte de barrette et vêtu d'une robe, de profil à droite, avec cette légende: FRANÇOYS + DE + LACOLVMB^{e} + CHR + S^{r} + DEPERINS + ÆT + AN + 50. Au revers, les armes des la Colombière : *de... à 3 colonnes de...*; au-dessous, la date : 1545, et autour : CONSEILLER + DVROY + TRESOR + ET + R CEVEVR + GNAL + DV + DAVLPHE + SAB + ET + P.

Quant à celui dont elle a conservé les traits et le souvenir et qui était, à ce qu'elle nous apprend, âgé de 50 ans et receveur général en Dauphiné, Savoie et Piémont en 1545, il était le fils aîné d'Aimar de la Colombière, trésorier delphinal, qui acquit, en 1521, des commissaires du roi, parmi lesquels était son fils, les château, terres et mandements de Peyrins, Génissieux et Saint-Ange, pour le prix de 2,400 livres ; sa famille, originaire de Bourgogne, était établie à Valence dès les premières années du xve siècle, un Guyot de la Colombière étant syndic de cette ville en 1412.

Devenu trésorier-receveur général du Dauphiné en 1521, François de la Colombière fut, dit-on, avec cela, gouverneur d'Orange, ce qui n'a rien d'invraisemblable, attendu que c'est dans ce temps-là que François Ier confisqua la principauté de ce nom sur Philibert de Châlon; que, de plus, notre trésorier-receveur général épousa en premières noces Marthe Gaultier, fille de Louis, gouverneur d'Orange, et que la seule enfant née de ce mariage, Jeanne de la Colombière, ayant épousé, suivant contrat passé à Valence, le 6 mars 1537, Artus Prunier, seigneur de La Buissière, celui-ci fut, à son tour, gouverneur d'Orange, avant de devenir, comme son beau-père, trésorier général.

BIBLIOGRAPHIE. — *Note sur une médaille de François de La Colombière, tréso-*

rier et receveur général du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont, et seigneur de Peyrins. Grenoble, Allier, 1872; in-8° de 11 pp., signé à la fin : G. Vallier.

Chorier, *Vie d'Artus Prunier*, édit. Vellot, 304. — Arch. de Valence, EE, 3. — Douglas, *Vie de Calignon*, 413. — De Pontbriand, *Hist. d'Orange*, 28. — Etc.

LA COSTE DU VIVIER (Jean-Laurent-Justin, baron de), général de division, né à Montélimar, le 15 avril 1747, était le fils aîné de Jean de la Coste, capitaine au régiment de Tallard, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise-Isabelle-Henriette Van der Linden. Entré dans la première compagnie des mousquetaires, avec rang de lieutenant, au mois de juin 1766, il était capitaine sept ans après et passa avec ce grade, le 3 juin 1779. dans le régiment de Belzunce-dragons, qui fut plus tard le 5e chasseurs. Lieutenant-colonel du 4e régiment de dragons, le 22 novembre 1791, il se distingua au combat de Fontenoy, le 19 août 1792, puis à la bataille de Valmy (19 septembre 1792), au gain de laquelle il contribua en défendant le défilé de Somme-Bionne, au moment où l'arrière-garde de l'armée française le franchissait. Colonel le 21 novembre suivant, il fit alors partie de l'armée de Trèves et de la Moselle et, blessé de deux coups de baïonnette dans les bois de Schlestadt, le 13 octobre 1793, en se battant avec cinq dragons et 80 fantassins contre 100 Autrichiens, qui furent repoussés au delà des lignes ennemies, il ne fut pas pour cela à l'abri des préventions que l'on avait alors contre les ci-devant nobles. Abandonné par ses troupes, à Hambourg, dans un moment de panique, le 3 avril, on lui en fit un crime et le représentant Hentz le suspendit le 9 juin suivant.

Réintégré dans ses fonctions le 2 juillet 1795, le colonel de la Coste reçut neufs coups de sabre dans un engagement contre des forces supérieures, le 23 septembre de la même année, et servit ensuite avec tant de distinction dans l'armée d'Allemagne, celle de Mayence et celle du Rhin, que le général Lecourbe le fit nommer général de brigade, le 29 août 1799. Seulement, aussi consciencieux et modeste que vaillant, la Coste, qui était alors atteint d'une maladie grave, refusa ; sa nomination fut même annulée le 31 octobre, et il ne fallut rien moins que l'insistance de Lecourbe pour lui faire accepter un grade auquel il avait tant de droits et qui lui fut définitivement acquis le 27 décembre. Mis en non activité le 22 septembre 1801, il fut rappelé à l'activité le 29 septembre 1803 et chargé, trois jours après, de l'inspection et du commandement des côtes de l'Océan, de Bourgneuf à l'embouchure de la Loire. La suppression de cette inspection, le 17 janvier 1805, entraîna un moment sa mise en disponibilité; il était alors, depuis le 13 juin 1803, commandant de la Légion d'honneur ; mais, élevé au grade de général de division le 1er février suivant, il rejoignit alors le IIe corps de la grande armée et fut chargé du commandement de la cavalerie dans le Frioul. Vingt-huit mois plus tard (14 juin 1807), il contribuait à la victoire de Friedland et, cinq mois après (21 novembre 1807), on le chargeait d'inspecter la cavalerie dans les 1re, 2e, 3e et 4e divisions militaires, poste qu'il échangea, le 30 mars 1809, contre celui de commandant de la 2e division ; le 19 avril 1811, il obtenait celui de la 4e. Il occupait encore ce poste quand les alliés entrèrent à Nancy et fut nommé, peu de temps après (avril 1814), inspecteur général pour l'organisation de la cavalerie, dans les places de Metz, Pont-à-Mousson et Toul. Il fut enfin mis à la retraite le 24 décembre suivant.

Retiré alors à la campagne, près de Montélimar, le général de la Coste du Vivier y est mort le 2 août 1829, laissant entre autres enfants, de son mariage avec Claude-Marie-Thérèse Liébault, de Pont-à-Mousson, fille

d'un maréchal de camp, un fils qui devint à son tour général de division.

On a de ce général montilien : *Exposé simple et vrai de ce qui s'est passé à Hambourg, le 3 avril, et de la conduite du colonel du 4e régiment de dragons*. S. l. n. d., in-8°.

Biogr. Daup., II, 4. — Et. civ. — *Fastes de la Lég. d'honn.*, III, 297. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 325. — Delacroix, *Stat.*, 560. — Etc.

LACOUR (Charles-Horace-Emile), archéologue, né au Bourg-de-Péage, en 1829, étudia le droit à Grenoble, y prit le grade de docteur au mois d'août 1854, et était avocat à la cour d'appel de cette ville et connu comme archéologue et comme numismate, lorsqu'il fut élu membre de l'Académie delphinale, le 1er mai 1857. Il n'avait encore cependant rien publié, lorsqu'il attira tout à fait l'attention sur lui en soutenant, à l'encontre de tout ce qui avait été dit jusque-là sur ce sujet, que les villes gauloises de *Ventia* et de *Solonium*, dont il est question dans Dion Cassius, à propos de la révolte des Allobroges contre la domination romaine, environ l'an 60 avant J.-C., devaient s'élever, la première non loin du bourg actuel de Saint-Nazaire-en-Royans, l'autre à Montmiral (Drôme). Car, indépendamment de ce que cette opinion est aussi solidement étayée qu'il est possible de le faire en l'absence de renseignements positifs, dans le Mémoire qu'il lut à l'Académie delphinale le 5 juillet 1859, il n'y a rien dans ce mémoire qui ne soit d'un érudit d'excellent aloi ; et l'on espérait, par suite, beaucoup de son auteur, lorsqu'il fut prématurément frappé par la mort, le 14 septembre 1863, étant alors inscrit depuis trente mois au barreau de Valence. Quant au mémoire lui-même, il fut publié dans la *Revue archéologique* sous le titre de : *Ventia et Solonion, essai sur l'emplacement de ces deux villes gauloises*, et il y en a un tirage à part. (Paris, Didier, 1861, in-8° de 27 pp.)

Et. civ. — *Bull. acad., delph.*, 2e série, I, 243 et 517; II, 8.

LACOUR-D'AMBÉSIEUX (Charles-Claude de), député du Dauphiné à l'Assemblée constituante, né à Romans le 11 mai 1730, appartenait à une famille romanaise, qualifiée noble au XIIIe siècle, qui fournit tout à la fois quantité de chanoines, de magistrats et de marchands à la ville de Romans. Avocat avant la Révolution, il était premier échevin de cette ville en 1770, et en représenta, dix-huit ans après, le tiers-état dans l'assemblée de Vizille et dans les Etats de Romans; ceux-ci l'ayant élu député aux Etats-Généraux, le premier après Mounier (2 janvier 1789), il ne joua qu'un rôle assez effacé dans cette mémorable assemblée. Mais on peut se faire une idée de ses sentiments par ce fait qu'un de ses collègues ayant demandé, le 16 janvier 1790, qu'un député fût libre d'accepter ou de refuser une faveur du souverain, Lacour d'Ambésieux s'écria aussitôt : « Nous ne « devons accepter aucune grâce ; « rentrons dans nos provinces tels « que nous en sommes sortis. » Le 17 août, il devint un des secrétaires de l'Assemblée et, le 22 juin 1791, il fut chargé de se rendre dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, pour y faire prêter aux troupes le serment de fidélité à la Constitution. Revenu à Romans après la dissolution de l'Assemblée constituante, il y fut élu colonel de la garde nationale, puis président du tribunal du district et y mourut, des suites d'un duel, le 22 septembre 1792. Il n'avait pas été marié.

Une rue de Romans porte son nom

et son portrait se trouve à l'Hôtel de Ville.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait grav. sur cuivre in-4°. Buste de profil à D., dans médaillon rond de 0,080 cadre 0,162/0,085. *Malard del. Courbe, sc.*, Déjabin, édit. Au-dessous du médaillon : *M. de la Court d'Ambésieux, avocat, député du Dauphiné à l'Assemblée nationale de 1789.* — Le même, sans le nom de Déjabin.

Biogr. Dauph., I, 5. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 66. — Arch. de Romans, BB, 46. — Réimpr. du *Moniteur*, III, 235 ; v, 408 VIII, 727.

LA CROIX (Félix de), dit **GUERRE** fameux avocat, puis magistrat, que les généalogistes disent être d'une famille noble, originaire de Voreppe, était en réalité le quatrième fils de Jean de la Croix dit Guerre, — *Johannes de Cruce dictus Guerra, mercator,* — marchand de Romans, qui fut consul de cette ville en l'année 1507, dans la boutique de qui — *in appotheca Johannis de Cruce mercatoris,* — fut passé un acte d'achat pour la maladrerie de Voley, le 19 mars 1510, et qui testa le 20 janvier 1540, demandant à être inhumé dans le tombeau de la famille Monistrol, dont sa femme Drevonne était l'héritière; ledit tombeau étant devant le grand bénitier de l'église Saint-Barnard. Lui-même, bien qu'avocat et licencié en droit, fit, après la mort de son père (9 juillet 1540), un acte de société commerciale avec un sieur Antoine Bizart, pour la vente des marchandises et le recouvrement des créances dépendant de l'hoirie paternelle, et ce n'est enfin qu'après la liquidation de cet héritage qu'il acquit une charge de conseiller au parlement de Grenoble, nouvellement créée, dont il fut pourvu le 30 avril 1543 et mis en possession le 28 mai suivant. Il est même à remarquer qu'il signa pendant longtemps : « F. Guerre » et que c'est en 1546 seulement qu'il commença à signer : « F. Delacroix ». Enfin, nommé conseiller au parlement de Grenoble, il fut un des commissaires chargés, le 8 février 1544, d'instruire le procès du chancelier Poyet ; puis il devint membre de la Cour de justice instituée pour juger quelques criminels d'Etat, entre autres le maréchal de Biez et, le 3 janvier 1549, il abandonna sa charge de conseiller pour celle d'avocat général au même parlement, que François Odouin occupait auparavant. Nommé conseiller d'État et maître des requêtes ordinaires en Dauphiné, le 10 août 1553, il abandonna, en 1555, à Félicien Boffin sa charge d'avocat général, dont il lui avait fait accorder la survivance dès le 12 juin 1554. Cinq ans après (avril 1560), il achetait de la fameuse Diane de Poitiers, dont il était le conseiller, la terre de Chevrières, qui fut érigée en marquisat vingt-deux ans plus tard (1582), et c'est peu de temps après cette érection qu'il mourut à Romans, le 1er février 1583, et fut enterré dans le cimetière Saint-Barnard, au levant de l'église de ce nom.

De Guigonne Portier, fille de Jacques, auditeur en la Chambre des comptes de Dauphiné, qui lui avait apporté la terre de Brié, il laissa six enfants, dont les deux qui suivent.

Biogr. Dauph., II, 5. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 127. — J.-J.-A. Pilot, *Inv. des arch. de l'Isère*, II, 24, 56. — Moreri, *Dict.* — Guy Allard, *Généal.*, 9.

LA CROIX (Félix de), dit le capitaine Chevrières, fils aîné du précédent, se fit une certaine réputation d'homme de guerre dans les rangs catholiques, pendant les guerres de religion. Ainsi contribua-t-il à la défaite et à la prise de Montbrun au pont de Blacons, le 3 juin 1574, et devenu capitaine de 300 hommes de pied, suivant commission en date du 5 août 1575, prit-il part à quantité de combats et de sièges, notamment au siège de Montéléger, où il commanda six compagnies en outre de la sienne ; à celui de Morestel où il reçut sept coups

de mousquet ; enfin, à ceux de la Jonchère et d'Hostun, où il se distingua de telle sorte que le roi l'en récompensa par le don d'une somme d'argent, le 27 juillet 1576. Il fut tué au siège d'Issoire l'année suivante. Il n'avait pas été marié.

Biogr. Dauph., II, 6. — Guy Allard, *Généal.* — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 128.

LA CROIX (Jean de), frère cadet du précédent et l'un des plus grands personnages du Dauphiné à son époque, naquit à Romans le 10 août 1555 et, bien que n'ayant pas encore alors l'âge voulu, fut pourvu, le 25 juin 1578 d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, dont il prit possession le 9 août suivant. Sept ans après (29 octobre 1585), il échangeait, à l'exemple de son père, cette charge contre celle d'avocat général au même parlement, charge dans laquelle « n'ayant principalement pour objet « que l'honneur et la dignité de la jus- « tice, il déploya avec une grâce mer- « veilleuse les thrésors et toutes les « lumières de son esprit, et ne se ren- « dit pas moins inimitable qu'il n'es- « toit digne d'être imité », à ce que nous apprend l'historien d'Expilly, Boniel de Catilhon. Cela ne l'empêcha pas d'accepter ensuite (29 novembre 1588), la charge d'intendant de l'armée du duc de Mayenne et même de prendre tout à fait parti pour la Ligue contre Henri IV, comme les autres membres du Parlement, du reste. Seulement, quand la ville de Grenoble eut été prise par Lesdiguières (25 novembre 1590), il se hâta de reconnaître le nouveau roi, qui, sachant quel était son mérite, ne négligea aucune occasion de se l'attacher entièrement. Ainsi le nomma-t-il conseiller d'Etat et surintendant des finances en Dauphiné, le 13 septembre 1595 ; puis, la Savoie ayant été conquise, lui confia-t-il l'office de garde des sceaux du conseil établi à Chambéry, au mois de septembre 1600 ; après quoi, il fut commis pour traiter de la paix avec les représentants du duc de Savoie (octobre 1601), commission dont il s'acquitta si bien, que le roi auprès de qui il fut envoyé, pour défendre les privilèges du Parlement attaqués par le Tiers-Etat, lui donna, le 31 décembre 1603, la charge de président au parlement de Grenoble, devenue vacante par le fait de l'élévation d'Artus Prunier de Saint-André à celle de premier président. Chargé, l'an d'après, conjointement avec quelques autres, de solliciter l'union de la Bresse et du Bugey, qui venaient d'être annexés à la France, au gouvernement de Dauphiné, Jean de la Croix échoua dans cette mission ; mais le roi le dédommagea de son insuccès, en le faisant son ambassadeur auprès du duc de Savoie, le 27 mai 1605, et le chargeant de différentes négociations. Enfin l'évêque de Grenoble, François Fléhard, étant décédé le 4 octobre 1606 et « le président de Chevrières », comme on l'appelait, étant alors veuf depuis treize ans de Barbe d'Arzag, qu'il avait épousée le 13 septembre 1577, Henri IV le nomma à cet évêché, pour lequel des bulles pontificales lui furent expédiées le 11 juillet 1607 ; mais ce n'est que le 2 octobre suivant qu'il résigna sa charge de président et encore le roi lui accorda-t-il alors le droit de siéger, quand bon lui semblerait, dans n'importe quel parlement du royaume. Or, il faut dire qu'à ce moment-là Jean de la Croix avait ajouté aux seigneuries de Chevrières et de Brié, les seules dont il ait hérité, celles de Faramans et d'Ornacieux, acquises de la maison Mitte de Saint-Chamond et dont la dernière fut érigée en marquisat en 1582 ; les baronnies de Serves et de Clérieu, les comtés de Saint-Vallier et de Vals et les seigneuries de Chantemerle et de Pisançon acquises à différentes époques du duc d'Aumale, un des gendres de Diane de Poitiers, ce qui peut donner une idée de sa fortune.

Ayant pris possession de l'évêché de Grenoble, le 12 décembre 1607,

jour où il fit son entrée dans cette ville, Jean de la Croix obtint quelques mois après du roi Henri IV, la fondation, dans le faubourg Très-Cloîtres du premier couvent de Récollets, qu'il y ait eu en France, et contribua deux ans plus tard, à celle d'un couvent de Capucins dans la rue Neuve, qui fut appelée depuis rue Neuve-des-Capucins ; après quoi il s'occupa très activement de l'administration de son diocèse et surtout de la conversion des protestants, ayant fait venir à cet effet saint François de Sales à Grenoble, en 1617. Il ne continua pas moins à s'intéresser aux affaires de l'Etat, avec lesquelles il était tellement familiarisé que la reine Marie de Médicis, devenue veuve et régente du royaume, l'appela aussitôt dans son conseil, puis lui donna le 17 septembre 1612 un brevet de conseiller d'Etat en service extraordinaire, avec 2,000 livres de pension. Indépendamment de cela, il fit partie des Etats généraux de 1614, comme représentant du clergé de son diocèse ; puis de l'assemblée de notables tenue à Rouen, vers la fin de novembre 1617. Il était enfin à Paris pour l'assemblée générale du clergé, lorsqu'il mourut le 8 mars 1619, laissant trois garçons et deux filles.

Conformément à son désir, son cœur fut déposé dans l'église des Dominicains du faubourg Saint-Honoré et son corps transporté à Romans, où on l'inhuma dans le tombeau qu'il avait élevé à son père et à sa mère au levant de l'église Saint-Barnard et dans lequel reposait sa femme décédée en 1594.

Les historiens du temps s'accordent à dire qu'il était un homme d'un esprit supérieur, de beaucoup de jugement et de beaucoup de savoir. On lui doit un commentaire du Statut du roi Louis XI, sur la donation entre vifs et Chorier avance même que c'est grâce à « l'illustre président de Che« vrières », au commentaire qu'il en a fait « et par l'autorité que son savoir « lui avoit acquise », que ce statut fut observé dans la province. Il est également l'auteur d'annotations aux *Décisions de Guy Pape*, qui se trouvent, ainsi que ce commentaire, dans plusieurs éditions de ce livre, notamment dans celle de Genève, 1654, in-folio, et on a encore de lui : *Apurement des défenses du parlement de Grenoble contre le tiers Etat au Roy*. Paris, 1602, in-8°.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— I. *In obitvm reverendiss. in Christo patris et domini D. Ioan. de Crvce, Dei et apostolicæ sedis gratia quondam antistitis et principis Gratianopolitani. Prosopopœia.* Placard in-fol. sur parchemin. — II. *Eloge de Iean de la Croix..., évêque de Grenoble, président perpétuel des Etats du Dauphiné*, par Guy Allard, publié par H. Gariel, dans ses *Delphinalia*. Grenoble, 1854, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 6. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 128. — Guy Allard, *Gén.*, I, 11, 15. — A. du Boys, *Vie de saint Hugues*, 398. — Chorier, *Estat pol.*, II, 133. — *Gall. christ.*, XVI, 255. — Arch. mun. de Grenoble, BB, 73. — Chorier, *Jurispr. de Guy Pape* 225. — *Bull. d'archéol.*, II, 446. — Etc., etc.

LA CROIX DE CHEVRIÈRES (JEAN-DENIS-RENÉ de), comte de **SAINT-VALLIER**, arrière-petit-fils du précédent et fils de Nicolas-Amédée, marquis de Saint-Vallier, seigneur du comté de Vals, des baronnies de Serves et de Clérieu et de beaucoup d'autres terres, qui, après avoir fait construire le château de Clérieu, le vit piller et détruire en 1792, mais fut assez courageux pour poursuivre, en pleine terreur, les auteurs de ce méfait, naquit dans cette dernière localité, le 6 octobre 1756. Sa mère avait nom Louise-Gabrielle de Grolée. Sous-lieutenant aux gardes françaises dès 1777, il était assez populaire à Saint-Vallier, avant la Révolution, pour qu'on le vît chargé, le 21 juin 1788, par la municipalité de cette ville, de solliciter la révocation des édits, conformément à la délibération de la ville de Grenoble. Aussi, n'émigra-t-il pas, suivant en cela l'exemple de son père, mais chercha d'abord un abri dans un régiment, avec lequel il fit

campagne en 1791 et 1792, puis louvoya jusqu'au 18 brumaire. Devenu membre du Conseil général de la Drôme, dès sa création, il en fut aussitôt élu président et, comme tel, contribua dans une certaine mesure à l'organisation de notre département, bien qu'il différât parfois de manière de voir avec le préfet d'alors, Descorches de Sainte-Croix. (*Voir ce nom.*) Ayant été nommé ensuite sénateur par Napoléon (1er février 1805), pour qui il avait « une grande admiration et « beaucoup d'attachement », disent certaines notes de la préfecture, il fut pourvu de la sénatorerie de Gênes, le 16 septembre 1808 et créé dans le même temps comte de l'empire et commandant de la Légion d'honneur. Enfin, appelé à la présidence du Sénat en 1809, il complimenta l'empereur à son retour d'Espagne (24 janvier 1809), et fit ensuite partie du grand Conseil d'administration du Sénat. Mais ce qui l'honore surtout, c'est que chargé, en qualité de commissaire extraordinaire, d'organiser la défense du territoire dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, vers la fin de 1813, il remplit cette patriotique mission avec un véritable enthousiasme. Arrivé à Grenoble le 7 janvier 1814, il y souleva les populations contre l'étranger et forma une armée de volontaires, qui reprit bientôt aux alliés Chambéry et le département du Mont-Blanc. L'Empire s'étant quand même écroulé, il se rallia au gouvernement de Louis XVIII, qui le fit entrer dans la Chambre des pairs, le 4 juin 1814, et l'y réintégra après les Cent-Jours, le comte de St-Vallier ayant vécu dans la retraite pendant ce temps-là. Il était en outre grand officier de la Légion d'honneur et grand croix de l'ordre de la Réunion, lorsqu'il mourut à Valence, le 13 mars 1824, ne laissant de son mariage avec Marie-Louise de Mazenod qu'une fille, mariée le 28 avril 1823 avec Alfred-Philibert-Victor Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, qui hérita de la pairie de son beau-père, en vertu d'une ordonnance du 23 décembre précédent.

LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER (Charles-Paul de), frère puîné du précédent, né à Grenoble le 8 février 1759, et décédé à Paris le 17 novembre 1835, se présenta aux membres du collège électoral de la Drôme comme candidat du gouvernement après les Cent-Jours, et fut élu par 60 voix sur 116 votants le 14 août 1815 ; mais, la Chambre des députés ayant été dissoute au bout de treize mois (5 septembre 1816) et les élections du 4 octobre suivant ne lui ayant pas été favorables, il rentra alors dans la vie privée pour n'en plus sortir.

Dict. parlem. — Moniteur. — Stat. de l'Isère.

LACROIX-SAINT-PIERRE (Pierre-Henri-Albert), administrateur et homme politique, né à Chabeuil, le 10 août 1817, et décédé le 3 juin 1891, appartenait à une famille primitivement appelée Saudecœur, dont le premier membre connu, Antoine, sieur de Lacroix, bourgeois de Die, acquit l'important domaine de Saint-Pierre, sur Chabeuil, dans les commencements du XVIIIe siècle. François Saudecœur-Lacroix, fils de cet Antoine, fut juge royal et ducal de Chabeuil et Louis-François Lacroix de Saint-Pierre, fils de François, le fut de 1770 à la Révolution. Enfin, celui qui nous occupe était le petit-fils de ce dernier et le fils de Louis-Antoine-François Lacroix-Saint-Pierre, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, sous le premier Empire, et de Bonne-Emilie Poissalolle de Nanteuil. Son grand-père maternel ayant été un des fondateurs de la société des *Messageries nationales*, il était administrateur de

cette société ainsi que de la compagnie des chemins de fer d'Orléans dès 1852, date à laquelle il contribua à la création de la société des *Messageries maritimes*; devenu ensuite administrateur de la société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de celles des Omnibus et Tramways de Lyon, il était à sa mort président de cette dernière société, de celle des Messageries maritimes et de la compagnie d'Orléans. Quant à sa vie publique, elle fut également des plus remplies, car il était colonel dans la garde nationale de Paris et membre du conseil général de la Drôme pour le canton de Chabeuil, lorsqu'il fut élu député de la 1re circonscription de ce département, comme candidat de l'opposition, en 1863; réélu, quatre ans après, avec l'appui du gouvernement, il n'en fit pas moins partie de la minorité libérale du Corps législatif et fut même, avec M. de Talhouet, qui avait été son condisciple au collège Rollin, un des fondateurs du tiers-parti, dont les tendances étaient à peu près celles de ce que l'on appelait autrefois le centre gauche. Après la révolution du 4 septembre 1870, il renonça à la vie politique, tout en restant, pendant quelque temps encore, membre du conseil municipal et administrateur de l'hospice et du bureau de bienfaisance de Chabeuil. N'oublions pas de dire qu'il était un des membres fondateurs de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ICONOGRAPHIE.— Portrait dans la *Chronique illustrée* du 11 février 1869.

Bull. d'archéol., xxv, 356. — Arch. de la Drôme, B, 513. — De Coston, *Hist. de Montelimar*, III, 407. — Etc.

LADREYT (Eugène), caricaturiste, né à Sauzet, le 31 décembre 1832 et décédé à Paris en 1898, eut dès son enfance un goût prononcé pour le dessin et aurait voulu suivre de bonne heure la carrière artistique; mais, ses parents s'y étant opposés d'une manière absolue, il contracta successivement, de dépit, deux engagements militaires et passa d'abord en somme trois ans et demi sous les drapeaux. Entré ensuite au service d'une compagnie de chemins de fer, puis employé dans les bureaux du Mont-de-Piété de Paris, il n'était plus très jeune et n'avait pris de leçons d'aucun maître, lorsqu'il offrit au directeur du *Journal amusant* quelques dessins qui furent acceptés. Devenu bientôt après collaborateur assidu de ce journal, il le fut pendant longtemps, tout en fournissant également des croquis et des dessins à d'autres publications périodiques illustrées, telles que *L'Eclipse, Le Sifflet, Le Courrier illustré, Le Grelot, Le Polichinelle, Le Cri-Cri, Le Rigoletto, La Chronique Illustrée* et *Le Journal pour tous*. Et cela ne lui suffisant pas, il cessa ensuite, peu à peu, ces collaborations pour improviser la statuaire humouristique, c'est-à-dire modeler des caricatures au lieu de les dessiner, — produisant alors des terres cuites polychrômes pleines d'esprit et d'originalité, qui ont été souvent reproduites dans les journaux ou revues.

Notes de M. Maurice Champavier.

LA DREVETIÈRE DE L'ISLE (Louis-François) et non **DELISLE DE LA DREVETIÈRE**, comme l'appellent généralement les biographes, naquit à Suze-la-Rousse, le 18 octobre 1682, de noble Antoine de la Drevetière, sieur de l'Isle, et de Louise Bouyer. Son père, qui était un gentilhomme périgourdin, vraisemblablement établi à Suze à la suite de son mariage, fut pendant assez longtemps châtelain de ce lieu, et l'on peut se faire une idée de ses rapports avec la famille seigneuriale d'après ce fait, que le futur poète et dramaturge, à qui nous con-

sacrons cette notice, eut pour parrain Louis de la Baume-Suze, évêque de Viviers, et pour marraine Marthe d'Albon, femme de Joachim-Gaspard de la Baume, comte de Suze, ce qui permet de supposer que c'est sous les auspices de cette puissante famille que le jeune de la Drevetière alla étudier le droit à Paris. En tout cas, il y fréquenta beaucoup plus les théâtres que l'Université et les gens de plaisir que les professeurs de droit, ne s'occupant guère que de littérature, et quand son père, qui n'avait que peu de fortune, refusa de subvenir plus longtemps à ses besoins, il écrivit pour le Théâtre-Italien, qui jouait alors depuis quelque temps des pièces françaises, des comédies que leur genre comique n'empêche pas d'avoir une portée toujours sérieuse et souvent élevée : d'abord, l'*Arlequin sauvage*, qui fut jouée pour la première fois le 17 juin 1721, et qui fut ensuite augmentée de deux scènes; puis *Timon le Misanthrope*, pièce tirée des dialogues de Lucien, qui eut encore plus de succès que la première et qui fut jouée devant la cour, le 27 janvier 1723, après l'avoir été sur le Théâtre-Italien; ensuite, *Arlequin au banquet des sept sages*, pièce qui, n'ayant pas réussi, n'a jamais été imprimée, et *Le Banquet ridicule*, qui est une parodie de la pièce précédente, et qui ne réussit guère mieux que celle-là. Quelques autres pièces, telles que *Le Faucon et les Oies de Boccace* et *Le Berger d'Amphrise*, pour laquelle Clarici peignit un magnifique décor eurent le même insuccès, mais il n'en fut pas de même de toutes, *Danaüs* et *Les Caprices du cœur et de l'Esprit*, par exemple.

Indépendamment de ses comédies, presque toutes en prose, la Drevetière de l'Isle est l'auteur d'un certain nombre de vers, poèmes, fables, épitres et sonnets, dont la plupart ont été réunis en volumes, tandis que d'autres sont disséminés dans l'*Almanach des Muses*, et aussi, ce qui est plus surprenant, d'un travail sur les longitudes. Il mourut à Paris, le 25 novembre 1756, très peu connu personnellement, bien que ses frères le fussent de tout le monde, « son « caractère fier, taciturne et rêveur, « étant peu propre à lui faire des amis « ou des protecteurs », dit son premier biographe qui ajoute : « Il ne « pouvait plier que devant les grands; « encore disait-il, qu'il y avait trop « à souffrir dans leurs antichambres. « Vraiment philosophe, il avait pré« féré les belles-lettres à la fortune « et le peu qu'il en eut était encore « employé à soulager les malheureux. » Aussi lui fit-on l'épitaphe suivante, qui est aussi élogieuse que les vers en sont mauvais :

Sous ses crayons la morale embellie
Savait instruire en amusant,
Et Delisle employa sa vie
A mériter la gloire en servant l'indigent.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Arlequin sauvage*, comédie en prose et en trois actes. Paris, Charles Hochereau, 1722, in-8°. — Autre édit. Avignon, L. Chambeau 1773, in-8°. — Autre édit., Paris, 1783, in-12, dans la *Petite Bibl. des Théâtres*. On trouve enfin cette pièce imprimée à la fin du tome II du *Théâtre de Philippe Néricault Destouches*. La Haye, 1722, 2 vol in-12.

II *Timon le Misanthrope*, comédie en 3 actes, précédée d'un prologue (le tout en prose). Paris, Charles et Hochereau, 1722, in-8°. — Autre. Chez le même, 1739, in-8°. — Autre. Amsterdam, H. Duhauset, 1723, in-8°. — Autre. Paris, Briasson, 1782, in-12. — Autre. Paris, 1783, in-12, dans la *Petite Bibl. des Théâtres*. — Cette pièce a donné lieu à : *Réflexion d'un Allemand sur Timon le Misanthrope*.

III. *Le Faucon et Les Oies de Boccace*, comédie en 3 actes avec un prologue (le tout en prose). Le divertissement de la fin est en vers. Paris, Fr. Flahaut, 1725, in-12. — Autre, Paris, Briasson, 1732, in-12, dans la *Petite Bibl. des Théâtres*. — Imprimé aussi à la fin du tome II du *Théât. de Ph. Néricault Destouches*.

IV. *Danaüs*, tragi-comédie avec trois intermèdes (en vers libres). Paris, 1734, in-12, dans la *Petite Bibl. des Théâtres*.

V. *Le Valet auteur*, comédie en 3 actes (en vers libres). Paris, Briasson, 1738, in-12. — Autre. Dans la *Petite Bibl. des Théâtres*.

VI. *Essai sur l'amour-propre, poème où l'on démontre que l'amour-propre est, en nous, le mobile des vertus et des vices, selon qu'il est bien ou mal entendu, et que les vrais intérêts de la vie, et tout notre bonheur*

consistent à sçavoir le rectifier. Paris, Prault, 1738, in-8°.

VII. *Qu'a-t-il? Qu'a-t-elle? ou la République des oyseaux. Alexandre ressuscité et autres fables et contes allégoriques.* Paris, Prault, 1739, in-8°.

VIII. *Poésies diverses, scavoir: Epitre aux beaux esprits, la Gazette poétique, le Voyage de l'Amour-Propre dans l'Isle de la Fortune. Epître à Eucharis et autres.* Paris, Prault, 1739, in-8°. Ce volume ne contient que des pièces insérées dans les autres volumes de la Drevetière.

IX. *La découverte des longitudes avec la méthode facile aux navigateurs pour en faire usage*, par M. de La Drevetière, sieur de Lille. Paris, chez André Cailleau. MDCCXL., pet. in-8° *de* 2 ff. + 80 pp. + 2 ff. avec une planche.

X. *Théâtre et poésies.* In-12 ; volume que nous ne connaissons que par ce qu'en dit Quérard, et qui contient, dit-il, avec quelques poésies fugitives, les comédies suivantes :

Le Berger d'Amphrise;
Le Valet auteur;
Arlequin astrologue;
Arlequin Grand Mogol.

XI. Toutes les pièces de la Drevetière imprimées dans la *Petite Bibl. des Théâtres* ont été encore réunies en un recueil factice, sous le titre de : *Chefs-d'œuvre de La Drevetière de l'Isle.* Paris, 1783, in-12. En tête se trouve la vie de l'auteur.

Enfin, voici les pièces de cet auteur qui n'ont pas été imprimées :

Arlequin au banquet des sept sages;
Le Banquet ridicule;
Les Caprices du cœur et de l'esprit.

Abdilly, roi de Grenade, tragi-comédie en 3 actes et en prose, en collaboration avec Mme Riccoboni, qui n'eut qu'une représentation, le 19 décembre 1729.

Biogr. Dauph., I, 306. — Etat civil. — Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 608. — De Léris, *Dict. des Théâtres*, 2e édit., 551. — Quérard, *France litt.* — Etc.

LAFARGE (Joachim), économiste qui peut être considéré comme l'inventeur des caisses de retraite pour la vieillesse et même, dans une certaine mesure, des assurances sur la vie, naquit à Crest, le 20 mars 1748, de Louis Lafarge, tailleur d'habits, et de Marie Teyssonnier. D'abord employé à Lyon, où l'avait attiré un de ses oncles, il entra ensuite, croyons-nous, dans les bureaux de Necker, à Paris, et, dans tous les cas, s'était enrichi et fréquentait depuis longtemps les réformateurs financiers et les philanthropes, quand éclata la Révolution. Or, la plupart de ceux qui s'étaient occupés, jusque-là, de ces graves questions, ayant alors mis en avant des plans ou systèmes pour arriver à la diminution des dettes de l'Etat et à l'amélioration du sort des classes laborieuses, il préconisa, lui, dès 1788, l'établissement d'une tontine dont le projet, approuvé par Necker et agréé par la municipalité de Paris, fut soumis à l'Assemblée nationale, le 30 octobre 1790.

C'est le curé Gouttes, député de l'Hérault, qui entretint ses collègues de la tontine viagère et d'amortissement de « M. Lafarge, citoyen de la « section du Théâtre-Français », dont il proposa de faire une institution d'Etat, après en avoir exposé l'économie et le mécanisme. Il s'agissait, en premier lieu, d'obtenir du gouvernement la création de rentes viagères 5 0/0 applicables au remboursement des dettes perpétuelles de l'Etat; puis, de grouper un nombre indéfini de souscripteurs versant chacun, pendant dix ans, à raison de six deniers ou deux liards par jour, qui neuf livres par an, qui en une seule fois quatre-vingt-dix livres, avec lesquelles on achèterait ces rentes viagères, dont les arrérages accumulés permettraient, croyait-il, de faire, dès la dixième année, à un certain nombre de souscripteurs désignés par le sort et à tous les survivants, à partir de la quinzième année, une pension viagère annuelle de 45 livres, qui devait s'élever progressivement ensuite, par le fait des décès, jusqu'à 3,000 livres, somme au-delà de laquelle toutes les extinctions de pensions profiteraient à l'Etat, qui finirait ainsi par hériter de tout le capital souscrit. Or, renvoyée au comité des finances, pour plus ample examen, cette proposition fut d'autant plus favorablement accueillie par ce comité, que l'Académie des sciences, ayant été préalablement priée de vérifier les calculs de Lafarge, parut les approuver. Partant, Gouttes fut

chargé d'insister auprès de l'Assemblée nationale, pour qu'elle fît sien un projet aussi séduisant, — ce qui eut lieu le 2 mars 1791, aux applaudissements d'un très grand nombre de députés, parmi lesquels était Mirabeau. Seulement, le grand tribun, qui prit ensuite la parole pour appuyer la proposition de Gouttes, « parce qu'un « pareil établissement, en rappelant « sans cesse à la classe indigente de « la société les ressources de l'éco- « nomie, lui en inspirerait le goût et « lui en ferait connaître les bienfaits « et, en quelque sorte, les miracles », ayant terminé en demandant qu'on retînt « cinq jours du traitement de « chaque député, pour former douze « cents actions sur la tête d'autant de « familles pauvres, qui seraient indi- « quées, quatorze par chaque direc- « toire des 83 départements et trente- « huit par la municipalité de Paris », les dispositions de la majorité se modifièrent alors du tout au tout. Répondant à Mirabeau, Robespierre déclara que le traitement des représentants de la nation ne pouvait être retenu, parce qu'il est une propriété nationale et que, du reste, le projet de Lafarge ayant tous les caractères d'une loterie était immoral; et Regnault de St-Jean d'Angély ayant soutenu la thèse de Mirabeau, Buzot se joignit à Robespierre pour repousser la proposition, qui fut enfin rejetée à la presque unanimité.

Ne pouvant faire de sa tontine l'institution d'Etat qu'il avait rêvée, Lafarge fonda alors, avec l'autorisation des pouvoirs publics et le concours d'un sieur Louis-Charles Mitouflet ou Mistouflet, dont le nom est inséparable du sien, une sorte de banque privée, ayant le même mécanisme et le même but que la « Caisse viagère et d'amor- « tissement », restée à l'état de projet; et l'on peut juger de l'importance que le public attacha à cette fondation, par ce fait que l'« établissement de la Caisse « d'épargne et de bienfaisance du sieur « Lafarge », le 22 août 1791, est un des événements donnés comme points de repère par l'*Art de vérifier les dates de la Révolution*. Quant au succès, il fut énorme; car, en dépit d'une assez longue note sous forme de lettre, publiée dans le *Moniteur* du 26 avril 1792, pour démontrer que « M. Lafarge a néces- « sairement opéré sur des bases faus- « ses », puis d'une dénonciation tendant à faire croire que Lafarge « prostituait ses fonds au traitre « Louis XVI et au conspirateur La « Fayette », notre Crestois ne reçut pas moins de 60 millions, de 110,000 souscripteurs, en vingt-trois mois (octobre 1791-septembre 1793), — ce qui veut dire que, de la part des souscripteurs, ce fut surtout affaire de spéculation; — et cette spéculation fut d'autant plus malheureuse que Lafarge s'était grossièrement trompé et l'Académie des sciences avec lui, si tant est qu'elle ait réellement approuvé ses calculs; attendu qu'il aurait fallu que les neuf dixièmes des actionnaires de la Caisse décédassent dans les douze premières années, pour qu'on pût faire aux survivants les 45 francs de rente promis.

L'erreur reconnue et mise au jour, on récrimina naturellement beaucoup et tellement que le pauvre Lafarge, pour qui les sept premières assemblées des actionnaires de sa Caisse avaient été autant d'ovations, n'osa plus en convoquer d'autres, ce qui fut une nouvelle cause de récriminations et de plaintes; et le mécontentement s'accentua nécessairement encore à la suite du décret du 4 nivose an VI, qui réduisit à 1,473,000 livres les 2,747,000 livres de rente dus par l'Etat à la Caisse Lafarge, et déclara « amortis dans les mêmes propor- « tions, au profit de la République », 5,060,000 francs qui se trouvaient encore en caisse. Au lieu de reconnaître la bonne foi de notre Crestois, qui avait versé 500,000 livres de cautionnement en prenant la direction de la Caisse d'épargne et de bienfaisance, et dont les calculs erronés furent complètement détruits par la banqueroute de l'Etat, les action-

naires de sa Caisse l'accusèrent de dilapidation; puis, d'autres causes ayant amené une nouvelle diminution des rentes appartenant à cette caisse lesquelles ne montaient plus qu'à 1,318,000 livres au commencement de l'Empire, ils réclamèrent l'intervention du gouvernement. Heureux de l'occasion qui lui était offerte de mettre la main sur la tontine Lafarge, celui-ci ne la laissa pas échapper et, par un décret en date du 1er avril 1809, enleva la direction de cette tontine à son fondateur, pour la confier à trois membres du conseil municipal de Paris. Fort de son droit et confiant, malgré tout, dans les résultats de son entreprise, Lafarge protesta bien contre cette dépossession; mieux que cela, après avoir obtenu du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes des arrêts constatant la régularité de toutes ses opérations et de sa comptabilité, il demanda aux tribunaux civils de lui rendre la direction de sa Caisse; mais, tout en reconnaissant son droit, les tribunaux déclarèrent ne pouvoir aller à l'encontre d'un acte administratif.

Ainsi dépossédé, notre Crestois vécut encore longtemps, puisque ce n'est que le 30 août 1839 qu'il décéda à Versailles, où il s'était retiré dans les commencements du siècle; mais il y vécut tellement oublié, que les biographes qui parlent de lui le font généralement mourir quatorze ans plus tôt, et que les journaux se demandèrent qui il était, lorsqu'on découvrit, il y a quelques années (1888), un buste de lui, en biscuit de Sèvres, signé: « Brachard », et daté de 1801, qui fait maintenant partie des collections de la bibliothèque de Grenoble et dont un autre exemplaire est au musée Carnavalet. Quant à la tontine qu'il avait fondée et qui porta toujours son nom, si elle n'a pas rapporté grand'chose à ses actionnaires, qui étaient encore 17,000 en 1847 et qui tentèrent par deux fois, — en 1830 et en 1846, — d'en redevenir les maîtres, elle a rapporté plus de 70 millions à l'Etat; car, le décret de l'an VI en a fait disparaître quarante et, en dépit des conversions que cette tontine a dû subir depuis, comme tout le monde, sa liquidation a fait bénéficier le Trésor public de 1,055,767 francs de rente 3 0/0, soit d'environ 34 millions.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Brevet pour l'établissement de la Caisse d'épargne et de bienfaisance du sieur Joachim Lafarge*. S. l. n. d., in-4° de 39 pp.

II. *Instruction pour MM. les receveurs établis dans les quatre-vingt-trois départements; pouvant aussi servir de prospectus de la Caisse d'épargne et de bienfaisance*. S. l. n. d., in-4° de 18 pp. + 2 ff. n. ch.

Et. civ. — Réimpression du *Moniteur*, VI, 253; VII, 535; XII, 319; XIX, 113, 154. — Ch. Malo, *Appel à tous les principaux actionnaires de la Caisse Lafarge*. S. l. n. d., mais Paris, 1847, in-4° de 12 pp. — Notes du Minist. des finances et de M. Godin, sénateur.

LAFAYE (Jean de), controversiste protestant, né à Loriol, en 1610, et vraisemblablement de la même famille qu'un autre Jean de Lafaye, pasteur à Aubenas (Ardèche), de 1599 à 1623, suspendu pour deux mois de ses fonctions en 1620, « à raison de quelques « déportements peu convenables à sa « profession », était pasteur dans son bourg natal dès 1635 et fut, dit-on, poursuivi l'année suivante, à cause de certains propos contre le culte de la Sainte Vierge et des Saints, mais se tira, en tout cas, assez bien d'affaire pour qu'on le trouve encore pasteur à Loriol, beaucoup plus tard et sans interruption.

Sept ans après, il publiait *Le Livre officieux*, ouvrage qui lui attira des désagréments d'une toute autre nature; car, le capucin François de Bonneton, qui prêchait alors à Crest, ayant contesté l'exactitude des citations des Pères de l'Eglise faites dans cet écrit, Jean de Lafaye soutint naturellement le contraire, et le différend ayant été porté devant une commission — composée du seigneur d'Autichamp, d'Hercules d'Arces et du sieur Roy, pour les catholiques; du médecin Guy de Pas-

sin et des sieurs J. de Lolle et J. Arnaud pour les protestants, — cette commission donna tort au pasteur de Loriol, à ce que nous apprend un procès-verbal faisant actuellement partie des archives hospitalières de Crest. Et c'est probablement pour se relever de cette défaite que Jean de Lafaye publia, en 1648, un second écrit, fort provocateur, qui ne souleva cependant aucun orage. De même l'*Anti-moine*, autre ouvrage de lui, imprimé en 1660, est, évidemment encore, un écho de la dispute de 1636 ; rien ne le prouve mieux que son adresse aux catholiques de Crest. Seulement, comme cette publication se fit sous le voile de l'anonyme, sans autorisation, et l'on peut même dire d'une manière clandestine, puisque le nom de l'imprimeur et la date de l'impression ne s'y trouvent pas, il y eut dénonciation, et cette dénonciation entraîna la condamnation de Jean de Lafaye à 300 livres d'amende et aux galères à perpétuité, et celle de l'imprimeur, qui n'était autre qu'Ezéchiel Benoît, imprimeur de l'académie protestante de Die, au bannissement et à 50 livres d'amende, le livre devant être, en outre, « bruslé « par la main du bourreau au devant « du Palais ».

L'imprimeur Benoît n'en mourut pas moins tranquillement à Die, deux ans après ; mais Jean de Lafaye dut s'expatrier. Réfugié d'abord à Bâle, où il était lecteur de l'église française en 1662, il se fixa ensuite à Genève, où il mourut en 1676, suivant quelques-uns ; en 1679, selon d'autres.

Ce pasteur laissa, entre autres enfants, deux fils : Théodore de Lafaye qui, l'ayant remplacé comme pasteur à Loriol, se vit intimer, le 23 septembre 1684, un arrêt du Conseil du Roi, ordonnant de démolir, dans un mois, le temple de Loriol ; puis émigra à Genève, où il était ministre dès 1686 ; et Paul de Lafaye, pasteur à Valdrôme en 1680. Deux de ses arrière-petits-fils, Isaac et Jean-Théodore de Lafaye, étaient établis, le premier à Périgueux et l'autre à Leipzig, en 1737.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Livre officieux ou le chemin ouvert à la paix pour la reunion des deux religions*. Orange, Et. Voisin, 1643, in-8°. Livre dont certaines citations furent trouvées inexactes par une Commission mixte réunie à Crest.

II. — *Les eclairs de la vérité resplandissans au milieu des ténèbres. A la découverte et confusion des faux amis et serviteurs de la Sainte-Vierge*. Orange, Ed. Rabau, 1647, pet. in-8° de 6 ff. + 84 pp.

III. — *Douze questions capucines*. Genève, 1648, in-8°.

IV. — *L'Anti-Moine à Messieurs de la Communion de Rome de Crest*. S. n. d. l., mais Die, Ezéchiel Benoît, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 8. — *Bull. d'archéol.*, XVIII, 93. — *Arch. Drôme*, B, 1080 et E, 2662. — Id. Isère, B 2132. — E. Arnaud, *Not. imp. Die*, 25, et *Controv. relig.*, 48. — *Journ. des Conversions*, 13. — Etc.

LAFFEMAS (Barthélemy de), contrôleur général du commerce et des manufactures sous Henri IV et l'un des hommes qui contribuèrent le plus au relèvement industriel et commercial de la France au lendemain des guerres de religion, était de Beausemblant, près Saint-Vallier, où il naquit, non en 1558, comme le prétendent certains biographes, mais en 1545, ainsi que cela résulte de la légende d'un de ses portraits, qui le dit âgé de 53 ans en 1598. Quant à sa famille, à laquelle appartenaient un Antoine *de Femata*, laboureur, habitant Fay, en 1461, et Ginon ou Junonon, Gonet et Claude *de Femata*, autres laboureurs, établis à Beausemblant en 1521, elle était, on le voit, des plus modestes, et c'est d'autant plus à tort que l'on nomma quelquefois son père Isaac « sieur de Beausemblant », que la seigneurie de ce lieu appartenait alors, depuis fort longtemps, aux Montchenu, illustre famille qui ne s'en dessaisit qu'en 1666. De même il n'est pas vrai qu'il fut baptisé protestant, et cela pour l'excellente raison qu'il n'était pas encore question de la Réforme dans notre contrée en 1545.

On ne sait rien, du reste, des commencements de Laffemas, sinon

qu'ayant appris dans son village le métier de tailleur d'habits, il courut le monde pour se perfectionner dans ce métier, et qu'étant arrivé à Pau, en 1566, il trouva moyen d'entrer chez le roi de Navarre, en qualité de chaussetier de l'écurie du prince de Béarn, son fils, le futur Henri IV, ce qui explique facilement sa conversion au protestantisme. Devenu ensuite tailleur de ce prince et, par cela même, tailleur de sa cour, les besoins de cette clientèle lui firent nouer des relations avec quantité de marchands et de fabricants de la France et de l'étranger, et la charge de valet de chambre du roi, « à vingt livres de gages par an », qu'il obtint ensuite, aida naturellement beaucoup au développement de ses affaires, qui prirent enfin une extension considérable quand le roi de Navarre, son maître, eut hérité de la couronne de France. Car, ce prince l'ayant emmené avec lui à Paris, Laffemas, tout en restant « premier tailleur et « varlet de chambre ordinaire » du roi, ouvrit alors boutique rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de la Pomme d'Or, et là son importance commerciale prit aussitôt de telles proportions, que la boutique d'argenterie du roi, autrement dit le magasin dans lequel ce prince, sa famille et les courtisans se fournissaient de toutes sortes de choses en métaux précieux, depuis la vaisselle jusqu'aux broderies d'or et d'argent, ayant été mise en vente, en 1591, il l'acheta et, qui plus est, emprunta pour ce l'énorme somme de 200,000 écus, dont il ne devait plus que 1,500, dix ans après.

On peut juger, d'après cela, des bénéfices que réalisa notre tailleur et du crédit dont il jouissait, ce qui ne manqua pas naturellement d'exciter la jalousie et de l'exposer à des attaques, auxquelles il répondit bravement en mettant quiconque au défi de prouver qu'il eût fait perdre un écu à quelque marchand ; et, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'en 1629, le dénonciateur général de la Chambre de justice, Jean Bourgoin, accusa un Laffemas « d'artifices, fourberies, faux et prévari« cations », n'oublions pas qu'il s'agit d'Isaac et non de Barthélemy Laffemas, du fils et non du père. Les biographes ont confondu et, dans tous les cas, ce n'est pas à cause de sa grosse et rapide fortune que notre Dauphinois mérite d'attirer l'attention, mais bien à cause des nombreux services qu'il rendit à la chose publique. Amené par la nature de ses affaires à se rendre compte de l'infériorité dans laquelle nous étions tombés sous le rapport industriel et commercial, il se préoccupa aussitôt, en effet, des moyens d'y porter remède, et tant et si bien que le roi qui eut incontestablement le plus de souci de la prospérité matérielle de la France ayant invité, en 1595, tous les hommes compétents à lui faire part de leurs vues à ce sujet, Laffemas lui soumit sur-le-champ tout un ensemble de mesures ayant pour point de départ l'interdiction d'importer chez nous des étoffes de soie, d'or ou d'argent, et pour but de mettre l'industrie nationale à même de suffire à tous les besoins de la consommation du pays, — demandant, entre autres choses, que l'on créât, dans chaque ville importante du royaume, une Chambre de commerce, un grand bureau de manufactures, qui a pu donner l'idée de nos conseils de prud'hommes, et des ateliers pour les ouvriers sans travail; préconisant en outre le groupement des gens de même métier, à ce point qu'on a pu dire, à propos des syndicats professionnels, que « les vœux « des gens compétents qui s'occupent « de ces questions aujourd'hui, ne vont « pas au-delà de ce que demandait « Laffemas. »

Toujours goguenard, le Béarnais ne manqua pas de dire, en recevant le mémoire de notre homme, qu'il voulait que « doresnavant ses chanceliers « lui fîssent ses chausses, puisque son « tailleur faisait des livres » ; mais il ne saisit pas moins toute la valeur des observations de ce tailleur-là, et si bien, que l'assemblée des notables de Rouen, devant qui Laffemas dut

ensuite développer ses propositions, ayant trouvé celles-ci trop audacieuses, le roi la satisfit en donnant l'édit d'avril 1597, qui tendait à réorganiser l'industrie par le moyen des maîtrises, mais accorda, par contre, à Laffemas, le privilège exclusif de publier « toutes remonstrances et mé« moires parlant du commerce et traf« fique des marchandises, ouvrages « et manufactures, pour les établir « dans le royaume, pour le bien d'ice« luy. »

Devenu ainsi le porte-parole officiel des industriels et des commerçants français, Barthélemy de Laffemas ne se contenta pas de faire imprimer le mémoire qu'il avait présenté au roi, puis à l'assemblée de Rouen, et de publier, en outre, quelques petits écrits dans lesquels il développe et défend avec une vigoureuse logique certaines de ses idées prises isolément, allant parfois jusqu'à traduire sa pensée en vers pour la mieux faire comprendre ; mais, témoignage irrécusable du désir qu'il avait de s'éclairer lui-même, réunit plus d'une fois différents corps de métiers de Paris pour leur exposer ses projets et leur demander leur avis. Bien mieux, une commission chargée de « vacquer au restablissement du « commerce et des manufactures dans « le royaume et dilligemment exami« ner les remonstrances et autres mé« moires » par lui présentés au roi, ayant été instituée par lettres patentes du 13 avril 1601, il en prévint aussitôt le public dans un de ses écrits, ajoutant que « tous amateurs du peu« ple pourront apporter mémoires et « instructions pour adiouster, aug« menter ou diminuer sur les advis et « remonstrances de l'autheur, à son « logis, ruë de la Vieille Monoye, à « l'enseigne de la Pomme d'Or, pour « le tout estre mis devant les com« missaires » ; et l'on comprend facilement l'effet que de semblables procédés, joints à ses fréquentes publications durent produire sur l'opinion publique en France. En dépit de l'opposition des gros négociants, ceux de Lyon surtout, dont les relations avec l'étranger étaient des plus fructueuses pour eux, ses idées se répandirent ; dès 1559, vingt communautés des marchands de Paris les approuvaient et l'on peut dire enfin que Laffemas s'appuyait sur la masse des petits et des moyens fabricants et marchands lorsqu'il développa ses projets devant la Commission chargée de les étudier.

Or, ces projets sont d'autant plus connus que leur auteur les a résumés dans ses *Remontrances en forme d'édit*, écrit des plus substantiels, qui fut imprimé avec les lettres patentes du 13 avril 1601, sous le titre de : *La Commission, édit et partie des mémoires... proposés par Laffemas* ; et l'on est vraiment émerveillé, en lisant ce résumé, de l'ampleur des vues et, disons le mot, du génie organisateur et réformateur de celui que le roi Henri IV recommandait, dix-sept ans auparavant (janvier 1584), au sieur d'Escorbiac, comme « pauvre artisan « de la R. P. R. du mestier mécanique de tailleur d'habits »; car, il n'y a presque pas de question intéressant le commerce et l'industrie à laquelle il ne touche, et le seul reproche à lui faire, c'est d'émettre ses idées au fur et à mesure qu'elles germent dans son cerveau, sans se préoccuper de les rattacher entre elles par un lien quelconque. Ne lui demandez rien de synthétique ni de doctrinal, attendu qu'il n'est qu'un homme pratique, peu soucieux de la forme, mais qui voit loin et presque toujours juste. Suivons-le, du reste : il voulait d'abord qu'on prohibât, non seulement l'importation des étoffes de soie, d'or et d'argent, mais encore celle des draperies, cuirs dorés et façonnés, gants, fers, aciers, cuivres, laitons, montres, horloges, meubles, ornements et vêtements de toute sorte venant de l'étranger; puis, que toutes les douanes intérieures qui entravaient la circulation fussent supprimées et qu'on les remplaçât par un impôt d'un sou par livre sur toutes les denrées et marchandises, celles-

ci devant être visitées, marquées et plombées par les maîtres jurés de chaque métier. Ensuite, son programme portait interdiction d'exporter toutes matières premières ; obligation pour les fabricants de draps de les faire marquer de 12 en 12 aunes, afin d'éviter la fraude; obligation pour les teinturiers de mettre leur marque sur les étoffes par eux teintes; défense aux fabricants d'étoffes de soie et de laine de vendre autrement qu'à pièce entière, pour favoriser le commerce de détail; suppression des visiteurs et marqueurs de cuirs, ceux-ci devant circuler librement une fois marqués et les droits acquittés; élaboration par hommes compétents d'un règlement pour le commerce maritime; permission à tous marchands et négociants d'emprunter jusqu'à huit et demi pour cent et pour trois ans au plus, par contrats; permission d'escompter les lettres de change moyennant commission, mais défense de répéter cette commission, en cas de non payement; suppression des courtiers de change, à cause des abus; condamnation des banqueroutiers frauduleux et de leurs complices à la peine de mort, comme larrons publics ; séparation de biens entre époux, gens de commerce interdits, sauf après information faite par dix notables, marchands non suspects ; affectation au désintéressement des créanciers, des biens dotaux, quand la femme aura participé aux fraudes de son mari ; défense aux marchands, ayant emprunté de l'argent ou des marchandises, de vendre celles-ci autrement qu'au comptant et, en cas d'impossibilité, faculté pour eux de payer leurs créanciers avec des marchandises ; autorisation aux possesseurs de biens fonds d'emprunter sur la valeur de ces biens sans caution ; unité des poids et mesures ; défense d'employer de l'or ou de l'argent pour passements, étoffes, boutons et autres ornements, pour d'autres que pour le roi ; obligation pour tous propriétaires, notamment pour les nobles et gens d'église de faire planter des mûriers dans leurs terres et le long des routes les limitant ou les traversant ; autorisation d'importer, pendant six ans, les soies écrues ou étrangères en payant les droits ; naturalisation sans frais de tous ouvriers étrangers, après trois ans de séjour, ceux qui apporteraient de nouvelles inventions étant admis sans délai ; création d'un contrôleur général pour la visite et le plombage des marchandises, le sou par livre d'impôt devant être perçu par les receveurs des aides; création d'un surintendant du commerce et d'un conseil composé de 12 membres pris dans le Conseil du roi, le Parlement, la Cour des comptes, etc., pour veiller à la police du commerce ; élaboration par douze notables bourgeois, anciens marchands, d'un règlement pour les marchands, corps et communautés de Paris ; application de ce règlement à tout le royaume et même aux marchands et artisans de la cour; suppression des maîtrises, ailleurs que dans les villes où se feront la visite et marque des marchandises ouvrées ; défense d'accorder des maîtrises de faveur à autres que des personnes capables; permission aux douze bourgeois, chargés d'élaborer le règlement de Paris, de modifier les statuts des arts et métiers relatifs aux apprentis ; taxe des salaires des serviteurs par les gardes et jurés qui surveilleront leur conduite, admonestant les débauchés, les joueurs et les ivrognes. Les mêmes gardes et jurés entendront les plaintes portées contre les patrons tenant boutique et tâcheront d'arranger le différend, faute de quoi, ils renverront les parties au juge ordinaire à qui ils feront connaître leur avis par écrit. Enfin, il y a des articles concernant la suppression de certaines matières; la vente des pierreries et de l'orfévrerie, qu'il voulait que l'on réservât aux orfèvres jurés ; la défense de s'autoriser pour autre chose que l'élection des maîtres, gardes et jurés de métiers, sans autorisation de justice, et surtout la création d'ateliers

pour les pauvres, les vagabonds et les débauchés dans chaque capitale de province, l'extinction de la mendicité étant un des points auquel tenait le plus Laffemas.

De toutes ces propositions, la Commission instituée le 13 avril 1601, et complétée le 10 juillet suivant, n'accepta que celles qui avaient trait au commerce ; mais le roi, qui goûtait de plus en plus les idées de son tailleur-valet de chambre, ayant établi à la place de cette commission un Conseil du commerce, dont la présidence fut attribuée à Laffemas, avec le titre de contrôleur général du commerce et des manufactures, par lettres du 5 novembre 1602, ce conseil, dont les travaux sont empreints de l'esprit investigateur et primesautier de son président, s'occupa de beaucoup d'autres choses encore dans ses 176 séances, dont la dernière eut lieu le 22 octobre 1604, — par exemple, des haras, des tapis de Turquie, de la fabrication de toiles et de cordages avec l'écorce des mûriers, des tuyaux de plomb pour fontaines, des satins et damas de soie, du prix des vivres, de l'impôt foncier, de l'assainissement de Paris, d'un canal de jonction de l'Océan à la Méditerranée, de la navigation de la Seine, etc., etc.; et, si l'on s'en tient aux résultats, il faut reconnaître qu'il favorisa l'établissement en France de commerçants étrangers, la navigation de l'Oise, l'art de battre et de filer l'or, la fabrication de l'acier, nouvellement découverte par Camus, celle des crêpes fins et celle des tapisseries en cuirs gaufrés et dorés, la restauration de l'art oublié du verrier, par des Italiens, enfin l'établissement de moulins tranchants, de martinets, de tuileries et de bluteries.

A Laffemas, exclusivement, on doit encore ou à peu près la fondation de la manufacture des Gobelins, pour laquelle il fit venir, en 1603, des ouvriers de Flandre, et nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer, un à un, tous les progrès accomplis grâce à son initiative ou à son concours, et dont on pourra, du reste, se faire une idée en voyant les titres de ses nombreuses publications. Mais ce qu'il importe surtout de rappeler, c'est qu'il doit être considéré comme le père de l'industrie séricicole en France, alors qu'on décerne presque toujours ce titre à l'illustre Ardéchois, Ollivier de Serres. Ayant pu constater que six millions, au moins, de notre numéraire, passaient chaque année à l'étranger pour l'achat de soies ou de soieries, il voulut nous affranchir de ce tribut et, pour cela, prôna de bonne heure la culture du mûrier, qui n'avait pas encore eu de succès auprès des cultivateurs, mais dont l'introduction en France est évidemment antérieure à 1494, quoi qu'on en dise, puisqu'il est établi qu'en 1345, le sénéchal de Beaucaire acheta douze livres de soie de Provence, à Montpellier, pour Jeanne de Bourgogne, et que le roi Louis XI fit planter des mûriers en Touraine. Mieux que cela, il obtint, en 1596, du roi Henri IV, qu'on plantât de ces arbres dans le jardin des Tuileries, et ce n'est que pour appuyer les idées de Laffemas, un moment mises en échec auprès de ce prince, que le grand agronome Ollivier de Serres publia, trois ans après, son traité de *La cueillette de la soye par la nourriture des vers qui la font*; ce qui suffit pour développer ses idées et les faire accepter par beaucoup de gens. Dès 1601, en effet, on repiquait de 15 à 20,000 plants de mûrier dans le jardin des Tuileries et les parcs de Madrid et de Fontainebleau, et les 20 août et 14 octobre 1602, la Commission du commerce, dirigée par Laffemas, passait des contrats aux termes desquels toutes les paroisses du royaume devaient être fournies, avant deux ans, de plants de mûriers, de graines de vers à soie et des instructions nécessaires pour la culture des uns et l'éducation des autres. Or, pour précipiter le mouvement, Laffemas publia, à son tour, de nombreux écrits sur la culture du mûrier, et si les résultats ne répondirent pas à ses espérances,

cela tint d'abord à ce qu'on voulut faire cultiver cet arbre partout, au lieu de limiter cette culture au Dauphiné, à la Provence, au Vivarais et au Languedoc ; puis, à ce que la noblesse et le clergé, dont on réclama le concours, pour populariser cette culture, se montrèrent plus que tièdes, — ce à quoi l'on essaya de remédier en décidant, le 16 novembre 1605, qu'il y aurait une pépinière de mûriers dans chaque chef-lieu de diocèse.

Médiocrement heureux de ce côté-là, Laffemas le fut davantage d'un autre, touchant également à l'industrie séricicole ; car, ayant obtenu du roi, en 1603, la fondation, à Paris, d'une fabrique de soieries destinée surtout à former des ouvriers, qui seraient ensuite envoyés dans les provinces pour y former d'autres établissements, cette entreprise réussit fort bien.

Remarquons avec cela que le tailleur de Beausemblant ne sépara jamais, dans ses projets, le point de vue moral du point de vue économique, estimant avec raison que la probité est une condition essentielle pour la prospérité du commerce et de l'industrie, ce qui est à son grand honneur; puis que, devançant de trois siècles son époque, il eut une tendance accusée vers le socialisme d'Etat, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant la plupart de ses écrits et ainsi que le prouve un projet, dont il est question, avec détails, dans l'*Histoire du commerce de France*, par son fils Isaac, et dont l'économie consistait à établir un peu partout des bureaux reliés entre eux par une administration centrale, dans lesquels se feraient inscrire tous ceux qui auraient leurs bras à louer, des marchandises à vendre ou quelque affaire à proposer, c'est-à-dire à concentrer entre les mains du gouvernement royal l'industrie et le commerce français, ce qui fut trouvé trop audacieux par Henri IV.

Or, témoignage irrécusable de l'ingratitude humaine, cet enfant du peuple qui, étant devenu l'ami des grands et des puissants, grâce à son intelligence et à son industrie, sut « les intéresser à la cause des faibles, des « déshérités » et fut « constamment « préoccupé de la prospérité publique « et d'assurer à chacun travail et bien-« être », suivant une judicieuse remarque de M. Lacroix, cet homme-là, disons-nous, est mort tellement oublié qu'on ne sait pas en réalité à quelle date. Car, tandis que le grand historien d'Henri IV, M. Poirson, dit que ce fut en 1605, — parce qu'il n'est guère question de lui après la clôture des travaux du Conseil du commerce, dont il rendit compte au roi dans un écrit daté de 1604, — il assista, on le sait, au mariage de son fils Isaac, en l'église de St-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, le 23 novembre 1608, et publiait encore, deux ans plus tard, une brochure.

La *Biographie universelle* opine, par conjecture, pour 1612, et Champollion-Figeac, qui semble avoir écrit sur des papiers de famille, précisant tout à fait, raconte qu'il mourut le 4 mars 1623, âgé de 55 ans, ce qui n'est pas exact, au moins pour ce qui regarde l'âge, attendu qu'en 1623, Laffemas aurait eu 78 ans.

De son mariage avec Marguerite Lebret, Barthélemy de Laffemas eut, entre autres enfants, Isaac, sieur de Humont, secrétaire du roi en 1613, grand voyer de la généralité en 1622, maître des requêtes en 1625, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1627, intendant de Champagne et du Pays messin en 1634, enfin lieutenant-civil en la prévôté de Paris, de 1635 à 1642, l'auteur de l'*Histoire du commerce de France* et l'âme damnée de Richelieu, magistrat qu'on appelait : *Vir bonus strangulandi peritus*, et qui eut lui-même, de deux mariages, huit enfants, dont l'un est cet abbé de Laffemas qui traduisit la Pharsale de Lucain en vers burlesques. Terminons en disant qu'une arrière-petite-fille du tailleur de Beausemblant, fille du comte de Vézelay,

épousa Oratio Albani, frère du pape Clément XI.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. sur bois, in-8°. En buste, de profil, à G., dans un ovale, autour duquel on lit : BARTHELEMY DE LA FEMAS, *aage de* 53 (*l'an* 1598), et au-dessous :

QVATREIN DE L'AVTHEVR

Je n'ay désir, lecteur, de complaire à plusieurs,
Aussi que mes escripts sentent de leur ramage,
Ie seray satisfaict lorsque ce mien ouurage
Pourra de nostre France abolir les malheurs.

AV LECTEVR

Je te supplie, lecteur, excuse la science
Nayât par mes escripts aucun grec ny latin,
Mais regarde plus tôt de mon traité la fin :
Tu verras aux François grande resiouissance.

Ce portrait est au verso du titre du n° IV des œuvres de Laffemas. — II. Autre grav. sur bois in-8°. En buste, le corps de 3/4 et la tête nue de profil, dans un ovale, sans légende, mais ayant au-dessous un quatrain. Se trouve au verso du titre des écrits n°s VI, VII et IX. — III. Le P. Lelong indique dans sa *Biblioth. hist.*, t. V : « N.. 1595, petit ovale, âgé de 55 ans »; mais ne s'agit-il pas du n° I dont il aurait mal copié les chiffres ?

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Barthélemy de Laffemas*, par A. Lacroix. Valence, 1893, in-8° de 28 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Reiglement general pour dresser les manvfactvres en ce royavme, et couper le cours des draps de soye et autres marchandises qui perdent et ruynent l'estat. Avec l'extrait de l'advis que messieurs de l'assemblée tenue à Rouen ont baillé à sa Maiesté, que l'entrée de tovtes sortes de fil d'or et d'argent, et marchandises de soye et laine manvfacturées hors ce royaume soyent deffendues en iceluy; et d'oster les imposts sur les laines et soyes escrues. Ensemble le moyen de faire les soyes par tovte la France.* Paris, Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1597, in-8° de 40 pp. Brochure dont il y a une édition *revue et augmentée de plusieurs exemples touchant la manufacture.* A Rouen, impr. de Georges l'Oyselet, M.D.XCVII, in-8° de 41 pp.

II. *Response aux difficvltez proposées a l'encontre dv reglement general tovchant les manufactures.* S. l. n. d., in-8° de 11 pp. et 2 ff. non numérotés.

III. *Les monopoles et traffic des estrangers descouverts; auec le pernicieux abvs des changes et avtres belles raisons povr remettre l'estat* ; et sur le second feuillet : *Responce à Messieurs de Lyon, lesquels veulent empescher rompre le cours des marchandises d'Italie, auec le prejudice de leurs foires et l'abus aux changes, et autres belles raisons pour seruir au bien de l'Estat.* Fait par Barthélemy de Laffemas, vallet de chambre du Roy, natif de Beausemblant en Dauphiné. A Paris, par Estienne Prévosteav..., M.D.XCVIII, in-8° de 23 pp. — On trouve dans cet écrit les deux quatrains suivants, qui prouvent que Laffemas fut en butte à des accusations fort différentes :

Aucuns par mes escrits, m'ont voulu donner blâme
Que du labeur d'autruy ie m'en donne le nom
Si cela estait vray, je serois sans renom,
D'aucuns ne suis vallet que du Roy, sur mon âme.

Ceux qui diront mes uers estre rudes et grossiers,
Prier je les voudrois, de leur plus douce lime,
C'est par leur beau sçavoir les rendre plus entiers,
J'en retiens la raison, et ils auront la rime.

IV. *Les tresors et richesses povr mettre l'estat en splendevr et monstrer au vray la ruyne des François par le negoce et traffic des estrangers ; et empescher facilement les petits procez en toute vacation; voir comme la justice des consuls doit estre supprimée et autres belles raisons. Le tout pour le bien de ce royaume.* A Paris, par Estienne Preuosteau, M.D.XCVIII ; in-8° de 56 pp., dont les 21 premières sont en prose et les autres en vers. En tête de cette seconde partie, se trouve le titre que voici : *Discours en Rythme, qvi demonstre avx grands le bien du commerce, et sur le svbject de la paix presente les loüanges de sa Majesté pour induire le peuple a prier Dieu qu'il la face longueme(n)t prosperer.* Portrait au verso du titre.

V. *Advertissement et response avx marchands et autres où il est touché des changes, banquiers et banqueroutiers.* Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8°.

VI. *Advis et remonstrances à messieurs les commissaires deputez du Roy, au faict du commerce, auec les moyens de soulager le peuple des tailles, et autre bien nécessaire pour la police de ce royaume.* A Paris, pour Sylvestre Moreav..., 1600; in-8° de 22 pp. avec portrait, au-dessous duquel se trouve le quatrain suivant :

Autheur tu es blasmé d'infinis tous les iours,
Ne cognoissant le bien que tu fais pour la France :
Les sages et discrets iuieront de l'offence,
C'est une œuvre du Ciel qui veut prendre son cours.

VII. *Le quatrième advertissement du commerce, faict sur le debvoir de l'aumosne des pauvres, faict par Barth. de Laffemas..., qui represente sur ce l'abvs des tavernes et cabarets.* Paris, Jamet et P. Métayer, 1600, in-8° avec portrait.

VIII. *Les moyens de chasser la gueuserye, contraindre les fainéa(n)ts, faire vivre et employer les pauvres. Desdiez à messieurs du clergé. Faict par Barthélemy de Laffemas... qui represente sur le nombre des maistrises de Paris.* Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8°, de 15 pp.

IX. *L'incredvlité ov l'ignorance de cevx qui ne vevlent cognoistre le bien et repos de l'estat, et veoir renaistre la vie heureuse des*

Français. Ce discours contient cinq petits traitez faits depuis le 15 aoust dernier. Paris, Jamet et Pierre Mettayer, M.DC. in-8° de 29 pp. et 2 ff. non munérotés, ayant au verso du titre le même portrait que les *Advis et remonstrances.*

X. *La commission, edit et partie des mémoires de l'ordre et establissement du commerce general des manufactures en ce royaume... advertissement av lecteur que les dits mémoires ont été imprimez a la haste par commandement de messieurs les commissaires, et par diuers imprimeurs : qui est la cause n'auoir mis les articles en ordre selon leur rang. A Paris, faict au de may 1601,* in-4°. Reproduit par Champollion-Figeac, dans les *Docum. hist. inédits*, IV.

XI. *Les discours d'une liberté générale et vie heureuse pour le bien du peuple.* Paris, Binet, 1600, in-12. — Autre édit. Paris, le même, 1601, in-12.

XII. *Remonstrances politiques svr l'abvs des charlatans,pipeurs et enchanteurs.* A Paris (sans nom d'imprimeur), fait au mois de juin 1601, in-8° de 15 pp.

XIII*. *Nevf advertissements povr seruir à l'vtilité publique, aduenus sur le bonheur de la naissance de Mon Seigneur le Dauphin. Assavoir est :*

D'un bon et rare ouurier françois.
Faire fil d'or au tiltre de Milan.
Faire croistre le ris en France.
Bluter les farines par des enfans.
Faire fromage à la vraye mode de Milan.
Faire croistre asperges de deux poulces et longues d'un grand pied.
Comme les estrangers possedent les nauigations de la mer et les richesses des foires.
Certains odvis de fabriquer toutes étoffes en France.
Les désordres des Monnoyes, avec le remede du bien.

Faict par B. D. L. (Barthélemy de Laffemas), à Paris, par Pierre Pautonnier, 1601, in-8° de 12 pp.

XIV. *VII° Traité. Dv commerce de la vie du loyal marchand, avec la commission du Roy, et bien qu'il faict aux peuples et royaume.* A Paris, chez Léon Cavellat, 1601, in-8° de 15 pp., avec portrait. Brochure à laquelle il fut répondu par *Le loyal François qui respond et donne advis aux mémoires du sieur de Laffemas.* Par V. T. F. Paris, Binet, 1601, in-8°.

XV*. *Remonstrance au peuple svivant les edicts et ordonnances des Roys, à cause du luxe et superfluité des soyes, clinquants en habits, rvine générale. Faict par B. D. L.* Imprimé à Paris, par Nicolas Barbote, 1601. In-8° de 16 pages.

XVI. *Lettres et exemples de la feve royne mère, comme elle faisoit travailler aux manufactures et fournissoit aux ouuriers de ses propres deniers. Avec la preuue certaine de faire les soyes en ce royaume : pour la prouision d'iceluy, et en peu d'années en fournir aux estrangers.* A Paris, chez Pierre Pavtonnier, 1602, in-8° de 24 pp. — Mémoire reproduit dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, par Cimber et Danjou, IX, 119-136.

XVII. *Le tesmoignage certain du profict et reuenu des soyes de France, par preuues certifiées du païs de Languedoc.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8° de 8 pp.

XVIII. *Comme l'on doit permettre la liberté du transport de l'or et de l'arge(n)t hors du royaume : Et par tel moyen conseruer le nostre et attirer celuy des estrangers. Avec le moyen infaillible de faire continuellement trauailler les monnoyes de ce royaume qui demeurent innutilles.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8° de 8 pp.

XIX. *Le plaisir de la noblesse et autres qui ont des éritages aux champs, sur la preuue certaine et profict des estauffes et soyes qui se font à Paris et les magasins qui seront aux prouinces.* Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8° de 8 pp. — Reproduit par Edouard Fournier dans les *Var. hist. et litt.*, VII, 303 et suiv.

XX. *Prevve dv plant et profict des mevriers, pour les parroisses des generalitez de Paris, Orléans, Tours et Lyon, pour l'année* 1603. Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8° de 16 pp.

XXI*. *Le naturel et profit admirable du meurier, qui en l'ouurage de son bois, feuillages et racines, surpasse toutes sortes d'arbres, que les François n'ont encore sçu connoître ; avec la perfection de les semer et elever ce qui manque aux memoires de tous ceux qui ont écrit, par B. D. L. F.* Paris, 1604, in-8°.

XXII. *La façon de faire et semer la graine de meuriers, les elever en pepinieres et les replanter aux champs : gouverner et nourrir les vers à soye au climat de la France, plus facilement que par les mémoires de tous ceux qui en ont escript.* Paris, Pierre Pautonnier, 1604, in-12 de 36 pp.

XXIII. *Recveil présenté av Roy de ce qui se passe en l'assemblée du commerce av palais à Paris.* Faict par Laffemas, controlleur general dudit commerce. A Paris, par Pierre Pautonnier, 1604, in-8° de 43 pp. — Reprod. dans les *Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, XVI, 218 et suiv.

XXIV*. *Instruction du plantage des meuriers, pour messieurs du clergé: avec les figures pour apprendre à nourrir les vers, faire et tirer les soyes. Ceste instruction a esté veue, abregée et corrigée sur tous les memoires cy devant faits.* Paris, David le Clerc, 1605, in-4°. En 1615, cet écrit fut réimprimé dans le même format et avec le même titre, à la différence près qu'on lit à la suite : « Publié par Le Roi, Jacques Chabot, « Jean Vander-Ve-Kene et Claude Mollet, « jardiniers du roi et entrepreneurs dudit « plant », ce qui permet de douter que l'attribution qu'en fait à Laffemas la *France prot.* soit exacte.

XXV*. *La rvine et disette d'argent qu'ont apportée les draps de soye en France, auec*

des raisons que n'ont jamais cogneu les François pour y remedier. Faict par B. D. L. F. A Paris, chez Nicolas Barbote, in-8° de 15 pp.

XXVI. *Advertissement sur les divers crimes des banqueroutiers suivant les edits et ordonnances des roys de France.* Paris, J. Millot, 1609, in-8°.

XXVII. *Advis svr l'vsage des passements d'or et d'argent.* Paris, chez Jean Millot, 1610, in-8° de 66 pp.

XXVIII. *Sources d'abus et monopoles glissés sur le peuple de France.* S. l. n. d. in-8°.

XXIX*. *La ruine et disette d'argent, commune aujourd'hui par toute la France, par les desordres et les injustices de la guerre, avec le remede certain...* Fait par B. D. L. F. Paris (sans nom d'imprimeur), rue d'Ecosse, aux trois crémaillères, 1652, in-4°.

Biogr. Dauph., II, 999. — Champollion-Figeac, *Doc. hist. inéd.*, IV. — *France prot.* — Isambert, *Ordon.*, XIII, 208; XV, 278, 291. — Poirson, *Hist. d'Henri IV*, II, 1re partie, 88. — *Rev. hist.*, 1883. — *Dict. des économistes*, 1876. — Mousset, *Bibliogr. agron.* — Brunet, *Man. du libr.* — *Bull. d'archéol.*, XXVII, 25-48; art. de M. Lacroix. — *Bibl. hist.* du P. Lelong. — Maignien, *Dict. Anon. Dauph.*, nos 330, 331, 2195 et 2150. — Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 420. — Etc., etc.

LAGIER DE LACONDAMINE (JOSEPH-BERNARD), magistrat et homme politique, né à Die, le 20 août 1758, de Louis, avocat, et de Françoise de Lamorte-Félines, appartenait à une famille que l'on trouve établie dans cette ville dès 1638, date à laquelle Daniel Lagier, sieur de la Motte-en-Champsaur, postulait une chaire de professeur à l'Académie protestante. Avocat des plus occupés de sa ville natale avant la Révolution, il obtint en 1781, de l'évêque de Die, les provisions de maire, mais ne l'était plus lorsqu'il représenta, sept ans après, le tiers état de cette ville dans les assemblées de Vizille et de Romans, témoignant ainsi de sa sympathie pour les idées nouvelles, ce qui lui valut d'être élu procureur-syndic du district de Die en 1790, et député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 5 septembre de l'année suivante. Seulement, il est bon d'ajouter qu'il ne sortit jamais des limites d'une extrême modération et vota toujours avec les partisans de la monarchie constitutionnelle.

Revenu à Die après l'expiration de son mandat (20 septembre 1792), Lagier de Lacondamine fut compris parmi les administrateurs du département, le 12 nivôse an III (1er janvier 1795), et nommé trois ans après (30 frimaire an VI), chef du parquet près le tribunal correctionnel de Die; il occupa ce poste jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juin 1823, sous les différentes dénominations de commissaire du gouvernement, commissaire du directoire, procureur impérial et procureur du Roi, bien qu'ayant en outre représenté notre département de 1806 à 1814, dans le Corps législatif, dont il fut un des vice-présidents en 1810.

Biogr. Dauph., II, 20. — Rochas, *Journ. bourg.*, I, 134. — Arch. Drôme, B, 1233 et 1279. — Etc.

LAGIER DE VAUGELAS (LOUIS-JOSEPH), ecclésiastique, né à Die, le 19 septembre 1748, de Jean-Pierre, avocat au bailliage de cette ville, puis président du tribunal du district, et de Catherine-Lucrèce Lagier de Lacondamine, était le petit-fils de Joseph Lagier de Vaugelas et le petit-neveu d'André Lagier de la Cardonnière, deux frères, qui, s'étant mis à la tête des paysans de la contrée en 1692, repoussèrent victorieusement, au col de Cabres, l'armée envahissante du duc de Savoie. Entré dans les ordres, il était depuis longtemps membre du chapitre cathédral de Die, en même temps que du conseil de cette ville, lorsqu'il fit partie de la première assemblée de Romans (septembre 1788), en qualité de député du chapitre, et n'ayant pas craint d'accepter ensuite la constitution civile du clergé, posa enfin sa candidature lorsqu'il fut question d'élire l'évêque constitutionnel de la Drôme (21 février 1791). Seulement, il n'obtint que 120 suffrages contre 185 donnés à Marbos *(Voir ce nom)*, qui fut conséquemment élu; ainsi déçu, Louis-Joseph de

Vaugelas se cantonna dès lors dans sa ville natale, où les administrateurs du district le chargèrent d'inventorier la bibliothèque formée au chef-lieu de celles des anciens couvents de la contrée, attendu qu'il était « hom-« me très en état sous le rapport des « connaissances. » Puis, comme cet emploi de conservateur d'une bibliothèque, dont les livres finirent par être perdus, ne suffisait pas pour le faire vivre, il obtint en outre un emploi de commis greffier près le tribunal de Die, et ces deux emplois, il les occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 17 prairial an VIII (5 juin 1800).

Sur la foi d'une note du Dr Long, Rochas vante les connaissances archéologiques de Louis-Joseph de Vaugelas et dit qu'il est question de lui dans le *Magasin encyclopédique* de Millin ; mais c'est là le résultat d'une double erreur. D'abord, c'est dans le *Voyage archéologique* de Millin et non dans son *Magasin encyclopédique* qu'il est question d'un « M. Lau-« gier-Vaugelas », qui fit à cet archéologue les honneurs de la ville de Valence en 1804 ; ensuite, c'est d'un frère puîné de Louis-Joseph de Vaugelas qu'il s'agit et non de lui-même, puisqu'il était alors décédé depuis quatre ans. *(Voir la notice suivante.)*

Biogr. Dauph., II, 19. — Et. civ. — Ladoucette, *Hist. Hautes-Alpes*, 741. — Rochas, *Journ. bourg.*, I, 200, et *La Bibl. de Die*, 8. — Etc.

LAGIER DE VAUGELAS (Etienne-André), frère puîné du précédent, né à Die, le 1er décembre 1754, se destina, comme son frère, à l'état ecclésiastique, et étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, dont il fut un des meilleurs élèves et d'où il revint docteur de Sorbonne et gratifié, dit-on, d'une pension de 1,000 livres sur la cassette du roi. En tout cas, de retour dans sa ville natale, il y fut aussitôt pourvu d'un canonicat et était, en outre, vicaire général de l'évêque, lorsqu'il représenta ce prélat dans la première assemblée de Romans (sept. 1788), où son frère siégea, comme nous l'avons dit, en qualité de député du chapitre, et où, bien différent de ce dernier, il se posa en adversaire résolu de tout changement. On prétend même que c'est lui qui rédigea les protestations de la minorité intransigeante de cette assemblée contre les décisions de la majorité, dénonçant comme vicieuse la constitution des Etats du Dauphiné et déniant, par suite, à ceux-ci, le droit d'élire les députés de la province aux Etats Généraux du royaume. Mais il dut alors revenir bien vite à d'autres sentiments ; car, nous voyons, quatre ans après, Etienne-André de Vaugelas élu administrateur du département pour le district de Die, et notre ancien chanoine, s'étant alors établi à Valence, y acquit en peu de temps une telle réputation de jurisconsulte, que l'école centrale fondée à Montélimar pour le département de la Drôme, par la loi du 14 germinal an IV (30 avril 1795), ayant été provisoirement ouverte dans le chef-lieu du département, vers le milieu de l'année suivante, la chaire de législation lui fut attribuée, et qu'à ce titre, il figura plus d'une fois dans les fêtes publiques de l'époque dont il fut même, parfois, le promoteur et l'organisateur. Ainsi, trois des sept morceaux qui furent déclamés ou récités pour le sixième anniversaire de la mort de Louis XVI (21 janvier 1799) : *Invocation à l'Etre suprême*, *Notice sur les imprécations publiques* et *Imprécations contre les parjures*, sont de lui ; et on le vit « un instrument symbolique à la « main » représenter les sciences et les arts, dans une fête de la souveraineté du peuple donnée le 29 ventôse suivant (19 mars). Enfin, il fit l'oraison funèbre des plénipotentiaires assassinés à Rastadt, le 17 prairial de la même année (5 juin 1800). Seulement, comme il ne fit guère que cela, en tant que professeur, ayant re-

fusé de se rendre à son poste, quand l'école centrale de la Drôme eut été définitivement transférée à Montélimar (2 messidor an VI), on le remplaça dans sa chaire de législation, le 28 fructidor an VIII, et il perdit dans le même temps une charge de juge au tribunal civil de Valence, qu'il cumulait alors depuis deux ans, avec celle de professeur.

Redevenu ainsi simple jurisconsulte, Etienne-André de Vaugelas s'occupa surtout d'archéologie, paraît-il; car, s'il figure sur la liste des avoués et défenseurs officieux près les tribunaux de Valence, en l'an XIII et l'an XIV, c'est avec la mention « non installé », tandis que l'archéologue Millin, qui visita Valence en 1804, raconte que « s'étant adressé à « M. Laugier-Vaugelas *(sic)*, qui « avait lu dans une des dernières « séances de la Société littéraire un « mémoire sur les peuples qui ont « anciennement habité la contrée », pour le prier de lui servir de guide dans cette ville, notre savant lui montra plusieurs antiques, qui « prove- « naient d'une découverte qu'on ve- « nait de faire », puis lui fit visiter, chez Mmes de Chièze et de Bressac, les collections amassées par leur frère Sucy.

Quatorze ans plus tard (1818), E.-A. de Vaugelas était à Paris, où il commença la publication d'une *Histoire de la législation* qui n'est en réalité qu'une compilation assez indigeste, dont il ne parut qu'un volume sur cinq, faute de souscripteurs, et où il s'occupa en même temps de littérature artistique. Enfin, s'étant retiré ensuite à la Grande-Trappe, près de Mortagne (Orne), il y mourut dans de grands sentiments de piété, en 1826.

Cet ecclésiastique a laissé, dit-on, de curieux mémoires pour l'histoire de la Révolution dans notre département.

BIBLIOGRAPHIE. — * I. *Précis des motifs qui ont porté une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné à réclamer contre ce qui s'est passé dans cette province*. S. l. n. d. (1790), in-4° de 26 pp.

II. *Histoire de la Législation depuis la concession de la charte constitutionnelle*. Tome I, Paris, 1818, in-8°.

III. C'est d'Et.-A de Vaugelas qu'est encore le texte de l'ouvrage intitulé : *Soixante vues des plus beaux palais, monuments et églises de Paris, cathédrales et châteaux de France*, par Couché. Paris, Vilquin, 1818, in-8° avec 60 pl.

Biogr. Dauph., II, 19. — Et. civ. — Ed. Maignien, *Dict. anon. dauph.*, 2000. — Millin, *Voy. dans le Midi*, 84. — Notes de MM. Lacroix et Champavier. — Etc.

LAGIER DE VAUGELAS (Fortuné-Honoré-Constant), neveu du précédent, né à Die, le 3 mars 1792, de Jean-Pierre-Laurent, avocat, et de Marie-Suzanne Chabert, fit ses études classiques au lycée de Grenoble, où il eut pour condisciple le célèbre hiéroglyphiste Champollion, et entra en 1814 dans les gardes du corps, où il se rencontra avec Lamartine, qui parle de lui dans ses *Confidences*. Sept ans après, il abandonnait la carrière des armes pour devenir magistrat et, d'abord substitut puis procureur du roi près le tribunal de sa ville natale, semblait devoir fournir une brillante carrière judiciaire, quand la Révolution de 1830 l'arrêta brusquement. Démissionnaire pour refus de serment, le 12 août de cette année-là, il se confina alors tout à fait dans la vie privée, jusqu'à ce que, cédant à de pressantes instances, il consentit à représenter le canton de Luc-en-Diois dans le conseil général de la Drôme ; après quoi, la révolution de février 1848 ayant renversé le trône de Louis-Philippe, il posa sa candidature à la représentation du peuple, en se déclarant partisan de la liberté de conscience, de la liberté de l'enseignement et de la liberté de la presse, protestant pour le surplus qu'il n'avait pas d'autre ambition que celle de « se consa- « crer au service de ses concitoyens « et de la République. » Il échoua

quand même avec 13,715 voix. Par contre, Fortuné de Vaugelas fut élu maire de Die, le 5 juillet suivant, et garda cette situation jusqu'au coup d'Etat de décembre 1851, qui le rendit définitivement à la vie privée. Il mourut à Die, le 13 août 1865.

Indépendamment de pièces de vers de fort bon aloi publiées dans la *Gazette de France* et le *Courrier de la Drôme,* et d'une *Vie de saint Etienne, évêque de Die,* publiée en 1851, dans le journal de cette ville, cet ancien magistrat a laissé les écrits suivants :

I. *Illégalités ministérielles à l'égard de Madame, duchesse de Berry, par un Dauphinois.* In-8° de 16 pp., daté de Die, le 25 janvier 1833, et signé à la fin : « F. de Vaugelas, pro- « cureur du roi démissionnaire. »

II. *Considérations sur la réforme électorale.* Grenoble, Barruel, s. d., in-8° de 52 pp.

III. *Des torrents, des causes de leurs irruptions, des moyens de se garantir de leurs invasions, de la législation qui régit l'emploi de ces moyens.* Valence, Marc Aurel, 1846, in-8° de 24 pp.

IV. *Notice biographique sur Joseph Lavillatte, ancien officier supérieur attaché à la personne de Mgr le duc de Bordeaux.* Grenoble, Maisonville, 1860, in-8° de 19 pp. C'est la vie d'un de ses camarades des gardes du corps.

Biogr. Dauph., II, 19. — Et. civ. — *Courr. de la Drôme.* — Notes de M. de Fontgalland. — Etc.

LAIRE. Voir : **JULLIEN** (Amédée).

LALLY (Thomas-Arthur de), comte de Tollendal, officier général dont le procès et la fin tragique furent un des événements retentissants du XVIII[e] siècle, naquit à Romans le 13 janvier 1702, de Gérard de Lally, capitaine-major du régiment irlandais de Dillon, et de Jeanne-Marie de Bressac, veuve de Philippe du Vivier. Devenu capitaine dans ce même régiment, le 15 février 1728, et aide-major, le 26 janvier 1732, il se trouva au siège de Kehl, l'année suivante, et, en 1734, à l'attaque des lignes d'Etlingen, où son père, alors brigadier des armées du roi, fut blessé et eût été fait prisonnier sans lui. Il servit ensuite au siège de Philipsbourg (1734) et se battit à Klausen (1735) ; puis, comme il était ardent jacobite, il se rendit en Angleterre pour y établir des correspondances avec les principaux partisans de Jacques II, et, à son retour, fut chargé d'une mission en Russie. Il s'agissait d'amener secrètement cette puissance à rompre avec l'Angleterre, son alliée, pour s'unir avec la France, et si les négociations qu'il entama dans ce but furent bientôt interrompues, cela tint aux indécisions du cabinet de Versailles ; mais il ne rapporta pas moins de ce pays, alors si peu connu, de précieux renseignements, tant sur sa statistique intérieure que sur ses relations diplomatiques et commerciales au dehors. Promu major le 24 nov. 1741, il devint bientôt aide-major de l'armée du maréchal de Noailles, en Flandre, et, comme tel, se trouva à la journée de Dettingen (19 juin 1743), où il sauva l'armée française d'une complète déroute par sa présence d'esprit ; puis, aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes ; après quoi, s'étant rendu à l'armée d'Alsace, il assista à l'affaire d'Haguenau.

Chargé plus tard de lever un régiment d'infanterie irlandaise (1[er] oct. 1744), Lally le commandait à Fontenoy, où il fut blessé et se conduisit de telle sorte que le roi le créa brigadier sur le champ de bataille (11 mai 1745). Huit mois après, le cabinet de Versailles s'étant enfin décidé, sur ses instances, à prêter à Jacques II, dont le petit-fils avait abordé en Ecosse, le concours d'une armée de

10.000 hommes, commandée par le maréchal de Richelieu, il fut désigné pour en être le maréchal général des logis. Seulement, tandis que, découragé par les premiers obstacles qu'il rencontra, Richelieu demanda bientôt a être rappelé, Lally, qui avait pris les devants avec quelques soldats irlandais, rejoignit l'héritier des Stuarts, dont il fut l'aide de camp tant que la fortune lui permit de combattre, et, quand ce ne fut plus possible, il se cacha à Londres, où sa tête était mise à prix, et de là alla en Espagne, puis en Flandre, d'où il revint en France après de nombreuses aventures. Réintégré dans l'armée française, il servit avec distinction au siège d'Anvers, à la bataille de Lawfeld, surtout au siège de Berg-op-Zoom, où il se couvrit de gloire, et, fait prisonnier dans une rencontre, mais échangé presque aussitôt, il devint alors le principal lieutenant du maréchal de Saxe, qui lui fit partager, avec le marquis de Cremilles, la charge de maréchal général des logis au siège de Maëstricht, où il fut créé maréchal de camp, le jour même de la prise de cette place (10 mai 1749).

Sept ans après (19 novembre 1756), ce brillant officier, qui avait depuis longtemps dressé les plans d'une expédition dans l'Inde, pour y relever le prestige de notre puissance, ruinée par les Anglais, était élevé au grade de lieutenant général, promu grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et nommé commandant en chef de toutes les possessions françaises dans cette contrée, en même temps que syndic de la Compagnie des Indes Orientales. « Toute ma politique est « dans ces cinq mots : plus d'Anglais « dans la Péninsule », écrivait-il un jour, et il était homme à exécuter ce programme, pour peu qu'on lui en fournît les moyens. Malheureusement, on ne les lui fournit guère; car, après lui avoir promis six bataillons, autant de vaisseaux et autant de millions pour son expédition, le gouvernement ne lui en donna que quatre et, pour une cause ou pour une autre, il y eut tant de retards dans l'embarquement, que lorsqu'il débarqua dans la péninsule indoustanique, le 28 avril 1758, les renforts expédiés d'Angleterre y étaient arrivés depuis six semaines, — ce qui n'empêcha pas Lally de remporter tout d'abord d'invraisemblables succès, au point que les Anglais tremblèrent un moment pour leurs possessions. Seulement, il lui fallut revenir sur ses pas au bout de quelque temps, à cause des échecs éprouvés par notre escadre ; puis, la division s'étant mise dans son armée, il y eut défection de la cavalerie indigène et, finalement, après avoir été peu à peu contraint de se replier sur Pondichéry, il y fut bloqué le 18 mars 1760, par une armée de 15,000 hommes et dix-sept vaisseaux, alors qu'il ne disposait plus que de 700 hommes fort mal ravitaillés. Malgré cela, l'héroïque soldat ne résista pas moins encore pendant dix mois ; car ce n'est qu'après avoir distribué sa dernière poignée de riz à ses soldats exténués, qu'il remit la place à l'amiral Coote, le 13 avril 1761.

Prisonnier des Anglais, Lally-Tollendal fut envoyé à Londres ; mais ayant appris, à son arrivée dans cette ville, que l'opinion publique était absolument déchaînée contre lui dans sa patrie, parce qu'on le rendait seul responsable d'une défaite qui compromettait des intérêts considérables, en même temps qu'elle irritait l'amour-propre national, il demanda et obtint aussitôt l'autorisation de se rendre en France pour se justifier, et, l'ayant obtenue, il s'éleva contre ses accusateurs avec la violence et la fougue qui formaient le fond de son caractère, demandant qu'on fît justice de leurs calomnies. Pendant un an, on le berça de vaines promesses et, comme il dénonçait, en même temps, les dilapidations monstrueuses et les concussions de toute sorte dont il avait été le témoin dans l'Inde, le ministère, qui était au moins coupable de faiblesse et d'impéritie, sentant qu'il faudrait le sacrifier au ressentiment de ses ennemis, s'il ne s'éloignait pas, le fit avertir

secrètement ; mais Lally, au lieu de s'enfuir, écrivit fièrement au duc de Choiseul : « J'ai apporté ici ma tête et « mon innocence, j'y attendrai vos or- « dres. » Il se constitua volontairement prisonnier à la Bastille, le 3 novembre 1762, et y resta dix-neuf mois sans être interrogé, et, quand l'instruction, qui ne dura pas moins de deux ans, eut été commencée, on vit ceux qu'il avait accusés devenir ses accusateurs et même déposer comme témoins ; puis, on lui refusa tout conseil, et, sur le point d'être jugé, on ne lui accorda pas huit jours pour préparer sa défense. Enfin, le 6 mai 1766, un arrêt du parlement de Paris termina le procès commencé, le 6 juillet 1763, par le prévôt de Paris, en déclarant : « Thomas-Arthur de « Lally dûment atteint et convaincu « d'avoir trahi les intérêts du Roi, de « son Etat et de la Compagnie des « Indes, d'abus d'autorité, vexations « et exactions envers les sujets du Roi « et étrangers établis à Pondichéry ; « pour réparation de quoi, il était privé « de tous ses états, honneurs et digni- « tés, et condamné à avoir la tête tran- « chée par l'exécuteur de la Haute- « Justice », avec confiscation de ses biens. « Voilà donc la récompense de « cinquante-cinq ans de services ! » s'écria Lally, en apprenant sa condamnation ; et lorsqu'on lui lut son arrêt, il protesta d'une voix tonnante, se répandant en invectives contre ses juges ; puis il tenta d'échapper à l'échafaud en s'enfonçant un compas dans le cœur, mais n'y arriva pas et fut décapité en place de Grève, le 16 mai, à cinq heures du soir, ayant un bâillon, parce qu'on craignait qu'il ne renouvelât sur l'échafaud, avec encore plus de fureur, les propos peu mesurés qu'il tenait « soit contre le Roi, soit contre le gou- « vernement et ses juges », dit un témoin oculaire.

Or, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, à peine le malheureux Lally eut-il subi sa peine, que ceux qui l'avaient envoyé à l'échafaud se le reprochèrent les uns aux autres. « Ce « sera vous qui en répondrez et non « pas moi », disait Louis XV au chancelier Maupeou ; et le public lui-même qui craignait que Lally ne fût gracié ou qu'on ne commuât sa peine, si l'on en croit Mme du Deffand, eut d'autres sentiments pour lui après son supplice. Mais ce n'est cependant que sept ans plus tard qu'on osa soutenir publiquement qu'il était innocent. Voltaire fut le premier à le démontrer dans une brochure intitulée : *Fragments sur quelques révolutions de l'Inde et sur la mort du comte de Lally*. (S. n. d. l., 1773, in-8° de IV + 162 pp.) ; et c'est ensuite un fils que Lally avait eu, en 1751, d'une demoiselle Crafton, et qu'il ne reconnut, semble-t-il, qu'au moment de monter sur l'échafaud, qui prit à tâche de poursuivre la réhabilitation de la mémoire de son père. Il fit si bien qu'il obtint, en 1778, du Conseil d'Etat, la cassation de l'arrêt du 6 mai 1766, et que le parlement de Rouen, qui fut alors saisi de l'affaire, ayant, à son tour, déclaré Lally coupable (23 août 1783), il fit encore casser cet arrêt et renvoyer l'affaire devant le parlement de Dijon, plaidant partout lui-même, et d'une manière si remarquable, que ses plaidoyers sont restés comme des chefs-d'œuvre d'éloquence, en même temps que des monuments de piété filiale. Enfin, ce n'est qu'après douze ans d'efforts que la mémoire de l'ancien gouverneur de l'Inde fut réhabilitée, ce qui ne veut pas dire que Lally fût à l'abri de tout reproche ; car, Voltaire lui-même confesse qu'il commit de grandes fautes comme gouverneur et comme militaire ; seulement, il ne fit jamais rien qui pût entacher son honneur, et c'est pour cela que le même Voltaire disait que tout le monde avait le droit de mettre la main sur lui, excepté le bourreau.

Les pièces originales du procès de Lally-Tollendal ne forment pas moins de 131 numéros (1359 à 1490) de la série X 26, à la Bibliothèque nationale. Quant aux imprimés relatifs à ce procès, ils sont trop nombreux pour que nous en donnions la liste ; mais, indé-

pendamment des *Mémoires plaidoyers* du fils, qui, après avoir été publiés à Paris, Rouen et Dijon, de 1779 à 1783, ont été reproduits dans différents recueils, notamment dans les *Chefs-d'œuvre de l'éloquence française*, 1[re] partie, pp. 80 à 166 de la 4[e] édit., il convient, semble-t-il, de signaler les écrits suivants :

Memories of count Lally, from his embarking fort the East Indies, to his being sent prisoner of war of England... illustrated by a Map of his military operations in the East Indies.. London, 1766, in-8°. C'est une traduction anglaise des Mémoires de Lally.

Réponse au premier plaidoyer de M. d'E..., dans l'affaire du comte de Lally, par un ami (Condorcet) de M. de Voltaire. Londres, 1781, in-8°.

Lettre à M. ***, mi-juillet 1781. S. l. n. d., in-8°.

Mémoire du comte de Lally-Tollendal, en réponse au dernier libelle de M. Duval d'Espreménil. Paris, 1786, in-8°.

Motifs qu'ont les citoyens de s'intéresser dans la cause de M. le comte de Lally. La Haye, 1786, in-8°.

M. de Lally-Tollendal à MM. les Rédacteurs du Journal de l'Empire. Paris, ce 23 septembre 1811. Paris, imp. Lenormant, in-8°. Réponse à la citation d'une lettre de Mme du Deffand.

Voir aussi : *Le procès de Lally-Tollendal*, discours par Paul Reullier, 1890, in-8° de 62 pp., et *Le Bâillon en 1766, Lally-Tollendal et son procès de trahison*, par Alfred Meyer. Paris, Stock, 1898, in-18 de 73 pages.

La ville de Romans a donné le nom de Lally-Tollendal à une de ses places.

ICONOGRAPHIE. — I. Lith. in-4°. Mi-corps, de 3/4 à G., dans une prison, drapé dans un manteau sur lequel on voit la croix de Saint-Louis. Dans un coin, à G.: *B. D.* et en marge : *Je recommande ma mémoire à mon fils et je meurs innocent... Lally.* — II. Grav. sur pierre in-fol. Buste de 3/4 à G., dans une prison; cadre, 0,322/0,178. — III. Autre, in-4°. En pied, de 3/4 à G., sur une charrette, avec deux autres personnes. Cadre arrondi par le haut, 0,138/0,100. *Marckl del, Pardinal, sculp.* En bas : EXÉCUTION DU COMTE DE LALLY. — IV. Grav. sur cuivre, in-8°. Buste de 3/4 à G.; cadre, 0,125/0,175. — V. Grav. sur acier in-8°. En pied, terrassé par des agents devant les juges qui veulent l'empêcher de parler. *Tony Johannot del. Nargeot, sculp.*

Biogr. Dauph., II.— Decourcelles. *Dict. des gén.*, VII, 95-106. — *Dict. hist.*, éd. de 1822, III, 15, 93, 95, 102, 106. — Sismondi, *Hist. des Franç.*, XXIX, 254, 300-305. — *Biog. gén.*, XXIX. 15 et suiv. — *Nouv. rev. encycl.*, 1847, 294-97. — *L'Impartial* de *Romans*, n[os] des 23, 31 mai, 7 juin, 12 et 26 juill. 1883. — D[r] Chevalier, *Arm. de Romans*. — *Magas. litt.*, n° 73. — *Le Droit*, n[os] des 1[er] et 2 avril 1847. *Paris*, n° du 10 mai 1853. — Etc., etc.

LAMBERT, évêque de Valence, dont il est question pour la première fois le 23 novembre 957, date à laquelle il fit un échange de terres avec l'archevêque de Vienne, était le fils de Lambert, comte de Valentinois, qui, de concert avec sa femme Falectrude et du consentement de ses fils, donna les montagnes de l'Avalanche et de Milune au prieuré de Saint-Marcel-de-Sauzet, le 27 juin 985. Lui-même donna, le 14 mars 1011, du consentement de son frère, le comte Adhémar, et des clercs de son église, l'emplacement de l'ancienne abbaye de saint Victor, près Valence, à l'abbaye de Saint-Chaffre; et c'est également ce prélat qui, après avoir fait mettre dans une châsse d'argent les restes des SS. Félix, Fortunat et Achillée, transportés du lieu de leur sépulture en l'église Saint-Etienne, par un de ses prédécesseurs, l'évêque Rémégaire, institua une fête en l'honneur de l'invention de ces reliques. Il mourut vers 1015.

Cart. de Cluny, ch. 1715. — *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. CCCXIV. — Chan. U.-J. Chevalier, *Docum. inédits relatifs au Dauphiné*, 5[e] liv., 33. — *Bull. arch.*, XIV, 30.

LAMBERT (LOUIS-THÉODORE), jurisconsulte et écrivain, né à Romans, le 12 octobre 1768, était avocat

en Parlement quand éclata la Révolution. Devenu receveur de l'enregistrement à Romans, en 1791, il fit ensuite partie de la commission administrative des hospices de cette ville et de son conseil municipal, et se distingua, à ce dernier titre, par sa conduite, le 2 avril 1814; car, le prince de Hesse-Hombourg, commandant de l'armée autrichienne, qui s'empara alors de Romans, ayant ordonné de brûler cette ville pour la punir de sa résistance, L.-Th. Lambert proposa aussitôt au conseil municipal affolé d'envoyer quelques-uns de ses membres auprès du vainqueur pour implorer sa clémence, et cette députation, dont il fit naturellement partie, plaida si bien la cause des Romanais, que le général Lederer, à qui le prince de Hesse-Hombourg avait donné tout pouvoir pour cela, chargea L.-Th. Lambert lui-même de rédiger sur-le-champ une proclamation pour rassurer les habitants de Romans. C'est également lui qui rédigea l'adresse que ceux-ci durent envoyer au commandant de l'armée autrichienne, le 12 du même mois, et lui encore qui est l'auteur d'une adresse que les députés des villes et cantons de Romans, le Bourg-de-Péage, St-Donat et le Grand-Serre, envoyèrent au roi Louis XVIII dans le même temps, et dont il est un des trois signataires.

« Homme instruit, écrivain élégant, « mais d'un commerce peu agréable », dit-on, L.-Th. Lambert mourut à Romans, le 30 mai 1816. On a de lui :

I. *Discours sur le droit romain, prononcé devant le Parlement.* Orléans, 1786. In-4° de 92 pp.

II*. *Le calendrier républicain,* écrit anonyme inséré dans le *Calendrier des Sans-Culottes pour l'an* III. Grenoble, veuve Giroud, pp. 21-24.

III. *Procès-verbal des principaux événements qui se sont passés à Romans depuis le 26 mars jusqu'au 24 avril 1814, rédigé par Monsieur Lambert et arrêté par le Conseil général de la commune.* Valence, Marc Aurel, 1814, in-8° de 44 pp.

IV. *Adresse aux Dauphinois sur le retour de Louis* XVIII. Valence, Joland, juillet 1815, in-8° de 54 pp.

Alm. dauph. pour 1789.— Ed. Maignien, *Dict. des anon*, n° 350. — Notes de M. Perrossier. — Etc.

LAMORTE (Jean-Pierre-Henri), homme politique né à Die, le 7 juin 1803, s'établit avocat dans sa ville natale et s'y faisait remarquer par l'ardeur de ses opinions républicaines, lorsqu'il fut impliqué dans les poursuites ordonnées, au mois d'août 1851, contre les chefs d'une société secrète étendant ses ramifications dans 15 départements du Sud-Est et dont le centre était à Lyon. Prévenu à temps, il s'enfuit; mais, condamné par contumace à 10 ans de réclusion, par un conseil de guerre, il ne put rentrer en France qu'en 1863 et, revenu alors à Die, il y reprit sa place au barreau jusqu'à la Révolution du 4 septembre 1870, date à laquelle il devint sous-préfet de Montélimar. Cinq mois après (8 février 1871), les électeurs de la Drôme l'envoyaient à l'Assemblée nationale, où il vota la paix et la déchéance de l'Empire, et son élection ayant été ensuite annulée, parce qu'il exerçait des fonctions administratives dans le département à ce moment-là, il redevint alors sous-préfet de Montélimar. Transféré quelque temps après à Orange, il fut révoqué au 24 mai 1873, ce qui lui valut d'être élu sénateur, le 30 janvier 1876; et, sénateur, il vota naturellement toujours avec la gauche. Il mourut à Die, le 29 avril 1884.

ICONOGRAPHIE. — Portrait dans le *Monde illustré* du 12 février 1876.

Et. civ. — Larousse. — Vapereau. — Etc.

LA MORTE-CHARENS-FRANCONNIÈRE (Paul-Etienne-Charles de), officier général, né à

Valence, le 25 janvier 1808, appartenait à une famille de Die connue dès le milieu du seizième siècle, et fils d'Etienne de la Morte, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de St-Louis, qui siégea dans les Etats de Romans en 1788, puis émigra et fit partie de l'armée de Condé, il était le petit-fils d'autre Etienne de la Morte, conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné de 1760 à 1785. Elève de l'Ecole spéciale militaire à 16 ans et de l'Ecole d'application d'état-major à 19, il était lieutenant au 4ᵉ régiment d'infanterie, chargé de travaux topographiques à Bône et décoré de la Légion d'honneur, lorsqu'il reçut les épaulettes de capitaine, le 2 janvier 1833, c'est-à-dire à 25 ans. On ne pouvait aller plus vite ; seulement, il lui fallut ensuite 18 ans de grade pour devenir chef d'escadron, ce qu'il était depuis un an, quand le Ministre de la guerre le prit pour chef de cabinet (12 juin 1852). Vingt-six mois après, il était lieutenant-colonel et, nommé colonel le 30 décembre 1857, il fut attaché, le 30 août suivant, en qualité de 1ᵉʳ aide de camp, au prince Napoléon, avec qui il fit la campagne d'Italie. Enfin, les étoiles de général de brigade lui ayant été données le 12 août 1864, on y ajouta la plaque de grand officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il passa dans le cadre de réserve, le 25 janvier 1870.

Le général de Franconnière, comme on l'appelait, est décédé à Gotheron, commune de St-Marcel-lès-Valence, le 12 juin 1874, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Aglaé-Louise-Rosalie Quiot, fille du général de ce nom (*V. Quiot, Jérôme-Joachim*). Il représenta le canton de St-Jean-en-Royans au conseil général de la Drôme, de 1858 à 1870.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice sur le général de Franconnière*, par Ch. de Bachasson. Rennes, Oberthur, 1874, in-8° de 47 pp.

Arch. Guerre. — Notes de fam.

LANCELIN DE LA ROLLIÈRE (Nicolas), officier de fortune que nous croyons être né à Montvendre, où il acquit, en tout cas, de bien bonne heure, quelques biens au quartier de la Rollière, dont il ajouta alors le nom au sien, était capitaine de 200 hommes de pied dans le régiment d'Aymar de Poisieu, seigneur du Passage, dès 1581, et celui-ci, qui fut un des chefs de la Ligue dans notre contrée, ayant obtenu en 1582 le gouvernement de Montélimar, qu'il ne pouvait remplir lui-même, il devint bientôt après son lieutenant dans cette charge. Seulement, les Montiliens, qui redoutaient de sa part quelque entreprise dont ils auraient à souffrir, refusèrent pendant longtemps de l'installer dans la citadelle, et lorsqu'ils s'y résignèrent, sur l'ordre réitéré de Maugiron, ils firent provisoirement monter la garde par six habitants et trois notables, ce qui eut naturellement pour résultat d'irriter La Rollière, dont les soldats se rendirent bientôt coupables d'excès qui donnèrent lieu à une enquête de l'autorité supérieure (juin 1584), à la suite de laquelle il fut défendu à notre lieutenant et à ses hommes de sortir du château « après « la cloche sonnée. » D'où propos menaçants de La Rollière, qui finit par être victime d'une sorte de petit coup d'état ; car, ayant été invité à dîner, le 4 avril 1585, chez le seigneur d'Ancone, qui commandait dans la ville pour les habitants, et s'étant rendu à cette invitation, on se saisit de lui et le mit hors de la ville, pendant que d'autres, ayant pénétré dans le château, en délogeaient les quelques soldats qui y tenaient garnison.

Ainsi « désarçonné », comme disent les écrits du temps, notre capitaine rejoignit du Passage, qui était alors gouverneur de la citadelle de Lyon, et, les habitants de cette ville ayant bientôt suivi l'exemple des Montiliens, c'est-à-dire chassé du Passage de chez eux (2 mai 1586), il tint la campagne avec lui jusqu'au 15 juillet de l'année suivante, date à laquelle La

Valette s'étant emparé du gouvernement de Valence, par surprise, le donna à du Passage qui, là encore, mit La Rollière pour commander en son absence. Or, ces absences furent tellement fréquentes, qu'à partir de 1590 ce dernier commanda en titre la citadelle de Valence, qu'il s'appliqua aussitôt à fortifier, faisant démolir pour cela quantité de maisons voisines, en dépit des plaintes des habitants, parce qu'il savait la place convoitée par les ligueurs et qu'il voulait la conserver au roi, pour qui il tenait tout à fait, depuis que le roi était Henri IV, — ce qu'il fit du reste en homme expérimenté, n'en sortant de temps à autre, avec les 400 hommes qu'il commandait, que pour s'assurer de ce qui se passait dans les villages environnants, ou bien pour aller concourir à la réduction du fameux comte de la Roche, dès qu'il sut que celui-ci, à qui il menait du renfort neuf ans auparavant (1588), était un traître qui voulait livrer la citadelle de Romans au duc de Savoie (1597). Puis, quand on en eut fini en France avec la Ligue, il alla guerroyer dans les Alpes, contre le duc de Savoie, avec Lesdiguières, et ce n'est enfin qu'à un âge avancé qu'il se retira sur le territoire de Livron, dans une maison de campagne, qui devait être plus tard érigée en fief sous le nom de la Rollière (1666), et qui, pour le moment, avait pour lui l'avantage d'être voisine du tout petit village d'Ambonil, dont il avait acquis la seigneurie. Car, il est bon de dire que le vieux capitaine ayant obtenu, en 1591, des lettres de noblesse en récompense de ses services, tenait à ce qu'on n'oubliât pas qu'il était gentilhomme, ce qui, joint à un caractère peu endurant, lui fit bien vite de tels ennemis à Livron, que le sieur de Gimar, l'un d'eux, qui était son voisin de terres, l'ayant rencontré, le tua d'un coup d'épée au mois de septembre 1610.

Sans enfants de son mariage avec Gabrielle de Sibeud de Saint-Ferriol, le capitaine La Rollière eut pour héritier son neveu, Jacques Lancelin, qui fut anobli à son tour, pour services militaires, en 1607, et qui fit souche; mais, ce qu'il importe de rappeler surtout, c'est qu'un frère puîné de celui-ci, appelé Scipion Lancelin et abbé de Cruas (1627-1652), prouva, quoi qu'il fut homme d'église, qu'il était bien du même sang que son oncle ; car, l'armée huguenote du duc de Rohan ayant mis le siège devant Cruas, au mois d'avril 1628, « l'abbé, « les moines, les habitants avec leurs « femmes et quelques soldats se dé« fendirent si bien, qu'ils enfoncè« rent le mantelet que les assié« geants avaient placé contre leurs « murailles, tuèrent quantité d'hu« guenots; ce que voyant, leur général « fit retirer son canon et ses troupes, « et, par ce moyen, les moines et les « habitants recouvrèrent leur liberté, « ledit abbé ayant été blessé au bras « droit fort légèrement », dit le chanoine de Bannes.

De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 421. — *Bull. d'archéol.*, v, 456. — *Mém. d'Eust. Piémond*, éd. Brun-Durand, 131, 154, 225, 230. — Arch. de Valence, BB, 52, 53. — Arch. de la Drôme, E, 1046. — Guy-Basset, *Plaidoyers*, I, 2e partie, 110. — Brun-Durand, *Dict. topogr. de la Drôme*, 315. — Laboissière, *Comment. d'un sold. du Vivarais*, 191. — Etc.

LANTICIEUX (Laurent), avocat, né à Montélimar vers 1585, reçu docteur en droit en l'université de Valence en 1606, et décédé vingt ans après dans sa ville natale, jouit, de son temps, paraît-il, d'une certaine réputation comme orateur, car, c'est lui qui, bien que n'étant que troisième consul, harangua le roi Louis XIII, au nom de la ville de Montélimar, le 23 novembre 1622. Son discours, « spécimen fort réussi du style bour« soufflé et amphigourique, si à la « mode à cette époque », se trouve dans le *Trésor des harangues*, recueil in-4°, publié à Paris en 1654, par L. (Louis Gibaut).

De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 43. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, VI, 228.

LA PRADE. Voir: **LA SALLE.**

LA SALLE (Antoine de), dit le capitaine **LA PRADE**, chef de partisans qui fut un moment la terreur de notre contrée, dans les premiers temps du règne d'Henri III, était, croyons-nous, des environs de Romans et de la même famille que Clauda de la Salle, femme d'Ennemond Odde, seigneur de Triors. Soldat de guerre civile, ayant pris les armes pour le compte du parti huguenot, il avait depuis quelque temps groupé autour de lui un certain nombre d'hommes, qui le reconnaissaient pour chef, et commençait même à compter parmi les lieutenants de Lesdiguières, lorsqu'il se mit à guerroyer pour son compte, tout en ne cessant pas de se réclamer « de ceux de la Re- « ligion. » C'était à la fin de 1577. Des négociations entamées en vue de la paix pouvant aboutir, il jugea bon de se prémunir contre cette éventualité, en s'emparant du château de Châteaudouble et le fortifiant; après quoi il se mit à fourrager avec ses hommes jusques aux portes de Valence, de Romans, de Crest et de Montélimar, s'attachant surtout à rançonner les voyageurs qui passaient à la portée de sa main et retenant prisonniers ceux qui ne pouvaient payer, sur l'heure, une suffisante rançon, ainsi que cela arriva, par exemple, le 12 mars 1578, au Romanais Jean Guigou, qui était un agent commercial du duc de Savoie en Dauphiné.

Fort de son impunité au milieu du désarroi général, il alla jusqu'à prendre le château de Soyans et, ce qui est bien pis, jusqu'à tramer contre le château Pipet, citadelle de Vienne, une entreprise qu'il eût peut-être menée à bonne fin sans l'avertissement que Glandage donna aux consuls de cette ville, deux jours avant l'arrestation de Jean Guigou. En un mot, il épouvanta tellement les habitants du Valentinois et du Bas-Viennois par toutes sortes de violences que, pendant quinze mois au moins, les transactions commerciales furent à peu près arrêtées dans cette contrée, nul n'osant s'aventurer en dehors des villes et autres lieux fortifiés. Or, le lieutenant de roi Maugiron s'étant naturellement plaint à Lesdiguières de ces violences, dès son arrivée en Dauphiné, le futur connétable, plus embarrassé qu'il ne voulait le paraître, fit d'abord la sourde oreille; puis, Maugiron ayant insisté, écrivit à son « frère et bon amy Monsieur de La « Prade », pour le rappeler au devoir, et ce dernier n'en ayant pas moins continué ses déprédations, promit, le 14 mai 1578, que « où La « Prade ferait encore difficulté, d'y « aller en personne et employer tous « ses moyens. » Seulement, comme ce n'était encore là que des promesses dont La Prade connaissait la valeur, celui-ci n'hésita pas pour cela à arrêter, quelques jours plus tard, deux envoyés suisses revenant du Midi. Indignés d'une semblable violation du droit des gens, les Cantons helvétiques protestèrent énergiquement auprès du roi de Navarre, chef suprême du parti huguenot en France, qui enjoignit à Lesdiguières, le 11 août suivant, de faire « eslargir lesdicts « suysses et le sieur Jean Guigou, « de Romans, sans payer aucune « chose ». Seulement, La Prade, à qui cette mise en demeure fut naturellement communiquée sans nul délai par son « meilleur et assuré amy » Lesdiguières, n'en tint pas plus compte que des précédentes, et les chefs de son parti l'ayant alors désavoué, pour dégager leur responsabilité, il s'en inquiéta si peu, qu'ayant pris Soyans en Vivarais dans les premiers jours de janvier 1579, il se proposait d'enlever la Garde Adhémar par surprise, quand les populations exaspérées firent un coup d'éclat. Depuis longtemps travaillés par des sociétés secrètes ou *ligues*, les habitants de Romans avaient chassé les bourgeois de l'hôtel de ville, le 10 février 1579,

pour mettre à leur place le drapier Jean Serve, dit le Paulmier *(Voir ce nom)*. Celui-ci n'eut pas plus tôt été élevé sur le pavois, qu'il convoqua les populations environnantes pour faire le siège de Châteaudouble et en chasser La Prade. Rien ne pouvait mieux répondre au sentiment populaire; aussi plus de 4.000 hommes venus en grande partie de la Valloire et du Bas-Viennois, se trouvèrent-ils à Romans, le 1er mars, jour fixé pour le rendez-vous, et de là marchèrent sur Châteaudouble, où ils ne tardèrent pas à être rejoints par des habitants du Valentinois. Mais, si nombreuse que fût cette armée et bien qu'elle comptât « beaucoup de bons « hommes conduits et commandés par « bons chefs et capitaines », suivant Eustache Piémond, que pouvait-elle, sans artillerie, contre la forteresse qui abritait La Prade ? Absolument rien et d'autant plus rien qu'il ne pouvait être question de prendre les assiégés par la famine, attendu que les assiégeants, croyant qu'il leur suffirait de se présenter pour emporter la place, étaient généralement arrivés « portant seu- « lement leurs bissacs plein de vi- « vres », dit un témoin oculaire. Aussi la débandade commençait-elle à se mettre parmi ces derniers, quand Maugiron, justement préoccupé des conséquences que pouvait avoir cette levée de boucliers, arriva à son tour devant Châteaudouble, le 14 mars, menant avec lui deux pièces d'artillerie et quelques soldats. Aux premiers coups de canon, les assiégés demandèrent à capituler et on les laissa partir avec armes et bagages, quoique Chorier, de qui, on le sait, ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur à ce sujet, prétende que La Prade « fut con- « traint de se rendre à discrétion, tou- « te autre composition lui aïant esté « refusée, que son procès lui fut fait « et que sa mort ignominieuse ne « trouva personne qui osa le plain- « dre. » Enfin, le château vidé, on le démolit; et, bien qu'elle ne témoignât, en réalité, que de l'insuffisance de l'armée populaire, cette prise de Châteaudouble n'en fut pas moins célébrée partout, jusque dans les chansons, comme une victoire de cette armée. Quant à La Prade, chassé de son repaire, après avoir feint d'aller en Vivarais, il se rendit avec une demi-douzaine de ses soldats dans le marquisat de Saluces, où le maréchal de Bellegarde, allié des protestants dauphinois, lui donna tout d'abord le gouvernement de Dronero, puis le fit poignarder, on ne sait pour quel méfait. « Voilà la fin de tels voleurs », dit en parlant de cela, Eustache Piémond, et l'on ne peut que répéter le mot après lui. Terminons en rappelant que des lettres de sauvegarde, accordées aux habitants de Chabeuil, le 1er mars 1579, sont scellées d'un cachet portant pour armes : *de... à une maison ou salle flanquée d'une tour carrée de... accompagnée de 3 étoiles de... une en pointe et deux en chef.*

Mém. d'E. Piémond, édit. Brun-Durand, 59, 62, 66, 68, 84. — *Lettres de Cath. de Médicis*, VI, 245 ; — Arch. Drôme, E, 3670. — J. Roman, *Corr. Lesdiguières*, I, 13-15, 581. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 684. — *Bull. d'arch.*, XI, 38; XXVI, III. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, VII, 261.

LA TOUR (René de), seigneur de Gouvernet, capitaine protestant fameux sous ce dernier nom, qui est celui d'un hameau de la commune de Saint-Sauveur, dans les Baronnies, dont son aïeul paternel acquit la seigneurie vers 1520, naquit dans ce lieu en 1543, et était l'aîné des six enfants que Guigues de la Tour eut de son mariage avec Esprite du Bosquet. Il y a de grandes raisons de croire qu'il s'insurgea, au nom de la Réforme, en même temps que Montbrun *(V. Du Puy Charles)*, son voisin de terres, avec qui il fit, dit-on, cette désastreuse campagne de Saintonge (1569), dans laquelle sept régiments dauphinois furent à peu près anéantis ; et, dans tous les cas, ayant été des pre-

miers à reprendre les armes après la Saint-Barthélemy (24 août 1572), il compta bientôt parmi les meilleurs hommes de guerre de son parti, en Dauphiné, contribuant à la prise et mise à sac de La Motte-Chalancon, le 13 mai 1573, — et non deux ans plus tard, comme le disent tous les historiens; — à la défaite de de Gordes, au pont d'Oreille, le 13 juin 1575, et, sept jours après, à la mise en pièces d'une compagnie du comte de Beynes, près d'Etoile. Enfin, Montbrun ayant été battu, blessé et fait prisonnier par de Gordes, le 3 juillet suivant, il est de ceux qui menacèrent ce dernier et le parlement de Grenoble de représailles, si le vaincu était traité autrement qu'en prisonnier de guerre, ce qui n'empêcha pas Montbrun d'être condamné et décapité comme rebelle. Mais, c'est à partir du remplacement de ce dernier par Lesdiguières, comme chef suprême du parti protestant dauphinois, que notre capitaine joua, de plus en plus, un rôle véritablement important.

Gouverneur de Serres en Gapençais, vers la fin de 1575, Gouvernet s'empara, en effet, de Tulette, de Visan et de Pierrelongue, au mois de janvier 1577, puis assiégea Tallard; après quoi, retournant à Tulette, il s'y installa, pour de là faire des courses dans le Comtat-Venaissin. Le 30 juillet 1578, il tentait de prendre Séguret par escalade et tuait 45 hommes au chevalier Oddi, entre Mirabel et Veynes, le 16 septembre suivant, acquérant ainsi une telle réputation que, lorsque le maréchal de Bellegarde eut résolu de chasser Biragues du marquisat de Saluces, c'est lui, Gouvernet, que Lesdiguières envoya à son aide, à la tête de 200 fantassins, 30 chevau-légers, autant d'arquebusiers à cheval et quelques canons, ce qui décida du succès de l'entreprise. Seulement, comme il était convenu avec le duc de Savoie que Bellegarde ne devait pas employer de soldats huguenots dans le marquisat, Gouvernet et ses soldats durent être congédiés le 22 juin 1579, et, revenant alors dans les Baronnies, notre capitaine aida à la pacification de cette contrée, dont les paysans s'étaient soulevés contre les gentilshommes, à l'instigation de Jacques Colas (*Voir ce nom*). Tous ces services, joints à beaucoup d'autres, lui firent attribuer par le roi de Navarre, chef des huguenots français, le commandement des troupes protestantes se trouvant sur les frontières de la Provence et du Comtat-Venaissin.

Cinq ans et quatre mois plus tard (20 août 1585), Gouvernet chassait de Die, avec le concours de du Poët, le gouverneur catholique Veaunes, et, cinq jours plus tard, il contribuait à la prise de Montélimar par Lesdiguières, qu'il aida ensuite à battre de Vins, sous les murs du château d'Allemagne, en Provence (6 septembre 1586). L'an suivant, on le voit s'emparer successivement de Venterol et de Mérindol (17 juin), et, Lesdiguières ayant rassemblé, au mois d'avril 1588, toutes ses troupes autour de Gap, pour faciliter la construction de la citadelle de Puymore, notre capitaine s'y trouva naturellement, pour de là aller assiéger Saint-Jean-en-Royans, qui fut pris le 28 du même mois. Après quoi, non moins diplomate que guerrier, il négocia une sorte de traité d'alliance entre son chef, Lesdiguières, et le lieutenant du roi en Dauphiné, La Valette, que les progrès de la Ligue menaçaient l'un et l'autre. C'est à Château-Arnoux que ce traité fut signé, le 14 août 1588, et l'une de ses premières conséquences fut l'envoi de quatre cornettes de cavalerie et de 400 à 500 fantassins, conduits par Gouvernet, au secours de La Valette, en Provence ; seulement, notre capitaine dut revenir ensuite en Dauphiné, pour y aider Lesdiguières à contenir et réduire les ligueurs, qui se refusaient obstinément à reconnaître Henri IV pour roi de France ; et, c'est alors qu'après avoir pris Condrieu, puis contribué à la prise de Grenoble, il fut chargé de « remettre soubz l'obéis-

« sance de S. M., la ville et chas-« teau de Meuillon, occupés par les « ennemis. » Meuillon, c'est Mévouillon qui ne se rendit qu'après neuf mois de blocus (juillet 1590-3 mai 1591), et dont il fut alors nommé gouverneur, — ce qui ne l'empêcha pas d'aller, deux mois après, au secours de La Valette en Provence; puis, à celui de Carcassonne assiégé par Joyeuse et, Joyeuse défait, de retourner en Provence, où il contribua puissamment à la défaite du duc de Savoie, par La Valette à Vinon, le 15 décembre 1591.

Lesdiguières l'ayant ensuite rappelé auprès de lui, Gouvernet ne le quitta plus; et c'est ainsi qu'il prit une belle part à la victoire de Salbertrand (7 juin 1593), puis aux sièges de Briqueras et d'Exilles, et généralement à toutes les entreprises de son chef, ne posant les armes que quand celui-ci les déposa lui-même, et, comme lui, toujours vaillant et fidèle serviteur du roi, qui ne laissa pas de reconnaître ses services.

Henri IV, qui l'avait fait son chambellan, du temps qu'il n'était encore que roi de Navarre, le créa, en effet, maréchal de camp, le 1er avril 1591, et ensuite son conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal de Valentinois et Diois, et commandant en Bas-Dauphiné, — toutes charges auxquelles il faut ajouter les gouvernements de Die, de Mévouillon, de Nyons et de Montélimar, qui lui furent donnés à différentes dates; enfin, Louis XIII, après avoir gratifié ce vieux serviteur d'une pension annuelle de 10,000 livres, en 1615, érigea en sa faveur la terre de la Charce en marquisat, au mois de mai de 1619. Or, à ce moment-là, Gouvernet, qui n'avait guère hérité de son père que la petite terre de son nom, et tenait celle de La Charce de sa femme, Isabeau de Montauban, possédait, en outre, les baronnies d'Aix, de Lachau, de Mévouillon, de Montauban et de Cornillon et la Val d'Oulle; puis, les terres et seigneuries de Ballons, Eygalayes, Nyons, Mirabel, Pontaix, Barsac, la vallée de Quint, le Valgaudemard et beaucoup d'autres, tous biens acquis à beaux deniers comptants au cours des guerres dites de religion, et pour l'acquisition desquels, non moins âpre que son chef Lesdiguières, il ne se fit pas faute de piller les biens d'église et de lever, à toute occasion, de fortes contributions, allant jusqu'à faire démolir un côté de la cathédrale de Die pour construire son château d'Aix, à une lieue de cette ville, où les matériaux ainsi obtenus furent transportés de mains en mains, par une chaîne de corvéables, si l'on en croit la tradition. « Ordinairement suivy de grand « nombre de gens de guerre », à ce que nous apprend un écrit du temps (Arch. de la Drôme, E 4615), ce rude soldat inspirait, du reste, une telle terreur autour de lui que, « tant « qu'il a vescu, nulle des communaul-« tés, pour puissantes qu'elles ayent « esté, n'a ozé le convenir ny expe-« rir ses actions », et que, lorsqu'il eut été nommé gouverneur de Montélimar (1600), les Montiliens, épouvantés, firent toutes les démarches possibles pour échapper à cette domination.

Quant aux sentiments religieux de ce champion de la Réforme, on peut s'en faire une idée par ce fait, que rencontrant un jour le ministre de Nyons, avec qui il était mal, « il le poussa, « mit par terre et fit plusieurs fois « passer son cheval sur le ventre. » (Arch. Dr., E 4681). Aussi, le synode provincial ne manqua-t-il pas de censurer le ministre Baratier de Saignes et le bureau académique de Die, pour avoir fait l'éloge de Gouvernet après sa mort.

Celle-ci arriva à Die, le 21 décembre 1619. De son mariage avec Isabeau Artaud de Montauban, ce capitaine qui est, en somme, une des grandes figures militaires de son temps, laissa au moins six fils, dont quatre firent souche, et trois filles.

Biogr. du Dauph., II, 33. — Decourcelles, *Dict. des gen.* — *Corresp.de Lesd.* — Videl, *Hist.de Lesd.* — Long, *La Réforme et les guer. de relig.*, 276. — De Coston, *Hist.de Montél.* — Brun-Durand, *Mém.d'E. Piémond*, 135, 169, 218, 278, 457. — *Mém. de Saignes*, 76. — *Bull. acad. delph.*, 3e s. II, 185. — Etc.

LA TOUR-DU-PIN (César de), marquis de la Charce, quatrième fils du précédent et son principal héritier, né à la Charce le 31 mars 1587, fut d'abord page du roi Henri IV et capitaine en 1606. Quatorze ans plus tard, les églises réformées du Languedoc, qui se préparaient à la révolte et avec lesquelles il était en contact, à cause des biens considérables qu'il avait dans cette province du chef de sa femme, Claude de Ginestoux, le chargeaient de les représenter dans le synode national d'Alais (1er oct.-2 déc. 1620), et ce synode l'ayant ensuite éventuellement désigné pour commander dans les Cévennes, le duc de Rohan le fit son lieutenant général dans ce pays, dès qu'il eut levé le drapeau de la révolte. Mais le rôle que joua en cette circonstance le marquis de la Charce ne fut pas moins assez effacé; car, bien qu'ayant été encore nommé par Rohan gouverneur de Meyrueis en Languedoc, il ne semble pas s'être montré homme de guerre pendant les deux ans qu'il tint le parti des révoltés, et malgré cela, toujours à cause de son nom, il devint coup sur coup, une fois la paix faite, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal des camps et armées du roi, membre des conseils d'Etat et privé, enfin gouverneur de Nyons à la mort de son frère Jean, seigneur de Mirabel (1625). Ayant avec cela des biens considérables dans la contrée, notamment une partie de la seigneurie de Nyons, il se désintéressa d'autant plus ensuite des luttes de ses coreligionnaires, qu'il ne tarda pas à se faire catholique sur les instances de sa seconde femme, Françoise de Soissan, et, pour le surplus, vécut tranquillement dans le pays jusqu'au 23 mai 1645, qui est la date de sa mort. Trois jours après, il fut inhumé à Mirabel, dans la chapelle de St-Georges et Ste-Marguerite. C'est lui qui fit enregistrer, en 1640, les lettres patentes en date de 1619 portant érection de la terre de la Charce en marquisat.

Tabl. gén. de la Tour-du-Pin. — *Hist. de Languedoc*, liv. LXIV. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 198. — Arch. de la Drôme, E, 4647 et 4840. — Etc., etc.

LA TOUR-DU-PIN (Pierre de), fils aîné du précédent, du vivant de qui il porta le nom de baron des Plantiers, naquit à la Charce en 1607 et, conséquemment, n'était pas encore âgé de quinze ans, lorsqu'il accompagna son père en Languedoc, ce qui n'empêcha pas le duc de Rohan de lui donner le commandement d'un régiment d'infanterie, à la tête duquel il alla si bravement au feu, qu'il fut grièvement blessé à l'assaut du château de Montlaur (27 mars 1622). Revenu en Dauphiné après la signature de la paix (19 oct. 1622), il obtint au mois de mai 1625, une compagnie dans le régiment d'Estissac, avec lequel il fit le siège de La Rochelle contre ses coreligionnaires, et servit ensuite, comme commandant des Enfants perdus, dans l'armée que le roi Louis XIII mena en Piémont, au printemps de l'année 1629, se distinguant tout à fait à l'attaque du pas de Suze, le 5 mars, et, deux jours après, à celle du fort de Jaillon. On le trouve l'année suivante au siège de Pignerol (22 mars 1630), par le cardinal de Richelieu, et, en 1631, à la prise de Château-Salins, de Moyenvic et d'autres places du duc de Lorraine; après quoi il revint dans ses foyers, mais pour en repartir neuf ans après, menant au siège de Turin l'arrière-ban de la noblesse du Gapençais, du Briançonnais et des Baronnies, et, deux ans plus tard (1642), il reprenait du service en qualité de volontaire dans l'armée de Roussillon, avec laquelle il fit le siège de Perpignan. Enfin, la mort de

son père, en 1645, l'ayant fixé dans ses terres, il représenta, en 1648, la noblesse du Gapençais dans une assemblée générale du Dauphiné, qui le chargea, conjointement avec les marquis de Sassenage et de Montélier, d'une mission en cour, dont les détails le retinrent à Paris ou à Versailles jusqu'à la fin de septembre 1649. Est-ce à cause des services qu'il rendit en cette circonstance que le marquis de la Charce obtint, en 1652, le brevet de maréchal des camps et armées du roi et deux régiments, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie? En tout cas, tel était alors son dévouement au roi que, bien qu'étant resté fidèle jusqu'à la fin aux croyances calvinistes, il se montra dur pour ceux de ses vassaux protestants qui prirent part aux assemblées du Désert, ce qui a fait croire à la plupart des auteurs qu'il se convertit au catholicisme en même temps que son père, tandis qu'il est établi, au contraire, qu'étant décédé à Nyons, le 22 août 1675, il fut « enterré « le lendemain dans le cimetière de « ceux de la religion P. R. » Il avait, du reste, fait vingt ans plus tôt (15 nov. 1654), un testament aux termes duquel il léguait aux habitants de sa terre des Plantiers, en Languedoc, l'emplacement d'un temple; aux protestants pauvres de la Charce, 100 livres, et pareille somme à ceux de Montmorin; tandis que sa femme, Catherine-Françoise de la Tour-Gouvernet, dame de Mirabel, Montmorin et Sigottier, qui était sa cousine germaine et mourut le 17 mars 1709, âgée de 90 ans, abjura le protestantisme entre les mains de l'évêque de Gap, le 11 février 1686.

Decourcelles, *Dict. des gén.*, IX, 307. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 198. — *Bull. Acad. Delph.*, I, et II. — Arch. Drôme, B, 1195. — Lesbros, *Mlle de La Charce*, 254. — Expilly, *Dict. des Gaules*.

LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE (Philippe de), fille cadette du précédent, est l'héroïne généralement connue sous le nom de Philis de la Charce, que des écrivains enthousiastes ont comparée à Jeanne Hachette, voire même à Jeanne d'Arc, et dont les différentes biographies sont toutes plus ou moins inexactes. D'abord, elle ne naquit pas à Nyons, comme le dit Rochas, mais à Montmorin (Hautes-Alpes), le 5 janvier 1645, et ce n'est conséquemment que par sa vie, qui se passa à peu près tout entière à Nyons, où il est question de lui élever une statue, qu'elle nous appartient. Quant à ce que l'on raconte de son éducation, qui aurait été commencée à Montfleury et terminée par Mme Deshoulières, c'est invraisemblable, attendu que, née protestante, elle le resta assez tard pour qu'on l'appelle encore nouvelle convertie en 1692, ce qui exclut toute éducation par des religieuses, et qu'elle n'avait pas moins de vingt-sept ans sonnés quand Mme Deshoulières vint habiter Nyons, non en 1663, comme le pense Walkenaër, mais bien neuf ans plus tard. Ce qu'il y a de vrai en cela, c'est que, pendant son séjour à Nyons, où l'une de ses filles, alors âgée de quinze ans, fut baptisée le 11 mars 1673, et prit ensuite le voile avec une de ses sœurs, dans le prieuré de Saint-Césaire, Mme Deshoulières se lia intimement avec Mlle de la Charce et sa sœur cadette, Mlle d'Aleyrac, et que, bien que celle-ci se rapprochât davantage d'elle par ses tendances poétiques, ainsi que le prouvent certains vers de sa façon insérés dans la *Nouvelle Pandore* (pp. 204-205), ses préférences furent pour Philis, à qui elle dédiait, en 1673, une pièce de vers sur la fontaine de Vaucluse, et adressa, plus tard, une *Epître chagrine*. Mais ce n'est évidemment pas à cela que tient la célébrité de Philis de la Charce, car elle la doit uniquement à sa conduite virile en 1692, quand le duc de Savoie, profitant de ce que notre province était dégarnie de troupes, envahit, au mois d'août, le Gapençais et l'Embrunais, les ravagea, et en pilla et incendia la

plupart des centres de population. Femme de caractère énergique — et si peu préoccupée de la mode, que Mme de Sévigné, à qui Mme de Grignan avait décrit la toilette de Mme de la Charce et de sa fille au lendemain de la mort du marquis, leur époux et père, répondait, le 9 septembre 1675 : « Mais il « faut pleu- « rer d'être dans un pays où l'on « porte le deuil si burlesquement », — Philis, en effet, ne fut pas plutôt instruite de l'invasion savoisienne, qu'elle se mit à parcourir la contrée, excitant les paysans à prendre les armes pour la défense de leurs foyers ; après quoi, elle se plaça à leur tête, avec quelques gentilshommes de la contrée, parmi lesquels le seigneur de Chauvac (*Voir : Achard-Ferrus*), son voisin de terres, et courut aux cols par où l'ennemi pouvait pénétrer dans le Diois et les Baronnies, pour lui en barrer le passage. On prétend même qu'il y eut, au col de Cabres, dans les premiers jours de septembre, un engagement dans lequel les envahisseurs furent repoussés, et que c'est à la suite de cet échec que le duc de Savoie, qui devait, d'ailleurs, se préoccuper des approches de la mauvaise saison dans cette contrée montagneuse, repassa la frontière; mais nous n'avons pas, en somme, de renseignements certains sur cette levée de boucliers dauphinois, et le rôle qu'y joua Philis est d'autant plus difficile à préciser, qu'il n'est pas question d'elle dans les documents officiels relatifs à la campagne de 1692, non plus que dans la plupart des mémoires et des journaux du temps. Seul, *Le Mercure galant* dit, à la date du 14 septembre 1692 : « Enfin, les troupes du duc de Sa- « voie ont abandonné Gap, après « avoir chargé trois cents mulets de « ses dépouilles... Le zèle qu'a fait « paraître Mlle Philis de la Charce, « nouvelle convertie, pour le ser- « vice du Roi, ne doit pas estre « oublié. Elle a empêché la désertion « des peuples,... elle s'est mise à leur « tête, a gardé les passages, fait cou- « per les ponts, etc. Mme la marquise « sa mère exhortoit les peuples à res- « ter dans le devoir, pendant que sa « fille résistoit aux ennemis de la mon- « tagne... » Et cela a suffi pour que romanciers et biographes, renchérissant les uns sur les autres, en soient arrivés à faire de notre Dauphinoise une femme de guerre consommée en fait de stratégie aussi bien que de bravoure, dont ils racontent avec détails les marches, les contre-marches, les combats, les coups de feu et les coups d'épée, ce qui fait assurément honneur à leur imagination, mais ne résiste guère à la critique. Appuyés ensuite sur quelques lignes des « Mé- « moires » de Dangeau, qui ne sont pas exempts de surcharges, comme on sait, les mêmes auteurs racontent que Philis de la Charce ayant été appelée à Versailles, au mois d'août 1694, se vit octroyer une pension de 2,000 livres, représentant la solde d'un colonel, en récompense de ses faits d'armes, et que Louis XIV ordonna, en outre, de mettre son épée et ses pistolets dans le trésor de Saint-Denis. Seulement, il a été établi, depuis, que cette pension, qui était payée par la régie des biens des religionnaires fugitifs, fut d'abord accordée au père de Philis, — très probablement en récompense de son zèle contre les huguenots récalcitrants de ses terres, — bien qu'il fût lui-même huguenot; après la mort de ce marquis, à sa fille Philis, et, après la mort de cette dernière, à sa mère, alors âgée de 83 ans ; et, pour ce qui regarde le dépôt des armes de notre héroïne au trésor de Saint-Denis, Rochas, après avoir accepté les versions des biographes les plus complaisants, a laissé une note dans laquelle il déclare qu'aucun des inventaires de ce trésor ne fait mention de ces armes. En faut-il conclure que tout ce qui a été dit de Philis est du domaine de la légende ou du roman ? Assurément non. Seulement, il faut bien reconnaître, ainsi que le fait, du reste, le plus complet

et le plus enthousiaste des biographes de notre héroïne, que si, pour beaucoup, l'histoire ne doit s'écrire que sur pièces, ou tout au moins d'après des données certaines, d'autres, et il est tout à fait de ce nombre, estiment qu'il n'est point « mal d'enfler un peu les « belles actions, de poétiser un peu les « caractères, de flatter, à l'occasion, « les portraits des grands personnages « et des femmes héroïques. »

La ville de Grenoble a donné le nom de Philis de la Charce à une de ses rues.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. A cheval, vêtue en amazone, sans armure, et tournée à G.; dans le fond, des troupes en marche et un combat. Légende : *Philis de la Tour-du-Pin la Charce, fille du marquis de la Charce, lieutenant-général des armées du Roy, laquelle, en 1692, dans l'irruption du duc de Savoye en Dauphiné, fit armer sous les ordres du général de Catinat, les communes de son canton et s'estant mis à leur teste.....*, H. Bonnard, 1695. *R. B. del.* — II. Grav. En pied, debout, la main gauche sur la hanche, la droite posée sur un cartouche à ses armoiries ; dans le fond, un combat. *H. Bonnard, excud.*, et, au-dessous, cinq vers latins et huit vers français en l'honneur de « Phylis. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Histoire de Mlle de la Charce, de la maison de la Tour-du-Pin, en Dauphiné, ou Mémoires de ce qui s'est passé sous le règne de Louis XIV.* — Paris, Pierre Gandoin, 1731, in-12, de 452 pp. C'est un roman anonyme, dont l'auteur était Dauphinois — II. *Mademoiselle de la Tour-du-Pin*, par la comtesse Dash. Autre roman qui a eu plusieurs éditions. — III. *Philis de la Charce et l'Invasion du Dauphiné en 1692*, par Mme Louise Drevet. Autre roman extrait du *Dauphiné*, VIII. — IV. *Philis de la Tour-du-Pin, Mademoiselle de la Charce, Etude historique*, par M. l'abbé Lesbros. Paris, Téqui, 1883, in-8°, avec portrait et carte. — V. *Philis de la Charce,— Conférence* (1645-1723), par Maurice Franck. Orléans, 1899, in-8° de 58 pp.

Biogr. Dauph., II, 36.— *Le Mercure franç.*, année 1692, p. 327.— *La Gazette de Fr.* du 30 juin 1703.— *Le Parnasse des Dames*, V, 107. — *Bull. de l'Acad. Delph.*, 3e s., I, 3-32 ; II, 189-94. — Champollion, *Chron. Dauph.*, II, 298-311. — *Bull. d'Hist.*, IX, 137. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 199. — Etc.

LA TOUR (Hector de), cinquième fils de Gouvernet, que les historiens du temps appellent généralement Montauban, du nom d'un village des Baronnies dont il était seigneur en même temps que de Soyans et d'autres et nombreuses terres, naquit à Die, en 1585, mais resta tout à fait dans l'ombre jusqu'au 20 mars 1617, date à laquelle son père se démit en sa faveur du gouvernement de Mévouillon. Devenu, en outre, gentilhomme de la chambre du roi, le 30 septembre suivant, il fut encore pourvu, le 30 août 1619, du gouvernement de la ville de Montélimar, que la mort de son père avait rendu vacant. Lesdiguières, qui était alors le véritable souverain du Dauphiné, croyait se l'attacher ainsi.

Il n'y arriva pas ; car, si Montauban ne s'associa pas à la révolte du fils aîné de Montbrun en 1621 et 1622, on peut croire que ce fut par jalousie, ne voulant pas avoir de chef. Et ce qui le prouve, c'est que ce fils de Montbrun s'étant ensuite rallié au parti du roi, lui, Montauban leva alors le drapeau de la révolte. Disposant du château de Mévouillon, dont il était gouverneur, et de celui de Soyans, non loin de Crest, qui lui appartenait en propre, il les arma l'un et l'autre et y mit garnison ; puis, à la nouvelle que ses coreligionnaires, les protestants du Vivarais, s'étaient emparés du Pouzin (1er janvier 1626), il se prononça ouvertement pour le prince de Rohan, qui tenait alors en échec le gouvernement de Louis XIII dans la plus grande partie du Languedoc. Instruit de cela, Lesdiguières lui dépêcha son beau-père, Sauvain du Cheylard, pour l'amener à rentrer dans le devoir ; mais le fils de Gouvernet, qui n'oubliait pas les rivalités de son père avec le futur connétable, se montra d'une « dureté « déraisonnable » et parla « plus hau- « tement qu'il n'estoit en estat de fai- « re », dit Videl, ce qui contraignit le connétable à l'aller assiéger dans son château de Soyans.

Cette place fut canonnée pendant cinq jours, au bout desquels Montauban et ses soldats s'enfuirent de nuit.

Seulement, comme ils allèrent de là s'enfermer dans le château de Mévouillon, ce fut un autre siège à faire, et cette fois les difficultés furent d'autant plus grandes que Lesdiguières, étant tombé malade sur ces entrefaites, ne put donner de sa personne et que le château de Mévouillon était autrement fort que celui de Soyans. Investie, le 14 octobre 1626, par un corps de troupes que commandait la Motte-Verdeyer, la place tint jusqu'au 2 octobre suivant, à ce que nous apprend une pièce des archives municipales, de laquelle il résulte en outre que ce siège coûta 28,190 livres aux malheureux habitants de Mévouillon, tandis que nous savons d'ailleurs que leur seigneur révolté se fit payer sa soumission 100,000 livres. Indépendamment de cela, Hector de La Tour-du-Pin fut réintégré dans ses charges et emplois, — exception faite du gouvernement de Montélimar, qu'il avait résigné, en 1622, moyennant une compensation pécuniaire de 15,000 livres, — et, de plus, créé maréchal des camps et armées du roi. Enfin, on lui accorda comme trophée, deux canons qui sont restés jusqu'à la Révolution dans le château de Soyans. Lesdiguières, qui était mort depuis quelques jours, en dut gémir dans sa tombe, lui qui écrivait, le 14 février précédent, au maréchal de Bassompierre : « Nous avons « dans ceste province quelques petits « mouvements de rebellion que Montauban a faits à la faveur d'une place « assez bonne, nommée Mévouillon; « c'est ce qui lui donne assurance de « ce qu'il a fait; mais j'espère bientôt « le réduire à comprendre qu'il n'y a « rien qui puisse garantir de l'indi-« gnation du Roy ceux qui lui déso-« béissent et qu'ils peuvent trouver le « chastiment de leur témérité. »

Montauban, du reste, ne jouit pas longtemps des résultats de sa fructueuse défaite, car il mourut le 16 septembre 1630, laissant de son mariage avec Anne-Charlotte Sauvain du Cheylard, fille de Pierre, plusieurs enfants, entre autres deux fils dont nous aurons à nous occuper.

Biogr. Dauph., II, 37. — Decourcelles, *Dict. des gén.*, IX, 323. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 33. — Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, II, 19. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 350 et 433. — Arch. de la Drôme, E, 3205. — Videl, *Hist. de Lesd.*, II, 364, 369, 375.

LA TOUR (René II de), marquis de Montauban, fils aîné du précédent, né très probablement dans les Baronnies, en 1620, n'avait que dix ans lorsqu'il fut nommé capitaine-châtelain de Saoû, terre domaniale aux portes de son château de Soyans, cette charge étant alors vacante par le fait de la mort de son père. Onze ans après (19 janv. 1641), il devenait capitaine dans le régiment de cavalerie du lieutenant général comte de la Motte-Houdancourt, avec lequel il alla en Catalogne où il fit campagne jusqu'au 8 août 1650, date à laquelle il abandonna sa compagnie à son frère Alexandre pour rentrer en France. Seulement, la nostalgie de la guerre l'ayant pris bientôt après, il leva alors un régiment à la tête duquel il retourna en Catalogne. La commission qui lui fut délivrée pour cela est du 8 janvier 1652, et ce n'est qu'à la paix, c'est-à-dire après sept nouvelles années de guerre, pendant lesquelles il prit part à toutes les opérations militaires de l'armée française, en Catalogne, et même commanda en second la cavalerie sous le duc de Candale et le prince de Conti, qu'il revint en Dauphiné, où il avait acquis l'année d'auparavant (15 mai 1658), la terre de Saoû. Quatre ans plus tard (28 fév. 1663), le roi lui donnait le gouvernement de Nyons ; mais Montauban, au lieu de prendre possession de sa charge, partit avec Coligny pour la Hongrie, allant au secours de l'empereur d'Allemagne contre les Turcs, et combattit notamment au passage du Raab et à St-Gothard, le 1er août 1664. Puis, le corps de troupes dont il faisait partie

ayant été rappelé en France, il leva au bout de quelque temps un nouveau régiment qui porta son nom comme l'ancien, et ce n'est qu'après cela qu'il se décida enfin à aller à Nyons, dont une partie de la population se porta à sa rencontre, pour lui faire fête, au mois de septembre 1666.

Créé brigadier de cavalerie, le 4 mai suivant, Montauban fut employé à ce titre dans l'armée de Flandre, contribuant à la prise de Tournay, à celle de Douai et à celle de Lille; après quoi, il aida le prince de Condé à conquérir la Franche-Comté, ce qui n'empêcha pas son régiment d'être licencié encore après la paix; seulement, il en leva un autre dès qu'il fut question d'une guerre contre la Hollande (9 sept. 1671), et fit campagne à sa tête, sous Condé, sous Turenne et sous Luxembourg; il commanda en outre une brigade de cavalerie au siège de Crèvecœur, jusqu'au mois de juillet 1672, date à laquelle il fut nommé gouverneur de Nimègue et de Zutphen; dans ce dernier poste, il se conduisit si bien que, lorsqu'il l'abandonna par ordre du roi, les habitants de la cité placèrent son portrait dans leur hôtel de ville. Elevé au grade de maréchal de camp, le 13 février 1674, le marquis de Montauban combattit ensuite à Senef (11 août 1676) où il fut blessé, puis, ayant été chargé de mener à Turenne huit bataillons de l'armée de Condé, se trouva à la bataille de Mulhausen (29 déc.) où, tout en contribuant dans une large mesure au gain de la journée, il fut fait prisonnier. Echangé, le 19 avril 1675, contre le colonel baron de Mercy, moyennant un supplément de rançon de 3,000 livres, qu'il dut payer, il fut chargé quelques jours après, par Turenne, de garder le pont qu'il avait fait construire sur le Rhin, à Altenheim. Il se montra digne de la confiance de cet illustre chef, car Montecuculli ayant voulu s'emparer de ce pont, pour couper la retraite à l'armée française, après la mort de Turenne, il contribua à l'importante victoire d'Altenheim, qui permit cette retraite, après laquelle notre vaillant général fut envoyé en Franche-Comté (14 juil. 1676), pour y commander en l'absence du duc de Duras. Six mois plus tard (5 janv. 1676), il était créé lieutenant général et, comme tel, envoyé en Sicile, sous le maréchal de Vivonne, qui le nomma gouverneur de Messine, ville dont il sut encore si bien se concilier les habitants, qu'ils lui donnèrent, au moment de son départ, une copie du fameux portrait de la Ste Vierge par S. Luc, qui fut conservée jusqu'à la Révolution, dans son château de Soyans. Or, il ne quitta Messine que pour aller à l'armée du Roussillon et devenir, aussitôt après la prise de Puycerda, gouverneur de cette place (mai 1678); il fut enfin nommé, le 10 janvier 1679, lieutenant général au gouvernement de Franche-Comté, charge considérable à laquelle on ajouta, le 30 novembre 1683, celle de sénéchal de Valentinois et Diois, qui était purement honorifique, toutes charges qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Besançon, le 19 juillet 1687, après 46 ans de services.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Eloge fvnèbre de René de La Tovr, marqvis de Montavban.....* par le P. François Pollet..... Valence, chez Joffrey Mercadier..... 1687, in-4° de 28 pp.— Rochas, II, 38. — Decourcelles, *Dict. des gén.*, 325 — *Mém. de Turenne*, II, 626. — Pinard, *Chronol. milit.* — Arch. Drôme, E. 4079 et 4703.

LA TOUR-MONTAUBAN (Alexandre de), seigneur de Lachau, deuxième frère du précédent, vraisemblablement né à Soyans en 1625, accompagna son frère en Catalogne, se fit céder par lui sa compagnie, le 8 août 1650, et, devenu ainsi capitaine de cavalerie, guerroya encore au delà des Pyrénées jusqu'en 1655, date à laquelle il alla faire campagne au delà des Alpes, d'abord sous le prince Thomas de Savoie puis sous le duc de Mercœur. Or, partout il se conduisit si bien, que c'est lui que ce dernier chargea de porter au roi la

nouvelle de l'entrée des troupes françaises dans le Modénais. En 1663, le seigneur de Lachau était capitaine de chevau-légers et, l'an suivant, il partit pour la Hongrie, en qualité de capitaine-major dans le régiment de son frère, avec lequel il se trouva à la bataille de St-Gothard, le 1er août 1664, bataille dans laquelle il fit des prodiges de valeur. Sept ans plus tard, on le trouve colonel de cavalerie, et c'est vers 1672, qu'il fut fait brigadier des armées du roi, c'est-à-dire quatre ans avant sa mort, arrivée au château d'Allex, le 16 août 1676, — ce dont le panégyriste de son frère se prévalut, en 1687, pour dire qu'ayant servi dès ses plus belles « années jusqu'à la fin de sa vie, avec un succès « égal à sa valeur, M. de Lachau allait à grands pas au commandement « suprême lorsqu'il mourut. »

Marié, le 14 sept. 1663, avec Lucrèce du Puy-Montbrun, Alexandre de la Tour laissa plusieurs enfants, dont deux, au moins, ont droit à une notice.

Decourcelles, *Dict. des gén.*, IX, 340. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 351. — Pollet, *Élog. fun.*

LA TOUR-DU-PIN (Lucretius-Hector-François de), dit le comte de Lachau, troisième fils du précédent, né à Allex, vers 1675, entra dans les mousquetaires, après avoir fait profession dans l'ordre de Malte, et se trouva avec eux à la bataille de Fleurus (1er juillet 1690). L'an d'après, il faisait la campagne d'Allemagne, en qualité de cornette dans le régiment de cavalerie de Brionne, et, devenu capitaine aux dragons de Gramont, le 12 mai 1693, il prit part à la bataille de la Marsaille (4 oct. 1693); après quoi, faisant alors partie de l'armée d'Italie, il se trouva au siège de Valence (1696).

Six ans plus tard (10 déc. 1702), il levait un régiment d'infanterie, appelé de son nom Lachau, avec lequel il alla à l'armée du Rhin, en 1705, et se trouva cette année-là dans Haguenau, quand cette place fut prise par les Impériaux, au mois d'octobre. Seulement, il est de ceux qui s'échappèrent, ce qui lui permit de participer, l'an d'après, à la prise de Drusenheim et à d'autres opérations heureuses par lesquelles Villars préluda à la brillante campagne de 1707, qu'il fit également. En 1708, le comte de Lachau servit sous Berwick, et sous le maréchal d'Harcourt en 1709, date à laquelle il se distingua au combat de Rhumersheim en tuant de sa main un colonel ennemi, ce qui lui valut d'être fait brigadier d'infanterie, le 29 mars 1710, et, par suite, de commander, en 1711, à l'armée de Flandre, une brigade composée de trois régiments, dont le sien, avec laquelle il se trouva à l'attaque d'Arleux. Son régiment ayant été supprimé le 22 mai 1714, il fut mis à la suite du régiment de Tallard par ordre du 8 septembre suivant et breveté maréchal de camp, le 1er fév. 1719; il se retira alors à Paris, où il devint gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, et mourut le 2 février 1730, âgé de 55 ans.

Pinard, *Chron. mil.*, VII, 65. — Decourcelles, *Dict. des gén.*, IX, 345. — *Alm. roy.*

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (Louis-Pierre de), frère du précédent, né à Allex en 1674, se destina à l'état ecclésiastique, prit le grade de docteur en théologie en l'université de Valence et, ordonné prêtre en 1700, c'est-à-dire deux ans après avoir été pourvu d'un canonicat en l'église métropolitaine de Lyon, devint grand vicaire de l'évêque d'Apt en 1702, puis abbé commendataire de St-Guilhelm-le-Désert et d'Aniane. Nommé enfin évêque de Toulon, le 15 avril 1712, il obtint ses bulles, le 26 septembre suivant, et fut sacré six semaines après. Or, évêque, il n'eut pas plus tôt pris possession de son siège qu'il se prononça énergiquement en faveur de la constitution *Unigenitus* et, dès le 2

mai 1714, publia solennellement cette constitution. Bien mieux, il déclara, le 14 mars 1716, qu'il n'admettrait aux saints ordres aucun aspirant sortant d'écoles où la Constitution n'était pas acceptée, ce qui le mit en guerre ouverte avec la faculté de théologie de Paris, qui dénonça la déclaration de notre prélat à l'Assemblée générale du clergé de France, comme scandaleuse et schismatique, et dont il condamna à son tour la dénonciation comme injurieuse pour l'épiscopat. Mais ce qui honore surtout ce prélat, c'est son héroïque conduite pendant la peste de 1721; à l'exemple de Belzunce, à Marseille, il mit tout en œuvre pour secourir la population toulonnaise décimée par le fléau, protestant avec énergie contre les mesures peu humaines que l'on prenait alors volontiers en pareil cas, et faisant appel à ses séminaristes pour secourir les pestiférés, lorsqu'il eut vu tomber autour de lui la plupart de ses prêtres. Aussi, les Toulonnais conservèrent-ils un tel souvenir de son dévouement en ces douloureuses circonstances, que ce prélat étant décédé, le 12 septembre 1737, ils lui élevèrent un monument dans la cathédrale.

Gall. Christ. — Lafiteau, *Hist. de la Const.*, 240. — G. Lambert, *Hist. de la peste de Toulon.* — Etc.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (LUCRETIUS-HENRI-FRANÇOIS de) neveu du précédent, naquit à Allex, le 22 avril 1705, de Charles-Louis, marquis de Lachau, et de Madeleine de Courteille de Vaurenard. Elevé par son oncle, l'évêque de Toulon, dont il fut le grand vicaire, il prit le grade de docteur en théologie en l'université d'Aix, et obtint, dès 1737, l'abbaye de Saint-Pierre-de-Vienne, puis le prieuré de Goudargues. Enfin, nommé évêque de Riez, le 3 octobre 1751, préconisé le 20 décembre suivant et sacré, à Paris, le 23 janvier 1753, par l'archevêque de cette ville, il prit aussitôt pour vicaire général un de ses cousins, Jacques-François-René de La Tour-du-Pin, abbé d'Ambronay (1721-1765), qui jouit d'une assez grande réputation comme prédicateur au siècle dernier et de qui l'on a plusieurs volumes de sermons et de panégyriques; puis, tout en s'occupant de l'administration de son petit diocèse, ne négligea pas non plus ses intérêts de famille, car, indépendamment de ce qu'il fit faire de grands travaux d'amélioration dans ses terres, c'est lui qui, de concert avec la veuve de son frère aîné, fit bâtir, vers 1755, le château de Montfroc, la seigneurie de cette terre ayant été acquise en 1672 par son aïeul. Ce prélat mourut d'apoplexie, à Riez, le 29 mars 1772.

Albanès, *Gall. Christ. novissima*, I. — Arch. Drôme, E, 1796. — Féraud, *Hist. de Riez*, 193. — Arch. Isère, B, 1683. — *Alm. roy.*

LA TOUR-DU-PIN (ARMAND-FRANÇOIS de), marquis de Soyans et de Montauban, officier général, né à Crest, le 3 mai 1750, de René-Louis-Henri et de Francoise-Victoire d'Hugues, fit son entrée au service militaire le 12 août 1765, en qualité de sous-lieutenant en second au régiment du Roi-infanterie, devint successivement: sous-lieutenant en premier, le 1er août 1767; lieutenant en second, le 19 novembre 1769; lieutenant ayant rang de capitaine, dans le régiment de cavalerie Royal-Piémont, le 4 mai 1771; capitaine commandant, le 5 mai 1772; colonel du régiment provincial de Valence le 19 octobre 1773; mestre de camp-lieutenant en second du régiment de Chartres-dragons, le 15 décembre 1775; mestre de camp-lieutenant en second du régiment de Chartres-infanterie, le 8 mai 1781; brigadier des armées du roi chargé de commander le régiment de Rouergue-infanterie, le 1er janvier 1784; enfin, maréchal de camp, le 9 mars 1788. Ajoutons qu'il

était alors pourvu, depuis le 20 avril 1775, du gouvernement de la ville et citadelle de Montélimar, auparavant possédé par son cousin, le marquis de Gouvernet, et chevalier de St-Louis depuis 1783.

La Révolution ayant éclaté, le marquis de la Tour-du-Pin, qui avait pris part à la fameuse assemblée de Vizille et siégé dans les Etats de Romans, dont le procès-verbal le qualifie grand-croix honoraire de l'ordre de Malte, fut des premiers à émigrer. Dès le mois de juillet 1789, il se réfugiait à Chambéry, afin d'échapper aux persécutions dont il était l'objet, pour avoir révélé « des complots « auxquels on voulait l'associer », dit l'historien Decourcelle; et de cette ville, où il épousa, quelque temps après, Marie-Ernestine de Mercy, sa seconde femme, il fit plusieurs voyages à Malte, un entre autres vers la fin du mois de mai 1791, par ordre du comte d'Artois. Un mouvement insurrectionnel se préparant dans le Bas-Languedoc, il s'agissait d'obtenir, par l'intermédiaire de son frère, le bailli de la Tour-du-Pin, du grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, deux à trois mille fusils et quelques canons; d'aller ensuite prendre d'autres armes à Barcelone et de débarquer le tout à Aigues-Mortes, où il devait trouver 4,000 hommes, à la tête desquels il marcherait sur Nîmes. Or, si le grand maître donna non seulement des armes, mais encore des officiers et des sous-officiers au marquis de la Tour-du-Pin, le gouvernement espagnol, qui s'était d'abord engagé à favoriser son entreprise, mais avait changé d'avis après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, lui refusa, en revanche, tout concours, ce qui déjouait ses projets. Au lieu de se rendre à Aigues-Mortes, il alla donc à Gênes et de là à Turin, où il apprit que les Princes avaient renoncé au système des insurrections, pour se rallier à une intervention de l'Europe coalisée. On ne peut plus déçu, le marquis de la Tour-du-Pin ne demanda pas moins, quelque temps après, l'autorisation de se mettre à la tête des royalistes du Gévaudan, qui le lui avaient fait proposer; mais on le lui défendit au contraire, et les instantes démarches qu'il fit ensuite auprès des Princes, à Coblentz, pour les faire renoncer à une intervention étrangère, n'eurent pas de meilleur résultat. Serviteur dévoué de la royauté, le bouillant marquis fit donc les campagnes de 1792 et de 1793 dans l'armée de Condé, en qualité de commandant d'un corps d'infanterie noble, puis il se retira à Mondresio, en Italie, et de là à Malte, où il était encore quand Bonaparte, y ayant débarqué, le 10 juin 1798, mit le siège devant la cité La Valette. Chargé du commandement en second du fort Manoël, tandis que son frère, le bailli, commandait le fort Cotoner, il voulait que l'on résistât désespérément; mais, une fois de plus, ses conseils ne furent pas écoutés, et, de chagrin, il abandonna bientôt Malte pour se retirer à Pise, puis à Fiume en Croatie, d'où il rentra en France, avec sa famille, le 2 mai 1801. Il mourut à Bourges, le 5 février 1810, laissant, dit-on, des « Mé« moires » manuscrits, fort intéressants et, d'ailleurs, écrits avec autant de simplicité que de franchise, sur les événements dont il fut le témoin, ainsi qu'un *Traité de la guerre chez les anciens*, qui lui valut des éloges de l'archiduc Charles, à qui il en avait fait hommage.

Biogr. Dauph., II, 39. — Etat civil de Crest. — Decourcelles, *Hist. des gén. franç.*, IX, 332-337. — *Proc. verb. des Etats de....., à Romans*, 44. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 486. — *Etat milit. de la France.* — Etc.

LA TOUR-DU-PIN DE VERCLAUSE-TAILLADES (Auguste César-Hyacinthe de), officier général, né au Buis, le 14 avril 1751, d'Auguste, sieur de Taillades, et de Marie-Rose Laugier, appartenait à une bran-

che cadette de la famille de La Tour-du-Pin. Entré au service en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment d'infanterie du Roi, le 30 septembre 1764, il devint capitaine à vingt ans (4 mai 1771), dans le régiment de Chartres, et fut fait mestre de camp en second du régiment de dragons de la Reine, le 13 avril 1780. Créé chevalier de Saint-Louis, le 1er septembre 1782, il fut nommé colonel des grenadiers royaux de Normandie, le 10 mars 1788, et l'était encore le 20 mars 1791, date à laquelle on licencia les troupes provinciales. Dix mois après, La Tour-du-Pin Taillades rejoignait l'armée des Princes, avec laquelle il fit la campagne de 1792, et, passé à l'armée de Condé, le 9 août 1795, il y commandait la 8e compagnie des chasseurs nobles, l'année suivante, et fut promu maréchal de camp, au mois de septembre 1797. Cependant, il ne suivit pas le prince de Condé en Russie; mais, ce prince étant revenu en Allemagne, il servit encore sous lui jusqu'en 1800, date à laquelle les décrets consulaires lui permettant de rentrer en France, il se retira à Bayeux, où il s'était marié. C'est là qu'il mourut en 1827 ; il était alors retraité, comme maréchal de camp, depuis le 10 décembre 1815.

On a de lui : *Compte que je me suis rendu des opinions qui ont eu définitivement mon assentiment intérieur.* (Bayeux, 1809, in-8° de 381 + 355 pp.), volume publié sous le voile de l'anonyme et tiré seulement à six exemplaires.

Biogr. du Dauph., II, 40. — Decourcelles, *Dict. des gen.* — *Arch. de la guerre.* — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 193. — Ed. Maignien, *Dict. des Anon.*, 74.

LA TOUR-MAUBOURG (Marie-Victor-Nicolas **DE FAY**, marquis de), officier général que Decourcelles dit être né le 11 février 1756, naquit en réalité le 23 mars 1768, à la Motte-de-Galaure, terre dont Claude-Florimond, son père, avait hérité des Fay-Gerlande, cinq ans auparavant. Sa mère s'appelait Jacquette Boulieu du Mazel. Entré dans la carrière des armes, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Beaujolais, le 15 juillet 1782, il était capitaine dans le régiment d'Orléans-cavalerie au bout de quatre ans et, devenu sous-lieutenant des gardes du corps, le 6 mars 1789, il rendit à la famille royale un signalé service, le 6 octobre suivant, en protégeant la reine Marie-Antoinette et la conduisant auprès du roi, quand la populace envahit le château de Versailles. Colonel du 3e chasseurs, le 5 février 1792, il fit partie de l'avant-garde de l'armée de La Fayette et se distingua contre les Autrichiens à Glisecelle, près Maubeuge, le 15 juin suivant, ce qui ne l'empêcha pas d'être proscrit après le 10 août ; retiré alors en Hollande, il y vécut tout à fait à l'écart jusqu'après le 18 brumaire qu'il rentra en France, reprit du service et fut envoyé par Bonaparte en Egypte, pour y porter la nouvelle de ce coup d'État. Or, en Egypte, M.-V.-N. de La Tour-Maubourg devint aide de camp de Kléber et commandant du 22e régiment de chasseurs, à la tête duquel il se battit brillamment et fut blessé, le 22 mars 1800, devant Alexandrie. Rentré en France, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, puis promu général de brigade, le 25 décembre 1805, en récompense de sa belle conduite pendant la campagne d'Autriche, notamment à Austerlitz. Ayant ensuite fait les campagnes de Prusse et de Pologne, il reçut les étoiles de général de division, le 9 mai 1807, et, cinq jours après, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Envoyé en Espagne l'année suivante, il y commanda la cavalerie de l'armée du Midi et contribua au succès des batailles de Mérida, de la Cuença, d'Occana et de la Gébora, ce qui lui valut d'être nommé grand officier de la Légion d'honneur, le 20 mai 1811;

mais il se distingua plus encore en faisant lever le siège de Badajoz. Envoyé en 1812 à la Grande armée, où il fit partie du 3e corps, le général de La Tour-Maubourg se fit remarquer par sa bravoure à la bataille de la Moskowa et par son habileté pendant la désastreuse retraite de Russie ; aussi l'empereur le récompensa-t-il de ses services en le faisant grand-croix de l'ordre de la Réunion, le 3 avril 1813. Quelques jours après, il faisait partie de l'armée d'Allemagne, en qualité de commandant du 1er corps de cavalerie, et combattait à la tête de ce corps, le 16 mai, devant Leipzig, lorsqu'il eut une jambe emportée par un boulet, ce qui lui donna, dit-on, occasion de dire à son ordonnance qui se désolait : « De « quoi te plains-tu ? tu n'auras plus « qu'une botte à cirer. »

A la première Restauration, ce vaillant général devint membre de la Commission du contentieux près le Ministère de la Guerre (23 avril 1814), membre du conseil de guerre attaché au roi (6 mai), chevalier de St-Louis (1er juin), pair de France (4 juin), grand-croix de la Légion d'honneur (23 août), membre du Comité de la guerre (18 déc.), et fut enfin chargé, au mois de mars 1815, d'organiser des bataillons de volontaires pour s'opposer à la marche de Napoléon sur Paris. Naturellement exclu de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours, il y reprit son siège à la seconde Restauration et, promu commandeur de St-Louis, le 3 mai 1816, se vit conférer par le roi le titre de marquis, le 31 août 1867. Seize mois après (janv. 1819), il allait comme ambassadeur en Angleterre, d'où il revint le 19 mars de la même année pour être ministre de la guerre, enfin créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 26 septembre 1820, il abandonna le ministère au mois de décembre 1821, pour devenir gouverneur de l'Hôtel des Invalides, poste qu'il occupa jusqu'à la Révolution de 1830. Ayant alors refusé de prêter serment à Louis-Philippe, le général de La Tour-Maubourg entra tout à fait dans la retraite et y vécut jusqu'à sa mort, arrivée au château de Farcy-les-Lys (Seine-et-Marne), le 11 nov. 1850.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le général de Maubourg*, par A. Sala. Paris, 1850, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — On a de ce général une brochure relative aux marchés Ouvrard, ayant pour titre : *Lettre à M. le maréchal duc de Bellune, en réponse à l'introduction de son dernier Mémoire.* Paris, 1826, in-8°.

Biogr. du Dauph., II, 41. — Et. civ. — Decourcelles, *Dict. des gén.* et *Hist. des pairs.* — *Fastes de la Lég. d'honn.* — Etc., etc.

LATTIER DE BAYANNE (de). Voir : **BAYANNE** (de).

LAURANS (Félix-Hilaire), député, né à Montélimar, le 6 thermidor an VII (24 juillet 1799), de Félix, commissaire du pouvoir administratif près l'administration municipale de cette ville, et de Jeanne Gouteron, étudia le droit et se fit notaire dans sa ville natale, dont il devint maire en 1834. Cinq ans après, il était élu député, en remplacement de M. de Gasparin, qui le remplaça à son tour en 1840; et, réélu en 1843, il le fut jusqu'en 1847, date à laquelle, ayant toujours été un des plus dociles partisans du ministère, les électeurs lui préférèrent M. Nicolas. Rendu ainsi à la vie privée, F.-H. Laurans s'y confina jusqu'à sa mort, arrivée à Champblanc, commune de Châteauneuf-du-Rhône, le 3 juillet 1859.

Et. civ. — *Bull. d'archéol.*, XII, 400. — *Biogr. des dép.*, 163. — *Journ. Mont.* du 5 février 1881.

LAURENCIN (Jean-Espérance-Blandine, comte de), savant et homme de lettres, né à Chabeuil le 17

janvier 1740, et non en 1733 comme le disent les biographes, appartenait à une noble, riche et puissante famille du Lyonnais, ayant pour auteur un revendeur et tavernier de Gorrevod, près de Vaux (Ain), qui, s'étant établi à Lyon, en 1419, y fit promptement une grosse fortune, en tenant l'hôtellerie des Trois-Fontaines, au bas de la montée du Gourguillon. Fils aîné d'Hugues de Laurencin de Chanzé, capitaine et plus tard brigadier des armées du roi, qui épousa le 17 janvier 1739, Marianne-Angélique Patin, fille et héritière de Jean, châtelain de Chabeuil, il embrassa, comme son père, la carrière des armes, et cela de si bonne heure qu'il était capitaine à seize ans. Seulement, une grave blessure reçue à Minden l'ayant obligé, en 1750, à prendre sa retraite, en même temps qu'elle lui valait la croix de Saint-Louis, il se retira alors à Lyon, où il devint, au bout de quelque temps, directeur de la Société Perrache, pour l'endiguement du Rhône et de la Saône jusqu'au pont de la Mulatière. Or, tout en dirigeant cette société, Laurencin s'occupa de belles-lettres, de sciences, et même de magnétisme, entretenant en outre des relations épistolaires avec la plupart des philosophes, et se fit une telle réputation, que le roi de Suède, Gustave III, qui l'avait vu en passant à Lyon, lui proposa de se charger de l'éducation de son fils, le lutin Gustave-Adolphe IV. Mais Laurencin refusa, pour ne pas quitter la France ou plutôt Lyon, dont il était un des hommes les plus distingués et les plus appréciés.

En 1771, 1773 et 1775, il avait publié, dans différents recueils, quelques pièces de vers, entre autres : *Mort du juste*, *Epître sur l'inoculation*, *Palémon* et *Echec et mat*, qui lui avaient valu, en même temps que d'autres récompenses, l'honneur de faire partie des académies de Lyon, de Rouen et de Villefranche.

Esprit des plus vifs et brillante imagination, homme aimable, il avait un goût prononcé pour tout ce qui était invention ou découverte, et fut notamment un des sept aéronautes qui firent, avec Montgolfier, une ascension à Lyon, le 19 janvier 1784, ascension dont il rendit compte ensuite dans une *Lettre à M. de Montgolfier sur l'expérience aérostatique faite à Lyon, en présence du roi de Suède* (Lyon, s. d., in-12). Dix-neuf jours après, il donnait aux habitants de Chabeuil le spectacle de l'enlèvement d'un grand ballon de papier, autre expérience d'aérostation dont les *Affiches du Dauphiné* rendirent compte le 27 février 1784 ; il était, en un mot, une des personnalités lyonnaises les plus en vue quand arriva la Révolution. Retiré alors dans une petite commune du Beaujolais, le comte de Laurencin dut à ses idées libérales d'y être élu maire ; seulement ses fils ayant ensuite émigré, on en profita pour l'attaquer violemment à propos des travaux de la Société Perrache et surtout de la construction du pont de la Mulatière, dans un libelle de 12 pages in-8°, intitulé : *Réflexions*. Il y répondit si bien, dans *Observations, mémoire et pièces pour J.-B.-Espérance Laurencin*, que les attaques n'eurent pas, semble-t-il, d'autres suites pour lui; car il publia, en 1795, un *Mémoire sur les moyens de porter l'agriculture, les manufactures et le commerce au plus haut degré de prospérité*. Après quoi il vécut dans une si complète retraite, que l'on ne sait plus rien de lui, sinon qu'il mourut à Lyon, le 21 janvier 1812.

Biogr. du Dauph., II. — Arch. de la Drôme, E, 8771. — *France litt.* de 1769, II, 21 ; — *Catal. de la Bibl. Coste.* — Gonon, *Bibliogr. de Lyon pendant la Révol.*, n° 2980. — *Aff. du Dauph.*, 1783-84, p. 179. — Dériard, *Les Lyonnais dignes de mém.*, 301. — Etc.

LAYOLLE (François), musicien en grande réputation au XVIe siècle, bien que généralement donné comme Florentin, paraît être de notre con-

trée, ainsi que son fils Aleman, autre musicien qui naquit vraisemblablement à « St-Rambert, au-dessous de « Vienne », c'est-à-dire à St-Rambert-d'Albon, comme le dit Guy Allard qui a confondu et le père et le fils; car, suivant la remarque de Fétis *dell' Aiolle* est évidemment un nom étranger italianisé ; puis, les bibliothèques d'Italie ne possèdent pas de morceaux de François Layolle dont les œuvres ont toutes été imprimées à Lyon ou en Allemagne ; ensuite, il n'y a pas d'exemple qu'un musicien d'Italie se soit fixé en France dans la première moitié du XVIe siècle; enfin, jamais un musicien italien ne composa de chansons françaises, ce qui est le fait de François Layolle. Cela dit, constatons que ce dernier était établi organiste, à Lyon, dès 1532, date à laquelle il fit imprimer ses premiers motets, qu'il alla ensuite en Allemagne, puis en Italie, où il habita successivement Venise et Florence, et qu'il fut un moment célèbre sous le nom de *Francesco Ajolla* et *Francesco dell' Aiolle*. Il y a même de grandes raisons de croire qu'il mourut dans cette dernière ville, où il fut le maître de chant et de composition du grand orfèvre-ciseleur-sculpteur Benvenuto Cellini et l'ami du peintre André del Sarto, qui a fait entrer son portrait dans son *Adoration des Mages*, grande fresque décorant le cloître du couvent de *l'Annunziata*, à Florence.

Quant à son fils Aleman Layolle, marié, dès 1551, avec Léonette Barbier, fille d'un marchand de la rue Saint-Jean, à Lyon, qui le rendit père de trois enfants, il fut organiste de l'église Saint-Nizier de cette ville en 1561, et, devenu veuf en 1562, il se retira six ans après à Florence, comme son père, et convint, le 15 janvier 1569, de donner, chaque jour, une leçon de clavecin à la fille de Benvenuto Cellini, Liperata, alors âgée de 6 ans, pour un demi-écu par mois.

Dans une intéressante étude, M. G. Tricou a donné *(Mém. Soc. Litt. de Lyon, 1896-1897)* une liste des compositions de Layolle qui sont parvenues jusqu'à nous et dont la majeure partie se trouve disséminée dans les recueils de l'époque :

I. *Contrapunctus sev figurata musica super plano cantu missarum solemnium totius anni... cum privilegio ab anno Domini 1528... Venum dantur Lugduni en edibus Stephani Gaynard...* « Toute la partie musicale de ce volume est peut-être de Layolle qui, en tout cas, est l'auteur des morceaux suivants : *Ad aquales ; Pia ad Deum precatio ; Media vita ;* canon, avec le texte : *Ave Maria.* »

II. *Liber decem missarum a præclaris musicis contextus nunq(uam) antehac in lucem editus... Jacobus Modernus de Pinguento excudebat Lugduni (1532).* In-fol. de 2 ff. et CI feuillets numérotés d'un seul côté. Ce recueil renferme deux messes de Layolle, un *O salutaris hostia* et trois motets. Une seconde édition du même ouvrage avec quelques variantes fut donnée par Moderne en 1540 ; cette seconde édition contient douze messes au lieu de dix, dont une nouvelle de Layolle.

III. *Motteti del fiore... primus liber cum quatuor vocibus. Impressum Lugduni, par Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini* XDXXXII (1532). Cet ouvrage contient cinq morceaux de Layolle. In-4° obl.

IV. *Motteti del fiore..... secundus liber cum quatuor vocibus. Impressum Lugduni, per Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini* MDXXXII. Cet ouvrage contient 4 morceaux de Layolle. In-4° oblong.

V. *Le Paragon des Chansons, contenant plusieurs nouvelles et delectables, chansons que oncques ne furent imprimées au singulier prouffit et delectation des musiciens.* In-4° oblong, s. l. n. d., mais de Moderne, à Lyon, et de 1538. Ce recueil renferme 26 chansons dont une de Layolle.

VI. *Le Paragon des Chansons, second livre, contenant* XXXI *chansons*

nouuelle au singulier prouffit : et delectation des musiciens. Imprimé à Lyon p. Jaques Moderne dict grand Jaques..., *1538*. In-4° oblong, contenant trois pièces de Layolle. Une deuxième édition de ce deuxième livre parut en 1540 avec une légère modification du titre.

VII. *Le Paragon des Chansons. Tiers livre contenant* XXVI *chansons nouuelle..... Jaques Moderne dict grand Jaques...*, *1538*. In-4° oblong, contenant deux pièces de Layolle. Ce recueil a été réédité en 1543, avec modifications dans le titre.

VIII. *Le Paragon des Chansons. Quart livre contenant* XXXII *chansons à deux et a troys parties... Jaques Moderne dict grand Jaques...*, *1538*. In-4° oblong, contenant trois pièces de Layolle.

IX. *Le Parangon des Chansons. Quart livre contenant* XVI *chansons à troys parties... Jaques Moderne dict Gra(n)d Jaques*, *1539*. In-4° oblong, complément du précédent et contenant deux pièces de Layolle.

X. *Le Parangon des Chansons. Cinquième livre contenant* XVIII *cha(n)sons nouuelles... Jaques Moderne dict Gra(n)d Jaques*. In-4° oblong, sans date (mais de 1538 d'après Eitner), contenant deux pièces de Layolle.

XI. ... *Tertius liber Nottetorum ad quinque et sex voces opera ac solertia Iacobi Moderni, alias dicti Grand Iaques, in unum coactorum et Lugduni... ab eode(m) impressu(m)*, *1538*. Quatre cahiers in-4° oblong, contenant 26 pièces, dont 3 de Layolle.

XII. ...*Tertius liber cum quatuor vocibus*. On lit, après la marque d'imprimeur : *Motteti del fiore* et, au-dessus de la table : *Liber tertius cum quatuor vocibus*. A la fin : *Explicit liber tertius impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento. Anno Domini* MDXXXXIX. Quatre cahiers in-4° oblong contenant 37 motets, dont quatre de Layolle.

XIII. ...*Quartus liber mottetorum ad quinque et sex voces opera ac solertia Iacobi Moderni alias dicti Grand Iaqes, in unum coactorum et Lugduni... ab eode(m) impressorum* MDXXXIX. Quatre cahiers in-4° obl., contenant cinq morceaux de Layolle.

XIV. ... *Viticinque canzoni a cinque voci, di M. Francesco de Layolle, horganista fiorentino... Impresse in Lione per Iacopo Moderno de Pinguento...* In-4° oblong. A la fin du *Superius : Impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento anno Domini* MDXL.

XV. .... *Cinquanta canzoni a quatro voci... impresse in Lione per Iacopo Moderno di Penguento...* In-4° oblong, s. d. mais 1540.

XVI. *Libro de musica de Vihuela intitulado Silva de Sirenas... compuesto por Enrriqz de Valderravano*; *Valladolid 1547*. Cet ouvrage contient des rééditions certaines de Layolle et une petite chanson italienne signée F. Aïolle.

De son côté, F.-J. Fétis *(Biogr. univ. des music.)* cite comme œuvres de notre musicien :

XVII. *Liber quindecim missarum a præstantissimis musicis compositarum... Noribergæ, apud Joh. Petreium*, *1538*. In-4° oblong.

XVIII. *Selectissimarum motetarum, partim quinque, partim quator vocum, tomus primus... Noribergæ, apud Joh. Petreium*, *1540*. In-4°.

XIX. *Tomus tertius psalmorum selectorum ; quator et quinque et quidam plurium vocum... Noribergæ, apud Joh. Petreium*, *1542*. In-4° obl.

XX. *Madrigali a quattro voci del Arcadelt insieme con alcuni madrigali da altri autori, con ogni diligenza stampate et corrette ; libri, 1, 2, 3, 4 et 5. In Venetia, nella stampa d'Antonio Gardano*. In-4° obl., 1538-1543. Ces cinq livres de madrigaux plusieurs fois réimprimés ont eu une dernière édition, chez le même éditeur et en même format, 1550-1560.

XXI. *Bicinia gallica, latina et germanica et quædam fugæ. Tomi duo. Vitebergæ, Georg. Rhau*, *1545*. In-4° oblong.

Enfin, les recueils de Petrejus, de

Rhau, de Gardane, de Buchau, lui attribuent encore un certain nombre de morceaux.

D'Aleman Layolle, on a: *Chansons et vaudevilles* (*Voix de ville,* d'après certaines éditions), *mis en musique à quatre parties.* Lyon, Simon Gorlier 1561, in-8°; et l'on trouve encore plusieurs morceaux de lui dans *Della Scelta di madrigali de piu eccellenti Autori de nostri tempi a tre voci, libro primo tenore. In Firenze,* MDLXXXII. *Appresso Giorgio Marescotti.* In-4°

Guy Allard, *Bibl. du Dauph.*, 136. — Fétis, *Biogr. des Musiciens*, 234, 235. — *Bull. d'archéol.*, xx, 489. — *Bull. soc. littér. de Lyon*, ann. 1896-97 (art. G. Tricou). — Dériard, *les Lyonnais.*

LEBLANC (Félix-Fabius), écrivain, né à Nyons, le 28 mai 1806, et décédé dans cette ville, le 1er septembre 1883, était fils d'un ancien substitut du procureur impérial à Nyons, qui, s'étant démis de cette charge à la seconde Restauration, devint sous-préfet de l'arrondissement en 1830 et le fut jusqu'en 1844; et le petit-fils d'un président du tribunal de Nyons sous le premier Empire.

Indépendamment de quelques nouvelles insérées dans différents recueils et entre lesquelles il faut distinguer *La Suaviola*, qui se trouve dans la *Revue du Lyonnais*, t. V, pp. 392-436, il a laissé les deux volumes suivants :

I. *Les plaintes du cœur.* Avignon, Rastoul ; Paris, Ch. Gosselin, 1836, in-8° de 120 pp. — Autre édit. Paris, René et Cie, 1842, in-8° de 316 pp.

II. *Léonce de Kervain, ou les légitimistes après la Révolution de juillet.* Paris, Ducloux, 1851, in-18.

Courr. Drôme du 25 avril 1843, notes de M. G. Latune, et *Revue du Dauphiné*, I, 36.

LE BLANC (François), célèbre numismate, né à Romans, vers le milieu du XVIIe siècle, et décédé à Versailles, au mois de juin 1698, était probablement le fils d'un Jacques Le Blanc, que l'on trouve cotisé aux tailles en 1654, et le petit-fils ou le petit-neveu de Pierre Le Blanc, commis garde des vivres en 1590, contrôleur général du domaine et receveur général des Etats du Dauphiné, de 1599 à 1605, enfin président en la Chambre des comptes de Grenoble, — personnage dont la maison, à Romans, était à l'entrée du pont sur l'Isère, et que Piémond appelle « le pire ennemi du « peuple », ce qui veut dire qu'on l'accusait de s'être fort enrichi en maniant les deniers publics, mais n'empêche pas qu'il mourut en 1643, laissant des affaires fort embarrassées. On a dit de ce numismate qu'il s'adonna à l'étude des monnaies pour se distraire de chagrins domestiques ; en tout cas, il le fit avec passion et succès, car, étant allé à Paris, en 1684, pour y compléter un travail qu'il se proposait de publier, le directeur du cabinet des médailles du roi le fit nommer aussitôt garde de ce cabinet. Puis, ayant accompagné le comte de Crussol en Italie, il y recueillit quantité de pièces fort rares, entre autres un denier d'argent de Louis le Débonnaire, frappé à Rome, trouvaille dont il se prévalut pour composer une dissertation tendant à prouver que les souverains de la France régnèrent autrefois sur la Ville éternelle, et que c'est conséquemment à tort que les papes font remonter jusqu'à Constantin leur souveraineté sur cette ville, ce qui fut vu du meilleur œil naturellement par le gouvernement de Louis XIV, qui le chargea aussitôt « de travailler à l'Histoire générale « des Monnoyes de France, depuis le « commencement de la Monarchie ». Ces termes sont de Moreri, qui nous apprend encore que « M. Le Blanc « était choisi pour travailler à l'His- « toire auprès des Princes, lorsqu'il « mourut subitement », et dit de plus qu'il « étoit un homme plein de feu et « de vivacité, cependant jeune et mé- « lancolique. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Dissertation historique, par François Leblanc, sur quelques monnoies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de ses successeurs, frappées dans Rome, par lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du consentement des Papes.* Paris, J.-B. Coignard, 1689, in-4°. Cette dissertation a été réimprimée en 1692, avec l'ouvrage suivant.

II. *Traité historique des Monnoies de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent.* A Paris, chez Jean Jombert, près les Grands-Augustins, à l'Image de Notre-Dame. Volume in-4° de 8 ff. + 411 et 120 pp. + 8 ff. de tables et 58 planches gravées, dont le titre également gravé comporte une médaille de Louis XIV avec, en exergue: *Ludovicus Magnus, Rex Christianissimus* et au-dessous : *Au Roy, restaurateur des Monnoies.* Cet ouvrage a été réimprimé en 1692, à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en un volume également in-4°, dans lequel on trouve, à la fin, la *Dissertation,* qui forme le n° I.

Biog. du Dauph., II, 44. — Arch. mun. de Romans, CC, 127. — Dr Chevalier, *Arm.*, 136. — Brun-Durand, *Mém. d'Eustache Piémond*, 480, 534. — Moreri, *Dict. univ.* — Paul Lacroix, *Revue univ. des arts.*, XVII, 109. — Baudelot de Danval, *De l'utilité des voyages*, II, 687. — Etc., etc.

LEBON ou **LE BON** (HUGUES), fils de Louis, doyen de la faculté de médecine en l'université de Valence, dès 1644 et encore en 1646, et premier professeur de médecine et directeur du « jardin des plantes médicinales « entretenu par le roi », dans cette ville, en 1647, paraît avoir abandonné sa chaire en 1662, mais n'était pas moins encore qualifié régent royal en la faculté de médecine en 1688; ayant embrassé la même carrière que son père, il avait postulé, en qualité de docteur agrégé, la chaire abandonnée par ce dernier. Seulement, il renonça ensuite à l'enseignement pour se faire prêtre et, devenu bientôt après chanoine de la cathédrale et official du diocèse, il était avec cela archichancelier de l'université de Valence, lorsqu'il mourut le 11 novembre 1712, ce qui explique pourquoi il a dédié à l'évêque Jean de Catellan, chancelier de ladite université, un volume intitulé: *Dissertatio de hygiene tuendæ sanitatis, et præcavendorum imminentiam morborum præcepta tradens opus ab ipsomet autore quanta potuit diligentia emendatum. Valentiæ Cavarum, apud J. Gilibert propè Vniversitatem*, 1710. In-12 de XVIII + 320 pp., qui n'est signé que de ses initiales H. L. B.

Arch. Drôme, B, 131, 414 ; D, 7, 9. — Arch. Valence, CC, 14, et GG, 41. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 156.

LEBRUN-TOSSA (JEAN-ANTOINE **BRUN**, DIT), écrivain né à Pierrelatte, le 24 septembre 1760, de Jacques-Antoine, chapelier, et d'Ennemonde Daudel, se destina d'abord au sacerdoce et fit ses études au séminaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; puis, ayant perdu la vocation ecclésiastique en lisant les écrits de Voltaire et de J.-J. Rousseau, alla, comme instituteur, à Grenoble et de là à Paris, où il abandonna l'enseignement pour la littérature. Dès 1785, il fondait un journal de modes, qui réussit assez pour le faire vivre ; mais cette publication ayant ensuite subi le contrecoup des événements politiques, il publia alors, sous le voile de l'anonyme, une facétie rimée : *Le Père éternel démocrate, ou les vainqueurs de la Bastille en paradis*, qui témoigne de l'impiété de son auteur au moins autant que de son enthousiasme pour la Révolution. Après cela, il fit jouer, sur différents théâtres, des pièces de circonstance d'autant plus facilement oubliées qu'on ne les imprima pas, par exemple : *Les Noirs et les Blancs*, *Un ami comme il y en a*, et aussi un *Washington*, le tout fortement imprégné, bien entendu, d'esprit révolutionnaire ; ce qui ne l'empêcha pas de donner une *Apothéose de Charlotte Corday*, et de prendre directement à partie le Jacobinisme, dans une pièce intitulée : *Arabelle et Vascos, ou les Jacobins de Goa*, quand Robespierre eut été renversé. Mais, ce qui ne se modifia pas chez lui, c'est l'esprit

antireligieux, ainsi que le prouve la lettre qu'il écrivit en l'an III, pour réclamer sa part des secours qu'allait distribuer la Convention, et dans laquelle il revendique la paternité d'un écrit attribué à Raynal : *Origine et absurdité de la confession auriculaire*, en même temps que celle du *Père éternel démocrate*, et mieux encore celles qu'il adressa au notaire Paume, son compatriote, le 9 thermidor an V et le 9 brumaire an VI, car, dans la première, en parlant d'un ouvrage de lui, « fait il y a quatre ou cinq ans », et que « les circonstances du retour des prê« tres, c'est-à-dire de l'intolérance et « du fanatisme », lui « ont paru pro« pres à mettre au jour », il se moque des leçons de théologie que lui donnèrent « pendant deux mois les respec« tables Sulpiciens » ; tandis que dans la seconde, après avoir vanté son désintéressement, il déclare que les infirmités venues, il trouvera sa « for« tune toute faite dans le canon d'un « pistolet ou au fond de la Seine. »

Or, à ce moment-là, Lebrun-Tossa était cependant sous-chef de bureau au Ministère de la police générale. Seulement, il faut bien reconnaître qu'à certains contacts, une semblable nature ne pouvait que se pervertir encore ; et de fait, le livre qu'il publia sous le pseudonyme de Lebrun (de Grenoble), et le titre de *Portefeuille politique d'un ex-employé du ministère de la police,* en quittant cet emploi, est un exposé cynique des idées les plus audacieuses et des maximes les plus immorales. Il n'entra pas moins, peu de temps après, dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, d'où il passa dans ceux de la direction générale des Droits réunis, quand Français (de Nantes), cette providence de tant d'écrivains dauphinois, en devint le chef (1804), et là il resta jusqu'à sa mise à la retraite, en 1815, étant alors devenu chef de bureau, en dépit de toutes les querelles qu'il eut comme écrivain avec d'autres écrivains, notamment avec Fabien Pillet et surtout avec Etienne, à propos de la comédie : *Les Deux Gendres*. Cette dernière querelle, qui a peut-être plus fait pour la célébrité de Lebrun-Tossa que tous ses écrits, aurait même pu lui être fatale, sans une haute intervention, à cause de l'importance de son adversaire, si l'on en croit une lettre qu'il adressa dans ce temps-là au préfet de la Drôme ; mais nous ne nous permettrons pas pour cela de dire qu'il avait tort. Constatons simplement que l'auteur dramatique Etienne ayant donné au Théâtre-Français sa comédie des *Deux Gendres*, que l'on joua pour la première fois, le 11 août 1810, et qui lui ouvrit les portes de l'Académie française, Lebrun-Tossa l'accusa publiquement d'abus de confiance et de plagiat, prétendant que cette pièce n'était que la reproduction d'une autre ayant pour titre : *Les Gendres ingrats et punis*, trouvée en manuscrit dans les vieux papiers du Ministère de la police et par lui communiquée à Etienne, avec qui il devait la refaire. Cette accusation donna lieu à la publication de quantité d'écrits pour ou contre, sans que la question ait été vidée. Quant à Lebrun-Tossa, ardent napoléonien alors et même encore en 1814, il traita ensuite l'Empereur de « moderne Ti« bère » ; puis acclama Louis-Philippe, et ne s'en serait probablement pas tenu là, si la mort ne l'avait frappé le 29 mars 1837.

La ville de Valence a donné son nom à une de ses rues.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Père éternel démocrate, ou le vainqueur de la Bastille en paradis, malgré saint Pierre.* S. l. n. d., in-8° de 15 pp.

II. *Arabelle et Vascos, ou les Jacobins de Goa, drame lyrique en trois actes.* Paris, 1794, in-8°.

III. *Le Cabaleur, comédie en un acte.* S. l., 1794, in-8°.

IV. *La Folie de Georges ou l'Ouverture du Parlement d'Angleterre, comédie en trois actes et en prose.* Paris, Barba, an II, in-8°.

V. *Le Savoir-Faire, opéra en deux actes et en prose.* Paris, 1795, in-8°.

VI. *Alexandrine de Bauny ou l'Innocence et la Scélératesse.* Paris, Galetti, 1797, in-12.

VII. *Le Mont Alphéa, opéra en trois actes (et en prose, mêlé d'ariettes).* Paris, 1796, in-8°.

VIII*. *Origine et absurdité de la confession auriculaire, réfutation de la politique du comte de Guibert.* Ecrit attribué à tort à l'abbé Raynal.

IX*. *L'anti-prêtre* (anonyme). Paris, les marchands de nouveautés, an VI, in-8° de 70 pp.

X. *Les Faux Mendiants, opéra comique en un acte et en vers.* Paris, an VI, in-8°.

XI. *L'Honnête Aventurier, comédie en un acte et en vers.* Paris, Ch. Tutot, an VI, in-8°.

XII. *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale, ou Essai sur l'instruction publique,* par Lebrun (de Grenoble). Paris, l'auteur, an IX, in-8° de xxiv + iij + 313 pp.

XIII. *Le Terne à la loterie, ou les Aventures d'une jeune dame, écrites par elle-même* (trad. de l'italien de l'abbé Chiari). Paris, Debray, 1800, in-8°.

XIV. *La jolie Parfumeuse ou la Robe de conseiller, vaudeville en un acte,* par les citoyens Lebrun-Tossa et Bonel. Paris, Barba, an X, in-8° de 35 pp. — Autre éd. pareille, chez le même, an XIII.

XV. *Mes révélations sur M. Etienne, les deux Gendres et Conaxa.* Paris, Dentu, 1812, in-8° de 35 pp. — Autre éd. pareille, même date.

XVI. *Supplément en réponse à MM. Etienne et Hoffmann.* Paris, Dentu, in-8°.

XVII. *Epître à Gresset, au sujet de la reprise du Méchant.... en 1811, suivie de deux ouvrages de ce poëte célèbre (Le Chien pécheur et la Musique-poëme), qui ne sont dans aucune édition de ses œuvres, et d'une épître à un jeune provincial, intitulée: L'art de travailler aux journaux, par l'ex-Révérend Père Ignace de Castelvadia, petit-neveu du Révérend Père Brunoi.* Paris, Moronval, s. d.; in-12 de 93 pp., attribué à tort à Cubières.

XVIII. *La Patrie avant tout. Eh! que m'importe Napoléon!* Paris, Laurent Beaupré, 1815, in-8°.

XIX*. *L'Evangile et le Budget, ou les Réductions faciles,* par M. Talon-Brusse, marguillier de sa paroisse et rentier consolidé. Paris, Plancher-Delaunay, 1817, in-8° de 88 pp.

XX*. *Voltaire jugé par les faits,* par M... Paris, Plancher, 1817, in-8° de 72 pp., avec une pl. allégorique.

XXI*. *Les Consciences littéraires d'à présent, avec un Tableau de leurs valeurs comparées, indiquant de plus les degrés de talent et d'esprit,* par un jury de vrais libéraux. Paris, Plancher, 1818, in-8°.

XXII*. *Plus de charte octroyée! plus de noblesse héréditaire!* par l'Aveugle du Marais (qui n'y voit que trop clair). Paris, août 1830, in-8°.

XXIII*. *Troubles qui ont eu lieu à Saint-Etienne dans le Forez. Drapeau rouge déployé, vol de 40,000 fusils.* (Anonyme). S. l. n. d., in-8°.

Indépendamment de cela, Lebrun-Tossa a publié des vers dans l'*Almanach des Muses* et d'autres recueils.

Biogr. Dauph., II, 41. — *Biogr.*, Jay et Jouy. — Et. civ. — J. Saint-Rémy, *Pet. anth. des poëtes de la Drôme.* — Cat. Soleinne. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.* — Etc.

LE FERON (GILLES), prédicateur et controversiste catholique étranger à notre département par sa naissance, mais lui appartenant par la plus grande partie de sa vie, était probablement de Bretagne. En tout cas, il dut, à ce qu'il raconte dans la préface d'un de ses livres, « traverser bien « des pays pour venir en Dauphiné », l'évêque de Valence, Charles de Leberon l'ayant « fait venir en ces quar« tiers avec beaucoup de difficultés » ; et il nous y apprend encore qu' « il fut « assez heureux pour estre employé « par l'Eglise au maniement des ar« mes spirituelles, et que le Dauphiné « fut durant sept ans le champ de ba« taille où il combattit l'erreur, et la « cathédrale de Valence, le théâtre où « il attaqua les vices pendant deux « avents et trois caresmes. » Or, comme c'est en 1648 que Le Feron écrivait cela, il en résulte donc que c'est en 1640, au plus tard, qu'il vint comme missionnaire dans le diocèse de Valence, où il se fixa tellement qu'il y mourut le 26 juin 1690, étant alors docteur en théologie et en droit canon, prédicateur du roi, chanoine et curé de Valence, toutes charges et dignités qui lui avaient été conférées en récompense de son zèle comme missionnaire; car ce n'est pas seulement pendant sept ans, mais bien pendant seize ans au moins que Le Feron joûta contre les ministres protestants de la région, ainsi que le prouve le dernier de ses écrits. Il y apprend, effet, qu'un certain nombre d'autres ecclésiastiques étant allés avec lui à Vernoux (Ardèche), sur la demande de l'abbé de la Tourette, pour y prêcher une grande mission, Chamier et une trentaine d'autres pasteurs huguenots suivirent cet exemple. Ce que voyant, les missionnaires catholiques résolurent alors d'attaquer les minis-

tres « par prédications, conférences, « escrits, cartels, etc., d'aller tous « les jours les écouter dans leurs « presches, et aussitôt après de ré- « futer leurs erreurs et leurs ca- « lomnies sur la place publique »; et c'est Le Feron qui commença l'attaque par un sermon prêché sur la place publique, devant plusieurs milliers d'auditeurs. Seulement l'autorité civile refusa d'autoriser la réunion des ministres à Vernoux, dit un auteur protestant, tandis que Le Feron prétend, au contraire, que les ministres ayant reçu le cartel qu'il leur envoya, répondirent « qu'ils avaient autre « chose à faire que de disputer, et le « lendemain de grand matin ils par- « tirent de Vernoux, à l'insu de tout le « monde. »

A ces emplois et dignités, Le Feron ajouta dans ses dernières années la charge d'official du diocèse, et c'est à ce titre qu'il fit publier, en 1689, un monitoire enjoignant à tous les fidèles de faire connaître les assassins de Joseph Rozeron, notaire de la Roche-de-Glun, sous peine d'être excommuniés, « les cloches sonnantes, « les chandelles allumées, puis étein- « tes et jetées contre terre, la croix « couverte d'un voile et renversée, « jetant de l'eau bénite pour chasser « les démons, qui les détiennent liés « et enchaînés. » Mais une plus grande preuve de son zèle religieux est la dotation qu'il fit, le 15 juin 1676, de sa maison, d'une grange qu'il avait au Bourg-lès-Valence, de son mobilier et de sa bibliothèque au séminaire de Valence, « tant pour la « bonne instruction des jeunes ecclé- « siastiques élevés dans icelui, que « pour les œuvres pieuses des pres- « tres qui y sont employés. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le triomphe de l'antiqvité orthodoxe et catholiqve, où les créances de l'Eglise de Dieu, catholique, apostolique et romaine sont prouvées par la parole de Dieu et des Saincts Pères des cinq premiers siècles, en forme d'instrvction catéchistique, pour l'usage des peuples chrestiens, catholiques et romains des diocèses de Valence et de Die.* Valence, Mvgvet, 1648, in-8° de 20 ff. + 324 + 255 pp., dédié à l'évêque de Valence.

II. *L'hérésie chassée de son dernier retranchement, où les abois des ministres sont fidèlement exposez au public sous les personnes des sieurs Cuchet et Murat, pasteurs de la religion prétendue réformée.* Grenoble, Pierre Fremont, 1648. Cet écrit, qui est dédié à Monseigneur le duc de Lesdiguières, et dont il y a une seconde édition (Valence, Gvillermet et Mvgvet, 1652, in-4° de 2 ff. + 142 pp.), est une réponse à celui du pasteur Pierre Murat, intitulé : *Le Feron convaincu sur le poinct de la transsubstantiation.* Dye, 1648, in-12 de 117 pp.

III. *Le tarif de la monnoie des ministres.* Ouvr. qui ne nous est pas autrement connu.

IV. *Traité du devoir et de la puissance du chapitre de l'église cathédrale, le siège épiscopal vacant.* Valence, 1654, in-18 de 101 pp. dédié aux doyen et chanoines... de Valence.

V. *Manifeste de ce qui s'est passé à Vernoux, bourg de Vivarez, pendant le Synode des Ministres de la Religion prétendue réformée, du mois d'avril de l'année 1657.* Valence, Mvgvet, 1657, in-16 de 4 ff. + 189 pp. Cet écrit est dédié à l'évêque de Viviers; Chamier y répondit en publiant : *Les victoires imaginaires du sieur Feron.* Orange, 1658, in-8° de 342 pp.

VI. *Réflexions historiques et chrestiennes sur la sainte épine de la couronne de N.-Seigneur Jésus-Christ qui est dans la vénérable église cathédrale de Valence en Dauphiné.* Grenoble, Charvys, 1658, in-18 de 28 + 6 pp.

VII. *Profession de la foy catholique extraite du concile de Trente et prescrite par le pape Pie IV, en sa bulle de la profession de foy, mise à la fin de ce concile sous lequel et par lequel a esté conclu et confirmé ledit concile* (publié par Gilles Le Feron, prêtre). A Grenoble, Provensal, 1685, in-16 de 88 pp.

Il y a encore de Le Feron :

VIII. *Traité de la visite des seigneurs archevêques et évêques, selon l'usage du royaume de France*, par messire Gilles Le Feron, prêtre, docteur de la faculté des SS. décrets en l'Université de Paris, prédicateur de la Propagation de la Foi. Nous ne connaissons cet ouvrage que par le mss. qui est à la bibliothèque de Grenoble, n° 549, et qui n'a peut-être pas été imprimé.

IX. *Le chemin du Ciel aplani.* Broch. de 38 pp. que nous ne connaissons pas autrement.

Arch. Valence, GG.— Arch. Drôme, B., 382, 426 et 518. — E. Arnaud, *Controv. relig.*, 49 et 50. — *Bull. d'hist. eccles.*, II, 32. — Ed. Maignien, *L'impr. à Grenoble*, 312, 392, 760. — Etc.

LÉGER, *Leodegarius*, *Leudgarius* et *Leudegarius*, archevêque de Vienne

au XIe siècle, était le fils d'un seigneur de la vallée de l'Isère, dont les vastes possessions comprenaient le territoire de Romans, et, par sa mère, Fida de Clérieu, un parent du roi de France, Henri Ier. Ayant fait ses études au Puy, où l'avait probablement attiré le souvenir de l'évêque Adhémar *(Voir ce nom)*, le fameux légat du Saint-Siège à la première croisade, qui était, ainsi qu'on l'a vu, des environs de Romans, il devint bientôt chanoine de la cathédrale de cette ville ; puis, comme il était versé dans les sciences libérales, humble, patient et animé d'un grand zèle pour le service de Dieu, — *disciplinis litteralibus eruditum, patientia et humilitate decoratum, in servitio Dei strenuum*, dit l'acte de son élection, — il fut élu abbé de Romans, le 23 novembre 1025.

Seulement, il faut bien convenir que ce fut là le résultat d'un marché fait avec le père de Léger, le seigneur Guillaume, qui s'engagea à céder le territoire de Romans à l'abbaye, si les religieux faisaient choix de son fils pour chef, ce qu'il fit parfaitement, du reste, et séance tenante. Or, cinq ans après, le nouvel abbé de Romans, élu archevêque de Vienne, ayant trouvé bon de réunir sur sa tête les deux dignités, il en résulta que les églises de Vienne et de Romans bénéficièrent l'une et l'autre de l'influence de Léger sur les princes et les seigneurs de la région ; nous en avons une preuve dans les nombreuses et importantes libéralités qui leur furent faites du temps de ce prélat.

Indépendamment de cela, notre archevêque-abbé donna aux religieux de Romans des statuts qui furent solennellement promulgués, le 2 octobre 1037, en présence de sept autres évêques et de plusieurs abbés ; puis, obtint de l'empereur Conrad le Salique, qu'il alla trouver, dans ce but, à Spire, la confirmation des droits et privilèges de son abbaye, le 30 mars 1038 ; après quoi il fit, dit-on, reconstruire l'église métropolitaine de Vienne et celle de l'abbaye de Romans, auprès de laquelle il fit bâtir un cloître, dont une partie subsistait encore il y a quarante ans. De plus, le centre de population qui se formait à l'ombre de cette dernière ayant été deux fois de suite incendié de son temps, il aida chaque fois à le relever de ses ruines et peut même être considéré, dans une certaine mesure, comme le fondateur de la ville, dont ce fut là le point de départ ; car il n'est pas question du *burgum de Romanis* avant Léger, et celui-ci lui donna un solide noyau en autorisant les chanoines à rebâtir en pierres les maisons, auparavant construites en bois.

C'est le 9 mai 1049 qu'il accorda cette autorisation, c'est-à-dire sept ans après avoir assisté au concile de Saint-Gilles, qui, en décrétant la « trêve de Dieu », rendit un grand service à l'humanité, le plus grand qu'on pût lui rendre en ces temps de barbarie ; et, l'an d'après (1050), notre prélat se trouva, au concile de Rome, dans une situation des plus délicates, car les religieux de Romans ayant sollicité, dans ce moment-là, le droit de relever directement du Saint-Siège et, par cela même, d'être affranchis de l'autorité de Léger, le pape ne crut pas pouvoir repousser leur prière. Seulement, il corrigea l'effet d'une semblable décision vis-à-vis de Léger, en le chargeant, à titre de vicaire, de l'administration de l'abbaye de Romans, ce qui ne mit pas fin, quand même, à certains différends que l'on ne comprend pas très bien, mais qui attristèrent, en tout cas, pendant longtemps, le pieux archevêque. Par contre, celui-ci eut la consolation de voir son mérite reconnu lorsqu'il se démit de sa double charge, en 1069 ; car les religieux et les habitants de Romans, ayant alors élu abbé un chanoine Arman, qui le remplaça également sur le siège archiépiscopal de Vienne, il fut dit que le nouvel élu ne pourrait rien faire concernant l'abbaye, sans le consentement de Léger, qui mourut, du reste, peu de temps après (12 juin 1070) à Vienne, où il

fut enterré sous le porche de l'église Saint-Pierre.

Ajoutons à cela que l'historien Le Lièvre rapporte, d'après un nécrologe de l'Eglise de Vienne, que l'archevêque Léger laissa, en mourant, à cette église, quantité de livres, — *Libros quam plurimos*, — « savoir un Pas-« sionnaire en excellent état, les Con-« fessions de saint Augustin, le livre « des Offices de saint Ambroise et les « Canons de Burcard, le Dialogue de « saint Grégoire avec son Traité de « la Sollicitude pastorale ; la Chroni-« que de saint Adon, et aussi deux « autres Chroniques, un Texte, un « Missel, qu'il avait fait faire pour « tous les jours ; un Antiphonaire cor-« rigé par lui, un Nocturnal divisé en « deux parties ; la Vie du bienheureux « Grégoire avec d'autres très nom-« breuses. Il lui donna, en outre, un « livre traitant de différentes matiè-« res, appelé *Tournefeuillet* (*cui no-« men Tornafolium*) ; puis une histoire « des Pontifes, un Benedictional relié « en or, un Medicinal, etc. » Témoignage irrécusable de sa supériorité intellectuelle, en même temps que de sa générosité et de sa piété.

Biogr. Dauph., II, 46. — P.-E. Giraud, *Essai histor. sur l'abb. de Saint-Barnard*, I, 73 et suiv. et différentes chartes du *Cartul. de Romans*. — Lelièvre, *Hist. de Vienne*, 302. — *Gall. Christ.*, XVI, 70. — C. Perrossier, *Rech. sur év. orig. du dioc. de Valence*, dans le *Bull. de la Soc. d'arch.*, XIV et XV. — Etc.

LE MASSON (Antoine), conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres et secrétaire de la reine de Navarre, sœur de François Ier, « l'un des plus beaux esprits de son « siècle », suivant Lenglet-Dufresnoy, naquit au Buis, ce qui n'empêche pas Chorier de le dire d'une famille noble de Crolles en Graisivaudan, connue dès 1385. Or, il est bon d'ajouter qu'il y avait au Buis, en 1426, un consul appelé Guillaume Masson, ce qui implique, ou à peu près, l'existence d'une famille de ce nom dans cette ville, à cette époque. Auteur d'une traduction de Boccace, qu'il fit « par ordre de « Mme Marguerite », et qui a fait dire à Pasquier que « la langue françoise « n'est pas peu redevable à ce traduc-« teur du Décaméron », on sait encore qu'il était l'ami de Marot, dont il aurait fait imprimer les poésies, et c'est tout ; car on ne voit pas sur quoi s'appuie Chalvet pour le faire auteur de *Commentaires sur le Dante* ; et si d'autres biographes ont cru pouvoir lui attribuer *Les Trostames ou les Amours de Phydie et de Gélasine*, ouvrage anonyme en vers, imprimé à Lyon en 1550, Colletet, qui écrivit une *Vie des poètes français*, a mis en marge de l'exemplaire de cet ouvrage appartenant à la Bibliothèque Nationale, qu'il est d'un écrivain mâconnais décédé à Lyon en 1590 : *Author hujus libri Philibert Buguyon*. Enfin, si l'on peut croire, avec Lenglet-Dufresnoy, que Le Masson fit imprimer les œuvres de Marot, il n'en est pas de même de celles de Jean Le Maire, dont le même auteur dit qu'il fit faire une édition in-folio, attendu que les écrits de ce dernier n'ont été, croyons-nous, imprimés que séparément et à des dates fort différentes.

Pour ce qui est de la traduction de Boccace, la première édition, — dont le titre est : *Le Décaméron de Maistre Jean Boccace, Florentin*. Paris, Est. Rosset, 1543, in-folio, — fut suivie de quantité d'autres, généralement intitulées : *Le Décaméron, traduit d'italien en françois*, par Ant. Le Maçon, et les plus connues de celles-ci sont les suivantes : Paris, Est. Rosset, 1548, in-8°. — Paris, Groulleau, 1551, in-8°. — Lyon, Guill. Roville, 1558, 1560 et 1580, in-16. — Paris, Martin le jeune, 1559, in-8°. — Paris, de Harsy ou Claude Micart, 1569, petit in-12. — Lyon, Vétrat, 1597, in-16. — Amsterdam, 1597, in-16. Toutes ces éditions sont préférées à celles qui suivirent, parce qu'elles sont entières, tandis que les autres ont été mutilées. Une des plus recherchées parmi celles-ci est celle de Londres

(Paris), 1757, en 5 vol. in-8°, avec figures, titres gravés et portrait de Boccace en taille-douce, d'après Gravelot.

Biogr. du Dauph., II, 49. — Chorier, *Estat. pol.*, IV, 359. — Arch. de la Drôme, E, 2720 — Chalvet, *Biogr. du Dauph.* — Pasquier, *Recherches*, liv. 7, ch. 6. — La Croix du Maine, *Bibl.* — Delacroix, *Stat.*, 446. — Brunet, *Man. du Libr.*, I, 578. — Etc.

LÉORIER DE L'ISLE (Pierre-Alexandre), célèbre fabricant de papiers, quelque peu homme de lettres, né à Valence, le 30 juin 1746 et décédé à Montargis (Loiret), le 25 août 1826, était fils d'Antoine Léorier, procureur, et de Marie Duguers. Ayant premièrement embrassé la carrière des armes, il était capitaine de dragons, lorsqu'il dut abandonner cette carrière à la suite de démêlés avec un de ses chefs, et se trouvait conséquemment sans position, quand il obtint la direction de la papeterie de Langlée, nouvellement construite, non loin de Montargis, au point de jonction des canaux d'Orléans et du Loing, sous le patronage de la maison d'Orléans. Or, tout étranger qu'il semblait être à l'industrie, non seulement il releva cet établissement, qui périclitait déjà, mais il en fit un des plus beaux du royaume, en y introduisant tous les perfectionnements possibles. Mieux que cela, il s'attacha à fabriquer du papier avec quantité d'autres matières que le chiffon, puis fit imprimer sur ces produits de son invention, pour les faire connaître, deux volumes qui sont aujourd'hui d'une extrême rareté.

Imprimé à Montargis, en 1784, le premier de ces volumes, qui est intitulé : *Les loisirs des bords du Loing, ou Recueil de pièces fugitives*, par Pellée de Varennes, forme un in-12 de 152 pages ; il en avait été fait un tirage sur papier ordinaire, quand Léorier de l'Isle en fit tirer une cinquantaine d'exemplaires sur papier rose, contenant de plus que les autres une dédicace de lui à Mme de Cypierre, intendante d'Orléans, une note de l'éditeur et, finalement, sous le titre de *Supplément aux Loisirs des bords du Loing*, quatorze petites pièces de vers imprimées sur du papier fait avec de l'herbe, de l'écorce de tilleul et des chiffons de soie. L'autre volume, qui renferme les *Œuvres du marquis de Villette*, fut imprimé deux ans après, à Louvres (Orléans), chez Couret de Villeneuve, et forme un in-16 dont les 78 premiers feuillets sont en papier d'écorce de tilleul, et les 21 autres en papiers fabriqués avec dix-neuf matières différentes : guimauve, orties, houblon, mousse, roseaux, conferves ; écorces d'osier, de peuplier, de saule, d'orme et de chêne ; chiendent, bois de fusain, bois de coudrier, bardane, chardons, etc.

Ces essais, dont les résultats furent différents, témoignent, en tout cas, de l'esprit inventif de Léorier de l'Isle, qui se faisait un point d'honneur d'égaler au moins n'importe qui dans la fabrication du papier, et qui arriva notamment à faire du papier teint en matière, qui, sans être trop épais, était au recto d'une autre couleur qu'au verso, tour de force que les Hollandais avaient été, jusque-là, les seuls à accomplir. Enfin, il avait fait de Langlée un établissement modèle, lorsqu'il en abandonna la direction, à la suite de discussions d'intérêts. C'était en 1787, date à laquelle il fonda, en société avec le directeur de l'Imprimerie royale, Anisson du Perron, la papeterie de Buges, qui eut aussitôt une très grande importance et fournit, pendant la Révolution, le papier pour les assignats. Seulement, comme il ne put fournir sa moitié des fonds nécessaires, il cessa, dit-on, d'être copropriétaire de cet établissement, le 31 janvier 1791, pour en être simplement le directeur intéressé, ce qui ne doit pas être tout à fait exact ; car Anisson du Perron étant monté sur l'échafaud révolutionnaire, le 25 avril 1794, et ses biens ayant été, par suite, confisqués, la Convention décida, le 15 octobre suivant, sur le

rapport de Réal, que la papeterie de Buges serait adjugée au « citoyen « Léorier-Delisle, intéressé dans cette « manufacture », pour un prix représentant « la moitié de l'actif net de la « société, plus la totalité des dettes « passives dues, déduction faite des « avances par Léorier-Delisle. » Une autre condition de la cession était qu'il serait « tenu de fournir aux prix « que fixera le Comité des finances, le « papier-assignat dont la fabrication « aurait été décrétée. » Devenu ainsi seul propriétaire de cette papeterie, Léorier de l'Isle le resta jusqu'à sa mort, malgré les réclamations que la famille Anisson du Perron adressa au Conseil des Anciens et ensuite au Conseil des Cinq-Cents, pour rentrer en possession de ses biens confisqués, réclamations qui furent définitivement repoussées dans la séance du 4 pluviôse an VII, sur la proposition de Lecointe-Puiravaux, après une discussion assez vive, à laquelle prit part le Dauphinois Duchesne.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoire pour la papeterie de Buges*... S. l. n. d., in-4°. (Au sujet de la soumission du papier pour les assignats).

II. *Le citoyen Léorier-Delisle, entrepreneur de la manufacture de papiers établie à Buges..., aux citoyens composant le Comité des assignats..., sur la fabrication d'un papier inimitable pour la refonte des assignats.* Paris, Imp. nat., 1793, in-4°.

III. *Réponse aux réclamations de la famille Anisson, sur la vente de la papeterie de Buges.* S. l. (an VII), in-8° de 14 pp.

Biogr. Dauph., II, 51. — Etat civil. — Brunet, *Man. du bibl.* — Quérard. — *Arch. du Bibliophile*, n° 27. — Réimpr. du *Moniteur*, XXII, 248 ; XXIX, 33, 581 et 595 *bis*.

LÉRISSE (GUILLAUME **LÉRISSE** ou de), personnage donné comme médecin par les biographes, était en réalité procureur au parlement de Grenoble et le fils d'un notaire de Chabeuil, dont partie des minutes se trouve aux archives de la Drôme (E 1156), le surplus ayant été emporté à Montélimar par l'avocat Jean Lérisse, autre fils de ce notaire. Procureur, Guillaume Lérisse habita longtemps Chabeuil, sa ville natale, dont il était consul en 1576 et qu'il représenta plus d'une fois dans les Etats du Dauphiné; mais ces Etats l'ayant élu, en 1578, commis ou syndic des communautés villageoises de la province et cette charge, de création nouvelle, l'obligeant à faire de fréquents voyages à Grenoble, c'est probablement alors qu'il se fixa dans cette ville. En tout cas, il l'habitait en 1597, date à laquelle la peste s'étant abattue sur la capitale du Dauphiné, Lérisse fut nommé capitaine de la santé, c'est-à-dire chargé de faire exécuter toutes les prescriptions utiles en pareil cas ; et c'est ainsi qu'il fit des observations qui lui permirent d'écrire le seul livre que l'on ait de lui, si tant est qu'il soit bien de lui, attendu que de son temps on en faisait volontiers honneur au médecin à qui il est dédié, si l'on en juge par ce passage d'une lettre qu'un habitant de Vinsobres écrivait aux consuls de Nyons, à propos de la peste, le 6 oct. 1630 : « Les plus fameux docteurs qui « ont escrit sur ceste maladie, comme « M. de Villeneuve, sous le nom de Leh- « risse. »

Quoi qu'il en soit, ce livre qui forme un in-8° de 16 feuillets non numérotés, plus 71 pages et encore 4 feuillets non numérotés, a pour titre : *Méthode excellente et fort familière pour guarir la peste et se préserver d'icelle, avec un opuscule contenant l'ordre qu'on doit tenir pour desinfecter les villes, quand elles sont infectes, composé par Guillaume de Lérisse, dauphinois, cy devant capitaine de santé en la cité de Grenoble, capitale dudict pays. A Grenoble, chez Guillaume Verdier... 1608.* Il est dédié à Louis de Villeneuve, médecin du Roy, et Lérisse raconte dans sa dédicace le fait suivant : « A Lyon, en 1586, oc- « cupé en affaires, ayant laissé ma « feue femme avec aucuns de ma fa- « mille à Chasteau Neuf de Gallaure,

« dans la maison de deffunct Mgr de « Montchenu, le mal de contagion se « print dans ladicte maison en une « damoiselle, fille de M. de Coulaux, « laquelle morut... incontinent cet « accident survenu, j'en fus adverty, « qui me donna occasion prendre du « seigneur Charles de Villeneuve, « vostre frère, un bon nombre de « médicaments pour aller au secours « de mondict seigneur de Montchenu, « de ses domestiques et de madicte « femme et famille, et partir dudict « Lyon, dans un bateau, qui en ex- « trême diligence me rendit bien tost « près d'eux; or je les secoreus par « la grâce de Dieu, leur donnant de « mes préservatifs si àpropos, que « aucun d'eux n'en périlla. »

Ce traité fut réimprimé en 1628, chez J. Poyet, à Vienne.

Biogr. Dauph., I, 53. — Maignien, *L'Imprimerie... à Grenoble*, 26-27. — Arch. de Chabeuil, CC, 25 et 661. — Arch.Dr., E, 4759. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, 450. — *Bullet. Acad. delph.*, 4e s., IX, 228.

LE VACHET. Voir : **VACHET**.

LIONNE (Charles de), dit l'abbé de Lesseins, collectionneur, né à Romans, en 1616, était le troisième fils d'Hugues, seigneur de Lesseins, Aoste, Triors et Flandène, conseiller au parlement de Grenoble, et de Laurence de Claveyson, et conséquemment le cousin germain du célèbre diplomate et ministre de Louis XIV, Hugues de Lionne, marquis de Fresnes et de Berny. Prieur commendataire de St-Romans et de Nacon, dès 1647, puis de St Marcel-de-Sauzet, d'Antonaves, de Ballons, de Lachau et de Beaumont-lès-Valence, il devint, en 1650, sacristain, c'est-à-dire premier dignitaire du chapitre de St-Barnard de sa ville natale, et obtint ensuite, par la faveur de son cousin le ministre, l'abbaye royale de St-Calais, valant 8,000 livres de rente, en dédommagement de ce qu'il n'avait pu être nommé évêque de Gap, ni de Grenoble, suivant le Dr Chevalier; tandis que Chorier donne au contraire à entendre qu'il ne voulut pas de l'épiscopat. En outre de cela, l'abbé de Lesseins fut agent général du Clergé, après avoir été secrétaire de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Pontoise en 1670-71, et, ce qui est un comble, fut pourvu du gouvernement militaire de Romans, après la mort de son frère cadet, Humbert de Lionne, seigneur de Flandène et gentilhomme de la Chambre du roi, en 1675. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que ce cadet de famille, si abondamment pourvu de bénéfices, de dignités et d'emplois, qui fut pendant un demi-siècle le personnage le plus considérable de la contrée, était un véritable grand seigneur ami des lettres et des arts, en même temps que généreux, pour ne pas dire prodigue. Habitant tantôt, à Romans, l'Hôtel des Allées, grande et belle maison qu'il fit bâtir et qui est occupée aujourd'hui par un couvent de Clarisses ; tantôt le château voisin de Triors, qu'il fit également construire vers 1667, et qui était une résidence princière, à en juger par la vue que l'on en a conservée ; il emplit l'une et l'autre de ces deux vastes demeures d'antiquités, de tableaux et d'autres objets d'art, apportées en grande partie de Rome, en 1655. On peut juger de l'importance des collections de l'abbé de Lesseins par ce fait que, l'inventaire qui en fut dressé après la mort de celui qui les avait formées, joint à celui d'un mobilier somptueux, occupe 398 pp. in-4°, et que l'intéressant résumé qu'en a fait et publié le savant archiviste du diocèse de Valence, M. le chanoine Perrossier, est lui-même fort étendu. On y voit qu'elles ne comprenaient pas moins de 539 tableaux, parmi lesquels il s'en trouvait un de Paul Véronèse, deux de Sasso Ferrato, un de Téniers, un de Grimani, un de Lebrun, un de Juste

et un de Stella ; et nous savons d'ailleurs que leur heureux possesseur dépensa d'assez grosses sommes pour faire réparer ces tableaux par différents artistes, notamment par le peintre Paul Sevin, de Tournon. Quant aux marbres, aux bronzes, aux ivoires, aux terres cuites et autres objets d'art collectionnés par Charles de Lionne, ils étaient en nombre considérable ; et sa bibliothèque, qui était, elle aussi, assez riche, paraît être celle d'un homme se piquant de littérature.

Riche, généreux et ami des lettres, l'abbé de Lesseins ne pouvait manquer d'être un Mécène, et c'est pour cela qu'au moins deux étudiants lui dédièrent leurs thèses imprimées sur satin blanc et qu'il en fut de même du *Voyage en Italie, tant par mer que par terre*, de Barbier, de Mercurol. Avec cela il donnait des fêtes, pour lesquelles on composait des divertissements particuliers, ainsi que le prouve une plaquette in-8° de 9 pages, imprimée à Grenoble chez Antoine Verdier, sous ce titre : *Balet de la puissance des richesses, dansé à Romans, dans la galerie de l'abbé de Leyssins, le 1er mars 1661* ; rappelons enfin, pour donner une idée complète des intelligentes prodigalités de cet ecclésiastique grand seigneur, que pour perpétuer le souvenir de l'hospitalité qu'il donna aux ducs de Bourgogne et de Berri, petits-fils de Louis XIV, lorsqu'ils passèrent à Romans, au mois de mars 1701, il fit ériger à l'entrée de son jardin un arc de triomphe qui n'a été démoli qu'en 1862.

On ne saurait s'étonner, après cela, de ce que l'abbé de Lesseins, qui mourut le 25 août 1701, ait laissé une situation tellement embarrassée, qu'il fallut vendre tous ses biens pour payer ses dettes, en commençant par ses collections, dont les religieuses de Montfleury se firent adjuger quelques bronzes et tableaux pour le prix de 577 livres 10 sols, et dont le reste s'éparpilla.

ICONOGRAPHIE. — L'inventaire de l'abbé de Lesseins mentionne un portrait de lui, gravé, que nous n'avons pu découvrir.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Un Collectionneur dauphinois au XVIIe siècle*, par M. Cyp. Perrossier. Valence, Céas, 1894. In-8°, 126 pp.

Chorier, *Estat polit.*, III, 327. — Dr Chevalier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne*, 20-24. — Ed. Maignien, *Artistes Grenobl.*, n° 425. — Lelong, *Bibl.*, I, 6889. — Etc.

LISBONNE (EMILE), journaliste, né à Nyons, en 1842, et décédé à Valence, le 30 août 1874, fit ses études classiques dans sa ville natale, à l'institution Dupuy, et étudia le droit à Aix, d'où il revint avocat à Nyons, mais pour s'y occuper surtout de politique et de journalisme. Adversaire déclaré de l'Empire, il publia, en effet, dès 1868, quelques articles dans *Le Pontias*, journal de Nyons ; puis, n'ayant pu écrire dans *L'Indépendant*, journal de la Drôme, il fit paraître dans *le Démocrate de Vaucluse*, qui fut ensuite *le Démocrate du Midi*, sous le pseudonyme de Lestil, une suite d'articles intitulés : *L'Ecole du peuple*. Au 4 septembre 1870, c'est lui qui proclama la République à Nyons, après quoi il fut capitaine de mobilisés ; enfin, *L'Indépendant* ayant cessé sa publication le 31 décembre 1871, il vint alors à Valence où l'on venait de fonder *L'Union républicaine*, dont il fut jusqu'à sa mort le rédacteur en chef.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Emile Lisbonne, rédacteur en chef de l'Union républicaine*, notice biographique, par Paul Vigne, suivie des discours de MM. Bélat et Madier-Montjau, avec son portrait photographié. Valence, Chaléat, 1874, in-8°.

LODIBERT (JEAN-ANTOINE-BONAVENTURE), pharmacien, médecin et chimiste, né à Crest, le 14 juillet 1772, de Jean-Antoine, maître d'hôtel du duc de Caderousse, et de Jeanne Si-

bour, étudia la pharmacie à Lyon, sous Macors, prit du service et fut successivement attaché, en qualité d'élève, puis de sous-aide à l'armée du Nord, à celles du Nord et de Sambre-et-Meuse réunies, à celle d'Outre-Rhin et à celle de Batavie ; et, en qualité de pharmacien-major, aux hôpitaux militaires de Wesel, d'Utrecht et de Strasbourg. Devenu ensuite pharmacien principal du 2e corps de la Grande armée, il fit à ce titre la désastreuse campagne de Russie ; puis fut pharmacien en chef et premier professeur à l'hôpital d'instruction de Lille, poste qu'il échangea, en 1815, contre celui de pharmacien en chef de l'armée du Nord. Enfin, la Restauration le nomma pharmacien en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce et de la Garde royale, et le gouvernement de Juillet le maintint avec son grade au Val-de-Grâce jusqu'à sa mise à la retraite en 1835. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, même au milieu des camps, L.-A.-B. Lodibert trouva moyen de satisfaire sa passion pour l'étude. Ainsi prit-il, tout jeune encore, une part considérable à l'analyse des eaux de Walcheren en Zélande, par Thénard, du temps que les troupes qui y campaient étaient décimées par la fièvre, et prit-il, en 1808, le grade de docteur en médecine après avoir publié un volume sur la thymiatechnie, alliant à ces études celle de l'histoire naturelle et celle des langues étrangères, dont il parlait plusieurs, chose rare de son temps. Or, retraité, le docteur Lodibert s'adonna plus que jamais à sa passion favorite et s'attacha surtout à condenser en mémoires le résultat de ses observations. Allant ainsi d'un travail à un autre travail, il mourut à Paris, le 23 janvier 1840 ; il était alors membre de la Société de pharmacie et de la Société linnéenne de Paris et de l'académie de Leyde. Il laissa, entre autres enfants, un fils, né à Berg-op-Zoom le 24 août 1800, qui fut à son tour un homme de mérite, car il était médecin-major de 1re classe à l'Hôpital des Invalides, lorsqu'il mourut en 1852.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Discours prononcé, le 26 janvier 1840, aux obsèques de M. J.-A.-B. Lodibert, ancien pharmacien en chef d'armée*, par F.-J. Jacob, publié dans le *Recueil des Mém. de méd. milit.*, XLVIII, 390 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Essai de thymiatechnie médicale*. Paris, Didot, 1808, in-8° ; volume dont nous ne connaissons que le titre, l'ouvrage lui-même ne se trouvant pas à la *Bibl. nat.* ni dans aucun autre dépôt que nous sachions.

II. *Eloge historique de Sérullas (Georges-Simon)*. Paris, Fain, s. d., mais 1833, in-8°.

Indépendamment de cela, ce savant chimiste a publié quantité de mémoires dans différents journaux de médecine, de pharmacie ou de chimie, notamment ceux-ci : *De Hygiene cum chimia connubio : Dissertation sur l'emploi de l'eau chlorurée comme moyen d'assainissement des salles d'hôpitaux ; Dissertation sur l'application à la médecine des vapeurs d'eau, de soufre et de cinabre ; Notes relatives à la culture de l'asperge et au produit alcoolique du suc des baies ; Notes relatives à l'existence dans le girofle des Moluques d'une matière cristalline qu'on ne retrouve plus dans le girofle de Cayenne : Note sur l'emploi du nitrate d'argent ; Note sur le sucre de fleurs d'aloès*. Enfin, on a encore de lui : *Notice sur Bruloy (Sabin-Joseph)*, publ. dans le *Rec. des Mém. de méd. milit.*, XXXI, 371.

Et. civ. — Dériard, *Lyonnais dignes de mém.*, II, 312. — Larousse. — De Mèze et Chevalier, *Faits de la pharm. fr.* — A. Pauly, *Bibl. sc. méd.* — Etc.

LOMBARD-LACHAUX (PIERRE **LOMBARD** dit), pasteur protestant et conventionnel, né à Beaufort, le 4 juin 1744, était le sixième enfant de Jacques Lombard, tailleur d'habits, et de Marie Granon, qui furent l'un et l'autre inhumés « hors de l'é-« glise, pour n'avoir jamais pro-« fessé la religion catholique. » Partant, c'est donc à tort qu'un de ses biographes avance qu'il se fit protestant après avoir étudié pour être prêtre, et d'autant plus à tort, qu'il est encore établi que le synode provincial du Dauphiné l'envoya de bonne heure au séminaire protestant

de Lausanne pour s'y préparer au pastorat. Seulement, il faut dire aussi que, bien qu'ayant été trouvé suffisamment préparé en 1764, Lombard-Lachaux n'entra dans le ministère pastoral que onze ans plus tard, onze ans pendant lesquels nous ignorons absolument ce qu'il fit, ce qui autorise bien des suppositions. Ce qui est certain, c'est qu'ayant été pasteur à Nyons, de 1775 à 1786, il l'était à Orléans depuis six ans, lorsqu'il fut élu maire de cette ville (22 août 1792), et que cette élection ayant été faite par un parti qui s'appuyait sur la populace, il se trouva par cela même dans une situation des plus difficiles quand cette populace, irritée de la cherté des subsistances, se livra peu de temps après aux pires excès contre des membres de la municipalité et d'autres personnes accusées d'accaparement. Quelle fut en réalité la conduite du maire d'Orléans pendant les tristes journées du 16 et du 17 septembre 1792 ? Il est assez difficile de le dire, attendu que si les rapports officiels en font naturellement l'éloge, disant qu'il s'interposa courageusement pour empêcher tous actes de violence et y serait même arrivé sans un coup de fusil tiré par mégarde, qui exaspéra la foule, d'autres écrits le donnent comme ayant approuvé et même excité les forcenés qui pillèrent certaines maisons, brûlèrent des meubles et jetèrent quelques personnes dans les flammes. Concluons-en qu'il manqua vraisemblablement de fermeté dans ces malheureuses circonstances.

A la Convention, où les électeurs du département du Loiret l'envoyèrent dans le temps que ceux de la ville d'Orléans l'élisaient maire, Lombard-Lachaux eut un rôle fort effacé. Siégeant sur les hauteurs de la Montagne, à côté de Léonard Bourdon, qui était son ami, il vota la mort de Louis XVI, en accompagnant son vote de déclamations humanitaires, et monta à la tribune le 17 brumaire suivant (7 novembre 1793), pour dire qu'ayant été pendant dix-sept ans ministre protestant, il renonça à ses fonctions en devenant député, mais qu'il tenait à faire une déclaration plus solennelle : « Je n'ai jamais prê« ché », ajouta-t-il, « que l'amour de « la liberté, de l'égalité et de mes « semblables ; mon unique désir est « de continuer à concourir de cette « manière au bien des sans-culottes. » Quelques mois plus tard, il faisait voter, en sa qualité de rapporteur des finances, une somme de 100,000 livres pour indemniser les vingt théâtres de Paris ayant donné des représentations gratuites à l'occasion de l'anniversaire de « la mort du tyran », (24 janvier 1794), et le 2 août 1795, il parla en faveur de Robert Lindet, accusé de jacobinisme. Ajoutons qu'il remplit, concurremment avec Mailhe, une mission du Comité de Salut public dans les départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, au mois d'avril 1793.

La Convention dissoute, Lombard-Lachaux que rien ne rappelait à Orléans, fut successivement commissaire du Directoire, fournisseur des hôpitaux de la République et conseiller de préfecture de la Drôme ; après quoi, s'étant démis de ces dernières fonctions, il se retira l'année suivante à Crest, où il fut élu président du consistoire protestant de cette ville, le 22 octobre 1802, et fonda quelque temps après un petit collège dont il assuma la direction jusqu'à sa mort, arrivée le 16 août 1807. Delacroix dit qu'il était d'une grande éloquence. Il avait épousé Gabrielle-Henriette Griollet, qui lui survécut.

En dehors des rapports qu'il adressa au Comité de Salut public pendant qu'il était en mission dans les départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, et dont aucun n'a été imprimé, nous ne connaissons de Lombard-Lachaux que quelques vers placés en tête du palmarès de son établissement d'instruction, pour l'an 1806, in-4° de 9 pp., imprimé à Valence, chez Marc Aurel et Bonnet.

Biogr. Dauph., II, 90. — *Compte rendu au direct. du distr. d'Orléans, des évén. des 16 et 17 sept. 1792, par un admin.* Orléans, an III, in-4° de 84 pp. — *Monit.*, XV, 162; XVIII, 377; XIX, 293; XXV, 399. — Aulard, *Actes du Com. de Sal. publ.*, III, 379, 416. — Delacroix, *Stat.*, 429. — E. Arnaud, *Prot. Dauph.*, III, 314. — Etc.

LOMBARD-LATUNE (PAUL-RENÉ-ELISABETH), industriel et homme politique, né à Crest, le 3 avril 1765, appartenait à une famille Lombard, de Vercheny, dans le canton de Saillans, dont il est question dès 1376, date à laquelle trois frères de ce nom accensèrent un champ du seigneur du lieu, et dont une des nombreuses branches ajouta à son nom patronymique celui de *la Tune*, à la suite de l'acquisition qu'elle fit en 1693 d'une pièce de terre ainsi appelée. Fils aîné de Joseph-René Lombard de La Tune, échevin de Crest en 1787, que cette ville chargea en 1788 d'adhérer aux protestations de la ville de Grenoble contre les édits, et qui, après avoir été juge au tribunal du district, fut administrateur du département, il était frère de Barthélemy Lombard-Latune, capitaine, puis quartier-maître dans le bataillon de volontaires des districts de Crest et de Nyons, en 1789-1791, qui fut ensuite emprisonné comme suspect jusqu'au 23 frimaire an III, et commença par représenter la garde nationale de sa ville natale dans la fédération du 14 juillet 1790, puis se tint prudemment à l'écart des affaires publiques pendant la tourmente révolutionnaire pour s'occuper exclusivement du commerce des soies, ce qui lui valut de faire partie de la Chambre consultative des arts et manufactures dès sa création (1804).

Elu député pendant les Cent-Jours, P.-R.-E. Lombard-Latune devint en 1817, adjoint au maire de Crest et fut enfin maire de cette ville de 1820 au 15 novembre 1829, qui est la date de sa mort. Mais ce qu'il importe de rappeler surtout, c'est qu'ayant acquis en 1806, de la veuve du dernier seigneur de Blacons, d'anciens moulins à papier situés dans ce lieu, à quelques kilomètres de Crest, il les remit plus tard en mouvement, avec l'aide d'ouvriers papetiers appelés d'Auvergne, s'étant associé pour cela avec son frère Barthélemy, et que cette restauration d'une industrie qui semblait perdue pour notre contrée se fit d'une manière tout à la fois si intelligente et si rapide, qu'au bout de six ans (1823), les papiers de Blacons obtenaient une récompense à l'Exposition nationale et, que lorsque le dernier des deux frères Lombard-Latune mourut, en 1844, cet établissement industriel, dont les progrès et les développements ont été bien autrement grands depuis, occupait déjà plusieurs centaines d'ouvriers.

Rochas, *Mém. d'un bourg.* — Ed. Maignien, *Bibl. de la révol.*, I, 38. — Notes de famille.

LONG (JEAN-DENIS), médecin, archéologue et historien, né à Die, le 3 octobre 1776, de François, notaire, et de Marie-Lucrèce Lagier, entra à l'école de médecine de Montpellier, le 14 février 1795, et y reçut le diplôme de docteur le 17 septembre 1798. Envoyé aussitôt après à l'armée d'Italie, il y fut attaché successivement, en qualité d'officier de santé, au 1er bataillon auxiliaire de la Drôme, au 3e bataillon de la 11e demi-brigade d'infanterie (20 février 1800), et au 7e bataillon de la 1re légion polonaise (23 septembre 1800); puis, ayant fait accepter sa démission par le Ministre de la guerre de la République cisalpine, le 11 décembre 1800, il revint à Die, qu'il ne devait plus quitter. Là, il fut médecin des épidémies dès le 1er septembre 1805, membre du conseil d'administration de l'hospice et du bureau de bienfaisance en 1820, médecin de la maison d'arrêt, de 1826 à 1853, et conseiller municipal, de 1815 à 1831; mais ce ne sont évidemment pas là

ses titres de gloire. Le docteur Long, qui s'était lié d'amitié, sur les bancs de l'école de médecine, avec Prunelle, Lordat, Marcel de Serres et d'autres hommes dont les œuvres ont rendu le nom célèbre, fréquenta beaucoup, en Italie, le jésuite Bettinelli, grand archéologue et poète, et, de ces différents contacts, rapporta dans sa ville natale la passion de l'étude et l'admiration des monuments du passé. Or, il ne pouvait guère être mieux placé qu'à Die, pour satisfaire son goût des choses antiques, cette ville étant pour ainsi dire pavée de débris de l'époque romaine, et la contrée environnante conservant encore bien des vestiges de cette époque.

Fixé à Die, le docteur Long s'attacha donc à recueillir tout ce qu'il put d'inscriptions, de sculptures, de médailles et, avec cela, de manuscrits et de livres ; puis, ayant patiemment étudié le pays, il consigna le résultat de ses observations et de ses études dans un travail intitulé : *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, que l'Académie des inscriptions récompensa par une médaille d'or et qu'elle publia ensuite dans ses Mémoires. « La France « doit se réjouir de compter un savant « de plus », dit Charles Lenormant en rendant compte de ce travail. C'était en 1846. Quatre ans après, le docteur Long recevait la croix de la Légion d'honneur (11 décembre 1850), et trois ans plus tard (12 mai 1853), il ajoutait au titre de correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celui de correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Encouragé par ce succès, le docteur Long publia, en 1856, un volume qui fut beaucoup moins bien accueilli. Ayant mis à profit, pour son travail sur les Vocontiens, les monuments lapidaires et autres dont il était entouré à Die, il avait voulu, en écrivant ce volume, tirer parti des *Mémoires* inédits des frères Gay, dont il avait le manuscrit. Seulement, au lieu d'une publication intégrale de ces curieux mémoires accompagnés de notes comme il était capable d'en écrire, ce qui eût été une œuvre excellente, il avait donné un résumé d'ailleurs peu complet de l'histoire des guerres de religion en Dauphiné, travail qui, bien que se recommandant par son impartialité et de sérieuses recherches, mérite plus d'une critique. L'auteur, du reste, le comprenait fort bien ainsi que le prouve ce passage d'une lettre du 27 avril 1857, par laquelle il demandait un numéro de *L'Athenæum*, contenant un compte rendu de son livre : « Vous pensez « bien qu'il me tarde de voir com« ment j'y suis traité et flagellé. » Indépendamment de cela et de quelques travaux de numismatique, le savant médecin a fourni l'un des *Mémoires* de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die, puis archevêque d'Aix, publiés par la Société de l'Histoire de France, et, pour tout dire, sa longue existence fut consacrée à l'étude des monuments de notre histoire locale et à l'augmentation continuelle d'une bibliothèque et de collections qui sont encore une des curiosités de la ville de Die, car il a laissé le tout à son parent, M. Alfred de Lamorte-Félines, dont la famille les conserve. Membre correspondant de l'Académie de Savoie dès 1861, il était depuis quelques mois président honoraire de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, nouvellement créée, lorsqu'il mourut dans la maison qui l'avait vu naître, le 17 mai 1866.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Médaillon d'argent inédit de Magnence*, par le docteur Lelong (sic); in-8° de 10 pp., imprimé chez Desairs, à Blois. C'est un tirage à part de *La Revue de numismatique*, dans laquelle ce docteur avait déjà publié, en 1844, un article sur les *Monnaies inédites du Valentinois et du Diois*, et en 1846, des *Remarques sur les monnaies du Valentinois*, articles accompagnés l'un et l'autre d'une planche.

II. *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*. Paris, 1849; in-4° de 205 pp., accompagné de 3 planches, qui est un tirage à part du tome II de la deu-

xième série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* et dont M. Ludovic Vallentin a publié un extrait sous le titre de : *Notice sur quelques lieux de l'arrondissement de Die*. Die, Chevalier, 1851, in-8° de 76 pp.

III. *La Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné, de 1560 à l'Edit de Nantes* (1598). Paris, Didot, 1856, in-8° de VII + 319 pp.

Biog. du Dauph., II, 90. — *Mém. des frères Gay*, p. 13, 300. — *Bull. d'archéol.*, I. — *Ann. Soc. franç. de numis., pour* 1867. — *Ann. Drôme pour* 1846. — *Stat. Drôme.*

LONGUEVILLE (JOSEPH-FÉLIX), pieux personnage connu sous le nom de l'*Epicier de la Drôme*, naquit à Charpey, le 20 novembre 1817, de Jean-Louis, pauvre tisserand de toiles venu de l'Ardèche, et de Marguerite Breyton. A onze ans, il commença à gagner son pain en colportant de menues merceries dans la campagne environnante et, devenu homme, il ouvrit une petite boutique d'épicerie dans son village natal. Plus tard, il ajouta quelques étoffes communes à son épicerie et fit également le commerce des denrées de son pays, les recevant en échange d'autres marchandises ; et c'est ainsi qu'il arriva à réaliser des bénéfices d'une véritable importance, mais des bénéfices presque aussitôt dépensés en bonnes œuvres, sous la réserve d'une faible somme pour ses besoins personnels ; car, pour donner des chiffres, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui était, il est vrai, son œuvre de prédilection, ne reçut pas moins de 200,000 fr. de lui, savoir : environ 116,000 fr. en sommes officiellement inscrites dans les comptes rendus annuels de l'Œuvre, et le reste en dons directement faits avec une destination spéciale. Contraint de se retirer des affaires en 1879, à cause de sa mauvaise santé, Félix Longueville versa même le prix de son fonds de commerce et de sa maison d'habitation, soit une dizaine de mille francs en tout, dans la caisse de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, se contentant pour vivre du produit de la vente de quelques objets de piété, qu'il se mit alors à colporter dans le nord de notre département et dans celui de l'Ardèche. Et l'Œuvre de la Propagation de la Foi n'est pas, de beaucoup s'en faut, la seule qui ait profité de ses bienfaits ; car, si pauvre qu'il fût, il trouva toujours moyen de donner quelque chose, et cela jusqu'à sa mort, arrivée à l'hôpital de Romans, le 7 août 1888, se consumant, pour le surplus, dans ses derniers temps surtout, en mortifications et en exercices de piété de toutes sortes. Aussi l'évêque de Valence, Mgr Cotton, qui s'était opposé plus d'une fois et, toujours en vain, à des générosités qu'il trouvait excessives, puis avait offert, non moins vainement, l'hospitalité à Félix Longueville, voulut-il que de belles funérailles fussent faites à cet enfant du peuple, mort à l'hôpital, qui avait donné plus que les plus riches et jamais ne voulut que ses libéralités fussent inscrites sous aucun autre nom que celui d'*Un épicier de la Drôme*.

Détails à noter : F. Longueville fut élu membre du conseil municipal de Charpey, en 1848, et en fit partie jusqu'en 1855, date à laquelle il fut déclaré démissionnaire pour refus de serment ; dix ans après, sur de pressantes instances, il accepta les fonctions d'adjoint, mais donna sa démission en 1870.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Félix Longueville, l'épicier de la Drôme, bienfaiteur insigne de la Propagation de la Foi. Notice biographique*, par M. l'abbé Cyprien Perrossier, archiviste diocésain. Valence, impr. Valentinoise, 1890. In-12 de 61 pp., plusieurs fois réédité et dont on trouve un long résumé dans *Les Contemporains*, n° du 9 juin 1895, ainsi que dans nombre d'autres revues.

LOQUE (BERTRAND de), controversiste protestant que Guy Allard fait naître dans le Champsaur, était, en réalité, de Valence, et s'appelait de

son véritable nom François de Saillans, comme le donne à entendre le jésuite Bordes, son antagoniste, dans un de ses écrits, et comme cela est maintenant prouvé. Fils de Gaspard de Saillans, seigneur de Beaumont, fervent catholique et l'une des plus importantes personnalités de Valence au commencement des guerres de religion, il dut prendre parti pour la Réforme à l'instigation d'Ennemond Bonnefoy, professeur de droit en l'Université et l'un des premiers sectateurs de Calvin dans cette ville, dont la femme, appelée Catherine de Saillans, était sa tante. En tout cas, il est un des signataires de la lettre que les protestants valentinois adressèrent à Genève, le 15 septembre 1559, pour demander un second ministre, et quand le juge Félix Bourjac signifia, le 9 avril 1560, aux chefs du parti huguenot à Valence, qu'il avait ordre de faire cesser toute sédition, il fut un de ceux qui lui répondirent qu'ils voulaient simplement faire prêcher la parole de Dieu; il fut de même, avec Marquet, du nombre de ceux qui, bravant l'autorité, se réunirent en armes, au nombre de plus de 4000, le jour de Pâques suivant, dans l'église des Cordeliers, pour y faire la cène, ce qui donna lieu à une répression sanglante. Seulement, tandis que Marquet, Destrétis et d'autres furent arrêtés quelques jours après, François de Saillans, dont le père était alors à la tête du parti catholique dans Valence, put facilement s'enfuir et se réfugier dans les montagnes du Vivarais, du côté d'Annonay, où sa famille possédait le fief de Brézenaud, et, de là, gagner ensuite Genève, muni d'une lettre de recommandation du ministre Pierre Bise, en date du 17 septembre 1561, dans laquelle il est dit que « le por« teur des présentes est fils de l'hoste « de ce tyran La Motte-Gondrin», et qu'il veut « estudier et se préparer au « ministère », les églises d'Annonay et de Peyraud se chargeant de son entretien. Or, on sait qu'à Valence La Motte-Gondrin logeait ordinairement chez Gaspard de Saillans, dont il était encore l'hôte lorsqu'il fut assassiné, le 27 avril 1562, et le soin avec lequel Pierre Bise s'abstient de nommer François de Saillans, en même qu'il était, de sa part, une mesure de précaution, permet de supposer que c'est alors que ce dernier changea de nom.

Se fit-il appeler aussitôt Bertrand de Loque ? Nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dix ans après, il n'était connu que sous ce nom-là, en Guyenne, où il jouissait déjà d'une si grande réputation comme controversiste, qu'on l'y alla chercher, pour l'attacher à la personne du duc de Bouillon, et que le duc de Montpensier, beau-père de ce prince, ayant décidé, vers la fin de 1572, sa fille, qu'il aurait voulu ramener au catholicisme, à être témoin d'une dispute théologique du P. Maldonat avec des ministres protestants, c'est lui, Bertrand de Loque, qui fut surtout chargé de tenir tête au célèbre jésuite portugais, qui l'appelle grand dialecticien, dans le compte rendu qu'il a laissé de ses conférences de Sedan. Neuf ans plus tard (1581), le vicomte de Turenne envoyait notre pasteur à Genève pour y faire connaître l'état des églises réformées de France et, devenu en 1591 prince de Sedan, par le fait de son mariage avec Charlotte de La Mark, ce même Turenne le fit venir comme ministre dans cette ville. Il n'est plus ensuite question de Bertrand de Loque qu'en 1597, date à laquelle il assista au synode provincial de Miremont en Guyenne, en qualité de ministre à Casteljaloux; mais on sait par ses écrits, qu'il vivait encore en 1600.

On a de ce controversiste :

I. *Traicté de l'Eglise, contenant un vrai discours pour connoistre la vraie église et la discerner d'avec l'Eglise romaine et toutes les fausses assemblées,* par Bertrand de Logue (sic). Genève, Eust. Vignon, 1577, in-8°. Ouvrage traduit en anglais en 1581.

II. *Deux traités, l'un de la guerre, l'autre du duel, auquel est vuidée la*

question, à sçavoir s'il est loisible aux chrestiens de desmesler un différent par le combat singulier, où aussi est desmelée la dispute du poinct d'honneur, dédiés au Roy de Navarre. 1588, petit in-8° de 104 pp.

III. *Les principaux abvs de la messe, où sont découvertes et réfutées les plus remarquables erreurs de l'Eglise romaine touchant la doctrine,* par B. de Loque, Daulphinois. La Rochelle, Hiérosme Haultin, 1596, in-8°. Cet ouvrage donna lieu à plusieurs réponses du P. Jean Bordes ou de Bordes.

IV. *Reponse avx trois discovrs du Iesuite Loïs Richeome, sur le sujet des miracles, des saincts et des images.* La Rochelle, Hiérosme Hautin, 1600; in-8° de 32+772 pp., qui lui avait été commandé par le synode provincial de Guienne, et qui est dédié aux pauvres de l'église réformée de « Bour- « deaux. »

V. *Tropologie ou propos et discours sur les mœurs, contenant une exacte description des vertus principales desquelles les vrais chrétiens doyvent être ornez.* Lyon, Gabr. Cartier, 1606, in-8°.

On lui a aussi attribué, mais sans preuves suffisantes, disent les frères Haag, un *Traicté orthodoxe de l'Eucharistie et sainct sacrement du corps et du sang de N.-S. J.-C.* Lyon et la Rochelle, 1595.

Biogr. dauph., II, 91. — *Essais sur Valence*, éd. Lacroix. — Guy Allard, *Bibl.*, 139. — J. Roman, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion* — Arch. de Valence. — J.-M. Prat, *Maldonat et l'univ. de Paris.* — Haag, *France prot.* — *Revue du Dauphiné*, VI. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*

LOUDET (Alfred), peintre, né à Montélimar, le 21 février 1836, et décédé à Paris, le 13 juillet 1898, manifesta encore enfant d'heureuses dispositions pour la peinture, et entra à 16 ans à l'école des Beaux-Arts de Lyon, où il eut de tels succès que le conseil général de la Drôme lui vota une petite pension, grâce à laquelle il put aller à Paris, où il travailla dans l'atelier de Léon Cogniet. Ayant concouru, en 1862, pour le grand prix de Rome, il fut classé le premier, par le jury, qui ne crut pas devoir décerner le prix cette année-là; quatre ans après, Henri Regnault, qui n'avait obtenu qu'une mention en 1862, l'ayant emporté sur lui dans un second concours, il renonça à la lutte, mais ne se fit pas moins connaître par quantité de travaux justement estimés. Citons: parmi ses portraits, celui du *Général baron Renault*, qui fut remarqué au Salon de 1866; celui de *Pierre Séguier*, à la Cour de cassation, et celui de *Duguay-Trouin*, au Ministère de la marine; parmi ses tableaux de genre, *Sœur hospitalière soignant un malade* et *Le premier pain blanc*; et, parmi ses tableaux d'histoire, *Céphale et Procris*, *Mouna* et *Le bon Samaritain.* Indépendamment de cela, il a fait d'excellentes copies; collaboré aux travaux de Pils, à l'Opéra, et à ceux de Robert-Fleury, au Tribunal de commerce; concouru à l'illustration du *Tour du Monde* et d'autres ouvrages; enfin, composé de nombreux motifs pour des peintres verriers.

Il était professeur de dessin aux écoles de la ville de Paris.

Clairon des Alpes, n° 24, art. de Maurice Champavier. — *Revue Dauph., et Viv.*, III, 441. — *Bull. d'archéol.*, X, 329, et XII, 94.

LOULLE (Pierre de), jurisconsulte, né à Romans vers 1575, appartenait à une famille de Dieulefit, issue d'un Michel *de Olla*, cordonnier de ce lieu, qui épousa, le 12 août 1515, Louise du Puy, fille de Jean, cordonnier à Crest, et dont le dernier représentant a été François-Antoine de Loulle, ancien conseiller au parlement de Grenoble, décédé à Romans, le 18 novembre 1817, sans laisser de postérité. Arnoux, son père, s'étant établi marchand à Romans vers 1570, y acquit aussitôt une grande importance; car, indépendamment de ce

qu'on le voit élire nombre de fois consul de cette ville, il y fut maintes fois chargé de missions spéciales, par exemple, en 1585, de faire réparer les murs d'enceinte et la tour St-Georges, avec l'argent de l'abbaye de Maugouvert ; trois ans après, de recueillir des souscriptions pour réparer la toiture de l'église St-Barnard, démolie pendant les troubles ; et, quatre ans plus tard, de se rendre auprès du roi Henri IV pour l'entretenir des intérêts des Romanais. Enfin, en 1597, lors de la trahison du comte de la Roche, il fit tellement preuve de dévouement, qu'on lui proposa, dit-on, de l'anoblir pour sa récompense, ce qu'il refusa, sous prétexte qu'étant « chargé d'une nombreuse famille, il n'avait pas des biens suffisants pour « soutenir la qualité de noble », chose d'autant plus surprenante que certains comptes présentés par lui au Conseil de ville, vers la fin des guerres civiles, entre autres celui de 320 écus 20 sols pour chandelles fournies au corps de garde, semblent être ceux d'un riche marchand.

Quoi qu'il en soit, le jurisconsulte Pierre de Loulle était l'aîné des enfants d'Arnoux, et, reçu docteur ès droits en l'université de Valence, le 19 janvier 1600, puis devenu avocat consistorial au parlement de Grenoble, il fut à son tour plusieurs fois consul de Romans. Mais c'est à tort que Rochas le donne comme étant président en l'élection et juge de Romans, anobli en 1654, car il le confond ainsi avec son neveu Arnoux de Loulle, dont les lettres de noblesse furent enregistrées en l'hôtel de ville de Romans, le 10 janvier 1655 ; au contraire, celui qui nous occupe mourut de la peste, le 29 décembre 1629, laissant tous ses biens à Hélène Tardy, sa femme, qu'il avait épousée le 3 juin 1611. Or, ayant hérité en 1632 de la fortune de sa mère, à laquelle s'ajouta plus tard celle de son beau-frère, cette femme fit du tout le plus noble usage; car, non contente d'avoir fondé en 1639 un séminaire d'orphelines et doté, dix ans après, l'hôpital de la Charité, elle fit, les 16 juin 1675 et 17 avril 1677, des testaments aux termes desquels, abstraction faite de certains legs, elle instituait l'hôpital de la Charité et l'Aumône générale dudit Romans ses héritiers universels sous condition d'entretenir mieux les orphelines et de les faire travailler de « quelque mestier » dans l'hôpital, puis d'augmenter d'un tiers l'aumône qui se faisait chaque dimanche aux pauvres. Ces dispositions testamentaires valurent aux hôpitaux de Romans un ensemble de biens représentant environ 80,000 livres, somme considérable pour l'époque, suivant les évaluations de M. le docteur Chevalier, sur la proposition de qui les administrateurs desdits hôpitaux firent placer, il y a une vingtaine d'années, le portrait d'Hélène Tardy dans la salle de leurs délibérations.

On a de Pierre de Loulle : *Le Digeste du droit et pratique de France*. Paris, 1629; in-8° dédié au garde des sceaux Guillaume du Vair.

Biogr. Dauph., II, 92. — *Monogr. fam. de Loulle*, par A. de B., dans le *Bull. d'archéol.*, XVI, XVII et XVIII. — Min. de Vincent, notaire à Crest. — Docteur Chevalier, *Hôp. de Romans*, 115, 142, 200, 315. — Arch. Romans, BB, 15, 31. — D° Hosp., III, B, 1, 20. — Etc.

LUBAC (Séverin de), mathématicien de la seconde moitié du XVI[e] siècle, de qui on n'a qu'une brochure anonyme, était de Romans et le fils de Loys, sergent royal de cette ville, à ce que nous apprend un rôle de tailles de 1566. Avec cela, tout ce qu'on sait le concernant c'est qu'il habitait à l'angle de la rue de l'Aumône (aujourd'hui côte Jacquemart) et de la rue de l'Armillerie, une maison dont hérita un chanoine, qui la vendit au notaire Guérin, d'Alixan ; et l'on peut ajouter qu'il était vraisemblablement de la famille d'un procureur de Lubac, membre du conseil de ville de Valence en 1515.

Quant à sa brochure, dont Rochas ne cite, d'après Du Verdier, que la première édition, elle en a eu au moins trois, ayant chacune un titre différent de celui des autres :

1° *Tables montrant la somme d'argent que doit avoir un chacun enfant par droit de légitime et ce, depuis deux enfants jusques à vingt, n'excédant la valeur du bien dix cent mille livres; non seulement profitables et nécessaires à gens proffesseurs, mais à tous autres.* Lyon, Benoist Rigaud, 1575, in-8°.

2° *Liquidation des quartes légitime, trebellianique et falcidie, reveue et augmentée, pouvant servir en toutes les provinces de ce royaume, à la décision amiable des différens qui en dérivent.* A Castres, par Pierre Fabry, 1610, petit in-4°, à la page 23 duquel on lit : « SÉVERIN DE LUBAC, *mathéma-* « *ticien de Romans en Dauphiné*, « *dressa la table contenue aux feuil-* « *lets suivants nüe et sans autre ex-* « *position que celle qui sera cy après* « *descrite en lettre italique. Nous* « *n'avons voulu la supprimer, non* « *plus que son nom, et ne lui envions* « *la loüange qu'il en a acquise.* »

3° *Traité des quartes légitime trebellianique et falcidie, avec la table pour la liquidation d'icelles, où l'on trouvera le patrimoine légitime des enfants, depuis un jusques à douze.* Grenoble, Alexandre Giroud, 1685, in-4° de 20 pp.

Biogr. Dauph., II, 92. — Guy Allard, *Bibl.*, 140. — Ed. Maignien, *Dict. anon. Dauph.*, 2499. — Lacroix, *Hist. Bourg-de-Péage*, 322. — Arch. de Romans, CC, 87, et de Valence, BB, 63.

LUCRÉTIUS, évêque de Die au VIe siècle, était vraisemblablement de cette partie du canton de Remuzat que l'on appelait autrefois la vallée de Bodon ou le Valbenoît, et fut un des premiers religieux de l'abbaye que le moine orléanais saint Marius fonda dans cette vallée, au lieu maintenant appelé Saint-Laurent, environ l'an 506. Appelé au siège épiscopal de Die antérieurement à 541, date à laquelle il prit part au quatrième concile d'Orléans, il ne cessa pas pour cela de se considérer comme le disciple de saint Marius, qui mourut entre ses bras vers 550 et le 27 janvier, lui ayant prédit, quelque temps auparavant, que la contrée ne tarderait pas à être rudement châtiée. Et de fait, les Lombards, qui envahirent l'Italie en 568, ayant passé les Alpes huit ans après, commirent de grands ravages dans notre région. Quelques historiens estiment que ce sont eux qui ruinèrent les nombreux monuments de Die, monuments dont les débris servirent plus tard à reconstruire les murs d'enceinte de cette ville; et, dans tous les cas, il est certain qu'à partir de ce moment-là, il se fait un silence de deux siècles dans l'histoire de l'église et de la ville de Die. Lucrétius fut-il le témoin de cette dévastation de sa ville épiscopale ? Tout ce que l'on sait, c'est qu'il siégea en 555, dans le deuxième concile de Paris ; en 567, dans celui de Lyon, et, en 573, dans le quatrième concile de Paris. Quant à la réputation dont il jouissait, elle ressort de ce fait que l'évêque d'Uzès, saint Ferréol, ayant composé sa *Règle monastique*, la lui soumit avant de la publier.

Mabillon, *Annal.*, I, ann., 551. — *Acta Sanctorum*, II, 774. — Labbe et Cossart, *Concilia*, VI, 389, 812, 848. — *Gall. christ.*, I, 506. — Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, IV. — Migne, *Patrol. lat*, LXV, 959. — Isnard, *Hist. de l'abb. de Bodon.* — Perrossier, *Ev. orig. du dioc. de Valence.* — Brun-Durand, *Notes pour l'hist. du dioc. de Die.* — J. Chevalier, *Essai hist. sur Die*, I, 104. — Etc.

LUZY, marquis de **PELLISSAC** (LOUIS-HENRI-FRANÇOIS de), officier général dont la famille, originaire du Nivernais, s'établit en Dauphiné vers le milieu du XVIIe siècle, et dont une branche acquit ensuite la maison-forte de Vaux sur Miribel, par une alliance avec les Chastellard, naquit dans cette localité du canton de Romans, le 13

septembre 1797. Enrôlé sous les drapeaux à 17 ans, il était capitaine dans la légion étrangère, lorsqu'il fut nommé chef de bataillon, en récompense de la bravoure dont il avait fait preuve à l'assaut de Constantine, le 13 novembre 1837, et se distingua encore, quelque temps après, à la prise du col de Mouzaïa, brillants faits d'armes dont Horace Vernet a perpétué le souvenir par deux magnifiques toiles des galeries de Versailles, où se trouve le portrait de notre officier drômois. Rappelé ensuite en France, il retourna en Algérie, à la suite de sa promotion au grade de colonel, le 14 avril 1844, et, quatre ans après, Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif de la République française, le chargea du gouvernement de l'Hôtel de Ville de Paris, ce qui le mit à même de jouer un rôle dans la répression de l'insurrection de juin 1848. Créé général de brigade le 10 juillet suivant, il fit d'abord partie de l'armée des Alpes, puis commanda la subdivision de Constantine et, les trois étoiles lui ayant été données le 26 janvier 1854, il fit, en 1859, la campagne d'Italie à la tête d'une division du 4e corps, se distinguant surtout à la bataille de Solférino (24 juin), où après s'être rendu maître de Médole, point d'appui de gauche de la ligne de bataille autrichienne, il repoussa successivement deux corps d'armée ennemis. Cette conduite lui valut d'être promu grand officier de la Légion d'honneur, le lendemain. Le général de Luzy était enfin membre du comité consultatif de l'infanterie lorsqu'il passa dans le cadre de réserve, le 13 septembre 1862, ayant alors à son actif quarante-huit ans de service, vingt-quatre campagnes, trois blessures et sept citations à l'ordre général de l'armée, pour faits de guerre. Or, telle était encore sa vigueur que, sortant de la vie militaire, il entra aussitôt dans la vie politique. Devenu membre du conseil général de la Drôme pour le canton de Romans en 1861, il fut élu député de la seconde circonscription de notre département au Corps législatif, le 31 mai 1863, par 18,314 suffrages, et nommé sénateur six ans après. Il ne siégeait que depuis très peu de temps au Luxembourg, lorsqu'il mourut à Roybon (Isère), le 6 mai 1869.

ICONOGRAPHIE. — Portr. lith. in-fol. Buste de face en uniforme de général. *Et. David, Lille. 1867*. Pierre Petit, phot. Impr. Lemercier, Galerie des députés au Corps législatif. Au bas, signature autographiée et ses armoiries.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *La noblesse de l'élection de Romans. Notices généalogiques*, par Ad. Rochas. Romans, 1864, in-4° de 14 pages.

Arm. du Dauphiné, 368. — *Bull. d'archéol.*, IV, 344. — *Dict. des parlem.* — Etc.



M

MAC-CARTHY (Robert-Joseph, comte de), personnage politique, né à Londres et non à Toulouse comme le disent certains biographes, le 1er juillet 1770, était le fils puîné du célèbre bibliophile Justin de Mac-Carthy, dont l'abbé Grégoire estimait la bibliothèque être aussi riche que la Bibliothèque nationale en livres sur vélin, et, conséquemment, le frère du P. de Mac-Carthy, un de nos plus grands prédicateurs sous la Restauration. Irlandais naturalisé français comme tous les siens en 1776, Robert-Joseph de Mac-Carthy émigra en 1790 et fut aide de camp du prince de Condé avec le grade de colonel, à partir de 1797; rentré en France, en 1814, il reprit ses fonctions auprès de ce prince et fut promu maréchal de camp, le 18 octobre, ce qui le mit dans le cas de faire partie du conseil de guerre qui jugea le général Bonnaire, le 5 juin 1816. Trois mois après (septembre), ayant hérité du château de la Vache, par suite de son mariage avec Emilie-Marie-Jeanne-Baptiste de Bressac, il fut appelé à présider le collège électoral de Valence, qui l'élut député le 4 octobre suivant. Or, député, le comte de Mac-Carthy, que tous les biographes ont plus ou moins confondu avec un de ses parents, également appelé Robert de Mac-Carthy et député de la Charente-Inférieure, eut une attitude tout à fait différente de celle qu'on lui prête ; car, dans la discussion de la loi sur la presse (17 janvier 1817), il fut un défenseur tellement résolu de la liberté que ses paroles ayant été accueillies par des murmures, il y répondit en disant qu'il n'avait pas abordé cette discussion sans être persuadé d'avance qu'on l'accuserait « d'être le partisan des excès de la « presse, de vouloir le *Nain jaune* et « le *Père Duchesne* ; mais, ajouta-t-« il, fort de ma conscience, élevé dans « les camps, comptant sur ma fran-« chise pour suppléer à l'éloquence, « je me suis décidé à passer outre, à « aller droit au but ; à tenir les yeux « fermés sur les hommes et ouverts « sur les choses. » Après quoi, il soutint que la liberté de la presse était dans le véritable intérêt des ministres, parce qu'elle « est un frein « au pouvoir, à l'injustice, au despo-« tisme et à l'incapacité. » Dans la discussion de la loi sur le recrutement et les engagements volontaires, il se prononça contre l'avancement à l'ancienneté et parla plusieurs autres fois avec une grande indépendance, notamment le 12 avril et le 13 juin 1818, pour se plaindre des évaluations cadastrales dans le département de la Drôme, et dans la discussion d'une pétition demandant la destitution du général Donnadieu et de certains fonctionnaires de Grenoble, à cause de la manière dont ils avaient réprimé le mouvement insurrectionnel fomenté par Didier (7 avril 1820). Non réélu le 13 novembre suivant, le

comte de Mac-Carthy, qui était alors, depuis deux ans, en non-activité comme maréchal de camp, se confina dans la vie privée, bien que faisant encore partie du conseil général de la Drôme, et cela jusqu'à sa mort arrivée le 11 juillet 1827, à Lyon, d'où son corps fut transporté à la Vache, où il est inhumé dans l'église paroissiale et où le souvenir de ses bienfaits n'est pas encore complètement perdu.

Indépendamment d'un *Eloge du prince de Condé,* prononcé le 16 mai 1818 à la Chambre des députés, qui en vota l'impression, le comte de Mac-Carthy est l'auteur de : *Opinion sur le projet de loi relatif aux journaux.* Paris, J.-J. Blaise, 1817, in-8° de 53 pp.

Dict. des parlem. — Arch. de la guerre. — *Biogr. univ. et port.*, v, suppl. — Larousse. — *Moniteur univ.*

MADIER DE MONTJAU (Noël-François-Alfred), homme politique, né à Nîmes, le 1er août 1814, était le petit-fils d'un membre royaliste de la première Constituante, anobli par la Restauration, et le fils d'un conseiller à la Cour de cassation, député de l'Hérault, puis de l'Ardèche, qui dénonça publiquement, en 1820, les excès commis dans le Midi, par les Truphémy et les Trestaillon, et, le 19 avril 1848, donna sa démission avec éclat, pour protester contre des atteintes portées à l'inamovibilité de la magistrature. Il était depuis dix ans avocat à la cour d'appel de Paris, quand éclata la Révolution de 1848, à laquelle il prit une part active ; s'étant ensuite fait remarquer en plaidant pour des insurgés de juin et pour le journal *Le Peuple*, il représentait le département de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative au moment du coup d'Etat de décembre 1851, contre lequel il protesta de la manière la plus énergique, ayant été des premiers à demander la mise en accusation de Louis-Napoléon Bonaparte, ce qui lui valut d'être expulsé de France le 9 janvier 1852.

Expulsé, Madier de Montjau s'établit en Belgique, où il resta jusqu'après la chute du second Empire ; il accourut alors à Paris pour y poser sa candidature à la députation, mais échoua piteusement le 8 février 1871. Par contre, les électeurs du canton de Pierrelatte, dans lequel était sa maison de campagne, l'envoyèrent bientôt après au conseil général de la Drôme, et, le 18 octobre 1874, ceux de Paris l'élurent député. Or, député, il prit place sur les bancs de l'extrême-gauche et se montra toujours partisan de la politique la plus radicale, repoussant la constitution du 25 février 1875, comme insuffisamment républicaine et s'élevant contre toute entente avec les modérés. Réélu dans la 1re circonscription de la Drôme, comme anticlérical, le 30 février 1876, il persévéra dans cette attitude violente, appuyant de son vote et de sa parole les demandes d'amnistie, de suppression du traitement des aumôniers, l'ordre du jour Leblond, et, réélu pour la 2e fois le 16 mai 1877, il l'accentua encore, car il devint alors un des membres de la commission des Dix-Huit, chargée de surveiller le pouvoir exécutif, et, dans la discussion des fameuses lois Ferry, il soutint sans succès un amendement tendant à aggraver les rigueurs de l'article 7. Cependant, on le vit ensuite combattre, comme illégale, l'élection de Blanqui (juin 1879) et soutenir, dans l'arrondissement d'Orange, la candidature d'Alph. Gent contre celle d'Alph. Humbert, qui représentait des idées plus avancées. Par contre, après les élections du 21 août 1881, dans lesquelles il n'eut pas de concurrent, il soutint la demande de pensions pour les victimes du coup d'Etat de décembre 1851, et vota l'interdiction de toutes fonctions publiques aux membres des familles ayant régné en France, ainsi que la suppression du budget des cultes et de l'ambassade

du Vatican, ce qu'il fit, du reste, tant qu'il siégea sur les bancs de la Chambre des députés, tout en se montrant beaucoup moins intransigeant sous d'autres rapports ; car, à part cela et la campagne qu'il fit encore en faveur des radicaux au mois d'octobre 1885, époque à laquelle il fut simultanément élu dans le Gard et dans la Drôme, mais opta pour ce dernier département, Madier de Montjau se rapprocha sensiblement alors du parti opportuniste, contre lequel il avait tant fulminé, réservant toutes ses violences pour les journalistes qui venaient s'entretenir avec les députés au Palais-Bourbon si bien que, vers la fin de 1888, il en arriva à ne plus pouvoir remplir les fonctions lucratives de questeur, qu'il occupait depuis 8 ans, ce qui l'affecta beaucoup. Réélu une dernière fois, mais dans l'arrondissement de Montélimar, le 22 septembre 1889, sa complète surdité le mettant dans l'impossibilité de suivre les débats de la Chambre, il ne monta à la tribune, pendant cette session, que pour demander qu'on réprimât de la manière la plus énergique les menées boulangistes (31 janvier 1889) et devait songer à prendre sa retraite lorsqu'il mourut à Chatou, le 27 mai 1892, étant alors député de la Drôme depuis 16 ans.

La ville de Valence, qui a placé le buste de Madier de Montjau dans son hôtel de ville, a donné son nom à l'ancienne rue Saint-Félix.

BIO-BIBLIOGRAPHIE ET ICONOGRAPHIE. — I. *Madier-de-Montjau*, par Francis Enne. Paris, 1873, grand in-4° de 4 pp, avec portr. signé A. Nerandau (Livre du *Panth. républ.*). — II. *Madier-Montjau*, par Pierre et Paul, avec caricature de Demare. Paris, Blanpain, s. d. — III. Portr. dans *Le Grelot* du 8 août 1875. — IV. Lith. grand in-folio. Buste de 3/4 à G., dans un ovale de 0,251/0,205. Lith. Chaléat, Valence, Vinay, lith. — V. Grav. sur b., in-fol. En pied de 3/4 à G.; cadre 0,344/0,285. *Papin* (*del.*), dans *Le Grelot* du 19 novembre 1876. — VI. Portrait extrait de la feuille intitulée : *Les députés de la Drôme* (Paris, Silvestre). — VII. Autre portrait, dans le *Journal illustré* du 22 novembre 1885. — VIII. Caric. signée *Colla-Toc*, dans *La République anticléricale* : *Les hommes d'aujourd'hui*, n° 199. — IX. Port. en glyptogr., d'après Layraud, extrait du *Gratin* du 15 juillet 1887.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Enseignement gratuit et laïque. Discours à la distribution des prix de l'école gratuite et laïque de Pierrelatte.* Valence, Chaléat, 1874, in-8° de 14 pp.

II. *Lettre à M. J. Bélat, avocat à Valence, sur la situation morale et politique du pays et sur la dissolution de l'Assemblée législative.* Valence, Chaléat, 1874, in-32 de 30 pp.

Vapereau, Larousse, *Dict. des parl.*, etc., etc.

MAGNAN (Antoine-Henri-Victor), minéralogiste et géologue, naquit à Valence le 19 septembre 1831; après avoir fait de bonnes études classiques dans les collèges et lycées de la région, il entra à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, mais dut bientôt la quitter pour aider son père, ancien armurier, dans l'exploitation de différentes houillères de l'Aveyron, de l'Hérault et du Cantal. Quelque temps après, il allait seul en Espagne, pour y étudier les houillères et les mines de plomb des Asturies et de la Sierra-Morena ; mais ce n'est qu'en 1864 qu'il commença à étudier la géologie, et cela avec un tel succès qu'au bout d'une année d'études, à la faculté des sciences de Toulouse, il pouvait relever les erreurs de ses maîtres. Le chef-lieu du département de la Haute-Garonne étant devenu tout à fait sa patrie d'adoption, il s'adonna presque exclusivement à l'étude des Pyrénées et de leurs ramifications, au point de vue géologique, modifiant utilement et d'une manière exacte les divisions adoptées jusque-là pour l'indication de leurs différentes couches de terrain, et précisant la composition de certaines d'entre elles que l'on n'avait pas encore distinguées. C'est ainsi qu'il fut le premier à distinguer trois niveaux dans le trias et à reconnaître le niveau du Reichstein, sur les bords du plateau central; on lui doit aussi d'avoir indi-

qué la composition du terrain houiller proprement dit et du permica dans les Corbières. Outre cela, il découvrit, concurremment avec l'italien Capellini, dont il ignorait les travaux, l'existence de la zone à *Avicula Contorta*, de l'infra lias et délimita d'une manière très nette et très utile pour la pratique, le trias et le terrain des Pyrénées; enfin, son étude des terrains crétacés suffirait pour le rendre illustre. Aussi sa mort prématurée, à Toulouse, le 3 juillet 1873, causa-t-elle une douloureuse émotion dans le monde savant de la région, pour ne pas dire dans celui de la France entière; c'est que, indépendamment de ce qu'on sentait qu'il devait donner encore beaucoup, il était, suivant un de ses collègues, le seul géologue qui aurait eu le droit d'appeler les Pyrénées, *ses Pyrénées*, ce qu'il se serait d'ailleurs bien gardé de faire, étant trop modeste pour cela.

Rappelons que Henri Magnan fut un des fondateurs de la Société d'histoire naturelle de Toulouse et que c'est lui qui, ayant été improvisé officier du génie vers la fin de nos désastres, en 1871, fit exécuter le captage des sources du polygone de Toulouse, grâce auquel les troupes campées auprès de cette ville purent avoir toute l'eau qui leur était nécessaire. Quant à ceux de ses travaux écrits qui ont été publiés, ils forment une vingtaine de mémoires dont voici les titres, avec l'indication des bulletins dans lesquels ils se trouvent :

I. *Sur un chaînon qui réunit les Corbières à la Montagne Noire. Découverte de la zone à Avicula-Contorta.* (Bull. de la Soc. géol. de France, 2e série, XXIV, 1867.)

II. *Coupe des Pyrénées de l'Ariège. Sur l'Ophite. Aperçu sur les érosions et les failles.* (*Id.*, 1868.)

III. *Coupe des petites Pyrénées de l'Ariège.* (Comptes rendus de l'Acad. des sciences, 2 mars 1868.)

IV. *Sur la craie du versant N. de la chaîne pyrénéenne.* (*Id.*, 22 juin.)

V. *Sur une deuxième coupe des petites Pyrénées de l'Ariège et sur l'Ophite.* (*Id.*, 10 août.)

VI. *Essai sur les formations secondaires du bord S.-O. du plateau central de la France, entre les vallées de la Vère et du Lot.* (Bull. Soc. d'hist. nat. de Toulouse, III, 1869.)

VII. *Notes sur les terrains crétacés des Pyrénées françaises et des Corbières.* (*Id.*, IV, 1870.)

VIII. *Comparaison et altitude des dépôts infraliasiques du plateau central de la France.* (*Id.*)

IX. *Aperçu géologique de la région des Pyrénées-Orientales comprise entre Soulatge et le pont de la Fou.* (*Id.*)

X. *Aperçu géognostique de la vallée du Gers.* (*Id.*)

XI. *Terrain où prennent naissance les sources sulfureuses.* (*Id.*)

XII. *Documents relatifs à la connaissance de la partie inférieure du terrain de craie des Pyrénées françaises et des Corbières, à propos de ce terrain et des étages du Muschelkalk et du Reichstein dans le Tarn et l'Aveyron.* (*Id.*)

XIII. *Sur les anciens glaciers des Pyrénées.* (*Id.*)

XIV. *Notice sur le terrain quaternaire des bords de la Montagne Noire, entre Castres et Carcassonne, et sur les bords du Lot.* (*Id.*)

XV. *Divers terrains détritiques des environs de Pau.* (*Id.*)

XVI. *Coupe générale des Pyrénées de l'Ariège et des environs d'Estari, sous le méridien du port de Salau.* (*Id.*)

XVII. *Coupe de la Montagne Noire aux Pyrénées, à travers le massif des Corbières.* (*Id.*)

XVIII. *Sur les formations secondaires des bords S.-O. du plateau central de la France.* (Bull. Soc. géol. de France, 2e série, XXVII, 1870).

XIX. *Craie des Pyrénées françaises et des Corbières.* (Comptes rendus de l'Acad. des sciences (7 mai 1870).

XX. *Mémoire sur la partie inférieure du terrain de craie des Pyrénées françaises et des Corbières.* (Mém. Soc. géol. de France, 2e série, IX, 1872.)

Et. civil. — *Bull. de la Soc. d'hist. nat. de Toulouse* et *Bull. d'archéol.*, VIII, 247.

MAGNAN (Jean-François-Claude), fils de Claude, notaire à la Motte-Chalancon, naquit le 5 avril 1761, dans ce bourg, où sa famille était établie dès le 18 mai 1575, date à laquelle les protestants s'étant rendus maîtres de la place, « Pierre Magnan, le gouverneur, « qu'avoit ja tenu le parti huguenot, « fut escorché vif et mutilé en ses « membres, un à un, » dit un écrit du temps. D'abord avocat en Parlement, il remplaça en 1788 son père,

comme notaire; fut chargé, quelques mois après, de représenter les communautés de la Motte-Chalancon, Chalancon, Establet et Rottier dans les Etats provinciaux tenus à Romans, du 1er décembre 1788 au 9 janvier 1789; et, membre de l'assemblée administrative du département de la Drôme, en 1790, puis de l'assemblée électorale du même département, le 25 août 1791, et derechef administrateur du département, le 10 septembre 1791, eut mission d'organiser certains services dans le Comtat après son annexion à la France. Redevenu ensuite membre de l'administration départementale, il fut emprisonné comme royaliste, après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, puis relâché, et se trouvait, en l'an VII, receveur de l'enregistrement à la Motte-Chalancon. Membre du conseil général de la Drôme, pour le canton de la Motte, en l'an IX, il fut ensuite député du département, puis sous-chef à l'administration de l'Enregistrement, de novembre 1802 à juillet 1808, et directeur de l'enregistrement à Gap, de 1808 à 1812; enfin, chargé à cette dernière date d'organiser l'administration de l'Enregistrement à Amsterdam, il s'acquitta si bien de cette mission, que les Hollandais voulurent le retenir après l'écroulement de l'Empire.

Rentré en France, J.-F.-Cl. Magnan devint alors directeur de l'enregistrement à la Rochelle, poste qu'il échangea en 1816 contre celui de Versailles, et, nommé administrateur à Paris, en 1833, il le fut jusqu'en 1839, date de sa mise à la retraite. Il est décédé à Paris, le 20 mars 1845, laissant la réputation d'un excellent jurisconsulte et d'un administrateur du plus grand mérite. Mme de La Rochejacquelein parle de lui dans ses Mémoires comme d'un homme qui lui rendit des services, mais elle ne dit pas lesquels, ni en quelle circonstance. Un de ses arrière-petits-fils, marié avec la fille d'Henri de Bornier, a été autorisé à joindre à son nom celui de l'éminent académicien.

De Coston, *Le siège de la Motte-Chalancon.* — Perussis, *Hist. des guerres du Comtat.* — Notes de famille. — Etc.

MAGNARD (Henry), écrivain, archéologue et voyageur, né à Saint-Sorlin, près Moras, en 1774, de Marie-Joseph-Alexandre et de Madeleine Robert du Gardier, appartenait à une famille bourgeoise dont François Magnard, lieutenant général de la maréchaussée de Dauphiné et probablement son aïeul, fit enregistrer en 1696 les armoiries: *d'azur au chevron d'hermines.* Après avoir fait ses études chez les Oratoriens de Tournon, Magnard entra dans l'administration de l'armée et fut nommé commissaire des guerres en Italie, vers la fin de 1794, grâce aux relations de son cousin Maurice Robert du Gardier avec le général Dupont. Seulement de nombreuses lettres qu'il écrivit de ce pays et dans lesquelles les vers alternent avec la prose, permettent de croire qu'il y fut surtout homme d'esprit et s'occupa moins de ses fonctions que de fêtes et surtout de femmes. En tout cas, s'étant brouillé avec le général Dupont, commandant de l'armée à laquelle il était attaché, en 1802, il rentra en France, puis renonça définitivement à l'administration, après avoir travaillé, pendant un an, dans les bureaux du Ministère de la guerre.

Revenu alors à Saint-Sorlin, Henry Magnard ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort arrivée à Saint-Sorlin en 1844, que de choses de l'esprit, particulièrement d'archéologie, science pour laquelle il avait une vocation marquée, faisant presque chaque année un voyage en Italie, dans les Alpes ou en Suisse, où il voyait de Saussure et Coindat, le fameux amateur d'autographes, mais revenant toujours au pays natal, apportant chaque fois des médailles, des antiquités et surtout des notes. Ainsi fit-il, en 1813, l'ascension du col de St-Théodule, dans le massif du mont Rose, où il se livra à des observations barométriques, as-

cension que *Le Moniteur* du 22 septembre de cette année-là raconte d'une manière peu exacte; et, lorsqu'il ne lui fut plus possible de voyager, il s'amusa à se faire construire un tombeau, qui s'élevait au coin d'un bois, le long d'un chemin public, et dont le caveau était percé de deux petits trous par lesquels, à certains jours, le soleil devait éclairer un point déterminé.

Ce qui a été publié de ses cahiers est, de beaucoup, la moindre part; car, en dehors d'un *Voyage au mont Pila, sur les bords du Lignon et dans une partie de la ci-devant Bourgogne* (Paris, Desenne, s. d., mais de 1803, in-12), ouvrage écrit en collaboration avec son cousin Robert du Gardier, et que suivent des *Lettres sur l'Italie*, qui sont exclusivement son œuvre, on n'a pas, que nous sachions, publié autre chose de lui qu'une description archéologique de l'église de Champagne en Vivarais, description qui se trouve dans l'*Annuaire de l'Ardèche pour 1839*.

Bull. d'arch., VIII, 422 et suiv., art. de M. de Gallier. — *Arm. du Dauphiné*, 371. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 143.

MAGNAT (Casimir), écrivain, né au Buis-les-Baronnies, le 1er août 1822, embrassa l'état ecclésiastique et fut successivement vicaire à Saint-Donat, curé à Sainte-Eulalie et aumônier du collège de Romans. En 1852, on le trouve professeur de botanique à Versailles, ce qu'il n'était plus en 1855, date à laquelle il fonda, de concert avec la comtesse Drohojowska, qui en prit la direction littéraire, lui-même en étant le directeur scientifique, *Le Parterre des Dames et des Demoiselles, journal des loisirs utiles, faisant suite à l'Ami des jeunes filles*, revue mensuelle dont il fut, au bout d'un an, le seul directeur et dont le dernier numéro est d'octobre 1858. Cette publication périclitant, l'abbé Magnat en avait déjà fondé une autre ayant pour titre : *Le Monde catholique, journal spécial des enfants de Marie*, dont le premier numéro est du 15 août 1857, mais qui n'eut pas plus de succès; et c'est alors que, découragé, il alla en Angleterre, puis en Belgique et de là en Allemagne où il écrivit dans les journaux vieux-catholiques, après quoi l'on perd sa trace ; et tout ce qu'on sait encore de lui, c'est qu'il est mort hors du giron de l'Eglise catholique.

Indépendamment de nombreux articles publiés dans *Le Parterre des Dames et des Demoiselles*, cet écrivain est l'auteur de : I. *Traité de botanique pratique, ou histoire naturelle des principales familles végétales, avec la citation de la classe et de l'ordre de Linnée et l'indication de l'usage qu'on peut faire des plantes qu'elles renferment, dans les arts, le commerce, l'agriculture, le jardinage, la teinture, la médecine*, etc., etc. Paris, 1852, in-12 de 480 pp., avec pl. — II. *Traité du langage symbolique, emblématique et religieux des fleurs.* Paris et Lyon, s. d. (mais de 1855), in-8° de 493 pp.

Notes de MM. Champavier et C. Perrossier.

MAHÉ (Denise), fille d'Antoine, notaire et secrétaire de la ville de Romans, née dans cette ville le 16 février 1533, mérite d'être citée à cause de « l'amour pur, spirituel et platoni- « que » qu'elle inspira à Guillaume des Autels, un ami de Ronsard et de Mellin de Saint-Gelais, qui, l'ayant connue pendant qu'il étudiait le droit à l'université de Valence, l'a célébrée dans une centaine de sonnets, dont le dernier est un *Adieu à sa sainte et à ses amis de Romans* et dont le recueil forme un petit in-12 de 88 feuillets non chiffrés, ayant pour titre : *Amoureux repos de Guillaume des Autels* (Achevé d'imprimer le XV juin MDLIII, à Lyon, par Jean Temporal). Ce volume, dont la rareté constitue le plus grand mérite, a en tête un double frontispice ou dyptique contenant le

portrait de l'auteur et celui de sa « sainte », et faisant connaître les noms et l'âge de chacun d'eux.

Ajoutons que Guillaume des Autels, de qui nous n'avons pas à nous occuper autrement, attendu qu'il était du Charollais, et dont les œuvres sont énumérées dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet (xii, 342), se mêla aux querelles politico-religieuses de son temps. Regnier de la Planche, qui l'appelle « jeune advocat », dit, en effet, qu'il fit en 1560 « une « harangue au peuple françois » dirigée contre le parti huguenot ; puis, que le souvenir de Denise Mahé, dont nous ignorons la fin, ne l'empêcha pas d'épouser Jeanne de la Bruyère. Il mourut en 1576.

Son livre ou plutôt ses platoniques amours ont fourni à M[lle] Souchier le sujet de : *Denise de Romans et Guillaume des Autels*. Romans, 1875, un vol. in-16 de 385 pp.

D[r] U. Chevalier, *Arm. romanais*, 144. — *L'Estat de France*, I, 404. — Etc.

MAILLAGUET (Joseph-Martin), ecclésiastique, né au Buis, le 9 septembre 1805, fut ordonné prêtre le 2 avril 1831, et d'abord, tout à la fois, pendant quelque temps, curé de Chalancon, vicaire du curé de la Motte-Chalancon et professeur à l'école cléricale qu'il y avait alors dans cette dernière localité. Etant allé ensuite dans le diocèse d'Avignon, il y devint successivement vicaire à Orange, le 28 décembre 1833; curé de Roaix, le 1[er] juin 1838 ; vicaire à Visan, le 12 septembre 1840 ; curé de Saint-Romain-de-Malegarde, le 1[er] octobre 1842; curé de Rasteau, le 15 novembre 1846 ; curé de Loriol-de-Vaucluse, le 1[er] mars 1859, et était, enfin, aumônier des Carmélites, à Avignon, depuis le 1[er] mai 1863, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 9 juillet 1868. Cet ecclésiastique est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Miroir des ordres et instituts religieux de France* (Avignon, 1865, 2 vol. in-8°), qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude.

Notes de l'archevêché d'Avignon et de M. Cyp. Perrossier.

MALENS (Jules-César-Antoine), homme politique et magistrat, né à Anneyron, le 17 janvier 1829, étudia le droit à Dijon et s'établit avocat à Valence, où il compta bientôt parmi les chefs du barreau, en même temps que parmi ceux de l'opposition républicaine sous le second Empire. Ainsi contribua-t-il à fonder, en 1869, *L'Indépendant*, seul journal d'opposition publié à Valence à cette époque, et, qui plus est, en fut-il ensuite le rédacteur en chef, ce qui lui valut de faire partie de la commission provisoirement chargée d'administrer le département, après le 4 septembre 1870, et d'être élu député le 8 février de l'année suivante par 35,857 suffrages sur 64,809 votants et 100,518 inscrits. Or, député, il soutint énergiquement la politique de M. Thiers et il en fut de même au Sénat, où les électeurs de la Drôme l'envoyèrent le 30 janvier 1876 et dont il fit partie jusqu'en 1882. Nommé à cette dernière date premier président de la cour d'appel de Grenoble, il est décédé dans cette ville le 3 février 1888, étant alors membre du conseil général de la Drôme, pour le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, depuis le 8 octobre 1871.

Ajoutons à cela que J.-C.-A. Malens fit partie de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, dès sa fondation, et que c'est sur un rapport de lui que cette société décida, le 14 février 1867, qu'elle aurait des membres correspondants.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. grav. s. bois. Buste de 3/4 à D., dans un médail. de 0,045. — II. Caricature in-4°. Buste de profil, à D., en froc de moine et au-dessous : *Dom Malens*,

0,061/0,044, dans le *Musée des Souverains*, par Buisson (de l'Aude). — III. Autre, dans un ovale de 0,164/0,140. — IV. Grav. s. bois in-fol. Buste de 3/4 à G. *E. Boconet, del.; Daudenarde, Chapon et Sotain, sc.* Impr. A. Bourdillat. Au-dessous : *Assemblée nationale*, 1873, n° 653. Tiré du *Monde illustré*.

BIBLIOGRAPHIE. — *Cour d'appel de Grenoble. Installation de M. le sénateur Malens, premier président.* Grenoble, 1882, in-8° de 28 pp.

Vapereau. — *Bull. d'archéol.*, I, 217, et XXII, 252. — *Dict. des parlem.*

MANISSY (Théodore de), écrivain, né à Romans vers le milieu du XVI[e] siècle, appartenait à une famille d'origine savoisienne, établie dans cette ville en 1393 et dont les armoiries étaient : *de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir, à l'anneau tortillé de quatre pièces, brisé en chef d'une étoile d'or.* Il était le petit-fils d'Antoine de Manissy, marchand drapier et consul de Romans, dans la boutique de qui l'horloger Jean Cudrifin reçut, le 19 juillet 1431, les 500 florins, prix convenu pour l'horloge de Jacquemart ; le fils de Guillaume de Manissy, capitaine au régiment de Navarre, et d'Isabeau Milhard; enfin, le frère aîné d'Aymon de Manissy, qui fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, le 7 juin 1597, et qui la garda jusqu'à sa mort arrivée en 1625.

Etabli dans le Comtat-Venaissin, à la suite de son mariage avec Eléonore de Baroncelli, Théodore de Manissy acquit, en 1591, d'Antoine de Rostagnis, la coseigneurie des terres de Saint-Didier et de Vénasque, et fut élu deuxième consul de la ville de Carpentras en 1593. Guy Allard dit qu'il vivait en 1612, et Barjavel que c'est dans la maison de son fils que fut fondé, en 1627, le monastère des Carmélites de Carpentras. Reste à savoir si cette fondation fut l'œuvre de Manissy, qui en fit, du reste, une dans la chapelle de N.-D. de Pitié de la même ville, où son portrait et celui de sa femme se voyaient encore du temps de Pithon-Curt.

Cet écrivain est l'auteur des trois ouvrages suivants : I. *Le Bovquet de belles et diverses flevrs d'vne senteur merveilleuse, lié d'vn filet historial et propre aux amateurs de la vertu. Composé par Théod. de Manissy, Théophile.* A Lyon, par Jean Pillehotte, MDXCIX, in-12. C'est un traité de morale et de philosophie en prose. — II. *Traités moraux ou diverses leçons philosophiques.* Lyon, 1625, in-8°. — III. *La Théréaque très salvtaire aux maladies de l'âme et dv corps, servant d'antidote à l'athéisme par Théodore de Manissy, gentilhomme Dauphinois, natif de Romans et citoyen de Carpentras.* A Lyon par Jacques Pillehotte. In-8° de 10 ff. et 832 pp., bien qu'il y en ait moins d'accusées par suite d'une erreur dans le numérotage à partir de la page 648, que l'on fait suivre de la page 469. Cet ouvrage, qui est dédié au cardinal Bandini, est accompagné de nombreuses pièces de vers français, latins et grecs, notamment de dix stances de quatre vers signées : « Es-« perit de Manissy » et d'un sonnet de « Balthazard de Manissy à Monsieur « de Manissy son père, sur l'His-« toire qu'il a escrit. »

Biogr. Dauph., II, 113. — D[r] U. Chevalier, *Arm. de Romans*, 148. — *Arm. Dauph.*, 377. — Guy-Allard, *Bibl. de Dauph*, 142. — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, II, 141. — Note de M. Perrossier.

MANSELON (Victor-André-Bruno), officier général, né à Grignan, le 30 août 1802, de François-Victor, capitaine d'infanterie, et de Marie-Rose Durand, entra à l'Ecole spéciale militaire, le 25 septembre 1818, en sortit sous-lieutenant au 24[e] régiment d'infanterie, le 3 janvier 1822. Six ans après, il était lieutenant et, huit ans plus tard, capitaine, ce qu'il était encore lorsqu'il alla en Algérie, au mois de mai 1840. Or là,

il se conduisit de telle sorte, sous les murs de Milianah et ailleurs, qu'après avoir été cité deux fois à l'ordre du jour, il fut nommé chef de bataillon au 1er régiment de la légion étrangère, le 31 décembre 1841. Décoré en 1843, le sang-froid et l'intelligence dont il fit preuve dans plusieurs combats, au mois de septembre 1845, le firent encore citer à l'ordre du jour et nommer lieutenant-colonel au 32e d'infanterie, le 15 mars 1846. Promu officier de la Légion d'honneur, le 23 janvier 1848, envoyé comme colonel au 24e, le 15 juillet suivant, et devenu général de brigade, le 10 mai 1852, il fut successivement chargé du commandement des subdivisions de l'Ain et des Bouches-du-Rhône, et venait de retourner en Algérie, lorsqu'il mourut, à Aumale, le 13 décembre 1852.

Arch. Guerre.— Devès, *Biogr. hist. de Grignan*, 74.

MARBOS (François), que l'on a dit né à Valence, naquit au Bourg-de-Péage, le 23 février 1739, d'autre François Marbos, marchand de cette ville, et de Madeleine Rochat. Entré dans les ordres après avoir étudié la théologie à l'université de Valence, il était curé du Bourg-lès-Valence quand éclata la Révolution, et l'enthousiasme avec lequel il accueillit celle-ci le fit alors élire maire par ses paroissiens, qui le chargèrent, en outre, de les représenter à l'Assemblée de Chabeuil. Peu de temps après (25 avril 1790), il devenait président de la Société des amis de la constitution de Valence et c'est encore lui qui célébra la messe au Champ-de-Mars, pour la fête de la Fédération (14 juillet 1790). Enfin, le 21 février 1791, il fut élu évêque constitutionnel du département de la Drôme, par 185 suffrages contre 120 donnés à l'abbé de Vaugelas, et, installé le surlendemain, il alla ensuite se faire sacrer à Paris. C'est le 3 avril 1791 que cela eut lieu, et six semaines après il adressa à ses diocésains une lettre pastorale dans laquelle se trouve le texte de celle qu'il avait écrite au Souverain Pontife, le 15 avril, pour lui faire part de son élection et demander « sa bénédiction pa« ternelle ». Mais, comme partout ailleurs, son autorité ne fut guère acceptée que par ceux qui ne pratiquaient aucun devoir religieux; aussi, de guerre lasse, il finit par renoncer à l'épiscopat le jour où les électeurs de la Drôme le chargèrent, lui cinquième, et par 278 suffrages, de représenter ce département à la Convention. « François Marbos a remis « une montre d'or, sa croix épisco« pale aussi en or et deux louis en « argent, pour que l'Assemblée élec« torale en fasse l'emploi le plus « utile pour les besoins de la patrie », dit le procès-verbal de cette élection, qui eut lieu le 7 septembre 1792.

A la Convention, Marbos, différant en cela d'autres évêques constitutionnels, se tint à l'écart des terroristes et même leur résista dans une certaine mesure; car, après avoir refusé de voter la mort du roi Louis XVI, — se contentant de la détention et du bannissement à la paix, — il signa la protestation des Girondins contre les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, et c'est vraisemblablement lui qui avait auparavant inspiré, s'il n'en fut pas l'auteur, une protestation contre les violences des Jacobins, ayant pour titre : *Les autorités constituées civiles et militaires et les citoyens libres de la ville de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, aux représentants du peuple français réunis en Convention nationale*, datée de Valence le 28 mai 1793, an second, mais imprimée à Paris chez Robert (in-4° de 3 pp.). Aussi fut-il incarcéré le 5 octobre suivant. Relâché le 8 décembre 1794, il reprit sa place à la Convention et fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents, après la dissolution de la terrible assemblée. Or, au Conseil des Cinq-Cents, où son mandat lui fut en-

suite continué par une double élection des départements de la Drôme et de l'Ardèche, son rôle fut encore plus effacé qu'à la Convention ; et, revenu à Valence tout à fait découragé, après l'expiration de son dernier mandat (mai 1797), il se refusa absolument à reprendre ses fonctions épiscopales, disant que personne ne le reconnaîtrait et qu'aucun prêtre digne de ce nom ne s'associerait à lui. Confiné dans la retraite, il demanda seulement à faire partie du Conseil de préfecture de la Drôme, lors de son organisation en 1800, et sa demande ayant été accueillie, il fut jusqu'à sa mort, arrivée à Valence, le 27 février 1825, un auxiliaire des plus utiles pour le préfet du département, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant ce passage d'une note officieuse que Descorches de Sainte-Croix écrivait en 1810 : « M. Marbos est fort exact à remplir « tous ses devoirs. C'est lui qui me « supplée dans les fonctions de la « préfecture, lors de mes tournées et « de mes absences, et l'on ne peut s'en « acquitter avec plus de zèle, de soins, « ni plus à la satisfaction de tous. » Après quoi ce préfet ajoute : « Il « est d'une moralité exemplaire et « bien qu'ayant renoncé pour toujours « à toute espèce de fonction de son « ancien état, il conserve très exacte- « ment la décence extérieure. » Et de fait, l'ancien évêque constitutionnel de la Drôme, entré dans l'administration civile, eut, ainsi que le constate M. le chanoine Nadal, une conduite irréprochable, « bien qu'il n'ait « explicitement rétracté ses erreurs « et ne soit rentré dans le giron de « l'Eglise que pendant la mission prê- « chée à Valence en 1819. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre pastorale de M. l'Evêque du département de la Drôme*, avril 1791. S. l.; in-8° de 8 pp., qui donna lieu à un *Dialogue entre un curé et le maire de sa municipalité sur la lettre pastorale de M. Marbos, évêque constitutionnel du département de la Drôme*, que l'on saisit au mois d'avril 1793, chez le libraire Dumas, de Valence, et que nous ne connaissons pas autrement.

II. *Lettre pastorale* du 18 mai 1791. Valence, in-4° de 13 pp.

III. Un discours imprimé dans le *Procès-verbal de la séance de vingt-deux sociétés, tant des amis de la Constitution que des surveillants*, tenue à Valence, le 3 juillet 1791. S. l., in-4° de 6 pp.

IV. *Mandement... pour le carême* de janvier 1792. Valence, J. Aurel, in-4° de 7 pp.

V. Autre mandement. Valence, J. Aurel, s. d., in-4° de 18 pp.

Biogr. Dauph., II, 112. — Arch. Drôme, D et E, 8,377. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 53, 54, 254. — Réimpr. du *Moniteur*, XV, 254; XVIII, 60; XXII, 585, 699. — Nadal, *Hist. hagiol.*, 450.

MARC-AUREL (Joseph-Marc-Emmanuel **AUREL**, dit), imprimeur, né à Valence le 13 janvier 1775, était fils de Pierre Aurel, de Castel près Toulouse, qui, s'étant établi imprimeur-libraire à Valence en 1762, y fonda, en 1793, *La Vérité au Peuple, journal des départements de la Drôme et de l'Ardèche*, et dont la mort, arrivée en cette ville le 23 septembre de cette année-là, donna lieu à la délibération suivante de la Société républicaine : « Attendu que le citoyen Au- « rel était un des plus zélés et chauds « amis et soutiens du patriotisme à « Valence, tous les membres seront « invités au son du timbre, pour as- « sister au convoi et aux cérémonies « funèbres de sa sépulture..., et le ci- « toyen Tourrette sera invité à célé- « brer la liturgie en l'honneur de sa « mémoire. » Or, à ce moment-là, celui qui nous occupe était attaché comme imprimeur à l'armée navale de la Méditerranée, après l'avoir été à l'armée de Toulon, et l'on prétend même que c'est lui qui imprima *Le Souper de Beaucaire*, cette fameuse brochure du commandant d'artillerie Bonaparte. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il travaillait dans l'imprimerie de la veuve Aurel, sa mère, alors établie depuis peu dans la *Maison des Têtes*, quand son compatriote Sucy l'attacha, en qualité d'imprimeur en chef, à l'armée d'Egypte (6 floréal an VI).

Embarqué sur le vaisseau amiral

L'Orient, Marc Aurel imprima pendant la traversée, sous forme d'affiches, la proclamation du 4 messidor an VI, et, dès qu'il eut été débarqué sur la terre des Pharaons, s'installa au Caire où le premier ordre du jour, composé par lui, fut tiré le 28 thermidor aux applaudissements de Monge, de Berthollet et des autres savants qui accompagnaient le corps expéditionnaire. Le 12 fructidor suivant, il publia un premier journal, le *Courrier d'Egypte*, et, le 10 vendémiaire an VII, un second intitulé *La Décade égyptienne*; puis, ayant cédé son imprimerie au gouvernement (28 floréal an VIII), il rentra à Valence, où tout en s'occupant de son industrie, il fut un des premiers partisans de la politique bonapartiste, ce qui lui valut d'être l'un des quatre représentants de sa ville natale au sacre de Napoléon 1er. Trois ans après, *La Vérité au Peuple* ayant cessé de paraître depuis le 12 mars 1797, notre imprimeur fondait, avec l'appui de l'autorité préfectorale, le *Journal de la Drôme*, feuille hebdomadaire dont le premier numéro est du 3 juin 1807, qui devint bi-hebdomadaire à partir du 1er janvier 1809 et qui subit ensuite d'autres changements. Seulement, Marc Aurel, qui était le directeur de cette feuille en même temps que son imprimeur, ayant commandé en 1815 le détachement de la garde nationale de Valence, qui marcha contre le duc d'Angoulême et les volontaires royaux du Midi, sous les ordres du général Debelle, et fut battu le 29 mars, sous les murs de Montélimar, par le vicomte d'Escars, le gouvernement de la Restauration lui enleva, quelque temps après, son journal pour le donner à l'imprimeur Joland; et, comme il avait, avec cela, une feuille d'affiches, créée en 1805, on lui opposa, six ans plus tard, une feuille similaire. Enfin, les *Tablettes de la Drôme*, publication périodique de Dourille (de Crest), qu'il édita en 1823, succombèrent à leur huitième numéro, sous le poids des condamnations judiciaires. Par contre, le gouvernement de Louis-Philippe fut naturellement favorable à notre imprimeur, qui devint aussitôt membre du conseil municipal de Valence, puis premier adjoint au maire de cette ville, et fonda en 1832 le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, journal tri-hebdomadaire qui devint quotidien en 1852 et fut remplacé, le 28 mars 1871, par *L'Ordre et la Liberté*. Indépendamment de cela, Marc Aurel se disposait à donner une grande extension à son imprimerie, quand la maladie le contraignit à la laisser à ses fils, pour se retirer à Avignon auprès d'une sœur, chez laquelle il mourut le 21 septembre 1834.

Biogr. Dauph., II, 113. — Colomb de Batines, *Mélanges biogr.*, I, 64. — *Bull. d'arch.*, XV, 91. — Notice biographique sans titre de 2 pp. in-12.

MARCEL (Jacques), religieux de la Doctrine Chrétienne vivant dans la première moitié du XVIIe siècle, n'est connu que par un certain nombre d'ouvrages, pour la plupart complètement oubliés aujourd'hui, mais qui eurent, de son temps, un véritable succès; car, c'est par ces ouvrages seulement que nous savons que ce religieux naquit dans la partie du bailliage du Buis, — autrement dit dans l'arrondissement de Nyons, — qui faisait autrefois partie du diocèse de Gap, et qu'il habita successivement Avignon, Lyon et Nîmes. Ces ouvrages, qui sont d'un réel mérite sous tous les rapports, sont :

I. *La Vie du R. P. César de Bus, fondateur de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne érigée en Avignon, nouvellement unie à celle des Clercs Réguliers de Somasque, composée sur les propres déclarations, mémoires de sa Vie et fidèles rapports de ceux qui l'ont familièrement connu*. Lyon, Claude Morillot, 1619, in-8°. — Nouvelle édition corrigée et augmentée. Lyon, 1646, in-8°. — Il y a de cette vie une traduction « in lingua Toscana. » Bologne, 1852, in-8°.

II. *L'avant-triomphe de la Foi catholique : contenant quatre petits traitez tirez du Triomphe entier dressé par Response au Bouclier de la Foy huguenotte de Pierre Dumoulin.* Lyon, Simon Arnoullet, 1624, in-12.

III. *Le Triomphe de la Foy catholique, pour Response au Bouclier de la Foy huguenotte de Pierre du Moulin, cy-devant ministre de Charanton, reveu, corrigé et augmenté de la moitié en ceste édition.* Lyon, Muguet, 1625, 2 part. en un vol. in-8°. Font suite, sous le même titre, trois volumes sans tomaison, renfermant un certain nombre de traités ou factums de controverse, ayant chacun une pagination distincte et une dédicace particulière. Il y a, de cet ouvrage, trois éditions, dont la dernière « reueüe, corrigée et augmentée « de beaucoup, » est d' « En Avignon, « chez Jean Piot, imprimeur du Saint-« Office », 1637, trois vol. in-8°, sans tomaison.

IV. *Les marques de la vraie Eglise, évidentes en l'Eglise Romaine et incogneues de la Réformée, despuis leur première origine jusques aujourd'huy, à Messieurs les prétendus Réformés, intérieurement appelés à la Foy catholique. — Discours solide, facile et divertissant, non moins utile aux catholiques qu'aux prétendus réformés.* Nismes, par la vefve de François Martel, 1644, in-8°.

V. *La Sage-Folie*, par Ant.-Marie Spelta, traduite par J. Marcel. Lyon, Nic. Gay, 1649, in-8°. Traduction dont nous ne connaissons que le titre,— le livre lui-même ne se trouvant pas à la Bibliothèque nationale ni dans aucun autre dépôt que nous connaissions.

Notes de M. Perrossier. — Le Long, *Bibl. de la France.*

MARCEL (Pierre de), coseigneur de Savasse, magistrat protestant du XVIe siècle, que l'on croit être de même souche que les Marcel-Blaïn, du Poët-Célard, mais d'une autre branche, était de Montélimar, où son frère Josserand et lui firent construire, rue des Taules, une maison qui est encore une des curiosités de cette ville, puis la dédièrent « au Dieu très bon et très grand, » le 4 septembre 1560, à ce qu'apprend une inscription sur marbre, ayant des figures mythologiques pour supports. Fils d'un Claude de Marcel, gentilhomme de Marsanne, qui prêchait la Réforme du côté de La Tour-du-Pin, en 1563, ce personnage, qui était avocat et docteur en droit, fut lui-même un des premiers et des plus fervents adeptes de Calvin, ainsi que le prouve une lettre que quatre autres Montiliens et lui adressèrent à Genève, le 10 août 1561, pour demander un ministre, ceux qui leur avaient été envoyés de Berne leur étant suspects, « pour n'avoir receu « la discipline ecclésiastique et pour « estre fauteurs de certaines erreurs » qu'ils abominent. Nous en avons une autre preuve dans ce fait, que c'est « ès « maison du seigneur de Savasse », que les gentilshommes protestants de Montélimar et des environs donnèrent, le 17 janvier 1562, tout pouvoir au juge Gabet, de Vienne, pour solliciter du roi l'autorisation « d'avoir « temples pour prescher la pure parole « de Dieu. » Aussi des Adrets s'empressa-t-il d'établir Pierre de Marcel « visénéchal de Valentinois et Diois, « Montélimar et ressort, pour le ser-« vice de Dieu et du roy », lorsqu'il fut devenu maître de la contrée, ce dont ce dernier se prévalut moins pour rendre la justice à ses compatriotes que pour faire lever les contributions demandées par le farouche baron. Redevenu simple avocat, dès que l'autorité royale eût été rétablie à Montélimar, c'est-à-dire au mois d'avril 1563, il défendit alors opiniâtrement les intérêts de ses coreligionnaires dans le conseil de ville dont il faisait partie, mettant une telle aigreur dans ses rapports avec ses adversaires que, le 19 juillet 1568, il fit des « bravades » à l'un des consuls et à plusieurs conseillers, parce qu'ils le priaient de

prêter quelques meubles pour le nouveau gouverneur, Dorgeoise de la Tivolière. Homme de lutte, Pierre de Marcel prit, du reste, les armes peu de jours après cette scène de violence, pour accompagner Montbrun en Saintonge. Il s'agissait, on le sait, de secourir Condé et Coligny, aux prises avec le duc d'Anjou, et il tint vaillamment la campagne, jusqu'à ce qu'ayant perdu une jambe à la bataille de Moncontour, les huguenots le nommèrent alors gouverneur de Montagnac en Languedoc. Le resta-t-il longtemps, ou bien revint-il en Dauphiné avec Montbrun au commencement de 1570 ? On l'ignore. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'on parla de lui dès qu'il fut question de créer au parlement de Grenoble, une chambre comportant des magistrats protestants, et que, quinze jours après la signature de l'édit de Poitiers (17 septembre 1577), il fut nommé à l'une des charges de conseiller créées à cet effet. Mais ce n'est que le 10 décembre 1581 qu'il fut reçu dans cette charge, et encore sa réception ne lui permit-elle pas de siéger dans le Parlement, attendu que la chambre spéciale à laquelle il était affecté ne fonctionna, en réalité, qu'après la publication de l'Edit de Nantes (18 avril 1598). Or, à ce moment-là, Pierre de Marcel, retiré à Sauzet, n'était plus conseiller au parlement de Grenoble, ayant résigné sa charge, deux ans auparavant, en faveur de Jean de Barry, dont le fils devait être une illustration montilienne. Mais il n'en avait pas moins été, jusque-là, une des personnalités les plus importantes de la magistrature protestante en Dauphiné, car on le trouve surintendant pour le fait de la justice, à Montélimar, en 1588 et 1589, et cela tout en faisant partie du Conseil suprême de justice que Lesdiguières établit à Die en 1587, sous la présidence d'Innocent Gentillet, et qui y fonctionna jusqu'en 1598. Il y a de grandes raisons de croire que le seigneur de Savasse mourut peu de temps après avoir résigné sa charge, et conséquemment ne vit pas son fils unique, Louis de Marcel, hériter du brave du Poët, *(Voir Blaïn ou Blaÿn (Louis de)* puis épouser une fille de Gouvernet.

Brun-Durand, *Chambre de l'Edit*, 86. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, III, 129, 251. — Arch. Drôme, E, 3, 388. — J. Roman, *Doc. sur la Réforme*, 42, 137, 281. — De Coston, *Hist. de Mont.*, 241, 300. — Pithon-Curt, *Hist. de la nobl. du Comtat*, II, 238. — *Bull. d'archéol.*, V, 462. — Etc.

MARCEL-BLAÏN (Louis de). *Voir*: **BLAÏN** ou **BLAŸN** (Louis de).

MARQUET (Barthélemy), magistrat protestant, né à Valence, vers le milieu du XVIe siècle, était vraisemblablement fils de ce procureur François Marquet, un des premiers et des plus ardents propagateurs des doctrines de Calvin dans cette ville, que le parlement de Grenoble condamna à mort pour cause de sédition, étant dit, en outre, que sa maison « seroit razée; « fors la muraillhe au devant, où seroit « placée une grosse pierre escripte de « ces mots : *Icy estoit la maison de « François Marquet*, secrestaire des « séditieux et rebelles, qui furent « exécutés le 15 may 1560. » On ne saurait, en effet, expliquer, sans cela, la rapidité avec laquelle celui qui nous occupe devint un des hommes les plus importants du parti huguenot en Dauphiné, n'ayant jamais pris qu'une faible part aux luttes de ce parti et même en 1578, c'est-à-dire en pleine guerre civile, ayant logé successivement chez lui, moyennant finance, le lieutenant du roi dans la province, Raimbaud de Simiane de Gordes, et Aymar de Chatte-Geyssans, gouverneur de la ville, qui était un ardent ligueur. Et malgré cela, il jouissait alors d'une telle considération chez ses coreligionnaires, qu'il représenta à lui seul toutes les églises protestantes du Dauphiné

dans l'assemblée politique de St-Jean-d'Angély (juin 1582), et qu'il fut nommé, le mois suivant (21 juillet 1582), conseiller en la Chambre de l'Edit de Grenoble, sur résignation de Soffrey de Calignon, qui passa alors à la présidence de cette Chambre, chargée, on le sait, de prononcer souverainement sur les causes intéressant les protestants dauphinois et provençaux. Puis, comme ce tribunal d'exception ne fonctionna, en réalité, qu'après la publication de l'Edit de Nantes, et que, pour remédier à cela, les protestants dauphinois créèrent, en 1586, une organisation judiciaire, la province étant divisée en six grandes circonscriptions, dans chacune desquelles un magistrat de leur choix était chargé de prononcer en premier ressort sur les causes de ses coreligionnaires, qui pouvaient ensuite appeler de leurs sentences devant un conseil établi à Die, Marquet alla résider à Die, et fut chargé, en outre, des fonctions de garde des sceaux près ce tribunal suprême. Tous ces faits sont d'autant plus significatifs, qu'il devait être encore bien jeune, attendu que c'est en 1575 (24 février) seulement, qu'il prit le grade de docteur en droit, en l'université de sa ville natale, et que ce n'est qu'en 1589 qu'il se maria. Seize ans plus tard, Barthélemy Marquet devenait président en la Chambre de l'Edit, malgré les sollicitations de son collègue Marc Vulson, protestant passionné, qui prétendait à cette charge et qui, ayant réclamé, en cette circonstance, les bons offices du synode provincial, obtint, pour toute réponse, que cette assemblée le trouvait « accompagné de toutes les qualités nécessaires pour exercer l'office de président en la Chambre, mais que néanmoins, elle prétendoit ne rien altérer au droit que M. Marquet pouvoit avoir audit office. »

Nommé à cette charge, le 6 février 1603, notre Valentinois en fut mis en possession le 3 juin suivant et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1609; et malgré cela, il serait certainement passé inaperçu, sans la fondation qu'il fit, le 5 avril 1605, d'un prix « des lettres humaines » à décerner chaque année aux élèves des quatre premières classes de l'académie protestante de Die, et pour le payement duquel il laissa une rente annuelle et perpétuelle de 10 écus, ce qui fut exécuté jusqu'à la suppression de cette académie (1685), bien que les héritiers de notre président, convertis au catholicisme, aient cherché à s'affranchir de cette charge en 1640.

Ayant épousé, le 12 septembre 1587, Jeanne de Dorne, fille d'un professeur en l'Université, veuve de Jean Reynard, seigneur de Saint-Auban, près Die, Barthélemy Marquet devint ainsi possesseur de la *Maison des têtes*, une des principales curiosités de la ville de Valence, dans le jardin de laquelle on voit ses armoiries accolées à celles des Dorne, et eut deux fils et une fille. Celle-ci, appelée Claudine et mariée, en 1620, avec Pierre Faure des Blains, capitaine au régiment de Roussillon, testa, quarante ans plus tard, en faveur de couvents où ses filles avaient pris le voile; les deux fils, qui étaient jumeaux et dont un seul se maria, furent l'un et l'autre militaires. Ajoutons que notre président était beau-frère de Louis de la Pierre, avocat de Die, l'un des hommes qui contribuèrent à la fondation de l'académie protestante de cette ville, dont il était recteur en 1610.

Dans le temps que notre magistrat valentinois habitait Die, c'est-à-dire en 1594, les intérêts temporels de l'évêque de Valence dans cette ville et dans le Diois étaient représentés par un Barthélemy Marquet. Si ce personnage ne fait qu'un avec lui, le fait est à noter et, dans le cas contraire, il y a là une singulière coïncidence.

Biogr. du Dauph., II, 121. — Brun-Durand, *La Chambre de l'Edit* et *Les Amis de Jean Dragon*, 99. — *Bull. d'archéol.*, XV, 216 et XVI, 325. — Nadal, L'*Univ. de Valence*, 387. — Arch. mun. de Valence, BB, 9. — Roman, *Docum. sur la Réforme*, 615. — *Mém. de François Joubert*, 30. — Arch. de la Dr., 2,242 et 8,105.

MARSANNE (Jean-Louis-Charles-François de), seigneur de Fontjulianne et de Saint-Genis, naquit à Montélimar, en 1741, d'autre Jean-Louis et de Justine de la Coste-Maucune. Il était l'arrière-petit-fils d'un Pierre de Marsanne, seigneur de Saint-Genis, qui fit construire, en 1593, la maison-forte de Fontjulianne sur Sauzet, et d'une famille qui, bien qu'elle ne remonte qu'à Guy de Marsanne, damoiseau vivant en 1301, a ses armoiries : *de gueules au lion d'or, au chef de même chargé de trois roses du champ*, à la salle des Croisades, grâce à la production que fit, en 1760, celui qui nous occupe, d'une charte fausse, suivant laquelle un Humbert de Marsanne aurait pris part à la première croisade.

Après avoir fait partie de l'Assemblée de Vizille, M. de Marsanne assista à la réunion que la noblesse dauphinoise tint à Grenoble, les 25, 26 et 27 août 1788, sous la présidence du comte de Morges, et, qui plus est, il y fit un discours dont la phrase suivante peut donner le ton : « La suite des événe- « ments, Messieurs, ne doit-elle pas « nous faire prévoir que le fouet de « Louis XIV peut devenir, entre les « mains des ministres actuels, une « verge de fer. »

Aussi ne manqua-t-il pas d'assister aux assemblées, puis aux états provinciaux de Romans; et, élu député de la noblesse du Dauphiné aux états généraux du royaume, le 5 janvier 1789, fut-il des premiers à se joindre aux députés du tiers état. Mais il n'en fit pas moins de l'opposition à certaines réformes décrétées par l'Assemblée nationale, ce qui lui valut d'être violemment attaqué par la *Chronique de Paris* (n° 66), et, comme il revint en Dauphiné sur ces entrefaites (18 novembre 1789), d'être accusé de trahison par la foule.

Le 19 août 1789, la garde nationale de Montélimar, dont il était le colonel élu, alla le chercher à Fontjulianne où il s'était retiré et, l'ayant amené en ville, le gardait à vue, depuis douze jours, dans son hôtel, lorsqu'une lettre du président de l'Assemblée nationale arriva, donnant l'ordre de lui rendre la liberté. Il n'en fallut pas davantage pour retourner l'opinion en sa faveur, et, relâché aux cris de : « Vive notre colonel ! Vive le comte « de Marsanne ! », il répondit à ces acclamations par une harangue dans laquelle il disait qu' « avilis par huit « cents ans de despotisme, nos pères « avaient perdu jusqu'aux sentiments « de leurs fers. »

De retour à l'Assemblée nationale, M. de Marsanne demanda l'abolition des droits d'aubaine, et fit décréter, le 10 juillet 1790, que les biens des religionnaires fugitifs, encore entre les mains de la régie, seraient rendus à leurs héritiers, ce qui est à son honneur.

Emigré ensuite, il se rendit à l'armée de Condé, où il fut très mal reçu. La confiscation de ses biens acheva sa ruine, déjà commencée par son père, et, pour refaire sa fortune, il s'occupa alors de magnétisme, croyant découvrir des trésors au moyen d'une boule magnétique.

Il mourut à Montélimar, le 19 novembre 1815, ne laissant pas d'enfants de Marie-Anne de Faret de Fournès, qu'il avait épousée le 17 mars de l'année 1773.

ICONOGRAPHIE.— I. Portr. dans un méd. de 0,08 ; cadre de 0,160/0,084. Buste de profil à D., grav. à l'eau-forte par Paris. *Gros, del; Courbe, sculp*. Déjabin, édit.— II. Ovale de 0,146/0,125 ; cadre de 0,200/0,158. Buste de 3/4 à D., avec chapeau à plumes sur la tête. (Le Vachez, édit.)

BIBLIOGRAPHIE.— I. *Discours prononcé par un membre de la noblesse à l'Assemblée tenue à Grenoble le 25 août 1788*. S. l. n. d., in-8° de 7 pp.

II. *Motion faite à l'Assemblée nationale par M. de Marsanne, député du Dauphiné*. S. l. n. d., in-8° de 4 pp.

Rochas, II, 124. — *Bull. d'archéol.*, V, 465. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 57.— P. Roger, *La nobl. de Fr. aux Croisades*, 182.— Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, V, 93. — Ed. Maignien, *Bibliogr. histor.*, I, 60. — Réimpr. du *Moniteur*, II, 93 ; IV, 257 ; V, 93.

MARTIN (Gabriel), ecclésiastique et controversiste catholique, né à Valence, suivant Chalvet, fut d'abord religieux de l'ordre de Saint-Dominique, puis bénédictin, et, passé ensuite dans le clergé séculier, était enfin curé de Nyons depuis quelque temps, lorsqu'il redevint moine dans d'assez singulières conditions. Ce fut en 1606. La ville de Nyons avait alors un prieuré de filles de l'ordre de Saint-Benoît et de la dépendance de l'abbaye de St-Césaire d'Arles, — à qui appartenaient les dîmes de la paroisse et le patronage de la cure, — dont la titulaire s'appelait Gabrielle de Commiers; il se fit abandonner par celle-ci tous ses droits à ce prieuré, moyennant une pension viagère de 100 à 125 livres; puis il obtint de l'autorité ecclésiastique la conversion de ce monastère de religieuses en un prieuré d'hommes suivant la règle de saint Benoît; après quoi, tous ces changements ayant été reconnus et confirmés par arrêt du 14 décembre, il s'installa paisiblement dans ce prieuré, dont il fit restaurer l'église et trouva, plus tard, moyen de recouvrer une partie des biens perdus. Seulement, une ancienne religieuse de ce prieuré, Antoinette L'Empereur de la Croix, s'étant avisée, treize ans plus tard (10 juin 1619), de se faire nommer quand même prieure de Nyons, par le légat d'Avignon, il s'ensuivit un long procès que semblait devoir terminer une transaction donnant gain de cause à cette dernière sous certaines conditions, mais qui recommença après la mort d'Antoinette L'Empereur, l'abbesse de Saint-Césaire d'Arles ayant nommé, à sa place, Claudine de Causans, tandis que d'autres, y compris les fils d'un conseiller au parlement de Grenoble, se faisaient pourvoir ailleurs du même bénéfice. Porté devant tous les tribunaux possibles, ce procès, qui dura vingt-deux ans, fut à la fin gagné par les religieuses, grâce à l'appui que leur prêta l'évêque de Vaison, Suarez; car, en dépit d'un arrêt du Conseil du roi, de l'an 1641, réintégrant Gabriel Martin dans son bénéfice, l'arrêt du parlement de Grenoble, qui le condamnait à vider les lieux, fut exécuté l'année suivante. A ce moment-là, du reste, l'ancien curé de Nyons était depuis longtemps pourvu de la petite abbaye de Clausonne, au diocèse de Gap, où il résida, paraît-il, puisqu'on y avait un calice orné de ses armoiries, et il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée, croyons-nous, à Gap, vers 1655. Mais ce qu'il y a de plus surprenant chez cet ecclésiastique, c'est que, pendant qu'il plaidait ainsi devant toutes les juridictions, pour être maintenu dans la possession du prieuré de Nyons, il soutenait non moins ardemment, un peu partout, des controverses théologiques contre les pasteurs protestants, car on a de lui :

I. *La banqueroute du sieur Mestrezat, ministre de Charenton, Faicte à Messire Gabriel Martin, abbé de Clausonne en Dauphiné, cy-deuant prieur de Nyons. Auec les noms et surnoms de ceux qui estoient presents en ladite assemblée, tant catholiques que ceux de la religion.* Paris, Mathiev Colombel, 1632, in-8° de 16 pp.

II. *Le triomphe glorievx de la vérité catholique sur l'heresie du calvinisme. Auec la sentence définitive obtenuë en contradictoire iugement, par messire Gabriel Martin, abbé de Clausonne au diocèse de Gap en Dauphiné, cy-devant prieur de Nyons, contre le sieur Boulle, ministre de Vinsobres, tant en son nom que des autres ministres, et faisant pour eux, donnée par iuge convenu entre les parties.* Paris, Mathieu Colombel, 1632, in-12 de 22 ff. + 178 pp.

III. *Grand devil sans effusion de sang, arrivé entre le sieur Mestrezat, ministre de Charanton, et le sieur abbé de Clausonne en Dauphiné.* Paris, Mathiev Colombel, 1633, petit in-8° de 16 pp.

IV. *Inscription en faux, par messire Gabriel Martin, abbé de Clausonne, contre le livre intitulé* : De la puissance du Pape et des libertés de l'Eglise Gallicane, mis en lumière par le sieur Marc Vulson, jadis conseiller en la

Chambre de l'Edict de Grenoble.... Grenoble, Ph. Verdier, 1640; in-8° de 311 pp. + 1 f., dédié « A très haute « et très puissante Marie, royne du « ciel et de la terre ».

V. *La religion enseignée par les démons aux Vaudois sorciers*. Paris, 1641, in-8°.

Guy Allard lui attribue encore un *Diurnal à l'usage des catholiques*, que nous ne connaissons pas autrement.

Rochas, II, 126. — Guy Allard, *Bibl.*, 145. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, II.— Arch. de la Drôme, B, 2590; E, 4883, 4891, 4922. — *Bull. d'arch.*, XX, 400. — Ladoucette, *Hist. des H.-A.*, 332.

MARTIN (Jean-Claude), dit **MARTIN DE CLANSAYES**, archéologue et historien, né à Grenoble le 4 mai 1766, mais appartenant à notre département par un long séjour et par sa mort, se disposait à entrer dans le sacerdoce, quand éclata la Révolution, et ne le fit probablement que plus tard; il ne semble pas, en effet, avoir quitté sa ville natale pendant la Terreur, et y était, dans les commencements du Directoire, précepteur de celui qui devait être le célèbre hiéroglyphiste Champollion. Devenu ensuite professeur de langues anciennes dans un pensionnat, à l'Ile-Barbe, il profita du voisinage de Lyon pour se livrer surtout à sa passion pour l'archéologie et l'histoire locale. Car, indépendamment de ce que la plupart de ses ouvrages imprimés datent de cette époque, on sait par sa correspondance avec certains membres de la Société littéraire, qui remplaça pendant assez longtemps à Grenoble l'Académie delphinale, qu'il en écrivit alors d'autres, notamment une *Histoire de Lyon*, à laquelle il attachait d'autant plus d'importance que, celle du P. Ménestrier exceptée, il trouvait tous les ouvrages sur ce sujet « mal digérés, sans métho- « de ni critique et assez mal écrits; » témoignage irrécusable d'une confiance en lui qui fut toujours le côté faible de son caractère. Pour pouvoir fréquenter tout à son aise les bibliothèques publiques, dont il signalait, à ses amis de Grenoble, les manuscrits intéressant le Dauphiné, et courir facilement les bouquinistes, chez qui il découvrait de temps en temps quelques livres rares, qu'il lui fallait céder ensuite à de plus fortunés que lui, faute de ressources, notre abbé finit par abandonner son pensionnat et s'établir à Lyon, sous prétexte que le climat de l'Ile-Barbe ne convenait pas à sa santé. Seulement, comme il devait d'autant moins trouver là des moyens d'existence, qu'après avoir refusé six louis de son *Histoire de Lyon*, fruit de plusieurs années de travail, il ne les trouva plus, il lui fallut bientôt en chercher ailleurs. Dès le 25 prairial an XII, il était à la recherche d'un emploi quelconque, à ce que nous apprend une lettre du préfet du Rhône recommandant à « la bienveillance des « autorités et du gouvernement » M. Martin, dont les ouvrages « ont mé- « rité les applaudissements de tous « les amis des arts. » Mais, bien que ce haut fonctionnaire affirmât encore dans sa lettre « les talents distingués « de cet artiste », J.-Cl. Martin fut réduit à accepter la tâche ingrate de faire la classe à quatre jeunes Lyonnais, et ce n'est enfin qu'après avoir décliné l'offre dérisoire d'un emploi de maître d'études au lycée de Grenoble, qu'il devint en 1808, grâce à la protection de Crétet, professeur de 3ᵉ et de 4ᵉ, puis de 2ᵉ et de 3ᵉ au collège de Saint-Marcellin. Moyennant 1,200 livres par an, il devait là instruire et tenir en bride 25 écoliers fort peu disciplinés, à ce qu'apprennent ses lettres, desquelles il résulte également qu'il ne continua pas moins à s'occuper surtout de ce qui lui plaisait, c'est-à-dire d'archéologie et d'histoire locale, et qu'il eut même alors, dans cet ordre d'idées, certaine mésaventure. En effet, le *Moniteur* du 9 juin 1809 contenant un article daté de Saint-Marcellin, le 27 mai, dans lequel sept inscriptions dauphinoises étaient don-

nées comme ayant été découvertes par «M.-J.-C. Martin, de Grenoble», Champollion-Figeac protesta, disant que ces inscriptions étaient connues avant M. Martin, qui ne trouva rien de mieux alors que de se défendre d'être l'auteur de l'article en question, ce qui équivaut à dire qu'il mentit deux fois.

Trois ans plus tard, notre abbé, descendu au rang de professeur de 6e, était au petit séminaire de Valence, où il resta bien de neuf à dix ans, et n'oublia pas moins qu'ailleurs ses devoirs professionnels, pour s'adonner à ses goûts; c'est même pendant ce temps-là qu'il ajouta le plus à la liste déjà fort longue de ses médiocres écrits. Chargé, en 1821, de desservir la petite paroisse de Clansayes, il fut comme curé, pour ses paroissiens, ce qu'il avait été comme professeur, pour ses élèves. Au lieu de s'occuper d'eux, il se mit à parcourir la contrée, toujours à la recherche d'inscriptions, de chartes et d'autres documents, dont il prenait copie, de restes antiques et de pétrifications, qu'il collectionnait, n'interrompant ses visites aux villes et aux villages environnants que pour composer de nouveaux écrits, dans lesquels il traite non seulement de l'histoire et des antiquités du pays, mais encore de sa topographie et de la composition géologique du sol. Telle était sa manie d'écrire, qu'il alla jusqu'à faire des vers, bien qu'il n'eût guère de dispositions pour cela, à en juger par ce que nous connaissons d'un très pitoyable poème intitulé: *Baruch à Babylone*, qu'il se proposa un moment de publier par livraisons, mais pour lequel il ne trouva pas plus de souscripteurs que pour la plupart de ses autres ouvrages qui, disons-le vite, sont tous, plus ou moins, de ceux à qui l'on peut appliquer ce qu'il disait lui-même des histoires de la ville de Lyon, c'est-à-dire des ouvrages « mal digérés, sans critique ni « méthode. » Or, cette manie d'écrire était malheureusement doublée chez lui, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, d'une très haute opinion de lui-même. L'impossibilité de trouver des souscripteurs ne l'empêchait pas de se croire un personnage important dans le monde de la science et, c'est vraisemblablement pour l'affirmer qu'il agrémentait d'ordinaire tout document qui lui passait par les mains de quelques lignes rappelant qu'à telle date J.-Cl. Martin, « archivio- « graphe du Midi », ou « antiquaire « de France », en a pris ou non copie.

Cela dit, il serait superflu d'ajouter que les rapports de l'abbé Martin avec ses supérieurs ecclésiastiques manquèrent de cordialité, et rien d'ailleurs ne saurait mieux donner une idée de ce que furent ces rapports, que le passage suivant d'une lettre de l'abbé Mazelier *(voir ce nom)*, son archiprêtre, en date du 30 août 1839 : « M. Martin, curé de Clansayes, ne « fait guère le catéchisme que pen- « dant le Carême, ou au moins pen- « dant l'hiver. Il ne le fait jamais le « dimanche. Ce pauvre homme, qui « n'a guère d'énergie que dans ses « susceptibilités, fait gémir sur la fai- « blesse de l'instruction qu'il donne. « L'évêché lui a donné autrefois « des avertissements; il serait néces- « saire d'y revenir. Je les aurais faits « moi-même, mais je n'espère pas de « rien avancer. » Et, malgré tout, l'abbé Martin ne resta pas moins curé de Clansayes jusqu'à sa mort, arrivée le 11 avril 1847. Mais il y a d'autant plus lieu de croire qu'à l'heure suprême, cet homme qu'avait toujours hanté le désir d'être au premier rang, vit les choses d'un autre œil, qu'un sentiment d'humilité chrétienne lui fit demander alors d'être inhumé sous le seuil du cimetière de son village. Et c'est là qu'il repose en effet.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. in-8° au physionotrace, par *Bailly*, en 1805. Buste de profil à G., avec la légende : *Jean-Claude Martin, né à Grenoble le 4 mai 1766*, et, au-dessous un sixain de *Jean Turde Nîmes*. — II. Autre, portr., *dess. et gravé par Roy..., à Paris*,

l'an 1810. Buste de profil, dans un méd. rond de 0,058, sans légende. Le portr. se trouve en tête de l'*Hist. de Charles Dupuy*. — III. Autre portrait. Buste de 3/4 à G .., dans un encadrement de 0,120 de hauteur.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice des antiquités de la ci-devant province du Dauphiné et de ses hommes illustres*. S. l. n. d., in-8° de 16 pp.

II. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et dernier connétable de France. On a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard; une notice sur Vaucanson, Mably, Condillac*, etc. Grenoble, David, an X (1802), in-8° de 180 pp., avec les portr. de Lesdiguières et de Bayart.

III. *Histoire militaire et politique de François de Beaumont, baron des Adrets, avec notes*. Grenoble, Peyronnard, 1803, in-8° de 63 pp. + 199 pp. pour les notes.

IV. *Précis de la vie de Madame de Châteaudouble, avec notes. On y a joint une notice sur le chimiste Dupré et la vie du président Expilly*. Grenoble, J.-H. Peyronnard, 1803, in-8° de 15 pp. pour la vie de Mme de Châteaudouble; plus 24 pp. pour celle d'Expilly, qui a un titre particulier et 24 autres pages pour les notes; enfin, 2 pp. non chiffrées pour la notice sur Dupré.

V. *Coup d'œil rapide sur le Dauphiné et les exploits de ses héros, jusqu'aux temps du chevalier Bayard et du connétable de Lesdiguières*. Lyon, Villeprend, 1804, in-8° de 32 pp.

VI. *Histoire chronologique de Iovinzieux, de nos jours Saint-Donat, bourg du département de la Drôme, ancienne résidence des évêques de Grenoble, et notice de Peyrins*. Valence, Marc Aurel, 1812, in-8° de 39 pp.

VII. *Histoire de Charles Dupuy, surnommé le brave, seigneur de Montbrun. Nouvelle édition, revue, corrigée, considérablement augmentée, avec notes*. Paris, Michaud, MDCCCXVI, in-8° de 172 pp. Nous ne connaissons pas la première édition et doutons qu'il y en ait une autre que celle que nous signalons.

VIII. *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras*. Nouvelle édit. Orange, Jos. Bouchony, MDCCCXVIII, in-8° de 122 pp.

IX. *Fragments inédits de l'histoire du Dauphiné*. Orange, Escoffier, 1838, in-8° de 69 pp.

X. *Baruch, ou les Hébreux en Babylone. Fragments bibliques imités et paraphrasés en vers*. Orange, Jules Escoffier, 1842, in-8° de 56 pp., avec frontispice. A la page 49, le sujet change; c'est *La Pythonisse d'Endor, fragment biblique imité en vers français du premier livre des Rois, chap*. XXVIII.

J.-Cl. Martin est encore l'auteur de quelques articles publiés dans la *Revue de Vienne*, d'une notice sur Baume-de-Transit faisant partie de *l'Album du Dauphiné*, et, croyons-nous, de certains articles non signés de la *Revue de Lyon*; mais tout cela est peu de chose auprès du grand nombre d'ouvrages manuscrits qu'il a laissés; la bibliothèque de Grenoble en possède, à elle seule, trente-huit; M. A. de Bouffier et quelques autres bibliophiles dauphinois en ont également plusieurs, et nous savons enfin, par différentes notes de notre curé de Clansayes, que les plus volumineux, pour ne pas dire les plus importants, sont probablement perdus, notamment un *Dictionnaire abrégé du Dauphiné* en deux volumes, de 699 et de 445 pages et « de deux pans moins un « quart de longueur (*sic*) sur un de largeur ». Quant aux collections de cet ecclésiastique, les mêmes notes nous apprennent qu'il les donna de son vivant à la bibliothèque de Valence; et, pour ce qui est de ses nombreuses lettres, qui sont incontestablement plus intéressantes que ses ouvrages, elles sont disséminées un peu partout.

Biogr. Dauph., II, 126. — Champollion-Figeac, *Chron. Dauph.*, II, 37, 41, 53, 161, etc. — *Monit. univ.* — Notes de M. Perrossier. — *Catal. des manuscrits des bibl. publ.*, VII. — Etc.

MARTINEL (JEAN-MARIE-PHILIPPE), conventionnel, né à Rousset, le 14 novembre 1762, était, croyons-nous, fils de Joseph, que l'on voit élu abbé de la jeunesse en 1747 et consul du lieu en 1764 et 1780, et, dans tous les cas, appartenait à une famille bourgeoise de Visan (Vaucluse), qui a fourni François-André Martinel, châtelain en 1706 et greffier de la Cour temporelle en 1710; puis, le notaire André-Alexandre Martinel, qui fut, à son tour, châtelain de Visan en 1764 et en 1787. Avocat avant la Révolution, il devint administrateur du département de la Drôme après l'annexion d'une partie du Comtat-Venaissin à ce département, et, élu député suppléant à la Convention, par 248 voix sur 421 votants, le 10 septembre 1792, la non acceptation du mandat de député par Louis-Michel Rigaud de l'Isle lui ouvrit aussitôt les portes de cette assemblée, dans laquelle, tout en se faisant peu remarquer, il fut un adversaire déclaré des Jacobins. Ainsi, refusa-t-il de voter la mort du roi, se prononçant pour la détention et ensuite pour l'appel au peuple, parce qu'il ne se reconnaissait pas, disait-il, les pouvoirs d'un juge; puis, fit-il partie de la commission instituée le 29 oc-

tobre 1794, pour examiner la conduite de Carrier, commission qui se prononça, on le sait, pour la mise en accusation de ce dernier. Ajoutons que Martinel fit partie du comité de l'Instruction publique de janvier 1793 au 6 juin suivant.

Elu membre du Corps législatif le premier et par 184 voix sur 213 votants, le 13 vendémiaire an V (14 octobre 1796), Martinel siégea dans le Conseil des Cinq-Cents, où il accentua ses tendances, car, après avoir contribué au coup de force du 18 fructidor (4 août 1797), on le vit successivement proposer l'abrogation de la loi du 29 fructidor an III, qui avait déterminé les cas d'émigration pour le ci-devant Comtat d'Avignon,— ce qu'il obtint, après une vive discussion, dans laquelle il soutint que l'intention des représentants d'un grand peuple ne pouvait être « de grossir la « liste des malheureux, quand la paix « vient rendre la joie au monde»—; appuyer, huit jours après, une pétition de nombreux Avignonnais détenus à Valence et traduits devant le tribunal criminel de la Drôme, par suite de faits arrivés sous la Convention ; demander, en outre, l'épuration du personnel de tous les tribunaux ; enfin, s'opposer, le 29 floréal, à ce qu'on passât à l'ordre du jour sur une accusation de forfaiture portée contre certains membres du tribunal criminel de la Drôme. Indépendamment de cela, Martinel fit adopter, le 29 brumaire (19 novembre 1797), certaines modifications au costume des représentants du peuple, répondant fort spirituellement à ceux qui avaient déjà fait adopter la toge, qui devait être blanche pour les membres du Conseil des Anciens, « qu'il fallait « se rapprocher de nos usages, au lieu « de vouloir se vêtir en Romains ou en « mitrés.» Enfin, il fit, le 29 nivôse (18 janvier 1798), un rapport sur l'inauguration de la nouvelle salle du Conseil des Cinq-Cents, et fut élu secrétaire de cette assemblée le 1er germinal (21 mars). Réélu en l'an VII et en l'an VIII, il fit encore partie du Corps législatif après le coup d'Etat du 18 brumaire et n'en sortit, en 1803, que pour se retirer à Avignon, où il mourut le 21 février 1833.

BIBLIOGRAPHIE.— I. *Motion d'ordre sur les émigrés du ci-devant Comtat d'Avignon.* Séance du 11 vendémiaire an VI. Paris, Imprim. nat., in-8°.

II. *Opinion sur l'affaire des prisonniers avignonnais détenus à Valence.* Séance du 19 vendémiaire an VI. Paris, in-8°.

III. *Discours dans la discussion sur les émigrés du Comtat d'Avignon.* Séance du 9 brum. an VI. Paris, in-8°.

IV. *Rapport sur les émigrés des ci-devant Comté Vénaissin et Comtat d'Avignon.* Séance du 2 brum. an VI. Paris, in-8°.

V. *Rapport sur la translation du Conseil des Cinq-Cents dans son nouveau palais.* Séance du 19 nivôse an VI. Paris, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 127.— Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 279.— Arch. de la Drôme, E, 5882, 5916. — Id. de Vaucluse, B, 2637, 2677, 2682. — Réimpr. du *Moniteur*, XV, 172; XXVIII, 799; XXIV, 37, 59, 69, 269.

MARVILLE (ANTOINE de), jurisconsulte et professeur de droit, à qui Rochas donne pour père Claude de Marville, sieur de Vignemonte, était en réalité fils de Claude Boullet, sieur de Marville et de Vignemont, secrétaire greffier au bureau des finances de Picardie, et petit-fils de Nicolas Boullet, bourgeois d'Amiens, dont le père, Etienne Boullet, décéda le 21 décembre 1532. Cela est dit tout au long dans les pièces que dut fournir notre professeur pour obtenir du roi Louis XIV l'autorisation de ne porter désormais que le nom de Marville.

Né à Paris, en 1609, Antoine Boullet de Marville vint à Valence de très bonne heure pour y étudier le droit et y fut reçu docteur le 28 octobre 1632, après quoi il devint avocat au parlement de Grenoble, « à la grande « satisfaction du public ». Quinze ans après, c'est-à-dire le 19 février 1647, il était pourvu d'une chaire de droit en l'université de Valence, et n'en ayant pris possession que le 26 juin 1649, il l'occupa si bien, que, le 1er février

de l'année suivante, il fut nommé premier professeur de droit au lieu et place de Charles-Annibal Fabrot, qui avait abandonné cette charge pour « l'emploi du soing qu'il prenait des « livres qu'on imprimait à l'Imprime- « rie royale, pour lequel le Roi l'a- « voit retenu à Paris. »

Dès sa première leçon il témoigna, du reste, à ce que disent les registres de l'époque « sa capacité et sa doctrine « à la compagnie qui y avoit assisté « en grand nombre, en sorte que « l'Université ne pouvait recevoir « que grands biens et advantages, « ayant chez elle un personnage de son « mérite », et il en fut ainsi jusqu'à sa mort, arrivée le 31 octobre 1693. Aussi le roi lui accorda-t-il, en 1666, des lettres de noblesse et, le 17 novembre de l'année suivante, un brevet confirmatif de ces lettres, « à cause « des grands services que ledit Mar- « ville avait rendus durant vingt ans « au public et les preuves qu'il avait « données d'une capacité consommée « et d'une connaissance parfaite de « tout ce qu'il y a de plus difficile et « de plus obscur dans les lois. »

De Jeanne-Marie Crozat, fille d'un professeur en l'université de Valence, Antoine de Marville eut, entre autres enfants, Marc-Antoine, docteur agrégé en l'Université et chevalier d'honneur au présidial de Valence, qui était âgé de 85 ans, en 1744, et dont les armoiries étaient : *d'azur à trois membres ou serres d'aigle onglées de gueule tenant chacune un globe d'or 2 et 1* ; et la devise : *Facere bene et lætari.*

M. Rochas donne le titre de deux ouvrages d'Antoine de Marville ;

I. *Oratio de concordia armorvm et legvm adversvs paroemiam : silere leges inter arma. Ad illustrissimvm Galliæ Cancellarivm.* Parisiis, Steph. Pepingvé. M.DC.LVII. In-4° de 28 pp.

II. *Selectæ sententiæ ex institutionibvs civilibvs cvm supplemento definitionvm, divisionum et differentiarum juris. Ad vsvm stvdiosæ Juventutis.* Valentiæ, G. Mercadier, 1688, in-12.

Ouvrage qui n'est qu'une nouvelle édition du précédent, augmentée de notes et de commentaires, d'un abrégé des Institutes de Justinien, par Jacques de Bovet d'Arier et dont il y a une édition de Valence, Gilibert (1701), également in-12.

Mais ces ouvrages ne sont pas les seuls qu'on ait de ce jurisconsulte, car Guy Allard dit qu'il donna une « nouvelle édition du *Code Théodo- « sien* et un *Thesaurus observationum « juris*, à l'exemple du *Thesaurus « criticus* et quelques autres ouvra- « ges en Droict dont le public luy a « l'obligation »; puis il y a de lui un éloge d'Ant. Faure des Bleins, en tête de l'édition posthume des *Institutiones theoricæ* de celui-ci.

Chorier qui vante dans ses *Adversaria*, le savoir de Marville, dont il fut l'élève, dit qu'il tenait de lui les cartulaires de Saint-Hugues, qu'on l'accusa, plus tard, d'avoir volés ; mais peut-on bien se fier à Chorier, sur ce point ?

Biogr. Dauph., II, 127. — Arch. Drôme, E, 692. — Guy Allard, *Bibl.*, 146. — Nadal, *Hist. univ. de Valence*, 176. — Chorier, *Adversaria*, 194.

MATHIEU (Joseph-Romain), écrivain, né à Saint-Christophe-le-Laris, de parents cultivateurs, le 29 février 1792, épousa, à 21 ans, une riche veuve, presque quinquagénaire, et dut à cela d'être aussitôt l'un des plus gros propriétaires de la commune dont il était maire depuis un quart de siècle. Or, non content de cela, il crut se faire une réputation d'homme de lettres en publiant une grammaire, puis une sorte de poème en prose, et d'autres écrits ; mais il n'en fut rien ; car il ne serait plus question de tout cela depuis longtemps, si le propre frère de l'auteur n'avait fait une sanglante critique de ces publications au cours d'un procès qu'ils eurent ensemble pour des questions d'intérêts en 1855. Attaqué dans

certains écrits intitulés : *Plaidoyer* et *Comptes à la suite du procès des frères Mathieu*, que nous ne connaissons pas autrement, l'ancien représentant du peuple, Mathieu (de la Drôme), après s'être justifié de diverses imputations, dit en effet dans sa réponse, en parlant de son frère, que « l'homme « qui ignore jusqu'aux premiers élé« ments de sa langue et qui est pos« sédé de la manie de se faire impri« mer; qui ne peut écrire deux lignes « correctement et qui publie des « grammaires sous le titre modeste « de: *Grammaire des Français*; l'hom« me qui, se posant en émule de Vir« gile, fait paraître un poème en pro« se sous le titre de : *Bonheur des* « *gens de la campagne*, accompagné « d'une *Civilité puérile et honnête*, « non, cet homme, je le déclare à la « face de mes concitoyens, ne jouit « pas de son bon sens. » Il est difficile d'être plus dur, bien que la critique ne manque pas de vérité ; mais on ne voit pas la portée de semblables réflexions dans une discussion d'intérêts.

J.-R. Mathieu mourut à Romans vers 1860.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Grammaire orthographique ou méthode pour enseigner l'orthographe de principes.* Valence, Borel, 1833, in-12 de 24 pp. Ouvrage réimprimé sous le titre de *La Grammaire des Français qui veulent s'instruire.....* (Valence, Combier, 1857, in-12), et dont il y a une troisième édition. Paris, Brare, 1860.

II. *Sitôt-vu-lu et jeu littéraire à l'usage des écoles primaires.* Paris, Garnier 1834, in-16 de 32 pp.

III. *Jeu national, autorisé par le gouvernement remplaçant les carreaux, le loto, le domino...* Paris, J. Brare, s. d.

IV. *Le bonheur des gens de la campagne, ou la lecture des jeunes cultivateurs.* Paris, Garnier, 1842, in-12.

Et. civ. — Notes de MM. Maurice Champavier et Perrossier.— Etc.

MATHIEU (Philippe-Antoine), dit **MATHIEU (DE LA DRÔME)**, homme politique et météorologiste, frère puîné du précédent, naquit au domaine des Brossards, commune de St-Christophe-le-Laris, le 7 juin 1808, et, après avoir fait ses études au petit séminaire de Valence, donna à Lyon des séances littéraires et scientifiques, puis inventa une méthode de lecture et d'écriture simultanées et voulut ensuite s'occuper de la culture de ses terres. Seulement, comme il n'était pas homme à s'accommoder de la vie tranquille des champs, il se rendit à Paris au lendemain de la Révolution de Juillet 1830 et, y étant entré aussitôt en relation avec l'avocat Mauguin, un des chefs de l'opposition démocratique, il ne revint plus tard dans son département que pour y fonder, en 1839, avec le concours de quelques amis, un *Athénée*, dans lequel il se chargea d'enseigner l'économie sociale ; et, ce foyer d'opposition ayant été fermé au bout de quelques années, il publia alors, à ses frais, *La Voix d'un solitaire*, petite revue qui fut sa tribune jusqu'au 24 février 1848. Elu représentant du peuple, le second sur huit, après cette révolution, Mathieu (de la Drôme) siégea sur les bancs de la Montagne à l'Assemblée constituante et même présida ce groupe important, ses théories politiques se rapprochant beaucoup de celles des socialistes. A l'Assemblée législative, où il fut envoyé par le département du Rhône, en même temps que par celui de la Drôme, mais où il représenta ce dernier département, son attitude fut absolument la même, « le « socialisme, loin d'être un ennemi, « devant, disait-il, purifier les sources « de la propriété. » Arrêté dans la nuit qui précéda le coup d'Etat de décembre 1851, puis expulsé du territoire français, il habita successivement la Belgique et la Suisse jusqu'en 1859, date à laquelle il profita de l'amnistie pour rentrer en France, où il ne s'occupa plus dès lors que de travaux scientifiques, ou plutôt d'un système météorologique absolument repoussé par les savants et dont il se fit l'apôtre. A l'aide de certaines observations et moyennant certains calculs, il pré-

tendait pouvoir prédire longtemps d'avance les variations de la température et, après avoir publié sur ce sujet une brochure, en 1862, il fit enfin paraître, à partir de 1864, un almanach qui a rendu son nom populaire à l'égal de celui de Mathieu Lansberg, car il y eut dès lors un *Double* et un *Triple Mathieu (de la Drôme)*, comme il y a un *Double* et un *Triple Liégeois*.

Indépendamment de cela, Mathieu (de la Drôme) peut être considéré comme l'inventeur des eaux minérales de Condillac, attendu que c'est lui qui les a fait connaître, après en avoir acquis la source. Il est décédé à Romans, le 16 mars 1865.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith., in-4°. Mi-corps de face, tenant un rouleau de papier à la main. Paris, Delarue, lith. de Becquet frères. — II. Autre, in-4°. Buste de face, Lordereau, éd.; au-dessous : *L'esclavage c'était l'abrutissement, le salaire c'est l'exploitation, l'association c'est l'affranchissement*. — III. Autre, in-4°. Buste de face, *Lith. d'après nature par El. Bazin; E. Desmaisons, direxit;* impr. Lemercier. Légende : *Philippe-Antoine Mathieu (de la Drôme), né à Saint-Christophe-le-Laris (Drôme), le 7 juin 1808, cultivateur*, et au-dessous, signature autographiée. — IV. Grav. sur cuivre, in-8°, de 0,160/0,097, le représentant en pied, à la tribune, et de 3/4 à G. — V. Lith., in-16. Buste de 3/4 à D.; *Nœgelin, G. R. (del.)*; dans l'*Almanach du démocrate progressiste pour* 1851. — VI. Grav. sur bois. Buste de face : *Mathieu de la Drôme d'après une photographie d'Antony Thouret*, dans l'*Illustration* du 25 mars 1865. — VII. Autre, dans le *Monde Illustré* du 25 mars 1865. — VIII. Lith., in-fol., Ch. Fernique; affiches pour le *Double* et le *Triple almanach Mathieu (de la Drôme)*. Buste de 3/4 à D., en 1866. En pied, assis, de 3/4 à D., en 1867. En pied, assis, de 3/4 à D., au-dessus de la foule, en 1868. Buste de 3/4 à G., dans un médaillon, en 1869.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La voix d'un Solitaire, Revue de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche*. Valence, Joland, in-8°. Revue politique aux tendances socialistes, paraissant par cahiers chaque mois et dont le premier numéro est d'avril 1847, le dernier de février 1848. Le n° 5 donna lieu à la réponse suivante : *Aux habitants*, signée Félix Chevalier et en date du 18 août 1847. (Romans, Bossan, in-8° de 7 pp.).

II. *Extrait de la voix d'un Solitaire, n° de septembre. Réponse à M. Félix Chevalier*. S.l.n.d. (Valence, Joland, 1847), in-8° de 8 pp.

III. *Observations au sujet des publications de Joseph-Romain Mathieu*. Valence, Marc Aurel, s. d. (1855), in-8°. C'est la réponse aux attaques de son frère.

IV. *De la prédiction du temps*. Paris, Mallet-Bachelier, 1862, in-8°. Ecrit dont Le Verrier soutint que les données étaient fausses, dans un article inséré au *Moniteur* du 5 avril 1863.

V. *Annuaire Mathieu (de la Drôme), indicateur du temps, rédigé par les sommités scientifiques, orné de vignettes par les premiers artistes*. Paris, Plon, 1863 (et années suivantes), in-18.

VI. *Le double almanach Mathieu (de la Drôme), indicateur du temps pour* 1865, *indispensable aux cultivateurs et aux marins*. Paris, Plon, 1864 (et années suivantes), in-16.

VII. *Le triple almanach Mathieu (de la Drôme), pour* 1865 (et années suivantes), in-16.

Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, III, 53. — *L'année scient.*, x, 492. — Vapereau. — *Triple alman. Mathieu (de la Drôme) pour* 1866, 53-71. — *Dict. parlem.* — G. Bresson, *La prévision du temps*, 97. — Etc., etc.

MAZELIER (François), ecclésiastique, né au Bourg-de-Péage, le 13 janvier 1795, fut ordonné prêtre, le 18 mai 1817, et devint aussitôt professeur au petit séminaire de Valence, qui était alors uni au collège de cette ville ; il y occupait la chaire de rhétorique, lorsqu'il fut donné pour auxiliaire à l'abbé Solier de Lestang, curé de St-Paul-Trois-Châteaux, qui venait de fonder une sorte d'école normale destinée à former des instituteurs chrétiens. C'était en 1821. Plus particulièrement chargé de la direction de cette école, l'abbé Mazelier en fit le siège d'une petite congrégation, à laquelle il donna des statuts approuvés par l'autorité diocésaine et qui fut reconnue par le gouvernement sous le nom de *Congrégation de l'instruction chrétienne*, le 11 juin 1823. Mais la mort de M. Solier de Lestang, le 6 février 1825, le mit aux prises avec des difficultés qui ne purent être vaincues qu'en plaçant la nouvelle congrégation dans la dépendance de l'évêque de Valence, le 30 novembre 1825. Ce prélat fut autorisé à recevoir

la donation, à ladite congrégation, de l'ancien couvent des Dominicains, qu'elle occupait à St-Paul-Trois-Châteaux, faite par M. Solier de Lestang et les demoiselles de la Roche-d'Eurre ; et c'est alors seulement que l'école dont il s'agit prit réellement corps. Aux termes du prospectus, elle devait comprendre une école normale « pour y préparer de jeunes institu- « teurs séculiers de bonne conduite », et un pensionnat, dont le programme comprenait « toutes les connaissances « nécessaires aux jeunes gens qui « veulent entrer dans le commerce ou « dans d'autres carrières qui n'exi- « gent pas l'étude du latin. »

Devenu curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1827, l'abbé Mazelier en continua pas moins à diriger cette école, qu'il affilia, quatorze ans plus tard, à la congrégation des Petits-Frères de Marie ou Maristes, dont la maison-mère était alors à Saint-Martin-Coilleux (Loire) ; cependant il en restait toujours le supérieur, car ce n'est qu'en 1847 qu'il se démit de sa double charge de supérieur et de curé, pour devenir chanoine de la cathédrale de Valence, vicaire général honoraire et membre du conseil épiscopal. Nommé en outre, quelque temps après, membre de la Commission départementale chargée de l'examen des instituteurs et membre du conseil académique, il remplissait toutes ces fonctions lorsqu'il mourut à Valence, le 26 juin 1856.

On a de lui : *De l'Eglise, de la parole de Dieu et de l'explication de la Bible*. Orange, J. Escoffier, 1839. In-12 de 71 pp., dont il y a une seconde édition (Lyon, Perisse, 1846).

Nadal, *Orig. monast. du dioc. de Valence, Frères Maristes*, 38. — *L'Ami des Familles*, I, 401. — Etc.

MELLERET (Jean-Pierre), médecin, né à Etoile, le 25 septembre 1761, était fils de l'avocat Antoine Melleret, échevin de cette communauté avant la Révolution, qui la représenta aux Etats provinciaux de Romans, en 1788-89, puis à l'assemblée de Chabeuil, et qui, élu colonel de la garde nationale du bourg d'Etoile, le 2 août 1789, fut un des principaux organisateurs de la fameuse fédération de la Paillasse (29 novembre 1789) ; après quoi, il devint membre du directoire du département (7 août 1790), dont on lui décerna plus tard la présidence. Sa mère avait nom Marie - Madeleine Griffaud. Ayant accueilli la Révolution avec enthousiasme, il fut un des fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Valence, puis de celle d'Etoile, qu'il présida plus d'une fois; ce zèle ayant attiré l'attention sur lui, on le chargea, en 1792, d'organiser une partie du département de Vaucluse, puis on l'envoya dans le district de Die, en qualité de commissaire-surveillant, ce qu'il était lorsqu'il fut nommé membre du tribunal révolutionnaire d'Orange, sur la recommandation de Payan, le 22 floréal an II (11 mai 1794). Seulement, comme il n'était pas de ceux à qui les passions politiques font perdre le sentiment de la justice, les violents de son parti ne tardèrent pas à se plaindre de lui. Dès le 9 messidor (26 juin), Agricol Moureau, le fougueux rédacteur du *Courrier d'Avignon*, le signalait à Payan comme « esclave des formes » quoique « bon « patriote » et, dix jours plus tard, le président Fauvety entretenant le même Payan des travaux du tribunal d'Orange, qui avait, disait-il, « rendu « cent quatre-vingt-dix-sept juge- « ments dans dix huit jours », lui disait : « Ragot, Fernex et moi sommes « au pas, mais, Meilleret *(sic)*, mon « quatrième collègue ne vaut rien, « absolument rien au poste qu'il oc- « cupe ; il est quelquefois d'avis de « sauver des prêtres contre-révolu- « tionnaires ; il lui faut des preuves « comme aux tribunaux ordinaires de « l'ancien régime. Il inculque cette « manière de voir à Roman *(voir*

« *Roman de Fonrosa*), il le tourmente « et tous les deux nous tourmentent « à leur tour. Nous avons quelquefois « des scènes très fortes. Meilleret en- « fin est patriote, mais il n'est pas à « sa place. Dieu veuille que Ragot, « Fernex et moi ne soyons jamais « malades ! Si ce malheur arrivait, la « commission ne ferait plus que de « l'eau claire. »

On ne saurait faire un plus bel éloge de ce jeune enthousiaste que les hasards de la politique avaient fait asseoir sur un siège de juge et qui, bien que peu préparé à ce rôle, ne laissait primer chez lui, par aucun autre sentiment, celui de la justice. Son collègue, Roman de Fonrosa a, du reste, marqué la distance qui les séparait, Melleret et lui, des autres membres du tribunal révolutionnaire dont ils faisaient partie, en écrivant à Payan, le 30 messidor : « Nous n'a- « vons cessé, Meilleret et moi, de ré- « clamer une assemblée préalable « pour connaître les accusés que l'on « mettait en jugement ainsi que les « charges matérielles qu'il y avait con- « tre eux, pour rendre notre opinion « plus uniforme. » Cela n'empêcha pas qu'à l'heure du châtiment, tous subirent le même sort. La chute de Robespierre ayant entraîné la suppression des tribunaux révolutionnaires, celui d'Orange prit fin le 18 thermidor (5 août 1794). Un mois après, ses membres étaient arrêtés et, le 25 juin de l'année suivante, ils étaient tous condamnés à mort par le tribunal criminel de Vaucluse, dont la sentence fut exécutée le lendemain.

. Etat civil. — E.-B. Courtois, *Rapport sur les papiers de Robespierre*, 383, 395, 399. — Berriat-Saint-Prix, *La justice révol. dans les dép.* — De Beaumefort, *Le tribunal révol. d'Orange.*— Bonnel, *Les 332 victimes de la comm. pop. d'Orange*, I, 25. — Etc.

MENURET (Jean), avocat de Montélimar et l'un des principaux martyrs de la foi protestante dans notre contrée, était le plus jeune fils de l'avocat Zacharie Menuret, dont le père, également appelé Zacharie, testa le 5 avril 1599 léguant 25 livres aux « pauvres de la religion prétendue « réformée. » Ayant fait ses études à Genève, de même que ses deux frères, dont l'aîné fut le dernier syndic de l'église protestante de Montélimar, il comptait donc parmi les membres les plus importants de cette église quand l'exercice de son culte fut interdit dans cette ville. Or, au lieu d'abjurer, comme tant d'autres, il se mit alors à fortifier « dans leur foi « ceux qui n'avaient pas succombé, « faisant rougir de leur faiblesse ceux « qui avaient abjuré », ce qui lui valut d'être arrêté au mois de mars 1686, puis envoyé à Valence, où il fut interné dans l'hôpital converti en prison, dont le trop fameux Guichard d'Hérapine était alors recteur ; et là il subit, pendant neuf mois, les plus cruels traitements, jusqu'au jour où on le trouva mort, dans sa prison, au commencement d'avril 1687. Le ministre Jurieu, qui raconte, avec un très grand luxe de détails, les violences dont Menuret fut victime pendant qu'il était à la merci de d'Hérapine, dit qu' « il s'était fait remarquer par « une vie et des doctrines exemplai- « res. »

De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 255. — E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, III, 54. — Jurieu, *Lettres past.*, 20. — Benoît, *Hist. éd. de Nantes*, V, 972. — Haag, *Fr. prot.*, VII, 366. — *Bull. prot. franç.*, XVI, 369.

MENURET (Jacques-Alexandre), ecclésiastique appelé « Louis » par M. Nadal, était le petit-neveu du précédent, étant fils de François Menuret, garde d'artillerie avec rang d'officier, et de Catherine Bernard-La Jonquière, dont la maison, acquise en 1734 de la famille de Sillol, était à Montélimar rue Sainte-Croix. Né dans le catholicisme, il embrassa l'état ecclésiastique et, devenu prêtre, était sacristain-curé du chapitre Sainte-

Croix de sa ville natale dès le 22 août 1779, date à laquelle il bénit le nouveau cimetière, se distinguant absolument dans cette charge par son dévouement et son zèle, jusqu'au jour où ses infirmités l'obligèrent à prendre sa retraite. S'étant alors retiré à Issy près de Paris, dans une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, dite de St-François de Sales, qu'il fut bientôt appelé à diriger en qualité de supérieur, c'est là que le trouva la Révolution, à laquelle il ne se montra d'abord nullement hostile. Seulement, quand l'Assemblée nationale eut voté la Constitution civile du clergé (6 juillet 1790), il n'hésita pas à faire paraître un écrit intitulé : *La prétendue Constitution civile du clergé convaincue d'erreur et de schisme* (1791, in-8°), qui ne pouvait manquer d'appeler sur lui des colères. Et, de fait, la municipalité d'Issy, l'ayant mandé quelque temps après devant elle, prétendit exiger de lui un serment solennel, sous prétexte qu'il était censé fonctionnaire public, en sa qualité de supérieur d'un établissement ecclésiastique ; il le refusa absolument, à moins qu'on ne lui permît de l'accompagner de restrictions, pour « tout ce qui pouvait « blesser la justice et la religion. » De là, contre lui, mille calomnies, des vexations et des violences de toute sorte, jusqu'à ce qu'enfin il fût arrêté, le lendemain de la fameuse journée du 10 août 1792, et mené à Paris où on l'incarcéra dans la prison des Carmes. Il y fut massacré, comme tant d'autres, le 2 septembre, ayant fait quelques jours auparavant son testament, parce qu'il savait d'avance le sort qui lui était réservé.

Nadal, *Hist. hag. de Valence*, 456. — De Coston, *Hist. de Mont.*, I, 23, et III, 16, 255 et 506. — *L'Ami de la religion*, XXVIII, 369. — Etc.

MENURET DE CHAMBAUD (JEAN-JOSEPH et non JEAN-JACQUES), médecin distingué né à Montélimar, le 23 janvier 1739, était le frère puîné du précédent. Ayant fait ses études médicales à Montpellier, « où il suivit « de préférence les leçons d'Antoine « Fizer, dont il adopta trop exclusi« vement les opinions bizarres », dit le *Journal des sciences médicales*, il y prit le grade de docteur, puis se fit agréger en l'université de Valence; après quoi il s'établit dans sa ville natale, où il acquit, en 1765, des héritiers du docteur Andéol Madier, l'office banal de conseiller-médecin ordinaire du roi, par lui revendu vingt ans après, et où il fut médecin de l'hôpital. Seulement, comme il était moins un praticien qu'un théoricien de beaucoup d'imagination, fort actif et très instruit, le séjour d'une petite ville ne lui convenait guère, d'autant plus qu'il se créa promptement des relations au dehors, en envoyant dès 1765 à l'abbé Expilly, pour son *Dictionnaire de la France et des Gaules* (IV, 232), une assez longue notice sur Montélimar; puis, en faisant insérer dans le *Recueil d'observations de médecins des hôpitaux militaires* d'Hautesierck : *Observations de médecine faites à l'hôpital de Montélimar, en 1765* (t. I, 331-348), *Histoire médico-topographique de la ville de Montélimar* et *Mémoire sur une maladie épidémique observée à Montélimar en 1767* (t. II, pp. 121-190 et 231-258) ; et surtout, en fournissant à *l'Encyclopédie* de Diderot nombre d'articles généralement fort bien écrits. Par exemple, ceux qui accompagnent les mots *Mort* et *Somnambulisme* peuvent être cités comme des modèles de style, tandis que ceux qui traitent de *l'inflammation* et du *pouls* se distinguent plus particulièrement par leur esprit paradoxal et les théories audacieuses qui y sont émises. Mettant à profit ces relations, J.-J. Menuret alla donc habiter Paris vers 1780 et, y étant devenu médecin des écuries du roi et médecin consultant de la comtesse d'Artois, cela, — joint à des succès académiques qui lui firent conférer les titres de correspondant de

la Société royale des sciences et d'associé libre de l'Académie delphinale, — en fit un véritable personnage, qui ne crut pas pouvoir faire autrement que d'ajouter alors à son nom patronymique celui de sa bisaïeule, Madeleine de Chambaud, femme de Zacharie Menuret, vivant en 1655. Telle était même encore son importance, dans les premiers temps de la Révolution, que les électeurs du district de Montélimar le prièrent, le 19 septembre 1791, d'interposer ses bons offices auprès du Corps législatif pour obtenir que les séances de l'Assemblée électorale et du tribunal criminel de la Drôme ne se tinssent pas toujours dans la même ville, mais alternativement dans différentes localités du département, — ce qui n'empêche pas qu'il jugea bientôt prudent de quitter Paris et, suivant l'exemple de tant d'autres, qui se réfugièrent dans les armées pour échapper à la tourmente révolutionnaire, de se faire attacher en qualité de médecin à l'armée de Dumouriez. Or, il ne fut pas plus heureux pour cela; car ce dernier l'ayant consulté lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Paris pour y expliquer sa conduite, ce qui équivalait à l'ordre de porter sa tête sur l'échafaud: « Avec deux grains de « désobéissance et autant de fermeté, « je suis persuadé, mon général, que « vous vous en tirerez fort bien », lui répondit Menuret; et l'on sait que Dumouriez tint compte de l'ordonnance de son médecin. Malheureusement il raconta l'anecdote et Menuret, ainsi compromis, dut bien vite se réfugier à l'étranger. Il alla habiter Hambourg, dont il étudia la situation, l'air et les eaux au point de vue médical, et, revenu en France après le 18 brumaire, il se fixa derechef à Paris, où il ne tarda pas à devenir médecin des pauvres et membre du comité de bienfaisance de son arrondissement; fonctions intéressantes, mais pénibles qu'il remplit avec tant de dévouement et de zèle, que l'on put dire de lui après sa mort, arrivée à Paris le 15 décembre 1815, qu' « appelé dans les « somptueux palais des princes et « dans l'humble asile du pauvre, il « consacrait à celui-ci sa première vi« site. » On a encore raconté de lui que, devenu septuagénaire, il répondit à un autre médecin qui lui demandait des nouvelles de sa santé : « Grâ« ces au ciel ! je me porte encore as« sez bien; mais j'ai du chagrin, la « vieillesse m'enlève ma plus douce « jouissance ; je ne puis plus monter « au cinquième étage. »

Marié une première fois avec Louise Cartier de Boismartin, de Valence, qui mourut en 1773, sans enfants, J.-J. Menuret de Chambaud épousa ensuite Marie-Elisabeth Monneron, d'Annonay, sœur d'un inspecteur général des tabacs, qui lui donna un fils, mort célibataire, et une fille.

Indépendamment des articles dont nous avons parlé et d'autres publiés dans les *Affiches du Dauphiné*, années 1779-80, p. 171; 1780-81, p. 142; 1781-1782, p. 6; 1783-84, p. 214, et 1785-86, p. 188, Menuret de Chambaud a laissé les écrits suivants :

I. *De generatione*... Montpellier, Martel, s. d., in-4°. C'est sa thèse de docteur en médecine.

II. *Nouveau traité du pouls*. Amsterdam (Paris, Vincent), 1767, in-12.

III. *Avis aux mères sur la petite vérole et la rougeole, ou Lettre à madame*** sur la manière de traiter et de gouverner les enfants dans ces maladies*. Lyon, Perisse, 1770; in-12 de viii + 363 pp., dont il y a une traduction allemande (Leipzig, 1772, in-8°).

IV. *Eloge historique de M. Vendel, professeur en médecine dans l'Université de Montpellier..., qui sera suivi d'un recueil ou précis de ses différents ouvrages*, par J.-J. M. Grenoble, Cuchet, 1777, in-8°.

V. *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses, qui a remporté le prix proposé par la Société royale de médecine*. Paris, 1781; in-12 de XXIV + 112 pp., dont il y a une traduction allemande (Leipzig, 1784,

in-8°) et qui fut couronné par l'Acad. roy. de médecine de Paris, le 15 février 1780.

VI. *Réflexions sur l'arsenic, tendantes à déterminer la suppression du débit de ce minéral vénéneux.* Grenoble, V. Cuchet, 1784, in-8°.

VII. *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris, ou Lettres à M. d'Aumont, professeur en médecine à Valence, sur le climat de Paris, sur l'état de la médecine, sur le caractère et le traitement des maladies et particulièrement sur la petite vérole et l'inoculation.* Paris, 1786; in-12 de XII + 293 pp., dont il y a une *Nouvelle édition, augmentée de quelques lettres sur les changements et objets nouveaux que Paris présente depuis 1785, sur la vaccine, le galvanisme, etc.* Paris, Méquignon et Bouvier, 1804 (an XIII), in-12 de XXXVI + 300 pp.

VIII. *Mémoire sur la culture des jachères,* couronné par la Société royale d'agriculture. Paris, chez l'auteur... et chez Belin, 1791, in-8° de 61 pp.

IX. *Observations sur le débit du sel après la suppression de la gabelle, relatives à la santé et à l'intérêt des citoyens.* S. l., mais impr. de Vézard et Lenormant, 1790, in-8°.

X. *Essais sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société...* Paris, 1791; in-8° de XVI + 150 pp., dont il y a une *Nouvelle édition revue et augmentée de quelques notes relatives aux changements survenus dans cette partie depuis la première en* 1791. Paris, Potey, 1814, in-8° de 168 pp.

XI. *Essai sur la ville de Hambourg considéré dans ses rapports avec la santé, ou lettres sur l'histoire médico-topographique de cette ville.* Hambourg, P. Châteauneuf, 1797, in-8° de 119 pp., dont il y a une traduction allemande, par M. G. Hermann (Hambourg, 1797, in-8°).

XII. *Discours sur la réunion de l'utile et de l'agréable, même en médecine, lu à la séance publique de la Société philotechnique, précédé d'un avant-propos et de quelques considérations sur l'état de la médecine et des médecins en France.* Paris, Colas, 1809, in-18.

XIII. *Notice nécrologique sur P. Chapon, docteur en médecine.* Paris, 1810, in-8°.

Il y a encore de lui, un *Mémoire sur les cimetières,* resté manuscrit.

Biogr. Dauph., II, 139. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 23, et III, 255. — *Journ. des sc. médic.*, 1816, p. 384. — *Gazette de santé*, 1816, p. 5. — Quérard, *Fr. litt.* — Delacroix, *Stat.*, 558. — Dezeimeris, *Dict. hist. de la méd.* — Arch. Drôme, E, 1171.

MÉREZ (SALOMON I de), controversiste, vraisemblablement né à Valence, appartenait à une famille noble du Vivarais que l'on fait remonter au XIIIe siècle, mais qui tomba ensuite dans un tel état de gêne, que l'aïeul de celui qui nous occupe ayant été contraint de vendre le manoir de Mérez, dont les ruines se voient encore au couchant de Crussol, « ne laissa qu'u« ne très petite chevance à Saint-Pé« ray. » Bertrand, son fils, faute « de « moyens suffisans pour poursuivre « ses études, se résolut de prendre « l'essor et battre l'estrade, pour at« traper quelque employ sortable à « sa naissance, au moyen duquel il « peut se mettre à l'abry de l'indi« gence..., et n'ayant peu réussir « dans ses voyages, fut contrainct de « céder au temps, revenir au giste et « de se jetter dans une profession « mécanique pour gagner sa vie », mais n'en épousa pas moins, en 1560, Justine Joubert, fille de Jean, chevalier du Saint-Sépulcre et bailli de Valence, — de telle sorte que Salomon, son fils unique, notre controversiste, avait pour oncles maternels François Joubert, bailli de Valence, et le célèbre médecin Laurent Joubert *(voir ces noms)*, et pour oncle paternel Louis « Meyres » doyen de la faculté de médecine de Valence, à qui les magistrats municipaux de cette ville

accordèrent, en 1574, une exemption complète des tailles tant qu'il servirait gratuitement dans les hôpitaux. Marié d'abord le 15 juin 1593, avec Françoise de Deaux qui, de protestante qu'elle était comme lui, se fit catholique, il épousa en secondes noces, suivant contrat du 8 octobre 1611, Jeanne de Serres, fille de Jean, docteur en théologie et historiographe du roi, l'auteur des *Commentarii*, de l'*Inventaire de l'Histoire de France* et de l'*Avis pour la paix de l'Eglise*, conséquemment une nièce de l'agronome Ollivier de Serres. Il ne voulait plus, disait-il, « estre troublé dans sa religion », et ne voilà-t-il pas que moins d'un an après son second mariage, autrement dit le 9 septembre 1612, il abjura solennellement le protestantisme entre les mains de Benoît Varnier, vicaire général de l'évêque de Valence, après avoir eu, dans la bibliothèque du collège de Tournon, une dispute théologique avec le jésuite Léon Patornay, puis échangé plusieurs lettres avec le célèbre ministre protestant de Montélimar, Daniel Chamier. Bien mieux, il voulut ensuite faire connaître les causes de sa conversion au catholicisme, en publiant un volume, fort rare aujourd'hui, intitulé : *Manifeste du sieur de Mérez, avec l'instruction par l'Escriture pour se résoudre en la foy. Et deux tables, l'une des points principaux et matières, l'autre des passages de l'Escriture qui sont exposez en l'instruction* (Tournon, Claude Michel, in-8° de 115 pp.), à la rédaction duquel le P. Patornay collabora probablement. Disons, en outre, que sa femme, Jeanne de Serres, suivit son exemple ; qu'on l'a donné comme faisant partie du présidial de Valence, mais qu'il ne prenait cependant pas d'autre titre que celui de bourgeois de cette ville en 1642, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort ; enfin, que M. le pasteur Arnaud l'a confondu avec son fils.

Bull. d'archéol., XII, 52, et XIV, 60. — A. de Gallier, *Jean de Serres*, 14. — Arch. de Valence, BB, 12. — Etc.

MÉREZ (Salomon II de), fils du précédent et de sa seconde femme, Jeanne de Serres, fut reçu docteur en droit en l'université de Valence, le 30 avril 1635, avocat consistorial au parlement de Grenoble bientôt après, et conseiller au présidial de Valence, le 15 novembre 1638. Ses auteurs ayant dérogé comme on l'a vu, il obtint, le 17 septembre 1657, des lettres de réhabilitation de noblesse, et, pourvu en 1650 d'une charge de conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné, mourut enfin le 11 février 1667, laissant six enfants de deux mariages contractés, le premier, le 28 juin 1643, avec Antoinette Prompsal, de Romans, fille de Charles et de Françoise Flandy; le second, avec Jeanne des Isles, fille de Jacques, seigneur de Montalembert, et nièce de Maurice Bressieu. Mais ce qui nous intéresse bien davantage encore que ces détails, c'est qu'il était l'ami de Chorier à qui il prêta, pour son *Histoire générale du Dauphiné,* les curieux Mémoires de François Joubert *(voir ce nom)* continués jusqu'en 1648, et que cette continuation est, en grande partie, son œuvre. Et cet écrit n'est pas le seul que l'on ait de Salomon II de Mérez, à qui l'on doit encore, — c'est lui qui nous l'apprend, — d'avoir fait transporter, en 1648, dans le cloître du couvent des Dominicains de Valence, quelques ossements gigantesques, longtemps admirés comme étant ceux d'un géant Buardus, tyran du Vivarais, alors que c'étaient probablement les restes de quelque animal antédiluvien.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *François Joubert et Salomon de Mérez. Mémoire des divers événements en Dauphiné, notamment pendant les guerres de religion,* publiés par Edmond Maignien, Grenoble, 1886, in-32.

II. *Vie de Maurice Bressieu,* par Salomon de Mérez. Valence, Chenevier et Passieux, 1880; in-8° de 18 pp., avec introduction par M. Lacroix.

III. Une sorte de mémoire sans titre ni nom d'imprimeur, ni date, mais évidemment de 1657, dans lequel se trouvent avec les lettres de réhabilitation par lui obtenues, un *Advertissement pour faire voir la*

justice du Relief et, sous le titre d'*Histoire* un curieux exposé de l'origine et de la décadence de la famille de Mérez, le tout formant un in-4° de 17 pp.

Bull. d'archéol., xiv, 60. — Ed. Maignien, *Mém. de divers évén.*, pp. 7 et 95. — Pascal, *Famille de Mérez.* — Etc.

MERLIN. Voir : **RAYMOND-MERLIN**.

MESANGÈRE (François), dit le chevalier de Mésangère, — personnage qui, s'étant lié d'amitié avec Louis Bonaparte pendant le séjour que celui-ci fit à Valence de 1791 à 1793, dut à cette amitié de jouer ensuite un rôle d'une certaine importance, — naquit dans cette ville le 20 décembre 1775, de Jean-François-Antoine Mésangère-Cleyrac, notaire royal et épiscopal et secrétaire de l'Université, et de Marie-Gabrielle Colombier. Entré à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne en 1793, il en sortit lieutenant au bout de deux ans; mais, ayant ensuite donné sa démission, il était tout simplement surnuméraire de l'enregistrement, quand le futur roi de Hollande lui fit avoir, en 1802, un emploi au Conseil d'état. Quelques mois après, Mésangère abandonnait cet emploi pour redevenir officier d'artillerie et, trois ans plus tard, Louis Bonaparte devenu prince de l'Empire le prenait pour aide de camp. Enfin, en 1806, le prince de l'Empire, appelé au trône de Hollande, emmena son ami avec lui et le créa coup sur coup chambellan, trésorier général de la couronne et chevalier de l'ordre de l'Union et du Mérite. Seulement, comme Mesangère n'était pas fait pour les intrigues de cour, il ne tarda pas à perdre sa charge de trésorier général (novembre 1807) et fut même renvoyé en France en qualité d'administrateur des biens que Louis Bonaparte y avait, ce qui pouvait être considéré comme une compensation, mais aussi comme un exil déguisé, et ce qui ne le laissa pas moins tellement insensible, qu'il écrivait à sa mère, quelques jours après : « Tout mon jeu se réduit à « être toujours prêt à tout perdre, « plutôt que de composer avec mes « devoirs »; et, six mois plus tard (14 juillet 1808) : « Quand on a une « âme à l'abri des événements, il faut « vivre avec la dignité qui convient à « l'honnête homme. »

Au bout d'un an (décembre 1808), le titre de chambellan et la charge d'administrateur lui furent, du reste, enlevés à leur tour, et si le roi de Hollande lui accorda, par contre, une pension de 4,000 fr. par an, celle-ci ne lui fut payée qu'une fois et sur la cassette de la reine Hortense, qui paraît avoir toujours eu beaucoup d'estime pour Mésangère. Aussi notre Valentinois refusa-t-il d'intervenir en qualité de témoin dans le procès en nullité de mariage que Louis Bonaparte, devenu le comte de Saint-Leu, intenta en 1816; de là une brouille complète entre les deux amis, mais une brouille qui n'empêchait pas l'estime, ainsi que l'on peut s'en convaincre par ce passage d'une dernière lettre que l'ex-roi de Hollande écrivit, à Mésangère, le 15 octobre 1839 : « Recevez l'assurance de mon vieil « attachement et de mon constant « souvenir, malgré des apparences « douteuses; » et surtout, par le portrait que ce prince traça de son ancien chambellan, dans une conversation avec M. de Coston : « C'est un « homme de mérite, dit-il à celui-ci, « franc comme l'or; mais qui avait le « caractère trop entier et trop indé-« pendant. »

Retiré alors dans le domaine des Marlhes, sur la commune d'Alixan, François Mésangère y vivait à peu près oublié depuis vingt-sept ans, lorsqu'il périt des suites d'un accident, suivant les uns, par le fait d'un crime selon d'autres (10 décembre 1849). N'ayant pas été marié, il laissa, par suite, ses biens à son frère cadet,

Laurent-Hyacinte Mésangère, né en 1778 et décédé en 1850.

Ce dernier, qui fut conseiller de préfecture de 1803 à 1823, puis sous-préfet de Montélimar, s'occupa beaucoup d'histoire locale, mais n'a laissé que des notes qui furent brûlées après sa mort; et, remarque à faire, alors qu'on publia de son vivant une notice biographique sur lui, dans les *Galeries biographiques* de P. Aymar-Bression (Paris, s. d., in-8° de 8 pp.), il est dit dans son testament en date du 24 février 1850 : « Je ne veux pas qu'il « soit mis de pierre tumulaire sur ma « dépouille mortelle ; je ne laisse pas « d'enfants qui puissent venir s'agenouiller sur ma tombe, et je n'ai « pas la vanité de faire revivre mon « nom dans le lieu même où la mort « a étendu son niveau. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Lettres de Louis Bonaparte, roi de Hollande, à Mesangère (de Valence)*, publiées par le baron de Coston. Lyon, 1889, in-8° de 70 pp.

METZ (Pierre de), horloger, appartenant à une famille de monnayeurs connue à Romans dès 1392 et vraisemblablement éteinte avec Jeanne de Metz dite Copin, qui donna en 1605 tous ses biens à l'Aumône de cette ville, sous condition « d'estre placée et se« courue à l'hospital Pailharey entre« tenu par ladicte Aumosne », jouissait d'une telle réputation au commencement du xve siècle que, l'horloge de Saint-André de Grenoble s'étant détraquée en 1411, les consuls de cette ville le firent venir de Romans pour la réparer. Les écrits du temps l'appellent, du reste, *magister orologiorum*, et nous devons remarquer avec cela, qu'à cette époque, l'art de l'horlogerie était pratiqué avec succès à Romans, ainsi que le prouve le fait suivant. Voulant doter leur ville d'une horloge municipale, les consuls et notables de Montélimar chargèrent, au mois de janvier 1412, Jacques Marche ou Marcha, horloger de Romans, de ce travail, pour lequel ils lui promirent 100 florins, étant stipulé que ladite horloge serait en fer et acier de bonne qualité, qu'elle aurait un cadran de laiton représentant le soleil et la lune, qu'on l'adapterait à une cloche de 20 ou 25 quintaux fournie par la ville et, finalement, que cette horloge serait terminée à la Toussaint au plus tard. Or, fait assez rare, notre horloger fut exact, ainsi que le prouve l'accord que les consuls de Montélimar, devenus plus exigeants, firent le 20 novembre 1412, avec un autre habitant de Romans, le peintre Jean de Loregua. Pour le prix de 13 florins et 18 gros, ce dernier s'engagea à peindre sur le cadran de cette horloge un soleil d'or fin sur azur fin, à y indiquer les heures en noir sur fond blanc et à ajouter, comme supports, quatre anges couronnés, peints également en or fin, la muraille devant être, en outre, revêtue d'une couleur rouge semée d'étoiles d'argent, toutes choses qui furent faites ainsi que cela avait été convenu, et, dans de si bonnes conditions, qu'elles subsistaient encore en grande partie, au siècle dernier. Quant aux horlogers Pierre de Metz et Jacques Marche, ils durent mourir ou quitter Romans peu d'années après, emportant avec eux la réputation de l'horlogerie romanaise; car, on voit, treize ans plus tard, les habitants de Romans s'adresser à un horloger de Fribourg, Pierre Cudrifin, pour la construction de leur *Jacquemart*, qui fut terminé en 1430.

Cart. de Romans, II, 391. — Ed. Maignien, *Artistes gren.*, 243. — Arch. hosp. de Romans, II, B, 8. — *Bull. d'archéol.*, IX, 353, 459. — Arch. de la Drôme, E, 3652.

MÉVOUILLON (Raymond I de), le fondateur d'un petit état indépendant connu sous le nom de baronnie de Mévouillon, qui subsista près de cent quarante ans (1178-1317) et qui comprenait, avec quelques localités du

département des Hautes-Alpes, une bonne moitié de l'arrondissement de Nyons, descendait-il d'une comtesse de Die, par les seigneurs de Sault, comme le pensent Peiresc et d'autres historiens? Nous croyons plutôt, avec M. Lacroix, qu'il avait pour auteur un autre Raymond, dont la sœur Gisla céda, environ l'an 1064, certains droits sur le village et l'église *de Medullis* aux religieux de Saint-Victor de Marseille ; et, bien que les historiens des croisades ne parlent d'aucun seigneur de ce nom, nous ne croyons pas pouvoir mettre en doute un acte de l'an 1125, dont il est fait mention dans l'Inventaire de la Chambre des comptes et dans Fontanieu, par lequel le pape Honorius mit Raymond de Mévouillon sous la protection du Saint-Siège, tant qu'il servirait en Terre-Sainte, ce qui ne veut pas dire que ce personnage, qui est évidemment le même qu'un coseigneur de Valréas vivant en 1121, soit celui de qui nous voulons parler dans cet article; car il y a, au contraire, toute raison de croire que ce sont là deux personnages parfaitement distincts, peut-être le père et le fils, sinon l'aïeul et le petit-fils. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il soit question du fondateur de la baronnie de Mévouillon, Raymond I, avant 1177, — qui est la date d'un tournoi dans lequel « un sei« gneur de Mévouillon, » qui « était « si bien armé qu'il n'y manquait rien, « jouta contre Nicolau, dont il fit sau« ter le casque en pièces, sans qu'il « y restât une maille », dit le poète Vacqueyras, — attendu que le *Cartulaire de Durbon* ne confirme pas, que je sache, l'assertion de ceux qui le disent avoir été témoin d'une donation à la chartreuse de ce nom en 1160. Et ce n'est du reste que le 8 août 1178 que ce Raymond I devint seigneur indépendant, sous la suzeraineté toute nominale des empereurs germaniques, par le fait de la bulle-privilège qu'il obtint ce jour-là de l'empereur Frédéric I, passant à Valence. Quant à l'importance de ses domaines, elle ne saurait être précisée, attendu que l'acte impérial généralise, sans faire mention d'aucune terre ou seigneurie en particulier; mais on peut se faire une idée de sa fortune par ce fait que, mariant sa fille Ermengarde avec Guillaume des Baux, fils de Bertrand, prince d'Orange, il ne lui donna pas moins de 7,000 sols de dot, alors que son fils et successeur Raymond II en donnait de son côté 12,000 et que ce Guillaume de Baux ayant ensuite répudié sa femme pour cause de parenté, et ne pouvant rendre la dot, dut céder aux Mévouillon la terre de Revest et hypothéquer à leur profit les terres de Jonquières et de Tulette. Ceci se passait en 1204, c'est-à-dire alors que Raymond I avait, depuis quelque temps déjà, cédé tous ses biens à son fils aîné pour se retirer à l'abbaye de Sénanque, où il mourut et fut enseveli.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 402. — *Cart. de St-Victor*, ch. 1083. — *Inv. ch. des cptes de Grenoble.* — Valbonnais, *Hist. Dauph.*, II. — De Pisançon, *L'Allod. dans la Drôme*, 258. — Papon, *Hist. de Prov.*, II, 255. — Arch. de l'Isère, B, 3006. — Barthélemy, *Inv. de la maison de Baux*, nº 115.

MÉVOUILLON (Raymond II de), fils et successeur du précédent, que quelques auteurs confondent avec Raybaud, fils de Ripert, qui octroya en 1209 une charte de libertés et de franchises municipales à ses vassaux de Lachau, est bien celui de tous les Mévouillon qui fit le plus pour asseoir la puissance de sa famille. Comme le remarque le marquis de Pisançon, il s'appliqua surtout à grouper son petit état, en vendant les terres écartées pour en acheter d'autres, et fut un administrateur prévoyant et sage. Ses principales acquisitions furent, en 1214, celle de l'hommage du seigneur de Blacons sur la Roche-Saint-Secret; peu de temps après, celle de Saint-Marcellin-lès-Vaison, terre pour laquelle il céda

aux Montauban la moitié de Montbrison et de Roussieux ; puis, celles de Sainte-Jalle, de la baronnie de Sahune et du haut domaine de Curnier, en 1231 ; enfin, en 1247, celle de la moitié du fief d'Ubrieux, près le Buis, payée 5,000 sols à Guillaume Flotte. On peut juger de l'autorité morale dont il jouit, par ce fait : qu'il ménagea en 1215 un accord entre plusieurs membres de la famille d'Autane et Pélestort de Bourdeaux, au sujet de violences réciproques; qu'il fut arbitre des différends de l'évêque de Die avec les habitants de cette ville en 1240, et que, deux ans après, il termina ceux du prince d'Orange avec le baron de Montauban, relativement au château de Condorcet. Quant à ses libéralités envers l'Eglise, elles furent grandes; car, indépendamment de ce qu'il y a de grandes raisons de croire que c'est un sentiment religieux qui le porta à faire hommage à l'évêque de Die (1230), bien qu'étant exempt de toute autre suprématie que celle de l'empereur d'Allemagne, il donna en 1208 une métairie sur le territoire de Mévouillon aux religieux de Sénanque et céda, en 1222, de concert avec sa femme Saure de Clérieu, tous les droits à lui appartenant sur la terre de Buisson aux Templiers de Roaix. On le voit ensuite faire un accord avec l'abbé de l'Ile-Barbe, touchant leurs droits respectifs sur nombre de terres et de châteaux, jusqu'à ce qu'enfin, las des grandeurs de ce monde, comme l'avait été son père, il se retira en 1255 chez les Dominicains d'Avignon, où il était déjà novice lorsqu'il fit, le 29 mai 1263, l'abandon de ses états à son fils aîné Raymond III, et où il mourut centenaire vers 1280, bien que Quétif-Echard le fasse mourir six ans plus tôt.

Marié : 1° avec Saure de Clérieu, 2° avec Sybille, ce seigneur de Mévouillon eut deux fils, appelés l'un et l'autre Raymond, dont chacun aura sa notice, et une fille du nom de Saure, qui fut femme de Pierre Isoard, seigneur d'Aix, et qui était veuve dès 1273. Détail à noter : lorsqu'il céda ses états à son fils, ce baron de Mévouillon fit un testament dans lequel il est dit qu'on fera faire en orfèvrerie de Limoges, pour y mettre le corps de saint Arey et les autres reliques de l'église de Mévouillon, une châsse supportée par cinq petites colonnes, comme celle qui est dans l'église de St-Paul-Trois-Châteaux.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 406. — Valbonnais, II, 60. — De Pisançon, *L'Allod.*, 260. — *Inv. des Dauph.* — Barthélemy, *Inv. de Baux*, n° 298. — *Cart. de Die.* — *Cart. de Roaix*, ch. 176, 177. — Arch. de l'Isère, B, 3642. — *Bull. de la Soc. de stat. de l'Isère*, XXVII, 469, art. de M. Pilot de Thorey.

MÉVOUILLON (Raymond III de), fils et successeur du précédent, fut mis en possession de la baronnie de son nom en 1263 et fit, à son tour, le possible pour consolider et étendre la puissance de sa maison, car il acquit aussitôt quelques droits sur Proyas ; en 1273, le château de Cornillac; cinq ans plus tard, la terre du Poët-Sigillat, et peut-être aussi celle de Propiac. Mais il ne se trouva pas moins toujours dans une situation fort précaire, étant entouré de puissants voisins, comme le roi de Sicile, à qui appartenait la Provence, le comte de Toulouse, seigneur du Comtat-Venaissin, et le Dauphin; si bien que « son petit état convenant à tout « le monde », suivant une heureuse expression, il lui fallut pour défendre son indépendance faire de grands efforts de diplomatie, cherchant des alliés jusques chez ses vassaux, ainsi que le prouve la charte de libertés qu'il accorda aux habitants de Mévouillon, dans le courant de décembre 1270, et, malgré tout, sentant qu'il ne pouvait que retarder l'heure de son absorption, parce qu'il n'était pas de taille à résister ouvertement aux entreprises de ses puissants voisins et que l'on ne peut pas toujours

louvoyer entre les écueils. Or, comme il répugnait à sa fierté de reconnaître la supériorité de n'importe lequel de ces princes, dont il était, en droit, l'égal, c'est vraisemblablement là ce qui le porta à faire abandon de ses états à son fils aîné, Raymond IV, sous réserve des châteaux de Mévouillon, de Villefranche et de Barret. L'acte est du 15 juillet 1281 et ce n'est que peu avant 1293 que ce baron de Mévouillon mourut, laissant encore deux filles, dont l'une appelée Béatrix fut dame de Visan et dont l'autre, nommée Agathe, était alors femme de Bertrand de Baux d'Avellino.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 409. — *Inv. des Dauph.* — De Pisançon, *L'Allod.*, 261. — Valbonnais, II, 105. — Etc.

MÉVOUILLON (Raymond IV de), fils et successeur du précédent, ne fut pas moins jaloux de son indépendance que son père et, comme lui, s'efforça de maintenir la puissance de sa maison : d'abord en protestant énergiquement, dès le premier jour, contre l'immixtion du comte de Toulouse et du roi de Sicile dans ses affaires ; puis, en acquérant quelques biens, savoir, en 1283, un quart de la seigneurie de Brantes et une portion du fief de Guibert, et, cinq ans plus tard, le château de Cornillon. Mais rien ne devait empêcher son absorption, d'autant plus qu'à une lutte constante contre les empiètements de ses puissants voisins, s'ajoutèrent, dès les commencements, des embarras financiers tels qu'en 1288 il accorda une charte de libertés à ses vassaux du Buis, moyennant 1,000 livres couronnes. « Se trou« vant engagé et obligé à plusieurs « créanciers », il dut faire de telles concessions « pour ne vendre partie « de sa terre », dit un vieux mémoire, et, comme cela ne suffit pas, il s'en fallait de beaucoup, il se décida, quatre ans après, à vendre le haut domaine de sa baronnie à l'évêque de Die, dont la suzeraineté froissait moins son amour-propre que toute autre, ce qui lui rapporta 6,000 livres. Seulement il arriva ensuite, — ce qui n'est pas à son honneur, — que les Diois s'étant révoltés contre l'évêque Jean de Genève, il ne craignit pas de manquer à ses devoirs de vassal, en acceptant d'être leur chef, et que le Dauphin ayant alors pris parti pour l'évêque, il fit aussitôt un accord avec ce prince, qui guettait depuis longtemps l'état des Mévouillon. Moyennant 6,000 livres encore, il lui céda le haut domaine déjà vendu à l'évêque de Die, sous réserve de tous ses droits seigneuriaux, plus celui de battre monnaie et de ne pouvoir être dépouillé de ses biens, même en cas de trahison, que par jugement du Conseil delphinal. L'acte fut passé à Chabeuil, le 10 juillet 1293, et naturellement il donna lieu à des protestations de la part de l'évêque de Die ; seulement, comme celui-ci était le moins puissant des deux, on lui donna tort.

Quant au baron de Mévouillon, encore endetté de 1,800 livres chez des juifs en 1296, il vendit en 1299 la terre de Visan au Dauphin et, peut-être cette vente eût-elle mis fin à ses embarras d'argent, lorsqu'un événement, qui témoigne de son énergie et de sa décision, fut une nouvelle source de difficultés et d'ennuis pour lui. Un émigré florentin du nom d'Albert Médici, à qui appartenait le village de Mérindol, non loin du Buis, ayant légué en 1299 cette terre à son petit-fils Guillaume, avec défense expresse de l'aliéner, sous peine d'en être dépossédé au profit du baron de Mévouillon, et ce petit-fils l'ayant quand même vendue au prince d'Orange, qui en prit possession le 8 juin 1300, Raymond IV n'hésita pas à faire valoir ses droits. Ayant convoqué pour cela ses vassaux et fait appel aux seigneurs ses alliés, il fit mettre, deux jours après, le siège devant Mérindol. Trop faible pour ré-

sister, le prince d'Orange convint alors avec le commandant des troupes assiégeantes, un Pierre Isoard, de la famille des seigneurs d'Aix-en-Diois, que l'évêque de Vaison serait chargé de garder le château contesté jusqu'à ce que des arbitres se fussent prononcés sur la valeur des droits de chacun, et le recteur du Comtat-Venaissin, dont ce prince avait voulu se faire un protecteur en lui rendant hommage pour Mérindol, enjoignit aussitôt au prélat de garder fidèlement la place qui lui avait été confiée, jusqu'à autres réquisitions. Seulement, le baron de Mévouillon, ne se jugeant pas lié par un accord fait en son absence, ordonna de continuer le siège et de préparer un assaut, et, le recteur du Comtat l'ayant alors menacé d'excommunication, il lui répondit fièrement, le 3 juillet, que la terre de Mérindol ayant toujours été de sa mouvance, l'Église n'avait rien à y voir, et qu'il en appelait, du reste, au pape. Il ne tint pas davantage compte d'une sommation de l'évêque de Carpentras et, finalement, après quinze jours de siège, celui qui commandait dans le château de Mérindol pour l'évêque de Vaison, dut se rendre à discrétion. C'était une victoire complète pour Raymond IV, mais une victoire qui lui coûta si cher qu'il lui fallut vendre, deux ans après (1302), la terre de Cornillon au Dauphin, pour payer les frais de la guerre. Or, cette vente ayant été faite sans l'autorisation de l'abbé de l'Ile-Barbe, haut seigneur de Cornillon, il s'ensuivit encore de très grosses difficultés pour notre baron de Mévouillon, qui, pour s'assurer un protecteur, donna, faute d'enfants, sous réserve de l'usufruit, son petit état au Dauphin, le 2 septembre 1317. Cet acte faillit avoir pour Raymond IV des conséquences tragiques et, dans tous les cas, en eut pour son cuisinier, Jean de Verdun ; car, celui-ci, ayant tenté de l'empoisonner, à l'instigation de certains de ses héritiers naturels, dont cette donation ruinait les espérances, les juges de la baronnie le condamnèrent, le 23 juillet 1323, à être traîné nu dans les territoires de Mévouillon et de Villefranche, le corps tenaillé avec des tenailles aiguës et rougies au feu, et finalement pendu aux fourches patibulaires. Raymond IV était-il alors en Terre-Sainte, comme il semble ? Tout ce que nous savons, c'est que, deux ans plus tard, il vivait retiré à Carpentras, encore assez soucieux des intérêts de ses vassaux, pour qu'on le voie charger alors un nommé Tournaire, son agent et son fondé de pouvoirs, de se rendre à Mévouillon, pour y confirmer, en son nom, la charte de libertés de 1270, après quoi il n'est plus question de lui.

Lacroix. *L'Arr. de Nyons*, I, 392, 410, 424. — Valbonnais, I, 34, 254, 276, 310; II, 68, 89, 101, 109, 244. — De Pisançon, *L'Allod.*, 361. — Barthélemy, *Inv. de Baux*, nº 1016. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 187. — Arch. de la Drôme, fonds des Dominicains du Buis. — Arch. des Bouches-du-Rhône, B, 265. — *Gallia christ.*, I, 341. — Etc., etc.

MÉVOUILLON (Raymond de), fils puîné de Raymond II, baron de Mévouillon, et conséquemment oncle du précédent, fut un des hommes les plus illustres de l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel il fit profession en 1256 ; mais c'est bien à tort que la plupart des biographes le font naître près de Sisteron, attendu qu'il y a tout lieu de croire qu'il naquit au Buis, si ce n'est à Mévouillon même, vers 1235. Ce qui a pu tromper ses biographes, c'est qu'il prit l'habit religieux dans le couvent de la Baume-lès-Sisteron, dont il devint bientôt prieur et qui fut toujours sa maison de prédilection. En tout cas, devenu dominicain, les chapitres généraux de l'ordre l'élurent successivement prédicateur général en 1264 ; associé au provincial, puis adjoint au définiteur en 1267; enfin, définiteur en 1270. Car, telle était dès ce temps-là son importance personnelle, que le cardinal-

évêque d'Ostie, Henri de Suze, fameux jurisconsulte qui avait été auparavant archevêque d'Embrun, mourant en 1278, légua aux Dominicains une fort belle bible ornée de miniatures d'or et d'azur, qu'il avait achetée à Paris, sous condition qu'elle serait exclusivement à l'usage de frère Raymond de Mévouillon pendant sa vie, et que certains religieux établis en Angleterre, ayant été accusés de déserter les doctrines de saint Thomas, c'est lui qu'on envoya dans ce pays, en 1278, pour y faire les enquêtes nécessaires, — mission délicate dont il rendit compte dans le chapitre général tenu à Paris au mois de mai de l'année suivante. Il est donc tout naturel que les chanoines de Gap, ayant à faire choix d'un évêque, aient jeté les yeux, comme ils le firent trois ans plus tard, sur un religieux d'un semblable mérite. Seulement Raymond de Mévouillon déclina tout d'abord si formellement cette charge, qu'il ne fallut rien moins qu'un ordre du pape Martin IV pour la lui faire accepter. La bulle qui le constate est du 13 juin 1282.

Or, devenu évêque de Gap sans cesser d'être religieux, Raymond de Mévouillon joua aussitôt un rôle considérable dans cette ville et dans la région; car, après avoir obtenu le 29 mars 1283, du fils du comte de Provence, alors appelé prince de Salerne et prisonnier du roi d'Aragon, la restitution d'une moitié de la juridiction de la ville de Gap, à lui cédée, douze ans auparavant, par l'évêque Othon, il fut assez heureux pour amener la délivrance de ce prince, dont il paraît avoir été ensuite un des conseillers. Mais, contrairement à ce qu'avancent différents auteurs, Rochas entre autres, ce n'est que le 24 juin 1289 que le comte de Provence, Charles II, se désista en sa faveur de tous les droits acquis par son père et lui des prédécesseurs de l'évêque sur la ville de Gap, sous condition de restituer, à son tour, aux habitants de cette ville les droits confisqués sur eux, dès qu'ils lui auraient donné satisfaction à propos des injures et des violences dont ils s'étaient rendus coupables vis-à-vis de lui. Ajoutons que Raymond de Mévouillon fut un des médiateurs chargés par bref pontifical, du 13 juillet 1286, de terminer les différends existant entre Guillaume de Valence, archevêque de Vienne, Louis de Savoie et Guillaume de Sassenage, évêque de Grenoble. L'on a, en outre, toute une série de bulles en date du mois de juillet 1289, par lesquelles le pape Nicolas IV autorise notre prélat: 1° à nommer de sa seule autorité un chanoine de sa cathédrale; 2° à créer des notaires apostoliques et épiscopaux; 3° à percevoir pendant un an les revenus des églises et bénéfices vacants dans son diocèse, pour l'aider à reconstruire sa cathédrale; 4° à faire faire, par procureur, la visite de son diocèse, tout en percevant quand même le droit de procuration ou de visite, à cause des dettes par lui contractées pour aider à la délivrance du comte de Provence; 5° enfin, à disposer, quoique religieux, des biens qu'il pouvait avoir acquis pendant son épiscopat. Deux mois et demi plus tard (4 octobre 1289), le même pape enjoignait à Raymond de Mévouillon d'accepter l'archevêché d'Embrun auquel il avait été élu dans d'assez singulières conditions; car le chapitre de cette métropole s'en étant d'abord remis à Jacques Raymond, l'un des chanoines, qui était aussi prévôt de Sisteron, du soin de désigner le nouvel archevêque, celui-ci avait fait choix du sacristain Guillaume Abrivat, et ce n'est qu'à la suite de ce choix, contre lequel s'éleva le chapitre, que Raymond de Mévouillon fut élu par ce dernier.

Archevêque d'Embrun, Raymond de Mévouillon, qui était, paraît-il, un prélat tout paternel, commença par demander au pape, qui la lui accorda, la grâce de nombreux prêtres de son diocèse, excommuniés ou interdits à cause de leur ignorance du droit ca-

non (9 novembre 1289), et nous le voyons ensuite (2 mai 1290), affermer les mines d'argent de Châteauroux à certains ouvriers, sous la redevance d'un douzième. Le 13 juillet 1292, il approuva la donation que la dauphine Anne et son mari Humbert firent à leur fils Jean, comte de Gapençais, de tout le Dauphiné, pour l'avoir après leur mort; et, le 18 avril 1293, il unit l'abbaye de Sainte-Croix de Châteauroux et l'église de Beauvoir-sur-St-Sauveur à l'abbaye de Boscodon. Enfin, le 13 mai 1294, il fit, conjointement avec le dauphin Humbert I, une ordonnance touchant la monnaie qu'ils se proposaient de faire frapper en commun ; après quoi il se rendit à Montpellier pour assister au chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique, qui s'ouvrit le 7 juin 1294, et c'est en revenant de cette ville qu'il mourut au Buis, le 28 juin. Conformément à ses volontés, ses restes furent transportés à la Baume-lès-Sisteron, dans l'église du couvent des Dominicains, où son tombeau se voyait encore avant la Révolution.

Savant théologien, ce prélat, qui avait appris lui-même l'hébreu, suivant le témoignage de V. Le Clerc, composa plusieurs ouvrages dont il ne reste qu'une traduction grecque inédite, datée du château de Mévouillon le 19 juillet 1292, — ce qui permet de supposer qu'elle est de lui, — dont le manuscrit fait partie de la Bibliothèque impériale de St-Pétersbourg et dont voici les titres d'après le catalogue de cette bibliothèque :

I. *Du moyen de vivre chrétiennement.* — II. *La charité chrétienne et ses quinze signes.* — III. *Tableau de la vie spirituelle.* — IV. *Discours ascétique et vision d'une abbesse.* — V. *Les éléments de la foi catholique.* — VI. *Réponses à ceux qui prétendent que l'Écriture sainte ne doit être lue ni par les enfants ni par les laïques.* — VII. *La philosophie catholique et chrétienne, discours et 24 canons.* — VIII. *Règles pour discerner les vrais et les faux prophètes.* — IX. *Sur le mystère de la sainte Trinité.*

Biogr. Dauph., II, 143. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 140 et 403. — Valbonnais, II, 105. — Echard, *Script. ord. præd*, I, 434. — Touron, *Hommes ill. ord. Saint-Dominique*, 560. — Fisquet, *Fr. pont.*, arch. d'Embrun, 885. — *Gallia christ.*, III, 1082, et instr., 179. — Fornier, *Hist. Alpes marit.*, éd. Guillaume, II, 76. — J. Roman, *Tableau hist. Hautes-Alpes*, II, 114, 115, 119, 121, 122, 123, 124, 126, 127 et 129. — *Catal. bibl. impér. Saint-Pétersbourg*, vol. 24-25. — *Hist. litt. de la Fr.*, XX, 260.

MICHEL (Jacques-Antoine), ecclésiastique, né à Romeyer le 28 janvier 1794, fut ordonné prêtre à vingt et un ans. A vingt-trois, on lui confiait une chaire de théologie au grand séminaire de Romans, nouvellement fondé, dans laquelle il se fit d'abord tellement remarquer par son penchant pour les idées de Lamennais, qu'il crut devoir reconnaître publiquement son erreur quand l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* eut été condamné par la cour de Rome. Devenu supérieur de cet établissement en 1832, l'abbé Michel échangeait quatre ans après cette charge contre celle de vicaire général de l'évêque de Valence, qu'il conserva jusqu'en 1854, date à laquelle il donna sa démission pour s'occuper exclusivement de la direction d'un certain nombre de maisons religieuses, dont il était le supérieur; et cette dernière partie de sa tâche il la remplit avec autant de zèle que de dévouement jusqu'à sa mort arrivée à Valence le 26 janvier 1861.

Cet ecclésiastique, qui a rédigé les *Règles et constitutions et directoire spirituel des Sœurs de la Congrégation de Sainte-Marthe* (Valence, Chenevier et Chavet, 1851, in-12 de IX + 420 pp.), a laissé un certain nombre de lettres à des religieuses, qui ont été publiées à la suite de sa *Vie* par l'abbé E.-A. Giély. (Valence, 1869, in-12 de 677 pp.).

H.-C. Toupin, *Vie de la vénérée mère... du Vivier*, 522. — Maignien, *Dict. des anon.*, 2191.

MILHARD (Charles), un des dix députés du tiers état de Dauphiné aux Etats généraux de Blois (1576-77), était de Romans et d'une famille bourgeoise remontant à Guillaume Milhard, consul de cette même ville en 1486. Jean Milhard, que nous croyons être son aïeul, étant receveur des deniers de la ville, en même temps que châtelain de Charmes, tint en cette qualité les comptes de la représentation du *Mystère des trois Doms*, qui est un des événements de l'histoire de Romans, en 1509, ce qui lui valut une gratification de 11 florins ; et le marchand Gaspard Milhard, qui joua le rôle de « matelot » dans cette représentation, et qui percevait, en 1520, les deniers communaux et légua en mourant (1531) une rente de 4 florins aux pauvres de Romans, paraît être son père. Quant à lui, après avoir été plusieurs fois consul de Romans, notamment en 1574, il fut en quelque sorte l'envoyé ordinaire des Romanais et leur homme de confiance au dehors; il remplit, du reste, cette charge avec beaucoup de zèle, ainsi que l'on peut s'en convaincre par ce fait que, revenant des Etats de Blois, au lieu de rentrer directement chez lui, il passa par Grenoble, pour y assister à l'entrée du nouveau lieutenant du roi, Maugiron, dont il était bon de s'assurer les bonnes grâces (mai 1587). L'an suivant, il était encore à Grenoble au mois de mai, mais cette fois pour se tenir au courant des négociations engagées entre ce même Maugiron et Lesdiguières pour arriver à la paix, et la lettre qu'il écrivit alors de cette ville aux consuls de Romans témoigne du soin avec lequel il s'acquitta de sa tâche. Enfin, ayant été envoyé à Paris, au lendemain de l'assassinat de Jean Serve, dit le Paulmier (*V. J. Serve*), et du rétablissement de l'ordre à Romans, il en rapporta, au mois de juillet suivant, une lettre de félicitation du roi Henri III pour ses concitoyens; et, désigné en 1585 pour représenter l'autorité royale au sein de la municipalité romanaise, il alla encore à Paris en 1598, chargé par cette municipalité d'une mission à la Cour. Aussi est-ce vraisemblablement en récompense de tous ces services qu'il fut nommé, peu de temps après, receveur général des tailles en Dauphiné; mais le docteur Chevalier l'a confondu avec son fils, également appelé Charles Milhard, commis à la recette de l'extraordinaire des guerres dans le même temps, lorsqu'il le fait mourir le 13 octobre 1635.

Brun-Durand, *Mém. de Piémond*, 46, 576. — Dr Chevalier, *Arm.*, 145. — *Bull. d'arch.*, ix, 440. — Arch. Dr., E, 3661, 3669, 3670.

MILON (Alexandre), évêque de Valence et l'un des bienfaiteurs de cette ville, naquit à Paris le 16 juin 1688, d'Henri, seigneur de Mesne, Varenne et Lernay, intendant général des turcies et levées et ponts et chaussées, grand maître des eaux et forêts en Poitou, Aunis, Limousin, Marche et Nivernais, et de Jeanne-Françoise-Angélique Colin des Fourneaux. Il était docteur de Sorbonne, prieur de Villers-St-Sépulcre, prévôt d'Oé en l'église de Saint-Martin de Tours et aumônier ordinaire du roi, lorsqu'il fut nommé évêque de Valence, le 4 mai 1725. Sacré à Paris, le 31 mars de l'année suivante, il prit possession de son siège par procureur, quatorze jours après, et l'occupa jusqu'au 18 novembre 1771, qui est la date de sa mort; il avait été, en outre, pourvu de l'abbaye de Léoncel, le 10 janvier 1729, et, le 16 octobre 1742, de celle de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il habitait lorsqu'il mourut. « Prélat très « connu dans l'Eglise et dans la « République des lettres par ses « instructions pastorales et ses man- « dements », suivant les Mémoires du temps, il était, avec cela, bon prédicateur, si l'on en croit Mme du Châtelet, qui, racontant au duc de Richelieu ce qui se passa dans l'As-

semblée générale du clergé de 1735, dit : « M. de Valence y a fait la plus « belle harangue que j'aie encore en- « tendue. » Mais ce qui nous intéresse bien davantage, c'est que, pendant ses quarante-cinq années d'épiscopat et même après sa mort, cet évêque fit beaucoup de bien à sa ville épiscopale et à son diocèse. Indépendamment de ce que ses aumônes courantes aux pauvres furent toujours abondantes et de ce qu'il donna à sa cathédrale, en 1754, des orgues coûtant 20,000 livres, plus 12,000 livres pour assurer le traitement de l'organiste ; trois ans après, un maître-autel de 14,000 livres, puis des tapisseries, des vases sacrés, des grilles; il fit, enfin, reconstruire à ses frais la chapelle Saint-Etienne, et peut être considéré, en effet, comme le restaurateur ou le fondateur de plusieurs établissements de Valence : par exemple, du séminaire qui avait été fondé en 1638, mais qui manquait de ressources lorsqu'il lui unit la cure de Saint-Jean (26 juillet 1728), puis l'abbaye de St-Thiers de Saoû (4 septembre 1730) ; de l'Université, qu'il réconforta en lui faisant unir les séminaires de Viviers, du Bourg-Saint-Andéol, de Lyon, du Puy et de Clermont ; et surtout des Frères des Ecoles chrétiennes, qui furent fondés en grande partie grâce à ses libéralités au mois de mars 1731. Terminons en disant que par testaments en date des 15 décembre 1766, 21 juin 1770 et 21 avril 1771, cet évêque institua, pour héritiers universels, les « pauvres présents et à venir, re- « tirés dans l'hôpital général », lesquels héritèrent, de ce chef, de 260,000 livres placées sur le clergé, 150,000 livres sur l'hôtel de ville de Lyon et 90,000 livres sur les états de Bretagne, plus le mobilier de ses maisons de Paris, de Valence et de St-Benoît-sur-Loire, y compris l'argent monnayé qu'on y pourrait trouver et les arrérages de ses fermes. Il légua, en outre, à la sacristie de sa cathédrale un portrait de son oncle, Louis Milon, évêque de Condom (1693-1737), par Detroy, et le sien, par Rigaud, plus un tableau du Dominiquin, représentant Jacob lorsqu'il reçoit la robe de Joseph ; à la chapelle St-Etienne, ses autres tableaux de piété, y compris une Madeleine par Lebrun et les « Sept Sacrements en mosaïque et « bois de rapport » ; enfin, à l'hôtel de ville, un grand portrait de Louis XIV. Aussi le corps municipal ne manqua-t-il pas de faire célébrer un service solennel pour Mgr Milon, le 29 février 1772, jour où l'on apporta à Valence le cœur de ce prélat, qui fut déposé au pied du premier pilier du chœur de la cathédrale, et d'acheter ensuite, à la vente de ses meubles, entre autres choses, son portrait, qui fut placé à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, « parmi les portraits des « princes et des rois », dit Michel Forest qui, s'inspirant des mêmes sentiments, ajoute : « On le devoit « pour honorer la mémoire d'un si « grand bienfaiteur. »

On a de ce prélat, outre de nombreux mandements :

I. *Ordonnances synodales..........* Valence, J. Gilibert, 1728, in-12 de 388 pp. + 4 ff.

II. *Discours... en bénissant... les drapeaux du régiment du Mayne, le... 19 avril 1729.* Valence, J. Gilibert, in-4°.

III. *Epistola illustrissimi et reverendissimi episcopi et comitis Valentinensis sacræ facultatis Parisiensis doctoris, ad dominum de Romigny, ejusdem facultatis syndicum.* S. l. n. d., in-4°. Ecrit relatif à l'appel de la constitution *Unigenitus*, par la faculté de théologie de Paris.

IV. *Catéchisme à l'usage des écoles chrétiennes...* Valence, 1734, in-12 de 130 pp.

V. *Harangue faite au Roy, à Versailles, le mercredi 14 septembre 1735... à la clôture de l'Assemblée générale du clergé.* Paris (Valence), Gilibert, MDCCXXXV, in-4° de 8 pp.

VI. *Discours... aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, le 18 juin 1743, en y faisant la présentation du corps de*

Mme la duchesse Louise-Françoise de Bourbon, fille du roi Louis XV. S. l., impr. de Gilibert, in-4°.

VII. *Discours à Son A. R. l'Infant dom Philippe, à son passage à Valence, le 22 février 1744.* Valence, Gilibert, in-4° de 3 pp.

VIII. *Discours... en bénissant, dans l'église des... Jésuites de Tournon, les drapeaux du régiment de Bretagne, le 29 juin...* Valence, Gilibert, s. d., in-4° de 4 pp.

IX. *Discours à la présentation du corps et du cœur de... Madame la duchesse d'Orléans, dans l'église royale du Val-de-Grâce, sa sépulture.* Paris (Valence), Gilibert, 1759, in-4°.

X. *Discours... prononcé à la présentation du corps de S. A. S. Madame la duchesse de Modène, dans l'église royale du Val-de-Grâce, le 23 janvier 1761.* Paris, A. Boudet, 1761, in-4° de 8 pp.

XI. *Eloge funèbre de... Marie de Leczensky,...* (8 juillet 1768) signé à la fin: « Alexandre Milon ». Valence, Viret, s. d., in-4°.

XII. *Instruction... aux confesseurs de son diocèse...* Valence, J.-J. Viret, 1781, in-8° de 35 pp.

ICONOGRAPHIE.—I. Portr., gr. in-fol. Mi-corps de face à G., dans cadre de 0,427/325. *Peint par Rigaud, gravé par C. Drevet*, avec armoiries au bas.

La Chesnaye des Bois, *Dict. général*, v, 578. — *Gall. Christ.*, xvi, 340. — Arch. de Valence, BB, 52, 66-56. — Michel Forest, *Annales*, 52, 104. — Marius Villard, *Ann. Valent.*, 108-129. — Nadal, *Hist. de l'Univ. de Val.*, 234. — *L'Ami des familles*, iii, 345, art. de M. Jouve. — *Sem. Relig. de Valence* de décembre 1899, janvier et février 1900, art. de M. Mazet. — *Bull. d'archéol.*, iii, 87; vii, 427. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 921. — Etc.

MIRABEL (Claude de), un des premiers gentilshommes du Valentinois qui prirent les armes au nom de la Réforme, était du village de son nom, à peu de distance de Crest, village dont il était seigneur conjointement avec l'évêque de Die, comme l'avait été son père, Amédée de Mirabel. Seulement, il s'établit à Etoile dès 1540, à la suite de son mariage avec Claude Chabert, fille d'Eynard et de Charlotte de Blou, et c'est là qu'il habitait quand éclatèrent les premiers troubles pour cause de religion. Dès le mois de mars 1560, on le trouve à la tête de ceux qui s'assemblaient clandestinement à Valence, dans l'église des Cordeliers, et, conséquemment, de ceux qui répondirent, le 9 avril suivant, au juge Bourjac, lorsqu'il leur signifia les défenses du Parlement, qu'ils voulaient simplement faire prêcher la pure parole de Dieu, sans tumulte, et désavouaient d'avance quiconque ferait du scandale; ce qui n'empêcha pas que, deux jours après, on ébranlait une des croix du calvaire de cette ville et commettait d'autres profanations ; puis, que le lendemain, jour de Pâques, plusieurs milliers de personnes en armes prenaient d'assaut l'église des Cordeliers, pour y faire la cène. Effrayé des conséquences d'un acte qu'il avait déconseillé, mais auquel il finit, quand même, par prendre part, et qui devait coûter la vie à quelques-uns, notamment au procureur Marquet, Mirabel s'éloigna alors de Valence et n'y reparut qu'au mois d'avril 1562, quand des Adrets, allant au secours des protestants de cette ville, s'en empara, provoquant ainsi une sédition au cours de laquelle le lieutenant général du roi en Dauphiné, La Motte-Gondrin, fut assassiné (27 avril). Il paraît même que c'est à lui, Mirabel, que ce dernier, traqué par la foule, se rendit et qu'il était désarmé entre ses mains, lorsqu'on l'assassina. Or des Adrets, devenu maître de Valence, mais n'y voulant pas rester, donna le gouvernement de cette ville à Mirabel, « pour en icelle « commander, de l'auctorité de S.M., « la tenir et conserver soubs son « obeyssance, sauf le bon plaisir de « Sad. Majesté et de la court de Par- « lement » ; seulement, il ne tarda pas à être remplacé par Changy.

Huit mois après (janvier 1563), Mi-

rabel était appelé à faire partie du conseil de guerre chargé de surveiller les opérations de ce même des Adrets; et, continué dans cette charge le 6 février suivant, on lui donna alors, en outre, le commandement des Baronnies, avec 60 livres par mois d'appointements. Après quoi, il n'est guère question de lui jusqu'au 5 octobre 1567, date à laquelle le sénéchal Bourjac, qui était censé commander à Valence pour le roi, s'étant enfui, il s'empara aussitôt du gouvernement de cette ville, disant ne le faire que « pour la conservation de « l'une et l'autre religion, suivant les « édicts », et vouloir « appeler les « notables » pour la gestion des affaires municipales, comme aussi mettre bon ordre aux étrangers qui y affluaient, mais exigeant en même temps une étape pour les troupes qui devaient arriver. Et il en fut ainsi jusqu'au 19 avril 1568. La paix ayant été alors promulguée, le vieux capitaine huguenot fit rendre les clefs de la ville aux consuls, qu'il avait mis sept jours auparavant en demeure d'articuler leurs griefs, s'ils en avaient contre lui, et à quoi l'on avait répondu en l'assurant que la ville n'avait « entendu ne sceu aulcunes plaintes, « ains à le remercier du soulagement « et bon tractement dont il avoit usé « envers les habitants. »

On sait ce que dura la paix. Au mois d'août suivant, Mirabel s'en allait avec Montbrun au secours de Condé et de Coligny en Saintonge, menant avec lui un régiment de dix enseignes ou compagnies, qui fut à peu près détruit dans cette campagne, comme les six autres du reste qu'on avait levés également dans la province, de telle sorte qu'ayant ensuite remplacé Montbrun dans le commandement de cette armée, il en ramena avec peine quelques débris en Dauphiné au mois de mars 1570.

Trois mois après, il se distinguait en défendant avec succès Loriol assiégé par de Gordes, et, trois ans plus tard, il était encore tellement le maître dans cette contrée, que les habitants de Livron, dont le châtelain s'était enfui à son approche, le prièrent de leur en donner un autre (25 avril 1573). On le voit ensuite s'emparer de Chabeuil, qu'il ne put conserver, puis de Saillans, dont on massacra la garnison catholique; enfin tenter, mais en vain, de surprendre la ville de Die, échec qui le ramena dans le bas de la vallée de la Drôme, où ses soldats ayant pris par escalade le bourg d'Allex, le 23 février 1574, y commirent des atrocités; un témoin oculaire raconte, en effet, qu' « ils mi- « rent à mort M. Pierre Vion, curé ; « MM. Claude Laurier, chorier; Pons « Viron, Bertrand Bocquet, Guillau- « me Janoyer, et gardarent un pres- « tre six à sept jours avec eux, et « puis le menarent hors la ville, au « devant la porte du bout de l'église, « où trois des soudarts huguenots « le saignarent comme un mouton. » Mirabel resta dans ce bourg jusqu'aux premiers jours d'avril, date à laquelle il fut nommé gouverneur de Livron, avec charge de fortifier cette place ; il était là depuis quelques jours assiégé par le dauphin d'Auvergne (12-17 juin 1754), lorsqu'il périt accidentellement, à ce que raconte le témoin du massacre d'Allex, dont le récit est curieux. « Après avoir ledit « seigneur de Mirabel demouré dans « ledit lieu d'Alles, s'en alla, dit-il, « demourer à Livron, qu'estoit des- « mantelée, et fit accoustrer les bres- « ches; et ce fut là où il mourut en « sautant et tombant d'un bastion. « Auparavant, il frappit une fame de « Livron, appelée Jaubernonne, qui « lui dit que il se pouroit bien repen- « tir de l'avoir frappée, et incontinent « il tombit dudit bastion. Lequel sei- « gneur de Mirabel la fit arraper aux « soudarts et la fit mettre au feu. Ne « se pouvant brusler, ce que voyant, « alors il lui fit tirer des coups de « pistolet contre; et personne ne lui « pouvant rien faire, il la fit tuer avec « des pierres et une sèpe de vigne, et « mourut. »

Dernier descendant mâle de la famille de Mirabel, dont les armoiries étaient : *trois miroirs et un chapeau de triomphe dans un ovale*, ce capitaine huguenot, que l'on a quelquefois confondu avec son gendre, ne laissa qu'une fille appelée Françoise, qui épousa, vers 1560, Hector de Forest, seigneur de Blacons *(voir ce nom)*, et qui mourut après le 8 avril 1576, ayant alors institué son mari pour héritier universel, sous condition de relever le nom et les armes des Mirabel.

Vincent, notaire à Crest. — *Inv. Ch. des comptes.* — Arch. de Valence, BB, 6 et 9. — Id. de Livron, BB, 1 et 2. — Lacroix, *Essais*, 125, 130, 133. — Maignien, *Mémoires de Joubert*, 49. — J. Chevalier, *Mém. des fr. Gay*, 132, 283. — De Thou, v, 578. — *Album du Dauph.*, II, 18. — Arch. de la Dr., E, 834, 9406. — Brun-Durand, *Mém. de Piémond*, 576. — Etc., etc.

MISTRAL (Nicolas), ecclésiastique de la première moitié du XVI[e] siècle, qui fit construire l'élégant édicule connu sous le nom de *Pendentif de Valence*, n'a peut-être pas d'autre titre que celui-là à l'attention de la postérité ; mais ce titre est suffisant pour que nous résumions ici les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur lui, attendu qu'avec sa corniche aux délicates moulures, sa frise et ses clés d'arcs finement sculptées, ses colonnes d'ordre corinthien et ses parois vermiculées de la manière la plus originale, *le Pendentif* est un bien curieux spécimen de l'art de la Renaissance et, par cela même, un des monuments les plus appréciés du chef-lieu de notre département. Fils de quelque riche marchand de Valence, notre chanoine était le frère de François Mistral, autre marchand dont il est question dès 1498, et qui siégeait dans le conseil de cette ville en 1515, et l'oncle de François, de Jean et d'Achille Mistral, qui furent, le dernier, chanoine de Valence, de Romans et du Bourg-lès-Valence, et prieur de Commiers, au diocèse de Grenoble; le second, prieur du Bourg-lès-Valence, et l'aîné, conseiller au parlement de Grenoble, de 1543 à 1564. Ayant été pourvu jeune encore d'un canonicat en la cathédrale, Nicolas Mistral était, avec cela, membre du Conseil de l'université de Valence, en 1507, et membre du Conseil de ville, en 1508. Vingt ans plus tard, on le voit acheter, au prix de 240 florins, une maison rue « des Vernoux » ou de Villeneuve et, douze ans après, il était sacristain, c'est-à-dire troisième dignitaire du chapitre cathédral, charge à laquelle il dut ajouter, peu de temps après, celle de prieur de la collégiale de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence ; car, il prend l'un et l'autre titre dans l'inscription en volute qui se trouve à l'intérieur du Pendentif, et qui nous apprend qu'après avoir fait construire ce monument pour son tombeau et celui de sa famille, notre chanoine le dédia à Jésus-Christ Notre-Seigneur, au mois de juillet 1548. On en peut conclure que cet ecclésiastique, ami des arts, occupa vraisemblablement, après sa mort, la demeure qu'il s'était préparée de son vivant ; car, indépendamment de ce qu'il ne pouvait manquer d'être d'un grand âge après au moins quarante et un ans de canonicat, nous savons que son neveu Jean Mistral l'avait remplacé depuis plusieurs années dans la charge de prieur du Bourg-lès-Valence, lorsqu'il testa en 1559. Mais il ne dut pas y être rejoint par beaucoup des siens, attendu que son neveu François transporta à Grenoble les pénates de la famille, en devenant conseiller au parlement de cette ville. Ajoutons qu'il y a de grandes raisons de croire que le tombeau des Mistral, qu'enserrait à l'origine le cloître de la cathédrale, dut se ressentir du voisinage de celle-ci lorsqu'elle fut saccagée et incendiée par les huguenots en 1562. Ce qui le prouve même, c'est que Claude Rogier, qui a laissé une description de Valence en 1572, ne dit mot de ce monument, Belleforest non plus, et qu'il en est ainsi de tous ceux

qui se sont occupés des monuments de cette ville jusqu'à Millin, qui raconte que, de son temps, « ce petit « édifice, d'un excellent style *(sic)* », servait de cave à un cafetier qui l'avait acquis pendant la Révolution. Enfin, c'est en 1839 seulement que le tombeau de Nicolas Mistral a été restauré, puis classé parmi les monuments historiques, sur les instances d'une commission dont le rapport affirme « que « sa conservation ajoute une illustra- « tion de plus au brillant héritage « que les arts ont légué à la France », une ordonnance royale du 3 juillet 1832, ayant préalablement autorisé la ville de Valence à faire l'acquisition de ce monument

J. Ollivier, *Rech. sur le Pendentif de Valence.*— Lacroix, *Valence ancien et mod.*, 27. — *Bull. Soc. Stat.*, III, 43. — Arch. Drôme, E, 2567, 2782. — Arch. de Valence, BB, 62, 64 ; FF, 14. — *Bull. d'arch.*, VI, 122. — Millin, *Voyage dans le Midi*, II, 92. — Etc.

MONDAN (Eugène-Antoine-Gaspard), peintre, né à Valence, le 3 janvier 1815, et décédé en cette ville le 24 août 1867, entra à quinze ans dans l'atelier de Guérin, à Paris, et fréquenta plus tard celui de Dubuffe et, ensuite, celui de Gros. Dès 1838, il exposait au Salon des portraits qui attirèrent l'attention et, plus tard, il peignit des tableaux d'un incontestable mérite. Citons, dans le nombre, un *Saint Jean prêchant dans le désert*, qui est dans l'église Saint-Jean de sa ville natale ; une *Sainte Marguerite*, qui est à la cathédrale de Bordeaux, et le plafond du musée de Valence. C'est également à lui qu'on doit la restauration de la galerie des évêques, à l'évêché de cette ville.

Courr. Drôme du 19 octobre 1867.

MONIER DE LA SIZERANNE (Paul-Jean-Ange-Henri, comte), littérateur et homme politique, né à Tain, le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797), entra à dix-huit ans dans les gardes du corps du roi, compagnie de Grammont, dut bientôt renoncer au métier des armes, pour lequel il avait un goût prononcé, à cause d'une fracture du bras droit, et pour s'en donner encore l'illusion, se fit nommer alors capitaine aide de camp du général inspecteur des gardes nationales de la Drôme,— ce qu'il fut jusqu'en 1818, c'est-à-dire jusqu'à la suppression de l'emploi. S'occupant beaucoup, avec cela, des intérêts de ses compatriotes, il les fit souvent bénéficier de ses relations dans le monde gouvernemental, et c'est notamment à ses actives et intelligentes démarches que les habitants de Tain durent de voir, en 1835, leur ville reliée à celle de Tournon par le premier pont suspendu qui ait été construit en France.

Quelque temps après, il en était de même des bourgs d'Andance et d'Andancette, et M. Monier de la Sizeranne s'étant ensuite fait l'interprète des viticulteurs et des négociants en vins de sa ville natale, qui se plaignaient d'être assujettis à des impôts excessifs et vexatoires, il en résulta, au mois d'octobre 1836, d'heureux changements. Et ce ne furent pas là ses seules occupations ; car, tout en se préparant ainsi à la vie publique, l'ancien garde du corps s'occupa aussi de littérature. Ayant fait jouer à Lyon, vers 1816, une tragédie « bien classique et bien ro- « maine », intitulée *Virginie*, qui ne le satisfit pas, il écrivit plus tard, sur les instances de son ami Alexandre Duval, *L'Amitié des deux âges*, comédie en trois actes et en vers, qui fut jouée pour la première fois au Théâtre-Français, le 8 février 1826, et dont le succès fut aussi complet qu'incontesté. Quatre ans plus tard (23 septembre 1830), le même théâtre jouait un drame du même auteur, intitulé *Corinne*, dont Châteaubriand, Ballanche, le duc de Broglie et d'autres habitués du salon de Mme Récamier, à l'Abbaye-au-Bois, avaient

auparavant entendu la lecture. M. Monier de la Sizeranne ne s'en tint pas là, comme aussi ne se contenta-t-il pas de ses succès littéraires, étant né pour la vie publique.

Devenu chef de bataillon de la garde nationale de Tain, en 1831, il fut chargé l'année suivante de répartir des secours aux victimes du choléra et dut au zèle avec lequel il remplit cette mission d'être décoré. Quatre ans plus tard, les électeurs du canton de Tain l'envoyaient au conseil général de la Drôme, dont il devait présider les sessions pendant trente-cinq années consécutives, — fait sans exemple, dit-on, — et ceux de l'arrondissement de Die lui ouvrirent, en 1837, les portes de la Chambre des députés, où il siégea au centre gauche, et s'occupa beaucoup plus des affaires du pays que de politique. Aussi ne tarda-t-il pas à faire partie de commissions importantes, celle du budget entre autres, et, parmi ses nombreuses propositions, il en est notamment une qui, bien qu'étant aussi juste que sage, est encore en question. Nous voulons parler de l'obligation de recruter les receveurs particuliers parmi les percepteurs, et les receveurs généraux parmi les receveurs particuliers, au lieu de donner ces emplois à des favoris du pouvoir. En 1847, M. Monier de la Sizeranne refusa de présider le banquet réformiste de Valence, pour rester fidèle à son serment politique, et quand la seconde république eut été proclamée, le 24 février 1848, il ne voulut pas augmenter le nombre des candidats à la représentation nationale ; mais les électeurs du canton de Tain ne le chargèrent pas moins toujours de les représenter au Conseil général, dont il fut réélu président. Cédant à des instances, il posa cependant sa candidature à l'Assemblée législative, mais ne fut pas élu, bien qu'ayant recueilli plus de 25,000 suffrages ; ce dont il se consola en écrivant *Régine*, comédie qu'Emile Deschamps met au-dessus de *Corinne* et de *L'Amitié des deux âges*, après avoir vanté celles-ci.

En 1852, M. Monier de la Sizeranne entra au Corps législatif, et là encore fit partie de cette opposition modérée qui rend service à tous les pouvoirs, en les tenant en garde contre la tentation d'abuser de leur force. De même qu'à la Chambre des députés, il s'y occupa d'ailleurs surtout d'affaires, prouvant l'indépendance de ses votes par sa protestation contre la confiscation des biens de la famille d'Orléans, en 1852, et par l'opposition qu'il fit, six ans plus tard, à de nouveaux embellissements de Paris, dont la France entière devait faire les frais. Indépendamment de cela, il fut l'auteur du fameux amendement des 91, en faveur du pouvoir temporel du Pape, et demanda la gratuité du mandat législatif, en même temps que l'établissement du vote obligatoire pour tous les électeurs. Au Sénat, où il fut appelé par décret du 7 mai 1863, M. Monier de la Sizeranne ne se départit pas de cette attitude ; il prit place dans les rangs des conservateurs libéraux et s'occupa seulement des intérêts du pays, au lieu de se mêler aux luttes stériles des partis. Aussi le chef de l'Etat, qui l'avait nommé officier de la Légion d'honneur le 18 décembre 1855, crut-il devoir récompenser trente années de services rendus dans les conseils du pays, en conférant à M. de la Sizeranne le titre de comte héréditaire, par décret du 21 mars 1866. Quatre ans et demi après, la Révolution, en renversant le trône de Napoléon III, mettait fin à la carrière politique du nouveau comte, qui ne s'occupa plus dès lors que de littérature jusqu'à sa fin, arrivée le 6 janvier 1878, à Nice, d'où ses restes furent transportés à Tain. De son mariage avec Louise-Bénigne-Alix de Cordoüe, le comte de la Sizeranne a laissé deux enfants : un fils qui fut élu député de la circonscription autrefois représentée par son père, en

1869, et une fille mariée à son cousin Max Monier de la Sizeranne, peintre de talent, dont les fils, Maurice et Robert de la Sizeranne, se sont déjà fait un nom par leurs travaux d'ordres différents.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. in-8°, grav. au physionotrace, par *Bouchardy*. Tête de profil à D., dans méd. rond, de 0,059. — II. Autre portr., in-4°, sur cuivre, par *Cheffer*. Buste de 3/4 à G., en habit de sénateur, dans un méd. obl., de 0,175/0,110, soutenu par deux branches entrecroisées de chêne et de laurier, et autour duquel on lit : COMTE MONIER DE LA SIZERANNE. En haut, des armoiries. — III. Autres grav., sur bois, dans *L'Illustration* du 23 mai 1863 et *L'Univers Illustré* du 2 févr. 1878. — IV. Autre grav., sur bois, in-4°. Xavier Drevet, édit. — V. Médaille de bronze de 0,148, grav. par *Tasset*. Tête à G. Lég.: PAUL-JEAN-ANGE-HENRI, COMTE MONIER DE LA SIZERANNE, NÉ A TAIN (DRÔME), 30 JANVIER 1797 ; PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME, 1839-1870 ; DÉPUTÉ, 1837-1848, 1852-1863 ; SÉNATEUR, 1863-1870. MORT A NICE, 6 JANV. 1878. HOMME POLITIQUE, IL DÉFENDIT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT, etc., ET FUT UN DES PLUS ARDENTS PROMOTEURS DE LA RÉFORME POSTALE. — LITTÉRATEUR, IL A ÉCRIT : MES ENFANTS NE SERONT PEUT-ÊTRE PAS TRÈS FIERS DES ŒUVRES DE LEUR PÈRE, MAIS ILS N'AURONT DU MOINS PAS A EN ROUGIR. — VI. Autre médaille, même type, arg. et bronze de 0,068; mêmes légendes, sauf les six dernières lignes du revers qui sont remplacées par : SOUSCRIPTION PUBLIQUE. — VII. Autre médaille, reproduction de la précédente, en bronze, de 0,050.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le comte Monier de la Sizeranne*, par A. Lacroix. Grenoble, 1878, in-8°. — II. *Iconographie et numismatique des Dauphinois dignes de mémoire. Le comte Monier de la Sizeranne*, par G. Vallier. Valence, J. Céas et fils, 1889, grand in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *L'Amitié des deux âges*, comédie en trois actes et en vers, jouée pour la première fois au Théâtre-Français, le 8 fév. 1826. Paris, Ladvocat, 1826, in-8°. — Autre éd. Paris, Amyot, 1830, in-8°.

II. — *Corinne*, drame en trois actes et en vers, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 23 sept. 1830. Paris, Amyot, 1830, in-8°. Cette pièce eut une première éd. anonyme.

III. *Une Sœur*, comédie en un acte et en vers. Valence, Borel, 1837, in-8° de 47 pp. C'est un tirage à part, sans nom d'auteur, de la *Revue du Dauphiné*.

IV. *Discours dans la discussion générale de la proposition de M. Gouin, relative à la conversion des rentes*. Séance du 17 avril 1838. S. l. n. d. (Impr. Vve Agasse), in-8° de 11 pp.

V. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif aux fortifications de Paris*. Séance du 22 janv. 1841. S. l. n. d. (Impr. Panckoucke), in-8° de 15 pp.

VI. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre des travaux publics un nouveau crédit de 1 million 500,000 fr., pour réparer les dommages causés par la crue et le débordement des eaux*. Séance du 11 mai 1841. S. l. n. d. (Imp. Henry), in-8° de 7 pp.

VII. *Discours à l'appui de son amendement ainsi conçu : Nous étudierons, en outre, les causes du malaise social...* Séance du 28 janv. 1842. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 7 pp.

VIII. *Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'autorisation d'un prêt de 2 millions à faire à la Compagnie des chemins de fer de Bordeaux à la Teste*. Séance du 16 mars 1843. S. l. n. d. (Imp. Henry), in-8° de 15 pp.

IX. *Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Lyon*. Séance du 4 juillet 1843. S. l. n. d. (Imp. Henry), in-8° de 5 pp.

X. *Discours dans la discussion de la proposition de M. de Rémusat*. Séance du 21 fév. 1844. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 7 pp.

XI. *Discours dans la discussion sur la proposition de M. de Saint-Priest, relative au tarif de la poste aux lettres*. Séance du 8 juin 1846. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 8 pp.

XII. *Un député à un député*. Paris, Amyot, 1845, in-8° de 8 pp. Epître à Lamartine.

XIII. *Discours dans la discussion de la proposition du projet de loi relatif à la suppression du décime rural et à la réduction de la taxe sur les envois d'argent*. Séance du 8 juin 1846. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 8 pp.

XIV. *Discours dans la discussion de la proposition de M. Glais-Bizoin, relative à la taxe de la poste aux lettres*. Séance du 24 mai 1847. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 8 pp.

XV. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant réduction de la taxe des lettres de Paris pour Paris*. Séance du 18 mars 1853. S. l. n. d. (Imp. Panckoucke), in-8° de 12 pp.

XVI. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la taxe des lettres*. Séance du 1er mai 1854. S. l. n. d. (Imp. H. et Ch. Noblet), in-8° de 22 pp.

XVII. *Mes premiers et derniers souvenirs littéraires*. Paris, 1854, in-8°.

Ce volume, qui n'a été tiré qu'à petit nombre, pour des amis, contient, en outre

d'une réimpression de *L'Amitié des deux âges* et de *Corinne*, les morceaux suivants : *Les eaux d'Aix en 1825*, récit en prose ; *Une lecture à l'Abbaye au Bois*, récit en prose ; *Régine, ou Vienne et Paris en 1815*, comédie en cinq actes et en vers, avec épilogue, précédée d'*Un mot sur le sujet de cette pièce et sur les circonstances dans lesquelles il a été traité*. Il a, en outre, été fait un tirage à part de cette comédie. Paris, Amyot, 1854, in-8° de 128 pp.

XVIII. *Rapport fait à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garantie d'un emprunt à contracter par le gouvernement ottoman*. Séance du 10 juillet 1855. S. l. n. d. (Imp. H. et Ch. Noblet), in-8° de 10 pp.

XIX. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture ou l'achèvement de diverses grandes voies de communication dans la ville de Paris*. Séance du 8 mai 1858. Paris, impr. du Corps législatif, 1858, in-8° de 15 pp.

XX. *Théâtre. Recueil des écrits littéraires et politiques du comte Monier de la Sizeranne.*... premier volume. S. l. (Valence, Céas), 1871; in-8° de 360 pp., qui contient outre ce qu'on trouve dans le n° XVII : *Une sœur*, comédie en un acte et en vers, et auquel on a ajouté ensuite : *Un député à un député*, plus un certain nombre de pièces inédites : *Stances adressées à M. Marc Seguin, le jour où a été inauguré le pont suspendu entre Tain et Tournon, sur le Rhône* (1er sept. 1825); *Le Carlin vengé, Apologue danois*, etc., etc.

XXI. *Marie-Antoinette, poème historique*, 4e édit. Nice, Cauvin, 1872, in-8° de 226 pp.

XXII. *Recueil des écrits littéraires et politiques du comte Monier de la Sizeranne. Politique, rapports, discours et documents divers*. S. l. (Valence, J. Céas), 1873, in-8° de 126 pp.

XXIII. *Aux conservateurs*. S. l. n. d., in-8° de 4 pp.

XXIV. *Au maréchal de Mac-Mahon. A l'empereur Alexandre. Au prince impérial*. Paris, Amyot, 1875, in-8° de 16 pp.

XXV. *Dernier appel à la prévoyance*. Paris, Amyot, 1876, in-8° de 10 pp.

XXVI. *Lettre aux sectateurs de la libre-pensée*. Valence, Berger et Dupont, 1876, in-8° de 8 pp.

XXVII. *A M. Thiers*, par un Vieux Parlementaire. Paris, Dentu, 1876, in-8° de 8 pp.

XXVIII. *A Louis XIV, sur ses locataires de Versailles*. Paris, Dentu, 1877, in-8° de 7 pp.

XXIX. *La pensée d'un octogénaire sur la politique du jour*. Paris, F. Debons, 1877, in-8° de 15 pp.

Indépendamment de cela, le comte Monier de la Sizeranne a laissé des Mémoires manuscrits qui doivent être curieux, à en juger par les extraits qui en ont été publiés et dans lesquels on voit qu'il était partisan de l'alliance russe au lendemain de la guerre de Crimée.

Biogr. Dauph, II, 148. — *Bull. d'archéol.*, XII, 291. — *Panthéon de la Lég. d'honn.*, III, 425. — *Annales hist.*, XLIX. — *Figaro*, 10 oct. 1896. — Etc.

MONLUC. Voir : **MONTLUC**.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE **BACHASSON** de), homme d'Etat né à Sarreguemines, le 5 juillet 1766, appartenait à une famille dont l'histoire est intimement liée à celle de la ville de Valence pendant plus d'un siècle, mais que nous croyons originaire de Crest, où l'on trouve, dès la fin du XIVe siècle, Louis Bachasson, marchand et membre du conseil de cette ville, dont les enfants héritèrent de tous les biens de noble Jean Bachasson, receveur général des finances en Limousin, leur oncle, suivant testament du 24 septembre 1621.

Fils de Charles-Victor Bachasson de Montalivet, mestre de camp, c'est-à-dire colonel de cavalerie, commandant de la place de Sarreguemines dès 1762, et de Marthe-Charlotte Starot de Saint-Germain, celui qui nous occupe était conséquemment le petit-fils de Jean-Pierre Bachasson, professeur de droit en l'université de Valence et juge mage de cette ville, qui fut élu maire en 1694, et le neveu de Claude Bachasson de la Chafine, mestre de camp de cavalerie et sous-aide-major de la troisième compagnie des gardes du corps. Ayant été reçu avocat presque enfant, il embrassa ensuite le métier des armes, et, d'abord cadet dans un régiment de hussards, puis sous-lieutenant de dragons, il semblait devoir fournir ainsi une brillante carrière, lorsque, sur les instances de sa mère devenue veuve, il donna sa démission, pour être conseiller au parlement de Grenoble. C'était en 1785. Une charge étant alors devenue vacante par la mort de Jean de Plan de Sieyès, il y fut, en effet, nommé, avec dispense d'âge, le 17 août, et reçu vingt jours après ; mais c'est la Révolution, cette fois-ci, qui brisa sa carrière en

supprimant les parlements, le 7 septembre 1790.

Deux ans plus tard, notre ancien conseiller, retiré à Valence auprès de sa mère, étant devenu suspect, chercha, comme tant d'autres, un refuge dans l'armée et s'engagea dans un bataillon de volontaires, avec lequel il fit campagne en qualité de caporal-fourrier; et ce n'est qu'après le 9 thermidor qu'il revint à Valence. Mais, telle était déjà la réputation dont il jouissait dans cette ville que, la municipalité ayant chargé, deux mois après, le futur ordonnateur en chef Sucy de se rendre à Paris, pour y faire valoir toutes les raisons qui postulaient en faveur du maintien de l'école d'artillerie, de l'arsenal et d'une fonderie de canons à Valence, on lui adjoignit aussitôt « Bachasson-Monta- « livet. » On peut même croire qu'un *Précis des raisons qui déterminèrent les officiers généraux de l'artillerie et notamment les citoyens* (sic) *Gribeauval et Villepatour, dans le choix de la commune de Valence pour un établissement central d'artillerie*, mémoire manuscrit signé par lui et par Sucy, est surtout son œuvre. En tout cas, le représentant du peuple, Jean Debry, étant venu à Valence, au mois de décembre 1795, pour y reconstituer la municipalité, ne trouva rien de mieux, après avoir pris conseil « tant de ses « collègues que d'hommes probes, « énergiques et amis des principes », que de placer à sa tête Jean-Pierre Bachasson-Montalivet. La charge était plus que difficile; car, indépendamment de ce qu'il fallait en imposer aux violents de tous les partis, il y avait la question des subsistances qui était une question capitale. Or, après avoir pris toutes les mesures utiles pour se procurer les grains nécessaires, le nouveau maire de Valence alla à Paris, pour y obtenir du gouvernement les subsides indispensables pour le payement de ces grains. Pour ce qui regarde le rôle qu'il joua dans la pacification des esprits, on peut s'en rendre compte par ce fait que, le représentant Jean Debry ayant changé les cadres de la garde nationale et la reconnaissance des nouveaux chefs ayant eu lieu en grande pompe, le 16 juin 1795, les mécontents, irrités contre un M. de Labareyre, qu'on accusait d'être l'instigateur de ces changements, se jetèrent sur lui et l'auraient tué sans Montalivet qui, se mettant entre Labareyre et eux, leur montra sa poitrine en disant : « C'est d'abord votre maire « qu'il faut frapper. » Aussi le conseil général de la commune de Valence se fit-il un devoir de « lui témoigner ses « regrets de perdre un collaborateur « aussi éclairé, aussi intelligent, aussi « zélé et aussi actif », lorsqu'il abandonna, au mois d'octobre 1795, la mairie, pour les fonctions de commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale, fonctions équivalant à celles de préfet et dont il se démit, du reste, au bout de six mois (avril 1796).

Quatre ans après (18 avril 1800), Montalivet redevenait maire de Valence, mais pour bien peu de temps; car, il ne l'était déjà plus quand le Premier Consul, qui l'avait connu pendant qu'il était en garnison à Valence, l'appela à la préfecture de la Manche (18 avril 1801), d'où il passa à celle de Seine-et-Oise, le 30 mars 1804. L'Empereur le fit conseiller d'Etat, puis directeur général des Ponts et Chaussées (1806), enfin ministre de l'Intérieur, le 1er octobre 1809; mais, si importante que fût la situation, il la domina toujours. Ainsi, ministre affranchi des soucis de la politique, dont la direction appartenait alors au ministre de la police, mais ayant, en revanche, dans ses attributions tout ce qui pouvait concourir au développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture dans un pays où il n'y avait rien alors qui ne fût à créer ou à améliorer, il sut, tout en ne perdant jamais de vue les grands ensembles, descendre aux détails; et, c'est notamment pendant son ministère que Paris vit se construire plusieurs de ses

ponts et de ses quais et des entrepôts, des marchés, des abattoirs, en même temps que l'arc de triomphe de l'Etoile, la Madeleine et la Bourse, — et cela, pendant que des travaux plus importants encore s'exécutaient à Anvers, à Cherbourg, au Havre et dans les Alpes, et que, grâce à son initiative, s'élevaient les premières digues en maçonnerie destinées à protéger les territoires de Valence et du Bourg-lès-Valence contre les inondations du Rhône. Ajoutons que, les mauvais jours étant venus, il fit de véritables prodiges pour parer à l'insuffisance des récoltes et organiser les dernières forces défensives du pays. Enfin, quand la fortune nous eut décidément trahis, c'est lui qui fit entendre le dernier cri du patriotisme, la dernière protestation contre l'étranger; après quoi il accompagna l'impératrice à Blois et resta auprès d'elle jusqu'au 3 avril.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon ayant confié le ministère de l'Intérieur à Carnot, Montalivet fut appelé à l'Intendance générale des biens de la Couronne et nommé pair de France, situation qu'il perdit naturellement à la seconde Restauration, mais qu'il recouvra en partie, le 5 mars 1819, date à laquelle une ordonnance royale lui rouvrit les portes de la Chambre des pairs, aux travaux de laquelle il prit une part des plus actives, dans les rangs conservateurs libéraux, jusqu'à sa mort, arrivée à La Grange en Berry, le 22 janvier 1823.

Marié, le 16 août 1797, avec sa cousine, Louise-Françoise-Adélaïde Starot de St-Germain, fille de Joseph-Claude, seigneur de Montmeyran et fermier général, qui périt victime de la Terreur, le 11 mai 1794, trois jours après son illustre collègue Lavoisier, jeune femme de qui Napoléon disait, à Sainte-Hélène, que tout Valence aima ses vertus et sa beauté, le comte de Montalivet laissa une fille et trois fils. L'aîné de ceux-ci, appelé Simon, était lieutenant au 2e de ligne, lorsqu'il mourut à Girone, le 12 octobre 1823; le troisième, Charles-Camille, né en 1810, mourut à Naples, le 22 novembre 1832.

Terminons en disant que sa statue, œuvre de Crauk, fondue en 1867, à la suite d'une souscription publique, se dresse enfin, après vingt-sept ans d'attente, sur un des boulevards de la ville de Valence, qui doit le compter parmi ses plus illustres enfants.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith. in-4°. Buste de 3/4 à D. *C. Motte. Le Gros pinxit, 1820. Vigneron del., 1832.* — II. Lith., in-8°. Buste de 3/4 à G., presque de face; 0,098/0,076. — III. Grav. sur cuivre, in-8°. Buste de 3/4 à D., avec Championnet, dans cadre de 0,060/0,052. *H. Couché del., Reille sculp.* — IV. Autre buste de 3/4 à D., presque de face, dans médaillon rond de 0,132. *Vytin, sc.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice historique sur le comte J.-P. de Montalivet.* S. l. (Paris), Bruneau, s. d. (1843), in-8° (par M. Ch. du Rozoir). Extrait de la *Biogr. univ.* — II. *Notices sur MM. les comtes de Montalivet, père et fils.* S. l. (Paris), Duverger, s. d. (1843), in-8°. Extrait de l'*Encycl. des gens du monde.* La première de ces biogr. est signée : P.-F. Tissot; la seconde: A. Rolland. — III. *Notice sur le comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet*, par M. le comte Camille Bachasson de Montalivet. Paris, 1867, in-8°. — IV. *Notice biographique sur M. Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet, originaire de Valence, ayant rempli les fonctions de maire de cette ville, de commissaire du Directoire exécutif du département de la Drôme, de directeur général des Ponts et Chaussées et de ministre de l'Intérieur.* S. l. n. d., in-8° signé à la fin : E. Chaix. — V. *Regrets et Souvenirs*, par Charles Chabert. Paris, Pihan de la Forest, 1834, in-8°. — VI. *Le comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, maire de Valence, ministre de l'Intérieur, pair de France* (1766-1823), par Etienne Mellier. Valence, 1896, in-8°., avec portr. et vue de la statue.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Exposé de la situation de l'Empire présenté au Corps législatif, dans la séance du 23 février 1813.* Paris, Impr. imp.. 1813, in-4°.

II. *Session de 1822. Opinion sur le projet de loi relatif à l'approbation d'un emprunt pour la construction de plusieurs canaux.* S. l. (Paris, Didot), s. d. (1822), in-8°.

III. *Lettre adressée à M. Becquey, conseiller d'Etat, directeur général des Ponts et Chaussées*, par M. le comte de Montalivet, ancien directeur général des Ponts et Chaussées (18 juillet 1822). Didot, s. d., in-8°.

Biogr. du Dauph., II, 153. — De Coston, *Hist. de Mont.*, III, 410. — Arch. de Valence. — Stat. pers. — *Journ. d'un bourg. de Valence*, II, 187, 257, 271, 329. — Decourcelles, *Hist. des pairs*, VI, 20. — *Courrier de la Drôme* des 7 juin 1867 et 17 juin 1868. — Etc.

MONTALIVET (Marthe-Camille **BACHASSON**, comte de), fils puîné du précédent, né à Valence, le 25 avril 1801, se destinait à la carrière d'ingénieur, ayant passé par l'Ecole polytechnique et celle des Ponts et Chaussées, quand la mort de son frère aîné (12 octobre 1823), qui suivit de près celle de son père, modifia ses projets en lui ouvrant les portes de la Chambre des pairs. Ayant pris place dans cette chambre dès 1826, il affirma bientôt ses tendances libérales en publiant, à propos d'un projet de loi du comte de Peyronnet concernant la presse, une sorte d'appel *Aux Français de son âge* qui le classa parmi les membres de l'opposition. Et, de fait, il combattit énergiquement le ministère Polignac et contribua à l'élection des 221. Aussi fut-il des premiers à reconnaître le gouvernement sorti de la révolution de 1830, ce qui lui valut d'être élu colonel de la 4e légion de la garde nationale, dès le mois d'août, et chargé ensuite de l'intendance provisoire de la dotation de la Couronne.

Devenu ministre de l'Intérieur, le 2 novembre suivant, le comte de Montalivet fit preuve de courage et de sang-froid en conduisant lui-même, sans escorte, du château de Vincennes à la Chambre des pairs, les anciens ministres de Charles X, qu'on se proposait d'enlever; et, passé au ministère de l'Instruction publique, le 13 mars 1831, il reprit, au mois de mai 1832, le portefeuille de l'Intérieur dans des circonstances bien difficiles; car, indépendamment de ce que le choléra avait mis le pays en deuil, l'arrivée de la duchesse de Berry en Vendée et l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1837 l'obligèrent à faire décréter l'état de siège à Paris et dans les départements de l'Ouest. Sorti du ministère au mois d'octobre suivant, il fut alors chargé de l'Intendance de la liste civile, — poste qu'il devait occuper pendant toute la durée du règne, — mais ne laissa pas, pour cela, de prendre encore une part active aux luttes politiques. Il est notamment un des pairs qui instruisirent, en 1834, le procès des insurgés d'avril; puis, après avoir fait partie du ministère du 22 février 1836, qui ne dura que peu de temps, ses membres s'étant divisés à propos d'une intervention en Espagne, il entra, enfin, dans le ministère du comte Molé, qui dura du 15 avril 1837 au 8 mars 1839 et se signala par l'amnistie, le mariage du duc d'Orléans, la prise de Constantine et surtout par sa résistance aux attaques de la coalition Thiers et Guizot, qui reprochait au comte de Montalivet d'être l'instrument passif des volontés du roi.

A partir de 1840, le comte de Montalivet se renferma dans l'exercice de ses fonctions d'intendant de la liste civile, et c'est ainsi qu'il attacha son nom à la création du musée de Versailles, à l'agrandissement de celui du Louvre et à la restauration des palais de Fontainebleau, de St-Cloud et de Pau. La révolution de février 1848, qui lui enleva ces fonctions, le tint naturellement à l'écart des affaires publiques; mais il ne cessa pas, pour cela, de s'occuper des intérêts de la famille d'Orléans, qu'il défendit ouvertement devant le gouvernement provisoire et ensuite devant l'administration républicaine, et c'est avec une grande vigueur qu'il répondit, en 1850, aux accusations portées contre le roi déchu, dans une brochure intitulée : *Le roi Louis-Philippe et la liste civile* (in-8° avec plans). Le second Empire venu, il se confina dans une retraite d'où il ne sortit un moment, en 1862, que pour répondre à certains reproches officiellement adressés au gouvernement dont il avait fait partie; et, sous la troisième République, il en fut de même jus-

qu'en 1874, année où il attira l'attention en déclarant d'abord, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (mai), puis dans une lettre en date du 17 juin, au fils de son ancien collègue Casimir Perier, que le salut de la « France était dans l'acceptation « loyale de la République, devenue le « seul gouvernement libéral possible. »

Le comte de Montalivet n'en déclina pas moins, trois mois après, les offres qui lui furent faites d'une candidature dans les Alpes-Maritimes; mais il accentua, en revanche, son évolution républicaine, pendant la période qui suivit le 16 mai 1877, en publiant des lettres fort remarquées dans le *Journal des Débats* et répondant à M. de Fourtou, qui soutenait que le gouvernement de Louis-Philippe avait bien fait, lui aussi, de la candidature officielle, que c'était là une assimilation « aussi injustifiable « qu'humiliante ». En vue des élections sénatoriales de janvier 1879, il publia encore une brochure intitulée : *Un petit coin de terre*, dans laquelle, s'inspirant de ce qu'il voyait dans deux communes voisines du château de la Grange, il montrait comment le moindre village peut s'améliorer, s'il sait mettre en pratique « le bon « sens, l'amour de sages progrès, « celui de la famille, de la patrie et « de la vie rurale »; enfin, malgré son grand âge, il accepta ensuite une candidature à un siège de sénateur inamovible, siège qui lui fut dévolu le 18 février 1879, par 153 suffrages sur 157 votants, mais qu'il n'occupa pas en réalité, attendu qu'il était alors déjà atteint de la maladie qui l'enleva, au château de la Grange, le 4 janvier 1880; il était, en outre, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts et grand-croix de la Légion d'honneur.

N'ayant laissé que des filles, c'est un de ses petits-fils qui a relevé le nom de Montalivet.

ICONOGRAPHIE. — Portr. lith., in-fol. Buste de 3/4 à G. *Z. Belliard, d'après nature, en 1859.* Delpech, éd.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Renommée. Notice sur la vie et les travaux de M. le comte de Montalivet* (signée: Ferd. M.). Paris, 1842, in-8°. — II. *Notice historique sur le comte de Montalivet, natif de Valence (1801-1880)*, par G. Picot. Paris, 1899, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les amis de la liberté de la presse. Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge.* Paris, Le Normant, 1827, in-8° de 16 pp. Brochure également imprimée à Nevers, chez Roch, et à Toul, chez Carret, toujours dans le format in-8°, et qui donna lieu à *Réponse de M. l'abbé Fayet à la lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge, par M. le comte de Montalivet.* Le Puy, Pasquet, 1827, in-8°.

II. *Aperçus statistiques pour servir à la discussion de la loi sur la liberté de la presse.* Paris, 1827, in-8° de 7 pp.

III. *Rapport adressé au Roi, concernant la présence de la duchesse de Berry et de l'ex-maréchal de Bourmont en France.* Paris, Adolphe, s. d., in-4°.

IV. *M. le comte Jaubert ayant publié.....* Paris, in-4°. Réponse au comte Jaubert, commençant ainsi et datée du 28 février 1839.

V. *Discours dans la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement* (dans les séances des 2 et 3 mai 1844). S.l.n.d., in-8° de 27 pp.

VI. *Discours concernant l'administration des forêts de la Couronne* (séance du 3 août 1847). Paris, Panckoucke, 1847, in-8° de 16 pp. Ce discours donna lieu à l'écrit intitulé : *Extrait du « Siècle », du 9 août 1847. M. le comte de Montalivet, membre de la Chambre des pairs, intendant général de la liste civile* (signé : L'Herbette). Paris, Lange-Lévy, s. d., in-8°.

VII. *Le roi Louis-Philippe et la liste civile.* Paris, Michel Lévy, 1850, in-12 de 108 pp. — *Nouvelle édition, entièrement revue et considérablement augmentée de notes, pièces justificatives et documents inédits*, avec un portrait et un fac-simile du roi et un plan du château de Neuilly. Paris, Michel Lévy, 1851, in-8°.

VIII. *Rien! Dix années de gouvernement parlementaire.* S. l., 1862, in-8°.

IX. *Notes à consulter. Observations sur le projet de loi relatif aux conseils généraux.* Paris, Michel Lévy, 1865, in-8° de 65 pp.

X. *Notice sur le comte Jean-Pierre Bachasson de Montalivet.* Paris, 1867, in-8°.

XI. *La confiscation des biens de la famille d'Orléans, souvenirs historiques* (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1871). Paris, Lévy frères, 1871, in-8°.

XII. *La conspiration sous l'Empire.* Paris, 1872, in-18.

XIII. *Un petit coin de terre.* Paris, 1879.

XIV. *Fragments et souvenirs, précédés d'une notice historique*, par M. Georges Picot. Paris, Calmann-Lévy, 1899-1900, 2 vol. in-8°.

Biogr. Dauph., II, 154. — Vapereau, *Dict. des contemp.*, éd. de 1880. — *Encyclop. des gens du monde.* — Quérard, *La Fr. littéraire*. — *Le Dauphiné*, 1880. — *Sem. relig. Valence*, 13 mai 1893. — Etc., etc.

MONTAUBAN (Raymond de), le premier possesseur de la baronnie de son nom, petit état indépendant formé au XIIIe siècle de terres démembrées de la baronnie de Mévouillon (*v. ce nom*) et absorbé par les Dauphins en 1302, était un petit-fils de Dragonet de Montdragon, puissant seigneur des environs d'Orange, et de *Sibuida* de Mévouillon, fille du baron Raymond II. Mentionné pour la première fois en 1201, date à laquelle l'abbesse de St-Césaire lui donna ainsi qu'à son père, également appelé Dragonet, à titre de fiefs rendables, les châteaux de Vinsobres et de Mirabel, sous promesse formelle de protéger la ville de Nyons et ses habitants, il figure encore, en compagnie de son père, qui fut un des plus fermes soutiens de Raymond VI, comte de Toulouse, dans la *Chanson de la croisade des Albigeois :*

R. de Montalba et Draconetz lo pros;

et, bien qu'il ait vraisemblablement joui de bonne heure de la seigneurie de Montauban et de quelques autres, ce n'est qu'un peu avant 1213 qu'il fonda la baronnie de son nom, en s'emparant par force d'une moitié du château de Valréas et d'autres biens qu'il prétendait lui revenir comme faisant partie de la dot de *Sibuida* de Mévouillon, son aïeule. De là s'ensuivirent naturellement de grandes querelles, qui se terminèrent, le 1er mai 1214, par une sentence arbitrale de Guillaume de Baux, adjugeant à Raymond de Montauban les biens dont il s'était emparé, exception faite du château de Saint-Marcellin-lès-Vaison, qu'il dut restituer au baron de Mévouillon, son grand-oncle. Ce n'est pas lui, cependant, qui donna toute son étendue à la baronnie de Montauban, car il était mort en janvier 1235, ainsi que le prouve un hommage prêté à son fils Dragonet, par Nicolas Aculerini, pour des biens sis à Montauban, à Aubres et à Valréas ; tandis que son père vivait encore le 18 janvier 1236 (n. s.), date à laquelle il fit donation de tous ses biens à son petit-fils Dragonet, fils de Raymond, bien qu'il eût une fille appelée Dragonette et femme d'Isoard d'Aix, dont les descendants prirent à leur tour le nom de Montauban. Quant à Raymond, indépendamment de ce fils, il laissa une fille appelée Bonafos, qui devint prieure de Saint-Césaire de Nyons.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, II, 41, 127. — *Bull. d'archéol.*, XVII, 444, art. de M. J. Chevalier. — *Inv. des Dauph.*, n° 437. — Barthélemy, *Inv. de Baux*, n° 287.

MONTAUBAN (Dragonet de), fils et successeur du précédent, s'offre à nous comme le type du baron du moyen âge, guerroyeur et d'autant plus sans pitié pour le faible, qu'il ne voyait en lui qu'une proie, sur laquelle il ne manquait pas de se précipiter, dès qu'il croyait pouvoir échapper aux censures de l'Eglise, dont il subissait la domination sans en comprendre les enseignements. Ayant recueilli, tout jeune encore, en outre de l'héritage de son père, celui de son aïeul qui, pour le mieux apanager, avait, ainsi que nous l'avons vu, déshérité sa fille Dragonette, femme d'Isoard d'Aix, il comprit bien vite que ce dernier ne manquerait pas de revendiquer une portion des biens de son beau-père, et, le comprenant, il chercha aussitôt un appui chez le comte de Toulouse, Raymond VII, dont son grand-père avait été l'un des plus fermes soutiens ; dans ce but, il lui prêta le concours de ses armes, ce qui lui valut d'être compris dans l'excommunication que le vicaire du cardinal-légat, Zoen de Tancari, évêque d'Avignon, lança le 15 juillet 1240, contre ce comte, pour avoir violé ses serments, attaqué l'ar-

chevêque d'Arles et le comte de Provence, qui étaient des alliés de l'Eglise, et commis dans le Comtat, notamment à Avignon, à Barbentane et à Vaucluse, quantité de vols et d'autres excès.

Or, Isoard d'Aix, qui s'était fait de son côté un puissant allié dans la personne du prince d'Orange en lui donnant sa fille Malberione en mariage et, qui plus est, en dotant par anticipation celle-ci de terres et de châteaux faisant partie de l'héritage dont il revendiquait une part, n'attendait que le moment favorable pour entrer en campagne contre son neveu. A la nouvelle de l'excommunication de ce dernier et profitant aussi, semble-t-il, de son absence, il descendit donc en toute hâte dans la baronnie de Montauban et s'y empara d'un certain nombre de châteaux ; mais Dragonet, qui n'était pas homme à se laisser dépouiller aussi facilement, accourut aussitôt et, surprenant Isoard dans le château de Condorcet, fut sur le point de s'emparer de lui. D'où une guerre qui prit d'ailleurs bientôt fin et dont il recueillit tous les bénéfices; car, le baron de Mévouillon, que l'on avait pris pour arbitre, rendit, le 3 mai 1242, une sentence adjugeant au jeune baron de Montauban les biens contestés et le mettant en outre hors de recherches pour les dommages par lui causés à Condorcet et ailleurs, en combattant son oncle Isoard. Cette sentence fit de Dragonet un seigneur d'autant plus puissant qu'il venait d'épouser, avec dispenses du pape, pour cause de parenté, Almuse de Mévouillon, fille du baron Raymond III et de Saure de Fay ; et l'on peut d'ailleurs juger de son importance dans la région par ce fait que, le comte de Toulouse s'étant engagé, le 22 novembre 1244, à donner sa nièce, Cécile de Baux, en mariage au comte de Savoie, Amédée IV, avec 6.000 livres viennoises de dot, Dragonet de Montauban figure, avec le comte de Valentinois et le prince d'Orange, parmi ceux qui se portèrent caution pour ce comte. Un autre témoignage de sa puissance est l'acte dont il se rendit coupable en 1248 et qui peint bien les mœurs du temps. Une jeune fille ayant été trouvée morte dans un fossé, près de Valréas, localité dont il était seigneur, et l'opinion publique accusant les Juifs de cette mort, sans enquête, ni jugement, ni procédure d'aucune sorte, il fit arrêter tous les Juifs du pays et, non content de les pressurer comme cela se faisait si souvent alors, il en fit torturer quelques-uns de la plus horrible manière : *aliquorum virorum extractis testiculis, et mulierum mammellis evulsis*, disent les registres du pape Innocent IV qui, dès qu'il fut instruit de ces atrocités, enjoignit à l'archevêque de Vienne de faire relâcher sur-le-champ tous ces malheureux.

Quatre ans après (juin 1252), Dragonet de Montauban ajoutait à sa baronnie d'autres biens, son beau-frère Raymond IV de Mévouillon lui ayant alors abandonné tous ses droits sur le château des Pilles et ceux de Montaulieu, Rochebrune, Ollon, St-Marcellin-lès-Vaison, la Roche-St-Secret et Blacons, pour la part advenant à sa sœur Almuse dans l'héritage de leurs parents. Mais cette acquisition est, croyons-nous, la dernière qu'il ait faite; car, exception faite d'une confirmation des droits de l'abbaye de St-Victor de Marseille, sur le prieuré de St-Pierre d'Achaïs en 1251, et d'une reconnaissance de dette au profit du comte de Provence, Alphonse (1264), à qui il avait fait hommage pour la terre de Piégon, treize ans plus tôt, en échange de l'abandon à lui fait des droits de ce comte sur la terre de St-Pantaléon, les autres actes qui le concernent ne sont guère que des prestations d'hommages par des seigneurs, ses vassaux, savoir : en 1274, par le maître de l'ordre du Temple en Provence, pour biens à Vinsobres ; en 1276, par Hugues et Rolland de Montbrun, pour la seigneurie de Montguers; en 1277, par Raymond-Guillaume, pour partie de la terre de

Blacons; enfin, en 1278, par Guillaume Falcon, pour la terre d'Odefred et partie de celle de Venterol.

Hiérarchiquement, Dragonet de Montauban était l'égal du Dauphin, lorsqu'il mourut en cette même année 1278 regretté de ses vassaux, suivant la tradition, et ne laissant de son mariage avec Almuse de Mévouillon que deux filles, dont l'aînée, appelée Randone, aura plus loin son article, et dont l'autre, appelée Dragonette et femme de Bertrand de Baux, seigneur de Pertuis, puis de Giraud Adhémar, seigneur de Rochemaure, mourut aux environs du 27 janvier 1291, date à laquelle elle testa en faveur de son mari, faisant des legs aux religieuses d'Aleyrac et de Bouchet, à l'église Ste-Croix de Montélimar, au prieuré d'Aygu et aux œuvres des ponts d'Aygu et du Fust, dans cette dernière ville.

A propos de legs, ajoutons que Dragonet de Montauban en fit un de 300 marcs d'argent à l'université de *Vingula* (?), qui ne nous est connue que par la quittance que Raymond du Mans, syndic de cette université, donna desdits 300 marcs au mois de juin 1296.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons,* II, 41. — *Bull. d'archéol,* XXII, 446, art. de M. J. Chevalier. — *Inv. des Dauph.*, 1260, 1305, 1332, etc. — *Hist. du Languedoc,* VI, 59. — Élie Berger, *Les Reg. d'Innocent IV*, p. 48. — Barthélemy, *Inv. de Baux*, 81, 105. — Arch. de l'Isère, B, 3638. — *Cart. de St Victor*, CL, 1128. — Etc., etc.

MONTAUBAN (RANDONE de), fille et héritière du précédent et la dernière de sa race qui ait possédé la baronnie de son nom, a comme une auréole dans la tradition, qui l'appelle volontiers « très puissante et très altière baronne », et qui a donné son nom à une tour des anciennes fortifications de Nyons, convertie de nos jours en chapelle. Or, cela s'explique d'autant moins qu'on ne raconte pas de fait pouvant justifier cette bienveillance de la tradition pour Randone, qui semble du reste s'être fort peu occupée de la baronnie de Montauban. Car, mariée d'abord avec Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, un des plus puissants seigneurs du Languedoc, à qui elle donna un fils appelé Ronsolin, qui se croisa en 1269, menant avec lui vingt chevaliers, elle ne revint évidemment auprès de son père qu'après la mort de ce premier mari; et si, à l'occasion d'un second mariage qu'elle contracta avec Raymond-Geoffroy de Castellane, le vieux Dragonet de Montauban, son père, lui abandonna partie de ses droits, ainsi que permettent de le supposer les nombreux hommages par elle reçus à partir de 1276, nous savons par d'autres que, dès 1278, Raymond-Geoffroy de Castellane s'intitulait, seigneur de Montauban, à cause de la dot que lui avait constituée sa femme, — *racione dotis sibi constitute per dominam Randonam, dominam Montis Albani, heredem domini Dragoneti*, ce qui ne prouve pas que Randone fût aussi altière que le dit la tradition, — et, de plus, qu'elle donna ensuite, par acte passé à Montpellier, dans le palais du roi de Majorque, le 2 novembre 1284, sa baronnie à son fils Ronsolin, seigneur de Lunel, sous réserve de l'usufruit, étant alors veuve pour la seconde fois, bien que certains généalogistes prétendent que son deuxième mari devint plus tard, par le fait d'un autre mariage, la tige des Castellane de Salernes.

Combien de temps vécut-elle après avoir fait cette donation? On ne le sait pas d'une manière absolument précise; mais le testament de sa sœur Dragonette, en date du 27 janvier 1291, nous apprend qu'elle était alors morte et inhumée dans la chapelle des Frères Mineurs de Valréas; et, comme les feudataires de la baronnie de Montauban ne prêtèrent hommage à Ronsolin qu'en 1292, il y a tout lieu de croire que son décès n'est pas antérieur de beaucoup à ce testament.

Pour ce qui est de la baronnie de Montauban, passée alors en des mains

étrangères, elle devait être bientôt et d'autant plus facilement absorbée par les Dauphins, qui la convoitaient, que Ronsolin de Lunel fut lui-même le dernier de sa race et que l'héritage de sa mère était grevé de dettes tellement énormes que son oncle Hugues Adhémar, seigneur de Lombers, à qui il la légua, en ayant pris possession en 1295, la céda sept ans après au Dauphin, à la seule charge de désintéresser les créanciers dudit Ronsolin.

Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, II, 42 et 128. — *Hist. du Languedoc*, IV, 140, 265. — *Inv. des Dauphins*, 250, etc. — Valbonnais, II, 115, 118. — Arch. de l'Isère, B, 3159. — D° des Bouches-du Rhône, B, 1088. — *Bull. d'archéol.*, XXII, 450, art. de M. Jules Chevalier. — *Inv. Morin-Pons*, I, 8. — Etc. etc.

MONTAUBAN (DRAGONET ARTAUD de), prélat de la première moitié du XIV[e] siècle, à propos de qui l'on a commis plus d'une erreur, n'appartenait pas à la même famille que les précédents, bien qu'il y eût des liens de parenté entre eux; car, tandis que les barons de Montauban descendaient, comme nous l'avons dit, des seigneurs de Montdragon, non loin d'Orange, les ancêtres paternels de notre prélat se rattachaient aux anciens comtes de Diois. En un mot, ce prélat — dont le père, seigneur de Montmaur, dans le Gapençais, et de Volvent, près de la Motte-Chalancon, accompagna le roi saint Louis à la croisade et perdit en Tunisie la matrice de son sceau, retrouvée, il y a peu d'années, appendue en guise d'amulette à la bride du cheval d'un chef arabe et passée alors dans la riche collection du regretté M. Chaper —, était fils d'Isoard d'Aix, et de Dragonette de Montauban, sœur du baron Raymond et tante du baron Dragonet, qui fut déshéritée par son père au profit de ce dernier, et dont les enfants prirent le nom de Montauban, peut-être pour affirmer leurs droits sur cette baronnie. En tout cas, moine de l'ordre de St-Benoît, à ce que nous apprennent certaines bulles pontificales, Dragonet de Montauban devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, non dès 1300, comme le prétend Boyer de Sainte-Marthe, mais au plus tôt en 1307, attendu que, le 4 avril de cette année-là, Pasteur d'Aubenas, son prédécesseur, occupait encore le siège. On ne connaît d'ailleurs pas d'actes constatant son existence avant le concile général de Vienne, auquel il assista; et, pour ce qui est de la durée de son épiscopat, elle est singulièrement plus longue que ne le prétend cet historien, qui fait mourir notre prélat en 1312; car, quatre des évêques par qui il fait occuper, après lui, le siège de St-Paul, doivent être supprimés, le premier et le quatrième parce qu'ils n'ont pas existé et les deux autres parce que ce sont des évêques de St-Papoul. Ainsi que l'établit péremptoirement, du reste, M. Albanès, Dragonet de Montauban fut évêque de St-Paul-Trois-Châteaux jusqu'au 31 mars 1328, date à laquelle il fut transféré au siège de Gap. Or, évêque de Gap, il prêta hommage, le 24 juillet 1329, au comte de Provence, dont la bannière fut arborée, quinze jours après, sur le palais épiscopal, toute une journée; tandis que, le 29 septembre 1337, il protesta contre les prétentions du Dauphin, qui avait fait citer devant sa cour deux Juifs habitant Gap, bien qu'il n'eût aucun droit de juridiction sur cette ville. C'est également cette année-là qu'il prit part au concile d'Avignon ; d'autres actes émanant de lui ou le concernant sont : une ordonnance du 24 décembre 1336, enjoignant aux douaniers ou gardes du territoire de Gap de se conformer à l'ordonnance du Dauphin, en date du 30 novembre précédent ; la confirmation de la possession des dîmes de Vitrolles et de l'église de la Déoule aux Antonins de Gap ; la solution de ses différends avec ces mêmes Antonins au sujet des églises de Vitrolles et de Lardier, de l'hôpital de Larra et du prieuré de la Pierre-Verte (8 mai 1338); enfin, l'union par

lui faite de la paroisse de St-Julien-en-Beauchêne à la chartreuse de Durbon (juin 1348).

Remarquons encore qu'étant assujetti, quoique évêque, à des règles spéciales, en sa qualité de religieux, Dragonet Artaud de Montauban obtint du pape Jean XXII, le 13 mars 1333, l'autorisation d'avoir un confesseur à lui et, le 15 octobre 1346, de Clément VI, celle de disposer par testament de ses biens jusqu'à concurrence de 3.000 florins d'or, puisqu'à cette dernière date notre évêque de Gap était dans un tel état de santé que, le régent du Dauphiné l'ayant invité à se rendre à Romans, pour y assister à une assemblée de prélats et de barons qui se tint dans cette ville au mois de décembre suivant, il s'excusa de ne pouvoir le faire à cause de ses infirmités. Il ne mourut cependant qu'aux environs de Pâques 1348.

Chorier, *Hist. gén.*, II, 259 et *Est. pol.*, II, 193. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 355. — Boyer de Ste-Marthe, *Hist. de St-Paul-Tr.-Ch.*, 214. — *Bull. d'Hist. ecclés.*, V, 389, art. de M. Albanès. — J. Roman, *Tabl. hist.*, 191, 206, 208, 210, 225, 228. — Valbonnais, II, 539.

MONTBRUN. Voir : **PUY-MONTBRUN** (du).

MONTCHENU (Claude de), chevalier, dont le nom et les armoiries : *de gueules à la croix engrêlée d'argent*, sont dans la salle des Croisades, au musée de Versailles, est le premier membre bien connu d'une illustre famille sortie du village de son nom, dans le canton de Saint-Donat, qui s'est éteinte de nos jours, dans ce lieu même. Croisé en 1096, il est de ceux qui s'établirent en Terre-Sainte, où il mourut, et son tombeau, orné de ses armoiries en mosaïque et accompagné de l'inscription : Hic jacet Claudius Monte-Canutus; obiit anno 1122, se voyait encore, au siècle dernier, dans l'église de Saint-Jacques-le-Mineur, hors les murs de Jérusalem.

Borel d'Hauterive, *Ann. de la nobl.* — La Chesnaye, *Dict.* — Etc., etc.

MONTCHENU (Barthélemy de), que Rochas, d'accord en cela avec le *Gallia* et la plupart des historiens, dit avoir été évêque de Béziers, de 1384 à 1402, s'appelait en réalité Barthélemy *de Montecalvo* et conséquemment était de la famille de Montchal, une des plus puissantes du Forez. Il ne nous appartient donc en aucune façon.

Hist. gén. de Languedoc.

MONTCHENU (Falques de), arrière-neveu de Claude, que nous croyons être le frère puîné d'Hugues, seigneur de Châteauneuf-de-Galaure, entra dans l'ordre de Saint-Antoine et y acquit une telle réputation que, l'empereur Sigismond, qui fut toujours un protecteur de cet ordre, ayant requis ses supérieurs d'envoyer leurs meilleurs théologiens au concile de Constance, ce sont Falques de Montchenu et Robert de St-Agnin qui furent aussitôt désignés. Il s'agissait, on le sait, de mettre fin au schisme qui, depuis trente-six ans, divisait la chrétienté, en décidant quel était le pape légitime, de Benoît XIII, de Grégoire XII ou de Jean XXIII. Or, le concile, qui dura du 16 novembre 1414 au 22 avril 1418, ayant déposé ces trois compétiteurs à la chaire de Saint-Pierre, pour élire à leur place Martin V, nos théologiens antonins, qui n'avaient pas qualité pour prendre part à l'élection du pape, rentrèrent, dit-on, assez tôt à l'abbaye de Saint-Antoine pour assister à la

mort de l'abbé Hugues de Châteauneuf, en 1417. En tout cas, appelés à donner un successeur à cet abbé, les Antonins élurent Falques de Montchenu, qui n'accepta cette charge qu'avec regret et ne la conserva, du reste, que deux mois, au bout desquels il mourut. Dassy dit qu'on « lui « érigea dans le chœur de l'église ab- « batiale, aux frais des principales « commanderies, un superbe tom- « beau composé de lames d'airain et « de fines sculptures »; mais on n'a pas, en somme, de renseignements bien précis sur cet abbé général de Saint-Antoine.

Gall. Christ., xvi, 201. — Dassy, *L'abb. de St-Antoine,* 162. — Etc.

MONTCHENU (Falques de), neveu ou petit-neveu du précédent, a laissé un nom dans l'histoire du Dauphiné, à cause des persécutions qu'il endura et dont le récit est un curieux tableau des mœurs du xve siècle. Gabriel de Roussillon, son parent, qui avait encouru la colère de Louis XI en prenant parti contre ce prince, pendant ses querelles avec son père le roi Charles VII, lui ayant fait donation de ses biens pour les sauver de la confiscation, Imbert de Baternay (*voir ce nom*), favori du roi, à qui ce dernier avait promis les biens dont il s'agit, persuada à son maître que le meilleur moyen d'arranger toutes choses était de contraindre Montchenu à lui donner sa fille Georgette en mariage, avec les biens de Gabriel de Roussillon pour dot. Mais, en dépit de la volonté royale, Montchenu s'opposa énergiquement à ce mariage, après y avoir un moment consenti. D'où colère de Louis XI, qui donna des archers à Baternay pour s'emparer de sa fiancée, ce qui eut lieu ; après quoi le favori du roi épousa de force Georgette, et l'emmena dans son château de Charnier, à courte distance de Montchenu.

Naturellement exaspéré d'une semblable violence, Falques protesta, mais on le fit taire en l'emprisonnant, et il ne recouvra la liberté qu'en ratifiant solennellement ce singulier mariage. Seulement, à peine l'eut-il recouvrée qu'il protesta de nouveau, ce qui l'obligea à se réfugier en Savoie avec sa femme et ses autres enfants. C'était en 1462 ; l'an suivant, tous ses biens en Dauphiné furent mis sous séquestre, et Baternay, peu scrupuleux, l'ayant fait condamner comme criminel de lèse-majesté par le Parlement, le 20 septembre 1465, se les fit adjuger deux mois plus tard. Enfin, après douze ans de misères incroyables, le malheureux Falques de Montchenu put rentrer en possession des biens de sa famille, une transaction ménagée par le roi lui-même, — et dans laquelle il est qualifié conseiller et chambellan de ce prince, — les lui ayant rendus, le 5 avril 1476, en y ajoutant « pour certaines « graves, justes et nobles causes » une pension annuelle de 600 livres tournois, plus la terre de Moirans, et Baternay, son gendre, retenant ceux de Gabriel de Roussillon. Encore cette transaction ne fut-elle acceptée que par contrainte par le seigneur de Montchenu qui, mourant en 1477, chargea son fils Geoffroy, « s'il était « homme de cœur », de revendiquer par toutes voies les biens restés aux mains d'Imbert de Baternay.

Chorier, *Hist. gén.*, ii, 464. — Bernard de Maudrot, *Ymbert de Baternay.* — Mermet, *Hist. de Vienne,* iii, 232. — Etc.

MONTCHENU (Jean de), évêque de Viviers, que l'on appelle aussi Philibert et qui était, dit-on, frère d'Antoine de Montchenu, — un des héros de Fornoue (1495), qui fut ensuite bailli du Viennois-Valentinois, — bien qu'il doive être plutôt son oncle, prit l'habit religieux dans l'abbaye de St-Antoine et était célérier

de ce monastère lorsqu'il fonda, en 1441, une chapelle de la Ste-Trinité, sous le clocher de l'église. Il dut être ensuite employé dans les maisons que les Antonins avaient au delà des Alpes ; car, le Pape l'ayant nommé évêque d'Agen, alors qu'il était pourvu de la commanderie de Ranvers au diocèse de Turin (1477), tandis que les chanoines de cette église élisaient de leur côté, pour évêque, Jean du Bois, Jean de Montchenu resta en Piémont, dont le souverain le chargea aussitôt d'une mission auprès du roi Louis XI. Or, notre commandeur de Ranvers plut tellement à ce dernier qu'il le chargea à son tour d'une mission auprès du duc de Bretagne, puis lui fit avoir l'évêché de Viviers.

C'était en 1478, mais ce n'est qu'en 1479 qu'il prit possession de son siège, le nouveau prélat, qui était comme tant d'autres, homme de guerre plutôt que d'église, ayant voulu préalablement mener à terme une campagne commencée contre l'évêque de Genève, Jean de Savoie, dont il pilla la demeure avec l'aide de quelques hommes d'armes, et naturellement, il ne changea pas de caractère en coiffant la mitre ; si bien que, dès 1482, il était en querelle avec les officiers du roi en Dauphiné, parce qu'il prétendait affirmer, à leur encontre, des droits de souveraineté sur les terres de Donzère et de Châteauneuf-du-Rhône dépendantes de son évêché. L'an suivant, il eut des difficultés avec les habitants de la dernière de ces terres à propos de la dîme ; en 1484, on le voit disputer à l'abbé de Cruas tout droit de juridiction sur les religieux de ce monastère, et s'il reconnut volontiers, en 1485, les libertés et franchises des habitants de Donzère, dont les titres avaient été consumés dans un incendie, tout autres furent ses rapports avec les habitants du Bourg-Saint-Andéol, qui lui reprochaient d'entretenir des hommes de guerre chez eux pour les molester; et il en fut de même avec les habitants de sa ville épiscopale, qui plaidèrent pendant longtemps contre lui, à propos d'un subside injustement réclamé. Un autre différend de ce prélat est celui qu'il eut avec l'abbé de Saint-Antoine, attendu qu'en dépit des constitutions de l'ordre, il avait non seulement conservé son office de célérier de l'abbaye-mère et la commanderie de Ranvers, mais encore s'était fait donner, par le pape, en 1487, la commanderie de Troyes, la confiance qu'il inspirait à la cour de Rome étant telle qu'en 1491, et le 12 mai, il fut chargé, conjointement avec quelques autres, de se prononcer entre les religieux de l'abbaye de Montmajour et les Antonins qui prétendaient les uns et les autres posséder les reliques de saint Antoine.

Ajoutons que Jean de Montchenu fit commencer, en 1495, le château de Largentière et que, deux ans plus tard, il occupait encore le siège de Viviers; seulement, ayant été fait prisonnier, cette année-là, par des pirates, alors qu'il se rendait à Naples par mer, ce n'est qu'au bout de sept ans de captivité qu'il fut délivré par les religieux de la Merci, qui le ramenèrent en France, où il mourut en 1506, laissant jouir en paix de son évêché Claude de Tournon, qui en avait été pourvu en 1498.

Gall. Christ., XVI, 581. — De Bannes, mss. — Columbi, *De reb. gest. episc. Viv.* — A. Falco, *Ant. hist.*, 103. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, III, 182. — C. B., *Notice sur l'égl. de Cruas*, 9. — J. Ferrand, *La princ. de Donzère*, 130. — Etc.

MONTCHENU (Marin de), fils d'Antoine, fut un des personnnages de son temps. Premier maître d'hôtel du roi, sénéchal du Limousin et de la Basse Marche, bailli du Viennois et commandant en Lyonnais, Forez et Beaujolais, il rendit de signalés services à François Ier, avec lequel il combattit à Agnadel et à Marignan (1515). Dix ans plus tard, il levait 12,000 lansquenets, à la tête

desquels il combattit à Pavie, où il fut fait prisonnier. Emmené en Espagne avec le roi, il recouvra sa liberté en même temps que ce prince qui, rentré en France, le chargea de lever 6,000 Suisses, ce qu'il fit avec ses ressources personnelles, engageant pour cela ses possessions en Savoie et dans le comté de Genève, qui furent ensuite saisies et vendues au profit de ses créanciers. On voit plus tard Marin de Montchenu mettre fin aux différends de Charles, duc de Savoie, avec le comte de Genève, son frère, en faisant accepter à ces princes la médiation de François Ier ; enfin, après nombre d'autres actions également honorables, il mourut à St-Germain-en-Laye et fut enterré à Saint-Denis par ordre du roi, ce qui peut donner une idée du cas que ce dernier faisait d'un tel serviteur.

La Chesnaye des Bois, *Dict.* — Borel d'Hauterive, *Ann. de la nobl.* — *Hist. de Bayard* par le Loyal Serviteur (édit. Roman).

MONTCHENU (Laurent de), seigneur de Châteauneuf-de-Galaure, maréchal des camps et armées du roi et commandant en Vivarais et Velay, qui fut successivement exempt des gardes du corps avec rang de mestre de camp (1764), enseigne de la compagnie écossaise de ces gardes, en 1766, brigadier de cavalerie, le 16 avril 1767, enfin maréchal de camp, le 1er mars 1780, est surtout connu par le service qu'il rendit aux habitants de la vallée de la Galaure, en faisant ouvrir, malgré l'opposition du prieur de Saint-Vallier, le passage de Rochetaillée, qui met cette vallée en communication avec celle du Rhône. Ce fut en 1780, et l'on prétend même qu'il donna le premier coup au rocher, pour assumer toute la responsabilité de l'acte de violence qu'il fit alors commettre dans l'intérêt de ses vassaux. En tout cas, ces derniers, reconnaissants, firent graver sur la pierre une inscription consacrant le souvenir du service rendu, et si le temps a fait disparaître cette inscription, le texte en a été conservé par un placard in-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur, dont voici la teneur :

Inscription
a l'honneur
de M. le comte de Montchenu
Maréchal des camps et armées du roi, et commandant sa province du Vivarais, gravée sur les rochers de la Galaure en Dauphiné.

Rassure-toi, passant, qui vois ces précipices,
Montchenu, dont le cœur humain
Ne voulait pas que tu périsses,
Força ces hauts rochers de t'ouvrir un chemin.
Ami des rois, ami des hommes,
Il a comblé de biens le pays où nous sommes;
Celui qui prit pour nous ce zèle paternel
Mérite qu'on lui rende un hommage éternel.
L'an 1780

Notons encore que Laurent de Montchenu, au lieu d'être contraint d'émigrer comme tant d'autres pendant la Révolution, resta tranquillement chez lui jusqu'à sa mort, arrivée en l'an XI, à ce que donne à supposer un inventaire de ses meubles, de sa bibliothèque et de ses archives, dressé le 26 vendémiaire de cette année-là.

Dernier de sa branche, il laissa, faute d'enfants, tous ses biens à sa femme Marie-Angélique Busson de Bussy, qui les laissa elle-même à un cousin de son mari, en 1807.

Arm. du Dauph. — *Stat. de la Drôme.* — *Bull. d'archéol.*, XXVIII, 168 et suiv., art. de M. Lacroix. — Etc.

MONTLOVIER (Jean-Denis de), écrivain, né à Valence, le 27 avril 1733, de Jean-Gaspard-Laurent, médecin, et de Jeanne Blanc, fut d'abord avocat au parlement de Grenoble, puis gendarme de la garde du Roi, et surtout encyclopédiste. En effet, s'étant lié avec Diderot, d'Alembert et autres, pendant les vingt-trois ans qu'il habita Paris, il donna des articles à l'*Encyclopédie* et fut un admi-

rateur tellement passionné des philosophes et de leurs doctrines que, s'étant retiré dans le domaine de Dagues, sur Marsanne, après la mort de son père, en 1781, il y fit élever aussitôt un autel à Voltaire, avec cette inscription : CE SONT LA LES DIEUX QU'IL FAUT ADORER, se plaisant ensuite à montrer aux gens du voisinage ce qu'il appelait sa « chapelle. » Il composa aussi dans cette retraite quelques comédies, dont deux au moins ont été publiées sous le pseudonyme de : *Un ancien militaire*. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, vivant là sans famille, attendu qu'il ne se maria pas, il avait pour intime ami et souvent pour commensal un prêtre insermenté, l'abbé Saint-Geneys, curé de Manas, dont il institua le neveu son héritier universel, peu de jours avant sa mort arrivée le 22 floréal an XII (11 mai 1804); et que ses héritiers naturels, qui étaient des cousins, ayant attaqué la validité de son testament, en s'appuyant sur l'article du Code qui veut que le ministre qui assiste une personne dans sa dernière maladie ne profite pas des donations à lui faites par cette personne, il en résulta un procès des plus étranges. En effet, tandis que les cousins du testateur soutenaient que celui-ci « avait satisfait à tous ses devoirs de « chrétien et que le curé de Manas « avait rempli auprès de lui son ministère dans toute l'étendue de ses « fonctions », ce dernier disait, au contraire, pour sa défense : « Je con-« naissais les principes de Denis « Montlovier, j'étais son ami depuis « 40 ans, il haïssait les prêtres et les « dévots, je n'ai pas dû lui parler de « religion; c'est donc une assertion « non seulement fausse mais ridicule « que j'aie pu exercer auprès de lui « les fonctions de mon ministère. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Révolution*, pièce composée en 1792, que nous ne connaissons que parce qu'il en est question dans un factum de procès.

II. *L'Ami de Cour, comédie en 5 actes et en vers.* Valence, Marc Aurel, an IX, in-8° de 77 pp.

III. *Les Regrets, comédie en un acte et en vers*, par l'auteur de *L'Ami de Cour*. Idem, idem, an XI, in-8° de 34 pp. + 1 f. d'errata.

Et. civ. — *Consult. sur le proc. des sieurs Gaillard et Montlovier, contre le sieur Saint-Geneys, curé de Manas, et son neveu.* S. l. n. d., in-4° de 20 pages. — Ed. Maignien, *Dict. anon.*, 163, 2191. — Notes de famille.

MONTLUC (JEAN DE LASSERAN DE MASSENCOME OU DE MARCENCOSME de), joua, vingt-cinq ans durant, un rôle considérable dans les affaires publiques, du temps des Valois, sous le nom d'évêque de Valence ; aussi nous semble-t-il d'autant plus à propos de résumer ici ce que l'on sait de ce prélat « fin, deslié, trinquat, rompu et « corrompu », comme l'appelle Brantôme, que nous pouvons non seulement y ajouter quelques détails intéressants pour l'histoire locale, mais encore fixer, à l'aide de documents peu connus, certains points controversés. Fils puîné d'un pauvre gentilhomme gascon, — dont le « père avait vendu « tout le bien qu'il possédoit, hormis « huict cents ou mille livres de reve-« nu », et qui n'eut pas moins de onze enfants, dont huit lui survécurent, — il aurait bien voulu faire comme son aîné, qui gravit un à un tous les degrés de la hiérarchie militaire, jusques et y compris celui de maréchal de France ; seulement il était boiteux et c'est pour cela qu'il se fit religieux de l'ordre de Saint-Dominique. A quel âge ? il est d'autant plus difficile de le dire qu'on ne sait pas bien la date de sa naissance, — 1502, 1506 ou 1508, — non plus que le lieu, — Condom ou Sainte-Gemme. Ce qu'il y a d'indiscuté, c'est qu'étant moine, il fut attiré à Nérac par la reine Marguerite de Valois, dont la cour était un rendez-vous de novateurs et surtout de gens d'esprit et de mœurs faciles, et que cette princesse, après lui avoir fait quitter le froc, le mena à la cour de son frère, le roi de France, et l'y poussa à tel point que notre an-

cien moine avait déjà fait une première fois le voyage de Rome, en qualité d'attaché à l'on ne sait pas bien quelle ambassade, lorsqu'il y accompagna, en qualité de protonotaire, l'évêque de Mâcon, Charles Hémard. C'était en 1536. Quelques mois après, Montluc partait pour Constantinople chargé d'une mission de confiance auprès du sultan ; après quoi il revint à Rome où le comte de Grignan, notre ambassadeur, le déclarait on ne peut plus apte aux grandes affaires, dès le 30 mars 1539. Aussi ne rentra-t-il en France, l'année suivante, que pour aller en mission à Venise l'an 1542, puis, derechef à Constantinople, où les événements le servirent si mal qu'il fut disgracié à son retour, en 1545. On prétend même qu'il fut alors mis à la Bastille. Quoi qu'il en soit, il en sortit et de si belle façon qu'en 1548 on l'envoyait en Ecosse, pour y être premier ministre et chancelier de la régente Marie de Lorraine, ce qu'il ne put pas être, ou du moins ne fut pas longtemps, à cause des écarts de sa vie privée ; mais ce qui lui valut, en tout cas, d'être élevé à l'épiscopat. La maison de Guise, qu'il avait servie en Ecosse, voulait pour lui l'archevêché d'Embrun, et l'on dit même qu'il fut un moment question pour lui de l'archevêché de Bordeaux ; enfin, comme il était alors assez d'usage que l'Eglise payât les dettes de l'Etat, on lui donna les évêchés unis de Valence et de Die.

Les bulles qui sanctionnèrent sa nomination sont du 9 octobre 1553, suivant le procès-verbal de prise de possession par procureur du siège de Valence ; mais ce n'est qu'au bout de dix-huit mois que Montluc fit son entrée dans cette ville ; car les Valentinois étant en procès avec ses fermiers au sujet des droits de péage, il voulut auparavant terminer ce différend d'une manière amiable et, pour le surplus, il s'ingénia si bien, pendant ces dix-huit mois, à être agréable aux habitants de sa ville épiscopale, qu'un envoyé de ceux-ci l'étant allé entretenir à Paris de la restauration de leur université, affaire de la plus grande importance pour eux, on le vit écrire aux consuls de Valence, le 4 juin 1554, que le nouvel évêque plein d'excellentes dispositions pour la restauration de l'Université, « qu'est la plus belle rose qui « soit en leur chapeau », cherche pour cela un professeur de grand renom, « M. Ferrerius, M. Courras ou « M. Goveanus », — c'est-à-dire Armand du Ferrier, Coras ou Govéa, — et qu'il faut le laisser faire, attendu qu'il est « homme bien entendu, et « débonnaire, ...de grand crédit et « pouvoir, qui ne veut pas être leur « seigneur, mais leur père et bon « amy. » Aussi les Valentinois firent-ils une brillante réception au prélat, lorsqu'il arriva enfin dans leurs murs, au mois d'avril 1555 ; la preuve en est dans certaines délibérations consulaires des mois précédents portant que, pour recevoir le nouvel évêque, on fera « composer une farce et mau« merie et se pourveoira de person« nes pour les jouer » ; puis, qu'il y aura « quelque passe-temps à cheval, « pour lequel sera faict une bague « pour courir de 4 ou 5 escus, ...et « qu'on fera provision de 30 livres de « pouldre pour l'artillerie » ; enfin, qu'on lui donnera « ung gobeau cou« vert doré de 60 ou 80 escus. » Malgré cela, Montluc, homme politique avant tout, ne fit alors qu'une courte apparition dans ses diocèses ; car, étant retourné aussitôt à Paris pour les « afféres du roy », ce n'est en réalité que deux ans plus tard qu'il s'occupa quelque peu de ses diocésains en tant qu'évêque.

Les premiers sermons que l'on a de lui sont, en effet, de 1557, et l'on sait d'ailleurs qu'un M. Filles, Fillo ou Philo, obtint, en 1558, du conseil de ville de Valence, une allocation de 10 écus « pour les peynes qu'il avoit « pris, aydant Mgr de Valence les « presches de ceste caresme passée. » Or, fait assez singulier, tandis que les sermons imprimés de Montluc sont

orthodoxes en somme, ceux de Fillo laissèrent tant à dire sous ce rapport que, de très graves désordres étant arrivés à Valence, en 1560, par le fait des partisans de la Réforme, il fut dit dans ce même conseil de ville, que la responsabilité de ces désordres remontait à celui qui avait « or-« donné la chière à M. Fillo », que l'on avait « ouy prescher propos hé-« rétiques », c'est-à-dire à l'évêque; et, si cette assemblée, se ravisant plus tard, déclara qu'elle n'avait jamais entendu « par les oppinées faictes « comprendre les presches faicts par « Mgr de Valence, ni le taxer aucu-« nement de ses vye, mœurs et con-« versation », on voit bien qu'elle ne le fit que par crainte et sur une sorte de mise en demeure des représentants du prélat. Ajoutons que c'est dans le même temps que Montluc fut accusé d'hérésie par le doyen du chapitre cathédral de Valence, Félix Vermond, qui dut à cela d'être condamné par le Grand Conseil du roi à demander pardon et payer 1,500 livres d'amende, parce qu'il était le moins fort des deux.

A ce moment-là, Montluc était, d'ailleurs, soit en Angleterre, soit en Ecosse, chargé d'une mission diplomatique de grande importance, et, de retour en France, au bout de quelques mois, il assista à l'assemblée de Fontainebleau, où il prit moins position dans le parti des Politiques qu'il n'accentua son scepticisme religieux. En prenant à tout propos la défense des Réformés il voulait se les rendre favorables; mais il y arriva si peu que, passant à Vienne au mois d'août 1561, il échappa très difficilement au gouverneur huguenot de cette ville, qui le voulait faire arrêter, et que, s'étant alors réfugié à Annonay, — où il poussa l'oubli de son caractère épiscopal jusqu'à assister « au sermon des « protestants, nonobstant les invecti-« ves que les ministres vomissaient « contre luy; ce qui ne laissait pas de « le mortifier », dit Achille Gamon, — il dut encore s'enfuir bientôt, à cause d'un ordre d'arrestation lancé contre lui par des Adrets. Cela ne l'empêcha pas de se ranger du côté de Théodore de Bèze et de Pierre Martyr dans le colloque de Poissy (9 sept.-13 oct. 1561) et, qui plus est, de s'y élever contre les vices du clergé, lui qui laissa toujours tant à désirer sous le rapport des mœurs, et de se plaindre de la non résidence des évêques, lui qui résida si peu dans ses diocèses. De même les protestants valentinois ne s'abstinrent point de le traiter en ennemi, quoi qu'il fît pour les désarmer, si bien qu'après avoir contraint Montluc de s'éloigner de leur ville, dont il était seigneur temporel, ils refusèrent l'entrée de l'hôtel de ville à ses officiers, ce qui le fit, pour la première fois, changer d'allure; car, instruit de ce dernier fait, il écrivit aussitôt à l'un des consuls: «Puis-« que mon nom est si peu révéré en-« tre vous aultres, je vous déclare que « vous n'aurez aulcun secours ny ayde « de moy et que la ville de Valence « s'appercevra dans six mois, que « mon nom luy estoit plus profitable « que celuy de ceulx qui n'ont servy « depuis six ans que de la mettre en « dangers et que je vous feray bailler « une bride si roide, que vous n'au-« rez puissance d'introduire telles « gens à l'administration de la Répu-« blique. » Seulement, toutes choses s'arrangèrent ensuite et si bien que, quelques mois après avoir écrit cette lettre, qui est du 28 décembre 1564, Montluc obtenait du roi l'union de l'université de Grenoble à celle de Valence, autrement dit réalisait le grand rêve des Valentinois. Or, Montluc était à ce moment-là, depuis quelque temps, en Languedoc, avec charge de remettre l'ordre dans les finances de cette province et de faire rentrer dans le domaine royal les biens qui en avaient été injustement distraits, mission plus que délicate, qu'il remplit avec autant d'intelligence que de fermeté, jusqu'à ce que, redevenant diplomate, il pût en remplir une autre en Pologne. Ce voyage de Pologne

est trop connu, grâce à la relation qu'en a laissée Jean Choisnin, secrétaire de M. de Valence, comme on appelait Montluc, pour que nous ayons à le raconter ici. Bornons-nous à rappeler qu'il s'agissait de négocier l'élection du futur Henri III, comme roi de ce pays et que la négociation réussit; que Montluc s'étant mis en route au moment de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), dut à cela d'être arrêté et retenu prisonnier pendant dix jours, à Verdun, par le lieutenant du gouverneur de cette ville, qui était un forcené ligueur et croyait que le peu orthodoxe prélat s'enfuyait; enfin que, lorsqu'il fut revenu de cette ambassade, le roi Charles IX lui fit don de 100,000 livres tournois, pour récompense des services par lui rendus, principalement en l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Les lettres royales sont du 21 septembre 1573.

Par contre, Montluc, déclaré hérétique par la cour de Rome, se vit enlever, dans le même temps, ses deux évêchés, auxquels son neveu Charles de Léberon, abbé de Saint-Ruf et l'un de ses collaborateurs dans l'ambassade en Pologne, fut nommé au mois de novembre 1574. Seulement, il y eut alors entre celui-ci et son oncle et prédécesseur de tels arrangements que, Léberon, qui n'était encore que diacre et ne reçut pas la consécration avant 1578, se contenta pendant deux ans de l'administration des deux diocèses et du titre de « Mon« sieur de Die »; ce n'est, en effet, que vers la fin de 1576, qu'il s'intitula « esleu de Valence », Montluc ayant espéré jusque-là que la cour de Rome reviendrait sur ses décisions, ainsi que permet de le supposer la fondation qu'il fit encore, à Valence, d'un collège confié aux Jésuites, en 1575; il avait fondé, onze ans auparavant, dans cette ville, une sorte d'école supérieure appelée collège des arts et collège Montluc, dans laquelle, fait à noter, « les maistres ne parloient « point du faict de la relligion, mais « tant seulement instruisoient les jeu« nes gens des belles-lettres. »

Avec cela, notre prélat homme d'Etat n'en continua pas moins d'intervenir pendant ces deux années dans les affaires de la ville et de l'université de Valence, et ce n'est, en somme, que le 21 décembre 1577, qu'il fit ses adieux aux Valentinois, dont les magistrats l'adjurèrent « de avoyr « toujours en mémoyre leur pauvre « communaulté. » Bien mieux, dépossédé tout à fait de ses évêchés et même de son titre d'évêque, — puisqu'il avait été déclaré hérétique, — et nommé par le roi surintendant de police, justice et finances en Languedoc, il ne cessa pas de s'intituler évêque de Valence jusqu'à sa mort, arrivée à Toulouse, le 12 avril 1579, alors qu'il parcourait depuis quinze mois cette province, pour y faire accepter, par les partis, la paix de Bergerac.

On trouve un portrait de ce prélat, dessiné à la pierre noire, à la Bibl. nat., et un autre, peint sur toile, à l'évêché de Valence. Ce dernier a été donné par M. Hector Reynaud, docteur ès lettres, en tête de son livre : *Essai d'Histoire littéraire, Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die*. Paris, 1893, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Instrvctions chrestiennes de l'Evesque de Valence... sur les commandemens de la loy, et les saints sacremens, avec deux Epistres : l'vne co(n)tenant vne exhortation pour tous estats, à la méditation et observance des commandemens de Dieu; l'autre, la manière de chrestiennement faire les processions et pénite(n)ces publiques. Plvs, aucuns sermons sur les articles de la foy, et l'oraison dominicale; et, sur la fin, quelques oraisons tirées des prières de l'Eglise, à ses diocèses de Valence et Dye*. Paris, Michel de Vascosan, MDLVII. 1559, 1561, 1565 et 1566, in-8°. — Autres éd., de Rouen, Avignon et Lyon, 1561, in-8°. Trad. en italien et en flamand.

II *Devx instrvctions, et trois Epistres faictes, et envoyées au Clergé et peuple de Valence, et de Dye, par leur Evesque*. Paris, M. de Vascosan, MDLVII, in-8° de 98 ff. — Autre éd., Rouen, B. Bélis et Th. Mallard, 1557, in-16.

III. *Sermons... sur les articles de la foy et oraison dominicale. Plvs, quelques orai-*

sons tirées des prières de l'Eglise... Paris, M. de Vascosan, 1557, 1561, 1565, in-8°. — Autre éd., Lyon, Guill. Regnoult, 1561, in-8°. — Autre, Avignon, 1561, in-32. Ces sermons se trouvent également dans le n° I. Ce livre fut censuré par la faculté de théologie de Paris.

IV. *Sermons... sur certains points de la religion, savoir la foi, la charité, l'espérance et la patience, le nom de Dieu, l'oraison, le sabbat, recueillis fidèlement ainsi qu'ils ont esté prononcez, plus un sermon à son clergé fait au Sené (synode) de juillet* MDLVII. Paris, Vascosan, 1559, in-8°; et Avignon, J. Dubois, 1561, in-16. Ce livre a, également, été censuré par la faculté de théologie de Paris.

V. *Recueil des lieux de l'écriture sainte servant à découvrir les fautes qu'on commet contre les dix commandemens de la loi, prononcé mot à mot.* Paris, Vascosan, 1559, in-8°. — Autre éd., Avignon, J. Duboys.

VI. *Familière explication des articles de la foi... Plus le symbole de S. Athanase, avec un brief recueil des lieux de l'Ecriture servant à l'explication d'iceux articles.* Paris. Vascosan, 1561, in-8° de 181 pp. — Autre édit., Lyon, Regnoult.

VII. *Cleri Valentini et Dyensis reformatio, restitutioq. ex sacris patrum conciliis excerpta...* Lvtetiæ... Mich. Vascosan, MDLVIII, in-8° de 103 ff. Le privilège est du 7 des ides de février 1553.

VIII. *Remonstrances faictes par le sieur de Vallence... aux Estats généraux de Languedoc, tenus à Béziers au mois d'apvril mil cinq cents soixante-dix-huict.* Paris, 1578, in-8° de 36 ff.

Peut-être faut-il ajouter l'écrit intitulé : *Défense pour Monsieur de Monluc, evesque et comte de Valence, contre un livre naguères imprimé soubs le nom de Zacharias Furneterus, traduit de latin en françois.* Paris, Robert le Manguier, 1575, in-8° de 415 pp.

Jo. Columbi. *Quod Joannes Monlucius non fuerit hereticus.* — Tamisey de Larroque. *Notes... pour.. la biographie de Jean de Montluc...* — Brantôme. — Echard, *Script. ord. præd.*, II, 252. — De Thou, III, 460; IV, 200, etc. — Bossuet, *Hist. var.* — Arch. Valence, AA, 10; BB, 6. — Id. Drôme, E, 2582. — Bibl. nat., mss. fr., 4594 et 4735. — *Corresp. Catherine de Médicis.* — *Bull. d'hist. ecclés.*, XVI, 196. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.* — *Rev. de Gascogne*, avril 1888 et janv. 1889. — Etc., etc.

MONTLUC (Jean de), seigneur de Balagny, fils naturel du précédent, que Chorier dit être né en Dauphiné, naquit probablement à Livron, car il était de tradition à Valence, au XVII[e] siècle, que sa mère habitait là ; mais celle-ci n'était pas une abbesse de Soyons, comme l'avance l'historien dauphinois, attendu que les lettres de légitimation, obtenues au mois de janvier 1567, sont pour « Jehan de Montluc, fils de messire Jehan de Montluc, evesque de Vallence, lors de la conception, et damoiselle Anne Martin, pour lors vefve. » Quant au prétendu mariage secret, que le peu orthodoxe évêque de Valence aurait contracté avec la mère de son enfant, suivant Bossuet, il ne s'explique guère en un temps où il n'y avait pas d'autre mariage que le mariage religieux, Montluc n'ayant jamais rompu ouvertement avec l'Eglise. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce dernier poursuivit la légitimation de son fils avec une telle ardeur qu'il faillit en être disgracié à la Cour, et qu'il l'éleva auprès de lui dans de telles conditions que le duc de Nevers passant à Valence, au mois de juin 1571, c'est Balagny qui lui fit, en l'absence de son père, les honneurs du palais épiscopal. Enfin, l'ayant envoyé, suivant l'usage du temps, en Italie, pour y terminer son éducation, ce jeune homme, alors âgé de dix-sept ans au plus, était encore à Padoue quand le prélat diplomate le fit charger d'une mission en Pologne, en lui adjoignant comme compagnons et comme conseils son secrétaire Jean Choisnin, un gentilhomme du nom de Charbonneau, que nous croyons être de Chabeuil, et le bailli de Valence, Just du Bayle, sieur de Lambres.

C'était au commencement de 1572 et la mission était des plus délicates; car, il s'agissait de faire discrètement certaines démarches, en vue d'amener plus tard l'élection du troisième fils de Catherine de Médicis, le futur Henri III, comme roi de Pologne ; et, tout inexpérimenté qu'il était, Balagny s'en tira si bien, qu'étant revenu en France, pour rendre « compte « de toutes choses à Leurs Majestés, « il fut incontinent dépesché pour « s'en retourner en Polongne, et y « continuer à leur faire service, com« me il avoit commencé, » ce qui

équivaut à dire qu'il fut, tout jeune, un personnage. Aussi le trouve-t-on à la tête d'une compagnie dès le mois de décembre 1574, date à laquelle les habitants de Valence demandaient cette compagnie pour garder leur ville; et, deux mois après (21 février 1575), les magistrats de cette même ville décidaient d'offrir « quelque chien ex« quis au seigneur de Ballany », en reconnaissance des bienfaits de Mgr de Valence. Ajoutons que, pour l'apanager, l'évêque son père lui assura ensuite une partie des dîmes du Vercors, en cédant l'évêché de Valence à son neveu. Or, Balagny était d'autant plus à même de tirer parti de tout, pour son élévation, qu'il avait peu de scrupules. Après avoir cherché quelque temps sa voie, il s'attacha au duc d'Alençon, qui l'en récompensa en le faisant gouverneur de Cambrai, en 1581; puis, ce prince étant mort (1584), il se tourna du côté de la Ligue, sans abandonner, bien entendu, le gouvernement de Cambrai, où il se fortifia au contraire si bien qu'on le voit fournir 300 chevaux au duc de Guise, au mois d'août 1587, et mener, mai 1589, 4000 hommes et 7 pièces de canon au duc d'Aumale qui assiégeait Senlis. Seulement, il s'était fait tant d'ennemis, par ses vexations et ses pilleries, qu'à cette nouvelle quantité de gentilhommes coururent au secours des Senlisiens et battirent les assiégeants. Balagny fut même quelque peu blessé dans cette affaire, mais il ne laissa pas pour cela de courir à Paris, pour y atténuer par ses discours l'effet de cette défaite sur l'esprit public, et il contribua l'an suivant à faire lever le siège de cette ville par Henri IV, ce qui ne l'empêcha pas de faire ensuite avec ce prince un traité, qui est, et de beaucoup, le plus onéreux de tous ceux que le Béarnais fit avec les Ligueurs pour acheter la paix. Car, indépendamment de ce qu'il lui fit compter 828, 930 livres, le roi lui reconnut des droits de souveraineté sur Cambrai et le Cambrésis; le prit sous sa protection, lui, sa famille et son état; lui laissa, à titre de lieutenant, la garde des châteaux de Marle, de Bohin, de Beaurevoir et de Ribemont, dont il s'était emparé pendant les troubles; enfin, le créa maréchal de France, Balagny s'engageant par contre à prêter le serment de fidélité au roi de France et à lui fournir 2.000 hommes de pied et 500 chevaux en cas de besoin.

Négocié par sa femme, Renée d'Amboise, le 29 novembre 1593, et ratifié au mois d'avril suivant, ce traité était bien de nature à satisfaire les plus ambitieux; et, de fait, Mme de Balagny, qui avait été l'âme de toutes les entreprises de son mari, se refusa absolument ensuite à échanger la principauté de Cambrai contre d'autres biens. Seulement, le nouveau prince, qui se fit de tout temps beaucoup d'ennemis par sa rapacité et son orgueil, croyant n'avoir plus rien à craindre après son traité avec Henri IV, se rendit tellement odieux à ses sujets que les Espagnols, qui se tenaient au courant de tout ce qui se passait dans cette ville, ayant mis le siège devant Cambrai au mois d'août 1595, les Cambraisiens finirent par leur ouvrir leurs portes, pour se délivrer de sa tyrannie. Voyant cela, la femme de Balagny, en véritable sœur du brave Bussy, tenta bien de résister, se rendant, une pique à la main, sur la place publique pour faire rentrer la foule dans le devoir, mais rien n'y fit; et, désespérée, cette héroïne se renferma alors chez elle où elle mourut de chagrin, le 7 octobre, pendant que son mari signait une capitulation. « La dame de Balagny « crut alors que mourir était quelque « chose de moins fâcheux que de « rentrer dans le néant », dit un auteur; mais Balagny fut d'un autre avis, car dépossédé de sa principauté et devenu veuf, il se consola de cette double perte en prenant pour seconde femme Diane d'Estrées, sœur de la maîtresse d'Henri IV qui, « par sa « conduite impudique, le rendit la « fable et la risée de ses contempo« rains », si l'on en croit un chroni-

queur. Il mourut au mois de juin 1603, et Pierre de l'Etoile dit qu'on lui fit cette épitaphe :

Cy-gist Balagny sans couronne,
Bien que son père l'ait porté.
L'Espagnol dans Cambray lui donne,
Pour mieux honorer sa personne,
Le titre de prince avorté.

Biogr. dauph., II, 160. — Chorier, *Hist. abr.*, II, 222. — *Bull. d'archéol.*, XV, 289. — Bibl. nat., mss. fr., 4595. — Bossuet, *Hist. des var.*, II, 197. — Fillet, *Essai sur le Vercors*, 129. — De Thou, *Hist. univ.*, VI, 448; X, 25, 637; XII, 291, 416, 430, 436. — Sully, *Mém.*, III, 286. — Arch. de Valence, BB, 7, 9. — Moreri, *Dict. hist.* — Etc., etc.

MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Montélimar, le 22 décembre 1782, de Charles-François, ingénieur, originaire du Pays Chartrain, et de Marguerite Gonin, entra à l'Ecole polytechnique dès sa fondation et passa ensuite à l'Ecole des ponts et chaussées, d'où il sortit au bout de quelques mois (novembre 1802-mai 1803), pour être employé en qualité d'élève ingénieur, d'abord à la route d'Espagne en Italie, puis aux travaux des ports de Boulogne, Ambleteuse et Vimereux, enfin aux travaux des dunes de Blankenberghe et au cadastre du département de la Lys. Rentré, sur sa demande, à l'Ecole des ponts et chaussées vers la fin de 1805, il obtint, au mois de novembre de l'année suivante, le grade d'ingénieur ordinaire de 2e classe, et fut alors chargé du dessèchement des marais de Bourgoin, important travail qui ne dura pas moins de neuf ans, au bout desquels il prit le service de l'arrondissement de Grenoble. Sept ans plus tard (24 mai 1822), le gouvernement ayant en vue le creusement d'un canal latéral au Rhône, de Lyon à la mer, notre ingénieur drômois fut chargé d'étudier la section de Malmouche à Arles, ce qu'il fit de manière à mériter les éloges du Conseil général des ponts et chaussées et à être nommé ingénieur en chef de 2e classe, grade avec lequel il prit la direction des travaux hydrauliques du port de Toulon. Or, il occupa cet emploi d'une manière si remarquable, onze ans durant (15 mai 1825-1er janvier 1836), que de grands travaux entrepris pour l'amélioration du port d'Alger ayant donné de mauvais résultats, le ministre de la marine ordonna, au mois de juin, de tout suspendre jusqu'à ce que Montluisant se fût rendu compte par lui-même de ce qu'il convenait de faire; et c'est au retour de cette mission que cet ingénieur du plus haut mérite fut envoyé à Marseille, où il mit le comble à sa réputation en faisant exécuter dans cette ville des travaux d'une importance capitale, notamment les ports de la Joliette, d'Arenc et du Frioul ; il fit aussi les premières études du chemin de fer de Marseille à Toulon, et, le 7 octobre 1847, fut chargé du contrôle et de la surveillance de l'exploitation du chemin de fer d'Avignon à Marseille.

Cinq mois après, Montluisant, qui était alors ingénieur en chef directeur depuis dix ans et officier de la Légion d'honneur depuis trois, ayant été mis à la retraite, se retirait à Marsanne, où il est décédé en 1859.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Trois pages de la vie d'un ingénieur : de Montluisant (C.-L.-J.). Toulon* : 1825-1835 ; *Alger* : 1835; *Marseille* : 1836-1848 (par le général de division de Montluisant). Valence-sur-Rhône, Jules Céas et fils, 1892, in-4° de 108 pp., avec portr. gravé par A. Didier, 1865.

MONTLUISANT (Charles-Bernardin-Marie de), fils du précédent et de Caroline Colaud de la Salcette, né à Grenoble, le 10 juillet 1820, se destina au métier des armes et passa par l'Ecole polytechnique et par l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit lieutenant au 4e régiment d'artillerie, le 1er octobre 1844. Devenu en même temps officier d'ordonnance du

duc de Montpensier, il fit en outre partie des premières commissions chargées d'étudier les canons rayés et les obus à balles, et, capitaine en second dès le 19 mars 1851, était chargé du service des bâtiments à la direction de l'artillerie, à Lyon, lorsqu'il obtint, au concours, le poste de sous-directeur de l'atelier de précision de Paris, poste qu'il occupa quinze ans durant et dans lequel il fut un collaborateur dévoué pour le directeur Treuille de Beaulieu, en même temps qu'il prit une part active aux études de l'artillerie rayée que dirigea Napoléon III lui-même. Aussi devint-il successivement, pendant ces quinze années : capitaine en premier (27 octobre 1855), chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand (1856), chevalier de la Légion d'honneur (3 avril 1859), chef d'escadron (12 août 1861), officier des SS. Maurice et Lazare d'Italie (1863), officier de la Tour et de l'Epée de Portugal (1865), officier du Sauveur de Grèce (1866), officier de la Légion d'honneur (12 août 1866), enfin officier de Charles III d'Espagne (25 novembre 1867).

Passé lieutenant-colonel au 8e régiment d'artillerie, le 3 août 1869, ce brillant et savant officier fut appelé, sur sa demande, à commander l'artillerie de la 1re division du 2e corps de l'armée du Rhin, au début de la malheureuse guerre de 1870-71, et prit conséquemment sa part des batailles de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat ; après quoi, il fut chargé du commandement de la réserve de l'artillerie du 6e corps, pendant le blocus de Metz. Devenu prisonnier de guerre par le fait de la reddition de cette place, il ne revint de captivité, à la fin de mars 1871, que pour rejoindre aussitôt son régiment, — le 8e d'artillerie, — et s'occupait de sa réorganisation, quand M. Thiers l'appela à diriger les expériences techniques d'artillerie sur la plage de Calais, puis, à présider à la création de la commission d'études et à l'adoption de la nouvelle artillerie de 1876, emplois qui expliquent amplement sa promotion au grade de colonel, le 31 décembre 1872, et à celui de général de brigade, le 12 avril 1877; la croix de commandeur de la Légion d'honneur lui avait été donnée dans l'intervalle (19 octobre 1874).

Général, Ch.-B.-M. de Montluisant commanda l'artillerie du 15e corps d'armée, dont il organisa le transfert et l'installation à Nîmes, et, nommé divisionnaire le 6 juillet 1882, il fut inspecteur général de son arme pendant les trois années qui précédèrent sa mise à la retraite, qui eut lieu le 10 juillet 1885.

Enfin, nommé alors grand officier de la Légion d'honneur, le général de Montluisant se retira à Marsanne, chef-lieu d'un canton qu'il avait pendant longtemps représenté au conseil général de la Drôme, et petit bourg auquel l'attachaient quantité de souvenirs de famille et dans lequel il avait contribué plus que personne à rétablir le pèlerinage de N.-D. de Fresneau, dont la nouvelle chapelle, commencée en 1855, est en grande partie son œuvre. C'est là qu'il est décédé le 10 mai 1894, après neuf ans d'une laborieuse retraite, et c'est dans la chapelle de N.-D. de Fresneau qu'il a été inhumé, ayant reçu, quatre ans auparavant, du Souverain Pontife, le titre de comte romain héréditaire, en récompense des services par lui rendus à la religion catholique.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Les armes de la commune de Marsanne : double croix de légat sur fond d'azur.* Lyon, Chanoine, 1854, in-8° de 15 pp.

II*. *Marsanne. Sanctuaire de Notre-Dame de Fresneau.* Paris, 1855, in-8° de 32 pp.

III. *Quelques mots sur l'agriculture italienne et détails sur l'institut agricole de Ferrare.* Paris, 1856, in-8° de 41 pp.

IV. *Notice sur les produits des États pontificaux à l'Exposition universelle.* Paris, 1855, in-8°.

V. *Notions élémentaires sur l'endiguement des torrents et sur les enrochements immuables en béton hydraulique.* Valence, 1859, in-16.

VI. 1870. *Armée du Rhin. Ses épreuves. La chute de Metz. Notes cursives.* Paris, 1871, in-8° de 284 pp.

VII*. *Documents relatifs au sanctuaire de N.-D. de Fresneau.* Montélimar, 1888, petit in-8° de 67 pp.

VIII*. *Guide du pèlerin au sanctuaire de Notre-Dame de Fresnaud.* Valence, 1891, pet. in-8° de 96 pp.

IX*. *Sanctuaire de N.-D. de Fresnaud. Guérisons subites, grâces spirituelles et matérielles obtenues dans les sanctuaires bénis de la Très Sainte Vierge.* Valence, impr. Valentinoise, 1892, in-8° de 16 pp.

X. *Notice biographique sur le général de division Treuille, baron de Beaulieu.* Valence, 1892, grand in-8° de 95 pp., avec portrait.

XI. *Trois pages de la vie d'un ingénieur: de Montluisant (C.-L.-J.).* Valence, 1892, in-4° de 108 pp., avec portr. et plans.

XII. *Notice historique sur Hervé-Mangon...* Valence, 1892, in-8° de 47 pp., avec portr.

XIII. *Le général F. Berge*, 1779-1832. Valence, 1893, in-8° de 71 pp., avec portr.

A. Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, v. 158. — Arch. de la Guerre. — *Sem. relig.*, 19 mai 1894. — Notes de famille.

MONTROND (Paul-Ennemond-Emile de), officier et écrivain, né à Die le 28 octobre 1806, de Louis-Paul-Antoine, chevalier de Saint-Louis, et de Pauline Gueymard de Roquebeau, était le petit-fils de Pierre-Laurent-Alexandre de Montrond, seigneur de ce lieu, du Plan-de-Baix et de la Bâtie, major de la ville et tour de Crest, et l'arrière-petit-fils de Paul-Alexandre de Montrond, qui fut condamné à 3,000 livres d'amende et déchu de son droit de justice au Plan-de-Baix, puis emprisonné pour avoir permis que des assemblées de religionnaires se tinssent dans une caverne peu éloignée de son château. Admis à l'Ecole polytechnique et ensuite à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit lieutenant d'artillerie, il fit les campagnes d'Afrique jusqu'à sa mise à la retraite comme capitaine et chevalier de la Légion d'honneur; s'étant alors retiré à Recoubeau, il y mourut le 17 décembre 1877, laissant les écrits suivants :

I. *Esquisses poétiques.* Metz, Verronais, 1830, in-12. — II. *Histoire des établissements français dans le Nord de l'Afrique.* Cherbourg, 1846, in-8° — III. *Histoire de la conquête de l'Algérie, de 1830 à 1847.* Paris, Marc Aurel, 1847, 2 vol. in-8°. — IV. *Du Rhône et de ses affluents des Alpes.* Grenoble, Vellot, 1847, in-8°.

De La Roque, *Arm. Languedoc*, I, 358. — Arch. Drôme, E, 1228. — Notes de M. Maurice Champavier et du d[r] Long.

MONYER (Jean-François), né à Laval, commune de Saint-Barthélemy-de-Vals, vers 1778, et décédé à Saint-Vallier, le 6 décembre 1852, entra d'abord dans la congrégation de l'Oratoire, puis dans l'enseignement public, auquel il appartint pendant vingt-cinq ans ; devenu directeur intérimaire de l'Institution nationale des colonies, après avoir été, pendant quelque temps, précepteur des pages à la cour de Turin, il fut enfin commissaire de police à Paris, ce qui ne l'empêcha pas de s'adonner à ses goûts artistiques et littéraires, de rimer et même de faire quelques voyages, un entre autres dans les Alpes, en 1813, sur lequel il a laissé des notes intéressantes.

On a de lui : I*. *Merveilles et histoire patriotique du ci-devant Dauphiné*, par un Dauphinois fixé à Paris. Paris, 1830, in-8° de 3 ff. + 73 + 3 pp. — II. *Salut à l'année 1841.* Paris, Firmin Didot, in-8° de 12 pp. — III. *La puissance divine, sirvente sérieux du troubadour.* Paris, 1844, in-4° de 34 pp. — IV. *Le Chevalier chrétien ou les chastes amours de Ponce de Meyrueis et de Rose de Roquedol. Légende du* XII[e] *siècle, en douze chants, dédiée aux dames : traduction et développement du poème d'un troubadour du treizième siècle, précédé d'un sirvente sur la puissance de Dieu et l'immortalité de l'âme.* Nous ne connaissons de cet ouvrage que la seconde édition, qui est de Paris, 1846, et forme un volume in-12 de 376 pages. — V. Enfin, *L'Echo du Midi* a publié

(1er juillet 1866) deux pièces de vers de cet auteur.

Bull. d'archéol., x, 321. — Notes de M. C. Perrossier. — Etc.

MOREAU DE VÉRONE (Martin-Bruno-Joseph), archéologue, né, dit-on, à Vinsobres, le 28 janvier 1739, mais dont l'acte de baptême ne se trouve pas cependant sur les registres de cette paroisse, appartenait, en tout cas, à une famille de ce lieu remontant à Claude Moreau, fermier du seigneur de Saint-Christol en 1535. Denis Moreau, petit-fils de ce Claude, ayant pris les armes pour le parti huguenot, vers la fin des guerres de religion, fut d'abord homme d'armes dans la compagnie de Lesdiguières, puis gouverneur de Serres en Gapençais et enfin anobli par Henri IV. Charles Moreau, avocat, petit-fils de Denis, acquit la petite terre de Vérone sur Vinsobres et s'en intitula seigneur, et c'est enfin du petit-fils de ce dernier, un autre Denis Moreau de Vérone, vibailli du Buis, qui épousa en 1735 Marie de Grangeat, que naquit celui qui a donné lieu à cet article et à propos de qui M. de la Bâtie a commis une grosse méprise. Suivant cet auteur, en effet, le vibailli du Buis eut deux fils dont le cadet, appelé Joseph, devint, en 1771, conseiller à Grenoble dans le parlement Maupeou, et, s'il faut en croire certain manuscrit, avait la tête un peu à l'envers, puisqu'il se jeta un jour dans le bain de la marquise de Montauban, née de Tencin, et se promenait dans les rues du Buis en robe de conseiller; quant à l'aîné, il aurait été président à la Chambre des comptes. Or, disons vite que les deux ne font qu'une seule et même personne et ne sont autre que Martin-Bruno-Joseph Moreau de Vérone qui, étant alors avocat au parlement de Paris, fut nommé conseiller au parlement de Grenoble, sur résignation de Louis-César de Chaléon, non en 1771, mais le 12 mai 1773 et qui, n'ayant pas été maintenu lorsqu'on remit le parlement sur son ancien pied ensuite de l'arrêt du 10 avril 1775, acheta trois ans plus tard, de François Dauphin de Verna, une charge de président en la Chambre des comptes de Dauphiné, à laquelle il fut nommé le 1er juillet 1778 et dans laquelle il fut reçu quinze jours après, — charge qu'il occupait encore quand éclata la Révolution. Mais ce qu'il importe de rappeler surtout, c'est que ce magistrat consacra une partie de ses loisirs à faire exécuter des fouilles à Vaison et à Saint-Paul-Trois-Châteaux, villes d'origine antique voisines de son château de Vérone, où il est décédé le 25 décembre 1796 et dans lequel il recueillit le produit de ses fouilles. Indépendamment de cela, il fit avec ardeur des recherches dans les archives et les bibliothèques, lut et observa beaucoup, et, témoignage irrécusable de sa passion pour l'étude, consigna dans des cahiers, dont l'ensemble ne forme pas moins de 24 volumes in-4°, le résultat de ses lectures, de ses observations et de ses recherches.

Voici la liste des manuscrits qu'il laissa, telle qu'elle a été dressée par Jules Ollivier, à qui ils furent communiqués par le marquis d'Archimbaud, neveu et héritier de Moreau de Vérone :

Mélanges, philosophie, poésie, histoire, littérature, médailles, antiquités, histoire naturelle; 3 vol.

Catalogue des médailles du cabinet de M. de Vérone avec les légendes et la description de chaque médaille; 1 vol.

Mélanges de littérature et d'histoire; 1 vol.

Mélanges de littérature; prose et vers, 1 vol.

Mélanges historiques sur le Dauphiné; 1 vol.

Mélanges de littérature et d'histoire; 1 vol., renfermant beaucoup de pièces relatives au ministère Necker.

Mélanges de littérature et d'histoire; 2 autres vol.

Extraits des registres et titres de la Chambre des comptes de Dauphiné; 1 vol.

Mélanges; 1 vol., renfermant des jugements sur différents ouvrages.

Mélanges; 1 vol. renfermant une bibliographie des auteurs dauphinois et beaucoup de notes sur le Dauphiné.

Antiquités, inscriptions et médailles; 1 vol., renfermant des dissertations sur des inscriptions romaines découvertes en Dauphiné, particulièrement à Die, et sur les médailles du cabinet de l'auteur.

Mélanges sur le Dauphiné; 1 vol., renfermant un Mémoire sur les Voconces qui a été publié dans le *Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme*, la géographie ancienne de ce peuple, celle des Cavares et des notes sur l'histoire ancienne et moderne du Dauphiné.

Notices sur les monnaies anciennes des ducs, comtes, évêques, princes et rois de France. Mémoires et pièces sur l'histoire naturelle du Dauphiné; 1 vol.

Mémoires sur les frontières du Dauphiné et sur leurs défenses militaires, par les intendans de Dauphiné et M. de Bourcet, avec diverses copies de chartes; 1 vol., formé d'une collection de pièces qui ne sont pas de la main de Moreau de Vérone.

Catalogue des médailles du musée de Lyon et notes sur d'autres médailles; 1 vol.

Recueil de poésies, d'anecdotes, de bons mots et d'autres pièces; 1 vol.

Catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Vérone; 4 vol.

Voyage en Suisse; 1 vol.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloge historique de Moreau de Vérone*, par Chalvet, Grenoble, 1801, in-8°. — II. *Notice sur Moreau de Vérone*, par Jules Ollivier, dans le *Bull. de la Soc. de statistique de la Drôme* (I, 65-69), servant de préface au Mémoire de Moreau de Vérone sur les Voconces, qui occupe 64 pages de ce Bulletin (70-96 et 129-165).

Biogr. Dauph., II, 163. — Arch. de Vinsobres, BB, 9, 13; CC, 11; D, 1. — Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauph.*, 444. — *Inv. des arch. de l'Isère*, introd., II, 51, 85. — Etc.

MOREL (Méraud), docteur en droit et professeur en l'université de Valence, que nous croyons être le fils de Bertrand Morel, notaire de cette ville, vivant en 1488, fut nommé conseiller au parlement de Grenoble le 19 novembre 1519, au lieu et place d'Etienne Ollivier. Il était avec cela vicaire général de l'évêque Gaspard de Tournon, en 1513 et 1514 ; mais ce qui nous intéresse le plus, c'est que, devenu conseiller au parlement de Grenoble, Méraud Morel fut chargé de faire un nouveau règlement pour l'université de cette ville tombée en décadence, règlement qui fut homologué le 31 mai 1524, et que son nom est attaché à deux livres de droit extrêmement rares, imprimés à Valence. Le premier, qui forme un petit in-8°, a pour titre : *Nova co(n)stitutio S. D. N. Leo(n)is pape decimi : De Judicum seculariu(m) in cl(eri)icos deli(n)que(n)tes p(otes)tate : Xpianissimo. D. N. Fra(n)cisco Francor. Rege primo Vien(n)ensium delphino, Insubru(m) duce et Liguru(m) domino suggerente edita. Et glo.*, et est accompagné d'une dédicace : *Reverendiss. in Xpo patri et illustri D. Dno francisco de turnone in Archie(pisco)pum et principem ebredunen(sem) electo*, signée : *Meraldus Morelli Delphinas. I. V. D. Valen. off.* et datée : *Ex civitate palatio tuo ebredunensi kal. Januariis mill.* CCCCC.XVIII, ce qui permet encore de supposer que Méraud Morel fut chargé de quelque mission à Embrun dès que le cardinal de Tournon, frère de Gaspard, évêque de Valence, eut ajouté l'archevêché de cette ville à tous les autres bénéfices qu'il avait déjà. Quant à l'autre volume, dans lequel il est question de ce jurisconsulte ecclésiastique, il forme également un petit in-8° et est intitulé : *Pulchra disputatio magnifici D. Anthonii Piscarii iuris utriusqz doctoris Papien. olim mediolani sena-*

toris nu(n)c val(en)tie apud alobroges Jura canonica ordinarie i(n)terpretentis ibidem disputata an sit ieiuna(n)du(m) in vigilia sa(n)cti iohannis baptiste occurre(n)te festo eucharistie; on lit à la fin, en guise de colophon : *Et ita fuit illo die mane* (la date exprimée à l'alinéa précédent est : *tertio nonas junias anno Dni 1519*) *in auditoria curie spirit(u)alis Valentine, dum hec in scholis traderentur, solenniter publicatum et observari mandatu(m) per D. Meraldu(m) Morelli, I. U. doct. vicarium officialem Valentinu(m), qui .... ieiunium vigilie nativitatis precursoris domini transtulit in quartam feriam ejusdem ebdomade immediate ipsum festum dominici corporis precedentem nisi essent aliqui qui voto vel regulari observa(n)tia ad id astri(n)gere(n)tur d. c. fi. de. obs. ieiu.*

Chorier, *Hist. gén.*, II, 526. — Arch. de la Drôme, E, 3568. — Guy Allard, *Bibl. du Dauph.*, 156. — Arch. de Valence, BB, 58, 63. — Notes de M. Perrossier.

MOREL (Pierre), de qui Dochier dit qu'il était « chanoine de Romans, « y naquit dans le xve siècle, sut se « garantir de la contagion et gagna « une fortune considérable en exer- « çant la profession d'avocat avec au- « tant de probité que de science », était en réalité de Valence et très probablement le frère du précédent. Quant à ce que dit M. Rochas, qu'il n'abandonna le barreau qu'après avoir fondé le collège dont nous allons parler, et que c'est en reconnaissance de ses bienfaits que l'Université lui conféra le titre de docteur agrégé, ce n'est pas exact non plus, attendu que Pierre Morel, à qui les papiers du temps donnent souvent le surnom de Chandillery, est qualifié docteur agrégé, chanoine de la cathédrale de Valence et des collégiales du Bourg-lès-Valence et de Romans, dans l'acte, en date du 19 février 1541, par lequel il donna sa maison située rue Pérolerie, sa bibliothèque, ses meubles et divers fonds, pour le logement et l'entretien de treize jeunes gens de la province venant étudier le droit civil et canonique en l'université de Valence et remplaçables de sept ans en sept ans.

Aux termes dudit acte, ces jeunes gens devaient être pris dans des familles pauvres et présentés : le premier par le Parlement; le second par la Chambre des comptes, et les autres, par les villes de Grenoble, Vienne, Valence, Embrun, Gap, Die, Crest, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Romans, Montélimar et le Buis qui, chacune, en choisissaient un. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette fondation, c'est qu'elle fut exécutée du vivant même de Pierre Morel, qui reçut aussitôt, chez lui, treize pauvres étudiants à qui il était défendu d'étudier autre chose que le droit et qui devaient élire chaque année, le jour de la Toussaint, un recteur, pris parmi eux, en présence de deux régents de l'Université. Aussi, le roi François Ier, qui passa à Valence l'année suivante, ne marchanda-t-il pas les éloges au généreux chanoine, dont l'établissement prit alors le nom de Collège royal delphinal, ce qui ne l'empêcha pas de subir à ce point le contre-coup des guerres civiles qui suivirent qu'il n'avait plus « qu'un « seul escolier » au mois de novembre 1562, et que, même après le rétablissement de la paix, les consuls de Valence durent aviser plus d'une fois aux moyens de le rendre un peu florissant. Ainsi y appelèrent-ils, le 14 octobre 1643, les missionnaires du Saint-Sacrement, qui s'engagèrent à y tenir cinq classes, moyennant une subvention annuelle de 1,500 livres; mais, cette subvention ayant été réduite ensuite à 700 livres, il n'y eut plus alors que trois basses classes et, finalement, on ne parla plus du collège Morel.

Or, fait assez singulier, cette fondation qui n'eut, on peut le dire,

que des résultats éphémères, en a fait oublier complètement une autre, qui n'est pas un moindre titre, pour notre chanoine, à la reconnaissance de ses concitoyens. En même temps qu'il fondait un collège, Pierre Morel fonda, en effet, un « hospital « des femmes vefves et filles qui se « retireront de lubricité et pauvres « jassinières », autrement dit une maison de refuge pour les filles de mauvaise vie revenues à de meilleurs sentiments et pour les femmes en couches; et cet hôpital, qui était dans la basse ville, non loin de la rue du Petit-Paradis, donnait encore le nom de *Filles repenties* au quartier, en 1694, bien qu'il ne servît plus alors que pour les « pauvres passants men« diants ». Quant au collège, c'est-à-dire l'habitation du chanoine Pierre Morel, c'était la maison actuellement connue sous le nom de maison Dupré-Latour, une des curiosités de la ville de Valence.

Biogr. Dauph., II, 164. — Dochier, *Mém. sur Romans*, 121. — Arch. de Valence, BB, 6 et GG, 68. — *Bull. d'archéol.*, VI, 138; VII, 426.

MORETON (François de), dit le commandeur de Chabrillan, était le cinquième enfant d'autre François, seigneur de Chabrillan, et de Dauphine de Seytres, et l'arrière-petit-fils d'Antoine de Moreton, à qui le dauphin Louis (XI) céda la terre et seigneurie de Chabrillan, en échange d'une partie de celle de Pierrelatte, le 6 mai 1450. Entré dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1546, il fut fait prisonnier par les Turcs à la malheureuse affaire de Zoara (1552), et resta quatorze ans entre leurs mains, ce qui ne l'empêcha pas d'arriver ensuite aux premières dignités de l'Ordre. Rendu à la liberté, il devint, en effet, successivement commandeur de Montpellier, commandeur de Bordeaux et bailli de Manosque; puis, l'un des deux syndics chargés de veiller à une bonne distribution de la justice tant criminelle que civile aux habitants de Malte, et enfin, général des galères de la Religion, charge qu'il occupait depuis plusieurs années déjà, lorsqu'il se signala par un acte qui lui assigna une place des plus honorables dans les annales de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'était en 1581, les chefs d'une cabale organisée contre le grand maître, Jean de La Cassière, s'étant emparés de ce dernier en l'absence du commandeur de Chabrillan, celui-ci, dès qu'il fut instruit de ce fait, accourut à Malte avec ses galères et, ayant pénétré jusqu'auprès du grand maître, que l'on tenait emprisonné dans le fort Saint-Ange, lui offrit de le rétablir sur-le-champ dans son autorité, à l'aide des 2,000 soldats dont il disposait et d'un bon nombre de chevaliers et de gens de bien. La Cassière refusa, préférant attendre une décision de la cour de Rome; mais cette intervention de notre Dauphinois n'en eut pas moins de si heureux effets que, le grand maître appelé à Rome y étant décédé le 21 décembre 1581, après avoir été remis en possession de sa dignité, et le pape ayant été appelé à présenter trois candidats à sa succession, le commandeur de Chabrillan fut du nombre. Ajoutons qu'en 1570, François de Moreton, qui se trouvait en ce moment-là dans le Comtat-Venaissin, fut chargé du gouvernement de Carpentras, menacé par les religionnaires, et que non seulement il s'acquitta fort bien de cette charge, mais encore déjoua, par sa vigilance, une entreprise sur Mourmoiron.

Vertot, *Hist. de l'Ordre de Saint-Jean*, VII, 157. — Pérussis, *Hist. des guerres du Comtat*, dans les *Pièces fugit.* de d'Aubais, 116. — Etc.

MORETON (Claude de), dit le bailli de Chabrillan, petit-neveu du précédent et le onzième enfant d'Antoine, seigneur de Chabrillan, et d'Elisabeth de Chaponnay, naquit à Saint-

Gervais, le 15 décembre 1648, et, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 11 janvier 1666, fut pourvu, quelque temps après, de la commanderie de Saint-Paul-lès-Romans, qu'il avait encore en 1688; mais il y parut d'autant moins que la plus grande partie de sa vie se passa à guerroyer contre les Turcs. Ainsi contribua-t-il à la prise de Napoli de Romanie, au mois d'août 1686, puis, à celle de Malvoisie-en-Morée, et, devenu ensuite général des galères de l'Ordre et de celles du pape Alexandre VIII, il aida les Vénitiens à s'emparer de la Vallone et de Cannina en 1690. L'an suivant, il menaçait Ténédos, Mételin et Chio, et c'est après avoir guerroyé plusieurs années encore qu'il alla, avec 300 de ses soldats, en pèlerinage à N.-D. de l'Osier, près Vinay, portant son étendard de guerre, sur lequel est peint le miracle de l'Osier, et qui se voit encore dans le chœur de cette église. A ce moment-là, Claude de Moreton était grand-croix et bailli de l'ordre de Malte et commandeur du Temple de Bordeaux et de la Chapelle de Livron en Quercy, à ce que nous apprend le procès-verbal de la remise de cet étendard, qui eut lieu le 6 janvier 1702. Retiré ensuite dans sa famille à Saint-Gervais, il y mourut le 31 janvier 1711, âgé de 66 ans et non de 86, comme le disent, par erreur, les registres de cette paroisse.

Saint-Allais. — *Arch. de la nobl.*, VII. — *Pèlerin. à l'Osier*, 102. — Arch. de la Drôme, E, 9502. — Etc., etc.

MORETON (César-François-Guigues de), marquis de Chabrillan, petit-neveu du précédent et fils d'Antoine et d'Antoinette de Grolée-Viriville, né à Montélimar le 22 août 1701, entra dans les mousquetaires à 16 ans et obtint à 19 une commission de capitaine réformé à la suite du régiment du Roi-cavalerie, avec lequel il fit la campagne d'Espagne. Devenu ensuite capitaine en titre au régiment de Turenne, puis dans celui de Grammont (27 fév. 1722), il fut nommé lieutenant de roi au gouvernement du château de Villeneuve-lès-Avignon, le 10 décembre 1727; après quoi il fit, en Allemagne, les campagnes de 1733, 1734 et 1735, et se distingua aux sièges de Kehl et de Philipsbourg, à l'attaque des lignes d'Etlingen et à l'affaire de Clausen, ce qui lui valut d'être nommé, le 16 avril 1738, mestre de camp du régiment de cavalerie de La Tour, qui prit alors le nom de Chabrillan et à la tête duquel il fit la guerre de la succession d'Autriche. En 1741, il se trouva à la prise de Prague, et l'année suivante au combat de Sahay et au ravitaillement de Frauenberg; enfin, il prit part à la belle retraite de Prague, sous Belle-Isle. En 1743, il assistait à la bataille de Dettingen et fut employé à l'armée qui couvrit les sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes. En 1745, il était à Fontenoy où sa conduite fut telle que Voltaire la rappelle dans son poème sur cette glorieuse journée; on le trouve ensuite aux sièges d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, étant alors brigadier de cavalerie depuis le 1er mars 1745. Après avoir combattu à Raucoux (11 octobre 1746), sous le maréchal de Saxe, il fut employé dans l'Aunis et le Poitou jusqu'à sa promotion au grade de maréchal des camps et armées du roi, le 10 mai 1748. Ayant alors remplacé, depuis peu de temps, son père dans la charge de lieutenant de roi au gouvernement de Montélimar, il mourut en cette ville, le 27 septembre 1776, et y fut inhumé dans l'église des Récollets.

Saint-Allais. — Pinard, *Chronol. milit.*, VII, 296. — Arch. Drôme, E, 5409.

MORETON (Joseph-Dominique-Guigues de), marquis de Chabrillan, fils du précédent et de Marie-Louise d'Astoaud de Murs, né le 8 août 1744,

était colonel du régiment de Conti-infanterie à 20 ans ; successivement chevalier de Saint-Louis, en 1778, brigadier d'infanterie, le 1er mars 1780, commandeur de l'ordre de St-Lazare, le 16 juillet 1783, il fut enfin promu au grade de maréchal des camps et armées du roi, le 1er janvier de l'année suivante, étant alors écuyer de la comtesse d'Artois. Cet officier général mourut à Saint-Valéry (Somme), le 9 mars 1793, laissant entre autres enfants, de son mariage avec Innocente-Aglaé de Vignerot du Plessis-Richelieu d'Aiguillon, le personnage suivant.

Saint-Allais. — *Etat milit. de la France.*

MORETON (Hippolyte-César-Guigues de), marquis de Chabrillan, fils aîné du précédent, né à Paris, le 6 novembre 1767, était capitaine de carabiniers quand éclata la Révolution. Ayant alors émigré en Espagne, il se rendait de Barcelone en Angleterre, quand le navire qui le portait fut pris par la frégate française *La Minerve*, qui l'amena dans le port de Toulon.

C'était le 22 décembre 1794, et, le 11 mars suivant, notre émigré n'échappa au massacre de prisonniers qui eut lieu dans cette ville que grâce aux généraux Bizanet et Bonaparte. Transféré à Grasse, il y resta jusqu'au 18 mars 1797, date à laquelle un arrêté de l'administration départementale le rendit à la liberté.

A la Restauration, le marquis de Chabrillan fut nommé coup sur coup, chevalier de Saint-Louis (11 octobre 1814), gentilhomme d'honneur de Monsieur (1815), chef d'escadron (15 novembre 1815) et enfin lieutenant-colonel (29 juillet 1816). Elu dans le même temps député de la Drôme, il fut nommé président du collège électoral de ce département, les 24 décembre 1823 et 5 novembre 1827, et mourut à Paris, le 16 octobre 1835.

Saint-Allais. — *Moniteur* des 28 nivôse, 1er, 2 et 10 germ. an III. — De Coston, *Biogr. de Napoléon Bonaparte*, 1, ch. 20, pièces just. — Etc.

MORETON (Guillaume de), seigneur de Sauzet, personnage dont on rencontre assez souvent le nom dans l'histoire des guerres dites de religion en Dauphiné, était le deuxième fils de François, seigneur des Granges-Gontardes, citoyen de St-Paul-Trois-Châteaux et capitaine du Pont-de-Sorgues, qui lui légua 100 florins par testament en date du 17 septembre 1544. Etabli à Montélimar dès 1560, il y fut non seulement un des premiers champions de la Réforme, mais l'organisateur du parti à tous les points de vue ; car, il y remplit lui-même les fonctions de ministre du culte, après avoir inutilement demandé à Calvin, pour cet emploi l'ancien carme Lacombe (mars 1561); puis, c'est dans sa maison que les gentilshommes protestants de la contrée, mécontents de l'édit de St-Germain (17 janvier 1562), s'assemblèrent, le 8 avril suivant, pour donner à Jean de Moreton, seigneur des Granges-Gontardes, son frère, « pouvoir de comparoir à l'assemblée générale des Estats du pays,... et déclarer que les constituants veulent vivre selon la pure forme de l'Evangille, et non à l'usaige ou façon romayne, et à ces fins faire toutes remonstrances. » Enfin, c'est lui qui s'occupa de l'armement de ses coreligionnaires montiliens, achetant dans ce but, le 6 mai suivant, trois arquebuses et dix piques, et, trois jours après, des « canons, hallebardes, fusils, moules à dragées (à balles), harquebuses, etc. » Aussi, des Adrets ne manqua-t-il pas d'ordonner une levée de deniers dans le ressort pour le récompenser de ses peines, et les huguenots de sa ville natale ne crurent pas pouvoir députer au roi quelqu'un de plus capable de lui demander de ne pas être troublés dans l'exercice de leur culte ;

après quoi, il n'est plus question de lui.

C'est le 11 juin 1563 que les protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux confièrent cette mission au seigneur de Sauzet, dont, par une ironie du sort, le fils aîné, appelé comme lui Guillaume de Moreton, fut prévôt de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Mém. sur la maison de Moreton, par Moulinet. — *Bull.d'archéol.*, v, 114, 116. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 242. — Arnaud, *Hist. des prot. Dauph.*

MORIN (PIERRE-THÉODORE), industriel et homme politique, né à Dieulefit, le 3 février 1782, appartenait à une famille que l'on trouve établie dans cette ville, dès le XVIe siècle, et qui y avait, au XVIIIe, de très importantes manufactures de draperies. Fils d'Etienne Morin, qui fut élu colonel de la garde nationale de Dieulefit, en 1789, et juré près la Haute-Cour nationale, deux ans après, il fit ses études classiques à Paris, pendant la Terreur, puis alla s'instruire à Genève des choses de sa religion ; après quoi, étant revenu dans sa ville natale et ayant fait un court apprentissage du commerce à Lyon, il s'y occupa aussitôt à consolider la situation de fortune de sa famille, ébranlée par la Révolution, en donnant un nouvel essor à l'industrie paternelle. Il fut notamment le second industriel français et le premier du Midi à introduire le cardage et la filature mécaniques de la laine dans la fabrication de la draperie ; ce qui, loin de diminuer la population ouvrière de Dieulefit, l'accrut, les progrès ainsi réalisés ayant eu pour conséquence une extension considérable de ses affaires, dont le pays profita. Aussi fut-il chargé, tout jeune encore, de représenter les intérêts dieulefitois dans le conseil d'arrondissement de Montélimar, puis nommé maire de sa ville natale, enfin élu député des arrondissements de Die, de Montélimar et de Nyons, comme candidat de l'opposition constitutionnelle. Seulement, il n'arriva à Paris, le 28 juillet 1830, que pour assister à la chute du trône de Charles X; et ayant été des premiers à reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe, il le soutint généralement sans abdiquer son indépendance et, réélu en 1831, conserva cette attitude jusqu'à la fin de son mandat, dont il ne sollicita pas le renouvellement; ce qui ne l'empêcha pas ensuite de se consacrer encore, et jusqu'à sa mort, arrivée le 20 septembre 1846, à la gestion des affaires municipales et à la défense des intérêts du canton de Dieulefit, dans le conseil général de la Drôme, tout en continuant à diriger ses manufactures de draperies. Décoré de la Légion d'honneur en 1833, c'est en partie grâce à ses libéralités et à celles de son frère que Dieulefit a été doté d'une caisse d'épargne, la première qu'il y ait eu dans le département ; et, non content de laisser en mourant 6.000 fr. aux pauvres de cette ville, il donna encore alors l'emplacement nécessaire pour la construction d'un hôpital.

Arch. de Dieulefit, CC, 51, et GG, 7. — *Courrier Drôme*, du 27 sept. et du 1er nov. 1846.

MORIN (ETIENNE-FRANÇOIS-THÉODORE), dit **MORIN DE LA DRÔME** et **MORIN DE MALSABRIER**, fils du précédent, né à Dieulefit, le 10 novembre 1814, étudia le droit, prit le grade de licencié et se fixa dans sa ville natale, dont il était maire en même temps que membre du conseil général de la Drôme, lorsqu'il fut élu représentant du peuple, le 8 février 1848, par 30.398 suffrages. Ayant toujours voté avec la droite à l'Assemblée constituante, il échoua d'abord à l'Assemblée législative ; mais y étant entré au mois de juillet 1849, il se rangea résolument du côté de la majorité, puis appuya la po-

litique napoléonienne, ce qui lui valut d'être appelé à faire partie de la Commission consultative après le coup d'Etat de décembre 1851, puis d'être candidat officiel dans la 3e circonscription de la Drôme. Or, élu député, il représenta cette circonscription pendant toute la durée de l'Empire, qu'il soutint jusqu'à la fin, tout en inclinant vers les idées libérales ; et, rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870, il représenta encore pendant quelque temps le canton de Dieulefit, dans le Conseil général, mais tenta vainement de se faire réélire député : d'abord dans une élection particulière en 1874 ; deux ans après, dans l'arrondissement de Nyons, où il se désista ensuite en faveur du comte d'Aulan, qui fut élu; enfin, en 1877, dans l'arrondissement de Die, où le Dr Chevandier, un des 363, le battit.

Chevalier de la Légion d'honneur dès 1855 et officier de cet ordre, le 14 août 1866, E.-Fr.-Th. Morin, qui avait alors depuis quelque temps obtenu le titre de baron de Malsabrier, était en outre président du Consistoire des églises réformées de France et chargé d'affaires de la République de St-Marin, lorsqu'il mourut à Paris, le 26 février 1890.

ICONOGRAPHIE. — I. Lith. in-fol., presque en pied, de 3/4 à G. *M. Alophe (del)*. Goupil, Vibert et Cie, édit. — II. Grav. sur pierre, in-4°, buste de 3/4 à D., cadre 0,181/0,130.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Essai sur l'esprit de la législation municipale en France.* Paris, Marc Aurel, 1841, in-8° de 307 pp.

II. *Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses.* Paris, 1845, in-8° de 590 pages.

III. *Discours prononcés par M. Morin, député de la Drôme.* Paris, 1868, in-8° de 125 pages.

IV. *Un petit Etat.* Paris, Dentu, 1878, in-8° de 24 pp. C'est un tirage à part d'articles publiés dans le journal *L'Europe*, à propos du livre du comte de Bruc sur *La République de Saint-Marin.*

V. *Les paroles du Christ.* Paris, 1884, in-8°. Canevas d'un sermon.

Et. civ. — *Dict. parlem.* — Vapereau. — Etc.

MORIN (Adolphe), cousin et beau-frère du précédent, né à Dieulefit, le 11 mars 1825, décédé au même lieu, le 23 juin 1891, fut industriel comme tous les siens ; mais, tout en faisant de la direction de manufactures de draperie sa principale occupation, s'intéressa assez à certains travaux intellectuels pour faire partie de la Société d'archéologie de la Drôme et participer aux travaux de différents congrès scientifiques tenus à l'étranger.

On a de lui :

I. *Un souvenir du congrès de Buda-Pesth. A Monsieur le Professeur Paul de Kéraly. Témoignage de reconnaissance.* S. l. n. d., mais Montélimar, 1876, in-8° de 13 pp. C'est une lettre en date du 20 septembre 1876, publiée premièrement dans le *Fövárasy Lapok*, de Buda-Pesth, et relative au congrès qui venait alors d'être tenu dans cette ville.

II. *Un souvenir du congrès préhistorique à Lisbonne. Septembre 1880.* Montélimar, in-8° de 71 pp.

III. *Le soleil de minuit à Avasaxa, 24 juin 1881. Suède et Norwège.* Montélimar, 1881, in-8° de 147 + 15 pp.

Notes de M. Gust. Latune et *Bull. d'arch.*, xxv, 357

MORTILLET (Alexandre **GALLIX-MORTILLET,** dit de), homme politique, né à Châtillon-St-Jean, le 26 octobre 1764, appartenait à une famille du Royans que l'on trouve établie à Romans et dans la contrée environnante dès le xviie siècle. Fils de Claude Gallix-Mortillet et de Claudine Chaptal, il venait d'être reçu avocat quand les habitants de son village natal le chargèrent de les représenter dans l'assemblée des trois ordres de la province, qu'ils croyaient devoir se tenir à Grenoble et qui se tint en réalité à Romans, du 10 au 28 septembre 1788. Mais il ne siégea cependant pas dans les fameux Etats du Dauphiné qui se tinrent ensuite dans la même ville ; ce que l'on sait encore de

lui, c'est qu'il alla plus tard habiter le château d'Alivet, sur la commune de Renage (Isère), où il s'occupa d'agriculture et devint bientôt une personnalité si importante, qu'il était chevalier de la Légion d'honneur et membre du conseil d'arrondissement de Saint-Marcellin (Isère) quand le gouvernement de la Restauration le nomma président du collège électoral de Tullins, le 24 décembre 1823, ce qui était une manière de le signaler au choix des électeurs. Et de fait, il fut élu député le 25 février suivant, par 147 voix sur 227 votants. Or, député, Alexandre de Mortillet ne prit qu'une seule fois la parole (10 mai 1827), pour dire qu'il se demandait si « l'essence du gouver- « nement représentatif serait de pros- « crire le calme et les convenances »; ajoutant que « notre conduite et l'on « pourrait même dire nos excès sont « faits pour dégoûter l'univers entier « du régime constitutionnel », et se plaignant enfin de ce qu'on avait retranché 50 francs sur le traitement des desservants, « c'est-à-dire sur la « chaise de paille et le dîner frugal des « vertueux et modestes ministres de « la religion de l'Etat », alors qu'on avait augmenté le traitement des pasteurs protestants, ce dont il était loin de se plaindre. Non réélu le 5 novembre suivant, les électeurs lui ayant préféré Augustin Périer, il se renferma dans la vie privée jusqu'à sa mort, arrivée en 1834.

Et. civ. — D[r] Chevalier, *Arm. de Romans.* — *Moniteur.* — *Dict. parlem.* — *Biogr. des dep.* de 1823.

MOTTET DE GÉRANDO (Dominique), administrateur, né à Valence, le 3 avril 1771, de François-Dominique Mottet, ancien officier d'infanterie, et de Julie Roche, fit ses études classiques au collège de Tournon, et étudia le droit à l'université de sa ville natale. Il voulait être avocat au présidial; seulement ce tribunal ayant été supprimé au lendemain même du jour où il obtint le diplôme de licencié (9 août 1790), il se rendit à Lyon où il entra, en 1794, dans l'administration militaire des vivres, puis s'occupa d'affaires commerciales et, devenu en 1801 le gendre de M. Gérando de Châteauneuf, ancien conseiller en la Cour des monnaies et sénéchaussée de Lyon et cousin du baron de Gérando, dont il ajouta dès lors le nom au sien, se fit aussitôt une situation des plus importantes et des plus honorables dans cette grande cité. Dès 1806, il y faisait, en effet, partie de la Chambre de commerce, dont il fut ensuite le président; huit ans après, il était décoré; l'année suivante, il devenait membre du Conseil municipal, et, en 1820, était élu membre de l'Académie de Lyon. Enfin, il était avec cela membre du conseil général du département du Rhône; administrateur des hospices, de la Banque et du Comptoir d'escompte; directeur de la Caisse d'épargne; secrétaire de la Société de charité maternelle et membre de quantité d'autres associations charitables et religieuses, quand ses concitoyens lui donnèrent un dernier témoignage de confiance et d'estime en l'élisant député en 1827. Malheureusement le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de remplir ce nouveau mandat, et il n'avait même pas encore pris possession de son siège au Palais-Bourbon, lorsqu'il mourut à Paris, le 14 mars 1828, ayant depuis longtemps acquis d'imprescriptibles droits à la reconnaissance publique, par la multiplicité et la continuité des services rendus. Aussi la municipalité de Lyon tint-elle à honneur de perpétuer le souvenir de cet homme de bien, en donnant son nom à une rue, et l'Académie de cette ville rendit-elle un solennel hommage à sa mémoire, en chargeant un de ses membres, M. Régny, de lire dans la séance publique du 10 juillet suivant un *Eloge de M. Mottet de Gérando*, qui fut ensuite imprimé (Lyon, Barret, 1828, in-8° de 15 pages).

On a de lui un discours prononcé le

21 septembre pour les élections de 1817. S. l. n. d., in-4°; et : *De l'alliance du commerce avec les sciences et les arts, discours de réception lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon*, du 2 mai 1820. Lyon, Ballanche, 1820, in-8° de 46 pages.

Et. civ. — *Biogr. Dauph.*, II, 174. — A.-A. Dériard, *Lyonn. dignes de mém.*, 363.

MOUCHIROUD (Jules), écrivain, né dans les environs de St-Vallier, vers 1807, fut d'abord clerc chez un notaire de cette ville ; seulement comme il aimait mieux, de beaucoup, faire des vers que des expéditions de contrats, la Révolution de 1830 lui fournit l'occasion de montrer sa verve satirique et mordante, en divisant profondément les habitants de St-Vallier. Ayant pris parti pour ceux qui s'intitulaient les faubouriens et qui furent battus aux élections municipales, et les vainqueurs ayant célébré leur victoire dans quelques mauvais vers, il répondit à ces derniers en publiant une satire intitulée : *Les Bécharades*, du nom d'un conseiller municipal fort innocent de tout ce tapage, et la satire réussit. Encouragé par ce succès, il en publia d'autres, et le tout fut réuni en une brochure, par un imprimeur d'Annonay qui, cette brochure s'étant promptement écoulée, crut faire une bonne affaire en fondant un journal rédigé par Mouchiroud ; seulement, le journal ne se vendit pas et Mouchiroud, après avoir publié quelques romans moyen âge, dans lesquels il a tiré bon parti de certaines légendes locales, dut retourner à St-Vallier, puis se retira à Lyon où il végéta misérablement jusqu'à sa mort arrivée à l'hôpital.

On a de lui :

I *Les Bécharades, scènes municipo-électorales*. Annonay, 1837, in-8° de 35 pp.

II. *Le dernier des Revirand, chroniques vivaraises pour faire suite au Sac du château d'Oriol*. Annonay, 1843, in-8° de vi + 95 pp.

III. *Chroniques vivaraises. Le Château d'Oriol, chronique du douzième siècle*. Annonay et Lyon, 1844, in-16 de xiii + 72 pp.

Courrier de la Drôme, du 31 oct. 1863, art. de Vincent Grand. — Poncer, *Mém. hist. sur le Vivarais*, IV, 88.

MOYSSON (Pierre), rimeur, que nous croyons être des environs de Romans, était « précepteur de la jeu« nesse », autrement dit instituteur à Alixan, en 1601 et encore le 25 septembre 1603, date à laquelle il convint, avec les consuls de Valence, d'apprendre à lire et les rudiments de la grammaire aux élèves du collège Montluc, moyennant 500 livres par an, plus l'exemption du droit de capage, — ce qu'on appelle aujourd'hui la contribution personnelle, — et son logement et celui d'un aide, qu'il avait charge de désintéresser. Or, il tint si bien ses engagements que, bien que l'accord eût été fait pour trois ans, on lui donna 100 livres de plus la seconde année, et qu'en 1605 il était principal du collège des arts libéraux ou des classes d'humanités, c'est-à-dire chef du collège Montluc. Seulement, il y a des raisons de croire que ce n'est pas l'instituteur qu'on récompensa alors dans Pierre Moysson ; car, on voit, dans les comptes consulaires, qu'en cette même année 1605, on reprit, à Valence, l'antique usage de faire jouer, le 23 avril, jour de la fête des SS. Félix, Fortunat et Achillée, une pièce retraçant « la mort et histoire tragique de ces « bienheureux, que par l'effusion de « leur sang gravèrent dans les mu« railles de cette ville ou plus tost dans « le cœur des habitans d'icelle » ; et que ce fut sur la proposition de P. Moysson. Bien mieux, c'est lui qui fournit la pièce et en organisa la représentation. Peut-être même fut-il

un des acteurs, et dans tous les cas, il mena si bien toutes choses, en la circonstance, que le conseil, après avoir voté 226 livres pour les frais de la fête, en alloua 45 à Moysson, sous condition de remettre à la maison consulaire le livre « où est la poysie de « ladicte histoire, tous les tableaux, « peinctures et aultres ornements qui « ont servy à ladicte représentation. » Toutefois, il est bon de dire que cette « poysie » n'était point de notre professeur, qui se borna à la copier en y ajoutant quelques vers de sa façon ; cela résulte de son manuscrit, qui fait actuellement partie de la bibliothèque de Grenoble, où il forme un volume de 75 feuillets avec titre bleu et or, daté du 17 septembre 1606 et intitulé : *Tragédie des trois martirs saints Félix, Fortunat et Achille, lesquels ont esté martirizez dans la ville de Valence en Daulphiné pour confesser le nom de Jésus-Christ, composée par M. Barberon d'Annonay.* Quant aux vers de P. Moysson, ils se trouvent au fol. 4 et ont la forme de stances adressées à M. Blanc, premier consul de Valence.

En même temps qu'instituteur, P. Moysson était donc poète et autre chose encore, car il composa en outre un livre qui lui valut deux gratifications, de 100 livres chacune, des consuls de Romans, l'une le 7 janvier 1610, probablement en récompense du manuscrit; l'autre le 8 avril 1615, en retour de l'ouvrage imprimé, notre homme étant alors professeur des basses classes au collège de Tournon. C'est *Le sainct mont Calvaire de Romans en Daulphiné* (A Tournon, par Claude Michel), petit in-12 de 192 pp. sans les liminaires, qui est d'une très grande rareté ; ce qui ne veut pas dire que l'ouvrage est d'une grande valeur, car ce n'est, en somme, qu'une compilation des écrivains mystiques alors en vogue, accompagnée de sonnets et de strophes dans lesquels des amis complaisants vantent à l'envi le « chef-« d'œuvre. » Quant à l'auteur, probablement grisé par ces éloges, il se proposait alors, à ce que nous apprend l'« Avis au lecteur », de donner une seconde édition de son livre, comprenant en outre un poème sur les dernières paroles du Christ et une tragédie des trois martyrs de Romans ; mais nous ne croyons pas que ce projet ait été réalisé. En revanche, le savant archiviste de la Drôme, M. Lacroix, a trouvé un volume incomplet de ses premières et de ses dernières pages, formé de mauvaises pièces de vers intitulées : *Adieu aux vanités, Tragédie de la mort de Saül, Discours sur la mort et passion du Sauveur du monde* et *Meslanges de poésie sacrée*, parmi lesquelles se trouve un Noël « sur le chant d'un vieux « branle de Bayanne », hameau de la commune d'Alixan, pièces que l'érudit M. de Gallier estimait être de P. Moysson.

Là s'arrêtent nos renseignements sur ce professeur, qui aurait pu et même dû se dispenser d'être auteur, tant est médiocre tout ce qu'il a écrit soit en prose, soit en vers. Son fils, Blaise Moysson, fut lui-même instituteur à Valence, en 1631.

Bull. d'arch., XV, 384 ; XVI, 389. — Arch. Drôme, E, 8066. — Id. de Valence, CC, 39. — Id. de Romans, BB, 23.

MOZE (JEAN), pasteur protestant, né à Nyons, — ville dans laquelle un capitaine Moze, son père ou son frère, commandait sous l'autorité de Gouvernet, en 1611, — fit ses études théologiques à Genève, devint, en 1608, pasteur de sa ville natale et, transféré, quelque temps après, à Orpierre, dans le Gapençais, fut alors chargé de recueillir « tous les papiers « des églises, soit pour les affaires « ecclésiastiques, soit pour les affai-« res politiques. » Seulement, comme il était ambitieux, il négligea ce travail pour briguer le poste de Montélimar et même profita d'une absence de l'illustre Chamier pour aller exer-

cer, sans mandat, le ministère pastoral dans cette ville, ce qui lui valut d'être dénoncé par Chamier à l'assemblée de Saumur (mai 1611), puis d'être condamné par le colloque du Valentinois. Mais il finit cependant par obtenir le poste important d'Annonay, où il acquit bientôt une si grande importance qu'on le chargea, en 1617, de représenter le Vivarais dans le synode national de Vitré et qu'il figure comme vice-président dans l'assemblée que les représentants des huguenots de ce pays, soulevés contre l'autorité royale, tinrent au Pouzie, le 26 avril 1621. Il mourut en 1622.

Aymon, *Les syn.*, I, 433. — Arch. de Nyons, BB, 15. — Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, I, 414. — Brun-Durand, *Les amis de Jean Dragon*, 46. — Etc.

MULET (Antoine), seigneur de Saint-Marcel en Graisivaudan, magistrat qui était, au dire de de Haitze, « homme de cœur et de profond jugement », naquit, selon toute vraisemblance, à Romans, et, dans tous les cas, appartenait à une famille de monnayeurs que l'on trouve établie dans cette ville dès 1392 et dont la maison devait être des plus vastes et des mieux appropriées, à en juger par ce fait que le roi Henri II y logea, du 27 juin au 1er juillet 1511, et Henri III, le 15 janvier 1575. Licencié en l'un et l'autre droit, il était vice-bailli de Viennois-Valentinois, autrement dit de Saint-Marcellin, dès 1463, date à laquelle les habitants de Romans, qui étaient de son ressort, se plaignaient de l'inobservation de certaines coutumes dans la tenue des assises, et, six ans après, on promulguait au nom de Jacques de Miolans, gouverneur du Dauphiné, une réformation des abus de la Cour majeure du Viennois-Valentinois, qui est évidemment l'œuvre de Mulet. Dix ans plus tard (1479), notre magistrat, dont la réputation était déjà grande, devint, dit-on, juge-mage de Graisivaudan; mais il est à remarquer, cependant, que les lettres royales du 7 avril 1486, par lesquelles il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, nouvellement créé, ne le qualifient pas autrement que « vibailli du Viennois-Valentinois. » Enfin, et c'est là son principal titre de gloire, le 28 janvier 1502, il fut nommé président unique du parlement de Provence, tout en restant conseiller au parlement de Grenoble, c'est-à-dire qu'un parlement ayant été institué à Aix, pour le comté de Provence, au mois de juillet 1501, et cette institution ayant donné lieu aux plus vives réclamations de la part de la noblesse provençale, qui ne voulait pas d'autre justice que celle des magistrats militaires, parce qu'elle est plus expéditive, il s'agissait d'organiser et d'établir la nouvelle cour, en dépit de toute opposition. Or, Mulet ne se borna pas à déjouer les projets des opposants, en inaugurant, le 18 novembre 1502, à Brignoles, à cause de la peste qui sévissait à Aix, le nouveau parlement; il fit reconnaître son autorité dans tout le ressort et donna ensuite un règlement, aussi précis que détaillé, qui est l'œuvre d'« un esprit aussi ferme que libéral, ayant un sentiment élevé de ses devoirs et le souci de conserver à la Justice une considération sans laquelle ses décisions s'imposent comme une violence, au lieu de paraître l'expression de la vérité. » Indépendamment de cela, il mit fin à de longues difficultés entre les souverains de la Provence et le représentant du Saint-Siège dans le Comtat-Venaissin, en faisant accepter le concordat du 17 janvier 1507; après quoi, il s'empressa de revenir en Dauphiné, comme simple conseiller, n'étant pas de ceux qui vont « bélitrer en Cour le loyer de leur vertu. » Tel était, du reste, son amour du pays natal que, sans attendre d'avoir terminé sa tâche en Provence, il s'occupa, plus d'une fois, des affaires du Dauphiné. Ainsi voyons-nous qu'en 1506 il se

rendit à Romans et, de concert avec le président de la Chambre des comptes, Jean de Chaponay, décida, après visite des lieux, qu'un hôpital des infects ou des pestiférés serait construit aux frais de la ville, dans le quartier du Sablon; et ce n'est pas, en somme, sans raison que le roi Louis XII lui témoigna toute sa satisfaction et lui accorda, en récompense de ses services, 200 livres de pension. Mulet ne jouit pas longtemps de cette récompense, car sa mort suivit de peu le 30 octobre 1509, qui est la date du dernier arrêt du parlement de Grenoble portant sa signature, et l'on ne voit pas que ses héritiers aient bénéficié des largesses du souverain. Marié, le 12 juin 1483, avec Bonne de Véry ou de Véroy, Antoine Mulet laissa, entre autres enfants : Théodore, seigneur du Mas, de Bagnol sur Châtuzange et de la Laupie, qui hérita de sa maison de Romans; et Ennemond, seigneur de Saint-Marcel, qui fut, à son tour, conseiller au parlement de Grenoble (1521—1564), et qui fit, en 1542, un règlement pour l'élection des consuls de Romans. C'est ce dernier qui fit bâtir, « joinct à l'esglise-cathédrale « de Grenoble », une chapelle de Sainte-Croix, dans laquelle fut, dit-on, inhumé son père.

Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 162. — *Bull. de l'Acad. delph.*, 3e série, XVIII, 101-169, art. de M. Bernard. — Arch. de la Drôme, E, 3698, 3701, 3800. — *Bull. d'hist. ecclés.*, v, 92. — Etc.

MURAT DE LESTANG (ANTOINE de), dit le capitaine Lestang et M. de Lestang, un des meilleurs hommes de guerre du parti catholique en Dauphiné au XVIe siècle, naquit vraisemblablement à Lens-Lestang, de 1510 à 1520. Deuxième fils d'Antoine, seigneur de Lens, et d'Hélène de Montchenu, il appartenait à une famille remontant à Bertrand de Murat, écuyer et échanson du dauphin Louis (XI), qui paraît s'être établi à Lens vers 1440, à la suite de son mariage avec Antoinette de Quincieu, fille et héritière d'Aymon. Ayant embrassé de bonne heure le métier des armes, il était guidon de la compagnie du seigneur de Vinay en 1560. Bientôt après lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Nemours, il se distingua tellement, pendant les guerres de religion, qu'il fut fait chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, le 26 août 1562. Or, ayant ensuite hérité des biens de sa maison, par le fait de la mort d'Aynard de Murat, son frère aîné, les ravages que les huguenots, conduits par Montbrun, firent dans ses terres, en 1567, l'irritèrent à ce point qu'il demanda aussitôt à servir contre eux; et c'est ainsi qu'il prit part à la bataille de Jarnac (1569), où il se rencontra, dit-on, avec Montbrun et fut blessé.

A partir de ce moment-là, Lestang ne cessa pas de guerroyer contre les huguenots, surtout en Dauphiné, et se trouva notamment au combat du pont de Blacons (9 juillet 1575), où Montbrun fut fait prisonnier et où il fut lui-même « un peu blessé « au bras gauche », à ce que raconte Piémond. On prétend même que c'est à lui que le fameux chef huguenot se rendit et qu'il lui offrit 10,000 écus de rançon, que Lestang refusa : mais cela est en contradiction avec les récits des historiens, qui font honneur de la prise de Montbrun à Rochefort, son parent. Ce qu'il y a d'absolument certain, c'est que de Gordes, lieutenant du roi en Dauphiné, ayant, peu de temps après, à entretenir le duc de Nemours de l'« estat et disposition des affaires » dans la province, s'en remit pour cela « à la suffisance de Monsieur de Les- « tang »; que le 7 février 1576, celui-ci obtint du roi une pension de 3000 livres, en récompense des services qu'il rendait depuis trente-cinq ans, sans avoir épargné « ny sa personne, « ny ses biens », et que, le 15 août suivant, il fut fait maréchal de camp et commandant en chef d'une armée

qui s'assemblait à Valence, où le roi devait se rendre.

Sept mois plus tard, Lestang était aux états généraux de Blois, en qualité de premier député de la noblesse du Dauphiné; et telle était alors la faveur dont il jouissait que, le 5 mars 1577, c'est-à-dire aussitôt après la clôture des Etats, le roi lui fit don de 40,000 livres, en reconnaissance du désintéressement dont il avait fait preuve en maintes circonstances, puis le nomma membre de son Conseil privé.

On le trouve ensuite mêlé à quantité d'affaires importantes, et il fut notamment chargé, en 1586, de mener à Joyeuse des renforts, avec lesquels il prit part à la bataille de Coutras (1587); après quoi il revint en Dauphiné pour y être maréchal de camp général de l'armée du duc de Mayenne, chef de la Ligue.

Après la mort d'Henri III, il s'empressa de reconnaître Henri IV et prêta ensuite à d'Ornano, son lieutenant et le successeur de Mayenne, le concours de son expérience. Enfin, il mourut à Lyon, au mois d'octobre 1595, ayant fait reconstruire, deux ans auparavant, la chapelle de N.-D. de Châtenay sur Lens, que les huguenots avaient détruite, et laissant, entre autres enfants, de son mariage avec Marguerite de Sainte-Colombe de Piney, Jacques de Murat de Lestang, chevalier de l'ordre du roi, dont le fils Antoine obtint, en 1646, l'érection en marquisat, sous le nom de Lestang, de la terre et seigneurie de Lens, acquise en 1574 du domaine royal, ce qui explique le nom de Lens-Lestang donné depuis à la commune de Lens. Quant au château de cette seigneurie, qui était celui de la Saune, il fut pillé et incendié le 26 août 1789.

Lacroix, *Etudes sur le Grand-Serre* — Chorier, *Est. pol.*, III, 332. — Arch. de Romans, BB, 8. — Roman, *Doc. sur les guerres de rel.*, 250. — De Murat et Dugon, *Génér.* — Arch. de la Drôme E, 3562. — Etc.

MUSTON (Alexis-Jean-Baptiste), pasteur protestant, que son long séjour dans notre département peut faire considérer comme drômois, naquit à Bobbio (Piémont), le 11 février 1810. Reçu docteur en théologie à Strasbourg, le 22 octobre 1834, il venait d'être nommé pasteur à Rodoreto en Piémont, lorsqu'il fut signalé à la police de son pays comme ayant émis des idées subversives dans une étude sur *l'Origine, la doctrine et les mœurs des Vaudois*, qui est sa thèse pour le doctorat. Il allait même être arrêté, lorsqu'il se réfugia en France, où il obtint bientôt des lettres de naturalisation et devint, en 1836, pasteur suffragant de l'église protestante de Bourdeaux. Quatre ans après, il était pasteur en titre de cette paroisse, qu'il a desservie jusqu'à sa mort arrivée le 5 avril 1888, s'occupant, en outre, de médecine, de dessin et surtout d'histoire, de littérature et de poésie.

Littérateur et dessinateur, A. Muston collabora au *Tour du monde*, à l'*Illustration* et aux *Guides Joanne*, après avoir publié en feuilleton dans le *Courrier de la Drôme* (octobre 1843), *Excursion dans la forêt de Saoû* et donné d'autres articles du même genre à la *Revue des Alpes* et à d'autres journaux ou revues.

Poète, il a publié, sous le pseudonyme de A. M. de Mornans :

I. *Les feuilles sibyllines, recueil de poésies*. Paris, Cherbuliez, 1831, in-12.

II. *Les Néolyres, recueil de poésies* (Valence, 1838, in-12), qui a eu deux éditions la même année et dont un morceau intitulé : *Alberte de Poitiers, poème relatif à Bourdeaux sur Roubion*, et publié à part dans le même temps, eut lui-même deux éditions en 1838, l'une in-8° et l'autre in-18.

III. *Valdésie* (Paris, 1863, in-12), autre recueil dont on a réimprimé une partie sous le titre de : *Poésies vaudoises extraites de la Valdésie, poème sur les événements de 1686, et publiées à l'occasion du bi-centenaire de ces événements*. (La Tour, 1886, grand in-12 de 190 pp.)

IV. *Les Vaudois des Alpes italiennes de 1685 à 1694. Poème.*

V. *Les premiers chants.* (Paris, 1855, grand in-8° de XIII + 197 pp.)

Historien, il est l'auteur de :

I. *De l'instruction publique chez les anciens Vaudois et de la discipline de leurs églises. Deuxième lettre présentée à la faculté de théologie de Strasbourg, pour obtenir le grade de licencié en théologie.* Strasbourg, 1834, in-8° de 48 pp.

II. *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont et de leurs calomnies, depuis leur origine jusqu'à nos jours.* Strasbourg et Paris, 1834, in-8°.

III. *Les parfums de l'hysope, ou la foi dans les solitudes. Histoire des églises vaudoises des Hautes-Alpes.* Paris, 1849, in-12 de 36 pp.

IV. *Les martyrs vaudois.* Paris, 1849, in-12 de 120 pp.

V. *La Couronne d'épines ou saccagement de la colonie jadis si florissante des Vaudois en Calabre.* Paris, 1849, in-12 de 49 pp.

VI. *Siloë des Alpes.* Paris, 1849, in-12 de 26 pp.

VII. *La Terre de servitude et la Terre promise, ou les vallées vaudoises depuis le séjour de Félix Neff dans les Alpes, jusqu'à l'émancipation civile et politique des Vaudois.* Paris, 1850, in-12 de 98 pp.

VIII. *Les Pâques piémontaises.* Paris, 1850, in-12 de 14 pp.

IX. *L'Israël des Alpes, première histoire complète des Vaudois et de leurs colonies.* Paris, 1851, 4 vol. in-12. Ouvrage qui a été traduit en anglais et en allemand, dont il y a une seconde édition datée de 1886 et dont la Société des écoles du dimanche a fait imprimer un abrégé. Paris, in-12 de 400 pp.

X. *Examen de quelques observations sur l'idiome et les manuscrits vaudois.* Pignerol, 1883, in-12 de 35 pp.

XI. *Voyage d'exil à travers les Alpes pendant la nuit et en hiver.* Valence, 1886, in-8° de 24 pp.

Ces publications lui ont valu d'être décoré de l'ordre de la Couronne d'Italie et d'avoir sur sa tombe un petit monument érigé par les soins de la Société d'histoire vaudoise.

Notes de MM. A. Maillet et Perrossier. — Maignien, *Dict. des anon.*, III, 1676, 1872, 2354, 2468 et 2558.



N

NADAL (Joseph-Cyprien), ecclésiastique, né à Grignan, le huit octobre 1814, fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans, et nommé d'abord vicaire au Bourg-lès-Valence (1839-1843) ; puis, professeur d'éloquence au grand séminaire de Romans (1844-1849) ; ensuite, derechef vicaire au Bourg-lès-Valence (1849-1851); après, aumônier des dames Nativitaires de Valence (1851-1856); enfin, chanoine de la cathédrale de cette ville, charge qu'il occupe de 1856 au 7 février 1900, date de sa mort, c'est-à-dire pendant quarante-quatre ans. Or, non moins zélé que pieux, et avec cela prédicateur de mérite, il fut surtout un écrivain des plus laborieux ; car, ayant eu dès sa prime jeunesse d'ecclésiastique une fort vive dispute avec le directeur de la *Revue du Dauphiné*, Jules Ollivier, à propos des origines de l'église de Valence, il ne cessa pas ensuite d'étudier et d'écrire jusqu'à son dernier jour, bien que dirigeant alors, depuis nombre d'années, un orphelinat de jeunes garçons, avec tant de dévouement qu'en 1898 la Société d'encouragement au bien lui décerna une médaille de vermeil et l'Académie française un prix Monthyon.

Indépendamment de nombreux écrits ascétiques, publiés le plus souvent sous le voile de l'anonyme, cet ecclésiastique est en effet l'auteur de travaux historiques estimés, et fut le fondateur et le rédacteur de différentes petites revues, telles que *L'Ami des familles*, dont il fut le rédacteur en chef pendant cinq ans (janvier 1856 - fin 1860); *La Famille chrétienne*, qui vécut huit ans (1866-1874), et *L'Orphelin*, dont les quarante numéros vont de novembre 1874 à décembre 1877 ; il collabora encore à d'autres publications périodiques du même genre. Enfin, membre de la Société de statistique et des arts utiles de la Drôme, en 1847, puis de la Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont, et, en dernier lieu (1866-1870), de la Société d'archéologie de la Drôme, il prit une part des plus actives au Congrès archéologique tenu à Valence en 1857.

C'est à l'abbé Nadal qu'est due la construction de la belle chapelle de Saint-Joseph qui s'élève à Valence, non loin de la route de Marseille, et qui appartient aujourd'hui aux Pères Rédemptoristes. Il consacra à cette œuvre toute son activité et toutes ses ressources, de 1863 à 1873.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *L'abbé Nadal, chanoine de Valence*, par M. Cyprien Perrossier. Grenoble, 1900, grand in-8°, avec portraits.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Nouveaux modèles de piété offerts aux jeunes personnes.* Lyon, 1844, in-12 de 265 pp.

II. *Aux âmes affligées espérance et consolation...* (traduct. de l'italien). Lyon et Paris, 1845, in-18 de VIII + 223 pp.

III.* *Relation de la translation des reliques de sainte Victoire... à Romans.* Valence, 1845, in-8° de 16 pp.

IV. *Vie de Jacques-Marie Bellier...* Marseille, 1851, in-12 de 303 pp.

V. *Dictionnaire d'éloquence sacrée...* Paris, Migne, 1851, in-4° de 1300 col. C'est le tome VI de la seconde encyclopédie de Migne. — Il y a eu un second tirage en 1861.

VI.* *Sainte Eutychiane. Essai sur les catacombes romaines...* Valence, 1853, in-12 de 175 pp.

VII.* *Nouveau traité élémentaire de littérature...* Lyon, 1854, in-12 de 276 pp.

VIII. *Histoire hagiologique ou vies des Saints et des Bienheureux du diocèse de Valence...* Valence, 1855; in-8° de XIII + 703 pp., dont il a été donné un abrégé sous le titre de *Vies des Saints et des Bienheureux du diocèse de Valence.* Valence, 1882, in-12 de 326 pp.

IX.* *Manuel des adorateurs du cœur de Jésus...* Valence, 1855; in-18 de 4 ff. + 564 pp., réédité en 1856, 1886 et 1887, sous le titre de *Mois du Sacré-Cœur.*

X. *Oraison funèbre de Mgr Pierre Chatrousse, évêque de Valence...* Valence, 1857, in-8° de 24 pp.

XI. * *Le guide des enfants de Marie...* Valence, 1857; in-18 de 158 pp., réédité en 1865.

XII. *Vie de Jésus-Christ.* Valence, 1857; in-12 de 216 pp., réédité en 1887.

XIII. *Essai historique sur les Adhémar et sur M*me *de Sévigné...* Valence, 1858, in-8° de 266 pp.

XIV. *Histoire de la très sainte Vierge.* Valence, 1859; in-18 de 191 pp., réédité quatre fois.

XV.* *Vie de sainte Galle, vierge de Valence...* Valence, 1860, in-18 de 86 pp.

XVI.* *Histoire du martyre de S. Félix, S. Fortunat et S. Achillée, apôtres... de Valence...* Valence, 1861, in-18 de 64 pp.

XVII. *Le mois de Marie...* Valence, 1861; in-8° de 404 pp., réimprimé en 1887.

XVIII. * *Vierge immaculée, sauvez-nous tous!...* Valence, 1861, in-18 de 128 pp.

XIX. *Histoire de l'université de Valence...* Valence, 1861, in-8° de 432 pp., avec plan et portr.

XX.* *Causeries du Père Silvestre ou encouragements et conseils aux habitants de la campagne.* Lyon, 1861, in-12 de 304 pp.

XXI. *Le paroissien de la Sainte Vierge...* Valence, 1863; in-18 de 569 pp., réédité en 1884.

XXII.* *Pieuses lectures et méditations pour ... l'Avent.* Valence, 1863, in-18 de 260 pp.

XXIII.* *Prières et méditations pour... l'Octave de la Toussaint...* Valence, 1864, in-18 de 168 pp.

XXIV.* *Neuvaine en l'honneur des saints martyrs du Japon...* Valence, s. d., in-18 de 112 pp.

XXV.* *Calendrier liturgique...* Valence, 1864; in-32 de 74 pp., réimprimé en 1865.

XXVI. *Pieuses méditations pour le... Carême.* Valence, 1865, in-18 de 377 pp.

XXVII. *Histoire de N. S. Jésus-Christ...* Valence, 1866, in-18 de VIII + 159 pp. Différente du n° XII.

XXVIII.* *Manuel des Pèlerins au sanctuaire de St-Joseph de Valence.* Valence, 1870, in-16 de 283 pp.

XXIX.* *Question de l'enseignement primaire. Réponse à M. Ducros...* Valence, 1872; in-8° de 18 pp., signé : Jules Roguier.

XXX. *Vie de Mgr d'Anthier de Sisgaud, évêque de Bethléem...* Valence, 1879, in-8° de XXVII + 534 + VIII pp.

XXXI.* *Essai sur les institutions monastiques dans le diocèse de Valence.* Valence, 1880-1888, 10 livr. in-8°.

XXXII.* *Notice historique sur la congrégation des religieuses du S. Sacrement...* Valence, 1881, in-8° de 118 pp., avec photogr.

XXXIII.* *Paroissien de N. S. Jésus-Christ...* Lyon et Valence, in-18 de XVI + 656 pp.

XXXIV.* *Le Sanctuaire de Notre-Dame de Beaulieu à Grignan...* Valence, 1886, in-18 de 3 ff. + 150 pp.

XXXV.* *Le Sanctuaire de S. Joseph de Valence...* Valence, 1890, in-12 de 158 pp.

XXXVI.* *Les saints martyrs Félix, Fortunat et Achillée...* Valence, 1893, in-8° de 58 pp.

XXXVII.* *Histoire des séminaires du diocèse de Valence.* Valence, 1895, in-8° de XII + 188 pp., avec portr.

XXXVIII. *Le Ciel, le Purgatoire, fête et Octave de la Toussaint...* Valence, 1897, in-32 de 269 pp.

L'abbé Nadal a, en outre, réédité les ouvrages suivants : I. *Vies des saints, par le P. Croiset.* — Avignon, Seguin, in-4° de 1,200 pp.

II. *Œuvres spirituelles du P. Vigne, fondateur de la Congrégation des Religieuses du T. S. S. au diocèse de Valence.* — Valence, J. Céas et fils, 1884, 2 vol., gr. in-12 de XVII + 474 et 475 pp.

Journ. de Montélimar, du 14 avril 1866. — *Semaine religieuse de Valence*, des 17 et 24 février 1900. — Notes de M. C. Perrossier. — Etc.

NARBONNE-PELET-FRITZLAR (JEAN-FRANÇOIS, comte de), officier général, né le 31 décembre 1726, à St-Paul-Trois-Châteaux, où il avait un oncle chanoine, était le troisième fils et fut l'héritier de Claude de Pelet, seigneur des Granges-Gontardes. Entré dans la carrière des armes, il contribua à la prise de Port-Mahon, par le duc de Richelieu, en 1756, et, devenu ensuite colonel des grenadiers royaux, se distingua à l'armée du Bas-Rhin, cinq ans après. Chargé de défendre Fritzlar en Prus-

se, il arrêta, en effet, trois jours durant, toute l'armée ennemie devant ce poste et sauva ainsi l'armée française, en donnant au maréchal de Broglie le temps de la dégager. Aussi fut-il nommé brigadier et commandeur de Saint-Louis, le 20 février 1761, puis adjudant général de l'infanterie; après quoi, on l'autorisa à joindre le nom de Fritzlar au sien, pour perpétuer le souvenir de ce beau fait d'armes.

Le 20 avril 1768, il fut fait maréchal de camp, et, nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, en 1772, il devint enfin lieutenant général des armées du roi, le 1er janvier 1784. C'est en cette qualité que le comte de Narbonne-Fritzlar fut appelé à remplacer momentanément le duc de Clermont-Tonnerre dans la charge de commandant militaire en Dauphiné; il en profita pour faire ériger sa terre des Granges-Gontardes, qui formait alors une paroisse de la communauté de la Garde-Adhémar, en communauté distincte sous le nom de Fritzlar. L'arrêté du conseil d'Etat est du 29 mars 1788.

Quelques mois après, le héros de Fritzlar siégeait à Romans dans les Etats du Dauphiné, en qualité de premier commissaire du roi, et, bien que deux brochures anonymes que l'on a de lui prouvent qu'il regrettait certaines des règles qui présidèrent à l'organisation de cette assemblée, il n'en témoigna pas moins dans son discours être certain que celle-ci ne prendrait que « les délibérations « les plus sages et les mieux réflé- « chies. » Du reste, il ne faut pas oublier que le comte de Narbonne-Fritzlar fut du nombre des gentilshommes qui s'associèrent par leurs actes au mouvement de 1789; car il écrivait, dès le 19 août de cette année-là, aux habitants des Granges-Gontardes : « Me trouvant à portée « d'être instruit du vœu de l'Assem- « blée nationale, je me croirois peu « digne de l'affection que mes anciens « vassaux m'ont témoigné, ainsi qu'à « mes prédécesseurs, si je ne m'em- « pressois de vous assurer qu'à « dater de l'époque que vous rece- « vrez cette lettre, je vous tiens « quitte de toute espèce de redevan- « ce sans exception »; après quoi il donna l'ordre d'enlever le banc seigneurial de l'église du lieu, ce à quoi l'assemblée municipale répondit en le priant de garder son banc et de venir au milieu d'elle : témoignages de gratitude qui ne manquaient pas de valeur, mais qui ne l'empêchèrent pas d'émigrer, et cela avec d'autant plus de raison que la jeune veuve de son fils unique, décédé en 1788, fut décapitée à Paris, le 8 janvier 1794. Il alla en Savoie, puis à Coblentz, et, revenu à Paris après la tourmente, il y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1815 et non en 1784, comme le dit la *Biographie Michaud*, ayant vendu quelque temps auparavant au comte de la Baume, son neveu, son château de Chartroussas, sur la Garde-Adhémar.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Chacun a fait ses preuves*. S. l. n. d., mais de 1788, in-8° de 8 pp.

II. *Réclamation d'un militaire du Dauphiné sur les exceptions faites en faveur de quelques membres de la noblesse de cette province, pour passer de la seconde classe à la première*. S. l., 1788; in-8° de 4 pp., dans lequel il se plaint de ce que l'assemblée de Romans avait arrêté qu'il fallait avoir cent ans de noblesse, pour faire partie des Etats de la province en qualité de député de la noblesse.

Lacroix, *L'Arrond. de Mont.*, IV, 129. — Perrossier, *Lettres d'Achard de Germane*, 87. — Arch. mun. des Granges-Gontardes, AA, 1, et GG., 4. — *Ann. mil.* — Ed. Maignien, *Dict. des anon. et des pseud.*, 455 et 1635.

NICOLAS, évêque de Viviers, que certains auteurs appellent Nicolas des Almuces et Nicolas des Almunes, était du diocèse de Die, très probablement de Saint-Ferréol, et doyen du chapitre cathédral de cette ville, en 1168, date à laquelle il fut garant de l'hommage que le comte de Die, Isoard, prêta à l'évêque Pierre. De-

venu évêque de Viviers, quelques années après, il est de ceux qui contribuèrent le plus à l'extension de la puissance temporelle des titulaires de ce siège. Car, après avoir obtenu, le 16 mars 1177, de l'empereur Frédéric Ier, la confirmation d'une bulle antérieure (1170), conférant aux évêques de Viviers tous les droits régaliens dans leur diocèse, exception faite de la justice impériale, il tenta de s'arroger la souveraineté du Vivarais, ce qui fut une cause de longues et vives contestations avec les comtes de Toulouse, qui finirent par renoncer à tous leurs droits sur la ville de Viviers, et s'engagèrent, en outre, à ne faire aucune acquisition de fiefs dans les terres de l'église de ce nom, sans le consentement de l'évêque, — en échange de quoi celui-ci abandonna au comte régnant les château et mandement de Grospierre et lui donna cent marcs d'argent. L'acte est du mois de mai 1193 et, cinq ans après (juillet 1198), il y eut entre ce prélat et le même comte un autre accord touchant les mines de Largentière, à la suite duquel Raymond de Toulouse prit l'église de Viviers sous sa protection et lui fit en même temps hommage, baisant l'autel de saint Vincent, « tandis « que l'évêque tenoit la chaîne qui « était pendue au col de ce prince », si l'on en croit Columbi et les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*. D'où l'on peut conclure que c'est parce que cet évêque inclina ensuite du côté du comte de Toulouse, qui se trouvait être ainsi devenu tout à la fois son protecteur et son vassal, que les légats Pierre de Castelnau et Raoul ouvrirent, en 1205, une information contre lui, puis voulurent le déposer. Seulement, l'archevêque métropolitain leur ayant alors représenté qu'il vaudrait mieux se contenter d'une démission volontaire, parce que l'évêque de Viviers « étant de grande « naissance et fort accrédité pourroit « faire traîner les choses en longueur » au grand détriment de son église, ils se rangèrent à cet avis, et le pape Innocent III approuva leur conduite par lettre du 20 janvier 1206.

Indépendamment de cela, Nicolas, évêque de Viviers, était à Arles, auprès de l'empereur Frédéric Ier, quand ce prince accorda à l'évêque de Die tous droits de souveraineté dans ses terres (30 juillet 1178) ; on le voit ensuite assister à la première messe épiscopale de Jarenton de Quint, son successeur dans le doyenné de la cathédrale de Die, qui devint évêque de cette ville en 1191, et l'on sait enfin qu'il donna, en 1179, l'église de Fabras au prieuré de Charaix ; en 1183, quelques biens à l'abbaye de Mazan ; en 1186, l'église de Bannes à la commanderie de Jalès, et en 1187, celle de Genételle à Charaix.

Gall. christ., XVI, 458. — *Cart. de Die*, ch. I, 9. — *Hist. gén. du Languedoc*, IV, 248 ; V, 24, 27, 51, 90. — Columbi, *De reb. gest. Vivar.*, 110, 111, 283. — *Cart. de Léoncel*, ch. 42. — J. Chevalier, *Hist. de Die*, I, 422. — Roche, *Arm. év. de Viviers*, I, 167.

NICOLAS (Jean-François), médecin si souvent confondu avec Pierre-François Nicolas, — autre médecin, né à Saint-Michel-en-Barrois, le 26 décembre 1743, et décédé à Caen en 1816, — que Rochas ne lui a pas consacré de notice après en avoir rassemblé les matériaux, était de Châtillon-en-Diois, où il naquit le 20 mars 1738. Ayant étudié la médecine, il l'exerça d'abord à Die, puis au Buis, ville dont il se disait le médecin pensionnaire en 1775 ; enfin, à Grenoble, où il obtint aussitôt le titre purement honorifique de médecin de Monsieur, frère du Roi, et de Mgr le duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, et celui de médecin du Roi pour les épidémies, après la publication de son livre sur les maladies épidémiques de la province. Seulement, il eut, en revanche, de grosses difficultés avec les autres médecins, ses confrères ; car, ayant demandé, en 1782, à être agrégé au collège de médecine de cette ville, on le lui refusa, sans dire pourquoi.

Il s'ensuivit un procès, au cours duquel le Parlement chargea les professeurs de médecine de l'université de Valence d'examiner Nicolas ; puis, conformément aux conclusions des examinateurs, prononça l'agrégation demandée, en stipulant que le nouvel agrégé aurait le pas sur un sieur Jourdan du Chados, qui s'était fait agréger pendant l'instance. Or, il n'est pas douteux que l'opposition des médecins de Grenoble tenait à un certain manque d'équilibre dans les idées de Nicolas, qui, plus théoricien que praticien, fut un grand partisan du magnétisme animal et même donna si complètement dans l'illuminisme que, pendant qu'il était au Buis, il inaugura, avec l'appui de Condorcet, dans les ruines du château voisin de Propiac, la secte des illuminés du Midi. Mais, bien que manquant de méthode, ses recherches sont incontestablement intéressantes.

Pendant la Révolution, Nicolas fut attaché comme médecin à l'armée d'Italie, puis servit en qualité d'officier; retraité avec le grade de chef de bataillon, il était à l'hôtel des Invalides, d'Avignon, lorsqu'il mourut, le 13 novembre 1816, étant alors membre des Académies des sciences de Dijon et de Nîmes et associé de celle des Arcades de Rome en même temps que de la Société académique de Savoie et de la Société royale de médecine de Paris.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Manuel du jeune chirurgien.* Paris, 1770, in-8°.

II. *La Nosologie des sauvages, traduction du latin en français.* Paris, 1771, 3 vol. in-8°.

III. *Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine, chirurgie vétérinaire.* 1772, 6 vol. in-8°.

IV. *Le Cri de la nature en faveur des enfants nouveaux-nés.* Grenoble et Paris, 1775, in-12; ouvrage dont il y a une autre édition sous ce titre : *Le Cri de la nature..., ouvrage à la portée de tous les lecteurs, dans lequel on expose le régime que les femmes doivent suivre pendant leur grossesse et pendant leurs couches; les avantages et les douceurs qu'elles trouveront à nourrir leurs enfants, et les dangers qu'elles courront en ne se soumettant pas à cette loi naturelle. On y a joint un précis historique de l'inoculation et plusieurs autres objets d'utilité publique.* Nouvelle édition, Grenoble, Giroud ; Paris, Delalain, 1780, in-12. — Autre édition, de Paris, 1793, in-12, suivant Quérard.

V. *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné, depuis l'année 1775.* Grenoble, 1780 ; in-8° dédié à M. Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné.

VI. *Instructions relatives aux fièvres intermittentes qui règnent dans la vallée de Graisivaudan et à Vaulnaveys.* Signé, à la fin : *Nicolas, médecin du Roi pour les épidémies.* Grenoble, Allier, 1783, in-4° de 4 pp.

VII. *Mémoires sur les maladies épidémiques qui ont régné dans la province de Dauphiné depuis l'année 1780, avec des observations sur les eaux minérales, sur l'histoire naturelle de cette province et quelques consultations de médecine.* Grenoble, Allier, 1787, in-8°.

VIII. *Instructions familières sur le traitement de la petite vérole et sur l'inoculation. Ouvrage fondé sur l'expérience et rédigé par demandes et par réponses..... en faveur des habitants des campagnes.* Grenoble, Allier, 1788, in-8°.

Il y a encore de ce médecin, à la bibliothèque de Grenoble, un mss. intitulé : *Mémoire sur les eaux minérales du Dauphiné* et *Mémoire sur les inconvénients qui résultent de l'emplacement des cimetières des paroisses de campagne.*

Delacroix, *Stat. de la Drôme*, édit. in-4°, 464. — *Revue du Dauphiné*, I, 36. — Ed. Maignien, *L'impr. à Grenoble*, 494, 506, 512, 521, 531. — *Bull. d'archéol.*, xx, 388. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, II, 261. — *Mercure de France*, du 21 juin 1788. — *Le Dauphiné*, XII, 350. — *Mélanges hist. sur le Dauph.*, 5. — Etc.

NICOLAS (DANIEL), magistrat et homme politique, né à Montélimar, le 15 ventôse an IV, d'une famille de notaires originaire de Châteauneuf-de-Mazenc, où elle était connue dès le commencement du XVII[e] siècle, se fit avocat et occupait, depuis quelques années déjà, une large place au barreau de sa ville natale lorsqu'il en devint maire à la suite de la Révolution de 1830 ; le 21 février 1831, il était nommé conseiller à la cour royale de Grenoble. Quatre ans et demi après (6 août 1835), il était président de chambre et, douze ans plus tard (1847), les électeurs de l'arrondissement de Montélimar l'envoyèrent à

la Chambre des députés, où il ne fit que paraître, la Révolution de février 1848 l'ayant renvoyé à son siège de président de chambre à Grenoble, qu'il échangea, le 28 janvier de l'année suivante, contre celui de premier président de la cour de Riom. De là il passa, le 2 février 1856, à la Cour de cassation, dont il fit partie jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Gervais, le 15 septembre 1863; il était alors, depuis trois ans, officier de la Légion d'honneur.

De son mariage avec Clotilde Nicolas, sa parente, ce magistrat ne laissa qu'une fille, alors veuve sans enfants d'un petit-fils du fameux conspirateur J.-P. Didier, M. Fluchaire, et cette fille étant décédée peu de temps après son père, laissa pour héritière sa mère; celle-ci testant le 11 mars 1881, légua tous ses biens, valant un peu plus de 300,000 francs, à l'hôpital de Montélimar, sous condition de donner 500 fr. à la fabrique de l'église paroissiale de cette ville et 500 fr. à chacun des couvents de Sainte-Marthe et du Saint-Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre écrite par le président Nicolas à M. Téoule, de Pierrelatte, le 16 juillet 1846*. Montélimar, Bourron, s. d., in-4° de 4 pp.

II. *Procès-verbal d'installation de M. Nicolas, Premier Président de la cour d'appel de Riom (17 février 1849)*. Riom, in-8° de 16 pp.

Notes de MM. Faure-Biguet et Vallentin. — Arch. Dr., E, 5,391. — *Journ. de Montélimar*, 14 juillet 1869 et 25 juin 1884.

NIEL (Jean-Baptiste-Balthazard dit Jules-Gabriel), médecin établi à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1786 et décédé en 1853, âgé d'environ 89 ans, était le fils de Balthazard Niel, imprimeur à Avignon, qui périt dans le massacre de la Glacière en 1791, et le petit-fils de Paul-François Niel, procureur du roi au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux, décédé dans cette ville le 24 avril 1764, âgé de 60 ans. On a de lui:

I. *Mémoire sur la topographie du Tricastin*; in-8°, qui ne nous est connu que par la citation qu'en fait Delacroix dans sa *Statistique de la Drôme*, édition de 1835, p. 690.

II. *Constitution météorologico-médicale observée pendant le cours de l'an X, dans le ci-devant Tricastin*. Valence, Viret, an XI, in-8° de 24 pp.

III. *Constitution météorologico-médicale observée en l'an X, dans le département de la Drôme*. Valence, Viret, s. d., in-8° de 112 pp.

IV. *Recherches et observations sur les effets des préparations d'or du docteur Chrestien, dans le traitement de plusieurs maladies...* Paris, Grobon, 1822, in-8°.

Etat civil. — A. Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 443.

NIEL (Jules-Gabriel-Paul), fils du précédent et de Marie-Thérèse-Eléonore Audiffret, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 1er avril 1800, étudia la médecine d'abord, puis l'abandonna pour se faire publiciste; mais quelques articles insérés dans *Le Pilote* et une brochure sur l'éclairage au gaz n'ayant pas eu le succès qu'il espérait, il entra en 1824 dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, comme premier rédacteur. Quatre ans après, il y était sous-chef et, devenu sous-préfet de Poligny en 1830, il le fut de Ploërmel en 1831 et de Bernay de 1833 à 1838; après quoi étant rentré au ministère de l'Intérieur comme sous-chef du bureau de la voirie, il y devint chef de ce bureau, en 1841, et bibliothécaire, en 1848; ce qu'il était encore le 2 juillet 1872, qui est la date de sa mort.

J.-G.-P. Niel fut surtout un écrivain de mérite en même temps qu'un critique d'art d'une réelle valeur, ainsi que le prouvent le tact et la souplesse avec lesquels il a commenté,

dans ses *Portraits des personnages français les plus illustres du* XVI[e] *siècle, reproduits en fac-simile sur les dessins originaux... avec des notices...* (Paris, Lenoir, 1848-1856, 2 vol. in-fol.), « les crayons si délicats, si in-« times, si ressemblants, si français, « que les Demoustier, les Clouet des-« sinaient d'après les personnages « éminents, les jolies dames de la cour « des Valois et de Henri VI. » Il était, en outre, un bibliophile et surtout un collectionneur des plus distingués, et c'est enfin lui qui fit pendant vingt ans le possible pour sauver du naufrage un de nos bons aqua-fortistes, Charles Méryon, qui devait finir, hélas! si tristement.

Etat civil. — *Le Dauphiné*, n° du 13 avril 1873. — A. Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 443. — Etc.

NUGUES (CLAUDE-PIERRE), né à Romans, le 27 octobre 1770, embrassa le métier des armes, après avoir fait de brillantes études au collège de Navarre, à Paris, et était capitaine de grenadiers dans le 2[e] bataillon de volontaires de la Drôme, en 1791. Il fit ensuite les campagnes des Alpes, d'Italie, de Suisse, d'Egypte et de Syrie, jusqu'à ce qu'étant alors, depuis quelque temps, chef de bataillon à la 32[e] demi-brigade, il fut tué à la bataille d'Aboukir (25 juillet 1799).

Son neveu, le général baron Louis Saint-Cyr-Nugues a publié ses lettres à sa famille, sous le titre de *Souvenirs intimes d'un volontaire de 1791*. Paris, 1877, in-8° de 144 pp.

D[r] Chevalier, *Arm.*, 165. — Notes de M. Perrossier.

NUGUES (CYR), dit **SAINT-CYR-NUGUES,** frère du précédent, officier général né à Romans, le 15 octobre 1774, était le 3[e] fils de Claude-Etienne, marchand de cette ville, et de Charlotte Enfantin. Ayant fait ses études à Paris, il y fut ensuite commis dans les bureaux du Comité de Salut public, section de la guerre, et, s'étant engagé à 18 ans, devint aussitôt aide-commissaire des guerres ; puis, fut successivement attaché à l'état-major des généraux Dessolles, Brun, Moreau, Joubert et Championnet. Adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie en 1799, il y obtint promptement l'épaulette de lieutenant, puis celle de capitaine, et, devenu en 1802 aide-de-camp et secrétaire du général Suchet, il fit avec ce dernier les campagnes de la Grande Armée de 1805 à 1808, puis celle d'Espagne, pendant laquelle il se distingua plus d'une fois, notamment au siège de Tarragone où, chef-d'état-major, il monta à l'assaut du fort de Comoli, à la tête des carabiniers du 1[er] léger, ce qui lui valut les étoiles de général de brigade en 1811.

Général, Saint-Cyr-Nugues fut chef d'état-major de l'armée d'Aragon, puis de celle de Catalogne, et Suchet l'ayant emmené avec lui à l'armée des Alpes, en 1814, il y était encore chef d'état-major, quand la Restauration le priva de son emploi en 1815. Il ne resta pas moins de trois ans dans cette nouvelle situation, car ce n'est que le 13 mai 1818 qu'il fut rappelé à l'activité, en qualité de membre de la commission de défense, et nommé en même temps directeur du dépôt de la Guerre, poste qui lui convenait d'autant mieux qu'il alliait le goût et les aptitudes nécessaires à beaucoup de savoir ; il ne le conserva malheureusement que jusqu'en 1823, date à laquelle il fut attaché au 5[e] corps de l'armée des Pyrénées. C'est dire qu'il fit la campagne d'Espagne, d'où il revint lieutenant général, à cause de sa brillante conduite au siège de Pampelune.

Huit ans après (novembre 1830), le général Saint-Cyr-Nugues devenait directeur du personnel au ministère de la Guerre, poste qu'il échangea, quelques mois après, contre celui de

chef d'état-major général de l'armée du Nord, sous le maréchal Gérard; les services qu'il rendit à ce titre le firent nommer pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur, et il ne redevint chef du personnel, au mois de juillet 1834, que pour quelques mois. En 1839 il était président de la commission d'Etat-major, et, placé le 31 janvier de l'année suivante dans la section de réserve, il mourut à Vichy, le 25 juillet 1842, sans avoir été marié. Créé chevalier de l'Empire, le 18 août 1810, le général Saint-Cyr-Nugues obtint en 1811 le titre de baron, qu'un de ses neveux également officier général a été autorisé à relever le 29 avril 1868.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Eloge de M le lieutenant-général baron Saint-Cyr-Nugues*, par M. le duc d'Albuféra. S. l. n d., in-8° de 11 pp. — Editeur des *Mémoires du maréchal Suchet* (Paris, 1829, 2 vol. in-8° accompagnés de 15 pl., et 1834, 2 vol. in-8° avec 16 pl), ouvrage d'une très grande valeur au point de vue militaire, le général Saint-Cyr-Nugues a publié différents articles dans *Le Spectateur militaire*, entre autres une *Notice sur le passage des Alpes, par Annibal, ou Commentaires du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live*, dont il a été fait un tirage à part (Paris, Martinet, 1837, in-8° de 68 pp. avec carte).

Biogr. Dauph., II, 379. — Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 165. — *Revue Dauph.*, II, 187.

NUGUES (Cyr-Louis), dit le baron **SAINT-CYR-NUGUES**, neveu des précédents et fils de Louis-Antoine Nugues et de Rose-Caroline Kuéné, né à Romans, le 3 octobre 1819, entra à l'Ecole spéciale militaire, le 24 novembre 1839, et à l'Ecole d'application d'état-major, le 1er janvier 1842, et était capitaine de 2e classe depuis quelques mois lorsqu'il fut attaché à l'inspecteur général de St-Joseph en qualité d'aide de camp, le 21 juin 1847. Employé ensuite à l'état-major de la 3e division d'infanterie de l'armée des Alpes, puis aide de camp du général Gémeau, il était à Rome depuis deux ans, lorsqu'il fut fait capitaine de 1re classe, le 20 janvier 1852. Chargé en 1854 d'une mission en Crimée, il fit, cinq ans après, la campagne d'Italie, en qualité d'employé à l'état-major général de la Garde impériale (1859). Deux ans plus tard (12 août 1861), il accompagnait à Rome le général de Montebello chargé d'une mission auprès du Souverain Pontife, et, promu lieutenant-colonel, le 1er août 1867, il était à son tour chargé lui-même d'une mission à Constantinople. Devenu ensuite secrétaire du Comité de la cavalerie, au ministère de la Guerre (21 août 1868); puis membre de la Commission des conférences au dépôt de la Guerre (28 septembre 1868); enfin, sous-chef d'état-major général du camp de Châlons (19 avril 1870), il était en dernier lieu employé au grand quartier général de l'armée du Rhin lorsqu'il fut fait prisonnier le 29 octobre suivant et compris dans la capitulation de Metz.

Rentré de captivité le vingt mars 1871, cet officier obtint un mois après le grade de colonel et, devenu chef de service à l'état-major général du ministère de la Guerre, le 10 juin suivant, puis secrétaire de la commission chargée d'étudier et de préparer la création d'une Ecole supérieure de guerre (19 mai 1874), il reçut au mois de décembre 1875, les étoiles de général de brigade. Or général, Saint-Cyr-Nugues, qui était alors autorisé, depuis quelques années, à porter le titre de baron, éteint par la mort de son oncle, le lieutenant général de son nom, devint chef de cabinet du ministre de la Guerre, le 24 juillet 1878 et le fut jusqu'au 15 janvier suivant. On le voit ensuite président de la commission mixte de télégraphie militaire (3 mars 1879) et, chargé bientôt après de commander le département de Seine-et-Oise et la place de Versailles, ajouter à ces fonctions, le 3 septembre 1879, celles d'inspecteur général du service de télégraphie militaire, qu'il conserva jusqu'à son

passage dans la réserve, le 3 octobre 1881.

Retraité le 14 avril de l'année suivante, le général Saint-Cyr-Nugues est décédé à Chanos-Curson, le 29 mai 1900; il était, depuis vingt-sept ans, commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique, et, de plus, commandeur des ordres de Pie IX, de Saint-Sylvestre, de Saint-Stanislas, du Danebrog, du Medjidié et du Lion et du Soleil de Perse, officier des SS. Maurice et Lazare et chevalier du Mérite militaire de Savoie.

Arch. de la Guerre. — Docteur Chevalier, *Arm. de Romans*, 165. — *Bull. d'archéol.*, XXXIV, 270.



O

ODDE (Ennemond), seigneur de Triors, capitaine protestant dont la famille, originaire de Lus-la-Croix-Haute, fut anoblie en 1323 par Guillaume de Montauban, était fils puîné de Jean, seigneur de la Bastide-en-Velay, à qui Charles de Clermont-Chatte vendit la terre de Triors, près Romans, le 2 octobre 1515. Orphelin de très bonne heure, sous la tutelle de François Odde, son oncle, chanoine de Saint-Barnard, de Romans, il embrassa d'abord le métier des armes; mais, ayant ensuite hérité de son frère aîné la terre de Triors, il s'y retira et l'habitait avec sa femme, Clauda Bonnet de la Salle, et ses dix enfants, quand éclatèrent les guerres dites de religion. Or, comme il était alors « voisin et singulier amy « de la communauté de Romans », les habitants de cette ville jetèrent les yeux sur lui pour commander chez eux, lorsqu'ils se virent abandonnés à eux-mêmes, en présence des huguenots qui se posaient en maîtres. Le 1er mai 1562, ils le prièrent donc « de prendre la charge de la tuition « de leur ville et ordonner tel règlement de police qu'il conviendrait « pour le repos et la tranquillité du « public »; et il accepta « sous le bon « plaisir du roy, du Parlement et de « M. des Adrets. » Seulement, à peine eut-il été installé qu'il se prononça ouvertement en faveur de ceux qu'il avait mission de contenir et, dès le 4 mai, signifia aux consuls d'avoir à retirer les joyaux et reliquaires des églises; quatorze jours après, il voulait que l'on mît à la charge de la ville les dépenses faites par les huguenots pour implanter le calvinisme à Romans et, cinq jours plus tard, il appuyait les demandes du consistoire tendant à obtenir qu'une contribution fût mise sur les habitants pour le payement des ministres; que les églises de Saint-Barnard et des Cordeliers, d'où l'on avait expulsé le clergé catholique, fussent pourvues de tous les objets nécessaires pour le culte protestant, et que l'on rayât de la liste des pauvres assistés un certain nombre de catholiques pour les remplacer par ceux qui voudraient embrasser la Réforme ; puis, que le conseil de ville fût tenu d'admettre dans son sein « certain nombre de « ceux de la religion nouvelle, tels « que le consistoire nommera, et « sans lesquels on ne puisse rien faire, déterminer, ny conclure », et qu'un « de leur église, tel qu'il leur « plaira, » pût « estre adjoint au secrestaire du conseil de ville », pour surveiller ce qui se faisait. Encouragés par l'appui qu'il leur prêtait, les protestants en arrivèrent même à exiger que les revenus des confréries, c'est-à-dire des fondations faites au profit des pauvres, fussent affectés à l'entretien du ministre Lacombe, Triors ayant enjoint, quelques jours auparavant, aux consuls de remettre à un envoyé du baron des

Adrets les joyaux et reliquaires de Saint-Barnard dont ils étaient détenteurs.

Indépendamment de cela, les Romanais virent alors pleuvoir sur eux les impositions et réquisitions au profit de l'armée huguenote, à laquelle ils durent en outre fournir, plus d'une fois, de gros contingents d'hommes ; et, enfin, pour nous résumer, « les despenses, soultes et fraiz » supportés par les Romanais, « y estant « commandés et contrainctz par le « sieur des Adrets et autres ayant charge de luy », c'est-à-dire par le seigneur de Triors, montèrent à 150,000 livres, en neuf mois, suivant une estimation des consuls. Quant à l'explication de la conduite de ce dernier, elle se trouve facilement : voyant « que chacun s'empressait à « qui mieux mieux de tirer la plus « longue bûche qu'il pouvait du pil- « lage des églises », il voulut, lui aussi, tirer profit du désordre, et ce qui le prouve, c'est qu'après avoir exigé le 16 juin, des Romanais, une maison pour s'y établir avec sa famille et qu'ils payassent trois gardes qu'il s'était donnés, il leur réclama, une fois parti, 600 livres pour dépenses extraordinaires et 100 livres par mois pour gages, plus la « table et « pierre du grand hostel de l'église « St-Barnard », qui lui avait été, disait-il, donnée par le baron des Adrets. On transigea à 60 livres par mois ; mais le seigneur de Triors resta tellement en suspicion, et non sans cause, à Romans, que, le gouvernement de cette ville lui ayant été donné derechef un mois après qu'il l'avait perdu (juillet 1563), les consuls lui réclamèrent alors les clés de la ville, ainsi qu'ils en avaient le droit; et, comme il demandait cette fois encore une maison pour se loger, on le mit tout simplement à l'auberge des Trois-Rois.

Aussi ne resta-t-il guère en cette ville et n'ayant plus de ménagements à garder, emporta-t-il cette fois-ci la table du maître-autel de l'église St-Barnard, pour en faire la pierre tumulaire qui se voit encore dans l'église de Triors avec une inscription qui s'applique évidemment à une sépulture de famille plutôt qu'à celle d'une seule personne, bien que la date qui la termine soit celle de la mort de notre capitaine :

\+ +

APRES . AVOIR . PAYE . LE . TRIBVT . DE . NATVRE .
NOVS . AVONS . ESTE . MIS . EN . CESTE . SEPVLTVRE .
D'OV . NOVS . CROYONS . SORTIR . POVR . REVIVRE . EN . NOS . CORPS
QVAND . DIEV . VIENDRA . IVGER . LES . VIVANTS . ET . LES . MORTS .
CAR . NOSTRE . FERME . FOY . A . TOVIOVRS . ESTE . TELLE .
QVE . D'ESPERER . AV . CIEL . VNE . VIE . ETERNELLE .
1581 +
SPES . ALTERÆ . VITÆ .

Puis, comme cela ne suffisait naturellement pas à son ambition, il se mit alors en campagne pour le compte du parti protestant et la tenait si hardiment, en 1576, que les consuls de Valence décidèrent, le 8 avril de cette année-là d'enlever les armes des habitants suspects et de prendre toutes les mesures possibles de défense, jusqu'à faire placer des pierres sur les murailles avec l'aide des femmes, « attendu que les hommes ont les ar- « mes en main », parce que « M. de « Triours, s'estoit jacté que dans peu « de jours la ville seroit à l'hugue- « nault. »

Trois ans après, Ennemond Odde faisait son testament (15 avril 1579), et, comme nous l'avons dit plus haut ; c'est en 1581 qu'il mourut.

Dr Chevalier, *Annales*, 23, 39, et *Armorial*, 167. — J. Chevalier, *Mém. du P. Archange de Clermont*, 47-63. — Arch. de la Drôme, F, 3667, 3741. — Roman, *Doc. inéd.*, 89. — *Bull. d'arch.*, XXII, 139. — Arch. de Valence, BB, 9. — *Item*. de Romans. BB, 4, 5 et 8.

ODDE DE BONNIOT DE LA TOUR (JEAN), sieur de Saint-Julien, pauvre gentilhomme à qui l'on doit la fondation de l'hôpital de Saint-Agnan, appartenait à une branche d'une famille du Trièves établie dans le Vercors dès 1593. Né au château de la Tour, commune de Saint-Agnan, vers 1713, il était le troi-

sième fils de noble César Odde de Bonniot, coseigneur du Vercors, sieur de Salières et de la Tour, et de Marthe Arnoux; et, tandis que René et René-Alexandre, ses frères aînés, servaient comme lieutenants, le premier dans le régiment de Conti-infanterie, l'autre dans celui de Royal-vaisseaux, lui, probablement infirme ou débile, resta à Saint-Agnan où il fit, le 18 novembre 1749, un premier testament, aux termes duquel il disposait de tous ses biens en faveur d'un hôpital à ériger dans ledit lieu, l'usufruit en étant réservé au profit de Marie Rolland, veuve Faure, et de Jeanne Rolland, sa sœur, qui devaient consommer ledit usufruit dans ledit hôpital et qui prirent elles-mêmes semblables dispositions, le même jour. Sept ans après, ledit hôpital ayant été fondé dans une maison appartenant aux sœurs Rolland, ensuite de lettres patentes du mois de mai 1754, « M. de Saint-Jullien », qui l'habitait déjà depuis deux ans au moins, fit une cession immédiate de ses biens à cet établissement, sous condition d'être « un des administrateurs-nés dudit hôpital » et d'y pouvoir habiter pendant sa vie, déclarant que la valeur totale des biens par lui donnés n'excède pas 14,000 livres ; et Marie Rolland, seule survivante des deux sœurs, fit à son tour donation irrévocable de tout ce qu'elle possédait, notamment « d'un enclos situé près de l'église « de Saint-Agnan et dans lequel est « construit le bâtiment dudit hôpi« tal. »

Enfin on voit, en 1762, Marie Rolland s'intituler « directrice de « l'hôpital » et Jean Odde de Bonniot de Saint-Jullien intervenir dans une donation faite à l'hôpital de St-Agnan, par un curé du lieu, en qualité de « recteur et sindic dudit hô« pital. »

Il mourut vers 1780.

Fillet, *Essai hist. sur le Vercors*, 74 et suiv. — Arch. de la Drôme, B, 1277. — Etc.

ODDE DE TRIORS (Claude), fils puîné d'Odde Ennemond (*voir ce nom*), avec qui il a été souvent confondu, notamment par Rochas, a été également pris pour son frère aîné, Gabriel Odde, qui est le seigneur de Triors que le seigneur de Claveyson, Charles d'Hostun (*voir ce nom*), chercha à convertir au catholicisme en 1584. Or la confusion est d'autant plus singulière que Claude Odde fut toujours un catholique fervent, ainsi que le prouve un écrit de controverse imprimé pour la première fois en 1572 et réimprimé en 1573, suivant Lacroix du Maine, lequel nous apprend, en outre, que notre Dauphinois habitait, dès ce temps-là, les environs de Toulouse, où il resta probablement jusqu'à sa mort, ce qui explique pourquoi son principal ouvrage est consacré aux « étymologies curieuses et « singulières qui, du languedocien, « ont passé dans le français vulgai« re. » Là s'arrêtent les renseignements que nous avons mais, si minces qu'ils soient, ils sont suffisants pour démontrer que toutes les notices qui lui ont été consacrées pèchent plus ou moins, par suite de confusions.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Bannissement et adieu des ministres des huguenotz sur le départ du pays de France, où est contenu le piteux départ du ministre de Castanet. Faict par C. Odde de Triors, Dauphynoys.* A Lyon, par Benoist Rigaud, 1572; petit in-8° de 12 pp. non numérotées dont il y a une autre édition, de Paris, chez Jean Ruelle, 1573, in-8° de 4 ff. n. n.

II. *Les Distiches moraux du très docte poète espagnol Michel Vérin, traduits de latin en langue vulgaire, par beaux quatrains françoys.* Lyon, Cloquemin, 1577, petit in-8°; ouvrage dont Colletet parle dans son *Discours de la poésie morale*, nos 41 et 57.

III. *Les Joyeuses recherches de la langue tolosaine.* Imprimé à Tolose s. d. (1578), petit in-8° de 46 ff. non numérotés; ouvrage anonyme, réimprimé en 1847 (Paris, Janot), dont on connaît l'auteur par ce vers, le premier d'une pièce louangeuse à lui adressée :

Triors tu fais grand tort aux Tectosagiens.

Biogr. Dauph., II, 195. — Chevalier, *Annales de Romans*.— Brunet, au mot *Joyeuses recherches*. — Goujet, *Bibl.*, VII, 13, et VIII, 406.—Guy Allard, *Bibl.*, 162. — Delacroix, *Stat.*, 615. — Etc.

ODOARD (Jean), riche marchand du temps de Charles VI et de Charles VII dont on a voulu, de nos jours, rattacher la famille aux Farnèse, était de Romans, où l'on trouve ses auteurs établis dès 1270 et que ses descendants habitaient encore au xvi[e] siècle. Vraisemblablement petit-fils d'un autre Jean Odoard, receveur des deniers de cette ville en 1367, il était fils de Pierre Odoard, qui obtint, en 1407, l'inféodation de toutes les mines de fer et de plomb du mandement d'Allevard et, finalement, se fixa, prétend-on, à Paris, après s'être pendant longtemps occupé de monnayage en Dauphiné.

A l'exemple de son père, ce Jean Odoard acquit, vers 1421, le droit d'exploiter toutes les mines d'or, d'argent, de cuivre, de sinople ou d'azur et de plomb du Dauphiné, pendant quinze ans, sous condition de porter aux ateliers des monnaies l'or et l'argent qu'il pourrait extraire, et, le 12 mars 1422, se fit donner à ferme le monnayage de Crémieu, en s'engageant à prêter, avant la fin du mois, 6,000 livres, soit environ 300,000 fr. de nos jours, au régent, pour les besoins du royaume, ce qui peut donner une idée de l'importance de sa fortune.

Mais ce qui mérite vraiment bien autrement d'attirer l'attention c'est que, le tiers des bénéfices du monnayage affermé devant être retenu par lui jusqu'à remboursement complet de ses avances, les malheurs du pays lui firent oublier ses affaires personnelles.

Au lieu de s'occuper de la fabrication des monnaies, il aida à la défense de la patrie ; de là, pour lui, bien des mécomptes, car il fallut bientôt le remplacer comme maître ou directeur de la monnaie de Crémieu, dont les bénéfices finirent par tomber à rien.

Replacé en 1424, puis remplacé encore pour être replacé derechef il finit par abandonner la fabrication des monnaies et le Dauphiné, pour aller guerroyer contre les Anglais dans le Nord de la France. Or, il en résulta que le roi Charles VII lui ayant, une fois les Anglais chassés de son royaume (17 janv. 1436), concédé la moitié des bénéfices de l'atelier monétaire de Crémieu, pour le rembourser de ce qu'il lui devait encore, les officiers de cet atelier refusèrent pendant assez longtemps de se conformer à la volonté royale, parce que la moitié restante des bénéfices ne suffisait pas pour le payement de leurs gages. Et de fait, Jean Odoard ne toucha guère, de ce chef, que 100 livres tournois en trois ans, alors que sa créance était encore de 559 marcs d'argent ou 4472 livres ; ce qui décida le roi à lui abandonner en outre la moitié des bénéfices des monnayages de Romans et de Montélimar (1439).

Jean Odoard recouvra-t-il ainsi ce qu'il avait avancé au trésor public dans un moment de détresse ? Rien ne le prouve ; mais ce qui est acquis et ce qu'il importait de mettre en lumière, c'est que ce marchand romanais prouva qu'il avait une âme de chevalier, en négligeant des intérêts considérables pour courir sus aux envahisseurs de la France.

D[r] Chevalier, *Annales*, 94, et *Arm.*, 168. — Arch. de l'Isère, B, 2817 et 2872. — Arch. de la Drôme, E, 3593. — *Bull. d'archéol.*, xxii, 28. — Morin-Pons, *Mém. du Dauph.*, 335, 337, 339.

ODON, évêque de Valence au xi[e] siècle, de qui il n'est pas question dans le *Gallia christiana*, était le fils aîné de Geilin III, comte de Valentinois, et d'Ava, et n'est connu que par la donation que ces derniers firent, de concert avec leurs enfants, à l'abbaye de St-Chaffre, le 18 mai 1058, du lieu de St-Barthélemy-de-Vals et de l'église de Marnas, avec des prés entre la Galaure et l'Emeil. En tant qu'évêque de Valence, il fut le successeur de son oncle Ponce et le pré-

décesseur de son neveu Gontard, qui le remplaça vers 1063.

Cart. de Saint-Chaffre, ch. CCCXLIX.

ODOUARD (Mathieu-Barthélemy), magistrat, né à Montélimar le 23 août 1758, d'une famille qui tint pendant longtemps l'hôtel ou logis de *la Poste*, avait acquis en 1785 la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée de cette ville et la perdit naturellement à la Révolution (septembre 1790); seulement, comme il avait ouvertement pris parti pour le parlement de Grenoble dans sa lutte contre l'autorité royale et publié, sous le voile de pseudonymes qui le laissaient deviner, une brochure préconisant certaines réformes et un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, il dut à cette attitude d'être nommé bientôt après (1er décembre 1790), commissaire du roi près le tribunal du district de Crest, et devint ensuite, successivement, commissaire du gouvernenement près le tribunal criminel du département, en 1791; juge de paix à Montélimar, le 14 juillet 1794; juge suppléant au tribunal du district de cette ville, le 16 août 1800; magistrat de sûreté pour l'arrondissement de Montélimar, le 19 mars de l'année suivante; derechef commissaire ou procureur général près la cour criminelle du département, le 19 octobre de la même année 1801; juge à la cour d'appel de Grenoble, le 24 novembre 1803; enfin, président du tribunal de Montélimar, le 27 février 1812. Or, à Crest, ce magistrat eut presque aussitôt des difficultés avec la municipalité de cette ville, dont il censura un arrêté interdisant les mascarades du carnaval et qui riposta en lui reprochant son manque de résidence. Juge de paix, il subit le contre-coup de deux assassinats politiques qui ensanglantèrent Montélimar au mois de septembre 1795; car, l'une des deux victimes étant un modéré et l'autre un terroriste, *L'Ami des loix*, feuille jacobine, le dénonça comme n'ayant rien fait pour découvrir l'assassin du terroriste, et le représentant du peuple Fréron le destitua de ses fonctions, qui lui furent rendues en 1797. Magistrat d'appel, il applaudit d'autant plus au coup d'Etat du 18 brumaire que sa femme était nièce de Crétet, qui devait être un des personnages importants de l'Empire; puis, il fit partie d'une délégation de la Cour, qui alla saluer l'Empereur à Chambéry, au mois de mars 1805; présida le collège électoral de la Drôme et fut décoré de la Légion d'honneur en 1810; reçut l'an d'après commission d'installer les tribunaux réorganisés de Nyons et de Montélimar; enfin, obtint, le 25 février 1812, d'être nommé président de ce dernier tribunal, pour faire avoir à son fils, alors âgé de 28 ans, son siège de conseiller à la cour d'appel de Grenoble. Malheureusement pour lui, ce dernier changement eut de fâcheuses conséquences; car, indépendamment de ce que les passions politiques n'étaient pas encore éteintes dans sa ville natale, à ce moment-là, il y avait des ennemis personnels, entre autres l'ancien visénéchal, baron Salamon, qui se prévalut de ce qu'il était créancier du père et d'un frère du président Odouard, anciens fournisseurs des armées dont les opérations n'avaient pas réussi, pour intenter à ce magistrat un procès scandaleux, qui amena sa suspension au mois de décembre 1813; et si, remis en possession de son siège au bout de quelques mois, notre président ne manqua pas de se joindre à la députation qui se rendit de Valence à Lyon, le 18 septembre 1814, pour y saluer le frère du roi, il ne mit pas fin pour cela aux attaques de ses ennemis, à tel point que, le 28 février 1815, une plainte fut portée contre lui par le propre greffier du tribunal qu'il présidait, — un sieur Jean-Pierre Grasson, que nous croyons être le frère du peintre et journaliste de ce nom (*voir Grasson*), — et que ces différents pro-

cès n'étaient probablement pas encore vidés lorsqu'il mourut, à Paris, le 2 mars 1816.

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. au physionotrace, in-12. Buste de profil à G., dans méd. rond de 0 m 60. *Dess. et grav. par Chrétien.*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre d'un avocat du roi d'un des sièges du Bas Dauphiné à M. R. D. C.* (Ronin du Chastaigner), *son confrère.* S. l. n. d., mais 1788, in-8° de 22 pages. — Autre édit. sous le titre de *Discours d'un avocat du roi d'un des sièges du Bas Dauphiné.* S. l. n. d., in-8° de 8 pages.

II. *Projet d'adresse d'un citoyen de la ville de Montélimar aux représentants de la nation assemblés à Versailles*, 10 juillet 1789. S. l., in-8° de 7 pages.

III. *Réquisitoire de M. le Commissaire du roi près le tribunal du district de la ville de Crest... prononcé à l'audience publique, le 16 mars 1791.* S. l., in-8° de 13 pages. — Autre édit. intitulée *Discours...* S. l., in-8° de 13 pages. Cette publication fut suivie de celle d'une *Lettre écrite par M. Duport, ministre de la justice, à M. Odouard, commissaire...* en date de Paris, le 26 avril 1791. S. l. n. d., in-8° de 1 page.

IV. *Sûreté publique. Valence, le 14 frimaire an II. Le Commissaire du gouvernement près les tribunaux criminels et spéciaux du département de la Drôme, à tous les magistrats de police...* S. l., in-8° de 4 pages, signé : Odouard. Ce sont des recommandations à propos d'assassinats commis à Ste-Croix, le 21 vendémiaire an II, qu'il rattachait bien à tort aux nombreux crimes politiques dont notre département fut alors le théâtre

V. *Observations du citoyen Odouard, juge de paix du canton de Montélimar... sur un arrêté du Directoire exécutif, confirmatif d'un autre arrêté, par lequel le ci-devant commissaire Fréron l'avait destitué de ses fonctions.* Valence, Viret, an IV, in-4° de 39 pages.

Etat civ. — *Mémoire pour M. B. Odouard...* p. 4. — Arch. de la cour d'appel de Grenoble. — *Moniteur offic.* — Notes de M. L. Vallentin. — Etc.

OGIER ou **AUGIER NOVELLA**, c'est-à-dire Ogier le jongleur, troubadour de la fin du XIIe siècle, qui habita longtemps la Lombardie, mais qui était de Saint-Donat en Dauphiné, est l'auteur de quelques tensons ou sirventes dont Millot a traduit des fragments, notamment d'un avec Bertran (d'Aurel). On l'appelle parfois aussi Guillem Augier, et peut-être est-il le même qu'un Auzer, qui, dans ce temps-là, eut maille à partir en Italie, avec Guillem Figueira.

Biogr. Dauph., II, 197. — Millot, *Hist. troub.*, I, 340. — *Hist. Languedoc*, éd. Roschach, X, 196, 334.

OLIVEL (Louis), libraire venu du diocèse de Saintes à Valence, dans les commencements du XVIe siècle et dont la marque, de forme carrée, porte un St-Louis, roi de France, assis et couronné, sceptre en main, au-dessus duquel on lit : LVDOVICUS OLIVELLI, et au-dessous : SPES . ALIT . AGRI . COLAS, s'intitulait libraire-juré et conseiller de l'université de cette ville dès 1508.

Peu de temps après (1510), on le trouve associé avec l'imprimeur Jean Belon *(voir ce nom)*, avec qui il publia la rare plaquette intitulée : *Nova constitutio S. D. N. Leonis pape decimi. De judicum secularium in clericos delinquentes potestate*, et l'on a ensuite de lui deux livres également fort rares. Le premier est un éloge de la jurisprudence par Christophe de Longueil; l'impression lui en fut probablement confiée par le célèbre jurisconsulte Philippe Décius, alors professeur de droit à Valence, en même temps que conseiller au parlement de Grenoble, et le seul exemplaire connu est croyons-nous, celui que M. P.-E. Giraud donna à la Bibliothèque nationale en 1881; il a pour titre : *Clarissimi oratoris, bonarum artium cultoris, ac juris et legum doctoris locupletissimi, hac nostra tempestate memoria, eloquutione triumque linguarum peritia singularis, ac illustrissimi principis Angulismensis aulici, domini Christophori à Longolio panegyricus in civilis sapientiæ laudem, dum prolytharum infulis, apud Delphinates, in florenti et famoso Valentino gynnasio per magnificum senatorem Dominum Philippum Decium donaretur...* C'est un in-4° de 12 ff., à la fin duquel on lit : *Ut complurimorum mores gereret voluntati, sua im-*

pensa presentem panegyricum in formis redigendum curavit Valentie dominus Ludovicus Olivelli, universitatis ejusdem bibliopola juratus, octavo nonas septembris, anno Domini mil. VCXIIII.

L'autre livre est la première édition de l'histoire du droit civil et canonique d'Aymar du Rivail, qui était un ami de Décius après avoir été son élève à Pavie. Il est intitulé : *Aymari Rivallii Allobrogis Jvris consvlti ac oratoris libri de Historia jvris civilis et pontificii. Cum gratia et privilegio in dorso ejus paginæ posito. Venundantur in bibliotheca Ludovici Olivelli bibliopole universitatis Valent. jurati.* C'est un petit in-4° de 129 ff. numérotés, plus 19 ff., y compris un f. blanc, qui ne le sont pas, dont la date se trouve à la fin du privilège octroyé par le roi François Ier, à Grenoble, « le viiie jour d'avost l'an « de grâce mil cinq cents et quinze. »

Arch. Drôme, E, 2553. — Brunet, *Man. du libr*. — Léopold Delisle, *Don de M. Paul-Emile Giraud*, 14. — *Bull d'arch.*, XXXIV, 152.

OLLIVIER (François-Antoine-Joseph), magistrat, né à Loriol, le 21 juin 1762, appartenait à une famille d'avocats, qui acquit, en 1727, le petit fief d'Aiguebonne sur Allex. Naturellement avocat à son tour, il l'était à Grenoble quand éclata la Révolution, et, comme tous les autres membres du barreau de cette ville, se trouva à l'assemblée de Vizille. De plus, il représenta le bourg d'Allex dans l'assemblée de Romans, mais ne fit pas partie des Etats provinciaux qui suivirent, et, s'étant alors retiré auprès de son père, y vécut à l'écart jusqu'après le 9 thermidor, époque où il ouvrit à Valence un cabinet d'avocat consultant. Or, grâce à une connaissance profonde du droit et à beaucoup d'honnêteté, il se fit, en peu de temps, une excellente clientèle ; tandis que, par sa conduite prudente dans la vie publique, il sut inspirer de telles sympathies que le représentant Jean Debry le nomma administrateur du département, le 1er janvier 1795 ; et, s'il dut résigner ces fonctions au bout de neuf mois, comme beau-frère d'émigré (27 septembre 1795), il fut, en revanche, élu procureur général syndic du directoire du département quelques jours après (16 octobre), étant « un homme éclairé, « vertueux, et d'une activité utile au « service de la chose publique. »

Devenu juge au tribunal civil de Die en 1800 et, deux ans plus tard, à la cour de justice criminelle de la Drôme, il fut inscrit, en 1804, sur la liste des candidats au Corps législatif ; élu député l'année suivante, il redevint, après l'expiration de son mandat, juge à la cour criminelle de son département, dont il fit partie jusqu'au 17 avril 1811, date à laquelle on lui confia le poste d'avocat général près la cour impériale de Grenoble. Trois ans après, notre magistrat redevenait député ; nommé enfin conseiller à la Cour de cassation, le 15 février 1825, il y fit partie de la chambre criminelle jusqu'à sa mise à la retraite, le 31 juillet 1833. Il avait été dans l'intervalle, membre du jury du concours d'agrégation des facultés de droit (16 novembre 1822), derechef député (1820-1823), et membre de la commission de surveillance de la censure en 1827.

Le décret qui mit F.-A.-J. Ollivier à la retraite lui conféra l'honorariat, et il était, depuis douze ans, commandeur de la Légion d'honneur, lorsqu'il mourut, à Allex, le 10 septembre 1839.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Nécrologie*. S. l. n. d., in-8° de 8 pp. C'est le tirage à part d'une notice biographique publiée par son fils dans la *Revue du Dauphiné*.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Rapport sur la naturalisation des habitants des départements séparés de la France* (16 septembre 1814) ; in-8° de 12 pp.

II. *Rapport sur les boissons* (22 octobre 1814); in-8° de 67 pp.

III. *Opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus* (26 octobre 1814); in-8° de 22 pages.

IV. *Opinion sur le projet de loi concernant la réduction du nombre des juges à la cour de cassation* (24 décembre 1814); in-8° de 24 pp.

V. *Opinion sur le dégrèvement de 1821;* in-8° de 16 pp.

VI. *Opinion sur les évaluations du revenu imposable*; in-8° de 15 pp.

VII. *Opinion sur le budget des recettes de* 1821; in-8° de 5 pp.

VIII. *Opinion sur le projet de loi tendant à modifier l'article 351 du Code d'instruction criminelle* (8 mai 1821); in-8° de 12 pp.

IX. Articles sur les tribunaux maritimes, dans le *Répertoire de jurisprudence* de Favard de Langlade (V, 801 et 806).

Ce magistrat est encore l'auteur de la notice ayant pour titre : *Idée générale du département de la Drôme*, dans l'*Annuaire* de ce département pour l'an XIII; enfin, la bibliothèque de Grenoble a, de lui, les manuscrits suivants : 1° *Recueil alphabétique de droit, 1815.* 2° *Questions intéressantes de droit, 1822.* 3° *Minutes de ses conclusions, années 1816 à 1818.* 4° *Rapports de 1815 à 1832.* 5° *Traité de droit par ordre alphabétique.* 6° *Recueil de droit par ordre alphabétique, matières correctionnelles, de police et spéciales.*

Biogr. Dauph., II, 197. — Rochas, *Journ. d'un bourg.*, II, 24 et 297. — *Biogr. hommes du jour*, VI, 1re partie, 223. — Ed. Maignien, *Dict. anon.* — *Catal. man. bibl. Gren.*, 222. — Etc.

OLLIVIER (Louis-Antoine-Jules), fils puîné du précédent et de Marie-Thérèse-Julie Drevon, né à Valence, le 5 ventôse an XII, manifesta, dès sa jeunesse, une telle passion pour les livres que son père, qui le destinait à la magistrature, disait de lui, pendant qu'il terminait à Paris des études commencées à Grenoble : « Il fréquente plus les bibliothèques « publiques que l'Ecole de droit, et « il n'y a pas de commis libraire qui « ne le connaisse, tandis que lui, le « malheureux ! ne connaît pas même « le nom de ses professeurs. » Cette façon d'agir ne l'empêcha pas de subir victorieusement les épreuves pour la licence et de répondre ensuite au vœu paternel en devenant, le 30 septembre 1829, juge au tribunal de Largentière (Ardèche), d'où il fut transféré, vingt-trois mois après, à celui de sa ville natale. Or, à défaut de bibliothèques publiques qu'il pût fréquenter, Valence avait des archives municipales qu'il connaissait déjà et dans lesquelles il se replongea avec une telle ardeur que, l'année même de son retour dans cette ville, il publia ses *Essais historiques sur Valence*, travail qui se ressent beaucoup trop de la rapidité avec laquelle il fut exécuté et dont les conclusions sont d'autant plus discutables qu'elles sont le résultat d'opinions préconçues au lieu d'être celui d'un examen impartial des faits, tels qu'ils sont établis par les documents, mais qui n'en a pas moins le mérite d'être le premier volume consacré à l'histoire du chef-lieu de notre département.

Deux petites brochures suivirent; puis quantité d'articles insérés dans différentes publications périodiques, telles que *La France littéraire* de Ch. Malo, le *Bulletin du bibliophile*, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, celui de la Société de statistique de la Drôme, dont il fut un des fondateurs et le secrétaire, l'*Annuaire du département de la Drôme* et, enfin, l'*Album du Dauphiné*, qui ne contient pas moins de vingt articles de lui.

Ajoutons que Jules Ollivier, devenu correspondant du ministère de l'Instruction publique en 1835, lui adressa, dès le 9 février de l'année suivante, sur les principaux manuscrits historiques de la bibliothèque de Grenoble, un rapport accompagné d'études sur le *Mémorial d'Eustache Piémond* et sur les *Cartulaires de Saint-Hugues*, qui est un de ses bons travaux, bien que Rochas n'en parle pas. Deux ans plus tard, il donnait un plan d'une bibliothèque historique du Dauphiné, qui est peut-être son œuvre la plus mûrie, ayant commencé dans l'intervalle, de concert avec Colomb de Batines, la publication d'un recueil d'articles séparés sur la biographie et la bibliographie du Dau-

phiné, dans lequel il se proposait de donner le résultat de ses observations et de ses recherches sur des sujets qui lui étaient devenus familiers, et dont il voulut ensuite faire deux publications distinctes, mais qui finit avec le premier volume. Quoi qu'il en soit, l'œuvre la plus importante de notre jeune magistrat, celle qui lui fait une place à part parmi les écrivains dauphinois, est sans contredit la fondation de la *Revue du Dauphiné*, publication mensuelle dans laquelle il eut pour collaborateurs des hommes tels que le président Bérenger (de la Drôme), Albert du Boys, Berriat-Saint-Prix, Reinaud, et Menabrea. Cette revue fit renaître le goût des études historiques dans notre province, et il y écrivit naturellement plus que personne non seulement sous son nom, mais encore sous le voile de différents pseudonymes, tels qu'Anatole Piston et Etienne Gourju.

Commencée avec l'année 1837, cette publication n'avait donc que dix-huit mois d'existence quand son directeur fut nommé juge à Grenoble, événement qui combla tous ses vœux, parce qu'il devait trouver là des instruments de travail qui lui manquaient à Valence, notamment « une des bi« bliothèques de province les mieux « fournies en grands ouvrages d'éru« dition, une de celles dont la com« position a été faite avec le plus d'in« telligence, où l'on peut réellement « travailler. » Et de fait, les tomes IV et V de la *Revue*, correspondant au dernier semestre de 1838 et au premier de 1839, témoignent que, dans les premiers temps de son séjour à Grenoble, Jules Ollivier travailla peut-être avec plus d'ardeur encore qu'à Valence, ce qui est beaucoup dire ; mais, en dépit du concours que lui prêta Colomb de Batines pour la direction de cette publication, le tome VI fut le dernier, le nombre des abonnés ayant beaucoup diminué, les collaborations n'étant plus suffisantes et lui même, qui était l'âme de la *Revue*, ayant alors d'autres préoccupations que celle des études historiques ou littéraires et des travaux d'érudition.

A ce moment-là, Jules Ollivier, dont le frère aîné était du nombre des magistrats qui démissionnèrent en 1830 pour protester contre le renversement du trône de Charles X, avait, en effet, de telles accointances avec certaines personnalités du parti bonapartiste, qu'à la suite de la publication d'une lettre inédite de la reine Hortense, précédée de quelques mots sympathiques dans la *Revue du Dauphiné*, on l'accusa de s'être entendu avec le comte de Crouy-Chanel pour faire de cette publication un organe du parti, et, qui plus est, de participation aux prétendus complots de ce comte; si bien qu'à la suite de perquisitions qui furent faites chez lui, à La Tronche, le 4 février 1840, et d'un interrogatoire subi à Paris, il fut suspendu de ses fonctions pendant six mois, par mesure disciplinaire, les faits relevés contre lui ne permettant pas de le poursuivre criminellement et le garde des sceaux, qui avait d'abord manifesté l'intention de l'envoyer dans les colonies, ayant fini par se rendre aux instances des députés de la Drôme, notamment à celles de Delacroix, qui se fit d'autant plus un devoir d'intervenir en faveur du magistrat menacé, qu'il était depuis longtemps en correspondance avec ce dernier, dont le concours lui avait été précieux pour la confection de sa *Statistique du département de la Drôme*. Des journaux du temps prétendirent, il est vrai, que le gouvernement de Louis-Philippe ne voulait, en réalité, que mettre la main sur les papiers de Didier, confiés par celui-ci à son beau-frère Ollivier et laissés par ce dernier à son fils; mais, indépendamment de ce qu'il est maintenant établi que le fameux conspirateur de 1816 ne confia de papiers politiques à personne et même n'en laissa probablement pas d'autres que ce qui fut saisi sur lui, on sait par les papiers de Dela-

croix que les tracasseries éprouvées par Jules Ollivier, en 1840, eurent pour unique cause ses relations étroites avec des amis de Louis-Napoléon Bonaparte.

Or, délivré de ces tracasseries, l'ancien directeur de la *Revue du Dauphiné* se replongea dans les études qui furent la joie de sa vie, ayant alors en vue une *Biographie du Dauphiné*, pour l'élaboration de laquelle il voulait faire appel à tous les hommes compétents, après en avoir fait poser les premiers jalons par son ami, Colomb de Batines, dans son *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*. Malheureusement la mort, qui le guettait depuis longtemps, le frappa le 20 avril 1841, avant qu'il eût fait autre chose que rassembler quelques premiers matériaux pour ce grand travail ; mais il laissait, avec quelques travaux inédits, une si énorme quantité de documents ou de copies de documents faites par lui dans les dépôts publics, qu'on s'étonne qu'il ait pu faire tant de choses en si peu d'années, alors surtout qu'il résulte des rapports d'Augustin Thierry au ministre de l'Instruction publique, que cet infatigable travailleur lui fournit une copie, accompagnée d'éclaircissements et de notes, de toutes les chartes municipales du Dauphiné qui devaient prendre place dans le *Recueil des monuments de l'histoire du Tiers Etat*.

Sa bibliothèque intitulée : *Archives historiques du Dauphiné* comprenant, outre des volumes et des plaquettes rares, sa correspondance littéraire, une copie des *Cartulaires de Saint-Hugues*, quelques cartons ou cahiers de notes et surtout une collection précieuse de pièces, de documents et de notes, parmi lesquels se trouvent ses propres manuscrits, et formant, à elle seule, 18 vol. in-4°, fut acquise en 1842, par la ville de Grenoble, au prix de 3,000 fr., un tiers de cette somme ayant été voté par le conseil général de l'Isère, contrairement à l'avis du préfet.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Essais historiques sur la ville de Valence, avec des notes et des pièces justificatives*. Valence, Borel; Paris, Didot, 1831, in-8° de xvij + 340 pp. Ouvrage réimprimé de nos jours (Chenevier et Pessieux, imprimeurs à Valence, M DCCC LXXXV, in-8° de XVI + 334 pp.), avec des additions de M. A. Lacroix, archiviste de la Drôme, qui en augmentent considérablement la valeur.

II. *Notice sur un monument funéraire connu sous le nom de pendentif de Valence*. Valence, Borel, 1833, in-8° de 13 pp. Ce travail se retrouve, avec quelques changements, dans le *Bulletin de la Société de statistique de la Drôme*.

III. *De la fondation de la ville de Valence*. S. l. n. d., mais Valence, Borel, 1835, in-8° de 11 pp.

IV. *Essai sur l'origine des dialectes vulgaires du Dauphiné*. Valence, Borel ; Paris, Techener et J. Renouard, M DCCC XXXVI, in-8° de 38 + 15 pp. Ce travail, publié d'abord dans la *France litt.* de Ch. Malo, se retrouve, avec des additions et des changements, dans la *Revue du Dauphiné* et dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* Un tirage à part de cette dernière reproduction a été fait, en outre, sous le titre d'*Essai sur l'origine..... suivi d'une bibliographie des patois de cette province*, par Paul Colomb de Batines. Valence, Borel, 1838, in-4° de vi + 95 pp.

V. *Revue du Dauphiné publiée sous la direction de M. Ollivier Jules*. Valence, Borel, 1837-1839; 6 vol. de 352, 392, 388, 388, 343 et 384 pp., dans lesquels il y a, en outre de l'introduction, quantité d'articles du directeur.

VI. *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence*. Valence, Borel ; Paris, Techener, 1837, in-4° de XLVIII pp. C'est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, augmenté de la réimpression d'une très rare plaquette intitulée : *Description des devises qui estoient en la ville de Valence, à l'entrée du très chrestien roy Charles IX, rédigées par escrit en l'honeur de sa maiesté. Par Iehan de la Maison Neufve de Berri*. Imprimé en Avignon, par Pierre Roux, in-8° de 16 pp.

VII. *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme pendant l'occupation de la Gaule par les Romains*. Valence, Borel, M DCCC XXXVII, petit in-8° de 15 pp. Tirage à part d'un article inséré dans l'*Annuaire de la Drôme* pour 1837.

VIII. *Glyptique. Sceaux inédits des évêques de Valence et de Die et de quelques dignitaires ecclésiastiques de ces deux églises*. S. l. n. d. Tirage à part d'un article de la *Revue du Dauphiné*.

IX. *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. P. Colomb de Batines et Ollivier Jules. Tome I (le seul paru). Valence, Borel ; Paris, Techener, M DCCC

XXXVIII ; in-8° de XX + 476 pp., dans lequel il y a, indépendamment de l'introduction, six articles de Jules Ollivier.

X. *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires de Saint-Hugues, évêque de Grenoble, manuscrits inédits de la fin du* XI*e* *siècle et commencement du* XII*e*. Valence, Borel, M DCCC XXXVIII, in-8° de 62 pp. C'est le tirage à part d'un article des *Mélanges biogr. et bibliogr.*, dont le premier jet parut dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, et qui, remanié et corrigé, fut ensuite joint au rapport de l'auteur sur les principaux manuscrits historiques de la bibliothèque de Grenoble imprimé, avec des annotations de Champollion-Figeac, dans les *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale*, I, 238-297.

XI. *Correspondance littéraire de Valbonnays, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné,... publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une notice historique sur Valbonnays et des notes.* Valence, Borel ; Paris, Crozet, 1839, in-8° de CII pp. Tirage à part des *Mélanges biogr. et bibliogr.*

XII. *Nécrologie.* S. l. n. d., in-8° de 8 pages. Tirage à part d'une notice sur F.-A.-J. Ollivier, insérée dans la *Revue du Dauphiné.*

XIII. *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble et du département de l'Isère, pour l'année* 1839. Grenoble, Baratier, 1839, in-12 de 310 pp.

Quant aux travaux restés manuscrits de Jules Ollivier, ils comprennent : 1° *Bibliographie des cheveux et de la barbe de l'homme, des perruques, des coiffures, des chapeaux, des ornements de lits, des habits, vêtement et des chaussures;* 2° *Bibliographie du duel;* 3° *Bibliographie des poèmes écrits sur Charles Martel et bibliographie des Paroles d'un croyant ;* 4° *Notes historiques sur le Dauphiné :* 5° *Bibliographie historique et critique de la ville de Valence ;* 6° *Notice sur Nicolas Chorier ;* 7° *Noms des auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Dauphiné;* 8° *Rapport fait à la Société des sciences et arts, le 5 janvier 1839, sur un projet de M. Imbert-Desgranges, relatif à un atlas historique du Dauphiné;* 9° *Note des documents historiques les plus importants sur la ville de Gap, qui se trouvent soit aux archives de l'Hôtel de Ville, soit à celles de la Préfecture, ou qui sont cités par divers auteurs;* 10° *Notes sur les états du Dauphiné, tirées des archives de la Chambre des comptes de Grenoble;* 11° *Etat des villes du Dauphiné pendant les guerres civiles;* 12° *Archéologie du département de la Drôme:* 13° *Notes archéologiques sur Die et le Diois ;* 14° *Note sur la Société des sciences et des arts de Grenoble.*

Biogr. Dauph., II, 198. — Et. civ. — *Biogr. hom. du jour*, VI. — *Le National*, du 12 février 1840. — *Le Comité des trav. hist.*, II, 78. — *Délib. cons. gén. de l'Isère, sess.* 1842, p. 446. — *Catal. de manuscrits de la bibl. de Grenoble.* — Etc.

OLLIVIER (Marie-Félix), neveu du précédent, né à Allex, le 16 janvier 1831, de François-Ennemond, ancien procureur du roi, et d'Olympe-Elisabeth Perrin de Corbetton, entra à l'Ecole spéciale militaire, le 14 novembre 1850, et en sortit sous-lieutenant de chasseurs vingt-trois mois après. Deux ans et demi plus tard, il était lieutenant, grade avec lequel il fit la campagne d'Italie. Devenu capitaine le 24 août 1863, il était depuis quatre ans adjudant-major au 2e régiment de chasseurs algériens et, depuis deux ans, chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il prit part à la malheureuse guerre de 1870-1871, dont il fut une des premières victimes; car, il tomba aux mains de l'ennemi, le 6 août, à la suite de cette bataille de Wœrth dans laquelle nos troupes, écrasées par le nombre, ne succombèrent qu'après une défense héroïque.

Rentré en France au mois de mars 1871, il fut fait chef de bataillon au 79e régiment d'infanterie de ligne, le 1er mai 1873, et, sept ans après, passa lieutenant-colonel au 115e, dont il devint colonel le 30 décembre 1884, ce qu'il était encore lorsqu'il fut envoyé en Suisse, à la tête d'une mission française, pour y assister aux manœuvres de l'armée fédérale, en 1889. Ayant reçu les étoiles de général de brigade au retour de cette mission (28 décembre 1889) et désigné ensuite pour être gouverneur de Toulon, il préféra à ce poste celui de commandant de la 56e brigade d'infanterie et des subdivisions de Chambéry et de Bourgoin, et l'occupait depuis dix-huit mois lorsqu'il mourut, le 31 octobre 1891 ; il était depuis quatre ans officier de la Légion d'honneur.

Arch. de la Guerre. — *Alpes illustrées*, du 30 janv. 1892.

OURCHES (Rostaing d'Eurre, seigneur d'), homme de guerre du xvi[e] siècle que les papiers du temps n'appellent jamais que « M. d'Ourches » et qui signait « Hourche », était l'arrière-petit-fils d'Antoine d'Eurre, seigneur du Puy-Saint-Martin, et de Marguerite Berlhon, dame d'Ourches ; le petit-fils d'Aimar et de Blanche Adhémar, dame en partie de St-Gervais, et le fils de Giraud, qui acquit des autres seigneurs de Saint-Gervais, leurs droits sur cette terre. Vraisemblablement né dans ce dernier lieu, qui fut ensuite sa résidence la plus ordinaire, Rostaing d'Eurre épousa, le 15 juin 1571, Laurence de Simiane, fille de Bertrand-Raimbaud, baron de Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné, et, par cela même devint d'autant plus facilement un personnage, dans la province, qu'il était personnellement à la hauteur des tâches les plus difficiles. Ainsi était-il déjà, croyons-nous, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre et colonel des bandes du Dauphiné, quand son beau-père, dont on connaît la noble conduite à l'époque de la Saint-Barthélemy, lui manda de Moirans, le 28 août 1572, de se rendre à Montélimar pour y maintenir la tranquillité. En tout cas, ayant assemblé le conseil de cette ville le 31, il lui dit n'être « venu « a aultre fin que pour maintenir les « choses en paix, faire faire en sorte « que nul, soit de la religion ou aul- « trement, ayt occasion de recepvoir « aulcun dommage »; et les Montiliens s'associèrent d'autant mieux à cette expression de sentiments que, quoi qu'en dise Chorier, la Saint-Barthélemy n'eut pas le moindre écho à Montélimar; c'est aujourd'hui prouvé. Dix jours après, d'Ourches était reconnu gouverneur en titre de cette ville, au lieu et place de Dorgeoise-la-Tivolière, envoyé à Valence, et le surlendemain la ville s'engageait à lui donner pour son « estat » ou traitement, 100 livres par mois et quelques pièces de vin chaque année, ce qui n'empêcha pas notre capitaine d'aller guerroyer au dehors, lorsqu'il eut remis sur pied la garde bourgeoise et ravitaillé le château. Il paraît même qu'il ne revint à Montélimar qu'au printemps de 1574, c'est-à-dire quand Montbrun révolté menaça tout à fait cette ville ; mais il prouva alors, en revanche, qu'il savait être impitoyable au besoin. Car, un complot tendant à livrer la ville à ce dernier ayant été découvert au mois d'avril, il fit « pendre et estrangler aulcuns har- « quebusiers » pour cela; et, justice faite, il se préoccupa exclusivement de défendre la place jusqu'au mois de juin 1575, date à laquelle de Gordes, qui se trouvait alors à Valence, ayant appris que Montbrun assiégeait Châtillon-en-Diois, petite place occupée par les catholiques, emmena son gendre avec lui au secours des assiégés, ce qui se fit sans encombre. Seulement, au retour (13 juin), le lieutenant de roi, dont les troupes étaient composées en grande partie de Suisses, essuya, près du pont d'Oreille, une telle défaite qu'il dut se réfugier en toute hâte dans la ville de Die, pendant que d'Ourches et quelques autres allaient à Romans, par la vallée de la Drôme ; en revanche, Montbrun ayant voulu barrer le passage à ceux-ci, au lieu maintenant appelé Blacons, ils le mirent non seulement en déroute, mais le firent prisonnier le 9 juillet. Bien mieux, c'est à d'Ourches lui-même, dont il appréciait le noble caractère, que le fameux chef huguenot se rendit, et le grand regret du vainqueur fut ensuite de ne pouvoir sauver la vie au vaincu, après la lui avoir promise. On sait, en effet, que Montbrun paya sa révolte de sa tête, le 13 août suivant.

Or, l'une des conséquences de cette mort fut une recrudescence de la guerre civile, et l'on peut se faire une idée de la situation qui en résulta pour d'Ourches, retourné seul à Montélimar, par ce fait qu'il dut avouer, le 20 septembre, au conseil de cette ville que, si la garnison protestante de

Livron, qui ravageait auparavant la campagne jusqu'aux portes, de la ville, épargnait les Montiliens depuis quelque temps, c'est qu'il avait obtenu d'elle une trêve, moyennant 100 charges de vin et 100 setiers de blé ; mais que cette trêve ayant pris fin la veille, on avait déjà fait pour plus de 3,000 écus de ravages au quartier du Bois-de-Lau, et que, dans de semblables conditions, il se retirerait, si on ne lui fournissait les moyens d'avoir quelques soldats, pour protéger au moins la banlieue. De cette déclaration s'ensuivit la promesse d'un subside mensuel de 600 livres pour l'entretien de 30 cavaliers.

Trois mois et demi après (4 janvier 1576), de Gordes, qui ne tenait que difficilement tête aux huguenots dans le Haut Dauphiné, mandait aux consuls de Romans et de Valence d'obéir à « M. d'Ourches », comme à lui-même, ce qui veut dire qu'il s'en remettait complètement à son gendre du soin de maintenir l'autorité royale dans le Valentinois et le Bas Viennois, tâche d'autant plus difficile que, ne disposant que de forces tout à fait insuffisantes, il devait se tenir soigneusement renfermé dans les villes. Et c'est probablement à cause d'une aussi énervante situation qu'il voulut accompagner son beau-frère Montoison à l'armée du roi, au commencement de mai 1577, ainsi que le prouve une lettre de recommandation écrite par de Gordes au duc de Nevers, le 1er de ce mois. Mais il est certain, en tout cas, que d'Ourches ayant obtenu, pour Montélimar, une compagnie de cavalerie nourrie aux frais de la province, resta dans cette ville ; car, on le voit battre un corps de huguenots commandé par Blacons, près d'Ancone, le 8, et déblayer si bien, ensuite, les environs que, les huguenots du Vivarais ayant mis le siège devant le château de Crussol, au mois de juillet suivant, c'est d'Ourches qu'on chargea de dégager cette place. Et de fait, il surprit à ce point les assiégeants qu'il leur tua 200 hommes et fit 10 ou 12 prisonniers, ne perdant lui-même que 3 soldats. C'était le 28 juillet. Blessé quelques jours après dans une rencontre, non loin de Livron, le gendre de de Gordes mourut à Montélimar, le 30 août 1577 (et non en 1596, comme le dit Rochas), et le lendemain on l'enterra dans l'église de Sainte-Croix, auprès de son beau-frère Gaspard de Simiane, seigneur de Laval, tué deux ans auparavant.

De son mariage avec Laurence de Simiane, Rostaing d'Eurre ne laissa qu'une fille, Guyonne ou Guigonne, qui, ayant épousé en 1595 Jacques de Moreton, seigneur de Chabrillan, lui apporta une fortune d'autant plus grande qu'en récompense des services à lui rendus par le seigneur d'Ourches, le roi Henri III abandonna à ses « hoirs », pendant neuf années, sa part des revenus du péage de Montélimar évaluée 1,270 écus par an, soit environ 30,000 livres d'aujourd'hui. Et pour se faire une idée des mœurs du temps et de ce que furent la plupart des hommes de guerre de la seconde moitié du XVIe siècle, qu'il nous suffise de rappeler que d'Ourches, qui passe à juste titre pour l'un des plus honnêtes, ne craignit pas d'exiger des Montiliens, le 5 mars 1575, une obligation de 2,500 livres, « en récompense des peynes « qu'il avoit prises pour eux, les ayant « soullagés de beaucoup de folles et « garnisons ». Seulement, il faut reconnaître aussi que le même d'Ourches, mourant, fit remise de cette somme aux Montiliens.

Biogr. Dauph., II, 464. — De Coston, *Hist. Mont.*, II, 637-380. — D'Aubais, *Pièces fug.*, 161, 199, 334. — *Mém. Piémond*, 35, 46, 49, 53. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 682. — *Bull. d'archéol.*, VIII, 440 ; X, 38. — Arch. Valence, BB, 9. — Arch. Isère, B, 3384. — Roman, *Doc.*, 261. — Etc.

P

PACIUS (Jules), le célèbre jurisconsulte italien, est bien un des personnages nés hors de notre département que nous avons le droit de revendiquer, attendu qu'après avoir été une des illustrations de l'université de Valence, il est mort et a été inhumé dans cette ville, et que c'est à Die que se sont éteints, de nos jours, ses derniers descendants. Né, comme l'on sait, à Vicence, le trois avril 1550, d'une famille qui habitait le quartier de Beriga, dont il ajouta le nom au sien, il était fils de Paul Pacius et de Lucrèce Angioletta, et nous savons par les pièces d'un procès, que ses petits-fils soutinrent contre les consuls de Die, que Paul était fils de Melchior, petit-fils de Jean-Donat et arrière-petit-fils de François Pacius, tous qualifiés nobles, ce qui tranche une des questions qui préoccupèrent Berriat-Saint-Prix, le principal biographe de notre jurisconsulte.

Enfant prodige, Jules Pacius, — dont le frère, appelé Fabius, fut tout à la fois dramaturge et grand médecin, — composa, dit-on, un traité d'arithmétique à 13 ans et, contraint de s'expatrier, pour cause de religion, se réfugia avec sa mère à Genève, ville que cette dernière devait habiter jusqu'à sa mort arrivée en 1608, où il épousa Elisabeth Venturini, fille de réfugiés lucquois, et où il se fit promptement une telle réputation, comme professeur, que les universités se le disputèrent. Ayant accepté, en 1585, une chaire de philosophie à l'université d'Heidelberg, il l'occupa dix ans, au bout desquels il l'abandonna pour visiter l'Allemagne et la Hongrie ; après quoi il accepta les offres du duc de Bouillon, qui venait de fonder une académie protestante à Sedan (1596). Seulement, il ne fit guère que passer dans cette académie à cause des guerres civiles, et, s'étant alors réfugié à Nîmes, il y accepta le 15 février 1597 une chaire de philosophie et le rectorat de l'académie qu'il abandonna au bout de quelques mois pour être professeur de droit à l'université de Montpellier. C'est là qu'il eut pour élève et pour pensionnaire le grand érudit Peiresc, qui fut ensuite, jusqu'à sa mort, son correspondant et son ami, et qui tâcha mais en vain de l'attirer à Aix. Or, il était à Montpellier depuis quinze ans, quand les consuls de Valence lui firent faire des offres par le frère de l'un d'eux, attendu qu'après avoir été pendant longtemps à la recherche d'un « docteur ultramontain fameux... « pour restaurer l'Université», il avait été décidé, le 12 février 1613, qu'on s'adresserait à Pacius, « un « des plus fameux jurisconsultes du « temps », la ville de Valence prenant à sa charge tous les frais de son déplacement ; et l'on sait, en outre, par un acte du 13 mars 1616, que, moyennant 500 livres tournois, le marchand Charles Guilheton s'engagea à « faire « et fournir tous les frais nécessaires

« pour faire conduyre de la ville de « Montpellier à Valence, M. Pacius, « premier docteur régent, à présent « estant audit Montpellier, avec sa « femme, famille et domestiques de « sa maison, ensemble tous ses meu- « bles et livres, au contentement du- « dit sieur Pacius, soit par terre ou « par eau, et rendre le tout en son lo- « gis audit Valence. » Ajoutons avec Videl que Lesdiguières, qui s'intéressa toujours beaucoup à la ville de Valence et à son université, « prit un « soin particulier d'establir » dans cette dernière, « Jules Pacius, gen- « tilhomme italien, grand docteur « entre les plus renommés, autant « pour l'estude de la philosophie et « des autres sciences que pour celle « du droit, qui estoit sa principale « occupation. »

Arrivé à Valence dans les premiers mois de 1617, Pacius y vécut d'autant plus renfermé dans l'exercice de ses fonctions qu'il fut bientôt éprouvé par la perte de deux de ses enfants, ce qui, joint aux instances de son ami Peiresc, le fit retourner au catholicisme. C'est en 1619 que cette conversion eut lieu, et quelque temps après il se rendit à Padoue avec un autre de ses fils, qui devint alors professeur à l'université de cette ville, tandis que la république de Venise l'honorait lui-même du collier de l'ordre de Saint-Marc. Mais il n'en revint pas moins, au bout de peu de mois, à Valence, où il avait laissé les autres membres de sa famille et qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 1635, à ce que nous apprennent les registres de l'église paroissiale de Saint-Jean, qui constatent encore que « noble Jules Pa- « cius, premier professeur roïal de « l'Université de Valence » fut inhumé dans cette église.

De son mariage avec Elisabeth Venturini, notre jurisconsulte eut dix enfants, dont trois seulement sont connus : une fille appelée Lavinie, qui épousa le 16 avril 1606, à Montpellier, Moïse Duport, docteur en droit et avocat au parlement de Grenoble, et deux fils.

L'un de ceux-ci, Paul, — qui fut à son tour professeur de droit, — épousa Anne de Clausel et fut le père d'Alexandre, qui s'établit à Montpellier à la suite de son mariage avec Françoise Duglat, en 1659, mais avait encore des biens à Valence et dans les environs longtemps après ; l'autre, Jacques, avocat à Die, eut entre autres enfants Jules-César Pacius, capitaine au régiment de la marine, qui obtint en 1666 des lettres de maintenue de noblesse, et dont le fils, également appelé César, était cordonnier à Die en 1699.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice sur Julius Pacius a Beriga, jurisconsulte et philosophe des* XVIe *et* XVIIe *siècles, lue à la Société des Antiquaires de France, le 9 novembre* 1839, par M. Berriat-Saint-Prix. Paris, Langlois, 1839, in-8° de 30 pp.

Biogr. Dauph., II, 205. — Moreri, *Dict.* v° *Pacius.* — Arch. de Nimes, II, 5. — Nadal, *Hist. de l'univ. de Valence*, 140. — Arch. de Valence, BB, 17 ; CC, 41, 43, et GG, 4. — Videl, *Hist. de Lesdiguières*, 291. — *Bull. d'archéol.*, XX, 481.

PAGNON (JEAN-JOSEPH-MARIE), peintre et écrivain, né à Sainte-Uze (Drôme), le 10 août 1824, et décédé à Lyon en 1847, était le fils d'un marchand papetier de cette dernière ville, Jean Pagnon, et de Marie-Claire Revol. Entré, en qualité d'élève, dans l'atelier d'Hippolyte Flandrin, il avait attiré l'attention d'Ingres, mais non donné encore, bien entendu, sa mesure, lorsqu'il mourut à vingt-trois ans ; la réputation dont il jouit tient surtout à la publication d'un volume qui parut longtemps après sa mort, par les soins d'un ami : ***Joseph Pagnon, Lettres et fragments, publiés par Clair Tisseur, avec une préface, par Victor de Laprade, de l'Académie française.*** (Paris, Girard, 1869, un vol. in-12). Ce volume est, en effet, d'un esprit d'élite, tout à la fois artiste,

poète, penseur et croyant, Pagnon ayant mis au service des plus belles pensées et des sentiments les plus nobles, « une langue irréprochable « avec une plume sans expérience. »

Lacroix, *Vingt écrivains dauph.*, 67. — *Le Correspondant*, du 10 fév. 1869, art. de V. de Laprade. — Notes de M. Perrossier. — Etc.

PAPE (Gaspard), seigneur de St-Auban, homme de guerre généralement connu sous ce dernier nom, que Petitot et d'autres auteurs ont confondu avec son fils Jacques, et que de Thou distingue avec raison de Noé-Albert, seigneur de Saint-Auban, en Vivarais, qui saccagea la ville de Viviers en 1567, tandis que Rochas soutient le contraire, était l'arrière-petit-fils du célèbre jurisconsulte Guy Pape, qui acquit, en 1479, la terre de Saint-Auban, dans les Baronnies, de Lancelot, bâtard de Poitiers. Fils de Philibert Pape et de Claudine de Bésignan, il épousa Blanche de Poitiers, petite-fille de Lancelot, le 4 mai 1545, et, d'abord lieutenant de la compagnie de son compatriote, le fameux baron de la Garde, Antoine Escalin (*voir ce nom*), accompagna celui-ci dans son ambassade à Constantinople ; puis, ayant fait également partie de celle du seigneur Aramon, obtint au retour une commission de capitaine de 300 hommes de pied (6 juin 1552). Deux ans après, il fit sous Montluc, cette malheureuse campagne d'Italie, pendant laquelle les Français battus par les Impériaux, non loin de Sienne, durent se réfugier dans cette ville, où ils furent ensuite assiégés. Or, à en croire l'auteur des *Commentaires*, la conduite de notre capitaine, pendant ce siège ne fut pas exempte de reproches ; car, indépendamment de ce qu'il ne tenait pas sa compagnie au complet, aimant « mieux un teston « qu'un homme de bien », il en laissait volontiers le commandement à un sien neveu, jeune homme inexpérimenté, et il en résulta que les assiégeants ayant escaladé le fort de Camolia, dont ce dernier avait la garde, une nuit qu'il « estoit dans son lict « bien à son aise », ce n'est que grâce à une prompte intervention de Montluc qu'ils n'en restèrent pas maîtres. De là une telle colère de celui-ci que, Saint-Auban étant accouru au bruit du combat, il lui mit l'épée sur la gorge en criant : « Paillard, mes« chant, tu es cause de nous faire « perdre la ville, ce que tu ne verras « jamais, car je te tueray tout à ceste « heure, ou tu sauteras dedans. » Et, de fait, Saint-Auban, jaloux de racheter sa négligence par sa bravoure, se précipita, suivi de quelques autres, à l'endroit par où les ennemis étaient entrés et rejeta ceux-ci dehors. Mais Montluc ne lui en garda pas moins toujours rancune, ainsi que le prouve l'adjuration par laquelle il termine le récit de ce fait : « Capitaines, mes « compagnons, mirez-vous et prenez « exemple sur Saint-Auban, afin que « vous aimiez mieux les vaillants « hommes que l'argent. »

Revenu dans ses terres, qui étaient sur les confins de la Provence, Saint-Auban n'en reçut pas moins, du comte de Tende, gouverneur de cette province, une commission de mestre de camp, le 5 juillet 1558, et, le 15 septembre suivant, celle de commandant de Barcelonnette; après quoi, les prédications calvinistes ayant pris un caractère menaçant dans notre contrée, il se joignit à Montbrun et quelques autres gentilshommes pour favoriser celles de François de Saint-Paul, dans l'église des Cordeliers de Montélimar (avril 1560), ce qui lui valut de compter parmi les principaux chefs militaires du parti huguenot provençal et dauphinois, dès qu'il eut pris corps. Ainsi fut-il chargé, le 16 février 1562, de lever 1,000 hommes de pied, à la tête desquels il alla faire, conjointement avec le comte de Crussol, chef suprême du parti en Provence et en Dauphiné, le siège de la petite ville de Barjols, qui fut prise

le sept mars et dont le saccagement donna le signal de quantité d'autres actes de sauvagerie.

Quelques mois plus tard, Saint-Auban, allait au secours de Condé, enfermé dans Orléans, où il venait de lever tout à fait l'étendard de la révolte, passant pour cela par le Lyonnais, où il s'empara de Villefranche, et par le Bourbonnais, où il échoua devant Moulins; et telle fut l'impression qu'il fit sur le prince rebelle, que celui-ci, comprenant que les actes de barbarie de des Adrets compromettraient la cause protestante, le renvoya en Dauphiné, le 16 décembre, avec commission d'y commander à la place du farouche baron. Seulement, arrivé à Tarare, notre gentilhomme y fut fait prisonnier, et, la commission qui lui avait été donnée pour commander en Dauphiné à la place de des Adrets ayant été trouvée dans ses papiers, on s'empressa de l'envoyer à ce dernier qui, de dépit, allait très probablement déserter le parti huguenot, quand ses lieutenants, qui le surveillaient, l'arrêtèrent à Romans, le 10 janvier 1563, c'est-à-dire pendant que Saint-Auban était encore en prison. Relâché au bout de quelques mois, Saint-Auban promit de ne plus porter les armes contre le roi et de laisser son fils en otage, et le comte de Crussol ayant d'ailleurs remplacé des Adrets en Dauphiné, toutes choses s'arrangèrent à son avantage: on l'envoya, en effet, commander dans le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange, ce qui lui permit de servir encore son parti, sans manquer à sa parole. Et de fait, s'étant alors établi à Orange dont il fit une place de guerre, Saint-Auban poussa de là tant de pointes dans le Comtat, qu'en peu de temps, il y fut maître de soixante-dix ou quatre-vingts villes ou villages, dans lesquels il interdit la célébration de la messe. Cependant, comme il était d'une modération relative, il n'hésita pas à faire publier l'édit de pacification que le prince Guillaume de Nassau lui adressa au mois d'août 1563, et fit même le possible pour calmer les passions surexcitées ; mais n'y étant pas arrivé, il abandonna sans peine le gouvernement de la principauté à Pierre de Warick, envoyé du prince, vers la fin de février 1564, ce qui ne veut pas dire qu'il déposa les armes et renonça à tout commandement. On le voit, en effet, s'opposer, l'année suivante, au rétablissement du culte catholique dans la ville de Nyons; puis, s'emparer du Buis, après s'être plaint à de Gordes du mauvais vouloir du vibailli de cette ville à l'égard des huguenots. Enfin, ayant accompagné le comte de Crussol et Montbrun au siège de Montpellier, au mois de novembre 1567, il y fut tué dans une sortie des assiégés, laissant un testament en date du 2 octobre précédent.

Biogr. Dauph., II, 210. — De Thou, II, 536. — De Coston, *Hist. Montélimar*, II, 228, 243. — *Comment.* de Blaise de Montluc. — *Hist. de Languedoc*, liv. XXXIX. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 612. — Etc.

PAPE (Jacques), seigneur de St-Auban, fils puîné du précédent et de Blanche de Poitiers, né vers 1550, a laissé des *Mémoires* dans lesquels il raconte qu'il fut élevé en qualité de page, non dans la maison de l'amiral de Coligny, comme le disent tous les historiens, mais chez le comte de Crussol, et, qu'ayant « prins l'arque« buse » en 1563, il se trouvait auprès de son père quand celui-ci « reçut les « quatre harquebusades » qui le tuèrent à Montpellier; puis qu'il fit à la suite de son compatriote Blacons (*voir ce nom*,) la campagne de Saintonge et Guyenne (1568-1569), dans laquelle plusieurs régiments dauphinois furent anéantis ; enfin, que se trouvant à Paris, quand Maurevel, trois jours avant la Saint-Barthélemy (21 août 1572), tenta d'assassiner Coligny, il poursuivit l'assassin jusqu'à Corbeil sans pouvoir l'atteindre, et qu'ayant été arrêté à son retour à Pa-

ris, il ne resta pas moins de sept semaines en prison, craignant à tout instant pour sa vie, et n'échappa à la mort qu'en feignant d'abjurer le calvinisme.

Rendu à la liberté, Jacques Pape se hâta de retourner en Dauphiné, où il ne manqua pas de se joindre à Montbrun, quand celui-ci releva l'étendard de la révolte. On le vit donc faire, en 1573, sur le Buis, une tentative qui échoua et dans laquelle il fut blessé ; mais, les catholiques irrités s'étant alors emparés de son château de Sahune, dans lequel il avait amassé tous ses objets précieux, et que reprit aussitôt Montbrun, il prit, quelque temps après, sa revanche en les chassant, après huit jours de siège, de la Roche-sur-Buis. Il comptait du reste, dès ce temps-là, parmi les chefs du parti huguenot en Dauphiné, ainsi que le prouve l'apposition de sa signature au bas des lettres qui furent adressées à de Gordes et au parlement de Grenoble, le 10 août 1575, pour les menacer de représailles si Montbrun, blessé et fait prisonnier, n'était pas traité en prisonnier de guerre.

Vingt-cinq mois plus tard (12 septembre 1577), ayant été commis par le roi de Navarre, chef suprême du parti huguenot en France, pour commander dans le Comtat-Venaissin, comme l'avait fait son père, Jacques Pape prit aussitôt le chemin de Ménerbe, place forte que les catholiques assiégeaient et qui était sur le point de capituler; et, s'y étant introduit secrètement avec quelques soldats, il organisa si bien la défense, après s'être assuré de la personne du gouverneur, suspect de trahison, et avoir fait massacrer les habitants catholiques, si l'on en croit certains historiens, que la place tint jusqu'au 9 décembre de l'année suivante. Encore notre capitaine, qui était sorti de Ménerbe à la faveur d'une trêve, après avoir, dit-on, dévalisé ses prisonniers, ne consentit-il à la capitulation, qui était accompagnée d'un traité de paix pour tout le Comtat, que moyennant une grosse somme d'argent, tant pour lui que pour ses soldats, et sur laquelle la princesse de Salerne, sa belle-mère, ne reçut pas moins de 20,000 livres, « en considé« ration de ce qu'elle avoit fait pour « déterminer son gendre à la paix », ce qui fut une cause de violentes querelles entre notre capitaine et ses lieutenants.

Retiré ensuite dans ses terres, Saint-Auban ne laissa pas d'y être toujours une menace pour les catholiques de son voisinage, ainsi qu'on peut l'induire du démantèlement de son château de Sahune, qui fut ordonné le 25 août 1581 ; mais on ne sait pas combien de temps il y resta. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il contribua dans une assez large mesure à la prise de Montélimar, le 25 août 1585, et qu'ayant ensuite rejoint l'un des fils de l'amiral de Coligny, Châtillon, en Rouergue, celui-ci le fit gouverneur de Milhau, ville où il se fit tellement détester des habitants, qu'ils complotèrent de l'assassiner pendant qu'il serait au prêche et que, ne l'ayant pu, attendu qu'il s'absenta fortuitement le jour dit, ils lui fermèrent leurs portes et pillèrent ses équipages. Cette hostilité l'obligea à se retirer auprès de Châtillon, qu'il accompagna l'année suivante (1587), lorsqu'il alla jusqu'en Lorraine, à la rencontre d'un secours de troupes allemandes; puis, il battit en retraite jusqu'en Vivarais, d'où il y a tout lieu de croire qu'il regagna ses terres, car on le trouve mêlé, bientôt après, à une affaire des plus graves. Un des gendres de Montbrun, Jean de Rauques de St-Pardon, ayant été tué et Louise du Puy, sa veuve, prétendant que le seigneur de Saint-Auban était un des auteurs de cette mort, le conseil de justice protestant, alors établi à Die, ordonna de l'arrêter. Seulement, comme il arrivait souvent alors, en pareil cas, notre capitaine dut obtenir ensuite des lettres de grâce ; Lesdiguières, en effet, qui avait d'abord pris fait et

cause pour son accusatrice, l'employait en 1592, et, l'année suivante, il fut un des négociateurs de la trève avec le duc de Savoie. Mourut-il en 1594, comme on l'a dit, en s'appuyant sur ce que son testament est en date du 15 janv. de cette année-là? On l'ignore. En tout cas, il se portait encore assez bien, le lendemain 16, pour écrire aux consuls de St-Auban, qui l'avaient prié de permettre qu'on fît chez eux les exercices du culte catholique, comme cela se faisait dans d'autres villages ayant des seigneurs protestants: « Ce n'est à moy à accor-
« der ny à consentir que ayes preb-
« tre ny messe, que le roy naye faict
« un edict général. Vous me dites
« qu'elle a esté remise en quelques
« lieux, sur quoy je vous respons que
« jayme mieulx que les aultres fas-
« sent faulte que moy. »

Marié, en 1573, à Lucrèce de Péretz, dont la mère épousa en secondes noces Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, Jacques Pape laissa un fils et trois filles. Pour ce qui est de ses *Mémoires,* on n'en connaissait que deux fragments contenant, l'un, de curieux détails sur la St-Barthélemy, l'autre, un récit de ce que fit l'auteur en 1586 et 1587, l'un et l'autre publiés par du Bouchet, puis réimprimés dans les collections Petitot, Michaud et Poujoulat, et dans le Panthéon littéraire, quand M. Edmond Maignien les a publiés intégralement dans la *Revue Dauphinoise*, d'après une copie appartenant à la bibliothèque de Grenoble. Leur véritable titre est: *Discours de mes actions;* et c'est à tort qu'on a donné, comme en étant un troisième fragment, des *Mémoires de ce qui s'est passé en Dauphiné depuis le mois d'avril jusqu'au vingtième de décembre 1587*, qu'on trouve dans les *Mémoires de la Ligue* et qui ont été réimprimés dans les *Actes et correspondance de Lesdiguières*; car, ainsi que le remarquent les éditeurs de ce dernier recueil, ce n'est là qu'une note secrète destinée à mettre le roi de Navarre au courant de ce qui se passait en Dauphiné, peut-être écrite par Saint-Auban, mais en tout cas n'ayant rien d'un récit historique.

Biogr. Dauph., II, 211. — *France prot.*, VIII, 102. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 652. — *Hist. de Languedoc*, liv., XLI. — *Hist. guerres du Comtat*, II, 209-246. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 431. — Arch. Dr., E, 4406, 5208. — Petitot, *Coll.*, XLIII, 455. — Douglas et Roman, *Corr. Lesd.*, I, 4, 6, 192; III, 185. — Etc.

PASSIS (Guy de), médecin de Crest, dont le trisaïeul, Philippe de Passis, était établi dans cette ville dès 1495, date à laquelle il y exerçait le métier de marchand, était fils de Jean de Passis, « scindic de l'église cres-
« tienne refformée de Crest », qui siégea en qualité d'ancien dans le synode provincial tenu à Dieulefit, le 9 juin 1616, et qui fit construire, vers 1635, des « moulins à papier » au quartier de Soubeyran, dont les moulins à blé lui appartenaient. Notaire et procureur de son état, ce Jean de Passis eut pour femme Noémi Chapuis. Quant à son fils Guy, reçu « bachelier en médecine » à Montpellier, le 30 janvier 1645, il revint aussitôt après dans sa ville natale où, tout en pratiquant l'art d'Hippocrate, il fit de la théologie, ainsi que le prouve son intervention dans l'examen d'un écrit de controverse de Jean de Lafaye, pasteur protestant à Loriol, et compta parmi les beaux esprits de Crest à son époque, comme on peut aussi l'induire des vers à lui adressés par le poète-marchand David-Rigaud. Malgré cela, nous ne nous serions très certainement pas occupé de lui s'il n'avait publié une brochure intitulée: *L'eau merveilleuse de Bovrdeavx en Dauphiné* (Valence, chez Pierre Verdier, 1672, in-12 de 81 pp.), qui, étant une réclame, excita par suite les colères du médecin Paul Terrasson *(voir ce nom)*, de Die, préconiseur d'autres eaux, et dont le principal, pour ne pas dire, l'unique mérite, est son extrême rareté. On la

considérait, en effet, comme perdue, lorsqu'un bibliophile distingué, M. Gustave Latune, en découvrit un exemplaire, grâce auquel il a pu faire faire de l'œuvre du médecin crestois une réimpression accompagnée d'une préface et de notes qui en font un modèle du genre. A part cela, tout ce que l'on sait de Guy de Passis, c'est qu'ayant épousé Marie Glénat, dont le testament est en date du 5 juin 1649, il eut deux fils et deux filles et que l'aînée de celles-ci, appelée Bonne et mariée le 18 décembre 1682 avec Daniel Lombard, quatrième aïeul de M. Gustave Latune, fut vraisemblablement la dernière de sa famille.

Terminons en disant que la réimpression de *l'Eau merveilleuse de Bourdeaux* (Genève, Jules Guillaume Fick, 1891,) forme un volume petit in-8° de 4 ff. non numérotés, + 82 + xl pp.

Biogr. Dauph., II, 455, et notes de M. G. Latune.

PATIN (Jean-Antoine), avocat, dont la famille originaire de Valréas s'établit à Chabeuil vers 1495, date à laquelle le notaire Jean Patin épousa Catherine Villars, héritière d'une vieille famille bourgeoise de cette dernière ville, naquit à Chabeuil, le 7 janvier 1594. Il était le fils de Jean Patin, maréchal des logis, cornette de la compagnie d'armes de M. de Tournon, qui mourut à Chabeuil, le 13 mai 1629, âgé de 77 ans, et le petit-fils d'un lieutenant du juge des conventions dudit Chabeuil, tué pendant les guerres de religion. Après avoir fait ses études classiques au collège de Tournon, il prit le grade de docteur en droit en l'université de Valence et fut enfin reçu avocat au parlement de Grenoble en 1618. Dix ans après, étant à Crest, il complimentait, au nom des consuls de cette ville, le roi Louis XIII, allant au siège de Privas et, si l'on en croit certaines notes publiées par M. Ed. Maignien, il contenta si bien le monarque que ce prince voulut avoir ensuite une conversation avec lui. Est-ce pour cela que notre avocat fut pourvu, le 16 novembre suivant, de l'un des quatre offices de substitut du procureur général près le parlement de Grenoble, nouvellement créés ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en obtint un dont il était en possession dès le 29 décembre 1629, date à laquelle il épousa Anne Delhaye, car il est ainsi qualifié dans son acte de mariage.

Entré ainsi dans le Parlement, Jean-Antoine Patin parla plus d'une fois au nom de cette cour, et c'est notamment lui qui complimenta, en 1643, le comte de Tournon, lors de sa réception en la charge de lieutenant général au gouvernement de Dauphiné. Mais où il rendit de véritables services, c'est à Valence, l'année suivante; car, ayant été envoyé dans cette ville au lendemain d'une sédition, qui faillit coûter la vie à l'intendant du Dauphiné, le futur surintendant des finances Fouquet, et qui la coûta au président Ducros (*voir ce nom*), il sut calmer les esprits et ramener à certaine proportion cette affaire, qui n'en eut pas moins de déplorables conséquences, puisqu'il en résulta la condamnation de deux individus au supplice de la roue, la pendaison de deux autres et l'application de peines moindres à six ou sept autres coupables.

Résignataire de sa charge dès 1650, bien qu'on ne l'ait remplacé qu'en 1659, Jean-Antoine Patin retourna alors dans sa ville natale, dont il devint juge ducal; et c'est probablement là qu'il mourut en 1675, ayant été anobli vingt-quatre ans auparavant et laissant, au dire de Guy Allard, « plusieurs volumes manuscrits de recueils en droict. » Il est en outre l'auteur d'une consultation ayant pour titre : *Question si un ou plusieurs particuliers plaidant contre leur communauté en demandant ou défendant doiyent contribuer aux frais et despenses que cette communauté fait contre eux...* (Grenoble, 1659, in-8° de 56 pp.), et une note mss. publiée par M. Mai-

gnien nous apprend que cette consultation se rapporte à une affaire ainsi résumée : « Les consuls de Chabeuil « en haine de ce que Jean Courtois de « Chabeuil leur avait déclaré, par ac- « te,qu'il ne vouloit plus être conseil- « ler de la maison de ville, parce qu'il « y voyait passer et délibérer des cho- « ses préjudiciables au public et con- « tre sa conscience, lui suscitèrent « un procès criminel, le traitèrent in- « humainement dans les prisons du- « dit Chabeuil, l'ayant accusé d'avoir « contrefait l'évesque, lorsqu'il fut es- « leu abbé des vignerons dans ledit « lieu ; de laquelle accusation il fut « absous avec despens, par arrest de « la cour du 12 février 1659, en la 3e « chambre, au rapport de M. de Mar- « nais. »

Arch. de la Drôme, B, 1258, et E, 2097. — *Le Dauphiné*, XVII, 108. — Inv. des arch. de l'Isère. — Ed. Maignien, *L'imprimerie... à Grenoble*, 175. — *Mém. de Salomon de Merez, Bibl. du Dauph.*, 168.

PATIN (Joseph), fils du précédent et d'Anne Delhaye, né à Chabeuil, vers 1648, compte parmi les illustrations de l'ordre de St-Dominique, dans lequel il fit profession à Bordeaux en 1672, y étant auparavant entré en qualité de novice à Grenoble. Seulement, c'est à tort, croyons-nous, que les biographes avancent qu'étant devenu aussitôt professeur de théologie à Paris, dans la maison dite du noviciat général, il le fut jusqu'en 1681 ; car, il semble résulter de certains manuscrits de ce religieux, qu'il s'adonna surtout à la prédication pendant ses neuf ou dix premières années de vie monastique, et l'on y voit encore qu'il alla de Paris à Avignon dès 1676 et qu'ayant été transféré, deux ans après, à Montpellier, il passa ensuite par les couvents de Pamiers et de Bordeaux, pour revenir à Avignon au mois de septembre 1681, ce qui permet de supposer qu'il ne fut en réalité professeur que dans cette dernière ville, où il enseigna d'abord la philosophie et, dès 1693, la théologie d'une si brillante manière qu'on le trouve qualifié *professor perpetuus in academia Avenionensi*, en 1712. Quant à son décès, que Chalvet dit être arrivé en 1681, il doit être reculé de plus de quarante ans, attendu qu'il résulte de ces mêmes manuscrits qu'il vivait encore en 1722.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Theologia evangelica, seu opuscula de vita, morte, resurrectione et ascensione Christi, quæ ab evangelistis enarrantur. Sumptibus discipulorum doctoris angelici.* Avenione, Fr. Mallard, 1705, in-12.

II. *Theologia clericalis, seu opuscula moralia de habitu et disciplina clericorum, scilicet de beneficiis, simonia, censuris, horis canonicis.* Avenione, Jos. Cart-Chastanier, 1710, in-12.

III. *Theologia exegetica, seu opuscula de sacris Bibliis.* Avenione, Offray, 1712, in-12.

IV. *Theologia positiva...seu opuscula de historia ecclesiastica.* Avignon, 1713, in-12; ouvrage qui ne nous est connu que par la mention qu'en fait Barjavel.

Enfin, la bibliothèque publique d'Avignon a du P. Patin les manuscrits suivants :

Nos 479-480. *Theologia angelica juxta ordinem et inconcussa ac tutissima dogmata doctoris angelici S. Thomæ Aquinatis, eructore seu compilatore R. A. P. F. J. Patin, Cabeolensi, Ordinis FF., Prædicatorum, sacræ theologiæ professore, audiente Marco Antonio Jourdan, acolytho Avenionensi, 1717.* Deux tomes, dont le dernier a été terminé en 1718.

N° 621. *Breviarium pauperis concionatoris fratris Josephi Patin, conventus Burdegalensis... 1681.* C'est un recueil de sermons portant les dates comprises entre 1681 et 1695.

N° 622. *Compendium sermonum omnium de tempore, de mysteriis, et de Sanctis. Tomus quintus, in quo et sexto sequenti habentur ideæ sermonum, qui quatuor prioribus tomis comprehenduntur... Scribebat frater Josephus Patin, ordinis fratrum Prædicatorum et filius conventus Burdigalensis, provinciæ Tholasanæ.*

N° 623. *Tomus quintus. Pars tertia, in qua habetur continuatio sermonum, tum de tempore, tum de Sanctis, qui tomo 3 et 4 desunt. Adjecta sunt quædam alia opuscula. Ad usum suum scribebat frater Josephus Patin...* Commencé à Paris, en 1675, ce recueil fut continué à Avignon, de 1676 à 1678 ; à Montpellier, de 1678 à 1680 ; à Pamiers et à Bordeaux en 1681 ; enfin à Avignon, jusqu'en 1722.

Biogr. Dauph., II, 224. — Echard, *Script. ord. prædic.*, II, 806. — Guy Allard, *Bibl.*, éd. Chalvet. — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, II. 235. — Labande, *Catal. des manuscrits des bibl. publ. Avignon*, 295, 353. — Etc.

PAYAN (Joseph-François), dit **PAYAN-DUMOULIN**, homme politique, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 19 février 1759, appartenait à une famille de cette ville, remontant au notaire Charles Payan, qui figure, en qualité de témoin, dans l'acte par lequel des protestants dauphinois chargèrent quelques-uns d'entre eux de les représenter dans l'assemblée de Mantes (le 29 juillet 1593). Fils de François de Payan, écuyer, vibailli et subdélégué dudit Saint-Paul, puis conseiller au parlement de Dauphiné (1772-1790), et de Marthe d'Isoard, il acquit, en 1787, une charge de conseiller-maître en la Chambre des comptes de cette province, à laquelle il fut nommé le 15 novembre, dont il fut mis en possession le 12 décembre suivant et qu'il occupa jusqu'à la suppression des cours souveraines, en 1790. Devenu alors maire de sa ville natale, tandis que son père devenait président de l'administration du département et qu'un de ses frères, qui aura plus loin sa notice, allait propager les idées révolutionnaires dans le Comtat-Venaissin, il fut, dès le premier jour, un partisan résolu de la Révolution, et loin de se montrer plus modéré que son frère, ainsi que le dit Rochas, il le dépassa au contraire, tout d'abord, par la violence de son attitude ; car, ayant été élu membre de l'Administration départementale, le 10 septembre 1791; secrétaire de l'assemblée qui choisit les députés de la Drôme à la Convention, le 2 septembre 1792; et procureur général syndic du département, vingt-sept jours plus tard, on le voit dénoncer le *Journal de Perlet*, comme « animé du « plus perfide modérantisme », déclarer, le 19 décembre, que Louis XVI doit « périr sous le glaive de la loi », et féliciter, un mois et demi après, la Convention de ce que « ce monstre « politique ne souille plus la terre de « la liberté et de la philosophie », ce qui ne tarda pas à effrayer même les violents.

Dès le 27 mai 1793, on demandait, en effet, au sein de l'administration départementale de la Drôme, que la Convention « mette fin à « l'état d'anarchie qui se propage et « fait naître de grandes inquiétu- « des », et s'il put obtenir, à force d'instances, qu'on retranchât d'une adresse, qui fut alors votée malgré lui, certaines phrases pouvant être considérées comme une déclaration de guerre à la Montagne, son influence n'alla pas au delà. Il se trouva même bientôt en opposition avec la plupart des membres de l'administration départementale et de la municipalité de Valence, ainsi qu'on peut s'en convaincre en le voyant, le 13 juin suivant, adjurer ses collègues de se rallier « à la Montagne et aux Pa- « risiens sauveurs de la liberté » et dénoncer, en même temps, le maire et des officiers municipaux ; tandis que, cinq jours plus tard (18 juin), le conseil départemental décidait, en dépit de ses objurgations, « qu'il se- « rait fait une adresse à tous les ci- « toyens du département, pour con- « naître leur vœu sur les événements « de Paris, ainsi que les mesures à « prendre pour sauver la liberté et « conserver l'unité et l'indivisibilité « de la République. »

Mais appuyé sur l'administration du district de Valence, qui était terroriste, tandis que celles de la ville et du département étaient modérées, notre Drômois loin de se laisser déconcerter, tint d'autant plus facilement tête à ses adversaires que le représentant Boisset, qui fut envoyé peu de temps après dans le département pour y organiser la levée en masse et « purifier » les autorités, lui prêta main forte. D'accord avec lui, 71 sociétés populaires, tant de la Drôme que d'autres départements s'étant réunies à Valence, le 7 septembre 1793, dans l'église des Cordeliers, sous sa présidence, proposèrent les mesures les plus violentes ; puis on remplaça par des hommes de son choix quantité de fonctionnaires élus ;

ensuite, on procéda à de nombreuses arrestations et, la Société républicaine de Valence ayant été elle-même épurée, il s'en fit élire président le 20 février 1794.

En un mot, la terreur régnait à Valence quand J.-F. Payan, que l'on appelait alors Payan-Dumoulin, fut appelé à Paris pour y être directeur de l'Instruction publique, ce qui donna lieu, le 2 avril, à une manifestation de ses partisans, qui l'appelaient « le « sauveur de la France dans le Midi ». Mais à Paris, où il se trouva alors dépassé et de beaucoup par son frère, il fit, dit-on, le possible pour favoriser les sciences et les lettres et, qui plus est, obtint du Comité de salut public qu'on relâchât plusieurs hommes de lettres et artistes injustement détenus ; ce qui ne l'empêcha pas d'être mis hors la loi, comme son frère, au 9 thermidor, les auteurs de ce coup d'Etat lui reprochant d'avoir « passé plusieurs jours à faire « des circulaires imprégnées de con- « tre-révolution, et à empoisonner « les départements des opérations de « Robespierre, à qui il croyait que le « succès ne pouvait manquer. » Seulement, tandis qu'on arrêtait les autres, il s'esquiva à la faveur du trouble de cette mémorable journée, gagna la campagne, où il tenta de se noyer dans un moment de désespoir, puis Valence, où il avait un petit appartement, place de la Liberté, et où il n'échappa aux agents chargés de l'arrêter qu'en se déguisant en femme ; après quoi il gagna Grignan et finalement la Suisse, où il resta jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV (15 octobre 1795).

Retiré alors en France, Payan-Dumoulin obtint bientôt un emploi dans les Contributions directes, notamment celui de directeur dans le département de la Loire, qu'il perdit à la Restauration ; ce n'est cependant qu'en 1816, qu'il revint dans son département natal et s'établit à Liseaux sur la commune d'Alixan, dont il fut maire de 1830 à 1848, date à laquelle il se démit de cette charge à cause de son grand âge, faisant des « vœux « pour la gloire et la prospérité de « la république », qu'il avait eu « le « bonheur de voir inaugurer pour la « seconde fois, dans sa longue car- « rière. » C'est là qu'il mourut le 20 mai 1852, laissant deux fils et deux filles de son mariage avec Sophie Melleret, qu'il avait épousée en 1809.

Littérateur et même poète à ses heures, Payan-Dumoulin est l'auteur de différents articles parus dans *Le Mercure*, le *Courrier de l'Europe* et d'autres publications périodiques, et l'on a encore de lui : I*. *Délibération de la ville de St-Paul-Trois-Châteaux et compte rendu à l'Assemblée nationale des alarmes qui ont affligé la ville et le canton*. S. l., 8 août 1789, in-8° de 10 pp. — II. *La Commission d'instruction publique aux artistes*. S. l. n. d., in-8° de 10 pp. — III. *Précis historique sur Agricole Viala*. S. l. n. d.; in-8° de 6 pages dont la commission d'Instruction publique ordonna l'impression et l'envoi « aux ar- « mées, aux départements, districts, « municipalités et sociétés populai- « res de la République, » le 13 messidor an II. Ce dernier écrit est le récit de la mort d'un enfant d'Avignon, que l'on disait avoir été tué pendant qu'il cherchait à détruire, sur la Durance, un bac qui devait en faciliter le passage aux Marseillais soulevés, ce qui lui valut d'être glorifié par Robespierre à la tribune de la Convention et célébré en vers par Andrieux et d'autres ; tandis que les Avignonnais établirent plus tard (ventôse an III) dans une pétition, que « l'action par « laquelle on a voulu rendre célèbre « ce jeune étourdi est fondée sur la « fable la plus ridicule. »

PORTRAIT. — I. Lith. in-fol. Presqu'en pied, de 3/4 à G., assis; 0,250/0,146. *Jules Varnier, del. à Valence*, 1838. — II. Autre, in-8°. Valence, Saint-Etienne, 1839.

Biogr. Dauph., II, 227. — Rochas, *Mém. bourg.*, I, 232, 274, 281, 318 ; II, 8, 74, 148, 156. — Réimpr., *Moniteur*. — *Courr. Drôme*, du 16 mars 1848. — *Biogr.* Jay et Jouy. — Etc.

PAYAN (Claude-François), frère puîné du précédent, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 mars 1766, commença, dit-on, par être officier d'artillerie, mais je n'ai pu découvrir son nom dans l'*Etat militaire*. Quoiqu'il en soit, la Révolution ayant éclaté, il l'accueillit avec enthousiasme, se fit élire capitaine de la garde nationale de sa ville natale, en 1789, et devenu ensuite administrateur du district de l'Ouvèze, dont Carpentras était le chef-lieu et qui fit un moment partie de notre département, il y fut surtout « missionnaire », pour nous servir des expressions de son frère aîné ; enfin, l'assemblée électorale qui fit choix des députés de la Drôme à la Convention (2-14 septembre 1792) et dans laquelle il représenta Carpentras, dont il se disait citoyen, l'ayant compris parmi les administrateurs du département, son enthousiasme s'en accrut, ainsi que le prouve le discours enflammé qu'il lut au conseil départemental le 11 novembre 1792. Seulement, il faut remarquer avec cela qu'il ne professait encore alors que des opinions modérées ; car, non content de flétrir dans ce discours les massacreurs de septembre, ceux qui disent qu'il « faut égorger les hom« mes qui n'aiment pas la Révolution», il s'y élève contre les républicains qui ne respectent pas les lois auxquelles ils veulent soumettre les royalistes, et exhorte le Français à écouter ce que lui « conseillent les Roland, les « Brissot, les Guadet, et les Ver« gniaud. » Mais il se mit tout à coup en opposition avec les Valentinois, le 19 mai 1793, en les accusant de croupir dans « une insouciance crimi« nelle sur les dangers de la patrie », ce qui le fit dénoncer par la municipalité, comme perturbateur du repos public; et c'est probablement alors qu'il se rendit à Paris, où les hasards des luttes politiques l'ayant mis en contact avec Robespierre, dont il ne tarda pas à être le secrétaire, il s'éprit de lui à ce point qu'on a pu dire qu'il fut son idole et que, d'admirateur des Girondins il devint un fougueux Montagnard, un impitoyable terroriste, ce qui lui valut d'être appelé à faire partie du tribunal révolutionnaire de Paris. Nommé enfin agent national de la Commune, le 9 germinal an II, et mis en possession de ce poste le surlendemain, on le vit se féliciter hautement, cinq jours après, de ce que « Danton, qui depuis « longtemps s'opposait à la marche de « la Révolution », Camille Desmoulins, qui s'était efforcé de ressusciter le modérantisme, « et beaucoup d'autres « allaient tomber sous le glaive de la « loi » ; ajoutant que « ces scélérats « ont montré une audace, une inso« lence qui prouve leur lâcheté. » Puis ce furent les défenseurs officieux, c'est-à-dire les avocats, dont il demanda l'épuration, leur reprochant d'avoir défendu les contre-révolutionnaires; et les défenseurs officieux ayant alors cessé de plaider, il déclara, le 26 germinal, qu'ils n'agissaient ainsi que parce qu'ils avaient « la conscience « de leurs crimes », et qu'ils devaient conséquemment « être réputés sus« pects » et arrêtés.

Rien, d'ailleurs, ne saurait mieux donner une idée de l'état d'âme auquel Cl.-F. Payan en arriva que ce fait, qu'ayant été le principal instigateur de l'établissement d'un tribunal révolutionnaire à Orange et Roman-Fontrosa *(voir ce nom)*, un de ses amis, ayant été nommé, presque malgré lui, juge à ce tribunal, il ne manqua pas de lui tracer aussitôt sa ligne de conduite dans une longue lettre qui a été publiée plusieurs fois. Cette lettre est du 20 messidor an II et l'on y lit notamment : « Que les commissions « chargées de punir les conspirateurs « n'ont absolument aucun rapport « avec les tribunaux de l'ancien régi« me, ni même avec ceux du nouveau. « Il ne doit y exister aucune forme, la « conscience du juge est là et les rem« place... Elles doivent être des tribu« naux politiques et se rappeler que « tous les hommes qui n'ont pas été « pour la Révolution ont été, par

« cela même, contre elle... Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : prenez garde, sauvez l'innocence ; et moi je leur dis, au nom de la patrie : tremblez de sauver un coupable... Il n'y a pas de milieu, il faut être totalement révolutionnaire ou renoncer à la liberté... Tu as une grande mission à remplir, oublie que la nature te fit homme et sensible. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur, et dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice est un crime. ... Choisis entre l'amour du peuple et sa haine, si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaire pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre... » Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cet homme, si étranger à l'esprit de justice, avait des mœurs. Un de ses collègues a raconté qu'il était arrivé plusieurs fois « à Payan d'entrer avec lui dans les boutiques de marchands de gravures et de les forcer à retirer celles dont les sujets obscènes sont propres à corrompre les mœurs », et l'on ne voit pas qu'il ait prévariqué. Ce qui étonne moins, c'est qu'il ait été une des victimes du 9 thermidor. Dès le 27 messidor, il put, du reste, se rendre compte qu'il n'avait plus l'influence d'autrefois, même sur les membres de la Commune de Paris ; car, tandis que toutes ses propositions étaient auparavant adoptées avec un enthousiasme tenant du délire, on déclina, ce jour-là, celle qu'il fit d'empêcher ou tout au moins de surveiller les banquets patriotiques, parce qu'ils pourraient être le signal d'une « réconciliation perfide, » et que ce n'est que « lorsque l'aristocratie tout entière sera descendue au cercueil, que le peuple goûtera toutes les douceurs de l'égalité. » Aussi la Convention n'eut-elle pas plus tôt voté l'arrestation de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, que le nom de Payan fut prononcé. C'est Rovère qui le signala comme un des agents de Robespierre, ce qui était vrai, et comme ayant été « nommé par le département de la Drôme, pour aller fédéraliser avec le Midi », ce que nous croyons faux. Arrêté le jour même, il fut guillotiné le lendemain avec vingt et un autres ; il était alors âgé de 28 ans.

Cl.-Fr. Payan, que l'on dit avoir écrit en prose et en vers, rédigea en tout cas : *L'Anti-Fédéraliste ou les correspondants des sociétés populaires et de l'armée*, journal inspiré par Robespierre, qui ne dura qu'un an (26 janvier 1793-30 nivôse an II), et l'on a encore de lui : I. *Discours du citoyen Payan, administrateur du département de la Drôme, aux gardes nationales marseillaises, du 9 oct. 1792*. Valence, s. d., in-4° de 3 pp. — II. *Aux citoyens réunis en sociétés populaires*. Valence, impr. J.-J. Viret, 1792, in-4° de 11 pp. — III*. *Aux sans-culottes des campagnes, par un citoyen de la Drôme*. Grenoble, J. Allier (1793), in-8° de 8 pp. — 2e éd., s. l., (24 juin) an II, in-8° de 16 pp. — IV. *Adresse de la municipalité de Paris à la Convention nationale, dans la séance du 27 floréal, l'an second de la République*. De l'impr. de la Com. exéc. de l'instr. publ., in-8° de 8 pp.

Biogr. Dauph., II, 226. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 266. — Réimpr. du *Moniteur*, XX, 88, 152, 154, 231, 377 ; XXI, 253, 339, 560. — *Pap. trouvés chez Robespierre*, 396. — Etc.

PAYAN (CHARLES-FRANÇOIS-FÉLIX-ERNEST), neveu du précédent et fils aîné de Joseph-François de Payan-Dumoulin, naquit à Montbrison, le 19 janvier 1811. Ayant embrassé la carrière du barreau, il était

avocat à Valence depuis onze ans, lorsqu'il fut élu membre du conseil général de la Drôme, pour le canton du Bourg-de-Péage, en 1842; mais n'ayant pas été réélu à l'expiration de son mandat et sa candidature à la députation, dans l'arrondissement électoral de Romans, n'ayant pas été plus heureuse en cette même année 1842, il se tint dès lors à l'écart des luttes politiques jusqu'en 1851, date à laquelle ayant été nommé procureur de la République à Valence (21 octobre), il se trouva naturellement mêlé aux événements qui accompagnèrent le coup d'Etat de décembre. Devenu ensuite, successivement, procureur impérial à Moulins (11 octobre 1854), président au Puy (5 mars 1859) et conseiller à Aix (24 janvier 1863), il fut révoqué, le 30 janvier 1871, comme ayant fait partie des commissions mixtes ; mais rétabli dans sa charge, le 25 mars suivant, il la conserva jusqu'à sa mise à la retraite, le 6 mars 1879. Il est décédé à Grignan, le 22 août 1887.

Secrétaire de la Société de statistique des sciences et des arts de la Drôme, en 1836, et membre de quantité d'autres sociétés savantes, Ch.-Fr.-F.-E. de Payan a publié de nombreux articles dans le *Bulletin de la Soc. de stat. de la Drôme*, *Le Droit*, la *Gazette des Tribunaux*, *L'Illustration* et d'autres revues, et on lui doit en outre les écrits suivants :

I. *Quelques mots de réponse au mémoire que vient de publier M. l'Ingénieur de l'arrondissement de Valence, relatif à la direction de la partie de la route de Montélimar à Beaurepaire, comprise entre Montélimar et Lens-Lestang.* Valence, Marc Aurel, 1836, in-4° de 12 pp. — II. *Recherches sur les origines de l'Imprimerie.* 1840, in-8° de 24 pp. — III. *Moyens pratiques pour établir une exposition des produits du département de la Drôme.* S. l. n. d., in-8°. — IV. *Notice sur quelques volcans de l'Italie méridionale.* S. l. n. d., in-8°. — V. *Considérations sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume des Deux-Siciles et sur la législation napolitaine comparée aux lois françaises.* Valence, s. d., in-8° de 32 pages. — VI. *Notice historique sur le château de Grignan.* S. l. n. d., in-8° de 23 pp. — VII. *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, et Réflexions sur la céramique antique.* Le Puy, 1860, in-4° de 108 pages. — VIII. *Notice sur les huîtres perlières... de la Haute-Loire et de la Lozère.* Le Puy, 1862, in-8° de 11 pp.

Indépendamment de cela, Ch.-Fr.-F.-Ern. de Payan forma de précieuses collections paléontologiques et de livres; mais ces derniers furent vendus de son vivant, à ce que nous apprend le *Catalogue des livres rares et curieux de la Bibliothèque de M. E. de P. D. dont la vente aura lieu aux enchères, à Marseille, le 21 avril* 1866. Marseille, 1866, in-8° de 25 + 159 pp.

Bull. d'archéol., XXI, 444. — Notes de fam., 50. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*

PELLAPRA (Jean-Louis), officier général appartenant à une famille bourgeoise que l'on trouve établie à Montélimar dès le milieu du XVIe siècle, naquit dans cette ville, le 11 janvier 1739, d'autre Jean-Louis, avocat et de Françoise Delolle. Engagé à quinze ans dans le régiment de Champagne, il était encore simple soldat lorsqu'il passa, treize ans après, dans le régiment de Bourgogne avec lequel il fit campagne en Allemagne, de 1757 à 1761, et dans lequel il devint enfin sergent au mois d'octobre 1768. Etant allé ensuite en Corse, il y fut blessé dans une rencontre (mars 1769) ; promu lieutenant trois ans après, il reçut au mois d'août 1780 les épaulettes de capitaine. Douze ans plus tard, Pellapra était envoyé à l'armée des Alpes, où il rattrapa bien vite le temps perdu : car, devenu chef de bataillon au mois de juin 1793, il

fut fait général de brigade, au mois de septembre suivant, et général de division, un mois après. Il paraît même qu'il eut un moment le commandement en chef de cette armée, en 1795; mais, réformé le 18 mars 1797, il retourna alors dans sa ville natale, dont il présidait l'administration quand Championnet le chargea provisoirement de commander dans notre département. C'était le 7 septembre 1799 et il mourut le 26 mars 1808, laissant, de son mariage avec Jeanne-Marie Franjon, un fils qui, après avoir été chef de bataillon, dirigea les fonderies de Soyons (Ardèche). Une de ses petites-filles épousa le dessinateur Bertall.

Biogr. Dauph., II, 229. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 226. — Arch. de la Guerre. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, II, 302, 426.

PELOUX (Adrien), bien que né dans le département de l'Ain, en 1830, est, sans contredit, une des illustrations de notre département; car, indépendamment de ce que son père, qui était colonel d'artillerie, tint garnison à Valence, ses frères et sa sœur avaient acquis droit de cité dans cette ville, lorsqu'il s'y établit à son tour avocat, en 1855, après avoir fait son stage à Bourg et ses études de droit à Grenoble et à Strasbourg, suivant les hasards de la vie de garnison. Or, avocat, il se fit si promptement aimer et estimer de ses confrères qu'il était depuis longtemps membre du conseil de discipline de l'Ordre et venait d'être élu bâtonnier, quand éclata la malheureuse guerre de 1870, ou plutôt quand les défaites de Wœrth et de Wissembourg rappelèrent notre pays à la réalité des choses. Profondément atteint dans son patriotisme par ces revers, il n'hésita pas alors à abandonner une situation enviable, pour se faire soldat. D'abord lieutenant, puis capitaine de la 6e compagnie du 2e bataillon des mobiles de la Drôme, il faisait vaillamment campagne depuis près de quatre mois, autour de Paris assiégé, lorsqu'il périt à l'attaque du plateau de Montretout, le 19 janvier 1871. Ayant reçu l'ordre de déployer sa compagnie en tirailleurs sans dépasser le plateau, il était à son poste, rongeant son frein de ce qu'il lui était formellement défendu de marcher en avant, c'est-à-dire de chercher à déloger un ennemi qui nous mitraillait à l'abri de tranchées et de murs crénelés, lorsqu'il tomba la cuisse brisée par un projectile qui déchira l'artère au point de rendre toute ligature impossible. Le soir, il était mort et, touchant détail, lorsqu'on le déshabilla pour faire sa toilette funèbre, on trouva sur lui une *Imitation de Jésus-Christ* et les photographies des siens.

Six jours après, on inhumait le capitaine Adrien Peloux à Courbevoie, d'où son corps fut ensuite transporté dans l'Ain, auprès de ceux de son frère et de sa mère, ainsi qu'il l'avait demandé; mais la ville de Valence n'en tint pas moins à honorer la mémoire de celui qu'elle pouvait considérer comme un des siens. Une de ses rues porte le nom d'Adrien Peloux, et les membres du barreau de cette ville à qui Peloux disait en partant : « L'envahissement « de la France par les Prussiens se- « rait une honte, et je ne veux pas « que mon fils rougisse de moi » , les membres du barreau de Valence, disons-nous, ne pouvant faire à ce confrère tombé au champ d'honneur de triomphales funérailles, firent célébrer un service pour lui à l'église cathédrale, chargèrent un des leurs, M. Guichard, de faire son éloge dans une réunion solennelle, tenue au palais de justice, le 18 février 1871, et décidèrent enfin que le « portrait de « M. Peloux serait placé dans la « salle du barreau, afin de perpétuer « le souvenir de sa mort héroïque. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloge funèbre de M. Adrien Peloux, bâtonnier de l'Or-*

dre des Avocats de Valence, capitaine de la Garde mobile de la Drôme, tué le 19 janvier 1871, sous les murs de Paris. S. l. n. d., in-8° de 14 pp.

Louis Huz, *Mob. de la Drôme. Rapport*, 39. — De Beugny d'Hagerue, *La Garde mob. Drôme*, 22. — *Courr. de l'Ain*, du 31 janvier et du 17 juillet 1871.

PELOUX (Imbert ou Humbert), seigneur de Clérivaux, savant avocat au parlement de Grenoble, de qui Guy Allard dit qu' « il aimoit ceux qui « cherissoient l'estude » et que « sa « maison estoit toujours ouverte aux « jeunes postulants, à qui, généreuse- « ment, il faisoit part de son sçavoir », était de Romans et probablement le frère de Louis Peloux, docteur en droit et lieutenant du juge de la cour commune de cette ville en 1580. Ayant acquis une charge d'avocat consistorial au parlement de Grenoble, il se fit promptement une si grande réputation, par son habileté et son savoir, que le roi lui donna, étant à Blois, des lettres de noblesse, non en 1598 comme le dit Chorier, mais dix ans plus tôt; car, elles sont du mois de novembre 1588, et c'est le 18 janvier de l'année suivante qu'elles furent enregistrées en la maison consulaire de Romans, avec éloges pour l'anobli, à cause de « ses vertus et mérites « notoires. » Revenu ensuite dans sa ville natale, attiré qu'il y était par le voisinage du fief de Clérivaux, sur Châtillon-Saint-Jean, par lui acquis dans les premières années du XVIIe siècle, Humbert Peloux y mourut le 20 février 1613; mais tel était le souvenir qu'il avait laissé à Grenoble que Madeleine Berger, sa veuve, fut autorisée à faire placer dans l'église Saint-André de cette ville une inscription en lettres d'or vantant l'éloquence, le savoir, la prudence et l'intelligence de son défunt époux.

Il laissa, entre autres enfants, un fils appelé Charles qui, étant étudiant en l'université de Valence en 1600, se conduisit de telle sorte que son père requit l'évêque de cette ville d'ordonner qu'on le mette « aux prisons et « aux basses fosses d'icelles, et illec « nourri au pain et à l'eau tant seu- « lement, à cause de son insolence... », ce qui ne l'empêcha pas de devenir ensuite lui-même un « fameux avo- « cat », à ce que nous apprend Chorier. Joseph Peloux, fils de ce Charles et dernier seigneur de Clérivaux de son nom, fut prêtre de l'Oratoire.

Biogr. Dauph., II, 229. — Guy-Allard, *Bibl. Dauph.*, 171. — *Dict. Dauph.*, II, 327. — Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 100. — Arch. Drôme, E, 71, 249 et 1386. — D° Romans, BB, 17. — D° Grenoble, BB, 41.

PERNÉTY (Jacques), directeur général des fermes, né à Roanne en 1710 et décédé à Valence le 18 octobre 1803, n'est pas, à proprement parler, une illustration, bien que la célébration du cinquantenaire de son mariage avec Françoise Gardelle ait été, dans la dernière de ces deux villes (1er ventôse an XII), un événement assez important, pour que le préfet de la Drôme, Marie Descorches, ait cru devoir le signaler au public par un placard portant en tête : *Bonnes mœurs*. Mais, c'est à lui que la ville de Valence, où le souvenir des Pernéty est encore vivant, doit d'avoir possédé pendant assez longtemps une famille qui a fourni plusieurs hommes remarquables, entre autres un savant bénédictin et l'un de nos meilleurs généraux d'artillerie.

Le premier, qui était le frère de Jacques Pernéty, s'appelait Antoine-Joseph et naquit à Roanne en 1716. Etant entré dans la congrégation de Saint-Maur, dont il secoua ensuite la règle, il fit avec Bougainville un voyage d'exploration aux îles Malouines, dont il a publié le journal; puis, fut quatorze ans durant (1766-1780), bibliothécaire de Frédéric Ier, roi de Prusse, en même temps que membre de l'académie des sciences de Berlin;

enfin, après avoir passé quelques années à Valence (1780-1788), où il fut un des premiers membres et le vice-président de la Société académique de cette ville, il alla habiter Avignon, où il mourut d'un accident, le 15 octobre 1796, bien que Barjavel le fasse mourir à Valence en 1801. Auteur de nombreux écrits sur les sujets les plus différents, il donna, paraît-il, dans les rêveries de Swedenborg et, ce qui ne manque pas d'originalité, portait en guise de breloque une dent d'Héloïse attachée à sa montre.

L'autre, qui était le quatrième enfant de ce même Jacques Pernéty, naquit à Lyon et non à Valence, comme on l'a dit, le 16 mai 1766 ; sortit lieutenant d'artillerie de l'Ecole de Metz, en 1783, et fut successivement nommé capitaine en 1791, chef de bataillon le 14 janvier 1794, sur le champ de bataille de Rivoli, où il avait eu un cheval tué sous lui ; colonel en 1802, général de brigade trois ans après, enfin général de division en 1807, date à laquelle il fut également créé baron de l'Empire, avec une dotation de 10,000 francs de rente en Gallicie. Commandant de l'artillerie du 1er corps de la Grande Armée en 1812, il fit à ce titre la désastreuse campagne de Russie ; puis organisa l'artillerie de l'armée du Mein, avec laquelle il combattit à Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig et Hanau; après quoi il devint directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre en 1815, président du Comité de cette arme, et conseiller d'Etat en 1817, et fut titré vicomte et promu grand-croix de la Légion d'honneur en 1825. Dix ans plus tard, le gouvernement de Louis-Philippe le faisait pair de France, et celui de Napoléon III venait de le créer sénateur, lorsqu'il mourut à Paris, le 29 avril 1856, âgé de 90 ans.

Ce général, qui comptait en 1810 parmi les notables du département de la Drôme, y avait encore son domicile politique en 1840. Un de ses frères, ancien commissaire général de la marine, y est mort, laissant deux filles, dont l'une fut la mère du commandant de Sigoyer *(voir ce nom)*.

Alman. du Dauphiné pour 1788. — Arch. Drôme, n. cl. — Notes de fam. — Dépôt de la Guerre. — Etc.

PERRIER (Louis), fils de Pierre, notaire à Romans, puis juge de la cour commune de cette ville (1475), occupait lui-même cette dernière charge en 1507 et encore en 1509, date à laquelle il joua le rôle de gouverneur de Vienne dans le *Mystère des trois Doms*, qui a donné lieu depuis à d'intéressantes publications. M. Maignien lui attribue l'écrit anonyme intitulé : *Le Voyage et oraisons du Mont-Calvaire de Romans*. S. l., 1516, in-8°.

Dr Chevalier, *Arm. de Rom.*, 172. — *Mystère des Trois Doms*, 595. — Arch. Dr., E, 3596. — Etc.

PERRIN (Gaspard de), docteur ès droits et avocat au parlement de Grenoble, habitant Montélimar dans les commencements du XVIIe siècle, était vraisemblablement natif de Marsanne; s'étant fait de protestant catholique, il jugea bon d'expliquer sa conduite en publiant : *Lumière de la foy donnée par la lumière de la loy tant divine qu'humaine* (Lyon, chez Pierre Rigaud et associés, 1621, in-12), ouvrage qu'il dédia à « Jean Adhémar de « Brunier, seigneur de Marsanne, La- « range (Larnage) et Bonlieu, baron « d'Aps », qui avait aidé à sa conversion, et à la fin duquel se trouve reproduit son acte d'abjuration daté de Montélimar, le 28 juin 1620. Fils d'autre Gaspard de Perrin et d'Anne de Bologne qui, devenue veuve, lui donna le domaine de la Tour-Basse, sur Marsanne, cet avocat épousa Anne de Tournier, fille de Jean, écuyer, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, en 1613,

qui le rendit père d'un fils également appelé Gaspard, que l'on trouve établi à Marsanne en 1657 et qui se qualifie « docteur en médecine et philosophe « hermétique » en tête d'un livre intitulé : *La Spagyrie naturelle des Fontaines minérales de Selles, mandement de la Voute, l'anatomie et vertu d'icelles* (A Valence, chez Louis Muguet, imprimeur et libraire, in-8°, s. d.).

Arch. Dr. E., et note de M. Gust. Latune.

PETITY DE SAINT-VINCENT (JEAN-RAYMOND), ecclésiastique, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, vers 1724, et décédé en 1780, appartenait à une famille de Carpentras, venue à Saint-Paul avec Henri-Louis de Petity, écuyer, receveur des finances, qui obtint, en 1687, un arrêt du parlement de Grenoble portant qu'il devait jouir de tous les privilèges des nobles. Fils de Louis-François Petity et de Suzanne de Gravière de Buisse, il fut prédicateur de la reine et laissa les ouvrages suivants :

I. *Panégyrique de saint Jean Népomucène*, 1757, in-8°. — II. *Panégyrique de sainte Adélaïde*, 1757, in-8°. — III. *Etrennes françaises, dédiées à la ville de Paris, pour l'année jubilaire du règne de Louis le Bien-Aimé*. Paris, P.-G. Simon, 1766, in-4° de 68 pages, avec gravures et médaillons. — IV. *Bibliothèque des artistes et des amateurs ou Tablettes analytiques et méthodiques sur les sciences et les beaux-arts, ouvrage utile à l'instruction de la jeunesse, à l'usage des personnes de tout âge et de tout état; orné de cartes et d'estampes en taille-douce*... Paris, P.-G. Simon, 1766, 2 tomes en 3 vol., in-4°, avec frontispice et fig. par Gravelot. C'est une compilation qui fut réimprimée l'année suivante, sous le titre d'*Encyclopédie élémentaire, ou Introduction à l'étude des sciences et des arts*, en 3 vol. in-4°, et dont le traité d'écriture est de Paillasson; celui d'architecture, de Soufflot, et le mémoire sur les langues, de Deshauterayes. — V*. *Manuel des artistes et des amateurs ou Dictionnaire historique et mythologique*. Paris, Costard, 1770, 4 vol. in-12. — VI. *Les vœux de la France et de l'Empire, médaillons allégoriques pour le mariage de Mgr le Dauphin*. Paris, 1770, in-4°. — VII. *Sagesse de Louis XV, manifestée de jour en jour, enseignée à ses peuples, fondée sur les premiers principes de toute vérité*... Paris, Gueffier, 1775, 2 vol. in-8°.

Henri-Hyacinthe Petity de Saint-Vincent, frère de cet écrivain, fut syndic de la noblesse en 1756 et membre des Etats de Romans en 1788.

Biogr. Dauph., II, 244. — Inv. Ch. des Comptes. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, VII, 445. — Quérard.

PEYROL (DANIEL), pasteur, controversiste et professeur protestant, né à Die, appartenait à une famille de cette ville, qui fut une des premières à embrasser la Réforme et dont un des derniers représentants acquit, en 1629, la charge de président en l'élection du même lieu. Il fut donc élevé dans le protestantisme; mais, s'étant ensuite fait catholique, il entra dans la Compagnie de Jésus; seulement, le désir de se marier l'en fit sortir au bout de quelque temps et, s'étant alors retiré en Languedoc, il sollicita du synode national de Montpellier (1598) un emploi de pasteur, que le Synode provincial, à qui il fut renvoyé, ne lui fit guère attendre, puisqu'il était pasteur à Montpellier même dès le 31 août 1599.

Quatre ans et demi après, notre Diois était, en outre, chargé d'un cours de théologie dans l'université de Montpellier; et, telle fut, dès ce moment-là, son action dans ce milieu, que le chapitre cathédral s'en plaignit, ce qui n'empêcha pas Peyrol

de faire adopter un règlement élaboré par lui, sous le titre de *Loix de l'Académie de philosophie et de philologie de Montpellier*, dont la première partie, en 8 articles, concerne les écoliers, et dont la seconde, en 14 articles, regarde les professeurs. On peut d'ailleurs se faire une idée de sa réputation de controversiste par ces faits que, les chefs de l'église protestante de Montpellier ayant été provoqués, en 1611, par les PP. Patornay et Granger, Jésuites fameux, il est le premier des deux champions que l'on chargea de relever le défi, et que, trois ans plus tard (1614), les professeurs de l'académie protestante de sa ville natale, ayant à soutenir un semblable assaut, l'appelèrent à leur aide. Quant à son rôle politique, il ne fut pas moindre, attendu qu'on le trouve mêlé à presque toutes les délibérations et négociations auxquelles donna lieu la première révolte de Rohan. Seulement, comme il était un modéré et qu'il poussa conséquemment à la conclusion du traité de paix du 19 octobre 1622, les violents de son parti ne tardèrent pas à lui faire une situation telle à Montpellier qu'il dut bientôt s'éloigner de cette ville et se réfugier à Die, où il ne resta pas moins de trois ans, puisqu'il y était encore le 8 juillet 1625, date à laquelle le conseil académique de cette ville pardonna quelques écarts de conduite à des « escoliers logi« ciens » sur la prière de M. Pey« rol, ministre de Montpellier », croyant désarmer ainsi ses adversaires. Or, ceux-ci profitèrent au contraire de son absence pour le dénoncer au Synode national, qui le déposa, en 1626, pour cause d'apostasie.

Justement irrité de ce parti pris notre Diois abandonna une seconde fois le protestantisme ; mais s'étant rétracté, le 27 avril 1627, — probablement sur l'offre d'une situation équivalente à celle qu'il avait perdue; — il était depuis quelque temps pasteur et professeur de théologie à Nîmes, lorsqu'il approuva, conjointement avec ses collègues Codurc et Petit, un livre intitulé : *De l'obéissance que les chrétiens doivent à leurs magistrats et princes souverains*, livre dans lequel on lit « qu'il ne s'est « presque pas présenté d'occasion « de brouiller l'Estat, que ceux de la « religion ne l'aient embrassée. » Cette approbation, témoignage irrécusable de la continuité de ses dissentiments avec les violents de son parti, est du 31 juillet 1629, et l'on ne sait rien de plus de Daniel Peyrol sinon qu'il était encore pasteur à Nîmes en 1634, après quoi il n'est plus question de lui.

BIBLIOGRAPHIE. — Indépendamment des *Loix de l'Académie de philosophie et de philologie de Montpellier*, publiées, comme on l'a vu, en 1604, Daniel Peyrol a écrit des *Thèses* de théologie, qui ne nous sont connues que par la mention qui en est faite dans les actes du synode provincial de Montélimar (1607), à qui elles étaient dédiées, et l'on a encore de lui les deux écrits suivants : I. *Conférence touchant la Foy justifiante, agissant d'un costé Mes Daniel Pérol et Jean Faucher, ministres de Christ, d'autre costé, Mes Léonard Patornay et Pierre Granger, prestres Jésuites répondans, commencée à Bagnols, le 14 may 1611, et finie le 18 du mesme mois.* A Montpellier, par Jean Gilet, 1611, in-8° de 7 ff. + 329 pp. + 3 ff. pour la table et les errata. — II. *Discours familier touchant la certitude du salut, que les fidèles doivent avoir selon que Dieu les en asseure par sa parole, contre l'incertitude des Pyrrhoniens et Académiques romains, par D. P., ministre de Christ.* A Montpellier, par Jean Gilet, 1611.

Litt. Soc. Jesu, ann. 1613 et 1614, 599. — Corbière, *Hist. de l'égl. réform. de Montpellier*, 123, 129. — Arch. de la Drôme, D. — *Bull. de l'hist. du prot.*, IX, 112, et XII, 210, 213. — Aymon, *Les Syn.*, II, 362. — Brun-Durand, *Les Amis de Jean Dragon*, 161. — Etc.

PICHOT (ANTOINE), évêque de Saluces, né à Montélimar vers 1537, appartenait à une famille de cette ville, connue dès 1432, et était vraisemblablement frère d'un Julien Pichot, potier d'étain, fils de Toussaint, qui, ayant épousé en 1550 Marguerite Ségur, en eut, entre autres enfants, Jean Pichot, qualifié noble et

secrétaire de la chambre du roi en 1585, dont la sœur Isabeau épousa, en 1593, Jean de Tournier, du lieu de Marsanne.

D'abord moine bénédictin à Cruas, puis prédicateur du roi, Antoine Pichot était conseiller de ce prince et aumônier de la reine Louise de Lorraine, quand Henri III lui fit donner l'évêché de Saluces, vacant par suite du transfert de Louis Pallavicini à l'évêché de Marsico. Ses bulles sont du 3 août 1583, et il occupa ce siège jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1597. Les auteurs ecclésiastiques vantent généralement sa piété, sa science et son zèle, et Ughelli, en particulier, dit qu'étant fort attaché à ses devoirs il gouverna sagement son église, visita souvent son diocèse et fonda un séminaire dans sa ville épiscopale où les religieuses cisterciennes de Rivefroide et les Antonins s'établirent à sa prière. Il fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, où son épitaphe se lit encore.

De Coston, *Hist. Mont.*, III, 354, 365. — Richard, *Dict. ecclés.*, IV, 909. — Ughelli, *L'Italia sacra*, I, col. 1230.

PIE (François), héros de l'époque révolutionnaire, dont une rue de Valence porte le nom et sur lequel on n'a donné encore que des renseignements incomplets et souvent inexacts, naquit à Livron, le 17 mai 1763, de Jean Pie et d'Elisabeth Colombier. Engagé une première fois, pour six ans, dans les grenadiers royaux, le 2 mars 1780, et une seconde fois, le 15 mars 1786, dans le régiment d'artillerie de Besançon, dont il fit partie jusqu'au 5 avril 1790, il l'était pour la troisième fois depuis le 11 février 1791, dans le régiment de Beaujolais-infanterie, faisant partie de la légion de Kellermann, lorsqu'il accomplit l'acte qui l'a rendu célèbre. C'était le 27 août 1792, au lendemain de la déroute de Quiévrain et de l'assassinat du général Théobald Dillon par ses soldats ; Pie, qui avait été blessé à la main d'un coup de feu, ayant été rencontré par l'adjudant-général de Beauharnais, lui dit : « Mon général, « achevez-moi, que je ne voie pas la « honte de cette journée. Vous le « voyez, je meurs à mon poste, à « côté de mon fusil, avec le regret « de ne pouvoir plus le porter. » Rapportées à l'Assemblée nationale par Mathieu Dumas, le 11 mai, ces paroles y excitèrent naturellement l'enthousiasme. Carnot demanda l'inscription du nom de ce brave au procès-verbal et, le surlendemain, les délégués d'un bataillon de la garde nationale de Paris et d'un bataillon d'infanterie légère caserné dans cette ville, déposèrent sur le bureau de l'Assemblée un sabre d'honneur pour François Pie, en disant que de tels hommes sont une propriété nationale et que c'est aux représentants du peuple à les récompenser. Enfin, quelques jours plus tard, les maréchaux de Rochambeau et Luckner se rendirent à l'hôpital de Valenciennes pour remettre ce sabre à notre héros qui, s'étant du reste promptement rétabli, fut nommé, le 1er juillet 1792, sous-lieutenant au 9e bataillon de la Moselle, d'où il passa, cinq mois après, au 96e régiment d'infanterie, avec lequel il fit campagne jusqu'en 1799, date à laquelle il mourut, à l'hôpital de Bréda (Hollande), des suites de blessures reçues dans la journée du 24 septembre. Or, un an plus tard, la mère de François Pie, dont le nom était acclamé dans toutes les fêtes patriotiques, se trouvait « dans un « état de dénuement le plus absolu », à ce que nous apprend une lettre de Faujas de Saint-Fond au préfet de la Drôme, en date du 18 messidor an VIII.

ICONOGRAPHIE. — I. Grav. sur cuivre à l'aqua-tinta, in-4°. Buste de 3/4 à D., dans un ovale de 0,163/0,120. *Dessiné d'après nature, à Valenciennes, par Momal.* A Paris, chez Jouinet. Légende de 9 lignes : *François Pie, natif de Liveron* (sic), *district de Valence,...* — II. Autre. En pied, assis,

de profil, dans un cadre de 0,153/0,120. *Labrousse del. et sculp. Saint-Sauveur direxit.* Une ligne en haut et deux en bas.

Biogr. Dauph., II, 246. — Réimpr. *Moniteur*, XII, 366, 377. — L. Bourbon, *Act. héroïques.* — *Bull. archéol.*, XVIII, 442. — Arch. de la Guerre. — Etc.

PIERRE DE MIRABEL, évêque de Vaison au XIe siècle, était du bourg de ce nom dans le voisinage de Nyons et probablement de la famille des seigneurs du lieu. S'étant fait moine, il ne tarda pas à devenir abbé du monastère de Saint-Florent, à Orange, ce qu'il continua d'être même après son élévation sur le siège épiscopal de Vaison. Quant à la date de cette élévation, elle ressort du fait qu'un acte du 5 avril 1053 donne cette année-là comme étant la 43e de sa consécration épiscopale. C'est donc en 1009 ou 1010 qu'il devint évêque de Vaison, et l'on sait, en outre, qu'un de ses premiers soins fut de doter richement l'autel de la Vierge et des douze Apôtres, en son église cathédrale, pour le repos de l'âme de son prédécesseur du même nom que lui et de celles de ses parents défunts. Indépendamment de cela, il peut être considéré comme le fondateur du chapitre cathédral de Vaison, attendu que celui-ci n'avait à peu près rien quand Pierre de Mirabel lui donna, en différentes fois, d'importantes terres et les trois quarts des dîmes de sa ville épiscopale, à la condition que les chanoines garderaient l'église, chanteraient l'office, feraient les hebdomades et vivraient en commun; puis, qu'ils seraient charitables les uns pour les autres et pour les pauvres, et qu'il n'y aurait pas chez eux de propriété individuelle, — ce qui permet de supposer qu'ils ne faisaient rien de cela auparavant.

La dernière de ces donations est du 4 mai 1055. L'année suivante, Pierre de Mirabel, — à qui l'on attribue encore la construction du cloître de la cathédrale de Vaison et qui, après avoir participé à l'élection de Raimbaud, patriarche d'Ephèse, comme archevêque d'Arles (1032), fut présent à la consécration de l'église abbatiale de Saint-Victor de Marseille (5 oct. 1040), — assista au concile de Saint-Gilles, puis à un concile de Toulouse, après quoi il n'est plus question de lui.

Perrossier, *Les év. orig. du dioc. de Valence.* — Columbi, *De reb. episc. Vasionensium*, dans les *Opusc. var.*, 382. — Boyer de Ste-Marthe, *Hist. de Vaison*, 81-90. — *Cart. de St-Victor*, ch. 14. — Etc.

PIERRELATTE (Bertrand de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux aux XIIe et XIIIe siècles, appartenait à une famille de coseigneurs du bourg de son nom, étant fils de Jordan de Pierrelatte et de sa femme Astorie, dont un autre fils, appelé Adhémar, épousa Tiburge de Donzère, vers 1199, et dont la descendance finit, semble-t-il, avec Mabile de Pierrelatte, femme de Pierre-Armand, vivant en 1265. Prévôt de l'église cathédrale de Vaison en 1179, il devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, non en 1195, comme le prétend le *Gallia*, qui fait mourir son prédécesseur Hugues-Guillaume deux ans auparavant; ni en 1193, comme l'avance le P. Boyer, mais au moins onze ans plus tôt, attendu qu'une donation de biens fut faite à la commanderie de Roaix, le 1er mai 1182, *in manibus B. de Petra Lapta, Tricastrine sedis episcopi*. On sait ensuite que ce prélat ménagea un accord entre l'abbé d'Aiguebelle et Raymond d'Uzès, seigneur de Valaurie, touchant leurs droits sur le fief de Saint-Nizier, au mois de décembre 1193, et qu'il fut témoin, en 1198, de l'hommage prêté par Raymond, comte de Toulouse, à l'évêque de Viviers, pour la terre de Largentière. Quatre ans après (1202), Bertrand de Pierrelatte, agissant avec le consentement de ses chanoines et des ha-

bitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux, nobles et bourgeois, fit avec ce comte de Toulouse un traité aux termes duquel il s'engageait à lui prêter son concours avec armes, en paix et en guerre, et à le suivre dans ses chevauchées, le comte s'engageant, par contre, à défendre comme siens, les biens et les vassaux de l'église de Saint-Paul. Mais les auteurs de l'*Hist. du Languedoc* révoquent en doute que Raymond de Toulouse ait auparavant ravagé le diocèse de Saint-Paul, à la tête d'une armée hérétique, comme l'avance le P. Boyer, attendu que ce n'est pas si tôt que le comte prit parti pour les Albigeois.

Retiré, dès 1205, à Fraissenet, petit monastère de l'ordre de Cîteaux, sur le territoire de Pierrelatte, cet évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux y mourut l'année suivante. On a de Bertrand de Pierrelatte une bulle ainsi décrite dans un acte de 1300 : « *Ab una parte circumscriptum erat* « S.B. TRICASTINI EPISCOPI, *et in me-* « *dio circumscriptionis erat ymago* « *episcopi signantis et crucem tenen-* « *tis in manu, et in alia parte erat* « *circumscriptio talis : Aquila impe-* « *ratoris et in media subscriptione* « *erat impressa forma aquile.* »

Lacroix, *L'Arr. de Mont.* VII, 350. — *Cart. de Roaix*, ch. 161, 185. — *Gall. Christ*, I, instr, 121. — Boyer, *Hist. de St-Paul-Tr.-Ch.*, 63. — *Hist. gén. du Languedoc*, III, 51, 60. — *Ann. d'Aiguebelle*, I, 154.

PINET (Pierre), chanoine de la cathédrale de Die, qui figure comme témoin dans quantité d'actes de la fin du XIIe siècle et des premières années du XIIIe, notamment dans celui par lequel Isoard, comte de Die, fit hommage à l'évêque de cette ville, le 13 janvier 1168, et dans la charte de libertés que le comte de Valentinois, Aymar de Poitiers, accorda aux habitants de Crest, au mois de mars 1188, mérite d'autant plus une mention, qu'il fut un des principaux bienfaiteurs de son église, en même temps qu'un personnage assez important pour être nommé dans la bulle, en date du 30 juillet 1178, par laquelle l'empereur Frédéric Ier concéda à l'évêque de Die tous les droits régaliens dans son diocèse. C'est lui, en effet, qui fonda la chapellenie de son nom, — *Capellania Petri Pineti*, — une des mieux dotées de la cathédrale de Die, ayant donné pour cela une maison, probablement la sienne, qui était dans le quartier Saint-Vincent, pour le logement du chapelain ; une vigne à Romeyer, une autre à Comane et des écus et rentes représentant 15 florins, 50 setiers de blé et 7 saumées de vin par an. En retour, le titulaire de ce bénéfice devait célébrer chaque jour la messe pour le repos de l'âme de Pierre Pinet, entretenir quatre cloîtriers, offrir chaque année aux clercs de l'église de Die un repas, à la suite duquel 15 gros devaient être distribués aux pauvres, enfin faire également, chaque année, le 19 août, jour de la fête de saint Magnus, une aumône générale de 10 setiers de froment ; ajoutons qu'il était encore tenu, dit-on, d'héberger et nourrir continuellement un pauvre chez lui. Et cette libéralité ne fut pas la seule du pieux chanoine ; car, on sait, par une charte de l'an 1289, qu'ayant alors racheté de différentes personnes des biens ayant appartenu au prieuré de Sainte-Marie de Granier, non loin de Chambéry, il les rendit à ce prieuré, à la condition qu'il donnerait tous les ans, aux Chartreux, un repas composé de pain frais, de vin, d'une once et demie de girofle, de poisson et d'un pigment, celui-ci devant être fait avec trois émines de vin pur, une émine de cidre, du miel et de l'huile. Nous avons cru devoir donner ces détails, parce qu'ils constituent un trait de mœurs.

Pierre Pinet vivait encore en 1201, date à laquelle il fut témoin de l'acte par lequel Humbert Ier, évêque de Die, céda à la dauphine Béatrix et à

son fils Guigues-André l'hommage que lui devait Silvion de Crest, pour les châteaux de Béton et de Saint-Benoît ; mais on ne connaît pas l'année de sa mort, attendu que ce qui reste de sa pierre tombale ne l'indique pas.

Cart. de Die, ch. 1, 9. — Charte lapid. de Crest. — Chevalier, *Hist. de Die*, 423.

PINSON (Nicolas), peintre et graveur du xviie siècle, de qui le célèbre collectionneur Boyer d'Aguilles avait un tableau représentant l'ange Raphaël et Tobie, qui fut gravé par J. Coelemans, et de qui l'on connaît en outre ces deux estampes gravées à l'eau-forte, « d'une pointe qui res« semble plus à celle dont s'est « servi Carle Maratte qu'à toute au« tre », suivant Robert Dumesnil : I. *L'Assomption de la Vierge*, grav. de 0,160/0,105. *N. Pinson invent. et sculpt.* — II. *Le Christ mort*, grav. de 0,222/0,267, est donné comme étant né à Valence (Drôme), parce que la dédicace de la seconde de ces estampes est signée : *Nicolas Pinsonus ex Valentia in Gallia*. Seulement, il faut bien dire que son nom ne se rencontre pas dans les registres paroissiaux de cette ville, qui renferment cependant plusieurs actes concernant des artistes de cette époque, par exemple le peintre Chaliveau et les sculpteurs Gossent et de la Rue. Puis, il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs Valence en France et tous dans le Midi ; ce qui ne nous empêche pas de rappeler que J.-P. Mariette, parlant de Pinson dans sa description du cabinet de Boyer d'Aguilles, dit qu'il eut le tort de se confiner dans la province, attendu que « sur un tout autre théâtre, il eût « paru avec quelque sorte d'éclat, « car il ne manquait pas de mérite, « et il inventait même assez facile« ment, suivant la manière de Pierre « de Cortone, qu'il avait étudiée à « Rome. »

Biogr. Dauph., II, 252. — *Recueil d'estampes, d'après les plus célèbres peintres... qui sont à Aix, dans le cabinet de M. Boyer d'Aguilles... avec une description de chaque tableau...* Paris, Mariette, 1744, in-fol.

PLAN DE SIEYÈS. Voir : **SIEYÈS**.

PLANEL (Claude-François-Jean-Baptiste-Henri), jurisconsulte, né à Crest, le 11 janvier 1754, de Claude-François, avocat, et d'Henriette Chapaix, appartenait à une famille de notaires, venue de Félines à Crest, vers le milieu de xviie siècle. Ayant été reçu docteur en droit à l'université de Valence, en 1776, il y obtint, deux ans après (31 mars 1778), une chaire au concours et fut même élevé à la dignité de recteur, malgré son jeune âge, en 1780. On peut juger, du reste, de la valeur de son enseignement par ce fait, qu'en 1788 il ne groupait pas moins de 140 élèves autour de sa chaire. Seulement, les événements politiques des années suivantes portèrent un tel coup à cette université qu'il en était l'unique professeur et n'avait plus qu'un élève à la fin de 1792.

Pendant la Terreur, notre jurisconsulte se tint prudemment en dehors de la vie publique, donnant simplement des consultations, en qualité d'avocat ; mais ayant demandé un certificat de civisme, le 13 mars 1793, il fut ensuite appelé à faire partie du bureau de paix de Valence, puis élu juge au tribunal civil du département (18 octobre 1799), et il en était président en l'an VIII. Redevenu professeur de droit lorsqu'on eut créé la faculté de Grenoble, il ne tarda pas à remplacer le malheureux Paul Didier à la tête de cette faculté. Il en fut même doyen jusqu'en 1822, date à laquelle il prit sa retraite pour retourner à Valence, où il se remit à donner des consultations d'avocat et fut même élu bâtonnier. C'est là qu'il

est décédé le 14 décembre 1828, ne laissant de son mariage avec Elisabeth Daumont, fille du professeur de médecine de ce nom, (*voir Daumont*) qu'un fils, qui fut successivement juge, vice-président et président du tribunal de cette ville et qui était, par-dessus tout, un homme de bien.

On a de ce jurisconsulte : I. *Dissertation sur la nature et les effets de la donation des biens présents et à venir, dans le rapport de la substitution en faveur des enfants nés du mariage.* Grenoble, Baratier, 1816, in-8° de 25 pp. — II. *Dissertation sur la question de savoir si la femme a une hypothèque légale sur les immeubles de son mari à raison de ses biens paraphernaux exigés ou perçus par son mari pendant la durée du mariage.* Grenoble, Allier, 1818, in-4° de 48 pp.

Biogr. Dauph., II, 254. — Arch. Dr., D, 14, 15, 20, 23. — Nadal, *Hist. univ. de Valence*, 249, 425. — Rochas, *Mém. d'un bourg.*, I, 244 ; II, 270. — Etc.

PLANEL (Louis-Théophile), violoniste, né à Dieulefit, le 22 août 1809, de Louis-Antoine, professeur de musique, et de Louise Calmels, eut une existence fort accidentée ; car son père, qui ne pouvait vivre à Dieulefit avec une nombreuse famille, l'ayant emmené aux Etats-Unis, puis au Pérou, ensuite au Brésil, il passa tout seul aux Indes et vivait, à Calcutta, du produit de ses leçons de violon, lorsqu'il apprit, par hasard, qu'un billet de loterie pris longtemps auparavant, et retrouvé au fond d'un tiroir, avait gagné le lot de 500,000 fr. Fermant sa boîte à violon, notre musicien rentra aussitôt en France, où il acheta le château de Serre-de-Parc, aux portes de Montélimar, vers 1842. Seulement, comme il était d'une générosité excessive, les 500,000 fr. furent promptement dévorés, et, le château de Serre-de-Parc ayant été revendu vers 1850, Planel repartit alors pour l'Amérique. De New-York, où il séjourna quelque temps, il alla à San-Francisco, où il fonda un conservatoire de musique, devint chef d'orchestre au théâtre, donna des concerts et, bref, gagna à force de travail une nouvelle fortune, avec laquelle il revint une seconde fois en France ; s'étant fixé à Neuilly, il aurait pu jouir encore pendant longtemps de son remarquable talent de violoniste, s'il n'avait été frappé de l'infirmité la plus cruelle pour un musicien, la surdité.

C'est là qu'il est décédé le 4 janvier 1889, instituant un fils adoptif, qui est lui-même un musicien de beaucoup de talent, son légataire universel, mais léguant à sa ville natale une rente de 2.000 fr., qui doit être employée chaque année de la manière suivante : 250 fr. pour 5 carnets de caisse d'épargne à donner aux élèves de l'école de garçons, autant pour les élèves de l'école de filles ; 100 fr. pour prix aux élèves de chacune de ces écoles ; 300 fr. aux pauvres, et 1,000 fr. pour doter une jeune fille de 18 à 25 ans, jugée la plus méritante par une commission composée du maire, du conseil municipal, du curé et du pasteur. C'est dire que non content d'avoir été un musicien de talent, Planel a voulu être un bon citoyen.

Notes de M. Charles Noyer et *Journ. de Montélimar*, des 10 oct. et 21 nov. 1885.

PLOVIER (Etienne), évêque de Marseille, inconnu à tous les historiens de cette église autres que l'abbé Albanès, appartenait à une famille de Valence depuis longtemps éteinte, qui a laissé le nom de Plovier à l'un des hameaux de la banlieue de cette ville et qui, après s'être enrichie dans le négoce, fournit d'éminents magistrats au parlement et à la chambre des comptes de Dauphiné. Fils ou frère de Claude Plovier, riche marchand qui fut plusieurs fois syndic de la commune de Valence, notamment en

1430, il était licencié en décrets et, dès 1433, prieur de la collégiale de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, dignité à laquelle il ajouta bientôt celle de chanoine de Romans, qu'on le voit échanger, dix ans plus tard (29 mars 1443), contre un canonicat en l'église cathédrale de Valence, — ce qui ne l'empêcha pas de continuer à faire partie du chapitre de Romans, ainsi que cela résulte d'une délibération capitulaire du 27 juin 1447, qui nous apprend, en outre, qu'il était alors évêque de Marseille, celui qui le représenta en cette circonstance y étant dit *procurator R. in X° patris domini Stephani, D. G. episcopi Massilie, canonici dicte ecclesie.* D'où l'on peut conclure que son élévation au siège épiscopal de Marseille fut à peu près contemporaine de celle de Nicolas de Brancas, conseiller et ami du roi René, qui occupa ce siège de 1445 à 1460, date de sa mort, et que des différentes hypothèses émises par M. Albanès, pour expliquer cette élévation de deux prélats sur le même siège, la seule admissible est celle qui fait d'Etienne Plovier un évêque schismatique nommé par l'anti-pape Félix V. Quant aux actes qui ont révélé l'existence de ce prélat à cet auteur et qui sont du 13 juillet et du 8 août 1449, dernière date à laquelle il soit question de lui, ils constatent une acquisition de biens, que l'évêque de Marseille, — *episcopus Macilhensis*, — prieur et coseigneur du Bourg-lès-Valence, donna ensuite à son neveu, Jean Plovier, citoyen de Valence, plus tard argentier du roi de Sicile, avec qui il convint, en outre, que les troupeaux du prieuré du Bourg-lès-Valence auraient désormais droit de pacage dans les terres dudit Plovier, semblable droit étant accordé aux troupeaux de ce dernier dans les terres du prieuré.

Ajoutons que ce Jean Plovier fut père de Claude, qui eut de Simone Rabot, fille de Jean, conseiller au parlement de Grenoble : 1° Jean ; 2° Pierre, à qui nous consacrerons plus loin une notice ; et 3° Ruf ou Roux Plovier, prêtre et official du diocèse de Grenoble, qui devint conseiller au parlement de cette ville, le 25 août 1535, et mourut en 1572, étant alors doyen du chapitre cathédral de Grenoble ; puis, que Bertrand Plovier, fils de Pierre, ayant succédé à son père, comme second président de la Chambre des comptes de Dauphiné, le 17 mars 1571, fut pourvu de la première présidence de cette chambre en 1577 ; enfin, que le président Pierre Plovier fut armé chevalier par le comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, et que les armoiries de cette famille étaient d'*or au chevron de gueules écartelé de vair.*

Arch. Drôme, E, 2491. — Albanès, *Arm. des év. de Marseille*, p. 115. — Notes de M. Cyp. Perrossier. — *Cart. du Bourg-lès-Valence*, 147. — *Proc. verb. cons. rég. Charles VIII*, 184. — *Inv. des arch. de l'Isère*, introd. — Etc., etc.

PLOVIER (François), docteur en théologie et religieux de l'ordre des Frères mineurs, c'est-à-dire cordelier, que nous croyons être un neveu du précédent, jouissait, dès 1488, d'une si grande réputation d'éloquence et de savoir que le pape et le parlement de Grenoble lui confièrent alors, simultanément, une double et difficile mission. Nommé par le premier inquisiteur de la foi dans les vallées vaudoises, au lieu et place d'Albert *de Capitaneis* ou de Cattanée, dont les rigueurs contre les Vaudois ne semblent pas avoir été approuvées par la Cour de Rome, il fut plus particulièrement chargé par le Parlement de « prescher et exhorter iceulx de « ladicte Valcluse. » Cela ressort clairement de lettres patentes du roi Charles VIII, en date du 8 mars 1489, et c'est conséquemment à tort que Paul Perrin, qui l'appelle François *Ploirerii*, fait de notre cordelier valentinois un simple délégué d'Albert *de Capitaneis*, et bien plus à tort que Marcellin Fornier conteste la

mission de François Plovier dans les vallées vaudoises. Quant à la manière dont le nouvel inquisiteur remplit cette mission, tout en se ressentant naturellement de l'esprit du temps, elle ne fut pas ce que dit Perrin; car, tandis qu'il peint François Plovier sous les plus noires couleurs, les documents qu'il a eus le premier en mains et qui ont été retrouvés depuis, à l'université de Cambridge, prouvent que ce dernier, après avoir continué l'enquête commencée par Albert *de Capitaneis*, ne fit, en somme, qu'un seul procès, qui est celui de Pierre Valet, de Freyssinières, dont les biens furent confisqués et qui fut ensuite livré au bras séculier. Bien mieux, les Vaudois dont les biens avaient été auparavant confisqués ayant prié le roi de leur faire remise de cette confiscation, moyennant le payement d'une amende, Charles VIII se rendit à leur prière, le 8 mars 1489, sur la « relation » faite à ses commissaires par « bien amé Me François Plovier, « docteur en théologie et député « d'icelle saincte foy, par le sainct « Siège apostolique, qui, par l'advis « et delibération de la cour de parle- « ment », avait, « par certain temps, « presché et exhorté iceulx suppliants « de lad. Valcluse », lequel avait ensuite écrit au roi « de leur vie et con- « versation. »

De retour à Valence, François Plovier joua également un rôle dans les poursuites intentées, en 1492, aux Vaudois des environs de Chabeuil; car, Perrin raconte que notre cordelier ayant demandé « pourquoi « la secte des Vaudois pulluloit si « fort et s'espandoit des longtemps « en tant de lieux », il fit « coucher « ainsi la response du barbe Gérondin : que la vie dissolue des pres- « tres en estoit la cause, et que « parce que les cardinaux estoient « avares, orgueilleux et luxurieux, « estant chose notoire à un chacun... « Et incontinent après, enquis le « mesme barbe que c'est qu'ils en- « seignoient touchant la luxure, ils « le font respondre que la luxure « n'est point peché, ci ce n'est de la « mère avec l'enfant. » Or, il n'est pas douteux que la première partie de cette déposition est une garantie de la véracité de l'ensemble, quoi qu'en puisse dire Perrin, qui prétend que les dépositions des Vaudois ne furent pas fidèlement transcrites par François Plovier, tandis qu'un autre historien protestant des Vaudois, M. le docteur Montet, professeur à l'université de Genève, accuse formellement le même Perrin de falsification de documents et de procédés frauduleux.

Pour en revenir à François Plovier, rentré dans la paix de son couvent, il y vécut dès lors tellement absorbé par les devoirs de la vie monastique qu'il n'est plus question de lui que deux fois : en 1494, parce qu'il composa, en collaboration avec le directeur des écoles de Valence, une « histoire » pour l'heureuse arrivée de la reine dans cette ville ; et, le 29 septembre 1515, parce que le registre des délibérations consulaires, rendant compte de la procession générale qui eut lieu ce jour-là, pour remercier Dieu de la victoire de Marignan, nous apprend que cette procession, à laquelle on porta les reliques des SS. Félix, Fortunat et Achillée, se rendit à l'église des Cordeliers, où « il y eust presche desdites nou- « velles faict par M. François Plovier, « docteur en théologie. »

Arch. de Valence, BB. 2, 4; EE, 3. — Marcellin Fornier, *Hist. Alpes mar.*, éd. Paul Guillaume, II, 449. — Edouard Montet, *Hist. litt. des Vaudois*, 185.— Jules Chevalier, *Les hérésies en Dauph. avant le* XVIe *s.*, 67, 101, 103. — Paul Perrin, *Hist. des Vaudois*, 128, 133.— *A catalogue of manuscripts... of the univ. of Cambridge*, I, 86. — Etc., etc.

PLOVIER (Pierre), neveu du précédent et le premier de sa famille qui ait abandonné Valence pour Grenoble, était le fils puîné de Claude Plovier, bourgeois de Valence, qualifié noble dans le contrat de son ma-

riage avec Simone Rabot (24 octobre 1483), bien que Jean, son père, soit dit marchand dans tous les actes où il figure, notamment dans les délibérations consulaires. Jean Rabot *(voir ce nom)*, son grand-père maternel, étant un des magistrats les plus importants du parlement de Grenoble, Pierre Plovier ne manqua pas naturellement de se placer sous son patronage lorsqu'il eut terminé ses études de droit, et c'est ainsi qu'il obtint, tout jeune encore, la vice-présidence de la Chambre des comptes de Piémont pendant la courte occupation française de ce pays en 1524, et, de retour en Dauphiné, fut aussitôt pourvu d'une charge d'auditeur en la Chambre des comptes de cette province, auparavant occupée par Hugues Coct. Mais, quoique arrivé par la faveur, il fit preuve de telles aptitudes que la Chambre des comptes de Savoie et Piémont ayant été rétablie en 1536, à la suite d'une nouvelle conquête de ces pays, la présidence lui en fut attribuée sur-le-champ et, cette fois-ci, il rendit de tels services dans l'exercice de sa charge que, pour l'en récompenser, on lui attribua, en 1544, une charge de second président en la Chambre des comptes de Dauphiné, créée à cet effet, et que, quelques années après, le comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, lui donna des lettres de chevalerie. C'est à tort, cependant, croyons-nous, que M. Pilot donne son fils Bertrand comme ayant été nommé, le 17 mars 1571, second président de la Chambre des comptes de Dauphiné, en remplacement et sur la résignation de son père, nommé premier président, attendu que Pierre Plovier n'eut jamais la première présidence de cette chambre, alors occupée par François Fléard. Tout ce que l'on sait de plus de ce magistrat, c'est qu'il acquit, en 1540, la terre de Châteaudouble, non loin de Chabeuil, et celle de Quaix (Isère), et en 1543, celle de Montauban, dans les Baronnies, mais qu'il ne conserva que celle de Quaix, dont son petit-fils Laurent Plovier, baron de Surieu, était encore seigneur en 1632. Ce dernier est l'auteur de deux plaquettes anonymes intitulées : *Paraphrase sur le Miserere. Pseaume* L. (S. l. n. d.,) in-8° de 15 pp., et *Ode pour le Roy*. (S. l. n. d.), in-8° de 21 pages.

Inv. des arch. de l'Isère, introd., pp. 83 et 87, et B, 2913, 3067. — *Bull. d'archéol.*, XII, 379. — Ed. Maignien, *Dict. des anon. dauph.*

PLUVINEL (ANTOINE de), l'introducteur, en France, de l'usage des manèges, « ces escholes de vertu, de « civilité et d'adresse, que la noblesse « étoit auparavant contrainte de chercher en Italie, pour son instruc- « tion », suivant les expressions de Chorier, était le fils puîné d'un Jean Pluvinel, marchand de Crest, vivant encore en 1583, et naquit très probablement dans cette ville, vers 1555. Seulement, il abandonna de bonne heure le pays natal pour aller apprendre en Italie l'art de l'équitation, et y étant promptement devenu de force telle qu'à dix-sept ans il passait pour le meilleur écuyer du pays, si l'on en croit son panégyriste Chorier, il entra au service du futur roi Henri III, qui l'emmena avec lui en Pologne, lorsqu'il alla prendre possession du trône de ce pays.

Revenu en France avec ce prince, après la mort du roi Charles IX, Pluvinel fut toujours bien vu de lui, et peut-être même est-ce de ce roi qu'il obtint des lettres de noblesse et le droit de porter pour armoiries, *d'azur au cavalier tenant une épée haute et nue à la main, le tout d'or*, non point en souvenir des armes de Pologne, comme le prétend Chorier, mais à cause de sa profession d'écuyer. Cependant, il est bon de dire que ce n'est que sous Henri IV que notre Crestois put réaliser le projet, longtemps caressé, d'ouvrir à Paris une

académie d'équitation, dont le roi lui confia naturellement la direction et pour laquelle Alexandre de Pontaimery, autre Dauphinois, publia une sorte de réclame intitulée : *L'Académie ou institution de la noblesse françoise, où toutes les vertus de marque requises à vn seigneur de marque sont déduites, avec vne curieuse recherche des plus belles et riches matières qui se puissent tirer des sciences divines et humaines*, avec cette épigraphe : « Toutes choses sont communes aux « bestes avec nous, hormis la raison, « qui ne vit qu'avec ceux qui l'en- « tretiennent et la cerchent, mesme « l'ayant trouvée. » (A, 8, ch. 7, l. 1.) — A Paris, chez Jamet Mettayer, MDXCV ; in-12 de 90 feuillets.

La réussite de son entreprise ayant attiré l'attention sur lui, Pluvinel devint alors gentilhomme de la chambre du roi, puis sous-gouverneur du dauphin qui devait être le roi Louis XIII, ce qui, augmentant sa réputation, fut cause qu'on le chargea de quelque mission auprès de Maurice de Nassau, qui avait manifesté le désir de le voir, et lui valut, au retour de son voyage en Hollande, d'être nommé gouverneur de César, duc de Vendôme, un des bâtards d'Henri IV, puis gouverneur de la grosse tour de Bourges ; et l'avènement de son élève à la couronne de France ne fit, naturellement, qu'augmenter sa fortune.

Sous Louis XIII, Pluvinel devint, en effet, premier écuyer du roi, et c'est conséquemment lui qui organisa et dirigea le magnifique carrousel qui eut lieu les 5, 6 et 7 avril 1612, sur la place Royale, à l'occasion du mariage du roi. Il mourut le 24 août 1620, n'ayant eu que des filles de son mariage avec Marie de Mansel de Saint-Ligier et laissant, en outre, de « da- « moiselle Françoise Bourdon », une fille naturelle appelée Marguerite, qui obtint des lettres de légitimation le 27 février 1652. Mais aucune de ces filles ne se maria probablement ; car, son frère aîné Jean Pluvinel, simple bourgeois devenu, grâce à lui, maître d'hôtel du roi et châtelain de Grâne vers 1610, n'ayant eu lui-même qu'une fille, mariée chez les la Baume, autre famille de Crest, ses descendants ajoutèrent à leur nom patronymique celui de Pluvinel et, qui plus est, firent plus tard ériger en marquisat, sous ce dernier nom, les terres de la Rochette, Eygluy, Pontaix et vallée de Quint. On sait, en outre, que ce Jean Pluvinel, testant à Crest le 2 juillet 1625, légua 60 livres au chapitre Saint-Sauveur de cette ville, sous condition de faire célébrer chaque année, le jour de la Saint-Barthélemy, une messe dans la chapelle que feu Antoine de Pluvinel, son frère, « vi- « vant chevalier de l'ordre du roi, « écuyer et sous-gouverneur de S. « M. », avait fait édifier à Crest, au faubourg de Porteneuve, sous le vocable de saint Barthélemy. Cela prouve que ce dernier n'oublia pas sa ville natale, quoiqu'en vivant éloigné, et permet de supposer qu'il laissa ses biens à son frère.

Tallemant des Réaux, qui dit d'Antoine de Pluvinel qu'il « n'estoit « guère plus subtil que ses chevaux », raconte de lui deux anecdotes qui montrent que ce n'est pas sans raison qu'un de ses éditeurs a dit que « les « discours n'estoient pas son fort. »

ICONOGRAPHIE.—Portr. gravé sur cuivre. Buste de 3/4 à G., dans un ovale de 0,120/0,087, avec encadrement. Autour, en légende : *Ant. de Pluvinel, eqves et regis christianiss. eqvorum magist.* et, au bas, quatre vers latins.

Biogr. Dauph., II, 255. — Etat civil. — Chorier, *Est. pol.*, III, 439. — Tallemant des Réaux, *Histor.*, (éd. de 1854), I, 89 et 213. — Pap. du chap. de Crest. — Etc.

POINT (FRANÇOIS-HILARION), officier général, né à Montélimar, le 5 avril 1758, de Jean-Louis Point, contrôleur des actes, et d'Elisabeth-Henriette Bourbousson, s'engagea, le 1er avril 1779, dans le régiment de Royal-Champagne, et y devint maré-

chal des logis en 1784 et adjudant titulaire en 1789. Congédié au mois d'août de l'année suivante, il reprit du service quatre mois après et, les volontaires du 1er bataillon de l'Isère l'ayant élu capitaine au mois de novembre 1791, il fit avec eux la campagne de Savoie jusqu'au mois de mai 1793, qu'il fut appelé à commander le 2e bataillon du Mont-Blanc. Six mois plus tard, il était envoyé, avec le grade d'adjudant général, au siège de Toulon, où il se distingua si bien qu'il fut promu général de brigade au bout d'un mois (octobre 1793). Employé ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, il fit avec elle la campagne d'Espagne (1794); puis, il servit successivement à l'armée des Alpes et à celle d'Italie jusqu'au 4 nivôse an VII, date à laquelle il fut tué d'un coup de feu tiré d'une fenêtre, à la prise de Popoli dans les Abruzzes, ayant adressé six jours auparavant, d'Aquila, un compte rendu de la prise de cette ville par le général Le Moine, plein de détails intéressants. Quant à la valeur de cet officier général, elle ressort de ce passage des mémoires de Championnet dans lequel, parlant de la mort du « brave « général Point », l'auteur le dit : « si digne des regrets de tous les « républicains par son courage, son « patriotisme et ses services non in- « terrompus. »

Biogr. Dauph., II, 257. — Etat civil. — Arch. du Min. de la guerre. — Réimpr. du *Moniteur*, XXIX, 587 *bis*. — *Bull. de l'Acad. delph.*, 3e série, XV, 31.

POINT (Alexis-Joseph), frère du précédent, né à Montélimar, le 17 juillet 1759, et décédé dans cette ville, le 1er décembre 1825, se rendit à Grenoble pour y suivre les cours de l'Ecole de dessin, y remporta, au mois d'août 1778, le second prix, qui était une médaille d'argent, et, s'étant ensuite établi peintre dans cette ville, s'y fit promptement une réputation comme portraitiste-miniaturiste et comme dessinateur. Quelques-unes de ses œuvres ont été gravées, par exemple les portraits des généraux dauphinois Emmanuel Rey et Championnet, dont il offrit la gravure à la Société des amis des sciences et arts de Grenoble, le 9 floréal an XI (29 avril 1803), en même temps que celle d'un *Passage du général Augereau au pont d'Arcole* et d'une *Allégorie sur la paix en l'honneur de l'Empereur*, dont les dessins étaient également de lui. Ses portrait du médecin Bérard-Trousset et du romancier J.-B. Pollin ont été aussi reproduits par la gravure, et c'est encore lui qui dessina les trois figures du piquet pour le nouveau jeu de cartes qui fut adopté en 1811. Il s'agissait de « substituer aux figures bizarres des « rois, dames et valets, un dessin « dont l'extrême élégance et la pu- « reté rendissent la contrefaçon dif- « ficile, et qui pût en même temps, « par la fidélité des costumes et « l'exactitude des attributs, répondre « au but allégorique que s'était pro- « posé l'inventeur du jeu », à ce que nous apprend une lettre de Français (de Nantes) au peintre David, que l'on avait chargé de diriger ce travail, en le priant de le faire exécuter par ses élèves. En faut-il conclure que notre peintre dauphinois avait été l'élève de David? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que Point s'attacha à copier scrupuleusement le style grec dans les costumes de ses figures et que, malgré cela, on leur préféra encore, au bout de peu de temps, les « figures bizarres de l'an- « cien jeu ».

Etat civil. — Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, 539. — *Affiches du Dauph.*, du 28 août 1798. — Maignien, *Rech. sur les cartiers et les cartes à jouer*, 6. — *Bull. acad. delph.*, I, 14.

POISIEU (Aimar de), marquis du Passage, seigneur de Manzet et de Hardecourt, une des plus grandes personnalités dauphinoises au temps de

Louis XIV, naquit à Valence le 12 août 1613, de Scipion de Poisieu, gouverneur de cette ville, et d'Anne d'Appincourt. Il était conséquemment le petit-fils de cet autre Aimar de Poisieu que La Valette fit gouverneur de Valence, au mois de juillet 1586, pour l'enlever à la Ligue, et qui sut garder cette place au roi jusqu'après la paix, en dépit de toutes sortes d'entreprises. Bien mieux, ce premier Aimar de Poisieu, qui était d'ailleurs un excellent homme de guerre, ayant appris, en 1597, que son beau-frère, le comte de la Roche, se proposait de livrer la ville de Romans, dont il était gouverneur, au duc de Savoie, fut des premiers, « quoique faible de « maladie », à se joindre à d'Ornano pour réduire le traître et, dit une lettre de ce dernier au connétable de Montmorency, « libéralement bailla « le canon, munitions et tout autre « chose nécessaire », ce qui peut donner une idée de sa fidélité et de son dévoûment. Quant à son petit-fils, celui qui nous occupe, entré de bonne heure dans la carrière des armes, il obtint, en 1637, une compagnie dans le régiment de Maugiron, avec lequel il fit campagne contre les Espagnols, en Italie, et dont il devint colonel en 1639, se comportant partout de telle sorte que le roi lui accorda, comme récompense, 2,000 livres de pension au mois de février 1643. Passé dans ce temps-là à l'armée de Turenne, il gagna si vite la confiance de cet illustre chef que celui-ci, qui demandait pour du Passage un emploi dès le mois d'août suivant, insistait, au mois de février 1645, pour qu'on en fît son maréchal de bataille, disant qu'il n'y avait « pas « plus honneste gentilhomme en « France, ny plus homme d'hon- « neur, » ce à quoi la régente consentit au bout de peu de temps, ajoutant à cela une gratification en argent pour notre Valentinois, un *ajusto di costa*, comme disait Mazarin.

Deux mois après, du Passage se trouvait au malheureux combat de Mariendal (Mergentheim) (cinq mai 1645), où il fut fait prisonnier; relâché presque aussitôt, il combattit à Nordlingen et participa à la prise d'Heilbronn et de Trèves, ce qui lui valut d'être élevé au grade de maréchal de camp, le 10 mars 1646. On le trouve ensuite au siège d'Augsbourg, à la prise de Tubingue et au combat de Zusmarshausen (17 avril 1648), après quoi il resta peut-être quelque temps à l'écart, pour ne pas combattre Turenne qui l'avait si grandement protégé ; mais, celui-ci étant revenu au parti du roi, du Passage servit alors sous le maréchal d'Hocquincourt et se trouva avec lui aux combats de Bléneau et d'Etampes, puis à l'affaire du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652.

Huit jours plus tard, du Passage était fait lieutenant général des armées du roi et, comme tel, servit ensuite en Picardie, puis en Flandre, où il contribua à la prise du Quesnoy, le 7 septembre 1654; se distingua tout particulièrement au siège de Landrecies, le 16 juillet 1655, et prit enfin part à tous les brillants faits d'armes de cette campagne, jusqu'à ce que Turenne, qui l'avait dépêché quelques jours auparavant au roi pour l'instruire de ses succès, lui confia le gouvernement de l'importante place de Condé, lorsqu'il s'en fut emparé, le 18 août de cette même année 1655. Malheureusement, du Passage ne put conserver longtemps ce commandement ; car, l'ennemi l'ayant assiégé onze mois plus tard, avec des forces considérables, il finit par se rendre, faute de vivres, le 18 août 1656 ; il obtint cependant une capitulation honorable qui lui permit de sortir de la place « tambour battant, enseignes dé- « ployées », et de rejoindre avec ses troupes l'armée française, de telle sorte qu'au lieu d'être diminué par cet échec, sa réputation s'en accrut, comme aussi la confiance qu'avait en lui Turenne, avec qui il fit encore cette campagne de 1657-1658, dont le résultat fut la conquête des Flandres.

A la reprise de la guerre contre les Espagnols, dans le même pays, notre Valentinois combattit encore sous Turenne, dont il ne cessa pas d'être un des meilleurs lieutenants, ce qui lui valut d'être chargé du commandement militaire du Roussillon, le 30 mars 1668. Seulement, comme il avait été fortement éprouvé par tant de campagnes, il résigna ce commandement aussitôt après le traité d'Aix-la-Chapelle, pour se retirer dans son château de Saint-Georges-d'Espéranche, où il testa le 16 juin 1684, instituant héritier, à défaut d'enfants, puisqu'il ne s'était pas marié, le second fils du maréchal de Créqui, Nicolas de Blanchefort. Il mourut à Lyon, le 8 juin 1688, étant le dernier de son nom.

Biogr. du Dauph., II, 259. — Arch. mun. de Valence, 44. — Chorier, *Estat. pol.*, 448. — Brun-Durand, *Mém. d'E. Piémond*, 426. — Arch. de la Drôme, E, 3672. — *Lettres de Mazarin*, I, 98, 260, 332; II, 130, 140; VII, 46, 308. — *Mém. de Montglat*, 314. — *Mém. de Turenne*, 382. — *Mém. de Bussy-Rabutin*, II, 293, 381. — *Arm. du Dauph.*, 533. — Etc.

POITIERS. On sait qu'une famille de ce nom régna plus de deux siècles durant sur les comtés de Valentinois et de Diois, c'est-à-dire sur la plus grande partie de notre département et sur quelques cantons de l'Ardèche; mais, en dépit de toutes les recherches, on en est encore réduit aux conjectures pour ce qui regarde les origines de cette famille. Car, indépendamment de ce que certains auteurs font des Poitiers les descendants directs des premiers comtes du Valentinois, dont on perd la trace après 1077, alors que d'autres, d'accord en cela avec la légende, les disent issus d'un étranger, qui s'établit dans notre contrée à la suite de son mariage avec la fille unique d'une comtesse de Die ou de Marsanne, dont il s'était fait le champion, ces derniers diffèrent tout à fait entre eux touchant l'origine de cet étranger. Ainsi les uns veulent qu'il soit un *Willehelmus Pictaviensis*, grand personnage du royaume de Bourgogne vivant en 1016, suivant la chronique de Ditmar; d'autres, un Guillaume *de Peiteus, de Peictavis* ou *de Pictavis*, que l'on rencontre fréquemment dans le Narbonnais, de 1143 à 1177; d'autres encore, un bâtard de Guillaume IX dit le Jeune, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, ou, ce qui est une nouvelle opinion, l'héritier de comtes de Valentinois de la rive droite du Rhône.

En un mot, nous n'en finirions pas si nous voulions consigner ici toutes les opinions émises à ce sujet; aussi nous bornerons-nous à rappeler :

1° Que l'*Art de vérifier les dates* commence la généalogie des comtes de Valentinois de la maison de Poitiers par un Aimar, époux de Philippe, fille de la comtesse de Marsanne, et que cet Aymar est évidemment l'auteur d'une sauvegarde accordée aux religieux de Léoncel, environ l'an 1150, dont le sceau, aux armes des Poitiers, porte pour légende : SIGIL... A. PICTAVENSIS. COMITIS. VAL.......; 2° qu'il résulte de différents actes, datés au plus tard de 1163, que ledit Aimar fut père de Guillaume dit de Poitiers, ayant charge de comte de Valentinois, — *W. Pictaviensis cognomine officio vero Valentinensis comes*, — et d'Eustache, prévôt de Valence, et que, suivant de prétendues donations faites aux religieuses de Bonlieu, en 1171 et 1173, lesdits Guillaume et Eustache étaient fils de Véronique, comtesse de Marsanne; 3° que, bien qu'il n'y ait jamais eu de comté de Marsanne, le fils puîné d'Aimar Ier de Poitiers, comte de Valentinois, est appelé *Heustachius de Mazana*, en 1158; 4° que le comte Guillaume Ier de Poitiers, fils aîné d'Aimar Ier, se reconnut en 1163 le vassal de l'évêque de Die pour Suze et Gigors et que, bien qu'étant le gendre du Dauphin et possesseur de biens considérables, l'empereur Frédéric Ier ne lui concéda, en 1178, qu'un droit de péage par terre, de Valence à Monté-

limar, tandis que la plupart des autres seigneurs ecclésiastiques ou laïcs de la contrée obtinrent alors tous droits de souveraineté dans leurs terres; ce qui permet de croire que son autorité était encore contestée à cette date-là; 5° enfin, que le dernier acte, de nous connu, de ce Guillaume de Poitiers, est une donation aux chartreux de Silve-Bénite, en date du 4 mai 1187, et que ce n'est qu'à partir de lui que la généalogie des comtes de Valentinois peut être donnée sans contestations ni réserves.

Cela dit, il nous reste à faire connaître ceux de cette puissante famille qui ont le plus marqué dans l'histoire.

Biogr. Dauph., II, 259. — A. Du Chesne, *Comtes de Val.* — P. Anselme, II, 208-13. — *Cart. Die*, ch., 3. — D° *de Léoncel*, 3 et 5. — Lacroix, *L'Arr. Mont.*, I, 308; V, 55. — *Hist. Languedoc*, III, 800. — Etc., etc.

POITIERS (EUSTACHE de), étant comme nous l'avons vu, fils puîné du comte Aimar I[er] de Poitiers et de la légendaire comtesse de Marsanne, ne saurait être désigné sous un autre nom que celui de son père; mais il est à remarquer cependant qu'on l'appelle, du nom de sa mère, Eustache de Marsanne, dans l'acte par lequel Odon, évêque de Valence, vendit en 1158 l'île Eparvière aux chanoines de Saint-Ruf, et que dans quantité d'autres actes il n'est appelé que Eustache, prévôt de Valence, ou même tout simplement *Lo Prebost de Valenza*, ce qui est une preuve de l'importance du personnage. Et de fait, Eustache de Poitiers fut, tout à la fois, un des hommes les plus considérables de notre contrée au XII[e] siècle, et, comme tant d'autres, un troubadour; car, indépendamment de ce qu'on lui attribue quelques pièces de vers, on sait que le troubadour Guilhem de Saint-Grégori oppose la générosité du « bon prévôt » à l'avarice de son neveu le comte Aimar II, dans une pièce satirique imitée de la sextine d'Arnaut Daniel.

Cela dit, constatons qu'Eustache de Poitiers étant entré de bonne heure dans les ordres était chanoine de la cathédrale de Valence dès 1158, et que devenu ensuite prévôt, c'est-à-dire le second dignitaire du chapitre, en même temps qu'abbé du Bourg-lès-Valence, les deux charges étant réunies, il fut un des plus insignes bienfaiteurs de cette dernière église, ainsi que des religieuses de Bonlieu, fondées par sa mère, et des chanoines de Saint-Ruf. Par contre, il eut de grosses difficultés avec les Hospitaliers à propos du mandement de Cléon, donné à ces derniers par son oncle et prédécesseur, le prévôt Guillaume, qui fut ensuite évêque de Viviers, et de telles difficultés que le comte Aimar II, son neveu et son héritier, céda en 1227 la moitié du château de Saint-Gervais auxdits Hospitaliers, en compensation des torts à eux faits par ledit Eustache. Quant à l'importance du personnage au point de vue féodal, elle peut se mesurer à ces faits que notre prévôt est le premier nommé parmi les témoins de l'acte par lequel Raymond de Saint-Gilles, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, céda ses droits sur le Diois au comte de Valentinois, Aimar II (1189), et qu'en 1210, on le voit figurer au même rang que ce dernier dans un autre acte.

Codex Sti Ruffi, ch. 32. — *Hist. Languedoc*, X, 295-385. — *Cart. Bourg-lès-Val.*, 15, 19, 40, 58. — D° *de Saint-Chaffre*, 185, 187. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, I.

POITIERS (AIMAR II de), fils et successeur du comte Guillaume I[er] s'intitulait comte de Valentinois du vivant de son père, si la légende du sceau qu'il y a encore de lui au bas d'une charte de 1186 a bien été complétée ainsi: SIGILLVM. ADEMARI. *comitis Valen*TINI, alors qu'il est simplement appelé *Ademarus Pictavensis* dans cet acte. En tout cas,

ayant hérité de son père, vers la fin de 1188, il chercha d'abord à gagner les bonnes grâces des habitants de Crest, — ville dont il voulait faire le boulevard de son petit état, bien qu'il n'en possédât qu'une moitié, — en leur octroyant des franchises municipales (mars 1189) ; puis, il se fit céder par le comte de Toulouse certains droits sur le Diois, et enfin, par son mariage avec Philippe de Fay, fille de Guillaume Jourdain et de Mételine de Clérieu, il acquit de grands biens sur la rive droite du Rhône. On peut conclure de là qu'il fut un des principaux artisans de la puissance de sa maison ; mais il est surtout connu par le rôle qu'il joua pendant la croisade contre les Albigeois.

Parent et allié du comte de Toulouse, Aimar II se croisa comme lui, bien qu'étant hostile à la croisade, et se trouva même au fameux sac de Béziers (22 juillet 1209) ; mais Raymond VI s'étant ensuite brouillé avec Simon de Montfort, notre comte de Valentinois se hâta de suivre cet exemple et, revenu dans ses états, déclara bientôt la guerre à l'évêque de Die, qui était un partisan résolu de la croisade, ce qui finit par amener les croisés dans notre contrée. Seulement, arrivé devant la place dans laquelle notre comte s'était fortifié, et que nous croyons être Bayes (Ardèche), Simon de Montfort jugea prudent de passer outre, sans provocation ni attaque, et, s'étant rencontré à Romans avec le duc de Bourgogne et les archevêques de Lyon et de Vienne, obtint d'eux qu'ils convoquassent Aimar, à qui ils signifièrent leur intention de faire cause commune avec le chef de la croisade, s'il ne se départait pas de son hostilité contre les croisés, ce qu'il promit. C'était au mois de décembre 1213, et, de fait, les habitants du Valentinois furent à l'abri de la guerre jusqu'en 1217, date à laquelle leur comte s'étant prononcé derechef contre Simon de Montfort, celui-ci accourut une seconde fois, du fond du Languedoc, pour le châtier. Menant avec lui une véritable armée, il ne se contenta pas alors, en effet, de menacer, mais ravagea le pays et, s'étant emparé de quantité de châteaux, mit le siège devant Crest, boulevard du comte de Valentinois, dont il se rendit également maître, grâce au concours que lui prêta l'autre seigneur de Crest, Silvion, qui était un vassal de l'évêque de Die. Mais ce n'est pas une raison pour croire qu'Aimar II fut alors réduit à merci ; car, une des clauses du traité de paix qui s'ensuivit porte que le vainqueur donnera sa fille en mariage au fils du vaincu, celui-ci s'engageant, par contre, à ne plus chercher querelle à l'évêque de Valence.

Cependant, Simon de Montfort ayant été tué, le 25 juin 1218, devant Toulouse, le fils du comte de Valentinois n'épousa pas sa fille, mais Flotte de Royans, d'où il s'ensuivit que les querelles de ce comte avec les évêques de Valence et de Die se compliquèrent de querelles de famille. Vers 1226, en effet, Guillaume de Poitiers, fils unique de notre comte et mari de Flotte de Royans, étant décédé, confiant à sa veuve, assistée des seigneurs de Bressieu et de Montlaur, la tutelle de son fils appelé Aimar, comme son aïeul paternel, celui-ci justement irrité revendiqua l'administration des biens qu'il avait donnés à son fils et, comme on la lui refusa, prit les armes; ce que voyant, les seigneurs de Bressieu et de Montlaur achetèrent la protection de l'évêque de Valence, ennemi du comte, en soumettant à son fief les châteaux de Montoison et d'Upie et promettant de lui payer l'énorme somme de 45,000 sous viennois, marché qui fut ratifié par Flotte peu de jours après et que suivit une guerre des plus opiniâtres et des plus violentes dont les conséquences furent des plus malheureuses pour le vieil Aimar II, qui, bien qu'ayant appelé à son aide le sire de Faucigny, dut s'avouer vaincu et suprême ironie, vit ensuite cet

allié prendre pour femme sa bru victorieuse. Bien plus, son petit-fils ayant épousé plus tard les rancunes de sa mère, il se vit un moment réduit à solliciter l'intervention du comte de Toulouse, pour mettre cet enfant à la raison, et c'est, en un mot, dans les conditions les plus tristes que se termina vers 1250, l'existence de ce comte de Valentinois.

Codex Sti Ruffi, ch. 63. — *Hist. Languedoc*, VI, 433. — Meyer, *Chanson de la croisade*, 13. — D. Bouquet, XIX, 90, 116. — *Bull. d'archéol.*, XXVII, 328 et suiv. art. de M. J. Chevalier. — Etc.

POITIERS (AIMAR III de), comte de Valentinois, petit-fils et successeur du précédent, s'empara du pouvoir comtal onze ans au moins avant la mort de son aïeul, tout en laissant à celui-ci le titre de comte, et entra en guerre dès le premier jour contre l'évêque de Valence, qui réclamait une somme de 8,000 marcs d'argent que le vieil Aimar II avait été condamné à lui payer, pour réparation de certains dommages. Cette guerre, qui paraît avoir été fort malheureuse pour le pays, aboutit à un traité du 22 février 1244, réduisant à 5,000 livres viennoises la somme à payer par le comte de Valentinois, celui-ci étant en outre confirmé dans la possession d'Etoile, de Chabrillan et de Chateaudouble, sous condition de les tenir en fief de l'évêque. Le jeune Aimar III n'attendit pas, du reste, cette confirmation pour octroyer une charte de libertés aux habitants d'Etoile ; car, cette charte est antérieure d'un jour au traité dont nous venons de parler.

Après, c'est contre le Dauphin que le petit-fils du comte Aimar II guerroya, et cela à cause de Saint-Nazaire-en-Royans et de quelques autres terres que lui disputait ce prince, qui lui fit ensuite un grief de ce qu'il avait prêté aide au roi saint Louis, lorsqu'il s'empara du château de la Roche-de-Glun, au mois de juillet 1248, et le détruisit pour punir Roger de Clérieu, à qui il appartenait, d'avoir voulu faire payer aux croisés, descendant le cours du Rhône, des droits de péage. Des arbitres mirent fin à ces conflits en décidant, le 27 mai 1252, que les terres revendiquées par Aimar III lui appartiendraient, sous condition d'en faire hommage au Dauphin. Et il en fut ainsi pendant trente-huit ans, la vie de ce comte de Valentinois, — qui poussa la rapacité et l'absence de scrupules jusqu'à vouloir priver de son douaire son aïeule, devenue veuve, — n'ayant été qu'une suite de luttes et de querelles avec ses voisins, aux dépens de qui il s'efforça toujours d'agrandir son petit état; ce qui le rendit si redoutable pour eux et particulièrement pour les prélats qui se succédèrent, de son temps, sur le siège épiscopal de Valence, qu'après avoir usé de tous les autres moyens en son pouvoir pour ramener l'ambitieux et belliqueux comte à de meilleurs sentiments, le pape estima qu'il n'y avait plus qu'à réunir les deux évêchés de Valence et de Die sur une même tête, pour mettre leur titulaire plus à même de résister. La bulle d'union est du 25 septembre 1275; mais ce n'est qu'après la mort de l'évêque de Die, Amédée de Genève, qu'elle reçut son plein effet, et cette mort ne précéda que de quelques semaines celle d'Aimar III, qui mourut à Rochemaure, au mois d'avril 1277, laissant deux fils et deux filles de ses deux mariages, le premier avec Florie de Beaujeu, l'autre avec Alix de Mercœur.

Aimar III avait augmenté d'autant plus sensiblement les biens de sa maison, qu'au résultat de ses empiètements il avait ajouté plusieurs terres acquises à prix d'argent ou par échange : par exemple, celle d'Ourches, en 1247 ; le haut domaine du château de Rochefort en Valentinois, en 1252 ; le château de Gluiras en Vivarais, et la terre de La Vache, en 1259 ; partie de la terre de Châteaux-

neuf-de-Mazenc, en 1263, et celle de Saint-Gervais, en 1266; puis, les droits du Dauphin sur une moitié de Crest et sur Aoûste et Divajeu, en 1267; enfin, ceux du comte de Toulouse sur une partie de Valréas et d'autres possessions de Dragonnet de Montauban.

Anselme, II, 183, et suiv. — A. Du Chesne. — *Bull. d'arch.*, XVIII, 47, etc. — Inv. ch. des comptes. — *Gall. Christ.*, XVI. — Etc.

POITIERS (Aimar IV de), comte de Valentinois, fils aîné du précédent et de Florie de Beaujeu, sa première femme, hérita des querelles de son père, en même temps que de ses états, et dut se mesurer aussitôt avec Amédée de Roussillon, premier évêque des deux diocèses réunis de Valence et de Die; car, à peine s'était-il mis en règle avec le Dauphin, seigneur supérieur de quelques-unes de ses terres, en lui faisant hommage, au mois de juin 1277, que le belliqueux prélat, qui menait lui-même ses troupes, lui enleva, coup sur coup, plusieurs châteaux dans le Diois. Aimar III riposta en chassant les épiscopaux de Crest, de Bourdeaux et de Divajeu, et la lutte menaçait, par suite, de prendre d'énormes proportions, quand le roi de France intervint. La principale cause de la querelle étant la possession de la ville de Crest, dont l'évêque et le comte se partageaient le domaine, des arbitres furent chargés de trancher le différend, après mûr examen des droits de chacun ; en attendant, les deux contendants rendirent l'un et l'autre ce qu'ils avaient pris. Seulement, l'évêque n'eut pas plus tôt recouvré sa moitié de Crest, qu'il y fit construire en toute hâte une forteresse dominant un peu celle du comte ; puis, la principale église de cette ville lui étant nécessaire pour l'établissement d'un chapitre, il l'acquit des religieux de Saint-Ruf, à qui elle appartenait, en leur donnant en échange le prieuré de saint Médard de Piégros, qui relevait d'Aimar IV au point de vue féodal, ce qui exaspéra d'autant plus ce dernier que le prélat, dont on devinait facilement les intentions, fit alors une ligue avec ses frères, l'archevêque de Lyon et le seigneur d'Annonay. S'inspirant de cet exemple, le comte de Valentinois fit un traité d'alliance avec le connétable Humbert de Beaujeu et le seigneur de Montferrand, ses oncles maternels, et tout enfin faisait prévoir une prochaine reprise des hostilités dans notre pays, quand Amédée de Roussillon mourut à Die, le 16 septembre 1281, des suites d'une blessure reçue dans un combat contre les Romanais révoltés.

Délivré ainsi de son plus redoutable adversaire, Aimar IV qui, de même que tous les Poitiers, n'était pas homme à s'accommoder de la paix, eut d'autres querelles, et lorsqu'il ne guerroya plus pour son compte, il le fit pour d'autres. Nous savons, par exemple, que le 6 août 1283, c'est-à-dire deux mois après avoir convenu avec Humbert de la Tour, mari de la dauphine Anne, que la fille de ce dernier épouserait son fils à lui, dès qu'elle serait nubile, il se mit à la solde de ce prince, à qui le duc de Bourgogne disputait l'héritage des Dauphins. Puis, c'est avec l'évêque Guillaume de Roussillon, successeur d'Amédée, qu'il eut des dissentiments, d'abord à cause de la bâtie ou maison-forte qu'il avait fait construire à Lène, pour la sûreté des voyageurs qui fréquentaient ces parages, disait-il ; ensuite à cause du titre de comte que lui disputait ce prélat, qui fut le premier à s'intituler évêque et comte de Valence et de Die. Guillaume s'étant alors, en effet, adressé à Rome pour faire valoir ses prétentions, Aimar IV envoya son fils aîné, accompagné de quelques seigneurs, au roi des Romains, Henri de Luxembourg, pour faire valoir les siennes auprès de ce souverain. Enfin, ce dernier lui ayant donné raison par lettres du 15 janvier 1311,

et l'évêque n'en continuant pas moins à prendre les titres d'évêque et de comte, il prit alors celui de comte de Valentinois et de Diois ; de là s'ensuivit une telle animosité entre eux que le pape Clément V, qui se rendait au concile de Vienne, s'étant arrêté en passant chez Aimar IV, à Etoile (23 et 24 septembre 1311), dans l'intention de le réconcilier avec son rival, n'y arriva pas.

Reste à savoir si ce fut là le fait d'Aimar IV lui-même ou celui de son héritier présomptif ; car il est bon de dire que ce comte de Valentinois se reposait alors, depuis quelque temps déjà, sur son fils aîné du soin d'administrer ses états, et qu'il en fut ainsi jusqu'à sa mort arrivée en 1329, à Baix, d'où son corps fut transporté en l'église de Cruas, où son tombeau se voit encore avec cette épitaphe : *Hâc jacent in fossâ Ademari comitis ossa Nobilis et potens virilitate suâ*.

Si précaire était, du reste, dès 1314, son état de santé, qu'il ne put se rendre à l'appel du roi de France, lorsqu'il le convoqua pour la guerre de Flandre, à laquelle son fils mena ses vassaux du Vivarais; et que, hanté par la crainte de la mort, il chargea trois ans après son fils Louis, évêque de Viviers, de réparer les injustices qu'il pouvait avoir commises.

Marié : 1° en 1270, avec Polie de Bourgogne, fille d'Hugues, comte palatin, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Vallier et qui fonda, dit-on, vers 1280, le couvent des Cordeliers de Crest ; 2° avec Marguerite de Genève, fille du comte Rodolphe, Aimar IV ne laissa pas moins de dix enfants, six fils et quatre filles.

Anselme, II, 193. — Du Chesne, 21. — P.-E. Giraud, *Essai sur Romans*, II, 39. — *Bull. d'archeol.*, XXVIII, 264; XXIX, 71; XXX, 118. — Etc.

POITIERS (Louis de), fils puîné du précédent et de Polie de Bourgogne, entra dans les ordres et fut élu évêque de Viviers en 1306, date à laquelle il donna le prieuré de Saint-Montan, qui était une dépendance de celui de Saint-Médard de Piégros, près Crest, au prieuré du Bourg-Saint-Andéol. L'an d'après et le 2 janvier, il confirma l'acte par lequel Aldebert de Peyre, son prédecesseur, avait reconnu la souveraineté du roi de France ; et c'est probablement à la suite de cela qu'il chargea le chevalier Guillaume de Nogaret de le représenter dans les Etats généraux de Tours. Puis, il figure dans le contrat de mariage de sa sœur Catherine avec Aimery de Narbonne (29 novembre 1309), et c'est dans le même temps qu'il fit construire, non loin de Viviers, le château de Saint-Victor, au-dessous duquel a commencé de nos jours l'exploitation des calcaires de Lafarge. Enfin, il assista au concile de Vienne (1311), et, le 14 décembre 1315, unit au prieuré de Villedieu ceux de Saint-Didier de Veyras, de Léris et de Saint-Martin-l'Inférieur, à la condition que les religieuses de ce monastère feraient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, introduiraient certaines modifications dans leurs règlements et se donneraient la discipline. Mais le fait le plus caractéristique de la vie de ce prélat est la mission que le comte Aimar IV, son père, lui donna, le 10 novembre 1317, de réparer tous les torts qu'il pourrait avoir faits à ses vassaux ; mission qu'il remplit fort consciencieusement, du reste, à en juger par les remises de droits, restitutions et décharges qu'il accorda aux habitants de certaines localités de notre région, et qui sont toutes datées de 1318, c'est-à-dire de la dernière année de son épiscopat à Viviers.

Transféré à l'évêché de Langres, au mois d'avril 1319, Louis de Poitiers ne résida probablement guère dans son nouveau diocèse, où il eut du reste aussitôt de grosses difficultés, celui qu'il avait chargé de prendre possession de ce siège en son nom ayant fait enfoncer les portes de la cathédrale de Langres, parce que

les chanoines refusaient de les lui ouvrir. De là s'ensuivit un procès terminé, le 17 juin 1322, par un arrêt du parlement de Paris condamnant notre prélat à 50,000 livres d'amende.

Quinze mois plus tard, le fils puîné du comte Aimar IV remplaçait le frère du Dauphin sur le siège épiscopal de Metz et, cette fois-ci, ayant pris lui-même possession de son siège, le 1er février 1325, il se conduisit ensuite de telle sorte que les Messins le chassèrent de leur ville, armes en main, ce dont il se consola en se retirant à Puygiron, terre qu'il avait acquise en 1312 et dans laquelle il mourut en 1328. « Il était plus pro- « pre à porter l'épée qu'à dire son « bréviaire et on le représente com- « me un homme violent, emporté et « débauché », disent les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Louis de Poitiers, évêque de Viviers, réparateur des injustices de son père*, par l'abbé Fillet. Privas, 1895, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 264. — *Gall. christ.*, IV, 618, et XVI, 571. — Roche, *Arm. év. de Viviers*, 277. — *Hist. Languedoc*, IX, 422. — Mazon, *Egl. du Vivarais*, II, 264. — Daguin, *Les év. de Langres*, 122. — Mathieu, *Ev. de Langres*, 131.

POITIERS (AIMAR V de), comte de Valentinois et de Diois, fils aîné du précédent, probablement né en 1271, avait été chargé de l'administration des deux comtés pendant les vingt dernières années de la vie de son père, et fut pour celui-ci une cause de gros ennuis, à cause de ses prodigalités. Envoyé, ainsi que nous l'avons vu, à la cour d'Henri de Luxembourg, il y resta trois ans, et c'est vraisemblablement là qu'il prit des goûts de dépense que n'avaient pas ses auteurs et qui le mirent si souvent à la merci des usuriers qu'il en arriva à leur donner pour gage quelques-unes des terres qu'il avait reçues de son père, notamment celle de Lène, que ce dernier dut racheter en 1320. Ajoutons que, feudataire du roi de France pour tout ce qu'il possédait en Vivarais, ce fils du comte de Valentinois répondit avec empressement à l'appel du roi Philippe-le-Hardi, lorsqu'il le convoqua en 1304 pour la guerre de Flandre et qu'il en fut de même dix ans plus tard. Puis, il combattit sous la bannière du Dauphin, contre le comte de Savoie, qui le fit même prisonnier en même temps que son cousin Graton de Clérieu (1323). Enfin, il se trouva à Varey, et les vieilles querelles à propos de la seigneurie de Crest s'étant réveillées, on était à la veille d'une nouvelle guerre avec l'évêque de Valence et de Die, quand mourut le vieil Aimar IV.

Or, devenu comte, Aimar V perdit si bien cette humeur belliqueuse, que le pacifique Aymar de la Voulte ayant succédé, sur ces entrefaites, à l'évêque Guillaume de Roussillon, le pape lui fit facilement accepter un traité précisant les droits et les obligations de chacun d'eux. Ce traité est du 6 mars 1332. Quelques mois après, notre comte et ce prélat unissaient leurs efforts pour obtenir du Dauphin qu'il défendît à ses officiers d'empiéter sur leurs terres, et, le frère d'Aimar de la Voulte ayant ensuite épousé une fille d'Aimar V, ce furent autant de gages nouveaux de paix. Par contre, notre comte de Valentinois eut bientôt après de gros différends avec son frère Guillaume, à propos de la baronnie de Clérieu; et, de nouvelles querelles s'étant élevées à propos de Crest, il en résulta d'autant plus facilement une guerre, que le pacifique Aimar de la Voulte s'était alors empressé de céder son siège à Henri de Villars, prélat on ne peut mieux disposé à faire valoir ses droits les armes à la main. Il paraît que Crest, Grâne, Chabrillan et Chateaudouble souffrirent énormément de cette guerre, sur laquelle on n'est qu'insuffisamment renseigné et qui n'aurait certainement pas pris fin de sitôt, si le Dauphin, qui descendit pour cela jusqu'à Chabeuil, n'avait imposé la paix aux belli-

gérants en leur faisant accepter une transaction, le 25 avril 1337. Treize mois après (août 1339), Aimar V mourait à Baix (Ardèche), d'où son corps fut transporté à Crest, dans l'église des Cordeliers. Il avait eu de son mariage avec Sibylle de Baux quatorze enfants; l'aîné l'ayant alors précédé dans la tombe depuis quinze ans, c'est son second fils qui hérita des comtés de Valentinois et de Diois.

Art. de vérif. les dates. — *Hist. de Languedoc*, VI, 659; VII, 37. — Anselme, II, 192. — Du Chesne, 33. — Valbonnais, II, 359. — De Gallier, *Essai sur Clerieu*, 88. — *Bull. d'arch.*, XXIX, 177, et suiv. — Etc.

POITIERS (Othon de), quatrième fils du précédent, se fit d'Eglise et reçut par suite en héritage de son père le château de Montmeyran, à charge de le rendre à son frère aîné, dès qu'il aurait 500 livres de rentes en bénéfices ecclésiastiques. Or, il ne lui fallut pas longtemps pour cela, car le testament du comte Aimar V est du 12 août 1339, et c'est le 12 juin 1342 qu'Othon de Poitiers, alors auditeur de Rote et abbé de Saint-Pierre de Châlons, se dessaisit du château de Montmeyran. Huit ans plus tard, le pape Clément VI le nommait évêque de Verdun, bien que les chanoines de cette église eussent élu Henri de Germigny, et il prit même possession de son siège; seulement, il rencontra ensuite tant d'opposition, qu'au bout d'un an (1351), il se démit de son évêché, sous la réserve d'une pension, et retourna à la cour du pape, où il mourut l'année suivante.

Biogr. Dauph., II, 261. — Du Chesne, 39. — *Gall. christ.* — Etc.

POITIERS (Guillaume de), frère puîné du précédent, fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît, et était déjà pourvu de quelques bénéfices quand le pape Jean XXII lui donna le prieuré de Gourdaigne, le 23 octobre 1327; il obtint ensuite le prieuré de la Charité-sur-Loire. Sept ans plus tard (1346), il devenait évêque de Langres, et il l'était depuis huit ans, lorsqu'il fut compromis dans une très grave affaire : deux gentilshommes de ses amis ayant tenté de s'emparer par force de la ville de Langres, pour la piller, on l'accusa de complicité avec eux, et le procureur général du roi près le parlement de Paris, après avoir fait mettre la main sur le temporel de son évêché, demanda qu'il fût déchu de la dignité de pair de France attachée à son siège. Mais il réussit à se disculper et, remis en possession de ses biens, titres et dignités dès 1354, il confirma, quatre ans après, les libertés et franchises des habitants de sa ville épiscopale et fit les fonctions de pair au sacre du roi Charles V.

De mœurs dissolues, comme presque tous ceux de sa maison, du reste, il mourut à Langres, le 6 septembre 1374, et fut inhumé dans sa cathédrale, sous un tombeau de marbre, dit André du Chesne, qui nous apprend en outre qu'avant d'être évêque, Guillaume eut d'une « femme « nommée Marguerite », trois enfants naturels dont deux furent légitimés, en 1393, par le roi Charles V, et dont l'aîné se fit un nom dans les armes, sous le nom de bâtard de Langres. *(V. Poitiers (Guillaume de).*

Biogr. Dauph., II, 622. — Du Chesne, 40. — Anselme, II, 190. — *Bull. d'arch.*, XXIX, 198.

POITIERS (Henri de), frère puîné du précédent, est bien de tous les prélats de sa maison celui qui peut le mieux donner une idée de la désinvolture avec laquelle les Poitiers se comportèrent vis-à-vis de l'Eglise. Bien que n'étant naturellement alors que simple clerc, il se fit pourvoir, à 18 ans, de l'archidiaconat de la ca-

thédrale de Toulon (19 avril 1347), et, l'année suivante (15 juillet 1348), ajouta à cette dignité celle de doyen de l'église du Puy. Nommé enfin évêque de Gap, le 11 mai 1349, c'est-à-dire à 20 ans, il se fit chasser, peu de temps après, de sa ville épiscopale et de son diocèse par les Gapençais indignés, en laissant et peut-être même faisant assassiner un parent de son prédécesseur, qui était fort aimé, par certain bâtard de sa maison, qu'il avait amené avec lui et « par « qui il exerçait ses vengeances », si l'on en croit Chorier. Or chassé, Henri de Poitiers revint bientôt avec des renforts, et il s'ensuivit une guerre des plus malheureuses pour le pays, à laquelle le pape Innocent II ne put mettre fin qu'en transférant ce prélat sur un autre siège.

Nommé d'abord à l'évêché de Nevers (4 février 1353), puis à celui de Troyes, le 13 mars de la même année, il ne prit possession de ce dernier que pour se battre encore, non contre ses diocésains cette fois-ci, mais, ce qui valait mieux, contre les Anglais, vis-à-vis de qui il se montra « bon guerroyeur et entre- « prenant durement », pour nous servir des expressions de Froissart. En effet, après avoir pris une bonne part au siège de Melun, par le duc de Normandie, il leva, de concert avec quelques autres seigneurs, une petite armée, à l'aide de laquelle il s'empara du fort de Ham; puis, il contribua plus que personne à mettre l'ennemi en déroute, à la bataille de Nogent-sur-Seine (1359), où il commandait l'avant-garde. Aussi, les habitants de Troyes lui firent-ils fête lorsqu'il rentra victorieux dans leurs murs, où il ne s'attarda guère, quand même, tant qu'il y eut à batailler contre quelqu'un, c'est-à-dire pendant longtemps. Et lorsqu'il lui fallut enfin songer à son départ de ce monde, ce sont encore ses exploits militaires qui lui furent le plus à cœur; à tel point que, faisant son testament le 21 août 1370, il n'ordonna de fonder une chapelle, avec messe quotidienne, à Champfonace, que parce que ce lieu avait été le témoin de sa plus brillante victoire sur les Anglais. Il légua ensuite ses chevaux et ses harnais de guerre à son frère Charles, seigneur de St-Vallier, qui n'était, du reste, encore à ce moment-là, que simple clerc, bien que pourvu d'un évêché depuis trente ans.

D'une religieuse du Paraclet appelée Jeanne de Chénery, ce singulier prélat eut quatre enfants naturels, qu'il fit légitimer peu de jours avant sa mort, qui suivit de très près son testament.

Biogr. Dauph., II, 262. — Du Chesne, 40. — Anselme, II, 291. — P. Guillaume, *Introd.* au tome IV de l'*Inv. des arch. des Hautes-Alpes*, XII. — Roman, *Hist. de Gap*, 268. — Froissart, I, 401-409.

POITIERS (Louis Ier de), comte de Valentinois et de Diois, frère aîné des trois précédents, était probablement attaché à la personne du roi Philippe-le-Long, quand son père lui donna, du consentement de ce prince, les terres de Tournon, Boulogne, Privas et Saint-Vincent-de-Barrès en Vivarais, par acte passé à Vincennes, le 25 juin 1319. En tout cas, il fut toujours « fort affectionné « à garder et défendre l'honneur de « la couronne de France », et c'est évidemment pour cela que le roi Philippe VI le fit son lieutenant général en Languedoc, le 15 décembre 1340, c'est-à-dire peu de temps après qu'il fut devenu comte de Valentinois, par le fait de la mort de son père. Or, lieutenant de roi en Languedoc, Louis de Poitiers ne se contenta pas de surveiller étroitement le roi de Majorque, qui, de Montpellier dont il était seigneur, intriguait un peu avec tout le monde, pour s'affranchir de la suzeraineté du roi de France; car, ayant levé une petite armée pour contenir ce prince dans le devoir, il organisa si bien la défense du pays que, deux

ans après sa mort, un chevalier, Ami de Chambrille, s'intitulait encore « maréchal de l'ost establi par le « comte de Valentinois lieutenant du « roi ès parties de la Languedoc », et que, dès le mois de juillet 1341, il étendait son action jusqu'en Guyenne.

Sept mois plus tard, ce comte se trouvait à Poitiers, avec 100 hommes d'armes, à la tête desquels il prit une belle part à la guerre de Bretagne, et s'il revint au bout de quelque temps dans ses états, dont il avait confié le gouvernement au seigneur de Saint-Vallier, son oncle, ce fut pour y terminer de gros différends avec le Dauphin, à propos de la baronnie de Clérieu, qu'il finit par obtenir, à peu de chose près, grâce à l'intervention du roi de France (8 août 1343). Il avait rendu trop de services à ce prince pour qu'il lui refusât quelque chose. Et de fait, après l'avoir fait, ainsi que nous l'avons dit, son lieutenant général en Languedoc, Philippe VI lui abandonna les droits qu'il avait sur les châteaux de Garauzon et de Châteaubourg en Vivarais; puis, lui donna successivement : 500 livres de rente à prendre sur la recette d'Aiguemortes, en 1341 ; la terre et la châtellenie de Blain en Bretagne, le 13 juin 1344; une maison aux faubourgs de Nantes, qui avait été confisquée sur Ollivier de Clisson, en 1345; et, quelques jours après (29 juin 1345), une rente viagère de 2,000 livres sur le trésor royal. Ajoutons qu'il lui fit encore céder par Jean de Luxembourg, roi de Bohême, une autre rente de 500 livres sur le même trésor. En un mot, c'était un des hommes considérables du royaume et l'un des plus solides champions des intérêts français, lorsqu'il périt à la malheureuse bataille d'Auberoche en Périgord, où nous eûmes 300 morts ou prisonniers et où son frère Aimar, seigneur de Veynes, fut pris par les Anglais. Froissart prétend au contraire que c'est le comte de Valentinois qui fut fait prisonnier, et il s'appuie pour cela sur ce que ce dernier fit ensuite son testament à Etoile. Seulement, ainsi que le remarquent, du reste, les auteurs de l'*Hist. du Languedoc*, la bataille d'Auberoche ne se donna pas le 10 août 1344, mais le 23 octobre de l'année suivante et, conséquemment, rien ne s'oppose à ce que le comte Louis Ier ait péri dans cette malheureuse journée, tout en ayant testé à Etoile, le 23 mai 1345. D'où l'on peut raisonnablement conclure que, bien qu'ayant fait, par ce testament, élection de sépulture en l'église des Cordeliers de Crest, ce comte de Valentinois n'y fut pas inhumé.

De son mariage avec Marguerite de Vergy, fille d'Henry, sénéchal de Bourgogne, Louis Ier de Poitiers ne laissa qu'un fils qui lui succéda, et une fille qui épousa, en 1343, Guichard de Beaujeu.

Biogr. Dauph., II, 262. — Du Chesne, 49. — Anselme, II, 192. — Froissart, I, 193. — Valbonnais, II, 452. — *Hist. de Languedoc*, VII, 130, 133, 405. — Etc.

POITIERS (Aimar VI de), dit le Gros, fils et successeur du précédent, n'entra, semble-t-il, à son tour, dans l'alliance française, que parce que le roi Philippe de Valois convint, au mois de juillet 1346, de lui continuer une rente viagère de 3,600 livres qu'il faisait à son père. En tout cas, cet engagement ayant été pris, il envoya, peu de temps après, au vaincu de Crécy un certain nombre d'hommes d'armes commandés par le seigneur de Veynes, son oncle, qui, tout aussi malheureux qu'à Auberoche l'année précédente, fut derechef battu et pris par les Anglais dès son entrée en Saintonge.

L'année suivante, ce fut notre comte lui-même qui répondit à l'appel du roi de France, lorsqu'il s'agit d'aller au secours de Calais assiégé ; car, il était avec ce prince à Amiens, le 20

mai 1347. Seulement, il dut ensuite retourner d'autant plus promptement dans ses états, que toutes les vieilles querelles des Poitiers avec les évêques de Valence et de Die, à propos de Crest, s'étaient à ce point réveillées, que le seigneur de Claveyson, qui tenait pour le comte de Valentinois, ayant ravagé quelques terres épiscopales, au commencement de décembre de l'année 1346, l'évêque en fit autant à Charpey, terre du comte et que ce dernier ayant alors brûlé le bourg d'Alixan, le prélat exaspéré fit mettre de nuit le feu au village de Barcelonne, pour montrer à l'archevêque de Lyon, qui s'était avancé en médiateur jusqu'à Chabeuil, qu'il était homme à savoir se venger.

Grâce à l'intervention du pape, il y eut bien ensuite une trève, puis, les hostilités ayant été reprises, une seconde trève de six mois (mai-novembre 1347), pendant laquelle Aimar le Gros se rendit, ainsi que nous l'avons dit, auprès du roi Philippe VI; mais ce n'est en fin de compte qu'après douze ans d'une lutte acharnée, qu'un dernier accord, scellant nombre d'autres arrangements, donna la paix au pays en attribuant aux comtes de Valentinois l'entière possession de Crest, l'évêque recevant, en retour de ce qu'il abandonnait, les châteaux de Bourdeaux et de Bezaudun, certains droits sur le Vercors et une rente annuelle de 200 florins.

Cet acte, qui est du 1er septembre 1357, constituait un triomphe pour Aimar VI, qui réalisa ainsi le rêve de plusieurs générations des siens, mais qui ne fut toujours pas moins aux prises avec de très grosses difficultés. Car, s'étant trouvé tellement à court d'argent, dès le commencement de son règne, qu'il lui avait fallu emprunter au pape la rançon de son oncle le seigneur de Veynes, il ne fit naturellement qu'augmenter sa gêne en guerroyant un peu partout, et c'est probablement là ce qui lui fit déserter un moment l'alliance française, à l'instigation de l'empereur Charles IV, allant jusqu'à faire arrêter un envoyé du roi de France, pour entraver les négociations qui devaient aboutir à la cession du Dauphiné au petit fils de ce prince.

Revenu ensuite à ses premiers errements, Aimar VI en fut récompensé par la charge de gouverneur de ce même Dauphiné, c'est-à-dire par une sorte de vice-royauté; seulement, ses embarras financiers le firent alors se conduire de telle sorte, qu'étant intervenu dans le traité en date du 5 janvier 1355, par lequel le Faucigny fut cédé au comte de Savoie en échange de ce que possédait ce comte en deçà du Guiers, on l'accusa de s'être laissé corrompre; d'où un long et coûteux procès devant le parlement de Paris, qui le condamna « à « payer mille marcs d'argent au roy « Charles et à luy restituer certains « chasteaux qu'il avoit livrés au « comte de Savoye pendant sa lieu- « tenance. De quoy néanmoins le roy « octroya absolution, par lettres du « mois d'aoust 1368, moyennant la « somme de 15,000 florins d'or, qu'il « paya à sa Majesté.» Ce déboursé ne fit naturellement qu'aggraver sa situation et, pour comble, Hugues de Châlons, seigneur d'Arlay, qui le rendait responsable de certains dommages subis, s'étant emparé de lui dans un guet-apens, au mois de novembre suivant, ne le relâcha au bout de cinq mois de captivité, qu'après lui avoir extorqué différentes sommes s'élevant en total à 50,000 livres. Aussi, le malheureux Aimar VI dut-il aliéner quantité de biens pendant ses dernières années, notamment les terres et châteaux de Bouzols et de Fay en Vivarais, ceux de Marches et de Chantemerle en Valentinois, le péage de la Roche-de-Glun et les 500 livres de rente qu'il avait sur Aiguemortes. Enfin, à bout de ressources et sans enfant de son mariage avec Elips de Beaufort, nièce du pape Clément VI et sœur de Grégoire XI, qu'il avait épousée le 13 décembre 1344, Aimar le Gros, testa le 9 février 1373, insti-

tuant héritier universel, sous réserve d'usufruit au profit de sa veuve, son cousin Louis de Poitiers, fils du seigneur de Veynes; puis, vendit au pape, moyennant 30,000 florins et une portion de la terre de Montélimar, le haut domaine de toutes ses terres, pour lesquelles il lui fit hommage-lige, le 13 mars 1374.

Biogr. Dauph., II,. — Du Chesne, 56. — Anselme, II, 195. — *Bull. d'archéol.*, XXIX, 305 et 361; XXX, 28. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 321. — C.-U.-J. Chevalier, *Choix de doc.*, 177. — Valbonnais, II, 539. — Froissart. — Arch. Isère, B, 2487 et 3249. — Etc.

POITIERS (Louis II de), cousin et successeur du précédent, naquit en 1354, de cet Aimar, seigneur de Veynes, que les Anglais firent prisonnier à Auberoche et en Saintonge, et de Guyote d'Uzès. Il avait donc tout au plus vingt ans lorsqu'il hérita du comte Aimar VI et, par cela même, d'une situation des plus difficiles; car, il dut compter aussitôt avec le seigneur de Saint-Vallier, son oncle, qui prétendait avoir des droits sur les comtés de Valentinois et de Diois et qui ne se désista de ses prétentions, le 10 août 1374, moyennant une rente annuelle de 1300 florins assise sur différentes terres, que pour soulever ensuite d'autres difficultés, ce qui le lui fit prendre en haine; puis, se débattre contre les Adhémar, et même se battre avec eux, à propos de la seigneurie de Montélimar, dont il possédait un quart et sur laquelle il prétendait avoir, en outre, des droits de fief dont les autres contestaient la portée; enfin, voir les armées de Raymond de Turenne ravager ses états, sans pouvoir s'y opposer, ce qui fournit au gouverneur du Dauphiné occasion d'intervenir, au détriment de son autorité Mais, les plus gros embarras de ce dernier furent encore des embarras d'argent. Indépendamment de ce que la succession du comte Aimar VI était grevée de dettes énormes, parmi lesquelles comptaient les dots promises et non payées de plusieurs filles de la maison de Poitiers, Louis II dut, en effet, payer de grosses sommes à plusieurs de ses parents, pour faire taire leurs réclamations, et se trouva, par suite, réduit aux expédients, ce qui, joint aux autres difficultés, au milieu desquelles il se débattait, et à sa haine pour les Poitiers-Saint-Vallier, lui fit bientôt prêter l'oreille à certaines ouvertures du roi de France. Comptant trouver tout à la fois de l'argent et un appui chez ce souverain, il déclara donc, le 30 novembre 1391, vouloir lui léguer ses états, s'il ne laissait pas d'enfants mâles, et se rendit à Paris, deux ans après, pour discuter lui-même les conditions de ce legs éventuel. Seulement, l'état mental de Charles VI ne permit pas de mener à bonne fin les négociations entamées dans ce but, et le comte de Valentinois revint chez lui, après une assez longue absence, pour y essuyer un échec humiliant. Ayant voulu barrer le passage à 500 hommes d'armes, qui revenaient d'Italie en Languedoc, sous la conduite d'un nommé Arnaud de Lestrac, il fut non seulement battu par eux, mais fait prisonnier en même temps que son cousin l'évêque de Valence, et dut conséquemment payer une forte rançon, ce qui naturellement ne fit qu'ajouter à ses embarras financiers.

Découragé, puis irrité de ce que le gouverneur du Dauphiné entreprenait de plus en plus sur son autorité, Louis II se retourna du côté du pape Benoît XIII, à qui le roi de France déniait alors le titre de chef de la chrétienté; mais le roi, ou plutôt ceux qui détenaient le pouvoir en son nom, le rappelèrent à d'autres sentiments en faisant saisir les fiefs pour lesquels il relevait du Dauphin et le mettant en demeure de payer les 15,000 florins d'amende auxquels son prédécesseur, Aimar VI, avait été condamné envers le roi, quarante et quelques années auparavant, bien que

remise de cette amende lui eût été faite ensuite. De cette façon, notre malheureux comte de Valentinois n'eut plus alors d'autre alternative que de vendre ses états au roi de France, et, comme le seigneur de Saint-Vallier y faisait obstacle, d'acheter d'abord son consentement à cette vente, en lui assurant la baronnie de Clérieu, moins la Roche-de-Glun, plus, sous réserve de l'usufruit pour la veuve de son prédécesseur, Elips de Beaufort, tout ce qu'il possédait sur la rive droite du Rhône, à la seule exception du château de Baix ; après quoi, il donna tout pouvoir au propre fils de ce seigneur, Jean de Poitiers, évêque de Valence et de Die, pour traiter en son nom, ce qui eut lieu à Paris, le 11 août 1404. L'une des principales clauses de ce traité imposait au roi l'obligation de faire compter, à bref délai, 100,000 écus d'or au comte de Valentinois, mais le trésor de ce prince étant aussi à sec que celui du comte, les 100,000 écus d'or étaient encore à payer six ans après. Le seigneur de Saint-Vallier étant mort sur ces entrefaites, son fils manifesta aussitôt l'intention de ne point accepter le traité de 1404, et, après avoir inutilement pressé Louis II de rompre lui-même un accord non tenu, fit un coup de maître. Louis II vivant alors retiré dans son château de Grâne, il se rendit auprès de lui, et l'évêque de Valence l'ayant rejoint avec un certain nombre d'hommes d'armes, qu'on introduisit par surprise dans le château, il s'empara du malheureux comte, qu'il ne relâcha, après quinze jours de captivité, que lorsqu'il se fut engagé par écrit et par serment à le faire son héritier.

C'était le 17 août 1416; sept jours après, les vassaux du comte de Valentinois étant assemblés dans l'église de Saint-Sauveur, de Crest, ce dernier les invita à reconnaître le seigneur de Saint-Vallier comme son héritier présomptif. Ils s'y refusèrent et, rendu à lui-même, Louis II fit, le 19 juillet suivant, avec le roi et le Dauphin, représentés par le sénéchal de Beaucaire, un traité aux termes duquel les comtés de Valentinois et de Diois devaient être unis au Dauphiné après sa mort, s'il n'obtenait pas de fils d'un second mariage qu'il était en passe de contracter, sa première femme Cécile de Beaufort étant alors morte depuis sept ans; deux ans plus tard, il corrobora ce traité en instituant le Dauphin, qui devait être le roi Charles VII, son héritier universel à charge de ne pouvoir prendre possession des deux comtés qu'autant qu'il aurait remis à ses exécuteurs testamentaires 50,000 écus d'or, pour l'exécution de ses volontés, et de poursuivre ensuite un procès intenté par lui à ses cousins, l'évêque de Valence et le seigneur de Saint-Vallier, le duc de Savoie étant substitué au Dauphin, dans le cas où celui-ci ne se conformerait pas aux clauses de ce testament, et l'Eglise Romaine au duc de Savoie. Ce testament est du 22 juin 1419; et, douze jours après, le dernier comte de Valentinois et Diois mourait à Baix, d'où son corps fut transporté le lendemain en l'église des Cordeliers de Crest. Il ne laissait que deux filles, l'une et l'autre issues de son premier mariage, mais, en revanche, une demi-douzaine de bâtards.

Biogr. Dauph., II, 263. — Anselme, II, 197. — Du Chesne, 62. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 310, 329, 367, etc. — Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, I, 322. — Arch. Isère, B, 2989. — Etc.

POITIERS (Guillaume de), dit le bâtard de Langres, homme de guerre que les chroniqueurs de la fin du XIV[e] siècle donnent comme un des meilleurs capitaines de son temps, était un des enfants que Guillaume de Poitiers, évêque de Langres *(voir ce nom)*, eut avant son élévation à l'épiscopat d'une femme appelée Marguerite, et pour qui il obtint au mois de juin 1373, du roi Charles V, des

lettres de légitimation. Entré de bonne heure au service de ce roi, qui le fit bailli de Chaumont en Bassigny, il était un personnage si important et jouissait d'une telle réputation de bravoure, en 1382, qu'une guerre contre les Flamands révoltés ayant été alors décidée, il fut désigné, conjointement avec le connétable Olivier de Clisson et l'amiral Jean de Vienne, pour marcher en avant du roi Charles VI, âgé de 14 ans seulement, qui tenait la tête de l'armée, et le couvrir au besoin pendant le combat. Or, non content de ce poste d'honneur, il fit tant et si bien qu'il peut être considéré comme le héros de cette campagne de Flandre. Car c'est lui qui s'empara le premier du pont de Commines sur la Lys, par où l'on accédait dans ce pays-là, et les Flamands étant revenus presque aussitôt et en si grand nombre que les Français pris de panique s'enfuirent, « Guillaume de « Langres, dit Juvénal des Ursins, « demeura ferme au milieu des fuyards « et tascha en vain de les arrester et « de leur remonstrer à haute voix qu'il « y avait plus d'honneur et moins de « péril à combattre. » Peu de jours après, le bâtard de Langres, accompagné de quelques hommes déguisés en Flamands, pénétrait audacieusement dans le camp ennemi, pour s'assurer de sa force et de son assiette, et, cela fait, ces audacieux cherchèrent querelle à « douze des ennemis qu'ils « ruèrent morts de douze coups de « lance »; après quoi, ils vinrent « donner advis de tout et dirent que « les rebelles n'estoient qu'à mille pas « de l'armée, et qu'il n'y avoit point « de temps à perdre pour les aller « combattre. » Enfin, le lendemain (27 septembre 1382), Guillaume de Poitiers, qui se trouvait alors, comme il a été dit, en avant du roi avec le connétable et l'amiral, contribuait par sa vaillance, au gain de la bataille de Rosbecque, qui fut une grande victoire pour les Français et mit, par cela même, fin à la campagne.

Neuf ans plus tard (1391), le bâtard de Langres était lieutenant de son cousin, le dernier comte de Valentinois *(voir Poitiers (Louis II de)*, c'est-à-dire que celui-ci, brouillé avec ses autres parents et voyant ses états envahis par toutes sortes de bandes, le chargea de pacifier le pays, en lui donnant pour cela tout pouvoir. Or la tâche était d'autant plus difficile, que le pauvre comte manquait de tout pour s'imposer à ses ennemis; mais, si pénible que ce pût être pour lui, le héros de la guerre de Flandre n'en fit pas moins son devoir. Faute de pouvoir combattre il négocia, et, dès les premiers jours de janvier 1392, obtint de certains routiers, qui s'étaient emparés du château d'Eygluy trois ans auparavant, qu'ils vidassent les lieux moyennant indemnité. Six mois après (6 juillet 1392), il était à Montélimar avec Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné, pour la signature d'un traité de paix; puis, c'est à Avignon qu'il se rendit pour conférer avec les représentants du pape, et, pour tout dire, il exerça dans notre contrée la vigilance la plus active et l'action la plus utile pendant quatre ou cinq ans, au bout desquels il mourut probablement dans le château de Soyans, qu'il avait acquis du comte de Valentinois, à moins que ce ne soit dans celui d'Eygluy que ce comte lui avait donné en récompense de ses services. Car, si on ignore la date exacte de sa mort, on sait en tout cas qu'Isabelle d'Aunoy, sa seconde femme, était remariée dès 1409.

A. du Chesne, 74 et pr. 47. —P. Anselme, II, 196. — Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, I, 54, 59. — Froissart, *Chron.*, liv. II. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, I, 380, 395.

POITIERS (Charles de), cousin du précédent et fils puîné de Charles, seigneur de St-Vallier et de Simonne de Méry, est un prélat à propos duquel les historiens sont loin de s'entendre ; car, tandis que les uns veulent qu'il soit devenu évêque de Langres

après avoir été prévôt de St-Omer, d'autres disent qu'étant chanoine de Cambrai il fut nommé évêque de Châlons-sur-Marne, d'où il fut transféré à Langres, et d'autres encore, qu'il fut d'abord chanoine de Viviers et doyen d'Autun, puis, successivement évêque de Viviers (19 août 1385), évêque de Cavaillon (1386), évêque de Châlons et évêque de Langres. En tout cas, évêque de Châlons en 1404, date à laquelle son frère Jean, muni de sa procuration, consentit au transport des comtés de Valentinois et de Diois à la couronne de France, et encore en 1408, année où il assista au concile de Reims, il échangea, cinq ans plus tard, son évêché contre celui de Langres, avec le cardinal Louis de Bar; mis en possession de ce dernier siège, le 17 novembre 1413, il confirma les libertés et franchises municipales des habitants de sa ville épiscopale, le 19 février de l'année suivante. Deux ans plus tard, il renonçait à ses droits sur les comtés de Valentinois et de Diois au profit de son frère puîné, Louis de Poitiers, leur aîné, Guillaume, étant décédé sans enfants ; et c'est en cette même année 1416, que les pères du concile de Constance le chargèrent de sacrer Amédée de Talaru, archevêque de Lyon.

Ajoutons que cet évêque de Langres fut un des conseillers les plus écoutés de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, auprès de qui il se trouvait, lorsqu'on l'assassina à Montereau, le 10 septembre 1419 ; puis du fils de ce prince, le duc Philippe-le-Bon, dont il maria la sœur avec le connétable Arthus de Bretagne, et qui, le roi d'Angleterre ayant donné à notre prélat un hôtel à Paris, en 1424, reconnut à son tour les services de ce fidèle conseiller, en lui donnant un hôtel à Dijon. C'est, du reste, dans ce dernier hôtel que Charles de Poitiers mourut, le sept septembre 1483, et dans le chœur de l'église abbatiale de St-Etienne de Dijon qu'il fut inhumé.

Anselme, II, 210. — Du Chesne, 85. — Columbi, *De reb. Vivar.*, 153. — Daguin, *Ev. de Langres*, 141, — Mathieu, *Ev. de Langres*, 163. — *Gall., christ.*. — Etc.

POITIERS (Louis de), seigneur de St-Vallier, troisième fils de Charles et de Simonne de Méry, hérita des droits de son père sur les comtés de Valentinois et de Diois, en même temps que de ses biens, tant par le fait de la mort de son frère aîné, que par suite d'un testament en date du 18 mars 1410 (1409 v. s.), l'instituant héritier universel, et manifesta aussitôt l'intention de revenir sur les arrangements pris avec le comte Louis II en 1404. De là s'ensuivirent des réclamations et des tiraillements auxquels son frère, l'évêque de Valence (*voir l'art. suivant*), et lui crurent mettre fin en commettant, au mois d'août 1416, l'acte de violence que nous avons raconté. S'étant introduits, par surprise, chez le vieux comte de Valentinois, ils le contraignirent à s'engager par écrit et par serment à leur laisser ses comtés ; mais les vassaux du comte s'étant ensuite refusés à ratifier cet engagement et le pape l'ayant relevé de son serment, Louis II, qui ne pouvait manquer d'être irrité de la violence qui lui avait été faite, confirma non seulement la donation précédemment faite de ses états au Dauphin, mais encore fit à ce dernier un devoir de poursuivre jusqu'au bout le procès qu'il avait intenté aux Poitiers-St-Vallier, et cela par testament en date du 22 juin 1419.

Ainsi déçus, les deux frères ne se tinrent pas pour battus ; et l'on vit, aussitôt après la mort de Louis II, le seigneur de Saint-Vallier s'intituler comte de Valentinois et de Diois, et faire reconnaître son autorité dans nombre de places, Crest entre autres, ce qui amena une intervention du gouverneur du Dauphiné, avec qui il convint cependant, le 16 juillet suivant, de s'en remettre à la justice du Dauphin une fois instruit de ses

droits; après quoi il envoya son frère, l'évêque de Valence, auprès de ce prince, à Bourges, pour négocier directement avec lui. Or, on sait quelle était en ce temps-là la triste situation du futur Charles VII. Sans troupes et sans argent, alors que la France était envahie par les Anglais, il renonça, le 15 mai 1422, à ses droits sur les comtés de Valentinois et de Diois moyennant 30.000 écus, que l'évêque de Valence lui fit, paraît-il, compter aussitôt. Seulement, ses conseillers s'élevèrent ensuite contre un semblable marché, et l'affaire ayant été portée devant le Conseil delphinal, ce dernier enjoignit au seigneur de St-Vallier de ne rien entreprendre contre les droits du Dauphin qui, étant devenu roi sur ces entrefaites, ordonna le 3 mars 1424 de rendre les 30.000 écus versés par l'évêque de Valence, au nom de son frère. Enfin, le 4 mai suivant, un traité avec ce prélat mit fin au différend, en décidant que le seigneur de St-Vallier renoncerait à ses prétentions sur les comtés de Valentinois et Diois, moyennant 7.000 florins de rente à prendre sur différentes terres, la baronnie de Chalancon et certains autres avantages.

Quatre ans après, Louis de Poitiers, seigneur de St-Vallier, mourait, ayant successivement épousé Catherine de Giac, fille de Pierre, chancelier de France, et veuve de Jacques de Tournon, le 24 janvier 1399; puis, Polyxène de Ruffo, fille de Nicolas, baron de Sérignan, qui lui donnèrent, en somme, cinq fils et dix filles.

Biogr. Dauph., II, 265. — Du Chesne, 90. — P. Anselme, II, 207. — *Bull. d'archéol.*, XXXI, 268 et 372 ; XXXII, 21 et suiv. — Etc.

POITIERS (JEAN de), frère puîné du précédent, né en 1368, était prévôt de l'église de St-Omer lorsqu'il fut élevé, le 7 septembre 1390, sur le siège épiscopal de Valence et de Die, auparavant occupé par Henri de Saluces, prélat dont l'existence est établie par des documents, bien que le *Gallia Christiana* la révoque en doute. Or, devenu ainsi évêque à 22 ans, il se préoccupa si peu de ses diocésains, que les habitants de Valence et des localités environnantes, abandonnés à leurs propres forces alors que le pays était ravagé par les bandes de Raymond de Turenne, firent avec les mandataires du roi de France un traité aux termes duquel ce prince les prenait sous sa sauvegarde (3 octobre 1396); ce traité fut approuvé par Charles VI lui-même, au mois de juillet suivant, mais, par contre, irrita tellement Jean de Poitiers, dont les droits de prince temporel recevaient ainsi une rude atteinte, qu'il chercha dès lors toutes sortes de querelles aux Valentinois, à propos de leurs franchises, et, par rancune contre le roi de France, resta dans l'obédience du pape Benoît XIII, après que les évêques français en furent sortis sur l'ordre de leur souverain. Mieux que cela, il amena des renforts à ce pontife menacé, et, s'étant enfermé avec lui dans Avignon, y subit sept mois de siège, pendant lesquels il assista à la translation des restes du pape Clément VII (18 septembre 1401).

Cela, joint à des intrigues contre la France, fut cause que le roi Charles VI fit saisir le temporel de notre prélat, qui répondit à cette mesure, en obtenant de Benoît XIII une bulle enjoignait à l'abbé de Valcroissant et aux doyens de Lyon et de Vienne, de fulminer contre les usurpateurs des biens des églises de Valence et de Die. Seulement les résultats de cette bulle furent tellement négatifs que, mieux inspiré, Jean de Poitiers feignit alors d'incliner du côté du roi de France et se fit même charger, tant par son cousin, le comte Louis II, que par son père et ses frères, de la négociation d'un traité en date du 19 juin 1404, par lequel ce comte s'engageait à laisser ses états à ce souverain, s'il mourait sans enfants mâles,

ce qui ne l'empêcha pas de s'opposer ensuite à ce traité. Par contre, il abandonna le pape Benoît XIII dès que le concile de Pise eut prononcé la déchéance de ce pontife; et, le pape Alexandre V l'ayant alors nommé recteur du Comtat-Venaissin, avec charge d'en chasser les Aragonais qui l'occupaient, il leva des troupes et, marchant contre ces étrangers, les tint assiégés dans le château d'Avignon jusqu'à ce qu'ils capitulassent (30 septembre 1411).

Cinq ans plus tard (5 février 1416), l'empereur Sigismond, passant à Valence, créa Jean de Poitiers comte du sacré palais, avec pouvoir de créer des notaires et de légitimer les bâtards, ce qui, joint à toutes les autres charges et dignités dont il était revêtu, acheva d'en faire un très puissant personnage; et c'est probablement là ce qui porta notre prélat à s'associer à l'attentat commis, au mois d'août suivant, par le seigneur de St-Vallier son frère, contre le comte de Valentinois Louis II *(voir ce nom)*, pour s'assurer son héritage, peut-être même à en être l'instigateur, puis, à s'emparer, les armes à la main, des principales places du Valentinois quand ce comte fut passé de vie à trépas, laissant ses états au roi de France. Seulement, comme il était aussi habile qu'audacieux, il comprit bien vite, ensuite, qu'il lui était impossible de persévérer dans cette attitude et se rendit lui-même à Bourges pour négocier avec le Dauphin, dont il gagna à ce point la confiance, que ce prince le chargea, quelque temps après, d'une mission auprès du duc de Bourgogne, dont son frère, l'évêque de Langres, était le conseiller. Et c'est ainsi que sans se douter du crime que l'on préparait, il décida Jean-sans-Peur à se rendre à Montereau au mois d'août 1419; enfin, de retour à Bourges, il pesa si fortement sur le Dauphin, dont il tenta la détresse en faisant briller à ses yeux une somme de 30.000 écus, qu'il s'engageait à lui donner en échange de l'abandon de ses droits sur les comtés de Valentinois et de Diois, que ce prince finit par accepter ce marché, le 13 mai 1422. Les 30.000 écus furent même comptés et il ne tint pas à notre prélat que l'héritage du dernier comte de Valentinois ne passât entre les mains du seigneur de St-Vallier.

Or, déçu de ce côté-là, Jean de Poitiers eut ensuite le déboire de voir le duc de Savoie s'emparer un moment des deux comtés, sous prétexte que les conditions imposées au roi-dauphin par le testament de Louis II n'avaient pas été remplies, puis intervenir, en qualité de vicaire impérial, dans de vieilles querelles qu'il avait avec les habitants de sa ville épiscopale à propos de leurs franchises et faire saisir le temporel des deux évêchés, ce qui eut par contre, pour résultat de mettre fin à ces querelles. Car, les Valentinois étant alors intervenus auprès du duc pour faire lever cette saisie, l'évêque reconnaissant convint, le 25 août 1425, que les habitants de Valence avaient le droit d'élire des magistrats municipaux pour l'administration de leur ville, de réédifier la maison consulaire, qui avait été détruite, et d'y tenir des assemblées; d'avoir un sceau particulier pour la commune et de ne payer aucun des impôts prélevés au profit de l'évêque sous les noms de péage et de leyde; enfin, que ce dernier était tenu de s'engager par serment à respecter et maintenir toutes ces franchises, ce qui fut confirmé par le pape Martin V, mais n'empêcha pas les officiers épiscopaux de se conduire encore de telle sorte que, dix ans plus tard, il était question de recourir au concile de Bâle pour mettre un terme à leurs empiétements; d'où un nouvel accord, le 23 septembre 1436. Toutefois, l'harmonie qui régnait entre le prélat et les Valentinois en fut si peu troublée; qu'on voit plus tard ces derniers faire don de grosses sommes à leur évêque, à titre purement gracieux: 500 florins en 1442, c'est-à-dire quelques mois après que Jean de Poitiers eut enjoint

aux juifs établis ou passant à Valence de porter une marque distinctive sur leurs habits, comme ils le faisaient à Avignon ; 800 en 1445. Et il en fut ainsi jusqu'en 1447, date à laquelle Jean de Poitiers se démit de ses évêchés de Valence et de Die, au profit de son neveu, pour devenir archevêque de Vienne, siège dont il prit personnellement possession le 15 août 1448, et qu'il n'occupa que peu de temps ; car, ayant signé le 31 octobre de l'année suivante, sous la pression du dauphin Louis (XI), qui lui donna quelques terres en échange, un acte par lequel il partageait avec ce prince la seigneurie temporelle de sa ville archiépiscopale et, par cela même, mettait fin à l'indépendance féodale des archevêques de Vienne, il se retira vraisemblablement ensuite à Valence. En tout cas, il y mourut, le 8 novembre 1451, et fut inhumé devant le maître autel de la cathédrale, où il s'était fait faire un tombeau quelque temps auparavant, ainsi qu'il résulte de la fondation d'une messe à dire chaque lundi, faite en 1450, par Guillaume de Poitiers, seigneur de Barry et de Soyans, frère naturel du prélat. Son court séjour à Vienne explique le mot de Charvet : « Nul acte de l'é« glise de Vienne ne marque le jour de « sa mort » ; mais ce qui s'explique moins, c'est que le P. Anselme nie que Jean de Poitiers ait été archevêque de Vienne.

Biogr. Dauph., II, 265. — P. Anselme, II, 200. — Du Chesne, 86. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 655. — Ollivier, *Essais*, 77 et 501. — Arch. Isère, B, 2984 ; de Valence, AA, 1 et 7 ; BB, 1 ; CC, 56 ; FF, 4 et 7. — Charvet, *Hist. de Vienne*, 509. — *Revue du Dauph.*, III, 186.

POITIERS (Guillaume de), seigneur de Barry et de Soyans, frère naturel des précédents, qui fut un personnage dans notre contrée au xve siècle, était un bâtard que Charles de Poitiers, seigneur de St-Vallier, eut sur la fin de sa vie, d'une servante de Romans appelée Béatrix, et à qui il donna d'abord (16 mai 1408) la terre du Mouchet sur Chavannes De plus, il lui légua par testament en date du 18 mars 1410, une somme de 1.000 écus, et 40 écus de pension annuelle jusqu'à 15 ans, recommandant en outre à son fils Jean, alors évêque de Valence, chez qui fut fait ce testament, de le faire étudier jusqu'à 12 ans et de l'envoyer ensuite en Allemagne, avec un valet et deux chevaux, pour y apprendre la langue du pays, — témoignage irrécusable de la tendresse du vieillard pour ce fruit tardif de son inconduite. Mais, ce qui est plus surprenant encore, c'est que ses enfants légitimes se montrèrent également pleins de sollicitude pour ce bâtard ; car, indépendamment de ce que l'évêque de Valence le traita en père, le seigneur de St-Vallier, son autre frère, et le chef de la maison, donna en 1427 la terre de Chastel-Arnaud à notre Guillaume de Poitiers, qui était alors déjà homme de guerre de quelque renom, à en juger par ce fait que, le 18 février 1426, le roi Charles VII le retint avec 25 hommes d'armes et 10 hommes de trait, de sa suite, pour la défense du Languedoc et de la Guyenne, à raison de 100 livres de gages par mois.

Peu de temps après, ce bâtard de la maison de Poitiers ayant épousé la fille d'un riche bourgeois de Die, Clarette Vernayson, acquit les seigneuries de Barry et de Vercheny, ce dont il se prévalut pour alberger, en 1435, l'eau de la Drôme à la communauté de Saillans ; et, cinq ans plus tard, on le voit prêter 3,000 florins au dauphin Louis (XI), dont il était alors le chambellan, en même temps que capitaine d'une de ses compagnies d'ordonnance. A toutes ces charges il ajouta, en 1447, celle de sénéchal du Valentinois et du Diois, qui venait d'être créée et qu'il conserva jusqu'en 1450 ; puis, celle de châtelain de Montélimar, qu'il ne garda qu'un an. C'est, du reste, dans ce temps-là, qu'il fut envoyé

dans le Gapençais avec le titre et les pouvoirs de lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, pour y réprimer certains attentats commis contre les troupes que le roi de France envoyait alors en Lombardie; et dans ce temps encore que le Dauphin lui céda la terre d'Auriples et 1,500 livres de rente à prendre sur celles de Quint et de Pontaix, en échange de sa créance de 3,000 florins et de deux maisons à Valence.

Ayant acquis, en outre, vers cette époque, la terre de Soyans, le bâtard de Poitiers était, en résumé, l'un des plus puissants seigneurs du pays lorsqu'il se reconnut homme lige du Dauphin, le 12 avril 1452; et, le don que ce prince lui fit en 1455, de toutes les sommes qui pourraient être imposées, pendant sept ans, sur les habitants de Barry, Eygluy, Chastel-Arnaud, Quint, Pontaix, Luc, Auriples et Soyans, ajouta encore à sa fortune. Il n'abandonna pas moins le parti de son bienfaiteur lorsque celui-ci se révolta ouvertement contre le roi son père et s'enfuit du Dauphiné, en 1456. Cette défection entraîna la confiscation de tous ses biens à l'avènement du roi Louis XI, c'est-à-dire presque au moment où, faisant partie du corps d'occupation de Gênes, il périt, les armes à la main, dans une insurrection des Génois. Il arriva même que, sous la pression du vindicatif Louis XI, le parlement de Grenoble condamna sa mémoire le 24 avril 1464. Ses biens furent alors donnés à François d'Eurre, un des favoris du nouveau roi bien qu'il en eût disposé, faute d'enfants, en faveur de Jean de Poitiers, seigneur de Chevrières, et d'Isabeau de Poitiers, femme du maréchal de Boucicaut, par testament en date du 20 février 1457; mais il est à remarquer, cependant, que ses parents, les Poitiers-Saint-Vallier, finirent par recouvrer son héritage.

Jules Rousset, dans un article sur les monnaies des comtes de Valentinois dit avoir copié sur le 141[e] feuillet d'un missel manuscrit la note suivante : « Cest missel a donne Guil-
« laume, bastard de Poictiers, sei-
« gneur de Barré et de Soyans, à la
« chapelle Saint-Andrieu, au chapi-
« tre à l'esglise de Saint-Apolenard
« de Valence pour dire la messe qu'il
« a fundée en ladicte chapelle à tou-
« siours mais. Laquelle messe se
« doit dire tous les jours, inconti-
« nents appres que la messe de l'aub-
« be est dicte. Et tous les lundis de
« la sepmaine, le recteur de ladicte
« chapelle ou le chapellain qui chante-
« ra appres qu'il aura dict la messe, il
« doit aller faire une visitation en
« remembrance sur la tumbe de reve-
« rend pere en Dieu messire Iehan
« de Poictiers, jadis evesque de Va-
« lence et à present arcevesque de
« Vienne, devant le grant autel de
« ladicte esglise de Saint-Appole-
« nard. » Cette note prouve que notre bâtard savait être reconnaissant.

A. Du Chesne, *Comtes de Valent.*, pr. 85. — P. Anselme, II, 190. — Inv. Ch. des cptes. — Charavay, *Lettres de Louis XI*, I, 385. — E. Pilot de Thorey, *Actes de Louis XI*, I, 16 et II, 3. — *Revue du Dauph.*, III, 186. — Etc.

POITIERS (Louis de), neveu du précédent et 2[e] fils d'autre Louis de Poitiers, seigneur de St-Vallier, et de Polyxène de Ruffo, sa seconde femme, fut baron de Sérignan, dans le Comtat-Venaissin, du chef de sa mère, et, s'étant fait d'Eglise, était prévôt de la cathédrale de Valence, archidiacre de celle d'Avignon et prieur de St-Ruf de cette ville, quand son oncle Jean se démit en sa faveur des évêchés de Valence et de Die, pour devenir archevêque de Vienne. Cela eut lieu non en 1448, comme on l'a dit, mais un an plus tôt, attendu qu'il résulte d'une bulle pontificale, du 1[er] août 1447, que le prélat démissionnaire se réserva de prendre chaque année 1.000 florins sur les revenus des évêchés qu'il abandonnait, et qu'on voit, cinq mois plus tard (29

décembre 1447), les Valentinois convenir de faire un don de 5 à 600 florins au nouvel évêque, pour son joyeux avènement.

Or, à peine ce descendant des anciens comtes de Valentinois eut-il pris possession de ses sièges épiscopaux, qu'il se heurta au plus terrible adversaire de la puissance temporelle des évêques de Valence et de Die, le Dauphin qui fut ensuite le roi Louis XI. Car, au mépris des droits de l'évêque, ce prince déclara, le 16 juillet 1448, prendre les habitants de Valence sous sa protection ; puis, notre prélat ayant fait arrêter des faux monnayeurs, il lui signifia que la connaissance de semblables crimes appartenait exclusivement aux magistrats delphinaux, et le pauvre Louis de Poitiers ayant alors fait mine de résister, il l'arrêta bien vite dans cette voie, en mettant la main sur son temporel. Par suite, ce dernier, qui n'était pas, il s'en faut de beaucoup, à la hauteur des circonstances, après avoir exposé la situation à des représentants des trois états du pays assemblés dans ce but à Aoûste, se décida, sur leur conseil, à reconnaître la souveraineté du Dauphin, qu'il associa en outre à tous ses droits de juridiction sur les villes de Valence et de Die et toutes les autres terres et seigneuries composant son domaine temporel. C'est le 10 septembre 1450 que ce traité fut signé à Die, et quatre jours après, étant à Chabeuil, il fit hommage au Dauphin pour tout ce que ses prédécesseurs et lui avaient jusque-là possédé en franc alleu. En retour, ce prince lui fit présent de 14.000 écus d'or, dont il ne toucha, il est vrai, que 9.200; puis, le fit vice-chancelier du Dauphiné. Et il en fut ainsi jusqu'au 6 février 1456, date à laquelle la communauté des droits de juridiction étant une cause permanente de conflits entre les officiers de l'évêque et ceux du Dauphin, celui-ci, content d'avoir mis fin à l'indépendance féodale des évêques de Valence et de Die, renonça spontanément aux bénéfices du traité du 10 septembre 1450, sous réserve de la souveraineté, du droit à l'hommage et de la juridiction en dernier ressort ; après quoi il donna l'importante terre de Pisançon à notre prélat personnellement, pour prix de sa renonciation aux droits qu'il pouvait avoir à l'héritage du dernier comte de Valentinois.

Devenu ainsi de petit prince grand seigneur ecclésiastique, Louis de Poitiers se confondit dès lors avec les officiers de la cour du Dauphin ; mais il ne suivit pas, quand même, le parti de ce prince, lorsqu'il se fut ouvertement révolté contre le roi son père, et l'on prétend même qu'il se conduisit alors d'une manière peu honorable, c'est-à-dire que les Etats du Dauphiné l'ayant envoyé avec quelques autres auprès du roi Charles VII, pour le dissuader de venir dans ce pays, il ne remplit ostensiblement cette mission que pour engager ensuite secrètement ce monarque à s'avancer, au contraire, promptement à la tête d'une armée. Aussi le fils de Charles VII, arrivé au trône, ne manqua-t-il pas de le comprendre parmi ceux qu'il fit alors poursuivre comme félons. Dès le mois de septembre 1462, tous les revenus des évêchés de Valence et de Die étaient placés sous séquestre, mais notre prélat n'avait pas attendu ces poursuites pour s'enfuir à Sérignan, emportant avec lui ce qu'il avait de plus précieux, et il y était encore le 3 mai 1464, date à laquelle le seigneur de Beauveau écrivait d'Avignon au roi Louis XI : « L'evesque de Valence est « bien triste et desplaisant de ce « qu'il cognoit non estre en vostre « grâce et dit que si c'estoit vostre « plaisir de laisser aller le temps « passé et l'avoir en vostre bonne « grâce, qu'il sera content bailler les « VI^m francs que lui avez fait deman- « der par vos officiers. » Or, sachant ce que valait l'homme, Louis XI laissa revenir ce pauvre prélat dans ses diocèses, moyennant le payement des 6.000 livres d'amende qu'on lui avait infligées.

Indépendamment de cela, nous savons que Louis de Poitiers ayant été pourvu en 1460 de l'abbaye de St-Ruf, la fit administrer jusqu'à sa mort par un vicaire général; que, le 26 avril 1467, il rétablit un chapitre fondé cent quatre-vingt-dix ans auparavant à Crest, par Amédée de Roussillon, un de ses prédécesseurs; qu'en cette même année 1467, il assista aux Etats de Tours, dans lesquels les intérêts de la noblesse, attaqués par le bailli de Troyes, furent vaillamment défendus par le seigneur de Vadans, Philippe de Poitiers, qui était un cousin de notre évêque; enfin, qu'ayant testé le 27 avril de l'année suivante, demandant à être inhumé dans l'église des Cordeliers d'Amboise, il mourut probablement le même jour, car on le trouve remplacé, vingt-deux jours après, par Géraud de Crussol, archevêque de Tours.

Biogr. Dauph., II, 266. — P. Anselme, II, 201. — Columbi, *De reb. Valent.*, 186. — Arch. de Valence, BB, 1. — J. Chevalier, *Hist. de Die*, II, 600. *Repert. Sti-Ruffi*. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 444. De Mandrot, *Y. de Batarnay*, 9. — E. Pilot de Thorey, *Actes de Louis XI*, I, 382 et 464. — *Etats de Tours*. — Etc.

POITIERS (Guillaume de), seigneur de Clérieu, frère puîné du précédent, naquit, dit-on, peu de temps avant la mort de son père, qui lui donna, par testament en date du 11 février 1454, deux ou trois baronnies et nombre de terres en Dauphiné, en Languedoc et dans le Comtat. Mais il faut remarquer, cependant, qu'il portait déjà les armes sous le règne de Charles VII; car, il est dit dans les actes du conseil de régence de Charles VIII que, le 2 décembre 1484, ce conseil admit, comme dépense valablement faite, « toutes les parties et sommes à « quoi peuvent monter certains har-« nais, chevaux et artillerie baillez à « Jehan, bastard d'Armagnac, et à « Guillaume de Poitiers, pour le ser-« vice du feu roy estant Dauphin ; » et l'on sait en outre que dans le tournoi donné à Chambéry en l'honneur de Yolande de France, duchesse de Savoie, au mois de mai 1470, notre seigneur de Clérieu fut un des vainqueurs. On peut d'autant plus conclure de là qu'il est un de ceux qui, s'étant attachés au fils de Charles VII, pendant qu'il était exilé en Dauphiné, bénéficièrent de la fortune de ce prince devenu roi, qu'il reçut alors en don la terre de Baix, pour en jouir pendant sa vie, et devint ensuite, coup sur coup, capitaine de Montlhéry et chambellan de Sa Majesté. Enfin, ayant traité avec Charles d'Amboise, du gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, dont il prit possession le 30 novembre 1478, il obtint que le trésor royal payât une partie du prix d'acquisition. Il faut de plus reconnaître que ces faveurs ne lui furent nullement retirées sous le règne suivant, ainsi qu'on l'a avancé; car, si le roi Charles VIII lui reprit, il est vrai, la terre de Baix et la capitainerie de Montlhéry, ce ne fut pas sans l'indemniser amplement. Bien mieux, Guillaume de Poitiers ayant hérité de son aïeule paternelle certains droits sur le marquisat de Cotrone en Calabre, que détenaient les Espagnols, le roi de France voulut évidemment le mettre à même de faire valoir ces droits, lorsqu'il l'envoya, au roi et à la reine de Castille, en 1496, pour leur proposer de faire « à « butin commun » la conquête du royaume de Naples. Seulement, notre seigneur de Clérieu se laissa tellement jouer par les souverains espagnols, qu'on dut bientôt le remplacer dans cette ambassade par Imbert de Baternay, seigneur du Bouchage; et, malgré cela, il fut encore chargé d'une mission en Ecosse. Enfin, témoignage irrécusable de son importance à la cour du roi Charles VIII, ce prince jaloux de reconnaître ce qu'il devait « à son cher et amé cousin, con-« seiller et chambellan ordinaire, « Guillaume de Poitiers, chevalier, « marquis de Cotron, seigneur de « Clérieu, gouverneur de Paris », lui

donna les terres et seigneuries de la Roche-de-Glun et de Beaumont-Monteux, voisines de celle de Clérieu, et ce don fut confirmé, au mois de février 1498, par le roi Louis XII. Certains auteurs prétendent même que ce Guillaume de Poitiers fut encore bailli de Rouen. En tout cas, il mourut à Lyon, le 2 juin 1503, laissant un fils naturel, qui fut abbé de Montmajour et de St-Wandrille.

Biogr. Dauph., II, 266. — P. Anselme, II, 204. — Du Chesne, 100 et pr. 101. — *Séances cons. Charles VIII.* — Commines, l.VIII, ch. 23. — Fr. Michel, *Les Ecossais en Fr.*, I, 294. — De Gallier, *Ess. sur Clérieu*, 404. — Etc.

POITIERS (JEAN de), neveu du précédent et fils aîné d'Aimar, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de la Tour-Bologne, sa seconde femme, est le « M. de Saint-Vallier », dont Victor-Hugo, dans *le Roi s'amuse*, et le bibliophile Jacob, dans *les deux Fous*, font un héros, tandis que l'histoire est plus sévère. Né en 1475, puisqu'il se disait âgé de 48 ans en 1523, Jean de Poitiers, qu'on appelait alors M. de Sérignan, tenait de la faveur royale, dès 1491, une pension de 600 livres sur les finances du Languedoc, qui fut ensuite portée à 800 livres, et remplissait, dès 1505, les fonctions de commissaire du roi, près les Etats de cette province; mais c'est après la mort de son père, décédé en son château d'Etoile et inhumé à Saint-Vallier, qu'il devint tout à fait un personnage considérable. Car, ayant été nommé lieutenant général chargé par *intérim* du gouvernement du Dauphiné, le 1er mai 1512, et quelques mois après grand sénéchal de Provence, comme l'avait été son père, on est allé jusqu'à dire qu'il obtint, au bout de peu de temps, promesse de la charge de gouverneur du Dauphiné, moyennant 20.000 écus payés, on ne dit pas à qui; mais le roi Louis XII étant mort sur entrefaites et son successeur ayant donné cette charge au duc de Longueville, le seigneur de St-Vallier, après avoir été remboursé de ses 20.000 écus, fut ensuite fait chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cent gentilhommes de sa maison; cela n'est qu'à demi vrai, attendu que la nomination du duc de Longueville au gouvernement de Dauphiné est en date du 26 octobre 1514, c'est-à-dire antérieure de plus de deux mois à la mort de Louis XII et que c'est en échange de sa lieutenance générale, abandonnée le 20 janvier 1515, qu'il devint ce que l'on raconte. Or, devenu l'un des principaux officiers de la cour de François Ier, Jean de Poitiers se trouva auprès de ce prince le jour de son sacre et en d'autres circonstances solennelles. De plus, il l'accompagna à la conquête de Milan, où il « se porta vertueusement et fit ce « que bons capitaines et chefs de ban- « des hardies doivent faire », suivant certain chroniqueur; et c'est probablement en souvenir de cette conduite que Francois Ier le chargea, six ans après, de lever et de conduire en Italie, où Lautrec, commandant en chef des troupes françaises se trouvait dans une situation critique, 4.000 soldats, — ce qu'il fit en dépit des plus grandes difficultés. Seulement, arrivé en Italie, il y tomba malade de la fièvre; puis, se vit chassé de Milan par les Espagnols, à cause de l'insuffance fis de ses forces, et, finalement, ayant rejoint Lautrec, dont les soldats menaçaient de se débander, parce qu'il n'étaient pas payés, se trouva à la bataille de la Bicoque (1522), dont la perte entraîna pour nous celle du Milanais.

Revenu en France après le désastre, Jean de Poitiers fut blessé, quelque temps après, de ce que le roi lui proposa de marcher contre une bande de malandrins qui pillaient le Berry. « On veut que je soye sergent du pré- « vost des mareschaulx », dit-il avec hauteur et colère; et c'est peut-être là ce qui lui fit ensuite prêter l'oreille aux propositions du connétable de Bourbon, autre mécontent, qui se dis-

posait à trahir le roi de France au profit de Charles-Quint. En tout cas, étant entré dans les complots du connétable et ces complots ayant été signalés au roi par son propre gendre Brézé, qui ne se doutait nullement que son beau-père y fut pour quelque chose, le seigneur de Saint-Vallier, qui se trouvait alors à Lyon, en même temps que la cour, fut arrêté dans la nuit du 5 septembre 1523 et mené le lendemain à Tarare, où il subit un premier interrogatoire, puis à Loches, où il fut interrogé de nouveau, ce qui le jeta dans une telle épouvante qu'il en tomba de prostration et de faiblesse. « Il n'y a pas de jour où « il ne pleure tout son saoul », écrivait, treize jours après son arrestation, son valet de chambre Regnault de la Duché, et lui-même écrivant le lendemain à son gendre Brézé, pour le prier d'intercéder en sa faveur auprès de la reine Claude, lui disait : « J'ay le cœur si serré qu'il me crève, « que je ne scay que je vous dois « mander..., ayez pitié de moi. » Ce langage n'est certes pas d'un héros. Aussi finit-il par tout avouer, après avoir tout nié, et fut-il transporté à Paris dans un état tel, que le Parlement devant lequel il comparut ayant décidé, le 16 janvier 1524, après l'avoir condamné à la décapitation et à la perte de tous ses biens, pour crime de lèse-majesté, qu'il serait appliqué à la question extraordinaire, pour obtenir de nouveaux aveux, le médecin de la conciergerie déclara que le condamné ne pouvait endurer ladite question « sans danger de sa « personne », étant « fort malade et « indispos, parce qu'il avait la co« lique et un desvoyement d'esto« mac. » C'était un mois après sa condamnation. Le lendemain 17 février, Jean de Poitiers fut dégradé de l'ordre du roi, dans sa prison, puis conduit en place de Grève à cheval, un archer de la ville étant en croupe derrière lui, pour le soutenir, « à cause « qu'il estoit faible et qu'il n'avoit « voulu manger ni boire depuis son « dict arrest, prononcé par desplai« sance », et là, deux bourreaux l'ayant saisi et porté sur la plate-forme de l'échafaud, où ils « le mirent en pour« point et le forcèrent à s'agenouil« ler et à requérir pardon à Dieu et à « justice », il allait enfin recevoir le coup fatal, lorsqu'un cavalier fendant la foule apporta des lettres du roi commuant sa peine en celle d'un emprisonnement perpétuel « entre quatre « murailles de pierre maçonnées des« sus et dessous, esquelles il ne de« voit y avoir qu'une petite fenestre « par laquelle on lui administreroit « son boire et son manger. » Un semblable coup de théâtre devait d'autant plus donner lieu à des conjectures, que l'on se contente rarement, en pareil cas, d'une explication simple et naturelle. L'opinion qui a prévalu au point d'être acceptée par la plupart des historiens, en même temps que dans le drame et le roman, c'est que la fille aînée du condamné, la belle Diane de Poitiers, sauva la vie de son père en se donnant à François I[er]; il est, au contraire, bien évident qu'en cette circonstance le roi céda tout simplement aux instances de Brézé, le mari de Diane, de qui il tenait à reconnaître les bons et loyaux services, ainsi que cela est, du reste, dit en termes formels dans les lettres de rémission. Et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce procès a donné lieu à d'autres légendes, toutes sans fondement : par exemple, à celle qui veut que les cheveux du seigneur de St-Vallier aient blanchi dans la nuit qui suivit sa condamnation, parce que de noirs qu'ils étaient lorsqu'on l'arrêta, ils se trouvèrent blancs lorsqu'il monta sur l'échafaud, comme s'il n'y avait pas eu, entre ces deux faits, six mois de tortures morales. Puis, la fièvre qu'il avait contractée, nous l'avons vu, en Italie, deux ans auparavant, et qu'il avait au moment du dernier supplice, fut prise pour un effet de la peur, d'où cette expression proverbiale : « la fièvre de Saint-Val« lier. » Et ce n'est pas tout, car Pas-

quier dit que Jean de Poitiers mourut de cette fièvre peu de jours après avoir été gracié ; enfin, d'autres le font mourir de saisissement au pied même de l'échafaud, tandis qu'il vécut encore quinze ans, dont trois se passèrent dans une prison, d'où il ne s'évada nullement, comme l'avance le P. Anselme, mais d'où il sortit en vertu de lettres d'abolition qui lui furent octroyées au mois d'août 1527, conformément à certaines clauses du traité de Madrid, le connétable de Bourbon s'étant rappelé son complice lorsqu'on fit ce traité. Or, ayant ainsi recouvré ses biens et sa liberté, le seigneur de Saint-Vallier se confina dès lors dans l'administration de sa grosse fortune jusqu'au 26 août 1539, qui est la date à laquelle il mourut dans son château de Pisançon, d'où l'on transporta ses restes à Saint-Vallier, suivant son désir.

Marié : 1° le 4 mars 1489, avec Jeanne de Baternay, fille d'Imbert, seigneur du Bouchage; 2° le 8 juillet 1516, avec Françoise de Chabannes, veuve de Louis de Miolans, maréchal de Savoie ; 3° avec Françoise de Polignac, veuve de Jean de Gramont et de Jean d'Albaron, Jean de Poitiers laissa quatre enfants, tous issus de son premier mariage : Guillaume, qui n'hérita de son père que pour laisser, faute d'enfants, ses biens à sa sœur aînée ; Diane, dont l'article suit ; Anne et Françoise, qui épousèrent l'une et l'autre un Antoine de Clermont.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Procès criminel de Jehan de Poitiers, seigneur de Saint-Valliers,* par Georges Guiffrey. Paris, Lemerre, 1868, in-8° de LXXXVIII + 265 pp., avec pl.

— *Biogr. Dauphiné*, II, 266. — P. Anselme, II, 205. — A. Du Chesne, 105. — *Hist. Languedoc*, liv. 54. — Arch. Valence, CC, 31. — Guichardin, *Hist. guer. Italie*, II, 413. — Pasquier, *Rech.*, liv. VIII, ch. 39.

POITIERS (DIANE de), cette fameuse duchesse de Valentinois qui, pour nous servir d'une heureuse expression, « termine dignement, dans « notre province, la race astucieuse « et violente des bâtards des ducs « d'Aquitaine », est bien la favorite dont il est le plus difficile d'écrire l'histoire ; car, indépendamment de ce qu'elle a eu tout à la fois des adulateurs sans mesure et de violents détracteurs, la plupart des historiens se sont contentés d'admettre les affirmations plus ou moins suspectes des uns ou des autres, suivant leurs tendances, au lieu de rechercher la vérité dans l'étude des documents. Fille aînée du précédent et de sa première femme, Diane de Poitiers naquit probablement à Etoile, résidence la plus ordinaire de son père et de son aïeul, non le 3 septembre comme le dit Rochas, mais le 31 décembre 1499, son épitaphe lui donnant 66 ans 3 mois et 27 jours lorsqu'elle mourut le 27 avril 1566. Elle n'avait donc guère que 14 ans lorsqu'elle épousa, le 29 mars 1514, un des compagnons d'armes de son père, Louis de Brézé, comte de Maulevrier, seigneur d'Anet, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, vrai grand seigneur en même temps que vaillant homme de guerre, qui était de trente ans plus âgé qu'elle et qui avait dû la rencontrer à la cour, étant capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, comme le seigneur de Saint-Vallier. Or, devenue ainsi « Mme la Sénéchale », Diane de Poitiers était depuis longtemps dame d'honneur de la reine Claude, quand son père fut arrêté à Lyon, le 5 septembre 1523, pour participation aux complots du connétable de Bourbon. Nous avons assez parlé du procès qui suivit cette arrestation pour n'y plus revenir ; mais il convient cependant d'insister encore ici sur ce point, qu'après les consciencieuses recherches de l'éditeur des lettres de Diane de Poitiers il n'est plus permis de dire qu'elle obtint de François Ier la grâce de son père au prix de son honneur. Car, tandis que ceux qui racontent cela sont généralement si mal renseignés, que Mézeray, par exemple, fait

de Diane la fille unique du seigneur de Saint-Vallier, « âgée de quelque « 14 ans », il n'y a qu'à lire attentivement certaines pièces du procès de ce dernier pour voir que François Ier, qui ne pouvait pas d'ailleurs refuser à Brézé la grâce de son beau-père, étant donnée l'importance de ses services, la lui accorda d'autant plus volontiers qu'il y était décidé d'avance, et que la remise du condamné aux mains du bourreau, le 17 février 1524, pour le lui reprendre au dernier moment, fut tout simplement un coup de théâtre préparé pour frapper les esprits.

On a prétendu ensuite que la sénéchale fit poursuivre Clément Marot, en 1526, parce qu'elle était devenue amoureuse de lui et qu'il ne répondait pas à ses avances ; mais c'est là une invention de romancier n'ayant pas seulement le mérite de la vraisemblance, attendu que Marot, qui devait chanter plus tard les amours de Diane, était alors le protégé de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier, ce qui le mettait à l'abri de toutes poursuites. Quant à avoir été la maîtresse du cardinal de Lorraine et d'autres encore, c'est une invention de la haine aussi peu fondée que l'autre, et, sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à l'étalage de regrets que fit la dame de Brézé lorsqu'elle eut perdu son mari, le 23 juillet 1531, il y a tout lieu de croire qu'elle lui fut fidèle pendant sa vie et même pendant plusieurs années après sa mort. Car, ce n'est guère que vers 1535 ou 1536 qu'elle devint la maîtresse du fils puîné de François Ier, le futur Henri II, et les amours de cette femme de 35 ou 36 ans, avec un prince de 17 ou 18, furent même d'abord assez discrètes ; mais ce dernier étant bientôt devenu l'héritier présomptif du trône, par le fait de la mort de son frère aîné, Diane de Poitiers devint par cela même la rivale de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, qui, se trouvant être plus jeune qu'elle de quelques années, la traita de « vieille ridée ». D'où une haine implacable entre ces deux femmes, qui eurent alors l'une et l'autre des écrivains à leurs gages, pour traduire leurs ressentiments en vers et en prose, en français et en latin, « la duchesse ne se contrai-« gnant en rien, en parlant de la sé-« néchale, dit Varillas, au lieu que « celle-ci cachoit, sous de feintes dé-« monstrations de respect et de com-« plaisance, le dépit qu'elle avoit du « mépris qu'on faisoit d'elle. »

Or, s'il en fut ainsi jusqu'à ce que son amant eût ceint la couronne, après 1547 Diane régna, on peut le dire, sur la France en même temps que sur le cœur du roi ; tel était, en effet, son empire sur ce prince, qu'il ne lui refusa jamais que le plaisir de faire infliger une peine plus forte que l'exil à sa rivale, la favorite du roi défunt ; et, du moment qu'elle put donner libre cours à ses appétits et à ses rancunes, elle n'y manqua certes pas. Ainsi, au bout de quelques jours, tous ceux de qui elle croyait avoir à se plaindre furent exilés et tous les grands emplois donnés à ses créatures; après quoi elle partagea avec la reine le droit de confirmation des offices, c'est-à-dire le droit d'exiger de tous les magistrats et fonctionnaires du royaume une certaine redevance, comme don de joyeux avènement. Puis, elle obtint du roi le rétablissement pour elle du duché de Valentinois (8 octobre 1548), la concession de toutes les terres vacantes du royaume, et la confiscation à son profit des biens de ceux qui étaient condamnés pour cause de religion. Enfin, ayant formé dans ce but une sorte de ligue avec le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, « il ne leur eschap-« poit, non plus qu'aux arondelles, les « mouches, estat, dignité, abbaye, « office ou quelque autre bon mor-« ceau », dit Vieilleville, et trafiquant de tout, on peut se faire une idée de sa rapacité par ce fait, que certains prisonniers faits en mer par le baron

de la Garde lui ayant été donnés, elle écrivait un jour à son cousin, le seigneur de Charlus, qui était chargé de ses intérêts dans cette affaire : « Vous « regarderez qui en baillera le plus, « des capitaines des galères ou des « Génois. » Aussi amassa-t-elle une des plus grandes fortunes de l'époque tout en protégeant les lettres et les arts et faisant de son château d'Anet une des merveilles du XVIe siècle, ce qui lui a valu d'être idéalisée et même divinisée par le pinceau et le ciseau des plus grands artistes de son temps, et tellement vantée, célébrée et chantée par quantité de prosateurs et de poètes, que l'impartiale histoire a peine à prévaloir contre la légende qui s'est ainsi formée autour de son nom, alors même que les victimes de son ambition, et tout particulièrement les protestants qu'elle détestait et fit persécuter, l'ont peinte sous les plus noires couleurs. Quant à la haine de Diane pour les protestants, elle ne fut que la continuation de sa haine pour la duchesse d'Etampes, sa rivale, qui protégea, sous François Ier, les partisans de la Réforme; car, s'il est une passion qui prima, chez la maîtresse d'Henri II, celle des richesses et du pouvoir, c'est la haine. Elle fut implacable à ce point qu'on a prétendu, non sans quelque raison, que la haine des Guises pour Coligny et, par suite, l'assassinat de ce dernier, le 24 août 1572, eut pour cause première un mot souverainement injurieux de l'amiral à l'adresse de Diane, qui s'en vengea en faisant passer chez son gendre, le duc d'Aumale, les sentiments que lui inspira cette injure. Ce mot « a peut« être eu plus de part au massacre « de la Saint-Barthélemy que la reli« gion, qui, selon les apparences, n'en « a été que le prétexte », lit-on, en effet, dans un recueil de critiques cité par Bayle, qui ajoute : « Ceste Héro« dias avoit peut-estre demandé la « teste de l'Admiral. »

Et maintenant, quel fut le secret de Diane pour dominer comme elle le fit, pendant un quart de siècle un roi dont elle aurait pu être la mère et qui était intelligent et chevaleresque ? De son temps, on parla naturellement de sortilèges et de philtres magiques. Théodore de Bèze raconte qu' « elle « possedoit le corps du Roy, non sans « apparences de sorcellerie », et le grave de Thou et le sceptique Bayle ne sont pas éloignés de croire qu'elle eut recours à la magie pour s'emparer du cœur d'Henri II. D'autres ont expliqué l'empire qu'elle eut sur ce prince par sa complexion amoureuse, tandis qu'il faut voir au contraire en elle une froide courtisane consommant sans passion l'asservissement du prince, par le moyen de qui elle put satisfaire sa soif de domination ; une femme dont la jeunesse extraordinairement prolongée tint autant à cette froideur de tempérament qu'à une constitution robuste, sans cesse consolidée par une excellente hygiène. Enfin, il en est qui prétendent que l'amour d'Henri II pour la veuve de Louis de Brézé fut un amour purement platonique, une sorte d'admiration uniquement inspirée par la rare supériorité intellectuelle de celle qui en fut l'objet, ce qui semble bien hasardé, mais n'en avait pas moins assez cours vers la fin du règne de François Ier, pour que l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli écrivît : « Le « Dauphin a pour elle une véritable « tendresse, mais on pense qu'il n'y « a rien de lascif » ; et l'on peut rappeler encore à l'appui de cette opinion que, bien qu'étant sous la domination de Diane de Poitiers, Henri II eut d'autres maîtresses, — celles-ci, les maîtresses des sens, tandis que l'autre était celle de la volonté, — notamment une Ecossaise du nom de lady Fleming, qui le rendit père d'un fils, et Diane Duc, une Piémontaise, qui lui donna une fille. D'où l'on peut conclure qu'abstraction faite de l'influence que ses charmes de beauté trop épanouie purent avoir sur le fils de François Ier, le secret de l'empire de Diane de Poitiers sur ce jeune

prince fut surtout dans sa grande vigueur morale, une volonté de fer jointe à la plus grande habileté. En un mot, cet empire fut l'action d'une âme forte sur une âme faible, et cette action fut si puissante jusqu'à la fin de celui qui la subit, que le roi Henri II portait les couleurs de sa dame, alors âgée de 60 ans, lorsqu'il fut mortellement blessé dans un tournoi, le 29 juin 1559.

La mort de ce roi mit nécessairement fin au règne de Diane, qui apprit alors ce qu'il en est de semblables retours; car, indépendamment de ce que la reine Catherine de Médicis, à qui elle avait « comme dérobé « son mary par l'espace de son rè« gne », non contente de la chasser de la cour et de lui reprendre des joyaux, repris douze ans auparavant à la duchesse d'Etampes, en de semblables circonstances, la contraignit à lui céder, en échange du château de Chaumont, celui de Chenonceaux, qu'elle ne tenait nullement du roi, comme on l'a dit, mais bien du baron de Saint-Ciergue, qui le lui avait donné dans un moment de folle vanité, indépendamment de cela, disons-nous, elle eut le déboire de voir tous ceux qu'elle avait élevés et servis se retourner contre elle, pour faire leur cour, à la reine mère. Tavannes, brutal soldat, offrit d'aller couper le nez à celle dont il était, quelques jours plus tôt, un des courtisans, et le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, c'est-à-dire les frères du duc d'Aumale, un de ses deux gendres, l'abandonnèrent et la persécutèrent, le cardinal allant, si l'on en croit de Thou, jusqu'à dire au duc, qui défendait sa belle-mère, qu'il « devoit être content de s'ê« tre procuré, par un mariage inégal, « de grandes richesses, ...mais que « cette alliance le rendant odieux et « couvert de honte, il était de l'inté« rêt d'une illustre maison d'effacer « peu à peu de l'esprit des hommes « le souvenir de cette infamie, en éloi« gnant la duchesse de Valentinois de « la cour. »

Il ne faut pas oublier, en effet, que le règne de François II fut celui des Guises ; c'est même à cela que Diane de Poitiers, qui se réconcilia ensuite avec eux, à la prière de son gendre, en les réconciliant avec le connétable de Montmorency, resté, par exception, son ami dans la mauvaise fortune, dut d'échapper un peu plus tard aux conséquences d'un procès qui fut alors intenté à un sieur Allemand ou Lallemand, son protégé, pour voleries de toutes sortes, commises vingt-cinq ans durant dans les gabelles, avec sa complicité, assurait-on. C'était en 1564, au moment où l'ancienne maîtresse d'Henri II, confinée dans l'administration de son immense fortune et les pratiques de dévotion, se préparait à quitter le monde, ainsi que le prouve son testament, en date du 6 janvier de cette année-là, testament écrit de sa main et dans lequel se trouvent ces mots, fort éloquents dans leur simplicité : « Si d'aventure « je deceddois à Paris, je veulx que « mon corps soict porté à l'église des « Filles Repenties. » Au seuil de la tombe, la pécheresse se repentait.

Il est dit également dans ce testament que si quelqu'un de ses héritiers contrevenait à ses dernières volontés, elle entendait que ce qui devait lui revenir fût partagé entre différents hôpitaux, parmi lesquels ceux de St-Vallier et d'Etoile ; de plus, elle donnait à ce dernier hôpital une somme de 500 livres, pour le cas où elle n'aurait pas exécuté les volontés de son père ou de son frère touchant cet établissement. Cela prouve qu'elle n'avait pas complètement oublié le pays natal, bien qu'elle ait vécu en dehors de son histoire et se soit tellement désintéressée même de l'histoire de sa famille, que deux généalogies des Poitiers, dressées pour elle, n'ont pas été imprimées. *(V. Gautier (Jean)* et *Vincent (Jacques.)*

Diane de Poitiers mourut, ainsi que nous l'avons dit, le 27 avril 1566 à Anet, — où elle fut inhumée sous un magnifique monument orné d'une sta-

tue, — ayant fait, quelques mois auparavant, une chute de cheval dans laquelle elle se cassa la jambe, et laissant de son mariage, avec le sénéchal de Brézé, deux filles, Françoise et Louise, dont l'aînée épousa Robert de la Marck, duc de Bouillon, et l'autre Claude de Lorraine, duc d'Aumale; mais c'est tout à fait à tort qu'on a prétendu qu'elle eut un enfant d'Henri II, car il n'en est rien. A la suite de la découverte d'un jeton de la fin du XVI[e] siècle, portant d'un côté : MAGDALAINE DE POITIERS et les armoiries de la famille de ce nom, et de l'autre, le nom et les armoiries de Nicolas de la Montagne, un savant écrivain dauphinois a cru pouvoir affirmer, il est vrai, en s'étayant d'une note manuscrite d'André du Chesne, que cette Madeleine de Poitiers était une fille naturelle de Diane, née en 1555 et femme d'un fils du secrétaire et maître d'hôtel du duc d'Aumale. Seulement, il ne faut pas oublier qu'en 1555, Diane de Poitiers avait cinquante-cinq ans, ce qui n'est guère l'âge auquel une femme devient mère; puis, on ne s'expliquerait pas que la duchesse de Valentinois, qui garda si peu le secret de ses amours avec le roi Henri II, n'ait pas seulement fait une allusion au fruit de ces amours dans son long testament; enfin, il n'est pas admissible qu'une bâtarde de roi, dont la mère était de grande race et fort riche, en ait été réduite à épouser le fils du maître d'hôtel de son beau-frère. Cela nous amène à penser que Madeleine de Poitiers, dame de la Montagne, était tout simplement une fille des Poitiers-Vadans, cette branche de la maison de Poitiers qui s'établit en Champagne au XVI[e] siècle et qui s'est éteinte au XVIII[e].

ECRITS DE DIANE DE POITIERS OU LA CONCERNANT :

I. *Lettres inédites de Dianne de Poitiers, publiées d'après les manuscrits originaux avec une introduction et des notes...*, par Georges Guiffrey. Paris, Lemerre, 1865, in-8°, avec portr. et fac-simile. — II. *Notice sur Agnès Sorel, Diane de Poitiers et Gabrielle d'Estrée,...* (par Q. Craufurt). Paris, J. Gratiot, 1819, in-8° avec portr. — III. *Diane de Poitiers*, par M. Capefigue. Paris, Amyot, MDCCCLX, in-18 angl. portant sur la couverture : *Très haute et très puissante dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.* — IV. *Diane de Poitiers, dame de Saint-Vallier; ses actes, ses prédécesseurs et ses successeurs*, par A. Caise, Valence, J. Céas, MDCCCXXI, in-8° 20 pp.

ICONOGRAPHIE. — Les traits de Diane de Poitiers ont naturellement été reproduits souvent et de toutes manières, par le ciseau, le burin, le pinceau et le crayon ; mais on n'a quand même qu'un nombre relativement restreint de portraits authentiques d'elle. Car, en fait de statues, il n'y a guère que celle qui ornait son tombeau et dont un moulage est au musée de Versailles, qui donne ses traits ; peut-être aussi une Ariane en marbre trouvée, il n'y a pas très longtemps, au fond de la Loire, non loin du château de Chaumont, et maintenant au musée de Cluny, les reproduit-elle. En tout cas, l'admirable Diane de Jean Goujon n'est pas un portrait. Signalons ensuite un médaillon en marbre, de Germain Pilon, qui se trouve au musée de Cluny et qui représente la maîtresse d'Henri II en Vénus, tandis qu'un autre, lui faisant pendant, représente Catherine de Médicis en Junon, la jalouse épouse de Jupiter.

Quant aux médailles à son effigie, elles sont au nombre de quatre, y compris un médaillon ovale de 0,037/0,028, sans légende ni revers, donnant le buste de Diane de Poitiers tournée à D. et coiffée en cheveux, avec un voile retombant sur la poitrine. L'une d'elles qui a été plusieurs fois reproduite en gravure par les procédés Colas, est du module de 52 mill. et porte d'un côté le buste de Diane tournée à G. et la gorge nue avec ces mots : DIANA. DVX. VALENTINORVM. CLARISSIMA, Æ. 26, qui sont une abominable flatterie, attendu que la maîtresse d'Henri II touchait à 49 ans lorsqu'elle fut faite duchesse de Valentinois ; de l'autre côté, on voit une Diane chasseresse foulant aux pieds un personnage ailé, qui pourrait bien être le Temps, et se lit la légende : OMNIUM VICTOREM VICI. La deuxième ne diffère de la précédente qu'en ce que Diane y est représentée avec un collier de perles au cou. Enfin, la troisième, qui est du même coin que la première, moins l'exergue Æ. 26, donne au revers, avec cette légende : ORITUR ET LACTE VIRESCIT, une Junon arrosant un lis de son lait, à côté d'une femme assise

représentant la France. Il y a, dit-on, des exemplaires de cette dernière médaille, qui ont au revers une lance brisée et pour légende : LACRYMÆ HINC, HINC DOLOR.

Passant aux portraits proprement dits, Rochas ne croit à l'authenticité que d'un seul, un ancien dessin aux deux crayons, rouge et noir, faisant partie des collections de la Bibl. nat. et attribué à Janet, peintre de François Ier ; dessin qui représente Diane en buste de 3/4, coiffée d'une simple cornette sur des cheveux ondulés, et d'après lequel Ambroise Tardieu a fait une gravure in-8°, peu ressemblante, tandis qu'on en trouve, au contraire, un *fac-simile* des mieux réussis, dans le tome premier de *Portraits des personnages français les plus illustres du* XVIe *siècle, ...avec des notices,* par P.-G.-J. Niel (Paris, Lenoir, 1848, 2 vol. in-fol). Mais, tout en comprenant fort bien que beaucoup de peintures données comme étant le portrait de la maîtresse d'Henri II ne sont en réalité que des compositions fantaisistes ou d'une attribution fautive, il n'est pas douteux que ce portrait se rencontre dans quelques tableaux du temps, et Ludovic Vitet estime même que le meilleur de tous est dans une *Diane de Poitiers donnant une nourrice au duc d'Alençon devant la cour de France*, peinture de Clouet probablement, qui faisait autrefois partie de la collection Lachnicki vendue en 1867, et dans laquelle Diane est représentée, le buste nu émergeant d'un fourrure, entourée de femmes complètement habillées.

Terminons, en disant que le portrait de Diane se trouve encore gravé sur une agate formant le milieu d'un collier de camées sur coquilles, à la Bibl. nat., et que là, elle a le front surmonté d'un croissant incrusté de pierreries.

Biogr. Dauph., II, 269. — P. Anselme, II, 105. — De Gallier, *Essai sur Clérieu*, 108. — Th. de Bèze, *Hist.*, II, 1058. — Varillas, *Hist. de François Ier*, liv. XI, 97. — Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, II, 68. — De Thou, II. 383 ; III, 373 ; IV, 56. — Régnier de la Planche, 7, 8. — Brantôme, I, 298. — *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 39. — Bayle, *Dict.* au mot *Poitiers.* — *Mélanges crit. de litt.*, II, 263. — *Rev. Deux-Mondes*, déc. 1853, art. de Lud. Vitet. — Larousse, *Dict.* — *Bull. d'archéol.*, VI, 264.

PONCE, évêque de Valence au XIe siècle, était le dernier des cinq fils d'Aimar, comte de Valentinois, à ce que nous apprend la donation que ce comte fit à Cluny de l'église de Saint-Marcel-de-Sauzet, en 1037, et monta sur le siège épiscopal de Valence en 1030, suivant la plupart des auteurs. Cependant, il est à remarquer que le premier acte dans lequel il soit question de lui est le procès-verbal de consécration de l'église abbatiale de Talloires, et que si l'on assigne généralement à cet acte la date de 1031, l'éditeur du cartulaire de Savigny le croit de 1037, qui est encore la date certaine du second acte faisant mention de l'évêque Ponce. Nous voulons parler du procès-verbal de l'assemblée d'évêques qui se tint à Romans, le 2 octobre de cette année-là, pour la réglementation et la reconnaissance des droits de l'abbaye de cette ville. Trois ans après, ce prélat assistait au concile de Marseille, pendant lequel le pape Benoît IX accorda de nouveaux privilèges à l'abbaye de Saint-Victor; et, dix ans plus tard, se trouvant au concile de Verceil, présidé par le pape Léon IX, il remit à ce pontife, après avoir, au préalable, révoqué la donation qui en avait été antérieurement faite à l'abbaye de Saint-Chaffre, par son oncle et prédécesseur l'évêque Lambert, une petite abbaye—*abbatiola*—de Saint-Victor, qui était aux portes de Valence et que le pape rendit alors à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à qui elle avait autrefois appartenu. On trouve ensuite cet évêque de Valence au concile que le légat Hildebrand tint à Vienne, en 1054, et, le 13 février 1056, à celui de Chalon-sur-Saône, après quoi l'on perd sa trace ; comme d'ailleurs il était remplacé par l'évêque Odon dès 1058, on en peut conclure qu'il mourut entre ces deux dates.

Cart. de Cluny, ch. 2921. — *Cart. de St-Chaffre*, ch. 314. — *Cart. de Savigny*, I, ch. 639. — *Cart. de Romans*, ch. 33 et 83. — *Cart. de Saint-Victor*, I, 8. — *Cart. de Saint-André-le-Bas*, appendice, ch. 54. — Columbi, *De reb. gest. Valent.* — *Gall. Christ.*, XVI, 302. — Perrossier, *Evêques du dioc. de Valence*, dans le *Bull. d'archéol.*, XV, 241.

PONCET (JEAN-FRANÇOIS), ecclésiastique né au Bourg-de-Péage, d'une famille de Saint-Vincent-de-Charpey, le 19 septembre 1811, fit ses études théologiques au grand séminai-

re de Romans, y fut ordonné prêtre, le 18 octobre 1835, et de là passa au petit séminaire de Valence comme professeur de seconde. Entré chez les Jésuites, le 29 août 1842, il fit successivement partie des maisons d'Aix, d'Avignon, de Grenoble et de Marseille, et, devenu supérieur de cette dernière maison en 1857, il y était redevenu simple religieux depuis seize ans, lorsqu'il mourut, le 30 juin 1883.

Il est l'auteur d'une brochure anonyme intitulée : *De la capacité civile et juridique des religieux non autorisés par l'Etat.* Marseille, Olive, 1876, in-8° de 27 pp.

P. Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus,* VI, 992. — *Semaine relig. de Marseille,* du 7 juillet 1883. — Etc.

PONTAIMERY ou **PONTAYMERY** (Alexandre de), seigneur de Foucheran, Focheran ou Fochery, écrivain à qui l'on doit, entre autres ouvrages, *La Cité dv Montélimar, ov les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres* (S. n. de l. ni d'impr., 1591, in-12, 252 pp.),— sorte de poème absolument pitoyable au point de vue littéraire, mais d'un incontestable intérêt au point de vue historique, — n'était pas de Montélimar, quoi qu'en disent Chalvet et la plupart des biographes et des historiens; car, indépendamment de ce que Guy Allard n'aurait certainement pas manqué de lui consacrer une notice, s'il en était, M. de Coston nous apprend que le nom de Pontaimery ne se rencontre ni dans les cadastres, ni dans les délibérations consulaires, ni dans les minutes des notaires de Montélimar, non plus que dans ceux des localités environnantes. Il en faut donc conclure que l'auteur de *La Cité dv Montélimar* était un capitaine protestant d'une tout autre province que la nôtre, qui, les hasards de la guerre l'ayant amené en Dauphiné, puis mêlé à certains événements militaires, s'est plu à raconter les plus importants en fort méchants vers : par exemple, les trois prises ou reprises de Montélimar, en 1585 et 1587, et, dans un autre poème faisant suite au premier, *Le triomphe des victoires obtenues par le sieur Lesdiguières en toutes les provinces du Dauphiné* (S l. n. n. 1591) ; après quoi, la paix ayant été faite en Dauphiné, il alla où l'on guerroyait encore, ce qui nous a valu l'*Hymne composé sur la très florissante et très fameuse cité de La Rochelle* (La Rochelle, Hiérosme Haultin, 1594, in-16), publication inconnue à Rochas, mais dont M. Paul Gaudin a donné une réédition, accompagnée d'une notice et de notes.

Quant à *La Cité dv Montélimar*, publication extrêmement rare, comme du reste toutes les œuvres de Pontaimery, Mme la comtesse d'Andigné en fit faire, en 1845, une réimpression à petit nombre, par les procédés typographiques de Lechalat, imprimeur à Fontainebleau, dans laquelle se trouvent, avec un beau portrait du comte d'Andigné, sept gravures, œuvre de son fils, et quelques notes empruntées, en grande partie, aux papiers de Candy, par Joseph-Louis de la Boissière, avocat général à la cour royale de Grenoble.

Biogr. du Dauph., II, 289. — *Bibl. du Dauph.*, éd. Chalvet. — Jules Saint-Rémy, *Un poète montilien.* Montélimar, 1875, in-8°. — De Coston, *Hist. de Montélimar,* II, 429. — Etc., etc.

PONTÈVES-BUOUS (Mme de). Voir: **DU PUY-MONTBRUN** (Louise-Alexandrine-Cornélie).

POPON DE MAUCUNE (Louis), bibliophile, né à Romans, vers 1735, de Charles Popon de Maucune, avocat, subdélégué de l'Intendant du Dauphiné dans cette ville, et de Louise-Françoise Chevalier, appartenait à une famille de notaires établie

à Claveyson, vers la fin du xvi[e] siècle, et fixée ensuite à Romans par certains emplois. Etant allé de bonne heure habiter Paris, il y était gentilhomme de la maison de Mme la Dauphine en 1770, date à laquelle la marquise d'Arcamont, sa sœur, lui compta 17,700 livres, pour la part lui revenant dans l'héritage de sa mère. De plus, il y forma une belle bibliothèque, à ce que nous apprend un catalogue imprimé en 1799, qui prouve que cette bibliothèque fut alors vendue et permet de supposer que son possesseur était décédé depuis peu de temps.

Arch. Drôme, E, 1496. — *Arm. du Dauph.*, 542.

PORTE (Auguste), écrivain né à Nyons, le 27 décembre 1807, et décédé à Châteauneuf-de-Bordette, le 8 septembre 1865, après avoir été, pendant trente ans, employé dans les bureaux de la préfecture du Gard, est l'auteur d'un *Eloge de M. de Brisis, député de la Drôme* (Nyons, s. d., in-8° de 16 pp,), et de *Réflexions sur l'ouvrage de M. Michelet, intitulé : Du prêtre, de la femme, de la famille* (Nyons, Bonnardel, 1864, in-8° de 108 pp.), qui sont d'un catholique sincère en même temps que d'un écrivain ne manquant pas d'éloquence et de chaleur.

Et. civ. — Lacroix, *L'Arr. de Nyons*, I, 215.

PORTEFAIS (Pierre), médecin et apothicaire dauphinois, qui, s'étant établi à Yverdun, en Suisse, avec ses deux fils, Charles et Pierre, y fut autorisé, le 25 août 1621, à exercer sa profession, et reçut des lettres de bourgeoisie le 2 mars suivant. Etait-il de Die, comme on l'affirme? Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de Portefais ne se rencontre pas dans les archives de Die, tandis que l'on trouve à Crest, dès 1574, un Antoine de Portefais, qui acquit, en 1580, au prix de 1,050 livres, le greffe de la sénéchaussée de cette ville, étant pour cela de compte à demi avec un sieur Michel Mayne, capitaine protestant, qui s'enrichit à la faveur des guerres civiles. Cet Antoine de Portefais, qui paraît être décédé en 1631, et dont les descendants ont laissé le nom de Portefais à un domaine de la commune d'Auriples, pourrait bien être le frère de Pierre. En tout cas, celui-ci qui était « accablé de vieillesse et « proche de sa fin », en 1646, à ce qu'il nous apprend lui-même, dans la dédicace de son livre, est l'auteur de *Méditations sur la pénitence, avec l'hymne de la patience et autres cantiques, paraphrases et prières chrétiennes.* (Genève, Paul Marceau, 1623, in-8°), recueil de poésies dont on ne connaît que la seconde édition, ayant pour titre : *Méditations, paraphrases, cantiques, prières et versions chrestiennes, par Pierre Portefais, Dauphinois, édition seconde, revue et augmentée. Geneue, Iacqves de la Pierre, 1646,* in-12 de 181 + 15 pp.

Biogr. Dauph., II, 291. — Haag., *Fr. prot.* — Gouget, *Bibl. franç.*, XIV, 495. — Etc.

POUCHELON (Etienne-François-Raymond, baron), officier général, né à Romans, le 25 septembre 1770, d'Etienne Pouchelon, notaire, et de Madeleine Fayolle, se préparait à être notaire à son tour, quand, cédant à l'entraînement général, il s'engagea dans un bataillon de volontaires de la Drôme, où il fut élu sergent-major (12 octobre 1791), et avec lequel il fit campagne à l'armée des Alpes. Devenu quartier-maître trésorier d'une compagnie de canonniers volontaires, le 29 juin 1793, il passa, le 19 janvier suivant, dans la 118[e] demi-brigade, faisant alors partie de l'armée d'Italie, ce qui le mit à même de combattre à Montenotte, à Lodi, à

Rivoli et sur le Tagliamento, puis de faire partie de l'expédition d'Égypte. Dans le cours de cette dernière campagne, il assista à la prise de Malte, à celle d'Alexandrie où il fut fait capitaine (7 juillet 1797), à la bataille des Pyramides et au siège de St-Jean-d'Acre ; enfin, blessé d'un coup de feu, le 30 mars 1798, sa conduite devant Alexandrie lui fit donner le grade de chef de bataillon, le 28 mars 1800.

Revenu en France peu de temps après, Pouchelon obtint, le 8 décembre 1802, le grade de major avec lequel on l'envoya au camp d'Ostende ; chargé ensuite de commander un régiment provisoire de dragons, à la tête duquel il combattit à Iéna (14 oct. 1806), il passa au commandement du 33[e] de ligne, dont il devint colonel en titre le 7 janvier 1807, cette nomination étant la récompense de sa belle conduite à Nazielsk en Pologne, où il avait été blessé quatorze jours auparavant. Six mois plus tard, la rosette d'officier de la Légion d'honneur était le prix de la bravoure dont il fit preuve à la bataille de Friedland, de même que les étoiles de général de brigade, qu'il reçut le 8 octobre 1812, furent celui des services rendus par lui à Eckmühl, à Wagram et pendant la campagne de Russie.

Ayant ensuite fait la campagne de Saxe, le nouveau général fut blessé à Leipzig, le 18 octobre 1813, ce qui l'obligea à prendre quelque repos, mais ne l'empêcha pas de commander bientôt après une brigade de la division Musnier. Retraité, quand même, par le gouvernement de la Restauration, le 7 octobre 1816, il obtint de celui de Louis-Philippe le commandement du département de la Drôme, le 6 décembre 1830, et même fut rappelé tout à fait à l'activité le 22 mars 1831 ; mais il mourut à Romans, le 3 septembre de la même année.

Biogr. Dauph., II, 291. — Arch. mun. de Romans. — Arch. de la Guerre. — Etc.

PRACOMTAL (Antoine de), seigneur d'Ancone, homme de guerre du XVI[e] siècle, dont la vie est moins connue que le nom, appartenait à une famille de Montélimar, que l'on croit issue de *Falco de Prato Comitali*, croisé en 1191 et qui, dans tous les cas, est qualifiée noble dès le milieu du XV[e] siècle. Fils d'Imbert et de Marguerite de Lhère, il était l'arrière-petit-fils d'un Guichard de Pracomtal à qui le dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, céda, en 1454, la terre et seigneurie d'Ancone, en échange d'une maison dite le Palais, que ledit Pracomtal tenait, du chef de sa mère, Alasie de Chambaud, à Valence, rue Baise-Béguine, et qui devint alors l'auditoire de la justice royale. De plus, il était le neveu du doyen de l'église collégiale de Montélimar, église dans laquelle ses ancêtres n'avaient pas fondé moins de sept chapelles, et, malgré cela, il fut un des premiers de la contrée à embrasser la Réforme. Etant, dès 1551, à la tête d'une compagnie de gens de pied, dont les Montiliens se plaignaient alors avec amertume, il devint, en effet, un des capitaines de la ville au mois d'avril 1560, c'est-à-dire quand les partisans des nouvelles doctrines religieuses y dominèrent, et compte parmi les gentilshommes du ressort qui chargèrent, au mois d'octobre 1561, le juge Gabet, de Vienne, de « supplier « la Majesté du Roy, ...de leur im- « partir la permission d'avoir tem- « ples » et, six mois après, donnèrent pouvoir à Jean de Moreton de les représenter dans les Etats du Dauphiné et d'y « déclarer que les cons- « tituants veulent vivre selon la pure « doctrine réfformée de l'Evangile. » Quinze mois plus tard, notre capitaine se portait caution pour le baron des Adrets, qui venait d'être arrêté par ses lieutenants, comme suspect de trahison ; mais il ne reconnut pas moins l'autorité de Montbrun, successeur de des Adrets, dans la direction du parti huguenot en Dauphiné, et fut toujours le personnage le plus

important de ce parti à Montélimar. Il est de fait que le conseil de cette ville s'étant réuni le 1er octobre 1567 pour aviser aux mesures à prendre en vue d'une imminente levée de boucliers huguenots, le seigneur d'Ancone se présenta fièrement devant lui en compagnie de plusieurs autres gentilshommes, ses coreligionnaires, et, parlant pour tous, dit qu'ils ne voulaient que maintenir la paix et conserver la ville au roi, ce qui ne l'empêcha pas de s'arroger ensuite le commandement dans Montélimar et de mettre, quelques jours après, ce même conseil, en demeure de lui livrer une pièce d'artillerie qui se trouvait à l'hôtel de ville, pour aller mettre le siège devant Viviers. De là s'ensuivirent des protestations qui l'amenèrent à promettre que ladite pièce d'artillerie ne servirait que pour la défense de la ville, et qui furent cause aussi vraisemblablement que le lieutenant du roi en Dauphiné lui enjoignit de remettre le commandement qu'il s'était arrogé au sénéchal du Valentinois. Quoi qu'il en soit, se conformant à cet ordre, il quitta Montélimar, le 11 octobre, et ne fit plus parler de lui jusqu'au mois d'août 1568, date à laquelle on le trouve à la tête de l'un des sept régiments dauphinois que le baron d'Acier mena en Saintonge, au secours de Condé et de Coligny, les autres étant commandés par Montbrun, Mirabel, Blacons, Saint-Romain, Cheylard et Orose. Il parait même que son régiment, qui se composait de 10 enseignes ou compagnies de fantassins et d'une cornette de cavalerie, était un des meilleurs ; car, Brantôme, — qui, tout en traitant « M. d'Ancone » de « jeune fol » à cause du jeu de mots ordurier qu'il avait pris pour devise, le compte parmi ses « couronnels « françois », — dit qu'il « avoit un beau « et bon régiment et qu'il en estoit « digne, le conduisant toujours bien « vaillamment où il falloit aller. »

On peut conclure de cet éloge que notre capitaine montilien se battit fort bien à Jarnac et à Moncontour. Seulement, comme il n'est plus question de lui après cette désastreuse campagne de Saintonge, où les régiments dauphinois furent à peu près anéantis, on peut croire qu'il y périt, bien que Chorier dise qu'il ne mourut qu'en 1581.

Comme il n'avait pas été marié, ses biens passèrent à son frère cadet.

Biogr. Dauph., II, 295. — Arch. Isère, B, 3048. — De Coston, *Hist. de Mont.*, I, 171. — Chorier, *Hist. gén.*, II. — Brantôme, II, 621.

PRACOMTAL (Jean de), seigneur d'Ancone, frère cadet et héritier du précédent, s'engagea tout jeune sur les galères du roi, du temps que le baron de la Garde était amiral des mers du Levant, et y servit pendant quelques années, après quoi il revint au pays natal, où, sans le faire aussi bruyamment que son frère aîné, il se prononça comme lui pour la Réforme. Seulement, il retourna ensuite au catholicisme, et, tout en ne s'éloignant guère de son château d'Ancone, commanda souvent à Montélimar, au nom du parti catholique et toujours dans l'intérêt et sur la prière des habitants de cette ville : par exemple, au mois de février 1577, date à laquelle une attaque des protestants conduite par Gouvernet lui-même fut repoussée, grâce à « la « bonne garde, vaillance et dilli- « gence de M. de Pracomtal », disent les registres consulaires ; derechef, en 1581, pendant la peste; puis, en 1583, « pour empescher que les hu- « guenaux ne se saisissent de la ville », à ce que nous apprend le notaire Gayet.

Deux ans plus tard, la citadelle étant occupée par le capitaine catholique La Rollière, qui molestait les Montiliens et n'entretenait pas assez de soldats pour garder la place, Pracomtal ne craignit pas de faire, d'accord avec la municipalité, une sorte de

coup d'Etat. Ayant invité La Rollière à dîner, le 4 avril, avec quelques notables, qui étaient du complot, il se saisit de sa personne, et le mit hors de la ville pendant que d'autres s'emparaient de la citadelle, dont ils lui remirent ensuite les clés, ce que le duc de Mayenne finit par approuver comme ayant été fait « pour le service de « Sa Majesté et bien de la religion « catholique », disent des lettres du 14 août suivant. Par contre, il ne fut pas heureux quelques jours après ; car, les protestants, qui guettaient depuis longtemps Montélimar comme une proie, ayant fait irruption dans cette ville, après en avoir pétardé les portes, dans la nuit du 24 au 25 août 1585, Pracomtal surpris n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle avec ses soldats, et Maugiron, instruit de cela, étant accouru pour le débloquer, n'y put parvenir, faute d'une artillerie suffisante. Bien plus, il dut se retirer au bout de dix jours, de telle sorte que, privés de vivres, le seigneur d'Ancone et ses soldats durent se rendre le 12 septembre, heureux d'obtenir une capitulation qui leur permit de se retirer à Sauzet, village voisin, tambour battant et enseignes déployées.

Vingt-trois mois plus tard, autrement dit le 16 août 1587, Pracomtal, que hantait le désir d'une revanche, reprenait Montélimar par surprise, avec l'aide du comte de Suze et de quantité d'autres seigneurs ; mais la garnison protestante, refoulée à son tour dans la citadelle, ayant, bientôt après, reçu des renforts, rentra en possession de la ville le 22 août, après avoir fait des catholiques un effroyable carnage. Quant à Pracomtal, blessé, il alla d'abord se faire panser à Viviers ; puis, ayant regagné son château d'Ancone, il s'y fortifia si bien qu'il ne tarda pas à être gênant pour les protestants de Montélimar, qui s'en plaignirent à Lesdiguières, ce qui détermina ce dernier à mettre le siège devant Ancone, le 28 décembre 1588. Or, bien que n'ayant pas de canons pour se défendre, tandis que les assiégeants menaient avec eux une coulevrine, deux bâtardes et deux fauconneaux, l'intrépide Pracomtal refusa non seulement de se rendre, mais une brèche ayant été faite au corps de place et les soldats de Lesdiguières montant à l'assaut, il résista désespérémment jusqu'à ce qu'un coup de feu l'abattît, ce qui mit fin à la lutte. D'Hozier dit qu'il fut enseveli sur les lieux mêmes, et d'autres qu'on l'inhuma dans l'église de Rochemaure.

Biogr. Dauph., II, 295. — *Corresp. de Lesdiguières*. — De Coston, *Hist. de Mont.* — Lacroix *L'Arr. de Mont.* — Etc.

PRAT (Jean-Marie), écrivain religieux, né aux Granges-Gontardes, le 5 mai 1809, et décédé à Lyon, le 22 novembre 1891, commença ses études classiques au collège de Montélimar et les termina au collège-séminaire de Valence ; puis, après avoir été pendant quelque temps précepteur, entra dans la Compagnie de Jésus. C'était le 27 juillet 1830. Dix ans plus tard, il était ordonné prêtre, ayant professé, dans l'intervalle, à Chambéry, à Turin et à Fribourg, et c'est à partir de ce moment-là surtout, qu'il s'occupa d'études historiques. Retiré à Lyon, il y consacra cinquante ans de sa vie, ne se distrayant de ce constant et fatigant labeur que pour former la bibliothèque de la maison de son ordre, dans cette ville, et la reformer, lorsqu'elle eut été saccagée et pillée en 1870.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le Père Jean-Marie Prat* (5 mai 1809-22 novembre 1891), S. l., in-8° de 50 pp. dont l'auteur anonyme est le R. P. Rochemure. S. J.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Histoire de l'éclectisme alexandrin, considéré dans sa lutte avec le christianisme*. Lyon, Perisse, 1843, 2 vol. in-8°. — Autre édit. Ibidem, 1846, 2 vol. in-8° de xx + 332 + 406 pages.

II. *Histoire de saint Irénée, second évêque*

de Lyon, docteur de l'église et martyr. Lyon et Paris, Perisse frères, 1843, in-8° de xx + 404 + lxxx pp. — Il y aurait de cet ouvrage, suivant M. Maignien, une seconde édit. (Lyon, Rusand, 1845), in-8°, qui a été traduite en allemand. Regensburg, Manz. 1846, in-8° de xvi + 124 pp.

III. *Les Pères et les Ecrivains ecclésiastiques*. Vals, 1844, in-4° autogr.

IV. *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au* XVII*e siècle*. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1845, in-8° de 480 + lxx + viii pp.

V. *Histoire de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois, fondateurs de l'Ordre de la Très Sainte Trinité, pour la rédemption des captifs*. Lyon, J.-B. Pélagaud, 1846, in-12 de xi + 215 + lxxxi pp. Il y a de cet ouvrage a une traduction italienne. Napoli, tip. dell'Accetoncelli, 1884, in-8° de 308 pp.

VI. *Histoire de l'Eglise gallicane continuée... Tome dix-neuvième. De l'an* 1559 *à l'an* 1563. Lyon et Paris, Perisse frères, 1847, in-4° de xl + 999 pp. C'est la continuation de l'ouvrage du P. Berthier.

VII*. *Eléonore de Gaulmyn, modèle des jeunes personnes dans la famille et le pensionnat*. Lyon, Perisse, 1849, in-18. Tirage sans nom d'auteur, mais dont une seconde éd. (Ibid., id., 1853, in-12 de 9 ff. 1/2) est par l'abbé J.-M. P.

VIII*. *Le disciple de S. Jean-François-Regis, ou Vie du P. Paul-Antoine Dauphin, missionnaire dans le Vivarais et le Velay, suivie de notices sur d'autres missionnaires de la Compagnie de Jésus*, par un religieux de la même compagnie. Lyon, Perisse, 1850, in-12 de xi + 259 pp.

IX*. *Histoire du Concile de Trente*. A. M. D. G. Lyon, Perisse, 1851, 2 vol. in-8° de xi + 622 + 596 pp. Ouvrage qui devait former le tome XX de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* et dont il y a une édition donnée à Bruxelles, par G. Greuze, 1854, in-12 de xi + 259 pages.

X. *Histoire du bienheureux Jean de Britto de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré et martyr de la foi, composée sur des documents authentiques*. Paris, société de St-Victor, 1853, in-8° de xvi + 438 pp. — Autre éd. Bruxelles, L. de Wageneer, 1853, in-12 de xv + 414 pp. — Autre édit., augmentée de la bulle de béatification du P. François Lainès. Paris, Plancy, Soc. de St-Victor, 1853, in-8° de 566 pp. — Cet ouvrage a été traduit en allemand, en espagnol, en portugais et en tamoul, et il y en a un *Abrégé* par le P. Prat, lui-même. Plancy, Soc. de St-Victor, 1853, in-16 de 89 pp. — Autre édit. Bruxelles, de Wageneer, 1854, in-18 de 112 pp. — Autre édit. Montréal, Louis Perraut, 1854, in-18 de 63 pp.

XI. *Maldonat et l'Université de Paris au* XVI*e siècle*. Paris, Julien Lanier et Cie, 1856, in-8° de vi + 636 pp.

XII. *Histoire du Père Ribadeneyra, disciple de St-Ignace*. Paris, Palmé, 1862, in-8° de VII + 643 pp. avec portr. Ouvrage traduit en allemand par le P. Graber, S. J. Regensburg, 1885, in-8°.

XIII. *Adèle de Murinais, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Croix. Sa vie et choix de ses lettres, suivis d'une notice sur M. Charles d'Auberjon, marquis de Murinais*. Lyon, Lecoffre, 1872, in-8° de xvi + 793 pp.

XIV. *Le Bienheureux Pierre Le Fèvre, premier compagnon de S. Ignace. Précis historique*. Lyon, Briday, 1873, in-12 de xii + 348 pp.

XV. *Le P. Claude Le Jay, un des premiers compagnons de S. Ignace de Loyola, essai historique*. Lyon, Briday, 1874, in-8° de xi + 499 pp.

XVI. *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, 1564-1626. Lyon, Briday, 1876-1878, 5 vol. in-8° de xi + 725, 694, 811, 894 et viii + 511 pp. avec portr.

XVII*. *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët et des origines de la Compagnie de Jésus en France*, par un religieux du même ordre (1500-1566). Le Puy, J. Freydier, 1885, in-8° de xiv + 678 pp.

Indépendamment de cela, le P. Prat a publié : 1° *Fragments de lettres sur la question des classiques*, dans *Pièces hist. et justif. sur la question des class.*, p. 17 ; 2° *Lettres de P. de Brunoy au marquis de Caumont* (1730-1740), dans les *Etudes des PP. de la Compagnie de Jésus*, II, 411-486 ; 3° *Mlle Francine-Laurence de Murinais. Nécrologie*, dans *La Décentralisation* du 20 novembre 1875 et dans *L'Union* du 1er décembre 1875 ; 4° *Notice sur le B. Jean de Britto*, dans *Les Petits Bollandistes* ; 5° Lettre, de juillet 1873, dans les *Lettres de Laval*, mai 1874, pp. 1-3. Enfin, comme il travailla jusqu'à son dernier jour, ce religieux a laissé en mss., un travail sur le Paganisme dans l'éducation qui devait être publié en 1843, mais qui ne le fut pas parce que le P. Deschamps avait traité le même sujet ; des mémoires sur ses études personnelles datant de 1857 ; des notices sur différents membres de la Compagnie de Jésus ; un journal de voyages en Espagne, en 1860 ; enfin, copie de quantité de pièces concernant l'histoire de son Ordre. Ces mss. font partie de la bibl. du collège des Jésuites, de Lyon.

P. Sommervogel, *Bibl. des écriv. de la Cie de Jésus*. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, IV, 135. — Perrossier, *Journ. de Montélimar*, du 9 nov. 1867. — Etc.

PROMPSAULT (Jean-Henri-Romain), érudit et canoniste, né à Montélimar, le 7 avril 1798, était l'aîné des douze enfants de Jean-Henri Prompsault et de Marie-Anne-Mar-

celle Dourille, cultivateurs, qui s'établirent à Bollène (Vaucluse), vers 1806. Au dire des biographes, sa famille paternelle, originaire de Montboucher, était une des plus importantes, voire même une des familles nobles de cette commune au XVIe siècle; mais rien ne le prouve. Se destinant à l'état ecclésiastique J.-H.-R. Prompsault fit ses études au petit séminaire de Valence et au grand séminaire de Romans, après quoi ayant été ordonné sous-diacre le 2 juillet 1821, diacre le 3 novembre et prêtre, avec dispense d'âge, le 5 du même mois de la même année, il alla comme vicaire à Grâne. Deux ans après, il retournait au grand séminaire, en qualité de professeur de théologie et de dogme, poste qu'il abandonna le 1er septembre 1824, à cause de dissentiments avec le supérieur de cet établissement, pour devenir curé de Réauville. Or, curé, il se fit remarquer par son zèle sacerdotal; mais comme il était surtout homme d'étude, il sollicita au bout d'un certain temps, la chaire de philosophie du collège royal de Tournon, qu'il obtint le 27 juin 1827, et qu'il semblait devoir occuper longtemps, lorsque les ordonnances de 1828 amenèrent son remplacement en imposant aux professeurs prêtres un serment que l'abbé Prompsault déclara ne pouvoir prêter sans l'autorisation de ses supérieurs ecclésiastiques. On lui proposa bien alors, comme compensation, une chaire de philosophie ou un emploi de principal dans un collège communal; mais il se fit un point d'honneur de refuser et, se trouvant à Paris, où il était allé faire des démarches en vue d'être réintégré dans sa chaire de Tournon, il y suivit pendant quelque temps les cours de l'Ecole des chartes avec un tel succès qu'il obtint, à la fin de l'année scolaire 1829, le prix d'honneur, consistant en une allocation de 800 fr. pendant deux années successives, et finalement fut nommé 3e chapelain de l'hospice des Quinze-Vingts, le 1er novembre de cette même année 1829.

Moins d'un an après, l'abbé Prompsault devenu, par le fait des changements apportés dans l'administration de cet hospice, à la suite de la Révolution de 1830, l'unique chapelain des Quinze-Vingts, devait faire démarches sur démarches pour empêcher la fermeture de sa chapelle, puis la suppression de l'hospice lui-même, et, cela fait, il lui fallut se défendre contre l'archevêché de Paris, qui prétendait soumettre le chapelain des Quinze-Vingts à sa juridiction, bien qu'il en fût affranchi par différentes bulles pontificales. Enfin, c'est en 1832 seulement que notre abbé put se livrer tout à fait à son goût pour l'érudition, et ses premiers pas dans cette voie furent encore marqués par une querelle retentissante ; car, s'étant complu à relever les erreurs ou les méprises de différents paléographes, entre autres celles de l'éditeur Crapelet, celui-ci s'arrangea de façon à empêcher la publication de ce travail et, voyant cela, l'abbé Prompsault le prit alors directement à partie dans un *Discours sur les publications littéraires du moyen-âge*, auquel Crapelet, répondit en publiant: *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault*, écrit dont le titre est une allusion à la publication des œuvres de Villon par notre abbé, et dans lequel les arguments sont mêlés d'injures. L'abbé Prompsault ne manqua pas de répliquer, il le fit même vertement; mais, trouvant ensuite et avec raison qu'il avait autre chose à faire, il délaissa ce genre d'érudition pour s'occuper de linguistique et de traductions d'auteurs ascétiques.

Dans ce nouvel ordre d'idées, l'abbé Prompsault, dont la puissance de travail était vraiment étonnante, élabora en quelques années douze ou quinze ouvrages parmi lesquels il en est d'une très grande importance; mais, ce sont précisément ceux qui lui coûtèrent beaucoup de peine et sur lesquels il comptait le plus, qui ne lui donnèrent que des

mécomptes. En dépit de l'excellent accueil fait à une *Grammaire latine* qui devait former cinq volumes, la publication de cet ouvrage s'arrêta avec le premier, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs. D'un *Dictionnaire* de la même langue il ne parut, pour les mêmes raisons, que le prospectus spécimen, et un *Glossaire du langage français du moyen-âge*, en 10 ou 12 vol. in-folio, ne put pas même avoir de prospectus. Découragé mais non lassé par ces échecs, l'infatigable travailleur se mit alors à étudier le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil français, et, dès le mois d'avril 1846, il publiait dans la *Voix de la vérité*, journal de l'abbé Migne, plusieurs articles sur les libertés gallicanes et les articles organiques. C'était se jeter dans la bataille, la fameuse querelle des gallicans et des ultramontains, qui n'est plus aujourd'hui qu'un lointain souvenir, étant alors dans toute son acuité; il en résulta que notre abbé s'étant posé en champion du gallicanisme, les ultramontains l'attaquèrent, et la publication de son *Dictionnaire de droit et de jurisprudence*, en 1849, c'est-à-dire au lendemain de son échec comme candidat à la représentation nationale dans le département de la Drôme, rendit même ces attaques de plus en plus vives. Mais l'abbé Prompsault s'en émut si peu que, non content d'y répondre, il se mit à donner des consultations à tous les prêtres ayant des difficultés, soit avec leur évêque, soit avec l'autorité civile, qui s'adressaient à lui, consultations dont la *Voix de la Vérité* publia jusqu'à vingt-cinq dans un même numéro, ce qui donna lieu à de telles plaintes que l'abbé Migne crut devoir lui fermer les colonnes de son journal en 1852. Or, ce n'était certes pas là une mesure capable d'arrêter l'abbé Prompsault, qui, tout en continuant à donner des consultations, s'attaqua aux *Institutions liturgiques* de D. Guéranger, puis fit paraître des *Observations sur l'encyclique pontificale* du 21 mars 1853; enfin, le marquis de Régnon s'étant élevé contre ces *Observations*, dans l'*Unité catholique*, notre abbé lui répondit en publiant *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'église de Jésus-Christ*, livre que le cardinal de Bonald condamna le 11 novembre 1853 et qui fut mis à l'index. Ce fut ensuite l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, qui le condamna (10 août 1854), puis le suspendit de ses fonctions ecclésiastiques (18 sept. 1854), pour avoir pris la défense de deux prêtres interdits; l'abbé Prompsault fit appel de ces condamnations à Rome et devant le Conseil d'Etat, mais les choses traînèrent en longueur sans qu'il pût obtenir rien de plus que son rétablissement dans ses fonctions ecclésiastiques.

Lassé enfin, l'abbé Prompsault donna sa démission de chapelain des Quinze-Vingts, le 2 juin 1855, pour se retirer dans sa famille à Bollène. Il y vivait depuis deux ans, n'étant sorti un moment de sa retraite que pour prendre la défense de deux prêtres du diocèse de Valence, qu'il supposait avoir raison, lorsqu'il lui fallut retourner à Paris pour s'y faire faire une opération à l'œil, opération qui, tout en réussissant bien, ne l'empêcha pas de mourir, le 7 janvier 1858, du mal qu'on avait cru arrêter. Il laissait de très importants manuscrits et une bibliothèque de plus de 25,000 volumes, que le P. Lacordaire acquit pour son Ordre, quelques mois après. Décédé à Paris, l'abbé J.-H.-R. Prompsault fut enterré à Bollène.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *M. Prompsault* (Paris, Appert, 1843), in-18 de 36 pp. Extrait de la *Biographie du clergé cont.*, VII, 73e livr. avec portrait par Tailland. — II. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de l'hospice royal des Quinze-Vingts* (Worms et Cie), in-8° de 16 pp., signé T. Extrait du *Biogr. des ill. et des not. cont.* (oct. 1844). — III. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de la Maison nationale des Quinze-Vingts.* (Impr. de Mme Lacombe, 1855), in-18 de 16 pp., signé à la fin : Trémolière. Extr. des *Arch. des hom. du jour.* — IV. *Notice sur M. l'abbé Jean-Henri-Romain Prompsault*, art. signé : L'ABBÉ G***, dans *l'Observ. cath.*

du 1er févr. 1858. — V. *Biographie : M. l'abbé Prompsault*, art. non signé, dans *La Voix de la Vérité* des 21-23 et 24-25 janv. 1858. — VI. *Biographie : Notice sur M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts, à Paris*, art. signé X..., dans *le Mém. de Vaucluse* du 28 janv. 1859. — VII. *Notice sur l'abbé Prompsault, ancien aumônier des Quinze-Vingts*, par Ad. Rochas. Paris, Renou et Maulde, 1860, in-8° de 11 pp. Extr. de la *Biogr. du Dauph.*, II 298. — VIII. *L'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain... Notice biogr. et litt.*, par M. Victor Advielle. Paris, Repos, 1862, in-8° de 175 pp., avec port. lith. — IX. *Supplément à la notice biogr. et litt. sur l'abbé J.-H.-R. Prompsault, par M. Victor Advielle.* S. l., 29 septembre 1891; in-8° de 12 pp., signé à la fin: J.-L.-P. et l'œuvre d'un frère de l'abbé Prompsault, ancien curé de Modène (Vaucluse). — X. *Les Contemporains. J.-H.-R. Prompsault...* 24 juillet 1898; petit in-4° à 2 col. de 16 pp.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. grav. sur cuivre in-8°. Buste de 3/4 à G., *Tailland, sculp.* Extrait de *Biogr. du clergé contemporain.* — II. Autre portr. in-8°. Buste de face. Lith. Petit, à Avignon.

La ville de Valence a donné à une de ses rues le nom de l'abbé Prompsault, dont il y a un buste en marbre, par Bastet, à la mairie de Bollène, et un médaillon également en marbre, par la duchesse d'Uzès, aux Quinze-Vingts.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Un mot sur la partie du rapport de M. de Rambuteau, qui est relative à l'hospice royal des Quinze-Vingts aveugles.* Paris, Casimir, 1832, in-18 de 12 pp.

II. *Œuvres de Maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits...* Paris, Techener, 1832, in-8° de 479 pp.

III. *Le petit jardin des roses et la vallée des lis*, trad. du B. Thomas à Kempis. Paris, Gaume, 1833, in-18 de 304 pp., dont il y a deux autres éd. in-18 et deux éd. in-32.

IV *Discours sur les publications littéraires du Moyen-Age, suivi d'un errata comprenant près de 2.000 corrections ou rectifications à faire dans la collection des anciens monuments de l'histoire et de la littérature française, publiée par Crapelet...* Paris, Ebrard, Sylvestre, 1835, in-8° de 150 + 3 pp.

V. *Lettre à Monsieur Crapelet, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société des Antiquaires de France, pour servir d'appendice au Discours sur les publications littéraires du Moyen-Age et de réponse à sa brochure intitulée: Villonie littéraire de l'abbé Prompsault...* Paris, Ebrard, 1835, in-8° de 35 pp.

VI. *Allons au Ciel ! ouvrage contenant en substance la morale des pères et celle des philosophes anciens, composé en latin par le card. Bona, sous le titre de : Manuductio ad Cœlum...* Paris, Jeanthon, 1836, in-18 de 283 pp., réimpr. en 1862, avec notice sur le card. Bona, par l'abbé J.-L. Prompsault.

VII. *Traité de ponctuation et de lecture.* Paris, Jeanthon, Ebrard, 1837, in-12 de 135 pp. Réimpr. avec une notice sur l'auteur, par V. Advielle, sous le titre de : *Traité historique, théorique et pratique de ponctuation.* Pont-Saint-Esprit, 1861, in-18 de 152 pp.

VIII. *Traduction des prières de la messe et des vêpres du dimanche.* Paris, Crété, 1837, in-18 de 36 pp.

IX. *Le consolateur des âmes timorées, par le vén. Louis de Blois, trad. du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18 de 202 pp. Réimpr. en 1862, avec not. sur le V. Louis de Blois, par l'abbé J.-L. Prompsault.

X. *Le Code de la vie spirituelle par le vén. Louis de Blois, trad. du lat.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18 de 204 pp. Réimpr. en 1862.

XI. *Le livre de la vie religieuse, comprenant : Le traité de la vie religieuse, celui des exercices religieux, l'Asile de la pauvreté et l'Alphabet religieux,... par le B. Thomas à Kempis, trad. du lat. et mis en ordre.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18 de 209 pages. Réimpr. en 1862.

XII. *De la charité, ou explication de la loi de Dieu, par saint Thomas d'Aquin, trad. pour la première fois du lat.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18 de 210 pp. Réimpr. en 1862.

XIII. *Le Miroir de la vie spirituelle, par le V. Louis de Blois, trad. pour la première fois du lat.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18 de 201 pp. Réimpr. en 1862.

XIV. *Méthode simple et très commode pour traduire le latin en français.* Sceaux, Dépée, 1837, in-18 de 16 pp. C'est une critique des frères Gaume, qu'il accuse de plagiat.

XV. *Principes et règles de la vie chrétienne, par le card. Bona, trad. du lat.* Paris, Jeanthon, 1838, in-18 de 114 pp. Réimpr. en 1862.

XVI. *Motifs qui m'ont déterminé à préférer la religion catholique romaine aux religions protestantes, par le prince Ulric de Brunswick, trad. du lat.* Paris, Jeanthon, 1838, in-18 de 142 pp.

XVII. *Dictionnaire universel de la langue latine, avec les explications en français.* Il n'en a paru qu'un prospectus spécimen de 10 + v pp. (Sceaux, 1839).

XVIII. *Grammaire générale et raisonnée de la langue latine.* Paris, G. Martin, 1842, grand in-8° de 1,050 pp. C'est le seul vol. paru d'un ouvr. qui en devait former cinq.

XIX. *Bulletin de censure, tables mensuelles et critiques de tous les produits de la librairie française*, publiées par une soc. d'ecclés. et d'hommes de lettres, sous la dir. de M. l'abbé Prompsault et de M. le marquis Méry de Montferrand. Paris, Crapelet, 1843, in-4°. Il n'en a paru que 4 numéros.

XX. *Prosodie latine sur le plan de celle de*

l'abbé Lechevalier. Paris, Martin et Maire-Nyon, 1843, in-12 de 132 pp.

XXI. *Mémoire à consulter pour M. l'abbé J.-H.-R. P..., défendeur, contre M. Alexis R..., négociant, poursuivant en première instance le paiement d'un billet à ordre, souscrit à Mgr l'évêque de V..., en 1830.* (Saint-Cloud, Belin-Mandar, 1844), in-8° de 33 pages.

XXII. *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matiere civile et ecclésiastique.* Paris, Migne, 1849, 3 vol. in-4°.

XXIII. *Consultations pour M. l'abbé R..., curé de S..., diocèse de Bl.* Paris, Pillet, 1849, grand in-8° de 24 pp.

XXIV. *Bulletin de discipline ecclésiastique, canonique* (année 1850). Saint-Cloud, Belin-Mandar, grand in-8° de 3 pp. C'est le prospectus d'une publ. périod., que l'abbé Prompsault avait en vue.

XXV. *Manuel législatif à l'usage des fabriques paroissiales.* Paris, Perisse, 1851, in-12.

XXVI. *Consultation relative au collège Moorat.* S. l., 1851, in-4° de 6 pp.

XXVII. *Prospectus pour le collège arménien de Samuel Moorat, établi à Paris.* Paris, Plon, 1852, in-4° de 4 pp.

XXVIII. *Les Mékhitaristes à Venise, insultés par un auteur anonyme.* Paris, Schiller, 1852, in-8° de 16 pp.

XXIX. *Des Mékhitaristes et en particulier du collège Moorat.* Paris, Thunot, 1852, in-8° de 12 pp.

XXX. *Histoire de l'église arménienne.* Il n'en a été tiré que cinq feuilles, mais le mss. a été cédé en août 1860, au collège arménien de Paris, par l'abbé J.-L, Prompsault, frère et héritier de l'auteur.

XXXI. *Lettres au R. P. Dom Guéranger, auteur des* Institutions liturgiques. Paris, Pillet, 1852, in-12 de 248 pp.

XXXII. *Observations sur l'encyclique du 21 mars, suivies d'une lettre à M. le Ministre des Cultes.* Paris, Pillet, 1853, in-12 de 24 pages.

XXXIII. *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ. Lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur et directeur de l'Union catholique.* Paris, Dentu, 1854, in-12 de 239 pp. La première de ces lettres a paru séparément : Paris, Dentu, 1853, in-8° de 36 pp.

XXXIV. *Nouvelle consultation pour M. l'abbé Régnier, curé de Salbris...* Paris, Lacour, 1854, in-12 de 84 pp.

XXXV. *Consultation pour M. l'abbé Bordier, prêtre du diocèse d'Angers, réclamant contre son excorporation.* Paris, Dubuisson, 1852, in-12 de 24 pp.

XXXVI. *Pourvoi, mémoire et requête pour M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, en instance au Conseil d'Etat pour faire déclarer abusifs : 1° une ordonnance en date du 10 août, par laquelle Monseigneur l'Archevêque de Paris condamne deux consultations sur recours en cas d'abus... 2° Le retrait de pouvoirs dont cette ordonnance a été suivie.* Paris, Lacour, 1854, in-12 de 72 pp.

XXXVII. *Consultation pour M. l'abbé Bourrel, curé doyen de Bapaume (diocèse d'Arras), en instance au Conseil d'Etat.* Paris, Lacour, 1854, in-12 de 31 pp.

XXXVIII. *Consultation canonique et civile pour MM. les abbés Chapot, chanoine, curé-archiprêtre de Bourg-de-Péage, diocèse de Valence, et Crozat, principal et propriétaire du collège de la même ville...* Lyon Vingtrinier, 1857, in-12 de 84 pp.

XXXIX. *Lettre de M. Chapot à ses confrères, à MM. les Vicaires généraux et à M. Blanc-Montbrun, curé et chanoine de Valence.* Lyon, Vingtrinier, 1857, in-12 de 11 pp.

XL. *Lettre de M. Chapot... à MM. Chotain, Chaisson et Michel, vicaires généraux du diocèse de Valence...* Lyon, Vingtrinier, 1857, in-8° de 12 pp.

XLI. *Réponse de M. l'abbé Chapot, à la circulaire de MM. les Vicaires généraux du diocèse de Valence, en date du 25 avril 1857.* Lyon, Vingtrinier, 1857, in-12 de 32 pages.

XLII. *Requête à Son Excellence Monseigneur le Ministre des Cultes, en appel comme d'abus, pour M. l'abbé Chapot. . et M. l'abbé Crozat,... contre : 1° un mandement et deux ordonnances de Monseigneur l'évêque de Valence, en date du 3 février présente année ; 2° une déclaration d'incompétence donnée à Monseigneur l'Archevêque d'Avignon, notifiée par lettre le 18 mars suivant.* Lyon, Vingtrinier, 1859, in-12 de 12 pp.

Ajoutons à cette liste, une *Discussion des raisons qu'allèguent les protestants et les jurisconsultes gallicans pour rejeter le concile de Trente,* insérée à la suite de l'*Histoire* de ce concile par Pallavicini, éd. Migne ; *Réponse au mandement de S. E. Mgr le cardinal de Bonald, portent condamnation d'un écrit intitulé : Du siège du Pouvoir ecclésiastique...* et quantité d'articles dans différents journaux religieux.

Biogr. Dauph.

PRUNIÈRES (Henri d'Estienne de Saint-Jean de), missionnaire et écrivain, né à Valence, le 27 février 1821, de René, comte de Prunières, et de Françoise de Rostaing de Portes, entra en qualité de novice dans la Compagnie de Jésus, le 24 septembre 1840, fut employé pendant longtemps dans les missions et se reposait au sein de sa famille des fatigues de l'apostolat, lorsqu'il mourut dans sa ville natale, le 23 avril 1872, laissant inachevé le manuscrit d'une *Histoire naturelle* en

arabe. Indépendamment de cela et d'un certain nombre de lettres publiées dans les *Précis historiques* (1860),333-78; dans *L'Ami de la Religion* (23 avril 1861); dans *Le Messager du Sacré-Cœur*, II,235-37; IV, 207-10; X, 78-80; dans *Lettres de Fourvières* (janv. 1865 et févr. 1870), et dans *Lettres de Vals* (sept. 1871), on lui doit : I. Une éd. annotée de la *Défense des Saintes Images, par Mgr Mazlonne, patriarche des Grecs melchites* (en arabe). Beyrouth (1863), in-12. — II. *Le guide du pécheur*. Beyrouth, 1862, in-18 de 176 pp. C'est une réédition de la traduction de *Il penitente instruito* du P. Signeri, par le P. Fromage, accompagnée d'une notice biographique sur ce dernier religieux, et d'une réfutation des attaques d'un novateur contre les missionnaires catholiques et l'infaillibilité de la conduite des papes. — III. Une éd. annotée du *Catéchisme de controverse religieuse contre les hérésies luthériennes*, par le R. P. Jacques Scheffmacher, S. J. (en arabe). Beyrouth, in-32 de 390 pp. — IV. *Mouzâmir Daoûd* (Le Psautier de David). Beyrouth, 1870, in-12. Publication faite avec le concours des PP. J.-B. Belot et Ph. Cuche, S. J., et qui a eu depuis de nombreuses éditions.

P. Sommervogel, *Bibl. des écriv. de la Comp. de Jésus.*



Q

QUINT (Jarenton de), évêque de Die, de 1191 au 20 décembre 1198, qui est la date de sa mort, appartenait à une famille chevaleresque du Diois qui finit vraisemblablement avec Guillaume de Quint, un des combattants de la bataille de Varey, en 1326, et dont le tombeau était à Marignac, commune du même canton, où l'on découvrit, en 1826, l'épitaphe de Gérard ou Géraud de Quint et celle du chevalier Odon de Quint, son père. Or, celui-ci, qui fit, en 1191, des libéralités a l'abbaye de Léoncel, avant d'entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, était le père de Jarenton, qui figure comme témoin dans un acte de 1168, et qui, doyen de l'église cathédrale de Die, dès 1179, monta sur le siège épiscopal douze ans plus tard.

Successeur de Robert, qui peut être considéré comme le fondateur de la puissance temporelle des évêques de Die, Jarenton de Quint eut à lutter tout à la fois contre les Artaud, héritiers de certains droits des anciens comtes du Diois, et contre les Poitiers, comtes du Valentinois; mais c'est cependant comme médiateur et comme arbitre qu'il apparaît le plus souvent dans les chartes, et cela, dans de telles conditions parfois, qu'on en peut conclure que son influence s'étendit fort au-delà des limites de son diocèse. Ainsi est-il un des trois prélats qui, se trouvant à Romans, le 29 octobre 1196, condamnèrent Guillaume de Clérieu, un des plus puissants seigneurs de la contrée, à délaisser des bénéfices ecclésiastiques dont il avait été pourvu étant clerc, et qu'il retenait étant marié; et, l'an suivant, trancha-t-il, à lui seul, le différend que l'évêque de Viviers avait avec ses chanoines, à propos des mines de l'Argentière, dont il attribua les deux tiers au prélat et le reste au chapitre.

Le sceau de cet évêque, qui se trouve au bas d'une charte de l'abbaye de Léoncel, est ovale et le représente debout, chapé, mitré et bénissant de la main droite, la gauche, qui tient la crosse, étant appuyée sur sa poitrine. Légende : SIGILLUM. JARENTONIS. DIENSIS. EPISCOPI.

Cart. de Die, ch. 9, 10, 16 et 29. — D° *de Léoncel*, ch. 43. — J. Chevalier, *Hist. de Die*, 246-54.

QUINTEL (Jean de), « homme « célèbre », dit Chorier, était d'Aoûste, près Crest, et le fils d'André de Quintel, pauvre gentilhomme qui mourut avant le 12 février 1538, date à laquelle Sybille de Quintel, sa fille, épousa Louis Vignon, simple cultivateur du même lieu. Sa mère s'appelait Claude de Jonas. Soldat des guerres de Piémont, s'intitulant écuyer et capitaine en 1543, il fut un des premiers à prendre ouvertement le parti de la Réforme dans notre

contrée ; car il était à Valence avec Mirabel, un de ses anciens compagnons d'armes et son voisin, quand les huguenots de cette ville s'emparèrent de l'église et du couvent des Cordeliers, au mois d'avril 1560. Mais il est bon de remarquer, cependant, qu'il manifesta des intentions conciliantes dans les conférences que les réformés eurent ensuite avec la municipalité valentinoise, et que c'est contre son avis que ses coreligionnaires se réunirent au nombre de plus de 4,000 et en armes, le jour de Pâques, pour la cène et le prêche. En effet, ayant été s'installer alors dans les cloîtres du couvent, pour éviter une surprise, il n'hésita pas à se retirer quand le lieutenant de roi en Dauphiné, Maugiron, lui en donna l'ordre (29 avril 1560), et s'éloigna même aussitôt de Valence.

Le 30 avril 1562, Quintel se trouvait derechef dans cette ville avec Mirabel : c'était à la suite de sa prise par des Adrets ; mais on ne voit pas qu'il ait joué un rôle actif dans l'assassinat de La Motte-Gondrin, non plus que dans les dévastations et pillages qui suivirent. D'ailleurs, chargé du commandement militaire de la place, après le départ du farouche baron, ses actes furent toujours empreints d'une certaine modération, ainsi que le prouve la demande qu'il fit, le 16 mai, au Conseil de ville, « de « quatorze corselets et vingt-six mo- « rions, pour le service du roy et « tuition et seureté de la cité en son « obéissance, pour quelques jours, « lesquels il baillera à gens solva- « bles, qui donneront assurance de « les rendre. »

Quelques jours après, Quintel était gouverneur de Montélimar pour des Adrets, qui lui donna le commandement de son artillerie lorsqu'il alla au secours de Sisteron assiégé par les catholiques (août 1562) ; et, devenu, dans le même temps, et conjointement avec Montbrun, Mirabel, Furmeyer, Vercoiran, Morges, Sauvain du Cheylard et Du Molin, membre d'un conseil, qui fut alors institué par les protestants du Dauphiné, « pour le « faict de la guerre », les Etats tenus à Montélimar du 6 au 11 décembre 1562 le confirmèrent dans cette charge, tout en enjoignant à des Adrets « de ne voloir faire ni entre- « prendre aulcune chose, sans l'as- « sistance dudit conseil. » Seulement il n'en fut pas de même sept semaines plus tard, car les mêmes états assemblés à Valence, du 27 janvier au 6 février 1563, ne continuèrent pas à Jean de Quintel le mandat de membre du conseil de guerre. Peut-être celui-ci fut-il enveloppé dans la disgrâce qui atteignit alors son chef, des Adrets. En tout cas, il disparut de la scène jusqu'au mois d'août 1568, date à laquelle Montbrun, qui avait remplacé des Adrets comme chef du parti huguenot en Dauphiné, étant allé dans l'Ouest au secours de Condé et de Coligny avec sept régiments dauphinois, Quintel fut de la partie comme simple capitaine, alors que la plupart de ses anciens compagnons d'armes et même de plus jeunes qu'eux commandaient des régiments. Et s'il ne périt pas dans cette malheureuse campagne de Saintonge, qui coûta la vie à tant de ses compatriotes, il y finit en réalité sa carrière de soldat ; car, les débris du contingent dauphinois ayant repris le chemin du pays natal, sous la conduite de Montbrun, de Mirabel et de Quintel, après le désastre de Moncontour, ce dernier fut fait prisonnier au passage de la Dordogne, le 16 octobre 1569, et le silence se fit ensuite si complètement sur lui, que l'on croirait qu'il finit ses jours en captivité, si son testament, qui est en date du 6 juillet 1574, ne nous apprenait pas qu'il revint à Aoûste, où il mourut peu d'années après.

N'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Louise de Chaste, Jean de Quintel laissa l'usufruit de ses biens à cette dernière et la nue-propriété à Louise de Quintel, sa nièce, en les chargeant de donner à l'église

réformée d'Aoûste une somme de dix florins « chaque année que l'exercice « y sera faict ». Ajoutons que ce testament fut fait audit Aoûste, en présence de Charles de Mallet et Jean Plan, ministres de la parole de Dieu.

Chorier, *Hist. gén.*, II, 572. — Arch. de Valence, B, 6. — Régnier de la Planche, *Mém.*, I, 205. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, III, 135, et VI, 123. — De Thou, *Hist.*, I, 644. — Min. de not.

QUIOT (Jérome-François), homme politique, né à Alixan, le 18 septembre 1747, de Jean-Pierre Quiot et de Marie-Eulalie Charrin, appartenait à une famille bourgeoise que l'on trouve établie dans ce bourg dès la seconde moitié du XVI[e] siècle, époque à laquelle un de ses membres, appelé tour à tour Humbert et Imbert et prêtre, laissa en mourant à « la com« mune et librairie d'Alixan », tous des livres, parmi lesquels il en était de prix, à ce que nous apprend l'inventaire qui en fut dressé en 1585, et, en outre, 60 livres de rente annuelle pour des prédications à faire faire dans la paroisse. Le nom de librairie s'appliquait alors à une bibliothèque, et l'existence d'une bibliothèque communale à Alixan dès le XVI[e] siècle est un fait qui vaut la peine d'être signalé.

Personnage important du lieu, à cause de sa grande fortune territoriale, Jérôme-François Quiot se montra sympathique aux idées nouvelles quand éclata la Révolution, et dut à cela d'être nommé commandant en second de la compagnie bourgeoise d'Alixan en 1789 ; il fut même le parrain du drapeau de cette compagnie, qui était « de couleur blan« che en taffetas, orné d'un château, « de deux fleurs de lys et de deux « dauphins », lorsqu'on le bénit le 15 août de la même année. Trois ans après (11 septembre 1792), l'assemblée électorale de la Drôme, dont il était un des secrétaires, l'élut député suppléant à la Convention, par 355 voix ; puis (14 septembre), membre de l'administration du district de Valence, et les circonstances l'ayant ensuite mis dans le cas de faire effectivement partie de la première de ces assemblées, on sait, par sa correspondance avec la municipalité d'Alixan, qu'il y prit place le jour de la condamnation de la Dubarry (7 décembre 1793) et qu'il vota avec la Montagne et fit partie de la Société des Jacobins. Mais son rôle y fut, en somme, tellement effacé qu'il n'est pas question de lui une seule fois dans le *Moniteur* de l'époque.

Revenu dans ses foyers après la session, il y vécut paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée le 4 octobre 1806, professant toujours, dit-on, les opinions républicaines, mais ne s'occupant en fait que de rendre service à ses concitoyens de tous les partis.

Biogr. Dauph., II, 315. — Arch. d'Alixan, CC, 41 et GG, 16.

QUIOT (Jérome-Joachim), baron du Passage, fils du précédent et d'Elisabeth-Marthe Rollet, naquit à Alixan, le 9 février 1775, et n'avait pas encore terminé ses études au collège de Tournon lorsqu'il s'engagea, le 12 octobre 1791, dans le 3[e] bataillon de volontaires de la Drôme, avec lequel il fit la campagne de 1792 en Savoie. Au bout d'un an, il était capitaine, et comme tel servit à l'armée des Pyrénées-Orientales pendant les années 1794 et 1795, après quoi, la paix ayant été faite avec l'Espagne et son bataillon ayant été incorporé au 118[e] régiment de ligne, il fit partie de l'armée d'Italie en qualité d'aide de camp du général Victor, aux côtés de qui il se trouvait quand cette armée passa le Pô, puis le Mincio. Blessé à la bataille de Rivoli (29 juillet 1796), il ne prit pas moins part aux combats de la Favorite et de San-Georgio, où il se conduisit de telle sorte que le général en chef l'en féli-

cita. Il se distingua également devant Vérone, les 26 mars et 5 avril 1799, et promu chef d'escadrons le 12 mai suivant, combattit à la Trebbia et à Fossano, puis à Marengo. Employé à l'armée de Hollande en 1801 et 1802, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1804 et, l'année suivante, étant aide de camp du maréchal Lannes à l'armée d'Allemagne, il mérita par sa conduite devant Ulm, au passage du Danube, au combat de Hollabrünn, enfin à Austerlitz, d'être fait colonel (1805).

Placé alors à la tête du 100e de ligne, Quiot fit campagne contre les Prussiens jusqu'à ce que grièvement blessé d'un coup de feu à Iéna (14 oct. 1806), il dut rester loin de l'armée, qu'il ne rejoignit qu'en Pologne (1807). La paix de Tilsitt faite, il fut tout à la fois promu officier de la Légion d'honneur et créé baron de l'Empire, puis envoyé avec son régiment en Espagne, où il prit part au second siège de Sarragosse et se distingua au passage de la Sierra-Morena, battant avec son seul régiment toute une division espagnole, à laquelle il prit un drapeau et fit 800 prisonniers. Deux ans plus tard (1810), étant gouverneur de Campo-Mayor en Portugal, il échappait, grâce à une habile manœuvre, à 15,000 Anglais ou Hanovriens qui le menaçaient, ce qui lui mérita, avec les éloges du maréchal Mortier, le grade de général de brigade (19 mai 1811). Enlevé ainsi au 100e de ligne, qui lui offrit une épée d'honneur, en reconnaissance de sa sollicitude pour tous ses subordonnés pendant les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Espagne, Quiot passa à l'armée d'Estramadure, avec laquelle il combattit à Albuhera, où il fut blessé d'un coup de baïonnette; puis il battit, à l'embouchure du Guadiana, le général Ballesteros, et passa ensuite de cette armée au 1er corps de la grande armée, en Allemagne. Il venait d'enfoncer les premières lignes prussiennes devant Kulm, faisant 1,200 prisonniers et prenant 4 canons au général Kleist, lorsqu'un manque de concours, de la part de ceux qui devaient lui prêter aide, le fit tomber blessé aux mains de l'ennemi le 30 août 1813.

Envoyé prisonnier en Hongrie, le général Quiot ne rentra en France qu'à la première Restauration ; chargé alors (29 juin 1814) de commander le département de la Drôme, il fit son possible pour empêcher ses troupes et la population de prendre le parti de Napoléon, quand celui-ci revint de l'île d'Elbe, au mois de mars 1815, ce qui lui valut d'être bientôt destitué. Par contre, il obtint, le 23 mars suivant, le commandement de la 1re brigade de la division Drouet d'Erlon, à la tête de laquelle il se distingua particulièrement à Waterloo. A la seconde Restauration, il reprit sa place à Valence, d'où il passa au commandement du département de la Haute-Vienne, le 3 janvier 1816, et Louis XVIII, qui l'avait fait chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur en 1814, l'ayant confirmé le 20 avril 1816, dans son titre de baron du Passage, il alla une troisième fois commander dans son département natal, le 1er octobre 1817. Dix-huit mois après (mars 1818), il était appelé par intérim, à la tête de la 7e division militaire à Grenoble; chargé en même temps du commandement du département de l'Isère, le 21 avril 1820, il le conserva jusqu'en 1823, date à laquelle il fut mis en disponibilité avec le grade de lieutenant général honoraire, ayant été fait quelque temps auparavant, (17 août 1822), grand officier de la Légion d'honneur.

Entré ainsi, tout jeune encore, dans la retraite, le général Quiot fit pendant longtemps partie du conseil général de l'Isère pour le canton de Virieu, y défendant d'autant mieux les intérêts agricoles, qu'il s'occupait lui-même beaucoup de tout ce qui touche à l'agriculture, ainsi que le prouve

un rapport de lui sur l'amélioration de la race chevaline, inséré dans le 3e bulletin de la *Société d'agriculture de la Tour-du-Pin*, dont il faisait partie.

Cet officier général, dont le nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile, mourut aux Balmes de Fontaine (Isère), le 12 janvier 1849 ; il était depuis plusieurs années maire de la commune du Passage.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. le baron Quiot (Jérôme-Joachim), lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur.* Paris, 1847, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 315. — *Revue gén. biogr.* — Decourcelles, *Dict.des gén.* — *Moniteur* du 13 mars 1815. — *Stat. de l'Isère*, IV, 307.

QUIOT (CASIMIR-MAXIMILIEN), frère du précédent, né à Alixan, le 4 février 1781, s'engagea dans la marine en 1798, fit la campagne d'Egypte en qualité de 2e maître de timonerie à bord du *Généreux* et dut à sa conduite à Aboukir d'être fait enseigne de vaisseau, le 11 germinal an XI. Ayant ensuite pris part à plusieurs combats dans la Méditerranée et l'Adriatique, il était sur le chébeck, *Le Guerrier*, devant Alexandrie, lorsqu'il fut pris par les Anglais, le 12 décembre 1800, et ne sortit de captivité qu'en 1802, date à laquelle il s'embarqua sur *L'Indomptable*, avec lequel il fit la campagne de Saint-Domingue.

Passé ensuite sur *La Syrène*; il assista à la prise du *Diamant* et combattit au cap Finisterre, après quoi il fit les fonctions de lieutenant sur *L'Achille*, sans en avoir le grade, et se trouvait à bord de ce vaisseau, lorsqu'il fut incendié par les Anglais, à Trafalgar, après quatre heures d'un combat acharné, pendant lequel la plupart des officiers, y compris le commandant, furent tués. Investi par suite du commandement, l'héroïque Quiot cloua son pavillon aux bas mâts du navire, qui était ras comme un ponton lorsqu'il sauta, et fait prisonnier à l'eau, il fut emmené en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1809, ayant été nommé lieutenant de vaisseau pendant sa captivité (12 juillet 1808) et décoré de la Légion d'honneur à la création de l'ordre. Envoyé aux Antilles, puis à l'Ile Bourbon, il servait à bord de *La Néréïde*, lorsqu'il mourut de la fièvre jaune, le 9 août 1817.

Biogr. Dauph., II, 366. — Et. civ. — *Rev. gén. biogr.*, XIII, 174. — *Fastes de la Lég. d'hon.*, VI.



R

RABOT (Bertrand), le fondateur d'une grande famille de robe dauphinoise dont un fort de Grenoble conserve le nom, est un notaire de Crest dont les protocoles formaient autrefois trois registres des archives de la Chambre des comptes de Dauphiné. Petit-fils d'un Pierre Rabot, d'Upie, qui devint, dit-on, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du comte de Valentinois Louis I[er], à la suite de son mariage avec la fille naturelle de ce comte, tandis qu'il résulte d'un acte du 5 mai 1341 qu'il fut tout simplement affranchi des « tailles, courvées et autres imposi- « tions rustiques », c'est-à-dire anobli, par le comte Aimar V, en 1330, il était fils de Jean Rabot qui s'établit notaire à Crest, vers 1365, et qui, étant aussitôt devenu l'intendant et le fondé de pouvoir d'Aymar VI, — celui des comtes de Valentinois qui fit le plus de transactions et de marchés, — pénétra tellement ainsi dans les affaires de ces comtes, qu'il fut pour eux l'homme nécessaire. Or, Bertrand venant après son père, fut tout autre chose qu'un simple tabellion à la cour de Louis II, dernier comte de Valentinois et de Diois ; recevant pour lui des hommages et intervenant en son nom, dans toutes sortes de transactions et de procès, il fut surtout un conseiller pour lui. Il n'y a qu'à lire ses dépositions dans l'enquête qui suivit l'annexion du Valentinois et du Diois au Dauphiné pour s'en convaincre; et l'on devine, en même temps, qu'il fut pour quelque chose, peut-être pour beaucoup, dans la donation que ce comte fit de ses états au fils aîné du roi Charles VI, le futur Charles VII, en 1416. Pour tout dire, Bertrand Rabot fut un personnage important à la cour du dernier comte de Valentinois, et encore après que ce comte fut passé de vie à trépas, ainsi que le prouvent les deux faits suivants d'ordre bien différent. Trouvant que le gouverneur du Dauphiné tardait trop à reconnaître leurs libertés et franchises municipales, les habitants de Crest chargèrent, en effet, en 1427, le notaire Bertrand Rabot de faire à ce sujet les démarches nécessaires, lui donnant pour cela tout pouvoir ; et dix-neuf ans après, le roi de France ayant besoin du testament du comte Aimar V (1339), qui était dans les minutes de notre notaire, celui-ci ne se dessaisit de cet acte, sur les réquisitions du juge mage des comtes de Valentinois et de Diois, qui le qualifie procureur de magnifique seigneur Louis de Poitiers, comte de Valentinois, qu'après avoir obtenu que l'on fît préalablement de nombreuses copies de ce testament, crainte d'accident et des voleurs, ainsi que cela est dit tout au long dans la décharge qui lui fut alors donnée par ce magistrat, qui scella de son sceau toutes ces copies. Or, du moment que Bertrand Rabot était encore notaire à Crest en 1446,

c'est donc à tort que Rochas dit qu'il fut fait procureur fiscal du Dauphiné, autrement dit procureur général en 1438, et d'autant plus à tort, qu'il tabellionnait encore en 1478, ainsi que cela résulte de nombreuses reconnaissances par lui reçues. Enfin, il y a tout lieu de croire que notre notaire mourut, comme son père, dans la maison qu'il habitait à Crest, au bas et à gauche de l'escalier de N.-D. de Consolation, maintenant appelé escalier des Cordeliers, et que, de même que son père aussi, il fut inhumé dans l'église collégiale Saint-Sauveur de cette ville, où était la tombe des Rabot.

Généal... de Rabot, édit. J. Chevalier, 2. — Inv. de la Chamb. des comptes de Dauph., v° *Crest* et v° *Upie*.— Min. de Vincent, notaire à Crest.— Guy Allard, *La vie de Jean Rabot*. — *Bull. d'arch*., xv, 390. — Arch. mun. Crest, AA, 1.

RABOT (Jean), deuxième du nom, une des plus grandes illustrations du Dauphiné, en même temps que l'homme le plus remarquable d'une famille qui a cependant fourni bien des gens de valeur, était fils du notaire Bertrand Rabot et, comme lui, naquit vraisemblablement à Crest, en 1429 suivant Chorier, qui le fait mourir à 71 ans ; cinq ans plus tard, suivant Guy Allard, dont la biographie de ce personnage n'a pas dû être écrite d'après des papiers de famille, quoi qu'en dise Rochas, attendu qu'elle ne donne pas toujours les mêmes dates que la généalogie dressée au XVIIe siècle par un descendant de Jean Rabot. Etant allé étudier le droit à Turin, Jean Rabot y fut reçu docteur le 3 septembre 1464; revenu alors à Crest, il obtint au mois de mars 1469 la charge de visénéchal de cette ville, charge dans laquelle il se signala aussitôt en élaborant un « style », autrement dit une sorte de code de procédure pour le tribunal qu'il présidait et dont le ressort était assez étendu. Puis, comme ce n'étaient pas là des occupations suffisantes pour son activité et pour son ambition, il demanda à partir, quoique magistrat, en qualité de gentilhomme, quand le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, convoqua la noblesse du pays pour aller guerroyer en Bresse. Seulement Comminges, tout en lui donnant acte de son offre (6 avril 1470), « le « renvoya à son tribunal, se conten- « tant de sa bonne volonté », dit son biographe ; et malgré cela, notre jeune magistrat se vit bientôt attribuer, en récompense de son dévoûment et de son zèle, une des trois charges de conseiller qui furent créées au parlement de Grenoble en 1471.

Nommé le 1er juin de cette année-là, il fut installé le 2 juillet suivant, et dès l'instant qu'il fit partie de cette cour, c'est à lui qu'échurent presque toujours les missions difficiles et délicates. Ainsi le voit-on chargé, dès le 24 avril 1473, de recevoir l'hommage des barons et gentilshommes du Vivarais dont les terres relevaient du fief delphinal, et quelques temps après, de se prononcer sur une violation du droit d'asile existant autrefois à Vienne, au lieu dit la Table-Ronde, pour les débiteurs insolvables; après quoi il fit dresser le procès-verbal des procédures faites dans le différend existant entre le pape et le roi de France, touchant certaines clauses du testament du dernier comte de Valentinois (1475). Puis, il élabora la plupart des règlements édictés, le 25 mars 1476, par les Etats du Dauphiné ; mais ce n'est cependant qu'un peu plus tard que son rôle eut toute son ampleur. Les relations qu'il avait nouées à Turin du temps qu'il y étudiait le droit, jointes à la variété de ses aptitudes et à la souplesse de son esprit, le désignant plus que tout autre pour une semblable mission, il fut envoyé près du duc de Milan et de la République de Florence, au mois de janvier 1478, pour s'assurer de leurs sentiments à l'endroit de notre pays, et parcourut ensuite, dans le même but, d'autres contrées de l'Italie. « Il « alloit de province en province, il

« prenoit langue partout, il s'instrui- « soit des affaires particulières où le « roy avoit intherest et il étudia les « sentiments des peuples, la politique « des nations », dit son biographe. C'était se préparer on ne peut mieux à de plus importantes missions, en même temps que bien remplir son mandat. Et de fait, le vieux roi Louis XI, qui l'avait peut-être personnellement connu pendant son séjour en Dauphiné, l'ayant envoyé à Rome, dans ses derniers temps, pour y traiter, conjointement avec Guillaume Briçonnet et le prince de la Roche-sur-Yon, certaines affaires, il y resta ensuite quatre ans, en qualité d'ambassadeur ordinaire du roi de France auprès du pape Sixte IV; et c'est au retour de cette ambassade que doit être placé l'événement le plus considérable de sa vie : nous voulons parler de son intervention dans la guerre contre les Vaudois, intervention qui ne commença pas seulement en 1499, comme le dit Rochas, ni même dix ans plus tôt, comme le prétendent la plupart des historiens, mais bien dès 1487, ainsi que le prouve ce passage d'un livre de compte du temps : « l'an « Mil IIII^c LXXXVII son sec so que you « Fazi de Rama ay peya per nosto « part de las despensas des Vaudes, « tant per lo comesari dal papo, mons « l'arsediaque de Cremono et per « mons de Varas, luxtenent dal Dal- « phine, et mesier Johan Rabot, et « mestre Zacharias Meron, gra- « fier,..... ».

Chargé par le parlement de Grenoble de se rendre compte de l'état d'esprit de ces hérétiques, dont la conversion au catholicisme était depuis si longtemps un but âprement poursuivi et qui, chassés des contrées environnantes, formaient alors comme un petit peuple à part dans la Vallouise, il se rendit à Embrun, pour s'entendre préalablement avec l'archevêque de cette ville, et de là à St-Crépin, où il avait convoqué les députés des Vaudois et où il eut une première conférence avec eux, le 30 janvier 1488; après quoi ils se rendirent ensemble à Briançon, dont le juge, Oronce Emé, lui avait été adjoint pour cette information, et où il y eut d'autres pourparlers en présence de l'inquisiteur Albert de Cattanée. Mais les députés des Vaudois étant retournés dans leurs vallées, au bout de quelques jours, après avoir fait « afficher pour un soir devant les « maisons de ces juges des placards « fort injurieux », notre conseiller leur dépêcha le gouverneur de Pragelas, « pour sçavoir leur dernière « volonté, » et celui-ci ayant rapporté « qu'ils estoient inébranlables dans « leur obstination », c'est alors que le parlement de Grenoble décida, « que nonobstant l'appel interjecté « par ces hérétiques par-devant le « pape de toutes les procédures qui « avoient esté faictes par ces juges, « il seroit levé une armée pour en- « trer dans ces vallées et en chasser « les rebelles. » Or, cette armée, que la généalogie des Rabot dit avoir été de sept à huit mille hommes, ayant été levée et mise sous le commandement d'Hugues de la Palud, lieutenant général du gouverneur du Dauphiné, Jean Rabot en fut l'intendant et, comme tel, retourna en toute hâte à Briançon, pour assurer les subsistances de ladite armée et tenter une démarche suprême auprès des Vaudois. C'était au mois de mars de cette même année 1488. Nous n'avons pas à raconter cette campagne, parce qu'il faudrait, pour cela, dépasser et de beaucoup les limites qui nous sont assignées; bornons-nous donc à dire que Rabot, qui fut assez heureux pour ramener par la persuasion les Vaudois de Freyssinières et ceux de L'Argentière, ne semble pas s'être associé, autant que le donne à entendre Guy Allard, aux cruautés qui furent alors commises.

Moins de trois ans après cette triste guerre, notre magistrat diplomate était renvoyé à Rome, en compagnie du seigneur de Rochechouart, pour le règlement de quelques ques-

tions bénéficiales, et il en rapporta une note confidentielle du pape, qui doit être considérée comme la préface de l'expédition de Naples, attendu que le Souverain Pontife y engageait très fortement le roi de France a conquérir le royaume d'Alphonse d'Aragon, lui promettant pour cela son concours. Bien que non datée cette note est évidemment d'Alexandre VI, qui monta sur la chaire de Saint Pierre le 11 août 1492, car c'est le 23 août 1494 que Charles VIII, partant pour cette conquête, arriva à Grenoble avec son armée. Or, ayant alors pris logement chez Rabot, dont la maison était rue Bournolenc, plus tard rue des Vieux-Jésuites, et à présent rue J.-J.-Rousseau, près des remparts, Charles VIII emmena avec lui en Italie son hôte, en qualité de conseiller maître des requêtes de son hôtel. Pour tout dire notre Dauphinois fut le jurisconsulte de l'expédition, et à ce point que les Pisans ayant supplié, à son passage, le roi de France de les délivrer de la tyrannie des Florentins, ce prince n'accueillit favorablement leur demande qu'après avoir publiquement pris l'avis de Rabot, qui se trompa lourdement en se prononçant dans ce sens, au dire de Commines.

A Rome, le même prince, après avoir fait un traité avec le pape, laissa notre conseiller pour surveiller ses intérêts, et lorsqu'il le rappela auprès de lui, trois mois plus tard, la ville de Naples étant prise, ce fut pour le faire chef de la magistrature dans son nouveau royaume, ou « logothète », aux appointements de 72 ducats d'or par jour, suivant Guy Allard, ce qui est invraisembable; « chef de la justice et directeur gé« néral aux gages de 30 escus d'or « larges chascun un jour », dit la généalogie des Rabot, ce qui est encore beaucoup, l'écu d'or valant un peu plus de dix francs d'aujourd'hui. Seulement, ce ne fut là qu'une situation éphémère, comme la conquête du royaume de Naples, du reste; car les Napolitains, qui avaient acclamé les Français le 12 mai 1495, se soulevèrent contre eux le 7 juillet suivant, et ce jour-là Rabot fut surpris chez lui, à son lever, par des gens qui « fourra« gèrent tous ses biens, volant tant « en or, argent que autres biens sept « à huits cents ducats d'or, et ne luy « laissèrent qu'un manteau, ses « chausses et souliers et un petit « bonnet de nuit en sa teste », après quoi il le jetèrent en prison, d'où il ne sortit qu'au bout de 328 jours, et où il serait resté davantage si le cardinal Briçonnet son ami, ne lui avait prêté 120 ducats pour payer sa rançon. Toutes ces choses sont racontées en détail dans une lettre que notre conseiller écrivit, de Lyon, au roi, le 18 mars 1497, et non un an plus tôt, comme on l'a dit, attendu qu'au mois de mars 1496 il était encore dans les prisons de Naples. Finalement, le personnage qui nous occupe ici, ne rentra guère en France que pour assister à un changement de règne dont il n'eut pas à souffrir; car, Louis XII ayant succédé à Charles VIII, un de ses premiers soins fut de confirmer un don de 1,500 livres, fait à Rabot par son prédécesseur, « pour partie des grands frais, mizes, « pertes et dommages » par lui éprouvés au « royaume de Cisille. » Les lettres de confirmation du nouveau roi sont du 24 août 1498, — et, en prince avisé qu'il était, il ne manqua pas ensuite d'utiliser l'expérience, et le dévoûment de notre compatriote. Il l'employa notamment dans les négociations qui aboutirent à son mariage avec la veuve du roi son prédécesseur, Anne de Bretagne; puis, auprès de l'empereur Maximilien, qui gratifia Rabot d'un « grand goubeau d'argent « doré, sur lequel il y avoit la figure « d'un Hercule, lequel goubeau estoit « plain de médailles d'or; » ensuite, dans une grande ambassade qui fut envoyée à Rome, « pour traiter du Con« cordat entre le Sainct-Siège et le « Roy », c'est-à-dire probablement de la Pragmatique Sanction dont la

cour de Rome réclamait à cor et à cri l'abolition. Enfin, il l'envoya au roi d'Aragon et de Castille, pour la conclusion du traité secret de Grenade, qui décida la conquête du royaume de Naples et son partage entre Louis XII et ce souverain; et c'est en revenant de remplir cette dernière mission, qu'il mourut à Avignon, le 27 juillet 1500, ayant fait le jour même un testament dans lequel il demandait à être inhumé dans l'église Notre-Dame des Doms, ce qui eut lieu.

De Michelle d'Eurre, il laissa dix enfants, dont l'aîné appelé Bertrand, comme son aïeul, était alors pourvu, depuis cinq ans (3 août 1495), de sa charge de conseiller au parlement de Grenoble.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *La vie de Jean Rabot, conseiller au parlement de Grenoble et chancelier ou Logothète de Naples*, par Guy Allard. Elle forme une brochure de 40 pp. in-8°, et la livraison de mai 1852, des *Delphinalia* publiés par M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Biogr. Dauph., II, 306. — Chorier, *Hist. gén.*, II. — *Hist. de la maison de Rabot*, édit. J. Chevalier, 13 et suiv. — Commines, *Mém.*, liv. VII, ch. 9. — Guill. de Villeneuve, *Mém.* — J. Chevalier, *Mém. sur les hérésies en Dauph.*, 81, 83, 84, 101. — *Bull. acad. delph.*, I, 455.

RABOT (Pierre), quatrième fils du précédent, entra dans les ordres, et son père, alors ambassadeur à Rome, obtint pour lui, de la bienveillance du pape Sixte IV, le 23 février 1483, un canonicat dans chacune des églises de Die et d'Embrun, suivant Guy Allard. Mais cela ne doit être vrai qu'à demi; car, on ne lui donne pas d'autres titres que ceux de bachelier en l'un et l'autre droit, chanoine de l'église de Die, dans un acte du 3 janvier 1493, par lequel les bourgeois de Die prièrent le chapitre cathédral de cette ville de l'élire doyen au lieu et place de Christophe Artaud, qui venait de mourir. En tout cas, Pierre Rabot fut élu doyen du chapitre de Die le jour même, et il devint, en outre, peu de temps après, protonotaire apostolique; mais ce qui nous intéresse le plus, c'est qu'en sa qualité de doyen il fit imprimer, à Paris, un bréviaire et un missel de l'église de Die, qui sont des chefs-d'œuvre de typographie, en même temps que des incunables d'une rareté extrême.

Le bréviaire dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, forme un volume in-8° de 145 feuillets non chiffrés plus CCCCXXXIII feuillets chiffrés, imprimé *per Johannem de Prato, alme matris Universitatis Parisiensis librarium juratum, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo, die vicesima octava mensis januarii.*

Le missel, qui a été décrit par M. C.-U.-J. Chevalier dans la *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, pp. 95-103, forme un volume grand in-4° de 115 feuillets non chiffrés, imprimé chez le même Jean du Pré, *anno Domini M CCCC nonagesimo, die vero penultima mensis aprilis.*

Tout ce que nous savons de plus sur ce fils de Jean Rabot, c'est qu'en sa qualité de doyen de la cathédrale de Die, il contribua à l'élection d'Urbain de Miolans, archidiacre de Valence comme évêque de Valence et de Die, le 27 janvier 1503, et qu'il défendit énergiquement ensuite cette élection, que le roi de France refusait de reconnaître, ce qui n'empêcha pas Gaspard de Tournon, que voulait le roi, de l'emporter finalement sur Urbain de Miolans, l'élu des chanoines.

Généal. de Rabot, éd. J. Chevalier, 21. — Brunet, *Suppl.*, I, 1039. — Anatole Alès, *description des livres de liturgie imprimés aux* XV*e et* XVI*e siècles, faisant partie de la bibliothèque de Mgr Charles-Louis de Bourbon*, pp. 104-106. — *Notice sur un missel de l'église de Die, imprimé au quinzième siècle.* In-8° de 8 pp., signé: C.-U.-J. Chevalier.

RABOT (Guillaume), neveu du précédent et philologue, inconnu des biographes, était le puîné des cinq fils que le conseiller Bertrand Rabot eut

de son mariage avec Agnès Peccat, et c'est à lui que son père légua, par testament en date du 27 mars 1536, la seigneurie d'Espenel et tous les biens de la famille à Crest. Né aux environs de 1520, on le trouve « pro-« fesseur ez lois en la cité de Greno-« ble », vingt-neuf ans après; mais son humeur aventureuse, et peut-être aussi les difficultés qu'il eut avec les chefs de l'université de Grenoble, à cause de son penchant pour la Réforme, l'éloignèrent ensuite de cette ville. Il était à Avignon le 15 juin 1550, date à laquelle il écrivit une lettre à Calvin, et encore le 15 juillet 1551. Deux ans plus tard, il habitait Padoue, ville d'où il écrivit une seconde fois à Calvin et où il avait été probablement attiré par Mathieu Gribald, ancien professeur de droit à Grenoble. Il alla ensuite à Strasbourg (1554), puis à Lyon, où il fit imprimer en 1557, *Le Miroir d'Alquimie*, traduction d'un ouvrage de Bacon, généralement attribuée à son compatriote Nicolas Barnaud, bien qu'elle soit de lui. Enfin, se trouvant quelque temps après à Paris, il « prist parti avec « le comte palatin du Rhin, qui lui « donna le commandement d'une « compagnie de chevau-légers », et, à en croire la généalogie de la famille Rabot, œuvre d'un membre de cette famille, il conserva ce commandement jusqu'à sa mort. Seulement, il doit y avoir eu confusion ; car, indépendamment de ce que Guillaume Rabot enseignait le français à l'académie de Wittemberg en 1572, date à laquelle il fit imprimer son second ouvrage, une autre généalogie de sa famille, dressée en 1690 par Guy Allard, raconte que le comte palatin du Rhin ayant emmené le dit Guillaume en Allemagne, « luy fit épouser une riche « héritière de ce pays, nommée Anne « Delter, laquelle étoit fille de Jean « Delter et d'Elisabeth d'Ansem-« bourg mariez...., et que ledit comte « palatin étant décédé, les parents de « ladite Delter lui firent tant de tra-« verses, qu'il ne put jamais avoir la « libre puissance de tous les biens « de sa femme, et surtout d'une gran-« de succession qui luy étoit arrivée « après son mariage, si bien qu'il fut « obligé de revenir en Dauphiné avec « sa femme, où étant, Claude Rabot, « son frère, luy rendit tous ses « biens. » Or, c'est en 1576 que mourut le comte palatin Frédéric III, et, revenu en Dauphiné, Guillaume Rabot y décéda en 1585, ne laissant qu'une fille mariée avec Jacques de Margaillan, seigneur de Miribel.

Parlant des enfants de Bertrand Rabot, Moreri cite « Guillaume, sei-« gneur d'Espernoul, capitaine d'une « compagnie de chevaux légers, et un « autre du même nom, mestre-de-« camp d'infanterie. » Les deux ne doivent former qu'une personne, qui est notre philologue, lequel était, ainsi que nous l'avons dit, seigneur d'Espenel, dont on a fait Espernoul, et devint probablement mestre de camp d'infanterie après sa rentrée en France; car, Bertrand Rabot n'eut qu'un fils appelé Guillaume qui est le seul de tous ayant embrassé le métier des armes. Quant au nom de Salénius qu'ajoutait au sien Guillaume Rabot, il l'empruntait au ruisseau de Saleine qui traverse le territoire de Crest et sur les bords duquel les Rabot avaient un domaine.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Le miroir d'Alquimie de Rogier Bacon, philosophe très excellent, traduit de latin en françois par un gentilhomme du Dauphiné. La page suivante déclare le contenu en cette œuvre.* A Lyon, par Macé Bonhomme. 1557. Avec privilège du roy. In-8° de 134 pages, à la troisième page duquel on trouve une épigramme en vers au lecteur, formant, l'anagramme du nom de l'auteur : GUILLAUME RABOT.

II. *Oratio de gente et lingua franciæ, recitata a nobili viro Guilielmo Rabotto Salenio, Gallo Delphinate, Publico gallicæ linguæ Professore in Academia Witebergensi, 3 idus Februarij* M.D.LXXII. *Vitebergæ*, 1572, in-8°. Plaquette rarissime dont M. Carl Wahlund a fait insérer une réimpression, précédée d'une notice sur Guillaume Rabot, dans le *Recueil de mémoires philologiques* présenté à M. Gaston Paris, le 9 août 1889.

Généal. de Rabot, éd. Chorier, 40. — Moreri, *Dict. univ.*, éd. 1759, IX, 6. — Etc.

RAIMBAUD, évêque de Vaison, que les historiens appellent généralement Raimbaud ou Raibaud-Flotte, en ajoutant quelquefois qu'il était proche parent du comte de Forcalquier, s'appelait en réalité Raimbaud de Mévouillon, à ce que nous apprend une charte du 20 août 1202, constatant certaines donations faites aux Templiers de Roaix, *vacante sede imperatoria, R. Comite Tolosano, R. de Medullione Vasionensi episcopo.* Quant à la durée de son épiscopat, elle est tout autre que ne le dit Columbi, qui ne le fait commencer qu'en 1212, tandis que c'est vraisemblablement cette année-là, au contraire, que son successeur Ripert devint évêque de Vaison. Car, indépendanmment de ce qu'il est nommé, comme nous l'avons dit, dans une charte de 1202, on relève encore son nom dans un acte du 28 septembre 1203, et nous ne le rencontrons nulle part après le 3 avril 1211, qui est la date d'une troisième charte du cartulaire du Roaix, dans laquelle il est encore fait mention de son épiscopat. Seulement, il faut bien dire qu'il ne fut ni partie ni témoin dans aucun de ces actes ; enfin, nous ne savons pas s'il intervint personnellement dans l'assemblée d'évêques qui se tint à Saint-Gilles en Languedoc, pour contraindre le comte de Toulouse à réparer les dommages par lui causés à l'église épiscopale de Vaison, dont il avait un moment fait l'évêque prisonnier avec ses clercs, après avoir saccagé sa demeure et celle de ses chanoines et envahi leurs domaines, ce que ce comte promit séance tenante, mais tint si peu que, quatre ans plus tard, l'évêque de Riez, légat du Saint-Siège, se plaignait encore au pape Innocent III de ce que le comte Raymond VI se refusait à satisfaire les évêques de Carpentras et de Vaison et à payer la somme de près de 1,000 marcs d'argent, à laquelle il avait été condamné.

C.-U, J. Chevalier, *Cart. de Roaix*, ch. 150-51, 153, 174. — *Hist. du Languedoc* V, 115, 134, 156.

RAMBAUD (Antoine), avocat et controversiste, qui fut un des principaux défenseurs du tiers état du Dauphiné, dans le fameux « procès « des tailles », était fils de Gaspard, docteur et avocat de Châtillon-en-Diois, qui, étant venu habiter Die vers 1549, y fut, douze ans durant, juge de Meuglon, terre du chapitre cathédral, puis membre du conseil de ville (1562), enfin, consul en 1567. Vingt-sept ans plus tard (1594), Antoine Rambaud, docteur et avocat, lui aussi, était à son tour consul de Die; chargé l'année suivante de se rendre à Lyon, auprès du roi Henri IV, pour solliciter la reconnaissance des libertés de la ville, dont il était le premier magistrat, il remplit si bien cette mission que ses concitoyens l'envoyèrent ensuite à l'assemblée de Dauphiné, tenue à Saint-Marcellin du 11 au 15 octobre 1597. Or, c'est par cette assemblée que l'avocat diois fut « requis d'accepter la charge « de vacquer à la poursuite du pro- « cès en cour, nonobstant toutes ex- « cuses », c'est-à-dire d'appuyer, conjointement avec Jean Vincent *(voir ce nom)* et Claude de Lagrange, les réclamations du tiers état devant les conseils du roi. L'esprit d'égalité commençant à percer, il s'agissait de faire un premier pas dans cette voie, en obtenant que la taille, autrement dit l'impôt foncier, qui frappait ou non les biens suivant que leurs possesseurs étaient roturiers ou nobles, les frappât au contraire suivant un classement une fois fait, en un mot, que de personnelles, les tailles devinssent réelles, pour nous servir des expressions du temps. Cette mission, Rambaud la remplit d'une manière vraiment remarquable, ainsi que le prouvent les deux plaidoyers qu'il fit pour la défense des intérêts populaires. Car, tandis que d'autres se contentaient alors, en semblable circonstance, d'assaisonner quelques phrases sonores, avec l'érudition pédante de l'époque, l'avocat diois discute, lui, avec une logique serrée,

d'heureuses expressions et de la hauteur dans les vues, mérites qui sont, du reste, également ceux des plaidoyers de Lagrange et de Jean Vincent. Mais tout cela n'aboutit qu'à l'arrêt du 15 avril 1602, c'est-à-dire à un soulagement momentané des populations, par le fait de la remise d'une partie des impôts arriérés.

Revenu à Die bien avant le prononcé de cet arrêt, Antoine Rambaud y fut avocat jusqu'au mois d'avril 1614, date à laquelle il devint juge épiscopal de cette ville au lieu et place d'André Avond, et c'est conséquemment par suite de quelque méprise que Rochas, qui n'indique pas ses sources, dit qu'il était conseiller du roi, référendaire au parlement de Grenoble, en 1611; car, indépendamment de ce qu'il ne figure pas sur la liste des membres de ce parlement, dans lequel il n'y avait pas, du reste, de conseillers référendaires, on comprend fort bien qu'il n'aurait pas accepté de devenir juge épiscopal de Die, étant conseiller au Parlement. Ajoutons qu'il résulte de quantité d'actes, qu'il habita sa ville natale jusqu'à sa mort, arrivée le 30 janvier 1630, c'est-à-dire environ cinq ans après qu'il eut cédé sa charge de juge épiscopal à son gendre, Jean de Collet d'Anglefort. Devenu juge, Rambaud, qui était un homme d'action fort peu imprégné de l'esprit huguenot, quoi qu'en disent Rochas et le docteur Long, ne se contenta pas de remplir consciencieusement ses fonctions: il fit de la controverse, défendant avec une extrême chaleur l'autorité du pape contre les professeurs de l'académie protestante de Die et contre le ministre Jean Martinet, de Saillans, qu'il traite, dans sa colère, de « pédant, sans front, sans « barbe et sans vergoigne, qui, ne « craignant pas de perdre ce qu'il « n'eut jamais, a ramassé toutes les « injures et calomnies que les ennemis « du Christ ont inventé contre son « lieutenant. » On peut par là se faire une idée du ton de sa polémique. Mais les années, et peut-être aussi les infirmités l'arrêtèrent assez promptement dans cette voie, tout en le laissant vivre; en effet, son dernier écrit est de 1621, et, dès ce temps-là, il était en assez médiocre état pour que le mariage de sa fille Marie avec Jean de Collet d'Anglefort, fût célébré en partie, le 25 novembre précédent, dans le cabinet dudit sieur juge, « après quoi on mena les mariés à la « Cathédrale, pour y recevoir la bé« nédiction nuptiale à la manière ac« coutumée », disent les registres de catholicité.

Frère de Gaspard Rambaud, chanoine, sacristain, puis doyen de l'église cathédrale de Die, qui mourut le 26 juillet 1631, Antoine Rambaud le précéda de quelques mois dans la tombe; car, c'est le 30 janvier 1630 qu'il mourut et le lendemain qu'il fut inhumé dans la nef de la cathédrale de Die. Il avait épousé successivement Emeraude de Villeneuve, décédée le 3 décembre 1618, et Philippe Agrel, dont la mort prématurée (16 août 1625), fut vraisemblablement la cause de sa retraite; il laissa, entre autres enfants, un fils appelé Louis, qui épousa Blanche d'Armand huit mois aprés la mort de son père (25 sept. 1630), bien que n'étant encore âgé que de 16 ans, et qui, devenu ensuite courrier de l'évêque se conduisit de telle sorte que ce prélat le destitua de ses fonctions, le 3 décembre 1638, déclarant en outre, « ledit « Rambaud et sa postérité indignes « de jamais plus posséder, à l'adve« nir, aulcune charge dans ses éves« chés et comtés de Valence et de « Dye », ce qu'on a peine à expliquer, étant donné que ce n'est qu'en 1674 que le même Louis Rambaud se fit protestant, en même temps que sa fille Suzanne, et vraisemblablement après cette date qu'il s'enfuit de Die, pour échapper à certaines poursuites. Il s'était rendu coupable d'irrévérence envers le Saint Sacrement, et comme il y avait récidive, il fut condamné, par contumace, comme

blasphémateur et impie, à avoir la langue coupée, puis à être pendu, brûlé et à avoir ses cendres jetées au vent, et de plus à 1,600 livres d'amende, applicables à l'achat d'une lampe destinée à brûler devant le maître autel de la cathédrale de Die, toutes choses qui ne furent pas exécutées, bien entendu. Or, singulier rapprochement, c'est dans le temps que l'évêque de Valence destituait Rambaud de ses fonctions de courrier (1638), que la sœur de ce dernier, Madeleine Rambaud, religieuse ursuline, née le 11 août 1607, fonda à Die, avec l'agrément et le concours du même prélat, un couvent de son ordre.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Plaidoyé povr le tiers estat dv Davphiné, au procès qu'il a par devant le Roy et Nosseigneurs de son conseil privé. Contre les deux premiers ordres dudict païs.* Paris, chez Jamet Mettayer, 1598; in-4° de 235 pp., suivi: 1° de *Bref advertissement povr les gents dv tiers estat de Daulphiné, demandeurs...* signé: Cl. de Lagrange, Vincent Rambaud et Billionet, et formant 11 pp.; 2° de *Povr le tiers estat de Daulphiné. Inventaire des actes et pièces..*, 38 pp. — Autre éd. comprenant le *Plaidoyé*, suivi de : *Lettre servant d'apologie ou deffense pour l'Autheur du Plaidoyé du tiers estat de Daulphiné, escrite par iceluy à Monsieur Vincent, prévost de l'église Saint-Sauveur de Crest ; A Monsieur de Villeneuve, medecin du Roy; A Monsieur Alian, docteur ès droit et advocat consistorial au parlement de Dauphiné* et *Au mesme...* En tout 127 pages in-8°.

II. *Plaidoyez povr le tiers estat de Dauphiné...* A Paris, chez Jean Le Blanc, 1600; in-8, de 35 ff., auquel sont joints les pièces annexes contenues dans la seconde éd. du I ci-dessus et *Second Plaidoyé povr le tiers estat du Daulphiné.* A Paris, chez Jean Le Blanc, 1600, in-8° de 112 ff.

III. *Dialogue de la Vérité.* A Paris, chez Pierre Mettayer, 1599; in-12 de 8 ff. n. chiffrés + 46 ff. chiffrés, dédié à Ennemond Rabot, premier président du parlement de Grenoble.

IV. *Lettre escrite à Monsieur de Villeneufve, médecin du Roy, sur le suject des allégations qui se font aux discours, harangues et plaidoyers.* A Grenoble, de l'impr. de Guillaume Verdier, 1610, in-8° de 36 pp.

V. *Discovrs parénétique aux aduocats pour l'usage des citations du grec et du latin en leurs plaidoyez contre le discours du sieur Alexandre Paul de Filaire, Thoulousain.* Paris, François Hvbi, 1611, in-8° de 95 pp.

VI. *Tradvction de devx epistres de S. Hierosme au pape Damase qui tenoit le siège en l'an 369, avec une paraphrase exemplifiée pour monstrer que l'authorité du Pontife Romain estoit telle en l'ancienne église qu'elle est aujourd'huy.* A Tournon, Claude Michel, 1615, in-12 de 4 ff. n. num. + 56 pp.

VII. *L'excellence de la svccession, ou est monstré que par le moyen de la succession des personnes, on se peut assurer infailliblement qu'elle est la vraye église et la vraye doctrine de Jésus-Christ.* A Lyon, Pierre Rigaud, 1616, in-8° de 85 pp.

VIII. *Le rocher de S. Pierre, contre leqvel les herétiques se brisent la teste, où est monstré qu'il estoit du tout nécessaire qu'il y eust un chef visible en l'église de Dieu; et qu'il y est en effect, par son ordonnance expresse.* Lyon, Pierre Rigaud, 1622; in-8° de 6 ff. n. num. + 92 pp., dédié à Alexandre Allemand, seigneur de Pasquiers.

IX. *Epitaphe de saincte Paule, excellente dame romaine, traduit et mis en françois du latin de sainct Hiérosme.* A Grenoble, Pierre Verdier, 1622; in-8° de 100 pp., dont la dédicace à Mme la duchesse de Lesdiguières est datée de Die, le 17 janvier 1621, et dans lequel se trouve, pp. 75-82, un *Discours à Monseigneur le duc de Lesdiguières, l'exhortant à recevoir la charge de connestable et se faire catholique*, précédé d'une dédicace au même, datée de Die, le 1er août 1622.

Biogr. Dauph., II, 324. — *Mém. Gay*, 102. — Et. civ. — Long, *Guerres de relig.* — Arch. Dr., B, 6, 1043, D, 63. — Ed. Maignien, *Imp. Gren.*, 29, 51. — *Fr. prot.*

RAYMOND, frère de saint Hugues, évêque de Grenoble, et conséquemment fils d'Odilon, seigneur de Châteauneuf-d'Isère, hérita des sentiments religieux de son père et de son frère, en même temps que d'une grande partie des biens de sa famille, et fonda vers 1150, en un lieu appelé alors Commerci ou Comers, un monastère de religieuses cisterciennes, qu'il dota d'une métairie et de quelques champs. Ce monastère, dans lequel sa sœur Berlie prit le voile et dont elle fut même peut-être la première prieure, devint dans la suite l'abbaye de Vernaison, transférée à Valence, au commencement du XVIIe siècle. Non content de cela, ce Raymond partagea ses biens d'Alixan entre les religieux de Léoncel et ceux de Saint-Ruf, en 1163; et,

tout ce que l'on sait, en outre, c'est que, de sa femme appelée Vierne, il eut une fille du même nom que sa mère, qui fut religieuse à Commerci, et trois fils dont l'un fut le B. Hugues, abbé de Léoncel, puis de Bonnevaux *(Voir Hugues)*, et dont un autre, appelé Guénis ou Guinis, compte, lui aussi, parmi les bienfaiteurs des monastères de Commerci et de Léoncel.

Bull. d'archéol., XXVII, 125. — Brun-Durand, *Dict. top. de la Drôme*. — Etc.

RAYMOND (Jean-Michel), chimiste, né à Saint-Vallier, le 24 mars 1766 et décédé en la même ville, le 6 mai 1837, appartenait à une famille d'avocats. Au moment où éclata la Révolution, son père était premier échevin et son aïeul, lieutenant de juge. Quant à lui, ayant étudié la médecine à Montpellier et pris le grade de docteur, il s'établit, dit-on, dans sa ville natale en 1786, mais ne figure pas, en tout cas, comme médecin, sur l'*Almanach de 1789* ; ce qu'il y a de très certain, c'est qu'il abandonna bientôt la médecine et Saint-Vallier, pour aller étudier la chimie à Paris, où il fut le disciple et l'ami de Fourcroy, de Vauquelin et de Berthollet. Revenu ensuite à Saint-Vallier, il venait d'y créer une blanchisserie de toiles par de nouveaux procédés, quand le Gouvernement l'envoya dans le Midi, en qualité d'inspecteur général, pour y hâter la fabrication des poudres et des salpêtres, mission qu'il remplit avec zèle. Seulement, la place de commissaire des poudres lui ayant été ensuite offerte par le Comité de Salut public, où siégeait Fourcroy, il la refusa, pour se remettre à sa blanchisserie de toiles, dont les résultats ne furent pas heureux. Il dut même l'abandonner une seconde fois, au mois de janvier 1795, pour aller étudier de nouveau la chimie à l'Ecole normale, d'où il passa à l'Ecole polytechnique en qualité de préparateur et répétiteur. Peu de temps après, Raymond publiait, dans le *Journal des Mines*, un mémoire sur les propriétés de l'acide nitreux, et, dans les *Annales de Chimie*, certains articles préconisant un nouveau procédé pour se procurer promptement et à peu de frais, de grandes quantités de gaz hydrogène phosphoré. Mais cela ne l'empêcha pas, de retourner ensuite à Saint-Vallier pour y recommencer des expériences de blanchiment des toiles, qui ne furent pas plus heureuses que les précédentes. Cette fois-ci, il renonça à son projet de blanchisserie pour devenir professeur de chimie à Tournon, dont le collège venait d'être converti en école centrale du département de l'Ardèche ; c'était en 1802. Appelé un an plus tard à la chaire de chimie appliquée à la teinture, nouvellement fondée par la ville de Lyon, il rendit de véritables services à l'industrie lyonnaise, notamment en inventant le bleu Raymond, qui devait remplacer avantageusement l'indigo, pour la teinture de la soie ; cette découverte lui valut un don de 8,000 fr. à titre de récompense, le 2 juillet 1811. Trois ans après, ayant fondé, à Saint-Vallier, une manufacture de produits chimiques, Raymond abandonna sa chaire pour se consacrer tout à fait à la direction de cet établissement, dont les produits obtinrent de tels succès à l'Exposition de 1819, qu'il reçut alors une médaille d'or et la croix de la Légion d'honneur. Il céda ensuite son établissement à son fils et à son gendre, qui perfectionnèrent encore certains de ses procédés, et il venait de publier deux volumes de *Souvenirs*, dans lesquels il raconte ses débuts, la part qu'il prit aux progrès de la science et ses relations avec les savants, les artistes et autres personnages distingués, lorsqu'il mourut.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. J.-M. Raymond, de Saint-Vallier.* (Valence, Borel), in-8° de 7 pp., signé : Delacroix. C'est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné* (I,344-48); de plus, l'ar-

ticle a été reproduit dans le journal *La Paix*, numéro du 23 juin 1837, et *Le Biogr. et le Nécrol. réunis*, numéro de juillet de la même année.

Quant à la découverte de M. J.-M. Raymond, elle a donné lieu à : *Rapport de la Commission de chimie de la Société des amis du commerce et des arts de Lyon, sur les boules de bleu inventées par M. Raymond,.....* (Lyon, Ballanche, 1808, in-8° de 31 pp.), et à : *Description du procédé de M. Raymond, professeur de chimie à Lyon pour teindre la soie avec le bleu de Prusse,... précédée du rapport fait à Sa Majesté sur cette découverte, et du décret impérial qui en récompense l'auteur.* Paris, 1811 ; in-8° de 32 pp., dans lequel se trouve une *Description raisonnée* du procédé de Raymond, écrite par lui-même.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Souvenirs d'un oisif.* Lyon, Ayné fils, 1836; 2 vol. in-8° de 254 et 201 pp., avec dédicace au docteur Duret, d'Annonay.

II. *Essai sur le jeu considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel.* Lyon, Ayné, 1835, in-8° de 164 pp.

RAYMOND-MERLIN (JEAN), pasteur protestant à qui l'on donne, nous ne savons pourquoi, le surnom de Monroy, et de qui l'on a dit qu'il était le fils d'un docteur brandebourgeois, ami de Luther, établi en Suisse, à la suite d'une querelle avec le fougueux Ossiander, était en réalité de Romans et d'une famille bourgeoise, ayant pour auteur un certain Jean Raymond dit Merlin, barbier de cette ville, qui se qualifiait «cirurgien de rup« ture et de taille », en 1367; lequel s'étant ensuite associé avec le nommé Jean Lelièvre, marchand de thériaque, pour « aller par païs, pour leur pain « gaigner de leurs sciences et mes« tiers », tua son associé au cours d'une querelle et ne revint à Romans qu'après avoir obtenu du roi Charles VI des lettres de grâce, au mois de mai 1381.

Né à Romans vers 1510, d'un autre Jean Raymond-Merlin, docteur en droit, le futur pasteur fit ses études à l'université de Valence, et, comme il fut des premiers dans notre contrée à professer la Réforme, il dut à cela d'être contraint de se réfugier en Suisse vers 1537.

Après avoir habité quelque temps la ville de Berne, où il se maria en 1548, il alla à Lausanne, où il obtint une chaire d'hébreu et se lia si étroitement avec Pierre Viret et Jacob Valier, autres professeurs à l'académie de cette ville, que ces derniers ayant été dépossédés de leurs chaires en 1558, par le gouvernement de Berne, il se fit un point d'honneur d'abandonner la sienne. Avec eux, il alla donc à Genève, où il obtint droit de bourgeoisie en 1559 et remplit plus de deux années durant les fonctions de pasteur, d'abord à Ferney, puis, dans la ville même.

Appelé à Paris par Coligny, au commencement de 1561, Raymond-Merlin fut chargé par le consistoire de cette ville d'une mission à la Rochelle, et c'est au retour que, passant au Mans, il y prêcha, avec un énorme succès, les doctrines calvinistes, puis s'empara, par surprise, de la ville, le 3 avril; après quoi ses coreligionnaires se livrèrent à des excès contre les catholiques et leur culte, jusqu'au 12 juillet suivant, date à laquelle ils furent chassés par ces derniers.

On trouve ensuite notre pasteur au colloque de Poissy, où il ne joua qu'un rôle effacé; puis, il alla prêcher en Béarn, sur l'invitation de la reine Jeanne d'Albret. De retour à Genève, le 14 août 1564, il y reprit ses fonctions pastorales. Seulement, le conseil de cette ville s'étant avisé, peu de temps après, d'enjoindre aux pasteurs de s'acquitter avec plus de zèle du devoir de consoler les malades et tout particulièrement les pestiférés, Raymond-Merlin s'insurgea contre cette prétention de l'autorité laïque de tracer leurs devoirs aux ministres du culte, et poussa même la hardiesse jusqu'à blâmer les magistrats du haut de la chaire, le 18 octobre 1564, ce qui lui valut d'être révoqué de ses fonctions quinze jours après.

Revenu alors à Romans, avec sa famille, ensuite d'une autorisation du roi, il semblait devoir y terminer sa vie en simple bourgeois, quand la Saint-Barthélemy l'obligea, derechef, à s'expatrier. Il se retira en Savoie, où son fils aîné « l'alla quérir en une li-« tière, attendu qu'il estoit malade « d'une enflure de jambe », et, arrivé de cette façon-là à Genève, il y fut si médiocrement reçu que, quatre ans plus tard, il adressait au Conseil de cette ville une requête tendant à savoir « s'il estoit forclos de pouvoir parve-« nir au ministère aux autres égli-« ses ».

On le mit alors en demeure de faire amende honorable pour la faute qu'il avait commise en blâmant les magistrats, et comme il ne s'y résignait pas, demandant « qu'on le sup-« porte en son infirmité et qu'il ne « soit point au rang des excommu-« niés », on lui donna « terme de « huit jours avant la Cène de Noël, « pour recognoistre sa faute », ce que voyant, le pauvre Raymond-Merlin confessa « qu'il pensoit avoir falli, puis « qu'on le lui disoit et jugeoit ainsi. » On se contenta de cet aveu pour l'admettre à la cène et ne plus s'opposer à ce qu'on l'employât comme pasteur, pourvu que ce fût ailleurs qu'à Genève.

Il était du reste trop tard pour que notre pauvre Romanais pût postuler utilement n'importe quel emploi au dehors, car il mourut au mois de décembre 1578.

Marié : 1° à Romans, vers 1532 ; 2° à Berne, avec Jeanne Robert, en 1548, Jean Raymond-Merlin n'eut de son premier mariage qu'un fils, qui fut pasteur comme lui et de qui nous allons parler ; mais, le second lui donna trois fils et deux filles qui, s'étant établis à Romans après la mort de leur père, passèrent tous successivement au catholicisme, et qui, fait assez singulier, furent les seuls à intervenir dans un partage des biens paternels qui eut lieu, le 27 janvier 1586, devant le juge royal.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Commentaires d'Œcolampade, sur Job et Daniel.* Genève, 1561, in-8°. C'est une traduction en français, dont il y a, dit-on, une première édition de 1552.

II. *Les dix commandemens de la loy de Dieu, translatez d'hébreu en françois.* S. l. (Genève), Revery, 1562; in-8° de 291 + 59 pp., dédié à P. Viret.

III. *Catéchisme extrait de celuy de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la Cène, avec la translation en langue Béarnoise.* Limoges, Guill. de la Noaille, s. d., in-8°.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notes biographiques et généalogiques sur le ministre Raymond-Merlin et sur sa famille,* par le docteur U. Chevalier. Valence, 1876, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 141. — *Pièces inéd. relat. au règne de Charles VI*, II, 153. — *Rev. des soc. sav.*, VII, 365. — Haag, *France prot.*, VII, 385. — Hauréau, *Hist. littér. du Mans*, VII, 32. — *Rev. des soc. sav.*, VII, 365.

RAYMOND-MERLIN (PIERRE), fils aîné du précédent, naquit vraisemblablement à Romans en 1533, puisqu'il disait à son lit de mort, en 1603, avoir l'âge du roi David, 70 ans, et que son père ne quitta Romans qu'en 1537.

Réfugié en Suisse, avec ce dernier, il étudia la théologie à Genève, sous Théodore de Bèze, puis fut attaché, en qualité de chapelain, à Condé, selon de Thou, à Coligny, suivant d'Aubigné.

En 1566, il était à Alençon; à Paris, l'an d'après; ensuite en Dauphiné auprès de son père, et de là, il alla à Genève, d'où il revint en l'année 1568 pour suivre « M. de Lavar-« din à la guerre. »

Après la bataille de Moncontour, il se retira à la Rochelle, où on l'employa comme pasteur jusqu'au 1er août 1571, date à laquelle il suivit Coligny à Blois ; puis, étant allé rejoindre Condé à Vendôme, il se trouva auprès de lui lorsqu'on amena le corps de Jeanne d'Albret. S'étant ensuite rendu auprès de Coligny, qu'il assista dans une douloureuse opération que lui fit Ambroise Paré et de qui il reçut alors cent écus d'or

pour les pauvres de l'église de Paris, c'est encore lui qui se trouva le premier auprès de l'amiral lorsqu'on sonna le tocsin de la Saint-Barthélemy; mais, ce dernier lui ayant alors ordonné de fuir, il échappa au massacre en se réfugiant chez Renée de France, d'où il gagna Genève au mois de juin 1573.

L'année suivante, Pierre Raymond-Merlin alla habiter Berne, où il devint le chapelain de Mmes de Téligny et de Laval, ce qu'il était encore au mois de mai 1576, date à laquelle l'église de la Rochelle, qui prétendait avoir des droits sur lui, le réclama. Cette prétention donna lieu à des contestations qui le décidèrent à rentrer en France, où il travailla à la réorganisation des églises de Bretagne, qu'il représenta dans le synode national de Ste-Foy (fév. 1578), lequel le chargea de représenter l'église protestante de France dans le colloque de Francfort, où devait se discuter le projet de réunion mis en avant par l'électeur palatin, Jean-Casimir. En 1583, il présida le synode national de Vitré, étant alors pasteur de l'église protestante de cette ville, et, deux ans après, la fameuse paix de Nemours l'ayant contraint de s'expatrier, il se réfugia à Guernesey, d'où il revint en France en 1590, mais tellement affaibli qu'il ne prit plus une part bien active aux affaires des églises protestantes. Prêchant seulement de temps à autre, il se mit au lit le 10 août 1603, en descendant de chaire, et mourut dix-sept jours après, ne laissant de son mariage avec Françoise de Meslay de la Cerisaie qu'un fils, appelé Jacques, qui fut à son tour un pasteur en renom.

On peut se rendre compte de l'importance de Pierre Raymond-Merlin, chez ses coreligionnaires par ce fait, qu'on a prétendu qu'il épousa secrètement la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et fut le père de d'Aubigné, suivant les uns, d'Henri IV, suivant les autres; ce qui n'est évidemment qu'un conte sans portée.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Sermons sur le livre d'Ester*. La Rochelle, 1591, in-8°. Il y a de cet ouvrage une seconde édition, augmentée d'un *Argument sur l'histoire d'Ester*. Genève, 1594, in-8°; et une traduction en latin. Genève, 1593, in-8°.

II. *Job, commentarius illustratus methodo analytico*. Genève, 1599, in-8°.

III. *Sainctes prières recueillies de plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour l'instruction et consolation de tous les chrétiens*. Genève, 1609, in-8°. Cet ouvrage publié par le fils de l'auteur, a eu deux autres éditions. Cologne, 1615, in-12, et Genève, 1617, in-16.

IV. *Discours théologiques de la tranquilité et vrai repos de l'âme*.

Dr U. Chevalier, *Notes biogr. et gén. sur... Raymond-Merlin*, 9. — *La France prot.*, VII, 389. — De Thou, *Hist. univ.*, VI, 385. — Etc.

RAYMOND-MERLIN (Jacques-François), seigneur du Chélas, arrière-petit-neveu du précédent, né à Romans le 22 octobre 1725, de Jacques, capitaine de cavalerie, et de Marie-Madeleine de Montdragon, fit ses études en l'université de Valence, obtint le diplôme d'avocat et fut nommé, avec dispense d'âge, conseiller au parlement de Grenoble, le 20 janvier 1747. Seize ans après, il était exilé à Nemours, avec quinze de ses collègues, à cause de l'opposition de cette cour à certains édits; mais c'est à une tout autre chose qu'il doit une certaine célébrité.

A la suite d'une querelle, dont la cause bien involontaire était une jeune fille de Romans, il eut, le 18 juillet 1769, aux portes de cette ville, un duel, sans autre témoin que son domestique, avec Jacques Thomas Suel-Béguin, capitaine dans la légion de Flandre, et tandis que ce dernier se battit loyalement, lui, du Chélas, qui était cuirassé, après avoir renversé son adversaire, le perça de vingt coups d'épée. S'étant naturellement enfui avec son domestique, après cet assassinat, il fut condamné par contumace, le 16 septembre suivant, à la déchéance de sa charge de conseiller, puis à être rompu vif, — ce qui fut

exécuté en effigie sur le lieu du crime, — et finalement à la confiscation des deux tiers de ses biens au profit des hôpitaux de Romans et de Grenoble, plus à 1,200 livres d'indemnité en faveur du père de la victime. Est-il nécessaire de dire que cette affaire eut un très grand retentissement ? Réfugié d'abord en Savoie puis en Suisse, du Chélas finit par obtenir, en 1784, l'autorisation de venir librement à Paris pour faire reviser son procès; mais, à la suite de réclamations de la famille de sa victime, on l'arrêta, et, transféré ensuite à Grenoble, il y était enfermé dans la prison de la Conciergerie, lorsqu'il mourut, le 14 novembre 1786, avant d'avoir obtenu ce qu'il désirait.

RÉALIER-DUMAS (Jean-François-Ignace), magistrat et homme politique, né à Valence, le 1er février 1788, appartenait à une famille de Crest, connue dès 1632, date à laquelle Louis Réalier prit à ferme, de la communauté, l'impôt sur le vin, moyennant 705 livres par an. Fils de François-Henri, syndic des procureurs au présidial de Valence, en 1789, et d'Elisabeth Laurens, il était le neveu de Jean-François Réalier, agrégé de droit en l'université de cette ville, recteur en 1781, qui fut pourvu d'une charge de conseiller au présidial, le 31 décembre 1772, et devint juge au tribunal du district de la même ville, le 15 novembre 1790. Ayant, à son tour, étudié le droit, J.-Fr.-I. Réalier-Dumas fut d'abord attaché, en qualité de secrétaire, à son compatriote M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur (1809); puis, devint conseiller assesseur à la cour prévôtale des douanes de Hambourg (1811) et fut nommé à un autre poste, en Lithuanie, au mois de juin 1812 ; mais, n'ayant pu prendre possession de ce dernier emploi à cause de nos revers, la Restauration l'envoya comme conseiller à la cour royale de Bastia, en 1814, ce qui lui permit de faire, sur les mœurs corses une étude qui attira l'attention sur lui, en 1819. On prétend même que la préfecture du département de la Corse lui fut alors proposée. Quoi qu'il en soit, nommé aussitôt conseiller à la cour de Riom, il l'était depuis quatre ans, lorsqu'il donna lieu à des polémiques dans le monde savant, en publiant un commentaire inédit des Institutes de Justinien, trouvé dans ses papiers de famille et qu'il attribuait à Cujas, mais dont on contesta l'authenticité, et qu'en tout cas Dupin dit être, quel qu'en fût l'auteur, le « meilleur travail qu'on « puisse trouver sur la matière. »

C'était en 1823. Sept ans après, les électeurs de l'arrondissement de Die envoyaient J.-F.-I. Réalier-Dumas à la Chambre des députés, où il s'occupa de la revision du Code pénal et rapporta différents projets de loi. Chargé, en 1835, de l'installation des tribunaux en Algérie, en qualité de procureur général directeur de la justice, il recueillit alors, sur notre colonie africaine, certains renseignements, qui lui permirent ensuite de soutenir utilement, comme député, le ministère contre l'opposition, qui demandait qu'on évacuât cette terre conquise ; et le gouvernement le récompensa de son concours en le nommant procureur général à Bastia, au mois d'août 1836. Or, l'une des conséquences de ce second séjour de notre Drômois en Corse fut une diminution du banditisme, ce à quoi il arriva en obtenant de la Cour d'appel qu'elle fit de l'interdiction du port d'armes un point de sa jurisprudence. Il avait acquis ainsi de véritables droits à la reconnaissance du pays, lorsqu'il fut prématurément atteint par la mort, pendant qu'il était en villégiature à Livron, le 23 juin 1840.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoire sur la Corse.* Paris, Plancher, 1819, in-8° ; ouvrage dont il y a une deuxième édition dans le même format. Paris, Delaunay, 1828. Ce mémoire a donné lieu à une réponse intitulée : *Observations au Mémoire de M. le con-*

seiller Dumas sur la Corse, par P.-J. Marsilj. Ajaccio, Marchi, 1820, in-8° de 70 pp.

II. *Jacobi Cujacii prælectiones in institutiones Justiniani.* Claromonti, Aug. Veysset, 1824, in-8°.

III. *Discours sur l'amortissement* (26 janvier 1831). S. l., in-8°.

IV. *Rapport au nom de la Commission chargée de régler la question du traitement et de la gratuité des fonctions de président et de questeur* (31 août 1831). S. l., in-8°.

V. *Discours sur le budget des recettes* (10 avril 1832). S. l., in-8° de 6 pp.

VI. *Amendement proposé par M. Réalier-Dumas.* S. l. n. d., in-8° de 3 pp. Il s'agissait de faire augmenter de 100,000 francs le crédit accordé pour la réfection de la route de Paris à Antibes, par la vallée de la Drôme.

VII. *Discours dans la discussion générale du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, prononcé dans la séance du 31 janvier 1833.* S. l., in-8° de 10 pp.

VIII. *Développement de la proposition de M. Réalier-Dumas sur les boissons* (13 février 1834). S. l., in-8°.

IX. *Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au privilège exclusif de la fabrication et de la vente du tabac* (29 décembre 1834). S. l., in-8° de 20 pp.

X. *Discours prononcé, le 25 octobre, par M. Réalier-Dumas, membre de la Chambre des députés, à l'occasion de son installation en qualité de procureur général près les tribunaux dans nos possessions françaises du nord de l'Afrique.* Alger, s. d., in-8° de 8 pp.

Biogr. Dauph., II, 333. — Et. civ. — Rochas, *Journ. d'un bourg*, I, 67. — Etc.

RECLUS (Pierre de), poète de la première moitié du XVIIe siècle, à qui Rochas regrettait de ne pas avoir assez pris garde, — attendu que s'il n'a pas laissé de recueil de ses œuvres, on trouve un peu partout de ses vers, notamment parmi les pièces liminaires des œuvres d'autres écrivains dauphinois, — appartenait à une famille de Crest connue dès 1368. Claude Reclus, son père, était médecin; Florimond Reclus, son aïeul, comptait parmi les membres du conseil de ville en 1542; quant à lui, qui fut le premier à prendre la particule, il était avocat en 1604 et consul dix ans après; enfin, devenu procureur du roi, il remplit cette charge jusque vers 1635, date à laquelle son fils, également prénommé Pierre, le remplaça. Il y a donc eu deux Pierre de Reclus, poètes et procureurs du roi; du reste, l'épitaphe ou « tombeau de M. de Pluvinel », placée en tête de la première édition du *Maneige royal* (1622), ne saurait être du fils, qui naquit à Crest le 8 mars 1609; et les vers insérés dans les *Œuvres poétiques* de David Rigaud (1653) ne sont évidemment pas du père, qui ne vivait plus en 1635. Terminons en disant que le père eut pour femme Madeleine Chapaix, et que le fils épousa Philotée Chion, le 15 juin 1635.

Et. civ. — *Biogr. Dauph.*, II, 255. — Etc.

REVOL (Louis de), secrétaire d'Etat, « qui s'éleva par son seul mé« rite », dit Moreri, était probablement des environs de Romans et peut-être de la même famille que Jean Revolli, religieux de l'ordre de Saint-Dominique qui faisait partie de la maison du dauphin Humbert II en 1336 et qui, devenu ensuite le confesseur de ce prince, fut enfin sacré évêque d'Orange, le 22 mars 1349, en l'église St-Barnard de Romans. Mais il y a d'autant moins de raisons d'admettre l'opinion de Chorier, — qui le rattache à un Pierre de Revol, damoiseau, vivant en 1334, et qui pouvait tout aussi bien lui donner pour ancêtres les frères Jean et Pierre de Revol, qui furent faits prisonniers à Pavie (1525), — que, si notre secrétaire d'Etat avait été de race noble, Antoine, son frère, archer de la garde du roi, ne se serait pas fait anoblir au mois d'avril 1591.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis de Revol naquit en 1531, — son épitaphe nous l'apprend; — qu'à vingt-six ans, il avait un emploi dans les finances, en Dauphiné, — ceci, nous le savons par une lettre qu'il écrivit, le 18 novembre 1557, au

maître de la monnaie de Grenoble ; — puis, qu'il fut assez mêlé, quatorze ans plus tard, aux négociations engagées avec les huguenots dauphinois, à la suite de l'édit de Poitiers, pour qu'on voie le président d'Hautefort-Bellièvre le remercier, le 15 mars 1581, de ce qu'il lui avait envoyé « l'ample discours de lui et de Cali- « gnon », c'est-à-dire quelque factum maintenant perdu, dans lequel Revol reprochait au chancelier de Navarre et à ses coreligionnaires de faire obstacle à l'exécution de l'édit de Poitiers, après l'avoir accepté.

Cinq ans après (1586), notre Dauphinois était intendant de l'armée du duc d'Epernon, en Provence ; et c'est même, paraît-il, sur la recommandation de ce duc qu'Henri III le prit pour ministre, en même temps que Ruzé de Beaulieu (15 septembre 1588), lorsqu'il eut arrêté dans son esprit le coup d'Etat qui devait coûter la vie au duc et au cardinal de Guise, le 23 décembre 1588, pendant les Etats de Blois. Dans tous les cas, son brevet de secrétaire d'Etat le qualifie d' « homme fidèle, de sainte réputa- « tion, accoustumé à servir le Roy « dès ses premières années » ; et s'il ne fut pas le seul, comme on l'a prétendu, à recevoir les confidences d'Henri III touchant l'assassinat qui se préparait, il est au moins un de ceux qui les reçurent : car, c'est lui qui fut chargé d'aller dire au duc de Guise que le roi le demandait. Seulement, comme il était « un grand per- « sonnage, mais timide », à ce que rapporte le médecin Miron, témoin oculaire et auriculaire, il se trouva si malheureux d'être chargé de cela, qu'Henri III lui dit : « Mon Dieu, « Revol, qu'y a-t-il ? Que vous êtes « pâle ! Vous me gâterez tout. Frottez « vos joues. » Et Revol frotta probablement ses joues, pour aller appeler celui que les assassins attendaient dans le cabinet du roi.

Henri III ayant été assassiné à son tour, Louis de Revol conserva ses fonctions sous Henri IV, qu'il contribua, dit-on, à convertir au catholicisme, et qui l'employa notamment pour les conférences de Noisy et de Suresnes; il était encore, en effet, secrétaire d'Etat lorsqu'il mourut à Paris, le 24 septembre 1594, ne laissant qu'un fils, appelé Ennemond, que le roi Henri IV nomma évêque de Dol en 1592, mais qui, n'ayant pu obtenir ses bulles de la cour de Rome, nous ne savons pourquoi, se contenta de toucher les revenus de son évêché jusqu'en 1604, puis s'en démit, avec l'agrément du roi, en faveur d'Antoine de Revol, son cousin germain, et se retira ensuite à Valence probablement, où il avait une maison sur la place des Clercs.

Le tombeau de Louis de Revol se voyait encore au siècle dernier, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à droite du maître autel. Son buste est au musée de Versailles.

Les quelques dépêches de cet homme d'Etat, qui se trouvent dans le *Recueil de Harangues, Remonstrances.....*, fait et publié par Jean de Lannel (Paris, 1622, in-8°), sont les seules qui aient été imprimées ; mais on en connaît encore deux recueils manuscrits, savoir :

I. *Lettres de M. de Revol, secrétaire d'Etat;* petit in-4° de 20 ff., qui se trouve à la Bibliothèque nationale et dont le contenu va du 1er janvier 1590 à la fin de 1593. — II. Un registre in-folio, qui appartenait, il y a quarante ans, au comte Henri de Monts, descendant des Revol par sa mère.

Le Père Lelong en cite quatre autres, que nous ne connaissons pas autrement :

I. N° 30237. *Lettres des sieurs Boivin du Villars, de Revol, et Duval de Stors, employés pour le roi auprès du duc de Savoie ; au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou,... et d'eux auxdits sieurs, depuis août 1569 jusqu'en février 1588.* Ces lettres étaient dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — II. N° 30294. *Diverses instructions, dépêches et expéditions sur des affaires*

importantes; in-folio faisant autrefois partie de la bibliothèque de l'abbé de Caumartin. Il s'en trouvait aussi une copie en 3 volumes in-4°, dans la bibliothèque du président Bernard. — III. *Mémoires et dépêches;* in-fol., dans la bibliothèque du chancelier Séguier et dans celle de l'abbaye de St-Germain-des-Prés.—IV. N° 30998. *Instructions à MM. de La Fin et de Chalesses, allant l'un au Lyonnais, Auvergne et Languedoc, et l'autre en Italie, auprès du duc de Toscane, après la conversion du roi Henri IV, tirées des manuscrits de feu M. de Revol, secrétaire d'Etat* ; ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon et dans celle de Fevret de Fontette, dont les manuscrits font maintenant partie de la Bibliothèque nationale.

Biogr. Dauph., II, 840. — Moreri. — Chorier, *Estat pol.*, IV. — Mss. bibl. Grenoble, nos 1427 et 1829. — Roman, *Doc. inéd.*, 198. — Fauvelet du Toc, *Hist. secr. d'Etat*, 166. — Cimber et Danjou, *Arch. cur.*, XII, 134. — *Bull. d'archéol.*, XV, 85. — Lelong, *Bibl.* — Etc.

REY (Daniel-Marie-Hospice), homme politique né à Aurel, le 2 mai 1802, de Jean, notaire à Saillans, et de Marie Motte, succéda à son père dans sa charge de notaire, se fit bientôt connaître dans la vie politique par ses tendances libérales et dut à cela d'être élu commandant des gardes nationales du canton de Saillans, en 1830. Six ans après, il devenait maire de ce bourg et, cinq ans plus tard, il ajoutait à sa popularité dans la contrée, en refusant son concours pour le recensement des propriétés bâties, ce qui lui valut d'être successivement chargé de représenter le canton dans le Conseil d'arrondissement, qu'il présida, puis dans le Conseil général (1842-1851). Après la Révolution du 24 février 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante, où il vota constamment avec la fraction républicaine dite du *National*. Réélu à l'Assemblée législative, en 1850, il se prononça contre l'expédition de Rome, la loi du 31 mai et généralement toutes les propositions combattues par le parti républicain ; aussi jugea-t-il prudent de se réfugier en Belgique après le coup d'Etat de 1851. Rentré en France quelque temps après, il se tint absolument à l'écart des luttes politiques jusqu'en 1871, date à laquelle, les électeurs du canton de Saillans l'ayant renvoyé au Conseil général, il fut aussitôt investi de la présidence de ce conseil, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Saillans, le 22 mars 1874.

ICONOGRAPHIE. — Portrait. Lith. in-4°., *coll. Delarue, imp. Domnec.*

Journ. Valence, du 25 mars 1874. — A. Maillet, *Hist. de Saillans*, 302. — Etc.

REYNARD (Jean), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, que nous croyons être le frère de Pierre Reynard, seigneur de Saint-Auban et courrier de l'évêque de Die en 1502, appartenait à une famille de Die ayant pour auteur le drapier Bontoux Reynard, qui figure comme mandataire des Diois, dans l'acte par lequel ceux-ci appelèrent au Pape, le 9 mai 1293, de certaine sentence du concile de Vienne; ce drapier était le père ou le frère de cet Eynard Reynard, citoyen de Die, dans la maison de qui le Dauphin Humbert II signa, en 1298, un traité de paix avec Artaud de Roussillon. Ayant embrassé la vie monastique dans le couvent des Dominicains de sa ville natale, Jean Reynard était prieur de celui d'Avignon le 20 août 1501, date à laquelle, après avoir disserté pendant vingt jours sur le *Livre des Sentences*, il fut revêtu des *insignia magistralia*. Etant retourné ensuite à Die, comme prieur et professeur d'Ecriture Sainte, il y devint presque aussitôt vicaire général de Gaspard de Tournon, évêque de Valence et de Die (1502-1519), et mourut vers 1512, laissant deux ser-

mons latins pour le Carême, qui ont eu trois éditions, dont une de son vivant. La première de ces trois éditions, qui forme un petit in-8° gothique de 83 feuillets, a pour titre : *Sermones quadragesimales de infirmitatibus generis humani, editi ab eodem fratre Johanne Reynardi ordinis predicatorum,* et on y lit, à la fin : *Lugduni, Delaplace millesimo quingentesimo decimo.* La seconde, qui fut donnée par le dominicain Jean Appaix, neveu de l'auteur, est ainsi décrite par Echard : *De peregrinatione generis humani. Lugduni, Stephani Baland et Simonis Vincentii, 1515,* in-8° de 258 pp. — *De infirmitate generis humani. Lugduni, 1515*, in-8° de 165 pp. Enfin, la troisième, que nous ne connaissons que par ce qu'en dit Rochas, forme, paraît-il, également deux parties, dont cet auteur n'a connu que la première, ayant pour titre : *Sermones quadragesimales de peregrinatione generis humani, a venerabili patre fratre Joanne Reynardi, ordinis predicatorum conventus Dyensis sacrarum litterarum eximio professore eodemque predicatore facundissimo feliciter editi nuperque diligentissime recogniti et accuratissime castigati vna cum tabula seu repertorio.* Petit in-8° gothique de 6 ff. non numérotés, plus 129 pages, à la fin duquel on lit : *Impressum Lugduni per Joannem Delaplace anno Domini* MCCCCCXVIIJ.

Biogr. Dauph., II, 348. — J. Chevalier, *Mém. des frères Gay*, 113, et *Hist. de Die*, II, 545. — *Cart. de Die*, 122. — Chorier, *L'est. pol.*, IV, 183. — Echard, *Scriptores Ordinis Predicatorum recensiti*, II, 23. — Labande, *Inv. des manuscrits d'Avignon*, I, 197.

REYNARD ou **REGNARD** (PHÉLISE ou FÉLISE), une des maîtresses que le dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, eut pendant son séjour en Dauphiné, appartenait à la même famille que le précédent, son père étant Aynard Reynard, seigneur de Saint-Dizier, courrier de l'évêque de Die et maître d'hôtel du Dauphin en 1450, et son frère, Guillaume, seigneur du Cheylard, qui fut successivement, grâce à elle, châtelain de Saint-Nazaire-en-Royans (1447-1456), écuyer, puis échanson du Dauphin, enfin châtelain de Grâne et de Sauzet, de 1463 à 1485. Ayant épousé le fils d'un notaire de Grenoble, Jean Pic, qui se qualifiait écuyer, elle dut devenir la maîtresse du fils aîné de Charles VII vers 1447 au plus tard, car c'est à cette date que les membres de sa famille commencèrent à ressentir les effets de la faveur de ce prince. Son mari, notamment, devint alors châtelain de Beaumont en Trièves (30 novembre 1447), et, comme il mourut cinq ans après, elle fut assez habile pour se faire donner cette charge, avec « povoir et aultorité de commec« tre homme suffisant pour elle, à la « charge et gouvernement dudict of« fice, à ses coustz, périls et dan« giers » (5 juin 1452). On peut même croire qu'elle obtint alors de son royal amant tous les revenus de cette importante châtellenie, dont elle ne craignait pas, en tout cas, de se dire dame ; ce qui a donné lieu à une singulière méprise, le P. Anselme et d'autres auteurs ayant pris cette dame de Beaumont pour Marguerite de Sassenage, femme d'Amblard de Beaumont, tandis qu'il s'agissait, en réalité, de Félise Reynard, ainsi que que l'a, du reste, parfaitement établi Brizard.

Deux filles naquirent des amours de notre Dioise avec le futur Louis XI : Jeanne, qui épousa, au mois de novembre 1465, Louis, bâtard de Bourbon, et fut légitimée le 25 février suivant, et Marie, qui épousa, au mois de juin 1467, Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, à qui l'on octroya, quelques jours après, le droit de porter les armes de France traversées d'un bâton de bâtardise d'or. Quant à elle, retirée à Grenoble, rue de Bournolenc, où elle avait une maison venant, croyons-nous, du Dauphin, elle y vécut bourgeoisement jusqu'à sa mort, vraisemblablement

arrivée peu après, le 25 mars 1474, date à laquelle elle testa *in rua Bornolenciorum videliscet in aula bassa*, léguant 120 florins d'or à la chapelle de N.-D. sur le pont de l'Isère, où l'on devait célébrer à son intention, chaque samedi, une messe de la Sainte Vierge et, à chacune des quatre grandes fêtes de la Vierge, une messe chantée ; instituant héritiers, pour le surplus, les deux fils de son frère Guillaume, attendu qu'elle n'avait pas eu d'enfants de son mari.

Quelques auteurs donnent encore pour fille, à Félise Reynard, une certaine Guyette ou Guyotte, femme de Charles de Seillons, secrétaire du Dauphin ; mais M. E. Pilot de Thorey a démontré que cette Guyette, qui était fille du notaire Jean Ourand, de Grenoble, fut une maîtresse et non une fille naturelle du dauphin Louis.

Bull. d'archéol., VII, 47, (art. de M. de Gallier). — *Arm. du Dauph.*, 605. — Chorier, *Jurispr. de Guy Pape*, 118. — E. Pilot de Thorey, *Actes du Dauphin Louis*, I, 360. — Brizard, *Hist. gén. de Beaumont*, I, 418. — Etc.

REYNAUD ou **RAYNAUD** (Jean-François), avocat consistorial au parlement de Grenoble, qui « écri« voit, playdoit et consultoit docte« ment, ce qui lui fit avoir des lettres « de noblesse l'an 1609 », à ce que nous apprend Guy Allard, qui cependant ne parle pas de lui dans son *Nobiliaire*, était de Romans, où ses lettres de noblesse furent enregistrées le 21 mars 1610, et probablement le neveu d'un François Reynaud, Romanais que ses concitoyens élurent commissaire pour la pacification de cette ville, le 30 septembre 1563, et qui devint conseiller au Parlement, le 11 janvier 1574. On sait, de plus, qu'il se qualifiait sieur de la Bâtie de Chambaran, maison forte dans les environs du Grand-Serre, qu'il était le mari de Dauphine Bouvier de Fontaine, qu'il mourut à Grenoble le 10 septembre 1625 et fut inhumé le lendemain en l'église Ste-Claire, enfin que Scipion Guillet, poète latin de son temps, l'a célébré dans un écrit intitulé : *Epos de Joanne Francisco Rainaudo, J. C. Clariss. In supremo Delphinatus consistorio advocato, civitatis Gratianopolitanæ* (Grenoble, Pierre de Marniolles 1626, in-4° de 12 pp.). Guy Allard ajoute même qu'il a laissé un *Recueil d'arrêts du parlement de Grenoble;* seulement, il n'est question nulle part ailleurs de ce recueil, qui pourrait bien être resté en manuscrit dans la famille de son admirateur et, conséquemment, avoir servi de point de départ à celui qui est connu sous le nom de Code Guillet.

Biogr. Dauph., II, 322. — Guy Allard, *Bibl. et Dict.*, II, 482. — Maignien, *Imp. Gren.*, n° 151. — Dr Chevalier, *Arm.*, 185. — Etc.

REYNAUD (André), peintre de Valence qui jouit d'une certaine réputation et même arriva à une situation de quelque importance dans cette ville, était le fils d'un peintre Henri Reynaud que l'on trouve établi dans cette ville, dès 1642, et dont on rencontre ensuite maintes fois le nom dans les comptes consulaires, à cause des sommes qui lui furent payées pour différents travaux : par exemple, 11 livres en 1661, pour 170 toises de papier peint pour le feu de joie de la naissance du Dauphin ; 45 livres pour écussons aux armoiries du légat, dont on fêta, cette année-là, le passage à Valence ; et 8 livres, cinq ans après, pour armoiries de la ville mises aux flambeaux que 40 pauvres portèrent aux funérailles du premier consul Rey. Or, tout en ne se refusant pas à exécuter des travaux de ce genre, André Reynaud en fit de plus durables et de plus importants ; car on voit que, le 6 janvier 1688, il reçut 18 livres, « pour le prix de la lettre et « armoiries qu'il avoit fait à la cha« pelle et mausollée du seigneur « Jean-Baptiste de Mistral, dans le

« cloître de l'église St-Appolinaire, à « Valence », c'est-à-dire dans le monument aujourd'hui connu sous le nom de Pendentif, et que, le 5 février 1709, il s'engagea à faire un tableau à trois personnages pour l'église paroissiale de Dieulefit, moyennant 40 écus, prix assez élevé pour l'époque pour que l'on en puisse induire qu'il était alors fort prisé comme peintre. Du reste, rien ne prouve mieux la situation à laquelle il arriva, en exerçant son art, que les provisions de garde du duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, qu'il obtint le 21 octobre 1726 : il ne s'agissait, bien entendu, que d'un titre honorifique ; mais, si l'honneur d'être garde du duc d'Orléans peut nous sembler mince aujourd'hui, il n'en était pas de même en 1726, car il entraînait pour le titulaire l'exemption d'impôts, ce qui était un avantage appréciable. Tout ce que nous savons de plus de notre peintre, c'est qu'il était encore vivant en 1731, date à laquelle les consuls de Valence écrivirent au duc d'Orléans pour se plaindre de la charge que cette exemption faisait peser sur les autres citoyens, preuve qu'André Reynaud possédait une certaine fortune, contrairement au dicton : « Gueux comme un pein- « tre. »

Arch. de Valence, BB, 34; CC, 14, 48, 49, 53, 59. — Arch. de la Drôme, E, 5528.

REYNAUD (ANTOINE-NOEL), prédicateur né au Bourg-lès-Valence, le 12 avril 1803, entra dans les ordres en 1826, fut d'abord vicaire à Loriol, puis à Saint-Barnard de Romans, devint ensuite missionnaire diocésain, sous la direction de l'abbé Bellier, et le fut jusqu'à la Révolution de 1830, époque à laquelle il fut nommé curé de Saint-Paul-lès-Romans. Peu de temps après, il échangea ce poste contre celui d'aumônier des Clarisses de Romans, afin de s'adonner plus facilement à la prédication ; doué de solides talents oratoires, il put, en effet, occuper de grandes chaires. A Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, il eut de véritables succès ; et c'est à la suite d'une station quadragésimale, prêchée à Aix, que l'archevêque de cette ville, désireux de se l'attacher, le nomma chanoine de sa métropole en 1837. Mais l'abbé Reynaud ne continua pas moins le cours de ses prédications. Il se fit notamment entendre à Londres, après 1848, devant la reine Amélie exilée ; et il en fut ainsi jusqu'en 1853, année où il devint vicaire général de l'archevêque d'Aix, charge qu'il occupa jusqu'à son décès, arrivé dans cette ville le 23 mars 1881.

Prêtre charitable en même temps qu'éloquent prédicateur, l'abbé Reynaud s'occupa beaucoup des pauvres pendant son séjour à Aix, ville qui lui doit, entre autres choses, l'Orphelinat Notre-Dame ; aussi l'archevêque put-il dire, en faisant part de sa mort à son clergé, qu'il ne laissait « d'autre héritage que celui de « ses bonnes œuvres. »

Décoré de la Légion d'honneur en 1861 et proposé pour l'évêché de Gap l'année suivante, l'abbé A.-N. Reynaud a laissé des sermons qui ont été publiés dans *La Chaire au XIX*[e] *siècle*, recueil oratoire de l'éditeur Mingardon, de Marseille, dont ils forment le tome VI et dernier.

On a encore de lui : I. *Eloge funèbre de Son Eminence Mgr le cardinal Joseph Bernet, archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun, prononcé dans l'église métropolitaine d'Aix*. Aix, 1846, in-8° de 24 pp. — II. *Eloge funèbre de Mgr Pierre-Marie-Joseph d'Arcimoles, archevêque d'Aix,*.... Aix, 1857, in-8° de 32 pp.

ICONOGRAPHIE. — Portr. lith. in-fol. Buste de face, en camail et en rochet. *Ed. Schwinde del. et lith.* Impr. de Jacomme.

Bull. d'hist. ecclés., I, 280, et *Semaine cathol. de France*, II, 372.

REYNAUD DE LA GARDETTE (Jean-Etienne-André), écrivain né à Crest, le 27 novembre 1745, de Jean-Jacques Reynaud, bourgeois de cette ville, et de Marie Bouvard, vivait retiré à la campagne, lorsqu'il attira l'attention sur lui en remportant plusieurs prix académiques. Le 26 août 1786, c'était la Société académique et patriotique de Valence qui lui décernait un prix de 300 francs, institué par « un citoyen « zélé pour le progrès des sciences », en faveur de l'auteur du meilleur mémoire sur cette double question : « L'électricité artificielle, depuis sa « découverte jusqu'à nos jours, a-t-« elle réellement contribué au pro-« grès des sciences et, considérée « comme remède, a-t-elle été, dans « son administration, plus avanta-« geuse que nuisible ? » L'année suivante, il obtenait une mention de la Société littéraire de Grenoble pour son *Mémoire sur les causes du dépérissement des bois en Dauphiné et sur les moyens d'y remédier*, mémoire dont une analyse fut insérée dans le bulletin de cette société. Ces succès répétés lui valurent d'être élu membre associé de la Société académique de Valence, le 14 décembre 1787. Enfin, le 26 août 1788, cette dernière Société récompensa par un nouveau prix, son *Mémoire sur les moyens de faire cesser la mendicité à Valence*, qui est imprimé à la suite de celui d'Achard de Germane.

On le voit ensuite siéger dans l'Assemblée de Romans, comme représentant du tiers état, et, le 11 mars 1790, il devient associé de l'Académie delphinale, après quoi l'on perd si bien sa trace que la date et le lieu de sa mort nous sont l'un et l'autre inconnus ; mais il y a cependant tout lieu de croire qu'il mourut à Roynac ou dans les environs, vers la fin de l'Empire.

Etat civil. — *Mém. soc. litt. de Grenoble*, I, 152. — *Arch. du Dauph. pour 1789*. — *Bull. d'archéol.*, XXVI, 76. — Etc.

REYNAUD DE LA GARDETTE (Joseph-Isidore), homme politique, né à Auriples, le 22 octobre 1799, vint s'établir de bonne heure à Bollène (Vaucluse) et s'y fit remarquer aussitôt par ses attaques contre le gouvernement de la Restauration. Devenu maire de cette ville après la Révolution de 1830, il reprocha bientôt au gouvernement de Louis-Philippe de ne pas tenir ses promesses, et alla jusqu'à dire publiquement au duc d'Orléans, qui faisait un voyage dans le Midi : « Prince, le soleil de juillet a « pâli ! » Candidat à la députation quelque temps après, sa profession de foi républicaine le fit destituer de ses fonctions de maire ; mais il ne fut pas moins élu membre du conseil général de Vaucluse en 1839, et l'était encore en 1848, date à laquelle 32,000 électeurs de ce département l'envoyèrent à l'Assemblée constituante où, tout en siégeant sur les bancs de l'extrême gauche, il vota avec la droite dans toutes les questions sociales. Il y fit surtout une très vive opposition à la politique napoléonienne et fut un des signataires de la demande de mise en accusation présentée contre Louis-Napoléon, à l'occasion de l'expédition de Rome. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans la vie privée et s'y confina jusqu'à sa mort, arrivée à Bollène, le 7 février 1865.

Vapereau, *Dict. des contemp.* — *France. litt.*, IX, 711. — P. Larousse, *Encyclopédie*.

RICHARD (Antoine-Joseph) dit **RICHARD DE SOUBEYRAN**, membre de la Constituante, né à Crest, le 26 avril 1734, d'autre Antoine-Joseph et de Marianne Gailhardon, appartenait à une vieille famille bourgeoise ayant donné deux viséné-chaux à cette ville et dont une branche portait pour armoiries, dès 1643 : *d'azur à la bande d'or chargée de 3 croix de gueules*. Avocat au parle-

ment de Grenoble, il ajouta à son nom patronymique celui de Soubeyran, lorsqu'il eut hérité d'un oncle maternel l'important immeuble ainsi appelé, que les Gailhardon, papetiers venus des environs de Romans, avaient affermé puis acheté au XVII[e] siècle.

S'étant alors établi dans sa ville natale, Crest, il en était maire lorsqu'il fut chargé, en 1788, de se rendre à Grenoble pour y adhérer, au nom des Crestois, aux protestations de la municipalité grenobloise contre les édits. Ayant ensuite fait partie des assemblées de Vizille et de Romans, il représentait le tiers état de sa ville natale dans les états du Dauphiné, lorsqu'il y fut élu député aux états généraux, le 5 janvier 1789. Seulement, comme on réduisit après coup le nombre de députés attribué à notre province, il ne fut d'abord que député suppléant, ce qui lui permit d'être colonel de la garde nationale de Crest avant d'aller prendre place sur les bancs de l'Assemblée constituante; car, ce n'est qu'après la démission de Mounier (15 novembre 1789), qu'il y fut appelé.

Il n'y joua, du reste, qu'un rôle absolument effacé et, revenu à Crest après la dissolution de cette assemblée, ayant alors vendu, depuis un an, sa propriété de Soubeyran 120,000 livres, il ne fit plus que se débattre au milieu d'embarras financiers, jusqu'au 28 avril 1803, date à laquelle il mourut tellement oublié que ce sont le commissaire de police et le fossoyeur qui déclarèrent son décès à la mairie.

Biogr. Dauph., II, 358. — Et. civ. — Arch. Dr., B, 963. — Etc.

RICHARD (CAMILLE), homme politique, né à Apt (Vaucluse), le 29 mai 1829, était depuis huit ans avoué à Nyons, quand s'écroula le second Empire, et devint alors, en souvenir de l'opposition qu'il avait faite au gouvernement tombé, un des chefs du parti républicain dans l'arrondissement. Maire de Nyons, de 1870 à 1873 et de 1876 à 1881; membre du conseil général de la Drôme à partir de 1880, il posa sa candidature à la députation au mois d'octobre 1877, mais ne fut pas élu; et, s'il obtint ensuite l'invalidation de son concurrent et quelques voix de majorité, ce fut pour être invalidé à son tour et finalement battu. Seulement, il prit sa revanche aux élections générales du 21 août 1881 et, député, vota alors le plus souvent avec la gauche radicale, sans jamais monter à la tribune, attitude qui fut encore la sienne après les élections du 4 octobre 1885, qui, faites au scrutin de liste, lui donnèrent le second rang sur cinq élus.

Remplacé par un autre républicain, quatre ans après, Camille Richard se fit alors donner, comme compensation, une recette buraliste à Marseille et semblait oublié pour toujours, lorsqu'il fut derechef question de lui en 1897, à propos du scandaleux procès du Panama. Etant député, il avait été rapporteur de la commission chargée de donner son avis sur une pétition tendant à obtenir du Parlement les autorisations nécessaires pour que la Compagnie du canal interocéanique pût émettre des obligations à lots, et le trop fameux Arton soutenait lui avoir remis 24,800 francs, pour que ses conclusions fussent favorables. Or, tout en prétendant n'avoir reçu que la juste rémunération de ses services comme avocat, Richard reconnaissait avoir touché 10,000 francs, et pour cela allait être poursuivi, lorsqu'il s'avisa d'aller jouer à Aix-les-Bains, avec de l'argent pris dans sa caisse, espérant que le sort lui serait favorable et qu'il pourrait alors rembourser les 10,000 francs. Seulement, il perdit au lieu de gagner et, de désespoir, le malheureux se suicida en wagon, dans la nuit du 31 août au 1[er] septembre 1897.

ICONOGRAPHIE. — I. Portrait gravé sur bois. Buste de 3/4 à D., dans un tout petit médaillon ovalè. — II. Autre portr., in-4°. Buste de 3/4 à G. — III. Photographie in-4°. Buste de 3/4 à D., dans médaillon ovale. — IV. Avec quatre autres portr., dans placard in-f°, ayant pour titre : *Les députés de la Drôme*, prime du *Journal de Valence. Favier, del.* Paris, glyptogr. de Levert.

Dict. des parlem. — *Journal off.* — Notes de M. Maurice Champavier. — Etc.

RIGAUD (David), poète-marchand du XVIIe siècle, généralement donné comme étant de Crest, naquit à Crupies, petit village du canton de Bourdeaux, d'un pauvre cardeur de laine.

Ayant embrassé de bonne heure le métier de colporteur, il s'essayait à rimer, bien que

> Ne cognoissant ny A ny B,

lorsqu'on lui conseilla

> De s'adonner à la lecture,
> Où il fit un si grand profit,
> Que ceux-là qui l'avoient instruit
> Mescogneurent son escripture.

Ce développement intellectuel, loin de nuire à ses affaires, y aida, maints seigneurs de la contrée s'étant intéressés à ce porteballe, qui les récompensait de leurs bontés pour lui en leur adressant des vers d'assez grossière structure, mais plaisants; si bien qu'au bout d'un certain nombre d'années, il était établi à Crest, gros marchand d'étoffes, ayant pignon sur rue et, dès 1644, à Allex, cette propriété de l'Isle que possèdent encore ses descendants. Rimaillant toujours, il devint, en somme, assez riche pour pouvoir faire imprimer successivement trois recueils de ses œuvres, qui ne sont, en général, il faut bien le reconnaître, que de la médiocre prose rimée.

Ce qu'il appelle son poème de la Cigale n'est même qu'une longue suite de réponses et de répliques entre son ami l'avocat Jean-Thomas Vincent *(voir ce nom)* et lui, et le seul mérite de cette œuvre est de nous avoir conservé quelques échantillons du patois crestois de son temps et nullement d'avoir inspiré, si peu que ce soit, Molière, quoi qu'on ait pu dire. C'est une grosse erreur également que de prendre notre marchand pour un « joyeux viveur », comme on l'a fait; car, s'il aimait à rire, et si pour cela il rimait, il se préoccupa surtout d'arrondir son pécule, ainsi que le prouvent ces vers :

> Si mon style paroist grossier,
> Comme provenant d'un mercier,
> Voicy tout ce qui me console;
> Que si je n'ay pas de sçavoir,
> Ce que j'ay mangé à l'escole
> Est encore dans mon comptoir.

Il ne nous a pas été possible de trouver l'acte de décès de David Rigaud ; mais son dernier testament, fait à Crest, est du 12 mars 1658; il y ajouta un codicille, le 22 avril 1659, et, le 9 juin suivant, on dressait l'inventaire de sa succession. Or, il résulte de ce testament que notre poète-marchand était protestant et qu'il épousa d'abord une demoiselle Valentin, de laquelle il eut Gabrielle Rigaud, femme du marchand Bodon Richard ; puis, Thabita Banq, qui le rendit père de trois fils et d'une fille, Jean, David, Louis et Marguerite Rigaud.

L'aîné de ses fils a laissé un journal qui, publié pour la première fois en 1830, dans la *Revue trimestrielle* de Buchon (III, 207-210), a été ensuite réimprimé plusieurs fois ; on y voit que ce Jean Rigaud ayant été persécuté pour sa religion abjura le protestantisme le 1er octobre 1685, puis alla se réfugier à Genève avec sa femme, Isabeau Gounon, et son fils Michel.

Ajoutons que Jean Rigaud épousa en premières noces (10 juillet 1654) Isabeau Jaumard, fille de Michel, bourgeois de Veynes ; et, pour ce qui regarde son journal, disons qu'il suffit d'y jeter un coup-d'œil pour voir qu'il a été mal copié.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Grands hommes de petite ville, David Rigaud*, dans la *Rev. des Alpes*, du 21 juillet 1860. — II. *David Rigaud, marchand et poète de la ville de Crest, sa famille et son temps*, par Brun-Durand. Lyon, 1868, in-8° de 31 pp. — III. *Un cigalier au temps de Molière*, art. de M. Aug. Baluffe, dans *Le National* du 18 avril 1889. — IV. *Le poète David Rigaud, marchand de la ville de Crest et son entourage*, par Brun-Durand. Grenoble, Libr. Dauphinoise, 1900, in-4° de 31 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les œvvres poétiqves du sievr David Rigavd, marchand de Crest.* Lyon, Claude Rivière, 1637, in-12 de 104 pp. dédié à M. de Saint-Ferréol, gouverneur de Die.

II. *Autres œvvres poétiqves du sievr David Rigaud.* Lyon, Claude Rivière, 1639, in-12 de 38 pp. — Réimprimé avec une notice et des notes par M.-J. Brun-Durand. Paris, Aubry, 1870, in-12 de 44 pp.

III. *Recveil des œvvres poétiqves du sievr David Rigavd, marchand de la ville de Crest en Dauphiné, avec le poème de la Cigale, autant merveilleux en ses conceptions qu'en sa suite.* Lyon, Cl. La Rivière, 1653, in-8°.

Biogr. Dauph., II, 356. — Arch. Drôme, B, 250. — Notes de M. G. Latune. — Etc.

RIGAUD DE L'ISLE (Michel-Martin), arrière-petit-fils de David et petit-fils de Jean Rigaud, né à Crest, le 3 avril 1704, de Michel Rigaud et de Marie Peytier, se fixa dans son domaine de l'Isle, dont il ajouta le nom au sien, et lui donna une vraiment grande importance, tant en reprenant sur la Drôme, au moyen de digues, quantité de terres usurpées par cette rivière, qu'en en améliorant l'ensemble.

Il y établit notamment de grandes pépinières de mûriers et des prairies artificielles, et, non content de cela, s'attacha à propager dans la contrée les meilleurs procédés de culture, en organisant chez lui, chaque année, le jour de la Saint-Michel (29 septembre), un concours de labourage, dont les lauréats, désignés par des commissaires pour ce appelés du dehors, recevaient des prix par lui achetés de ses deniers.

Ces prix, qui étaient au nombre de quinze à vingt, « consistant en charrues, herses, semoirs, faulx, haches et autres instruments aratoires, » on comprend facilement l'importance qu'avaient ces concours, que l'intendant de la province honora plusieurs fois de sa présence et dont le premier eut lieu en 1768.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on plaça audessus de la porte, de notre Crestois, peu de temps après sa mort, cette inscription qui est un touchant témoignage de la reconnaissance publique :

CETTE MAISON ÉTAIT L'HABITATION ORDINAIRE DE M. MARTIN-MICHEL RIGAUD DE L'ISLE. DE SON VIVANT IL FUT UN EXCELLENT CITOYEN, L'AMI DES HOMMES ET LE PÈRE DES PAUVRES. CE MARBRE A ÉTÉ PLACÉ AUX FRAIS ET PAR LES SOINS DE SES VOISINS DE TOUS LES ORDRES, QUI ONT VOULU RENDRE HOMMAGE A SES VERTUS ET EN CONSERVER LA MÉMOIRE. IL ÉTAIT NÉ LE 4 AVRIL 1704; IL EST MORT LE 21 FÉVRIER 1782.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur feu M. Martin-Michel Rigaud de l'Isle, agriculteur...*, par Duvaure. Valence, Montal, 1819, in-8° de 25 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé en plein champ, au domaine de l'Isle, le 18 octobre 1766, et adressé aux habitants d'Alès et d'Eurre, avant ou après le tirage des prix pour l'encouragement du labourage.* Inséré dans le *Journ. d'agriculture* de l'abbé Roubaud, liv. de mars 1767.

II. *Mémoire ou Manuel sur l'éducation des vers à soie*, Grenoble, Grabit, 1767; in-8° de 52 pp. + 5 ff. n. num., dont il y a une édit. de Valence, Viret, 1768, in-8°, et une « nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. » Montpellier, Rigaud et Cie, 1777, in-8° de 44 pp. Ce mémoire avait d'abord paru dans le *Journ. d'agr.*, livr. de fév. 1767.

III. *Mémoire sur la culture de l'esparcette ou sainfoin,* Valence, P. Aurel ; Lyon, Cellier, 1769, in-8° de 43 pp.

Biogr. Dauph., II, 351. — Brun-Durand, *David Rigaud*, 31. — *Stat. Drôme*, 422. — Ed. Maignien, *L'Impr. Gren.*, 473.

RIGAUD DE L'ISLE (Louis-Michel), neveu et héritier du précédent, qui fut également son tuteur, naquit à Crest, le 4 septembre 1761, de Louis Rigaud, châtelain de cette ville, et de Catherine Alléon. Ayant embrassé la carrière commerciale, comme tous ses auteurs, l'importance de ses affaires lui valut d'être anobli au mois de juin 1786, et c'est pour cela qu'il siégea parmi les nobles dans l'assemblée de Vizille; mais il n'accueillit pas moins favorablement la Révolution et fut un des trois commissaires chargés par le roi d'organiser le département de la Drôme, les autres étant MM. de Josselin et de Sucy, ce qui ne veut pas dire qu'il ait eu autant d'enthousiasme qu'on l'a dit pour les nouvelles idées; car, il est à remarquer qu'il ne siégea pas dans les assemblées de Romans et qu'on ne le rencontre dans aucune des nombreuses assemblées qui se tinrent ensuite dans notre département. Peut-être entrevit-il, dès les premiers jours, les excès qui furent la contre-partie des plus sages réformes. En tout cas, ayant été des premiers à chercher un refuge sous les drapeaux, il y resta jusqu'à la fin de la tourmente, et les électeurs de la Drôme l'ayant quand même choisi pour être l'un de leurs députés à la Convention, le 6 septembre 1792, il s'empressa de décliner cet honneur dès qu'il en eut été informé (18 octobre 1792). Enfin, revenu à l'Isle en 1796, alors qu'il était depuis quatre ans à la tête du 4e bataillon de volontaires de la Drôme, il y reprit l'œuvre de son oncle en l'élargissant; car, tout en cultivant ses terres suivant les meilleures méthodes, il s'appliqua à faire des recherches touchant l'application des sciences physiques à l'agriculture, et fit ensuite, des résultats obtenus, le sujet d'intéressantes communications à la Société d'agriculture de Paris. Or, ces communications insérées dans les mémoires de cette Société, nous apprennent que L.-M. Rigaud de l'Isle s'occupa surtout des engrais, y compris le plâtre, dont il étudia si bien les effets qu'il put relever de nombreuses erreurs commises à ce sujet par un fameux chimiste anglais; puis, de la construction des charrues, des labours et de plusieurs autres choses se rapportant à l'agriculture; il était d'ailleurs un des fondateurs de la Société libre d'agriculture fondée à Valence en l'an VI. Aussi, le préfet Descorches de Ste-Croix *(voir ce nom)*, qui peut être considéré comme l'organisateur de notre département, ne manqua-t-il pas de comprendre L.-M. Rigaud de l'Isle parmi les premiers membres du conseil général de la Drôme. Mais tout en profitant de sa situation pour amener le gouvernement à construire plus de trois kilomètres de digues le long de la Drôme, sur les communes d'Eurre, d'Allex et de Grâne, et plusieurs canaux d'arrosage, notre agronome ne resta pas moins toujours défiant vis-à-vis du pouvoir, à ce que nous apprend une note confidentielle, dans laquelle ce préfet dit, après avoir reconnu les éminentes qualités de Rigaud de l'Isle : « qu'il « est un peu méfiant de tout ce qui « émane de l'autorité, qu'il croit en « général plus disposée à s'occuper « exclusivement d'elle que du bon- « heur public. » Et c'est probablement pour cela qu'il ne fut pas maintenu dans le conseil général en 1806. Seulement, comme il était de ces hommes qui s'imposent dans certains cas, on le pria, quatre ans plus tard, de se joindre à Prony, Yvart et autres, lorsqu'ils se rendirent en Italie, pour y étudier les moyens de dessécher les marais Pontins, d'assainir la campagne de Rome et de la rendre à l'agriculture; et de ce voyage il rapporta les éléments d'un mémoire sur l'insalubrité de l'air, qui, après avoir été lu à la première classe de l'Institut, dont il était correspondant, fut inséré dans la *Bibl. univ.*, années 1816-1817, et qui a, depuis, été publié en un volume intitulé : *Recherches sur le mauvais*

air et ses effets. (Paris, 1832, in-8° de viij + 220 pages.)

Membre du Corps législatif de 1811 à 1814, L.-M. Rigaud de l'Isle fit partie de la minorité constitutionnelle qui s'opposa plus courageusement qu'heureusement à certaines mesures fâcheuses du ministère et, les Cent-Jours passés, rentra dans la vie privée d'où il ne sortit un moment, en 1820, que pour poser dans l'arrondissement de Montélimar une candidature à la députation qui fut sans succès. Il mourut à Grenoble, le 4 juin 1826, ne laissant que trois filles qui ont été Mme Arvet, Mme la générale baronne Blancard et Mme la présidente Bérenger (de la Drôme).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice pour M. Rigaud-de-Lisle (Louis-Michel), né à Crest, ancien membre du Conseil général du département....* par Delacroix. S. l. n. d., mais Valence, Marc Aurel, 1820; in-8° de 4 pp. qui fut publié en guise de circulaire électorale, en 1820.

Biogr. Dauph., II, 352. — Rochas, *Mém. bourg.*, I, 189, 278. — *Ann. Drôme,* an XIII et an XIV. — Etc.

RIVIÈRE (JOSEPH), missionnaire catholique, né à Vinsobres, le 10 mai 1853, entra comme novice chez les Jésuites, le 13 septembre 1872, et fut envoyé deux ans après en Kabylie, où il dirigea d'abord l'école de Djema-Sahadri, principal village des Beni-Fraoucen, puis celle d'Aït-el-Arba, chez les Beni-Yenni. Rappelé en France pour se préparer au sacerdoce, il terminait sa première année de théologie, au séminaire de Vals, près Le Puy (Haute-Loire), lorsqu'il fut expulsé de cette maison, en exécution des fameux décrets contre les congrégations religieuses, et, par cela même, contraint d'aller en Angleterre, au séminaire de St-Bennos, où il fut ordonné prêtre le 24 septembre 1882. Six mois après, il partait pour la mission du Zambèse; mais, arrivé à Tété, localité située à 450 kilomètres de la mer, qui lui avait été assignée pour résidence, il y mourut presque aussitôt des fatigues du voyage, le 19 juillet 1883.

Or, pendant qu'il était chez les Kabyles, ce religieux avait si bien étudié leur langue qu'il publia, après sa rentrée en France, les trois ouvrages suivants : I. *Dictionnaire kabyle-français de la Kabylie du Djurdjura.* Paris, Leroux, 1882, in-18. — II. *Contes populaires de la Kabylie du Djurdjura.* Ibid., id., 1882, in-18. — III. *Soixante contes populaires de la Kabylie du Djurdjura.* Texte et traduction française avec notes. Ibid., id., 1882, in-18.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le Père Joseph Rivière, de la Compagnie de Jésus, missionnaire de la Kabylie et du Zambèse...*, par un Père de la Compagnie de Jésus (Le P. Bonnay). Le Puy, 1886, in-16 de 188 pp.

P. Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, VI, 1883. — *Les Missions catholiques*, XVI, 228. — *La Décentralisation*, du 1er septembre 1881.

ROBERT DU GARDIER (MAURICE), poète, né à Anneyron (Drôme), vers 1766, et décédé à Brignais (Rhône), en 1840, fit ses études au collège de Lisieux, à Paris; servit en qualité de lieutenant dans la légion que la maréchal de Maillebois forma pour la Hollande, pendant qu'elle était en guerre avec l'Angleterre ; puis, alla à Saint-Domingue, dont le gouverneur, M. de Vincent, était un ami de sa famille. Etant ensuite revenu en France, peu de temps avant la Révolution, il s'établit à Sablon (Isère), où on le trouve conseiller d'arrondissement en 1803, — date à laquelle il publia un *Examen raisonné de la constitution de l'an VIII et du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, suivi de quelques réflexions sur le dernier ouvrage de Necker* (Lyon, Barret, an XI-1803, pet. in-8° de VIII + 219 pp.), — et d'où il s'éloigna en 1818, pour aller habi-

ter Brignais. « Là, son influence sur « l'esprit de ceux qui l'approchaient, « ses nombreuses relations avec les « hommes marquants de son temps lui « permirent de rendre beaucoup de « services ; mais son invincible pares- « se, qui seule l'empêcha d'entrepren- « dre un travail sérieux de longue ha- « leine, et surtout l'indépendance de « son caractère, lui firent toujours re- « fuser les places élevées qui s'of- « fraient à lui », dit M. de Gallier, dans la charmante notice qu'il lui a consacrée. Aussi n'a-t-il laissé qu'un *Voyage au Mont Pila, sur les bords du Lignon et dans une partie de la ci-devant Bourgogne* (Paris, s. d., mais de 1803, in-12 de 219 pages), ouvrage anonyme qu'il écrivit en collaboration avec son cousin Henry Magnard et qui est, ainsi que le remarque son biographe, « un jeu d'esprit, tel que « le comportaient la jeunesse des au- « teurs et le goût du temps, ou la vo- « gue des petites compositions en « prose et en vers, inaugurées par La « Chapelle et Bachaumont. »

Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme, VIII, 418 et suiv.

ROBIN (Jean-Louis-Etienne-André), écrivain, né au Bourg-de-Péage, le 7 nivôse an IX, autrement dit le 28 décembre 1800, entra dans la carrière sacerdotale, fut ordonné prêtre en 1827 et nommé alors vicaire à St-Paul-Trois-Châteaux, enfin échangea, dix ans après, ce poste contre celui de curé-archiprêtre de Dieulefit, qu'il occupait encore à sa mort, arrivée le 30 avril 1869.

Travailleur modeste et consciencieux, chercheur patient, l'abbé Robin, qui fit naturellement partie de la Société d'archéologie de la Drôme dès le premier jour, n'avait publié encore que quelques articles dans le bulletin de cette Société, lorqu'il mourut ; mais il a laissé en manuscrit quelques travaux assez importants et d'une réelle valeur, notamment une *Histoire de Dieulefit*, une *Généalogie de la famille de Vesc* et divers opuscules de piété.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *M. l'abbé Robin, curé de Dieulefit*, par M. l'abbé Cyprien Perrossier. Valence, 1869, in-8° de 7 pages.

ROCH (Joseph-Noé), instituteur, né à Saint-Bonnet-de-Valclérieux, le 27 mars 1829, sa jeta de bonne heure dans les luttes politiques et eut à souffrir du coup d'Etat de décembre 1851. Entré plus tard, comme professeur, dans une institution de la ville de Crest, dont le chef avait été lui-même mêlé aux luttes du parti républicain avancé, il se fit bientôt une situation difficile dans cette ville, en publiant *L'Ami du peuple*, *Veillées de février*, *Poésies* (Valréas, 1863, grand in-12 de 256 pp.), volume rempli de grossières attaques contre le clergé catholique. Sept ans après, la République ayant été proclamée, il attira de nouveau l'attention sur lui, en faisant imprimer une brochure intitulée : *De l'introduction des élèves de l'Ecole polytechnique dans les manufactures de l'Etat et de ses conséquences* (Romans, 1871, in-8° de 2 ff. 3/4), ce qui lui valut d'être bientôt nommé directeur des écoles laïques communales de Romans, poste qu'il occupait encore au moment de son décès, le 6 juillet 1880.

Une rue de cette ville porte son nom.

Le Jacquemart, n° du 9 août 1880. — Notes de M. Perrossier.

ROCHAS (Adolphe-Henri-Joseph), bibliographe et historien, né à Die, le 1er novembre 1816, d'Henri-Antoine-Alexis et de Louise-Séraphine Vallentin, ayant terminé ses études classiques et obtenu le grade de ba-

chelier ès lettres, chercha pendant assez longtemps sa voie; ce n'est, en effet, qu'en 1853 qu'il fut reçu licencié en droit, et encore ne se proposait-il nullement d'utiliser son diplôme dans une carrière quelconque, lorsqu'il se mit à l'œuvre pour l'avoir; il voulait tout simplement obtenir la main d'une jeune fille qu'il aimait, ainsi qu'il le dit, du reste, dans la dédicace de sa thèse, si bien que, heureux époux, il s'empressa de mettre de côté le Code, pour s'occuper de livres, en bibliophile, et mettre la dernière main à sa *Biographie du Dauphiné,* ouvrage auquel il doit une réputation méritée et qui, fort habilement dédié « A son « Excellence, M. le comte Fialin de « Persigny, sénateur, membre du « conseil privé, ministre de l'Inté- « rieur, etc., etc., » lui valut d'être attaché à la direction des archives départementales au Ministère de l'Intérieur, en 1860. On a reproché à ce livre d'être par trop incomplet, de contenir pas mal d'erreurs, même de dates, et de manquer d'impartialité. Il peut y avoir du vrai dans cela; mais, tel qu'il est, ce livre n'en est pas moins une des meilleures biographies provinciales que nous ayons, la meilleure peut-être; et l'on ne peut que regretter que Rochas n'ait point donné un supplément promis dès le premier jour et qui n'était, paraît-il, pas seulement à l'état d'ébauche, quand notre Diois mourut subitement à Valence, le 20 octobre 1889.

A ce moment-là, Rochas, dont la mise à la retraite en qualité de rédacteur au ministère de l'Instruction publique date de 1886, était conservateur de la bibliothèque et du musée de Valence depuis neuf mois, et nul emploi ne lui convenait aussi bien ; car, il était surtout amateur de livres, et le rêve de toute sa vie fut de publier le plus possible de ces plaquettes qui font le bonheur des bibliophiles. Or, ce rêve, il put le croire réalisé lorsqu'il forma, en 1872, de concert avec M. J. Roman, la Société des « Trois biblio- « philes dauphinois », qui devait faire réimprimer, dans les meilleures conditions typographiques et à 102 exemplaires seulement, de rarissimes petites brochures, mais qui fut dissoute après la publication des trois plaquettes suivantes: *Harangue de Pons Gentil au duc de Mayenne faisant son entrée à Tallard* (1872, in-16 de 31 pp.); *La première messe au château de Vizille* (1873, in-16 de 31 pp.), et *Le Temple protestant de Grenoble* (1874, in-16 de 29 pp.), dont les deux dernières ont été annotées par lui.

Fixé à Valence, Rochas se proposa aussitôt de publier une bibliographie des journaux et des ouvrages imprimés dans cette ville et son histoire pendant la Révolution, « une histoire « que les Valentinois connaissent « moins que celle de la Chine, » disait-il avec raison. Mais il n'a mené à bonne fin que cette histoire à laquelle il a donné la forme d'un « Jour- « nal », et qui, pour n'être qu'une longue nomenclature de faits, n'en est pas moins d'un grand intérêt. Nous voulons dire que ce travail était à peu près terminé, quand son auteur est mort ; car c'est, en réalité, à M. Eugène Chaper, qui fut pendant si longtemps la providence de Rochas, qu'on en doit la publication.

ICONOGRAPHIE. — Port. grav. à l'eau forte. Buste de 3/4 à D., 0,114/0,083. *Ad. Didier, del. et sc., 1883.* En haut, à G., *Anno æt.* LXVI.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice biographique et bibliographique sur M. Adolphe Rochas...,* par Victor Colomb, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie de la Drôme. Grenoble, Allier, 1890, in-8° de 18 pp.—II. *Adolphe Rochas, sa vie et ses œuvres. Supplément à la Biographie du Dauphiné,* par Philolèthe. Grenoble, Vallier, 1893; in-8° de 37 pp., avec une reproduction du portrait de Rochas, gravé par Ad. Didier, en 1883, et le représentant en buste presque de profil à D, 0,114/0,083.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province, qui se sont fait remarquer dans les lettres, les sciences, les arts, etc., avec le catalogue de leurs ouvrages et la description de leurs portraits.* Paris, Charavay, 1856-60, 2 vol. in-8° de XII, 460

460 et 504 pp. Ouvrage dont un certain nombre d'articles a été tirés à part.

II. *Notes sur l'Académie protestante de Die et quelques-uns des professeurs qui y ont enseigné.* Paris, Meyrueis, 1857, in-8° de 16 pp.

III. *Notice sur la famille Marc-Aurel.* S. l. n. d., in-8° de 12 pp., non signé.

IV. *La Noblesse de l'élection de Romans. Notices généalogiques.* Romans, 1864, in-8° de 14 pp.

V. *Notes sur l'histoire du chevalier Bayard.* S. l. n. d., in-8° de 48 pp. Travail inachevé.

VI. *Mémoires d'Eustache Piémont.* S. l. n. d., in-8° de 200 pp. Publication simplement commencée.

VII. *Nécrologie. Champollion-Figeac.* S. l. n. d., in-8° de 55 pp. avec portr.

VIII. *Etudes de biographie et de bibliographie dauphinoises. Boissier.* Grenoble, 1868, in-8° de 10 pp. Travail refait sous le titre de *Notice bibliographique et historique sur Auguste Boissier, poète patois de Die.* Grenoble, 1887, grand in-8° de 24 pp.

IX. *Recherches sur les seigneurs de Valdrôme.* Valence, s. d., in-8° de 26 pp.

X. *La Cigale et les Dauphinois.* Grenoble, 1877, in-8° de 16 pp.

XI. *Aymon Ier, général de la Calotte.* Valence, 1881, in-8° de 16 pp.

XII. *Le siège de Chamarges, par les dames de Die, en 1681.* S. l., 1879, in-8° de 17 pp.

XIII. *L'Abbaye joyeuse de Pierrelatte, d'après des documents inédits et les traditions populaires.* Grenoble, 1881, in-8° de 89 pp., avec grav. à l'eau forte de Didier.

XIV. *Les Dominicains de Die.* S. l., 1882, in-8° de 28 pp,

XV. *Les Cordeliers de Die.* S. l., 1882, in-8° de 16 pp.

XVI. *Les Ursulines de Die.* S.l., 1883, in-8° de 20 pp.

XVII. *La Colonne du 18 brumaire à Die.* S. l., 1883, in-8° de 14 pp.

XVIII. *La Bibliothèque du district de Die.* S. l., 1883, in-8° de 14 pp.

XIX. *La Fête du 14 juillet 1790, à Valence.* S. l. n. d., in-8° de 8 pp.

XX. *Une fête civique à Valence pendant la Terreur.* S, l. n. d., in-8° de 26 pp.

XXI. *L'arrestation de Mandrin et son supplice à Valence.* S.l.n.d., in-8° de 35 pp., avec portr.

XXII. *Notice sur la bibliothèque publique de Valence.* Valence, s. d.; in-8° de 24 pp., dont dix exemplaires ont, de plus, une dédicace « à M. Victor Colomb. »

XXIII. *Documents dauphinois. Journal d'un bourgeois de Valence, du 1er janvier 1789 au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII),* œuvre posthume d'Adolphe Rochas, mise en ordre et publiée par un vieux bibliophile dauphinois. Grenoble, 1891, 2 vol. in-8° de IX + 348 et 432 pp. Ouvrage pour lequel M. Et. Mellier a publié, en 1900, une table qui manquait.

On peut ajouter à cette liste un *Dictionnaire du patois de Die*, qui n'a pas été publié mais qui est entièrement terminé, et dont le mss. fait partie de la bibliothèque de M. Eugène Chaper.

RODET (Alexandre), médecin et philanthrope, né à Saulce, alors commune de Mirmande, le 3 mars 1814, et décédé à Lyon, le 29 décembre 1884, fut reçu docteur en médecine à Paris (1844), après avoir fait ses études à Lyon, auprès de son frère aîné, et se fixa dans cette dernière ville, où il compta, presque aussitôt, parmi les médecins les meilleurs et les plus savants.

Dès 1849, il était chirurgien en chef de l'Antiquaille, hôpital des syphilitiques, ce qu'il fut pendant longtemps et ce qui lui permit de faire des études spéciales, qui ajoutèrent à sa réputation. Membre de la Société nationale de médecine de Lyon, il la présida plus d'une fois ; mais, si grande qu'ait été sa science, elle n'égalait pas encore son dévouement et sa charité, qui furent vraiment inépuisables; et l'un de ses principaux titres à la reconnaissance publique est, sans contredit, la fondation de la Société protectrice de l'enfance, société qui date à Lyon de 1866, et dont il fut l'âme jusqu'à sa mort.

On doit à ce médecin des *Observations* et des *Notes*, publiées dans différents bulletins ou revues, et de nombreux *Discours* insérés dans les comptes rendus de la Société protectrice de l'enfance, et de plus :

I. *Notice historique sur l'hospice de l'Antiquaille.* Lyon, 1849, in-8°.

II. *Bons effets de l'opium à haute dose contre les formes les plus rebelles des affections syphilitiques.* Lyon, 1856, in-8°.

III. *Des différentes espèces de virus vaccin.* 1871, in-8°.

IV. *Des causes de la dépopulation en France et des moyens d'y remédier* (Mémoire lu au Congrès médical de Lyon, au mois de septembre 1872). Lyon, s. d., in-8°.

V. *Du traitement de la syphilis*, 1874, in-16.

VI. *Des constitutions médicales, dites stationnaires, et des changements qu'elles produisent dans la nature et dans le traitement des maladies* (Discours à la Société nationale de médecine, prononcé le 12 février 1877). In-8°.

Enfin, il a collaboré à la rédaction de l'*Almanach des jeunes mères et des nourrices pour 1873*.

Funérailles de M. Alex. Rodet... Discours. Lyon, 1885, in-8°. — Le Polybiblion, avril 1885, 368. — *Revue Lyonnaise*, I, 78. — *L'Echo de Fourvière* du 3 janvier 1885.

RODET (Henri-Jean-Antoine), frère aîné du précédent, naturaliste et vétérinaire, né également à Saulce, le 2 octobre 1810, sortit breveté de l'école vétérinaire de Lyon, en 1832, y rentra comme chef de clinique, à la suite d'un concours, en 1834, et devint, quatre ans après, professeur de botanique et d'hygiène à l'école vétérinaire de Toulouse.

Or, telle était l'influence que H.-J.-A. Rodet acquit sur les élèves de cette école, que le directeur ayant dû s'éloigner momentanément, à la suite des événements de février 1848, ce fut lui, Rodet, qui fut moralement contraint de faire l'*intérim* de la charge, ce à quoi il ne consentit qu'à la condition de ne pas toucher le traitement de l'emploi. Il ne fut pas moins renvoyé à Lyon comme simple professeur, le 1er octobre suivant.

C'était une disgrâce, mais une disgrâce qui profita en somme à notre compatriote ; car, revenu au milieu de collègues qui le connaissaient et l'appréciaient, il devint, en effet, au bout d'un an, rédacteur en chef du *Journal de médecine vétérinaire*.

Huit ans plus tard, on le décorait; et, chargé en 1863 d'une mission en Italie, celle d'étudier sur place la peste bovine qui désolait alors ce pays, il fut enfin nommé à son retour (6 juin), directeur de l'école de Lyon, poste des plus importants, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 24 octobre 1875.

Il avait été promu officier de la Légion d'honneur en 1872 et avait consolidé, pour ainsi dire, chaque jour sa réputation d'éminent administrateur, d'homme du métier fort habile et de savant professeur.

L'école vétérinaire de Lyon, dans laquelle son buste fut inauguré le 6 mai 1876, lui doit des améliorations considérables, et il a été des premiers à tenter l'application de la méthode graphique à l'étude des phénomènes mécaniques de la respiration. Indépendamment de notices sur la pleuropneumonie de l'espèce bovine (1836), sur les maladies qui se communiquent des animaux à l'homme (1845), sur la gourme (1846) ; d'observations sur une hernie abdominale d'un volume extraordinaire (1858), et sur des cas rares de boiterie chez le cheval (1859); d'un travail sur l'application de l'électricité au traitement des tumeurs synoviales chez les animaux (1859) ; de recherches sur l'action physiologique et toxique des principes de la scille maritime (1860) ; d'un curieux mémoire ayant pour titre : *Ce qu'il faut penser des balles de plomb employées dans le cas d'entérite avec volvulus et invagination* (1859), et d'un autre sur le *Pnéoscope* et le *Pnéographe*, appareils de son invention destinés à rendre plus facilement appréciable le rythme des mouvements respiratoires (1868); d'une note sur l'anatomie et la physiologie d'un cône de pin (1861), et d'une étude sur la vie et les travaux de A. Bernard, son maître et son ami, H.-J.-A. Rodet est l'auteur d'un *Cours de botanique élémentaire* (Toulouse, 1847, in-4°), et d'un autre ouvrage intitulé : *Botanique agricole et médicale* (Lyon, 1857, in-8° avec fig.).

Journ. de méd. vétér., XVII, 240. — Etats de service. — Etc.

RODON (David de) ou **DERODON**, professeur de philosophie qui fut, dit-on, un des plus habiles dialecticiens de son temps, et dont les différentes notices biographiques sont toutes plus ou moins incomplètes ou erronées, naquit à Die, dans les premiers mois du XVIIe siècle. Il était le fils d'Abel de Rodon, diacre de l'église protestante de Die, qui professa dix années durant (1607-1617) la quatrième à l'académie de cette ville, et de Judith de la Place. Guillaume de Rodon, son aïeul paternel, exerçait, en 1550, les fonctions de juge à Die ; et nous croyons qu'il était frère d'un Louis de Rodon, notaire et procureur, vivant en 1649.

Etudiant en théologie à l'académie de sa ville natale, en 1618, David de Rodon fut alors chargé de remplacer son père, comme professeur de quatrième, tout en continuant ses études ; mais telle était sa conduite, que le 26 juillet de l'année suivante, on le renvoya, à cause de « ses débauches et « dissolutions ordinaires » et, parce qu'il avait insulté plusieurs dames des plus honorables dans des libelles, et, de plus, « horriblement blasphémé « par un contournement des mots : « *Paul, Paul, pourquoi me persécutes-* « *tu* ? » De dépit, il alla chez les Jésuites de Vienne. Seulement, comme il n'était pas homme à s'accommoder de leur sévère discipline, il revint assez promptement à Die, et, comme il avait fait preuve, dans l'intervalle, de qualités de polémiste qui le rendaient précieux en ces temps de disputes théologiques, ceux-là mêmes qui l'avaient chassé l'accueillirent alors avec empressement et, pour le retenir, lui rendirent sa chaire de quatrième. Par contre, il est vrai, un avocat nommé Perrinet, dont il avait blessé le frère, un soir de débauche, et qui avait obtenu, pour ce fait, un décret de prise de corps contre lui, menaça de faire exécuter ce décret, s'il était donné suite à cette réintégration ; cette menace mit le Conseil académique dans une situation d'autant plus difficile, qu'ayant alors prié le jeune professeur de donner sa démission, pour éviter un scandale, de Rodon refusa absolument, pour ne pas donner, disait-il, de « sinistres opinions de lui » ; il finit même, après deux mois de négociations et de pourparlers, par reprendre possession de sa chaire.

L'année suivante et au mois de novembre, les deux chaires de philosophie de l'académie protestante de Die manquant de titulaires, notre professeur de quatrième se mit sur les rangs pour obtenir l'une d'elles; mais elle lui fut refusée, ou, plus exactement, les quatre candidats qui postulaient ces deux chaires ayant été déclarés tous insuffisants, on chargea deux d'entre eux, hommes absolument obscurs, le professeur de seconde, Isaac Escoffier, et le médecin Pierre Chastet, d'enseigner provisoirement la philosophie, et ce provisoire dura treize ans pour l'un, vingt-six ans pour l'autre, c'est-à-dire jusqu'à leur mort. Cette solution mécontenta d'autant plus de Rodon, qu'il n'était pas d'une modestie exemplaire ; et, comme il était avec cela peu docile, il se mit bientôt, tout en faisant la quatrième classe, à donner des répétitions de logique, qui étaient de véritables cours. Partant, il y eut plainte de la part des professeurs en titre, et, sur ces plaintes, le Conseil académique, après avoir inutilement fait des remontrances à notre Diois, lui signifia, le 8 mars 1623, de ne plus donner désormais de répétitions aux « escoliers réthoriciens ou philoso- « phes », sous peine « d'estre déclaré « hors de la charge qu'il exerce pré- « cairement. »

En présence d'une semblable mise en demeure, de Rodon s'empressa d'abandonner, pour la seconde fois, l'académie de Die, et c'est conséquemment à tort que M. le pasteur Arnaud le dit avoir conservé sa chaire de quatrième jusqu'en 1634, et non moins à tort qu'il suppose que les *Quatre raisons pour lesquelles on doit*

quitter la R. P. R., écrit de controverse catholique imprimé en 1631, fut composé par notre professeur de philosophie pendant qu'il était chez les Jésuites de Vienne (1619) qui, ayant retenu son manuscrit, « le firent paraî« tre plus tard, à raison de la renom« mée qu'acquit dans la suite son au« teur » ; car, indépendamment de ce que de Rodon n'acquit de la célébrité que bien après 1631, il est établi qu'il abandonna plus d'une fois le protestantisme et qu'ayant soutenu, en cette même année 1623, devant l'académie de Sedan, deux thèses, l'une : *De conciliis*, avec Samuel Bochart, sous la présidence de du Moulin ; l'autre : *De commentitiis peccati pœnis*, sous la présidence de Rambour, on perd ensuite sa trace pendant une dizaine d'années, au cours desquelles furent publiées les *Quatre raisons*.

Il n'est pas douteux, du reste, que si notre professeur se fût contenté de faire docilement la quatrième classe à Die, le Conseil académique n'aurait pas fait autant de difficultés pour lui confier la seconde chaire de philosophie, après la mort d'Escoffier. Or le Synode provincial assemblé à Montélimar, le 2 août 1634, l'ayant désigné pour occuper cette chaire, le Conseil académique, après lui avoir fait subir deux épreuves, dont il se tira fort bien, ne l'accepta qu'à titre provisoire et refusa, même au bout d'un an, de le nommer professeur à titre définitif. On peut juger, d'après cela, de ce que durent être les rapports du nouveau professeur de philosophie avec ce conseil, pendant les quatre années qu'il enseigna cette science à l'académie de Die, et nous sommes d'ailleurs édifiés à ce sujet par un incident qui a échappé à M. le pasteur Arnaud, bien qu'il se trouve raconté tout au long dans le registre des conclusions académiques.

Le professeur de seconde, Jean Vial, étant décédé le 25 avril 1638, et l'état on ne peut plus précaire de l'Académie permettant de supposer qu'aucun étranger ne se présenterait pour lui succéder, le Conseil le remplaça par le professeur de troisième, François Coatquen. Mais de Rodon, qui exerçait alors la charge de principal du collège, et le recteur de l'Académie, David Eustache, qui était son ami et qui voulait faire nommer un sieur Lagier, ancien professeur de quatrième, firent si bien, après avoir accusé le candidat du Conseil académique de « plu«sieurs crimes atroces, sales et noirs », que l'on se décida à mettre la chaire de seconde au concours ; puis, cette décision prise, déclarèrent publiquement que les examinateurs étaient incapables d'apprécier la capacité des candidats ; après quoi de Rodon, non content de traiter le pasteur Aymin de « brigand et de brigueur », tenta d'ameuter la population contre le Conseil. Coatquen n'ayant pas moins été installé professeur de seconde, le 9 novembre 1638, notre professeur de philosophie refusa d'assister désormais aux réunions du Conseil académique, puis donna sa démission de principal du collège (14 janvier 1639) ; enfin, prétextant un retard dans le paiement de ses gages, il se démit de sa charge de professeur de philosophie à l'académie de Die, et prit un engagement avec le collège d'Orange. Instruit de cela, le synode du Dauphiné, après avoir obtenu du consistoire d'Orange qu'il ne se prévaudrait pas de cet engagement pour retenir de Rodon, insista auprès de celui-ci pour le faire revenir sur sa décision ; mais il fut inébranlable, et malgré toutes les prières, refusa de servir l'académie de Die jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il épousa, à Orange, en 1640, Marie Josserand, et y resta pendant près de quinze ans, au bout desquels il alla professer à Nîmes, qu'il habita neuf ans ; mais tant dans l'une que dans l'autre de ces villes, il ne fut pas plus tranquille qu'à Die, beaucoup moins même ; car sa *Disputatio de Supposito*, qui parut en 1645, souleva de véritables orages dans le monde théologi-

gique. Approuvée par quelques pasteurs, Saurin, entre autres, et vantée par un certain Gilles Gaillard, gentilhomme provençal, qui était un ami de l'auteur, elle fut en effet sévèrement jugée par Jurieu, en même temps que condamnée au feu par le parlement de Toulouse, sur la plainte des Jésuites. Peu après, le ministre Claude accusait de Rodon d'hérésie, parce qu'il niait que la conservation des êtres créés fût une création continuelle ; et si cette accusation, prudemment abandonnée dans la suite, puis reprise par un autre, aboutit en fin de compte à un acquittement (1657), notre philosophe se tira moins bien d'un procès qui lui fut intenté à propos du *Tombeau de la messe ;* car le Conseil du roi, saisi de l'affaire, rendit, le 27 janvier 1663, un arrêt aux termes duquel ce livre de controverse devait « estre bruslé dans la « ville de Nismes, par l'exécuteur « de la haute justice, et le nommé « David Rodon, auteur du libelle, « banni hors du royaume. »

Ainsi contraint de s'expatrier, notre professeur se réfugia à Genève, où la Compagnie des pasteurs ne lui permit d'enseigner la philosophie qu'à la condition expresse de n' « y faire « aucun mélange de théologie ; de « faire voir à M. le Recteur les leçons « avant de les dicter à ses écoliers et « de n'enseigner rien qui ne soit « conforme à la pure doctrine de « l'Eglise », ce à quoi il s'engagea le 1[er] juillet 1663. Quatorze mois après, il mourait, après avoir signé, en présence de trois pasteurs, « une « confession de foi dont on a été sa- « tisfait », dit Saurin ; ce qui prouverait que les doctrines qu'il avait professées jusque-là n'étaient rien moins qu'orthodoxes pour « MM. de « Genève. » Et de fait, David de Rodon était surtout un partisan de la philosophie d'Aristote, aimant beaucoup mieux traiter les questions familières aux scolastiques du moyen âge, que celles qui passionnaient les controversistes des XVI[e] et XVII[e] siècles, et pour cela empruntant, a-t-on dit, « à l'école des Thomas d'Aquin et « des Duns Scot, jusqu'à la barbarie « de sa langue. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice sur David de Rodon, professeur de philosophie à Die, Orange, Nîmes et Genève,* par M. E. Arnaud, pasteur. Extrait des *Mém. de l'acad. du Gard,* 1871. — II. *De conversione ad fidem catholicam duorum virorum illustrium, videlicet Jacobi Stephani et Davidis Rodon...,* per *R. P. Athanasium Mole, Capuccinum. Parisiis,* 1685, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la R. P. R.* Paris, 1631, in-12. Ouvrage dont il y a une seconde édition ayant pour titre : *Quatre raisons qui traitent de l'eucharistie, du purgatoire, du péché originel et de la prédestination.* S. n. d. l., 1662, in-8°.

II. *In atheos et Dei contemptores tractatus singularis.* Deiæ, 1638, in-12. Cet ouvrage paraît être la première édition de celui-ci : *L'athéisme convaincu ou la lumière de la raison opposée à l'impiété.* Orange, 1659; in-8°, qui fut ensuite complété et réimprimé sous le titre de : *La lumière de la raison opposée aux ténèbres de l'impiété ou traitez qui démontrent par raisons naturelles : premièrement, qu'il y a un Dieu ; secondement, que l'Ecriture est parole de Dieu.* Orange, 1647 ; in-8° dont il y a une édition de Genève, 1665, in-8°, et de plus une traduction en anglais, par J. Bonhomme. Londres, 1679, in-8°.

III. *Disputatio de supposito, in qua plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam orthodoxo et de Cyrillo Alexandrino, aliisque Ephesi in synodum coactis tanquam hæreticis, demonstrantur ; ut solæ Scripturæ infallibilitas asseratur.* Francofurti (Orange), 1645, in-8°.

IV. *Le Tombeau de la messe.* Genève, 1654, in-8°. Ouvrage dont il y a trois autres éditions de la même ville et dans le même format, 1659, 1660 et 1662 ; une d'Amsterdam, 1682, in-12, et une traduction en anglais, de Londres, 1673, in-8°.

V. *Dispute de l'Eucharistie.* Genève, 1655, in-8°, et 1665, in-8°.

VI. *Apologie.* S. l. n. d., in-4°. C'est une réponse aux attaques dont l'auteur fut l'objet de la part d'un certain Jean Bon, son ancien élève, qui avait relevé les accusations portées contre de Rodon par le ministre Claude.

VII. *Logica restituta.* Genève, 1659, in-4°.

VIII. *Metaphysica.* Arausioni, 1659 in-4°.

IX. *Disputatio de atomis.* Nemausi, 1661, in-8°. Ouvrage dont il y a une seconde édition augmentée. Genève, 1662, in-8°.

X. *De existentiâ Dei.* S. l., 1661, in-4°.

XI. *Disputatio de Ente reali.* Nemausi, 1662, in-4°.

XII. *Dispute de la messe ou discours sur ces paroles : Ceci est mon corps.* Nismes, 1662, in-8°.

XIII. *Disputatio de libertate.* Genève, 1662; in-8° réimprimé à Nîmes, la même année, avec le *Disputatio de atomis.*

XIV. *Compendium logicæ.* Genève, 1663, in-8°.

XV. *Discours contre l'astrologie judiciaire.* Genève, 1663, in-8°.

XVI. *Philosophiæ contractæ pars I, quæ est logica.* Genève, 1668, in-4°. Ouvrage réimprimé dans la même ville et le même format, en 1681, sous le titre : *Philosophia contracta.*

XVII. *Opera philosophica.* Genevæ, 1664, in-4°. Recueil dont il y a une seconde édition de la même ville et du même format, 1669.

XVIII. *Les inconstans.* Genève, 1671, in-8°.

Quelques auteurs attribuent encore à de Rodon *L'imposture de la prétendue confession de foy de Cyrille, patriarche de Constantinople. A Paris, jouxte la coppie imprimée à Poictiers, chez Edme Martin,* 1629. In-8° de 16 pp., qui impliquerait l'existence d'une première édition imprimée à Poitiers, et que nous ne connaissons pas.

Biogr. du Dauph., I, 309. — *France prot.*, édit. Bordier, V, 251 et suiv. — Arch. Drôme, D, 52. — Bayle, *Dict.*, III, 426. — *Thesaurus disput. theol.*, 966. — Senebier, *Hist. litt. de Genève*, II, 313. — Barjavel, *Dict. de Vaucluse*, I, 431. — Millet, *Impr. d'Orange*, 17, 20. — De Gérando, *Hist. de la philos. mod.*, II, 175 et suiv. — Brun-Durand, *Les Amis de Jean Dragon*.— Etc.

ROGIER (Claude), professeur de droit en l'université de Valence et l'un des hommes qui furent le plus mêlés aux affaires de cette ville pendant les guerres civiles du XVIe siècle, devait être Valentinois, car il ne serait pas arrivé sans cela à jouer promptement un rôle aussi considérable dans la cité, y ayant même, plus d'une fois, revêtu la charge de consul. Devenu professeur vers 1554, il fut en effet chargé, l'an d'après (13 oct. 1555), de complimenter le cardinal de Lorraine au nom de la ville; et, la première chaire de droit en l'université étant devenue vacante au mois d'octobre 1556, par le fait de la mort de Jean de Dorne, le conseil de ville l'y appela aussitôt, sans contestations d'aucune sorte, ce qui donna lieu, quelque temps après, à une querelle de préséance entre l'illustre Cujas et lui. Homme de la cité, chargé, pendant vingt ans au moins, de toutes les missions délicates et difficiles ; orateur disert, dont la parole eut toujours d'autant plus de poids, dans les discussions du conseil de ville, que son dévoûment à la chose publique ne pouvait être contesté, on le voit ensuite dépêché à l'évêque, qui était alors le fameux Jean de Montluc, pour connaître ses intentions à l'endroit de certains professeurs étrangers, que l'on se proposait de faire venir (1er mars 1558), et, quelques jours après (7 mai), pour le prier de faire punir quiconque aura « tenu « des propos sinistres contre la foy « et religion crestienne, et contre le « corps de ville »; puis, l'entretenir de ce que « puys quelque temps en « ça, on a dressé une scole particu« lière, autre que celle de la ville, « où l'on a entendu que s'y com« mect quelques abus à la doctrine « des jeunes enfants. » Car, il faut dire que, différent en cela d'autres professeurs de l'université de Valence, Claude Rogier fut toujours un catholique fervent. Deux ans plus tard (1er avril 1560), les partisans de la Réforme s'étant mis à tenir, à Valence, des assemblées ou conventicules, qui amenèrent l'intervention du lieutenant de roi en Dauphiné et du Parlement, notre professeur fut envoyé vers ceux-ci, pour disculper la ville de toute participation à ces assemblées. Et, quand, au cours d'une sédition, le lieutenant de roi La Motte-Gondrin eût été assassiné dans la même ville, le 27 avril 1562, c'est Rogier encore qui fut chargé de « promptement informer sur la « vérité du faict dudict homicide » ; mission qui n'était pas sans dangers pour lui, attendu qu'on la lui donna le surlendemain même de l'assassinat, c'est-à-dire alors que les séditieux étaient encore les maîtres : ce qui ne l'empêcha pas de la remplir. Enfin, la question de l'union de l'uni-

versité de Grenoble à celle de Valence ayant été sérieusement posée en 1564, c'est le même Rogier qui conduisit, plus que tout autre, cette affaire d'une très grande importance pour les Valentinois ; car c'est lui qui complimenta le roi Charles IX lorsqu'il arriva à Valence, le 22 août, pour un séjour d'une douzaine de jours, dont on devait profiter pour hâter cette union, sa fille, Suzanne Rogier, étant une des deux demoiselles qui débitèrent alors au souverain les « carmes » ou vers faits pour la circonstance ; puis lui qui conduisit les négociations, et lui encore qui, ses efforts ayant été couronnés de succès, se rendit à Grenoble pour y faire enregistrer, nonobstant l'opposition des Grenoblois, l'édit du 8 avril 1565.

A cette date, du reste, Claude Rogier était d'autant plus l'homme des Valentinois, qu'il venait de se signaler par son dévoûment pendant la peste qui décima ses concitoyens, au mois de septembre 1564 ; et telle était son importance aux yeux de tous, que l'évêque Montluc ayant à se plaindre des procédés de certains membres du conseil de ville, s'adressa à lui pour faire savoir à tous qu'ils ne devraient plus compter sur son aide, attendu qu'il se proposait, au contraire, leur « bailler bride si « roide, qu'ils n'auraient plus puis- « sance d'introduire telles gens à l'ad- « ministration de la République, » menace qui n'empêchait pas le prélat de terminer sa lettre par cette phrase toute significative : « Cela soit dit « autant pour la communauté que « pour vous qui estes consul, mon- « sieur Rogier, que j'ayme et honore « pour vostre vertu et prudhommie, « et pour le debvoir que vous avez « fait à secourir la ville en son grand « besoin. »

Quant à rappeler toutes les démarches que ce professeur fit dans l'intérêt de ses concitoyens, tantôt sollicitant pour eux une diminution de charges ; tantôt allant « faire la révé- « rence » en leur nom, à quelque grand personnage dont il importait de gagner les bonnes grâces, nous ne le pouvons pas ici. Aussi, nous bornerons-nous à dire encore que Rogier s'occupa davantage d'enseignement après l'union de l'université de Grenoble à celle de Valence ; la meilleure preuve qu'on en ait ce sont les 148 docteurs en droit qu'il fit recevoir en neuf ans, le plus souvent avec le concours de Cujas, quelquefois avec celui d'autres professeurs, et c'est, d'ailleurs, sur ses instances, que ce dernier consentit à rester encore pendant quelque temps à Valence, au mois de mars 1574.

Mais tout en s'occupant toujours beaucoup de l'enseignement du droit, il se préoccupa toujours des intérêts de la ville ; car, la description de Valence que l'on a de lui, et qui fut envoyée à Paris, le 20 novembre 1572, avec une « poultraicture et paincture » de cette ville par « maistre Pierre Pre- « vost, maistre paincre de Grenoble », après avoir été couchée dans le registre des délibérations consulaires, fut, évidemment, faite en vue d'obtenir quelque nouvel avantage pour les Valentinois. Et malgré cela, Rogier devint suspect à quelques-uns, — quand s'accentuèrent les différends du tiers état avec les ordres privilégiés au sujet des impôts, — à tel point que l'on discuta s'il était bien à même de représenter les intérêts de la ville dans les états généraux de 1577 ; et c'est probablement pour cela que, bien qu'ayant été quand même investi de cette mission, il crut devoir refuser le mandat qui lui était offert, en alléguant son grand âge et les cours qui allaient commencer.

Après cela, il n'est plus question de Claude Rogier, ce qui permet de supposer qu'il se retira auprès de sa fille, mariée en Vivarais, et que c'est là qu'il mourut.

Biogr. Dauph., II, 355. — Arch. mun. de Valence. BB, 6, 7, 10 ; CC 33. — Nadal, *Hist. de l'univ. de Val.*, 68, 83, 91. — *Revue du Dauph.*, v, 134.

ROJAT (Paul-Antoine), ecclésiastique, né à Romans, le 16 août 1817, fut successivement professeur à la maîtrise et chantre à la cathédrale de Valence (1844-46), vicaire au Grand-Serre (1846-48), derechef chantre à la cathédrale (1849-61), curé de Ponsas (1861-68) et curé du Pont-de-l'Isère; mais c'est comme inventeur d'une nouvelle méthode de plain-chant, adoptée en 1866 dans le diocèse de Grenoble, qu'il est surtout connu. Indépendamment d'une série de livres liturgiques, il a publié, pour préconiser cette méthode, un prospectus de 16 pp. offrant une comparaison du chant romain et du chant viennois; puis, un *Recueil d'exemples sur la psalmodie et sur le chant de diverses parties de l'Office* (Valence, 1873, in-8° de 32 pp., dont il y a une seconde édition, corrigée et augmentée, en date de 1878). Il est encore l'auteur d'un mémoire en faveur de l'application du chant viennois au rit romain, inséré dans le mandement de Mgr Chatrousse, évêque de Valence, pour le rétablissement de la liturgie romaine.

Cet ecclésiastique est décédé le 29 décembre 1891; il était alors aveugle depuis quelque temps.

L'Echo du Midi, n° du 15 févr. 1866. — *Semaine relig.* du 8 janv. 1892. — Notes de M. Perrossier.

ROLLAND (Gaspard), fils de Jean, notaire à Crest en 1550, est ce « doyen de Dye » de qui il est souvent question dans la relation que Choisnin, secrétaire de Jean de Montluc, a laissée du voyage que ce dernier fit en Pologne (1572-1573), pour y négocier l'élection du troisième fils de Catherine de Médicis, le futur Henri III, comme roi de ce pays. Car, il résulte de documents authentiques que, le doyenné de l'église cathédrale de Die étant devenu vacant en 1562, par le fait de l'apostasie du titulaire, Jean de Beauchastel, qui présida au brûlement des reliques et de certains titres de cette église, le 16 novembre de cette année-là, Me Gaspard Rolland, bachelier ès droits, « en fut pourvu par le roi, le 1er mars « 1563 ». Conséquemment, c'est donc notre Crestois qui, tour à tour chargé des dépêches et instructions de la cour de France pour son ambassadeur en Pologne, et des dépêches et explications de cet ambassadeur pour la cour de France, non seulement remplit cette tâche de la manière la plus satisfaisante, mais encore contribua, dans une assez large mesure, au succès de la mission de Montluc, par ses habiles démarches, tant auprès de certains chefs de la noblesse polonaise, de qui dépendait l'élection, que du cardinal Commendon, légat du Saint-Siège, dont il importait de s'assurer au moins la neutralité. Aussi l'évêque de Valence le chargea-t-il, conjointement avec Balagny, une fois l'élection faite, d'en porter la nouvelle au roi Charles IX et à la reine sa mère, ce qui était le meilleur moyen de le leur signaler. Enfin, de retour en France, il lui fit avoir, en 1575, pour prix de ses services, l'importante abbaye de Saint-Ruf, qui fut enlevée pour cela à Charles de Léberon, autre compagnon de Montluc dans le voyage de Pologne, et son neveu, à qui l'on donna, en échange, l'évêché de son oncle, celui-ci ayant reçu, pour sa récompense, la somme relativement énorme de cent mille livres tournois. Ce don fit de Gaspard Rolland un personnage dont les Valentinois mirent plus d'une fois l'obligeance à contribution : notamment le 21 décembre 1576, date à laquelle Choisnin, qu'ils avaient chargé de présenter le cahier de leurs réclamations et de leurs plaintes aux Etats de Blois, n'ayant pas été admis dans cette assemblée, ils prièrent l'abbé de Saint-Ruf, qui s'y trouvait, de se charger lui-même de cette mission. Maintenant, conserva-t-il le doyenné de Die, en devenant abbé de Saint-

Ruf? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne prend pas d'autre titre que celui d'abbé de « St-« Ruf-lez-Valence » dans l'acte de baptême d'un enfant qu'il tint sur les fonts baptismaux, à Crest, le 8 juin 1579; et, ce qui est bien autrement digne d'attention, c'est que cet ecclésiastique, qui mourut en 1599, laissa « un grand coffre de mémoi-« res, harangues et autres choses « concernant Jean de Montluc et ses « négociations, principalement celle « de Pologne », lequel coffre était, en 1656, chez un « M. de Reclus », petit-neveu de Gaspard Rolland, dont les biens passèrent à l'hôpital de Grenoble, vers la fin du XVIIe siècle. Or, il y a d'autant plus de raisons de croire que les précieux papiers contenus dans ce coffre ont été détruits, qu'ils ne se trouvent pas dans les archives de l'hôpital de Grenoble, et que les Dumont, qui achetèrent de cet hôpital les biens des Reclus, au XVIIIe siècle, n'en ont jamais entendu parler.

Terminons en rappelant qu'un autre Gaspard Rolland, de Crest, probablement le neveu de l'ancien doyen de Die, fut reçu docteur ès droits en l'université de Valence, le 30 octobre 1574, sur la présentation de Cujas et de Rogier, et qu'il s'intitulait, en 1599, garde des sceaux du Valentinois et du Diois.

Min de notaires. — *Bull. d'hist. ecclés.*, I, 61. — *Mém. de J. Choisnin.* — Arch. Valence, BB, 9. — *Bull. d'archéol.*, XV, 289. — *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 224. — Brun-Durand, *Lettre sur l'hist. ecclés.*

ROLLET (Joseph-Victor-Génie), dit **BELLISLE**, chansonnier patois en grande réputation à Romans et dans la contrée environnante, mais dont les joyeux refrains n'ont malheureusement pas été recueillis, naquit dans cette ville, le 24 pluviôse an II (12 février 1794), et, cordonnier de son état, n'épousa pas moins, le 5 janvier 1828, Madeleine-Virginie Collet d'Anglefort, arrière-petite-fille de Jean-Louis Collet, sieur de la Chasserie, premier consul de Romans et substitut du procureur du roi en 1679, président en l'élection huit ans après, dont la famille, une des plus nobles de la contrée, remontait au XVIe siècle, mais dont le dernier représentant, Louis-André, frère de la femme de notre chansonnier, mourut à l'hôpital de la même ville, le 26 octobre 1872. Il est mort lui-même le 14 décembre 1845, laissant pour tout héritage des chansons qui se chantent encore et dont voici un échantillon :

Si j'étiou prophèto,
Changeariou l'Isèro en piquetto,
La Savasso en de bon vin,
Et lo Riosset en aigardin.
. . . .
Lu vin è salutaire,
Versai n'en donc,
A baire ! A baire !
Puisqu'olé bon !

Dr Chevalier, *Arm. de Romans*, 57. — Etat civil. — *La littér. franç. dans la formation du langage*, III, 1102.

ROMAN (Jean), pasteur protestant, né à Vercheny, d'autre Jean Roman et de Marguerite Armand, vers 1665, était établi à la Motte-Chalancon lorsqu'il émigra à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes (1685). Réfugié alors à Lausanne, il y resta deux ans, au bout desquels étant rentré en France, déguisé en colporteur, il se mit à parcourir les Cévennes, exhortant ses coreligionnaires à persévérer dans leur foi et tenant même, en dépit de toutes les défenses faites, des assemblées plus ou moins secrètes, ce qui lui valut d'être arrêté près de Barri en Gévaudan, le 5 février 1689, et, de là, conduit à Alais, où il ne resta pas moins de neuf mois en prison. Transféré ensuite à Saint-Jean-de-Gardonnenque, où Bâville le fit enfermer après lui avoir fait subir un interro-

gatoire, il s'évada presque aussitôt, grâce au dévouement d'une servante, et ne craignit pas de tenir, quelques jours après, une assemblée dans le voisinage de ce bourg, pour rendre grâce à Dieu de sa délivrance; puis, cela fait, il se mit derechef à parcourir le pays, jusqu'à ce que, ne se sentant plus dans le cas d'échapper aux recherches dont il était l'objet, il se réfugia à Genève. Seulement, au lieu d'être félicité dans cette ville, comme il s'y attendait, on blâma sa conduite; voyant cela, Jean Roman retourna en Languedoc, où il fut arrêté une seconde fois, le 9 août 1699, près de Boucoiran, et, cette fois-ci, il fut délivré de vive force par une quarantaine de ses coreligionnaires, dont deux payèrent de leur vie cet acte de révolte, et deux autres furent condamnés aux galères. Enfin, comprenant qu'il ne lui était pas possible de continuer ses prédications en France, il alla en Allemagne où il ne tarda pas à devenir pasteur de l'église de Waldenburg, dans le Comté d'Isenbourg-Büdinger, et c'est là qu'il mourut vers le milieu de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Ce pasteur, dont Bâville donnait ainsi le signalement en 1689 : « petit, âgé de 24 ans, les cheveux « châtain-brun, le visage rond et « brun, les yeux gris, le nez médio« cre, la bouche grande », a laissé des mémoires peu importants, faisant actuellement partie du fonds Antoine Court, à la Bibl. de Genève, et publiés, il y a quelques années, par le pasteur Ed. Goty.

France protest., VII, 510. — *Corresp. contr. génér.*, II, 19.

ROMAN DE FONROSA (Pierre-Michel-François), juge au tribunal révolutionnaire d'Orange, naquit à Die (Drôme), le 8 mars 1733. Deuxième fils de Paul Roman et de Jeanne-Thérèse Barnave, tante du constituant, il était l'arrière-petit-fils du procureur Daniel Roman, qui intervint, en qualité de consul de Die, dans la confection des règlements de l'académie protestante de cette ville, le 28 octobre 1604, et c'est pour se distinguer de son frère aîné, l'avocat Paul-Antoine Roman, qu'il avait ajouté à son nom patronymique celui du domaine de Fonrosa, sur Die, qui appartenait à sa famille. Pour le surplus, il fit ses études en l'université d'Orange, où il prit le grade de maître ès arts, le 18 mai 1763, et celui de bachelier, le lendemain, et où il obtint enfin la licence, le 22 septembre suivant; après quoi il se fit recevoir avocat au parlement de Dauphiné, puis s'établit à Die, où son enthousiasme pour la Révolution le fit élire maire, le 14 mars 1790.

Huit mois et demi après (1er décembre 1790), Roman de Fonrosa devenait président du tribunal du district, et c'est vraisemblablement à la manière dont il remplit cette dernière charge qu'il dut d'être nommé, le 21 floréal an II, autrement dit le 10 mai 1794, sur la proposition de Payan, membre de la « commission populaire établie à « Orange, pour juger les ennemis de « la Révolution des pays environ« nants. » Mais, si dévoué qu'il fût à la cause de la Révolution, l'ancien président du tribunal de Die ne répondit pas aux espérances des terroristes; car, le tribunal d'Orange ne fonctionnait encore que depuis huit jours, pendant lesquels il n'avait pas envoyé moins de soixante-six victimes à l'échafaud, que l'on demandait son changement, parce qu'il était esclave des formes; et, dix jours après, le président de ce tribunal, Fauvéty, écrivant à Payan, lui disait : « La « commission m'a coûté beaucoup « de soins et de veilles pour l'orga« niser... Roman-Fonrosa et moi « sommes ce qu'on appelle vulgaire« ment les bardos de la commission. « Il a fallu pendant longtemps tout « voir et tout dicter... Enfin, la com« mission a pourtant rendu cent qua-

« tre-vingt-dix-sept jugements dans « dix-huit jours..... Ragot, Fernex « et moi, sommes au pas ; Roman-« Fonrosa est un excellent sujet, « formaliste enragé et un peu loin du « point révolutionnaire où il le fau-« drait. » Aussi Payan s'empressa-t-il de rappeler à son protégé que « les commissions chargées de juger « les conspirateurs n'ont absolument « aucun rapport avec les tribunaux « de l'ancien régime, ni même avec « ceux du nouveau ; » qu' « elles doi-« vent se rappeler que tous les hom-« mes qui n'ont pas été pour la Ré-« volution, ont été, pour cela même, « contre elle » ; ajoutant ensuite : « Tu as une grande mission à rem-« plir : oublie que la nature te fit « homme et sensible. Rappelle-toi « que la patrie t'a fait juge de ses en-« nemis. Elle élèvera un jour sa voix « contre toi, si tu as épargné un seul « conspirateur ; et, dans les commis-« sions populaires, l'humanité indi-« viduelle, la modération qui prend « le voile de la justice est un crime. » Le pauvre Roman de Fonrosa répondit aussitôt à ces injonctions en s'excusant de ce qu'il avait cru devoir « faire une différence entre les cou-« pables » et de ce que « la loi lui « ayant servi dans tous les temps de « guide......, il se figurait également « que, dans la dispensation des pei-« nes, on ne pouvait s'écarter de la « disposition des lois pénales » ; après quoi il faisait appel à l'amitié de Payan pour l'éclairer sur ce qu'il devait faire, s'il n'avait pas rempli les vues du Comité, attendu qu'il était « décidé à s'immoler pour tout ce qui « pourra être avantageux à la patrie. »

Cette réponse de Roman de Fonrosa à Payan, dans laquelle on voit que tous les jugements rendus par le tribunal révolutionnaire d'Orange furent rédigés par lui, est du 30 messidor an II (18 juillet 1794). Un mois après, le renversement de Robespierre ayant entraîné celui des commissions populaires, celle d'Orange prit fin le 18 thermidor, après avoir condamné, en quarante-quatre séances, cent trente-deux personnes, dont trente-neuf femmes à mort, et cent seize persônnes à la prison. Un mois plus tard, tous ses membres étaient arrêtés par ordre du représentant Goupilleau (de Montaigu), qui les fit conduire à Avignon, puis à Paris, d'où la Convention les renvoya devant le tribunal criminel de Vaucluse, le 5 juin 1795. Enfin, après neuf mois de détention et cinq jours d'interrogatoire, ils furent tous condamnés, et cet arrêt qui fut accueilli par la foule aux cris de : « Vive le Tribu-« nal ! Vive la République ! Vive la « Convention ! » fut exécuté le lendemain, 8 messidor an III (26 juin 1795), aux acclamations de la populace, qui jeta les cadavres des suppliciés au Rhône.

Moins implacable que les jurés de Vaucluse, l'histoire ne confond pas quand même Roman de Fonrosa avec d'autres membres du tribunal révolutionnaire d'Orange, Fauvéty et Ragot, par exemple ; car, tandis que ceux-ci étaient des hommes cruels, il n'était, lui, qu'un caractère faible, qui eût été un juge intègre dans un autre milieu et qui se laissa entraîner dans le tourbillon. On raconte même qu'il gémissait hautement, parfois, en voyant répandre tant de sang, et l'on sait, en outre, qu'il sauva plusieurs personnes arrêtées le 22 prairial, en les faisant retenir dans les prisons de Valence, sous prétexte que celles d'Orange étaient encombrées.

Et. civ. — E.-B. Courtois, *Rapport... sur les papiers de Robespierre*, 388, 395, 396, 398. — Berriat-Saint-Prix, *La justice révol. dans les départ.* — De Beaumefort, *Le tribunal révol. d'Orange.* — Bonnel, *Les 332 victimes de la comm. popul. d'Orange.* — Etc.

ROMIEU (Antoine-Alexandre), militaire et administrateur, né à Nyons, le 7 septembre 1764, de Mathieu Romieu-Dessorgues, contrôleur général des fermes, et de Marguerite-Spirite Bertreaud, montra d'abord de l'en-

thousiasme pour la Révolution, ainsi que le prouve le discours qu'il adressa, en qualité d'officier de cette milice, aux gardes nationales assemblées à Nyons, le 3 janvier 1790. Devenu ensuite administrateur du district, c'est lui qui fit, conjointement avec son collègue, César Caton, à la tête de quelques troupes, le siège du château de Bésignan, au mois d'août 1792 *(voir Duclaux de Bésignan)*, et c'est vraisemblablement à cette action d'éclat qu'il dut d'être élu membre du directoire du département, le 12 septembre suivant. En tout cas, ayant été nommé vice-procureur général syndic par cette assemblée, il ne tarda pas à se poser en adversaire résolu de la politique jacobine, à tel point qu'à la nouvelle de l'arrestation des Girondins, il fit prendre un arrêté invitant tous les citoyens du département à faire connaître leur opinion « sur les événements de Paris et les « mesures à prendre pour sauver la « liberté et conserver l'unité et l'indi- « visibilité de la République », en d'autres termes, à se grouper pour « résister à la tyrannie et à l'oppres- « sion » (18 juin 1793). Aussi le procureur général syndic Payan-Dumoulin, qui était un partisan déterminé des Jacobins, déclara-t-il aussitôt que « si, « contre son attente, l'administration « se laissait aller jusqu'à adopter « quelque résolution liberticide, il « prendrait, lui, toutes les détermi- « nations qui lui seraient inspirées « par son dévoûment sans bornes au « Corps législatif »; et, quarante-quatre sociétés populaires, appelées à Valence pour cela, firent une manifestation en faveur de la Convention et des Parisiens. Mais Romieu, loin d'en être intimidé, soutint fièrement, au contraire, que, dans l'état actuel des choses, l'appel aux communes était une insurrection légitime du peuple des départements contre celui de Paris, et, comme réponse aux attaques dont notre jeune administrateur fut alors l'objet, ses collègues du Conseil départemental déclarèrent qu'il n'avait jamais cessé d'avoir toute leur confiance et leur estime. Bien plus, ils le chargèrent, conjointement avec Daly, de se rendre dans le département des Bouches-du-Rhône, soulevé contre la Convention, pour le pacifier; mais il n'en fut pas moins destitué par le représentant Boisset, le 4 septembre suivant, et, comprenant alors qu'il était prudent pour lui de se faire oublier momentanément, il chercha, comme tant d'autres, un refuge dans l'armée.

Engagé comme simple soldat, dans le 8e bataillon de volontaires de la Drôme, le 14 octobre 1793, Romieu fut nommé, dix-huit mois après, sous-lieutenant, tant en considération de sa conduite militaire que des services qu'il avait rendus comme administrateur du département de la Drôme, et cela, après avoir été emprisonné quatre mois, comme suspect, dans l'intervalle. Dix mois plus tard (15 ventôse an IV), il était lieutenant et aide de camp de Championnet, qui le chargea de signer la capitulation de Wurtzbourg (6 thermidor an IV); promu capitaine par Hoche, un an plus tard, il ne l'était que depuis quatre mois, quand Championnet le fit chef d'escadron sur le champ de bataille, après l'affaire de Storta (25 frimaire an VII); de même il n'était chef d'escadron que depuis trois mois, lorsqu'il fut nommé adjudant-général chef de brigade (pluviôse an VII), tout en restant toujours aide de camp de Championnet, son ami. Celui-ci étant mort, Romieu fut bien nommé général de brigade, à titre provisoire, le 12 germinal an IX, et comme tel mis à la tête de l'état-major de l'armée d'observation du Midi, mais pour être aussitôt mis à la réforme (fructidor an IX). Seulement, il ne sortit de l'armée que pour entrer dans la diplomatie; car, deux mois après, le Premier Consul l'envoyait, en qualité de chargé d'affaires, aux Sept-Iles (11 brumaire an X), où il resta trois ans, et, au bout de ce temps-là, il fut chargé d'une mission en Perse. Le souve-

rain de ce pays, Feth-Ali-Schah, ayant imploré l'aide de « l'invincible « Bounabarda » (Bonaparte) pour résister aux empiètements de la Russie et de la Turquie, il s'agissait de s'entendre avec lui. L'entente fut d'autant plus facile que l'envoyé de la France étant arrivé à Téhéran, après mille dangers, y fut reçu à bras ouverts; et c'est évidemment à cause de ce premier succès de sa mission, que le malheureux Romieu périt d'une manière mystérieuse, — probablement empoisonné, — à peu de distance de Téhéran, alors qu'il retournait en France, chargé de présents pour Napoléon. A la nouvelle de cette mort, arrivée le 4 avril 1805, Feth-Ali-Schah témoigna bien d'une douleur sincère et profonde, faisant apporter dans son palais le cadavre de Romieu, à qui il donna ensuite une sépulture princière. Mais la politique française en Perse ne souffrit pas moins beaucoup de cette fin prématurée et tragique de notre compatriote.

A ce moment-là, Romieu qui, bien que réformé, ne continuait pas moins à faire partie de l'armée, était décoré de la Légion d'honneur et proposé pour le grade de général de brigade.

Le directeur des Beaux-Arts et inspecteur des Bibliothèques impériales, Auguste Romieu, de qui l'on a dit, avec raison, qu'il fut un des hommes les plus spirituels de son temps, et qui mourut à Nyons, le 16 novembre 1855, étant né à Paris, le 17 novembre 1800, était le fils d'Antoine-Alexandre.

On trouve, de ce dernier, un discours dans : *Fédération de la ville de Nyons en Dauphiné* du 3 janvier 1790 (s. l. n. d., in-8° de 23 pp.); et on a encore de lui : *Éloge historique du général Championnet, commandant en chef les armées de Rome, de Naples, des Alpes et d'Italie. Dédié au général Bonaparte, premier consul de la République française.* Paris, Baillère, an XI, in-8° de 86 pp. Il y a de ce dernier écrit une autre édition. Périgueux, Dupont, 1843, in-8° de 112 pp.

Biogr. Dauph., II, 360. — Rochas, *Journ. d'un bourg.*, I, 282, 284, 289, 291, 316. — Réimpr. *Monit.*, XXVIII, 375; XXIX, 585 *bis*.— Etc.

ROUVEYRE-DUPERREAU (Éléonor-Félix-Fortunat-Achille), fils de Marc-Antoine, major et commandant de la ville et citadelle de Valence, dont le père fut prévôt général de l'armée d'Italie en 1745, naquit le 1er décembre 1761, alors que ses père et mère, mariés depuis sept ans, désespéraient d'avoir des enfants. Ce fut un événement à Valence, à ce que nous apprennent les *Annales de Michel Forest*. On y lit, en effet, qu'il fut « baptisé avec toute la joie, la pompe « et la solennité qui étaient dues au « fils de celui qui, par ses soins, em- « bellissoit journellement la ville », les consuls étant parrains au nom de celle-ci, la façade de l'église Saint-Jean « illuminée de pots à feu, les « armes de la ville dessus », et les troupes de la garnison sous les armes. Engagé de bonne heure dans le régiment de Bretagne, il y était capitaine et chevalier de Saint-Louis à la Révolution. Retiré alors à Loriol, il y devint bientôt maire et, l'Empire venu, fit, en outre, partie du collège électoral du département. Bien mieux, il fut, en 1809, un des membres de la délégation chargée de mettre, « aux « pieds du trône », une adresse de ce collège, ce qui lui valut d'être alors décoré de la Légion d'honneur. Deux ans après (21 mai 1811), il devenait secrétaire général de la préfecture de la Drôme, et c'est évidemment à ce titre qu'il fut élu, pendant les Cent-Jours (17 mai 1815), député du département au Corps législatif, par 50 voix sur 89 suffrages exprimés. Seulement, l'écroulement définitif du premier Empire mit fin, de toutes façons, à sa carrière politique; et, retourné alors à Loriol, le chevalier Duperreau, comme on l'appelait, y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

Le savant archiviste de la Drôme, M. Lacroix, a publié, il y a vingt ans, une mauvaise pièce de vers trouvée dans les papiers des Rouveyre et intitulée : *Réponse de M. Eléonore-Fœlix-Fortunat-Achille-Gabriel de Rouveyre-Dupérot, âgé de trois jours, au discours que luy fit M. son père, après avoir reçu le baptême.*

Ann. de Michel Forest, édit. Brun-Durand. — *Bull. d'arch.*, XIII, 361. — *Moniteur.* — Notes de M. Etienne Mellier. — Etc.

ROYSSES (Philibert de), homme de guerre, dont le nom eut du retentissement pendant la première des guerres dites de religion, appartenait à une famille de pauvres gentilshommes du lieu de Piégros, remontant à noble Lantelme de Roysses, qui épousa, en 1339, Marguerite de Charens, du lieu de Suze, et dont un des membres, Girard *de Royssiis*, était notaire à Crest en 1425. Ayant pris le parti de la Réforme, en même temps que ses voisins, Mirabel et Quintel, il fit, avec eux, cette fameuse campagne de Saintonge, dans laquelle six régiments dauphinois, menés par Montbrun au secours de Condé et de Coligny, furent à peu près détruits par les troupes royales (1568-1569), et, de retour en Dauphiné, continua à guerroyer sous Montbrun, dont il épousa la fille cadette. En 1572, il était gouverneur de Dieulefit, et c'est lui qui signa, le 18 juillet de l'année suivante, une requête des protestants de la contrée à de Gordes, qui venait de s'emparer de Manas, village voisin, lui demandant une suspension d'armes, qui fut d'ailleurs accordée. Puis, comme cette trève et la publication de la paix dite de la Rochelle aboutirent à une nouvelle levée de boucliers du parti huguenot en Dauphiné, de Roysses fut alors investi du commandement militaire du Valentinois, et c'est à ce titre qu'après avoir fait fortifier Livron, il défendit courageusement cette place contre les attaques successives du dauphin d'Auvergne et du maréchal de Bellegarde, jusqu'à sa mort, arrivée le 26 décembre 1574. « Pour se monstrer « trop souvent sur le rempart, il fust « attaint d'une arquebuzade à la tes- « te », disent les *Mémoires des frères Gay*, qui ajoutent : « et estant tombé « mort, fust soudain couvert d'ung « manteau, afin que les soldarts et « aultres de la ville ne se vinssent à « fléchir en le voyant mort. La nuict « venue, le corps dudit sieur fust « mis et inhumé dents le rampart de « la bresche. » Beau tombeau pour un soldat.

De Roysses n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Louise du Puy-Montbrun, qui, devenue veuve, se remaria avec Jean de Rauques, seigneur de Saint-Pardon; puis, avec Pierre de Rivière, receveur des greniers à sel du Dauphiné. Quant à ses biens, ils se partagèrent entre son frère Philippe et sa sœur Isabeau de Roysses, femme d'Olivier Arnaud, coseigneur de Cobonne, qui mourut vers 1620, léguant 45 livres à l'église réformée de Crest.

Arch. Drôme, E, 1627. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, III, 166. — *Mém. des frères Gay*, 136. — Min. de Farsac, notaire à Crest. — Roman, *Doc. sur la Réforme*, 200.



S

SAGE (Esprit), chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux, auteur d'une histoire manuscrite des évêques de cette ville, qui « ne devoit pas leur être d'un « médiocre honneur, non plus qu'à « lui », à ce que nous apprend Guy Allard, à qui elle fut prêtée par l'évêque Aube de Roquemartine ; ce chanoine, disons-nous, apparaît pour la première fois en 1659, date à laquelle les consuls de Pierrelatte lui payèrent 60 livres un inventaire raisonné des titres de la communauté. Neuf ans après, ce sont les consuls de Saint-Paul qui lui donnent 9 pistoles, pour rechercher certains actes dans leurs archives; cinq ans plus tard, les Pierrelattais, revenant à la charge, le priaient de vérifier et de transcrire leurs chartes de libertés et de franchises. Enfin, on le voit chargé de déchiffrer une transaction de l'an 1389, entre le prieur et les habitants de Suze-la-Rousse; puis, de trancher un différend que le seigneur des Granges-Gontardes avait avec le seigneur et les habitants de Roussas, à propos de limites, parce qu'il était le seul à même de lire les vieux actes produits par les parties, ce qui est un irrécusable témoignage de la réputation de paléographe dont il jouissait dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Mais cela ne nous renseigne guère sur sa vie, qui finit très probablement peu de jours après le 28 février 1679, date à laquelle il testa, léguant certaines choses au chapitre dont il faisait partie, « à la charge de faire toutes ses funérailles suivant sa dignité de chanoine », et instituant l'hôpital son héritier principal. Quant à son histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont le titre était : ***Recueil historique***, elle n'a pas été imprimée et le manuscrit en est vraisemblablement perdu.

Biogr. Dauph., II, 377. — Guy Allard, *Dict.*, II, 524. — Arch. Drôme, E, 3368, 3414, 3418, 3834 et 7578. — Arch. hosp. de St-Paul-Tr.-Ch., E, 6.

SAILLANS (Gaspard de), écrivain, né à Valence en 1513, appartenait à une famille de cette ville, dont Guichenon donne la généalogie dans son ***Histoire de Bresse***. Seulement, tandis que cette généalogie commence avec le père de notre écrivain, Jean de Saillans, seigneur de Saint-Jullien, que « ses vertus et bonnes qualités » firent anoblir en 1512, nous voyons ce Jean, qui était « granetier du Pont-« Saint-Esprit » et mari de Jeanne de Johannis, qualifié noble dès 1511, date à laquelle il fit une reconnaissance, conjointement avec noble Christophe de Saillans, son frère, vicaire général de l'évêque, prévôt du chapitre et official du diocèse de Valence ; et l'on trouve, du reste, en 1508, noble Louis de Saillans, que nous croyons être un troisième frère. Quant à l'ancienneté de la famille, elle est tout autre que ne le dit Guichenon,

attendu qu'un Humbert de Saillans fonda, antérieurement à 1332, une messe quotidienne dans l'église du prieuré du Bourg-lès-Valence, et qu'on rencontre ensuite quantité d'autres Saillans à Valence, notamment Pierre, précenteur du chapitre, et Jean, son frère, en 1394; Garin, mari d'Anne de Crest, en 1447; et Jean, mari de Louise de Combes, en 1452. Mais, revenons à Gaspard de Saillans, dont le frère Jacques était docteur ès lois : il fut pendant trente ans trésorier des salpêtres du roi, ce qu'il était encore en 1560, date à laquelle, Valence commençant à être en proie aux dissensions religieuses, les catholiques de cette ville le choisirent pour chef. Ce fut, à ce que rapporte Chorier, de l'avis du comte de Clermont, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné; et cet historien ajoute que Gaspard de Saillans ayant été élu « capitaine « général » fit faire une revuë générale « des habitants, dont il pouvoit s'asseurer et qu'il s'en trouva douze « cents, tous bien armez. » C'était le 17 avril 1560.

Treize jours après, le même Gaspard de Saillans était appelé à faire partie du conseil de ville pour les affaires extraordinaires, et c'est à ce titre qu'il fit décider, le 30 décembre suivant, que les édits du roi « sur le faict « de la religion », autrement dit l'interdiction du culte réformé à Valence, auraient leur plein et entier effet, dût-on employer la force pour cela. Cette attitude est d'autant plus digne de remarque, qu'un des fils de « M. « le Trésorier », comme on l'appelait, comptait parmi les plus chauds partisans de la Réforme à Valence *(voir Bertrand de Loque)*, et qu'il en était de même de son beau-frère, le professeur Ennemond Bonnefoy *(voir ce nom)*. Or, une des conséquences finales de cette interdiction fut la prise de Valence par les huguenots commandés par des Adrets, au mois d'avril 1562, et c'est chez Gaspard de Saillans que se trouvait La Motte-Gondrin, lorsqu'il fut assassiné le 27 de ce mois. Quant à lui, jeté alors en prison, il n'en sortit, au bout de quelque temps, que pour trouver ses biens saccagés et pillés. « Aucuns de l'infecte « religion nouvelle ne m'ont laissé, « dit-il, *ne riphe ny raphe* de ce que « j'avois en trois miennes maisons, « l'une à Lyon, l'aultre à Valence et « l'aultre à Beaumont, près là ; et n'y « ont laissé chose qu'ils ayent pu em- « porter, oultre les fractions de tou- « tes portes et vitres d'icelles. »

Indépendamment de cela, sa femme mourut de la frayeur que lui causèrent semblables violences. Mais ce n'est pas, quand même, à ce moment-là que Gaspard de Saillans s'éloigna définitivement du berceau de sa famille ; car, il habitait encore Valence le 2 décembre 1563, date à laquelle on le chargea de représenter cette ville dans les Etats du Dauphiné, et tout porte, du reste, à croire que ce n'est qu'après son troisième mariage (7 juillet 1564) qu'il alla habiter Lyon où, souvent contraint « de garder la « chambre, pour cause d'une humeur « ou goutte », il ne trouva rien de mieux à faire que d'écrire, « pour ne finir « *sa* caducque vie soubs silence, en « abolition de mémoire de *lui*, au « moins sans monstrer quelque œu- « vre faict par labeur de *son* pe- « tit esprit, afin de laisser en quel- « que endroit *son* nom vivre après « une vie corporelle. » Et de fait, c'est au seul de ses écrits dont on n'a connu jusqu'ici autre chose que le titre, que Gaspard de Saillans doit de ne pas être complètement oublié, bien qu'il n'y ait là, semble-t-il, que de quoi le couvrir de ridicule, ce *Premier livre* étant le récit de ses amours, de son mariage avec une jeune femme, et de sa lune de miel, à lui, vieux mari goutteux.

Ayant testé le 29 juillet 1565, en faveur d'un enfant dont sa femme était alors enceinte, Gaspard de Saillans mourut neuf ans après. Il avait été marié une première fois avec Catherine de la Colombière; la seconde, avec Romaine de Chareton, veuve d'un hom-

me de loi, et la troisième, avec Louise de Bourges, « la belle Loyse », comme il l'appelle, fille de Claude, seigneur de Myons et de Villeurbanne, général des finances en Piémont, qui fit reconstruire à Lyon une partie de la rue Bonneveau, appelée ensuite, à cause de cela, rue des Générales.

Quant à ses écrits, sur lesquels on n'a donné jusqu'ici que des renseignements erronés ou incomplets, ils comprennent : I. *Premier livre de Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valence en Dauphiné, le contenu duquel et des deux autres qui s'en suivront se trouvera cy derrière. A Lyon, par Iaques de la Planche*, 1569, petit in-8° de 63 pp. chiffrées + 13 pp. non num. pour la table. C'est dans ce volume, divisé en trois parties, que G. de Saillans raconte d'abord comment il fit la connaissance de Louise de Bourges, sa troisième femme; puis, ses fiançailles; enfin, ses noces, la grossesse qui s'ensuivit, etc. On n'en connaît que trois ou quatre exemplaires. — II. *Le deuxièsme livre qui est triomphant, composé par Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valence en Dauphiné. A Lyon, par Jean d'Ogerolles*, M.D.LXXIII. Cet ouvrage porte sur le titre les armoiries des Saillans entourées de la devise :

La paix de Dieu en toute saison,
Veuille loger en ceste maison.

et se compose de 223 pp., à la quatrième desquelles est le portrait de l'auteur, plus 1 feuillet non chiffré. De même que le précédent, il est divisé en trois parties, dont la 1re traite de « l'heur, félicité et grandeur des Romains »; la 2e, de « l'infélicité qu'ils « eurent après le changement de leurs « Roys », et la 3e, de « trois autres « conspirations et séditions qui sont « advenues en païs de Bohême et « Taberie, sur les frontières d'Allemagne, et en nostre France, qui ont « esté semblables ou pires que celles « des Romains »; tandis que nous savons, par l'exposé placé en tête de son *Premier livre*, qu'il se proposait tout d'abord d'y traiter « de la loy et des « cérémonies des gentils et payens « envers leurs faulx dieux; de la prospérité et infélicité des Romains; de « nostre foy catholique, apostolique « et romaine et de la différence du « mariage spirituel au mondain; enfin, de plusieurs enseignements « faits et donnez par maints auteurs, « pères hermites très dévots demeurans par les desers d'Egypte, Palestine et autres contrées » : ce qui est assez différent. On ne connaît pas d'autre exemplaire de ce *Deuxièsme livre* que celui de la bibliothèque Méjanes, à Aix. Quant au troisième, dont il est également question en tête du premier, comme devant contenir « trois parties : la première desquelles parlera de la louange du mariage corporel; la seconde, de la « discrétion qu'il faut avoir lorsqu'il « est question de s'y mettre; et la « troisième desduira comment l'on se « doit gouverner en tel estat », il y a d'autant plus de raisons de croire qu'il resta à l'état de projet, que Gaspard de Saillans mourut un an après la publication de son *Deuxièsme livre*; et, pour ce qui est du livre des *Marguerites*, qu'il aurait publié en 1572, suivant Guy Allard, M. le président Baudrier le nie, bien que le marquis de Méjanes ait écrit sur la garde du *Deuxièsme livre*: « Le même auteur a « fait imprimer en 1572 un livret qu'il « intitule les *Marguerites*, où il traite « de plusieurs pierres prétieuses; il « n'est pas commun. » Terminons en disant que le portrait qui se trouve à la 2e page du *Deuxièsme livre* ne donne guère que le trait du buste légèrement tourné à D., dans un ovale autour duquel on lit : GASPAR DE SAILLANS : DIEV L'A AINSI PERMIS, et, au-dessous : « C'est le portrait de la teste de « Noble Gaspar de Saillans autheur « de ses premier deuxiesme et troisiesme liures, Estant en son aage de « soixante ans, auquel temps il a composé iceux liures, plus par hazard

« que non pas autrement, car sa vac-
« catio(n) ordinaire n'estoit a lire et
« estudier es lettres, co(m)me il s'en
« est humblement excusé pur sesdits
« liures. »

Biogr. Dauph., II, 377. — Arch. Drôme, E, 2466 et 2484. — Id. de Valence, BB, 6 et 8. — Guichenon, *Hist. de Bresse*, 3e partie, 341. — Notes de MM. Aude, le président Baudrier et Vichez. — Etc.

SAINT-CYR-NUGUES. Voir : **NUGUES ST-CYR**.

SAINT-HENRI (Olympe Chaix, sœur), religieuse, née à la Garde-Adhémar, le 27 avril 1814, était novice dans la congrégation du Saint-Sacrement quand le choléra éclata à Valence, en 1835 ; elle demanda aussitôt comme une faveur d'être envoyée dans cette ville, pour y soigner les victimes du fléau, et cette faveur lui ayant été accordée, elle y resta tant qu'il y eut un cholérique. Envoyée de là à l'hôpital de Die, elle y demeura vingt ans, tour à tour occupée des malades et des enfants, en maîtresse tellement dévouée, que la Société d'encouragement pour l'instruction primaire lui décerna une médaille d'honneur. Enfin elle passa à l'hôpital civil et militaire de Romans, auquel elle fut attachée dès 1856 et dont elle fut la cheville ouvrière jusqu'à sa mort, arrivée le 7 novembre 1899. Son dévouement de chaque jour excita à ce point l'admiration de tous, que la municipalité et l'autorité militaire unirent leurs efforts pour lui faire obtenir, en 1895, la croix de la Légion d'honneur, et qu'en la lui remettant le général Zédé se fit un devoir de lui dire que nul ne méritait plus qu'elle cette récompense des braves.

Les administrateurs de l'hôpital de Romans ont fait placer, dans la salle de leurs délibérations, un portrait de la sœur Saint-Henri, par le peintre Ageron, et ce portrait a été reproduit dans *Les Alpes illustrées* du 19 septembre 1895.

L'Impartial du 9 nov. 1899 et notes de M. Cypr. Perrossier.

SAINT-VALLIER. Voir : **LA CROIX DE CHEVRIÈRES** (de).

SAPEY (Etienne-Adrien), administrateur et homme politique, né au Grand-Lemps (Isère), le 20 février 1771, était le frère aîné d'un ancien officier qui fut, pendant trente ans (1818-1848), député de l'arrondissement de St-Marcellin; conseiller maître à la Cour des comptes de 1833 à 1852, date à laquelle il participa à la rédaction de la constitution du second Empire; enfin, sénateur de 1852 à 1857, date de sa mort. Entré pendant la Révolution dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, il était directeur à Valence dès les premiers temps de la Restauration. Devenu bientôt après membre du conseil municipal de cette ville, il y joua jusqu'en 1848 un rôle important; car, on le trouve colonel de la garde nationale sous Louis-Philippe, et lorsqu'il fut question, en 1838-1839, d'élever une statue à Championnet, c'est à lui qu'on déféra la présidence du comité.

Admis à la retraite en 1851, Et.-Ad. Sapey fut élu député au Corps législatif, dans la 1re circonscription de la Drôme, le 29 février de l'année suivante, avec l'appui du gouvernement, et, en cette qualité, concourut au rétablissement de l'Empire. Enfin réélu sans concurrent, le 22 juin 1857, par 18.315 suffrages, il donna sa démission quelques mois après, à cause de son grand âge, pour vivre retiré à Valence, où il mourut le 30 novembre 1863.

Et. civ. — Champollion-Figeac, *Chron. Dauph.*, I, 82. — Tisseron, *Le Corps législ.* — *Courr. de la Drôme* et *La Romanaise*, du 10 déc. 1863.

SAULSES DE FREYCINET (de). Voir : **FREYCINET** (de).

SAUTAYRA (Pierre-Barthélemy), homme politique, né à Montélimar, le 14 février 1748, de Pierre, maître charpentier, originaire de Paris, et de Marianne Garnier, fut entrepreneur de travaux publics et se retira dans sa ville natale, après l'achèvement du canal de Bourgogne (1787), dont il avait fait creuser une partie. Fixé ensuite à Saint-Marcel-de-Sauzet, où il acquit, en 1791, les biens du prieuré, il dut à son enthousiasme pour la Révolution d'être envoyé par le canton de Sauzet à l'assemblée de Chabeuil (19-29 mai 1790); puis, à l'assemblée électorale du 25 août de l'année suivante. Or, cette dernière assemblée le comprit parmi les députés de la Drôme à l'Assemblée législative, et, si l'ancien entrepreneur ne se signala pas comme législateur, il fit au moins preuve de courage: d'abord, en demandant, le 10 août 1792, qu'on déclarât qu'un sieur Jauger, officier municipal de Ruffec (Charente), assassiné dans une émeute, avait bien mérité de la Patrie; ensuite et surtout, en se prévalant de son titre de député pour pénétrer dans une prison, lors des massacres de septembre, et en faire sortir un de ses parents, Cadet de Chambines, commis principal des ponts et chaussées, qu'il arracha ainsi à la mort. Et, par une singulière coïncidence, c'est dans le moment même qu'il accomplissait cet acte de courage, que les électeurs de la Drôme l'inscrivirent, lui second, sur la liste des députés de ce département à la Convention nationale. Là, le rôle de P.-B. Sautayra ne fut guère plus brillant qu'à la Législative; car, il se résume en ceci, qu'après avoir voté la mort du roi, il fut un des 96 commissaires envoyés par la Convention dans les sections de Paris, le 8 mars 1793; puis, qu'ayant ensuite exposé, conjointement avec J.-J. Dherbez-Latour, député des Basses-Alpes, au Comité de Salut public, qu'ils pourraient probablement éclairer l'opinion et ramener les esprits enclins au fédéralisme dans leurs départements respectifs, s'ils pouvaient s'y rendre secrètement, les autorisations nécessaires leur furent immédiatement accordées, et ils partirent sur-le-champ. C'était le 8 juin. Seulement, il arriva qu'à leur passage à Lyon, nos deux députés furent arrêtés et mis en prison, par ordre de la commission populaire, justement à cause du mystère dont ils s'entouraient, et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention personnelle des représentants Rouyer et Brunel, alors en mission dans le Sud-Est, pour les faire relâcher, le 20 juillet, c'est-à-dire aussitôt après qu'on eût apposé sur les murs de cette ville un placard intitulé : *Adresse des autorités constituées et du peuple de Montélimar aux autorités et au peuple de Lyon, du 16 juillet 1793, l'an II de la R. F.*, signé : « Salamon, « maire, président des autorités cons- « tituées de Montélimar. »

Rendu à la liberté, P.-B. Sautayra, qui était d'ailleurs malade lorsqu'il s'éloigna de Paris, mourut le 27 septembre suivant à Montélimar, d'où ses restes furent transportés à Saint-Marcel-de-Sauzet.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Eloge funèbre du citoyen Barthélemy Sautayra, député de la Drôme à la Législative et à la Convention nationale, prononcé par le citoyen Courtois... le 28 septembre 1793.* S. l. n. d., in-8°.

Biog.. Dauph., II, 394. — *Actes comité Salut publ.*, II, 286; V, 105, 255, 322. — Arch. Drôme.

SAUTAYRA (Adolphe-André), petit-fils du précédent, né à Saint-Marcel-de-Sauzet, le 17 juin 1801, se fit recevoir licencié en droit, le 13 août 1824, et docteur, le 26 août 1826, puis s'établit avocat à Paris, où il fut inscrit au tableau de l'ordre jus-

qu'en 1839, date après laquelle il n'est plus question de lui.

Indépendamment de ses thèses pour la licence et le doctorat et de quelques articles de critique littéraire, publiés dans *La Thémis*, sous le voile de l'anonyme ou celui de pseudonymes, il est l'auteur de l'art. *Arrérages*, dans le *Dict. univ. du droit franç.*, de Paillet; de l'art. *Antichrèse*, dans le *Répert. du notariat*, de Rolland de Villargues, et d'un *Aperçu historique sur l'esclavage chez les Romains*, inséré dans le premier volume des procès-verbaux du Congrès historique, tenu à Paris, en octobre 1835. Enfin, on a encore de lui les ouvrages suivants :

I. *Des vices du régime hypothécaire en France, d'après lesquels les prêteurs et les acquéreurs d'immeubles n'obtiennent qu'une garantie illusoire; suivi de vues propres à établir un nouveau système sur la transmission des propriétés foncières*. Paris, Veuve Ch. Béchet, 1829, in-8° de 64 pp. Ce travail a été réimprimé sous le titre de : *Conseils aux prêteurs sur hypothèques et aux acquéreurs d'immeubles, pour éviter les vices de la législation française, suivis de vues... et de quelques considérations sur la nouvelle charte du 7 août 1830*. Paris, Mansut, 1830; in-8° ayant pour faux-titre : *Vices de la législation française et leur réforme*.

II. *Manuel complet pour les aspirants au grade de licencié en droit*. Paris, Mansut, 1832-1834; 4 forts vol. in-18, dont le troisième est de Lagrange, et dont une partie du quatrième a été publiée séparément sous le titre de : *Code de commerce, nouvellement expliqué article par article, suivi d'un nouveau Formulaire complet*. Paris, Mansut, 1835, in-18.

Journ. de Mont., 19 octobre 1867. — Quérard, *Fr. litt.*, 81.

SAUTAYRA (Charles-Alexandre-Gustave), frère cadet du précédent, né à Montélimar, le 25 avril 1804, était agent d'assurances quand éclata la Révolution de février 1848. Improvisé alors sous-commissaire du gouvernement dans l'arrondissement de sa ville natale, il posa bientôt sa candidature à la représentation du peuple, dans le département, en se recommandant de son père et de son aïeul, affirmant que « si la « science et le talent pouvaient lui « faire défaut, l'énergie et la résolu- « tion ne sauraient l'abandonner »; formulant enfin un programme fort modéré : ce qui lui valut 34,878 suffrages, c'est-à-dire une belle majorité. Or, élu représentant de la Drôme, il siégea sur les bancs de la Montagne, et recommanda, dans une lettre, « à « ses concitoyens », la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République (29 novembre 1848). Cinq mois plus tard (mai 1849), le Comité central des travailleurs de la Drôme l'ayant porté sur sa liste de candidats à l'Assemblée législative, G. Sautayra fut élu le premier, par 43,689 voix, et, dans cette nouvelle assemblée, il fit naturellement opposition à la politique napoléonienne. Il alla même jusqu'à protester, à la tribune, contre la mise en état de siège du département de la Drôme, à la suite des événements du 13 juin 1849; d'où s'ensuivit un échange de lettres, on ne peut plus vives, entre le maire de Montélimar et lui. Mais, à en juger par ce que disent de ce représentant de la Drôme les journaux du temps, son attitude ne fut jamais de celles qui inspirèrent des craintes au gouvernement de L.-N. Bonaparte; car, *Le Charivari*, entre autres, ne trouva rien de mieux, pendant assez longtemps, que de ridiculiser G. Sautayra, à cause de sa manie de pérorer et de certaine cocarde dont il se parait. Pour tout dire, bien qu'il ait fait quelques propositions à l'une et à l'autre des assemblées dont il fit partie, la place qu'il y tint fut si petite que Vapereau et Larousse l'ont ignoré, et qu'à la suite du coup d'Etat de décembre

1851, il disparut, sans que nous ayons pu rien savoir de ce qu'il fit ensuite, sinon qu'il mourut à Paris, le 21 septembre 1867, et fut inhumé à Saint-Marcel-de-Sauzet.

Indépendamment de ses professions de foi, ce Sautayra est l'auteur des écrits suivants :

I. *De l'assurance contre l'incendie, avec commentaire..., précédé d'une introduction.* Montélimar, Bourron, 1841, in-12 de 364 pp.

II. *G. Sautayra aux électeurs du département de la Drôme* (1er août 1848). Paris, Brière, in-4° de 20 pp.

III. *Annexe au compte rendu aux électeurs... Assemblée nationale, séance du 1er septembre 1848.* B.-N. Chaix, in-8° de 15 pp.

IV. *G. Sautayra... à ses concitoyens.* Paris, 29 novembre 1848. Paris, Marc Aurel, s. d., in-12 de 23 pp.

V. *Discours prononcé par M. Sautayra... dans la discussion sur la prise en considération de la proposition tendant au remplacement des octrois. Séance du 6 février 1851.* S. l., Panckoucke, s. d., in-8°.

ICONOGRAPHIE. — I. Portr. lith., in-fol. Buste de face. *Devéria.* Imp. Lemercier. — II. Autre, même format. Buste de 3/4 à G. assis. *Courtois*, collect. Delarue. — III. Autre portrait, livr. de Becquet frères, signé *Courtois*, le représentant de face, assis dans un fauteuil.

Courr. Dr., 1848-49. — Notes de M. Vallentin. — Et. civ.

SAUTAYRA (Edouard), fils du précédent et de Lucie-Agathe Chabas, né à Saint-Marcel-de-Sauzet, le 12 mai 1826, se fit recevoir docteur en droit et concourut avec succès, en 1849, pour une place d'auditeur au Conseil d'Etat, qu'il abandonna au 2 décembre 1851. Devenu juge de paix de Mascara (Algérie), huit ans après, c'est-à-dire alors qu'il s'agissait, non seulement d'organiser l'administration de la justice dans notre grande colonie africaine, mais encore et surtout de faire comprendre aux populations arabes les bienfaits de cette organisation, en conciliant leurs traditions et leurs coutumes séculaires avec les principes de notre droit, il se mit aussitôt à étudier le droit musulman et la loi mosaïque, son point de départ. Et cette étude ayant été continuée pendant plusieurs années, dans différents postes, il entreprit, avec le concours de M. Charleville, la première traduction qui ait été faite du Code rabbinique, et l'accompagna des explications des docteurs juifs et de la jurisprudence de la cour d'Alger : travail d'autant plus utile pour les magistrats français en Algérie, qu'il leur importe de connaître la loi musulmane, en remontant à ses sources, pour bien remplir leur tâche.

Successivement juge à Tlemcen (6 décembre 1860), juge à Alger (10 septembre 1864), et président à Mostaganem (15 octobre 1866), Edouard Sautayra était, depuis le 13 juin 1868, vice-président du tribunal d'Alger, lorsqu'il publia cette traduction, que suivirent d'autres travaux inspirés du même esprit; devenu conseiller à la cour d'Alger le 6 septembre 1870, il y était président de chambre depuis le 22 février 1879, lorsqu'on lui confia, en 1880, la chaire de droit musulman à l'école de droit d'Alger. Appelé, enfin, à la première présidence de la même cour le 28 avril 1881, il semblait devoir occuper pendant longtemps cette haute charge, lorsqu'il mourut subitement à Montélimar, le 24 juin 1885, étant alors officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier de l'ordre de Charles III et grand-croix du Nicham. Inhumé auprès des siens, à Saint-Marcel-de-Sauzet, il y a été rejoint, en 1894, par sa veuve, qui a laissé 10,000 fr. à la commune, à la charge d'entretenir des fleurs sur le tombeau des Sautayra, et de distribuer des secours aux indigents, chaque année, à l'anniversaire de son décès et à celui de son mari.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Code rabbinique, Eben Hazzer, traduit par extraits avec les explications des docteurs juifs, la jurisprudence de la cour d'Alger et des notes comparatives de droit français et de droit musulman.* Paris, Challamel; et, Alger, Vve Philippe, 1868-69, 2 vol. in-8°. En collaboration avec Charleville.

II. *Droit musulman. Du statut personnel et des successions.* Paris, Maisonneuve, 1873-74, 2 vol. in-8°. Ouvrage fait en collaboration avec Cherbonneau.

III. *Législation de l'Algérie. Lois, ordonnances, décrets et arrêtés par ordre alphabétique, avec tables et cartes administratives et judiciaires.* Paris, Maisonneuve, 1878-84, 2 vol. in-8°, publiés avec le concours de MM. Hugues et Lapra.

Journ. de Montélimar, du 27 juin 1885. — Notes de MM. Lud. Vallentin et le bibl. de la Cour de cass.

SAUTEL (Pierre-Just), poète latin dont on a comparé les vers à ceux d'Ovide, naquit en 1613 et le 12 mai, non à Valence, comme le disent tous les biographes, — car ce nom ne se trouve pas sur les registres paroissiaux de cette ville, — mais très probablement à Loriol, diocèse de Valence, où il y avait une famille Sautel, qui périt presque toute de la peste en 1629. Sabatier de Castres, après avoir fait une sévère critique du premier et du troisième de ses recueils, dit, en parlant du second, que « l'invention du sujet, les grâ« ces de la narration, la douceur du « coloris, le choix des termes, l'ai« sance de la versification », font, des petits poèmes qui le composent, « autant de chefs-d'œuvre. » Entré dans la Compagnie de Jésus le 27 septembre 1635, il professa douze ans durant, au collège de Tournon, la grammaire d'abord, puis les humanités, enfin la rhétorique; devenu ensuite ministre, il avait été pendant quelque temps missionnaire, lorsqu'il mourut à Tournon, le 8 juillet 1662.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Divæ Magdalenæ ignes sacri et piæ lacrymæ, sive selecta de diva Magdalena cum totidem Elegiis Epigrammatum syntagmata. Lvgdvni apud Mich. Duhau,* M.DC.LVI; in-12 de 6 pp. non chiffrées + 371 pp. chiffrées, + 12 ff. non chiffrés. — Autres éd.: *Tutelæ apud Johannem Chirac, 1663,* in-12 de 317 pp. — *Ingolstadii, 1673, typis, Johannis Philippi Zinck,* in-12 de 4 ff. + 312 pp. chiff. + 85 pages non chiffrées. — *Coloniæ Agrippinæ, sumptibus, viduæ et hæredum Ioan. Antonii Zinckii, 1684,* in-12 de 312 pp. — Ibid. *Sumpt., Jacobi Promper, 1709,* in-12 de 314 pages. — Ibid. *Sumpt. Wilhelmi Metternich, 1710,* in-12 de 316 pp.

II. *Lvsvs poetici allegorici, sive Elegiæ oblectandis animis et moribus informandis accommodatæ, In tres libros, aut Decurias tributæ. Lvgdvni apud Mich. Duhau, 1656,* in-12 de 5 ff. + 192 pp. + 2 ff. n. chiff. Recueil approuvé par le Provincial de Toulouse, en *1656,* et par les docteurs en théologie. *Valentiæ Segalanorum, die 20 aprilis, anno 1656.* On n'en connaît pas moins de trente éditions, dont la meilleure est celle de Joseph Tremollière (*Aptæ-Juliæ, 1827,* in-12 de 162 pp.), et dont deux, imprimées par Barbou (*Parisiis,* 1725, in-12 de 145 pp. et ibid. *1754,* in-12 de VI + 182 pp.), comprennent les *Madelenetti Carmina.* Il y en a des extraits dans le *Thesaurus Epitaphiorum* du P. Labbe (p. 82) ; dans le *Parnasse latin moderne* de Brunet, d'Arles (II, 282-93) et dans le *Barbierii Hermes Romanus* (IV, 954-56 et 1097-99). Sept pièces, accompagnées d'une traduction française, se trouvent dans l'*Anthologie poétique* de Thévenot (I, 309 et 369-71), et une, dans le *Ruris deliciæ,* de Jos.-Fr. Bertrand (155-7); enfin, Coupé a inséré la traduction de quelques-unes dans les *Soirées littéraires* (XII, 151-86).

III. *Annvs sacer poeticvs, sive selecta de divis cœlitibus epigrammata, in singulos anni dies distributa. Parisiis apud Jean Henault, 1665,* deux vol. in-12 de 258 et 252 pp. On connaît cinq autres éd. de ce recueil, dont quelques pièces ont été insérées par le P. Alcazar dans sa *Chrono-Hist. de la Prov. de la Toledo,* I, pp. XCII - XCIIJ. Ce sont les suivantes : *Monachii, sumpt. Joann. Herm. A. Gelder. Typis Sebast. Rauch, 1674,* 2 vol. in-12 de 257 et 252 pp. — *Parisiis, Joann. Henault, 1675,* in-8°. — *Lugduni, Fr. Anissoniorum et Joannis Posuel, 1675,* 2 vol. in-12 de 256 et 252 pp. — *Sumpt. Joann. Jac. Remy. Typ. Math. Riehl, 1710,* 2 vol. in-8° de 257 et 252 pp., et *Coloniæ Agrippinæ, ex offic. Metternichiana, 1741,* 2 vol. in-8° de 257 et 252 pp.

Biogr. Dauph., II, 395. — Arch. Loriol, GG, 10 — Guy Allard, *Bibl.* — De Backer, *Bibl. Comp. Jésus,* III, 572. — P. Sommervogel, notes. — Etc.

SAUVAIN (Pierre), seigneur du Cheylard, un des premiers lieutenants de des Adrets, était le fils de Louis, qu'on prend souvent pour lui.

Je précise : famille d'Aoûste, près Crest, qui pourrait bien avoir la même origine qu'une famille bourgeoise de Montélimar, portant le même nom, les Sauvain ou Sauvaing étaient représentés, en 1518, par Jean et Etienne *Salvanhi*, marchands dudit lieu d'Aoûste, qui eurent pour héritiers Louis Sauvain. Celui-ci ayant acquis, en 1526, la seigneurie du Cheylard; deux ans après, celle de Marches en Valentinois, qu'il ne conserva pas; puis, celles de Piégros, de Barry, de Vercheny, de St-Sauveur et de Chastel-Arnaud, qui restèrent dans sa famille, se qualifia dès lors noble et écuyer, et même délaissa parfois son nom patronymique pour se faire appeler Louis d'Aoste, ainsi que cela se voit notamment dans le dénombrement qu'il fournit de ses biens, le 5 octobre 1540. Or, marié avec Angélique Lauze, Loze ou Lauxe, ce Louis Sauvain eut deux fils et trois filles : Françoise, « l'aisnée », dont le contrat de mariage avec Antoine Garcin *(voir ce nom)*, lieutenant particulier au siège de Crest, est en date du 4 janvier 1544, — elle épousa en secondes noces Claude de St-Rémy, vibailli de Graisivaudan, de qui elle était veuve en 1590 ; Françoise, « seconde du nom », dont le contrat de mariage avec François de Mirabel, coseigneur dudit lieu, est du 1er juillet 1547, — elle eut pour second mari Félix Bourjac *(voir ce nom)*, sénéchal du Valentinois et du Diois ; Lucrèce, femme d'Antoine des Massues, seigneur du Mas; enfin, Pierre et Antoine Sauvain, qui sont dits, le premier, seigneur du Cheylard, et l'autre, seigneur de Piégros, dans l'acte du 8 avril 1562, par lequel nombre de gentilshommes, assemblés à Montélimar, chargèrent Jean de Moreton, seigneur des Granges, de déclarer aux Etats de Dauphiné qu'ils entendaient « vivre selon la pure doctrine « de l'Evangile, et non à la façon « romayne. » C'est là une preuve que Louis Sauvain, leur père, dont le testament est, du reste, du 18 février 1553, était mort à ce moment, et conséquemment que ce n'est pas lui, mais son fils aîné, qui est le du Cheylard qui se trouva à la prise de Valence, par des Adrets, le 25 avril 1562, et fut même, dit-on, pour quelque chose dans l'assassinat de La Motte-Gondrin.

Sept mois après (11 décembre 1562), Pierre Sauvain du Cheylard était désigné, conjointement avec son compatriote Quintel *(voir ce nom)*, pour faire partie du conseil de guerre des églises réformées du Dauphiné; il siégeait encore dans ce conseil en 1568, date à laquelle on le voit, un moment, figurer comme gouverneur de la place de Die, puis lever, pour le compte du baron d'Acier, un régiment de 11 enseignes ou compagnies, à la tête duquel il fit, ainsi que Mirabel, Montbrun *(voir ces noms)* et autres, cette malheureuse campagne de Saintonge, dans laquelle sept régiments dauphinois accourus au secours de Condé furent à peu près détruits. Battu à Jarnac (16 mai 1569) et à Moncontour (3 octobre), il fut chargé, entre l'une et l'autre de ces désastreuses batailles, du commandement de St-Jean-d'Angély, place qui abritait les jeunes princes de Béarn et de Condé, espoir du parti huguenot; enfin, revenu en Dauphiné au printemps de 1570, il y était, dix mois après, « commissaire commis et depputé « pour faire la taxe, imposition et le- « vée de deniers imposée sur les sub- « jectz de la R. P. R. et autres ayant « biens en icelle. » A la St-Barthélemy, il s'enfuit à Genève, où il fut reçu habitant, le 14 octobre 1572, et d'où il ne revint, au bout de deux ans, que pour s'entendre avec Montbrun, touchant la conduite à suivre dans l'intérêt de leur parti. « Aulcungz « estimoint que c'estoyt pour parle- « mentz de paix », dit Thomas Gay, à la date du 11 décembre 1574. En 1575, une dernière charge lui fut imposée, celle de représenter les protestants dauphinois dans l'assemblée politique qui se tint à Montpellier, au

commencement de juillet. Il reçut aussitôt de cette assemblée mission de traiter de la paix avec le comte de Cariès et le duc d'Uzès, chefs du parti royaliste en Provence et en Languedoc, et revenait d'auprès d'eux lorsqu'il mourut à Nîmes, le 8 août de cette année-là, suivant la plupart des auteurs, — le 24, suivant Pérussis, — laissant de son mariage avec Hortense Cenami, qu'il avait épousée le 5 novembre 1564, le suivant.

Biogr. Dauph., II, 396. — *Fr. prot.*, IX, 194. — Piscis, notaire à Crest. — Inv. Ch. des comptes. — Arch. Drôme, B, 775 et E, 3619, 4061. — De Coston, *Hist. Mont.*, II, 242, 292. — *Mém. d'Eust. Piémond*, 544. — *Mém. des fr. Gay*, 87. — Etc.

SAUVAIN (Pierre de), seigneur du Cheylard, fils du précédent, hérita de tous les biens de sa famille, par le fait de la mort sans enfant de son oncle Antoine, seigneur de Piégros, qui avait institué, par testament, en date du 4 septembre 1568, sa mère comme héritière universelle, avec substitution au profit de son frère Pierre. Il ajouta à ces biens la seigneurie d'Auriples, acquise des héritiers de Diane de Poitiers; mais il suivit une toute autre voie que les siens, car lorsqu'il est question de lui, pour la première fois, en 1595, pendant le siège de Vienne contre les Ligueurs, par le connétable de Montmorency, au lieu d'être parmi les assiégeants, il commande la portion française de l'armée assiégée; en d'autres termes, c'était un violent Ligueur. Aussi est-ce à lui que le duc de Nemours se confia lorsqu'il soupçonna Disimieu, le gouverneur de Vienne; lui-même encore avait reçu l'ordre d'arrêter ce dernier, quand Disimieu, instruit du danger qui le menaçait, traita aussitôt avec le connétable. Du Cheylard en conçut une peine si vive qu'il protesta énergiquement et refusa ensuite de voir Montmorency. Mais il en prit finalement assez bien son parti, pour qu'on le voie plus tard servir sous Lesdiguières, qui lui fit avoir le brevet de maréchal des camps et armées du roi, le 1er avril 1622, et lui donna ensuite le commandement de certaines troupes extraordinairement levées pour maintenir la tranquillité dans la province, tandis qu'il irait guerroyer, lui, contre les protestants du Vivarais de nouveau soulevés. Enfin, quand le fils de Gouvernet, Hector de la Tour *(voir ce nom)*, se fut mis en pleine révolte contre l'autorité royale, c'est encore du Cheylard, qui était le beau-père du révolté, que Lesdiguières lui dépêcha, pour l'exhorter à déposer les armes avant qu'une armée allât l'assiéger dans ses châteaux de Soyans et de Mévouillon (1626); après quoi, il ne fut plus question de lui.

Marié avec une fille de Claude de Grasse, comte du Bar, gouverneur d'Antibes et de Brancas, que les uns appellent Jeanne, d'autres Suzanne, et qui ne figure pas dans la généalogie de cette famille, Pierre de Sauvain du Cheylard laissa cinq filles, dont l'une, Anne-Charlotte, dame de Soyans, d'Auriples, de Saint-Sauveur, etc., épousa : 1°, en 1616, Hector de la Tour, quatrième fils de Gouvernet; 2°, en 1635, Tanneguy de Poisson, seigneur du Mesnil.

Biogr. Dauph., II, 396. — *France prot.*, IX, 394. — Arch. Drôme, B, 775; E, 3629. — *Item* de Livron, EE, 4. — Chorier, *Hist. gén.*, II, 759. — Videl, I, 343; II, 229, 345.

SAVOYE (Jacques-Joseph-Marie), érudit — de qui le Dr Chevalier dit que, bien que n'ayant rien publié, il « mérite un souvenir pour « l'instruction et le zèle qu'il a mon- « trés par ses recherches sur l'his- « toire de sa ville natale, à un âge et « surtout à une époque où l'étude du « temps passé ne préoccupait guère « les esprits », — était de Romans, où l'on trouve sa famille établie dès les premières années du XVe siècle et où il naquit en 1788 et mourut le 30

mars 1814, son père étant notaire dans cette ville. Passionné pour tout ce qui touche à l'histoire et à l'archéologie locales, il fut en relations suivies avec J.-Cl. Martin (de Clansayes), alors professeur de seconde au collège de Saint-Marcellin, et releva les inscriptions que Dochier a mises à profit pour ses *Mémoires sur la ville de Romans,* sans indiquer de qui il les tenait. Enfin, il est l'auteur de quelques travaux inédits qui se trouvent en manuscrit à la bibliothèque de la ville de Grenoble, après avoir fait partie de celle de Jules Ollivier :

I. *Notes historiques sur Romans.* — II. *Notice historique sur le général Championnet, par J.-J.-M. Savoye, possesseur des papiers de ce général.* — III. *Notice sur l'antiquité de Romans.* — IV. *Histoire de Saint-Donat, autrefois Jovincieux.* Ces travaux, le second excepté, sont tous datés de 1809, date à laquelle J.-J.-M. Savoye s'intitulait « membre de « la Société d'histoire naturelle de « Grenoble. »

Dr Chevalier, *La chapelle de Saint-Michel de Romans*, 9. — Arch. de Romans, CC, 24. — *Inv. des manuscr. de la Bibl. de Gren.*, 326, 489.

SERMENT (Louise-Anastasie), fille savante et bel esprit, à qui ses goûts littéraires valurent des relations avec quantité d'écrivains célèbres de son temps, et qui doit à ces relations d'avoir son article dans l'*Histoire de la France littéraire* de l'abbé Lambert, dans Moreri et dans d'autres recueils, n'était pas de Grenoble, comme le disent tous les biographes, mais de Valence ou des environs de cette ville. En effet, Honoré de Serment, son père, qui acquit la noblesse avec une charge de conseiller du roi, lieutenant en la connétablie de France, était fils de Pierre Tastevin-Serment, notaire à Charpey (Drôme); et, si Girarde Girault, qu'il épousa le 14 septembre 1639, était de Paris et la fille d'un notaire de cette ville, nous savons, par un mémoire de cette dernière, que les nouveaux époux vinrent habiter Charpey, aussitôt après leur mariage; puis, que des querelles domestiques les ayant contraints de changer de résidence, au bout de dix-huit mois, ils s'établirent alors à Valence, où le mari mourut et fut inhumé dans l'église Saint-Jean. Ceci, nous le savons par le testament d'une de ses filles, Marie-Anne Serment, qui mourut le 16 avril 1676, demandant à être enterrée dans le tombeau de son père. Cette fille eut sept frères ou sœurs : 1° Jean-Annet, capitaine au régiment de Tournaisis, qui épousa, le 2 janvier 1687, Jeanne de Galbert de Ronchol des Fonts, dont la famille était des environs de Valence; 2° Claude, capitaine au régiment de Piémont, qui entra ensuite dans les ordres ; 3° Baptiste ; 4° Marie-Diane, religieuse ursuline, à Romans, sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation ; 5° Angélique, qui est probablement celle qui vint à Paris avec sa sœur Louise-Anastasie et sa mère, et fut enterrée dans l'église Saint-André-des-Arts ; 6° Laurence-Madeleine, qui testa le 10 février 1685, instituant héritier Jean-Annet, son frère ; 7° enfin, Louise-Anastasie, celle qui a donné lieu à cet article et qui, quoique habitant Paris, oublia si peu Valence, qu'elle établit une substitution au profit des pauvres de cette ville dans son testament, en date du 13 avril 1691 : advenant que Louis-Honoré et Jean-Annet Serment, ses neveux, manquassent de postérité, elle voulait qu'une partie de son héritage, exclusivement composé de rentes sur les aides et gabelles et le clergé de France, fût consacrée à la fondation d'une école, où l'on apprendrait à lire, à écrire et les principes de la religion catholique aux enfants pauvres de la ville de Valence et faubourgs, et que le reste constituât un fonds dont le revenu servirait, une année, à faire apprendre un métier à six pauvres garçons, et, l'an suivant, à doter cinq pauvres

filles de Valence encore. (Arch. de la Drôme, E. 1694). On ne saurait être plus Valentinoise.

Cela dit, rappelons que Louise-Anastasie Serment étant allée habiter Paris avec sa mère, devenue veuve, et une de ses sœurs, elle y fit partie de l'entourage de Mlle de Scudéry et fut l'amie et l'inspiratrice de Quinault, voire même quelque chose de plus, si l'on prend à la lettre certain quatrain de l'avocat général Etienne Pavillon; puis, qu'elle fut une des admiratrices de Corneille, ce qui ne l'empêcha pas de le traiter de Normand, — en vers, il est vrai, — un jour que l'auteur du *Cid* s'avisa d'être tendre avec elle; enfin, que c'est elle qui donna le goût des vers à l'abbé Genest, dont elle fut même un peu le Mentor, ayant son appartement sur le même palier que le sien. Quant à sa valeur, comme femme de lettres, elle était médiocre; si l'on en juge d'après ce que Guyonnet de Vertron a recueilli d'elle dans sa *Nouvelle Pandore* (I, 78, 124, 132 et 308), son meilleur morceau est un sonnet *sur la grossesse de Mme la Dauphine*, publié sous le pseudonyme de *Sybille gallicane*. D'autre part, il paraît, assure-t-on, que « la langue de Virgile lui étoit « aussi familière que la langue fran-« çoise », et c'est probablement là ce qui la fit recevoir dans l'académie des *Ricovrati* de Padoue, où on lui donna le surnom de *la Philosophe*.

Philosophe, Louise-Anastasie Serment l'était-elle dans le sens que Rochas donne à ce mot, en s'appuyant, pour cela, sur une pièce de vers dans laquelle notre académicienne dit aspirer au jour où elle ira

..................dans une nuit obscure,
Se livrer pour toujours aux douceurs du [sommeil?

Assurément non; car, si le sentiment exprimé dans ces vers a quelque chose de contraire à l'esprit religieux, combien en est-il autrement de celui qui a dicté ces deux autres vers, qu'on trouve dans la même pièce :

Du maître des humains l'éternelle bonté
Des malheureux mortels est le plus sûr asile.

Et, du reste, ne sommes-nous pas fixés sur les véritables sentiments de Mlle Serment, par celles de ses dispositions testamentaires que nous avons fait connaître et par l'obligation qu'elle imposa encore à son héritier de fonder, dans une église ou monastère, une messe quotidienne à perpétuité, pour le repos de son âme?

Terminons en disant que Louise-Anastasie Serment habitait à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor, une maison appartenant au collège des Ecossais, et que c'est là qu'elle mourut, à la suite d'intolérables souffrances, d'un cancer au sein, le 17 décembre 1692, en finissant ces vers :

..... nectare clausa suo,
Dignum tantorum pretium tulit illa laborum,

si l'on en croit D. Noël d'Argonne, qui raconte le fait dans les *Mélanges d'histoire et de littérature*, publiés sous le pseudonyme de Vigneul-Marville (I, 177); enfin, qu'elle dut être enterrée suivant son désir, dans l'église Saint-André-des-Arts, « à côté de sa « mère et de sa sœur », et que l'inventaire qui fut fait de son mobilier, après son décès, mentionne, avec quelques tableaux de dévotion, le portrait de la défunte, ceux de son père et de Quinault, et 250 volumes « reliés en « peau, en parchemin, etc....., qui « traitent de divers sujets, et que les « parties n'ont désiré être plus am-« plement particularisées. » (Arch. Drôme, E. 1693.)

ICONOGRAPHIE. — I. LOUISE-ANASTAZIE DE SERMENT. Portr. grav. En buste, de trois quarts à D., avec ce quatrain au bas :

Telle une fille illustre à nos yeux s'est mon- [*trée,*
Son esprit fut charmant, sa raison éclairée,
Et son cœur tout remply de force et de vertu,
Sous de longues douleurs ne fut point abattu.

In-4°. *J. Le Febure pinx. H. Habert sculpebat.* — II. Copie en contre-partie, in-8°, suite de Desrochers.

Biogr. Dauph., II, 401. — *Bull. d'archéol.*, VI, 324; IX, 207. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 2435.

SERRE (du). Voir: **FERRE** (de).

SERRE (Jean-Louis), cordelier du couvent de Montélimar, fils d'André, apothicaire de cette ville, dont un autre fils, Jean Serre, dit de Serre, ingénieur et chevalier de Saint-Louis, mourut à Colmar en 1731, soutint, le 11 septembre 1705, devant cent vingt religieux de son ordre, assemblés à Montélimar pour l'élection du provincial, une thèse dédiée au conseil de ville. Mais, ce qui nous intéresse bien plus encore, c'est qu'il a laissé un certain nombre de cahiers remplis de notes et de documents les plus divers, d'où M. le pasteur Arnaud a extrait des *Notices relatives aux guerres de religion*, allant de 1558 à 1685, qui ont de l'intérêt pour l'histoire de notre pays.

Ces cahiers, dont il ne reste que trois, font actuellement partie de la bibliothèque de M. Ludovic Vallentin, juge à Montélimar.

Bull. d'archéol., v, 112. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 255.

SERRET (André), théologien protestant que Moreri dit être né à Valence, « de parents nobles », en 1689, naquit en réalité le 2 décembre de cette année-là, à Etoile, où il fut baptisé le lendemain sous les noms d'André-Henri Serret, fils d'André et de Marie Messier, son père étant tout simplement un bourgeois de ce lieu, qui y fut maintes fois recteur de l'hôpital. Seulement, il faut reconnaître, avec cela, que ce bourgeois était vraisemblablement l'un des trois fils d'Hélain Serret, d'abord juge du Bourg-lès-Valence, qui mourut doyen des conseillers au présidial de Valence, vers 1674, et le frère de Pierre-André Serret, docteur agrégé en droit en l'université de Valence, dont un François Serret, autre agrégé en droit, était recteur en 1669; puis que, magistrats du présidial et agrégés de l'université de Valence les uns et les autres prétendaient à la noblesse, ce qui explique la qualification donnée par Moreri aux auteurs de notre théologien protestant.

Envoyé par sa famille à Paris pour y terminer ses études, André Serret s'y compromit tellement, dit-on, dans la fameuse querelle relative à la Grâce, qu'il dut chercher un refuge en Hesse, pays dont le souverain l'envoya étudier la théologie à Genève, après lui avoir fait suivre pendant quelque temps les cours de l'université protestante de Marbourg.

Serret ayant été reçu ministre du Saint Evangile à 19 ans, fut ensuite nommé prédicateur de l'église française de cette dernière ville et de Soualindorff, ce qu'il était depuis dix-sept ans, lorsqu'il obtint, en l'université de Marbourg, une chaire de philosophie et d'éloquence française, qu'il n'occupa que trois ans; car, c'est le 20 janvier 1726 qu'il mourut, laissant deux fils et deux filles. J. Van der Velde a, dit-on, composé une oraison funèbre de ce théologien, à qui l'on a attribué, par erreur, l'*Histoire des savants de Hesse*.

Biogr. Dauph., II, 404. — Moreri, *Dict.* — Et. civ. — Arch. Drôme, E, 1700. — Nadal, *Univ. de Valence*. — Notes de M. G. Latune.

SERVAN (Michel-Joseph-Antoine), sieur de Gerbeys, magistrat, né à Romans, le 3 novembre 1737, était l'aîné des onze enfants que Joseph Servan, sieur de Boisset, receveur des tailles de l'élection de Romans et recteur de l'hôpital général de cette ville, eut de son mariage avec Anne Henry, de Lyon. Ayant fréquenté beaucoup de gens de lettres pendant qu'il étudiait le droit à Paris, et, d'ailleurs, doué d'une imagination des plus vives, il voulut d'abord être

compté parmi eux ; mais, cédant ensuite aux instances de son père, qui lui acheta une charge d'avocat général au parlement de Grenoble, il entra dans la magistrature, non à 27 ans, comme le disent ses biographes, mais à 21 seulement, avec dispense d'âge; car ses lettres de nomination sont du 30 novembre 1758, et c'est le 1er février suivant qu'il fut installé. Or, bien que fort jeune, le nouveau magistrat ne tarda pas à se faire remarquer non seulement par son éloquence, — un peu trop pompeuse cependant, — mais encore et surtout par la hardiesse de ses idées; car, parlant à des hommes généralement imbus de tous les préjugés d'une société croulante, il ne craignit pas de rompre en visière avec ces préjugés, prenant occasion même des causes particulières sur lesquelles il était appelé à se prononcer pour toucher aux plus hautes questions d'ordre général, indiquer les réformes qui s'imposaient dans nos lois et le faire avec une telle justesse de vues, qu'il n'en est guère qui n'aient été introduites dans nos lois modernes, — son grand, pour ne pas dire son unique objectif, étant de « concilier le droit individuel « et le droit social, en ne prenant « au premier que ce que réclame « impérieusement le second. » Cette idée, il la développa surtout dans un discours de rentrée (1766), *sur l'administration de la justice criminelle*, discours que d'Alembert, Buffon, Helvétius et d'Holbach saluèrent de leurs acclamations, tandis que Voltaire, peu coutumier du fait, alla jusqu'à l'hyperbole dans l'éloge qu'il en fit. Et, ce discours de Servan, auquel un de nos magistrats les plus éminents a récemment consacré une étude, n'est pas le seul de lui qui ait eu du retentissement ; car il en est d'autres qui, bien que n'ayant pas autant de portée, firent grand bruit : par exemple, celui qu'il prononça en 1767, dans la cause d'une femme protestante que son mari, également protestant, avait chassée du domicile conjugal, après trois ans de mariage, pour épouser une servante, et à laquelle il refusait, en outre, toute réparation, sous prétexte que, ne s'étant pas mariés devant un prêtre catholique, mais bien devant un ministre de leur culte, ils ne l'étaient pas légalement. La Harpe a dit de ce discours qu'il est un chef-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Citons aussi le discours de rentrée de 1769 : parlant des mœurs, Servan impressionna si vivement son auditoire, qu'à en croire Berriat Saint-Prix, « sa porte fut for- « cée par le Parlement, par les étran- « gers présents à la cérémonie, par « la ville entière, impatients de lui « témoigner leur enthousiasme », ce qui témoigne beaucoup plus de la popularité de Servan, à ce moment-là, que de la valeur de sa harangue, qui est, en réalité, médiocre.

On cite encore son discours dans un procès, sur déclaration de grossesse, qui est un modèle de fine ironie; cette harangue a certainement contribué à faire inscrire, peut-être à tort, dans nos codes, l'interdiction de la recherche de la paternité ; mais rien n'honore davantage notre magistrat que sa conduite dans une affaire scandaleuse qui passionna au plus haut degré les esprits à Grenoble, en 1772, c'est-à-dire peu de temps après la mutilation du parlement de cette ville par le chancelier Maupeou. Il s'agissait d'une obligation de 50,000 livres souscrite, huit ans auparavant, par le comte de Suze, grand seigneur débauché, au profit d'une actrice, sa concubine, et qu'il refusa ensuite de payer, ayant obtenu le 24 avril 1769, du visénéchal de Montélimar, des lettres de revision qui annulaient sa dette comme immorale. Habilement travaillée par les amis de l'actrice, l'opinion publique était généralement favorable à cette fille, que recommandait d'ailleurs le duc d'Orléans, et les membres du Parlement inclinaient d'autant plus volontiers du même côté, qu'étant devenus tout à fait impopulaires en consentant

au sacrifice de 30 de leurs collègues, par le chancelier, ils espéraient regagner ainsi les sympathies publiques. Mais Servan, qui n'avait pas de semblables calculs à faire et qui en était, du reste, incapable, estimant, à son tour, que l'obligation dont on réclamait le paiement avait une cause immorale, qui la rendait nulle, le soutint, trois audiences durant, avec toute l'autorité de son talent et de son caractère, en dépit des murmures de l'auditoire et des épigrammes dont on le criblait dans les salons de Grenoble et des placards injurieux pour lui qu'on apposait clandestinement jusque dans l'intérieur du Palais. Enfin, ayant appris qu'on le devait siffler lorsqu'il prendrait ses conclusions, il le fit brusquement, au commencement de la quatrième audience, au lieu de continuer son réquisitoire, ainsi qu'on s'y attendait, et cela fait, dit que sa carrière judiciaire étant terminée, son dernier vœu était de pouvoir dire après l'arrêt que la Cour allait prononcer, comme Mithridate mourant :

Et mes derniers regards auront vu fuir le vice

Ce vœu ne fut pas exaucé, car l'actrice gagna son procès, et ses amis, après avoir applaudi à l'arrêt qui condamnait le comte de Suze à payer l'obligation souscrite, plus des intérêts et des frais portant la somme totale à plus de 90,000 livres, se retirèrent en répondant au vers que Servan avait cité, par ceux-ci :

On nous faisait Arbate, un fidèle rapport,
Rome, en effet, triomphe et Mithridate est mort.

Mithridate, c'est-à-dire Servan, était effectivement mort pour le Palais, dans lequel il ne devait plus se faire entendre; car, sa mauvaise santé lui faisant depuis longtemps un devoir de se reposer et d'habiter un pays chaud, il adressa aussitôt sa démission au ministre de la guerre, M. de Monteynard, qui était un parent du comte de Suze, en le priant de la transmettre à qui de droit ; et, quatre mois après, cette charge d'avocat général était acquise par l'intendant de la province, Pajot de Marcheval, pour son fils alors âgé de 17 ans et huit mois seulement, qui n'exerça jamais ses fonctions, — ce qui explique pourquoi le nom de notre romanais figura pendant plusieurs années encore sur les rôles du parlement de Grenoble. Il résulte même d'une lettre qu'il écrivit au premier président M. de Bérulle, quand celui-ci et les autres magistrats sacrifiés par Maupeou eurent été réintégrés dans leur charge, qu'il lui fut alors enjoint de reprendre ses fonctions d'avocat général, mais qu'il s'y refusa, toujours à cause de sa mauvaise santé.

Retiré à Saint-Rémy, près de Tarascon, Servan s'adonna plus que jamais à l'étude, malgré sa mauvaise santé; car, sans parler de grands travaux philosophiques et littéraires restés, pour la plupart, incomplets et manuscrits, et même, abstraction faite de quelques mémoires dans lesquels il s'est attaché à venger des innocents, il a publié, le plus souvent sous le voile de l'anonyme ou de pseudonymes, en quelques années, une quantité d'écrits, touchant à presque toutes les questions qui occupaient alors les esprits en France. Grand partisan du Tiers-Etat, il employa surtout les formes les plus variées du style pour soutenir ses prétentions, jusqu'à la réunion des Etats-Généraux ; mais, élu député du tiers état du baillage d'Aix, en même temps que Mirabeau, et n'ayant pas accepté ce mandat, pour des raisons de santé, il s'effraya bien vite de la marche de la Révolution, qu'il tenta vainement d'arrêter sur la pente des excès; ce que voyant, il se réfugia, tout à fait découragé, à Lausanne, en 1792, s'étant fait reconnaître citoyen de cette ville cinq ans auparavant. Là encore, il se reprit bientôt à écrire sur les événements du temps, jusqu'à ce qu'ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il revint à Saint-Rémy, en 1802.

Trop habile et trop perspicace pour négliger un homme de cette valeur, Napoléon fit, dit-on, offrir alors à Servan de hautes fonctions publiques; mais celui-ci refusa, toujours à cause de sa santé, et s'il consentit à présider le collège électoral de Tarascon, l'année suivante (1803), il déclina absolument ensuite l'honneur de représenter cet arrondissement électoral au Corps législatif, pour se consacrer exclusivement à ses études et à la culture de ses terres. Il mourut à St-Rémy, le 3 novembre 1807, en disant à son frère, l'abbé Servan, qui l'assistait : « Je vais dans le sein d'un « Dieu, dont l'essence est la bonté, « qui me pardonnera, j'espère, mes « faiblesses et mes erreurs involon- « taires. »

On lit dans l'avant-propos du tome I de l'*Album du Dauphiné :* « Nos « lecteurs recevront, comme une « bonne fortune, le portrait et la bio- « graphie de l'illustre savant »; mais la promesse n'a pas été tenue.

ICONOGRAPHIE. — Portr. grav. sur cuivre; buste de 3/4 à D., en robe, avec la croix de la Légion d'honneur, dans un ovale de 0,098/0,078, avec encadrement, épreuve avant la lettre.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—Indépendamment de la *Notice sur M. Servan*, faisant partie des *Mém. sur la ville de Romans*, par Dochier (pp. 288-95), et de celles qui sont en tête des deux éditions des *Œuvres choisies*, on a : I. *Eloge de Servan*, par M. Mesnard, proc. gén. à Rouen. Rouen, 1839, in-8°. — II. *Eloge de Servan...*, par Joseph Lavauden. Grenoble, 1859, in-8°. — III. *La démission de Servan..., et le procès scandaleux de la demoiselle Bon. Lettres inédites du président Vidaud de la Tour et de Servan,* publ. par A. Prudhomme, et E. Chaper. Grenoble, 1889, in-8° de 45 pp. — IV. *Servan et l'Instruction criminelle*, par Arthur Desjardins. Paris, 1863, in-8° de 46 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Discours prononcé le 22 mars 1765, par les gens du roi du parlement de Dauphiné, relativement aux « Lettres d'un Chevalier de Malte à l'évêque « de... »* S. l., in-4° de 12 pp.

II. *Discours de M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante.* Genève et Grenoble, J.-S. Grabit, 1767, in-12 de 112 pp., et Lausanne, J.-P. Heubach, 1767, in-12 de 79 pages.

III. *Discours sur l'administration de la justice criminelle, prononcé par M. S***, avocat général.* Genève, 1768, in-12 de 152 pages, plusieurs fois réimp.

IV*. *Discours sur les mœurs prononcé au parlement de Grenoble en 1769.* Lyon, J.-S. Grabit, s.d., in-8° de IV + 83 pp. avec fig. — Réimp. à Lyon, en 1770 et en l'an III, dans un livre du P. J.-J. Bacon-Sacon, portant le même titre.

V*. *Discours de M. S***, ancien avocat général au parlement de ***, dans un procès sur déclaration de grossesse...* Lyon, Grabit, M. DCC. LX***, in-12 de 63 pp.— Autre édit. à Nîmes, chez Buchet, libraire, M. DCC. LXX**; in-12 de 68 pp., dont les dernières sont remplies par des réflexions très vives de l'éditeur, qui pourrait bien être Servan lui-même.

VI*. *Lettre de M. S***, A. G. au P. de G., en réponse à un Mémoire d'un médecin de Lyon.* S. l. n. d., in-12 de 16 pages.

VII*. *Discours d'un ancien avocat, dans la cause du comte de ***, et de la demoiselle ***, chanteuse de l'Opéra.* Lyon, Sulpice Grabit, 1772, in-12 de VIII + 368 pp.

VIII*. *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, prononcée à Chambéry, le 17 mars 1773, par M***, vicaire de la paroisse de Saint-...* Chambéry, Gombault, 1773, in-8°, et Hambourg, 1774, in-8°.

IX*. *Mémoire pour la veuve Game.* Lyon, J.-L. Grabit, 1773, in-12 de 78 pp.

X*. *Discours sur le progrès des connaissances humaines en général, de la morale et de la législation en particulier, lu dans une assemblée publique de l'Académie de Lyon. Par M. S***, ancien magistrat.* S.l., 1781, in-8° de VIII + 159 pp.

XI. *Réflexions sur quelques points de nos lois à propos d'un événement important.* Genève, 1781, in-8° de XXIV + 234 pp.

XII. *Réflexions sur les confessions de J.-J. Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain, sur les causes et l'étendue de son influence sur l'opinion publique, enfin sur quelques principes de ses ouvrages insérés dans le Journal encyclopédique de l'année 1783.* Paris, 1783, in-8° de 147 pp., et Hambourg, m. d., in-8° de 11 pp.

XIII*. *Apologie de la Bastille, pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille; avec des notes politiques, philosophiques et littéraires, par un homme en pleine campagne.* Lausanne, Lacombe, 1784, in-12. — Kehl, 1784, in-12, *par M. M*** ci-devant prisonnier.* — Philadelphie, 1784, in-8°.

XIV*. *Doutes d'un provincial, proposés à MM. les médecins commissaires, chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal.* Lyon et Paris, Prault, 1784, in-8° de 134 pages.

XV*. *Questions du jeune docteur Rhubarbini de Purgandis à MM. les docteurs de toutes les facultés de l'univers, au sujet de Mesmer et du magnétisme animal.* Padoue, dans le cabinet du docteur, 1784, in-8° de 72 pp. — Autre éd. de 50 pp.

XVI*. *Lettres adressées au rédacteur des Affiches du Dauphiné, sur une cure opérée par le magnétisme animal.* S. l., 1785, in-8° de 24 pp.

XVII*. *Commentaires sur un passage du dernier ouvrage de M. Necker, ou éclaircissements demandés à MM. les Commis des postes préposés à décacheter les lettres.* S. l., 1785, in-8° de 48 pp.

XVIII*. *Commentaire très roturier sur le noble discours adressé par le prince de Conti à Monsieur, frère du roi.* S. l., 1788, in-8° de 42 pp. — Réimp. avec légers changements, en 1789.

XIX*. *Délibération de la viguerie de Tarascon en Provence.* Avignon, 1788, in-8° de 17 pp.

XX*. *Réflexions sur la formation des états provinciaux, par un ancien magistrat du P. de Gr.* S.l., 1788, in-8° de 36 pp. — Réimp. avec le nom de l'auteur (M. de Servan), 1789, in-8° de 68 pp.

XXI*. *Exhortations pressantes aux trois ordres de la province de Languedoc.* S. l., 1788, in-8° de 44 pp.

XXII*. *Régénération de la France par les Etats généraux, par M.***, avocat au Parlement.* S. l, 1788, in-8° de XVI + 50 pp.

XXIII. *Discours prononcé devant l'assemblée de la sénéchaussée d'Arles, pour l'élection des députés aux Etats Généraux, sur la question de savoir si Monseigneur l'archevêque d'Avignon et les corps ecclésiastiques et religieux de la même ville et du Comtat-Venaissin peuvent concourir à l'élection des députés aux Etats Généraux.* Arles, imp. Mesnier, 1789, in-8° de 29 pp.

XXIV. *Petit colloque élémentaire entre M. A. et M. B. sur les abus, le droit, la raison, les états généraux, le parlement et tout ce qui s'ensuit, par un vieux jurisconsulte allobroge.* S. l. (Bourg), 1788, in-8° de 77 pages. — Autre éd. de 1789, 61 pp.

XXV*. *Glose et remarque sur l'arrêt du parlement de Paris, du 5 décembre 1788.* Londres, 1789, in-8° de 59 pp.

XXVI. *Idées sur le mandat des députés aux Etats généraux.* S. l., in-8° de 48 pp. — Autre édition de 37 pp.

XXVII. *Essai sur la formation des assemblées nationales, provinciales et municipales en France.* Grenoble, 1789, in-8° de 102 pp. — Autre éd. de Paris, 1791, in-8°.

XXVIII. *Observations adressées aux communes de Provence, sur la constitution de leurs Etats.* S.l., 1789, in-8° de 35 pp.

XXIX*. *Adresse à MM. les Curés.* S. l., 1789, in-8° de 30 pp.

XXX*. *Conseils au Clergé de Provence.* S.l., 28 décembre 1788, in-8° de 27 pp.

XXXI. *Projet de déclaration proposé aux députés des communes aux Etats généraux de France.* S. l., 1789, in-8° de 18 pp.

XXXII. *Du gouvernement national.* Neufchâtel, 1789, in-8° de 49 pp.

XXXIII*. *Réfutation de l'ouvrage de l'abbé Sieyès sur les biens ecclésiastiques, par M. S***.* Paris, 1789, in-8° de 24 pp.

XXXIV*. *La première aux grands.* Paris, Garnery, an I de la Liberté (février 1789), in-8° de 41 pp. — *La seconde aux grands*, M. l. et d., in-8° de 40 pp. — *La troisième aux grands, pour servir à l'histoire de la Révolution depuis la convocation des Etats-Généraux jusqu'à la prise de la Bastille inclusivement.* M. l. et d., in-8° de 141 pp. Ecrits auxquels le général Servan a, croit-on, fait des additions et dont les notes sont de lui.

XXXV*. *Avis au public et principalement au tiers-état, de la part du commandant du château des isles de Sainte-Marguerite et du médecin et du chirurgien du même lieu.* S. l., 1789, in-8° de 55 pp. Facétie relative à la détention de d'Epréménil, comme le suivant

XXXVI*. *Le Fou retrouvé, ou avis au commandant du château des isles Sainte-Marguerite en Provence et se distribue gratis, rue de Bertin-Poirée.* S. l., 1789, in-8° de 48 pp.

XXXVII. *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* S. l. (Paris), Cellot, 1789, in-8° de 4 pp.

XXXVIII. *Adresse aux amis de la paix.* S. l., 1789, in-8° de 80 pp. Plusieurs fois réimprimée.

XXXIX*. *Entretien de M. Necker avec madame la comtesse de Polignac, M. le baron de Breteuil et l'abbé de Vermont.* Londres, 1789, in-8° de 108 pp.

XL*. *Lettre aux commettants du comte de Mirabeau.* S. l. n. d. (1789), in-8° de 80 pp. — Autre éd. de 57 pp., in-8°.

XLI*. *Feuille jetée aux vents.* — *Seconde feuille jetée aux vents, suite sur la tolérance.* S. l., 1789, in-8° de 72 pp.

XLII*. *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale pour la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle, des 8 et 9 décembre 1789, sanctionné par lettres-patentes du roi, en forme d'édit, du mois d'octobre, enregistré par la chambre des vacations du Parlement de Grenoble, le 21 novembre.* Grenoble, 1789, in-8° de 25 ff. + 52 pp.

XLIII*. *Observations adressées aux représentants de la Nation sur le rapport du Comité de constitution concernant l'organisation du pouvoir judiciaire.* S. l., 1789, in-8°.

XLIV*. *Remontrances à un journaliste sur la manière d'envisager les querelles politiques qui agitent la France, par un ami de tout le monde et de la vérité.* S. l., 1790, in-8° de 29 pp.

XLV*. *Premier éclaircissement amiable entre le peuple et moi sur quelques points importants et spécialement sur le mot aristocrate.* S. l., 1790, in-8° de 15 pp.

XLVI*. *Première lettre à M. Rabaut de Saint-Etienne, sur la charité chrétienne, par un aristocrate sans le savoir.* S. l., mars, 1790, in-8° de 48 pp. — Une seconde, *sur la raison et la logique*, parue ensuite, forme 4 pp. in-8°, et une troisième, *sur l'humanité*, forme 25 pp. in-8°.

XLVII*. *Observations succinctes sur le sens politique établi par la nouvelle constitution française, par un disciple des anciens législateurs*. S. l., 1790, in-8° de 38 pp.

XLVIII*. *Evénements remarquables et intéressants, à l'occasion des décrets de l'auguste Assemblée nationale, concernant l'éligibilité de MM. les comédiens, le bourreau et les juifs*. S. l., in-8° de 37 pp.

XLIX*. *Supplément de l'adresse aux amis de la paix, ou l'unique moyen de sauver la France*. S. l., 1790, in-8° de 48 pp. Ecrit qui a donné lieu à plusieurs réponses.

L*. *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la Révolution de 1789, en France*. S.l.n.d., 2 vol. in-8°. Ouvrage ayant amené la publication de *Pot-pourri national, aux matériaux pour servir à l'histoire de la Révolution. Dédié à M. Servan, ancien avocat général au parlement de Grenoble, par un ami de la liberté* (Faucon). Paris, septembre 1790, in-8°.

LI*. *Correspondance entre quelques hommes honnêtes, ou lettres philosophiques, politiques et critiques, sur les événements et les ouvrages du temps, par un homme désintéressé, à l'usage de tous les amis de la raison et de la vérité*. Lausanne et Paris, Pougens, 1794 et 1795, 3 vol. in-8°.

Ouvrage écrit en collaboration avec Ph. Guibert.

LII. *Essai sur la conciliation de l'intérêt et de la justice, ou Réflexions sur la liquidation du papier monnaie en France*. S. l., mars 1795, petit in-8° de 177 pp., et Paris, 1795, in-12 de 108 pp.

LIII. *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la Révolution de 1789 en France*. S.l.n.d., 2 vol. in-8°.

LIV. *Des assassinats et des vols politiques, ou Des Proscriptions et des confiscations*, par G.-T. Raynal (pseudonyme de Servan, suivant Quérard). Paris, 1795, in-8°.

LV. *Discours prononcé par le citoyen Servan, président du collège électoral du troisième arrondissement des Bouches-du-Rhône, séant à Tarascon, pour l'ouverture de la session de cette assemblée, le 6e jour complémentaire an XI*. Paris, Bernard, an XII — 1803, in-8°.

LVI. *Œuvres diverses*. Lyon, Grabit, 1774, 2 vol. in-12.

LVII. *Œuvres choisies. Partie du barreau*. Nouv. édit. Limoges, Bargeas, 1818, 2 vol. in-8°, et Liège, 1819, 2 vol. in-8°. Edition précédée d'une notice biogr., signée : F.-A. VII, dont il a été fait un tirage à part de 16 pp., in-8°.

LVIII. *Œuvres choisies. Nouv. édit. augmentée de plusieurs pièces inédites, avec des observations et une notice historique*, par M. X. de Portets. Paris, Didot, 1825, 3 vol. in-8°. — *Choix des œuvres inédites de Servan*. Paris, Didot, 1825, 2 vol. in-8° ; en tout 5 vol. Edition qui est, en partie, l'œuvre de l'abbé Servan, héritier des papiers de son frère.

Biogr. Dauph., II, 404. — Chevalier, *Arm. de Romans*. — *Inv. arch. de l'Isère*, II, 57. — Quérard, *Superch. lit.*, II, 296; III, 459, 1120.

SERVAN (Joseph), sieur de Boisset, frère du précédent, né à Romans, le 14 février 1741, s'engagea, en 1760, dans le régiment de Guyenne-infanterie, avec lequel il fit campagne, d'abord contre les Anglais, en Bretagne et à l'île de Ré, puis en Corse, et y devint promptement officier sous le nom de « chevalier de Servan. » Successivement enseigne (30 mars 1762), sous-lieutenant (16 février 1763), et sous-aide major (25 novembre 1765), il était, depuis le 11 juin 1770, capitaine au régiment Dauphin, lorsqu'il fut nommé, le 8 octobre 1779, major des grenadiers de l'Ile-de-France. Le livre qu'il publia l'année suivante « sur la manière la plus avantageuse « de pourvoir à la défense du royau- « me », ayant attiré l'attention sur lui, il reçut, peu de temps après (1782), la croix de chevalier de Saint-Louis et fut fait ensuite sous-gouverneur des pages, ce qui ne l'empêcha pas d'accueillir favorablement la Révolution et même de publier aussitôt, conjointement avec Lacuée de Cessac, un projet de constitution pour l'armée, qui lui valut un rapide avancement ; car, nommé major du fort Saint-Jean, à Marseille, le 22 octobre 1790, il fut fait lieutenant-colonel, le 6 novembre 1791; colonel du 104e d'infanterie, le 7 mars 1792; enfin, maréchal de camp, deux mois après (8 mai 1792).

Le lendemain, le roi l'appelait au ministère de la Guerre, sur la proposition de Roland ; mais ayant fait décréter, le 7 juin, par l'Assemblée nationale, que 20,000 gardes nationaux, venant des départements, se réuniraient à Paris, le 14 juillet, pour « ôter tout espoir aux ennemis de « la chose publique qui trament des « complots à l'intérieur », il se brouilla par cela même avec le roi, qui lui enjoignit de remettre son portefeuil-

le; ce qu'il fit le 13 juin, au grand regret de l'Assemblée législative, qui décida aussitôt, aux applaudissements de la foule qui remplissait les tribunes, que M. Servan emportait « l'estime et les regrets de la nation. » Et ni la publication de lettres des généraux de Lamorlière et de Broglie, commandant et chef d'état-major de l'armée du Rhin, le mettant en demeure de justifier des accusations légèrement portées contre eux, ni les scandaleux débats auxquels donnèrent lieu certains marchés faits avec un sieur Worms, qui reconnut bien avoir donné 22,000 livres au premier commis de Servan pour obtenir ces marchés, ne purent entamer la confiance que l'on avait en lui. Aussi, l'un des premiers soins des législateurs, lorsqu'ils se furent emparés du pouvoir, le 10 août suivant, fut de rappeler Servan au ministère de la Guerre, où il ne fit encore que passer ; car, en dépit des gages qu'il donna alors à la Révolution, en remplaçant Luckner par Kellermann, puis en déposant sur le bureau de l'Assemblée, en même temps que sa croix de Saint-Louis, un registre de ses dépenses et 500,000 fr. de fonds secrets découverts dans son ministère, et, bien que bénéficiant des succès remportés par nos armées aux mois d'août et de sept. 1792, il s'aperçut bien vite que les Jacobins le tenaient pour suspect. Effrayé, d'ailleurs, de la tournure que prenaient les événements, il donna sa démission le 25 septembre, en s'appuyant, pour cela, sur sa mauvaise santé, qui ne lui permettait plus d'« occuper cette place, pour le salut « de sa patrie et son honneur. » Cette démission ne fut cependant pas acceptée sur-le-champ (car ce n'est que le 3 octobre qu'il fut remplacé par Pache), et ses amis les Girondins demandèrent même que la Convention insistât pour lui faire garder son portefeuille ; seulement, on s'y refusa et, le grade de lieutenant général lui ayant été conféré le jour même où il donna sa démission, le Comité de Salut public trouva que cet homme malade pourrait « rendre « de plus grands services à la tête « des armées », — ce qui est d'autant plus significatif qu'on le mit ensuite en demeure de remettre « sous trois « jours les pièces pouvant servir à « l'examen de son administration », et que, nommé commandant de l'armée des Pyrénées, on ne craignit pas de prétendre, sept semaines après, qu'il avait été de connivence dans certains marchés frauduleux conclus du temps qu'il était ministre. Robespierre finit même par reprocher publiquement aux Brissotins d'avoir contribué à la désorganisation de l'armée, en appelant Servan au ministère de la Guerre (3 avril 1793). De là une situation d'autant plus difficile pour ce dernier, qu'après avoir déclaré fort légèrement qu'il avait plus d'hommes qu'il ne lui en fallait pour battre les Espagnols, il dut reconnaître qu'il lui en faudrait le double et que son armée était dans le plus complet délabrement. On fit même courir le bruit qu'il avait déserté; et, tandis que les représentants Fayart et Gaston convenaient qu'il manquait de tout, d'autres l'accusèrent d'incurie. Le 6 mai, il fut enfin décidé que l'armée des Pyrénées serait partagée en deux, et que Servan commanderait celle de Bayonne, parce qu'il « est bien in« tentionné et bienvenu à l'armée », disaient les représentants; mais trois jours après, Dartigoeyte déclarait, au contraire, qu'il avait perdu la confiance de l'armée, et le malheureux Servan, destitué, puis rétabli dans son commandement, sur les instances des représentants qui étaient auprès de lui, et traité d'« inepte » par Chabot, le 4 juillet, dut se démettre de son commandement, après s'être débattu pendant quelques mois au milieu d'inextricables difficultés.

Ayant obtenu finalement l'autorisation de se retirer dans une propriété qu'il avait sur les bords du Rhin, notre général s'y rendit; mais à peine arrivé, on l'arrêta, comme complice des Gi-

rondins, puis on l'emmena à Lyon, où il fut traduit devant une commission militaire, qui se borna heureusement à l'envoyer à Paris. Or là, il ne resta pas moins de quinze mois, au bout desquels (24 janv. 1794) la Convention ordonna sa mise en liberté provisoire, sur le rapport de Fréron ; mais ce n'est que le 11 septembre de l'année suivante qu'il fut définitivement mis hors de cause et réintégré dans son grade, les Comités de Salut public et des finances ayant déclaré qu'il était à l'abri de reproches comme ministre et comme général.

Neuf mois après, Servan était renvoyé à l'armée des Pyrénées, en qualité d'inspecteur général, et il fut chargé, peu de temps après, d'entamer des négociations de paix avec l'Espagne. Ne fut-il pas à la hauteur de son rôle en ces circonstances, ou bien n'avait-il pas encore désarmé certaines rancunes ? En tout cas, on le voit mettre en traitement de réforme, le 14 août 1797 ; et, s'il fut quand même nommé inspecteur des bataillons auxiliaires, deux ans plus tard (2 août 1799), puis chargé de commander successivement les 20e et 10e divisions militaires, on le remit en traitement de réforme le 20 mai 1801. Rappelé à l'activité le 9 mars 1803, et nommé alors inspecteur en chef aux revues, la dédicace d'une de ses principales publications « A S. M. l'Empereur et « Roi », lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur, le 24 mars 1804, et nommé officier de cet ordre, neuf mois après. Il était à la retraite depuis un an et sept jours, lorsqu'il mourut à Paris, le 10 mai 1808, laissant la réputation d'un homme intègre, mais d'un caractère tout à la fois trop enthousiaste et trop faible pour avoir été bon administrateur et bon général.

ICONOGRAPHIE. — I. *Joseph Servan, ministre, le 9 may 1792, sous Louis* XVI. Buste de prof. à G., dans méd. rond, la planche ayant 0,189 sur 0,144 mill. — II. *Joseph Servan, maréchal de camp et armées de France, ministre de la guerre, le 10 août 1792. Ingenio et virtute salus populi.* Buste de profil, à D., dans méd. rond de 0,064. *Pasquier pinxt et sculp.* — III. *Joseph Servan, ex-ministre de la guerre, le 10 août 1792. Général de division.* Buste de profil, à G., dans méd. ov. de 0,115/0,093. *F. Bonneville del. et scul.* — IV. Sans lég. Buste de profil, à G., dans ov. de 0,142/088. — V. *Joseph Servan.* Grav. sur cuivre in-8°. Buste de profil, à D., dans ov. de 0,093/0,079, encadré. *L. A. Claessens, sculp.* — VI. Grav. sur bois in-4° Buste de profil, à D., dans un ovale entouré d'attributs, de 0,110/0,086. *Pannemaker sc.* — VII. Autre port., in-4°. Buste de profil, à D., *Yan del.*, dans *Hist. de la Révol.*, par A. Thiers, édit. ill., 1867, pp. 397. — VIII. Autre portrait in-4°, Buste de profil à G. *Doumont, del. ; Loudet. ad. sc.*, dans *Hist. des Girondins*, éd. ill., 1867, pp. 333.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Réflexions sur le ministère de M. Servan.* S.d., de l'impr. du *Patriote français*, in-8° de 7 pp. — II. *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière.* Paris, chez les direct. de l'impr. du Cercle social, 1792, in-8°. — III. *Projet de décret présenté à la Convention nationale (1er vendém. an IV), au nom des comités de Salut public et des finances réunis, par Gumery, en faveur de Servan.* Imp. par ordre de la Conv. Imp. nat., s. d., in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le soldat citoyen ou vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la defense du royaume, dans le pays de la liberté.* (Neufchâtel), 1780; in-8° de iv + 640 pp. + 1 f. d'errata, dont il y a une autre éd. Paris, 1781, in-8°.

II. *Projet d'une constitution pour l'armée des Français.* Paris, 1789; in-8°, écrit en collaboration avec Lacuée de Cessac.

III. *Discours à l'Assemblée nationale, le 11 mai 1792.* Imp. nat., in-8° de 3 pp.

IV. *Lettre de Joseph Servan, ex-ministre de la guerre, sur le mémoire de M. Dumourier, lu le 13 juin à l'Assemblée nationale.* S. l. n. d. (1792), in-8°.

V. *Lettre de Joseph Servan à l'Assemblée nationale sur le rapport du Comité des comptes, et réflexions de l'éditeur à cette occasion.* S. l., 8 juillet 1792. (Imp. du Cercle social), in-8° de 8 pp.

VI. *Lettre du citoyen Danton au citoyen Servan. — Réponse du citoyen Servan au citoyen Danton* (13-14 sept. 1792). Imp. nat., in-4°.

VII. *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière.* Paris, imp. du Cercle social, 1792, l'an quatrième de la liberté, in-8°.

VIII. *Notes sur les mémoires du général Dumourier et sa correspondance avec le général Miranda.* Paris, 1795, in-8°.

IX. *Histoire des guerres des Français en Italie, contenant le tableau des événements civils, politiques et militaires qui les accompagnèrent, et leur influence sur la civilisation et les progrès de l'esprit humain, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII*, par Jubé... *et depuis Louis XII, jusqu'au traité d'Amiens, en 1802*, par Servan. *Dédiée à S. M. l'Empereur et Roi.* Paris, Bernard, 1805; 7 vol. in-8°, avec atlas in-fol., contenant 12 cartes, 2 plans et le portr. de Napoléon, dessin d'Isabey, gravé par Tardieu.

X. *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France, depuis son commencement, en 1792, jusqu'à la fin de 1794; précédé d'une introduction générale contenant l'exposé des moyens défensifs et offensifs sur les frontières du royaume en 1792, et des recherches sur la force de l'armée française depuis Henri IV jusqu'à la fin de 1806; accompagné d'un atlas militaire, ou recueil de cartes et plans pour servir à l'intelligence des opérations des armées, avec une table chronologique des principaux événements de la guerre pendant les campagnes de 1792, 1793 et 1794.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1808 (1807), 3 vol. in-4°, dont le dernier seulement est de Servan, les autres étant du général Grimoard; plus un atlas de 19 cartes ou plans enluminés.

XI. *Supplément à l'art militaire de l'Encyclopédie méthodique.* Paris, Agasse, 1802, in-4°. Cette partie de l'*Encycl. méth.*, commencée par Lacuée de Cessac, a été terminée par Servan, qui lui avait déjà fourni plusieurs articles.

Biogr. Dauph., II, 430. — Réimp., *Moniteur*, XII, XIII, XIV, XVI, XVII, XXIII, XXVI et XXIX. — *Actes Com., Sal. publ.*, I, II, III et IV. — Champollion, *Chron. Dauphin.*, I, 58. — Etc.

SERVAN (Michel), frère du précédent, né à Romans, le 12 mai 1745, entra dans l'ordre des Antonins et fit son noviciat à Rome, où il fut ordonné prêtre et où il habita pendant sept à huit ans. Rappelé ensuite en France, il fit partie de la commanderie de Besançon, jusqu'à l'absorption de son ordre par l'ordre de Malte, en 1778 ; réfugié à Lausanne pendant la Terreur, il y vécut auprès de son frère aîné jusqu'au commencement du Directoire, époque à laquelle il se fixa à Lyon, où il fut pendant quelque temps professeur à l'Ecole centrale. Retourné ensuite à l'état ecclésiastique, il fut fait chanoine honoraire de l'église primatiale de cette ville; mais, tout à fait confiné dans la retraite, il s'occupa surtout de mécanique, confectionnant, avec beaucoup d'art, de petites pièces rappelant le canard et le flûteur de Vaucanson, et, mieux que cela, s'attachant à résoudre certains problèmes d'un très grand intérêt pour les *canuts Lyonnais* dont il perfectionna les métiers et qui lui doivent d'autres utiles inventions. Indépendamment de cela, il a donné en 1825, conjointement avec M. de Portets, l'édition la plus complète des œuvres de son frère, l'ancien avocat général, qui lui avait légué ses papiers et à qui il ferma les yeux. Cet ecclésiastique est décédé à Lyon, le 31 mai 1837, et, peu de temps après, un de ses collègues, le chanoine Lyonnet, qui fut ensuite évêque de Valence et archevêque d'Alby, publia dans la *Revue du lyonnais* (VI, 207 et suiv.) une notice sur lui, dont il y a un tirage à part. Lyon, 1857, in-8°.

On a de lui un *Discours du citoyen Servan, professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Lyon, le 1er frimaire an V de la République française.* Lyon, Ballanche et Barret; in-8° de 8 pp. que l'on croit être l'œuvre de son frère aîné.

Biogr. Dauph., II, 412.

SERVAN (Eugène-Joseph), homme politique, né à Chanos-Curson, le 13 juillet 1823, fut d'abord notaire à Mercurol, comme son père, son aïeul et son bisaïeul; puis, ayant épousé la fille d'un riche tanneur de Romans, et celui-ci étant décédé peu de temps après, s'établit dans cette ville, où, tout en s'occupant de l'industrie laissée par son beau-père, il prit largement part aux luttes politiques de la fin du second Empire. Partisan de la République, il fit, dès 1865, une opposition des plus vives au gouvernement de Napoléon III, mais ne se prononça pas moins résolu-

ment contre la Commune, lors d'une émeute qui éclata à Romans, le 8 mai 1871. Cette attitude lui valut d'être élu, presque aussitôt membre du conseil municipal de cette ville et successivement, ensuite, premier adjoint au maire, membre du conseil d'arrondissement et membre du conseil général. Enfin, le 20 janvier 1876, étant alors, en outre, président du tribunal de commerce, 10,572 suffrages l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il prit place à l'extrême gauche, mais ne fit guère que passer, car il mourut à Romans, le 17 septembre suivant.

Dict. des parlem., et notes de fam.

SERVE (Jean), dit le Paulmier ou le capitaine Pomier, un des principaux chefs de l'insurrection qui ébranla le Dauphiné au temps d'Henri III, était un marchand drapier de Romans, né à Montmiral. Ayant été blessé d'un coup de feu dans une rencontre avec des maraudeurs huguenots, au mois de septembre 1575, il en était devenu populaire; et, proclamé roi de l'Arquebuse, dans les premiers jours de 1579, c'est à cela qu'il dut d'être acclamé « capitaine-général », pour nous servir des expressions de Piémond, quand cette insurrection éclata. Ce fut au commencement de 1579. Bon nombre d'habitants du Valentinois et du Bas-Viennois, exaspérés par l'augmentation continuelle des impôts et les excès de la soldatesque, ayant formé une ligue secrète dont les ramifications s'étendaient au loin, mais dont le foyer était à Romans, un millier d'artisans et de laboureurs envahit, tout à coup, la maison commune de cette ville, le 10 février, disant qu'il fallait revoir les comptes de ceux qui avaient manié les deniers publics; puis, en ayant chassé les notables, donna les clés de la ville à Pomier, qui fut, en outre, investi de pouvoirs dictatoriaux. Or, celui-ci, qu'animait toujours l'esprit militaire, se proposa aussitôt de débarrasser la contrée d'un certain La Prade, chef de partisans doublé d'un bandit, qui, s'étant emparé quelque temps auparavant de la citadelle de Châteaudouble, était depuis lors l'effroi de la contrée. Pour cela, il convoqua les populations environnantes, et, quatre mille hommes s'étant rendus à son appel, il mit le siège devant Châteaudouble, le 1er mars. Instruit de ces événements, le lieutenant de roi Maugiron partit de Grenoble avec les quelques soldats dont il disposait et deux pièces d'artillerie, et, étant arrivé, à son tour, devant Châteaudouble, le 13 mars, adressa, dès le lendemain, « aux consuls des villes, man« dements et communaultés du baliage « de Viennoys », une proclamation dans laquelle il donne à entendre que ceux qui se sont « assemblez en mel« lieur équipage de guerre que leur a « esté possible, pour deslivrer ceste « province des continuelles volleries « et sacagements de La Prade, » l'ont fait avec son assentiment.

Ne pouvant imposer ses volontés par la force, il voulait au moins sauver les apparences, espérant d'ailleurs amener la foule, qui obéissait à Pomier, à rentrer dans le devoir, en paraissant approuver ses projets et lui prêtant son concours. Seulement, il se trompa; car, La Prade s'étant enfui de son repaire aux premiers coups de canon, notre marchand de draps et ses adhérents, grisés par le succès, persévérèrent plus que jamais dans leur attitude, à tel point que, revenu à Romans avec eux, Maugiron ne put, en dépit de toute sa diplomatie, faire autrement que de reconnaître les pouvoirs du capitaine Pomier, s'en remettant à lui du soin de conserver la ville sous l'obéissance du roi et, qui plus est, lui laissant ses deux pièces d'artillerie, — attendu qu'en son absence, les Grenoblois s'étaient insurgés à leur tour, déclarant ne plus vouloir de soldats étrangers chez eux.

Devenu ainsi, presque officiellement, gouverneur de Romans, tout en

étant toujours le chef militaire de la ligue populaire, Jean Serve prit son rôle tellement au sérieux, que la reine Catherine de Médicis, qui revenait alors de Nérac, où elle était allée faire signer la paix au roi de Navarre, son gendre, étant arrivée à Romans, le 18 juillet suivant, accompagnée du cardinal de Bourbon, du prince de Condé, du secrétaire d'Etat Pinart et de beaucoup d'autres personnages, il ne manqua pas d'aller à sa rencontre avec une escorte et de lui faire une « sommaire harangue de bienvenue »; impressionnant, du reste, à ce point la mère du roi, que celle-ci écrivait, le soir même, à son fils : « Je seray « bien fort ayse de parler à luy, et « vous diray que ledit Pomier a si « grand credit et authorité parmi ces « ligues, que, au moindre mot qu'il « dict, il fait marcher tous ceulx de « ceste ville et des environs », — ce qui est en complète contradiction avec le portrait que fait de notre marchand de draps un mémoire contemporain, le donnant comme « homme d'aussy « mauvaise fasson et grossier que les « membres de la Ligue eussent sceu « choisir, propre toutes fois à luy fère « porter la marotte et exécuter ce que « les entrepreneurs avoient intention, « d'aultant qu'il n'eust rien sceu faire « de luy et de son intention, et le re- « paissoient d'une vaine espérance de « le fere grand. » Seulement, il faut bien dire que ce mémoire est de l'un de ces bourgeois que la foule chassa de l'hôtel de ville de Romans le jour où elle éleva Pomier sur le pavois, et que la bourgeoisie romanaise lui garda toujours d'autant plus rancune de cela, que, bien que tenant à elle par des liens de parenté, il inclina toujours du côté de ceux qui, reprochant à certains bourgeois de s'être malhonnêtement enrichis dans le maniement des deniers publics, demandaient que l'on revisât les comptes. C'est même là ce qui fut la cause de sa perte ; car certains, « guignant qu'il fallait resti- « tuer », comme dit Piémond, achetèrent quelques-uns des partisans du marchand de draps, entre autres un « capitaine La Roche, cordier, qui « avoit esté pour la Ligue à Château- « double, » et, avec leur aide, organisèrent un complot. Le soir du dimanche gras, 13 février 1580, pendant que la foule se pressait à l'hôtel de ville, où se donnait, pour la circonstance, un bruyant souper, suivi de danses et de mascarades, des hommes armés et masqués s'étant d'abord emparés des portes de la ville, se ruèrent ensuite sur les partisans de Pomier, dont ils tuèrent quelques-uns, blessèrent un plus grand nombre et firent prisonniers quarante-six des plus en vue. Quant à lui, comme il était tranquillement couché au lieu de prendre sa part de ces fêtes, un des conjurés, qui était une de ses connaissances, alla frapper à sa porte, demandant à l'entretenir d'une affaire pressante, et, dès qu'il parut, le tua d'un coup de pistolet.

Quelques jours après, une chambre du parlement de Grenoble, qu'escortaient de nombreuses troupes, était à Romans pour juger les vaincus, dont deux furent condamnés à mort, le 9 mars ; l'arrêt qui fut rendu pour cela portait, en outre, que « pour le re- « gard dudict Jehan Serve, dict le « Paulmier, ladicte Cour le declaire « avoir esté crimineux de lèze majesté « et chef des séditieux et rebelles, « pour reparation du quel crime elle « a condempné et condempne la me- « moyre dudict Serve, ordonne que « son corps sera deterré et pendu par « les pieds ez fourches patibulaires... « et en cas que ledict corps ne pour- « roit estre trouvé, sera executé en « effigie en ladite place de Romans, « et encore adjugez au Roy tous les « biens deslaissez par ledit Serve. »

Marié : 1° le 27 février 1560, avec Antoinette Thomé, et, 2°, le 20 novembre 1562, avec Marguerite Loyron, femmes qui appartenaient, l'une et l'autre, à de fort honorables familles, le capitaine Pomier ne laissa que deux filles, Monille et Eymonette, une de chaque lit.

Brun-Durand, *Mém. d'E. Piémond*, 38, 65, 78, 88, 97, 589.— Arch. de l'Isère, B, 2039.— Roman, *La guerre des paysans*. — Arch. Drôme, E, 3620 et 3743. — Etc.

SEYTRES (Charles de), seigneur de Noveysan, de Châteauratier et en partie de Rousset, personnage dont la famille, connue à Crest dès la fin du xiiie siècle, s'est éteinte de nos jours avec les ducs de Caumont, dans le Comtat-Venaissin, était de Montélimar, ville dont Etienne de Seytres, son bisaïeul, était capitaine ou gouverneur en 1360, et où Antoine de Seytres, son aïeul, était bailli pour le pape en 1420. Quant à ses père et mère, ils s'appelaient Jean de Seytres et Dauphine Spifame ; et, si l'on en croit Pithon-Curt, il y avait autrefois, dans l'église des Cordeliers d'Avignon, un tableau les représentant, le mari avec une cotte de mailles recouverte d'une tunique semée de lions, de bandes et de coquilles, c'est-à-dire de pièces de ses armoiries, son casque et ses gantelets étant placés devant lui ; la femme en robe traînante serrée à la taille et coiffée d'une sorte de mitre s'élargissant par le haut et voilée d'un crêpe relevé sur le front et tombant sur les épaules. Cela n'empêche pas que, dans ses commencements, cette famille fut surtout une famille de changeurs ou de banquiers, comme les Spifame, du reste. Pour ce qui est de Charles de Seytres, il fit d'abord, dit-on, en qualité d'écuyer, les guerres de Bourgogne sous le sire de Baudricourt ; puis, revenu en Dauphiné, y obtint le titre de maître d'hôtel du roi Louis XI ; enfin, il était déjà homme d'importance dans le Valentinois, quand César Borgia, devenu seigneur de ce pays (août 1498), en fit son *alter ego* en deçà des Alpes. Dès le mois de novembre 1498, il accompagnait, en effet, ce dernier en qualité de trésorier ; peu de temps après, il était son lieutenant « ès duché « de Valentinoys et comté de Dioys » ; il était en même temps lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes ; enfin il reçut de lui, le 14 mai 1499, une procuration générale pour gérer ses affaires dans le Valentinois, procuration qui fut plus d'une fois renouvelée. Il arriva même que le fils du pape Alexandre VI, qui ne vint guère en France que pour prendre possession de son duché, voulant avoir avec lui, en Italie, quelques soldats de notre pays, s'en fit amener douze, au mois de mars 1503, par « monsieur le lieu- « tenant », comme il appelait Charles de Seytres ; pour tout dire, celui-ci fut, dans toute la force du terme, l'homme de confiance du trop fameux César Borgia, tant que ce dernier posséda le Valentinois, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1504, date à laquelle ce duché fut confisqué pour cause de félonie, César ayant alors embrassé le parti de l'Espagne contre la France. Que devint alors Charles de Seytres ? Il est impossible de le dire, attendu qu'on ne trouve plus traces de lui après cette confiscation. Tout ce que l'on sait de plus, c'est qu'ayant épousé, le 7 février 1484, sa cousine, Philippine de Seytres, dont le père ou l'aïeul, appelé Jean, était un changeur qui procura l'aiguière et les six tasses d'argent que les habitants de Montélimar donnèrent, en 1437, au roi Charles VII passant dans leurs murs, il eut de ce mariage, entre autres enfants, un fils appelé Josserand de Seytres, dont la maison, encore debout, était à Montélimar, rue de la Bouverie.

De Gallier, *César Borgia, duc de Valentinois*, 142 et 144.—Brun-Durand, *Le Fieus de Levesq.*, 13. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, i, 360. — *Bull. d'archéol.*, iv, 56 et xvi, 422. — Pithon-Curt, iii, 270.

SIBEUD (Paul-François-René-Lucrétius), administrateur et magistrat, né à Crest le 1er juillet 1728, était le troisième fils de Jean-Louis Sibeud, subdélégué de l'intendance au département de Crest et Die, de qui Augustin Périer dit, dans son *Histoire abrégée du Dauphiné*, qu'il était un

fonctionnaire public se distinguant « par son caractère, ses lumières et « son humanité », et de Catherine Rouveyre. Avocat en Parlement, devenu lui-même subdélégué le 24 janvier 1754, il se distingua, à son tour, par le libéralisme de ses idées, en même temps que par l'indépendance de son caractère; car, alors que le gouvernement, qui ne voyait dans les protestants que des rebelles, s'attachait à les détacher de leurs croyances par d'autres moyens que ceux de la persuasion, il ne craignit pas d'écrire, le 6 mai 1763, à l'intendant de la province, qui l'invitait à user de rigueur : « L'expérience de tous les « temps apprend que la persécution, « loin de détruire une religion per- « sécutée, anime au contraire ceux « qui la professent et lui fait même « des prosélites »; et, dix ans plus tard, il adressait encore à cet administrateur, un mémoire qui, « sans manquer « aux formes officielles du respect pour « les ordonnances qui opprimaient « les protestants, était une véritable « apologie de leur conduite et un « vœu indirect pour une législation « plus tolérante et plus juste. » On y reconnaissait, dit encore Augustin Périer, le même homme « qui avait « proposé, peu auparavant, de profi- « ter des troubles de Genève pour « réparer les pertes occasionnées à « la province par la révocation de « l'édit de Nantes. »

A la Révolution, Lucrétius Sibeud fut élu maire de Crest (février 1790); mais il abandonna bientôt cette charge pour celle de membre du directoire du département, à laquelle il fut appelé par les électeurs de la Drôme, le 5 août suivant; et, élu vice-procureur général syndic, le 9 novembre de la même année, dans l'assemblée électorale tenue à Romans, il fit dans cette assemblée, sur la réduction ou non du nombre des districts dans le département, un discours dont on ordonna l'impression. Treize mois après, il devenait commissaire du roi près le tribunal du district de Crest (23 décembre 1791), dont il fut élu président, le 31 octob. 1792, et on le trouve, sept ans plus tard, juge au tribunal civil du département. Détaché presque aussitôt pour le service du tribunal criminel, il fut ensuite compris, au même titre, dans la composition de la cour criminelle de la Drôme (1806), et, en 1807, le préfet appuyait sa demande pour une pension de retraite, en le déclarant « un vétéran du service pu- « blic et un excellent vieillard. » P.-F.-R.-L. Sibeud mourut à Crest, le 15 juin 1808 ; il avait été reçu, le 15 août 1791, membre associé de la Société royale académique et patriotique de Valence, et ne laissait qu'une fille de son mariage (26 décembre 1772), avec Catherine Alléon, veuve de Louis Rigaud de l'Isle.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé par M. Sibeud, à l'assemblée du département de la Drôme, tenue à Romans le 6 novembre 1790.* Valence, Viret, s. d., in-4° de 10 pp.

II. *Discours de M. Sibeud,* dans le *Procès verbal des séances de l'administration du département de la Drôme, session ouverte le 15 novembre 1791 et close le 16 décembre suivant.* Valence, Viret, 1791; in-4° de 137 pp., qui est curieux pour l'histoire de notre département.

Et. civ. — H. de Terrebasse, *Les maisons de la Propag. de la foi,* 115. — A. Périer, *Hist. abr. du Dauph.,* 16 et 29. — A. Rochas, *Mém. bourg.,* I, 135. — *Délib. mun. de Crest.* — Etc.

SIBEUD (Hercule de), seigneur de Saint-Ferréol et de Divajeu, homme de guerre, vraisemblablement né à Menglon, vers 1558, d'Alexandre, châtelain de ce lieu, et de Louise de Laval, était le petit-fils de noble Jean *Siboudi*, de Vif (Isère), qui acquit à sa descendance le nom de Saint-Ferréol, en achetant, le 5 novembre 1483, de l'évêque et du chapitre de Die, un tènement ainsi appelé sur le territoire de Menglon. Capitaine de 100 hommes de pied et lieutenant du comte de La Roche, gouverneur de Romans, dès 1587, il se fit, dix ans plus tard,

une réputation de bravoure et de loyauté en déjouant les projets de ce comte, qui voulait livrer la citadelle de Romans au duc de Savoie, allié des ligueurs. Ayant reçu l'offre de 20,000 écus, s'il voulait prêter son concours, il n'eut, en effet, rien de plus pressé que de dévoiler le complot aux chefs du Parlement, qui étaient alors à Romans, parce que la peste sévissait à Grenoble; et, non content de cela, il prit aussitôt, de concert avec ces magistrats et les consuls, toutes mesures utiles pour déloger le traître de la citadelle, avant l'arrivée des troupes savoisiennes, que l'on disait être en route. Dans la nuit même du 19 octobre, on fit prêter aux notables romanais serment de fidélité au roi; le lendemain, on expédia des courriers au dehors pour demander du secours; et, le surlendemain, d'Ornano étant arrivé à la tête de la noblesse des environs et de quelques autres troupes, on somma La Roche de se rendre. Puis, comme il s'y refusa, la place étant investie, on en fit le siège; et ce n'est qu'après avoir échangé quelques centaines de boulets avec les assiégeants, que les assiégés vidèrent la place. Encore faut-il bien dire que cette évacuation fut moins la conséquence d'une victoire que le résultat d'un marché. Du Poët, un des lieutenants de Lesdiguières, étant arrivé au camp des assiégeants avec 800 arquebusiers et 60 cavaliers, le 22 octobre, offrit, au bout de deux jours, d'aller en parlementaire auprès du comte de La Roche; mais d'Ornano, tout en acceptant son offre, se hâta d'entamer, de son côté, des négociations avec ce dernier, qui put s'en aller librement, avec sa femme en croupe, ayant reçu 4666 écus pour ses gages de gouverneur et la solde de sa compagnie pendant les six derniers mois. D'Ornano expliqua ensuite ces conditions plus que libérales, par la crainte qu'il avait eue de voir du Poët « s'emparer de la « citadelle de Romans et par ce « moien jetter la guerre civille en « la province »; tandis qu'en réalité il n'avait pas eu d'autre crainte que celle de se voir enlever l'honneur du succès.

Enfin, le siège de la citadelle de Romans dura quatre jours et coûta 16,794 écus à la province, dont 2,833 pour 100 quintaux de poudre et 500 boulets. Quant à Saint-Ferréol, la place prise, on la lui confia aussitôt (30 octobre 1597); puis, on le récompensa de sa fidélité et de son zèle en le faisant, peu de temps après, capitaine de 200 hommes et gouverneur de Romans (23 décembre 1591), ce qu'il fut jusqu'au 29 janvier 1607, date à laquelle ses intérêts l'appelant à Die, on le nomma gouverneur de cette ville, où il mourut, le 30 septembre 1626, et fut inhumé dans la nef de l'église cathédrale.

Marié trente-sept ans auparavant avec Suzanne de Giraud, dame de Divajeu, Hercule de Sibeud laissa un fils appelé Alexandre, qui lui succéda comme gouverneur de Romans, sur la demande des consuls de cette ville, à qui le roi voulut « donner contente- « ment et satisfaction, encore que ce « fût chose extraordinaire », tant le souvenir de la conduite du seigneur de Saint-Ferréol, lors de la trahison du comte de La Roche, était toujours vivant chez les Romanais.

Arm. Dauph., 700. — *Revue des Alpes.* — Dr Chevalier, *Annales*, 108. — *Bull. d'archéol.*, XVIII, 50, 93. — Arch. Drôme, E, 3672. *Item*, de Romans, BB, 21. — *Item*, de Die.

SIBEUD DE SAINT-FERRÉOL (Nicolas de), seigneur de Lambres, petit-fils du précédent, né à Die vers 1628, était le fils puîné d'Alexandre, gouverneur de Romans et ensuite de Die, et de Catherine de Moreton de Chabrillan. Entré dans les ordres, avec le grade de docteur en théologie, il devint presque aussitôt chanoine théologal de la cathédrale de Die; comme tel, il ne put manquer de prendre sa part des

controverses religieuses qui passionnèrent les Diois, pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, et, faute de pouvoir mieux faire probablement, il recueillit dans un petit volume in-4° de 45 pages, seize pièces se rapportant aux joûtes théologiques que le P. Marc-Antoine Calemard eut avec le pasteur Benjamin Dejoux et le professeur Antoine Crégut, d'abord à Fenestrelles, puis à Die. Ce volume, qui a plusieurs paginations différentes, est intitulé : *La Vérité reconnue ou convictions juridiques de l'erreur et de l'infidélité, ou mauvaise foy de deux ministres de la religion prétendue réformée..., le tout recueilli des Lettres du P. Antoine Calemard, de la Compagnie de Jésus*, par le sieur de l'Ambre Saint-Ferréol. (A Lyon, chez Jean Pauthe..., 1662). Ajoutons que notre chanoine, pour qui la seigneurie du hameau de Lambres avait été démembrée de la terre de Divajeu, fit, en 1659, donation de tous ses biens à Antoine de Sibeud de Saint-Ferréol, gouverneur de Die, son frère aîné.

Arm. du Dauph.. — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 1309. — E. Arnaud, *Controv. relig.*, 54. — Etc.

SIBOUR (Marie-Dominique-Auguste), prélat, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 avril 1792, d'Alexandre-André, marchand de soies, et de Catherine Andrujol, appartenait à une famille du Comtat-Venaissin établie dans cette ville, à la suite de l'acquisition qu'un de ses membres fit, en 1709, de l'office de receveur des traites et fermes réunies. Elève du séminaire de Viviers, puis de celui d'Avignon, où il prit les ordres mineurs, il continua ses études à Paris, où, tout en suivant les cours de la Sorbonne et du Collège de France, il professa successivement la troisième, la seconde et la rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; mais, c'est à Rome qu'il fut ordonné prêtre, le 13 juin 1818. Retourné ensuite à Paris, il y fit partie du clergé de la paroisse Saint-François-Xavier, puis de celui de la paroisse Saint-Sulpice, en qualité de vicaire, et, devenu après aumônier du collège Louis-le-Grand, il l'était depuis une année, quand l'évêque de Nîmes, Mgr Petit-Benoît de Chaffoy, jaloux d'attacher le jeune ecclésiastique à son diocèse, qu'habitait alors, du reste, la famille Sibour, le pourvut d'un canonicat dans son église cathédrale (7 décembre 1822). Devenu chanoine, notre compatriote se fit, en peu de temps, une telle réputation comme prédicateur, qu'il devait prêcher le Carême devant le roi Charles X, quand la Révolution de 1830 renversa le trône de ce prince et ferma, pour un temps, la chapelle des Tuileries. Cette réputation, jointe à nombre de qualités maîtresses, le mit si complètement hors de pair parmi ses collègues, qu'ils l'élurent tout d'une voix premier vicaire capitulaire à la mort de Mgr de Chaffoy (29 sept. 1837).

C'était marquer l'abbé Sibour pour l'épiscopat; et, de fait, il fut nommé, deux ans après (28 septembre 1839), évêque de Digne, poste dans lequel il attira bientôt l'attention, non seulement par le courage avec lequel il visita jusqu'aux parties les plus éloignées de son vaste et pauvre diocèse, mais encore et surtout par les réformes qu'il introduisit dans son administration. En même temps qu'il rendait à son chapitre la situation canonique de conseil-né de l'évêque, il rétablit, en effet, pour la connaissance des causes ecclésiastiques, l'officialité, c'est-à-dire un tribunal se prononçant suivant des règles et dans des formes déterminées. Et, comme de semblables réformes, bien qu'elles ne fussent qu'un retour aux anciennes institutions, ne manquèrent pas d'exciter certaines critiques, il répondit à celles-ci en publiant, sous le titre d'*Institutions diocésaines*, un ouvrage qui eut d'autant plus de retentissement dans le monde religieux,

qu'on pouvait le considérer comme le point de départ d'un nouvel ordre de choses. Dans le département des Basses-Alpes, en particulier, le prélat en devint à ce point populaire, que, la Révolution de février 1848 ayant éclaté, il put se faire écouter jusque dans les clubs, où il ne craignit pas de se rendre, et serait très certainement allé s'asseoir sur les bancs de l'Assemblée constituante, s'il n'avait pas retiré sa candidature à la représentation nationale huit jours avant les élections. Aussi, le général Cavaignac ne crut-il pouvoir mieux faire, une fois l'insurrection de juin vaincue, que d'appeler l'évêque de Digne à remplacer, sur le siège archiépiscopal de Paris, la plus illustre victime de cette insurrection, Mgr Affre. La conduite que tint ensuite notre prélat ne fit que justifier amplement cette nomination. Car, cherchant à s'interposer entre les partis extrêmes, sans dissimuler ses sympathies pour les idées démocratiques, le nouvel archevêque de Paris se mit à visiter jusqu'aux ateliers, prêchant aux ouvriers le respect des lois et leur enseignant la rédemption du prolétariat par le travail. Après le coup d'Etat de décembre 1851, Mgr Sibour, donnant l'exemple de l'obéissance, malgré ses opinions républicaines bien connues, ordonna les prières qui lui furent demandées par le nouveau gouvernement, et dut à cela d'être créé sénateur au mois de mars 1852, puis promu officier de la Légion d'honneur. Mais, se renfermant tout à fait ensuite dans l'exercice de son ministère, il ne s'occupa plus dès lors que de fondations religieuses de toutes sortes, églises, écoles, couvents, en même temps qu'il réorganisait la Faculté de théologie et l'Ecole supérieure des Carmes, restaurait les conférences ecclésiastiques et reprenait la tradition des conciles provinciaux, dont le premier fut tenu par lui au séminaire Saint-Sulpice, dès 1849. Il en était ainsi depuis huit ans, quand le prélat fut assassiné, le 3 janvier 1857, en pleine cérémonie religieuse, à Saint-Etienne-du-Mont, par un prêtre interdit, l'ex-abbé Verger, qui simula la folie, prétendant avoir commis ce crime pour punir l'archevêque de Paris de ce qu'il avait adhéré au dogme de l'Immaculée-Conception. L'assassin avait simplement obéi à l'esprit de vengeance, sa déplorable conduite l'ayant fait exclure du clergé.

ICONOGRAPHIE. — I. Port. grav. sur cuivre. Buste de 3/4 à D. 0,165/0,120. *Valentin*, *del. Eug. Gervais, sculpt.* Imp. Lemercier.— II. Autre, in-18. Buste de 3/4 à G. 0,075/0,075. *Tailland, sc.* A. Appert, édit., dans *Biogr. du Clergé contemp.* — III. Autre. Buste de 3/4 à G., dans ovale avec orn. 0,078/0,069. *Eug. Gervais, sc.* Sarrazin, imp. — IV. Grav. sur bois in-4°. Buste de 3/4 à G. 0,128/0,114. *A. Collette, inv. L. Dumont, sc.* — V. Autre in-fol., colorié. Mi-corps de 3/4 à G. 0,385/0,285. Pellerin, impr., à Epinal, avec notice. — VI. Autre, in-4°. Buste de 3/4 à G. 0,120/0,105. *Auguste Bry*. Gosselin, édit. — VII. Autre, in-8°. Buste de 3/4 à G. 0,130/0,128. *Lafosse*. Imp. Lemercier. — VIII. Autre, in-4°. Buste de 3/4 à D., une barrette à la main. Lith. Aug. Bry. — IX. Autre, in-4°. Buste de 3/4 à D. 0,130/0,112. *L. Lausa, del.* Imp. Decan. — X. Autre, in-fol. Presque en pied, assis, de 3/4 à G. 0,370/0,232. *Mazerolle, del.*, 1848. Aug. Lemoine.— XI. Autre, presque en pied, de 3/4 à G., prêchant, un livre à la main, d'après *Compte-Calix*. Imp. Gattier. Goupil, édit. — XII. Grav. sur pierre, in-8°. Buste de 3/4 à G., 0,079/0,060. Imp. Garson. — XIII. Autre, in-4°. Buste de face, assis. 0,176/0,161. *Gaclier del.* Imp. de Rigo. — XIV. Grav. sur bois, in-4°. Buste de 3/4 à D. 0,081/0,075. *A. R. del.*, dans *Le Passe-Temps*. — XV. Autre, in-4°. Mi-corps de 3/4 à D. *Pauquet del. Bisson-Gottard, sc.*, avec notice. — XVI. Autre, in-fol. Buste de 3/4 à D. 0,105/0,100. En haut, *Biographie de Mgr Sibour*. — XVII. Autre, in-4°. Buste de 3/4 à D., avec Mgr Affre et Mgr de Quélen, dans un ovale de 0,200/0,160. *L. Rouyer, del. A. Pontenier, sc.* Typ. Firmin Didot. En haut : *A la mémoire des trois archevêques*. — XVIII. Lith., in-fol. Buste de 3/4 à G. *Lasnier fecit. Pierre Petit, phot.* — XIX. Autre. Couché, de profil, mitre en tête. *Dessiné à l'archevêché, 5 janv. 1867, 6 heures du soir. Cam. Chasal. Geoffroy, sc.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Biographie de Monseigneur Sibour, nouvel archevêque de Paris*. Placard in-fol., imp. de d'Aubusson, s. d. — II. *Biographie de Monseigneur M.-A.-D. Sibour, archevêque de Paris, précédée d'une notice sur Monseigneur De-*

nis-Auguste Affre, et suivie de quelques considérations sur le clergé, par MM. Bollier, Marty, Dyonnet et F. Prosper. Paris, Breteaux, 1848, in-8° de 22 pp. — III. *Biographie de Monseigneur Sibour (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, précédée d'une notice sur la vie, les travaux et la mort de Monseigneur Denis-Auguste Affre*, son prédécesseur, par M. Philippe A***. Paris, Lacour, 1849, in-8° de 85 pp. — IV. *La vie et la mort de Monseigneur Sibour, archevêque de Paris*. Paris, Grevet, s. d., in-8° de 8 pp. — V. *Notice sur Monseigneur Sibour, archevêque de Paris. — Sa biographie, sa mort, avec portrait gravé.* — Paris, Félix, s. d., in-32 de 8 pp. — VI. *Notice biographique sur Monseigneur Sibour, archevêque de Paris*. S. l., imp. Gaittet, s. d., in-8° de 8 pp. — VII. *Vie de Monseigneur Sibour, archevêque de Paris*, par A. Audebert. Paris, Bertin, s. d., in-16 de 29 pp. — VIII. *Vie de Monseigneur Sibour, archevêque de Paris : ses œuvres, sa mort*, par M. Poujoulat. Paris, Repos, 1857, in-8° de IX + 408 pp. — IX. *Monseigneur M.-D.-A. Sibour*. Paris, Ad. Laisné et Havard, s. d., in-4° de 5 pp. avec portr.

Quant aux autres écrits relatifs à Monseigneur Sibour, ils sont trop nombreux pour que nous en donnions la liste ici.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Lettre de Monseigneur l'évêque de Digne à Monseigneur l'archevêque de Paris, contre l'interprétation qu'on a voulu donner à l'article 4 de la loi du 18 germinal an X.* Digne, veuve Guichard, 1844, in-8°.

II. *Institutions diocésaines ou Recueil des règlements publiés par Mgr l'évêque de Digne, pour la constitution de son chapitre, l'organisation de son officialité...* Digne, Repos, 1845 et 1848, 2 vol. in-8°.

III. *Discours dans le Comité central des travailleurs, prononcé le 1er avril 1848, à Digne.* Placard, in-folio. S. l. n. d.

IV. *Lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Paris, à l'occasion de la prise de possession de son siège.* Digne, veuve Guichard, 1848, in-8° de 20 pp.

V. *Question vénitienne. Lettre de l'archevêque de Paris.* Paris, E. Houel, s. d. (1849), in-fol. plano.

VI. *Discours prononcé par Monseigneur l'archevêque de Paris à la distribution des prix du collège Stanislas, le 14 août 1849.* Paris, 1849, in-8°.

VII. *Lettre de Monseigneur l'archevêque de Paris à M. le Ministre de l'Intérieur, en réponse aux observations de la Commission consultative, faisant les fonctions de Conseil d'Etat, sur le projet d'un nouveau tarif des pompes funèbres.* Paris, Ad. Leclère, 1852, in-4°.

VIII. — *Actes de l'église de Paris, touchant la discipline et l'administration, publiés par l'ordre de Monseigneur...* Paris, Migne, 1854, in-8°.

En plus, nombre de mandements, lettres pastorales, etc., soit à Paris, soit à Digne.

Biogr. Dauph., II, 419. — Arch. Drôme, E, 7616. — *Biogr. Clergé Contemp.*, X, 232. — Vapereau, *Dict. des Contemp.*, éd. de 1858. — Etc., etc.

SIEYÈS (CHARLES-ELÉONOR-FRANÇOIS, dit LÉO de **PLAN** DE), homme politique, né à Valence, le 8 novembre 1812, et décédé à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 19 avril 1883, était le fils puîné du contre-amiral de ce nom et de Mélanie de Montrond, sa seconde femme. Engagé à 16 ans dans la marine sarde, faute d'avoir pu le faire dans la marine française, à cause de son âge, il était lieutenant de vaisseau et chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare lorsqu'il démissionna, en 1838, plutôt que de se faire naturaliser Sarde ; cela n'empêcha pas qu'élu, cinq ans après (19 août 1843), député de la 1re circonscription de la Drôme, comme candidat de l'opposition, il se vit alors contester sa qualité de Français ; et, bien que défendu par le rapporteur de son élection, Crémieux, et par Monier de la Sizeranne, il allait être, par suite, invalidé, lorsqu'il enleva la majorité des suffrages en montant lui-même à la tribune, où il fit entendre de chaudes et patriotiques paroles.

Réélu le 1er août 1846, par 303 voix, contre 222 données au candidat ministériel, Léo de Sieyès vit, cette fois-ci, son élection annulée, le 1er février 1847, pour défaut de production de pièces constatant le cens d'éligibilité; mais les électeurs qui donnèrent, au premier tour de scrutin, le même nombre de voix aux deux candidats, assurèrent, au second tour, le succès de Sieyès qui, siégeant comme auparavant sur les bancs de l'opposition légitimiste, vota toujours avec elle jusqu'à la Révolution de février 1848. Celle-ci mit fin à sa carrière politique, car ayant échoué aux élections d'avril 1848 et de mai 1849, il se renferma dans la vie privée jusqu'à sa mort.

Etat civil. — *Moniteur*. — *Dict. parl.*

SIGOYER (Marie-Félicien-René-Martian de **BERNARDY** de), officier, dont le père, qui fut un moment secrétaire général de la Drôme et longtemps sous-préfet, était un poète de mérite, et dont la mère était nièce du lieutenant général de Pernéty, naquit à Valence le 29 août 1824, et, s'étant engagé à 20 ans dans les zouaves, obtint à 26 (1852) l'épaulette de sous-lieutenant, à la suite de l'expédition des Babors, dans laquelle il fut blessé. Passé alors dans l'infanterie de ligne, puis dans les chasseurs, il venait d'être nommé capitaine, lorsqu'il fut blessé, pour la seconde fois, à la bataille de Solférino (24 juin 1859); enfin, promu commandant au commencement de la malheureuse guerre de 1870-71, il eut la jambe brisée dans le bombardement de Thionville et se trouvait, par suite, à l'hôpital de cette ville, quand les Prussiens y entrèrent. Or, au bout de peu de jours, avec sa jambe dans un appareil, l'héroïque soldat trouva moyen de s'évader par une fenêtre pendant la nuit, traversa la Moselle et, par le Luxembourg et la Belgique, gagna Lille où il se mit à la disposition du général Faidherbe. Celui-ci l'ayant placé à la tête du 26e bataillon de chasseurs, en voie de formation, il organisa ce corps de telle sorte que, la paix signée, il fut conservé comme « vieille troupe » et envoyé à l'armée de Versailles.

Il contribua donc à la reprise de Paris sur la Commune; mais ce en quoi le commandant de Sigoyer se distingua surtout alors, c'est en sauvant de l'incendie, allumé par les fédérés, le vieux Louvre et la galerie des Antiques, par une attaque bien dirigée et des secours rapidement organisés. C'était le 24 mai 1871, et, le surlendemain matin, le corps de l'héroïque commandant fut trouvé sur la place de la Bastille, affreusement brûlé. On a dit que les fédérés l'ayant pris, mirent le feu à ses vêtements, après les avoir enduits de pétrole; mais le fait n'est pas prouvé. Quoi qu'il en soit, instruite de cette mort, l'Assemblée nationale décida, le 22 août suivant, sur le rapport du député Malens, qu'en récompense du service rendu par le commandant de Sigoyer, une pension de 2,000 fr. serait faite à sa veuve, et une de 500 fr. à chacun de ses quatre enfants.

Etats de services. — *Journ. Officiel.* — Du Camp, *Les convulsions de Paris*, II, 165.

SILLOL (Jean de), médecin distingué, à qui le chirurgien Joseph Couillard a dédié son livre des *Observations introchirurgicales*, était de Grignan et le fils d'Hervé de Sillol, autre médecin, qui fut anobli le 2 octobre 1616, pour services rendus aux rois Henri IV et Louis XIII. Marié, vers 1624, avec Jeanne de Vesc de Combemont, il s'établit alors à Montélimar, où il eut de très gros ennuis, au commencement de la peste de 1629, à cause d'un certain capitaine Cabestan, qu'il avait soigné et qu'on l'accusait de n'avoir pas déclaré atteint de maladie contagieuse. Il en résulta, dit un mémoire du temps, « un tumulte et sédition populaire contre Sillol, le jour qu'il « estoit absent et ne pouvoit faire « voir la vérité, en sorte que pour « esviter le danger de sa vie, il prit « la fuite, ce qui apporta telle terreur au peuple mal informé, qu'on « a veu les sinistres événements qui « s'en sont suivis peu après, la ville « ayant esté privé de son adsistance, « et lui-même ayant souffert de grands « dommages, ceste faction l'ayant « rendu inutile, lorsqu'il étoit si nécessaire au public. » Aussi n'eut-il rien de plus pressé, lorsqu'il fut revenu à Montélimar, que de faire certifier par ses collègues que, bien qu'ils eussent déclaré suspecte une tumeur qu'avait Cabestan, « neantmoings, la maladie n'avoit eu aucune suite. »

Ce médecin testa en 1656 et laissa,

entre autres enfants, Alexandre de Sillol, qui acheta, en 1669, la terre et seigneurie de Cléon d'Andran.

De Coston, *Hist. de Montélimar*, III, 16 et 82. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, II, 328. — Devès, *Biogr. hist.*

SOUCHIER (Auguste ou Augustin), ecclésiastique, né à Mirmande, le 23 février 1804, et décédé à Valence, aumônier du collège de cette ville, le 22 juillet 1855, est l'auteur d'un recueil de pièces de vers, accompagnées de commentaires, sous forme de lettres, intitulé : *Le Portefeuille d'un jeune poète Dauphinois, ou Lettres d'un oncle à sa nièce.* Valence, Marc Aurel, 1852, in-8° de 2 ff. non numérotés + 336 pp. On lui doit également : *L'Esprit et les principaux devoirs du Sacerdoce chrétien, exposés dans une suite de discours analogues aux circonstances, par Mgr M.-B. Clari, archevêque de Bari*, traduit de l'italien, par S***. Valence, 1836, in-8°.

Il a, en outre, publié de nombreux articles dans les revues et journaux locaux.

J. Saint-Rémy, *Anthol.* — Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 1257 et 2290.

SOUCHIER (Charles), cousin du précédent, né à Mirmande, le 25 janvier 1824, et décédé à Châteauneuf-de-Galaure, dont il était curé depuis vingt-cinq ans, le 5 novembre 1895, fut ordonné prêtre en 1848 et devint successivement professeur au collège du Buis, puis à celui de Chabeuil; curé de Vercoiran en 1850-1856; vicaire d'Alixan, affecté au service de l'église de Bayanne, de 1862 à 1864, date à laquelle il fut nommé curé de St-Didier, d'où il passa à la cure de Châteauneuf-de-Galaure. On lui doit plusieurs compositions musicales et littéraires, notamment les ouvrages suivants :

I* *Le Diamant polyglotte, en trois langues, grec, latin et français en regard, offert au clergé, aux maisons d'éducation et aux chrétiens instruits*, par l'abbé S. de Coste, ancien professeur de seconde et de rhétorique. Paris, Vrayet de Surcy, 1860; in-18, dont il y a une seconde édit., 1864, in-18 encore.

II* *Chants paroissiaux...* Paris, Paulmier, in-18.

III. *A Jésus, Marie, Joseph... Mélodies poétiques...* Paris, Haton, in-18.

Ed. Maignien, *Dict. des anon.*, 2321. — *Bull. d'hist. ecclés.*, XVI, 40. — *Sem. relig.*, VI, 726, 798 et 813.

SOUCHON DE CHANRON (Claude), officier général, né à Montélimar, le 29 juin 1728, d'Antoine Souchon, bourgeois, et de Jeanne-Marie Geoffre, appartenait à une famille de Donzère, transplantée à Montélimar dès 1701, date à laquelle on trouve un Claude Souchon conseiller en l'élection et 1er consul de cette ville, dont le frère, Jacques, obtint, en 1714, d'être exempt du logement des gens de guerre, parce qu'il était marchand de soies.

Engagé de bonne heure dans un régiment d'infanterie, Claude Souchon avait été retraité capitaine et vivait depuis, près des siens, quand la Révolution ayant éclaté, ses compatriotes l'élurent capitaine des grenadiers de la garde nationale, ce qui le décida à reprendre du service dans l'armée active, quand l'ennemi menaça nos frontières (juin 1792). Moins d'un an après, il était général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il eut même, un moment, le commandement en chef. Seulement, comme cette armée, qui manquait de tout, subit des échecs, on le destitua bientôt comme suspect de trahison, et il revint alors à Montélimar où il ne tarda pas à être mêlé aux violentes querelles dont cette

ville était alors le théâtre. Ayant pris parti pour Job Aymé *(voir ce nom)*, il fut arrêté dans le même temps que lui, comme complice d'Arnaud de Lestang *(voir ce nom)*, et on l'accusa même d'avoir voulu s'emparer d'un corps de 4,000 hommes et d'un parc d'artillerie pour se joindre aux fédéralistes du Midi, ce qui est peu vraisemblable. En tout cas, ayant été emmené prisonnier à Paris, il y fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 12 avril 1793, « comme auteur ou com« plice de complots et conspirations « contre l'unité et l'indivisibilité de « la République », et le jour même il fut exécuté.

Biogr. Dauph., II, 424. — Et. civ. — De Coston, *Hist. Montélimar*, III, 290, 344. — *Moniteur*, XX, 244.

SOULIER (Antoine), géologue, né à Crest, le 3 août 1813, entra dans les ordres et fut d'abord vicaire à Châteauneuf-de-Mazenc (1836), puis à Etoile. Nommé ensuite desservant à la Touche-et-Rochefort en 1839, à Bouvantes-le-Haut en 1841, et dix ans après à Vesc, il mourut, le 2 juillet 1886, dans cette dernière paroisse.

Ayant consacré ses loisirs à l'étude de la géologie et des fossiles, l'abbé Soulier se fit une réputation méritée dans ce domaine; car s'il n'a, croyons-nous, publié qu'une *Notice sur le tripoli de Marsanne* (Lyon, Mougin-Rusand, 1867, in-4°), il a laissé, par contre, des cartes géologiques manuscrites d'une incontestable valeur; et, tels sont, indépendamment de cela, les services qu'il rendit à bon nombre de communes en leur donnant d'utiles renseignements pour l'établissement de fontaines, que le Conseil général de la Drôme lui vota, plusieurs années durant, une subvention de 600 fr. Enfin, le don qu'il a fait, en mourant, à la ville de Valence de ses collections géologique et paléontologique, lui donne droit à la reconnaissance des amis des sciences naturelles. Lorsqu'il est mort, ce modeste savant faisait partie, depuis fort longtemps, de la Société géologique de France.

Bull. d'archéol., XXI, 214; et notes de M. Perrossier.

SUCY DE CLISSON (Simon-Antoine-François-Marie de), ordonnateur en chef des armées d'Italie et d'Egypte, né à Valence, le 19 juin 1764, d'Antoine-François, dit le chevalier de Sucy, commissaire des guerres au département de cette ville, et d'Anne-Marie Simon de Levet de Malaval, appartenait à une famille de Picardie, connue dès le XVe siècle, et dont la noblesse fut reconnue en 1666. Entré à quinze ans dans le régiment provincial d'artillerie de Grenoble, en qualité de sous-lieutenant, il démissionna le 21 avril 1788, pour devenir élève commissaire des guerres, et succéda, le 1er juillet suivant, à son père, dans des fonctions qui étaient celles de nos intendants militaires actuels. Cette situation, jointe à un esprit des plus cultivés et fort libéral, en fit un des hommes les plus importants de sa ville natale, pendant les premières années de la Révolution, bien qu'il se tînt prudemment à l'écart des violents. Ainsi fut-il un des députés que ses compatriotes envoyèrent à Grenoble, le 18 juillet 1789, avec pouvoir d'y « consentir, au nom « de la cité, à tous actes d'union et « de sûreté qui seraient jugés néces« saires, » et, sept jours après, l'élisait-on membre du comité de correspondance politique.

Neuf mois plus tard (19 avril 1790), le roi chargeait Sucy d'organiser, de concert avec deux personnes de son choix, les nouvelles municipalités et les administrations départementale et de district, et c'est conséquemment lui qui, s'étant adjoint pour cela MM. de Josselin et Rigaud de l'Isle, convo-

qua l'assemblée tenue à Chabeuil, du 19 au 29 mai 1790, pour la désignation du chef-lieu et des premiers administrateurs du département de la Drôme. Puis, en dépit de la marche des événements, il lui suffit de prêter le serment civique, le 1er mai 1792, pour pouvoir traverser en paix, auprès de sa mère, les plus mauvais jours; exerçant même autour de lui une telle influence, qu'en pleine Terreur (28 mai 1793), il fit voter, malgré Payan, par les administrateurs du département et la municipalité de Valence réunis, une adresse à la Convention, l'invitant à mettre promptement fin aux querelles des partis, en élaborant une constitution dans laquelle « les principes philosophiques » se rencontreraient avec « la pratica- « bilité, sans laquelle les lois sont de « vaines théories. » Son activité étant d'ailleurs telle, que, tout en ne négligeant nullement ses fonctions, il s'occupait alors de tout ce qui intéressait les Valentinois : d'une fonderie de canons, qu'il dirigea d'abord lui-même; d'une bibliothèque formée des livres des émigrés et des couvents, etc. Mais ce n'est qu'en 1794 (27 octobre), et non deux ans plus tôt, comme l'avance Rochas, que ses compatriotes envoyèrent « le citoyen Sucy, dont les « lumières et le zèle sont bien con- « nus », et Montalivet, à Paris, pour y faire toutes démarches en vue de conserver l'école d'artillerie, qu'il était question de rendre aux Grenoblois.

Revenu à Valence après sept mois de démarches inutiles, Sucy, qui avait été élevé à la première classe de son grade en 1793, fut nommé commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie, le 13 juin 1795, sur la recommandation du général Bonaparte, avec qui il s'était lié d'amitié, lorsque celui-ci, alors simple lieutenant d'artillerie, habitait Valence; quatre mois plus tard (8 octobre), il était fait ordonnateur en chef de cette armée, forte de 58,000 hommes, ce qu'il fut jusqu'au mois de mai 1798, date à laquelle Bonaparte, qui avait pu apprécier les services de son ami à l'armée d'Italie, l'emmena avec lui en Egypte, au même titre d'ordonnateur en chef. Or, on peut juger de ce que fit Sucy, dans cette expédition, par ce passage d'un rapport de Bonaparte, en date du 6 thermidor an VI, c'est-à-dire du lendemain de la bataille des Pyramides : « L'ordonnateur en chef « Sucy s'était embarqué sur notre « flottille du Nil, pour être à portée « de nous faire passer des vivres du « Delta. Voyant que je redoublais de « marche, et désirant être à mes cô- « tés le jour de la bataille, il se jeta « dans une canonnière, et malgré les « périls qu'il avait à courir, il se sé- « para de la flottille. Sa chaloupe « échoua. Il fut assailli par une grande « quantité d'ennemis; il montra le « plus grand courage. Blessé très « dangereusement au bras, il parvint, « par son exemple, à ranimer l'équi- « page et à tirer la chaloupe du mau- « vais pas où elle s'était engagée. » Or, blessé, notre Valentinois, qui était un archéologue passionné, ayant rapporté de Rome, vingt et un ans auparavant, quantité d'objets antiques précieux, utilisa ses loisirs forcés en faisant faire des fouilles dans le pays des Pharaons, fouilles qui amenèrent d'heureuses découvertes, et lui valurent le titre de membre de l'Institut d'Egypte. Seulement il en résulta pour lui des fatigues qui, en altérant profondément sa santé, l'obligèrent à quitter l'Egypte. Embarqué, avec 78 autres officiers ou soldats blessés et le fruit de ses recherches archéologiques, sur une polacre génoise, commandée par le capitaine Marengo, il partit donc pour la France, le 21 décembre 1798; mais, le navire ayant dû faire relâche à Augusta, petit port de Sicile, après quinze jours d'une traversée orageuse, les autorités du pays, alors en guerre avec la République française, ne laissèrent débarquer Sucy et ses compagnons de route que pour les retenir prisonniers pendant dix-huit jours, au bout

desquels la populace ameutée tua ces malheureux à coups de pierre. Seuls Marengo, l'équipage et 21 Français restés à bord, échappèrent à ce massacre en prenant le large, dès qu'ils purent se rendre compte des mouvements de la foule.

Ainsi périt l'ordonnateur en chef Sucy, dont la mort fit naturellement du bruit et dont la collection d'antiquités égyptiennes fut à jamais perdue.

La ville de Valence a donné son nom à une de ses rues.

On a de lui : *Précis des motifs qui doivent déterminer la Commission des travaux publics et le Gouvernement à ordonner la construction d'une route de Gap à Valence, par le col de Cabre.* Paris, Augustin Donnier et Ramelet, s. d.; petit in-8° daté du 14 frimaire, 3e année rép. et signé : S. Sucy — Montalivet.

ICONOGRAPHIE. — Portr. in-8° Buste de profil à D., dans le *Voyage d'Egypte.* — II. Grav. sur cuivre, in-4°. En pied, de 3/4 à G. 0,090/0,133. *La Fitte del. Couché fils, aqua forti.* Combat sur le Nil, dans les *Fastes de la nat. franç.*, de Ternisien d'Haudricourt.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Sucy, ordonnateur en chef de l'expédition d'Egypte,* par Eug. François, dans le *Bull. d'archéol. de la Drôme,* X, 107 et 222.

Biogr. Dauph., II, 424. — Arch. mun. Valence, BB, 50. — Rochas, *Mém. bourg.*, I, 9, 12, 28; II, 73. — *Moniteur*, XXV, 436, 441, 445, 612, 617. — Etc.

SUFFISE (Joachim de), sieur de La Croix, capitaine catholique qui joua un certain rôle pendant les guerres civiles du XVIe siècle, était de Donzère, où il naquit en 1559, et le fils d'un capitaine Jean Suffise et de Blanche de La Croix. Soldat à 18 ans, il porta d'abord l'arquebuse, puis fut archer dans la compagnie d'ordonnance du duc d'Uzès, après quoi il servit, comme gendarme, en Flandre, sous Montluc-Balagny. De retour en Dauphiné, il reçut commission de lever une compagnie de 200 hommes de pied, sous l'autorité du duc d'Epernon (5 mai 1585), et cette compagnie ayant été incorporée, quelque temps après, dans le régiment de du Passage, il se trouva conséquemment à la prise et reprise de Montélimar (en 1587), où il « se barricada « si à propos, que toute la ville estant « prinse, il tint encore plus de trois « heures »; mais il perdit, en revanche, la moitié de ses hommes, à ce que nous apprend une commission qui lui fut délivrée le 21 septembre 1587, pour en lever cent autres, étant alors commandant de Tulette. On le voit, ensuite, aider d'Ornano à ravitailler Remoulins; puis, ayant suivi La Valette en Provence, empêcher, en 1588, le baron de Vins, de prendre Pertuis, et, quelque temps après, se signaler au siège de Lambesc.

Il se signala encore à la bataille de Vinon, près de Brignolles, où il commandait une compagnie de chevau-légers et plusieurs de gens de pied; puis, étant devenu, en 1592, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de du Poët, il fit à sa tête, ce dernier étant lieutenant général dans le marquisat de Saluces, toute la campagne de Piémont, sous Lesdiguières.

Trois ans plus tard, le capitaine La Croix, qui avait obtenu, en 1593, des lettres de noblesse et, huit ans auparavant, un brevet de gentilhomme de la chambre du roi, — ayant été chargé de se « saisir et emparer « du chasteau et forteresse de Pierrelatte, incontinent après le décès « du sieur de Portes », qui en était gouverneur, pour éviter que d'autres ne s'en saisissent, — s'acquitta si bien de sa tâche, que le roi n'hésita pas à confirmer ses lettres de noblesse en 1602, et le nomma capitaine-châtelain de ce bourg en 1605. Pour tout autre, c'eût été là une retraite, et il le croyait probablement lui-même; mais la guerre civile menaçant de nouveau le Dauphiné en 1621, il se fit aussitôt un devoir de lever 300 hom-

mes, pour le service du roi, et l'année suivante se démit du gouvernement de Pierrelatte en faveur de son fils, pour accompagner, en qualité d'aide de camp, les six régiments dauphinois que le connétable de Lesdiguières mena au siège de Montpellier fait par le roi Louis XIII. Enfin, il mourut en 1625.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le capitaine Joachim de Suffise, sieur de la Croix, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri III (1559-1625), sa famille et sa descendance*, par le baron de Coston. Valence, 1875, in-8°.



T

TALABART. Voir : **BROTTIN** (ADHÉMAR DE).

TAPONIER (ALEXANDRE-CAMILLE), fils d'Augustin et de Jeanne Lagier, officier général, né à Valence le 2 février 1749, s'engagea à dix-huit ans dans un régiment de grenadiers, et n'était encore que premier sergent à quarante; seulement, le rôle qu'il joua dans la prise de la Bastille, menant à l'attaque de cette forteresse toute une compagnie d'hommes déterminés, lui valut d'être fait lieutenant quarante-sept jours après. Un mois plus tard, il était capitaine aide-major dans la garde nationale soldée, et se trouva mêlé ainsi à tous les mouvements populaires dont Paris fut le théâtre jusqu'au 1er janvier 1792, date à laquelle il fut envoyé à l'armée du général Luckner, en qualité de capitaine au 103e régiment d'infanterie. Ayant ensuite fait la campagne de Trèves, sous Beurnonville, il passa de là à l'avant-garde de l'armée de Rhin-et-Moselle, où il devint adjudant général, le 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793), et obtint, vingt-trois jours après, sans transition, le grade de général de division.

C'était aller vite; mais, si rapide que fût cet avancement, Taponier le justifia par sa très vaillante conduite à la tête de la division de droite de l'armée de la Moselle; car il se distinguait, le 1er frimaire suivant, à Hornbach et à Deux-Ponts; le 9, à Kayserslautern, où les Prussiens perdirent six mille hommes, suivant une lettre de Championnet, qui se trouva à cette bataille sous les ordres de son compatriote; et le 2 et le 3 nivôse, à Reischoffen, où l'ennemi fut mis en déroute, mais où le succès de nos armes eût été encore plus grand, si Taponier avait été mieux secondé, à ce que déclarait, vingt-deux jours plus tard, le représentant Baudot à la tribune de la Convention. Le 18 ventôse, près de Yégredal, il délogea le régiment de Hoffen, dont il envoyait trois jours après les drapeaux aux représentants du peuple, en y joignant une petite pièce de canon, de peu de conséquence, pour être fondue, attendu qu'il ne devait plus « exister, disait-il, de marques de « féodalité »; et le 25 messidor, il contribuait à l'enlèvement des redoutes de Tripstadt.

Taponier commanda ensuite la réserve de l'armée marchant sur Trèves et le Luxembourg; placé bientôt après à la tête de la 3e division de gauche de cette armée, il passa le Rhin; puis, joint à l'armée du Rhin et à celle de Sambre-et-Meuse, il aida puissamment à la prise de Coblentz, ville que les Français occupèrent le 3 brumaire an III.

En l'an IV, le général Taponier fit campagne avec l'armée du Rhin, étant

à la tête de la division de gauche dans le Palatinat, et à la tête de la division du centre dans la marche en avant et le mouvement rétrograde qui aboutirent à la prise de Kehl et au passage du Rhin, le 6 messidor. Onze jours après, il était à Rastadt, où il commença la bataille à 5 heures du matin, en attaquant le poste de Guersbach, « avec la plus grande bravoure », dit Moreau, dans son rapport au Directoire; malheureusement, une blessure et les fatigues de la guerre le contraignirent ensuite à prendre du repos, et, mis à la réforme le 25 ventôse an V, il resta sans emploi jusqu'au 19 thermidor an VII, date à laquelle il fut remis en activité et chargé du commandement d'une division de l'armée d'Angleterre, commandement qu'il échangea ensuite contre celui d'une division de l'armée du Rhin. Retraité le 1er germinal an IX, il ne participa donc pas aux guerres de l'Empire; mais, en 1814 et 1815, on le vit encore, malgré son âge, solliciter tour à tour du gouvernement de la Restauration et du gouvernement de Napoléon un emploi, qu'il ne put obtenir. Comme il avait déjà la croix de la Légion d'honneur, on lui donna simplement alors la croix de Saint-Louis, et, retiré à Paris, y vécut tout à fait dans l'ombre jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 14 avril 1831.

Biogr. Dauph., II, 427. — Etat civil. — *Mém. d'un bourg. de Valence.* — Réimp. du *Moniteur*, XIX, 211, 724, et XXVIII, 353.

TARDIEU DE SAINT-AUBANET (Jean-Gabriel-Alexandre, baron), troisième fils de Jean-François-Laurent Tardieu de Saint-Aubanet et de Julie de Cournaud, né aux Pilles, le 22 mars 1781, entra, comme vélite, dans les grenadiers de la garde impériale, en 1804, et n'avait encore que les galons de sergent lorsqu'il fut décoré, à cause de sa vaillante conduite à la bataille de Friedland (1809). Blessé à Essling, il fit, comme lieutenant en second, la campagne d'Espagne, puis celle de Russie, comme sous-adjudant-major des grenadiers à pied de la vieille garde; enfin, cité pour sa conduite à Lutzen et à Leipsick, il fut nommé chef de bataillon après l'affaire de Bar-sur-Aube, grade avec lequel il se battit bravement et fut blessé sous les murs de Paris en 1814.

Mis en non activité comme lieutenant-colonel après la paix, Tardieu de Saint-Aubanet fut compris, en 1815, dans la légion de la Côte-d'Or, qui devint, en 1820, le 11e régiment d'infanterie de ligne; décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1819, et titré baron le 4 février 1822, il fit, en 1823, la campagne d'Espagne et reçut la croix de Saint-Ferdinand. Cinq ans plus tard, il était colonel du 64e de ligne, et reçut, comme tel, mission de protéger l'embarquement du roi Charles X à Cherbourg, après la Révolution de juillet 1830.

Passé ensuite au 7e de ligne, Tardieu de Saint-Aubanet fit avec ce ce régiment la campagne de Belgique (1830), et c'est lui notamment qui ouvrit, sous les ordres immédiats du duc d'Orléans, la tranchée pour le siège d'Anvers, — ce qui lui valut d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 14 septembre 1831 et, peu de temps après, maréchal de camp (1832).

A ce titre, le baron de Saint-Aubanet commanda pendant assez longtemps la subdivision militaire d'Ille-et-Vilaine, et ce n'est que peu d'années avant sa mort, arrivée à Amiens au mois de février 1864, qu'il prit sa retraite.

Cet officier général ne serait-il pas le même personnage que l'auteur de *Charles Martel, ou la France délivrée, Poëme héroïque*, par Tardieu de St-Marcel, colonel, de l'Athénée de Vaucluse (Paris), 1806, in-8° avec fig. de Moreau), dont le *Journal de Rennes*, du 17 mars 1864, annonçait la mort à l'âge de 83 ans?

A. Tardieu, *Hist. gén. des Tardieu*, 107. — *Biogr. des hommes du jour*, XII, 268. — Vapereau, *Dict. des contemp.*, édit. de 1864. — Note de M. Perrossier. — Etc.

TARDIVON (Jacques de), dernier abbé de Saint-Ruf de Valence et fondateur de la *Société royale et académique* de cette ville, était le fils aîné de Just-Henri de Tardivon, seigneur de Pranles, en Vivarais, et de Serreméane, dans la baronnie de Clérieu, ancien capitaine d'infanterie, et de Marie Orlandin. Né au château de Fontlosier, près Valence, qui était alors la propriété des Orlandin, il fut baptisé dans l'église Saint-Jean de cette ville, le 14 mars 1714; puis, ayant successivement pris les grades de maître ès arts, bachelier et docteur en théologie en l'université de la même ville, il fit profession en l'abbaye de Saint-Ruf, qui était, on le sait, le chef d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers, transférée d'Avignon à Valence en 1158. Elu abbé général de cette congrégation, en 1762, Jacques de Tardivon ne le fut, croyons-nous, que pour discuter les conditions de la sécularisation, autrement dit de la suppression de l'ordre de St-Ruf, qui se mourait, faute de recrues, et qui fut enfin uni à l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, par bref du 1er juillet 1771; après quoi, M. de Tardivon, fort convenablement doté, ne se préoccupa plus que de rassembler une société choisie, dans le charmant hôtel abbatial commencé par son prédécesseur, M. de Nantes, en 1755, et terminé par lui, résidence qui est devenue depuis l'hôtel de la préfecture de la Drôme.

Parlant de cet ecclésiastique à la date du 14 janvier 1791, qui est celle de sa mort, Rochas dit, ou plutôt fait dire à son bourgeois de Valence: « M. « Jacques de Tardivon, dernier abbé « de Saint-Ruf, est mort aujourd'hui, « à l'âge de soixante-dix-sept ans. « C'était l'un des plus grands person- « nages de la ville, mais les gens qui « ne se laissent pas aveugler par le « succès ne l'estimaient guère. En « effet, on n'a pas oublié que, par « cupidité et autres motifs inavoua- « bles, à l'aide de savantes manœu- « vres, il réussit à obtenir la suppres- « sion de son ordre. Ce bon tour lui « procura plus de 24,000 livres de « rentes et la jouissance, sa vie du- « rant, du bel hôtel de Saint-Ruf. « Son salon a été pendant longtemps « le lieu de réunion de la noblesse, et « ses fins dîners ont laissé d'inou- « bliables souvenirs. » C'est se montrer bien sévère, et Rochas se trompe, du reste, lorsqu'il parle de 24,000 livres de rentes, attendu que le compromis qui régla la situation des membres de l'ordre de Saint-Ruf, le 4 août 1773, ne lui en assura que 6,000 et encore, sous condition de faire 1,550 livres de pension à un de ses religieux, sa vie durant, et de donner, après la mort de celui-ci, 2,000 livres par an, pour former, « ainsi « qu'il sera convenu avec le sieur « évêque de Valence, un établisse- « ment de charité dans ladite ville. » Mais il n'est pas moins vrai que le dernier abbé de Saint-Ruf fut, dans l'acception ordinaire du mot, un abbé du XVIIIe siècle, et qu'en nous occupant de lui, nous n'avons nullement songé au religieux, mais seulement à l'homme du monde accueillant et spirituel qui, sans être, il s'en faut de beaucoup, un savant ni un homme de lettres, aimait les lettres et les sciences en même temps que la bonne compagnie, et qui fonda, enfin, à Valence, la première société savante qu'il y ait eu dans cette ville. C'est chez lui, en effet, que se forma, en 1784, la *Société royale et académique*, qu'autorisèrent au mois de décembre 1786 des lettres-patentes, enregistrées au parlement de Grenoble, le 5 juin de l'année suivante; qui s'appela, en 1789, *Société académique et patriotique*, et qui finit, hélas! ou à peu près, avec son fondateur, qui était son président.

On raconte que, pendant qu'il était officier d'artillerie à Valence, Bonaparte fréquentait beaucoup M. de Tardivon, à qui il avait été recommandé, et qui lui dit un jour, dans la chaleur d'une discussion : « Au train « dont vont les choses, chacun peut « devenir roi à son tour. Quand le « vôtre viendra, accommodez-vous « de la religion chrétienne, vous vous « en trouverez bien. » A quoi le futur empereur répondit : « Mon- « sieur l'abbé, quand ce temps sera « venu, je vous ferai cardinal. »

BIBLIOGRAPHIE. — *Précis pour M. de Tardivon, abbé de Saint-Ruf, contre l'évêque de Valence et le sieur de Chantemerle, official du diocèse...* S. l. n. d., in-4° de 24 pp.

Et. civ. — *Bull. d'archéol.*, XXVI, 351, et XXVII, 69. — *Recueil des édits*, XXVI, n° 3. — Rochas, *Mém. d'un bourg. de Valence*, 78. — *Arm. Dauph.*, 716. — De Coston, *Prem. ann. de Napoléon*, I, 75, 81, 139, 166. — Etc.

TARDY (Hélène). Voir: **LOULLE** (Pierre de).

TARTARIN (Tiers ou Thierry d'Eurre, dit), homme de guerre de la première moitié du XVI° siècle, était le fils puîné d'Antoine d'Eurre, seigneur du Puy-Saint-Martin, et de Françoise de Vesc-Espeluche. Ayant hérité de son père, qui lui légua en outre de 200 écus d'or au soleil pour la construction d'un château, la terre de Portes, non loin de Montélimar, il fut seigneur de la Baume-Cornillanne, du chef de sa femme, Catherine de Cornillan, fille et héritière d'Albert, mais n'est guère connu que sous le nom de Tartarin, qu'il dut, dit-on, à son extrême bravoure, — ce qui a permis au président Salvaing de Boissieu, en quête d'ancêtres, de faire un Aymon de Salvaing du Tartarin qui se mesura avec Bayard, alors simple homme d'armes de la compagnie du comte de Ligny, à Aire, au mois de juillet 1494; il n'est pas douteux, au contraire, que le « fort « rude homme d'armes... que de sa « lance faulsa le garde bras du bon « chevalier, à l'endroit du canon », était Tiers ou Thierry d'Eurre, qui fut ensuite un des bons compagnons de Bayard en Italie.

Ajoutons que Thierry d'Eurre fut gentilhomme de la chambre du roi, à 390 livres de gages par an, de 1505 à 1543; puis, porte-enseigne et capitaine de 100 archers de la garde noble du roi François Ier. On raconte encore que ce prince l'estimait à tel point, qu'il disait le vouloir prendre pour un de ses seconds, s'il lui fallait un jour se battre avec Charles-Quint.

Ce vaillant capitaine, qui testa le 17 avril 1545, dut mourir peu de temps après; car, on perd ensuite sa trace, et tout ce que l'on sait encore de lui, c'est qu'il eut deux fils, dont l'un mourut sans postérité et dont l'autre, appelé Charles, n'eut qu'une fille, qui épousa, en 1591, Jacques de Grolée, comte de Viriville, capitaine de 50 hommes d'armes.

Pithon-Curt, III, 583. — De Terrebasse, *Evén. de la vie de Salvaing de Boissieu*, 193. — *Hist. de Bayard*, par le Loyal Serviteur, éd. Roman, 48. — Etc.

TERRASSON (Paul), médecin appartenant à une famille bourgeoise de Die, qui tenait à ferme la seigneurie de Chamaloc en 1594, paraît être le petit-fils d'un Vincent Terrasson, capitaine de la milice pour le quartier de l'Armellerie, en 1610, et faisait partie du consistoire de l'église réformée de Die à titre d'ancien, en 1679; mais il n'est guère connu qu'à cause de ses nombreuses querelles, et surtout à cause de celle qu'il eut, en 1672, avec le professeur Théophile Terrisse *(voir ce nom)*, à propos d'une source d'eau minérale qui se trouve sur le territoire de Die, au quartier des Pennes, source qu'ils n'avaient cependant

découverte ni l'un ni l'autre, puisque le médecin Samuel Benoît *(voir ce nom)* la préconisait cinquante ans auparavant. Terrisse ayant fait paraître une brochure dans laquelle il avance que les eaux de Pennes sont curatives de certaines maladies, parce qu'elles contiennent du plomb, Terrasson répondit aussitôt, en effet, que les propriétés de ces eaux proviennent « d'un mercu- « re très pur subtilisé et pressuré par « l'esprit universel »; et, de là une querelle qui a fourni à Jules Ollivier les éléments d'un article tout à fait piquant, intitulé : *Une dispute scientifique en 1672*. On trouvera à l'article *Terrisse* l'indication des écrits de ce professeur. Ceux de Terrasson ont pour titres : ***Description et relation fidèle de la nature, propriétés et usages de la fontaine minérale nouvellement découverte au terroir de la ville de Dye*** (Grenoble, Edouard Dumas, 1672, in-8° de 70 pp.), et ***Le Plomb au tombeau, Apologie juste et véritable contre les calomnies du sieur Théophile Terrise, professeur en philosophie*** (Die, chez Fiquet, 1672, in-8° de 38 pp.). Or, il est bon d'ajouter que nos deux médecins erraient également, le savant docteur Long ayant constaté depuis que les eaux de Pennes ne sont que légèrement chargées de carbonate de chaux; mais il faut dire aussi que Terrasson avait l'oreille de la population dioise. Il avait surtout celle de la municipalité, à ce que nous apprend une délibération consulaire, disant que pour désintéresser ledit Terrasson, qui a « esté député « et chargé d'informer Monseigneur « le duc de Lesdiguières des effects « et propriétés de la fontaine miné- « rale decouverte depuis quelques « mois au terroir de ceste ville..., il « lui sera alloué par lesd. consuls du « moins la somme de soixante livres, « tant pour aider à supporter l'im- « presse dud. livre, que pour les pre- « sents qu'il en a faicts reliés en mar- « roquin du levant, dorés sur tran- « ches, deux à Monseigneur l'arche- « vêque de Lion, deux à Monseigneur « l'archevêque de Vienne, deux à « Monseigneur le premier président, « le tout pour etablir la réputation « desd. eaux pour l'advantage de lad. « ville. » Notre Esculape pouvait donc se considérer comme victorieux, mais il n'en fut pas pour cela d'humeur plus commode; car, un troisième médecin, celui-ci de Crest *(voir Passis (Guy de)*, ayant fait paraître l'année suivante une brochure dans laquelle préconisant d'autres eaux, il donnait à entendre plus qu'il ne le disait qu'elles valaient mieux que celles de Die, l'intraitable Terrasson publia aussitôt ***Le Mercure vengé de M. de Passis, Dr médecin de la ville de Crest, ou Apologie des eaux de Die*** (Die, Jacques Fiquet, 1673, in-12), écrit dans lequel il malmène et de si belle façon notre Crestois, que celui-ci ne répliqua pas. Enfin, nous savons que, dans le même temps, notre médecin diois avait des querelles d'un autre genre; car, il ne fallut rien moins que l'intervention du consistoire pour le réconcilier avec Mmes Corréard et de Freyduret, et c'est probablement à cause de la docilité relative dont il fit preuve en cette dernière circonstance, que le consistoire le députa, sept ans après, au conseil des églises de la province, pour « se « plaindre de ce que le sieur curé et « jésuite Barnoin ont planté une croix « à la porte du temple. » Il n'est plus ensuite question de lui jusqu'en 1685, date à laquelle il se réfugia à Zurich, pour cause de religion.

Arch. Drôme, D, 63, 64. — J. Chevalier, *Mém. des frères Gay*, 331. — *Revue du Dauph.*, I, 327. — Gustave Latune, *L'eau merveilleuse de Bourdeaux, de Guy de Passis*, XXXIV. — Arch. de Die, CC. — *Deux héroïnes de la foi*, p. 20.

TERRASSON (Jeanne), épouse Raymond, de Die, que nous croyons être une cousine du précédent, et dont le frère, Abraham, fut successivement pasteur à St-Pierreville, en 1670; à St-Fortunat, en 1671; à St-Sauveur-de-Montagut, en 1672; au Chambon,

de 1672 à 1674; enfin, à Châteauneuf-lès-Vernoux, où il mourut en 1681, est l'auteur d'un récit de ce qu'elle fit et endura pour sa foi, après la révocation de l'édit de Nantes, récit qui a été publié par MM. Th. Claparède et Ed. Goty, dans le volume intitulé: *Deux héroïnes de la foi. Blanche Gamond — Jeanne Terrasson. Récit du* XVII[e] *siècle.* Paris, Sandoz et Fischbacher, 1880, in-12. Mais, bien qu'évidemment écrit sous l'inspiration de Blanche Gamond *(voir ce nom)*, sa compagne de captivité, qui en a du reste certifié la véracité, ce récit extrêmement diffus est d'une exaltation mystique moins touchante que celui de cette dernière. Quant aux faits qui y sont consignés d'une manière le plus souvent peu précise, ils peuvent se résumer ainsi: Un régiment étant arrivé à Die, au mois de septembre 1685, et les soldats ayant été surtout logés chez les protestants, les époux Raymond, qui étaient de ceux-ci, en reçurent, en deux fois, une vingtaine qui mirent d'autant plus leur maison à sac, que la femme enferma, par surprise, un de leurs chefs dans sa cave. Contrainte de s'éloigner, à la suite de cela, Jeanne Terrasson resta sept mois dans les environs, plus ou moins cachée et déguisée en homme; après quoi les deux époux s'étant mis en route séparément pour la Suisse, Jeanne fut arrêtée non loin de Grenoble et emmenée prisonnière dans cette ville, où elle fut interrogée par le premier président et par le conseiller Morel d'Arcy et, sur son refus d'abjurer le protestantisme, condamnée à la détention perpétuelle. Internée, en vertu de cette condamnation dans l'hôpital de Valence, probablement en même temps que Blanche Gamond, avec qui elle s'était liée d'amitié dans les prisons de Grenoble, c'est-à-dire au mois de mai 1687, elle endura, comme celle-ci, les mauvais traitements que le trop fameux Guichard d'Hérapine infligeait à ses prisonnières, jusqu'au 11 juillet suivant, date à laquelle ce misérable, ayant été appelé à rendre compte de ses méfaits devant le parlement de Grenoble, s'enfuit en Savoie, pour échapper à la justice. Mais il est à remarquer, cependant, que tout en parlant, avec une exaltation bien excusable, des supplices infligés par son geôlier, Jeanne Terrasson est généralement peu précise, quant aux personnes qui les endurèrent, et donne très rarement à entendre qu'elle les ait subis elle-même.

D'Hérapine parti et leur détention continuant, quelques prisonnières, parmi lesquelles étaient Jeanne Terrasson et Blanche Gamond, tentèrent de s'évader pendant la nuit du 5 septembre, parce qu'on les avait menacées de les transporter en Amérique; mais la corde qu'elles avaient faite pour cela, avec leurs draps de lit, s'étant rompue, alors qu'elles étaient encore à une grande hauteur, ces deux malheureuses femmes ne purent suivre les autres et furent, par suite, réintégrées en prison dans le plus triste état. Or, pour ce qui regarde Jeanne Terrasson en particulier, elle y resta jusqu'au 12 novembre, qu'elle fut relâchée, un sien beau-frère l'étant venue « quérir » de Die. Ayant quitté la France, le 3 mai suivant, elle se rendit alors à Genève et, de là, à Berne où, étant arrivée le 22 août, elle se fixa. C'est donc là qu'elle consigna, huit ans après, le souvenir de ses souffrances dans des pages enflammées, où le récit des faits est souvent interrompu par de pieuses invocations généralement empruntées aux psaumes, et toujours empreintes d'une grande haine du « papisme » et des « papistes ».

E. Arnaud, *Hist. des prot. du Vivarais*, I, 682.

TERRISSE (David-Théophile), médecin et professeur que les frères Haag appellent Territ, parce que son nom latinisé s'écrivait *Territius*, s'appelait en réalité André Castel, suivant M. le pasteur Arnaud, qui dit qu'il

changea de nom parce que, ayant été moine, il craignait qu'un couvent de son ordre, qu'il y avait à Valence, ne lui suscitât des difficultés. Cette assertion est d'autant moins vraisemblable, qu'il ne manquait pas alors de huguenots ayant porté l'habit religieux et que, loin de le dissimuler, ils s'en vantaient, pour se mieux faire valoir auprès de leurs nouveaux coreligionnaires; il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les registres de l'académie protestante de Die pour s'en convaincre. Puis, du moment qu'il redoutait les procédés de moines de son ordre établis à Valence, pourquoi se fixa-t-il en Dauphiné et presque dans le voisinage de Valence, au lieu de s'établir ailleurs ? Aussi, peut-on se demander si ce n'était pas tout simplement un homme à l'esprit inquiet et au caractère difficultueux; à moins qu'il n'eût d'autres raisons que celles qui sont données pour cacher son véritable nom. En tout cas, il était du Bas-Dauphiné, probablement des environs du Buis, et, s'étant converti au protestantisme, il fut adressé, par le marquis de Gouvernet, à l'église de Milhau en Languedoc, qui l'envoya à celle de Die. Celle-ci l'ayant muni de lettres de recommandation pour les pasteurs de Genève, l'envoya étudier à l'académie de cette ville, le 24 novembre 1637, et, dans cette académie, Terrisse apprit différentes langues, la médecine et la philosophie. Il paraît même qu'il y fit, en outre, de l'alchimie, car on trouva chez lui, après son départ, au mois de novembre 1639, « des lanières de mé« taux et certaines notes sur des le« çons qu'il avoit ouïes », ce dont les pasteurs de Genève furent tellement scandalisés, qu'ils lui refusèrent, tout d'abord, une attestation de sa vie et de ses mœurs, — pièce qui lui était indispensable pour pouvoir enseigner dans une académie protestante. Cependant il finit par l'obtenir, grâce aux instances des chefs de l'académie de Die, qui ne savaient où prendre un professeur de philosophie ; et c'est alors, (janvier 1640), qu'il fut mis en possession de la chaire auparavant occupée, dans cette académie, par David de Rodon et par celui-ci abandonnée depuis un an.

Théophile Terrisse resta vingt-deux ans professeur de philosophie à l'académie de Die ; puis, tout à coup il s'éloigna de cette ville, sans seulement prendre congé du bureau académique. M. Arnaud en conclut que ce fut « à cause des embûches que « lui suscitèrent ses anciens coreli« gionnaires », tandis qu'il est patent que l'ancien moine n'eut de difficultés qu'avec des protestants : par exemple avec les anciens de l'église réformée de Loriol, qui se plaignaient, vers 1660, « de la persécution et trou« ble que leur donnoit M. Terrisse, « professeur »; et il n'y a pas jusqu'à son mariage, en 1642, qui donna lieu à des réclamations, parce que le pasteur Janvier le bénit après le premier coup de cloche, contrairement à l'usage. Du reste, après avoir occupé trois ans et demi durant une chaire à l'académie de Lausanne, il revint à Die, où sa chaire de philosophie lui fut rendue au mois d'octobre 1665 et où il eut, sept ans plus tard, avec un de ses coreligionnaires encore, une querelle, qui a fourni matière à un piquant article de Jules Ollivier, dans la *Revue du Dauphiné* (II, 327 et suiv.), sous le titre de : *Une Dispute scientifique en 1672*.

Une source d'eau minérale, qui se trouve sur le territoire de Die, au quartier des Pennes, ayant été signalée, cinquante-six ans auparavant, par le médecin Samuel Benoît, et un autre médecin de Die, Paul Terrasson *(voir ce nom)*, ayant manifesté l'intention de la prôner à son tour, Terrisse, prenant les devants sur ce dernier, vanta les propriétés curatives de cette eau dans un petit mémoire manuscrit, que l'on se fit passer de mains en mains, et dans lequel il était dit que les merveilles opérées par ladite eau étaient une conséquence du plomb qu'elle contenait. Terrasson soutint au con-

traire que c'était du mercure que l'on trouvait dans l'eau des Pennes, et de là des publications dans lesquelles les deux médecins ne s'épargnèrent pas les injures. La querelle en arriva même à ce point que notre vieux professeur, qui jouissait d'ailleurs d'assez peu de sympathie dans l'Académie pour n'avoir jamais été élu recteur, ne trouva rien de mieux que de s'éloigner une seconde fois de Die ; en 1673, en effet, il demandait au consistoire de cette ville, «pour lui servir, « le cas échéant, comme d'un témoi- « gnage digne de foi », de certifier qu'il avait professé la philosophie à l'académie de Die jusqu'au mois d'avril 1662 ; qu'il avait ensuite occupé une chaire de morale et de grec à l'académie de Lausanne et que, revenu à Die et remis en possession de sa chaire de philosophie à l'Académie, au mois de novembre 1665, il avait toujours vécu sans reproche, étant marié et de la religion. Après cela, il ne fut plus question de lui.

Ajoutons qu'en 1715, un Jean Terrisse, que nous croyons être le fils de Théophile, fut nommé juge des seigneuries de Vesc et de Valcroissant et Bonlieu.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Thæses universæ philosophiæ christianæ pro summa laurea consequenda, quas Deo favente sub auspicio Dom. Theophilii Territii, philosophiæ professoris doctissimi in Academia Eccl.. Ref. adolescentes sequenti paginæ sorte descripti... Deiæ Vocont... Ezec. Benedictus*, 1642, in-8°.

II. *Manuale philosophiæ christianæ, in quo singulari brevitate et claritate proponuntur omnia scitu necessaria philosophiæ studiosis Diæ...* MDCXLVI, in-8°. Cours imprimé aux frais de sept Suisses, élèves de Terrisse.

III. *Traité de la nature, qualitez et vertus de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes...* Die, Fiquel, 1672; in-8° de 40 pp., comprenant en outre 2 répliques à Terrasson : la première intitulée : *Apologie du traité de la nature, vertus et qualités de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, contre les remarques faites sur iceluy, par l'auteur de la description et relation fidèle de la nature, propriété et usage de la dite fontaine*, et l'autre : *Le Plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson, médecin, par lui-même*.

Biogr. Dauph., II, 454. — Arch. Drôme, B, 1151, et D, 53 et 63. — Arnaud, *Hist. prot. de Die*, I, et *Notice sur les impr... de Die*, 23 et 29. — Etc.

TEYSSIER (Jacques), écrivain et prédicateur, né à Valence vers 1660 et probablement décédé dans la même ville au commencement du XVIIIe siècle, était, croyons-nous, le fils d'un autre Jacques Teyssier, conseiller au présidial de Valence, qui mourut le 13 octobre 1698. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique, il prêcha d'abord, et avec succès, dans presque toutes les villes du Languedoc, puis habita Valence, et, devenu en 1690 prieur du couvent de son ordre à Toulouse, fut appelé, deux ans après, à la direction du noviciat général que les Dominicains avaient alors à Paris, dans la rue qui, de ce fait, a retenu le nom de Saint-Dominique.

Revenu à Valence, en 1695, il y contribua puissamment, suivant Echard, à la reconstruction du couvent que les huguenots y avaient détruit pendant les guerres de religion et qui fut réédifié sur les anciens plans.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Exercice d'aimer toujours la Reine du ciel, Mère de Dieu sur la terre*. Béziers, 1675, in-12. Ouvrage dont il y a une seconde édition sous le titre de : *Amour actuel de la Mère de Dieu, ou Exercice pour aimer sans interruption la Très Sainte Vierge Marie, avec une méditation pour chaque semaine de l'année sur les grandeurs, les beautés, les vertus, les actions et la vie de la Mère de Dieu*. Béziers, 1678, in-12 ; et une troisième intitulée : *Triple Mois de Marie. Pratique de l'amour actuel envers la mère de Dieu, ou Exercice pour aimer sans interruption la Très Sainte Vierge...* Lyon et Paris, 1882, in-32.

II. *La Vie de la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu, divisée en sept livres, avec sept sortes d'exercices spirituels pour l'honorer, l'aimer et la servir*. Valence, 1686, in-12. Ouvrage dédié à *Madame de Betune, abbesse de Saint-Pierre de Rheims*, et dont la seconde partie a une pagination distincte et a pour titre : *Entretiens spirituels pour honorer, aimer et servir la Mère de Dieu*. Valence, 1686, in-12.

Biogr. Dauph., II, 455. — Etat civil. — Echard, *Script. ord. prædicat.*, II. — Etc.

TEYSSONNIER (Marie), dite Marie de Valence, pieuse femme de qui l'on a pu dire, avec quelque raison, qu'elle fut « une des âmes les plus éle« vées de son siècle », naquit à Valence, non en 1576, comme le disent ses biographes, mais quatre ans plus tard, puisqu'elle n'était âgée que de 12 ans lorsqu'elle se maria, et que ce fut le 20 septembre 1592. Ses parents, qui « s'exerçaient dans la marchandise », étaient originaires de Soyons (Ardèche) et avaient noms Aymar Teyssonnier et Antoine ou Antonine Blanchard ; mais sa mère, devenue veuve, était remariée à un sieur Antoine Guillon, quand Marie épousa, sur les instances de ce dernier à ce qu'on assure, le notaire Mathieu Pouchelon. Seulement, tandis que ce notaire est donné comme étant de la Baume-Cornillanne, son acte de mariage nous apprend qu'il était d'Allex; et, comme ce mariage fut célébré en l'église Saint-Jean de Valence, de la manière la plus ordinaire, il faut convenir qu'il n'est guère vraisemblable que Marie Teyssonnier était encore calviniste, comme on le raconte, lorsqu'elle épousa Mathieu Pouchelon, également calviniste. Ce qu'il y a de certain, c'est que les mariés Pouchelon étaient établis à Valence dès le 17 février 1602, date à laquelle le mari déclara avoir reçu de sa belle-mère « un lit garny de coistre et « cayssin de plume, deux couvertes « avec ses linceuls et courtenage au« tour de toille, plus une douzaine de « linceuls, quatre nappes et six ser« viettes, dix livres veysselle estaing, « un chandellier loutton, une houlle de « fer avec sa couverselle » et autres objets divers à lui promis par son contrat de mariage, « acte reçu le 12 sep« tembre 1592, par Me Fabry, notaire. »

Menant au milieu du monde une vie de prières et de mortifications, dont elle ne se distrayait, par moments, que pour s'adonner aux bonnes œuvres, Marie Teyssonnier dut à cela d'exercer autour d'elle une influence tellement grande que, du vivant même de son mari, un couvent de Minimes fut fondé à Valence (1608), parce qu'elle en manifesta le désir. Devenue veuve, on la prit aussitôt pour une thaumaturge, dont la réputation se répandit promptement au loin. Le P. Cotton, qui était lui-même une des personnalités considérables du monde religieux à cette époque, fut son directeur spirituel ; d'autre part, la duchesse de Nevers, qui se proposait de fonder une communauté de religieuses à Charleville, dans les Ardennes, ne voulut rien faire sans avoir préalablement consulté la sainte de Valence, et, pour cela, vint la voir chez elle et fit même le possible pour l'emmener et la mettre à la tête de l'établissement qu'elle avait en vue : c'était en 1614. Huit ans après, le roi Louis XIII, la reine Anne d'Autriche et Richelieu, passant à Valence, voulurent voir celle dont on parlait tant; la veuve d'Henry IV, Marie de Médicis, ne doutant pas que Marie Teyssonnier fût en communication directe avec Dieu, descendit à son tour jusqu'à Lyon, pour s'aboucher avec elle et la questionner sur le salut du roi son époux, si tragiquement enlevé à la France; et l'on n'en finirait pas si l'on voulait nommer tous les personnages qui visitèrent l'humble veuve de Mathieu Pouchelon. Bornons-nous à ajouter, aux noms déjà donnés, ceux de St François de Sales, du cardinal de Bérulle et de M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice.

Pour ce qui est de l'importance que Marie Teyssonnier avait aux yeux des Valentinois, on peut la mesurer au fait suivant ignoré, du reste, des biographes. L'établissement d'un présidial, cour royale de justice du second degré, à Valence, en 1636, ayant, tout à la fois, comblé de joie les Valentinois et excité les colères de l'évêque, seigneur temporel de la ville, il s'ensuivit un interminable procès au cours duquel les magistrats municipaux, ceux du présidial et le chapitre cathédral lui-même, s'étant unis contre le prélat, exposèrent à Richelieu, dans un mémoire en date de 1639, que ce prélat qui depuis 25 ans ruinait ses

villes épiscopales en procès, était « brouillé avec les gouverneurs de Va- « lence et de Die, avec le duc de Cré- « qui, le connestable de Lesdiguières, « le premier président Frère »; ils l'accusaient en outre « d'avoir interdit le « confesseur de la révérende sœur « Marie Teyssonnier, qu'il appelait « mère du Présidial, lui ayant dé- « fendu de la confesser, à peine d'ex- « communication », ce qui prouve encore que la sainte femme ne se désintéressait pas complètement de ce qui pouvait être utile à ses compatriotes.

Remarquons, avec cela, que bien qu'on l'appelât couramment *sœur*, Marie Teyssonnier ne fit jamais de profession religieuse, et qu'à part deux années passées en qualité de pensionnaire chez les Visitandines, dont le couvent à Valence fut en grande partie son œuvre, elle habita toujours chez elle, d'abord rue Saint-Félix et ensuite rue Vernoux, dans une maison achetée vers 1624, du chanoine Félix Rostaing, où elle eut jusqu'à sa mort un oratoire particulier. C'est, d'ailleurs, dans cette maison qu'elle mourut, le 1er avril 1648, ayant dicté, onze mois auparavant (13 mai 1647), un testament par lequel elle faisait élection de sépulture en la chapelle des PP. Minimes, confirmait les donations par elle précédemment faites à ces religieux, et instituait héritière universelle « Marie Teyssonnier, sa petite « niepce et filleule, fille naturelle et lé- « gitime de sieur Eymard Teysson- « nier, son nepveu, et de demoiselle « Marie Degenas. »

Ses restes, inhumés au lieu désigné, attirèrent une si grande foule dans la chapelle des Minimes, que l'évêque, sans douter de la haute piété de Marie, crut devoir mettre les fidèles en garde contre un culte prématuré; et que celui des religieux de cette maison, qui avait été le confesseur de Marie Teyssonnier, ayant publié la vie de cette sainte femme, deux ans après sa mort, sur l'ordre de la reine, le même prélat déféra ce livre à l'Assemblée générale du clergé de France, qui se borna à trouver que l'évêque de Valence avait bien fait d'empêcher un culte prématuré. Peu à peu, cet enthousiasme se calma, du reste, et les ossements de Marie Teyssonnier reposèrent paisiblement dans l'église des Minimes jusqu'en 1793, date à laquelle quelques pieuses personnes se les partagèrent, pour empêcher qu'on les profanât. Maintenant, la plus grande partie de ces restes vénérés est chez les religieuses Trinitaires et une autre chez les Visitandines, dont la chapelle est précisément celle des PP. Minimes avant la Révolution.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessonnière, native de Valence en Dauphiné, composée et divisée en quatre Livres*, par le R. P. Louis de la Rivière, minime théologien, de l'ordre exprès de la Reyne Régente, et imprimée par le commandement de Sa Majesté. A Lyon, chez Claude Prost, 1650, in-4°, avec portr.— II. *Vie de Marie de Valence*, par l'abbé Trouillat. Valence et Lyon, 1873; in-12 de XXX + 287 pp., avec portr., dont il y a une 2e édition (Tours, Cattier, 1877), in-12 de 311 pp., et une 3e, « revue et augmentée » (Paris et Poitiers, Oudin, 1896), in-8° de LIX + 356 pp. — III. Articles de M. l'abbé Souchier, dans *le Courrier de la Drôme* de mai et juin 1853. — IV. *Le souvenir historique de la rue Vernoux, à Valence*. Valence, 1895, in-16 de 18 pp.

Biogr. Dauph., II, 428. — Arch. Drôme., B, 4, 5, 6; E, 1765, et fonds des Minimes. — Arch. Valence, GG, I. — Faillon, *Vie de M. Olier*, I, 177. — Nadal, *Hist. hag.*, 393. — Etc.

THEVENOT (François), peintre, dont le nom est écrit tour à tour Tevenot, Thevenoct, Thevenon et même Thevenin, et que les documents appellent le plus souvent « François le pein- « tre », n'appartient pas à notre département par sa naissance, puisqu'il était originaire d'Annonay (Ardèche); mais nous pouvons, quand même, le revendiquer, à cause du long séjour qu'il fit à Romans, où il y a quelques raisons de croire qu'il mourut, peu de temps après avoir fait son testament en date du 14 février 1554. Cet artiste, qui maniait le burin en même temps que le

pinceau et le crayon, semble, en effet, s'être établi à Romans au mois de septembre 1508, date à laquelle les consuls de cette ville lui firent faire une peinture servant à décorer la façade de la maison de ville les jours de fêtes; et, s'il parcourut ensuite la contrée, pour y exercer son art, il n'en fut pas moins Romanais d'adoption pendant près d'un demi-siècle. Quant aux autres travaux exécutés par lui, ils comprennent les « feintes » ou décors pour la représentation du *Mystère des Trois Doms*, à Romans, les 27, 28 et 29 mai 1509, — travail pour lequel il reçut 100 florins, plus le montant de sa dépense et les couleurs nécessaires ; d'autres décors, pour la réception du roi Louis XII par les Romanais, en 1511, et pour celle du seigneur de St-Vallier, l'an d'après; un tableau représentant *Le mauveys riche*, payé 15 florins ; un rétable de 60 florins ; un « drapt » (?) de 26 florins 7 sols, pour la maladrerie de Voley, à l'entrée du Bourg-de-Péage, et, selon toute vraisemblance, les « ystoires » que le pieux Romanet Boffin, à qui l'on doit le Calvaire de Romans, fit peindre sur la porte du pont de cette ville correspondant à la porte dorée de Jérusalem.

Indépendamment de cela, Thevenot est l'auteur des quatre médailles différentes frappées en commémoration du séjour que le roi François I[er], la reine, le dauphin et le comte de Saint-Pol firent à Romans, en 1538, ainsi que du « portraict » ou plan de cette ville, exécuté par ordre du gouverneur de la province, en 1536; et, si nous sommes moins renseignés sur ce que notre artiste fit hors de Romans, nous savons que les consuls de Valence l'employèrent, en 1537, pour la représentation du *Mystère des SS. Félix, Fortunat et Achillée;* que le chapitre cathédral de cette ville lui fit graver, en 1526, les coins de ses méreaux, travail pour lequel il reçut 4 livres 10 sols; et, enfin, qu'en 1538, le conseiller delphinal, François Faysan, qui était un Romanais, le chargea de décorer de peintures une chapelle de la Transfiguration, par lui fondée en l'église cathédrale de Grenoble. Tous ces travaux justifient bien le jugement porté sur Thevenot, par M. C.-U.-J. Chevalier, lorsqu'il dit que cet artiste, « sans être un rival de « Raphaël, son contemporain, eut son « heure de notoriété. »

C.-U.-J. Chevalier, *Myst. des Trois Doms*, p. XLV et suiv. — D[r] Chevalier, *La Malad. de Voley*, 50, et *Notice sur le Mont-Calvaire*. — Arch. de Valence GG, 34. — Id. de Romans GG, 323, 329. — Ed. Maignien, *Art. gren.*, 246. — *Bull. d'archéol.*, XXX, 105, art. de M. Roger Vallentin.

THOLLON DE SAINTE-JALLE (DIDIER de), grand-maître de Saint-Jean-de-Jérusalem, appartenait à une famille de robe, qui s'établit dans les Baronnies, à la suite de l'acquisition que Siffrein ou Soffrey Thollon, conseiller delphinal, fit en 1402, de la seigneurie de Sainte-Jalle et de partie de celle de Rochebrune, qui appartenaient alors à Jeanne de Sassenage, femme d'Humbert de Luyrieu. Fils puîné de Louis, un des combattants de Marignan, et de Louise de Clermont-Montoison, il fit profession dans l'ordre de Saint-Jean, et était bailli de Manosque, quand les Turcs mirent le siège devant Rhodes, alors résidence du grand maître (16 juillet 1522), siège qui ne dura pas moins de six mois et pendant lequel il fit des prodiges de valeur. Or, c'est probablement à cause de cela qu'il présida à la dégradation du chancelier André d'Amaral, qui s'était rendu coupable de trahison en haine de ce qu'on lui avait préféré Villiers de l'Ile-Adam pour grand maître.

Devenu ensuite grand prieur de Toulouse, Didier de Thollon était, dit-on, à Sainte-Jalle même, chez son frère, quand la nouvelle de son élévation au magistère de l'Ordre lui fut apportée par 24 chevaliers. C'est le 17 novembre 1535 qu'il fut élu. Mais il ne put prendre possession de sa charge ; car, s'étant mis en route pour

Malte, dont l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem avait fait son chef-lieu, après la perte de Rhodes, il tomba malade à Montpellier, où il mourut, le 16 septembre 1536. De là ses restes furent transportés à Saint-Gilles, où on les inhuma dans l'église du grand prieuré.

Pithon-Curt, III, 428. — Arch. Drôme, E, 4438. — Vertot, *Hist. de Malte*, III, 70. — Etc.

THOLLON DE SAINTE-JALLE (Faulquet de), seigneur de ce lieu, d'Arpavon, de Pelonne, du Poët-Sigillat et d'autres places, neveu du précédent et l'un des meilleurs hommes de guerre de son temps, naquit vraisemblablement à Sainte-Jalle, dans les premières années du XVI[e] siècle, de Marius de Thollon et de Claire de Taulignan. Dès 1540, il fournissait le dénombrement de ses biens, et quand Montbrun eut donné le signal des guerres de religion dans notre région, en s'emparant, le 7 août 1560, par trahison, de Malaucène, dans le Comtat Venaissin, qui fut ensuite pillé, notre capitaine leva aussitôt une compagnie de gens de pied, pour la défense de ce pays, ce qui lui valut d'être fait gouverneur de Carpentras, par le pape. On le trouve ensuite avec le comte de Suze, lorsqu'il livra à des Adrets, non loin de Valréas, un combat dans lequel chacun des combattants s'attribua la victoire, mais dans lequel Sainte-Jalle perdit ses équipages, ce dont il se vengea, peu de jours après, en repoussant le farouche baron, lorsqu'il tenta de s'emparer de Carpentras, lui tuant nombre de soldats et s'emparant de son artillerie. Créé pour cette action d'éclat chevalier de l'ordre du Pape, il favorisa le siège de Sisteron, boulevard des huguenots en Provence, siège dirigé par Sommerive (5 sept.), en couvrant la frontière du Comtat; puis, il se joignit à Serbelloni, général des troupes pontificales, pour prendre Camaret et Sérignan, aux mois de février et de mars 1563, et s'il ne put empêcher ensuite la reprise de cette dernière place, par le comte de Crussol, il fit au moins une retraite honorable; de même, il racheta la défaite que lui infligea Montbrun, près de St-André des Ramières, en enlevant un secours que les protestants d'Orange envoyaient à ce rude adversaire.

Remplacé comme gouverneur de Carpentras, par Rangoni, en 1567, Sainte-Jalle, qui était alors à la tête d'une compagnie d'arquebusiers, contribua à la prise du Pont-Saint-Esprit, par le comte de Suze, le 18 novembre; puis à celle de Mornas, le 1[er] février 1568. Il en fut récompensé par le collier de l'ordre du roi, et les revenus de la châtellenie de Nyons. Ayant enfin reçu, au commencement de 1570, le gouvernement d'Orange, il ne le conserva que quelques mois, c'est-à-dire jusqu'à la paix de Saint-Germain-en-Laye, le 8 août, date à laquelle il retourna à Carpentras.

Quatre ans après, Sainte-Jalle était gouverneur de Marguerittes en Languedoc, et, disposant de forces importantes, il tâchait, mais en vain, de surprendre Nîmes, un des boulevards du parti huguenot. Ensuite, il aida les comtes de Suze et de Sault à reprendre Camaret, dans le Comtat, au mois de mai 1574; puis, étant retourné à Marguerittes, où il faillit mourir empoisonné, l'année suivante, il fut chargé, au mois de septembre 1578, par Damville, de déloger du château de Beaucaire un capitaine Baudonnet, qui s'y était enfermé avec des soldats, des vivres et des munitions, et voulait le livrer aux huguenots. Bien que les auteurs de l'*Hist. du Languedoc* ne consacrent que quelques mots à ce siège, dont ils font, à tort, honneur à Damville, il ne dura pas moins de six mois, coûta près de 30,000 écus et donna lieu à une longue correspondance entre Catherine de Médicis et Damville, correspondance dans laquelle revient souvent le nom de Sainte-Jalle, à qui l'on donna le commandement de la place, une fois

prise, et dont la reine appréciait à ce point les services que, le 8 octobre de l'année suivante, elle les rappelait au roi, son fils, dans une lettre.

Maintenant, est-ce notre vieux capitaine ou son fils que Lesdiguières assiégea dans le château de Sainte-Jalle, au mois d'avril 1586 ? Il est difficile de le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Faulquet vivait encore le 10 février 1595, date à laquelle il testa, et que son fils, qui s'appelait Jacques et était avec lui au siège de Beaucaire, fit ensuite la guerre en Provence contre les Ligueurs.

Biogr. Dauph., II, 457. — Pithon-Curt, III, 420. —Inv. Ch. des comptes.—Saurel, *Hist. de Malaucène*, I, 282. — De Thou, VII, 46. — P. Justin, I, 154-203; II, 54-240. — *Lettres de Catherine de Médicis*, VI, 91 et suiv., et VII, 159. — Etc.

TREILLARD (Jacques-André), peintre et professeur de dessin, né à Valence, le 29 novembre 1712, et décédé à Grenoble, le 15 brumaire an III (5 novembre 1794), était un des fils d'Ennemond Treillard, maître ouvrier en bas, établi à Valence dès le 7 mai 1697, date à laquelle il y épousa Claire Talon. Né d'un second mariage, il avait pour mère Claudine Benoît-Jourdan. Etant entré dans la carrière artistique, l'industrie paternelle devant être continuée par son frère cadet, J.-A. Treillard alla propablement étudier la peinture au dehors, car c'est en 1745 seulement qu'on le trouve inscrit, pour la première fois, sur le rôle des habitants de Valence, avec la qualification de peintre. Il habita ensuite Lyon, d'où l'évêque de Valence, Mgr Milon, pour qui il avait déjà dessiné un buffet d'orgues et qui devait faire reconstruire, deux ans plus tard, sur ses dessins, le maître-autel de sa cathédrale, le fit venir au mois de mai 1755, pour faire le portrait du fameux Mandrin à la veille d'être roué. De Lyon, il alla en Italie, pour se perfectionner dans son art, et c'est au retour de ce pays que M. de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, l'ayant muni de lettres de recommandation pour l'intendant du Dauphiné, il s'établit à Grenoble, où il ouvrit un cours particulier de dessin. C'était en 1763. Six ans après (22 janvier 1769), Treillard devenait directeur d'une école publique de dessin, fondée, avec l'aide du gouvernement, par la municipalité grenobloise, et ces fonctions, qui devinrent bientôt d'autant plus lourdes pour lui, que de payante l'école ne tarda pas à devenir gratuite, il les conserva jusqu'en 1787, date à laquelle, vaincu par l'âge, il donna sa démission.

Il mourut, comme nous l'avons dit, en 1794, ne laissant pas d'enfants de Marie Manecy, qu'il avait épousée vingt-cinq ans auparavant.

L'œuvre la plus importante de Treillard, est, croyons-nous, une collection de gravures de format in-4° représentant des vues du Dauphiné et pour laquelle il fut publié un *Prospectus de treize des plus belles vues de la province du Dauphiné, dessinées par le sieur Treillard et gravées par le sieur Dafloy*. Grenoble, Vve Faure, 1769, in-8° de 8 pp. Seulement, on ne commença à livrer cette publication qu'à partir du 19 mai 1775, et l'on ne connaît que 11 vues :

1° *Vue du pont du château et d'une partie du bourg de Vizille*, dédiée à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans.

2° *Vue des cascades et des jardins du château d Allevard*, dédiée au même.

3° *Vue d'un désert de la Grande-Chartreuse, prise du côté du Sapey*, dédiée à M. Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné, 1770.

4° *Vue de la Grande-Chartreuse*, dédiée à Mgr de Caulet, évêque et prince de Grenoble, 1770.

5° *Vue de Ponthaut d'Allevard dans les Alpes*, dédiée à M. le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général des armées du roi, etc.

6° *Vue du pont de Claix, près de Grenoble.*

7° *Vue de la sortie des Alpes, prise de la Buisse.*

8° *Vue de la cascade de Manival et du château de Bernin.*

9° *Vue des ruines des anciens châteaux des dauphins à Beauvoir*, dédiée à M. le marquis de Viennois.

10° *Vue du château, cascades et forges d'Alivet.*

11° *Vue de la vallée du Graisivaudan, prise du château de Montbonnot.*

Il y a en outre, de Treillard, un plan de la ville de Grenoble, dressé en 1783, dédié au duc de Clermont-Tonnerre et signé : « Treillard de « Pinto. »

Arch. Valence, CC, 16, 20; GG, 16. — Ed. Maignien, *Les artistes grenobl.*, 355, et *L'Impr. à Grenoble*, 478. — *Alm. Dauph.*, 1788. — Etc.

TREILLARD (Nicolas-Joseph), frère puîné du précédent, né à Valence, le 15 décembre 1717, est, incontestablement, un des hommes qui contribuèrent le plus à la prospérité de sa ville natale au siècle dernier. S'étant adonné à la fabrication des bas, industrie dont son père peut être considéré comme l'importateur à Valence, bien que quelques-uns l'y aient exercée avant lui, mais toujours sans résultat, il ne se contenta pas d'augmenter et de beaucoup l'importance de l'atelier paternel, mais apporta de nombreux perfectionnements dans cette fabrication, en y ajoutant celle de tous les objets compris sous le nom de bonneterie, en laine, coton, soie et fleuret. Aussi la municipalité valentinoise, depuis longtemps à l'affût d'une industrie dont les développements profiteraient à la cité, convint-elle, en 1758, de lui allouer 600 livres par an, pendant dix ans, à la condition qu'il aurait au moins 20 métiers en activité dans sa fabrique et recevrait, chaque année, quatre apprentis, désignés par les consuls de Valence et du Bourg-lès-Valence.

Trois ans après (14 juin 1761), notre industriel ayant joint à la fabrication des bas celle des couvertures et les ouvriers faisant défaut, la même municipalité décida qu'un secours de 4 sols par jour serait accordé, pendant quelques mois, aux huit premiers sujets qui se présenteraient chez Treillard, pour y travailler à la filature et au cardage ; et, onze ans plus tard (1772), comme celui-ci, dont l'ambition grandissait avec le succès, demandait une subvention pour augmenter son outillage de 12 métiers à faire des bas et bonnets au crochet, imitant ceux de Suisse et d'Allemagne, l'intendant Pajot de Marcheval, qui fit tant pour le développement du commerce et de l'industrie en Dauphiné, offrit une gratification de 50 livres pour chaque métier, si la ville de Valence en donnait autant. Or, cette dernière, qui venait alors d'accorder l'exemption de toutes charges autres que la capitation à tous artisans munis de bons certificats, qui viendraient s'établir dans ses murs, céda gratuitement à Treillard, pour sa fabrique, l'usage d'une maison par elle acquise, seize ans auparavant, sur la place des Clercs, pour en faire un hôtel de ville et un corps de garde. Seulement, comme elle voulut ensuite reprendre ces locaux pour réaliser son premier projet, il s'ensuivit de longues difficultés avec notre fabricant de bas, qui se refusait à vider les lieux sans indemnité. Pour l'y décider, on lui fit bien avoir l'autorisation de construire une fabrique au quartier de la Robine, entre la tour carrée et les fossés, en s'appuyant sur les murs d'enceinte, ce qui constituait un sérieux avantage pour lui; mais il ne s'en contenta pas, et les choses restèrent encore pendant longtemps dans le même état.

Quant à la fabrication des bas, vulgarisée, on peut le dire, par Treillard, elle n'occupait pas moins de 400 ouvriers, répartis entre 20 ateliers, à Valence même, en 1781, date à laquelle la municipalité représentait au contrôleur général des finances,

que le plombage des bas, qui se pratiquait alors à raison de 21 sols par douzaine, constituait un impôt onéreux et vexatoire pouvant amener la ruine de cette industrie; et, telle était la bonne qualité de cette fabrication, qu'à l'exposition des produits de l'industrie nationale, qui se tint à Paris, dans la cour du Louvre, au mois de septembre 1802, la bonneterie valentinoise tint fort honorablement sa place. Tous ces résultats étaient dus à Nicolas Treillard qui pouvait en revendiquer l'honneur; ils furent la joie de sa vieillesse, car il ne mourut que le 14 mai 1807, ayant été plusieurs fois échevin, c'est-à-dire un des magistrats municipaux de Valence.

Arch. de Valence, BB, 50, 52, 53 ; CC, 23, 55. — Lacroix, *Essais sur Valence*, 156. — M. Villard, *Ann. de Valence*, 129, 133, 138.

TROGUE POMPÉE, *Trogus Pompeius*, historien latin, dont l'aïeul fut fait citoyen romain par la faveur de Pompée, et dont le père était secrétaire et garde du sceau de César, ce qui veut dire qu'il était, lui, contemporain d'Auguste, peut d'autant plus être revendiqué par notre département, qu'il naquit, on le sait, au pays des Voconces, et que la plus grande partie de ce pays est actuellement comprise dans les arrondissements de Die et de Nyons. Quant à son histoire, qui ne nous est connue que par l'abrégé qu'en a fait Justin, elle était en quarante-quatre livres et intitulée *Histoire philippique*, probablement parce qu'il y est longuement question de l'empire de Macédoine, dont Philippe, père d'Alexandre le Grand, fut le fondateur. Cet abrégé, qui fut, dit-on, cause de la perte de l'original, a été imprimé, pour la première fois, en 1470, et réédité, avec accompagnement de dissertations, en 1709, par Grævius ; en 1823, par Lemaire ; en 1827, par Trotscher, et, en 1831, par Dübner. Quant aux autres dissertations auxquelles cet historien a donné lieu, les principales sont celles de A.-H.-L. Heeren, dans les *Comment. soc. Gœtting.*, tome xv; de Grœsse (Wittemberg, 1800), et de Rzesinski (Cracovie, 1826).

Pline, qui l'appelle *severissimum auctorem*, attribue encore à Trogue Pompée une histoire des animaux.

Vossius, *De Hist. latinis*, liv. I, ch. 19. — Michaud, *Biogr. univ.* — Vapereau, *Dict. des littérateurs*, et Brun-Durand, *Dict. top. de la Drôme*, intr.

TROUILLER (Augustin-Casimir), professeur de droit, né au Bourg-de-Péage, le 7 décembre 1833, fit de brillantes études classiques et prit à Paris le grade de docteur en droit. D'abord avocat à Valence, les tendances de son esprit le poussèrent vers l'enseignement, et bientôt il renonça au barreau pour se préparer à l'agrégation. Reçu agrégé le 9 janvier 1862, il fut attaché, quelques jours après, à la faculté de Grenoble, en qualité de professeur de droit romain. Trois ans et demi plus tard, il y devenait professeur de procédure et, enfin, le 7 septembre 1865, il était appelé à la chaire de code civil, qu'il occupa vingt-deux ans durant et de telle façon qu'on a pu dire avec raison, sur sa tombe, qu'il avait été l'honneur et la gloire de l'Ecole de droit de Grenoble. Or, cette école, Casimir Trouiller l'avait abandonnée depuis quelques mois, sous les étreintes de la maladie, lorsqu'il mourut à Grâne, le 15 mars 1892, étant alors décoré de la Légion d'honneur depuis quinze ans et, ce qui est mieux, laissant la réputation d'un professeur de grand savoir et d'une bienveillance rare, doublé d'un homme de bien.

ICONOGRAPHIE. — Portrait dans *Les Alpes Illustrées* du 30 avr. 1892.

BIBLIOGRAPHIE.— I. *Eloge de M. l'abbé Rousselot et analyse d'un manuscrit relatif à une officialité du moyen âge.* Grenoble, Ba-

ratier, 1867, in-8° de 32 pp. C'est son discours de réception à l'Académie delphinale. — II. *Discours en prenant possession de la présidence de l'Académie delphinale*, dans le *Bulletin* de cette académie, 3e série, XIX, 3-17. C'est un court résumé du livre de M. Arthur Desjardins sur *Servan et l'Instruction criminelle.*

Arch. Drôme, E, 8468. — *Allocution de M. Tartari, doyen, au nom de la Faculté de droit de Grenoble, sur la tombe de M. A.-C. Trouiller.*



V

VACHET (Jean-Antoine) et non **LE VACHET**, fondateur de la congrégation des Sœurs de l'Union chrétienne, naquit à Romans, le 20 mai 1601, de Gabriel Vachet, instituteur, et d'Alix Cot, fille d'un apothicaire de cette ville; et c'est conséquemment à tort que son principal biographe, Richard, le premier qui l'ait appelé Le Vachet, dit qu'il tenait à des familles nobles du Dauphiné. Ayant fait ses études chez les Jésuites de Grenoble, un de ses oncles, habitant de cette ville, voulut lui faire embrasser la profession d'avocat ; mais il s'y refusa, comme aussi refusa-t-il encore de se marier avec une jeune fille de Romans, malgré les instances de ses parents, qui n'arrivèrent ainsi à d'autre résultat qu'à celui de le faire s'enfuir de la maison paternelle. Il alla en mendiant jusqu'à Rome et à Lorette, où il fit vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, puis visita Assise et derechef Rome en pèlerin ; après quoi, étant revenu en France, il entra comme portier et homme de peine chez les Jésuites de Dijon, où il termina ses études théologiques. Quelque temps après, son père étant mort (1630), il décida sa mère à prendre le voile, non à Senlis comme le dit son biographe, mais chez les religieuses de N.-D., à Tournon, et, cela fait, distribua ses biens aux pauvres, à l'exception de 200 et quelques livres de rente, qu'il donna plus tard (18 juillet 1669) aux hôpitaux de sa ville natale, sous réserve d'une pension de 120 livres pendant sa vie.

Etant ensuite allé à Paris, J.-A. Vachet y fut ordonné prêtre le 3 mars 1635 et s'y lia d'amitié avec saint Vincent de Paul, qui le fit attacher, en qualité d'aumônier, aux religieuses de la Roquette, puis l'engagea à se faire missionnaire. Dans ce but, notre Romanais étudia pendant quelque temps, à Saint-Sulpice, mais peu, et ce ne fut aussi que pendant un très petit nombre d'années qu'il se livra à la prédication ; car, on le trouve dès 1646, directeur de l'hôpital Saint-Anastase ou Saint-Gervais, établissement dans lequel on recevait, pour trois jours, tous les hommes qui se présentaient, et où il eut pour collaborateur, Henri-Michel Buche, dit le Bon Henri, fondateur d'une congrégation de frères cordonniers et tailleurs. Enfin, en 1661, il fonda, de concert avec Mlle Anne de Croze, sous le nom d'Union chrétienne, une communauté séculière, composée de veuves et de filles se vouant à l'instruction des jeunes personnes nouvellement converties, communauté qui était établie à Charonne, lorsqu'elle fut autorisée par lettres patentes de février 1673, et qui fut transférée, dix ans après, dans l'hôtel St-Chaumont, près la porte St-Denis, la nouvelle congrégation ayant alors plus de dix succursales, soit à Paris, soit dans d'autres villes de France. C'est dans

la maison mère de cette congrégation que Jean-Antoine Vachet mourut en odeur de sainteté, le 6 février 1681. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de St-Gervais, mais les Sœurs de l'Union chrétienne gardèrent son cœur dans leur chapelle.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *La vie de messire Jean-Antoine Le Vachet, prêtre, instituteur des Sœurs de l'Union chrétienne, dédiée au T. R. P. de la Chaise, confesseur du roi, par Monsieur Richard, prêtre.* Paris, Warin, 1692; in-12 de 18 ff. + 265 pp., avec un portrait dans lequel Vachet est représenté en buste, vêtu d'un surplis, les mains jointes, et tourné à droite, devant un crucifix. Au-dessous : *Mre Jean-Antoine Le Vachet, prêtre de la ville de Roman* (sic) *en Dauphiné, instituteur du séminaire des Sœurs de l'Union chrétienne, lequel, après avoir confessé les dames hospitalières de St-Gervais et les pauvres de leur hospital, pendant 35 ans, avec une charité parfaite et un désintéressement admirable, y est mort en odeur de sainteté, le 6 février 1681, âgé de 78 ans.* Trouvain, sc. — II. *Notice sur le serviteur de Dieu, Jean-Antoine Le Vachet...* par le chanoine H.-C. Toupin. Valence, 1892, in-12 de 36 pp., avec portrait.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *L'exemplaire des enfants de Dieu.* Paris, J. de la Caille, 1653, in-12.

II. *La voye de Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et de tous les prédestinés ses enfants adoptifs.* Paris, Fr. Muguet, 1666, in-12.

III. *L'artisan chrestien ov la vie dv Bon Henry, Maistre cordonnier à Paris, institvtevr et svpérievr des Frères cordonniers et taillevrs.* Paris, Desprez, 1670; in-12 de 13 ff. + 467 pp., qui a été plusieurs fois réédité.

IV. *Règlements et pratiques chrestiennes en formes de constitutions pour les filles et les veuves séculières qui vivent dans le séminaire de l'Union chrétienne.* 1672, in-12.

V. *Réflexions que doivent faire les personnes qui communient souvent, données aux Sœurs du Séminaire de l'Union chrétienne, par Messire Jean-Antoine Le Vachet, prêtre, leur instituteur,..* In-12 de 38 pp., imprimé à la suite de la vie de l'auteur par Richard. A la fin, on lit : « On donnera bientôt au « public des lettres que M. Le Vachet a « écrites à plusieurs personnes dont il « dirigeait la conscience, sur différents « sujets d'instruction morale »; mais nous ne croyons pas que ces lettres aient été publiées.

Biogr. Dauph., II, 83 — Arch. Romans, CC, 101. — Hélyot, *Hist. ordres mon.*, VIII, 150. — *Bibl. Lelong*, I, 15354-56. — Chevalier, *Essai hôp. Romans*, 327. — *Essai hist. sur l'infl. de la Religion en France*, II, 56. — Ch. Toupin, notes finales. — Inv. arch. hosp. Romans, III, B, 2, 4, 39, 40 ; E, 3. — Migne, *Dict. ordres relig.*, IV, 1187 et suiv. — *Dict. de Ladvocat*, art. *Vachet.*

VALERNOD (Pierre de), prélat, né aux Rioux, commune de Saint-Vallier (Drôme), le 25 mai 1551, était fils de Jean de Valernod, châtelain de Saint-Vallier, et de Françoise de Luc, et le frère d'autre Jean, seigneur de Champfagot, dont le fils, Alexandre, fut conseiller-maître en la Chambre des comptes de Dauphiné, de 1583 à 1604. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut pourvu, au sortir de ses études, d'un canonicat en l'église de Die, et devenu ensuite archidiacre de Carcassonne, il était, depuis neuf ans déjà, précenteur de la cathédrale de Nîmes, aux lieu et place de Bertrand de Luc, son oncle maternel, qui avait résigné cette dignité en sa faveur, lorsqu'il fut nommé évêque de cette ville, le 4 septembre 1594. Mais ce n'est que le 24 février 1598 qu'il fut sacré dans l'église métropolitaine d'Avignon, et le 4 mars suivant qu'il prit possession de son siège.

Onze ans après (avril 1609), Pierre de Valernod prenait part au concile de Narbonne, et, douze ans plus tard (décembre 1621), il était chassé de sa ville épiscopale par les huguenots, qui pillèrent et brûlèrent sa cathédrale et l'évêché, ainsi que les maisons des chanoines. Notre prélat en fut si vivement affecté, qu'étant rentré à Nîmes au mois de juillet 1622, il ne se hâta de relever les nombreuses ruines ainsi faites, que pour remettre ensuite l'administration de son diocèse à son coadjuteur, Claude de St-Bonnet de Thoiras, évêque de Césarée *in partibus*. Cette remise ayant été faite le 14 janvier 1624, il se retira alors aux Rioux, chez son frère, où il mourut le 12 septembre 1625, demandant à être inhumé dans le tombeau de sa famille, qui était près du clocher, devant la petite porte de l'église de St-Vallier.

Trente ans plus tard, Fléchier, un

de ses successeurs, écrivant à Mme d'Herculais, qui était une Valernod, lui disait : « On ne doit pas oublier, « dans le diocèse de Nîmes, l'évêque « de votre maison, qui l'a autrefois sa« gement et utilement gouverné. »

Arm. du Dauphiné, 760. — Arch. de la Drôme, E, 1843, 1844. — Ménard, *Hist. des év. de Nismes*, I, 395. — *Bull. de l'art chr.*, IV, 27-84.

VALERNOD (MARIE de), dame d'Herculais, petite-nièce du précédent, née au château des Rioux, le 12 décembre 1619, de Jean de Valernod, seigneur de Fay, officier de cavalerie, et de Louise de Lyonne, et mariée le 5 juillet 1635, avec Jean-Claude Tournet de Theys, seigneur d'Herculais, ancien chevalier de Malte, alors capitaine d'infanterie, fut, pour nous servir des expressions de Guy Allard, « l'exemple des vertueu« ses de son temps, la gloire de son « sexe par son esprit, l'honneur de « son siècle par sa piété et le mo« dèle des épouses qui veulent plaire « à Dieu et s'accommoder aux vo« lontés d'un mari. » Elle édifia, en un mot, tellement la population de Grenoble pendant sa vie, que sa mort, arrivée dans cette ville, le 30 mai 1654, y fut un véritable événement. Le Parlement tout entier, en effet, se fit un devoir d'assister à ses funérailles ; un prédicateur de quelque renom, le P. Morin, fit son oraison funèbre dans l'église des Jésuites, où l'on inhuma son corps, tandis que son cœur fut placé dans la chapelle des Visitandines de Sainte-Marie-d'En-Haut; enfin, Salvaing de Boissieu et Pierre de Boissat la célébrèrent en vers latins et la foule l'invoqua comme une sainte. Plus tard, le cardinal Le Camus n'hésita pas à déclarer que Mme d'Herculais était morte en odeur de sainteté et, de nos jours, quand l'ancienne chapelle des Jésuites, devenue depuis longtemps la chapelle du lycée, eut été désaffectée, les religieuses qui possédaient déjà son cœur considérèrent comme une faveur d'obtenir son corps, qui fut transporté dans leur chapelle, le 21 août 1891, où il est toujours un objet de vénération.

Cette pieuse femme étant la sœur d'Humbert de Valernod, abbé de St-Ruf de 1672 à 1684, et la tante de Joachim de Valernod, autre abbé du même monastère en 1703-1709, c'est évidemment pour cela que l'oraison funèbre de Mme d'Herculais était autrefois conservée dans la bibliothèque de cette abbaye, d'où elle est passée dans celle de la ville de Valence, où elle forme un manuscrit de 54 feuillets ayant pour titre : *Harangue funèbre sur la vie et trépas de feue Mme Marie de Valernod, dame d'Herculais, prononcée en présence du Parlement, par un prestre de la Compagnie de Jésus, son directeur, dans l'église des RR. PP. Jésuites de Grenoble, où son corps repose.* A la fin se trouvent deux feuillets imprimés, contenant les vers de Salvaing de Boissieu en l'honneur de la même dame. On en trouve également des copies dans d'autres bibliothèques, notamment celles de St-Pétersbourg et de Troyes.

Indépendamment de cela, on trouve dans un recueil manuscrit de discours du P. Bertal, jésuite, faisant partie de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 2735, les chapitres intitulés : *Résolutions et affections de feue Mme d'Herculais en divers temps ; Recueil des actions remarquables de feue Mme Marie de Valernod, dame d'Herculais, avec des réflexions ou pensées dévotes sur chacune d'icelles*, et *Remarques faites sur la vie de Mme de Valernod, dame d'Herculais, par les religieuses du monastère de Sainte-Marie-d'En-Haut, où elle allait souvent faire des retraites.*

ICONOGRAPHIE. — Grav. in-8° de 0,128/0,074. Buste dans un ovale, avec cette légende : *Portrait véritable de Marie de Valernod dame d'Herculais, esclave de Jésus-Christ, qui mourut heureusement, le 29 de may de l'année 1654. Agée de 33 ans.*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Madame d'Herculais*, 1619-1654, par A.-M. de Franclieu. Grenoble et Lyon, 1893, petit in-8°. — II. *Marie de Valernod*, par F. Tournier. Grenoble, 1899, in-8° de 15 pp., avec portr.

Arm. Dauph. — Guy Allard, *Dict.*, II, 727. — *Inv. des mss., Bibl. de Valence*, n° 3. — Brun-Durand, *Lettre Hist. ecclés.*, 48. — *Bull. d'archéol.*, VIII, 120.

VALERNOD (MARIE-ELZÉARD de), petit-neveu de la précédente, né à Valence, le 26 avril 1704 et décédé à Lyon, le 28 avril 1778, était fils de Jean-Baptiste, seigneur de Fay, président du présidial de Valence, et d'Anne Camus de Chavagneux, conséquemment le neveu de l'évêque de Belley de ce dernier nom. Entré dans les ordres, il était chanoine d'Ainay dès 1731, et, reçu membre de l'Académie de Lyon, section des sciences, sept ans après, il fut jusqu'à sa mort un des membres les plus laborieux de cette savante compagnie, en même temps que l'un des plus versés dans la géométrie, l'algèbre et l'hydraulique. Indépendamment d'un certain nombre de volumes, il a, du reste, légué à l'académie de Lyon ses manuscrits, parmi lesquels se trouvent les mémoires suivants : 1° *Des questions et problèmes* de maximis et minimis. — 2° *Question de gnomonique.* — 3° *Explication de la vision, des différentes sortes de vues et du choix des verres propres à les conserver et à les fortifier.* — 4° *De l'action du vent sur les gros vaisseaux.* — 5° *Du mécanisme des rames.* — 6° *Observations sur le mobile des rames.* — 7° *Sur les différentes manières d'employer l'eau pour faire agir des machines au moyen de la réaction.* — 8° *Examen des effets attribués à la machine de M. Dupin, pour élever une partie de l'eau.* — 9° *Projet d'une machine propre à élever l'eau d'une source, qui a une chute, au-dessus de son niveau.* — 10° *Sur l'inconvénient de faire le diamètre des tuyaux montants des pompes... plus petit que celui des pistons.* — 11° *Est-il plus avantageux pour faire mouvoir une machine... de faire agir l'eau d'une chute par son poids que par son choc.* — 12° *Sur les tuyaux des pompes aspirantes et foulantes et leurs soupapes.* — 13° *Sur le nombre des aubes qu'il faut donner aux roues à eau, pour qu'elles produisent plus d'effet.* — 14° *Sur la manière la plus prompte et la plus aisée de remonter les bateaux.* — 15° *Pressoirs hydrauliques.* — 16° *Solution d'un problème nouveau.* — 17° *Sur le mécanisme des pompes, suivi du projet d'une nouvelle.* — 18° *Sur la force nécessaire pour mettre une machine en mouvement.* — 19° *Sur la manière de charger le canon.* — 20° *Nouvelle méthode de toisé.* — 21° *Traité... des pompes à balancier.* — 22° *Méthode pour noter le plain-chant sans barres et sans clés.* — 23° *Sur le cabestan.* — 24° *Discours de réception.* — 25° *Observations et recherches sur les moulins de la ville de Lyon.*

On a encore de ce savant, dont l'éloge fut prononcé à l'Académie de Lyon par l'avocat Brisson, inspecteur du commerce et des manufactures, un mémoire imprimé, dont le titre est : *Problème : Diminuer des deux tiers la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc, proposé et résolu.* Lyon, Chavance, 1773, in-4°.

Biogr. Dauph., II, 467. — Dumas, *Hist. acad. de Lyon.* — Notes de M. Vachez, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon.

VALETTE (ANTOINE-JOSEPH-MARIE), officier général, né à Valence, le 26 janvier 1748, de Joseph-Marie, lieutenant-criminel au présidial, et de Suzanne Chorier, s'engagea de très bonne heure dans le régiment de Boulonnais-infanterie, avec lequel il fit campagne en Corse, et y fut successivement sous-lieutenant (19 août 1766), lieutenant en 2e (1er août 1770), lieutenant en 1er (19 juin 1771), capitaine en 2e (17 mai 1783) et

capitaine-commandant (8 juin 1789), — ce qu'il était encore au commencement de 1793, date à laquelle il remit à la municipalité de Valence sa croix de Saint-Louis comme « of-« frande civique. » Devenu aussitôt après (20 août 1793) adjudant général, et, un mois plus tard (23 septembre 1793), général de brigade, il servit d'abord au siège de Lyon, où il commandait une division de 10,000 hommes ; puis, à l'armée d'Italie, où il ne fut pas heureux : sa brigade faisant partie du centre de cette armée, il fut pris, en effet, par l'ennemi, le 24 brum. an IV, dans des circonstances restées inconnues, et, relâché au bout de très peu de temps, il se trouvait, le 15 thermidor de la même année, avec 1,800 hommes, sur les hauteurs de Castiglione, qu'il avait ordre de défendre jusqu'à la dernière extrémité, quand la crainte d'être cerné par une division autrichienne le fit s'éloigner précipitamment du côté de Monte-Chiaro, abandonnant une moitié de sa troupe. Cet acte lui valut d'être destitué le jour même, par le général Bonaparte, qui lui reprochait déjà de s'être montré « très « peu courageux », quelque temps auparavant, à l'attaque de la Coronada.

Ainsi frappé, le général Valette demanda vainement à être traduit devant un conseil de guerre pour se justifier, mais obtint ensuite d'être envoyé à l'armée de Rome. Chargé alors d'un commandement dans le Pérousin, il y réprima, en l'an VI, une insurrection de paysans, d'une manière vraiment impitoyable; car, il fit passer au fil de l'épée tous ceux qui s'étaient enfermés dans Citta-di-Castello, après s'être emparés de cette place. Est-ce pour cela qu'il fut suspendu, une seconde fois, de ses fonctions, le 15 prairial an VI ? En tout cas, il fut mis en traitement de réforme, le 3 prairial de l'année suivante, et en disponibilité quelques mois plus tard (12 thermidor an VII), ce qui mit, en quelque sorte, fin à sa carrière militaire ; car, bien qu'étant encore dans la force de l'âge, il ne fut plus employé dans l'armée active, et ce n'est même que sur de pressantes instances qu'il fut ensuite chargé du commandement de la 7[e] division militaire, puis de celui de la 6[e], en l'an IX, et, neuf ans plus tard (novembre 1809), de celui du département du Doubs, dans lequel il fut confirmé, le 5 septembre 1814, par le gouvernement de Louis XVIII, mais pour être mis à la retraite aussitôt après (24 décembre 1814). Il était alors commandant de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII. Retiré à Grenoble, dans la famille de sa femme, le général Valette y mourut le 21 juillet 1823.

Biogr. Dauph., II, 467. — Decourcelles, *Hist. gén. franç.* — *Fastes Lég. d'hon.*, IV, 13. — *Stat. de l'Isère*, IV, 345. — *Monit.*, XXVIII, 384 ; XXIX, 285. — Rochas, *Mém. bourg. de Valence*, II, 338. — *Actes Com. Sal. publ.*, VII, 98.

VALLENTIN (Florian), érudit, né à Montélimar, le 24 juillet 1851, fut reçu docteur en droit en 1874 et entra, bientôt après, dans la magistrature ; successivement substitut à Guéret et procureur de la République à Baugé, il avait devant lui un bel avenir, lorsqu'il mourut, revenant de son voyage de noces, à Montaud-Sabran, le 20 mai 1883. Mais c'est, plus que partout ailleurs, dans le domaine de l'érudition que ce jeune magistrat semblait devoir fournir une brillante carrière ; car, indépendamment de ce que le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, fondé en 1881, est à peu près son œuvre, on a de lui un grand nombre de brochures, qui sont en très grande partie des tirages à part de bulletins de sociétés savantes ou de revues. En voici la liste :

I. *Du divorce à Rome.* — *De la législation des noms de famille.* Thèse pour le doctorat.., Grenoble, 1874, in-8° de 176 pp.

II. *La garde nationale de Téche et*

Beaulieu, canton de Saint-Marcellin. S. l., Vagnon, 1877, in-8° de 20 pp.

III. *Excursions archéologiques dans les Alpes Dauphinoises.* Grenoble, 1877, in-8° de 16 pp.

IV. *Mythologie gauloise. Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques.* Grenoble, 1877, in-8° de 76 pp.

V. *Bibliographie dauphinoise : Le patois des Alpes Cottiennes, et en particulier du Queyras, par A. Chabrand et de Rochas. Compte rendu.* Vienne, 1877, in-8° de 8 pp.

VI. *Le Dauphiné avant l'histoire. Les âges de pierre et de bronze dans l'arrondissement de Montélimar.* Grenoble, 1878, in-8° de 35 pp.

VII. *Intérêt des études préhistoriques.* Grenoble, 1878, in-8° de 13 pp.

VIII. *Le Dauphiné avant l'histoire. Sépultures préhistoriques découvertes dans les Hautes-Alpes.* Grenoble, 1878, in-8° de 7 pp.

IX. *Souvenir de l'Exposition de Paris en 1878. Le Dauphiné au Trocadéro.* Grenoble, 1878, in-8° de 67 pp.

X. *J. Fergusson.* S. l., 1879, in-8° de 6 pp.

XI. *Inscription romaine récemment découverte à Grenoble.* Grenoble, 1879, in-8° de 16 pp.

XII. *Les dieux de la cité des Allobroges, d'après les monuments épigraphiques.* Paris, 1879, in-8° de 36 pp.

XIII. *L'arrondissement de Montélimar avant l'histoire.* Grenoble, 1879, in-8° de 29 pp.

XIV. *Mythologie gauloise. Le culte des Matræ dans la cité des Voconces, d'après les monuments épigraphiques.* Grenoble, 1880, in-8° de 32 pp.

XV. *Le Dauphiné avant l'histoire. Ancienneté de l'homme en Dauphiné et accessoirement en Provence et en Savoie.* Grenoble, 1880, in-8° de 34 pages.

XVI. *Découvertes archéologiques, faites en Dauphiné pendant l'année 1879.* Grenoble, 1880, in-8° de 35 pp.

XVII. *La voie d'Agrippa de Lugdunum au rivage Massaliote.* Paris, 1880, in-8° de 23 pp.

XVIII. *Visite au musée épigraphique de Gap.* Vienne, 1880, in-8° de 23 pp.

XIX. *Patère d'Evaux.* Vienne, 1881, in-8° de 4 pp.

XX. *Lettre à M. Chalon, directeur de la Revue belge de numismatique.* S. l., 1881, in-8° de 2 pp.

XXI. *Le Musée épigraphique de Limoges.* Vienne, 1882, in-8° de 16 pp.

XXII. — *Nécrologie. Prévost de Longpérier.* Vienne, 1882, in-8° de 8 pp.

XXIII. *Miscellanea.* Vienne, 1882, in-8° de 7 pp.

XXIV. *Temple des Matræ à Saluces (Drôme).* Vienne, s. d., in-8° de 4 pp.

XXV. *Les Alpes Cottiennes et Graies.* Paris, 1883, in-8° de 113 pp.

XXVI. *De la colonne dite de Henri IV sur l'Esquilin.* Valence, 1883, in-8°.

XXVII. *Epigraphie du Tricastin.* Vienne, 1883 in-8°.

Bull. d'archéol., XVII, 123.

VARNIER (Louis-Jean-Jules-Henri), peintre et écrivain, né à Valence le 27 septembre 1814, de Pierre-Henri, négociant, et de Reine Destrée, se fixa de bonne heure à Paris et y mena pendant assez longtemps une vie en partie double. Sous le nom de Georges d'Alcy, il collaborait à *L'Artiste*, donnait des articles à différents autres journaux ou revues et publia un volume de vers intitulé *L'Oasis* (Curmer, 1842, in-8° de 138 pp.), dont la préface est d'Arsène Houssaye et dont les principales pièces sont : *Le Baiser, Les Débuts de Laïs, La Coupe d'Epicure* et *Le Banquet d'Anacréon;* tandis que sous son véritable nom il était dessinateur et peintre. Ainsi, y a-t-il de lui un portrait lithographié de Payan-Dumoulin, portant la date de 1838, deux tableaux au musée de sa ville natale et un au musée d'Orange. Il obtint même une médaille en 1842. Seule-

ment, les temps étant devenus durs pour la peinture, qu'il avait fini par préférer tout à fait aux lettres, son beau-père M. de Vachier, alors chef de division au ministère de l'Intérieur, le fit entrer, en 1849, dans les bureaux de l'Assistance publique, où il était inspecteur général lorsqu'il mourut en 1873, ayant collaboré pendant cette dernière partie de sa vie à nombre de publications hospitalières, notamment à l'*Etude sur les hôpitaux,* qui parut en 1863, et laissant inachevé un grand travail sur les hôpitaux de Paris pendant le siège de cette ville par les Prussiens.

On l'a confondu parfois avec le suivant, notamment en 1896, date à laquelle le livret du Salon le donne comme vivant, alors qu'il parle de son frère comme étant décédé, bien qu'il vécût encore à ce moment-là.

Etat civil. — *Bull. d'archéol.*, x, 321, et xix, 240. — Notes de M. Louis Gallet. — Etc.

VARNIER (Pierre-Henri-Léon), frère cadet du précédent, né au Bourg-lès-Valence le 9 décembre 1826, fut un statuaire des plus distingués. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, où il eut pour maître Jouffray, dont il devint ensuite le collaborateur et l'ami, il obtint, en 1853, une mention pour une figure d'Ambroise Paré, et, six ans après, une médaille pour une figure de Chloris, qui est au musée de Valence. Des rappels de médaille suivirent jusqu'en 1876 et il était, par conséquent, hors concours à cette dernière date. Ses principales œuvres sont deux statues tumulaires, au cimetière Montparnasse; un buste de Ricord; une Callirhoé en marbre et une Nicæa en plâtre, achetées par l'Etat; un fronton du bâtiment du bord de l'eau, au Louvre, représentant la Gloire; une statue de Saint-Jean, à l'église de la Trinité; une autre de l'Indépendance, à l'Opéra; des groupes d'enfants, à la caserne de la Pépinière; un fronton d'église, à Annonay; celui de l'hôtel de ville d'Oran, et quantité de bustes. Fixé à Paris de 1851 à 1880, Henri Varnier alla ensuite habiter Oran, où il est décédé au mois d'octobre 1896.

Le Gratin et notes de M. Maurice Faure.

VEILHEU (Romanet), prélat appartenant à une famille de la baronnie de Clérieu, connue dès les premières années du xve siècle et éteinte au xviie, était frère du jurisconsulte Romain Veilheu, conseiller delphinal en 1445, et de Lantelme Veilheu, à qui le dauphin, qui fut ensuite le roi Louis XI, octroya des lettres de noblesse datées de Saint-Donat, au mois d'août 1448. Chanoine de la collégiale Saint-Barnard de Romans dès le 21 mai 1440, il était en même temps notaire apostolique et chambellan du Dauphin qui l'envoya, conjointement avec Guillaume de Poitiers et Octavien d'Orléans, auprès du pape, le 26 mai 1446, pour solliciter certaines faveurs. Il fut ensuite, pendant assez longtemps, l'agent du même prince en cour de Rome, et c'est évidemment à cela qu'il dut d'ajouter bientôt à son titre de chanoine de Romans, ceux de protonotaire apostolique et d'archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux; puis, de faire partie de la commission qui fut chargée, le 1er janvier 1445, de reviser les statuts du chapitre de cette église; enfin, d'être nommé administrateur de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par le pape Eugène IV, le 3 février suivant. Or, ayant pris possession de cette dernière charge, le 9 avril de la même année 1445, Romanet Veilheu la remplit jusqu'en 1450, qui paraît être la date de sa mort; et c'est pendant son épiscopat, que le Dauphin, son protecteur, se rendit en pèlerinage à Saint-Restitut, village voisin de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour y vénérer les

reliques du saint patron de ce village, ancien évêque de Saint-Paul.

De Gallier, *Essai sur Clérieu*, 136, 187. — Dr Chevalier, *Arm.*, 213. — Emm. Pilot de Thorey, *Actes de Louis XI*, n° 1846. — *Bull. d'arch.*, xvi, 438. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, vii, 362. — Etc.

VEILHEU (Charles), arrière-neveu du précédent, est bien l'une des plus étranges figures d'une époque qui ne manque cependant pas de figures étranges. Fils d'un autre Charles Veilheu, premier consul de Romans en 1576, qui fut pourvu d'un office de conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné le 26 juin 1587, et mourut à Romans le 12 août 1626, ayant donné, seize ans auparavant, cent écus pour la fondation du couvent des Capucins de cette ville, et léguant par testament, en date du 24 août 1623, une rente annuelle de cinq setiers de froment aux pauvres et 150 livres de capital à chacun des couvents de Romans et du Bourg-de-Péage, il étudia le droit à Valence, et, y ayant pris le grade de docteur, fut d'abord avocat à Grenoble. Ayant ensuite acquis une charge de conseiller au parlement de cette ville, il y fut nommé le 24 décembre 1615 et reçu le 6 février suivant, mais il la résigna au bout d'un an, en faveur de son beau-frère, Gaspard de Virieu, seigneur de Bizonnes et de Ponterrays, pour se faire religieux dans le couvent des Célestins de Paris, et là encore, à peine eut-il fait ses vœux, qu'il s'en fit relever, avec la complicité d'un médecin, pour se faire protestant.

Au sortir du couvent des Célestins, il alla donc à Genève, muni de lettres de recommandation de La Milletière et de l'avocat général Servin, deux calvinistes fameux, qui ne doutaient pas que la fougueuse éloquence de Charles Veilheu ne fît un très grand effet sur les masses, et probablement aussi de Duplessis-Mornay, qui lui écrivait en 1617, pour le féliciter de sa conversion au protestantisme. Or, à Genève, notre Dauphinois, après avoir fait de la controverse avec les ministres et de la politique avec Agrippa d'Aubigné, écrivit un ouvrage intitulé *De la Communion à Jésus-Christ*, dans lequel il prétendait « faire choquer les deux cardinaux « Bellarmin et Du Perron en la ma- « tière de l'Eucharistie », ouvrage qui, cependant, n'a probablement pas été imprimé. De là il se rendit à Bâle, pour y étudier les langues orientales; enfin, il devint pasteur à Nîmes en 1624, c'est-à-dire pendant la révolte de Rohan. Rien ne lui convenait mieux; car, la société protestante nîmoise étant alors partagée en deux camps, dont l'un soutenait Rohan révolté, tandis que l'autre inclinait vers la paix, il se prononça hautement en faveur de la révolte, bien que tous les autres pasteurs fussent d'un avis contraire. Il alla même jusqu'à la prêcher ouvertement dans le temple, les 1er et 2 juin 1625, disant que ceux qui ne voulaient pas la guerre « ne retireraient pas d'autre « bénéfice de leur dévoûment à la « Cour que d'être mangés les der- « niers. » Ce langage provoqua naturellement de l'agitation dans la ville. Voyant cela, les chefs du camp opposé, — qui avaient compris de bonne heure qu'ils avaient affaire à un vaniteux, et parmi lesquels étaient le juge mage et le lieutenant particulier au présidial, — lui persuadèrent que Rohan compromettait la cause protestante par sa révolte et qu'il appartenait à lui, Veilheu, d'être le « restau- « rateur des églises. » Or, pris par son faible, notre pasteur écrivit aussitôt à Rohan, dont l'arrivée à Nîmes était imminente, que la main qui tenait sa plume, « tiendrait le « verrou qui lui fermerait l'entrée de « la ville »; et, ce dernier, qui se sentait un peu à sa merci, eut beau l'appeler « Patriarche des églises » pour le ramener à soi, au moins dans une certaine mesure, Veilheu répliqua en

l'appelant tête sans cervelle et en l'accablant, le lendemain, dans son sermon. Cette attitude ne l'empêcha pas cependant d'écrire secrètement, quelques jours après, à Rohan, qui voulait faire périr le pasteur Paulet, parce que celui-ci avait entraîné le consistoire dans le parti du roi : *oportet igitur hominem mori pro populo,* — conduite d'autant plus odieuse qu'ayant été prié d'intervenir en faveur de ce même Paulet, il avait répondu qu'il ne connaissait pas Rohan.

En résumé, Veilheu ne voulait qu'une chose, dominer à Nîmes, et comme les autres pasteurs ses collègues n'étaient point disposés à subir sa domination, il chercha un point d'appui dans la populace, dont il flattait les passions et dont il devint bientôt à ce point l'idole que, s'étant emparée de l'Hôtel de Ville, le 30 juillet 1625, elle acclama notre pasteur, disant qu'elle ne voulait que lui, attendu que les autres n'étaient pas gens de bien ; après quoi elle le chargea de désigner lui-même les membres du conseil de ville, et tous ceux qui voulurent alors faire entendre des paroles de paix furent insultés et menacés. Or, l'une des premières conséquences de ce triomphe de la sédition à Nîmes ayant été le retour de Rohan dans cette ville,, celui-ci ne manqua pas de prodiguer à Veilheu les témoignages de confiance et d'estime, bien qu'il n'eût rien oublié ; mais ce dernier, tout en lui témoignant à son tour de la sympathie, travailla si bien contre lui, qu'il le mit en échec lors de l'élection des députés de la ville de Nîmes à l'assemblée de Milhau. En effet, le prince révolté ayant recommandé de faire choix de « membres « des trois ordres, gens de bien non « suspects », ce sont trois hommes du peuple, dont un cordonnier et un corroyeur, qui furent élus sous l'influence de notre pasteur, qui profita ensuite d'une absence de Rohan pour appeler à Nîmes les petits-fils de Montbrun, son compatriote, et faire proclamer bientôt après Saint-André, l'un d'eux, lieutenant général des églises réformées en Languedoc. Ce dernier étant encore bien jeune, il croyait gouverner le parti sous son nom, tandis que Saint-André-Montbrun fit au contraire peu de cas de ses avis; et, cela étant, Veilheu n'eut alors rien de plus pressé que de se prononcer pour la paix, allant jusqu'à dire en chaire, le 1er mars 1626, qu'il fallait maintenant « rendre grâces à « Dieu et honorer le roi de tout son « cœur. » Cette volte-face le rendit naturellement suspect aux Nîmois. En dépit de cela et malgré l'opposition de Saint-André-Montbrun, qui l'appelait, non sans raison, « girouette à « tous vents », il fut bien encore adjoint au modérateur de l'assemblée qui se tint à Nîmes, le 20 mars; mais sa situation dans cette ville n'en fut pas moins si difficile, dès ce moment-là, qu'il dut s'en éloigner bientôt après, le séjour de dix-huit mois ou deux ans qu'il y avait fait n'ayant été marqué que par la part qu'il prit à une suite ininterrompue de troubles, de séditions et de désordres.

Quittant Nîmes, Charles Veilheu se rendit à Paris, problablement pour y terminer une traduction du *Pugio fidei*, dont il s'occupait déjà en 1624, à ce que nous apprend une lettre de Peiresc au bibliothécaire Du Puy; et c'est alors qu'il eut, avec la maréchale de Châtillon, calviniste fervente, les relations dont parle Tallemant des Réaux, qui l'appelle M. Le Veilleux. « Elle se mit, dit-il, en tête « d'entendre la sainte Ecriture, et « pour cela elle s'enfermoit des « après-dînées entières avec un mi- « nistre mal bâti qu'on appeloit M. « Le Veilleux, et cela si souvent « qu'on commençoit à en dire des « sottises... » « Ce M. Le Veilleux, « ajoute-t-il, étoit un homme qui, « sans affectation, faisoit pourtant « ses oraisons à contre-temps. Lui et « la maréchale se promenoient quel- « quefois trois heures dans le parc, « et on les trouvoit souvent en orai-

« son au pied d'un arbre. Cet homme « étoit un peu fou, et en priant Dieu « il demeuroit quelquefois comme en « extase. Il lui échappoit parfois de « belles choses. Il avoit près de qua- « trè mille livres de rentes, qu'il em- « ployoit à assister les pauvres et il « ne se maria que quand il eut dis- « sipé une partie de son bien, afin de « faire des gueux. Le maréchal ne « prit point plaisir à ces promenades « de sa femme et y mit ordre. » Ce ne fut pas, en tout cas, avant le 3 mars 1629, attendu qu'à cette date le marquis de La Force écrivait à sa femme : « J'ai reçu une lettre de Mme de « Châtillon et de M. Le Veilleux. » Tout ce que l'on doit, semble-t-il, retenir de cela c'est que Charles de Veilheu était une tête mal équilibrée et un homme charitable, ce qui explique et excuse bien des choses. Du reste, devenu ensuite pasteur à Orange, il y vécut tellement en dehors de toutes les agitations et de tous les bruits, que nous ne saurions pas qu'il y mourut, sans le procès que sa veuve et héritière eut en 1660 avec un conseiller au parlement d'Orange. Remarquons que cette veuve, qui s'appelait Marie de Chandieu, était fille de Jean, seigneur de Polo, et conséquemment petite-fille du fameux pasteur Antoine de Chandieu.

Dr Chevalier, *Arm.*, 214. — *Inv. arch. Isère*, II, 30, et Arch., B, 1035. — *France prot.*, IX, 456. — *Recueil des événements... arrivés... notamment en Languedoc et spécialement dans Nismes*, par Rulman, mss. de la Bibl. nat., n° 8650. — Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, I, 47. — Tallemant des Réaux, V, 205. — *Mém. de La Force*, III, 307. — *Bull. d'arch.*, XVI, 442. — Etc.

VENDRE (Jean-Thomas), industriel et homme politique, né au Grand-Serre, le 12 décembre 1818, prit à Paris le grade de licencié en droit et s'établit avocat à Grenoble, où il plaida pendant dix ans (1840-1850). Seulement, à la suite de son mariage avec la fille d'un grand industriel de cette ville, il abandonna le barreau pour se faire ingénieur civil et s'occuper de la fabrication des ciments, dont il préconisa, en outre, l'emploi dans un livre. Il obtint même pour cette fabrication une médaille de 1re classe à l'exposition universelle de 1855; et, tout à la fois en qualité d'ingénieur et d'entrepreneur, construisit de 1860 à 1864, le chemin de Lausanne à Fribourg-Berne, ce qui ne l'empêcha pas de jouer un rôle fort actif dans les affaires publiques. Ainsi le voit-on pendant neuf ans (1856-64) à la tête du bataillon de sapeurs-pompiers de Grenoble, pour lequel il créa une caisse de retraites ; et, devenu maire de cette ville en 1865, fut-il décoré au bout de deux ans pour « services distingués. » L'année suivante (1869) et le 24 mai, les électeurs de la 2e circonscription de l'Isère l'élisaient député au Corps législatif, où il fit partie de la majorité dynastique jusqu'à la Révolution du 4 septembre 1870, qui mit fin à sa carrière politique. Deux ans et demi après (1er février 1873), il mourait en Suisse, d'où son corps fut ramené à Grenoble, pour y être inhumé.

On a de J.-Th. Vendre :

I. *Aux membres actifs de toutes les LL.·. de la correspondance.* Grenoble, Maisonville, 1851, in-4°.

II. *Extrait d'une notice publiée par M. J. Vendre sur le ciment de la Porte-de-France.* Grenoble, 1855, grand in-4° de 32 pp.

III. *Compte rendu de la fête annuelle de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Grenoble.* 1858.

IV. *Exposé fait au Conseil municipal, 29 nov. 1866.*

V. *Discours prononcé à la mémoire du Vén.·. Hipp.·. Bouvier.* Grenoble, 1868, in-8° de 20 pp.

Etat civ. — *Galerie hist. du 19e siècle*, VI. — *Dict. des parl* — Notes de M. Ed. Maignien. — Etc.

VERDUN ou **DE VERDON** (Perrot ou Pierre de), riche bourgeois de Romans, élu consul le 6 juillet 1370, doit d'autant plus figurer

au premier rang parmi les bienfaiteurs de cette ville que, par son testament en date du 27 juillet 1374, il consacra, bien que marié et père de trois filles, la plus grande partie de sa fortune à des œuvres de charité ou d'intérêt public. Ainsi laissa-t-il, indépendamment de quantité d'autres legs, 300 florins, pour marier cent filles pauvres de Romans; 100 florins, pour marier trente pauvres filles de Valence; 100 florins, pour la reconstruction du pont de Romans sur l'Isère; enfin, plusieurs maisons rue Vallouse, dont l'une a servi pendant 400 ans d'hôtel de ville, et tous les cens et rentes en grains et en argent qu'il percevait en différents lieux, aux consuls de Romans, pour le produit en être distribué chaque année aux pauvres, sous forme de pain cuit, le dimanche après l'Ascension. Ce dernier legs donna lieu à une fondation, dite *Aumône ou donne de Perrot de Verdun*, qui disposait, en 1408, de 73 setiers de blé, 64 florins d'or et 63 livres tournois de revenu annuel, abstraction faite du produit de donations faites par d'autres personnes. Unis à ceux de l'Aumône générale, en 1555, les revenus de cette fondation furent absolument attribués à l'hôpital de Romans, en 1740; mais les administrateurs de cet établissement n'en continuèrent pas moins, jusqu'à la Révolution, à faire distribuer chaque année, le jour dit, une certaine quantité de pain, de soupe et même quelquefois de viande et de vin, « pour honorer la mémoire de ce « bienfaiteur et faire prier pour son « âme. »

Aujourd'hui encore, on voit, dans une des salles de cet hôpital, un grand portrait en pied, au bas duquel est le quatrain suivant :

Les consuls de Romans vous donnent le visage
De Perrot de Verdun naïfvement portraict,
Afin que vos neveux conservent de âge en âge,
Sa mémoire, ainsi que le bien qu'il vous a fait.

Au-dessous on lit :

Fait l'an MDCXV, d'après son portraict de l'an MCCCLXXI, au consulat de Mons, Me Jean-Paul Bruère, advocat; Me André Chabran, procureur; Henri-Joseph Périer, drapier, et Claude Robin Graubat.

Seulement, il faut bien dire que si ce tableau est, quant aux traits, la reproduction d'un portrait de Perrot de Verdun, il ne l'est certainement pas quant au costume, qui est celui d'un riche bourgeois de la fin du XVIe siècle. Or, ce portrait de l'an 1371 est probablement celui dont il est question dans une délibération consulaire du 27 octobre 1585, autorisant Pierre de Claveyson à faire réparer la chapelle des Cordeliers où est la sépulture de Perrot de Verdun, à la condition de respecter les fondations antérieures et « le tableau « de la sépulture dudit de Verdun. »

Dr U. Chevalier. *Essai... sur les hop. de Romans*, 218, 306. — Arch. Drôme, E, 11770. — *Item*, de Romans, BB, 16.

VESC (Bertrand de), évêque de Nevers, que les historiens appellent quelquefois, par erreur, Bertrand Vasco, appartenait à une famille dauphinoise, que Pithon-Curt fait remonter à 1190, qui est authentiquement connue depuis 1202, et dont les nombreuses branches dites de Montjoux, de Béconne, de Comps, de Combemont, d'Espeluche et de Lalo, possédèrent, avec les terres ou seigneuries de ces différents noms, plusieurs autres terres dans notre contrée. Bien qu'il ne figure pas dans la généalogie de cette famille, nous savons, en effet, par quelques actes, qu'il était fils d'Armand de Vesc, seigneur de Baume-la-Lance, petit fief sur la paroisse de Béconne, et frère d'Amalric, de Pierre et de Nicolas de Vesc, chanoines de Saint-Ruf; de Raymond, chanoine, et plus tard abbé de Saint-Thiers de Saoû ; enfin, de Laurette, femme de l'écuyer Pierre de Griappo; et de plus, qu'il était encore prieur des Dominicains de Die le 6 avril 1351, date à laquelle il fit un partage de biens avec ses frères et

sœur ou leurs représentants, ce qui prouve que ce n'est que vers le milieu de cette année-là, au plus tôt, qu'il fut appelé au siège épiscopal de Nevers, auparavant occupé par Jean de Maudevillain, et sur lequel il était remplacé dès 1358 par Jean de Neufchâtel.

Gall. christ. — Gams, *Series episc.* — Pithon-Curt, III, 456. — Arch. Drôme, E, 1892. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, I, 273.

VESC (Etienne de), baron de Grimaud, favori du roi Charles VIII, que Philippe de Commines, qui l'appelle Etienne de Vers, dit être né à Beaucaire et de petite lignée, tenait incontestablement à la famille du précédent; il n'y a qu'à voir combien il fut mêlé aux affaires les plus intimes de cette famille pour en être convaincu, sans compter qu'il portait les mêmes armoiries. Seulement, comme il y a tout lieu de croire qu'il était un bâtard de Pierre de Vesc, seigneur de Béconne, que ses créanciers dépouillèrent en grande partie de ses biens, vers le milieu du xve siècle, on a ainsi l'explication du dédain avec lequel Commines parle de ce favori de roi, qui finit, dit-on, par être le plus riche seigneur de son temps. Pour ce qui est du lieu de la naissance d'Etienne de Vesc, ce chroniqueur a pu être induit en erreur par ce fait qu'Etienne de Vesc est généralement appelé par ses contemporains : le sénéchal de Beaucaire.

En résumé, nous croyons avec l'abbé Robin, qui s'est plus que personne occupé de la famille de Vesc, que le favori du roi Charles VIII naquit à Béconne ou dans les environs, et qu'il est un des serviteurs que le roi Louis XI s'attacha pendant le séjour qu'il fit en Dauphiné, n'étant encore que Dauphin. En tout cas, ce prince devenu roi, l'ayant pris pour valet de chambre, l'attacha ensuite à la personne de son fils, le futur Charles VIII, et l'on prétend même qu'il l'employa avec avantage dans les négociations qui aboutirent à l'annexion de la Provence à la France; toutes missions dont Etienne de Vesc s'acquitta si bien, que le vieux roi le récompensa de ses services en le faisant bailli de Meaux et, ce qui est autrement significatif, le chargea, à son lit de mort, de ses dernières recommandations pour son fils. C'était le désigner pour un rôle important sous le règne du « nouveau « roy qu'il avoit nourry », comme dit Philippe de Commines; et de fait, à peine Charles VIII eut-il pris en main le gouvernement de son royaume, qu'Etienne de Vesc, qui s'était contenté de s'enrichir pendant la régence d'Anne de Beaujeu, devint, coup sur coup, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes et premier président de la Chambre des comptes de Paris, c'est-à-dire un des personnages importants du royaume, — à tel point que le pape Innocent VIII, dans les états de qui il avait acquis, cinq ans auparavant (11 décembre 1484), la baronnie de Caromb, ne crut pouvoir moins faire que de lui concéder tous les droits régaliens dans cette baronnie, et que, quatre ans plus tard (1493), Ludovic Sforce ayant envoyé des ambassadeurs à Charles VIII, pour l'engager à faire la conquête du royaume de Naples, c'est à Etienne de Vesc surtout qu'ils s'adressèrent, sachant quelle était son influence sur l'esprit du roi. Enfin, c'est lui qui décida le jeune Charles VIII à entreprendre cette conquête, bien que l'on n'eût alors « ne bons chefs,... ne « tentes, ne pavillons », et si peu d'argent, qu'arrivé à Gênes, il fallut emprunter 100,000 livres à 14 0/0 d'intérêt, pour trois mois, à des banquiers, pour les besoins de l'expédition, — ce qui est d'un grand coupable, si le favori du roi ne vit en cette circonstance que son intérêt ; ce qui est d'un esprit bien aventureux et bien léger, s'il eut en vue la gloire de son maître, comme il faut le croire. Malgré cela, cette expédition ne fut en quelque sorte qu'une marche triomphale pour le roi de France, jusqu'à Naples qui résista bien un peu, mais dans lequel Charles VIII n'entra pas moins en

vainqueur le 12 mai 1495, ayant à ses côtés Etienne de Vesc, qui portait l'épée de connétable, et qui avait été créé, quelques jours auparavant, grand chambellan du royaume, duc de Nole et d'Avellino, comte d'Ascoli et de Tripalda, — « ce qui n'estoit guère beau, « car il ne venoit que de frais estre « son valet de chambre, » dit un contemporain scandalisé de cette extraordinaire fortune. Or, fait assez rare, bien que celle-ci dépassât, et de beaucoup, les mérites du personnage, si l'on en croit les historiens et les chroniqueurs de son temps, qui ne parlent guère de lui sans faire allusion à son inexpérience et à son peu de capacité, Etienne de Vesc ne connut pas les brusques et violents retours qu'éprouvèrent d'autres favoris; car, Charles VIII, qui l'avait nommé gouverneur de Gaëte, aussitôt après la prise de cette place (25 mars 1495), l'ayant chargé, en repartant pour la France, du maniement de tous les deniers de son nouveau royaume, il y eut bien là pour lui, « plus de faix qu'il ne « pouvoit ou n'en sceut supporter, » mais il fut, en revanche, « bien affec- « tionné à la garde dudict royau- « me. » Ses adversaires les plus déclarés sont obligés de le reconnaître; et c'est pour cela que, de retour de cette expédition de Naples, qu'il avait tant conseillée et dont la fin fut si malheureuse, après avoir eu de si beaux commencements, il retrouva intacte la confiance du roi son maître.

Rentré en France dans les premiers mois de 1496, Etienne de Vesc était, en effet, quelques mois plus tard, un des commissaires du roi près les Etats de Languedoc, et il en fut encore ainsi en 1497. Bien plus, Charles VIII étant mort, son successeur lui continua le même mandat jusqu'à sa mort arrivée en 1500 au plus tard, et non en 1501, comme le disent tous les historiens, attendu que son fils, Jean de Vesc, prêtait hommage, le 3 janvier 1501, pour la terre de Châteauneuf-de-Mazenc, acquise trois ans auparavant par le favori de Charles VIII. Terminons en disant qu'Etienne de Vesc mourut à Caromb, où il avait fait édifier un magnifique château, dévasté en 1792, et qu'il fut inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, où Anne de Courtois, sa femme, fonda, en 1489, un chapitre de six chanoines et où son tombeau en marbre blanc se voit encore derrière un autel.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique et historique de Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, pour servir à l'histoire des expéditions d'Italie*, par M. de Boislisle. Paris, 1884, in-8°.

Bull. d'arch., II, 74. — Barjavel, II, 466. — *Mémoires de Commines*, livre 7. — Item. *de G. Villeneuve*. — *Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, I, 169, 361. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, II, 70. — Pithon-Curt, III, 473. — *Hist. gén. de Languedoc*, VIII, 206, 210, 212. — Fornier, *Hist. des Alpes-Mar.*, éd. Guillaume, II, 460. — Etc.

VESC (Pierre de), seigneur de Béconne et de Baume-la-Lance, que nous croyons être un cousin germain du précédent, attendu qu'il était neveu de cet autre Pierre de Vesc dont les biens furent vendus, vers le milieu du XV[e] siècle, pour désintéresser ses créanciers, dut très probablement à cette parenté d'être gouverneur de Sisteron, en 1478. Six ans après, il était maître d'hôtel du roi Charles VIII et gouverneur de Dun-le-Roi, et la régente s'étant alors fait remettre cette place, le dédommagea en lui faisant avoir le gouvernement de Crest, le 10 avril 1485. Avec cela, il fut grand maître des eaux et forêts en Dauphiné et capitaine de 500 hommes de pied, à la tête desquels il se signala à la bataille de Fornoue (6 juillet 1495), c'est-à-dire après avoir accompagné son cousin à Naples. Enfin, chargé peu de temps après d'une mission auprès du pape par Charles, comte d'Angoulême, il alla ensuite en Sicile, où il mourut vers 1497, date à laquelle Simonne de Baschi, sa femme, fille de Berthold, seigneur du Castellar, qu'il avait épousée le 23 septembre 1490, déclara au juge seigneurial de Bé-

conne, Jean Patin, assis devant la porte du château de ce lieu, que son mari lui ayant laissé l'administration de ses biens, avec dispense d'inventaire, pendant la minorité de ses enfants, elle entendait se prévaloir de cette clause, ce qui lui fut accordé. Or, l'aîné de ses enfants, appelé Rostaing, fut à son tour gouverneur de Sisteron et capitaine de 500 hommes de pied; puis, ayant vaillamment combattu à Ravenne (1511), dut à cela d'être armé chevalier lors du mariage de Louis XII, si l'on en croit Pithon-Curt, qui raconte encore qu'il se fit remarquer par sa bravoure à la bataille de Marignan (1515) et à celle de Pavie (24 février 1524), où il fut tué.

Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, I, 280. — Pithon-Curt, III, 462. — *Bull. archéol.*, VII, 13. — Etc.

VESC (Jean de), prélat à qui on donne généralement pour père le favori du roi Charles VIII, baron de Grimaud, était, en réalité, le troisième fils de Rostaing, coseigneur de Montjoux, et de Dauphine Arnaud, et conséquemment le frère du précédent, ce qui ne l'empêcha pas de bénéficier, tout aussi bien que ce dernier, de sa parenté avec Etienne. Etant entré dans les ordres, il devint, en effet, bientôt chanoine de Die, prieur de Saillans, archidiacre d'Angers, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, et était, avec cela, protonotaire apostolique, lorsqu'il fut nommé évêque de Vence, en 1491, aux lieu et place de l'ancien confesseur du roi René, Raphaël Monso, qui venait de mourir. Suivant l'historien de cette ville, cette nomination fut dictée au roi de France par le désir d'avoir sur la frontière des Alpes un prélat absolument dévoué, qui servît ses projets en Italie; mais on ne voit pas cependant que notre évêque ait fait autre chose, pendant son séjour à Vence, que de soutenir ses chanoines dans leur lutte contre la famille de Villeneuve, à qui ils disputaient la seigneurie temporelle de sa ville épiscopale ; et, s'il est vrai, comme le dit cet historien, qu'il en résulta de gros chagrins pour Jean de Vesc, c'est, en tout cas, bien à tort qu'il le fait mourir, des suites de ces chagrins, au commencement de l'année 1494 ; car, notre prélat fut alors tout simplement transféré à l'évêché d'Agde (25 février 1494), qu'il devait occuper trente et un ans.

Evêque d'Agde, Jean de Vesc établit en 1500 une congrégation de prêtres séculiers, dite de la Sainte-Trinité, dans l'église de Gignac, et fit imprimer en 1510 le bréviaire de son diocèse, chez l'imprimeur valentinois Jean Belon *(voir ce nom)*. Quant à la part qu'il prit en cette qualité aux délibérations des Etats du Languedoc, elle fut des plus actives, et il les présida même plusieurs fois, notamment en 1503, 1511 et 1512. Aussi peut-on croire que c'est en vue de le récompenser des services qu'il rendit ainsi, que le roi lui fit avoir, dès 1498, le doyenné de la cathédrale de Bayeux et, en 1519, l'abbaye de Saint-Pierre-de-Canes au diocèse de Narbonne, ce qui fit de lui un des prélats les mieux pourvus de bénéfices ecclésiastiques. Deux ans après (août 1521), notre évêque d'Agde confirmait l'élection de l'abbé de Saint-Tibéri, qui fut ensuite cassée par le pape ; enfin, en 1525, il se démit de son évêché en faveur d'Antoine de Vesc, fils de Charles, baron de Grimaud, et petit-fils de son parent et protecteur le favori du roi Charles VIII; après quoi il n'est plus question de lui.

Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, II, 71, et III, 121. — Tisserand, *Hist. de Vence*, 88. — *Gall. christ.*, éd. D. Piolin, III, 1226. — Pithon-Curt, III, 463. — Jordan, *Hist. d'Agde*, 375, 376. — Etc.

VESC (Aymar de), frère et successeur du précédent, à Vence, fut d'abord religieux de l'ordre de St-Benoît, puis chamarier de l'abbaye de Montmajour; après quoi il obtint suc-

cessivement les trois prieurés d'Eurre, de Comps et de St-Rambert en Lyonnais, dont le premier était auparavant possédé par son oncle maternel, Jean Arnaud. Certains auteurs prétendent même qu'il était, en outre, abbé commendataire de Lérins, quand son frère, l'évêque de Vence, qui l'avait attiré près de lui, fut transféré sur le siège d'Agde. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce dernier l'ayant demandé pour successeur, en partant, le roi de France ne manqua pas d'accéder à ce vœu, et que, dès le 20 mai 1496, le nouveau prélat fit la visite de l'église collégiale d'Antibes. On le voit ensuite faire une délimitation des terres de son église ; puis, contraindre, sous menace d'excommunication, le seigneur de Vence à restituer à l'église un quart de ses biens, et cela tout en étant toujours fort mêlé aux affaires de sa famille ; car, indépendamment de ce que son frère Claude, seigneur de Montjoux, testant le 1er janvier 1498, lui fit un legs, c'est lui, évêque de Vence, qui termina, le 28 août 1499, de longs différends du seigneur de Béconne avec les habitants de ce lieu touchant un droit de pâturage. Ajoutons à cela qu'Aymar de Vesc, après avoir doté sa cathédrale de fort belles orgues, y fonda, en 1505, une prébende pour un maître de musique, qui était également chargé des enfants de chœur. Il mourut deux ans après.

Tisserand, *Hist. de Vence*, 88 et 98. — *Gall. christ.*, III, 1226. — Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, I, 280; III, 121; VI, 301.

VESC (Sébastien de), seigneur de Comps et coseigneur de Dieulefit, capitaine protestant dont le nom revient assez souvent dans l'histoire de notre contrée au commencement des guerres de religion, était encore catholique en 1551, date à laquelle il testa, demandant à être enterré dans l'église de N.-D. de la Calle de Dieulefit, au tombeau de ses père et mère ; seulement, ayant ensuite embrassé la Réforme, il fut aussitôt un de ses plus chauds partisans. Ainsi le trouve-t-on à la tête des gentilshommes qui soutenaient, en 1560, le ministre François de Saint-Paul, étranger venu à Montélimar pour y prêcher les doctrines de Calvin, et le voit-on, deux ans après, « commissaire et superin- « tendant aux vivres et munitions né- « cessaires pour l'avitaillement et four- « nitures du camp et armée cres- « tienne dressée par M. le baron des « Adrets », ce qui le mit plus d'une fois en désaccord avec ses vassaux de Dieulefit, peu disposés à donner tout ce qu'il leur réclamait.

L'année suivante (6 juin 1563), Sébastien de Vesc se portait caution pour le même des Adrets, accusé d'intelligences avec le duc de Nemours; et, le 1er octobre 1567, il est un des gentilshommes qui s'emparent tout à coup de l'hôtel de ville de Montélimar, sous prétexte que les hostilités étant reprises, il leur fallait « garder « le pays au roi. » Malgré cette affirmation, le Conseil des églises réformées l'ayant chargé, quelques jours après, de « commander au Montéli- « mar pendant les troubles », il ne fit rien pour empêcher les effroyables désordres que les soldats de Paul de Mauvans, le des Adrets provençal, commirent dans cette ville les 1er et 2 novembre suivants; car, ce ne sont pas seulement les églises et les couvents qui furent alors pillés et brûlés, il fallut même cacher les archives municipales pour les sauver de la destruction, « d'aultant que les soud- « dats disoient que c'estoient papiers « de l'esglise »; et quand les magistrats municipaux et les habitants s'adressèrent à Comps pour se plaindre de ces désordres, il leur répondit « qu'il seroit bon de prier et invo- « quer Dieu de vouloir conduire le « tout. » Certaine note d'un inventaire des papiers municipaux prétend même qu'il ajouta : « de crainte « qu'il n'arrive pis », ce qui donnerait à supposer qu'il ne voyait pas ces excès de bien mauvais œil.

Que devint ensuite Sébastien de Vesc? Pithon-Curt dit qu'il accompagna Montbrun en Saintonge et fut tué à la bataille de Moncontour. Seulement, comme le seigneur de Combemont, un de ses fils, fit cette campagne à la tête d'une compagnie de 120 hommes, qui passa à Châteauneuf-du-Rhône la veille même du pillage et de l'incendie des églises et couvents de Montélimar, et qu'au moins un autre de ses fils, appelé Honoré, périt à Moncontour, on peut se demander si Pithon-Curt ne s'est pas mépris; car, il ne faut pas oublier qu'en 1568 Sébastien de Vesc devait être déjà d'un certain âge.

Lacroix, *L'Arr. de Montélimar*, III, 130, 140; VI, 151. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 228, 250, 274, 284. — Pithon-Curt, III, 470. — Etc.

VESC (Jean de), seigneur de Montjoux, parent éloigné du précédent et comme lui un des premiers partisans de la Réforme dans le Valentinois, était fils de Pierre de Vesc et de Charlotte d'Astoaud, et frère d'un capitaine Montjoux qui fut tué par méprise, d'une arquebusade, au siège de la Mure, le 8 octobre 1580, étant alors sergent-major du régiment de Montoison. Converti aux doctrines calvinistes, ce seigneur de Montjoux ne se contenta pas de les adopter, il les imposa à ses vassaux, ayant fait venir chez lui, dès 1560, un ministre Giraudy, dont les doctrines étaient assez suspectes pour que le synode provincial de Lyon (13 avril 1561) ait représenté à son protecteur qu'il ne le pouvait « chrestiennement « garder »; ce que voyant, Jean de Vesc écrivit à Genève, le 27 juillet suivant, pour demander un autre pasteur, attendu qu'il avait « ung peuple « à Montjoux fort affectionné à la « parolle de Dieu », qui le redoutait beaucoup, aurait-il pu dire.

Huit mois après (27 avril 1562), ce même Jean de Vesc jouait le plus triste rôle à Valence, dans l'assassinat de La Motte-Gondrin; car ce dernier, traqué par la foule, s'étant rendu, c'est lui, Montjoux, qui « luy tira « un grand cop d'estoc contre le costé, « qui le perça d'oultre en oultre », lorsqu'il eut été désarmé, crime pour lequel il n'avait pas même, comme d'autres, l'excuse de la vengeance. Quelques jours plus tard, il accompagnait à Lyon le farouche baron des Adrets, dont un des premiers soins, après cet assassinat, fut d'écrire à la reine mère, pour se défendre d'y être pour quelque chose; puis il fit partie de l'expédition de son beau-frère Blacons dans le Forez et le Velay, et devint enfin gouverneur de la Chaise-Dieu, après la prise de cette ville par les huguenots. Seulement, les catholiques ayant repris la Chaise-Dieu, aussitôt après le départ de Blacons, s'emparèrent en même temps du gouverneur, qu'ils menèrent à Riom, et là notre capitaine eut beaucoup à souffrir, à cause de l'assassinat de La Motte-Gondrin, jusqu'à la fin de décembre, date à laquelle on l'échangea contre un secrétaire du duc de Guise appelé Marseille, que les huguenots avaient fait prisonnier. Rendu à la liberté, Jean de Vesc put donc revenir à Montjoux; mais c'est à tort que nous avons dit ailleurs qu'il y mourut en 1567; car, de Thou raconte qu'il périt en 1573 dans une embuscade, aux environs du château de Fay en Vivarais, dont il voulait s'emparer.

Célibataire ou tout au moins sans enfants, ses biens passèrent au fils puîné de sa sœur, Marie de Vesc, femme de Mathieu Forest, seigneur de Blacons.

Mém. d'E. Piémond, éd. Brun-Durand, 532, 578. — Lacroix, *L'Arr. de Mont.*, VI, 301. — Roman, *Doc.*, 40. — *Mém. de Condé*, III, 348. — Chorier, *Hist. gén.*, II. — *Journ. du siège de la Mure*, 14. — De Thou, VI, 604.

VEYRENC (Julien-Victor), peintre et dessinateur né à Marsanne, le 27 avril 1756, était le fils de Laurent Veyrenc, bachelier en droit, de Rous-

sas, qui, s'étant établi à Marsanne à la suite de son mariage avec Marguerite Borel-Delor, le 9 septembre 1743, y mourut juge de paix, le 12 septembre 1792. Ayant manifesté de bonne heure des dispositions pour le dessin, Victor Veyrenc vint l'étudier à Paris, où il fréquenta la plupart des grands ateliers de l'époque et fut bientôt remarqué. Aussi, au bout de quelques années, ses maîtres lui conseillèrent-ils d'ouvrir, dans cette ville, un atelier de peinture pour les dames, ce qu'il fit avec d'autant plus de succès, que Mmes Guyard et Vigée-Lebrun, ainsi que le directeur de l'Académie de peinture, et Joseph Vernet, l'aidèrent dans ses débuts, et qu'il eut ensuite l'heureuse idée d'organiser des plans en relief et des groupes, grâce auxquels ses élèves pouvaient apprendre, en quelque sorte d'après nature, la perspective et l'art de grouper les personnages, Il eut même même une véritable vogue pendant le Consulat, l'Empire et les premières années de la Restauration, époque à laquelle, content d'une modeste fortune acquise par son travail, il revint à Marsanne, dont il était maire lorsqu'il mourut en 1835.

Outre qu'il est l'auteur de la plupart des dessins qui accompagnent l'ouvrage de Faujas de Saint-Fond sur les volcans éteints du Vivarais (Grenoble, 1778, in-folio), et le *Nouveau Voyage pittoresque de la France,* par Osterwald, on trouve de ses tableaux dans les musées de Paris et dans celui de Valence.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. Julien-Victor Veyrenc, de Marsanne*, par G. Gailhardon. S. l., 1837, in-8° de 6 pp.

Delacroix, *Stat.*, 537. — Lacroix, *L'Arrond. de Montélimar*, v, 161. — Notes du général de Montluisant.

VEYRENC (Jean-Baptiste), ecclésiastique, de la même famille que le précédent, né à Grignan, le 11 octobre 1809, et décédé à Romans, le 18 juin 1869, professa d'abord la rhétorique au petit séminaire de Valence, puis y fut professeur de philosophie. Devenu ensuite aumônier de la maison mère des religieuses du Saint-Sacrement à Romans, il revenait de Rome, où il était allé demander la reconnaissance de cette congrégation au Saint-Siège, lorsqu'il mourut; il était depuis plusieurs années chanoine honoraire de Valence.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. l'abbé Veyrenc,* par l'abbé Cyprien Perrossier. Montélimar, 1869, in-12.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Quelques fables écrites pour l'Ami des familles.* Valence, 1861, in-32.

II. *Petit manuel du servant de messe, ou Méthode pratique pour apprendre à servir la messe basse, à l'usage de tous les fidèles.* Valence, 1861, in-32.

III. *Vie de saint Michel-des-Saints, de l'Ordre des Trinitaires déchaussés, par le F. Louis de Saint-Jacques,* traduite de l'espagnol. Paris, 1863, in-12.

IV. *Notre-Dame de Bon-Secours à Nyons. Monument et Sanctuaire de la tour Randonne. Aperçu historique sur le culte de Marie dans la ville de Nyons (Drôme)...* Valence, 1866, in-16.

V. *Louis et Paul ou le portrait d'une mère.* Tours, 1868, in-12 de 107 pp.

VI. *Essai sur la vie du père Vigne, missionnaire apostolique, fondateur de la Congrégation des religieuses du Saint Sacrement.* Valence, 1868, in-12 de XXIII + 553 pp.

VII. *Patrice ou les Preuves de l'existence de Dieu mises à la portée de tout le monde.* Valence, 1885 in-12.

L'abbé J.-B. Veyrenc a publié, en outre, des vers de son père : *Souvenirs de l'exil, Nouveaux Cantiques*, par J.-B.-A. Veyrenc. Paris et Lyon, 1848, in-12 de 135 pp., plus 156 pp. de musique, et : *Les Grandeurs de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu.* Nouvelle édition revue et corrigée par l'abbé V... Valence, 1837, 3 volumes in-12.

VIDAMES (Hugonin de), *Goninus de Vicedognis* ou plutôt *de Vicedominis*, orfèvre né à Chabeuil, qui s'établit à Grenoble vers le 30 janvier 1398, date à laquelle il jura d'observer les règlements et statuts des orfèvres de cette ville, était un véritable artiste, à en juger d'après l'engagement qu'il prit, le 14 juillet 1400, de faire pour le maître-autel de la ca-

thédrale une croix d'argent, du poids de 18 à 20 marcs, dont il fournit préalablement le dessin, — *paragameno depictam sive portrectam*, — et qui devait être ornée de figures en relief, *ymagines aparentes*, — et de pierres précieuses, — *lapides preciosos*, — ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné, le 12 décembre 1407, à une amende de 7 florins d'or, applicable aux réparations de l'hôpital Saint-Jacques, pour avoir employé des ouvriers étrangers n'ayant pas prêté le serment voulu, employé des matières d'un titre inférieur, soudé à l'étain des pièces d'argenterie, vendu quelques pièces de sa fabrication sans les avoir fait éprouver et poinçonner, fabriqué et vendu des objets en argent doré; enfin, pour s'être servi du poids de Montpellier, de 4 gros plus faible que celui de Grenoble. D'où l'on peut conclure qu'il avait à Grenoble un atelier d'orfèvrerie; et, comme d'autres orfèvres de cette ville furent alors poursuivis pour les mêmes faits, on peut croire qu'il ne s'agissait là que de simples infractions aux statuts de la corporation, laissant intacte son honorabilité commerciale, d'autant plus que la ville de Grenoble le chargea, dix ans après, de confectionner un sceau à ses armes, pour le scellement des sacs de farine que l'on transportait du moulin au poids public.

Ed. Maignien, *Art. Grenobl.*, 372. — *Bull. de la Soc. de stat. de l'Isère*, 4e série, I, 455, 618, art. de M. Emm. Pilot.—Arch. mun. de Grenoble, AA, 14.

VIGNE (Alexandre), controversiste que Rochas et M. Arnaud disent être de Nyons, appartenait vraisemblablement à une famille de Die, dont le chef était, en 1593, Lanteaume ou Lantelme Vigne, consul de cette ville, et dont un autre membre, Antoine Vigne, religieux dominicain, embrassa la Réforme et se maria en 1562. Car, il est dit, dans les délibérations du consistoire de Die, qu'en 1673 certains chefs de famille protestants de ladite ville demandaient qu'on remplaçât le ministre Jean Julian, « pour pouvoir parvenir plus facilement au but « qu'ils s'étoient proposé, à savoir « d'établir en sa place M. Vigne, ce « qui se voyoit assez, les susnommés « étant ou siens parents, ou gens cherchant son alliance, ou des siens. » En tout cas, il était pasteur à Menglon, près Die, en 1660, et, deux ans après (avril 1662), bien que les synodes s'opposassent absolument à ce que les chaires de philosophie fussent confiées à des ministres du culte, il devint professeur de philosophie à l'académie protestante de Die, en même temps que pasteur de l'église réformée de cette ville, le défaut de ressources imposant ce cumul. Seulement, comme le professeur qu'il remplaça et qui était le médecin Théophile Terrisse, revint au bout de trois ans et demi à Die, Alexandre Vigne, qui était alors recteur de l'Académie, fut nommé pasteur à Grenoble, poste singulièrement plus important que celui de Die, mais qui ne lui fit pas, quand même, oublier cette dernière ville, à en juger par les démarches qui furent faites pour l'y ramener. Car, indépendamment de celles dont nous avons déjà parlé, on sait qu'en 1672, Benjamin Dejoux, autre pasteur de Die, fut vivement pressé de permuter avec le pasteur de Grenoble; et malgré cela, notre Diois resta vingt ans durant dans la capitale du Dauphiné, c'est-à-dire jusqu'à sa conversion au catholicisme.

A la suite de conférences avec le P. Lami, de l'Oratoire, et d'autres missionnaires catholiques, Alexandre Vigne entra, en effet, au séminaire de Grenoble, le 9 décembre 1684, et, six jours après, abjura solennellement le protestantisme dans la cathédrale de cette ville, entre les mains de l'évêque Le Camus, le premier président Prunier de Saint-André et la comtesse de Clermont étant parrain et marraine du néophyte, et le Parlement, la Chambre des comptes, l'Intendant de la pro-

vince et le duc de Mazarin et un prince de la maison de Wurtemberg, qui se trouvaient de passage à Grenoble, assistant à la cérémonie, dont Pierre Le Lorrain, abbé de Villemont, rendit compte dans un livre intitulé : *Lettre d'un docteur en théologie à un seigneur de la Cour, sur la conversion de Monsieur Vigne, ministre, et sur les cérémonies de son abjuration, reçuë par Monseigneur l'évêque de Grenoble.* A Grenoble, chez Alexandre Giroud..., 1685, in-8°. C'est dire l'importance qu'on attachait à cette conversion, qui donna encore lieu à la publication de deux lettres anonymes de Guy Allard « à l'auteur du *Mercure galant* » (s. l., 1684, in-4° de 4 pp. chacune), et que chaque parti attribua, suivant l'usage, à des causes fort différentes. Ainsi, le ministre Pineton de Chambrun qui, après s'être fait de protestant catholique, retourna au protestantisme, prétend que Vigne, qu'il vit quelque temps après sa conversion, lui aurait dit : « Je me suis réuni à l'é« glise romaine pour éviter le schis« me, que j'estime préjudiciable au « salut; je me suis réuni positivement, « mais j'en suis séparé négativement », — ce qui lui aurait attiré cette réponse de Pineton : « Prenez garde qu'en « mentant aux hommes, vous ne men« tiez à Dieu. » L'ancien pasteur de Grenoble dit, au contraire, qu'il suffit de lire les deux volumes d'*Entretiens* qu'il publia en 1682, pour la défense du protestantisme, pour se convaincre que dès ce temps-là il n'était pas « homme qui veuille rester « dans le schisme. » Ce qui est indiscutable, c'est qu'après avoir été un défenseur du protestantisme, Alexandre Vigne fut un ardent champion de la foi catholique, et que rien ne prouve qu'il ait reçu, pour cela, une grosse pension du roi, comme le suppose Rochas, ni même qu'il ait été pourvu d'une charge de conseiller au présidial de Valence, comme le donne à entendre Pineton de Chambrun. Il n'est, du reste, plus question de lui après 1687.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Entretiens de Philalèthe et de Philérène, où sont examinées les propositions contenues dans la déclaration du clergé du mois de mars 1682, et dans la thèse du P. Buhi, carmélite, soutenue au mois de novembre* 1681. Cologne (Genève), P. Marteau, 1682, 2 vol. in-12.

II *Lettre de Monsieur Vigne, cy-devant ministre de Grenoble, à Messieurs de la religion pretenduë reformée, où il propose les principaux motifs de sa conversion, et prouve aux protestans, par leurs propres principes, qu'il n'y a rien dans la croyance, dans le culte et dans le gouvernement de l'Eglise, qui lui donne un juste titre de séparation...* A Grenoble, chez A. Fremon..., 1685, in-4° de 2 ff. + 76 pp. Factum qui fut encore publié avec un autre, sous le titre de : *Lettres contenant les motifs de la conversion de MM. Vigne et Gilbert, cy-devant ministres de Grenoble et de Dye.* Lyon, 1685, in-12 de 182 pp.

III. *Lettre de M. Vigne aux nouveaux catholiques, où il leur fait voir la justice de leur réunion à l'Eglise apostolique et romaine.* A Grenoble, chez Alexandre Giroud.., 1685, in-8° de 6 ff. + 47 pp.

IV. *Apologie pour l'Eglise catholique, où l'on justifie sa croyance, son culte et son gouvernement, par les principes mêmes des protestans.* Paris, 1686, in-12.

V. *Justification du culte de l'Eglise catholique, sur le terme d'adorer et sur l'usage de la genuflection, où l'on donne la véritable idée de ce terme et de cette pratique.* Grenoble, 1687, in-12 de 48 pp.

VI. *Lettre à un nouveau converti sur le dessein qu'il a de se retirer dans les païs étrangers.* Grenoble, s. d., in-12 de 63 pp.

Biogr. Dauph., II, 476. — Arch. Drôme, D, 61 et 62. — E. Arnaud, *Controv... en Dauph.*, 59. — *Les Larmes de Jacques Pineton de Chambrun.*—Ed. Maignien, *L'impr. à Grenoble*, n° 748-752, 781-784. — Etc.

VIGNE (Joseph-Marie-Louis-Ange), prélat dont la famille avait, croyons-nous, une origine commune avec celle du précédent, naquit à Grignan, le 15 décembre 1826, et, ordonné prêtre le 25 mai 1850, devint, l'an d'après, professeur de seconde au petit séminaire de Valence, où il occupa ensuite, quatre ans durant (1854-1858), la chaire de rhétorique. Nommé ensuite aumônier des religieuses de la Nativité, l'évêque de Valence, Mgr Gueulette, le prit après, d'abord pour secrétaire particulier, puis pour vicaire général (1866); et c'est

dans cette dernière situation qu'il était, lorsqu'il fut nommé évêque d'Oran, le 1er mars 1876, poste dont il prit possession au mois de juillet suivant et d'où il fut transféré, le 31 janvier 1880, au siège de Digne. Cinq ans plus tard, l'évêque de Digne devenait archevêque d'Avignon, et si la proximité de sa ville natale, qu'il aima toujours beaucoup, lui fut douce, il y eut, par contre, des difficultés et des ennuis qui durent lui être d'autant plus pénibles qu'il pouvait s'attendre à autre chose. C'est peut-être même à cela qu'il faut attribuer sa fin relativement prématurée, le 9 novembre 1895.

ICONOGRAPHIE. — Portrait grav. sur bois, mi-corps de 3/4 en camail et en rochet, dans *La Vie Lyonnaise* et *Le Monde*, du 16 novembre 1895 ; *La Croix d'Avignon*, du 17 des mêmes mois et an, et quantité d'autres journaux illustrés.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice littéraire sur Monseigneur Ange Vigne, archevêque d'Avignon*, par l'abbé Cyprien Perrossier. Valence, J. Céas, 1896, in-8° de 28 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — Indépendamment de cent vingt-deux mandements ou lettres pastorales, Mgr Vigne a laissé quantité d'écrits, surtout en vers, disséminés dans des recueils périodiques, tels que : *La Semaine des familles*, *La Famille chrétienne* et *Le Rosier de Marie*, et de plus, les volumes suivants qui sont presque tous une reproduction de nouvelles publiées d'abord ailleurs :

I. *Jacques le porteur d'eau*. Lille, L. Lefort, s. d., in-12 de 70 pp., avec vignettes.

II. *La Rose des Alpes*. Ibid., 1866, in-12 de 70 pp.

III. *L'Emeraude de Berthe*. Ibid., 1867, in-8° de 167 pp., avec grav.

IV. *La Neutralité de l'Ecole devant la raison et la bonne foi. Lettre à un père de famille*. Digne, 1883, in-12 de 31 pp.

Sem. Relig. d'Avignon, du 30 novembre 1895. — *Sem. Relig. de Valence*, du 16 novembre 1895. — Suppl. littéraire du *Figaro*, du 16 novembre 1895. — Etc.

VILLARS (Didier ou Dideron), dit **REBATTE**, un des principaux bienfaiteurs des hospices de Romans, était un marchand de draps dont le père, cultivateur au quartier de la Pavigne, également appelé Dideron Villars, fut plusieurs fois consul de cette ville, notamment en 1366 et 1385, et dont le frère, Jacques Villars, autre marchand drapier, s'associa à ses bonnes œuvres. Entré de bonne heure dans le conseil de ville, il fut consul à son tour et remplissait, en 1444, les fonctions de courrier de la ville, dont l'honorabilité et l'importance ne le cédaient à celles d'aucune autre charge municipale. Ayant acquis, dans le faubourg de Pailherey, un des plus populeux de Romans, plusieurs immeubles, entre autres une grange, — *grangiam*, — auparavant possédée par Jean-Albon de Clonas, recteur des écoles grammaticales du lieu, il y fonda, avec le concours de son frère Jacques, un hôpital pour « les pauvres de Jésus-Christ, les malades, les pèlerins et autres personnes misérables »; puis, cela fait, remit cet établissement, qu'il se proposait de consacrer à Notre-Dame et à tous les saints, à l'autorité ecclésiastique, le 13 juin 1421. L'acte dressé à cet effet dit que le fondateur de l'hôpital se réserve le droit de l'administrer et d'en nommer le recteur et qu'il veut qu'il en soit de même, après son frère et lui, pour les membres de leur famille, à défaut de qui deux des consuls de la ville, pratiquant le négoce, vérifieraient chaque année les comptes de l'établissement, avec le concours des courriers du chapitre de Saint-Barnard; enfin, qu'en attendant que les deux chapelains nécessaires pour le service de l'hôpital puissent être entretenus avec ses revenus, il se charge de cet entretien. Et toutes ces conditions ayant naturellement été acceptées par le chapitre de Saint-Barnard, cette acceptation fut approuvée par bulle pontificale du 25 août 1423, après une enquête de laquelle il résulte que les biens donnés par Didier Villars, homme fort riche, — *valde opulentum*, — produisent et au-delà les 200 florins de rente nécessaires pour les besoins dudit hôpital, qui avait, du reste, déjà reçu d'autres dons à cette date.

On ne sait rien de plus sur Didier Villars, sinon qu'il mourut peu avant 1459, date à laquelle Jacques Villars, probablement son neveu, le remplaça dans le patronage du nouvel hôpital. Quant à cet hôpital, appelé l'hôpital neuf de Notre-Dame, mais plus communément l'hôpital de Pailherey, et même l'hôpital Rebatte, du surnom de son fondateur, il est de tradition qu'il rendit de très grands services pendant les pestes de 1442, 1466 et 1494, et malgré cela il ne subsista pas bien longtemps; ses locaux étant des plus incommodes et ses charges ayant bientôt excédé ses revenus, ceux-ci furent en effet unis, le 23 mai 1555, à l'hôpital de l'Aumône, dont les directeurs firent alors faire chaque dimanche une distribution d'aliments aux pauvres du quartier. Six ans après, on affecta une partie de ses bâtiments à un collège, et le 12 septembre 1649, quelques hospitalisés que l'on y abritait encore furent évacués sur l'hôpital de la Charité. Enfin, on démolit le tout en 1727, pour faire place à une caserne.

— Arch. Drôme, E, 3592, 3593. — Arch. hosp. de Romans, VB, 1, 2. — Dr Chevalier, *Hist. des hôp.*, 88 et suiv. — *Arm. de Romans*, 216 — P.-E. Giraud, *Hist. de Romans*, II, 374. — Etc.

VILLETTE (Louis de), sieur du Mey ou du May, gentilhomme dont la famille, établie à Crest dès le XIVe siècle, avait pour auteur noble Jacques de Villette dit Arbelet, « bastard dudit « lieu », à qui le comte de Valentinois octroya, en 1392, moyennant 600 florins d'or, le droit de faire construire des moulins et des foulons dans cette ville, était fils de Charles de Villette, coseigneur d'Eurre, et de Marie de Sauvain du Cheylard, sœur d'un capitaine huguenot fort connu. Etant, avec cela, le beau-frère de Pierre de Frize, ce fougueux partisan de la Réforme qui saccagea l'abbaye de St-Antoine, en 1562, et alla ensuite à Genève, où il fut reçu bourgeois le 11 septembre 1567, Louis de Villette se fit, lui aussi, calviniste, et rejoignit ensuite Pierre de Frize à Genève, ainsi que le prouve son inscription sur les registres de cette ville à la date du 31 décembre 1572. Seulement, il n'y resta pas, comme de Frize, mais revint en Dauphiné pour y être un des hommes importants de son parti.

Docteur en droit, « M. du Mey », comme l'appellent les papiers du temps, fut en effet chargé de distribuer la justice aux protestants du bailliage du Buis, avec résidence à Nyons, quand « l'assemblée generale de la « noblesse et esglises refourmées du « païs de Dauphiné eut décidé de com- « mettre des vi-baillifs et vicenes- « chaulx en la place des catholiques, « attendu..... qu'ils ne sont pas de « seur accès pour ceux de la reli- « gion », c'est-à-dire au mois de janvier 1586; et, cette organisation, essentiellement révolutionnaire, ayant naturellement été de courte durée, il fut question de lui pour une charge de conseiller à la Chambre de l'Edit de Grenoble, lorsqu'on organisa enfin ce tribunal. Mais, il ne put pas être reçu, à ce que nous apprennent les *Mémoires de la Ligue* (III, 464), et, pour le dédommager, on le chargea, quelque temps après, de remplir les fonctions de visénéchal à Montélimar, pendant l'absence du titulaire de cette charge, le fameux Jacques Colas (14 septembre 1589); puis, ce dernier ayant pris parti contre Henri IV, il fut nommé visénéchal à sa place. Seulement, il contenta si peu les Montiliens, que ceux-ci faisaient, dès 1598, toutes démarches pour obtenir qu'on le remplaçât, et que les consuls et le conseil général de la commune décidèrent, le 20 mai 1599, d'appuyer ces démarches, « à cause des desportemens du sieur « du Mey en l'exercice de la justice. » Maintenant, quels étaient ces « des- « portemens? » Tout ce que nous savons, c'est que ce n'est que vers le milieu de l'année 1601 que Louis de Villette abandonna ses fonctions de visénéchal pour se retirer dans sa

ville natale, où il testa le 2 février 1604 et mourut quelque temps après, ne laissant, de son mariage avec Gabrielle Odde de Triors, qu'une fille appelée Hortense, qui épousa, en 1606, Hercule d'Arces, et, en 1617, Aimar des Massues, sieur du Mas.

Les armoiries de cette famille, qui finit vraisemblablement avec Louis de Villette et que l'on a souvent confondue avec celle d'un capitaine Nicolas Villet, qui s'établit à Châteauneuf-de-Mazenc en 1590, à la suite de son mariage avec Melchionne de Philip, fille d'un notaire de ce bourg, étaient: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe.*

Inv. de la Chambre des comptes de Dauph. — Min. de notaire. — *Bull. arch.*, v, 462, 464. — De Coston, *Hist. de Montélimar*, II, 546-47. — Etc.

VINAY (Martin-Augustin), un des héros de l'époque révolutionnaire, naquit à Valence, le 10 nov. 1771, de François, marchand « blancher », et de Louise Martin. Soldat au 3e bataillon de volontaires de la Drôme, qui forma ensuite la 18e demi-brigade et faisait alors partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, il se trouvait à l'arrière-garde, quand cette armée, repoussée par les Espagnols après treize jours de combat sur les deux rives du Tech, dut se replier sur Argelès, et, ne pouvant suivre parce qu'il avait été blessé la veille, d'un coup de feu à la jambe, il allait tomber aux mains de l'ennemi, lorsqu'il se transperça de son sabre pour ne pas être pris vivant. C'était le 20 novembre 1793 ; mais ce n'est que le 7 novembre 1796, c'est-à-dire après que Grasset de Saint-Sauveur eut raconté le fait dans ses *Fastes de la nation française* (Paris, Deroy, 1796, in-4°), en accompagnant son récit d'une gravure sur cuivre, œuvre de Labrousse, représentant le héros en pied, tenant d'une main son fusil et de l'autre un sabre, et au bas de laquelle on lit : *L'ennemi du moins ne m'aura pas vivant*, que le Directoire le signala à la 18e demi-brigade, alors commandée par le futur général Fugière, en lui adressant deux exemplaires de l'article de Grasset de Saint-Sauveur, dont l'un devait être remis « à la famille « de ce brave soldat. » Copie de cette espèce d'ordre du jour du Directoire ayant été alors envoyée à l'administration centrale du département de la Drôme, celle-ci arrêta, sept mois après, qu'à l'occasion du traité de paix de Léoben, il serait célébré une fête, à laquelle on inviterait « la famille « de Martin Vinay, natif de Valence, « volontaire au 3e bataillon de la Drôme dont la mort glorieuse honore « le Peuple français » ; et qu'il serait élevé, ce jour-là, une « vénérable pyra- « mide couronnée d'un vase cinérai- « re », embellie de « la gravure qui trace « le trait héroïque de Martin Vinay, « l'historique de son action et le soin « qu'a pris le Gouvernement de la « consacrer à jamais »; enfin, que « les orateurs placés sur un tertre, « entouré de cyprès, offriraient à « l'heureuse famille de Martin Vinay « le tribut de la reconnaissance natio- « nale ; son père, sa mère, son frère, « ses sœurs et toute sa parenté rece- « vant ensuite du président de l'admi- « nistration centrale l'expression de « l'admiration générale, l'accolade « fraternelle, et les deux époux, » en outre, « un rameau de laurier enlacé « de cyprès et orné du ruban trico- « lore. » Cette fête eut lieu, en effet, le 28 mai, un sieur d'Herquenne, adjoint au commandant de place, ayant composé, pour la circonstance, un « chant « funèbre » dans lequel se trouvent ces vers, qui témoignent beaucoup plus de sa bonne volonté que de ses talents poétiques :

> Digne des beaux siècles de Rome,
> Martin Vinay fut un grand homme,
> Il s'immola pour le prouver.

Il fut d'ailleurs publié, à cette occasion, un *Recueil de chants civi-*

ques composés à Valence, département de la Drôme, pour la célébration de la fête de la paix, le 9 prairial an V de la République (28 mai 1797). Valence, s. d., in-8° de 13 pp.

Ensuite d'une délibération en date du 17 mai 1895, le nom de Martin Vinay a été donné à la rue des Bâches, et il y a, croyons-nous, au musée de Valence, un tableau de Louis Ageron, représentant la mort de ce héros valentinois.

Biogr. Dauph., II, 480. — Et. civil. — A. Rochas, *Journ. d'un bourg.*, II, 325, 340. — *L'adm. cent. du dép. de la Drôme à ses concitoyens*, in-4° de 10 pp., daté de prairial an V, imp. à Valence, chez la Ve Aurel. — Notes de M. E. Mellier. — Etc.

VINAY (Jean-Pierre), ecclésiastique né à Saint-Mamans, commune de Rochefort-Samson, le 31 janvier 1786, se destina au sacerdoce, fut attaché, en 1806, à l'évêque de Valence en qualité de secrétaire et, ordonné prêtre quatre ans après, devint alors vicaire à Saint-Barnard de Romans. Seulement, comme il avait une grande facilité de parole et beaucoup de zèle, il se fit ensuite missionnaire avec l'abbé Guillon, son ancien précepteur, et le P. Enfantin, et ne tarda pas à jouir, lui aussi, d'une assez grande réputation. Retiré à Angers, auprès d'un de ses frères, après la Révolution de 1830, il y exerça encore pendant vingt-deux ans son ministère, avec le titre de chanoine honoraire, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 25 décembre 1853.

On a de cet ecclésiastique : *Une Sœur hospitalière*, par l'abbé ***. Lille, Lefort, 1863, in-12 de 180 pp. Edition posthume qui ne semble pas être la première.

Célestin Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire.* — Note de M. Perrossier.

VINAYS (Pierre de), ministre protestant probablement né à Loriol, était établi dans ce lieu lorsqu'il se réfugia à Genève, le 5 novembre 1572. Revenu en France au bout de peu de temps, il servait en Vivarais lorsqu'il fut appelé à Livron, au mois de novembre 1575; transféré à Montélimar onze ans après, on le retrouve à Livron en 1590, date à laquelle les habitants de ce bourg le chargèrent d'une mission auprès de Lesdiguières, alors à Embrun. Cette mission ne fut pas, du reste, la seule, car il est question de lui à tout instant dans les délibérations et les comptes consulaires de ce lieu, qui l'appellent Pierre Davinays.

C'est ainsi que nous savons que sa conférence avec le jésuite Coyssard, contre qui il discuta, les 4, 10, 11, 12 et 13 avril 1600, — Antoine des Massues, seigneur du Mas, et le visénéchal de Crest, Jean Barnaud, étant juges du camp, — n'eut pas lieu à Crest, comme on l'a dit, mais à Loriol, les Livronnais ayant dû payer 4 écus et demi pour leur part des frais de cette dispute, dont Pierre de Vinays a publié un compte rendu intitulé : *Discours véritable de la conférence pvbliqvement faite en latin, entre P. de Vinay, ministre, et I. Coyssard, Iesvite. Tradvite en françois de son original, svr le poinct de l'invocation des Saincts decedez.* (S. n. d. l., par Gabriel Cartier, MDCI., in-8° de 151 pp.).

Dix ans après, ce théologien protestant, qui était alors fort âgé, mourut, un peu avant les fêtes de Pâques; car on voit qu'un autre ministre vint, à cause de cette mort, célébrer la Cène à Livron, en 1610, et que l'an d'après, les consuls de ce bourg accordèrent 62 livres, sur la subvention du roi, aux enfants de notre Pierre de Vinays, qui étaient au nombre de cinq, savoir: Pierre, avocat en parlement; Louis, avocat en la sénéchaussée de Crest; Alexandre, dont la notice suit; Jean, et Marguerite, qui épousa, en 1617, Pierre Achard de la Garde, bourgeois de Crest. Il fut remplacé par un pasteur Guérin, qui eut lui-même pour successeur Josué Barbier, en 1631.

Biogr. Dauph., II, 481. — Bull. d'arch., v, 459. — Arch. de Livron, BB 1 et 2; CC 65, 69, 74 et 106. — J. Roman, Docum., 276. — Etc.

VINAYS (Alexandre de), fils du précédent, à qui il succéda, comme pasteur à Livron, vers 1613, concourut, au mois de janvier 1617, pour la chaire d'hébreu à l'académie protestante de Die, et bien que son concurrent, Etienne Blanc, eût été reconnu plus capable, fut proclamé vainqueur, grâce à une falsification des procès-verbaux du concours, parce qu'il « estoit plus agréable au peuple par « ses prédications ». Seulement, le synode provincial, saisi de l'affaire, cassa son élection, et Alexandre de Vinays devint alors pasteur à Crest, où il était établi dès le mois d'octobre 1617, et où il prit une part des plus actives aux disputes et aux querelles qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la conversion de Mme du Poët, veuve d'un fameux capitaine protestant, et celle d'autres personnages importants de la contrée, au catholicisme, vers 1619. Ayant à tenir tête au P. Biart, jésuite, il s'acquitta de sa tâche « avec un fiel et une aigreur « que justifiaient les attaques de ses « adversaires et une morgue gene- « voise dont la tradition n'est certes « pas éteinte », dit Jules Ollivier (*Album du Dauphiné*, IV, 79). Aussi le *Mercure réformé*, pamphlet catholique du temps, le dépeint-il avec « un ton « catonien, un air fastueux et sourci- « let, fraisé comme une poule d'Inde « ou un teston et éperonné comme un « coq sur ses ergots. »

Ce n'est pas, du reste, seulement avec le P. Biard qu'Alexandre de Vinays jouta sur le terrain théologique, mais encore avec le P. Isnard, autre jésuite, que l'on croit être l'auteur du *Mercure réformé;* et, telle était son autorité en ces matières, dans son parti, que le synode provincial le chargea, plus d'une fois, d'examiner les écrits d'autres controversistes protestants, avant de les approuver. Il était surtout passionné et dut conséquemment être fort attaqué par ses adversaires; mais ce n'est pas une raison pour croire, avec M. le pasteur Arnaud, qu'il abandonna le poste de Crest pour celui d'Annonay, en 1622, parce qu'il était « violemment attaqué « par les catholiques et exposé à per- « dre la vie »; car, indépendamment de ce que la conduite d'Alexandre de Vinays dans l'affaire de la chaire d'hébreu à l'académie de Die est bien faite pour rendre ces affirmations suspectes, il ne faut pas oublier que, de son temps, la calomnie était une arme familière aux deux partis, et que si de Vinays s'est plaint d'avoir été menacé par les catholiques, Gaspard Benoît, un de ses adversaires, soutenait qu'on tenta plusieurs fois de l'assassiner après sa conversion au catholicisme. Son fils, autre pasteur, qui eut avec ses collègues de vifs démêlés, se plaignait, du reste, en 1672, d'avoir eu, « ainsi que son père, de fréquents « chagrins et de longs ennuis dans « l'exercice de son ministère », et c'est là vraisemblablement qu'il faut chercher la réelle cause du départ d'Alexandre de Vinays pour Annonay.

Dans ce dernier poste, de Vinays resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1670, c'est-à-dire jusqu'à un très grand âge, et là encore il s'occupa surtout de disputes théologiques, non seulement avec les catholiques, mais encore avec les protestants qui ne professaient pas les mêmes doctrines que lui. En 1626, il avait représenté le Vivarais au synode national de Castres.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Conférence* avec le P. Biard, ouvrage dont nous ignorons le titre exact, sa publication ne nous étant connue que par ce qu'en dit *Le Mercure réformé*, p. 227.

II. *Le Jésuite démasqué, contenant la dernière conférence tenue à Crest entre A. de Vinays, pasteur, et I. Isnard, jésuite, ensemble un traité sur l'infaillibilité du pape.* Die, 1628; in-8° de 104 pages, auquel le P. Isnard répondit en publiant : *La défense de l'infaillibilité du Saint-Siège contre les accusations d'A. de Vinays, ministre, comprinses en son traité contre l'infaillibilité du pape, par un*

sien compatriote dauphinois. Tournon, 1622, in-8°.

III. *Actes de la conférence tenue à Annonay, depuis le X décembre* M. DC. XXIV, *jusqu'au 25 febvrier 1625, entre Alexandre de Vinays, ministre de la Parole de Dieu, et Jean-François Martinecourt, jésuite...* Genève, 1626; in-12, dont la publication amena celle de : *Les ministres pupilles et sans peres, ou la preuve de leur religion, contre les efforts d'Alexandre de Vinays, ministre voulant soustenir la conformité de la nouvelle créance avec la commune doctrine des Anciens Pères en la conférence d'Annonay.* Tournon, 1626, in-8°; et *De la nullité des temoïgnages allégués par le ministre de Vinays en la conférence d'Annonay.* In-8°.

IV. *Sermon d'Alexandre de Vinays, ministre du Saint Evangile, à Annonay. Prononcé à l'ouverture du Synode de Vivaretz, tenu à Privas, au 15 août de l'année 1651, sur les paroles du chap. 2 de la Ire Epistre de Saint Pierre, verset 17...* S. l., 1651, in-8°.

Brun-Durand, *Les amis de Jean Dragon*, XLI. — *Recueil des Synodes.* — E. Arnaud, *Hist. prot. Dauph.*, I, 435. — *Les Controverses relig.*, 34, 38. — Filhol, *Hist. d'Annonay*, II, 68-75. — De Gallier, *L'Impr. à Tournon.* — *France prot.*, IX, 508. — Etc.

VINCENT (Isabeau), dite la **BERGÈRE DE CREST**, prophétesse protestante qui occupa grandement l'opinion publique en 1688, et dont historiens et biographes se sont occupés depuis, sans être jamais ni absolument exacts, ni bien précis, ni complets, naquit à Saoû, petit bourg à treize kilomètres de Crest, vers 1672. Fille d'un cardeur de laine appelé Jean Vincent, qui de protestant se fit catholique avant la révocation de l'Edit de Nantes, elle fut naturellement élevée dans le catholicisme, bien qu'ayant été baptisée dans la Réforme, mais retourna ensuite au protestantisme, sous l'influence d'un de ses oncles, son parrain, petit cultivateur ou fermier du pays, qui l'avait prise pour bergère; et c'est pendant qu'elle gardait son troupeau, sur les hauteurs qui séparent la vallée du Roubion de celle du Jabron, qu'elle reçut la visite d'un inconnu qui la « prêcha et lui « laissa en partant l'esprit prophéti« que », dit Napoléon Peyrat, dont le récit est moins une page d'histoire qu'un roman enflammé. Il y a même tout lieu de croire que cet inconnu, qui ne saurait être que le mystérieux de Ferre ou du Serre *(voir ce nom)*, l'éducateur des petits prophètes, la visita plus d'une fois; dans tous les cas, c'est le 3 février 1688 que notre jeune bergère commença à prêcher et à prophétiser. « La nuit, quand elle dort », écrivait trois mois après (1er mai 1688) un témoin oculaire et auriculaire, le marchand crestois Jacques Combet, « elle chante un pseaume, après « elle prend des passages de l'Ecri« ture sainte, les explique et donne « leur application, exhorte à bien vivre « et de ne tomber plus, et de ne plus « fréquenter les lieux défendus. Après « elle se repose, quelquefois fait un « petit rire, ensuite vous parle du long « et du large de ce que vous sçavez « et vous le promeine de toutes façons. « Son discours étant fini, elle chante « un pseaume qu'elle explique et ap« plique, et des autres passages de « l'Ecriture sainte; enfin elle termine « par une belle prière accompagnée « de Notre Père et de Je Croy, et cet « exercice dure environ quatre heu« res. » Or, le « ce que vous sçavez, » — cela résulte d'autres témoignages non moins dignes de foi, — était la persécution religieuse que les protestants enduraient et dont Isabeau annonçait la fin prochaine, disant que « le méchant ne tenoit plus qu'à une « petite racine », et que Dieu dompterait bientôt « toutes les bestes farou« ches, » qui persécutent ses enfants, et qu'il fallait « surtout rompre tout com« merce avec le Papisme », si l'on ne voulait encourir les châtiments de Dieu. De là, pour son entourage, une vive crainte d'être poursuivi et, conséquemment, un soin d'autant plus grand de tenir la chose secrète, que la prophétesse elle-même disait nécessaire « de cacher la parole de Dieu et qu'il « ne la falloit prononcer à ceux qui « ne la pouvoient comprendre; mes« me qu'il falloit les faire sortir. »

En un mot, ce n'est que vers le milieu du mois d'avril, c'est-à-dire au

bout de deux mois et demi, que l'on commença à parler à Crest de celle qui devait être appelée la Bergère de Crest, tandis qu'il était question d'elle à Rotterdam, dès le 7 mars, date à laquelle l'honnête Basnage écrivait à son ami l'abbé Nicaise, à Dijon : «Vous « estes d'une province assez proche « du Dauphiné, vous pourriez bien « dire ce que c'est qu'une prétendüe « bergère miraculeuse de Cret et un « grand nombre de petits enfants qui « preschent et qui disent des merveil- « les en ce pays-là. » Ce fait s'explique par la correspondance que certains protestants dauphinois entretenaient avec leurs coreligionnaires réfugiés à l'étranger, et encore parce que ce n'était pas seulement pour exciter l'admiration des parents et des voisins d'Isabeau Vincent, que le verrier de Ferre ou du Serre avait laissé à celle-ci « l'esprit prophétique », suivant l'expression de Peyrat. Pour lui, la pauvre fille n'était qu'un instrument, et un instrument dont il voulait se servir, comme il le fit en Vivarais des « petits prophètes », pour soulever les protestants opprimés ; et l'on comprend d'ailleurs facilement l'impression que pouvaient faire, sur des gens simples et crédules, profondément atteints dans leurs croyances par les pratiques gouvernementales de Louvois et de ses agents, les prédications de cette bergère aux allures sublimes, qui en arriva à fixer la date de la délivrance des enfants d'Israël, disant qu'elle se ferait « à vendanges »; sans compter que, dès que le bruit s'en fut répandu au dehors, on accourut de toutes parts pour l'entendre et que l'on se mit alors, paraît-il, à la promener de hameau en hameau.

Instruit de cela, l'intendant de la province, Jean Bouchu, n'hésita pas à faire arrêter Isabeau Vincent. C'est le 8 juin que cette arrestation eut lieu, par les soins du lieutenant particulier en la sénéchaussée de Crest, Antoine Boudra, qui posa à la bergère différentes questions, auxquelles elle « répondit fort pertinamment, chef « pour chef et en bon françois, ce « qu'elle n'avoit pas encore fait ré- « veillée », dit un contemporain, que nous croyons être l'avocat Gerlan, qui fut un de ses admirateurs. Enfermée le lendemain, « au plus « haut des prisons de cette ville, dans « un membre près du couvert », elle n'en continua pas moins à prêcher et à prophétiser toutes les nuits, et à si haute voix, qu'on l'entendait de la rue, ce qui fut, pendant les dix-sept jours qu'elle passa à Crest, une cause d'émotions dans cette ville. Aussi Bouchu la fit-il alors amener à Grenoble, où on la mit à l'hôpital ; mais, là encore, la fille du cardeur de laine de Saoû continua, pendant quelque temps, ses étranges prédications, et l'on prétend même qu'elle fit de nombreux prosélytes. Seulement on arriva enfin à la calmer, non en « lui « donnant quelques douches d'eau « froide et quelques coups de bâton », comme le dit Larousse, qui la fait mourir vers la fin du XVIIe siècle, sans indiquer les sources auxquelles il a puisé pour cela ; mais en l'empêchant de jeûner et lui donnant, au contraire, une nourriture substantielle, à ce que nous apprend Brueys, historien partial, mais généralement bien informé. Après quoi le même historien ajoute : Des personnes « éclairées qui, par « modestie, ne veulent pas qu'on les « nomme, prirent tant de soin de « cette illustre prophétesse, qu'on la « fit revenir dans son bon sens et « Dieu la convertit à la foi catholique, « qu'elle a depuis professée et pro- « fesse encore avec une piété exem- « plaire. » Cela veut dire qu'Isabeau Vincent vécut au moins trente-cinq ans de plus que ne le dit Larousse.

Fléchier, dont le récit est celui qui concorde le mieux avec les dires des témoins oculaires, à cette différence près, bien entendu, qu'il ne voit pas, comme eux, une miraculée dans la bergère de Saoû, dit qu'étant à l'hôpital de Grenoble, « elle avoua qu'elle avait été « dressée à ce manège par un homme « qu'elle ne nomma point, mais dont

« elle décrivit la figure »; et les frères Haag parlant du fameux Jurieu, qui se fit l'apologiste de notre bergère, estiment que ce fut « par politique pro-« bablement plus que par conviction : « car il savait, ajoutent-ils, que sou-« vent les prophéties supposées ou « véritables avaient inspiré à ceux « pour qui elles étaient faites le des-« sein d'entreprendre les choses qui « leur étoient promises. » Est-ce à dire qu'il n'y eut en tout cela qu'une jonglerie dans laquelle Isabeau Vincent joua le rôle de coupable et Jurieu celui de complice ? Nous répugnons à le croire, car il faut tenir compte du degré d'exaltation auquel peuvent arriver certains esprits sous l'aiguillon de l'irritation et de la colère et l'influence des milieux. En un mot, celle que l'on a appelée la Bergère de Crest, nous semble avoir été tout simplement une hallucinée et une visionnaire qu'un changement de milieu et de régime guérit. Quant à Jurieu, qui lui a consacré une de ses lettres pastorales, dans laquelle il donne cette pauvre fille comme une extatique disant « des « choses excellentes et divines », et déclare à propos d'elle que l'on est revenu au temps des miracles, Brueys lui-même ne l'accuse pas de mauvaise foi, mais seulement de crédulité. Homme d'imagination et d'enthousiasme qu'exaspéraient les persécutions, il en arriva, en effet, à prophétiser lui-même, et rien ne saurait donner une plus juste idée de l'opinion que l'on avait de lui dans son entourage, que ce fait : « Etant en Hollande en 1707, dit d'Ar-« tigny, M. Basnage, le ministre, me « conseilla de ne pas voir Jurieu, dont « l'esprit étoit alors égaré et qui ne « se réveilloit qu'au seul nom de Pro-« phètes et de Prophéties. » Or, Basnage était le beau-frère de Jurieu.

Terminons en disant que la Bergère de Crest ne méritait certes pas d'être appelée la belle Isabeau, si le portrait que Court nous a laissé d'elle est exact : « Elle avait, dit-il, la taille « petite, les yeux un peu enfoncés « mais animés, le nez un peu aplati, « le teint brun et basané ; mais elle « avait de la douceur, le front large « et relevé, l'action prompte, et par-« lait avec une grande simplicité. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Abrégé de l'histoire de la bergère de Saoû, près de Crest en Dauphiné*. Imprimé à Amsterdam, en 1688. Plaquette d'une rareté extrême, dont un exemplaire incomplet faisant partie de la bibliothèque de Genève, *Ba, 1910, vol, 31*, a été complété à l'aide de copies manuscrites, et dans laquelle on trouve : 1° *Lettre écrite à S. Daniel Dumond, à Lausanne, par M. Combet, de la ville de Crest, 1er may* 1688 ; — 2° *Autre lettre du 13 juin* 1688 ; — 3° *Lettre du 14 juin* 1688 ; — 4° *Les paroles suivantes ont esté rapportées par des personnes dignes de foy, qui les ont ouyes eux-mêmes ;* — 5° *Relation sincère de ce qui a esté prononcé par la bouche d'Isabeau Vincent, en dormant, la nuit du 20 au 21 may 1688*, relation que nous croyons être de l'avocat Gerlan; — 6° *Autre relation de la même, en forme d'entretien.* — Enfin on a ajouté à cet exemplaire la copie d'un article de la *Gazette de Paris*, du 2 août 1688, consacré à « *la Bergère de Saoû, près de Crest en Dauphiné* »; plus une relation manuscrite également d'une « chose bien « surprenante arrivée à Mlle de Chastre, « femme à M. La Coste. » Or, disons bien vite que le contenu de cette précieuse plaquette ne nous est connu que par la copie authentique qui s'en trouve dans le cabinet de M. Gustave Latune. — II. *Reflection upon the miracle which happened in the person of Isabel Vincent, shepherdess of Dauphiné*. London, 1689, in-4°. Ecrit de Jurieu, dont Rochas dit ne pas connaître le texte français, et qui doit probablement être la traduction anglaise de la partie de la troisième lettre pastorale de Jurieu, intitulée : *Réflexions sur le miracle arrivé en la personne d'une Bergère du Dauphiné.* — III. *Mémoire sur la Bergère de Crest*, adressé à M. de Montausier, par Fléchier. Ce mémoire est dans le tome II des *Lettres choisies* de ce prélat, pp. 299 et suiv.

Biogr. Dauph., II, 482. — N. Peyrat, *Hist. past. désert*, I, 193. — *France prot.*, IX, 509. — Dourille (de Crest), *Guerres civ. du Vivarais*, 380. — D'Artigny, *Nouv. mém. de litt.*, I, 430. — Etc.

VINCENT (JACQUES), traducteur et poète, que nous ne croyons pas être de la même famille que les suivants, bien qu'il soit également de « Crest-Arnaud », à ce que nous apprennent les titres de quelques-unes

de ses traductions, était, tout à la fois, secrétaire d'un évêque du Puy, qui doit être François de Sarcus (1536-1557), et aumônier du duc d'Enghien, Jean de Bourbon, qui périt à la bataille de St-Quentin (1559). Elevé, dit-on, dans la maison de Poitiers-St-Vallier, il alla habiter Paris, du temps que la belle Diane, duchesse de Valentinois, y régnait sous le nom d'Henri II, et se vit alors commander par cette dame une généalogie de sa famille et une traduction de l'*Orlando amoroso*, de Boyardo. Or, soit qu'elle n'ait pas été trouvée suffisamment élogieuse, soit pour toute autre raison, la généalogie, qui n'a d'ailleurs aucune valeur historique et dont il se trouve une copie à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, n'a pas été imprimée, et, c'est évidemment à cause du peu de générosité de sa protectrice, que Vincent n'a traduit que les deux premières parties de l'œuvre de Boyardo; car, on trouve, en tête de sa seconde partie, ces vers suffisamment explicatifs :

Longtemps il y a que Rolland l'amoureux
M'a occupé pour vous faire service ;
Mais sur la fin s'est trouvé souffreteux,
En me voyant privé du bénéfice
Lequel doit estre à homme d'exercice,
Et qui accez aux lettres veult avoir ;
Par quoy vous prie humblement de prouvoir
Vostre servant, qui jamais ne fauldra
De vous complaire, et faisant son devoir,
Ira disant : par vous mon heur viendra.

Cette prière ne toucha nullement, paraît-il, la maîtresse d'Henri II, mais émut assez les descendants de cette dame pour qu'ils aient fait imprimer, soixante-quatre ans plus tard, une traduction en prose du poème de Boyardo, par le même Jacques Vincent, dans laquelle ne se trouvent pas conséquemment les vers que nous venons de citer. Quant à notre traducteur, ayant trouvé probablement de plus généreux Mécènes, il délaissa Boyardo pour traduire d'autres auteurs, la plupart espagnols, — ce qui prouve qu'il savait plusieurs langues vivantes, fait assez rare en un temps où l'on s'attachait surtout à étudier les langues anciennes.

Ajoutons qu'il résulte du titre d'une de ses traductions qu'il passa de vie à trépas, non point vers 1570, comme le dit Rochas, mais avant 15‥6.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les trois livres de Roland l'amoureux, mis en italien par Math.-Mar. Boyard et traduits en françoys, par Jacques Vincent, du Chrest-Arnaud.* Paris, Est. Groulleau, 1549-1550; deux parties in-folio, dont il y a une seconde édition. Paris, Hulpeau, 1574, in-8°, et une troisième sous ce titre : *Histoire de Rolland l'amoureux, comprenant ses faits d'armes et amours : avec un bien dire et fictions très élégantes, ravissant les cœurs d'un chacun et les invitant à la lecture d'iceux discours. Mise en François de l'Italien du seigneur Mathieu-Marie Boyard, comte de Scandian, par M. Jacques Vincent. Dernière édition, rendue et diligemment expurgée des fautes qui sont passées aux précédentes impressions. Lyon, chez Simon Rigaud, MDCXIIII.* In-8° de 327 pp., dont il y a des exemplaires au bas desquels on lit, au lieu du nom de Rigaud : *Par Léon Savine, maistre imprimeur, MDCXIIII.* La bibl. de Grenoble possède deux exemplaires ainsi différenciés de cette publication, que n'a pas connue Rochas et qui a été signalée par M. Victor Colomb, caché sous le pseudonyme de Jules Saint-Rémy.

II. *De l'utilité et excellence du Verbe divin, trad. de Patrice Cocburne.* Paris, Jean Dallier, 1553; in-16, dont il y a une seconde édition. Lyon, 1565, in-8°.

III. *Le premier livre du preux, vaillant et très victorieux chevalier Palmerin d'Angleterre, filz du Roy, dom Edoard, auquel seront récitées ses grandes proësses : et semblablement la chevalereuse bonté de Florian du Desert, son frère, avec celle du prince Florendos, filz de Primaleon…, traduit du castillan en françois, par maistre Jacques Vincent, du Crest-Arnauld en Dauphiné.* Lyon, Th. Payen, 1553; deux parties in-folio, dont il y a une autre édition. Paris, Jean Dongoys, 1574, petit in-8°.

IV. *La plaisante histoire des amours de Florisée et de Claréo, et aussi de la peu fortunée Ysea, traduit du castillan en françois.* Paris, Jacq. Kerver, 1554, in-8°.

V. *Histoire amoureuse de Flores et Blanche fleur sa mye, avec la complainte que fait un amant contre amour et sa dame. Le tout mis d'espagnol en françois.* Paris, Michel Fezandat, 1554. Petit in-8° de 95 pp., dont il y a d'autres éditions, notamment une de Lyon, B. Brigaud, 1570, in-16, et une troisième de Rouen, du Petit-Val, 1597, petit in-12.

VI. *La Pyrotechnie ou art du fev, contenant dix livres, avsquels est amplement traicté de toutes sortes et diversité de minières,*

fusions et separations des metaux, des formes et moules pour getter artillerie, cloches et toutes autres figures ; des distillations, des mines, contremines, pots, boulets, fusées, lances et autres feuz artificiels, concernant l'art militaire et autres choses dépendantes du feu, composée par le seigneur Vanoccio Biringuccio, Siennois, et traduite d'Italien en François, par feu maistre Jacques Vincent. Paris, Cl. Frémy, 1556; in-4° avec fig., de 4 ff. non chiffrés, plus 250 ff. chiffrés. — Il y a d'autres éditions comme celles de Paris, Julian, 1572 ; Francfort, Wechels, 1627, et Rouen, Cailloue, 1627 encore; toutes sont de format in-4°.

Biog. Dauph., II, 481. — Goujet, *Bibl. franç.* — La Croix du Maine et du Verdier, *Bibl. franç.* — Saint Rémy, *Petite anthologie des poètes de la Drôme*, 8, 11. — Etc.

VINCENT (JEAN), avocat en grande réputation dans notre contrée à la fin du XVI[e] siècle et dans les commencements du XVII[e], appartenait à une famille bourgeoise de Crest, qui donna trois ou quatre générations d'avocats à cette ville, après lui en avoir fourni autant de notaires. Fils aîné d'un autre Jean Vincent, qui était juge seigneurial d'Autichamp, en 1584, et qui est dit « docteur et « advocat de toutes les affaires de la « ville » dans l'acte de son décès, en date du 11 avril 1590, il était, par sa mère, Louise Barnaud, le cousin germain du fameux Nicolas Barnaud, un des plus curieux personnages de son temps; et Guy Vincent, prévôt de la collégiale de Crest, puis doyen de la cathédrale de Die, à qui l'avocat Antoine Rambaud adressa, le 1[er] mars 1598, une lettre qu'il fit ensuite imprimer avec ses plaidoyers pour le tiers état de Dauphiné, était son frère cadet.

Ayant embrassé, à son tour, la carrière du barreau, ce deuxième Jean Vincent acquit bien vite une si grande réputation d'intelligence et de savoir, que les députés du tiers état de Dauphiné, assemblés à St-Marcellin, au mois de sept. 1591, s'étant alors décidés, après une longue interruption, à reprendre le procès intenté cinquante-quatre ans auparavant aux ordres privilégiés, en vue d'obtenir une plus juste répartition des charges publiques, il fut choisi, conjointement avec Claude de Lagrange et Antoine Rambaud *(voir ce nom)*, pour soutenir leurs réclamations devant les conseils du roi. L'année suivante (4 novembre 1592), les consuls de Valence lui proposèrent d'occuper une des chaires de droit de l'Université, bien qu'il n'eût pas, comme son père, le grade de docteur; mais si flatteuse que fût, pour notre avocat, cette dernière offre, il la déclina pour se consacrer tout à fait à la défense des intérêts qui lui avaient été confiés; et c'est à cela que nous devons d'avoir, de Jean Vincent, deux mémoires ou discours en forme de plaidoyer, qui sont aujourd'hui des raretés bibliographiques, et qui, pour n'avoir plus d'autre attrait que celui de la curiosité, ne sont pas moins d'un habile dialecticien et d'un jurisconsulte érudit. Or, s'ils n'empêchèrent pas la juste cause du tiers état de rester pendant longtemps encore en souffrance, ces plaidoyers ajoutèrent singulièrement à la réputation de l'avocat crestois. Ils lui firent, en particulier, une situation exceptionnelle dans sa ville natale, à en juger par la quantité de sentences arbitrales qu'on trouve de lui dans presque toutes les affaires importantes de la contrée, à son époque; et il en fut ainsi jusqu'à sa mort, qui paraît être arrivée aux environs de 1636, non à Crest même, mais probablement dans son domaine de Rionier sur Divajeu, qui a retenu de lui le nom de Vincenty.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discovrs en forme de plaidoyé, povr le tiers estat de Daulphiné, Av procès qu'il a pardeuant sa Maiesté et Nosseignevrs de son Conseil Privé, contre les deux premiers Ordres de la prouince. Ou est svccinctement monstré que ledit Païs est franc de Tailles, par Loix et Priuileges commvns aux trois Ordres, qui doiuent entrer également avx charges qu'on y lèue, lesqvelles ne pevuent estre avtres qve commvnes et reeles. Par M. I. Vincent, I. C. D. A Paris, par Iamet Mettayer... cIↄ.Iↄ.xciix.* Petit in-8° de 42 ff., dédié « A M. Barnavd,

« escvyer, conseiller du Roy, et son Vi-Sé-
« neschal du Valentinois et Diois, en la Se-
« neschaussée de Crest. »

II. *Repliqve povr le tiers estat de Davlphiné, avx deffences des devx premiers ordres. En l'instance pendante pardeuant le Roy, et Nosseigneurs de son Conseil Privé. Ov est particvlièrement respondv avx premières Escritvres de la Noblesse. Par M. Jean Vincent. I. C. D.* Serivs dvm melivs. *A Paris, chez Iamet et Pierre Mettayer. CIↃDC.* In-8° de 342 pp., dédié « A Messieurs du Tiers « Estat de Davlphiné. »

Biogr. Dauph., II, 422. — Etat civil. — Arch. Valence, BB, 11. — Min. de not. — Etc.

VINCENT (Jean-Thomas), sieur du Vaure, fils aîné du précédent et de Catherine de Pont, né à Crest, le 11 juillet 1604, se fit avocat, à son tour, n'eut pas, bien s'en faut, la réputation de son père, mais ne fut pas moins plusieurs fois consul de sa ville natale, notamment en 1649. De plus, il rima assez bien, de concert avec son ami, le marchand David Rigaud, dont « le poëme de la Cigale, autant « merveilleux en ses conceptions « qu'en sa suite », n'est, en somme, qu'une longue suite de plaisanteries en vers, dans laquelle les « res- « ponses de Monsieur Vincent au « sieur Rigaud » sont aussi nombreuses que les « responses du sieur Ri- « gaud à Monsieur Vincent », et dans laquelle aussi le marchand crestois, qui avait provoqué le débat, en écrivant *La Cigale du Sieur David Rigaud,* — ce qui l'a fait considérer comme un ancêtre des Cigaliers de nos jours, — finit par avoir le dernier mot. D'où l'on peut conclure qu'il avait encore plus de verve que l'avocat, son ami, bien que les vingt-neuf ou trente épîtres de ce dernier ne pèchent pas par la brièveté, attendu qu'il en est une qui ne comprend pas moins de 372 vers, qui arrachèrent à Rigaud une réplique, dont voici la fin :

Cher et docte Vincent et des Vincents la gloire,
Vray, mais digne subject et motif de mes vers,
Si tu les fais voler au bout de l'univers,
Je te cède aujourd'huy tout l'honneur de [l'histoire.

Malgré cela, Jean-Thomas Vincent était des plus oubliés quand nous parlâmes de lui, il y a vingt-cinq ou vingt-six ans, dans une étude sur *David Rigaud, sa famille et son temps*. Terminons en disant qu'il s'intitulait « ancien avocat », en 1674, et qu'il mourut peu de temps après, laissant entre autres enfants, d'Anne de Chapparon, qu'il avait épousée le 16 octobre 1640 : Guillaume Vincent, abbé de Saint-Thiers de Saoû et prieur de Saint-Vallier, décédé en 1693 ; Gaspard, capitaine des gardes du maréchal d'Estrées ; et Marguerite, qui fut successivement femme de Charles Crozat, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de Pierre de Gombault, seigneur de Plainpoint, gouverneur de la ville et citadelle de Valence.

Etat civil. — *Recueil des œuvres... du sieur David Rigaud*, 129-257. — Arch. Valence, GG, 20. — Etc., etc.

—

VINCENT (Joseph-Abel), historien, né à Saint-Jean-en-Royans, le 24 avril 1813, embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre le 27 juillet 1837. Il était alors attaché, depuis deux ans, comme professeur, au collège de son bourg natal et le demeura jusqu'en 1840, date à laquelle il devint vicaire à Loriol. L'année suivante, il était professeur au collège de Chabeuil ; nommé ensuite curé de Mantaille, le 1er septembre 1843, il redevint professeur à Chabeuil en 1845, la vie de collège lui convenant d'autant mieux qu'elle lui permettait de se livrer plus facilement à son goût pour les études historiques. Aussi est-ce de ce deuxième séjour de l'abbé Vincent à Chabeuil que datent ses premières publications : celle qui concerne cette ville et qui fut d'abord insérée dans le bulletin de la *Société de Statistique de la Drôme*, dont il faisait partie ; celle qui regarde Châteaudouble ; enfin, ses *Lettres sur le Royans*, en tête desquelles il prend

le titre de membre de l'Institut des provinces. Quant aux autres, c'est-à-dire aux quarante et quelques monographies que l'on a de lui, sur autant de villes, bourgs ou villages de la Drôme, elles furent toutes, sinon publiées au moins composées pendant que notre laborieux ecclésiastique était curé de la Vache, petit village dont la proximité de Valence lui permettait de faire de fréquentes visites à la bibliothèque de cette ville et aux archives départementales, et lui valurent d'être nommé correspondant du Ministre de l'Instruction publique en 1857, et, trois ans après, chanoine honoraire. Et de fait, si les notices de l'abbé Vincent ne sont pas aussi complètes qu'on pourrait le désirer et même comportent des rectifications, il ne faut pas oublier que leur auteur a été des premiers à travailler le champ de notre histoire locale et on doit lui tenir compte des difficultés inhérentes à tout défrichement, — ce qui équivaut à dire qu'on lui doit de la reconnaissance et que ce n'est pas, conséquemment, sans raison que le conseil général de la Drôme encouragea, pendant longtemps, ses travaux par une bien modeste subvention. Malheureusement, ses supérieurs ecclésiastiques ne virent pas tous du même œil cette partie de la tâche du curé historien; car, tandis que l'un d'eux le récompensa en lui conférant une distinction, un autre crut devoir le changer de poste, pour faire obstacle à ses études historiques. De la Vache, l'abbé Vincent fut envoyé à Serves et ce changement le découragea à ce point qu'après avoir fait imprimer quelques notices, depuis longtemps écrites, le pauvre curé brisa sa plume. Absorbé, dès lors, par les travaux de son ministère, il s'y consacra de son mieux jusqu'à ce que les forces nécessaires lui faisant défaut, il se démit de sa cure en 1875. Il ne resta pas moins à Serves, où il mourut le 2 janvier 1891, laissant à l'église et aux pauvres de cette commune tout son peu de bien.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *L'abbé Abel Vincent. Notice biographique et littéraire*, par l'abbé Cyprien Perrossier. Valence, 1891, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice historique sur la ville de Chabeuil*. Valence, 1847, in-8° de 54 pp.

II. *Notice historique sur Châteaudouble*. Valence, 1849, in-8° de 16 pp.

III. *Lettres historiques sur le Royans*. Valence, 1850, un vol. in-12 de v + 305 pp.

IV. *Notice historique sur Etoile*, 1852, 83 pages; id. *sur La Vache*, s. d., 12 pp. ; id. *sur Grâne*, 1853, 65 pp. ; id. *sur Livron*, 1853, 70 pp. ; id. *sur Loriol*, 1854, 67 pp. ; id. *sur Alixan*, 1854, 44 pp. ; id. *sur Saillans*, 1855, 56 pp.; id. *sur Marsanne*, 1855, 50 pp.; id. *sur Allex*, 1855, 35 pp. ; id. *sur Aoste*, 1856, 42 pp. ; id. *sur Pierrelatte*, 1856, 59 pp. ; id. *sur Charpey*, 1856, 36 pp. ; id. *sur Saint-Vallier*, 1857, 71 pp.; id. *sur Donzère*, 1857, 50 pp. ; id. *sur Sauzet*, 1857, 35 pp. ; id. *sur Montélier*, 1858, 34 pp. ; id. *sur le Buis*, 1858, 120 pp.; id. *sur Montélimar*, 1859, 119 pp.; id. *sur Crest*, 1859, 102 pp. ; id. *sur Suze-la-Rousse*, 1860, 45 pp. ; id. *sur Mollans*, 1860, 161 pp. ; id. *sur Nyons*, 1860, 140 pp. ; id. *sur Saoû et l'abbaye de Saint-Thiers*, 1860, 72 pp. ; id. *sur Espeluche*, 1861, 22 pp. ; id. *sur Taulignan*, 1861, 84 pages: id. *sur Tulette*, 1861, 63 pp. ; id. *sur Chabrillan*, 1862, 54 pp. ; id. *sur Mirabel-aux-Baronnies*, 1862, 54 pp. ; id. *sur Beaumont-lès-Valence*, 1862, 62 pp. ; id. *sur Tain*, 1863, 104 pp. ; id. *sur Châteauneuf-du-Rhône*, 1863, 30 pp. ; id. *sur Montéléger*, 1864, 30 pp. ; id. *sur Clérieux*, 1864, 72 pp.; id. *sur Soyans*, 1864, 52 pp. ; id. *sur la Roche-de-Glun*, 1865, 48 pp. ; id. *sur Roynac*, 1865, 28 pp.; id. *sur Serves*, 1867, 29 pp.; id. *sur Montboucher*, 1867, 29 pp. ; id. *sur Bourdeaux*, 1868, 66 pp. ; id. *sur la Roche-sur-Buis*, 1874, 56 pp. ; id. *sur Montvendre*, 1875, 50 pp.; id. *sur Mévouillon*, 1876, 66 pp. ; id. *sur Montmeyran*, 1877, 54 pp. Toutes ces notices ont été imprimées à Valence et sont de format in-16 ou petit in-18.

Lacroix, *Vingt écrivains dauphinois*, 56. — *Semaine relig. de Valence*, III, 39. — *Bull. d'archéol.*, XXV, 118. — *Messager de Valence*, du 13 fév. 1892. — *Bull. soc. sav.*, V, 459. — Etc.

VOLET (Blaise), que La Croix du Maine range parmi les beaux esprits de son temps (1584), était de Die et vraisemblablement le petit-fils d'un Jean Volet, habitant de cette ville, qui figure comme témoin dans un acte, du 27 mai 1478, constatant une guérison miraculeuse, par l'intercession de l'évêque saint Étienne. Etabli à Va-

lence comme «chevaulcheur du roy », dès le commencement des guerres civiles du XVIe siècle, il fut chargé, le 12 mars 1563, conjointement avec le fameux professeur Claude Rogier et quelques autres, « de re« monstrer à qui il appartiendra « l'innocence du corps de ville » dans l'assassinat de la Motte-Gondrin. Entré, cinquante-sept jours après, dans le conseil politique de la cité, comme il sollicitait, le 2 juin suivant, une dispense d'assister aux délibérations de ce conseil, « estant contrainct de « se retirer en Suysse, pour raison de « sa poste », ses collègues le prièrent de retarder son départ de trois mois, et il le fit bien volontiers, paraît-il, puisque le 17 novembre de cette même année 1563, il fut chargé, avec quelques autres, de se plaindre aux chefs des compagnies tenant garnison à Valence des mauvais traitements de leurs soldats envers leurs hôtes. D'où l'on peut conclure qu'à cette époque troublée, Blaise Volet jouissait d'une incontestable considération à Valence et qu'il était un homme animé de l'amour du bien public en même temps qu'un « bel esprit ». Quant à ce qui lui a mérité ce dernier titre nous l'ignorons absolument, attendu que « ses ouvrages n'ont pas « eu, comme son nom, une ayde qui « nous les ait conservés. »

— Chorier. *Hist. gén.* II, 734. — Arch. de Valence, BB, C. — *Bull. d'Archéol.*, XXVII, 161. — Etc.

VOSSIER (ETIENNE-JOSEPH), officier et écrivain, né à Claveyson, le 23 février 1844, se destina d'abord au sacerdoce et professa même, pendant quelque temps, dans les collèges ecclésiastiques du Buis et de Crest; mais, ayant ensuite préféré la carrière des armes, il s'engagea sous les drapeaux en 1868 et y avait acquis depuis plusieurs années (1884) le grade de capitaine au 68e de ligne, lorsqu'il mourut à l'hôpital Saint-Maurice de Charenton, le 11 novembre 1887, des suites d'infirmités contractées pendant la désastreuse campagne de 1870-1871. On lui doit d'intéressantes *Recherches historiques sur Claveyson*, publiées dans les tomes XV et XVI du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme;* mais ce travail est resté inachevé.

— *Bull. d'archéol.*, XXII, 127, art. de M. Lacroix.

VOULET (PAUL-GUSTAVE-LUCIEN), officier dont le nom est attaché à l'un des drames les plus retentissants qui se soient passés, de nos jours, en Afrique, celui de Zinder, était tout à fait Drômois, bien que né à Paris, le 10 août 1866 ; car c'est à Crest, où son père exerça, pendant quelques années, l'art médical, qu'il passa la plus grande partie de sa jeunesse, et sa famille était de Saillans, bourg dont son grand-père paternel, autre médecin, fut plusieurs fois maire, sous le second Empire et la troisième République.

Engagé à 18 ans et quelques mois dans le 4e régiment d'infanterie de marine, il devint bien vite sous-officier, et, détaché ensuite en Cochinchine, ne revint en France que pour entrer à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, d'où il sortit avec le n° 9 sur 451, en 1890, ayant obtenu, en fin d'année, le grand prix décerné par la Société de géographie, de Paris.

Dix-huit mois après, il allait au Soudan, pour y combattre Samory, « le Napoléon noir », comme on l'appelait, sous les ordres du lieutenant Salvat, et, dès le 3 février 1892, il était cité à l'ordre du jour pour son « sang-froid, joint à un entrain admi« rable, au moment de l'assaut de « Kérouané », — qualités dont il fit également preuve au combat de Gana, le 10 mars suivant, à ce que nous apprend un autre ordre du jour, portant que le sous-lieutenant Voulet, « avec sa bravoure et son entrain ha-

« bituels, enleva alors des positions « fortement occupées », ce qui lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur, le 6 décembre 1893.

Placé ensuite sous les ordres du capitaine Destenave, qui fut chargé d'une première mission au Mossi, dans les premiers mois de l'année 1895, Voulet se conduisit encore de telle sorte que le Ministre des colonies ne crut pouvoir moins faire que de l'en féliciter officiellement par lettre, et que le général Boislève, commandant en chef des troupes de l'Afrique Occidentale, vante, dans son ordre du 3 mai 1896, « l'intelligence, l'énergie « et le sang-froid avec lesquels Voulet a dirigé la mission »; puis, raconte qu' « à l'affaire de Téréli, resté « seul Européen debout, dès le début de l'action, il n'en a pas moins « continué et poussé à fond l'attaque d'un village défendu avec opiniâtreté par de nombreux et bons « tireurs, et l'a enlevé et détruit « complètement sous le feu le plus « violent, en infligeant à l'ennemi des « pertes considérables. » On le voit ensuite blessé dans un combat près de Sangha (19 juin 1896), qui eut en revanche, pour résultat, la soumission d'une peuplade ennemie, les Habé; et, finalement, envoyé au secours d'un chef indigène, qu'on avait dépossédé parce qu'il était ami de la France, il ne se contenta pas de le rétablir dans son Etat, mais en dix mois (juillet 1896-avril 1897), et sans coûter plus de 20,000 fr. à la mère-patrie, soumit à notre protectorat le Gourounsi et le Mossi, autrement dit un territoire de près de 150,000 kilomètres carrés, avec une population de plus de 4,000,000 d'âmes.

Ayant naturellement obtenu un congé à la suite de cette étonnante campagne, le lieutenant Voulet vint le passer en France, où il reçut les épaulettes de capitaine, le 26 novembre 1897, et où la Société de géographie de Lille lui fit faire, dans le même temps, une conférence sur la boucle du Niger, tandis que la Société de géographie commerciale de Paris lui décerna, le 15 février suivant, la médaille d'or Caillé, à cause des nombreux documents géographiques, topographiques et ethnographiques par lui recueillis, tout en bataillant, sur la contrée explorée. Mieux que cela, à la veille de quitter Paris pour retourner sur le continent noir, il fut reçu par le président de la République, qui lui prodigua les félicitations et les encouragements, et, pour tout dire enfin, jamais campagne ne fut entreprise sous de meilleurs auspices que celle de Voulet, lorsqu'il retourna au Soudan, en 1898, avec le capitaine Chanoine, qui avait déjà fait avec lui la campagne du Mossi. Sa mission était alors de remonter du Soudan vers le lac Tchad, pour s'y joindre à la mission Foureau-Lamy, partie d'Algérie ; seulement, arrivé au delà du Niger, ses procédés vis-à-vis des indigènes excitèrent de nombreuses plaintes, et l'un de ses lieutenants, qu'il avait renvoyé pour « incapacité « et indiscipline », l'accusa formellement d'atrocités de toutes sortes, si bien qu'instruit de tout cela, le Ministre des colonies ordonna d'envoyer immédiatement sur les lieux un officier supérieur chargé de vérifier la valeur de telles accusations et, dans le cas où elles seraient fondées, de faire arrêter les coupables, après avoir pris la direction de la mission. Cet ordre est du 16 avril 1899. Dix jours après, le lieutenant-colonel Klobb partait de Kayes à la recherche de la mission Voulet, et il était sur le point de l'atteindre, après une marche de près de trois mois, quand Voulet lui fit savoir qu'on tirerait sur lui s'il avançait davantage ; et comme il ne tint pas compte de cette menace, il fut en effet tué le 14 juillet 1899, non loin de Dankori, par une décharge de coups de fusil qui blessa grièvement un lieutenant qui l'accompagnait.

Passé ainsi à l'état de révolté, de complicité avec Chanoine, notre ca-

pitaine drômois, la tête perdue, ne craignit point ensuite de se donner comme tel au petit corps qu'il commandait, dans un discours qu'il lui adressa le surlendemain ; voyant cela, les autres chefs de la mission résolurent alors de ne plus lui obéir. Il s'ensuivit un conflit dans lequel Chanoine et Voulet périrent, fusillés par leurs troupes, à Maizirgui, le premier, le jour même, et Voulet, le lendemain 17 juillet, à 5 h. du matin, suivant l'acte de décès dressé, deux jours après, par le lieutenant Pallier, dont le journal a fait quelque lumière sur cette tragique et mystérieuse affaire.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Explorateurs et soldats. Voulet,* par le capitaine Paimblant du Treuil. Paris, 1899; gr. in-8° de 39 pp., avec portrait. Ce portrait a été reproduit par le *Lyon Républicain illustré* du 10 septembre 1899, et par d'autres journaux.

Journ. off. — *Le Nouvelliste de Lyon,* des 22 juin et 21 oct. 1899. — *La Croix de la Drôme,* du 31 juillet au 9 octobre 1898. — Etc., etc.



Y

YBOT (Louis), chirurgien et poète, né à Montélimar, dans le dernier quart du XVIe siècle, appartenait à une famille de cette ville connue dès 1488. Quatrième fils de Guillaume Ybot, potier d'étain, et de Miracle Taupenas, il était capitaine de la milice bourgeoise en même temps que médecin et membre du conseil de santé de sa ville natale en 1629, c'est-à-dire quand la peste, sévissant une dernière fois à Montélimar, décima cruellement sa population. Or, les nombreux testaments dans lesquels il figure prouvent qu'Ybot fit alors son devoir en brave, si bien que le fléau finit par l'atteindre et qu'il en mourut au mois de juin de cette année 1629, laissant, de son mariage avec Marie Gailhardon, un fils appelé Jean, qui fut médecin comme son père.

Ne fût-ce qu'à cause de son dévoûment, Louis Ybot mériterait bien d'être cité. Or, il était avec cela rimeur et peut-être acteur, à ce que nous apprend un rarissime volume ayant pour titre : *L'Image de la Constance où sont despeintes les amours du brave Polidon avec la belle Pangelirès. Ensemble le combat du Baron d'Arion, et autres diverses poésies par le Sr Ybot du Mont'limar. A Lyon, par Simon Rigaud, en rue Mercière, au Soufflet d'Or par privilège du Roy, 1609;* petit in-12 de 103 pages, avec un frontispice finement gravé donnant, en différents cartouches, le portrait de l'auteur, le titre et un sixain. Ce volume comprend en outre une 104e page non numérotée, donnant le privilège qui est en date de Paris, 28 août 1609, et une feuille séparée, sur laquelle se trouve une très fine gravure représentant « Saint-Charlemaine. » Quant à l'œuvre d'Ybot, elle comprend : 1° Une dédicace en prose *A Damoiselle Justine de la Tour de Gouvernet.* — 2° Un *Avis au lecteur,* dans lequel notre Montilien raconte qu'il a fait d'autres ouvrages, probablement des comédies, et, de plus, qu'il les a jouées. « Un monde de raisons, » y dit-il en effet, « ont quasi comme contraint « mon honneur et ma plume a noicir « si souvent le papier pour faire « voir aux siècles présens et futurs « en quel rang et en quelle estime « tous les anciens ont tenu la co- « médie..... C'est donc à l'imitation « des anciens ja allegués et à l'exem- « ple des personnages qui tiennent les « premiers rangs en nostre province, « que ma plume s'est si souvent don- « né carrière, et ma personne et cel- « le de mes compagnons ait fait voir « par gestes et iactons externes, ce « qu'elle avoit ja rayonné sur le pa- « pier, non seulement au peuple com- « mun ; mais encore en la présence « des Princes et seigneurs du sang. » — 3° Un sixain et un sonnet *A très haut et puissant seigneur René de la Tour, seigneur de Gouvernet.* — 4° Deux autres pièces de vers et des stances à l'auteur, signées Ranquet. — 5° *L'Image de la Constance, comédie en quatre actes.* — 6° D'autres pièces

de vers, stances ou sonnets. — 7° Une épigramme en latin, signée *Samuel Pertusæus. S. G. D.*, dédiée à Justine de la Tour, et un sonnet en français à la même signé : *Suivra le temps.* — 8° Enfin, un autre titre : *Les Justes plaintes de Nériné et sa compagne, sur la Variété d'Amour, par le sieur Ybot du Montélimar*, à la suite duquel viennent une pièce en prose et deux pièces en vers, précédant une sorte de poème aussi mauvais que tout le reste, ce qui n'est pas peu dire. Car, il faut bien reconnaître qu'Ybot était un écrivain pitoyable; et c'est peut-être pour cela que son livre est d'une telle rareté qu'on n'en connaît pas d'autre exemplaire que celui qui a donné lieu à une intéressante et curieuse étude du regretté M. Eug. Chaper, publiée sous le pseudonyme de : *Un bibliophile dauphinois*, et intitulée : *L. Ybot, poète et comédien dauphinois*. Grenoble, 1870, in-8° de 11 pp.

ICONOGRAPHIE. Le portrait d'Ybot, qui fait, ainsi que nous l'avons dit, partie du frontispice de son volume, le représente vu de face, à mi-corps, cheveux flottants, fine moustache retroussée, barbe naissante; vêtu d'un élégant justaucorps avec un col empesé.

De Coston., *Hist. Montélimar*, II, 323; III, 78.



ADDITIONS

ET

CORRECTIONS

ADDITIONS

APOLLINAIRE DE VALENCE (Auguste **DUPONT**, en religion P.), écrivain ecclésiastique, né à Valence, le 28 juillet 1829, de Joseph-Auguste Dupont et d'Anne Berthe, fit ses études classiques chez les Basiliens d'Annonay et fut d'abord professeur; puis, étant entré dans l'ordre des Capucins, où il fit ses vœux, le 19 mars 1853, et fut ordonné prêtre bientôt après, il s'adonna, pendant assez longtemps, à la prédication. Il fut ensuite aumônier des religieuses de Saint-Paul, à Paris, jusqu'à ce que le goût des études historiques l'ayant emporté, il s'y consacra tout à fait, et, dans cet ordre d'idées, acquit, en peu d'années, une telle réputation, que M. Fagniez réclama son concours, lorsqu'il voulut écrire l'histoire du fameux P. Joseph, l'Eminence grise, et qu'en 1889, notre religieux se retira, avec l'autorisation de ses supérieurs, auprès d'une nièce, à Bellegarde (Gard), où il s'occupa exclusivement d'études de ce genre. C'est là qu'il est décédé, le 27 octobre 1899, laissant de nombreux écrits, se rapportant presque tous à l'ordre des Capucins.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Compte rendu de la bénédiction de la statue de N.-D. de la Salette à Esguille... le 15 mai 1860...* Valence, 1860, in-8° de 14 pp.

II. *Journée spirituelle des jeunes personnes.* Versailles, s. d., in-18 de 128 pp.

III. *Leçons élémentaires sur les rubriques générales du Bréviaire romain...* Versailles, 1865, in-12 de 3 ff. + 118 pp.

IV. *Leçons en forme de bréviaire à l'usage des pauvres Clarisses de Versailles.* Versailles, 1866, in-18.

V. *Constitutions des religieuses franciscaines de... Calais.* Arras, 1867, in-18.

VI. *Essai sur les Franciscaines hospitalières...* Saint-Omer, 1872, in-8° de 26 pp.

VII. *Rapport... sur la réputation de sainteté... de Mme Marie-Magdeleine-Victoire de Bengy...* Paris, 1875, in-4°. Lith. de vi + 368 pp.

VIII. *Etude sur la vie et les œuvres de saint Bernardin de Sienne, franciscain de l'Observance.* Paris et Poitiers, 1882, in-8° de 204 pp.

IX*. *Prolusione per una bibliografia capuccina.* Napoli, 1884, in-4°.

X. *Bibliotheca FF. Minorum Capuccinorum provinciæ Neapolitanæ.* Romæ et Napoli, 1886, grand in-4° de 192 pp.

XI. *Histoire de la Mission des PP. Capucins de la province de Touraine au Maroc.* Paris, s. d., in-12.

XII. *Histoire de la Mission du P. Martin, de Nantes, chez les Cariris,* 1671-1688, réimprimée avec notes. Paris, 1888, in-8° de 183 pp.

XIII. *Trois lettres du P. Pacifique de Provins, initiateur des missions de Capucins français en Orient et aux Antilles.* Rouen, 1890, in-18 de 132 pp.

XIV. *Necrologium Capuccinorum provinciæ Galliæ.* Tornaci, s. d., in-16 de 111 pp.

XV. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département du Gard.* Nîmes, 1891, in-8° de 106 pp. — *Supplément.* S. l. n. d., in-8° de 31 pp.

XVI. *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins,* 1631-1637. Paris, 1892, in-8° de xxxvi + 336 pp.

XVII. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de la Haute-Garonne.* Toulouse, 1892, in-8° de 80 pp.

XVIII. *Conversion et derniers moments du connétable Henri de Montmorency.* Nîmes, 1892, in-8° de 16 pp.

XIX. *La peste en Languedoc de 1627-1632.* Nîmes, 1892, in-8° de 37 pp.

XX. *Intervention du P. Ange de Joyeuse,*

dans les affaires du Languedoc, *1591-1592*. Nîmes, 1892, in-8° de 15 pp.

XXI. *Les Prières pour le roi en 1593*. Paris, 1892, in-8°.

XXII. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de l'Isère*. Grenoble, 1893, in-8° de 65 pp.

XXIII. *Les origines des Capucins en Languedoc*. Nîmes, 1894, in-8° de 50 pp.

XXIV. *Le P. Joseph*. Nîmes, 1894, in-8° de 47 pp.

XXV. *Bibliotheca FF. Minorum Capuccinorum, provinciæ Occitaniæ et Aquitaniæ*. Romæ et Nemausæ, 1894, grand in-4° de 175 pp.

XXVI. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de la Drôme*. Valence, 1894, in-8° de 62 pp.

XXVII. *Le chapeau cardinalice du P. Joseph*. Nîmes, 1894, in-8° de 25 pp.

XXVIII. *Capucin et gouverneur du Languedoc*. Nîmes, 1895, in-8° de 63 pp.

XXIX. *Le frère Jean-Louis de Gonzague, capucin martyr*. Nîmes, 1895, in-8° de 11 pages.

XXX. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de Vaucluse*. Avignon, 1895, in-8° de 84 pp.

XXXI*. *Coutumier des religieuses de Sainte-Claire... de Milhau*. Toulouse, 1896, in-18 de XVIII + 286 pp.

XXXII. *Missions catholiques dans les Cévennes après les campagnes royales de 1622 à 1629. — Les pestes du* XVII*e siècle dans la circonscription actuelle du département du Gard*. Nîmes, 1896, in-8° de 46 pp.

XXXIII. *L'abbé de Castellane, P. Sébastien-Marie d'Assise, capucin*. Nîmes, 1896, in-8° de 36 pp.

XXXIV. *Toulouse chrétienne. Histoire des Capucins*. Toulouse, 1897, 3 vol. in-8°.

XXXV. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département des Bouches-du-Rhône*. Nîmes, 1898, in-8° de 308 pp.

XXXVI. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de la Côte-d'Or*. Dijon, s. d., in-8° de 107 pp. + 2 ff.

XXXVII. *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département de l'Ardèche*. Privas, 1899, in-8° de 55 pp.

Indépendamment de cela, le P. Apollinaire de Valence a donné plusieurs traductions de livres ascétiques, publié de nombreux écrits d'autres religieux de son ordre, rédigé les *Annales franciscaines*, de 1866 à 1872, enfin collaboré au *Bulletin de l'art chrétien*, de Nîmes, à la *Revue du Midi*, aux *Annales des Hautes-Alpes*, etc.

ARBOD (Jean-Pierre), officier supérieur, né à Valence, le 8 février 1767, de Jean-Jacques, marchand, et de Marie-Anne Eynard, s'engagea en 1784, dans le régiment de Royal-Champagne-cavalerie et fut congédié cinq ans après ; mais ayant repris du service, en 1791, dans le 6e bataillon de volontaires de la Drôme, il y devint capitaine, le 5 août de l'année suivante. Passé bientôt après aide de camp de son compatriote le général Taponnier, il servit ensuite sous Championnet, autre compatriote, qui parle de lui dans ses lettres et ses mémoires et le nomma chef de bataillon à titre provisoire, le 7 janvier 1799, ce qui ne fut confirmé qu'au mois de septembre 1802, notre officier valentinois ayant été fait prisonnier à la malheureuse bataille de la Trebbia (9 juin 1799). Rendu à la liberté au mois de février 1801, le commandant Arbod fut compris parmi les premiers membres de la Légion d'honneur, et, d'abord employé à l'armée des Côtes, puis à la Grande-Armée, sa conduite fut alors telle, qu'en 1809, on lui donna le commandement d'un régiment provisoire. Colonel neuf mois après, il alla en Espagne à la tête du 114e régiment d'infanterie, et là encore mérita d'être doté, le 4 avril 1810, de 4,000 fr. de rente sur le Hanovre, et d'être créé baron de l'Empire un an plus tard. Le 13 avril 1813, il fut tué d'un coup de feu à l'affaire de Castalla.

Notes de M. Marius Villard.

BARNAVE (Louis-Charles-Paul), professeur, né à Saillans, le 16 juillet 1829, et décédé à Marseille, le 21 octobre 1898, appartenait à la même famille que le célèbre constituant de son nom ; car son père, qui était un ancien officier du premier Empire, avait pour bisaïeul le frère de l'aïeul du Constituant. Ayant fait au petit séminaire de Valence les plus brillantes études, il entra, en 1848, à l'Ecole normale, après avoir passé deux ans au collège Stanislas, et fut, conséquemment, de la même promotion que Taine, Sarcey, Prévost-

Paradol, Weiss, Edmond About et d'autres hommes qui se firent ensuite un nom dans les lettres ; il eut aussi là pour camarades, en dehors des élèves de sa promotion, le futur cardinal Perraud et Challemel-Lacour. Enfin, étant entré à l'Ecole normale avec le numéro 9, il en sortit avec le n° 3, et devenu alors professeur de seconde au lycée d'Avignon, il alla, trois ans plus tard, à celui de Marseille, où il occupa successivement la chaire de troisième, celle de seconde et celle de rhétorique, et se fit une telle réputation de catholique fervent et convaincu, en même temps que de professeur du plus haut mérite, que nombre de familles, jalouses de lui confier leurs fils, le pressèrent bientôt d'avoir un établissement à lui. Ce que voyant, il se décida enfin, en 1863, à ouvrir, non loin de la chapelle de N.-D. de la Garde, une petite institution dite de Saint-Joseph, qui devint, en 1870, l'école Salvien, établissement d'enseignement secondaire dont il fut jusqu'à sa mort le directeur et le principal professeur, et qui dut évidemment à cela de compter parmi les meilleures maisons d'éducation du Sud-Est de la France.

Quant à Charles Barnave lui-même, indépendamment de l'importance qu'il acquit ainsi, il fut tout à fait une personnalité marquante du monde religieux à partir de 1886, date à laquelle, réalisant le plus cher de ses vœux, il entra dans le sacerdoce; car, tout en s'occupant toujours d'enseignement, il se répandit alors un peu dans la vie publique et marqua, notamment dans l'assemblée commémorative des états du Dauphiné, tenue à Romans, les 10 et 11 novembre 1888, et dans l'assemblée provinciale de Provence, tenue à Aix, les 11 et 12 mai 1889; puis, dans les états libres tenus à Romans, les 12 et 13 décembre 1891.

Six ans après (11 août 1897), Charles Barnave adressait au président de la République une lettre datée de son bourg natal, « lieu d'origine de la « famille Barnave », dans laquelle il adjure le chef de l'Etat, qui venait alors d'inaugurer le monument de Vizille, de faire le possible « pour « que le glorieux monument élevé « par l'art et le patriotisme en souvenir des Etats du Dauphiné ne « soit pas une image éphémère et « trompeuse, mais un symbole vivant de liberté, d'amour et de paix « entre tous les membres de la patrie dauphinoise et de la grande « patrie française. »

Cette lettre peut donner une idée de l'élévation de ses sentiments et, abstraction faite de toutes autres raisons, explique le mouvement de sympathie qui se manifesta, un peu partout, à la nouvelle de la mort de ce saint prêtre qui, pour me servir de l'expression d'un des membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale, est « un de ceux qui ont « le plus honoré cette école ».

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *L'Abbé Charles Barnave, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, directeur de l'Ecole Salvien, à Marseille,* par le chanoine A. Bouloumoy... Marseille, 1898, in-8° de 55 pp., avec portr. — II. *Un Normalien dans l'Eglise, l'abbé Barnave,* par Jules Cauvière... Paris, 1897, in-8° de 11 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — *Lycée impérial de Marseille. Distribution solennelle des prix. Discours prononcé par M. Barnave, professeur de rhétorique.* Marseille, 1857, in-8° de 19 pp. C'est une remarquable étude sur Fr. Ozanam.

Le Petit Marseillais, du 22 oct. 1898 ; *L'Univers,* du 28 oct., et *La Vérité,* du 1er nov. de la même année.

BOUFFIER (André-François), chansonnier, qui naquit à Lyon en 1821, mais dont la vie s'écoula à Valence, où il est décédé le 16 septembre 1894, fut d'abord apprenti dans une imprimerie de cette dernière ville; puis, son service militaire terminé, y revint comme ouvrier, vers 1848. Cinq ans après, il épousait la fille d'un

ancien officier du premier Empire, élève de la Légion d'honneur, et devenu ensuite père d'une fillette, il ouvrait, au bout de quelque temps, un magasin de musique, dans l'espoir d'amasser plus facilement ainsi un petit pécule pour cette enfant. Avec cela, il fut en même temps graveur sur métaux; mais ce qui le signale à notre attention, ce sont les joyeux refrains qu'il composa, tantôt en tenant le composteur, tantôt en maniant le burin; car, son temps fut, on le sait, celui de la chanson spirituelle et gaie, quelque peu gauloise parfois, mais toujours de bonne compagnie, et, sous ce rapport-là, Bouffier fut tout à fait de son temps. A Paris, où l'on se souvient encore de certaines de ses chansons, il eût été du Caveau, et celle qui est intitulée *Ma Chanson ou les Enfants de Bacchus* a presque fait le tour du monde.

On lui doit, en outre, un certain nombre de romances sentimentales connues : *Les Pêches*, *Coquette*, *Perle d'amour* et *Lisette;* sa mélodie *Près d'un ruisseau* eut un grand succès, et son *Sébastopol*, en faisant vibrer la fibre du patriotisme, le fit porter en triomphe. N'oublions pas un livret écrit avec beaucoup d'esprit et d'humour, dont le titre est *L'Homme propose et la Femme dispose*, et constatons enfin que tout en restant à Valence, il acquit assez de réputation pour faire partie de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. D'où l'on peut conclure qu'il fut heureux une partie de sa vie; mais, en revanche, comme ses dernières années furent attristées! Car sa fille unique mourut à 22 ans, et il était aveugle, sourd et muet depuis plusieurs années lorsqu'il mourut à son tour, écrasé par le chagrin.

Voici la liste de ses principales œuvres :

I. *Ma Chanson ou les Enfants de Bacchus* (musique de Liauzun).

II. *La Vigne malade*, chanson (musique de Rouméguère).

III. *Ça fait toujours plaisir à voir*, chanson (musique de J. Kapry).

IV. *Encore une Chanson* (musique de Kapry).

V. *Ce qui me défrise*, chanson (musique de Rossi).

VI. *Soldats et Matelots*, chant national (musique de F. Arnaud).

VII. *Sébastopol*, chant national (musique de Kapry).

VIII. *La Pologne*, chant national (musique de H. Rouméguère).

IX. *Le Progrès*, chant des travailleurs (musique de Michel Bléger).

X. *Les Pêches*, chansonnette (musique de G. Arrigotti).

XI. *Perle d'amour*, chansonnette (musique de L. Bousquet).

XII. *Coquette*, chansonnette (musique de G. Arrigotti).

XIII. *Autre temps, autre mode*, chansonnette (musique de V. Cogniet).

XIV. *La Loi du plus fort est toujours la meilleure*, chansonnette (musique de V. Cogniet).

XV. *La Retraite*, chansonnette (musique de F. Marie).

XVI. *Madame Lambert à la recherche de son mari* (musique de Michel Bléger).

XVII. *Lisette*, mélodie (musique de Victor Massé).

XVIII. *Les Jolis yeux de ma Voisine*, romance (musique de F. Arnaud).

XIX. *Captive et Chevalier*, ballade (musique de V. Cogniet).

XX. *Regrets*, rêverie (musique de G. Arrigotti).

XXI. *Près d'un ruisseau*, mélodie (musique de A. Rouméguère).

XXII. *Laissez une gerbe aux glaneurs*, mélodie (musique de Kapry).

XXIII. *A la Vierge*, cantique à trois voix (musique de Bléger).

XXIV. *Adolphe et Olivia*, duo comique (musique de V. Cogniet).

XXV. *Souvent l'Homme propose et la Femme dispose*, opérette.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Bouffier*, par M. Et. Mellier, dans le *Journal de Valence*, des 20 et 21 septembre 1894.

CHAIX (Paul-Georges-Gabriel), géographe genevois, né à Crest (Drôme), le 1er octobre 1808, eut pour père un élève du peintre David, dauphinois d'origine, mais espagnol de naissance et marié à Genève, qui était alors attaché en qualité de professeur de dessin à un petit pensionnat tenu à Crest par l'ancien conventionnel Lombard-Lachaux, et qui, passé ensuite à Valence, rendit à Napoléon, partant pour l'île d'Elbe, le service de l'aller attendre sur la rive droite de l'Isère, le 23 avril 1814, pour le prévenir que des Avignonnais voulaient l'assassiner. Sa mère était une Dunant. Emmené à Genève, pays de cette dernière, où son père obtint, vers 1818, les droits de citoyen, par don gratuit, en récompense de services rendus, c'est là qu'il fit ses études, et, celles-ci terminées, il alla comme précepteur du jeune duc de Richmond en Angleterre (1829), puis en la même qualité auprès du prince Gagarine en Russie (1833), après quoi, il devint professeur de géographie et d'histoire au collège de Genève. C'était en 1836.

Dix ans après, Paul-G.-G. Chaix faisait, avec la comtesse Bagraef-Speranski, un voyage d'études en Grèce et en Egypte, au retour duquel il fut chargé d'enseigner l'histoire à l'école secondaire et supérieure de jeunes filles de Genève (1847), poste qu'il échangea, le 29 décembre 1868, contre celui de professeur d'histoire au Gymnase de la même ville. Enfin, admis à l'honorariat en 1872, il ne conserva pas moins sa chaire pendant onze ans encore; car ce n'est qu'en 1883 qu'il consentit à prendre sa retraite, c'est-à-dire après cinquante et quelques années de professorat, pendant lesquelles il fut, en outre, un des collaborateurs les plus actifs de la *Bibliothèque universelle* et du *Globe*, et fournit de nombreux articles au Journal de la Société de géographie de Londres, au Bulletin de la Société de géographie de Paris, aux Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève et à d'autres revues savantes.

Indépendamment de cela, il est l'auteur de : I. *Précis de géographie élémentaire*. Paris et Genève, 1839, in-12; ouvrage dont la douzième édition est de 1892.

II. *Atlas de géographie élémentaire*. Paris, 1841, in-4°. Il a été plusieurs fois réédité.

III. *Carte de Savoie*. Londres, 1842.

IV. *Histoire de l'Amérique méridionale au* XVIe *siècle, comprenant les découvertes et conquêtes des Espagnols et des Portugais*. Genève, 1853, 2 vol. in-12 accompagnés de 5 cartes.

Et. civil. — De Gubernatis, *Dict. des écrivains*. — *Catal. des ouvr. des prof. de l'univ. de Genève*. — Notes de M. Aubert, bibl. de la ville de Genève. — Etc.

CHANCEL (Jean-Hugues-Théophile), officier général, né à Loriol, le 9 janvier 1766, s'engagea, à dix-huit ans, dans le régiment d'infanterie de la Couronne, et obtint son congé le 15 avril 1787; seulement, tel était son goût pour le métier des armes que, le 11 octobre 1791, il se réengagea, cette fois-ci dans le 4e bataillon de volontaires de la Drôme, où il devint aussitôt sous-lieutenant. Quatre mois après, il était capitaine à l'armée d'Italie, avec laquelle il fit campagne cinq ans durant, se conduisant si bien partout, qu'il fut promu chef de bataillon, le 25 février 1794, et qu'au lendemain de la bataille de la Favorite (16 janvier 1797), le général Victor, sous les ordres de qui il était, lui offrit le grade de chef de brigade, qu'il refusa, priant de le déférer à un de ses camarades qu'il estimait être plus méritant que lui. Le fait se passe de commentaires.

Passé ensuite à l'armée d'Angleterre, puis à celle de Mayence et après à celle du Danube, il faisait enfin partie de l'armée du Rhin, lorsqu'il eut le bras gauche emporté par un boulet à la bataille de Mœskirch

(5 mai 1800); ce qui ne l'empêcha pas de commander, neuf mois plus tard, la place de Seckingen et, dès le mois de janvier 1801, celle d'Augsbourg. C'est de là qu'il fut envoyé, le 23 juillet suivant, à Huningue, pour commander, avec le grade de chef de brigade, et c'est dans cette dernière place, dont il eut pendant quatorze ans le commandement, qu'il s'illustra tout à fait, au moment de nos revers ; car, le général prince de Liechtenstein, qui était à la tête des troupes autrichiennes campées dans le voisinage d'Huningue, au mois de décembre 1813, lui ayant alors fait offrir une somme de 500,000 livres, des biens en Autriche et la croix de Marie-Thérèse, plus des avantages analogues pour son adjudant, s'il voulait lui ouvrir ses portes, Chancel, indigné, s'empressa de porter le fait à la connaissance de ses chefs, en les assurant que ni lui ni son adjudant « ne flétri- « raient jamais leurs épaulettes par « une semblable perfidie. »

Sa lettre, qui fut publiée dans *Le Moniteur,* est du 13 décembre, et comme il s'ensuivit naturellement un siège dès que les alliés eurent franchi la frontière, notre vaillant soldat le soutint bravement et avec succès, « étant partout et électrisant « tout le monde par son courage », dit un témoin oculaire, qui nous apprend en outre que Chancel fut blessé à la tête, d'un éclat d'obus, pendant ce siège. Aussi le duc de Berry, entrant en France par l'Alsace, s'empressa-t-il d'ajouter la croix de chevalier de Saint-Louis à celle de la Légion d'honneur, que le commandant de la place d'Huningue avait depuis le 26 mars 1804, et cette nomination, faite à titre provisoire, fut-elle confirmée par le roi Louis XVIII, le 1er novembre 1814.

Pendant les Cent-Jours, Chancel conserva son commandement, bien qu'alors placé sous les ordres du général Barbanègre, et c'est conséquemment lui qui soutint, conjointement avec ce général, le mémorable siège qu'Huningue eut à subir du 14 au 26 août 1815, les assiégeants disposant de 25,000 hommes et de 130 pièces de canon, tandis que la garnison assiégée ne comptait en tout que 135 hommes, dont 85 furent tués ou blessés. Aussi l'archiduc Jean, commandant en chef de l'armée assiégeante, ne put-il s'empêcher d'embrasser Barbanègre et de le féliciter de son héroïque défense, lorsqu'il vit défiler les 50 survivants sur les glacis de la citadelle, le 27 août.

Retraité le 9 septembre suivant, le colonel Chancel se retira à Blotzheim, en Alsace, où il mourut le 9 novembre 1834. Il avait été créé maréchal de camp honoraire, le 9 août 1820.

Fastes de la Légion d'honneur. — De Coston, *Passage de Napoléon à Valence.* — Arch. du Min. de la guerre. — *Notes sur le siège d'Huningue.* — Etc.

CURNIER (François-Théodore), dit **CURNIER DE PILVERT**, frère puîné de Jean-Charles-Antoine *(tome 1, pp. 229-30),* né à Crest, le 24 septembre 1767, entra en qualité de sous-lieutenant dans le 4e bataillon de volontaires de la Drôme, en 1791, passa l'an d'après au 11e régiment d'infanterie, avec lequel il fit en Italie les campagnes de 1792 à 1797, et se trouva notamment aux batailles de Lonato, Roveredo, San-Giorgio, Arcole, Rivoli, La Favorite et Gradisca. Compris ensuite dans l'armée d'Egypte, il contribua à la prise de Malte, se trouva à la bataille des Pyramides, aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, puis aux batailles du Mont-Thabor et d'Aboukir, et fut finalement grièvement blessé devant Alexandrie, le 30 ventôse an IX, ce qui lui valut d'être fait chef de bataillon, le 12 germinal suivant. Un an plus tard, il recevait la croix de la Légion d'honneur et servit ensuite en Autriche, en Prusse et en Pologne, d'où il revint major au 51e régiment d'infanterie ; passé bientôt après au 116e, il fit avec

ce régiment la campagne d'Espagne, puis celles de l'armée du Nord et Tête-de-Flandre, à la suite desquelles il fut créé chevalier de l'Empire, le 6 octobre 1810.

Colonel en second dès le 14 avril 1811, il commanda le 5[e] régiment d'infanterie légère, du mois de septembre suivant à 1814, et se trouva par suite à l'affaire de la Bidassoa (31 août 1813), où il fut blessé d'un coup de feu. Trois mois après, il était officier de la Légion d'honneur, et le gouvernement de la Restauration crut se l'attacher en le faisant chevalier de Saint-Louis et le plaçant au régiment d'Angoulême, en 1814 ; mais Curnier ne prit pas moins part à la campagne des Cent-Jours. On l'en punit en le mettant en demi-solde, au mois de décembre 1817, et à la retraite, en 1821. Il mourut à Saint-Cyr (Saône-et-Loire), le 16 avril 1834.

Fastes de la Légion d'honneur, v, 1847.

DEGROS (Gabriel-Prosper), militaire, né à Romans, le 4 mai 1810, de Louis-Prosper, ancien auditeur en la Chambre des comptes de Dauphiné, officier de la grande louveterie de la Couronne et, plus tard, maire de Romans, et de Madeleine Valeton de Gravillon, fut affecté à l'arme du génie, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, et était chef de bataillon, lorsqu'il prit sa retraite vers 1863. Fixé alors dans sa propriété de Conflans, commune de Mercurol, dont il fit une grande exploitation agricole dirigée par lui jusqu'à sa mort, arrivée le 5 août 1890, il prit avec cela, pendant quelque temps, une part active aux affaires publiques, notamment de 1865 à 1870, période pendant laquelle il représenta le canton de Tain dans le conseil général de la Drôme et fit une opposition des plus vives au gouvernement impérial, et encore dans les commencements de la république, dont il était un partisan résolu, en même temps qu'un intrépide défenseur des idées conservatrices.

On a de lui : I. *Vœux présentés aux membres du conseil général de la Drôme..., suivis, pour en faciliter la discussion et en justifier l'opportunité, des observations déjà présentées... à la Société d'agriculture de ce département.* Valence, 1865, in-8° de 8 pp.

II. *Vade-mecum pour l'étude de l'enquête agricole.* Valence, 1866, in-8° de 12 pp.

III. *Documents pour l'enquête générale sur les octrois.* Valence, 1870, in-8° de 8 pp.

IV. *Etude d'actualité. Les agriculteurs de cabinet et les vrais cultivateurs devant l'enquête parlementaire.* Valence, 1870, in-8° de 8 pp.

V. *Agenda des révolutionnaires et des conservateurs...* Valence, 1871, in-12 de 14 pp.

VI. *Pétition des sériciculteurs de la Drôme et de l'Ardèche...* Valence, 1871, in-8° de 6 pp.

D[r] Chevalier, *Arm. de Romans*, 65. — Notes de M. Lacroix.

DIDELOT (Charles-Joseph), ecclésiastique, né à Valence, le 9 avril 1826, d'une famille d'origine vosgienne, commença chez un vicaire de la cathédrale, dont il a plus tard raconté la vie, des études brillamment terminées au petit séminaire de sa ville natale, puis suivit les cours du grand séminaire de Romans et fut ordonné prêtre, le 15 juillet 1849. Devenu alors professeur à la maîtrise, il avait été successivement vicaire à la paroisse Saint-Jean de Valence, secrétaire général de l'évêché et aumônier des religieuses de la Visitation, lorsqu'il accepta, en 1858, une bien lourde charge. La ville de Valence ayant une tendance marquée à s'étendre du côté du levant, il s'agissait d'y fonder une nouvelle paroisse; il fut alors éventuellement désigné comme curé de celle-ci, et tels

étaient son zèle et son intelligence que, grâce à d'heureuses combinaisons, il fit construire, en peu d'années, la belle église Notre-Dame, une école, un presbytère, et contribua dans une large mesure à la fondation d'un asile de vieillards. Transféré à la cure de la cathédrale, en 1868, il l'occupa jusqu'à sa mort arrivée le 15 janvier 1900, ayant ainsi consacré trente-deux ans de sa vie, d'abord, à restaurer son église avec un goût parfait ; puis, à faire construire deux belles écoles de garçons, sous les vocables de saint Bruno et de Jeanne d'Arc; enfin, à rassembler les éléments d'un musée dans lequel on trouve des moulages de tous les monuments de pierre ou de bois attestant la tradition relative au dogme de l'Eucharistie.

Ajoutons que l'abbé Didelot était encore, tout à la fois, un saint prêtre, d'une inépuisable charité, et un écrivain d'un incontestable mérite.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice sur la vie, les œuvres et les vertus de M. l'abbé J.-B. Bleton, ancien vicaire de la cathédrale de Valence.* Valence, 1864, in-16 de 47 pp.

II. *Etudes sur les saintes Lettres et la divine Eucharistie.* Valence, 1867-68 et 1869; 3 vol. in-8°, publiés par livraisons mensuelles, dont la première parut sous le titre de : *Les disciples d'Emmaüs. Etudes simples et dévotes sur...*

III. *Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes...* Valence, 1872, in-8° de 39 pp.

IV. *Trois mots à huit premières communiantes.* Valence, 1873, in-12 de 32 pp.

V. *Monsieur Dupré de Loire, maire de la ville de Valence...* Valence, 1874, in-8° de 34 pp.

VI. *Allocution prononcée aux funérailles de M. Hippolyte Doyon...* Valence, 1880, in-8° de 23 pp.

VII. *Œuvre du sacrifice perpétuel...* (Valence, s. d.), in-8° de 20 pp.

VIII. *Antique autel chrétien, récemment découvert à Saint-Marcel-lès-Sauzet..... Etude d'un triptyque attribué à Van Eyck...* Valence, 1884, in-8° de XIII + 76 pp., avec vignettes.

IX. *La cathédrale de Valence et ses portes antiques. Avant-propos.* S. l. n. d., in-4° de XIII pp.

X. *Pierre Bossan, architecte de Notre-Dame de Fourvière...* Valence, in-8° de 16 pages.

XI. *Notes historiques sur la Catalogne.* Caen, 1889, in-8° de 20 pp., avec grav.

XII. *Etudes d'anaglyptique sacrée.* Paris, 1889, in-4° de 25 pp., avec vign.

XIII. *Saint Bruno, au monastère de Saint-Ruf à Valence (en Dauphiné).* Valence, 1890, in-8° de 47 pp., avec planches et plan.

XIV. *Allocution funèbre sur Monseigneur Gueullette, ancien évêque de Valence...* Valence, 1891, in-4° de 40 pp., et in-8° de 24 pages.

XV. *Le Pape Adrien IV à Valence...* S. l. n. d., in-8°.

XVI. *Portrait de Mgr Gueullette... par Layraud.* Valence, 1892, in-8° de 4 pp.

XVII. *Les trois cloches du monastère. Allocution prononcée à l'occasion de la bénédiction d'une cloche... à la Visitation de Valence.* Valence, 1894, in-8° de 24 pp.

XVIII. *Inauguration de la chapelle provisoire de l'établissement Kneipp à Valence.* S. l. n. d., in-8° de 24 pp.

XIX. *Pie VI à Valence. Sermon prêché à la cathédrale, le 29 août 1897.* S. l. n. d., in-8° de 38 pp.

XX. *Rapport sous forme de lettre à M. le Maire de Valence, relatif au monopole des pompes funèbres.* S. l. n. d., in-8° de 14 pages.

XXI. *Décoration de la cathédrale à l'occasion des fêtes du centenaire de la mort de Pie VI...* Valence, 1899, in-8° de 24 pp.

XXII. *Centenaire de Pie VI.* S. l. n. d., in-8° de 7 pp.

XXIII. *Le Luxe.* In-8° de 96 pp. non terminé.

Indépendamment de cela l'abbé Didelot a fait des rapports au Congrès eucharistique et donné des articles à la *Revue de l'art chrétien*, au *Bulletin monumental*, etc., etc.

Semaine relig., du 27 janv. 1900. — *Le Messager de Valence*, des 22-23 janvier 1900. — *La Croix de la Drôme*, du 28 janvier 1900. — Notes de M. Perrossier.

DODE (Jacques-Antoine), ecclésiastique et député à la première Constituante, né à Etoile, le 16 février 1816, de Jacques, marchand dudit lieu, et de Marie-Henriette Cartelier, entra dans les ordres et devenu curé de Saint-Péray (Ardèche), en 1746, était avec cela official du diocèse de Valence, pour la partie située sur la rive droite du Rhône, lorsqu'il fut élu député aux Etats généraux par le clergé du bailliage d'Annonay. Seulement, arrivé à Versailles, il s'effraya des tendances de ses collègues, fut des derniers à consentir à l'union des députés de son ordre à ceux du tiers état et, finalement,

abandonna son siège à l'Assemblée constituante, aussitôt après les événements des 5 et 6 octobre 1789; ce qui permit à Riffard de Saint-Martin, le futur conventionnel, qui était député suppléant de ce bailliage d'en prendre possession dès le 4 décembre suivant. En retournant dans sa paroisse, le pauvre curé croyait se mettre à l'abri des orages révolutionnaires; mais, là encore, il fut si peu exempt d'ennuis, qu'à la suite d'une tentative faite pour s'emparer de lui, en qualité « d'aristocrate et « l'immoler sur l'autel de la patrie », il s'enfuit à Etoile, dans la nuit du 1er janvier 1791, et y resta jusqu'à sa mort arrivée le 9 février 1802.

Bull. d'hist. ecclés., II, 277. — Filhol, *Hist. d'Annonay*, III, 6. — Etc.

KELSE (Félix-Alexandre **KŒLS**, dit), écrivain à qui l'on doit *Un jeune homme qui a faim*, vaudeville en un acte, par F. K*** (Valence, Vve Joland, 1852, in-8° de 16 pp.), était un employé du chemin de fer. Né à Valence le 18 janvier 1822, il mourut en 1854, six mois après avoir épousé une jeune fille de 20 ans qui, devenue veuve, demanda aussitôt à être admise à l'Ecole de maternité pour venir ensuite en aide à sa belle-mère, qui était accoucheuse.

Notes de M. Lacroix.

LANTELME (Pierre-Auguste-Anatole), professeur et compositeur de musique, né à Valence, le 27 novembre 1824, et décédé à Rochetaillée, sur Saint-Uze, le 18 janvier 1901, fit d'abord partie de l'administration de l'Enregistrement; puis, sa passion pour l'art musical l'en ayant fait sortir en 1871, dirigea avec succès plusieurs sociétés chorales de Paris, tout en étant professeur de solfège et d'harmonie dans les écoles municipales de cette ville et d'autres grands établissements d'instruction. On lui doit quelques recueils de morceaux religieux : *La Lyre chrétienne* (1860), *Fleurs de Mai* (1869), etc. Il a publié en outre les fables de Lafontaine mises en musique, *Salut à Genève* et *Le Songe des Moissonneurs*, dont la musique et les paroles sont de lui; puis composé l'air de nombreuses romances et chansons connues : *Le Noël des enfants*, *La chanson du vannier* et *Le legs d'une Lorraine*, par Thuniot; *Chant de réveil*, par Oscar de Poli; *Le malheur d'aimer*, par Pailleron; *En avant!* par Déroulède, etc.

LOMBARD-LATUNE (Gustave-Joseph-Eugène), bibliophile et érudit né à Crest, le 24 septembre 1835, et décédé en la même ville, le 20 octobre 1900, était le fils de l'industriel et homme politique du même nom *(voir p. 100)*, et, comme lui, s'occupa d'abord de la fabrication du papier. Seulement, ayant ensuite renoncé à cette industrie, il se mit alors à collectionner des livres avec autant d'intelligence que d'ardeur, puis s'adonna à des travaux d'érudition. Ainsi lui doit-on une réimpression annotée de *l'Eav merveillevse de Bovrdeavx en Davphiné*, par G. de Passis, docteur-médecin de l'Université de Montpellier, natif et habitant de Crest (Valence, Verdier, 1672), sortie des presses de J.-G. Fick, de Genève, en 1891, et *Recherches historiques, à propos des entrées des évêques de Die dans leur ville épiscopale* (Valence, Ducros, 1896), étude intéressante et instructive.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.— *Gustave-Joseph-Eugène Lombard-Latune, 1835-1900*. Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1900, in-8° de 16 pp. et portrait.

PONCET (Célestin), négociant, né à Lyon, le 5 mai 1836, mais établi de bonne heure à Valence, s'engagea sous les drapeaux, bien que père de famille, quand éclata la malheureuse guerre de 1870, et fut tué le 4 décembre, à l'assaut de l'église d'Egriselles-le-Bocage (Yonne). Six jours après, le conseil municipal de Valence décidait que ses funérailles se feraient aux frais de la ville et qu'il serait inhumé dans un terrain gratuitement concédé pour cela à perpétuité. Une rue de cette ville porte son nom, qui se trouve également sur une pyramide élevée à la Voulte (Ardèche), en l'honneur de quelques Français morts à l'ennemi.

Notes de M. Marius Villard.

PONET (Jean-Joseph-Adolphe), pamphlétaire, décédé le 1er novembre 1900, naquit à Peyrus (Drôme), le 10 janvier 1837. Fils d'un ancien soldat qui avait été fait chef de bataillon, tout jeune encore, sur le champ de bataille de Ligny (16 juin 1815), il fut naturellement élevé dans des idées militaires, mais s'en imprégna si peu cependant qu'il s'empressa de quitter l'armée à l'expiration de son congé, pour entrer dans la presse, où il fut successivement ouvrier typographe, correcteur et journaliste. Or, journaliste, il collabora d'abord au *Progrès*, feuille lyonnaise; puis, au *Courrier de Lyon*, où la violence de ses polémiques lui valut plusieurs duels, dont un avec le procureur de la République, M. Andrieux, plus tard préfet de police à Paris et ambassadeur à Madrid. Or ce dernier duel lui fit une situation tellement difficile que, pour avoir la liberté de ses mouvements, il fonda, en 1871, un journal à lui : *La Comédie politique*, feuille hebdomadaire qui se fit aussitôt remarquer par la violence de ses attaques contre les personnes. Il s'ensuivit quantité de plaintes, de procès, et, presque toujours des condamnations.

Le 12 janvier 1884, Ponet se vit infliger un an de prison, pour des articles intitulés : *L'assassinat de Cyvoct, Gallica fides* et *La Bouteille inépuisable*, dans lesquels il protestait, bien que bonapartiste, contre la condamnation d'un anarchiste. Puis, ce sont les officiers ministériels qui, pris à partie, le firent condamner, pour diffamation, à cinq ans de prison, et par cela même arrêtèrent la publication de *La Comédie politique*. Seulement Ponet, rendu à la liberté, reprit cette publication en 1894, et, toujours aussi agressif s'attira, trois ans après, une condamnation à huit mois d'emprisonnement, en portant contre l'administration militaire les plus graves accusations, ce qui l'obligea à se réfugier à Genève, d'où il continua à diriger et à rédiger son journal, et d'où il posa même, au mois de janvier 1898, bien qu'inéligible, sa candidature à la députation, dans la 3e circonscription du département du Rhône, avec un programme extrêmement radical. Non élu, il fut extradé quelques jours après; mais, ayant ensuite obtenu de la Cour de cassation un arrêt déclarant son extradition illégale, ce qui lui permit de retourner à Genève, il en profita et venait d'être ramené de cette ville par sa famille, lorsqu'il mourut à Lyon, épuisé, dit-on, par une vie de luttes. En tout cas, il souleva tant de passions, excita de telles colères, qu'il est bien difficile de se faire une juste idée de ce qu'il fut réellement ; car, tandis que Larousse, par exemple, donne *La Comédie politique*, et, par suite, son rédacteur « comme exerçant un véritable et cynique chantage, sous « prétexte de défendre l'opinion conservatrice », la *Revue de la Drôme* a dit en annonçant sa mort, qu' « en « lui disparaissait un ardent et vaillant lutteur », dont la vigoureuse et habile plume n'hésita « jamais à se « mettre au service des humbles et « des faibles. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Comédie politique, journal satirique hebdomadaire, politique, judiciaire et financier*, illustré à partir de 1880.

II. *Mes démêlés avec le journal « Le Pays » et mes relations avec le Comité de comptabilité*. S. l. n. d., in-16 de 135 pp.

III. *Le catéchisme d'un factieux, suivant la formule Ricard de Marcère*. Lyon, s. d., in-32 de 32 pp.

IV. *Les bénéfices de la maison Gambetta*. Lyon, s. d., in-32 de 64 pp.

V. *Cour d'appel de Lyon. M. le Préfet de police. Procès de M. Andrieux, contre « La « Comédie politique »*. Lyon, 1879, in-16 de 112 pp.

VI. *La ligue des malfaiteurs et de la juiverie contre « La Comédie politique ». Premier mémoire par les prévenus Adolphe Ponet et Aimé Rassat*. Lyon, 1888, in-16 de 67 pages.

VII. *Pétition au Parlement*... Genève, 1892, in-8° de 71 pp.

VIII. *Pirateries judiciaires*. S. l. n. d., in-8° jésus de 240 pp.

IX. *A propos des arrestations illégales. Un conseil de guerre, s. v. p.* Lyon, s. d., in-8° de 144 pp.

X. *Biographie-programme du candidat Adolphe Ponet, avec photographie*. Lyon, s. d. (1898), in-18 de 72 pp.

XI. *Rosette Dory*, roman annoncé par *La Comédie politique*, mais que je ne connais pas autrement.

Notes de M. Victor Colomb. — I. Bertrand, *La Salette, docum. et bibliogr.*, 316. — *La Décentralisation*, des 13 janv., 17 et 28 mars, 3 avril, 7 et 28 juin 1789, et toutes les familles lyonnaises de l'époque. — Larousse, *Nouv. suppl.*, 871. — *Revue de la Drôme*, de nov. 1900. — Etc.

TARDY DE MONTRAVEL (Jean-François-Damien), fils puîné de Jacques-Louis-Damien et de Marie-Pélagie du Plessis, né à Valence en 1744 et décédé en 1805, prit du service dans l'artillerie et était capitaine au régiment de Metz, en 1778, et chevalier de Saint-Louis, deux ans après. Promu lieutenant-colonel, en 1791, il commandait l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne lorsqu'il émigra l'année suivante; puis, ayant rejoint l'armée de Condé, il y servit pendant quelque temps dans les chasseurs nobles; mais ce n'est pas à cela qu'il dut sa célébrité.

Disciple de Mesmer, fort occupé d'expériences et d'études sur le magnétisme, il fit en 1785 — étant à Valence, résidence ordinaire de sa famille, où il fut un des fondateurs de la Société académique et patriotique, — des cures magnétiques étonnantes. On lui doit, en outre, les écrits suivants, dont les quatre premiers ne portent que ses initiales : M.T.D.M., et dont le dernier est anonyme.

I. *Essai sur la théorie du somnambulisme magnétique*. Londres, 1785, in-8° de XXX + 86 pages, réimprimé en 1787.

II. *Journal du traitement magnétique de la demoiselle N., lequel sert de base à l'essai de la théorie sur le somnambulisme, par MTDM, auteur de cet Essai*. Londres, 1786, in-8° de XXXII + 255 pages.

III. *Suite du traitement de la demoiselle N.* Londres, 1786, in-8° de 206 pp., plus un erratum pour les deux volumes.

IV. *Lettre pour servir de suite à l'Essai sur la théorie du somnambulisme magnétique*. Londres, 1787, in-8° de 65 pages, plus l'Avertissement.

V. *Journal du traitement de la dame B., en janvier 1787*. Strasbourg, 1787, in-8° de XXXV + 179 pages.

VI. Différentes lettres insérées dans les *Annales de la Société harmonique des Amis réunis de Strasbourg*.

Mialle, à qui l'on doit également des écrits sur le magnétisme, se proposa un moment de faire réimprimer tous ceux de J.-F.-D. Tardy de Montravel, en les accompagnant d'une notice historique sur leur auteur; mais ce projet n'a vraisemblablement pas été exécuté.

A. Mazon, *Notice hist. sur La Voulte*, 354. — *Arm. de Languedoc*, II, 137. — *État. milit. de la France*. — L. Figuier, *Hist. du merveilleux*, III, 252. — Etc.

TARDY DE MONTRAVEL (Jacques-Marie), dit **TARDY DE BEAUFORT**, frère du précédent, naquit à Valence même, en 1750, et

mourut en 1817, après avoir été lieutenant d'infanterie et membre de la Société académique et patriotique de sa ville natale. Malgré l'oubli des généalogistes, il mérite d'être signalé pour ce qu'un sien neveu, — Auguste de Montravel, à qui l'on doit un traité de mathématiques estimé, — dit de lui, dans des lettres récemment mises au jour par l'érudit M. A. Mazon.

« Je n'ai pas trouvé ma famille riche « des biens de la fortune, mais prête « à se couvrir de gloire. Le frère de « mon père, — c'est de Jacques-Marie « qu'il s'agit, — savant géomètre, « après trente ans de travaux assidus, « ne s'est-il pas avisé de détruire une « partie de nos mathématiques et de « donner une nouvelle géométrie d'a- « près ses nouveaux principes, qui « lui ont fourni la résolution des pro- « blèmes que l'on cherche depuis « 4000 ans... Il est à présent à Paris et « travaille à faire imprimer d'abord la « trisection qui servira d'avant-garde « au reste de l'ouvrage. J'en attends « tous les jours la publication. Mon on- « cle est un homme qui, depuis 40 ans, « n'a vécu que de mathématiques. « Pendant la révolution, il a été en- « fermé dans une église pendant huit « mois et il ne s'en est pas apperçu. Au « milieu de ses compagnons d'infor- « tune, il faisait ses sublimes décou- « vertes. Toute la journée il se pro- « menait sans voir personne autour de « lui, sans s'appercevoir que tous les « jours on venait en chercher quel- « ques-uns pour les conduire à la « guillotine; il n'y voyait rien... « Croyez-vous que, sur d'autres points « cet homme est fou. Parlez-lui poli- « tique, il vous fera mourir de rire; « mais remettez-le sur les mathéma- « tiques, vous trouverez le génie le « plus vaste et le plus profond. » « (Lettre du 30 décembre 1802.)

« Des lettres de Paris m'annoncent « la publication des découvertes de « mon oncle, dédiées au roi d'Angle- « terre, qui a accepté cette dédicace « par la voie de son ambassadeur. « Elles ont dû paraître le 29 ou le « 30 décembre. Je suis impatient de « les lire. Tous les savants, les acadé- « miciens vont se dresser contre mon « pauvre oncle, ce sera drôle.... » « (Lettre du 3 janvier 1803.) »

Jacques-Marie de Montravel fut-il vraiment le génie que dit son neveu, bien capable cependant de l'apprécier à sa valeur, puisqu'il était lui-même un mathématicien de mérite? En tout cas, il s'offre à nous comme une figure des plus originales et notre grand regret est de n'avoir pu mettre la main sur ce qu'il a publié, si tant est qu'il ait réellement publié quelque chose.

A. Mazon, *Notice sur... la Voulte*, 353.



CORRECTIONS

TOME PREMIER

Page 3, ligne 9, art. **ACHIDEUS**, *lire :*

... l'église de Saint-Etienne de Savenne plus tard unie à celle du prieuré du Pont-de-Barret, *au lieu de :* devenue plus tard celle du prieuré du Pont-de-Barret.

Page 9, col. 2, art. **ADHÉMAR** (François de Castellane), *ajouter:*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Illustrissimi Reverendissimique Domini Francisci Adheimar de Monteil de Grignan Archiepiscopi Arelatensis, primatis et principis,.... Elogium.* Auctore F. Villarmino, doctore medico, Arausioni, typis Eduardi Rabani,... 1648. In-4° de 15 pp.

Page 11, col. 1re, ligne 29, art. **ADHÉMAR** (François de castellane), *lire :*

... son gendre abusait de la permission d'être laid, *au lieu de :* abusait de la permission d'être loin.

Page 13, art. **ADHÉMAR** (Louis-Joseph de Castellane), *ajouter :*

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Un évêque de l'ancien régime, Louis-Joseph de Grignan* (1650-1722), par l'abbé Léon Charpentier. Paris, Sueur-Charruey, 1899. In-12 de III + 338 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Ordonnances... publiées dans le Synode du 7 mars 1713.* Toulouse, Claude Gilles Le Camus, MDCCXIII. In-12 de 372 pp. + 2 ff.

II. *Ordonnances... pour la retraite des curés et vicaires de son diocèse.* Carcassonne, MDCLXXXV. In-4° de 12 pp.

Page 23, col. 2, art. **AMODRU** (Claude-Joseph-François), *ajouter :*

Il a laissé des lettres et d'autres documents publiés par M. J.-J.-L. Bargès, sous le titre de : *Notre-Dame des Victoires pendant la Commune...* Paris, Lecoffre, 1889. In-8° de 195 + 43 pp.

Page 25, col. 1re, art. **ANDRÉ** (Jean-Charles), dernier alinéa, *au lieu de :*

Après cela, Jean-Claude André de la Guerche, *lire* : Après cela, Jean-Charles André de la Guerche.

Page 27, col. 1re, ligne 11, art. **APPAIX** (Jean), *lire :*

Jean Reynard, *au lieu de :* Jean Reynaud.

Page 31, art. **ARGOD** (François), ligne 3, *lire :*

Jeanne Grenier, *au lieu de :* Jeanne Brénier, *et ajouter* qu'il fut, d'abord, maître d'écriture.

Page 33, col. 2, art. **ARLANDES** (François-Laurent d'), 3e alinéa, de l'ICONOGRAPHIE, *lire :*

... l'ascension du 23 novembre 1783, *au lieu de :* l'ascension du 31 décembre 1783.

Page 35, col. 1re, art. **ARMAND-**

DELILLE (Paul-Louis-Marie), *ajouter à la liste de ses écrits :*

Il a donné en outre : *Sermons nouveaux, par M. J.-F. Durand... précédés d'une Notice sur la Vie et les ouvrages de l'Auteur.* Valence, Marc-Aurel, 1809. Deux volumes in-8°.

Page 36, art. **ARNAUD DE LESTANG** (Gabriel-Marie-Laurent), *ajouter :*

Arnaud de Lestang prit part à la défense de Lyon, contre l'armée de la Convention, en 1793, et, ayant été arrêté à la suite de la prise de cette ville, il était en prison, le 8 décembre ; mais il fut relâché le 13 février 1794, d'après ce qu'il raconte dans une lettre appartenant à M. le commandant de Payan.

Page 44, art. **AUGIER** (Guillaume-Victor-Emile), *ajouter :*

Par suite d'une délibération du conseil municipal de Valence, en date du 14 janvier 1890, approuvée par décret du 15 mars suivant, le nom d'Emile Augier a été donné à l'ancienne rue Neuve.

Page 47, col. 2, art. **AYMÉ** (Jean), *ajouter à la liste de ses écrits :*

Le privilège accordé, en 1775, pour l'impression de l'ouvrage intitulé : *Les Fondements de la foi*, mentionne comme ayant été soumis, en même temps, à la censure royale, un autre ouvrage de cet ecclésiastique ayant pour titre : *L'Esprit consolateur ;* mais nous ne le connaissons pas autrement.

Page 48, col. 1re, ligne 10, art. **AYMÉ** (Jean-Jacques dit Job), *lire :*

Joseph-François Payan, *au lieu de :* Jean-François Payan.

Page 58, col. 2, ligne 27, art. **BANCEL** (Louis), *lire :*

... le 26 décembre 1685, *au lieu de :* le 26 décembre 1635.

Page 60, col. 1re, dernière ligne, art. **BANCEL** (François-Désiré), *lire :*

... par E.-M. B., *au lieu de :* par E.-M. Bolette.

Page 66, col. 2, art. **BARNARD** (Saint), *modifier ainsi le 3e alinéa :*

Rétabli sur le siège de Vienne peu de temps après, saint Barnard fonda alors sur les bords de l'Isère, au lieu appelé Conquers et plus tard Romans, une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il dédia à Saint-Pierre, et dans laquelle furent ensuite vénérées les reliques des SS. martyrs Sèverin, Exupère et Félicien. C'est là qu'il mourut le 19 janvier 842.

Page 67, col. 1re, ligne 11, même art., *lire :*

Sa fête se célébrait le 23 janvier, *au lieu de :* Sa fête se célèbre le jour de sa mort, 22 janvier.

Page 81, col. 1re, art. **BAUDE** (Jean-Jacques), *ajouter :*

Baude (Jean-Jacques) laissa deux fils : Elphège, décédé à Paris, pendant le siège de cette ville par les Prussiens, et Georges-Napoléon, qui fut ambassadeur de France près le Saint-Siège, de 1876 à 1880.

Page 82, col. 2, ligne 27, article **BAYANNE** (Alphonse-Hubert de **LATTIER DE**), *au lieu de :*

Concordat de 1802, *lire :* Concordat de 1801.

Page 85, col. 2, ligne 22, art. **BELIN** (Pierre-Louis), *ajouter :*

On a encore de lui : *Aux électeurs du département de la Drôme.* Valence, Joland, 1849. In-8° de 8 pp. Signé : Belin, avocat, docteur en droit, représentant du peuple.

Page 107, col. 2, art. **BLAÏN** (Pierre-Augustin), ligne 9, *lire :*

Devenu curé de Bouvantes-le-Haut en 1849, et de Lus-la-Croix-Haute en 1853, il se distingua l'an d'après, dans ce dernier poste, par son dévoûment pendant le choléra, *au lieu de :* Devenu curé de Bouvantes-le-Haut en 1853, il s'y fit remarquer, l'an d'après, par son dévoûment pendant le choléra.

Page 112, col. 1re, art. **BLANCARD** (Amable-Guy), ligne 49, *au lieu de :*

Ce frère laissa un fils, *lire :* Le général Blancard laissa un fils.

Page 113, col. 1re, art. **BLEIN** (Ange-François-Alexandre), *ajouter à la fin :*

Il est décédé à Paris, le 2 juillet 1845, maréchal de camp du génie en retraite et grand officier de la Légion d'honneur.

Page 122, col. 2, art. **BON** (Louis-André), ligne 16, *lire :* qui fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, après le siège de Toulon, auquel il prit part.

Page 127, col. 1re, ligne 1re, article **BONNEFOY** (Ennemond), *lire :* 1572, *au lieu de :* 1571.

Page 137, col. 1re, ligne 22, art. **BOVET D'ARIER** (Jacques), *lire :*

Bovet d'Arier, *au lieu de :* Bovet d'Arcer.

Page 140, col. 1re, art. **BRESSAC** (Marie-François), *ajouter à ses prénoms celui de :* Dauphin, *et lire qu'il naquit* le 26 avril 1762 *et non* le 9 octobre 1757; *puis, dernière ligne, au lieu de :* ..... sans avoir été marié, *lire :* sans enfant de son mariage avec Marguerite-Hyacinthe-Thérèse-Eulalie de Sucy, sœur cadette de l'ordonnateur en chef de l'armée d'Egypte, qu'il avait épousée le 4 floréal an X.

Page 140, col. 2, art. **BREYNAT** (Charles-Adolphe), ligne 4, *lire :*

... naquit dans les environs de Valence, en 1809, *au lieu de :* naquit à Valence, en 1809.

Page 144, col. 2, art. **BRUNET** (Jean-Louis-André), ligne 2, *lire :*

...né à Valence, le 14 pluviôse an XI (2 février 1803), *au lieu de :* le 26 pluviôse an XI.

Page 157, col. 2, art. **CHAMBON**, *ajouter à ce nom le prénom de :* Joseph.

Page 165, art. **CHAMPIONNET** (Jean-Etienne), *ajouter à la fin :*

La ville de Valence a donné, en 1886, le nom de Championnet au quartier d'artillerie auparavant appelé de Saint-Félix, et fait poser, en 1894, une plaque commémorative sur la maison où il est né, avenue Victor-Hugo; enfin, Paris et Grenoble ont l'un et l'autre une rue Championnet.

Page 166, col. 1re, ligne 43, même art. *lire :*

... *par le citoyen Mermillod,* au lieu de : *par le citoyen Marchand.*

Page 172, art. de **CHARETON** (Jean-Joseph **VEYE**, dit), *ajouter à la* BIO-BIBLIOGRAPHIE :

II. *Notice nécrologique sur le général de division Chareton.....* Paris, P. Mouillot, 1878. In-8° de 15 pp.

et :

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Projet motivé de réorganisation des forces militaires de la France.* Paris, H. Plon, 1871. Grand in-18 de 492 pp.

II. *Note sur une proposition de déclassement de nos routes départementales, faite au conseil général de la Drôme dans la session de 1868.* Toulon, 1869, in-8° de 46 pp.

Page 181, col. 2, art. **CHENEVIER** (Antoine), lignes 3 et 4, *lire :*

... décédé en la même ville, le 5 juin 1869, *au lieu de :* au mois d'avril 1869.

Page 182, col. 1[re], lignes 12 et suiv., art. **CHEVALIER** (Jean-André-Ulysse), *lire :*

... il était chirurgien en chef de l'hôpital de Phalsbourg depuis trois ans, après l'avoir été, pendant quelques mois, de celui de Dunkerque, lorsqu'il obtint la première classe de son grade; *au lieu de :* il était chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Dunkerque depuis trois ans et demi (31 janvier 1849), lorqu'il obtint la première classe de son grade.....

Page 182, col. 1[re], ligne 27, même art., *lire :*

Membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, de l'Académie delphinale, etc., *au lieu de :* Membre de quantité de sociétés savantes.

Page 183, col. 2, ligne 3, même art., *ajouter :* gravé à l'eau forte par A. Didier. — II. *Les rues de Romans. Fragments historiques. Les consuls de Romans*... Valence et Paris, 1900. In-8° de 366 pp.

Page 186, col. 2, art. **CHIÈZE** (Prosper-Gabriel de), *ajouter à la fin :*

... car elle arriva le 8 novembre de la même année.

Page 187, col. 1[re], ligne 39, art. **CHORIER** (Antoine-Laurent), *lire :*

... jusqu'à sa mort, arrivée le 11 juillet 1832.

Page 233, ligne 21, à l'article **DAUDEL** (Martin-Edouard), *ajouter :*

A la bataille de Champigny (30 novembre 1870), où il commandait une brigade de la division Mattal, ce général se distingua surtout par une participation intelligente et active à la défense de Bry-sur-Marne.

Page 245, col. 2, à l'article **DES AGILES** (Raymond), *ajouter :*

Cette histoire se trouve encore dans le *Recueil des hist. des croisades. Auteurs occidentaux*, III, 235-309; *Patrologie lat. de Migne*, CLV, pp. 591-668, et Ludwig, *Reliquiæ manuscriptorum*, III, 230-291.

Page 246, col. 2, art. **DESCORCHES DE SAINTE-CROIX**, *ajouter à la fin :*

Le général d'Andigné rapporte, du reste, dans ses *Mémoires* (II, 129), un trait qui dénote, chez ce préfet de la Drôme, une rare noblesse de sentiments : C'était en 1804, l'arrestation du comte de Suzannet, ancien chef de Chouans, alors établi à Valence, ayant été décidée en haut lieu, sans raisons sérieuses, Descorches de Sainte-Croix l'en fit prévenir sous main, pour lui donner le temps de fuir, disant qu'il faut savoir perdre sa place pour un honnête homme, et Bonaparte, instruit de ce fait, se contenta de lui reprocher d'avoir traité cette affaire diplomatiquement.

Page 263, col. 1[re], art. **DUCHESNE** (Pierre-François), *ajouter au premier article de la* BIBLIOGRAPHIE :

La dernière édition de cet ouvrage est de Romans, 1858 (In-18 de 150 pp.).

Page 313, col. 1[re], art. **FAUJAS DE SAINT-FOND** (Barthélemy), *ajouter à la suite du premier alinéa :*

Suivant l'auteur d'une étude sur le comte d'Antraigues, M. Pingaud *(Un agent secret sous la Révo-*

lution et l'Empire, pp. 41 et 210), Faujas de Saint-Fond, qui s'était lié d'amitié avec le fameux conspirateur, du temps qu'il étudiait les volcans éteints du Vivarais, aurait fait en Autriche, vers 1798, le métier d'espion, sous couleur d'études géologiques; mais on ne voit pas que notre géologue ait fait d'autre voyage en Allemagne et, par suite, en Autriche, que celui qu'il y fit peu avant la Révolution.

Page 316, col. 2, art. de **FAURE** (LAURENT), 3e ligne, *lire :*

... le 17 décembre 1736, *au lieu de :* le 17 septembre 1793.

Page 352, col. 2, art. **GAGNIÈRE** (PIERRE-JOACHIM), *ajouter :*

Ce dernier est l'auteur de : *Les Principes de Physique.* (Avignon, Louis Chambeau, 1773. In-8° de 106 pp.), qui, sous ce titre, renferme un poème en vers, accompagné d'une préface dans laquelle l'auteur raconte qu'ayant voulu soumettre son travail à J.-J. Rousseau, qui était alors à Montquin près de Bourgoin, avant de le publier, il alla le trouver pour cela ; mais que notre philosophe ne voulut recevoir ni le manuscrit ni l'auteur. Ce dont ce dernier se plaint amèrement.

Note de M. Paul Couturier de Royas.

Page 353, col. 2, lignes 37 et suivantes, art. **GAILHARD** (CHARLES-ANTOINE-ANDRÉ-MARIE de), *lire :* Aussi le gouvernement de Louis XVIII ne crut-il pouvoir moins faire que de l'anoblir, l'année suivante, lui donnant pour armoiries : *d'azur au dromadaire affaré d'or*, suivant Riestap, bien qu'un de ses frères cadets, ayant été garde du corps, eut par cela même acquis la noblesse à sa famille, qui porte en réalité pour armoiries : *d'argent à la croix d'azur, chargée en cœur d'un écu d'or au palmier de sinople.*

Page 372, col. 2, lignes 41-43, art. **GÉNISSIEU** (JEAN-JOSEPH-VICTOR), *lire :*

... bien qu'il accusât les députés de tripotages financiers, parce qu'il n'était pas « chouan », *au lieu de :* bien qu'il accusa les députés de tripotages financiers, parce qu'ils n'étaient pas « chouan ».

Page 381, col. 1re, ligne 34, art. **GIBERT** (AUGUSTIN), *lire :*

... l'abbé Veyrenc, *au lieu de :* l'abbé Veyreno.

Page 381, art. **GILBERT** (ETIENNE), ligne 2, *au lieu de :*

... vers 1687, *lire :* vers 1587.

TOME SECOND

Page 9, col. 1re, art. **HUGUES**, légat du Saint Siège, *ajouter aux sources indiquées :*

D. Cellier, *Hist. aut. ecclés.*, XXI, 243. — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, II, 193 et 203. — *Nouv. biogr. gén.*, XXV, 429.

Même page, même colonne, art. **HUGUES** (SAINT), évêque de Grenoble, ligne 9, *lire :*

Guigues de Chalancon, *au lieu de :* Guigues de Chalamon.

Page 10, même art., *ajouter à la fin :*

Les Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits de Saint Hugues, ont été publiés dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, par M. Jules Marion (Paris, Imp. Nat., 1869, in-4° de 556 pp.). Quant à l'authenticité de ces cartulaires, elle a donné lieu à une polémique entre M. H. Gariel, conservateur de la

bibliothèque de Grenoble, et M. l'abbé Trépier, dans le *Bull. de l'Acad. delph.*, série 2, I, 54 et 94, et II, 204.

Ajouter aux sources indiquées :

Sevestre, *Dict. patrol.* II, 405, et Gurius, *Vitæ sanctor.*, IV, 3.

Page 11, art. **HUGUES**, abbé de Léoncel, *ajouter aux sources indiquées :*

Lenain, *Hist. de Citeaux*, VI, 9. — Du Boys, *Vie de Saint Hugues, év. de Grenoble*, 303. — Manrique, *Annal. Cisterc.*, I, 351 ; II, 513 ; III, 42, 124 et 134.

Page 13, col. 1re, art. **HUMBERT**, dit de Romans, ligne 27, *lire :*

... juillet 1277, *au lieu de :* juillet 1279, *et ajouter :* Son tombeau se voyait autrefois dans le couvent des Dominicains de Valence, maintenant détruit, au-devant du maître-autel, et son épitaphe en vers léonins se trouve également dans Quétif et Echard, *Script. ord. Prædic.*, I, 143; Ch. de Saint-Vincent, *Année dominic.*, juill. 590; Daunou, *Hist. littér. de la France*, XIX, 335-337, et P.-E. Giraud, *Ess. hist. sur... Romans*, II, 127. On en a découvert un fragment en 1888.

Ajouter aux sources indiquées :

Bull. d'hist. ecclés., II, 108-109, art. de M. C. Perrossier.

Page 19, col. 1re, art. **JOUBERT** (Laurent), *ajouter à la fin :*

Une rue de Valence porte son nom.

Page 94, art. **LÉORIER DE L'ISLE** (Pierre-Alexandre), *modifier ainsi le second alinéa :*

Imprimé à Montargis, en 1784, par Pelée de Varennes, son auteur, le premier de ces volumes est intitulé : *Les loisirs des bords du Loing* et forme un in-12 de 4 ff. non numérotés, + IV, + LX, + 140 pp., dont il avait été fait un tirage sur papier ordinaire, quand Léorier de l'Isle en fit tirer une cinquantaine d'exemplaires sur papier rose, contenant en outre une dédicace de lui à Mme de Cypierre, intendante d'Orléans ; une note de l'éditeur et, à la suite, sous le titre de : *Supplément aux Loisirs des bords du Loing. Essais de papiers fabriqués avec de l'herbe, de la soie et du tilleul. A Langlée, près Montargis, 1784*, et *Papiers de deux couleurs différentes teints en matières*, onze petites pièces de vers imprimées sur les dits papiers. Dans la poésie imprimée sur papier d'herbe on lit :

Quel bonheur, bergers amoureux,
Vous devez goûter à décrire
Sur ce gazon voluptueux,
Les transports qu'Amour vous inspire.
. . . .

Et dans celle qui est imprimée sur papier de soie :

. . . .
Ce papier, ô ma douce amie,
Est fait du même taffetas,
Que je voyais, avec envie,
Servir de voile à vos appas.

Quant au second volume, qui contient les *Œuvres du marquis de Villette*, et fut imprimé, deux ans plus tard à Londres, (Orléans), il est de format in-16 et comprend 4 ff. + 156 pp. Nous en connaissons deux exemplaires, imprimés l'un sur papier d'écorce de tilleul, l'autre sur papier de guimauve, augmentés l'un et l'autre d'un certain nombre de feuillets fabriqués avec autant de matières différentes : orties ; houblon ; mousse ; roseaux ; conferves de trois espèces ; racines de chiendent ; bois de coudrier ; écorce de fusain ; bois de fusain ; écorce de chêne, de peuplier, d'osier, d'orme, de saule ; bardanne ; pas d'âne ; chardons, etc.

Page 110, col. 2, art. **MAGNAN** (Antoine-Henri-Victor), *lire :*

... né le 16 septembre 1832, *au lieu de :* le 19 septembre 1831.

et page 111, col. 1re, ligne 13, *lire :*

... le 3 juillet 1872, *au lieu de :* le 3 juillet 1873.

Page 178, col. 1re, art. **MOREL** (PIERRE), dernière phrase, *lire :*

Quant au collège, c'est-à-dire à l'habitation du chanoine Pierre Morel, elle était voisine de la maison actuellement connue sous le nom de maison Dupré-Latour.

Page 195, col. 1re, art. **NIEL** (JEAN-BAPTISTE-BALTHAZARD, dit JULES-GABRIEL), *ajouter :*

Né à Avignon, le 24 juin 1774, il mourut à Dinan (Côtes-du-Nord), où il s'était retiré et où il donna des soins à Châteaubriand, à sa sœur Lucile, marquise de Marigny, et à l'abbé de Lamennais (Jean-Marie).

Page 204, art. **OGIER** ou **AUGIER** **NOVELLA**, *ajouter aux sources indiquées :*

Hist. litt. de la France, XIII, 419. — Raynouard, *Poésie des troubad.*, V, 52.

Page 226, col. 2, art. **PERNÉTY** (JACQUES), lignes 3 et 4, *lire :*

... né à Roanne en 1720 et décédé à Valence, le 18 octobre 1804, *au lieu de :* né à Roanne en 1710, et décédé à Valence, le 18 octobre 1803.

Page 230, art. **PIE** (FRANÇOIS), *ajouter aux références :*

Journ. de Valence des 6 et 9 juillet 1900, art. de M. Et. Mellier.

Page 258, col. 2, art. **POITIERS** (JEAN de), archevêque de Vienne, *ajouter aux sources indiquées :*

Cottier, *Hist. des recteurs du comté Venaissin*, 112.

Page 283, art. **QUIOT** (JEAN-FRANÇOIS), *ajouter :*

Une rue de Valence porte son nom.



TABLES

TABLE

ET

ORIGINE PAR COMMUNE

des personnes qui ont une notice dans cet ouvrage.

Dieulefit

Donzère

Etoile

Eurre

Eygaliers

Eymeux

Geyssans

Glandage

Grand-Serre (Le)

Granges-Gontardes

Grignan

Hauterives

Hostun

La Batie-Rolland

La Baume-Cornillanne

La Baume-d'Hostun

La Charce

La Garde-Adhémar

La Motte-Chalencon

La Motte-de-Galaure

La Roche-de-Glun

La Roche-St-Secret

Lens-Lestang

Livron

Loriol

Marsanne

Menglon

Mercurol

Fugière (J.-M.)
Gaillard (P.-L.-F.)
Galle (Sainte)
Gallet (Louis)
Garcin (J.-B.)
Garcin (J.-E.)
Genas (F. de)
Genas (René de)
Gontard
Guillaume IV
Guillaume I
Joubert (L.)
Joubert (Fr.)
Kelse (F.-A.)
Labareyre (J.-H.-L.-E. Garnier de)
Laborde (P.-A.-L. dit Léo de)
Lacheisserie (M.-L.-C. de Tremolet de)
La Colombière (F. de)
Lambert
La Morte Charrens-Franconnière (P.-E.-C. de)
Lantelme (P.-A.-A.)
Le Bon (H.)
Léorier de l'Isle (P.-A.)
Loque (B. de)
Magnan (A.-H.-V.)
Marc-Aurel (J.-M.-E.)
Marie de Valence. Voir : Teyssonnier Marie
Marquet (B.)
Martin (G.)
Mérez (Salomon I de)
Mérez (Salomon II de)
Mésangère (F. de)
Mistral (N.)
Mondan (E.-A.-G.)
Montalivet (M.-C. de)
Montlovier (J.-D. de)
Morel (Méraud)
Morel (P.)
Mottet de Gérando (D.)
Ollivier (L.-A.-J.)
Pinson (V.)
Plan de Sieyès. Voir : Sieyès
Plovier (E.)
Plovier (F.)
Plovier (P.)
Poisieu (A. de)
Prunières (H. d'Estienne de Saint-Jean de)
Réalier-Dumas (J.-F.-J.)
Reynaud (A.)
Rogier (Cl.)
Rouveyre-Duperreau (E.-F.-F.-A.)
Saillans (G. de)
Saillans (Fr. de.) Voir : B. de Loque
Serment (A.)
Sieyès (de Plan de)
Sigoyer (M.-F.-R.-M. de Bernardy de)
Sucy de Clisson (S.-A.-F.-M.)
Taponier (A.-C.)
Tardivon (J. de)
Tardy de Montravel (J.-F.-D.)
Tardy de Montravel (J.-M.), dit Tardy de Beaufort
Teyssier (J.)
Teyssonnier (Marie)
Treillard (J.-A.)
Treillard (N.-J.)
Valernod (M.-E. de)
Valette (A.-J.-M.)
Varnier (L.-J.-J.-H.)
Vinay (M.)

Vercheny

Barnave (J.-P.-F.)
Roman (J.)

Vinsobres

Amieu (J.)
Moreau de Vérone (M.-B.-J.)
Rivière (J.)

LOCALITÉS ÉTRANGÈRES

au

Département de la Drôme

Annonay (Ardèche)

Thevenot (F.)

Apt (Vaucluse)

Richard (C.)

Avignon (Vaucluse)

Albert de Rions (F.-H. d')
Niel (J.-B.-B.)

Briançon (Htes-Alpes)

Colaud de la Salcette (J.-B.)

Condom (Gers)

Montluc (J. de Lasseran de Massencome de)

Dijon (Côte-d'Or)

Cordoüe (L.-A.-J.-R. de)

Genève (Suisse)

Casaubon (I.)

Grand-Lemps (Isère)

Sapey (E.-A.)

Grenoble (Isère)

Basset (A.)
Daumont (A.)
Du Bouchage (A.-L.-J.-F. de Grattet)
Dupuy de Bordes (H.-S.)
La Croix-de-Chevrières de Saint-Vallier (Ch.-P.)
Martin de Clansayes (J.-C.)
Montluisant (C.-B.-M. de)

La Sône (Isère)

Clerc (L.-M.-A.)

Londres (Anglet.)

Mac-Carthy (R.-J. de)

Lyon (Rhône)

Belon (J.)
Bouffier (A.-F.)
Chaix de Loche (F.)
Freycinet (L. de Saulses de)
Poncet (C.)



TABLE COMPLÈTE

DES

NOMS QUALITÉS & PROFESSIONS

des personnes qui ont une notice dans cet ouvrage.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

Y



TABLE
DES
MATIÈRES
contenues dans le
Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme

TOME PREMIER

TOME SECOND

ACHEVÉ D'IMPRIMER
le dix Mars mil neuf cent un
sur les presses typographiques de la Maison
VALLIER Edouard
pour la
LIBRAIRIE DAUPHINOISE
à
GRENOBLE